University of St. Michael's College
3 1761 08051838 4

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

TOME SOIXANTE-TREIZIÈME

TOME XVIII DE LA TROISIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

J. ALBANEL, DIRECT. DE LA SUCCURS.

12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE

H. TREMBLEY, DIRECT. DE LA SUCCURS.

4, rue Corraterie, 4

1883

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN OCÉANIE

Il est incontestable que, soit par la force, soit par la seule supériorité de sa civilisation, l'Europe aura bientôt imposé son commerce et son influence au monde entier; aucune partie du globe n'échappe à son activité, et on peut prévoir que, avant la fin du siècle actuel, sa suprématie civilisatrice sera assise partout. En ce qui nous concerne personnellement, nous ne nous résignerons jamais à l'idée que la France ne se fera pas, dans cette espèce de prise de possession du monde, la part à laquelle lui donnent droit et le rôle qu'elle a joué dans l'histoire, et son rang parmi les puissances, et sa situation de grande nation industrielle et maritime. Nous nous y résignerons d'autant moins que, malgré la fatale incohérence qui a toujours paralysé notre politique coloniale et qui la paralyse aujourd'hui plus que jamais, le passé nous a légué des éléments que nous n'avons qu'à développer pour satisfaire cette ambition légitime. Nous n'avons qu'à profiter des positions qui nous sont dès maintenant acquises en Afrique, en Asie, en Océanie.

Qu'on y prenne garde : l'axe commercial du monde entier est en train de se déplacer. Le percement de l'isthme de Panama, dû au génie précurseur d'un grand Français, est l'événement qui produira cette modification des voies de l'échange. De même que l'ouverture de l'isthme de Suez a raccourci de moitié la route commerciale entre l'Europe et l'extrême Orient, de même le transit par le canal interocéanique va raccourcir dans des proportions équivalentes la voie navigable entre l'Europe et les rivages, quels qu'ils soient, du Pacifique. Et telle est, aujourd'hui, la nécessité qui s'impose à la concurrence commerciale de rechercher les modes d'accès les plus prompts et les plus économiques que, naguères, la *Malle des Indes*, délaissant l'ancienne voie ferrée française, inaugurait un parcours

nouveau par la récente ligne allemande du Saint-Gothard, un peu moins longue et d'un prix moins élevé; fait significatif, auquel la France n'a pas pris garde, selon sa coutume. Que ferons-nous en présence d'aussi graves éventualités, qui, dans un délai plus ou moins éloigné, peuvent tuer notre richesse nationale, si nos ministres et nos députés n'avisent?

Je ne saurais embrasser complètement ici cette vaste question; je me propose simplement d'en examiner une seule face. Nous avons la bonne fortune de posséder en Océanie, — le nouveau champ d'activité sur lequel les luttes de prédominance vont avoir bientôt à s'exercer, — quelques points de repère nous permettant de tirer profit de l'ère nouvelle qui va s'ouvrir : il importe donc de les utiliser et, au besoin, de les étendre. Il en est temps encore, quoiqu'il faille au plus tôt se hâter. L'Angleterre nous y devance, selon son habitude, et l'Allemagne, qui cherche partout des colonies, bien qu'elle s'en défende, nous y menace. En présence de l'indifférence de nos compatriotes, de l'inconscience de nos représentants, de l'inactivité commandée à nos marins, il y a lieu de s'inquiéter. Voyons, toutefois, de quelle manière notre gouvernement se préoccupe, à son tour, de cette périlleuse situation.

I

Les possessions françaises de l'Océanie se divisent en deux groupes distincts : 1° la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances; 2° les divers archipels des îles de la Société, des îles Gambier, Rapa, Tubuaï et Marquises, dont les uns sont simplement protégés et les autres annexés.

Nous allons étudier notre politique coloniale dans ces deux groupes.

Située entre 20° 10' et 22° 26' de latitude sud et entre les 161° 35' et 164° 35' de longitude est, la Nouvelle-Calédonie, séparée de Sydney (Australie) par un large canal d'environ 360 lieues, a été annexée le 24 septembre 1853 par le contre-amiral Febvrier-Despointes. L'île se dirige du nord-ouest au sud-est, et s'élève au-dessus des eaux suivant une bande de 75 lieues marines de longueur, sur une largeur de 13 lieues seulement; cette dernière et faible dimension permet aux brises de la mer, qui sont les alizés du sud-est, de circuler partout, rafraîchissant et purifiant l'atmosphère :

aussi, malgré un assez grand nombre de marais, le climat de cette colonie est-il un des plus sains et des plus tempérés.

Sa superficie est de 2,000,000 d'hectares, c'est-à-dire cinq fois autant à elle seule que nos possessions réunies de Bourbon, de la Martinique et de la Guadeloupe (qui ne comptent en bloc que 420,722 hectares); cependant, ces dernières terres comprennent, actuellement, un habitant par hectare. Nous pouvons donc prévoir, sans exagération, qu'un jour viendra où notre jeune colonie du Pacifique aura à elle seule près de deux millions d'habitants, si le gouvernement de la métropole se résout enfin à adopter franchement un régime qui lui convienne.

Outre la fertilité, bien constatée, de son sol, la Nouvelle-Calédonie jouit encore d'une admirable situation pour l'écoulement de ses produits : dans l'ouest, à un peu plus de 300 lieues, c'est d'abord l'Australie avec ses deux millions d'Européens et sa prodigieuse rapidité de développement; au sud, à une distance égale, c'est la Nouvelle-Zélande, asile de la solitude et de la barbarie il y a moins de cent ans, et que nous trouvons maintenant transformée partout à l'image de l'Europe. Cette dernière contrée, ainsi que l'Australie méridionale, ne peuvent, à cause de leur climat, produire les « denrées coloniales », le sucre et le café, et l'on estime à 40,000 tonnes la quantité de sucre que ces grandes terres vont chercher soit à Manille, soit à Java, c'est-à-dire à des distances de 1,500 lieues.

D'autre part, l'Australie, dans les points où sa surface est assez voisine de l'équateur pour permettre la culture de la canne et du café, est généralement affligée d'un climat meurtrier; de même, les archipels qui avoisinent la Nouvelle-Calédonie à l'est et au nord sont tous plus chauds, plus insalubres, en tout cas bien moins explorés que notre colonie.

Il résulte de la situation que nous venons d'indiquer que cette dernière réunit une foule d'avantages propres à lui assurer un essor rapide. On est donc en droit de s'étonner de la lenteur de développement de cette possession, et on a le devoir d'en rechercher la cause.

Les dernières statistiques que nous ayons pu nous procurer nous donnent, en effet, les chiffres suivants :

Population blanche (libérés et condamnés compris) : 7,336;

Population d'origine non européenne : 54,510;

Total des habitants de tout le groupe annexé : 61,846.

Le mouvement de la navigation (entrées et sorties réunies) du port de Nouméa était de 173 navires, jaugeant 26,991 tonneaux, montés par 1,572 hommes. Dans ces chiffres le pavillon français ne figure que pour 20 navires, jaugeant 7,525 tonneaux, montés par 291 hommes.

Les importations s'élèvent à 3,249,182 fr. dont 767,490 fr. par navires français; et les exportations au chiffre de 303,650 fr., dont 1,500 fr. seulement par pavillon français. Le mouvement général du commerce est donc de 3,552,832 fr.

Il est juste d'ajouter que le chiffre des terrains en exploitation n'est encore que de 66,141 hectares, dont 27,636 hectares de terrains domaniaux aliénés et 28,505 hectares de terrains loués avec ou sans droit de préemption. Cette minime proportion est d'autant plus à regretter que le sol cultivé rend à merveille : dès en 1869, par exemple, le riz donnait 2,500 kilogr, par hectare, et le sucre 4,000 kilogr. : aujourd'hui, la culture rend au-delà. De plus, les pâturages sont excellents, et le gros bétail y réussit fort bien. Quant aux gisements miniers, la production en serait des plus profitables, si les bras et l'argent ne manquaient point. Les seuls colons et industriels qui se soient installés en de bonnes conditions dans notre colonie et qui, par conséquent, s'y enrichissent sont presque tous des émigrants anglais. Pourquoi nos émigrants français n'y font-il pas au même degré de bonnes affaires?

Un ingénieur distingué, M. Jules Garnier, ancien chef du service des mines de la Nouvelle-Calédonie, va nous donner la réponse. Il déclare nettement qu'on est en droit « d'accuser plus que jamais le régime militaire d'en être la cause. En dépit de la meilleure volonté du monde, un officier ne peut être un bon gouverneur; malgré lui, il considérera toujours la colonie comme un pays conquis, et le colon comme un *pékin*, — pardonnez-moi le mot, mais il est juste. — Que lui importent à lui, homme d'épée, *l'agriculture*, *le commerce*, *l'industrie*? Au reste, on ne prend comme gouverneurs que des hommes d'un certain âge; et ceux-ci peuvent-ils retourner à l'école, peuvent-ils subitement changer le système des actes de toute leur vie? Non, certainement, et ils ne sont point responsables de ce qui arrive; ils agissent comme on devrait s'attendre qu'ils le feraient, c'est-à-dire en hommes élevés sous le joug de la discipline militaire, habitués eux-mêmes à commander partout en maîtres absolus et, surtout, à ne s'attacher à aucun pays, puisqu'ils

sont à chaque instant sous le coup de recevoir leur changement. »

Ce qui serait utile, c'est que le gouvernement français comprît, enfin, tout l'intérêt qu'il a à posséder des colonies pour les *colons*, et non pour servir de terrain de manœuvre ou d'occasion d'avancement aux garnisons qu'il y envoie. L'émigration seule des classes prolétaires peut accomplir un des désirs les plus ardents de notre époque, où chaque déshérité se sent tourmenté de la terrible passion de l' « avoir ». Or, la colonisation est encore la meilleure soupape de sûreté d'un peuple, puisque c'est par là que s'enfuient ceux qui se trouvent à l'étroit dans la mère-patrie, tout en laissant de la place aux autres. « Mais, constate douloureusement M. J. Garnier, il faut du courage pour émigrer. Notre nation est-elle déjà assez amollie pour ne pas le posséder? Non, certainement; mais il faut lui donner l'impulsion. Pour moi, je compare celui qui va émigrer à l'homme qui, prenant un bain froid, ne peut s'enfoncer dans l'eau qu'avec lenteur et passe par mille sensations pénibles avant de jouir de la fraîcheur des eaux... Aussi faut-il encourager et rassurer cet homme; il doit emmener avec lui sa femme, ses enfants, son foyer, en un mot; il faut aussi qu'il soit sûr de trouver, en arrivant, des institutions protectrices exécutées par des hommes qu'un caractère désintéressé et honnête, une longue expérience auraient appelés aux fonctions d'administrateurs coloniaux; mais il ne faut pas qu'il tombe, comme à la Nouvelle-Calédonie, par exemple, dans des bureaux envahis par des officiers, — très jeunes d'ordinaire, — ennuyés de ce nouveau métier, incapables de conseiller, de diriger le colon et, de plus, agissant tout à fait à leur guise et sans façon vis-à-vis de lui. »

L'Angleterre, qui ne cesse de faire preuve dans ces questions d'un véritable sens pratique, a résolu le problème autrement. Elle n'a pas hésité à adopter pour ses possessions lointaines le régime *commercial*, appuyé sur des forces militaires suffisantes pour protéger les intérêts commerciaux, qui ne sont autres, répétons-le toujours, que les intérêts des nationaux. Il ne faut pas chercher ailleurs le secret de la prospérité merveilleuse des colonies anglaises. Ainsi, du reste, en avait usé jadis notre vieille monarchie à l'égard de ses colons d'Amérique et des Indes, dont la prospérité, grâce à cette mesure intelligente, fut si grande.

II

Ceci posé, voyons quels modes de colonisation devront être adoptés. La situation particulière de notre archipel néo-calédonien nécessite l'emploi de certains moyens spéciaux.

Constatons, en premier lieu, que la théorie colonisatrice et humaine, si fort prônée par quelques économistes de coterie, qui demande que nos émigrants opèrent leur extention chez les tribus Kanaks par un mélange progressif de la race conquérante et de la race conquise, est ici impraticable, car l'indigène et le blanc, par un instinct naturel, se repoussent et ne peuvent s'entendre sur aucun point. La dernière insurrection de 1877 l'a amplement démontré. En présence de cette antipathie invincible, quel remède employer?

Il est certain que les Kanaks, semblables à tous les peuples sauvages, vivent misérables sur des terres qui nourriraient avec abondance un nombre d'habitants européens cinquante fois plus nombreux (ils sont environ 50,000). N'est-il pas juste qu'ils cèdent la place à ceux qui, par une étude patiente et active, ont pu, pendant les nombreux siècles écoulés, réunir la somme de connaissances et de matériaux qui leur permet d'atteindre cet extraordinaire résultat de tirer du sol cinquante fois plus que le sauvage ne peut le faire? Et n'est-ce pas encore une loi sanctionnée à chaque instant dans la nature, par des milliers de faits, que l'habile déplace l'inhabile, et le fort le faible?

Que les esprits sensibles se rassurent, cependant : nous n'avons pas l'intention de réclamer la suppression violente de la race conquise : la nature elle-même se charge de la faire disparaître rapidement à notre contact. C'est là un problème ethnographique étrange de cette décroisssance progressive de l'indigène par le voisinage de l'Européen, et sur lequel la science n'a encore que des données peu précises. Ce n'est pas, assurément, le mode de nourriture du Kanak qui produit de pareils résultats, puisque la dépopulation est exclusivement postérieure à notre arrivée : il faut donc chercher ailleurs une cause à cet effrayant phénomène.

Aussitôt intallés dans ce pays, les Européens y ont introduit avec succès le tabac, le gin, le brandy et les autres liqueurs fortes : or, le tabac, surtout, entre pour la plus grande part dans le développement

des maladies constitutionnelles de l'indigène. Tout le monde, cependant, paye ses services avec ce poison, qu'il recherche avec ardeur. De même pour les liqueurs fortes, lesquelles achèvent de l'appauvrir. Ajoutons à cela les affections morbides que nous leur avons communiquées, dont nous possédons, nous Européens, les antidotes éprouvés, mais que notre constitution différente supporte ordinairement mieux que celle de ces pauvres sauvages; les travaux auxquels les blancs les ont astreints; enfin l'impression triste produite sur ces êtres fiers par l'invasion de conquérants dont ils sont obligés de reconnaître la supériorité en toutes choses. Autant de germes nouveaux qui conduisent ces tribus primitives à un irrémédiable étiolement. De tout cela il résulte que ces races, qui étaient habituées antérieurement à la vie si calme, si restreinte surtout, de leurs forêts montagneuses, n'osent ni ne peuvent se fondre dans le courant qui les emporte. Le chagrin dégénère chez elles en état de phtisie permanente et endémique, et elles disparaissent.

Pour ces causes, l'emploi des Néo-Calédoniens pour l'œuvre de la colonisation est devenue impossible. Sans parler du danger que leur présence peut faire courir à certaines stations isolées, leur nature, capable d'un effort passager, répugne, d'ailleurs, aux occupations continues. Il en est de même, du reste, aux îles Fidji, en Nouvelle-Zélande, en Australie, à Taïti, où l'indigène se refuse obstinément à travailler, d'une manière suivie, le sol sur lequel il est né.

Que faire, en présence de cette apathie de la race autochtone, dans un pays où la race conquérante ne peut elle-même remuer la terre, en faire sortir les trésors de toute sorte qu'elle contient? Provoquer sur-le-champ une immigration. On s'est donc résolu sagement à ce parti.

Depuis vingt ans, nous recrutons notamment des auxiliaires dans l'archipel voisin des Nouvelles-Hébrides, au moyen d'engagements volontairement consentis pour une période de trois ou de cinq ans. L'aide de ces travailleurs a grandement contribué au progrès et à la sécurité de la colonie. Ils supportent mieux que l'Européen les ardeurs de son climat tropical, plus salubre du reste que celui de leur pays natal ; ils sont d'un naturel paisible, docile, foncièrement honnête et suffisamment laborieux, surtout si on les compare aux Kanaks de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyalty.

L'emploi des Néo-Hébridais n'a jamais donné lieu à aucune plainte de la part des colons, ni à aucun danger pour la moralité et la sécurité publiques. Les seules mesures que l'administration locale ait eu à prendre contre eux se sont réduites à quelques sages règlements de police destinés à maintenir l'ordre matériel dans les rues de Nouméa la nuit, les dimanches et les jours de fêtes. Aujourd'hui, le commerce de notre colonie, sa navigation, son agriculture, son industrie minière, les particuliers et même certains services publics ne peuvent plus se passer de ces auxiliaires précieux.

A un autre point de vue, plus grave encore, la présence de cette catégorie de population est un véritable bienfait pour la colonie. Nos pénitenciers et nos camps de la transportation contiennent là-bas, en effet, environ 8,000 forçats. Cette masse redoutable se renouvelle et s'accroît sans cesse par les envois réguliers de la métropole, lesquels s'élèvent en moyenne à 900 condamnés par an. Au sortir du bagne, ces malfaiteurs sont déversés et maintenus dans Nouméa et dans les campagnes. Le nombre de ces libérés, qui va suivre bientôt une progression effrayante, atteint déjà aujourd'hui un chiffre total de 2,500 à peu près. En face de cette agglomération épouvantable de tous les vices, de toutes les perversités, de tous les crimes, quelle est pour les colons libres, peu nombreux, habitant des stations souvent éloignées les unes des autres, la protection la plus sûre, en dehors des forces militaires, la protection de chaque jour et de chaque heure? Ce sont leurs engagés Néo-Hébridais.

Ecoutons ce que disent à ce sujet les auteurs d'une pétition adressée, au mois de septembre dernier, de Nouméa à M. le Président de la République :

« Ce sont eux, et eux seuls, que nous pouvons, sans imprudence, introduire dans l'intimité de notre vie domestique, et à qui nous pouvons confier la garde de nos maisons, de nos familles.

« Les criminels que nous rend ou que nous laisse échapper le bagne n'ont pas d'ennemis plus redoutés que ces naturels, sur l'innocence et la fidélité desquels leur perversité n'a pas de prise, et qu'ils trouvent toujours devant eux. C'est une vérité reconnue de tous ici que les Néo-Hébridais sont la terreur des malfaiteurs de toute espèce : ils constituent pour nous une sorte de gendarmerie naturelle.

« Aussi l'immigration Néo-Hébridaise a-t-elle été, avec une prévoyante sagesse, organisée, maintenue, favorisée, érigée en ser-

vice public par tous les gouverneurs qui se sont succédé dans la colonie et qui en ont éprouvé les heureux effets.

« Eh bien! le croirait-on? C'est cette œuvre d'intelligente colonisation, de préservation sociale que M. le Ministre vient de briser d'un trait de plume, en décidant que nos navires ne pourront plus désormais aller, comme par le passé, recruter des engagés aux Nouvelles-Hébrides!...

« ... Pour tant de raisons, dont votre sagacité pèsera la valeur, nous venons vous demander, monsieur le Président, au nom de la colonie tout entière, de faire rapporter la décision ministérielle que nous vous déférons ».

III

L'incompréhensible mesure dont se plaignaient les auteurs de la pétition précitée, couverte d'innombrables signatures, avait été prise, le 5 mai précédent, sur la demande expresse du gouvernement anglais, lequel feignait de ne voir dans l'immigration dont nous parlons qu'une « traite déguisée ». Les Anglais n'ont jamais manqué d'aplomb; mais nous ne manquons pas davantage, en France, de naïveté. Ajoutons cette autre considération, que nous en sommes réduits, actuellement, à trembler devant la moindre menace, de si chétive provenance qu'elle sorte. Si parfois nos braves marins, exaspérés par les honteuses soumissions qu'on leur ordonne, essaient de reprendre l'offensive pour sauvegarder l'honneur du drapeau, nos incapables députés, pour lesquels toute question coloniale demeure chose incompréhensible, se mettent en travers; nous devons boire, alors, la coupe d'amertume jusqu'à la lie.

Or, c'est encore là, une fois de plus, ce qui nous arrive dans cette question Néo-Hébridaire. La raison en est que, en ce moment même, les colons australiens poussent activement le gouvernement anglais à occuper les Nouvelles-Hébrides et à les placer sous le protectorat du pavillon britannique. C'est assez dire que le gouvernement anglais, en provoquant la suppression de l'immigration hébridaire, n'a agi que dans un intérêt tout personnel, qui a pu échapper (ce qui nous étonne fort, à vrai dire) au haut fonctionnaire colonial instigateur de la mesure dont il s'agit, mais qui doit aujourd'hui, dans tous les cas, apparaître clairement à M. le Ministre de la marine et des colonies.

Il y a un complot évident, en effet, de la part du gouvernement britannique, d'annihiler notre effort commercial, d'écraser brutalement l'influence française partout où il en trouve l'occasion. Nous ne parlons pas de l'affaire de Madagascar, laquelle exigerait, à elle seule, une étude approfondie, et dont un de nos collaborateurs, M. Charles Buet, a tracé d'ailleurs, ici même, les prolégomènes fort détaillés; nous nous contentons d'une simple allusion à toute une série de petits faits, à laquelle notre légèreté nationale incorrigible n'a prêté qu'une attention distraite, mais qui révèle chez ses auteurs un plan longuement prémédité.

Les journaux australiens ont commencé par se plaindre de ce que la France s'emparait peu à peu des principales îles de la Mélanésie, notamment de la Nouvelle-Guinée, où quelques-uns de nos nationaux ont installé deux ou trois comptoirs. Mais ce n'était là qu'un ballon d'essai, qu'un prélude de l'orage qui couve depuis longtemps au fond du cœur des jalouses races anglo-saxonnes.

La première escarmouche significative a été la suspension définitive de l'immigration des coolies hindous entre les Indes et notre colonie de la Réunion, où les Anglais savent que notre agriculture et notre industrie manquent de bras. Le 26 juillet dernier, le *Moniteur de la Réunion* a même constaté de quelle façon insultante M. Aimesley, consul britannique à Saint-Denis, a procédé à une enquete illégale sur ce sujet.

Le 3 août suivant, sir Charles Dilke fait connaître à la Chambre des Communes anglaises que, d'après un avis du consul britannique à Mozambique, un décret du gouvernement portugais autorisait l'émigration aux colonies françaises de Mayotte et de Nossi-Bé des indigènes habitant les possessions portugaises de la côte orientale d'Afrique; et il ajoute : « Nous avons exprimé aux gouvernements « français et portugais la crainte qu'une émigration de cette nature « n'amenât, sous un nom déguisé, le renouvellement de la traite « des esclaves, et nous attendons la réponse de ces gonverne- « ments ».

La mesure exigée en Nouvelle-Calédonie est le couronnement de cette œuvre haineuse, colorant à peine d'un prétexte qui ne trompe personne le désir implacable ressenti par l'égoïsme anglais de ruiner chez nous toute entreprise de colonisation.

Les Anglais, d'ailleurs, d'une exigence si philanthropique pour ce qui nous concerne, pratiquent largement dans leurs possessions

l'agissement utile qu'ils blâment si bruyamment dans les nôtres. Il y a peu de mois, des recruteurs britanniques, opérant pour les îles Fidji, s'étant rendus coupables de violences dans les opérations de recrutement, les auteurs en furent punis ; mais le gouvernement local ne tira pas de ces excès isolés la conclusion illogique qu'il fallait supprimer l'immigration elle-même : au contraire, il prit le recrutement sous sa surveillance et sa protection directes, il organisa un service de l'immigration analogue au nôtre, et les Fidji continuèrent à jouir de cette main-d'œuvre ; et c'est grâce à ce concours qu'elles produisent aujourd'hui 30,000 tonnes de sucre et sont dans un état de si remarquable prospérité.

Un pareil ensemble de faits dicte suffisamment, ce nous semble, au gouvernement français la conduite qu'il doit tenir.

Pour nous, la solution nous paraît tout indiquée. Il est absolument nécessaire de relier la Nouvelle-Calédonie à Taïti, fort éloignées l'une de l'autre. Or, l'Angleterre a déjà essayé de nous couper la route en s'installant aux Fidji : de son côté, l'Allemagne a également tenté d'en faire autant en s'établissant aux Samoa, entreprise qui n'a échoué qu'à la suite d'un désastre financier imprévu.

Il est donc temps d'ouvrir les yeux, de montrer quelque ombre de fermeté et de prévenir, en nous y implantant à présent, l'occupation des Nouvelles-Hébrides par les Anglais. Déjà ceux-ci, gens à longue vue, y ont établi, il y a deux ans environ, un important dépôt de charbon, qui n'y est utile que pour la forme : mais aujourd'hui dépôt de combustible, demain annexion. C'est toujours de cette façon détournée que procède l'insatiable appétit britannique, sur lequel nous devrions pourtant, en France, être suffisamment édifiés ! Les Nouvelles-Hébrides prises, c'est notre possession emprisonnée pour toujours entre cet archipel et l'Australie, c'est-à-dire réduite au néant.

Nous aurions d'autant plus tort de dédaigner cet appoint des Nouvelles-Hébrides que désormais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les îles du Pacifique sans exception vont prendre, grâce au percement de l'isthme de Panama, une importance extraordinaire. On va se les disputer avec acharnement, et bientôt on ne rira plus de ceux qui, dès à présent, se créent la charge de s'en emparer. Les Hébrides, si elles ne nous sont pas absolument indispensables, deviendraient des voisines par trop gênantes du moment où elles seraient occupées par d'autres que par nous.

Quand l'amiral du Petit-Thouars vint, il y a cinq ans, en Nouvelle-Calédonie, il était partisan de cette conquête, qui ne nous eût coûté ni dépense d'hommes, ni dépense d'argent. De plus, il avait des ordres pour en prendre possession; il s'y rendit même avec sa frégate et l'un des avisos de sa division. N'a-t-il pas cru le moment opportun pour une occupation? A-t-il pensé que notre domination en Nouvelle-Calédonie n'était point encore suffisamment assise pour que nous songions à nous étendre au dehors alors que nous avions quelque peine à nous maintenir au-dedans? A-t-il cru que ces îles n'étaient pas indispensables pour y placer le trop-plein de nos pénitenciers? S'est-il trompé sur la portée stratégique de ce groupe? Nous ne connaissons pas le secret de ses résolutions. Quoi qu'il en soit, M. du Petit-Thomas n'usa point des instructions l'autorisant à s'emparer des îles Hébrides, et il les quitta sans y dresser, même pendant quelques heures, un mât de pavillon aux couleurs tricolores, sans y abandonner, comme le font les Anglais, mais pour les retrouver plus tard, quelques tonnes de charbon. Rien n'eût été plus simple que d'en agir ainsi, et, pourtant, ce rien si simple, qui eût acquis, à l'occasion, une sérieuse importance, a été négligé!

Malgré cette indifférence, inexplicable pour quiconque n'approfondit pas, de notre ministère des colonies et de ses délégués, en dépit des agissements habiles de l'Angleterre, nous n'en devons pas moins considérer les Nouvelles-Hébrides comme nous appartenant. Il n'est pas une de ces terres qui n'ait été, depuis longtemps, acquise à la France au prix du sang de ses marins.

Du reste, l'élément commerçant de la Nouvelle-Calédonie envisage la question autrement que ne le fait le département de la marine. Nouméa reçoit de Bordeaux des eaux-de-vie et des tabacs en grande quantité. Or, les indigènes des Hébrides en sont avides, et il y aurait là des gains considérables à réaliser si les Français, s'établissant dans ces parages, étaient sûrs d'y être protégés. Aujourd'hui, comme au temps de La Pérouse, ils risqueraient fort de faire à leurs dépens les honneurs d'un festin de sauvages.

Mais ce commerce n'est pas tout l'avantage ni, surtout, l'avantage le plus direct que la France retirerait de cette acquisition : la Nouvelle-Calédonie puiserait, pendant longtemps encore, dans la population misérable des Hébrides une main-d'œuvre peu coûteuse qui, ainsi que nous l'avons vu, est indispensable à ses cultures et à ses mines. En outre, dans le cas où notre colonie pénitentiaire devien-

drait dangereuse, l'autorité aurait à sa porte un exutoire tout trouvé pour y reléguer les natures absolument rebelles, les incorrigibles. Ajoutons, enfin, qu'au point de vue stratégique l'archipel des Nouvelles-Hébrides est admirablement placé, que les ports y sont merveilleux de tenue, d'espace et de facilité d'accès. L'ensemble de ces considérations mérite, à notre sens, d'être noté. Une seule chose nous étonne, c'est que la marine ait pu, jusqu'au jour présent, se désintéresser de la question.

Espérons que le gouvernement, mieux inspiré, mieux conseillé des véritables besoins du pays, trouvera le courage nécessaire pour prendre un parti conforme au vieil honneur traditionnel de notre nation.

IV

Passons au second groupe des possessions françaises du Pacifique.

L'archipel des îles de la Société est, lui aussi, le motif d'un dissentiment aigu avec l'Angleterre. Voici à quelle occasion.

On sait que, à la date du 24 mars 1881, l'annexion définitive des îles Taïti et Moorea à la France a été solennellement substituée au régime de protectorat précédemment imposé à ce groupe, en vertu de la cession consentie le 20 juin et le 30 décembre 1880 par le roi Pomaré V.

L'île de Taïti, située par 27°38' de latitude sud, se trouve à peu près au centre de cet immense désert d'eau qui a pour limites : à l'Est, les rivages circulaires des deux Amériques, depuis le redoutable cap Horn jusqu'au détroit de Behring ; à l'Ouest et symétriquement, les côtes de la Nouvelle-Hollande et celles du nord-ouest de l'Asie ; enfin, au Sud et au Nord, les terres glacées des deux pôles. La plus courte distance qui sépare Taïti de ces continents dépasse 1000 lieues. Admirable et fructueux point de repère que cette situation unique et médiane, quand on songe à l'avenir nouveau que va créer pour l'échange international universel l'ouverture prochaine du canal interocéanique ! Les Anglais, fatalement, devaient nous l'envier.

Ce n'est pas tout. Le 15 février 1881, l'annexion était étendue au groupe des Gambiers, puis, le 5 mars suivant, à l'île de Rapa.

M. le commissaire général Chessé, gouverneur civil de ces lointains établissements, avait, livré à ses propres inspirations, négocié

cette délicate entreprise que, malgré des obstacles de toute sorte, il avait su mener à bien.

Par malheur pour lui, il s'était avisé d'annexer également l'île de Raiatéa, sise sous le vent de Taïti. De là une complication.

Or, à la suite de la fameuse affaire Pritchard, le gouvernement du roi Louis-Philippe avait signé avec celui de la reine Victoria, à la date du 19 juin 1847, la convention diplomatique suivante :

« Leurs Majestés ..... ont cru devoir s'engager réciproquement :

« 1° A reconnaître formellement l'indépendance des îles de Huahine, Raiatéa et Borabora (sous le vent de Taïti), et des petites îles adjacentes qui dépendent de celles-ci ;

« 2° A ne jamais prendre possession des dites îles ou d'une ou plusieurs d'entre elles, soit absolument, soit à titre de protectorat, ou sous aucune autre forme quelconque ;

« 3° A ne jamais reconnaître qu'un chef ou prince régnant à Taïti puisse, en même temps, régner sur une ou plusieurs autres îles susdites ; et, réciproquement, qu'un chef ou prince régnant dans une ou plusieurs de ces dernières puisse régner en même temps à Taïti ; l'indépendance réciproque des îles désignées ci-dessus et de l'île de Taïti et dépendances étant posée en principe ».

Or, l'annexion du groupe sus-visé avait été réclamée auprès de M. Chessé par les indigènes eux-mêmes. Presque aussitôt, ce haut fonctionnaire fut révoqué et remplacé par un gouverneur militaire, M. le capitaine de vaisseau des Essards. Pourquoi cette disgrâce, puisque le gouvernement français maintenait, en fait, l'acte consenti par son agent? De deux choses l'une : ou celui-ci avait eu raison de prendre une pareille initiative, et alors il méritait une approbation et une récompense ; ou il avait eu tort, et, dans ce cas, le gouvernement français se devait à lui-même de remettre les choses en l'état précédent. Or, notre ministre a désavoué son agent d'une part, et d'autre part s'est mis à négocier le maintien de l'annexion : deux modes d'action contradictoires, qui ne font certes pas honneur à notre politique d'hésitations et de faux-fuyants.

Pendant ce temps, dans le courant du mois d'août dernier, un certain M. Salt interpellait sir Charles Dilke à la Chambre des Communes pour savoir si, oui ou non, la France persistait dans son projet d'annexion. Sir Charles Dilke répondait que la France, « ayant fait des concessions suffisantes sur les autres questions pendantes », venait d'entamer des négociations pour l'abrogation de

la déclaration du 19 juin 1847 ; que le pavillon français, en conséquence des ouvertures engagées, devait continuer à flotter à Raiatéa, avec l'assentiment de l'Angleterre, jusqu'au 31 décembre prochain. A cette date, ajoutait le ministre anglais, si une autre convention n'a pas été conclue entre les deux gouvernements, le *statu quo ante*, tel qu'il résulte de la déclaration de 1847, sera rétabli.

L'affaire en est là. Nous nous bornerons à faire remarquer que le temps a marché depuis 1847, et que les Anglais eux-mêmes ont depuis lors, mis, avec la plus grande désinvolture, sous leurs pieds les conventions diplomatiques qui gênaient leur essor. Nous ne demandons, nous, que la révision d'une simple déclaration qui n'a plus de raison d'être en Océanie. Notre gouvernement se laissera-t-il encore intimider sur ce point?

En attendant, et par contre-coup, le fait de l'annexion de Taïti, votée par les habitants et acceptée par notre Parlement, est absolument resté en suspens, et les dernières lettres reçues en France présentent la situation actuelle de l'île sous un jour de moins en moins favorable à notre influence, battue à la fois en brèche par les intrigues allemandes et anglaises. Quand se résoudra-t-on à sortir nettement et franchement de ce honteux imbroglio? Consentirons-nous à nous laisser rayer de la liste des grandes puissances? Sommes-nous décidés à perdre ce qui nous reste de colonies?

Un dernier mot sur notre second groupe de possessions océaniennes.

A Taïti, comme en Nouvelle-Calédonie, la race indigène décroît de plus en plus, et pour des causes analogues. Elle ne compte plus aujourd'hui, avec sa voisine Mooréa, qu'une population excédant à peine 12,000 individus. Aucun remède possible, sinon un appel à l'immigration. Or, cette immigration a déjà commencé, et singulièrement vivace, celle-là, résistant à tout, ne s'effrayant et ne se rebutant de rien : nous voulons parler de l'immigration chinoise.

Quel que soit le sort réservé aux aborigènes de la Polynésie, on peut être certain que leurs délicieux archipels ne manqueront pas d'habitants. Le Chinois envahissant y disputera bientôt la place aux trop rares colons européens. En 1880, il y avait déjà 6,000 « Célestials » aux îles Sandwich, et plus d'un millier à Taïti. Situé presque à mi-chemin entre l'isthme de Panama et l'Australie, à 2,000 lieues de l'un, à 1,800 lieues de l'autre, tout aussi favora-

blement placé sur le passage des navires qui commencent à porter au Pérou les émigrants de l' « Empire du Milieu », l'archipel taïtien deviendra, de plus en plus, un point de relâche obligé, un rendez-vous de tous les pavillons maritimes; c'est un privilège que ne sauraient lui disputer ni l'archipel de Samoa ni celui de Fidji, trop excentriques, trop rapprochés des rivages australiens. Mais, précisément par ce motif, il ne saurait manquer d'être bientôt envahi par la race active, travailleuse, quoique horriblement vulgaire, des Chinois. Cette race remuera le sol sur lequel le Polynésien se contenterait de vivre au jour le jour en recueillant les produits spontanés de la nature; elle brisera de toutes parts par ses terrassements, ses pagodes, ses constructions bizarres les lignes harmonieuses et tranquilles de ces Édens parfumés. Les cent et quelques îles ou îlots soumis à la domination française dans les archipels de Taïti, des Marquises, de Tuamotu, de Tubuaï et des Gambiers comptent moins de 30,000 âmes pour 6 à 700,000 hectares, — l'étendue d'un gros département de la métropole, — et cependant l'île de Taïti, à elle seule, possède une superficie plus grande et presque autant de terres cultivables que la perle de nos Antilles, la Martinique, qui nourrit près de 160,000 habitants. Peut-être, un jour, tous ces archipels seront-ils transformés par la main des coolies mongols en fourmilières industrieuses et affairées. Ce sera un relèvement. L'immigration chinoise n'est-elle pas, d'ailleurs, la fortune et la vie de notre Cochinchine? Il faudra bien en passer par là, croyons-nous, en Océanie.

V

Malgré l'impéritie de nos députés, malgré la routine incurable de nos gouvernants, en dépit des controverses antipatriotiques d'une certaine presse, des déclarations intéressées de quelques « orateurs du genre humain », la France se réveille, depuis quelque temps, de la torpeur au fond de laquelle ses désastres l'avaient plongée, et elle réclame, à son tour, l'expansion de son commerce et de son influence au dehors. Avec raison, elle s'effraie de la terrible concurrence qui lui est faite, dont il est peut-être trop tard de combattre fructueusement les effets : du moins, elle réclame sa part aujourd'hui, si petite qu'elle lui reste, dans ce partage du monde transeuropéen.

La France est, hélas! bien distancée. Ne compte-t-elle donc plus? Toutes ses voisines marchent à la conquête des terres lointaines, sans la consulter, sans se préoccuper d'elle, sans supposer même qu'elle ait droit à quelque lot. L'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, font des efforts inouïs pour se créer un empire colonial ou pour accroître celui qu'elles possèdent déjà. Chacun procède, d'ailleurs, suivant ses traditions et son tempérament. L'Angleterre, à qui ne suffisent plus ses immenses possessions de l'Inde et de l'Australie avec leurs deux cent cinquante millions d'habitants, recommence dans l'île de Bornéo l'histoire de la Compagnie des Indes, au grand désespoir de la Hollande et de l'Espagne, qui sont bien obligées, cependant, de se borner à protester; elle menace, en même temps, nos droits acquis à Madagascar, comptant sur notre effacement, devenu légendaire. L'Italie, à Assab et dans les parages du canal de Mozambique, attaque le continent africain par l'Est. La Belgique, elle-même, se mêle de la partie, et appelle à son aide l'Américain Stanley pour lui créer un débouché au Centre et à l'Ouest du « Continent mystérieux ». Quant à l'Allemagne, elle couvre toutes les côtes de l'extrême Orient et les îles de l'Océanie de ses comptoirs et le peuple de ses commis, en attendant qu'un honnête courtage lui donne, sans coup férir et comme prolongement d'une annexion européenne, vingt ou trente millions de sujets dans l'archipel indien et deux ou trois de ses îles les plus grandes et les plus riches. La France, au milieu de cet ébat universel, a redonné signe de vie, et son élan s'est reporté sur les côtes africaines, où elle était déjà établie : mais l'influence sur les bassins du Niger et du Congo ne suffisent pas; nous avons des intérêts ailleurs, et nous venons d'en rappeler quelques-uns, non les moins importants pour l'avenir, sur lesquels il importe d'obtenir une prompte et nette solution.

Par malheur, nous ne savons pas nous résoudre à reconnaître que nous faisons fausse route, et nous persistons par orgueil, plus encore que par inconsistance, dans notre routine et dans nos errements. Il y a longtemps que notre système colonial est condamné par les esprits les plus compétents, les plus désintéressés, qu'on nous a fait toucher du doigt son insuffisance et ses vices : n'importe! nous le conservons intact, nul de nous n'osant prendre l'initiative d'une mesure radicale, qui sauverait la situation, mais qui ferait crier les importants détenteurs des omnipotences acquises. Ce n'est certes pas la peine de s'ériger constamment en état de Révolution pour ne

maintenir que ce qui est mauvais dans notre rouage social.

Ce qu'il faudrait, ce serait un ministère spécial des colonies, confié à une administration purement civile, à côté et en dehors de laquelle fonctionnerait une représentation militaire qui n'aurait à se préoccuper que de la seule sauvegarde de nos établissements. Toute autre mesure n'aboutira à rien d'utile, à rien de pratique. La création d'un sous-secrétaire d'État spécial, prônée par quelques timides ou par des conciliateurs officieux, serait également sans résultat. D'ailleurs, à quel département rattacher cet office avec fruit? Comment assurer une indépendance réelle à son titulaire?

Il est vrai que la création d'un ministère spécial rendrait inutile la représentation des colonies à notre Parlement métropolitain. Mais est-ce cette minime considération, n'affectant que l'amour-propre d'une dizaine d'individualités obscures, qui doit entraver une réforme de première nécessité? Quant à ce qui concerne le ministre de la marine, nous ne voulons pas même supposer que, dans une si grave question, il mette sa satisfaction personnelle en balance avec les intérêts du pays.

Du reste, toutes les nations qui ont d'importantes colonies ont un ministère spécial, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne. Et ce ministère ne passe pas pour l'un des moins importants, quoi qu'en Angleterre et en Hollande les colonies ne soient pas représentées au Parlement. Que les députés qui aspirent à une création analogue en France consentent d'abord à se soumettre aux mêmes conditions, la question sera bien vite résolue dans le même sens et, croyons-nous, pour le plus grand avantage de tout le monde.

Quand cette réforme sera accomplie, et dans ces conditions seulement, les déplorables incidents analogues à ceux que nous avons dû rappeler dans le courant de la présente Étude auront quelque chance de recevoir une solution conforme au bien-être général de la nation; ce jour-là, des hommes compétents pourront être saisis des questions en litige, les étudier sous leurs aspects vrais, et ne plus se laisser influencer par des considérations de métier ou de camaraderie. Nous attendons avec impatience qu'il en soit ainsi, car la crise est urgente.

Raoul Postel.

LES TROIS LÉGENDES

DE LA TRANSLATION DU CORPS DE SAINT BENOIT

La translation en France du corps de saint Benoît est assurément l'un des faits les plus remarquables de l'histoire des moines d'Occident. Aussi a-t-il eu un immense retentissement et provoqué une polémique longue et passionnée.

Dans un travail récemment publié (1), nous avons essayé, non seulement d'élucider, mais encore de terminer cette question intéressante, et nous avons eu la consolation de recevoir les plus chaleureuses félicitations de la part des hommes les plus compétents de France, de Belgique, d'Allemagne et même d'Italie (2).

Dans cette dissertation scientifique, en partie publiée dans *le Contemporain*, nous avons établi, par des preuves historiques, liturgiques et diplomatiques, la vérité du fait de la translation en France du corps entier ou quasi entier de saint Benoît, de manière à enlever aux Italiens, qui l'ont nié, toutes les ressources dont ils s'étaient servis jusqu'alors. Mais certains détails de ce travail ayant été appréciés de diverses façons, il est grandement utile de les

(1) *Les Reliques de saint Benoît.* Chez l'auteur, à Ligugé (Vienne), 1882, 1 vol. in-8°, de 214 pages.

(2) Je ne dirai rien des articles si bienveillants que mes amis MM. A. de Lantenay et Tamizey de Larroque ont publiés dans la *Revue d'Aquitaine* et dans la *Revue des questions historiques*, ni de celui de M. Lœwenfeld, de Berlin. Qu'ils veuillent bien recevoir cependant mes bien sincères remerciements. Mais je ne puis passer sous silence les flatteuses approbations que m'ont envoyées et le R. P. de Smedt, au nom des Bollandistes de Bruxelles, et M. Ewald, de Berlin. Celui-ci notamment m'écrivait, le 8 mars dernier : « Je vous félicite d'avoir résolu dans votre savant livre une des plus difficiles questions historiques avec une précision vraiment étonnante. »

confirmer, au moyen des documents nouveaux ou mieux étudiés que la Providence a mis entre nos mains.

Pour ceux qui n'auraient pas les premières notions de la question, nous les répéterons ici. D'après la tradition écrite depuis onze siècles, des moines de Fleury-sur-Loire, aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans, à la fin du septième ou au commencement du huitième siècle, profitant de l'état d'abandon dans lequel gisaient depuis plus de cent ans les bâtiments du monastère du Mont-Cassin, résolurent d'aller enlever de dessous ces ruines les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique. Ils mirent à exécution leur dessein, et purent, après avoir fracturé le double sépulcre, emporter en France les ossements sacrés du frère et de la sœur.

Ce pieux larcin, une fois connu, eut un immense retentissement dans le monde occidental tout entier. Et, chose presque inouïe dans les fastes liturgiques, on en célébra presque aussitôt la mémoire, par une fête spéciale, non seulement en France, mais encore dans les pays les plus éloignés, comme l'Irlande et l'Angleterre, l'Espagne et la Germanie, voire même jusqu'au pied du Mont-Cassin, dans la province de Capoue.

Que dis-je? les moines du Mont-Cassin eux-mêmes, pendant plusieurs siècles, avouèrent franchement la translation en France du corps de leur saint fondateur. Le plus célèbre écrivain de cette illustre abbaye, Paul Diacre, ami de Charlemagne, a rendu sur l'authenticité de ce fait un témoignage aussi autorisé qu'éclatant (1).

Malheureusement, après trois siècles d'aveux formels, les Cassinésiens se ravisèrent : ils protestèrent timidement d'abord, hardiment ensuite, contre la tradition française ; ils révoquèrent en doute tous les récits de la translation, détournèrent de leur vrai sens les paroles si explicites de Paul Diacre, et, à défaut d'arguments sérieux, produisirent une série de pièces apocryphes forgées pour le besoin de la cause par un des leurs, nommé Pierre Diacre, durant la première partie du douzième siècle. Cette accusation de fraude, formulée d'abord par Baronius, a été confirmée de nos jours par Mommsen, Jaffé et autres savants éminents en Allemagne. Mais ces derniers n'avaient pas fourni la preuve de leur rigoureuse critique. Nous avons appuyé leur appréciation par des argu-

(1) Paul Diacre, *de Gestis Langob.*, VI, II.

ments nouveaux, multiples, et, selon l'expression de M. l'abbé Duchesne (1), *absolument inéluctables*. Nous sommes mêmes parvenu à démontrer, — et cela n'a pas échappé à l'esprit si judicieux de M. Tamizey de Larroque, — que les ossements de saint Benoît, renfermés *dans une cassette* depuis plusieurs siècles au Mont-Cassin, sont complètement dépourvus d'authenticité, attendu que primitivement cette cassette ne contenait que des reliques réduites en poussière (*defluxa, cineres*) (2). Ce n'est qu'à la suite de frauduleuses translations que cette cassette s'est trouvée remplie de deux têtes d'abord (3), puis d'une seule tête et de plusieurs ossements venus on ne sait d'où, et dont quelques-uns sont conservés à Fleury, avec des titres d'authenticité incontestables.

I

Au moment où nous livrions à la publicité le fruit de nos laborieuses recherches, les Bollandistes préparaient le premier fascicule de leurs *Analecta Bollandiana*. Or le R. P. de Smedt eut la bonté de nous prévenir que ce premier fascicule contiendrait un document nouveau sur la *Translation de saint Benoît*, et, avec sa complaisance habituelle, il s'empressa de nous envoyer un exemplaire tiré à part.

C'est, en effet, un récit de la *Translation*, en grande partie

(1) *Bulletin critique*, 1er juin 1882, p. 25. — Nous remercions cordialement le très savant professeur de l'université catholique de Paris de son compte rendu si bienveillant. Il nous reproche cependant « d'avoir encombré notre exposition de polémiques avec *des adversaires souvent chétifs, presque toujours de parti pris.* » Ces adversaires étant des Bénédictins ou des hommes éminents par leur position, nous ne pouvions agir autrement. Notre critique eût désiré que notre travail fût *plus synthétique*. Qu'il nous permette alors d'exposer en peu de mots notre synthèse, qu'une lecture trop hâtive ne lui a pas permis d'apercevoir. État de la question. Situation du Mont-Cassin jusqu'au moment de l'enlèvement des saintes reliques. Textes historiques, attestant cet enlèvement, expliqués et justifiés. Texte légendaire d'Adrevald, qui dépare les textes historiques. Témoignage liturgique des Églises de tout l'Occident pendant six cents ans. Témoignages des Cassinésiens et de leurs amis jusqu'au onzième siècle. Essais de dénégations et découvertes du tombeau de saint Benoît depuis 1665 jusqu'en 1659. Démonstration des fraudes commises et des fausses pièces forgées à ces occasions; étude notamment des bulles de saint Zacharie, de Benoît VIII, d'Alexandre II, d'Urbain II et de Paschal II. Historique du dépôt de Fleury. Ce dernier chapitre a pour but de préciser le sens qu'il faut donner au mot *corps*, dont il a été question jusque-là.

(2) *Les Reliques de saint Benoît*, p. 134, 141, 146.

(3) *Ibid.*, p. 148, 149, 150.

inédit, Son Éminence le cardinal Bartolini, dans son livre *di S. Zaccaria Papa*, n'en ayant cité qu'un fragment très incomplet.

Les savants éditeurs ont essayé, selon leur usage, dans des *notæ prævia*, de déterminer l'âge et la valeur de ce précieux document, et leurs observations sont marquées au coin de cette sage critique qui les rend dignes tout au moins de leurs devanciers.

Toutefois, ils nous permettront de ne pas adopter les conclusions qu'ils tirent relativement à la *quantité* des ossements enlevés au Mont-Cassin par les Français. N'ayant pas encore en main notre travail, ils semblent avoir adopté trop facilement l'opinion du P. Stilting, que j'ai démontrée insuffisante.

Le manuscrit d'où est extrait le monument publié par eux, est du treizième siècle ; il fait partie du dépôt de la Bibliothèque de Naples, sous la cote VIII B 45. L'ouvrage qu'il renferme, a manifestement été composé par un anonyme, qui a reproduit les recherches d'un certain moine du Mont-Cassin, nommé Arechis, lequel vivait sous le règne de Sicon, prince lombard de Bénévent, mort en 833. Les doctes Bollandistes semblent attribuer le tout à ce même Arechis ; ce qui ne nous paraît pas admissible : car l'auteur du document se distingue lui-même d'Arechis d'une manière qui ne permet pas le moindre doute. Parlant des écrivains en grand nombre (*plures viri illustres*) qui, *pour plaire à l'intelligent prince lombard*, se livrèrent à d'infatigables recherches historiques, il ajoute qu'Arechis se fit remarquer *entre tous par sa sagacité*, par son amour pour les lettres, et surtout par son zèle à découvrir toutes les particularités relatives à saint Benoît qui pouvaient avoir échappé à ceux qui avaient jusqu'alors écrit sur ce grand homme : *Inter quos*, dit-il, *unus, Arechius nomine, ingenuus præ omnibus, atque sagacissimus litterarum amator, omissis mundialium rerum studiis, ad beatissimi Benedicti exquirendas virtutes animi vigorem cœpit protendere* (1).

Manifestement celui qui parle ainsi est tout à fait différent du personnage dont il fait l'éloge.

Non seulement l'auteur du document n'est pas Arechis, contemporain du prince Sicon, mais il n'a pas même vécu de son temps ; et c'est en ce point surtout que nous nous écartons des Bollandistes, moins explicites sur l'identité que nous venons d'écarter.

(1) Bartolini, *loc. cit.*, p. 347.

Malgré certaines expressions un peu équivoques, l'anonyme indique suffisamment qu'il s'est servi du travail d'Arechis, mais qu'il écrivait après sa mort.

Il vivait, il est vrai, à une époque où la domination lombarde jetait encore un certain éclat à Bénévent (1); mais le prince Sicon et la pléiade d'écrivains formée sous son inspiration avaient disparu depuis un certain temps (*regebat*) de la scène du monde (2).

Les savants éditeurs ont remarqué avec raison que cet anonyme est à peu près le seul, après le biographe de saint Willibald (3), qui fasse mention, comme encore subsistant, du monastère fondé *au pied* du Mont-Cassin par la générosité des princes lombards, du vivant de saint Pétronax : ce qui prouve qu'il a composé son opuscule avant la destruction de ce monastère par les Sarrasins, en 883 (4).

De ces diverses considérations il ressort que le document en question n'est pas tout à fait aussi ancien que le prétendent les Bollandistes, mais qu'il est néanmoins antérieur à l'an 883.

Il est, selon nous, de la seconde moitié du neuvième siècle. Ce qui nous fait adopter cette date approximative, c'est l'opinion relative aux reliques de saint Benoît, émise à la fin de cet opuscule.

L'auteur vivait à une époque où les moines du Mont-Cassin, sans nier encore le fait de la Translation de saint Benoît, s'efforçaient déjà d'en atténuer la portée, non plus seulement, comme Paul Diacre le faisait à la fin du huitième siècle, en affirmant qu'il *était resté* dans le sépulcre vénéré quelques ossements sans valeur et réduits en poussière (*membra defluxa*), mais en prétendant que les reliques emportées par les Français ne formaient qu'une portion peu considérable (*portiunculas*) (5) des deux saints corps.

Arechis, au contraire, dans la partie de l'opuscule qui lui appartient, parle tout autrement. Il dit, à la vérité, que les deux corps

(1) *Loc. cit.*, n° 2 : « Sub quali vel quanto *nunc* principe Beneventi gloria sublimata consistat. » — N° 14 : « Longobardorum gens, quæ Beneventi primatum RETINET. »

(2) *Loc. cit.*, n° 2 : « *Eo igitur tempore quo...* Sico, illustrissimus princeps Samni, Langobardorum gentis principatum REGEBAT, dum plures ex sibi subditis viri illustres ejus alacritatem sapientiæ cernerent, » etc...

(3) Bolland. *Acta SS.*, t. II, *Julii, in vita S. Willibaldi*, cap. III.

(4) Waïtz, *Scriptores rerum Langobard.*, p. 253 : « Monasterium sanctissimi Benedicti... penitus diruerunt... *Pari modo*, monasterium *quod deorsum erat igne* combusserunt. »

(5) *Loc. cit.*, n° 14.

ne furent pas pris tout entiers (*non ex toto*) (1); mais il avoue pourtant que la portion enlevée se composait de *tous les os principaux* des deux corps : *Ex eorum venerabilibus membris* QUÆQUE CLARIORA (2) *auferre valuissent, veneranter ad Gallias perveherent.*

Ce texte prouve à la fois et l'opinion que les Cassinésiens avaient encore en 830 sur la quantité des ossements ravis au double sépulcre, et la bonne foi de l'anonyme, qui, quoique d'une autre opinion, reproduit néanmoins avec fidélité le document laissé par son devancier Arechis.

Nous prions le lecteur de ne pas perdre de vue cette observation importante.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce que dit ce même Arechis, d'après le poète Marcus (3); mais il en est tout autrement de la légende qu'il nous a transmise de la *Translation de saint Benoît*, et qui commence, dans les *Analecta Bollandiana*, au n° 6.

Jusqu'ici on ne connaissait que deux sources d'informations sur ce grand fait de l'histoire monastique, à savoir : un récit anonyme, publié par D. Mabillon (4) et qui paraît contemporain de l'événement, et une légende composée vers le milieu du neuvième siècle par un moine de l'abbaye de Fleury, nommé Adrevald.

Nous ne rangeons pas le *Faux Anastase*, moine cassinésien qui vivait au commencemant du onzième siècle (5) : parmi les sources où l'on puisse rechercher la vérité sur ce point ; il est tout à fait indigne de fixer l'attention d'un critique sérieux. Cependant, comme depuis notre récent travail on a donné une certaine autorité à ce faussaire (6), nous croyons devoir analyser en peu de mots son œuvre de mensonge (7).

(1) *Loc. cit.*, n° 6.

(2) Il est inutile de dire que nous n'acceptons pas même cette restriction d'Arechis. Bien que, dans notre dissertation déjà citée, nous admettions, avec Paul Diacre, que *quelques reliques* sans importance et en partie réduites en poussière soient restées dans le tombeau, il n'est pourtant pas vrai de dire qu'on n'en ait enlevé que les principaux *ossements*. Certainement Arechis a changé ici les expressions de la légende qu'il copiait.

(3) *Loc. cit.*, n°s 4, 5.

(4) Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 211, édit. de 1723.

(5) *Les Reliques de saint Benoît*, pp. 3, 113.

(6) *Histoire de Clovis III*, par M. Ch. Grellet-Balguerie. Paris, Périsse frères, 1852, p. 18.

(7) Muratori, *Scriptores italici*, t. II, part. I, p. 347-370.

Il débute par la donation de Tertullus, père de saint Placide, et par celle du sénateur Équitius à saint Benoît, documents absolument apocryphes dans la teneur qu'il leur attribue. Tertullus va à Constantinople et fait confirmer ces donations et celle de Gordien par l'empereur Justin *Monocrator*. Justin, faisant appeler son neveu Justinien et le créant *Monocrator*, lui recommande le monastère de Saint-Benoît et expire.

Notez que l'empereur Justin Ier n'a jamais eu la moindre autorité en Italie, alors au pouvoir des Goths.

Cependant Justinien amplifie les donations de l'empereur son oncle. *Il vient à Rome* (ce qu'il ne fit jamais).

Constantin, fils d'Héraclius, et Constant, son fils, viennent aussi à Rome. Le pape Vitalien va au-devant d'eux.

« C'est *en ce temps*, ajoute l'inepte faussaire, qu'un certain Sarabaïte, nommé Aigulphe, vint avec ses complices au Mont-Cassin, et, faisant semblant de demeurer avec les frères qu'il y trouva, brisa nuitamment le côté du tombeau de saint Benoît et de sa sœur, et en retira la moitié des ossements avec lesquels il s'enfuit. »

Songe du pape Vitalien. — Celui-ci envoie d'abord ses *licteurs* (*lictores*) à la poursuite des ravisseurs, qui ne peuvent être atteints. Le pontife réunit alors un concile à Rome, et excommunie les Manceaux et les moines de Fleury. De plus, il fait porter à l'abbé et aux moines de Fleury, par Théodore et Jean, chantres de l'Église Romaine, une bulle d'excommunication qui débute ainsi : « Vitaliannus Episcopus, servus servorum Dei, heremitis in Floriacensi cœnobio commorantibus *eorumque cynocephalo!! Mumulo*, *non abbati*, quod dignum et justum est », et le reste sur ce ton. Autre lettre au roi Clovis : *Si filius obedientiæ fuerit*, *salutem et apostolicam benedictionem* (1). Ces envoyés n'ayant pas réussi dans leur mission, le même pape envoie des *apocrysiaires* en France, avec une lettre adressée aux archevêques, évêques et abbés *in Hispania*, *Betica*, *Lusitania*, *Galicia*, *Aquitania*, *Britannia*, *Germania*, *Gallia Belgica*, *Gallia Togata*, *Gallia Cisalpina*, *Gallia Transalpina et*

(1) Nous avons prouvé que cette formule n'a pas été employée avant la fin du dixième siècle. (*Les Reliques de saint Benoît*, p. 168.) On est très étonné de voir une pareille pièce figurer parmi les témoignages authentiques en faveur de la Translation dans un ouvrage récent (*Catena Floriacensis*, p. 60), et avec des éloges dans l'opuscule de M. Grellet-Balguerie. (*Hist. de Clovis III*, p. 72, 76.)

Gallia Transcampana constitutis. Il y anathématise « Floriacenses, Aurelianenses et Cenomanenses ». Datum Romæ, XVII Kal Augusti.

Après Vitalien, les papes Déodat, Agathon, Léon, *cognomento Sermocinarius*, et tous ses successeurs, notamment Constantin et Grégoire III, qui lance même contre les ravisseurs un décret synodal dans un concile de quatre-vingt-treize évêques, renouvellent les mêmes peines, écrivent à divers rois de France des lettres ayant les mêmes caractères d'authenticité, et envoient en France plusieurs députations inutiles.

Puisant aux mêmes sources, le faussaire a trouvé que « *usque, ad tempora Stephani secundi* » ses ravisseurs avaient possédé leur larcin « *per annos fere* LXVIII *et menses* IX *ac dies* IV », *ni plus ni moins*.

Le pape Zacharie enrichit le Mont-Cassin de reliques : « *et sanctas reliquias* furto sublatas se redditurum jurejurando professus est. » Enfin la restitution s'opère par l'intermédiaire du pape Étienne II et du roi Pépin (*Pipino nano regi Francorum*), de Carloman, son frère, et *d'Audoenus, archevêque de Rouen*. Le pape est en France ; il lève l'excommunication, après une longue mercuriale faite aux moines de Fleury, dépouillés de leur larcin. Puis le pape, le roi Pépin et ses fils, le sénat et le peuple romain, accompagnés « *omni Francorum, Allemannorum, Suevorum et Burgundionum exercitu*, et cum omni Romanæ Ecclesiæ clero, *ad Casinense cœnobium venerunt, et inestimabili luce a Francia usque Casinum illos comitante super reliquias* (*restitutas*) *lætati sunt*, etc. »

Arrêtons ici cette citation ; elle suffira, nous l'espérons, pour empêcher qu'on n'ose de nouveau se servir en France d'un pareil témoignage *pour ou contre* la Translation du corps de saint Benoît. C'est un tissu de faussetés d'un bout à l'autre. Aussi M. Waitz n'a-t-il pas même daigné reproduire de telles inepties dans ses *Scriptores rerum Langobardicarum* (1)

Le document que viennent de publier les Bollandistes, est d'une toute autre nature : c'est une légende, qui, sans être exempte d'erreurs, a une vraie portée historique.

Bien que transcrite vers 830 par Arechis au Mont-Cassin, elle nous semble avoir été composée à Fleury, ou du moins copiée sur un manu-

(1) Waitz, *loc. cit.*, p. 468 : « Chronica minor Casinensis, Anastasii nomine inscripta, qua origines et facta monasterii fabulosa narrantur, *ab hujus collectionis consilio prorsus aliena est.* »

crit de Fleury, par un moine qui avait visité ce monastère, peut-être vers le commencement du neuvième siècle, et certainement postérieurement à Paul Diacre. On en a la preuve dans le calcul exact des distances qu'il donne des lieux mentionnés dans la légende de la Translation.

Ainsi, il fait observer (1) que Fleury est à *vingt milles environ* d'Orléans, tout près du fleuve de la Loire, environné d'arbres fertiles et abondants, et dans une vallée d'un aspect agréable à ceux qui le visitent : « *pulchrum videntibus spectaculum præbet.* » — « Bonodium, ajoute-t-il plus loin (2), où s'arrêtèrent à leur retour les ravisseurs, est situé *à trois milles* environ de Fleury. »

En outre, l'auteur de cette légende raconte tous les miracles opérés aux environs de Fleury et à Fleury même, à l'occasion de la Translation. Adrevald ne fera que les commenter.

Il avait donc vécu à Fleury. Ce qui le démontre, c'est qu'Adrevald l'a constamment sous les yeux pour composer sa légende.

Il l'a suivie pas à pas et reproduite presque mot à mot, toutes les fois qu'il ne l'a pas défigurée par des amplifications de rhétorique, ou par des additions plus ou moins heureuses. C'est un fait évident, dont se convaincra facilement quiconque se donnera la peine de comparer les deux documents. Comme ce point de critique littéraire est extrêmement important pour l'appréciation des sources qui servent à établir l'authenticité de la Translation du corps de saint Benoît en France, nous croyons devoir le mettre en pleine lumière par une série de comparaisons de textes.

II

La légende d'Arechis débute en ces termes (3) :

« Igitur postquam gloriosis præfulti meritis inter angelorum choros cœlesti sunt sede recepti, nescimus quo occulto Dei judicio, post longa annorum spatia, monasterium ejus quod in Cassino monte ipse instruxerat, unde et antiquum expulerat hostem, Longobardorum feritate, ut idem suo vaticinio ante prædixerat, discipulorum servatis animabus, destructum est. » Adrevald a com-

(1) Bolland, *loc. cit.*, n° 7.
(2) *Loc. cit.*, n° 9.
(3) *Analecta Bolland.*, n° 6.

menté ce début à sa façon dans le numéro 1 de son *Historia Translationis sancti Benedicti.* Le sens est le même.

La légende bollandienne continue : « Deinde vero, *longinquis* « *transactis temporibus*, ipse mons in quo illius atque ejus sororis « sacra tumulata sunt corpora, *humanis destitutus accessibus*, « *desertus admodum factus*, *bestiarum tantum celebrabatur in-* « *cursu.* »

Adrevald commence ici à suivre de plus près son modèle : « Hac itaque, écrit-il (1), patrata eversione (à la place de *deinde vero*) *et multis effluentibus annorum curriculis*, idem locus *ad eremum redactus cœpit esse ferarum qui primo fuerat habitatio hominum.* » Ce dernier membre de phrase remplace évidemment *humanis destitutus accessibus*, et est mis à la suite de *ferarum*, afin de former une antithèse, figure de rhétorique fort à la mode au milieu du neuvième siècle.

Mais la ressemblance entre les deux textes n'en est pas moins frappante.

La légende bollandienne continue : « Exin autem cum illic dili- « gentius *venerenda sanctorum corpora* demorata, *in negligentia* « *ab hominibus haberentur*, divino dispensante consilio, quod nul- « lorum possint investigare corda mortalium, ad Galliarum fines « eorum *non ex toto, sed partim sunt beata translata cadavera.* »

Nous croyons que ce passage a été en partie interpolé par Arechis, qui a dû, comme Paul Diacre, faire quelques restrictions en faveur du Mont-Cassin, que l'on ne voulait pas croire entièrement dépouillé de son précieux dépôt. Mais l'aveu d'Arechis : « *Sanctorum corpora in negligentia ab hominibus haberentur* », est d'autant plns remarquable. Il prouve que les Cassinésiens, au commencement du neuvième siècle, reconnaissaient que les corps de saint Benoît et de sainte Schoslastique avaient été réellement abandonnés *par une négligence inconcevable*, depuis la destruction du monastère par les Lombards. Le texte d'Arechis est formel.

Celui-ci continue : « Quæ qualiter vel quo ordine *illis in partibus* « sunt evecta, lectorum auribus intimamus. »

A part les mots *illis in partibus*, qui devaient être différents dans la légende de Fleury, nous ne voyons aucune raison d'attribuer à Arechis cette phrase et la suivante, où il est dit que le récit est un

(1) *Hist. Translat.*, n° 2.

simple abrégé des faits : « *Ne prolixior sermo audientibus fastidium præbeat*, et legentium animis SCRUPULOSITATEM *aliquam inferat* (1). »

Ces sortes d'excuses sont fréquemment exprimées dans les légendes des saints. D'ailleurs, l'idée de causer *quelque* SCRUPULE *aux lecteurs*, en racontant avec trop de détails le fait de l'enlèvement des deux corps, ne peut pas être venue à l'esprit d'un Cassinésien, et surtout l'avoir déterminé à composer un récit plus bref, afin de le rendre plus croyable. Un Cassinésien eût été porté à agir tout autrement. Arechis n'a donc fait ici que transcrire la légende de Fleury.

Adrevald a remplacé ce passage par une longue tirade sur les origines de son monastère, qu'il prétend avoir été fondé sous le règne de Clovis II, fils de Dagobert (2). Voulant également assigner une date, du moins approximative, à la Translation, il introduit en scène saint Mommole, immédiatement après le vénérable fondateur Leodebodus (3).

Nous reviendrons plus loin sur cette date.

La légende d'Arechis raconte le fait en ces termes : « Duo, « quodam tempore, nobilium Francorum nobili orti prosapia, clari « viri *fuerunt in monachico habitu*, ex quibus unus illo in loco qui « Cenomannis dicitur degebat, alter vero monasterio videbatur « præesse, cui vocabulum Floriacus fore dinoscitur... His duobus una « atque consimilis revelatio, Domino demonstrante, facta fuisse « dinoscitur. Nam una in nocte, dum in locis quibus morabantur, « ambo depressi sommo quiescerent, cœlitus eis admonitio facta est, « ut quantocius ad Italiam pergerent, et sanctorum Benedicti atque « illius sororis sacræ virginis Scholasticæ *diu neglecta* sacrata cor- « pora (remarquez le reproche de *négligence* encore répété) dignis « obsequiis visitarent, et ex eorum venerabilibus membris QUÆQUE « CLARIORA *auferre valuissent*, veneranter ad Gallias perveherent. »

Adrevald, tout préoccupé de faire l'éloge de saint Aigulphe, moine de Fleury, et mort plus tard martyr, passe légèrement sur cette double révélation. Il prétend que, dans la vision de saint Mom-

(1) Comparez cette phrase avec celle d'Adrevald, au n° 7 de sa légende de saint Aigulphe, parlant de l'*Histoire de la Translation* : « Cujus facti dignoscentiam si quis SINE SCRUPULO nosse cupit. »

(2) Adrevald, *loc. cit.*, n° 2.

(3) Adrevald, *loc. cit.* : « Patrem eos abbatem his *præfecit* (*Leodebodus*) nomine Mammelum. »

mole, saint Aigulphe avait été désigné pour exécuter la translation des deux corps.

Sans trancher, en ce moment, la question des personnes, nous ferons néanmoins observer à nos lecteurs que la légende d'Arechis ne contient aucun nom propre. L'anonyme contemporain dont Mabillon a publié la légende, se tait également sur le nom des héros du drame : « Fuit in Francia, dit-il (1), per pii Patris pru-« dentiam presbyter doctus. Hic erat iter facturus ad Italiam, volens « investigare ubi sepulta jacerent *inculta ab hominibus* ossa « sancti Benedicti Patris. »

Il ne parle pas des révélations préalables au Mans et à Fleury, mais il ne dit pas un mot qui les démente.

La légende de Fleury en faisait certainement mention, puisque Arechis et Adrevald sont d'accord sur ce point.

Adrevald, nous venons de le constater, nomme seul les personnages qui ont été chargés de ravir au Mont-Cassin son trésor. Où a-t-il puisé cette donnée? Certainement en dehors de la légende qui lui servait de guide. Outre le silence d'Arechis, nous en avons pour garant la manière dont il parle des Manceaux. Là il ne fournit aucun nom propre ; il n'y en avait donc pas dans la légende originale : et, s'il en donne pour Fleury, c'est qu'ayant trouvé ces deux noms vénérés dans les archives de son abbaye, il a cru devoir les mettre en scène en cette grave affaire.

Cependant nous ne devons pas esquiver une difficulté sérieuse que fait naître le texte des Bollandistes. D'après ce texte, la double révélation aurait été faite *à deux moines*, dont un seul était abbé, et abbé de Fleury et *ce seraient eux-mêmes* qui auraient exécuté, *après s'être concertés*, le double mandat qu'ils avaient reçu du Ciel.

Sans nous établir juge de la tradition de l'Église du Mans, qui semble contredire cette assertion, nous osons soutenir cependant que la légende de Fleury, dont Adrevald s'est servi pour composer la sienne, s'exprimait de la même manière.

En effet, cet écrivain, au numéro 4 de son *Historia translationis*, dit expressément (2) que ce furent *ceux-là mêmes qui avaient été favorisés de la vision dans la ville du Mans* qui firent le

(1) *Les Reliques de saint Benoît*, p. 18.

(2) *Loc. cit.*, n° 8 : « Cumque sibi *vicissim* postea quod in somnis viderant retulissent et hoc eis imperatum fore declaratum esset, *ambo pariter* ad Italiam properantes. »

voyage d'Italie. L'évêque n'y apparaît en aucune manière : « Non « dispar interea huic visioni in Cinomannica urbe apparuit visio, « ut scilicet pergentes ET IPSI in eamdem provinciam corpus trans- « ferrent sororis sancti Benedicti — a supradicta. » Cinomannica « urbe egressi ORACULI DIVINI AUDITORES *carpebant iter*. »

Ainsi Adrevald lui-même rend hommage, en ce point du moins, à l'authenticité de la légende d'Arechis, composée à Fleury, avons-nous dit, vers le commencement du neuvième siècle.

Il s'en écarte en ce qui concerne Fleury; et, conformément à l'anonyme contemporain, il fait aller en Italie, non pas l'abbé, mais un moine de Fleury.

Mais, au lieu que l'anonyme se tait sur le nom de ce moine, Adrevald affirme que c'est saint Aigulphe. Nous verrons plus tard ce qu'il faut en penser.

Poursuivons. D'après Adrevald, les députés du Mans vinrent à Fleury; et c'est là que, selon lui, fut concertée *l'exécution en commun* du mandat divin : « Igitur *communi decreto cœptum opus simul statuunt peragere*, junctique simul, etc. »

La légende d'Arechis s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Cumque *sibi vicissim* postea *quod in somnis viderant retulissent...*, *ambo pariter* ad Italiam properantes. »

Adrevald oubliera plus loin ce qu'il vient d'écrire.

Il les représente ensuite, à Rome, occupés à visiter les principaux sanctuaires de la ville sainte. Selon lui, Aigulphe avait suggéré ces pieuses stations, dans le but de tromper les envoyés du Mans, d'aller avant eux au Mont-Cassin, et d'acquérir ainsi la gloire d'avoir exécuté seul la mission divine (1).

Une pareille conduite nous paraît tout à fait indigne du saint personnage à qui elle est attribuée. C'est évidemment une invention d'Adrevald, qui, dans tout son récit, s'efforce de mettre en relief son héros, en lui prêtant des paroles ou des actions plus ou moins véritables.

Ni le texte d'Arechis, ni l'anonyme publié par Mabillon ne parlent de ce séjour à Rome et de l'incident raconté par Adrevald. Ils

(1) Adrevald., n° 5 : « Cum in eadem urbe, SUB OBTENTU *visendorum sanctorum locorum* a se invicem dividerentur, *ut rei autem habet veritas, negocium quod cœperant perfecturi*, memoratus Aigulfus, intermissis int rim his quæ *palam ostentaverat velle*, locorum scilicet sanctorum circuitionibus, expeditioni operam dedit. »

montrent l'un et l'autre la double caravane se dirigeant directement vers le Mont-Cassin, où elle parvient sans encombre.

Il est, en effet, beaucoup plus vraisemblable qu'ils évitèrent de se montrer à Rome, de peur d'attirer l'attention sur leurs démarches ultérieures. Ils n'étaient pas envoyés pour satisfaire leur dévotion aux tombeaux des saints Apôtres, mais pour exécuter le plus secrètement et le plus promptement possible la tâche difficile qui leur avait été confiée.

Sous la plume d'Adrevald, saint Aigulphe paraît dès lors seul en scène. Il n'a pas même de compagnon de voyage. Seul, il interroge les lieux ; seul, il réussit à découvrir le double sépulcre, à briser les sarcophages, à jeter pêle-mêle les deux corps dans un sac de cuir. Alors seulement arrivent les Manceaux, juste à point pour constater qu'ils ont été joués par le moine de Fleury, et pour prêter leur naïf concours à sa fuite précipitée.

L'anonyme contemporain et la légende d'Arechis racontent les choses tout autrement (1), et, disons-le sans hésiter, d'une façon bien plus vraisemblable : « Qui mox », dit Arechis, « Campaniæ fines « attingentes, circa Aquinensium loca constiterunt. Cœperuntque « a locorum incolis diligenter inquirere ubi olim sanctorum cor- « pora Benedicti ejusdemque sororis humata fuissent. »

Cette première information auprès des habitants du pays était manifestement nécessaire. L'anonyme contemporain, plus concis encore que la vieille légende du commencement du neuvième siècle, met sans transition l'envoyé de Fleury, incertain du lieu précis de la sépulture, en face d'un vieux porcher, qui, moyennant finance, montre aux moines étrangers le cimetière où reposaient, à côté de leur Père, les premiers disciples de saint Benoît (2). La légende d'Arechis raconte le fait à peu près de la même manière.

La condition de celui qui fournit les premières indications n'est pas précisée, comme dans la légende de l'anonyme contemporain. Il est seulement appelé, dans la légende d'Arechis, un vieillard vénérable : *quodam viro valde seniore*, et dans celle d'Adrevald :

(1) Les *Gesta episcoporum Cenomanensium*, œuvre du dixième siècle, publiée par Mabillon (*Vetera Analecta*, p. 270), attribuent, comme Arechis, une égale part aux Manceaux et aux moines de Fleury dans la découverte, bien qu'en général ils reproduisent la légende d'Adrevald.

(2) « Qui dum nec vestigium invenire poterat *aut cimiterium corporum* ; tandem a subulco *mercede conducto* intellexit et perfecte invenit locum monasterii. »

quidam multorum annorum. Dans le récit bollandien, ce vieillard intervient très naturellement et sans mystère, au moment où les pèlerins français prennent des informations au pied de la montagne.

Dans Adrevald, ce vieillard apparaît tout à coup mystérieusement sur la montagne, pendant qu'Aigulphe fait d'inutiles circuits pour reconnaître les lieux. En outre, au lieu de la simple mention de la récompense promise à ce paysan en échange de sa précieuse indication, Adrevald établit un dialogue invraisemblable entre Aigulphe et le vieillard.

C'est ce dernier qui commence : « Eh! s'écrie-t-il, de quels « rivages es-tu venu en ce pays et pour quelle affaire? »

Saint Aigulphe hésite à faire connaître son secret. Le vieillard, voyant que ses questions réitérées ne recevaient pas de réponses satisfaisantes, prend de nouveau la parole : « Pourquoi refuses-« tu de me faire part de ton secret? Si tu crains le scandale « d'un délateur, sois sans inquiétude : tu trouveras en moi une « discrétion complète, et si tu ajoutes foi à mes paroles, peut-être « pourras-tu arriver à tes fins. » — « En entendant ces paroles, continue Adrevald, le serviteur de Dieu, considérant que dans les vieillards résident la sagesse et la connaissance des choses passées, et se persuadant que, sans doute, ce vieillard lui était envoyé par le Seigneur pour le favoriser dans son entreprise, il lui exposa *tout au long* l'histoire de la mission qu'il remplissait en ce moment (*compellanti* EX ORDINE *rei gestæ texuit historias*). A ce récit, le vieillard fixant ses regards à terre (*senex paullulum terræ defigens aspectum*) et comprimant sa voix dans le fond de son gosier (*vocemque infra fauces comprimens*), après un moment de silence, s'exprima ainsi : « Si tu consens à me donner une récompense « digne du grand service que tu me demandes, je pourrai, je pense, « Dieu aidant, te fournir le moyen d'aboutir à ton but, de façon « qu'après avoir rempli la mission pour laquelle tu as entrepris un « si long voyage, tu puisses retourner joyeux dans ta patrie. » — Aigulphe s'empressa de répondre : « Tu peux être sûr que tu auras « tout ce que tu demanderas ; sois seulement fidèle à ta promesse. » — Alors le vieillard reprit : « Lorsque tu verras s'approcher les om-« bres de la nuit (1), garde-toi de te livrer au repos ; quitte plutôt ta « demeure, et observe attentivement en plein air le phénomène qui

(1) « Cum lucifugæ noctis tempora conticiniique metas propinquare prospexeris. » Quelle périphrase de rhéteur!

« se présentera à tes regards. Tu apercevras un certain endroit « de ce lieu solitaire brillant d'un éclat céleste ; note-le avec soin : « car c'est là que tu trouveras le trésor que tu cherches. »

Nous avons cru devoir traduire en entier ce dialogue, malgré sa longueur, afin de donner une idée des amplifications d'Adrevald. La vieille légende de Fleury, qu'il avait sous les yeux, disait seulement : « Quorum utique inquisitio cum a quodam viro valde seniore fuisset audita, statim illis ab eo mons pariter et locus est demonstratus ; a quo etiam hoc eis præceptum est ut præsenti nocte sacras vacarent orationibus, et quo aliquod signum eis præsignato in monte a Domino demonstraretur, sacris evidentibusque indiciis spe fierent certiores. »

Quelle différence entre les deux narrations ! Le texte bollandien est simple et naïf ; l'autre est cousu d'invraisemblances.

On remarquera que, dans la légende d'Arechis, il n'est pas question de secret *acheté à prix d'argent*. Où Adrevald a-t-il pris cette particularité ? Dans l'anonyme contemporain. Mais dans celui-ci cet achat du secret n'a rien d'extraordinaire. Le paysan ne mêle en rien le sacré au profane ; il ne fait que fournir une indication utile à des étrangers. Ce n'est pas lui qui propose des prières ; la connaissance du lieu précis de la sépulture est acquise par des moyens surnaturels, avec lesquels l'argent donné n'a aucun rapport (1). D'eux-mêmes et sous l'inspiration de leur foi, les pèlerins se livrent aux jeûnes et aux veilles ; et au bout de plusieurs jours de pénitence et de prières, la situation du tombeau leur est révélée.

En mélangeant les deux légendes, Adrevald a rendu son récit invraisemblable.

Ce qui suit dans le récit d'Adrevald (2) est un commentaire emphatique de ce passage de la légende d'Arechis : « Cumque venerandi senioris, quem divino credimus destinatum instinctu, obedirent præceptis, ecce intempesta nocte, cum cuncta sub silentio tenerentur et tenebrarum horror Cassinum tegeret montem, subito *miris fulgoribus* et *innumeris coruscis lampadibus cacumen montis* in quo sancta corpora quiescebant, cœlitus ILLUSTRATUR (3). »

(1) Mabillon, *loc. cit.*, et *les Reliques de saint Benoît*, p. 1[illegible] : « Sepulchrum tamen omnino agnoscere non potuit, donec cum suis sociis consecravit jejunium per biduum ac triduum. Et postea coquo eorum per somnium revelatum est. »

(2) Adrevald., *loc. cit.*, n° 7.

(3) Adrevald., n° 7 : « Namque prædictæ solitudinis plagam respiciens,

Bien entendu, selon Adrevald, saint Aigulphe fut seul témoin de ces prodiges. Il s'approche du lieu ainsi environné d'une lumière céleste, y découvre le double *loculus* de saint Benoît et de sa sœur (*locutum ibidem invenit*), et le brise sur le côté (*patefacto a latere*).

L'anonyme de Mabillon, à qui Adrevald a peut-être emprunté ces détails, absents de la légende d'Arechis, est plus précis et plus vraisemblable : « Examinant les lieux avec une attention plus particulière (*diligentius perscrutantes loca*), ils découvrirent une pierre sépulcrale en marbre, qu'ils perforèrent (1) (*invenerunt lapidem marmoreum perforandum*). L'ayant ensuite brisée (*destructo vero lapide*), ils se trouvèrent en présence des ossements du saint abbé Benoît. Dans le même monument, mais dans un *loculus* inférieur, *séparé du premier par une pierre de marbre*, gisaient les ossements de sainte Scholastique, sa sœur : « *et in eodem monumento ossa beatæ Scholasticæ, sororis ejus, subterjacere, marmore tamen interposito.* »

Nous avons montré ailleurs (2) la haute portée scientifique de ces détails archéologiques, qui donnent au récit de cet anonyme un caractère de véracité tout à fait historique et exceptionnel.

Au point de vue de la vraisemblance, l'une des garanties de l'histoire, ce qui suit est également bien préférable à la narration d'Adrevald : « Ils réunirent ces ossements, et, après les avoir lavés, ils les déposèrent dans un linceul très pur (probablement en soie), *chaque corps à part cependant* (3), afin de les pouvoir facilement emporter en leur pays. »

Le respect et les convenances commandaient, en effet, ces précautions, que rien ne les empêchait de prendre.

Cependant, d'après Adrevald, saint Aigulphe agit tout autrement : « Thesaurum inventum », dit-il, « unius sportellæ conclusit sinu. » Ainsi, sans y être contraint ni par le temps ni par la peur, il jeta pêle-mêle, contre toutes les lois du respect, les ossements du saint

conspicit eminus locum lumine claro micantem, seu *cum luminaribus facibusque densis locus aliquis perfusus* ILLUSTRATUR, etc. » Remarquez le mot ILLUSTRATUR commun aux deux légendes.

(1) Adrevald ajoute que sur la pierre sépulcrale il y avait des signes indiquant que c'était la tombe de saint Benoît. (*petræ superpositæ præfixa erant nomina.*)

(2) *Les Reliques de saint Benoît*, p. 25.

(3) Mabillon, *loc. cit.* : « Congregatis vero ossibus et lavatis, posuerunt super sindonem mundissimam, *seorsum tamen utriusque*, ut secum portarent ad regionem. »

patriarche et de sa sœur dans un même sac. Adrevald ajoute que ce sac était encore conservé intact de son temps. Supposé même cette tradition véritable, ce n'est pas une raison pour croire que les reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique y ont été jetées *pêle-mêle*, au Mont-Cassin.

L'anonyme contemporain attestant formellement le contraire, on doit croire à son témoignage, plus autorisé que celui des légendes composées longtemps après les événements. Et sous ce nom, nous comprenons la vieille légende du commencement du neuvième siècle aussi bien que celle d'Adrevald, qui lui a emprunté cette circonstance, comme nous le verrons bientôt.

Saint Aigulphe, toujours d'après Adrevald, venait d'achever cette opération, lorsque les envoyés manceaux arrivèrent enfin de Rome à l'improviste : « Quibus patratis omnibus, *improviso adsunt* socii quos supra sermo retulit a Cinomannica urbe profectos. »

Il semble qu'ils auraient dû se plaindre d'avoir été frustrés, par la ruse d'Aigulphe, de la part qu'ils devaient prendre à la découverte du précieux trésor, puisqu'il avait été convenu, d'un commun accord, à Fleury, qu'ils agiraient en tout de concert : « *Communi decreto cœptum opus simul statuunt peragere.* »

Ainsi s'exprimait plus haut Adrevald lui-même. Et, en effet, le vieux légendaire de Fleury dit qu'ils ne se sont pas séparés. Mais Adrevald a oublié ce détail; et, chose étrange! il prétend (1) que c'est alors seulement que les Manceaux découvrirent le secret motif de leur voyage en Italie : « *Tuncque primum sibimet mutuo patefecere sui itineris causam.* »

Ainsi, saint Aigulphe et ces Manceaux ont essayé de se tromper mutuellement pendant tout leur voyage! et cela sans aucun motif, puisque, d'après la teneur de leurs révélations, leurs missions n'étaient nullement contradictoires, les uns étant chargés d'enlever le corps de saint Benoît, et les autres celui de sa sœur! Loin de chercher à se nuire, ils auraient dû naturellement se prêter un mutuel appui. Aussi cette scène ridicule est-elle une pure invention d'Adrevald, qui a voulu attribuer la gloire de l'invention des reliques à son héros, à l'exclusion de tous autres, contrairement au texte de la vieille légende qu'il avait sous les yeux.

(1) Les *Gesta episcoporum cenomanensium* disent la même chose; mais ils copient Adrevald.

Nous avouons qu'un passage du vieux légendaire a pu donner lieu à cette interpolation maladroite.

Il y est dit (1) que, de retour à Fleury, il s'éleva entre les deux groupes des ravisseurs une amicale altercation (*altercatio quædam amica*) au sujet de la possession d'un si précieux trésor; mais il n'est pas dit que les moines de Fleury prétendissent avoir participé *seuls* à la découverte.

L'utilité de ne pas séparer les deux corps est mise en avant. A ce point de vue, on conçoit la discussion : car, encore que les Manceaux ne fussent allés au Mont-Cassin que pour y chercher le corps de sainte Scholastique, ils devaient ardemment désirer posséder une partie du corps de saint Benoît; réciproquement, les moines de Fleury devaient convoiter le corps de sainte Scolastique.

Ils avaient à alléguer les dispositions de saint Benoît lui-même, qui n'avait pas voulu être séparé de sa sœur jusque dans la mort.

Cette altercation, qui se termina par la séparation des deux corps, conformément à la volonté de Dieu, manifestée par les révélations, ne suffisait donc pas pour autoriser Adrevald à écarter les Manceaux de toute particiption à la découverte des saintes reliques. C'était faire sortir une fable d'un passage mal interprété.

Toutefois, il a pu être entraîné dans cette fausse voie par un autre motif. Nous avons vu qu'il avait probablement sous les yeux le récit de l'anonyme contemporain en même temps que la vieille légende du commencement du neuvième siècle; nous avons même constaté que, en deux points, il s'était rapproché de cet anonyme, bien qu'il lui préférât, pour tout le reste, la légende publiée par les nouveaux Bollandistes. Or cet anonyme ne parle pas, explicitement du moins, de la participation des Manceaux à la découverte des deux corps. Il dit seulement que ce fut *un moine de Fleury avec ses compagnons* (*cum sociis suis*) qui exécuta cette délicate mission. En outre, au moment où il écrivait, les deux corps de saint Benoît et de sainte Scholastique reposaient encore à Fleury : « *Floriacus, ubi nunc sepulti sunt in pace.* »

Si Adrevald, comme nous le croyons, a eu connaissance de cet opuscule ou de tout autre analogue, il a dû en prendre occasion pour forger son récit légendaire tout à l'avantage de son héros, à

(1) *Loc. cit.*, n° 10.

l'exclusion des Manceaux. Il n'a pas remarqué, dans sa préoccupation, que l'anonyme n'attribue pas à un seul la découverte du tombeau, mais à toute la pieuse caravane dont pouvaient bien faire partie les envoyés du Mans.

Dans tous les cas, Adrevald est convaincu d'interpolation manifeste.

La légende d'Arechis et l'anonyme contemporain racontent que les ravisseurs apportèrent les saintes reliques *sans incident* jusqu'à Bonnée, à peu de distance de Fleury.

Adrevald ne pouvait se contenter d'un retour aussi vulgaire. Il avait inventé le séjour à Rome des pèlerins français, il fallait bien qu'il en montrât les conséquences. Il raconte donc que le Pape fut averti en songe de l'enlèvement des saintes reliques du Mont-Cassin (1), et gourmandé par un ange de ce qu'il laissait ainsi des étrangers priver l'Italie de si puissants protecteurs. Le Pontife effrayé se lève, appelle aux armes les comtes de son palais (*arma comitesque inquirit*), leur adjoint une troupe de Lombards (*junctis sibi Langobardorum auxiliis*), et leur ordonne de courir à la poursuite des ravisseurs.

On avouera qu'un tel déploiement de forces était parfaitement inutile pour avoir raison de cinq ou six moines sans armes. Cette mise en scène est donc absolument ridicule.

Heureusement pour les voyageurs, un autre ange vient à leur secours. Non content de les avertir de ne faire aucune halte en route (*vox alta divinitus per alta silentia noctis prohibuit eos moras innectere ineundo*); il les couvre encore d'une nuée ténébreuse au moment où ils aperçoivent avec terreur l'ennemi qui les atteint : « (*timore pleni terræque consternati. — Omnipotentis potentia tenebrarum densitate ita eos occuluit, etc.* ».

Dom François CHAMARD,

Bénédictin.

(*A suivre.*)

(1) On se souvient de la manière dont le faux Anastase a profité de cette fable.

LE PÈLERINAGE DE PÉNITENCE A JÉRUSALEM[1]

(1882)

Jeudi 11 mai, nous campons à Sindjil. Nos tentes sont dressées sur une hauteur, d'où nous découvrons la mer et où la brise vient nous rafraîchir. Sindjil n'a pas de souvenirs bibliques. Sur le sommet d'un coteau, quelques ruines apparaissent, quelques arbres se dessinent qui cachent un village sur le profil de la pente : c'est Mitspa. Samuel s'y rendait tous les ans pour juger Israël.

Cette dernière journée, par des chemins affreux, eût été fort rude pour les pèlerins, si le vent, continuant à souffler de la mer, n'eût rafraîchi la température. C'était une bénédiction de cette douce Providence qui n'a cessé de nous couvrir de sa puissante protection pendant ce périlleux voyage. La pensée que nous allions voir Jérusalem ce même jour, remplissait notre âme d'une joie indicible, et nous rendait insensibles à la chaleur et à la fatigue.

Le pays que nous traversons, a un caractère triste. De larges plateaux se succèdent, uniformément couverts de champs d'où sort la tête pierreuse de sommets à peine accusés. Il n'y a pas d'arbres, excepté dans le lointain, autour d'un hameau perché sur la cime d'une montagne. On ne voit aucune fleur, si ce n'est au fond d'une petite vallée, la seule qui ait accidenté notre route.

Notre dernière halte est à Biré. Trois tentes avaient été dressées pour le déjeuner. Mais lorsque j'arrivai, tout était envahi. Mon obligeant drogman m'installe à l'ombre d'un pan de mur, reste d'une ancienne église des croisés, où plusieurs officiers turcs venaient d'étaler leur déjeuner. Ils m'invitent avec tant de bonne grâce à partager leur repas, que je ne puis résister à la curiosité de goûter leurs galettes, cuites sous la cendre, et au fromage blanc,

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1882.

qui me semble bien meilleur que le poulet froid et les éternels œufs durs qu'on nous servait invariablement au déjeuner pendant notre voyage en Samarie.

Biré n'a de remarquable que sa position. Deux grandes voûtes, restes de quelque église du temps des croisades, lui donnent du caractère.

Bir, ou Beeroth, était une des villes qui trompèrent si adroitement Josué et tout Israël (sur la distance où se trouvait leur pays), en arrivant à Guilgal. Ils se présentèrent chaussés de souliers percés et leur besace pleine de pain moisi. (Josué, IX, 4, 5.)

Au delà de Bir, nous apercevons Ramah (*El-Ram*). Elle est bâtie sur un point très élevé; quelques figuiers entourent ses habitations. Sa position est pittoresque. Samuel avait son habitation à Biré, et les anciens montèrent pour lui demander un roi. (I Rois, VIII, 4.)

Dans ces temps-là les républiques n'avaient pas de crédit : c'étaient des rois qu'on voulait. Il nous semble que ce qu'on voulait alors ressemble beaucoup à ce qu'on veut aujourd'hui : secouer le joug et ne dépendre que de soi-même.

A mesure que nous avançons dans le pays, nous ne faisons plus que monter et descendre.

A chaque instant nous nous attendons à voir paraître la ville sainte; mais à peine une montagne est-elle gravie, qu'une autre se dresse devant nous, plus pénible à gravir encore. Jérusalem présente bien l'image du ciel, où l'on n'arrive qu'après beaucoup de souffrances et par une voie étroite et difficile.

Tout à coup nous nous trouvons au milieu d'une nature sauvage. La végétation a cessé, rien ne vient distraire le regard fatigué. A peine voit-on quelques rares oliviers, dont le pâle et maigre feuillage donne au pays un aspect plus mélancolique encore. Partout un sol inégal, jonché de pierres détachées, arrondies et comme polies par l'effet des eaux. Enfin, de la crête d'une dernière montagne, nous voyons apparaître des murailles que dominent des coupoles et des minarets. On sait l'émotion qui de tout temps s'est emparée du cœur des pèlerins, lorsque, pour la première fois, ils ont vu les murs sacrés. A cette vue, comme jadis les croisés, notre âme est livrée aux sentiments les plus divers, si bien dépeints par le Tasse :

Al gran piacer che quella prima visita
Dolcemente spiro nell altrui petto
Alla contrizion sucrese.

Notre colonne ralentit sa marche pour permettre aux pèlerins de se grouper. Le guidon à croix rouge est arboré et porté par M. de Belcastel. Un drogman porte devant nous le drapeau de la France. Nous nous plaçons sur deux rangs. Arrivés au mont Scopus, où l'on domine Jérusalem, nous chantons le psaume *Lætatus sum*, et nous acclamons la ville sainte : « Vive Jérusalem ! »

Le R. P. vicaire de la Casa Nova vient à notre rencontre, avec M. Langlais, consul de France. Le R. P. Emmanuel Bailly les accompagne. Rangée en front de bataille, notre cavalerie se présente calme et digne. Cet ensemble frappe beaucoup les musulmans. Russes, Grecs, Arabes, Juifs : tout Jérusalem se porte au-devant de nous. Notre caravane, composée de plus de cinq cents cavaliers, imposait surtout aux Arabes, pour qui le cheval est l'indice de la richesse : ils nous supposaient une grande puissance, comparés aux pèlerins russes qui, chaque année, arrivent à pied par milliers dans la ville sainte. A mesure que nous avançons, la foule se groupe le long de la route. Au lieu d'entrer par la porte de Damas, nous suivons l'escorte turque qui vient nous rendre les honneurs, et nous tournons les établissements russes pour aller faire notre entrée par la porte de Jaffa, où les pèlerins qui nous avaient précédés de six jours à Jérusalem, sont rangés en procession et nous attendent. Le quartier russe se compose de rues et de maisons nouvellement construites. C'est là que les Juifs russes affluent de toutes parts et viennent s'établir. La colonne se masse dans cette espèce de faubourg : elle présente un aspect imposant. On a de la peine à modérer les chevaux, qui pressent le pas. En un mot, c'est une vraie marche triomphale.

A quelque distance de la porte de Jaffa, nous mettons pied à terre, et la procession se forme, précédée de nombreuses bannières. De groupe en groupe on chante, avec beaucoup d'ardeur et d'ensemble, l'*Ave maris Stella*, le *Magnificat*, le *Te Deum*. Ces hymnes sacrées réveillent les échos du mont Sion. Les chrétiens pleuraient de joie, et les musulmans fanatiques nous regardaient avec une sombre tristesse.

Depuis la reprise de Jérusalem par les Turcs, on n'avait pas vu le spectacle d'une procession de latins chantant librement leurs cantiques dans la ville sainte.

La procession se termine au saint Sépulcre, où le patriarche latin, Mgr Bracco, nous attendait sur le seuil du tombeau du divin

Rédempteur. Avec une amabilité et une grâce parfaites, Mgr Bracco nous souhaite la bienvenue en français, en nous félicitant d'avoir ouvert une ère nouvelle aux pèlerinages en Terre sainte.

Il est tard, et la nuit nous surprend pendant que nous nous prosternons devant le saint tombeau, après avoir baisé plusieurs fois cette terre qui porte encore l'empreinte des pas du Fils de Dieu. Après avoir récité les prières et entendu les instructions du R. P. Picard, nous nous hâtons de trouver un gîte, chose difficile les premiers jours. Néanmoins tous les pèlerins sont casés dans différentes communautés de Jérusalem, et le campement de l'agence Cook, établi en dehors de la porte de Jaffa, devenu inutile, est levé. Les pèlerins trouvent partout le plus bienveillant accueil. Les Turcs avaient reçu des instructions spéciales de Constantinople pour favoriser notre pèlerinage et nous protéger au besoin. Enfin, Dieu continue à répandre ses bénédictions sur notre pacifique croisade. Malgré la chaleur et les fatigues excessives du voyage de la Samarie, aucun pèlerin ne manque à l'appel à notre arrivée à Jérusalem. Chose surprenante, la seule victime du climat est un drogman, pris de la dyssenterie à Naplouse, et que nous avons dû laisser chez le curé latin, où il mourut le jour suivant. Aucun des nombreux appareils apportés pour des fractures probables n'a servi, car la seule jambe cassée fut celle d'un cheval. Un prêtre, qui avait fait une chute dangereuse, au point de perdre connaissance, put prêcher en arrivant.

Quelques foulures, pour lesquelles on croyait avoir besoin d'un repos de plusieurs jours, furent guéries en route.

Les pèlerins reçoivent une hospitalité aimable et bonne dans les différentes communautés où ils sont logés. Aussi, malgré des fatigues et des privations inévitables, tous manifestent une joie chrétienne et une gaieté admirables. Mille pèlerins ne pouvant tenir dans les sanctuaires relativement petits, nous avions été divisés par groupes, allant, à tour de rôle, chaque matin dans le sanctuaire désigné. Les réunions générales ont lieu dans l'après-midi, soit au saint Sépulcre, soit à la grande et belle église du Patriarcat, ou bien dans la vaste et antique église de Sainte-Anne, construite par les croisés et occupée actuellement par des religieux français : les missionnaires africains, de Mgr Lavigerie. Partout où les pèlerins sont logés, on établit un règlement édifiant : silence de neuf heures du soir à six heures du matin, prière en commun, lecture pieuse au

commencement et à la fin du repas. On déploie beaucoup de zèle. Souvent on rencontre dans les rues les pèlerins priant à genoux et baisant la terre.

Les musulmans sont foncièrement religieux; ils s'écriaient en nous voyant passer : « Voilà de vrais pèlerins! ceux-là prient et sont édifiants. » D'autres disaient : « C'est admirable comme ils sont unis. Quelle différence avec les grands pèlerinages russes et grecs schismatiques! »

Pour nous, la fatigue n'est bientôt plus qu'un souvenir. Rien ne peut égaler notre joie de nous trouver dans ces murs sacrés, où tout parle à l'âme et l'édifie. Quel bonheur de contempler les collines et les vallées qui ont vu le Sauveur, de marcher sur la terre qu'il a foulée, de respirer l'air qui a frémi sous le souffle de sa parole, de baiser la pierre sous laquelle il a été enseveli! Ces joies surpassent toutes les félicités terrestres.

Jérusalem! quel nom! Nulle autre cité ne saurait éveiller autant de souvenirs, ni exciter le même enthousiasme. Quelle autre ville a jamais eu de plus hautes destinées, joué un rôle plus important dans le monde? Mais ses enfants sont dispersés dans tous les coins du monde, ils ne se réunissent plus dans son enceinte pour célébrer leurs grandes solennités.

Au moyen âge, Jérusalem subit les destinées les plus diverses. Godefroy de Bouillon achève ce que Charles Martel avait commencé dans les plaines de Poitiers : il défend la chrétienté contre les infidèles.

Il refuse de prendre le titre de roi et de porter une couronne d'or dans la ville où le Fils de Dieu a été couronné d'épines. Un royaume chrétien s'élève tout à coup à la place où Mahomet avait régné en maître. La ville subit une entière transformation. Les habitants, les lois, les mœurs, la religion, présentent un aspect nouveau. Il est certain que si Godefroy de Bouillon eût vécu plus longtemps, il aurait établi sur des bases solides le nouvel empire chrétien de Jérusalem.

On ne peut contester que la conquête de la ville sainte a été l'œuvre de tous les peuples chrétiens, mais particulièrement celle des Francs. Nous devons en être fiers et nous dévouer encore pour la ville qui renferme le tombeau du Sauveur. Mais comment ne pas faire d'amères réflexions, en voyant tant de Français qui ont cessé d'être des Francs?

Examinons maintenant l'intérieur de Jérusalem. Celui qui n'a jamais vu une ville orientale, peut difficilement se faire une idée de la cité sainte. Jérusalem présente un dédale de rues tortueuses, irrégulières, pavées de pierres pointues et glissantes; rues si étroites, qu'un chameau, s'il est chargé, les barre entièrement, et que l'on est obligé de se faufiler, en se courbant, sous le ballot qu'il porte. Ce n'est rien, quand il n'y en a qu'un; mais ordinairement ces animaux voyagent par longues et lentes files.

A droite et à gauche, s'élèvent des maisons à toits plats, sans alignement, sans ornement, sans fenêtres; elles s'ouvrent presque toutes sur une cour intérieure. Une seule porte y donne accès, mais elle est toujours verrouillée.

A Jérusalem, la vie intérieure est mystère; mais chaque pierre parle et sollicite l'attention et l'étude du pèlerin.

Un groupe nombreux, à peu près deux cent pèlerins, avait été désigné pour la Casa-Nova, où se trouvait la direction, ayant à la tête le R. P. Picard, M. de Belcastel et l'état-major. Je suis assez heureux d'être du nombre du groupe logé dans cet antique hospice franciscain, dont le confortable relatif pouvait sembler du sybaritisme après les nuits passées sous la tente et le pénible voyage en Samarie. Les privations donnent de la valeur aux moindres choses. Aussi nous n'étions pas médiocrement charmés lorsque, après avoir traversé de longs cloîtres, nous entrions dans un vaste réfectoire, éclairé par deux lustres, et où des tables recouvertes de nappes blanches pouvaient contenir plus de cent couverts. Une autre salle semblable recevait le même nombre de pèlerins. Au-dessus des portes, des fresques représentaient les écussons des pères de la Terre sainte. La Casa-Nova était pour nous une ancienne connaissance et un bien précieux souvenir. Nous l'avons trouvée fort embellie depuis notre premier voyage en Palestine, remontant à une dizaine d'années.

La grande hospitalité des fils de Saint-François fait des prodiges. Les bons pères nous accueillent avec autant de charité que d'empressement. Leur excellent supérieur, toujours affable et souriant, s'ingénie de toutes les manières pour bien nous caser.

FÊTE DE L'ASCENSION SUR LE MONT DES OLIVIERS. — CHAPELLE DU PATER. — COUVENT DES CARMÉLITES.

Jeudi 18 mai, nous avons l'insigne bonheur de célébrer l'Ascension de notre Sauveur sur la montagne des Oliviers. C'est une consolation accordée aux catholiques une fois l'année, et les chrétiens de Jérusalem sont arrivés avec empressement à cette pieuse cérémonie.

La veille de la fête, les religieux franciscains se rendent tous au mont des Oliviers et y séjournent jusqu'au lendemain. Ils officient dans le sanctuaire le jour et la nuit, comme dans leur église.

Sur le sommet du mont des Oliviers, au milieu d'une cour circulaire, se trouve une petite mosquée. Des fragments de colonnes indiquent qu'un grand sanctuaire fut jadis élevé en ce lieu.

Cette mosquée renferme une partie du rocher portant l'*empreinte du pied gauche du Sauveur*. Cette empreinte est encadrée par quatre marbres, qui lui font un encaissement de quelques centimètres. Ce cadre a environ un mètre de large sur un demi-mètre de long. Les catholiques ont la permission d'y célébrer les offices de l'Ascension. Les grecs ou schismatiques ne sont autorisés qu'à y faire trois ou quatre processions. A trente ou quarante pas de cette construction se trouve la Galerie du *Pater*, ainsi appelée parce que Notre-Seigneur y enseigna cette prière à ses disciples. Un fort beau cloître s'élève en ce lieu, avec des plaques de marbre sur lesquelles le *Pater* est inscrit en trente-deux langues. Chaque plaque est enfermée dans un cintre ogival du cloître. Dans ces cintres on avait placé des autels portatifs; d'autres se trouvaient à l'église des Carmélites, attenante à ce cloître. De deux heures jusqu'à neuf heures du matin, quatre cent quatre-vingts prêtres y célébrèrent le saint sacrifice. Le sang de Jésus-Christ coula pour ainsi dire à flots sur la montagne des Oliviers.

La messe du pèlerinage était fixée à six heures et demie : nous quittons la Casa-Nova dès cinq heures du matin avec un groupe nombreux. Pendant quelque temps nous suivons la Voie douloureuse; nous passons près de la chapelle de la Flagellation, qui appartient aux pères franciscains, et près de la belle église de Sainte-Anne. Nous franchissons la porte de Saint-Étienne. Une foule d'aveugles et de lépreux bordent le chemin, en criant pitié et en se lamentant, absolument comme dans l'Évangile.

L'horrible maladie biblique s'est perpétuée à Jérusalem, à Naplouse et dans plusieurs autres villes de la Palestine. Comme dans l'ancienne loi, ces malheureux errent près de la porte des cités et habitent des cabanes isolées, réduits à la charité publique. A Jérusalem, la léproserie se trouve près de la porte de Sion. La lèpre épargne l'enfant, et ne se déclare chez lui que vers dix à douze ans. La vue de ces lépreux déchire le cœur, Ils tendent vers nous des mains difformes, et nous demandent *bachiche* d'une voix éteinte. Souvent des ulcères remplacent les yeux absents.

A partir des remparts, la montagne sur laquelle s'élève Jérusalem descend à pic jusqu'au Cédron, qui forme le fond de la vallée de Josaphat. Un pont d'une seule arche le traverse et conduit au mont des Oliviers, qu'éclaire admirablement le soleil levant. Tous les chemins sont sillonnés par les habitants en habit de fête, par les pèlerins gravissant la montagne. Au bout de quelques minutes de marche, nous rencontrons un petit espace entouré d'un mur : c'est le jardin de Gethsémani, qui renferme les huit gros oliviers sous lesquels le Sauveur pria la veille de sa passion. Ces arbres vénérables ont huit mètres de circonférence. On sait que l'âge de l'olivier se compte par siècles : qu'il se rajeunit, pour ainsi dire, en renaissant de ses propres racines. Il n'est donc pas incroyable que les arbres de Gethsémani remontent au temps de Jésus-Christ. Les pères franciscains ont la garde de ce jardin, qu'ils cultivent avec amour. Ils recueillent avec grand soin les fruits de ces arbres précieux, dont ils font des chapelets fort recherchés. Un peu plus loin se trouve la grotte de l'Agonie, témoin de la plus poignante douleur qui ait jamais brisé un cœur humain.

On a laissé cette grotte dans sa nudité primitive, sauf un autel qu'on y a placé dans le fond. C'est sur ce sol inégal que tomba du front du Sauveur une sueur sanglante. Que de profondes et douloureuses émotions traversent l'âme en songeant que Jésus, fatigué, se retirait la nuit dans cette solitude et y priait, après avoir enseigné dans le temple pendant le jour !

Le sentier qui conduit au sommet de la montagne, est étroit, raide et pierreux. Chaque pas réveille un souvenir religieux, attesté par les ruines d'un édifice.

Sur le plateau du mont des Oliviers, le spectacle le plus animé s'offre à nos regards. Par une coïncidence fort rare, cette année, la Pâque et l'Ascenscion des grecs schismatiques tombaient le même

jour que pour les catholiques. De tous côtés se dressent des tentes qui abritent les cérémonies des différents cultes, avec leurs autels, leurs chants, leurs lumières : à gauche, s'élève la tente où les Arméniens célèbrent avec pompe leur grand office ; à peu de distance, une tente plus humble abrite les Cophtes, avec leur rite plus sombre ; à droite, se dresse la grande tente des grecs schismatiques, avec leurs encensements, leurs processions et leurs *Kyrie eleison* interminables.

En avant se trouvent la grande tente circulaire des pères franciscains, la tente du consulat et celle des drogmans.

En face, Jérusalem se déroulant dans tout son ensemble, avec ses monuments, ses coupoles, ses mosquées, forme un magnifique panorama, enveloppé des teintes chaudes du soleil d'Orient.

A quelques pas du lieu de l'Ascension, sur une plate-forme au-dessus de la crypte, est l'endroit où les Apôtres composèrent le *Credo*. Là se dresse en plein air un autel orné de fleurs du mont des Oliviers. Les pèlerins, profondément recueillis, sont prosternés autour de cet autel dès six heures et demie du matin. On célèbre la messe en ce lieu si plein de grands et pieux souvenirs. Quel spectacle! le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Pater*, chantés là! Comme on prie! comme on est heureux! comme le cœur s'élève au ciel avec Notre-Seigneur! Les larmes ne cessent de couler. Quelles impressions de douleur et de joie se croisent dans notre cœur pendant cette messe, entendue dans de pareilles conditions! A l'Évangile, le R. P. Briant nous adresse une touchante allocution ; puis on récite les *Pater* et les *Ave* habituels, aux intentions du pèlerinage. Cette messe et ces prières pour l'Église et pour la France produisent une profonde impression. Jamais nous ne perdrons le souvenir de cette fête incomparable.

Jetons maintenant un regard sur un petit centre religieux et français, qu'une femme du monde, éprise de grandes pensées, a établi sur la sainte montagne. Mme la princesse de la Tour d'Auvergne a fait construire l'élégante chapelle du *Pater*, sur le modèle du *Campo Santo* de Pise, le monument du *Credo* et un couvent de carmélites, qui renferme dans une clôture impénétrable ces âmes vouées à la pénitence et à la prière.

A son insu, la généreuse princesse a immortalisé son nom, en édifiant cette sainte demeure, où des victimes volontaires et certainement agréables à Dieu implorent de sa miséricorde le pardon des pécheurs.

Après la messe, un nombreux groupe de pèlerins se rend au Carmel, où la sœur tourière leur sert, avec un charitable empressement, du café au lait et du pain ; on fait passer ce déjeuner de l'intérieur du couvent, par le tour, dans une espèce de parloir, où l'on se coudoyait, comme au sortir de l'église, tant l'espace était étroit en comparaison du nombre des convives.

Nous avons l'avantage de nous entretenir quelques instants avec la supérieure, cachée derrière les grilles et un sombre voile. Elle nous a fait comprendre que les bonnes carmélites ne sont pas à l'abri du besoin. Leur couvent n'est qu'à moitié achevé, et elles n'ont aucunes ressources pour vivre. Pourtant ces dignes filles de Sainte-Thérèse ne sont nullement inquiètes de cet état précaire. Elles comptent sur la divine Providence, elles espèrent que Dieu suscitera des âmes généreuses pour terminer ce que Mme de la Tour d'Auvergne a si heureusement commencé.

Nous montons ensuite au minaret, voisin de la chapelle de l'Ascension, et nous ne pouvons retenir un cri d'admiration en contemplant le magique panorama qui se déroule devant nous. C'est le plus beau et le plus saisissant spectacle que la nature et l'histoire réunies puissent offrir, et qu'on ne saurait rendre en quelques traits de plume. Du point élevé où nous sommes, nous dominons toute la Judée. Sur le premier plan, au sud, sont les collines de Bethléem. Plus loin, les montagnes qui bornent les déserts d'Arabie et les montagnes bleues de la Judée. A l'est, est la vallée verdoyante du Jourdain. A droite, la mer Morte nous montre, par trois échappées, ses eaux immobiles, mais, de loin, limpides, transparentes et azurées, comme celles des plus beaux lacs de la Suisse et de l'Italie. Sur ce fond montagneux, une cime se détache : c'est le Nébo, le tombeau mystérieux de Moïse. Au couchant, Jérusalem se montre dans toute son étendue. Impossible de voir un plus bel ensemble.

Nulle autre cité ne présente une enceinte aussi grandiose, de remparts crénelés aux assises colossales. Ceux qui nous font face, dominent à pic la vallée profonde de Josaphat. Jérusalem formant un carré long, est tout entière renfermée dans ses murs. Elle est majestueusement assise sur quatre montagnes élevées, et pourrait dire aujourd'hui encore : *Sedeo regina;* « Je suis la reine du monde. » Du lieu où nous sommes, nos yeux plongent dans la funèbre vallée de Josaphat jusqu'au Cédron, qui en sillonne le fond. La montagne

qui se relève en pic devant nous, et que nous avons descendue en sortant de la ville, c'est le mont Moriah, couronné par la mosquée d'Omar, avec son dôme immense, son parvis de marbre blanc à ciel ouvert, ses pavillons légers qui en dessinent les contours, et ses noirs cyprès.

Le temple de Salomon était là; il devait resplendir ainsi sous le ciel bleu de Jérusalem, lorsque les Apôtres admiraient, saisis d'étonnement, la beauté de cet édifice, et que le Sauveur versait des larmes à la pensée de la ruine imminente de la malheureuse cité. A gauche de la mosquée d'Omar, nous voyons la coupole de la mosquée *El-Aksa*, ancienne église bâtie par les croisés sur le lieu de la présentation de la sainte Vierge au temple. Une seconde montagne s'élève : c'est le mont Sion, où nous distinguons la tour de David, le cénacle et la mosquée.

Des minarets s'élancent de tous côtés au milieu de ces édifices. A notre droite se trouve la coupole du Saint-Sépulcre, près de laquelle sont les ruines de l'ancien hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette partie de la ville est bâtie sur le mont Acra ou Golgotha. Quatre portes donnent entrée dans la cité sainte : celle de Damas, haute, profonde, crénelée, comme les murs de la ville; elle date de l'époque de Saladin; celles de Jaffa, de Saint-Étienne et de Sion. Il y en a encore deux autres, mais elles sont fermées : ce sont les portes Dorée et de Mangrabins.

Tout ici a le caractère de solennité profondément empreint sur Jérusalem, de quelque côté qu'on la regarde; mais la magnificence de sa position inspire autant d'admiration que ses souvenirs imposent de respect.

Le soleil était déjà très haut. Malgré la chaleur qui devenait intense, nous ne pouvons résister au désir de nous joindre à un groupe de pèlerins à qui le frère Lieven devait faire visiter Béthanie. Après avoir descendu le mont des Oliviers, nous apercevons Béthanie, qui se cache dans un repli de terrain, quelques maisons modestes que dominent deux tours ruinées, un ancien couvent fortifié, la maison de Lazare, qui se groupent au milieu des oliviers et des grenadiers.

Ce site paisible parle au cœur, parce que nous y retrouvons les plus beaux souvenirs de l'Évangile. Sous ces vergers, le Sauveur venait se reposer dans quelques modestes maisons, pareilles à

celles que nous voyons, grises, avec un escalier en dehors et une terrasse, que caressent les branches des amandiers. Quand Notre-Seigneur s'y reposait, Béthanie était une petite ville; elle était devenue un simple village du temps de saint Jérôme, et ce n'est plus aujourd'hui qu'une espèce de gouffre, entre la vallée du Jourdain et le sommet des Oliviers, sur lequel sont disseminées huit ou dix pauvres maisons.

Béthanie n'étant qu'à deux ou trois kilomètres de Jérusalem, nous savons par l'Évangile que deux familles riches avaient souvent le bonheur d'y recevoir Notre-Seigneur : Lazare, avec ses deux sœurs, et Simon le lépreux. C'est là qu'il goûta les plus pures joies humaines, et partagea ensuite le chagrin de Marthe et de Marie. En voyant Lazare mort, le Fils de Dieu ne peut retenir ses larmes.

L'amitié du Sauveur pour ses hôtes de Béthanie prouve que la religion ne dessèche pas le cœur. Jésus-Christ a réformé, purifié la nature; il ne l'a pas détruite.

Il a compati à toutes nos misères; il a légitimé nos joies pures en les partageant. Comme l'amitié est le meilleur de tous les biens sur cette triste terre, le Sauveur a voulu être le modèle de toutes nos affections.

L'emplacement du château de Lazare est vaguement indiqué; mais le tombeau sur lequel s'est manifestée la puissance du Fils de Dieu est toujours là grandement ouvert, pour attester le miracle de la résurrection du frère de Marthe et de Marie.

LE CALVAIRE. — LE SAINT SÉPULCRE.

Le Calvaire n'est point une montagne élevée, comme on serait tenté de le croire. Il ne forme qu'un petit rameau de la grande montagne qui descend du nord au midi, entourée de ce côté de profonds ravins et sur laquelle est assise la ville de David.

Au moment où le Fils de Dieu consomma son sanglant sacrifice, le Calvaire se trouvait en dehors des murs, au nord de la cité. Le jardin de Joseph d'Arimathie entourait ce rocher, et la partie occidentale de ce jardin renfermait un tombeau taillé dans le roc. Après que le Calvaire eut été arrosé du sang du Fils de Dieu, et que cette tombe s'ouvrit pour recevoir son corps adorable, il devint un lieu sacré, où les chrétiens se rendirent assidûment pour y prier.

Eusèbe nous apprend (1) que l'empereur Adrien, pour en éloigner les fidèles, le fit combler et y élever une statue de Vénus. Mais dès que Constantin fut monté sur le trône, il eut soin de faire purifier ce lieu profané, et il ordonna d'y construire un temple « le plus éclatant et le plus magnifique qui fût sous le soleil ».

Eusèbe, auquel nous empruntons ces détails, dit encore que, dix ans plus tard, les fidèles venaient prier dans cette *nouvelle Jérusalem descendue du ciel*, construite en marbre et lambrissée *d'or, qui s'élevait entre le Calvaire et le lieu où fut trouvée la croix du Sauveur*.

Sainte Hélène, âgée de plus de quatre-vingts ans, se rendit à Jérusalem, pour assister à la dédicace de ce temple. Tout en partageant la joie universelle, la pieuse mère de Constantin s'attristait en pensant que le bois sacré de notre rédemption était encore enfoui sous les décombres. « Quoi! je suis sur le trône, et la croix du Seigneur est dans la poussière! je demeure dans un palais, et l'instrument du triomphe du Christ est enseveli sous les ruines! »

On sait par quels miracles fut reconnu l'arbre de notre salut. Afin d'honorer le lieu où fut trouvée cette précieuse relique, sainte Hélène y fit construire une chapelle, indépendante de la grande église. Il en était de même de la chapelle du Calvaire, bâtie à la même époque. Mais en 614, Cosroès, roi des Perses, détruisit tous ces monuments élevés par la piété de Constantin et de sa mère, il enleva même la vraie croix qui y était déposée. Mais après que ce profanateur eut péri de la main d'un de ses fils, le saint Sépulcre se releva de ses ruines. Au dixième siècle, les musulmans y mirent deux fois le feu. Quand les croisés s'emparèrent de Jérusalem, ils restaurèrent les trois églises et les réunirent ensemble, comme on les voit aujourd'hui. Depuis la chute du royaume latin de Jérusalem, les musulmans ont toujours respecté l'église du Saint-Sépulcre.

L'église actuelle du Saint-Sépulcre n'a ni portail ni grande entrée. Elle se compose de la rotonde, où est le saint tombeau; de la grande nef, occupée par les grecs; de la chapelle du Calvaire et de la petite église souterraine de l'Invention de la croix. Tous ces édifices reliés ensemble forment une immense construction. Si ce temple auguste ne brille pas par la magnificence dont l'avait revêtu Constantin,

(1) *Histoire de Constantin.*

il a toujours la gloire immortelle de renfermer le tombeau de Jésus-Christ.

Le saint Sépulcre est le cœur et la raison d'être de Jéruralem chrétienne, qui se serre autour de la vieille église franque, comme la ville musulmane autour de la mosquée d'Omar.

CHEMIN DE CROIX DES PÈLERINS SUR LA VOIE DOULOUREUSE

Le lendemain de l'Ascension, vendredi 19 mai, les pèlerins font solennellement le chemin de la croix. On forme des groupes de cent à cent cinquante personnes, qui se suivent à quarante pas d'intervalle. Cette mesure était nécessaire, en raison du peu de largeur des rues de Jérusalem, rues obscures dans ce pays de lumière. Le cortège est ouvert et fermé par les deux grandes croix d'olivier apportées des navires où elles avaient été érigées. Elles sont portées par des prêtres et des laïques, qui se relèvent de distance en distance. Vingt pèlerins avaient été désignés pour cette belle mission. Ils se disputaient cet honneur avec un admirable empressement. La prière et les chants retentirent dans les rues désolées de Jérusalem, par lesquelles le divin Sauveur passait jadis en portant sa croix.

A chaque station, les groupes s'arrêtent et écoutent les explications données par le F. Liéven et répétées par les prêtres échelonnés le long de la Voie douloureuse. On tombe à genoux, on récite les prières pour gagner les indulgences, on baise la terre et on se relève en chantant le *Stabat*. Pendant deux heures et demie, que dure ce chemin de croix, c'est une suite de chants et de prières qui s'entre-croisent avec une piété et un recueillement indicibles. On chante aussi les cantiques : *Au sang qu'un Dieu va répandre; Vive Jésus! vive sa croix!* Les soldats turcs précèdent la procession avec les cavas du pacha et du consul. Les cavas portent un brillant costume, qui leur donne grand air.

Il se compose d'une veste richement brodée, d'un large pantalon bouffant, d'un sabre courbé et orné de ciselures. La caserne turque nous avait été ouverte pour la première station. La circulation est un peu gênée à la porte judiciaire, où se trouve un carrefour très fréquenté; mais à Jérusalem on sait respecter la prière.

Le palais de Pilate a été transformé en cette caserne, où nous commençons le chemin de la croix. De modernes constructions ont remplacé le palais du gouverneur romain; cependant la tradi-

tion indique encore la place des divers événements qui se sont accomplis dans ces murs.

Sans entrer dans des détails sur les différentes stations, nous dirons seulement combien l'émotion nous gagnait à mesure que nous avancions sur la Voie douloureuse. La chaleur, la fatigue qui nous accablait, nous faisaient mieux comprendre encore l'épuisement du Sauveur. Ses forces étaient brisées, la sueur coulait de son front divin; sainte Véronique s'avance et l'essuie. En passant près de la colonne renversée qui indique la demeure de cette femme courageuse, nous envions son bonheur d'avoir pu rendre ce service au divin Maître.

Quelles prières et quelles larmes brûlantes d'amour répandues sur le pavé de Jérusalem dans cette belle journée! Arrivés au saint Sépulcre, tous ensemble, groupés autour de la chapelle qui couvre le glorieux tombeau, nous chantons le *Miserere*, le *Parce, Domino*, et nous entendons l'éloquent et touchant discours du R. P. Marie-Antoine, qui nous a tous profondément émus, en nous montrant ces deux croix embrassant le saint Sépulcre, contre lequel on venait de les déposer, et représentant la croix de l'Église et la croix de la France, réunissant le signe infaillible de leur commun triomphe. Incontestablement cette journée a été l'une des plus belles de notre séjour à Jérusalem, et laissera au cœur des pieux pèlerins un souvenir ineffaçable. A Jérusalem, tout le monde fut étonné de cet édifiant spectacle; jamais on n'en avait vu de semblable : aussi le pèlerinage français, qui s'est fait respecter et aimer, laissera-t-il de profonds souvenirs, même parmi les infidèles.

LE PATRIARCAT LATIN DE JÉRUSALEM. — INAUGURATIONDE LA STATUE DE SAINT PIERRE

Le lendemain de l'Ascension, 19 mai, nous eûmes une fort belle cérémonie à l'église du Patriarcat : c'était l'inauguration d'une grande statue de saint Pierre, semblable à celle de Rome et offerte au patriarche par les pèlerins. Après la messe du pèlerinage, Mgr Bracco bénit cette statue et nous adressa quelques paroles émues.

C'est l'immortel Pie IX qui décréta le rétablissement du patriarcat latin de Jérusalem et choisit Mgr Valerga pour occuper ce siège, que saint Jacques le Juste avait laissé vacant six siècles

auparavant. L'épiscopat de Mgr Valerga fut fécond. Il institua un séminaire à Beit-Djalla; sa dernière œuvre fut la construction de l'église patriarcale et de la maison adjacente, résidence du patriarche et de son clergé.

Cette belle église, qui lui coûta dix années de travaux, ne fut consacrée solennellement qu'en 1872, à peine une année avant la mort prématurée de cet éminent pontife. Elle est située dans l'intérieur de la ville, au quartier du mont Sion, non loin du saint Sépulcre et de la porte de Jaffa, à l'angle occidental des murailles de la ville, où se trouvait jadis un monceau de ruines. Cette admirable cathédrale, d'un style correct et pur, a la forme d'une croix grecque. Elle est précédée d'un parvis, ou péristyle, entouré de hauts portiques.

L'unité du style, l'harmonie de toutes les parties, les fresques qui ornent les voûtes, les six autels qui l'entourent, les tableaux, les statues qui l'embellissent, en font l'édifice le plus splendide de Jérusalem. Elle est dédiée au saint Nom de Jésus.

Sans le secours d'aucun architecte, Mgr Valerga, secondé par le zèle intelligent de ses missionnaires, dirigea seul la construction de cet admirable édifice. Ni les pauvres ni les missions n'eurent à souffrir de ses dépenses. Mgr Valerga n'hésita pas à s'adresser aux chevaliers du Saint-Sépulcre, qui vinrent généreusement à son secours et lui permirent de terminer heureusement cette belle basilique. En mourant, Mgr Valerga laissa par ses œuvres un héritage impérissable. Il éleva le patriarcat de Jérusalem au-dessus de toute influence politique, et lui donna par cela même plus de force et de puissance.

Rien ne pouvait faire prévoir la mort rapide et prématurée de Mgr Valerga : son énergie semblait lui donner une santé à toute épreuve. Mais il savait combien le climat de ces régions brûlantes est meurtrier et à quels dangers l'exposaient les travaux de son apostolat : aussi avait-il choisi d'avance, parmi ses prêtres, l'homme le plus capable de lui succéder, Mgr Bracco, qui a daigné accueillir notre pèlerinage avec tant de bienveillance, et n'a cessé de lui donner des preuves de sa paternelle sollicitude.

Mgr Bracco est né à Torazzo, en 1835. Il vint en mission en 1860, aussitôt après sa promotion au sacerdoce. Son premier emploi à Jérusalem fut de professer la philosophie au séminaire patriarcal. Ses qualités supérieures ne tardèrent pas à le faire distinguer de

Mgr Valerga, qui, deux ans après, lui confiait la direction de son séminaire et le nommait vicaire général en 1866, après lui avoir obtenu du Saint-Siège la dignité épiscopale. Par sa connaissance du pays, son expérience des affaires et son respectueux attachement à Mgr Valerga, Mgr Bracco était digne de continuer l'œuvre de l'illustre défunt.

Le Saint-Siège ne pouvait mettre à la tête du patriarcat de Jérusalem un évêque plus vénérable, plus dévoué que Mgr Bracco. Ce digne prélat est entouré d'amour et de respect, non seulement par son clergé, mais par toutes les autorités, qui forment à Jérusalem de si singuliers contrastes. Mgr Bracco maintient avec fermeté l'œuvre de son illustre prédécesseur; il continue à réaliser sa pensée et à poursuivre ses entreprises. On peut dire que la grande âme de Mgr Valerga préside encore aux destinées du patriarcat.

L'extérieur de Mgr Bracco, doux et imposant à la fois, est fait pour inspirer le respect. Ce n'est pas un petit mérite chez un peuple aussi épris de la forme, aussi facile à séduire par les dehors, que l'est le peuple arabe.

Les pèlerins n'oublieront jamais les douces émotions qu'ils ont éprouvées pendant ces belles cérémonies, célébrées avec tant de pompe à l'église du patriarcat.

Au milieu d'une mer de lumière et de nuages d'encens, Mgr le patriarche, avec ses amples vêtements sacerdotaux, son long manteau de soie violette à longue traîne, et sa crosse d'or fleurdelisée, surmontée de la statue de saint Louis, avait une grande majesté. Tout autour de lui, un nombreux clergé, revêtu des plus riches ornements, les pèlerins ecclésiastiques et laïques, remplissent le chœur jusqu'aux marches de l'autel. Près des portes, des Arabes, assis par terre, les jambes croisées, les femmes accroupies et vêtues d'étoffes de couleurs éclatantes et enveloppées de grands voiles, mais le visage découvert, étaient dans l'attitude d'un pieux recueillement.

Ce tableau oriental avait beaucoup de prestige et même de poésie. Il faut y ajouter les sons de l'orgue et les beaux chants exécutés par a chapelle patriarcale.

Mgr Bracco a accordé de nombreuses audiences aux pèlerins français, et les a accueillis dans ses vastes salons avec la plus gracieuse bienveillance.

Nous avons eu l'honneur de nous entretenir plusieurs fois avec l'éminent prélat, qui parle le français avec facilité, et a bien voulu

nous donner d'intéressantes notices sur les œuvres qu'il dirige avec un si admirable dévouement.

Attenant à l'église du patriarcat, est un vaste édifice conforme aux besoins du diocèse, au climat, aux habitudes du pays, où Mgr Bracco réunit autour de lui les prêtres de sa mission, les chanoines de son église et les professeurs de son séminaire. On ne peut reprocher à l'architecte ni la somptuosité extérieure ni le luxe intérieur de cet édifice. Tout y est sobre, austère, comme il convient à une famille religieuse et aux mœurs de ceux qui l'habitent. On lui donne le nom de *palais*, pour se conformer au langage adopté pour la demeure des évêques; il conviendrait mieux de dire un couvent, car la maison du patriarche n'est pas autre chose. Il y vit avec ses prêtres sous une règle sévère.

On conçoit difficilement en France une construction de laquelle le bois est absent; une maison sans toit, sans poutres, sans solives, enfin une demeure toute en pierres; des chambres voûtées, de grands corridors qui semblent creusés dans le roc, des terrasses pavées de grandes dalles, sur lesquelles on se promène comme dans l'intérieur d'une cour.

Telles sont les maisons de Jérusalem, telle est l'habitation du patriarche.

Depuis l'établissement du patriarcat latin, la langue française s'est acclimatée et généralisée à Jérusalem parmi les catholiques. Dans le palais patriarcal, chacun possède au moins cinq langues : outre le grec et le latin, trois sont particulièrement en usage : l'arabe, l'italien et le français.

Mgr Valerga, comme son successeur, sont héritiers légitimes des patriarches latins établis à Jérusalem à l'époque des rois francs.

A la fin de notre séjour de Jérusalem, Mgr Bracco a décerné l'ordre du Saint-Sépulcre à plusieurs éminents pèlerins.

Il a envoyé la croix de commandeur à M. de Belcastel et à M. de Moisdry, un des plus zélés promoteurs du pèlerinage, qui pendant plusieurs mois s'était particulièrement dévoué pour l'organisation de l'installation des pèlerins à Jérusalem. M. le comte de l'Épinois, M. de la Croix et M. Saulnier ont reçu la croix de chevaliers du Saint-Sépulcre.

Cet ordre doit à Mgr Valerga d'avoir repris l'éclat qu'il tenait de son fondateur, Godefroy de Bouillon. La croix, qui en est le signe distinctif, porte le nom de ce célèbre croisé couronné.

Les chevaliers reçus au Saint-Sépulcre acceptaient autrefois la mission de garder les Lieux saints, de protéger les pèlerins, de racheter les esclaves chrétiens.

A la fin du quinzième siècle, outre le roi de France et les princes de la famille royale, l'ordre comptait quatre cent cinquante membres : grands officiers, officiers et chevaliers.

Pour être autorisé à porter cette décoration, il fallait prouver qu'on avait visité les Lieux saints.

Lors du rétablissement du patriarcat, l'ordre avait besoin d'être restauré. En l'absence du patriarche, il était conféré par le custode de la Terre sainte. Le gouvernement français n'admettant que les décorations accordées par les souverains, la croix du Saint-Sépulcre ne semblait plus appréciée.

Mgr Valerga comprit combien il importait de relever cet ordre séculaire, autrefois si glorieux. Le 10 décembre 1847, il obtint de Pie IX, l'autorisation de nommer des chevaliers du Saint-Sépulcre et dès lors cet ordre fut reconnu comme ordre souverain, le Saint-Père en étant le véritable grand maître. Autrefois cet ordre ne reconnaissait que le grade de chevalier; mais le saint pontife Pie IX, par les lettres apostoliques du 28 janvier 1868, l'enrichit de deux grades plus élevés : les grands-croix et les commandeurs. Les grands-croix ont seuls le droit de porter la plaque d'argent ornée des insignes de l'ordre; les commandeurs portent la croix suspendue en sautoir par un large ruban noir.

Enfin, les simples chevaliers la portent en plus petit format, suspendue à la boutonnière, comme les chevaliers des autres ordres.

Le costume commun aux trois classes, quant à la forme et à la couleur, est l'uniforme de drap blanc, avec cuirasses collet, parements noirs, et plus ou moins orné, selon le grade.

La grand'croix ne peut être conférée qu'aux princes, tant ecclésiastiques que séculiers, aux ministres, aux ambassadeurs, évêques, généraux, et à ceux déjà honorés d'une semblable décoration dans un autre ordre.

Les conditions requises par les statuts pontificaux pour obtenir la décoration du Saint-Sépulcre sont :

1° Profession et pratique de la religion catholique, conduite irréprochable;

2° Noblesse de naissance, ou du moins une position équivalente, de sorte qu'on vive *more nobilium;*

3° Mérite personnel et services rendus à la religion, surtout en Terre sainte.

Il ne suffit pas aux chevaliers d'avoir mérité cette décoration : il faut continuer à mériter de la porter, afin de former autour de Notre-Seigneur une glorieuse couronne de nobles et généreux défenseurs. Si de nos jours tous les descendants des anciens croisés s'unissaient pour défendre et conserver les droits de l'Église catholique en Palestine, ce serait une grande force pour nous et un grand honneur pour eux.

On reproche souvent à la noblesse française de vivre dans l'oubli de son ancienne grandeur. Porter sur la poitrine la croix de Godefroy de Bouillon serait pour elle un glorieux souvenir et une obligation d'imiter le courage et le dévouement chrétien de leurs pères.

L'ordre du Saint-Sépulcre compte aujourd'hui plus de mille chevaliers. Des souverains, des princes, des généraux, des prélats, une foule de noms illustres, de savants, d'hommes de bien, de chrétiens généreux, se font gloire d'en porter les insignes.

Les chevaliers doivent être reçus dans l'église même du Saint-Sépulcre, après s'y être préparés, comme doit le faire un chrétien avant d'accomplir un acte important. La vieille tradition chevaleresque de la veille des armes, oubliée aujourd'hui, ne s'est conservée que pour l'ordre vraiment chrétien du Saint-Sépulcre. Aussi les nobles chrétiens qui ont le privilège d'être armés chevaliers à Jérusalem, se font-ils un devoir de passer la nuit qui précède dans la vieille basilique qui renferme le saint Tombeau et le Calvaire.

La réception des chevaliers doit se faire en face du saint Tombeau.

J.-T. de Belloc.

(*A suivre.*)

UN NONCE DU PAPE A LA COUR D'IVAN LE TERRIBLE

II

Dans son voyage de Staritsa à Pskov, où se trouvait Bathory, Possevino dut s'arrêter deux jours à Bor, petit village voisin de Novgorod, pour y attendre l'escorte polonaise. Ces loisirs nous ont valu le premier commentaire sur la Moscovie (1). Le Jésuite se conformait, en l'écrivant, aux ordres de Grégoire XIII, et justifiait avec éclat son renom d'esprit observateur et d'habile diplomate. Il est vrai que personne avant lui n'avait été plus favorisé par les circonstances : les archives du Kremlin, les longs et intimes entretiens avec les boïars, voire quelques confidences d'Ivan étaient des sources de première main, où la pensée dominante du tsarisme se laissait surprendre aisément. Aussi fut-elle mieux que jamais appréciée. Bien que l'autocratie n'en fût encore qu'à ses premiers essais, déjà le gouvernement du tsar est signalé comme personnel à l'excès, despotique, confisquant non seulement les biens matériels, mais encore les âmes, les intelligences, au point que personne ne peut et ne doit être plus savant que le souverain.

Le patriarche, dans tout son prestige, siégeait encore à Moscou et gouvernait d'opulents monastères; ces apparences ne trompent pas Possevino, il voit l'Eglise complètement absorbée par l'Etat. Mais rien n'est plus frappant que sa remarque sur la religion du peuple et des grands, qui, d'après lui, consiste surtout dans des pratiques extérieures : le facile triomphe des idées philosophiques, radicales et nihilistes donnera, tour à tour, à ces paroles un

(1) Ce commentaire est publié ordinairement avec le titre : *Alter commentarius*. Or, il est daté du 29 septembre 1581, par conséquent antérieur à celui qui s'imprime en premier lieu et qui n'a été envoyé à Rome que le 11 février 1584.

lugubre mais irrécusable témoignage. Aucune illusion sur la nature des rapports avec les papes : les tsars n'y cherchent que leurs propres avantages, cependant rien n'empêche de s'engager dans cette voie pour atteindre un but plus élevé.

Telles étaient les impressions de Possevino, à son arrivée au camp polonais; il y fut accueilli avec enthousiasme. La position des assiégeants devenait, en effet, de plus en plus critique. Pskov était si bien fortifié, que les plus gros canons ne parvenaient pas à abattre ses murs, ni à entamer sa triple forteresse et ses formidables terrassements: la garnison commandée par Scheujski ne se laissait jamais surprendre et faisait des prodiges de valeur; tous les assauts avaient été jusque-là repoussés, circonstance d'autant plus fâcheuse que le manque de munitions se faisait déjà sentir parmi les Polonais. L'hiver était un nouvel ennemi avec lequel il fallait compter : mal vêtus et mal payés, contraints de se creuser des abris dans le sol, les nombreux volontaires de l'armée polonaise menaçaient de déserter, s'ils n'obtenaient pas leur solde. Bathory en était déjà réduit aux expédients; il espérait toutefois que la diète, trop souvent récalcitrante, lui voterait de nouveaux subsides, à défaut desquels il promettait, en attendant, de livrer ses biens personnels à la soldatesque.

Dans ces circonstances, on eût pu supposer que la mission de Possevino serait, jusqu'à un certain point, assez facile, puisque des deux côtés la paix était non seulement désirable, mais même ardemment désirée. Il n'en fut rien, grâce aux prétentions exagérées des deux parties et à l'ardeur qu'elles mirent à les soutenir. Les conditions, dont Possevino était porteur, furent examinées en plein sénat, rejetées en principe et remplacées par d'autres. Bathory n'en consentit pas moins à rouvrir les négociations non pas à Moscou, comme le désirait Ivan, mais dans une ville frontière. Le Jésuite fut chargé d'en informer le tsar; dans les deux lettres habilement rédigées qu'il envoya à celui-ci, le refus des dernières propositions est aussi nettement formulé que l'espoir d'une entente mutuelle. Un mois s'écoula avant qu'on reçût les réponses moscovites. Pour Possevino, ce temps ne fut pas perdu. Ni son apostolat auprès des soldats, dont une bonne partie était hétérodoxe, ni sa correspondance avec le nonce de Varsovie, à propos d'une nouvelle promotion d'évêques, ni les soins prodigués aux séminaires nationaux que Grégoire XIII érigeait de tous côtés ne l'empêchaient de

poursuivre, avec sa vigueur accoutumée, la grande affaire de la réconciliation. Du consentement de Bathory, il informa le roi de Suède que les négociations allaient probablement s'ouvrir et que ce serait une bonne occasion de faire valoir ses droits. Cette démarche n'était qu'un procédé diplomatique; dans toutes les hypothèses le temps eût manqué à Jean III pour prendre les mesures nécessaires.

Mais c'était surtout auprès de Bathory qu'il fallait agir; aussi Possevino concentrait-il sur ce point tous ses efforts. Le roi de Pologne roulait dans sa tête les plus vastes projets; habile capitaine, constamment heureux sur les champs de bataille, il oubliait que la fortune est changeante. Les récents échecs éprouvés devant Pskov auraient suffi à le prémunir contre les trahisons de la victoire, s'il ne s'était volontairement aveuglé sur l'état réel des choses. Cette disposition d'esprit l'exposait à de sérieux dangers; il risquait de laisser son armée se fondre sous ses yeux, de compromettre le projet des négociations pour s'engager plus avant dans une guerre, dont le pays était déjà fatigué et dont l'issue favorable n'était rien moins que certaine.

Les plus graves sénateurs ne se faisaient guère d'illusions. Sur leurs instances, réitérées jusqu'à trois fois, avec l'assentiment de Zamojski lui-même, qui passait pour le chef du parti belliqueux, Possevino entretient Bathory, le 21 octobre, au sujet d'un nouvel assaut de Pskov, qui devait se faire prochainement. S'appuyant sur les motifs les plus divers, tirés de la foi et de la politique, des exemples des grands capitaines et des théories militaires, il propose de remplacer l'assaut par un investissement. Au fond, Bathory ne voulait frapper un grand coup que pour mettre un terme aux tergiversations d'Ivan qui commençaient à lui devenir suspectes; la réponse royale fut donc que les avis des sénateurs étaient partagés, qu'avec un ennemi de bonne foi le blocus eût été préférable, mais que tel n'était point le cas. Cependant Possevino fut autorisé à écrire sa seconde lettre au tsar pour le presser de répondre, et l'assaut n'eut pas lieu (1).

La lettre était inutile. Déjà les envoyés du tsar étaient en route, et le bruit ne tarda pas à s'en répandre dans le camp polonais. Le

(1) *Proposita Serenissimo Poloniæ Regi a P. Possevino, urgentibus primariis Senatoribus, die* XXI *octobris et ab eodem Rege responsa.* Archives du Vatican. Document inédit.

moment décisif approchait. On comprend l'ardent désir de Possevino d'être exactement renseigné, de savoir au juste quel était l'ultimatum dont le refus devait prolonger la guerre. Quelle ne fut donc pas sa surprise lorsque, à la veille pour ainsi dire de son départ, Zamojski lui apprend l'existence d'un décret irrévocable de la diète, qui n'admet d'autre base pour traiter avec Moscou que la cession de la Livonie entière. Ainsi s'évanouissait tout espoir de conciliation : car Ivan, lui aussi, avait ses décrets irrévocables. Malgré les conquêtes de Kazan et d'Astrakhan, malgré l'annexion de la Sibérie, il tenait à la Livonie comme au plus beau joyau de sa couronne ; au moins voulait-il à tout prix y garder un pied pour ne pas s'isoler complètement de l'Europe. A cette nouvelle inattendue, Possevino crut pouvoir de nouveau interpeller le roi, et, fort de sa sincérité, de ses droites intentions, il demanda en termes mesurés, mais énergiques, que le délégué du pape, chargé de l'arbitrage, sût au moins quels étaient les sacrifices auxquels on se résignerait à la dernière extrémité. Mais la politique polonaise ne trouvait pas son compte à livrer ainsi ses secrets. Possevino dut encore se contenter de réponses plus ou moins vagues et évasives, dont le premier mot était toujours la cession de la Livonie (1). On se flattait de le mieux prémunir contre toute partialité envers le tsar, en exagérant les prétentions autant que possible.

Sur ces entrefaites, les dernières formalités pour l'échange des sauf-conduits ayant été remplies, Possevino se mit en route, le 29 novembre, les commissaires royaux le suivirent de près, et dès le lendemain Bathory lui-même se dirigea sur Vilna, laissant Zamojski avec le gros de l'armée sous les murs de Pskov.

Pour lieu de réunion des négociateurs, on avait désigné Jam Zapolski, petit village de la Moscovie, situé sur la route de Novgorod, entre Porkhov et Zavolotch. Les inconvénients du choix se firent sentir immédiatement : tout autour, le pays avait été ravagé par le fer et le feu ; il n'y avait partout que des ruines, et c'est à peine si les Polonais avec leur suite trouvèrent à se loger. Force fut donc aux Moscovites d'aller s'abriter non loin de là, à Kivérova Gora. Possevino ne voulut pas les quitter afin de leur inspirer plus de confiance. On vit alors ce petit village s'animer tout à coup ; autour

(1) *Proposita a P. Possevino Serenissimo Regi Poloniæ atque ab ejus Majestate responsa : de pace cum Magno Duce Moscoviæ faciendæ ratione. Die* IX *novembris* 1581, *in castris ad Plescoviam.* Archives du Vatican. Document inédit.

des cabanes échappées à la ruine se dressèrent des tentes, destinées à la nombreuse escorte des Moscovites et aux marchands qui les accompagnaient. C'était encore là une tradition byzantine : les diplomates du Kremlin n'était pas défrayés par le tsar, et le trafic couvrait d'ordinaire leurs dépenses, aussi se partageaient-ils consciencieusement entre les affaires d'État et le commerce, travaillant à l'unisson avec les marchands de leur suite. Grâce à ces circonstances, on eût dit qu'il y avait à Kivérova Gora une foire plutôt qu'un congrès diplomatique ; qu'on nous passe ce terme, inconnu au seizième siècle.

Les conférences s'ouvrirent le 13 décembre. On se réunissait chez Possevino, qui habitait une chétive cabane composée d'une seule et unique pièce, au fond de la quelle se dressait un autel improvisé. Le système de chauffage par un froid des plus rigoureux était absolument primitif; la fumée n'avait d'autre issue que les portes et les fenêtres; de là des promenades forcées tant que le bois flambait à l'intérieur, et l'agrément de se voir le matin tout couvert de suie, tombée durant la nuit du plafond qu'elle revêtait d'une couche épaisse et luisante. Possevino dit plaisamment qu'il se prenait parfois pour un charbonnier ou un ramoneur. Pour les repas, on ne pouvait compter que sur les provisions apportées sur les lieux. A cet égard, les Moscovites firent preuve de haute prudence gastronomique : tandis que les Polonais se trouvaient souvent dans la détresse, eux ne manquaient jamais de rien, et sur l'ordre exprès du tsar, ils fournissaient abondamment la cuisine de Possevino. Il y avait dans ces circonstances des motifs assez puissants, quoique d'un ordre matériel, pour ne pas traîner les négociations en longueur : elles durèrent cependant plus d'un mois ; les graves intérêts en jeu faisaient oublier tout le reste.

La Pologne était représentée par trois commissaires royaux : Nicolas Sbaraski, palatin de Braclav, le duc Albert Radziwill, maréchal de Lithuanie, et Michel Haraburda, qui plus d'une fois avait été en mission auprès des Moscovites et des Tartares. Les deux premiers étaient catholiques; le dernier, orthodoxe, mais si bien pensant, que son fils fréquentait le collège des Jésuites de Vilna. Ce choix était dû aux efforts de Possevino; c'est encore grâce à lui que Christophe Warszewicki leur fut adjoint avec ordre de s'occuper spécialement des affaires suédoises. Le tsar Ivan envoya, de son côté, Dmitri Eletski, gouverneur de Kachine; Roman

Olfériev, gouverneur de Koselsk ; le diak (secrétaire) Vérechtchiaguine et le diak en second Sviazev. C'était bien convenu avec les Polonais que l'on s'en remettrait toujours à l'intervention du pape, et Possevino ne laissa pas échapper la moindre occasion pour mettre en relief l'autorité de son maître.

Ce qui entravait surtout la marche des négociations et les rendait extrêmement pénibles, c'était l'ignorance où se trouvait celui qui était chargé de l'arbitrage, des instructions secrètes des deux parties. Polonais et Moscovites étaient autorisés à faire des concessions, mais ils ne devaient s'y résoudre qu'à la dernière extrémité, après avoir défendu le terrain pied à pied avec l'acharnement du désespoir. Aussi qu'arrivait-il ? Les Polonais posaient des conditions, les Moscovites refusaient nettement ; Possevino entrait avec ces derniers en pourparlers confidentiels, ils persistaient dans leur refus, affirmant, les larmes aux yeux, qu'il y allait de leur tête. Alors les Polonais faisaient mine de partir, aussitôt les Moscovites de se rappeler qu'il est avec le ciel des accommodements et de céder d'abord quelque chose, puis un peu plus et enfin presque tout. Venait le tour des Polonais de battre en retraite ; un courrier de Zamojski arrivait à bride abattue pour en faire au dernier moment la confidence à Possevino, que l'on conjurait en même temps, au nom du roi et de la patrie, « au nom du Dieu vivant et de son Fils Jésus, dont il opère les redoutables mystères et dont il porte le nom », de n'accorder les concessions demandées qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance (1). Dans ces conditions, il ne fallait rien moins que l'énergie extraordinaire de Possevino et sa haute capacité de travail pour soutenir corps à corps une lutte qui se renouvelait presque tous les jours et se prolongeait bien avant dans la nuit. Les sources russes rapportent que, dans un accès de colère, il se répandit un jour en rudes reproches contre les envoyés du tsar : Vous êtes venus *voler*, leur dit-il, et non pas négocier ; puis apercevant la minute du traité entre les mains d'Olfériev, il la lui arrache, la jette dehors, s'en prend ensuite au malheureux Olfériev lui-même, le saisit au collet, le secoue, l'empoigne par les boutons de sa pelisse et le met violemment à la porte, en hurlant : « Allez vous-en, sortez d'ici. » Le bon Moscovite, doux comme un agneau, se laissait faire, se plaignant à peine du bout des lèvres.

(1) *Moscovia Antonii Possevini*. *Antverpiæ*, 1587, p. 244.

Cette scène tragi-comique ne rentre pas dans le caractère de Possevino, d'ordinaire si calme et si maître de lui-même ; le diplomate peut-être témoigna-t-il quelque impatience, et, en ce cas, il serait vraiment facile de plaider les circonstances atténuantes (1).

Sans compter les conférences privées, il y eut en tout vingt et une conférences générales, avec intervention des deux parties. Dès qu'on fut en présence, surgit une grave difficulté qui faillit faire avorter tout le congrès. Les Polonais trouvaient insuffisants les pleins pouvoirs des Moscovites. Ceux-ci s'en référaient aux lettres du tsar, à ses explications verbales, aux traditions de leur chancellerie. La discussion fut des plus animées, on ne parvint pas à s'entendre. Mais la nuit porte conseil ; le lendemain, les Moscovites se déclarèrent prêts à jurer qu'ils avaient produit la formule ordinaire du Kremlin ; les Polonais avouèrent qu'ils n'en connaissaient pas d'autre ; et, après les protestations d'usage en pareil cas, on consentit d'un commun accord à entrer en matière.

Aux commissaires de Bathory, à titre de vainqueurs, appartenait le droit de préséance. Le palatin de Braclav donna donc lecture des conditions proposées par son souverain ; naturellement, les envoyés russes les trouvèrent exorbitantes et la discussion s'engagea. Nous ne la suivrons pas dans ses phases multiples et variées, elles sont d'un caractère trop local pour mériter une exposition détaillée ; il suffira d'indiquer sommairement les résultats obtenus. Les deux points principaux mis en question furent les cessions territoriales et les formules de titre.

Quant au premier, la marche des événements avait suggéré un moyen de conciliation. Nous avons dit plus haut que le roi de Suède était entré en tiers dans la guerre entre la Pologne et Moscou ; marchant de succès en succès, il s'était emparé de Narva et de quelques autres forteresses livoniennes. Or, voici le biais qui se présentait : Ivan céderait et Bathory accepterait les villes et places fortes de la Livonie, occupées par les Moscovites ; les conquêtes suédoises seraient mises hors de cause et les deux souverains conserveraient l'espoir de se refaire de ce côté. Telle est l'idée fondamentale qui fut considérée sous toutes ses faces, discutée dans ses moindres détails, et dont le dernier résultat fut un compromis, en vertu duquel Ivan renonçait à la Livonie, à Polotsk et à Velitch ; Bathory, de son côté,

(1) Rapport des envoyés russes au tsar, cité par Karamzine. *Histoire de l'empire de Russie*, IX, p. 215, note 601.

restituait aux Moscovites Veliki Louki et les forteresses du rayon de Pskov, dont les braves défenseurs s'étaient couverts d'une gloire immortelle.

On était en train de s'entendre sur ce point, lorsque les envoyés russes communiquèrent à Possevino un des plus ardents désirs de leur souverain. Au milieu du silence profond de la nuit, d'un ton grave et solennel, ils lui déclarèrent que les deux empereurs Arcadius et Honorius avaient jadis conféré au grand-duc Vladimir le titre impérial, qu'Ivan ne voulait pas se dessaisir de ce précieux héritage, et que l'acceptation de cette formule par les Polonais lui ferait oublier ses conquêtes perdues. Possevino ne put s'empêcher d'observer que les fils de Théodose avaient vécu à peu près cinq cents ans avant Vladimir. Difficulté trop futile pour embarrasser nos intrépides diplomates; ils affirmèrent pertinemment que deux autres empereurs du même nom avaient vécu au dixième siècle, les archives du Kremlin en fourniraient au besoin les preuves authentiques, Ivan lui-même l'avait dit. L'argument étant dès lors invincible, Possevino leur proposa un dilemme d'un autre genre : ou le titre demandé était l'équivalent de celui de César, et, dans ce cas, il appartenait déjà à la maison d'Autriche; ou bien il correspondait à quelque titre tartare, et il ne convenait pas de faire des emprunts de ce genre à des infidèles. En même temps, il profita de l'occasion pour inculquer aux Moscovites que la source des honneurs était à Rome, et qu'il fallait s'adresser au pape pour prendre place parmi les têtes couronnées de l'Europe.

Fort peu persuadés par ces discours, les Moscovites reproduisirent officiellement leur *postulatum* le 7 janvier. Grande indignation des Polonais : jamais les fiers enfants de la *Rzecz pospolita* ne s'inclineraient devant un empereur moscovite, jamais ils ne l'acclameraient tsar de Kazan et d'Astrakhan, de bons chrétiens ne pouvaient se souiller les lèvres avec cette nomenclature musulmane. Les anciennes traditions furent maintenues, et les Russes cédèrent sur ce point avec grand étalage de bonne volonté, parfois avec des élans de tendresse, protestant qu'ils voulaient vivre avec les Polonais en bonne amitié et les traiter en frères.

Ainsi s'aplanirent enfin, après maintes péripéties, les deux principales difficultés; après quoi, les autres ne tardèrent pas à disparaître. Possevino eut une fois l'occasion de se montrer excessivement généreux. Les Moscovites demandèrent avec instance d'emmener

leurs popes et d'emporter les objets de leur culte. Les Polonais tergiversaient, mais Possevino accorda tout, largement, trop heureux de se débarrasser ainsi du schisme, de ses représentants et de son matériel.

La trêve fut conclue pour dix ans. Il ne restait plus qu'à signer la charte de pacification rédigée avec tant de labeur et de peine. Une dernière difficulté vint encore se présenter. Les Moscovites désiraient que Possevino fût du nombre des signataires, mais celui-ci avait de bonnes raisons pour s'y refuser : le pape avait certaines prétentions sur la Livonie, que le représentant pontifical ne voulait pas compromettre par une signature. Pour le moment, le grand but était atteint : Grégoire XIII était intervenu comme arbitre entre deux puissants souverains, la paix avait été conclue entre eux, grâce aux efforts intelligents d'un délégué romain. C'était le premier exemple d'une cause internationale portée par-devant le tribunal pacifique du Vicaire de Jésus-Christ. L'initiative en était due à un tsar orthodoxe, n'était-ce pas de bon augure pour l'avenir?

Enfin, lorsque tout fut bien et dûment arrêté, les chartes signées et contresignées, les représentants des deux parties contractantes prêtèrent, le 15 janvier 1582, le serment d'usage. A la première nouvelle de la trêve conclue, un *Te Deum* solennel fut chanté par l'armée polonaise campée devant Pskov ; les Moscovites ne paraissaient pas non plus mécontents. Quant à Possevino, il avait hâte de s'en retourner à Moscou pour y conférer de nouveau avec Ivan le Terrible.

Paul Pierling, *S. J.*

(*A suivre.*)

GRIPPARD

HISTOIRE D'UN BIEN DE MOINES (1)

XVI

Le beau vallon de la Cure, aussi fertile que pittoresque, présente le plus gracieux tableau : au loin, des monts escarpés; plus près, des coteaux couverts de vignes et couronnés de bois; des plaines remplies de céréales et des prairies arrosées par le cours sinueux de la rivière; enfin, au milieu d'une luxuriante verdure, la vieille tourelle du castel de Châtenay, les ruines du château de Digogne, et sur une éminence à pic, l'élégant château d'Arcy (2).

Arcy, à 7 lieues nord-ouest d'Auxerre, est un gros village de 1300 habitants. L'esprit révolutionnaire ne semble pas y avoir exercé de grands ravages, à l'époque où se place notre récit; car à peine la France échappait-elle à l'épouvantable régime de la terreur, que les habitants d'Arcy-sur-Cure s'empressaient de briser l'arbre de la liberté et de détruire tous les emblèmes sacrilèges dont on avait souillé l'église transformée en temple de la Raison (3).

La troupe de nos fugitifs, après un pénible voyage, dont on devine aisément les péripéties, parvinrent, vers le soir, du troisième jour, à quelque distance du village où ils ne jugèrent point prudent de s'aventurer. Conduit par le comte Armand et par François, qui

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1882.

(2) Au moment de la Révolution, le château d'Arcy appartenait au vicomte Deviseaux de Bancogne. Il fut vendu en 1833, au comte de la Bourdonnaye de Blossac, ancien pair de France.

(3) Archives de l'Yonne.

connaissaient bien les lieux, ils se trouvèrent bientôt en face d'une sorte de porche creusé dans le flanc de la colline, à une vingtaine de pas de la rivière, et à demi caché par d'épaisses broussailles. Les deux voitures furent laissées sous la garde du fidèle Petit-Pierre.

Le comte se glissa le premier sous l'anfractuosité d'une roche de calcaire, puis s'engagea dans un étroit couloir, à peine haut d'un mètre et où l'on avançait en rampant sur les genoux et sur les mains. A sa suite venaient l'abbé, la sœur Jeanne, puis les autres proscrits; François fermait la marche.

Une fois réunis à l'intérieur de la caverne, tous s'arrêtèrent au bref commandement de halte, donné par Armand. François boucha l'entrée à l'aide d'une épaisse couverture dont il s'était muni et alluma deux torches de résine.

Au delà de la porte qu'on venait de franchir, il fallut rapidement descendre, avec d'extrêmes précautions à travers des quartiers de roche entassés pêle-mêle, jusqu'à ce qu'on arrivât sur un sol plus uni et de niveau à peu près avec le lit de la rivière.

Armand soutenait sa sœur que rien n'intimidait; le vieil abbé s'appuyait sur le bras d'Adhémar. Le spectacle qui frappa leurs regards arracha à tous une exclamation de surprise. Une vaste salle s'ouvrait devant eux. La voute, élevée de 7 à 8 mètres, faisait scintiller, à la lueur des torches, mille cristaux semblables à des étoiles semées dans un ciel obscur. Le sol, recouvert d'une argile épaisse, était jonché à profusion de grais de quartz, de feldspath et de mica, mosaïque naturelle du plus charmant effet. Les parois étaient formées, tantôt d'une roche lisse, aussi polie que le marbre et comme usée par le frottement, tantôt de stalactites fort blanches, variant à l'infini de forme et de grosseur, là, s'élançant en colonne légère, ici, s'étalant en draperies transparentes, ou grimpant jusqu'à la voute pour retomber en bizarres pendentifs.

— Que cela est beau, s'écria l'abbé, et qu'il est grand et magnifique Celui qui prodigue jusqu'aux entrailles de la terre les merveilles de ses mains! Remercions-le de nous avoir préparé un asile aussi sûr et une aussi splendide demeure.

Tous tombèrent à genoux et prièrent un instant en silence.

— Mon oncle, dit Armand, ce que vous avez vu n'est rien encore : vous n'êtes qu'au parvis de votre palais, ou, si vous aimez mieux au pérystile de votre basilique souterraine. Mais l'admiration ne

doit pas faire oublier la prudence. Veuillez demeurer ici, seul avec Jeanne, à vous entretenir de Dieu. Pendant ce temps, nous irons décharger nos voitures et les mettre en sûreté.

Une des torches fut fixée au rocher et l'autre éclaira la marche d'Armand et de ses compagnons.

Ils revinrent bientôt, portant sur leurs épaules le modeste mobilier et les vivres qui devaient leur être d'un indispensable secours.

Tandis que chacun s'empressait à disposer provisoirement toute chose dans cet étrange logis, Armand et François allèrent conduire chevaux et voitures à une demi-lieue de là, chez un brave homme, appelé Gassaut, fervent chrétien, digne de toute confiance et qui leur avait servi de guide, lors du premier voyage. Son habitation, connue sous le nom de la *Ferme aux Genêts*, était solitaire, cachée dans un petit vallon; il y vivait seul avec sa femme et deux fils, tous aussi bons et aussi dévoués que lui.

Quand le comte et son serviteur revinrent, il était bien tard : on se hâta de prendre quelque nourriture, afin que l'heure de minuit ne surprît pas les deux prêtres et qu'ils pussent célébrer la messe le lendemain.

Un matelas, jeté dans un enfoncement du rocher qui simulait une petite cellule et que fermait à demi deux énormes colonnes de stalactites, fut réservé à la jeune religieuse. Un lit, non moins sommaire, était destiné au vénérable abbé. Tous les autres, la prière faite, s'étendirent sur la paille enlevée aux charrettes, et bientôt un paisible sommeil répara les fatigues de la route.

Après quelques heures de repos, l'abbé, debout le premier, donna le pieux signal monastique : *Benedicamus Domino*. D'une même voix, tous répondirent : *Deo gratias*.

Une caisse, dressée, servit d'autel provisoire où les deux prêtres se succédèrent. Ce jour-là tombait la fête d'un des principaux patrons de l'ancienne abbaye. Quel contraste douloureux! Comme au temps du paganisme, le vrai culte se cachait encore au fond des catacombes et, de nouveau, les apôtres de la foi chrétienne étaient réduits à fuir « privés de tout, affligés, persécutés, eux dont le monde n'était pas digne! errants dans les lieux déserts et les montagnes, cachés dans les antres et les cavernes (1). »

Cependant une immense consolation emplissait le cœur de ces

(1) Epître de saint Paul aux Hébreux, ch. XI, v. 37, 38.

proscrits : le prêtre ne leur disait-il pas en toute vérité : *Le Seigneur est avec vous?* Pleins de foi et d'espérance, ils étaient dès lors certains que rien ne pourrait leur manquer.

Ce grand devoir de piété rempli, on fit en détail la visite de la demeure souterraine.

— C'est presque un voyage, dit le comte en souriant; nous avons à parcourir huit autres salles semblables à celle-ci, reliées entre elles par d'étroites galeries. Elles se succèdent, du midi au nord, suivant une ligne presque droite, sur une longueur de plus de 1100 pieds (1).

L'excursion se fit lentement et à loisir. L'abbé, qui, dans sa jeunesse, s'était occupé de géologie et de minéralogie, considérait avec un vif intérêt les merveilles qui frappaient ses regards, à mesure qu'il avançait,

— L'inspection de cette immense grotte, divisée en larges compartiments, dit-il à ses compagnons, révèle son origine. Voyez ce sol, ici couvert d'un limon converti en argile grasse et compacte; là, jonchés de galets roulés, de sables, de graviers, les uns calcaires et identiques avec la roche du lieu, les autres granitiques et de même nature que ceux roulés par les eaux de la Cure: plus loin enfin, n'offrant qu'une roche dénudée où vous distinguez sans peine des bosselures, des ondulations, traces non équivoques de la corrosion de l'eau.

Nous marchons dans l'ancien lit d'une rivière. La preuve en est également écrite sur les parois de la caverne. Les murs de ces salles souterraines ne sont pas taillés d'aplomb : partout où la roche présente quelque différence de densité, il y a eu aussi corrosion, mais corrosion lente et sans arrachement. Touchez; la surface est lisse, toutes les saillies ont été émoussées. Des éboulements ont occasionné la distribution de cette longue galerie en grottes séparées par d'étroits défilés.

Ce vaste plafond horizontal, d'une si grande portée, est la partie inférieure d'une puissante couche de calcaire, Là-bas, au contraire, la voûte de la caverne ressemble à une antique construction cyclopéenne, dans lesquelles les voussoirs ne se rencontrent pas, et où ils sont remplacés par d'énormes blocs en saillie les uns sur les autres et recouverts d'une pierre plate en guise de clef.

(1) Exactement, 876 mètres.

— Cette architecture naturelle, dit Adhémar, rappelle d'une façon frappante le style de nos monuments gothiques. Regardez, mon oncle, n'est-il pas vrai que la voûte se rétrécit peu à peu, pour se terminer en ogive?

Tout en échangeant ces réflexions, les proscrits arrivèrent à la dernière salle dont le sol encombré d'immenses quartiers de roche sur toute son étendue, offrait la fidèle représentation de celui de la première salle. Le sol, cessa bientôt d'être de niveau sous leurs pas; il s'éleva peu à peu jusqu'à venir se confondre avec la voûte; le fond de la grotte, au lieu de se terminer par une paroi verticale, ne présentait qu'un talus de roches entassées les unes sur les autres.

— Là, observa l'abbé, est l'autre issue maintenant obstruée, qui s'ouvrait sans doute au flanc de la colline opposé à celui qui nous a donné entrée.

— Peut-être, dit Armand, sera-t-il possible de la déblayer en partie, afin d'avoir, en cas d'alerte, une porte de derrière.

En retournant sur leurs pas, nos amis s'arrêtèrent encore pour contempler une des salles occupée en partie par une nappe d'eau limpide d'environ 40 mètres de diamètre.

— Voilà qui nous sera d'un grand secours, remarqua le P. hôtelier, qui préférait l'utile à l'agréable : nous n'aurons pas besoin de sortir de notre asile, pour aller puiser de l'eau, celle-ci est excellente.

On résolut de réserver la salle la plus vaste et la plus belle pour la chapelle. Le sanctuaire fut placé entre deux magnifiques colonnes de stalactites, qui affectaient la forme gracieuse du palmier. Une croix d'argent, deux flambeaux de cire, une petite image de Notre-Dame des Sept Douleurs, décoraient l'autel formé d'un large bloc de pierre.

La sœur Jeanne partagea désormais, avec le frère Adhémar, le soin d'orner, aussi bien que possible, cette mystérieuse retraite du Dieu caché.

Le logement était assez vaste, pour que chacun eut son *appartement* particulier. Une salle, la plus proche de la chapelle, fut destinée à tous les exercices communs. Par précautions, la première grotte fut laissée vide et des fagots de broussailles, habilement disposés, masquèrent l'étroit couloir qui permettait de pénétrer plus avant.

Tous ces préliminaires ainsi réglés, la vie commune reprit son train ordinaire. La nuit, Armand, François et Petit-Pierre sortirent sans bruit et se rendirent à la *Ferme aux Genêts*, pour recevoir les vivres que le fermier Gassaut avait promis de tenir prêt.

XVII

Les premiers jours de cette vie nouvelle s'écoulèrent dans la paix la plus profonde. Petit-Pierre avait obtenu la permission de se rendre à Villemer, pour embrasser son père et sa mère. On se fiait à la finesse et à la prudence du jeune paysan, qui saurait bien se mettre au courant des nouvelles, sans se compromettre lui-même et sans trahir le secret dont s'enveloppaient ses amis.

Petit-Pierre partit à pieds ; une course de sept lieues n'était qu'une promenade pour ses bonnes jambes. La semaine se passa, sans qu'il revînt.

On commençait à s'inquiéter vivement à son sujet, quand un soir vers dix heures, un bruit de pas se fit entendre dans la première grotte. Armand et François furent debout aussitôt et reconnurent le jeune homme qu'éclairait un rayon de la lune.

— Enfin te voici, mon pauvre garçon, dit le comte, en serrant affectueusement la main du paysan. Mais qu'as-tu ? Pourquoi ce visage bouleversé ? Aurais-tu donc à nous apprendre de nouveaux malheurs ?

Réveillés dans le premier sommeil, les autres proscrits étaient accourus, chacun devinaieut sans peine que Petit-Pierre était de retour.

Celui-ci couvert de poussière, se laissa tomber sur un tronc d'arbre taillé grossièrement en escabeau, et se prit à sangloter.

Quand il put parler, il dit d'une voix entrecoupée et haletante :

— Voici ce qui est arrivé. J'avais fait bon voyage. Pas la moindre rencontre suspecte. Je ne sentais pas ma fatigue, tant j'étais heureux d'embrasser mon pauvre père et ma bonne mère...

Quand je frappai à leur porte, il faisait nuit. On ne me répond pas. Je dis, à demi voix, en appuyant ma bouche à la serrure : papa, c'est moi, Petit-Pierre...

Alors, j'entends maman Perrine, qui pousse un cri : Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! Elle tire vite les verrous, se jette sur moi et m'embrasse à m'étouffer.

— Et le père, lui dis-je, où est-il?

Et elle de répéter en gémissant : Ah ! mon Dieu ! mon Dieu !..

Enfin, elle me raconta que, la veille, des gardes nationaux d'Auxerre étaient venus à Villemer, qu'ils avaient fait prisonnier mon pauvre père, parce que, disaient-il, il était suspect d'aristocratie et de fanatisme, et qu'ils l'avaient enmené avec eux. Maman voulait le suivre ; mais ils l'ont chassée, battue, et forcée de rentrer chez elle.

C'était déjà bien assez de malheur. Eh bien ! il devait m'arriver pire encore. Accablé de tristesse et de fatigue, je me jetai, vers le matin, sur un lit et m'endormis d'un lourd sommeil. Ma mère demeura assise auprès du foyer, égrénant son chapelet. Quand je m'éveillai, il faisait grand jour.

Ma mère était à la même place, immobile. Je me levai sans bruit, croyant qu'elle reposait. Puis, inquiet, j'approche ; je touche ses mains jointes ; elles étaient froides... Je l'appelle ; pas de réponse...

O Jésus! maman est morte, m'écriai-je épouvanté. A ma voix, la pauvre femme, qui n'était qu'évanouie, rouvrit les yeux et murmura quelques paroles inintelligibles. Mais elle ne pouvait faire aucun mouvement.

Je la portai sur sa couche, je la soignai de mon mieux. Que devenir? Je me risquai à tout confier à une honnête femme du village, chez laquelle je me glissai furtivement le soir. Ma pauvre maman Perrine ne cessait de me dire en balbutiant : Petit-Pierre, je ne veux pas mourir comme une païenne : va me chercher un prêtre.

De prêtre, il n'y en avait plus à deux lieues à la ronde, on les avait tous arrêtés comme suspects.

Mère, attendez un peu, je vais aller vous quérir un des bons Pères...

A ces mots la sainte femme a souri et m'a béni. J'ai couru bien fort, et me voici.

— Mon révérend Père, dit en se levant le P. Hilarion, il n'y a pas une minute à perdre. Permettez-moi de partir sans retard.

— Perrine a de tout temps servi les miens, dit le vénérable abbé : c'est à moi d'aller à son secours.

Le débat dura assez longtemps. Armand y mit fin, en suppliant l'abbé de ne pas tenter l'impossible ; son grand âge l'exposait à des retards qui pouvaient être funestes à la pauvre malade.

Il fut convenu qu'à l'instant même le P. Hilarion, conduit par le

comte, se rendrait à la *Ferme aux Genêts*. François amènerait un peu plus tard Petit-Pierre, quand celui-ci aurait pris quelques aliments.

Gassaut, toujours sur le qui-vive, ouvrit aussitôt à ses nocturnes visiteurs. Ce paysan, qui cachait, sous un air bonasse, un esprit madré, fut à peine au courant de la situation, qu'il imagina le plus sûr moyen de mener à bonne fin la difficile entreprise.

— Monsieur le comte, voulez-vous me permettre de donner mon avis? Vous en ferez ensuite à votre guise.

— Dites, dites vite, mon ami.

— J'ai été hussard dans mon jeune temps, et, par vanité peut-être, pour la gloriole, j'ai soigneusement gardé là haut mon uniforme de sous-officier. Le P. Hilarion a servi, lui aussi, peut-être... du moins il a bien la tournure...

— Vous ne vous trompez pas, mon brave, répliqua le moine en souriant.

— Vous et moi, mon Père, nous sommes à peu près de même taille. Il faut vous déguiser en hussard.

— L'idée est excellente, dit Armand.

Un instant après, le P. Hilarion, qui était monté à la chambre haute du paysan, revenait métamorphosé des pieds à la tête. Comme il ne s'était pas fait la barbe depuis quelques semaines, il put aisément, en taillant le reste, garder une moustache et une royale assez présentables.

Quand Petit-Pierre arriva, le pauvre enfant ne put retenir un éclat de rire, qui s'acheva dans un sanglot.

Une voiture, conduite par l'aîné des garçons, attendait à la porte. Le P. Hilarion y monta lestement avec son jeune compagnon, et le véhicule campagnard se perdit bientôt dans les ténèbres.

Au point du jour le prétendu soldat était introduit par Petit-Pierre dans l'humble chambre où la vaillante Perrine était couchée. Oh! comme elle sut, d'un seul regard, témoigner au prêtre proscrit sa reconnaissance! Sur son cœur, le Père Hilarion portait une petite custode en vermeil. Il l'ouvrit et, après avoir entendu les simples aveux de la mourante, il lui montra l'hostie vivante qui allait être son viatique.

Vers midi, la paysanne expira doucement, la main étendue sur le front de Petit-Pierre agenouillé au chevet du lit.

La charitable voisine ensevelit la morte. Quand la nuit fut bien

noire, les deux hommes creusèrent une fosse dans le petit jardin, y déposèrent la bière, qu'ils avaient façonnée eux-mêmes, et prièrent longtemps pour la pieuse défunte.

En ce temps d'étrange liberté, il n'eût pas été prudent de placer sur une tombe une croix de bois. Petit-Pierre déracina avec précaution un arbuste vert et le planta dans la terre fraîchement remuée, afin de retrouver, en des jours moins malheureux, les restes vénérés de sa mère.

— Et maintenant, dit le P. Hilarion, il faut songer à ton pauvre père, mon cher enfant. Tu vas retourner aux grottes, afin qu'on n'y soit pas inquiet de nous. Quant à moi, je cours droit à Auxerre ; et là, je verrais comment je dois m'y prendre pour que notre bien-aimé prisonnier échappe au triste sort qui le menace.

— Y pensez-vous, mon révérend Père, s'écria le jeune homme? Vous risquez votre tête en vous montrant dans la ville où vous êtes si connu.

— Oh ! sous mon uniforme de hussard je suis absolument méconnaissable. J'ai quelques amis auxquels j'ai rendu autrefois service. Ils ne refuseront pas de m'aider à leur tour.

— Non, c'est à moi, à moi seul à exposer ma vie pour mon père.

— Mais, mon bon Petit-Pierre, ton dévouement serait tout à fait inutile. On te jetterait toi-même en prison et il y aurait deux victimes au lieu d'une. Laisse-moi partir et obéis-moi comme tu l'as toujours fait.

— De grâce, mon Révérend Père, permettez-moi du moins de vous accompagner.

— Eh bien, soit ; viens avec moi jusqu'à la ville ; nous verrons ensuite ce qu'il y aura de mieux à faire.

Quelques instants plus tard, sur la route qui mène à Auxerre, s'avançait d'un pas ferme et rapide un hussard à la fière prestance, suivi d'un jeune paysan. En les voyant passer, les bonnes gens disaient : En voilà deux qui partent sans doute pour l'armée de la guerre.

XVIII

Quinze jours s'étaient écoulés depuis la mort de Perrine. Aucune nouvelle du P. hôtelier n'était parvenue aux Grottes. Armand et son fidèle François avaient dû partir pour la Vendée où l'on se battait :

tarder davantage : c'eût été manquer à un engagement d'honneur.

L'abbé restait donc seul avec Adhémar et la sœur Jeanne; la famille Gassaut, d'ailleurs, avait grand soin des proscrits et ne les laissait manquer de rien. Mais l'anxiété devenait de jour en jour plus cruelle : on avait tout à craindre du caractère audacieux et entreprenant du P. Hilarion. Que faire? Où aller à sa recherche? Avait-il été reconnu sous son déguisement et jeté en prison?

Le vieillard ne cessait de recommander à Dieu ceux qu'il ne pouvait assister autrement. Adhémar était dans une perplexité extrême. D'un côté, il ne pouvait abandonner son oncle et sa sœur; d'un autre, il semblait manquer de courage.

Le P. Hilarion, s'il était en péril, comme tout le faisait croire, n'appelait-il pas le jeune frère à son secours?

La fête de Pâques approchait. Le fermier Gassaut et ses deux fils étaient venus de nuit aux Grottes et, après s'être pieusement confessés, ils avaient assisté à la messe de l'abbé et reçu la sainte communion.

— Pâques, disait le bon paysan, est pour nous cette année comme un autre Noël : nous y avons *messé à la ménuit* (1). C'est tout de même drole qu'il faille maintenant *se latuner* (2) pour prier le bon Dieu, tandis que les coquins qui ne rêvent que *mauvaiseté*, *se crânent* (3) comme autrefois les princes, *galampinent* (4) à leur guise, font *ci et l'autre* comme il leur plaît, *brûlent* (5) tout haut, *à jour à nuit*, leurs vilaines chansons, *acagnent*, *bournagent* et *affiolent* (6) les braves gens. C'est presque à croire que Notre-Seigneur nous abandonne...

— Oh! mon cher Gassaut, que dites-vous là! interrompit l'abbé, familiarisé dès l'enfance avec le patois du pays. Celui que vous venez de recevoir est le même qui a dit aux siens : Ne craignez pas; je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.

— Je le sais prou, reprit le paysan; le bon Dieu ne peut *déconvenir* (7). Ainsi, mon Révérend Père abbé, *démontez-vous pas* (8),

(1) Entendre la messe à minuit.
(2) Se cacher : *latere*.
(3) Font des embarras.
(4) Se promènent.
(5) Braillent.
(6) Agacent, taquinent et dépouillent.
(7) Manquer de parole.
(8) N'ayez pas peur.

je ne suis pas païen et n'ai garde d'oublier mon catéchisme. Je voulais dire seulement, par manière de *falander* (1), que je suis *horné* (2) de voir tout *en guingois* (3) et serais bien aise si celui qui fait là-haut la pluie et le beau temqs voulait bien *fugacer* (4) toute cette canaille qui *détorbe* (5) notre pauvre pays et faire de tous les papiers publics, bulletins de la Convention et autres grimoires une belle *chalibaude* (6) autour de laquelle malgré mes soixante ans, je danserais volontiers la bourrée, comme un *petit bas garçon*.

Mais en voilà plus qu'assez. Il faut profiter de la *nubleté* (7) pour filer d'ici, dès que nous aurons avec vous *glorifié l'Angelus*. *C est çà le nourre* (8) pour deux ou trois jours. Adieu, mon Révérend Père, et bénissez-nous. Toi, mon gars, dit-il à son fils aîné, mène devant, avec précaution, *la bête asine* (9); nous te suivons. Et vite! ce n'est pas le moment de *galvainer* (10). Voilà un *balin* (11) qui vient à propos : nous ne rencontrerons pas grand monde pour nous demander : *C'est donc ça toi? où donc tu vais.*

Les trois paysans partis, l'abbé resta longtemps en prière au pied de l'autel, le regard fixé sur l'humble tabernacle. Quand il se releva, son large front était illuminé et son visage portait l'empreinte d'une énergie nouvelle.

— Mes enfants, dit-il, je viens de supplier Dieu de me pardonner : j'oubliais un peu, dans cette bienheureuse retraite, au milieu de vous, que je suis prêtre et que des âmes, privées de tout secours, m'appellent. L'abbé de Notre-Dame doit être à son poste, surtout au temps pascal. Je vais donc partir, d'autant plus tranquille que je vous laisse ici en sûreté...

— Mon cher oncle, dit d'une voix douce et ferme, la jeune religieuse, mon frère et moi, nous avons pris la résolution de ne vous pas quitter. Nous comprenons votre généreux désir et nous le partageons. Oui, ces pauvres gens de l'abbaye ont besoin qu'on les

(1) De tuer le temps.
(2) Fatigué.
(3) En confusion.
(4) Chasser.
(5) Trouble.
(6) Flambée.
(7) Obscurité.
(8) Voilà les vivres, la nourriture.
(9) L'âne.
(10) Se promener.
(11) Pluie chassée par le vent.

console. Tandis que vous aurez soin des âmes et qu'Adhémar vous aidera, moi j'aurai ma part; je visiterai les malades, je m'occuperai des petits enfants et ferai de mon mieux l'office de sœur de charité.

— Aussi bien, ajouta le frère Adhémar, n'avons-nous pas à l'abbaye M. Grippard pour nous prêter un concours aussi prudent que dévoué ? Il a été parfait pour nous au départ.

— Qu'il en soit, mes enfants, comme vous désirez. Nous n'avons pas un seul jour à perdre, si nous voulons procurer à nos pauvres gens persécutés l'immense consolation de recevoir le bon Dieu.

— Nous avons bien des chances de retrouver le P. Hilarion aux environs de l'abbaye. Sans doute son zèle l'a entraîné déjà où nous allons nous-mêmes ; en tous cas, nous pourrons nous informer discrètement de lui et de Petit-Pierre. Il est impossible de rester plus longtemps dans l'incertitude à leur égard.

La nuit suivante, Gassaut, prévenu par Adhémar, prépara tout pour un départ immédiat. Il ne dissimulait pas son inquiétude; mais il comprenait fort bien, disait-il dans son pittoresque langage, qu'un bon prêtre qui a tant reçu de grâces et de biens ait envie de *se dédoiter* (1) envers Dieu et cherche, sans *flemme* (2), l'occasion de lui dire : Mon bon Dieu, *je vous offerre quoi que j'ai* (3).

Tout fut laissé dans les grottes sous la garde de l'honnête fermier, comme dans la prévision d'un prompt retour. L'abbé cependant cachait au fond du cœur d'autres pressentiments : il se disait qu'il ne reverrait probablement pas cette paisible retraite, et sans crainte comme sans tristesse, il répétait bien bas la divine parole qui, le matin, avait été pour lui le trait de lumière et le motif de sa détermination courageuse : « Je suis le bon Pasteur : le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis... »

XIX

Ce fut un grand jour pour la populace d'Auxerre que celui où retentit, de la porte de Paris à la porte Chantepinot, ce cri triomphal : Grippard arrive ! Grippard est arrivé !

Le délégué du club révolutionnaire s'était fait précédé d'une lettre emphatique qui, dans le style prétentieux du moment, racon-

(1) Payer sa dette.
(2) Paresse.
(3) Je vous offre tout ce que j'ai.

tait les détails de son heureux voyage, sa présentation solennelle à la barre de la Convention, les honneurs dont les représentants de la Nation avaient comblé sa personne, et les paroles aimables que lui avait adressées à cette occasion le vertueux, l'incorruptible Maximilien Robespierre. L'habile homme laissait deviner qu'il revenait armé de pleins pouvoirs et chargé d'une « mission » dont il se gardait bien de définir exactement la nature. Son compère Martinet n'eut pas de peine à organiser une manifestation populaire, à l'occasion du retour de son gendre. Dorgy et Laprune eurent bientôt fait de mettre sur pied la milice nationale, toujours impatiente de parader. Des éclaireurs à cheval, échelonnés sur la grande route, avaient ordre d'accourir sitôt qu'ils apercevraient au loin le carrosse du grand citoyen.

A la première annonce, les tambours battirent aux champs, les gardes civiques rompirent les faisceaux, et les « autorités constituées » s'ébranlèrent pour aller à la rencontre d'Honoré Grippard.

Rien ne troubla d'abord la cérémonie. On échangea des discours patriotiques, on vida des brocs, on chanta la *Marseillaise*, on suivit enfin consciencieusement le programme d'une vraie fête républicaine.

Toute cette procession tapageuse s'était acheminée par le faubourg Saint-Vigile jusqu'à la promenade de l'Esplanade, où s'élevait, comme une longue potence, l'arbre de la Liberté. C'est là que les gardes nationaux aimaient à banqueter, en face d'une sorte de coffre vermoulu pompeusement décoré du nom d'*Autel de la Patrie*.

Les libations républicaines se multipliaient outre mesure. Les têtes bourguignonnes, échauffées par le vin, le tumulte et les cris, devenaient capables de toutes les folies. Déjà les plus futiles prétextes engendraient des querelles. Les gens des divers quartiers échangeaient des plaisanteries qui dégénéraient en injures.

Il était temps de donner le signal du départ, si l'on voulait éviter un complet désordre.

Tant bien que mal, au commandement des chefs, cette troupe indisciplinée se mit en mouvement pour regagner la ville. Tout à coup, à l'une des extrémités du « Champ de la Fédération », des clameurs se font entendre : *A l'aristocrate! A l'aristocrate!* Une bande d'enfants à moitié ivres poursuivait un homme qui, furieux et humilié, se retournait menaçant, puis reprenait sa course vers la ville. Des « citoyens », qui cherchaient l'occasion de signaler leur

zèle, s'unirent bientôt aux jeunes aboyeurs et crièrent à leur tour, sans savoir pourquoi : *A l'aristocrate!*

Ce fut dès lors une vraie chasse à l'homme. Deux honnêtes gens voulurent s'interposer et faire entendre raison à cette tourbe qui seruait sur les pas de l'infortuné fugitif. Mal leur en prit. *Aux aristocrates!* hurla la foule. Malgré leurs protestations, leur résistance énergique, on les saisit tous les trois, et on les traîne à l'hôtel de ville. Un brave juge de paix, espérant les sauver par quelques concessions faites à la populace, s'offre à interroger *les coupables* et à les punir, s'il y a lieu. Le peuple-roi y consent et se masse aux portes qu'on ferme devant lui.

Durant ce temps, Grippard, peu désireux de se mêler à la bagarre, s'était prudemment réfugié chez son beau-père.

— Mon cœur, avait-il dit au tendre Martinet, a besoin de s'épancher au plus tôt dans le tien et dans celui de ma chère Audeline. Filons! A demain les affaires sérieuses.

Il était huit heures du soir. La foule grossissait; des volontaires de passage à Auxerre excitaient, pour s'amuser un peu, l'exaspération de la populace.

— Citoyens, s'écria un individu de mauvaise mine, à l'accent étranger, ne voyez-vous pas qu'on se moque de vous? Pendant que vous êtes dehors à attendre quelle sentence on portera contre les trois coquins d'aristocrates, je parie, moi, qu'ils s'échappent par quelque porte de derrière.

— Allons voir!

— Qu'on ouvre au peuple à l'instant même!

— On refuse? Citoyens, en avant! Une poussée!..

Un choc formidable arracha la porte à ses gonds. Quelques gardes civiques, résistant pour la forme, furent emportés par le tourbillon qui, roulant dans les corridors et l'escalier, envahit la grande salle où les trois malheureux se trouvaient seuls.

Le juge épouvanté s'était enfui.

Cependant quelques honnêtes gens s'étaient mêlés aux forcenés, afin de protéger les « suspects ». Un homme, taillé en athlète, pharmacien de son métier, nommé Mérat-Vauluisant, s'efforçait de contenir la foule; il était courageusement secondé par un sous-officier de hussards et par un jeune paysan, en qui le lecteur reconnaîtra sans peine le P. Hilarion et Petit-Pierre. Armés chacun d'une bûche prise au foyer éteint, ils s'étaient placés devant la cheminée

où l'une des victimes se tenait blottie. Le P. Hilarion parait avec un admirable sang-froid les coups de sabre destinés aux deux autres « aristocrates » qui se faisaient un rempart d'une large table. La lutte ne pouvait être de longue durée. Les furieux se précipitèrent sur les infortunés et leurs héroïques défenseurs. Le moine, frappé d'une baïonnette, tomba. Petit-Pierre fut également blessé. Deux des aristocrates furent en un instant massacrés, hachés ; leurs têtes, coupées par un ouvrier bourrelier et plantées sur des piques, furent promenées dans les rues de la ville. Le troisième échappa comme par miracle

Quand le cortège des cannibales passa sous les fenêtres de la maison où se cachait Grippard, ce misérable lâche regarda discrètement à travers les fentes du volet, et dit à Audeline, souriante, bien qu'un peu pâle : « Tiens ! je les reconnais, ces têtes. Ce sont celles de Duché et de Potherat... Bast ! tant pis pour eux ! Pourquoi étaient-ils suspects ? »

Les assassins oublièrent d'achever le hussard et le paysan blessés. Quand l'affreuse scène fut finie, quelques gardes nationaux se risquèrent dans la grande salle, et eurent l'humanité de jeter le P. Hilarion et Petit-Pierre sur deux matelas. Un médecin vint les visiter et procéda rapidement à un premier pansement. Du reste, il déclara qu'il n'y avait rien à craindre pour leur vie.

Personne, heureusement, ne reconnut le moine, sous son uniforme militaire.

CH. CLAIR, *S. J.*

(*A suivre.*)

LES FROIDEFONT [1]

XXXV

« Laurent de Najac ne se fit pas d'illusion sur le sort qui l'attendait : il vit bien qu'il devait se préparer à la mort, peut-être à une mort terrible, et qu'un événement inattendu pouvait seul le soustraire à la fureur de son lâche ennemi. Toutefois il voulut essayer de gagner à sa cause ses deux gardiens; mais ce fut peine inutile. Froidefont, après la scène dans laquelle il venait d'être frappé au visage, mit sur l'heure vingt soldats au bas de l'escalier de la prison, et leur intima l'ordre de tuer de Najac, s'il essayait de prendre la fuite. Ces soldats ayant été choisis avec soin parmi les plus fanatiques huguenots de la troupe, Laurent ne pouvait attendre d'eux ni quartier ni merci.

« Alors il se résigna à la mort, non cependant sans pleurer et sans se sentir le cœur brisé en voyant qu'il allait mourir loin de Jeanne de Glacena.

« Il voulut du moins lui faire savoir qu'il allait mourir, et l'un des gardiens se chargea de lui faire parvenir son dernier adieu.

« Hélas! Jeanne de Glacena ne devait pas le recevoir : elle l'avait précédé dans la mort.

« Le gardien lui en apporta, le soir même, la fatale nouvelle.

« Jeanne, qui se cachait dans la ville, était tombée à son tour entre les mains de Froidefont. Elle implora la grâce de Laurent de Najac; mais Froidefont y mit une condition si déshonorante, que Jeanne se précipita sur lui le poignard à la main. Elle l'eût infail-

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre.

liblement mis à mort, si Payrols ne fût intervenu et n'eût arrêté le bras de la courageuse femme.

« Alors celle-ci tourna le poignard contre son sein et se frappa d'un coup terrible; puis elle s'affaissa, pâle, la bouche couverte d'une écume ensanglantée...

« Et la malheureuse femme expira. »

. . . . . .

Ici se terminait le manuscrit.

Ce n'avait pas été sans de longs et pénibles efforts que Philippe de Froidefont était parvenu à transcrire ces parchemins en langue romane, vu l'état de dégradation des caractères et les nombreuses déchirures que lui-même avait imprimées au papier. Mais l'espoir de la vengeance soutenait son courage et doublait sa perspicacité.

Il ne pouvait désormais s'élever aucun doute dans l'esprit du jeune marquis sur sa parenté avec Guillaume de Froidefont. Il retrouva encore, en effet, le nom de son ancêtre dans quelques autres papiers de famille. C'est ainsi qu'il apprit que cet aventureux chef de bandes était mort peu de jours après Jeanne de Glacena, tué pendant une sortie contre un gros de catholiques qui voulaient rentrer dans la place.

Quant à Payrols, il fut tué également presque en même temps que son complice Froidefont, le soir même de la mort de Guillaume. Comme il se promenait dans son logis, qu'une chandelle, trop indiscrète sans doute, éclairait, il fut reconnu par un soldat catholique, caché dans une maison voisine. Celui-ci ouvrit doucement sa fenêtre, ajusta d'une main sure son arquebuse, tira droit à Payrols, et coucha roide mort le dernier chef de la garnison protestante. Cette fin terrible fut promptement connue des soldats calvinistes. Ils furent pris d'une telle panique en se voyant dans la même journée privés de leurs deux chefs, qu'ils abandonnèrent Cordes en toute hâte, sans attendre le jour. On devine aisément quelle fut la joie des habitants en apprenant, le lendemain, qu'ils étaient devenus, libres, et que les protestants avaient pris la fuite sans coup férir.

Philippe trouva, du reste, ces derniers détails consignés beaucoup plus longuement dans une *Histoire de Cordes et du pays albigeois*, écrite peu après l'année 1574.

Quant à Laurent de Najac, qu'était-il devenu? Était-ce bien lui

qui avait composé le récit des événements de 1574? Le prisonnier de la *Maison du Grand Veneur* était-ce bien lui?

Ce qu'il était devenu, Philippe l'ignorait. Il chercha quelques renseignements dans l'*Histoire du Languedoc*, écrite par dom Vaissette et dom de Vic, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; mais ces savants auteurs ne lui fournirent aucune donnée, bien qu'ils aient écrit l'histoire de Cordes avec assez de détails. Toutefois, un petit livre de légendes et historiettes cordaises lui apprit qu'en 1574 Laurent de Najac, chef d'une compagnie de catholiques, avait tout à coup disparu, sans que l'on eût pu retrouver son corps.

Au surplus, et pour achever de se confirmer dans son opinion, Philippe rechercha parmi les livres nombreux de sa bibliothèque un *Armorial du Rouergue, Albigeois et Quercy*, et, à la page 525 de ce vieux recueil, il trouva les armes des de Najac, avec cette devise :

PRO CHRISTO ET REGE.

La lumière était faite, puisque le poignard trouvé dans la citerne de la *Maison du Grand Veneur* portait cette même devise gravée sur l'une de ses faces.

Ainsi tous les voiles du sombre mystère de la citerne étaient tombés; la vérité apparaissait claire, distincte.

Cette inscription énigmatique, empruntée à l'un des versets du *Dies iræ :*

Liber scriptus profetur
In quo totum continetur,

c'est-à-dire : « Un livre ou un écrit sera mis au jour, contenant tout ce qui s'est passé »; cette inscription avait bien été tracée par le malheureux jeté vivant dans la sinistre oubliette par Laurent de Najac, l'auteur du manuscrit que nous venons de reproduire; c'était bien de cette façon qu'il avait voulu désigner son manuscrit aux recherches sagaces et patientes d'un ami, d'un vengeur, sans le désigner toutefois trop clairement à ses ennemis.

Quant à l'autre inscription :

Qui me vengera,
Grand'richesse aura;
Qui me trahira,
Tôt périra.

Le sens en était encore assez clair pour quiconque avait lu le funèbre mémoire de l'infortuné. Cette richesse promise, n'était-ce pas le trésor renfermé dans le souterrain d'Alayrac, et dont il était question dans le manuscrit? C'était sans doute la somme d'argent que Laurent de Najac réservait pour aller vivre loin de la France, avec Jeanne de Glacena, dès que la guerre contre les huguenots serait terminée. Il avait renfermé son trésor dans le souterrain du château d'Alayrac; et, s'il n'était pas tombé entre les mains de Payrols, c'est que l'incendie du château n'avait pas permis à celui-ci d'entreprendre des recherches, et qu'après la fuite de la dame de Glacena, le chef protestant pensait que l'argent avait disparu avec elle. Sans doute espérait-il le retrouver bientôt à Cordes même, où se cachait la jeune femme; mais, comme on vient de le voir, il mourut peu de temps après elle.

C'est donc ce trésor que Laurent de Najac, enfermé dans l'oubliette, croyait être intact, et qu'il promettait à son vengeur.

Quant à la seconde partie de l'inscription :

Qui me trahira,
Tôt périra,

il n'y avait là probablement qu'une vague menace, destinée à tromper les non initiés, à détourner leurs investigations, ne reposant sur aucun fondement. Peut-être cependant la victime du sire de Froidefont, ainsi jetée vivante dans letombe au, en avait-elle voulu appeler à la justice du Ciel, et dévouer l'homme assez lâche pour la trahir aux coups vengeurs de la main de Dieu.

Quoi qu'il en soit, Philippe résolut de rechercher le trésor : il se rendit donc à l'endroit désigné par le manuscrit: mais quelle ne fut pas sa surprise en découvrant que le manoir d'Alayrac était passé dans sa famille, et qu'il en était devenu propriétaire à la mort du comte Jean! C'était ce vieux château en ruine, situé sur la colline, au milieu des bois, qui faisait partie de l'héritage, et que son oncle dédaigna même de gratifier d'une visite, tant l'endroit était escarpé, solitaire et peu productif. Un chasseur résolu eût pu seul se complaire en ce site sauvage.

Philippe y fit secrètement venir des ouvriers; et, en sa présence, on déblaya les ruines, qui ne formaient plus qu'un amas informe, presque perdu sous les lierres, sous les buis vigoureux et les broussailles. Il fallut plus d'une semaine pour arriver jusqu'au souterrain.

Quand les ouvriers eurent mis à découvert cette partie de l'ancien château d'Alayrac, Philippe, avec son vieux domestique Michel, descendit au fond de l'excavation : là ils découvrirent sous un tas de pierres deux coffres de fer soigneusement cadenassés.

Ces coffres furent portés à dos de mulet, et déposés dans le cabinet de travail de Philippe, au château d'Amarens.

Il les ouvrit, et fit l'inventaire des sommes qu'ils renfermaient, et dont voici le détail :

6,500 écus d'or de 3 livres, à l'effigie de François Ier, portant la croix fleurdelysée et l'inscription : GLORIA SOLI DEO TRINO ET VNI;

6,200 demi-écus d'or François Ier;

6,000 quart-écus d'or François Ier ;

150 doubles ducats de François Ier;

24 testons en argent de Henri II ;

5,000 henris d'or de 50 sols, avec quatre H en croix :

2,250 écus d'or au soleil, avec ces mots : CAROLVS IX, FRANCORVM REX;

500 écus d'or de la république de Montauban, à l'effigie de Charles IX ;

2,010 pistoles d'Espagne, de 3 livres chaque ;

100 pièces d'or diverses.

Ce qui, évalué à la valeur actuelle, représentait une somme totale d'un peu plus de 300,000 francs.

XXXVI

Pendant les jours consacrés par Philippe de Froidefont à la traduction du manuscrit, on le vit errer souvent dans les prairies et sous les bois environnant le vieux château d'Amarens. Il paraissait plus sombre, plus préoccupé, plus triste encore que de coutume.

Il passait auprès des paysans et de ses propres métayers sans les saluer, sans leur adresser la moindre parole ; il semblait même qu'il ne les vît point, et que ce malheureux jeune homme ne fût plus de ce monde.

Il était devenu insensible, indifférent à tout ce qui l'entourait. Non seulement il ne s'occupait plus de ses affaires, du soin de ses terres, mais encore il ne voulait même pas qu'on l'entretînt de ses intérêts. Quand on venait lui en parler, il répondait brièvement :

« Laissez-moi! » et du geste il congédiait son domestique ou son métayer.

Les paysans avaient appris la scène de la mairie : ils comprenaient que leur maître, blessé au cœur, était en proie à tous les tourments d'un amour aussi profond que désespéré.

Quelquefois ils avaient surpris Philippe dans les bois, se croyant seul et se parlant à lui-même.

« — Il est donc bien difficile d'oublier, se disait-il. O volonté! que tu es faible, que tu es impuissante auprès du souvenir! Je veux, j'ordonne à mon cœur de ne plus battre au nom de Cyprienne; et mes efforts sont vains, et je ne puis me maîtriser, et je pense toujours à celle qui m'a infligé le plus cruel, le plus sanglant affront! Suis-je donc lâche, faible, méprisable!..... »

On l'entendit un soir sur les bords de la rivière, debout, pâle, les yeux égarés :

« — Que vous me tentez, disait-il, eaux profondes et paisibles!..... Vous seules pourriez me rendre le calme que j'ai perdu et que je ne retrouverai plus ici-bas..... O mort! consolatrice des malheureux, je te désire, je t'implore : viens donc à moi, viens, puisque Dieu me défend d'aller vers toi!... »

Puis, tout à coup, Philippe quittait les bords de la rivière et marchait au hasard à travers les prairies.

Sous les rayons de la froide lune d'hiver, on le vit allant tête nue, les yeux enfiévrés. Il s'asseyait sur les pierres, au coin des bois et des prés, puis se levait précipitamment pour s'asseoir encore.

Les paysans plaignaient Philippe. En les voyant passer, ils secouaient la tête et se disaient entre eux :

— « Pauvre jeune homme! le désespoir va peut-être le conduire à la folie. »

XXXVII

Pendant que Philippe de Froidefont était en son château d'Amarens, occupé à traduire le manuscrit trouvé dans la maison du Grand Veneur, et qu'il vivait solitaire et désespéré, Cyprienne et sa mère s'étaient retirées dans une maison de campagne des environs, chez un de leurs parents. Après la scène étrange, après le bruyant incident de la maison de ville, ces deux dames n'osaient se montrer

dans les rues de Cordes ; il n'eût pas été, d'ailleurs, convenable pour elles d'habiter plus longtemps la demeure de Philippe.

Mme de Saint-Salvy, quoique blessée dans son amour-propre par le scandale de la mairie, quoique furieuse au fond de son cœur contre de Najac et Cyprienne, ne pouvait plus s'opposer au mariage de Bernard avec sa fille. Bien plus, le mariage devenait absolument nécessaire pour l'honneur de la famille de Saint-Salvy.

Elle n'eut donc qu'une pensée, qu'une préoccupation : hâter l'union de Cyprienne et de Bernard.

Avant de quitter Cordes, elle avait fait appeler le jeune homme, et, d'une voix sévère, lui avait dit :

— Monsieur de Najac, il ne me plaît pas de vous rappeler ici la scène désastreuse de la maison de ville ni le scandale de cette affreuse nuit ; mais sachez bien une chose : c'est que je regretterai toute ma vie de vous avoir permis l'accès de ma maison ; c'est par la violence que vous entrez dans ma famille, et votre mariage s'accomplit sous de tristes auspices. Je vois votre avenir gros d'orages et de malheurs. La misère s'assoira sans doute à votre foyer, car vous n'avez ni fortune ni position...

— Madame, répliqua Bernard de Najac, le travail me donnera la position qui me manque, et il me tiendra lieu de fortune...

— Le travail ! En vérité, Monsieur, savez-vous ce que c'est, vous qui, depuis plusieurs années, menez une vie si oiseuse et si dissipée ?...

— Je ne cherche pas à dissimuler mes torts. Oui, j'ai passé quelques années dans une paresse coupable ; mais je n'ai que vingt-deux ans... je puis réparer le mal et ressaisir encore le temps perdu.

— Je le souhaite... sans l'espérer.

— Madame, je ne prétends pas faire fléchir dès aujourd'hui votre sévérité ; mais permettez-moi de vous dire que j'attendais plus d'indulgence de vous...

— Plus d'indulgence ! perdez-vous la raison, Monsieur de Najac ?

— Non, Madame, mais vous me semblez perdre la mémoire...

— Que voulez-vous dire ? Expliquez-vous, je vous prie.

— Je veux dire que, si j'ai eu des torts en tout ceci, vous n'êtes pas sans en avoir eu vous-même, Madame.

— Moi, grand Dieu ?

— Des torts plus grands que les miens, ajouta Bernard.

— Et lesquels, s'il vous paît ?

— Vous avez voulu étouffer les sentiments de votre fille : au

risque de la briser, de faire son malheur, vous vouliez l'unir à l'homme qu'elle déteste...

— En vérité, vous prétendez me faire la leçon, vous, jeune homme de vingt-deux ans! Est-ce au cabaret du *Clocher d'Albi* que vous avez puisé, dites-moi, votre précoce expérience et que vous avez appris la morale?... Ah! vous pensez que j'exposais le bonheur de ma fille, en la donnant à un homme riche, probe, rangé, d'une honnêteté scrupuleuse... et qu'il valait mieux la jeter à la tête du premier venu, d'un débauché, sans fortune, sans position, sans avenir! Monsieur de Najac, ma morale n'est pas la vôtre, et je m'en félicite. Moi, voyez-vous, je connais la vie et je la prends comme elle doit être prise, c'est-à-dire au sérieux. Je ne la traite pas comme un roman, je ne la vois point à travers le prisme fantaisiste d'une imagination maladive et déréglée; je l'envisage avec le calme d'un esprit pratique et sensé. Or je sais ce qu'il en est de ce désordre de l'esprit que l'on décore sottement du nom d'amour: un beau matin, il se dissipe comme un brouillard, et la jeune fille, désillusionnée, se trouve face à face avec un homme dont elle ne voit plus que les défauts, avec une situation dont elle éprouve toutes les amertumes... Ainsi, en étouffant les sentiments de Cyprienne, j'avais la certitude de lui rendre service, et je suis sûre que sa prévention contre M. de Froidefont se fût dissipée après quelques jours de mariage, pour faire place à l'affection la plus vive et la plus sincère; je suis sûre que ce sentiment éphémère que vous lui avez inspiré, se serait effacé sans même laisser une trace au fond de son cœur.

— Soit, Madame! Je n'essayerai pas de vous convaincre, puisqu'il me manque cette fortune qui serait pour vous l'unique argument péremptoire.

— N'essayez pas de railler, Monsieur : le persiflage ne vous convient nullement dans la position où vous vous trouvez vis-à-vis de moi, et je ne le tolérerai point, je vous en avertis, répliqua Mme de Saint-Salvy avec des éclats de voix et ne pouvant maîtriser sa colère.

Cyprienne entra aussitôt, et, se jetant au-devant de Bernard :

— Je vous en supplie, mon ami, lui dit-elle, rendez-vous compte de la situation d'esprit de ma mère : ne faites rien, ne prononcez aucun mot qui puisse la blesser. — Ma mère, dit ensuite la jeune fille en se tournant du côté de Mme de Saint-Salvy et en jetant ses bras autour de son cou, pardonnez-nous le mal que nous vous avons fait...

Mais Mme de Saint-Salvy se dégagea de l'étreinte de sa fille et la repoussa durement.

Cyprienne fondit en larmes.

Alors Bernard ne se contint plus.

— Vous le voyez, Madame : il vaut mieux écouter la voix de son cœur que celle de son esprit. Vous restez insensible aux caresses, aux consolations de votre fille ; vous la repoussez lorsqu'elle vient à vous avec les meilleurs sentiments, lorsqu'elle essaye de vous faire oublier ses torts, tandis qu'elle ne devrait se souvenir que des vôtres...

— Monsieur de Najac, sortez ! s'écria Mme de Saint-Salvy en se jetant sur Bernard, sortez ! vous dis-je.

— Ma mère, calmez-vous, de grâce ! ma mère, je vous en supplie !... répétait Cyprienne à travers ses larmes, tout en s'efforçant de retenir Mme de Saint-Salvy.

Mais celle-ci, exaspérée, continuait à pousser Najac vers la porte, en lui disant d'une voix que la fureur faisait trembler :

— Sortez ! sortez !

— Eh bien ! oui, je sortirai, Madame, répondit le jeune homme ; mais je vous avertis que ce sera alors pour toujours, et que vous ne me reverrez plus.

— Que m'importe ?

— Je sortirai ; mais, dût-il en résulter un nouveau scandale que vous semblez provoquer, je sortirai avec votre fille, et, elle non plus, vous ne la reverrez jamais.

— Vous ne ferez pas cela, entendez-vous ?... répliqua Mme de Saint-Salvy alarmée. Je vous le défends. Non, vous ne ferez pas cela : vous n'emmènerez pas Cyprienne. C'est assez de folies et de scandales. Elle restera avec moi, ou, si elle s'efforçait de me quitter pour vous suivre, je la tuerais de mes propres mains...

Et elle allait, tant son irritation l'aveuglait, frapper Cyprienne, que cette scène accablait, et qui se tenait prosternée aux genoux de sa mère, quand Bernard de Najac saisit Mme de Saint-Salvy, et, lui serrant les mains entre les siennes, la fit reculer et la poussa jusques à son fauteuil, dans lequel elle se laissa tomber.

— Oh ! le malheureux ! il me frappe ! murmura Mme de Saint-Salvy affolée.

— Je ne vous frappe pas, Madame ; je vous empêche au contraire de frapper votre fille, répondit Najac.

Lorsque Mme de Saint-Salvy eut repris son calme, Cyprienne s'adressa à Bernard :

— Mon ami, lui dit-elle, je vous en prie au nom de notre mutuelle affection, laissez-nous, et, jusqu'au jour de notre mariage, ne mettez plus les pieds dans cette maison, puisque votre présence seule y est une cause de trouble.

— Je vous obéirai, murmura Bernard. Et il s'empressa de sortir.

Le lendemain de cette scène, Mme de Saint-Salvy quitta la ville pour n'y plus rentrer. En attendant le mariage de Cyprienne, elle alla s'établir chez son parent, à la campagne.

XXXVIII

Lorsque Philippe de Froidefont se fut rendu maître du trésor d'Alayrac, lorsqu'il eut achevé la lecture du manuscrit, il se mit à réfléchir sur le parti qu'il devait prendre.

— Étrange destinée! pensait-il : c'est entre mes mains qu'est remis le soin de venger Laurent de Najac, entre les mains de celui qui lui-même n'aspire qu'à se venger de Bernard de Najac, son descendant!

Oh! singulière chose que la destinée! Quelle chaîne mystérieuse rattache les jours de l'être vivant aux jours d'êtres morts, disparus depuis longtemps et dont le souvenir s'est perdu sur la terre!

Je le pressentis, le jour où mon oncle Jean de Froidefont descendit dans la tombe, dans cette journée du 30 octobre, qui m'a été si funeste; oui, je le pressentis, le sort qui m'était réservé : à travers la sombre atmosphère qui enveloppait mon cœur, je ne sais quels présages se faisaient jour et me montraient l'avenir, un avenir plein de ténèbres et de douleurs.

Je ne me trompais pas, hélas! mes pressentiments n'étaient que trop fondés et que trop vrais!

La chaîne mystérieuse apparaît maintenant à mes yeux! Je suis une victime expiatoire : je subis la peine des méfaits, des crimes de Guillaume de Froidefont.

Dieu semble avoir écrit mon sort sur chacun des événements qui se sont succédé ici depuis quelques mois; il m'a pris comme par la main, et il m'a montré sa volonté, partout écrite et manifeste.

Oui, j'étais bien désigné pour expier l'abominable attentat de mon

coupable ancêtre! C'est la justice divine qui m'impose aujourd'hui la loi du talion!

Cet homme avait renié son Dieu, quitté sa religion, poursuivi les défenseurs de la foi catholique, n'écoutant que la voix de son intérêt tout personnel; il a usé de ruse et de violence contre ses adversaires; il s'est acharné contre Laurent de Najac, il l'a attaqué comme une bête féroce, il a séparé et désespéré deux cœurs; il a poursuivi de son souffle impur et détestable une jeune femme, il a causé sa mort; puis il a couronné tant de méfaits en vouant son rival à la plus horrible fin, en les jetant plein de vie au fond d'un tombeau. Oui, il a commis tous ces crimes : voilà pourquoi je suis né orphelin; voilà pourquoi j'ai vécu dans la solitude, loin de toute affection humaine; voilà pourquoi Dieu m'a refusé l'amour de celle que j'aime et m'a rendu le plus misérable des hommes! Je suis une victime expiatoire! Mais pourquoi? Qu'ai-je donc fait au Ciel pour qu'il ait choisi, entre tous les membres de ma famille, mon front pour le marquer du sceau fatal des réprouvés? Quels sont mes crimes, à moi? quelles sont mes fautes? Pourquoi le sang de Laurent de Najac et celui de Jeanne de Glacena retombent-ils sur ma tête? pourquoi le Ciel m'a-t-il réservé pour cette punition si tardive?

Ah! je me révolte enfin contre ce Dieu si injuste pour moi; et, puisqu'il me pousse au désespoir, je ne reculerai pas devant les plus extrêmes résolutions.

Oui, je me révolte, et sa victime savourera du moins l'âpre volupté de la haine et de la vengeance.

Bernard de Najac, je te torturerai comme mon ancêtre a torturé le tien; je briserai ton cœur.....

Et Philippe en arriva à combiner les plus affreux projets.

— Oui, se disait-il encore, c'est le jour même où je devais être heureux qu'ils ont choisi pour me frapper: eh bien! c'est le jour même de leur mariage que je les frapperai à mon tour.

Philippe, dans l'état d'exaltation où il se trouvait, avait saisi le poignard trouvé dans la citerne sur les restes de celui qui fut Laurent de Najac.

— Ah! ah! s'écria le jeune homme avec le rire étrange d'un fou :

Qui me vengera
Grand'richesse aura!

Je la possède, cette richesse; mais je la jetterai à tous les vents, comme une inutile poussière.

Qui me trahira
Tôt périra.

Que m'importe de périr, si, en te trahissant, j'assouvis ma propre vengeance?..... Ah! ce poignard, je l'aiguiserai sur la pierre même du tombeau de Laurent, et j'en frapperai Bernard, mon rival. Ah! oui, oui, je me révolte, moi aussi, contre le Ciel, et je brave la colère de Dieu!.....

Comme il prononçait ces mots à haute voix, hors de lui, éperdu, fou de rage et de douleur, il aperçut à ses côtés, sur son bureau, une lettre que Michel y avait déposée le matin même. Elle portait le timbre de Cordes. Ce nom brilla à ses yeux comme un trait de feu.

— Ah! que me veulent-ils encore? Ville maudite, ne puis-je donc pas t'oublier?

Il ouvrit la lettre d'une main fiévreuse. Voici ce qu'elle contenait :

« Monsieur de Froidefont,

« Les desseins de la Providence sont impénétrables, mais justes. « Il faut se soumettre aux arrêts de Dieu, même lorsqu'ils nous « frappent. Ma vie est un sacrifice cruel..... je souffre pour les « autres, j'expie les péchés de nos pères, et non les miens. Suivez « mon exemple, renoncez à la vengeance. Et surtout, priez pour « le repos de l'âme d'un homme qui fut bien coupable et qui « déshonora votre noble famille.

« Séverine. »

La Messagère des morts, la vénérable Séverine, était l'auteur de cette courte lettre, qui troubla profondément Philippe de Froidefont.

— Eh quoi! se dit-il, elle connaît un secret que je n'ai confié à personne : elle sait que l'un de mes ancêtres a tué Laurent de Najac, elle sait que j'ai le cœur ulcéré et que je veux me venger. On ne se trompe donc pas en attribuant à cette pauvre femme le fatal pouvoir d'être en communication avec les âmes de ceux qui ont passé sur la terre!

Et le jeune homme, épris de tout ce qui était mystérieux, surnaturel, enclin à la superstition, ne chercha pas à se rendre compte si Séverine avait pu être informée du crime de Guillaume de Froide-

font par une indiscrétion quelconque de son vieux domestique. Ne pouvait-il pas également s'être trahi lui-même dans l'exaltation involontaire de ses rêves? un coup d'œil n'avait-il pas été jeté sur son manuscrit? Ces pensées ne lui vinrent même pas à l'esprit.

Mais le billet de Séverine le jeta bientôt dans une rêverie mélancolique : il oublia, pendant quelque temps, les mortelles douleurs de son âme et ses cruels desseins de vengeance.

XXXIX

Peu de jours après celui où nous venons de voir Philippe méditant des projets de vengeance contre Cyprienne et Bernard, et pressant d'une main fiévreuse le poignard dont il voulait frapper les deux amants au jour de leur mariage, ce mariage fut prêt à s'accomplir.

Bernard de Najac reçut, en effet, une lettre de Cyprienne, ainsi conçue :

« Mon ami,

« Revenez auprès de nous. Notre union doit avoir lieu après-« demain. Elle sera célébrée le soir, vers huit heures, dans la « pauvre église de Franceilles. Nous nous sommes réfugiées ici « après la terrible scène de la mairie où vous m'avez défendue « contre moi-même, mon ami, où vous m'avez sauvée. Ah ! revenez « vers moi, Bernard, et ne nous quittons plus. Ma mère s'est calmée : « elle vous recevra comme son fils. Oubliez qu'elle a eu contre « vous des ressentiments, non pas légitimes, mais excusables.

« Nous sommes chez un parent très dévoué, qui a pris à tâche de « nous être agréable autant qu'utile. Nous y vivons dans la solitude, « ne voyant personne, et nous continuerons à vivre ainsi pendant « tout cet hiver. Oh ! mon ami, avons-nous besoin de la société, du « commerce des hommes? ne nous suffisons-nous pas à nous-« mêmes? Quant à moi, que m'importent les autres? Je ne vois point « de félicité plus grande ici-bas que de vivre seule avec vous et « avec ma mère. Notre mariage, est-il besoin de le dire? n'aura « pour uniques témoins que votre père, notre parent, son neveu et « sa nièce, qui vivent auprès de lui.

« Quelle fête je me fais de vous revoir, Bernard ! Comme je vous « appelle de tous mes vœux ! Ma pensée ne saurait un seul instant « vous abandonner.

« Cependant, faut-il vous avouer ma faiblesse? il reste au fond « de mon cœur je ne sais quel trouble, qui parfois obsède mon « esprit et l'effraye. Tout à coup, au milieu de mes rêveries les « plus douces, passe devant mes yeux une image sinistre; une « sorte de fantôme menaçant se dresse devant moi. Est il besoin de « le nommer? C'est lui! c'est cet homme qui a toujours produit sur « moi une impression de terreur! Je ne pouvais, dès les premiers « jours, ni m'habituer à ce visage froid, impassible et sombre, ni sou- « tenir les regards étranges et terribles de ces yeux d'une effrayante « fixité. D'abord j'ai cru que je surmonterais peu à peu mes ter- « reurs; mais je me voyais entraînée vers Philippe de Froidefont « par une force invincible, par une fatalité toute-puissante. Oh! « cet homme! vous m'avez arrachée à lui, mais non pas tout « entière; il me tourmente encore : car il apparaît souvent à mon « esprit, l'œil menaçant, plein de colère, les lèvres pâles... Ah! « revenez, revenez, vous mon ami, mon protecteur; venez me « défendre contre cet ennemi : près de vous je l'oublierai sans « doute, près de vous je ne craindrai plus, car je ne sais quels « pressentiments m'avertissent qu'un complot se trame contre moi. « Lui, Philippe, il cherche sans doute à se venger...

« Mon ami, vous voyez ce que je souffre : venez me consoler. « Demain je vous attends. Prenez une voiture dès que vous aurez « reçu ma lettre, et venez.

« Je serai à ma fenêtre, s'il fait un rayon de soleil, ou derrière « mes vitres, si le temps est froid. Vous me verrez, car ma fenêtre « est la plus haute de la maison, et la maison elle-même domine « toutes les autres, à droite du village. Oh! comme je vais être heu- « reuse en vous voyant!...

« Mon ami, mon époux, je vous embrasse,

« CYPRIENNE. »

Le lendemain, Bernard de Najac, en recevant cette lettre, fit ses préparatifs et se mit en route. Son père ne put quitter Cordes ce jour-là, mais il promit d'être à Franceilles dans la matinée du lendemain.

La journée était belle; le soleil radieux étincelait dans un ciel d'une transparence et d'une pureté merveilleuses; ce jour d'hiver avait presque tout le charme d'un beau jour de mai. La voiture de Bernard n'allait pas assez vite au gré de ses désirs : il eût voulu

arriver, pour ainsi dire, en partant : son impatience était grande lorsqu'il lui fallait monter une côte et laisser son cheval gravir la route de son pas le plus lent.

De loin et par-dessus les arbres, dépouillés encore de leurs feuilles, il aperçut la maison qu'habitait Cyprienne ; il crut même apercevoir la jeune fille à sa fenêtre.

De minute en minute, la maison devenait plus distincte ; et, peu à peu, Bernard vit la fenêtre ouverte... puis une forme se dessina... enfin il reconnut Cyprienne.

Dès que la jeune fille aperçut Bernard, elle agita son mouchoir. Bernard éleva son chapeau en l'air pour répondre à ce signal.

La voiture allait trop lentement au gré de son impatience : il prit à travers champs, et coupa droit vers le village de Franceilles, abandonnant la route sinueuse. Il fut bientôt sous la fenêtre de Cyprienne. La jeune fille était parée de ses plus beaux vêtements de fête ; elle abritait sa tête charmante sous une légère capeline de soie, ornée de dentelles.

Bernard franchit en quelques pas un étroit sentier qui longeait la demeure de Mlle de Saint-Salvy, et pénétra dans la maison.

Quels furent sa surprise et son effroi, en voyant devant lui, debout, triste et immobile, Michel, le vieux serviteur de Philippe de Froidefont !

Mais celui-ci s'écarta avec respect, après avoir salué le jeune homme. Sur l'escalier, Bernard rencontra des domestiques dont le visage respirait le contentement ; la maison avait un air de fête ; enfin, sur les degrés, Cyprienne et Mme de Saint-Salvy l'attendaient, ou plutôt allaient au-devant de lui, le visage radieux.

Cyprienne se jeta dans les bras de Bernard, qui la couvrit de baisers.

— Ah ! mon ami, lui dit-elle, mon cher Bernard, remercions le Ciel ! Quel événement a changé nos destinées !...

Bernard ne savait ce que signifiaient ces paroles obscures.

— Venez, venez, lui disait Cyprienne. Je vous expliquerai... vous verrez, vous verrez...

Et Mme de Saint-Salvy elle-même poussa doucement Bernard dans une vaste pièce meublée avec une certaine élégance.

Deux coffres de fer étaient placés sur une table au milieu de la chambre. Cyprienne les ouvrit à la fois de ses deux mains mignonnes.

Bernard, étonné à la vue de cet or qui scintillait aux rayons caressants du soleil, s'écria :

— A qui donc toute cette richesse?

— A vous, mon ami, à vous.

— A moi! répondit Bernard surpris.

— Oui certes, à vous, ajouta Mme de Saint-Salvy en souriant.

— Mais ce n'est pas possible!... D'où vient une pareille fortune?... Expliquez-moi, de grâce!...

— Oui, mon ami, en vérité, voilà un événement bien extraordinaire.

Alors Cyprienne, pressant dans ses mains celles de Bernard, lui dit :

— Mon ami, nous avons été bien injustes envers M. Philippe de Froidefont, et j'ai gravement méconnu son âme noble et généreuse... Figurez-vous que depuis plusieurs jours il avait quitté son château et qu'il avait disparu. Son vieux domestique, ce bon Michel, pleurait toutes ses larmes; il pensait que M. de Froidefont avait mis fin à ses jours : car la tristesse qui était habituelle à son maître, devenait de plus en plus grande et de plus en plus désespérée.

Michel fit rechercher M. de Froidefont; mais toutes les tentatives furent vaines et sans résultat. Hier, cependant, une lettre fut remise à Michel. Elle en renfermait une autre, que voici, à mon adresse, et qu'il avait ordre de m'apporter aussitôt.

« Abbaye de la Trappe de Sainte-Marie-aux-Neiges.

« MADEMOISELLE,

« Quand vous lirez cette lettre, j'aurai cessé d'exister pour le « monde, et j'aurai consacré à Dieu ce qui me reste de forces et de « vie.

« J'oublierai au pied des autels ce que j'ai souffert ici-bas, et je « remercierai la Providence qui m'épargne un crime et me donne « le courage de rendre un peu de bien pour beaucoup de mal, ou « plutôt de renoncer à d'odieux sentiments de vengeance et de laver « des forfaits qui, pour être lointains, n'en pesaient pas moins sur « ma famille.

« Michel, mon domestique, vous remettra un portefeuille, renfer- « mant le manuscrit trouvé par moi dans une pièce reculée de la

« maison du Grand Veneur, ainsi que la traduction que j'en ai faite.
« Lisez-la, et voyez combien fut coupable l'un de mes ancêtres.

« Michel est également chargé de vous remettre deux coffrets « en fer, renfermant une somme considérable et qui a été perdue « par la famille de Najac. Veuillez la restituer à Bernard, l'héritier « direct, le dernier descendant de la victime de Froidefont.

« Quant à mes biens, j'en lègue une partie à l'hôpital et l'autre « à Mme de Saint-Salvy, sous l'unique condition qu'elle gardera « auprès d'elle, jusqu'à sa mort, mon vieux et dévoué Michel, « et qu'elle fera chaque année une pension de 300 francs à Séve- « rine, la Messagère des morts.

« Et maintenant, Mademoiselle, adieu pour toujours sur cette « terre! Puissent nos âmes se retrouver au ciel! Adieu!... Je vais « ensevelir ma douleur dans le cloître. Que Dieu vous donne « ce bonheur qu'il m'a refusé. Adieu! Chaque soir je prierai pour « votre bonheur; priez, vous, afin que le Ciel m'accorde le calme « et l'oubli.

« Frère Philippe. »

Bernard de Najac ne put lire cette lettre, ce testament de son rival, sans être profondément ému.

— Oh! le malheureux! murmura-t-il, comme il doit souffrir! L'étendue de mon bonheur me fait comprendre l'étendue de ses tortures!

Et tous deux se jetèrent à genoux et remercièrent Dieu. Le lendemain soir, humblement prosternés sous la main du prêtre, Bernard et Cyprienne recevaient la bénédiction nuptiale.

Léontine Rousseau.

REVUE LITTÉRAIRE

LITTÉRATURE ANGLAISE

ANGLETERRE. — I. Nécrologie : *M. Anthony Trollope*, romancier. — II. Histoire littéraire : *Thomas Gray*, par M. Edmond W. Goss ; *Thomas de Quincey*, par M. David Masson ; *Charles Dickens*, par M. A.-W. Ward. — III. Critique littéraire : *les Livres français en Angleterre*. — IV. Romans : *Sur la falaise*, par miss Thackeray.

ÉTATS-UNIS. — *A travers les livres nouveaux*.

CANADA. — I. *Notes sur le Canada*, par M. Paul de Cazes. — II. *Le Nord-Ouest*, par M. Élie Tasse.

I

Un des plus célèbres romanciers dont l'Angleterre s'honore à notre époque, M. Anthony Trollope, est mort à Londres, le mardi 5 décembre dernier, après un an de maladie : il avait soixante-neuf ans.

La mère de M. Anthony Trollope, on le sait, fut elle-même une illustre romancière, remarquable par la vivacité de son esprit, ses qualités brillantes et variées, la vigueur et le naturel de son style, l'énergie de son caractère. Restée veuve à l'âge de trente-cinq ans, avec deux fils à élever, elle fit courageusement face aux circonstances : sa plume, toujours alerte, lui assura le pain quotidien et l'éducation de ses enfants. Le petit Anthony commença ses études à l'école de Winchester, et les acheva au collège d'Harrow, dont il sortit à l'âge de seize ans.

La position n'était pas brillante : il ne fallait pas songer à se

lancer dans une carrière suivant son goût. Anthony dut donc chercher un emploi : il en trouva un dans l'administration des Postes; il y servit pendant plus de vingt-cinq ans, et finit, grâce à son travail et à ses capacités, par y occuper des postes supérieurs. Mais la conscience avec laquelle il remplissait ses fonctions administratives, ne l'empêchait pas de cultiver les belles-lettres. Grâce à un labeur constant, il sut réussir également dans les deux carrières, en apparence si opposées. Quel exemple! Tout était réglé chez lui : chaque heure du jour avait son emploi particulier, auquel il se livrait avec la plus stricte ponctualité. Pour lui, le jour de travail comportait quatorze heures.

Et pourtant, le découragement aurait pu s'emparer de tout autre esprit moins opiniâtre. Ses premiers romans avaient passé inaperçus, ses articles dans l'*Examiner* avaient eu peu de succès, ses pièces de théâtre avaient été rejetées dédaigneusement par les directeurs, et Anthony Trollope avait dépassé l'âge de quarante ans sans avoir percé dans la littérature. Tout à coup la scène change : sa persévérance trouve enfin une récompense méritée. Son roman *the Warden*, publié en 1855, lui conquiert d'un coup la gloire et la fortune. Puis ce n'est plus qu'une marche triomphale : autant de publications, autant de succès. *Barchester Towers*, *Three Clerk*, *Dr Thorne*, *Orley Farm*, *Framley Parsonage*, *Can you Forgive Her? Miss Mackenzie*, etc., sont autant d'œuvres célèbres, qui ont porté à son apogée la réputation de leur auteur.

M. Anthony Trollope met en action les problèmes sociaux du temps. Il critique surtout les classes supérieures de la société : le clergé en sait quelque chose; et parfois, comme j'ai eu l'occasion de le faire observer dans mon dernier article, les coups seraient bien rudes, s'ils ne portaient à faux.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans le talent de M. Trollope, c'est la subtilité, la profondeur de l'observation, avec une forme claire, intelligible à tout le monde. Jamais un romancier n'a mieux connu le cœur féminin. Tous ceux qui ont lu ses romans ont remarqué les scènes si finement touchées où il fait parler les femmes entre elles. C'est ce don tout spécial qui lui valut un jour, dans un dîner, cette question d'une voisine de table : « Monsieur Trollope, comment pouvez-vous savoir ce que nous autres femmes nous nous disons l'une à l'autre, quand nous sommes seules dans nos appartements? »

II

M. John Morley a entrepris la publication d'une série de courtes biographies des écrivains anglais, qui paraît chez Macmillan et Cᵉ, à Londres, sous le titre de : *English Men of Letters*, « les Hommes de lettres anglais ». Il ne suit aucun ordre, pas plus celui des temps que celui des différentes branches de la littérature. On s'en convaincra par la lecture des trois premières vies offertes au public : nous faisons ou renouvelons connaissance avec trois écrivains d'époques et de genres également divers, avec Gray, le poète; de Quincey, l'essayiste, et Dickens, le romancier.

Gray est le plus ancien en date. C'est sans doute ce qui explique pourquoi c'est aussi le moins connu. Profitons donc du petit volume de M. Edmond W. Goss pour combler cette lacune. Gray naquit à Londres, le 26 décembre 1716. Son père, homme extravagant et sans principes, avait refusé, bien qu'il en eût les moyens, de pourvoir aux frais d'éducation du futur poète : sa mère dut travailler pour le faire élever convenablement. A Eton, Thomas Gray se lia intimement avec Horace Walpole, avec Richard West et avec George Montagu, et cette liaison devait durer toute la vie. Après un séjour de quatre ans au collège de Peterhouse, il revint à Londres, dans l'intention de se livrer à l'étude du droit; mais, cédant à l'invitation de Walpole, il alla voyager avec lui sur le continent, où ils visitèrent Paris, Florence, Rome et Naples. C'est à Florence qu'il commença son poème latin *de Principiis cogitandi*.

D'Amiens il écrivait à sa mère cette description du paysage français : « Le pays que nous avons traversé jusqu'ici, est plat et uni; mais l'aspect en est agréablement varié par des villages, des champs bien cultivés, de petits cours d'eau. Sur chaque éminence on voit un moulin, un crucifix, ou une Vierge Marie ornée de fleurs et d'une robe de taffetas. Les routes sont peu fréquentées. De temps à autre on rencontre un moine qui trottine, un paysan avec son grand manchon, ou une femme à califourchon sur un petit âne, la tête recouverte d'un énorme bonnet de laine bleue. »

A Paris, notre poète brilla parmi les beaux de l'époque. Son extérieur prêtait merveilleusement à ce rôle : petit de taille et bien fait, avec ses traits délicats, il avait une élégance de formes que l'embonpoint devait lui enlever bientôt. Amateur passionné de la nature, le spectacle grandiose des Alpes excita en lui une admiration enthou-

siaste et religieuse. Il écrivait à son ami West : « Pas un précipice, pas un torrent, pas un rocher qui ne soit imprégné de religion et de poésie. A mes yeux, saint Bruno a dû être un génie peu commun, pour s'être retiré à la Grande-Chartreuse. Si j'avais vécu de son temps, j'aurais sans doute fait partie de ses disciples. » A son retour, il écrivit sur l'album des religieux sa fameuse *ode alcaïque*, qui commence par ce vers : *O tu, severi religio loci!* »

En 1741, Thomas, à la suite d'une brouille avec Walpole, se sépara de son ami, et revint seul en Angleterre. Son père mourait la même année, après avoir dissipé presque toute sa fortune. Mais sa mère et ses tantes, qui avaient amassé un petit pécule dans le commerce, le pressèrent d'aller vivre avec elles à Stoke Pogis, dans le Buckinghamshire. C'est là qu'il écrivit son *Ode to sping*, son gracieux sonnet sur la mort de West, qu'une maladie de consomption emportait en juin 1742; son *Hymn to Adversity*, et son ode *On a Distant Prospect of Eton College;* c'est là qu'il commença en 1742, pour ne l'achever qu'en 1750, après huit ans de travail, son chef-d'œuvre, un poème dont chaque vers est populaire et répété partout chaque jour, *Elegy wrote in a Country Churchyard.*

A dater de 1742, Gray se retire à Cambridge, où il se réconcilie avec Walpole, par l'intermédiaire d'une amie commune. Après la publication de son *Elegy*, devenue aussitôt populaire, et dont quatre éditions furent immédiatement enlevées dans l'espace d'une année, il se consacra presque exclusivement, pendant près de cinq ans, à l'étude de la littérature grecque, de l'histoire, de la gréographie, de la métaphysique même et de la politique. Critique distingué, amateur de musique, il avait encore des connaissances assez étendues en peinture, en architecture et en jardinage.

En 1757, il publia encore deux odes : *the Progress of Poetry* et *the Bard*. On a encore de lui une *Ode, on Vicissitude*, non achevée, un petit traité sur l'architecture gothique et les *Odes pindariques*.

Il passa les dernières années de sa vie en déplacements nécessités par sa santé chancelante : il visita le nord de l'Angleterre et l'Écosse. Sa correspondance nous donne un délicieux récit de ces différents voyages. Il mourut tranquillement à Cambridge, le 30 juillet 1771, à l'âge de cinquante-quatre ans, et fut inhumé, selon son désir, à Stoke Pogis, dans le tombeau de sa tante et de sa mère.

Thomas de Quincey n'appartient au siècle de Gray que par la date

de sa naissance, 1785. Il a cependant plusieurs points de ressemblance avec le poète. Même faiblesse de complexion, mêmes goûts et mêmes habitudes, mêmes hallucinations nerveuses, tout cela dû sans doute à la similitude du tempérament et des circonstances qui marquèrent leurs premiers pas dans la vie. De Quincey resta de bonne heure orphelin, et, comme Gray, ne fit qu'à grand'peine son éducation aux frais de sa mère. Il réussit cependant, grâce à un travail opiniâtre joint à une précocité merveilleuse, et l'un de ses professeurs pouvait dire de lui : « Cet enfant haranguerait mieux un auditoire athénien que, vous ou moi, nous ne pourrions converser avec un Anglais. »

On a fait à de Quincey un reproche mérité, en l'accusant de s'être abruti par l'usage de l'opium, et surtout de s'être effrontément vanté de cette passion dans les *Confessions of an English Opium later*, « les Confessions d'un Anglais buveur d'opium», publiées, en 1821, dans le *London Magazine*. M. David Masson, l'auteur de sa biographie dans la collection Morley, dit à ce sujet : « Il y a presque quelque chose de vertigineux dans l'acte d'un homme qui se donne lui-même en spectacle au monde comme un buveur d'opium, et cela non pas au figuré, non pas dans le langage de la fiction, comme on l'avait d'abord supposé, mais positivement, avec l'assurance absolue qu'il fait l'histoire véritable de sa vie. La signature : *Un buveur d'opium*, au bas d'un article, fut dorénavant un attrait alléchant pour les lecteurs. »

C'est à la maladie qu'il faut attribuer l'origine de ce triste défaut. Un pharmacien de Londres lui avait, un jour, donné, comme remède à ses névralgies, une dose d'opium, qui l'avait soulagé et surexcité. De Quincey recourut ensuite trop souvent, comme allégement à ses souffrances, ou surtout pour s'exalter l'imagination, à ce merveilleux poison qui lui avait été si utile une première fois. Mais il en est de l'opium comme du tabac, des liqueurs fortes et autres drogues semblables : l'effet s'affaiblit, s'annihile même, si l'on n'en augmente constamment la dose, et l'homme qui se laisse séduire par le mirage de ces poisons, finit par en absorber, sans dommage immédiatement apparent, une quantité suffisante pour tuer plusieurs personnes. Notre écrivain en était arrivé, en 1816, à prendre jusqu'à *huit mille* gouttes de laudanum par jour, ce qui représente une pinte anglaise ou plus d'un demi-litre. On connaît, du reste, l'histoire du roi Philippe de Macédoine. Mais les effets de l'opium, si lents qu'ils soient,

n'en sont pas moins désastreux. M. Masson, qui a vu de Quincey à Édimbourg, nous en présente un portrait *nature*, où le grotesque le dispute à l'absurde.

« Je vis de Quincey pour la première fois un beau soir, à l'étage supérieur d'une des hautes maisons de la vieille ville. Il était à la charge d'un homme énergique et déterminé, qui le soignait comme un enfant. On ne pouvait se défendre, à première vue, de la fâcheuse impression produite par son affaiblissement, par son apparence chétive; mais on était frappé en même temps de la beauté toute particulière de sa tête et de son front, si disproportionnée avec son petit visage ridé et ses petits yeux enfoncés... Il avait sans doute en ce moment une vision, car il parlait de « disques de lumière « parsemés de ténèbres »; et, malgré toute la beauté et la netteté de ses phrases, je sentais qu'il parlait sans se rendre compte de ce qu'il disait et sans se préoccuper s'il était compris par les assistants, mais avec la conviction que ceux qui l'entouraient suivaient les mêmes pensées que lui. »

On s'étonne que cet homme, maladif et adonné à l'opium, ait pu laisser une œuvre aussi considérable, qui ne comporte pas moins de seize volumes d'articles de revue. Les lettres d'excuses qu'il adressait à ses éditeurs, ne sont pas faites pour diminuer cet étonnement : tantôt il ne peut fournir sa copie à cause de ses douleurs névralgiques; tantôt c'est l'ennui, l'inquiétude causée par certaines dettes criardes, la crainte d'une ruine complète, qui l'ont empêché de travailler; une autre fois, il ne sait s'il a envoyé déjà son article à l'imprimeur, ou s'il l'a égaré chez lui; mais, dans tous les cas, il lui faut le temps de chercher, une quinzaine au moins : c'est pour lui une manière de gagner du temps. Il lui arrive aussi de souffrir d'un lombago, de s'être endormi inconsciencieusement, d'avoir une attaque de délire causé par « la privation de sommeil et l'abus de l'opium ». Et combien d'autres excuses du même genre! Ou bien elles sont vraies, et c'est mon opinion à l'égard de la plupart; ou elles prouvent un abrutissement dû aux causes que l'on connaît.

Il ne faudrait pas croire toutefois — et l'œuvre est là pour le prouver — que de Quincey n'a pas rempli les promesses qu'avait données sa jeunesse laborieuse. Au contraire, peu d'écrivains ont plus produit, ont pris plus de peine, ont été même plus soigneux dans la correction de leurs épreuves. Mais que faire contre la maladie et l'opium? Ne faut-il pas plutôt admirer la puissance de ses facultés,

qui ont pu résister pendant si longtemps à tant de causes de ruine réunies?

Chose plus étonnante encore! le tempérament de Thomas n'influa que fort peu sur son caractère. On s'attendrait à vivre avec un homme quinteux comme tous ceux qui souffrent, stupide et fantasque comme tous les abrutis. Il n'en est rien : de Quincey s'est toujours montré délicat et affectueux envers tout le monde. Il aimait surtout ses filles et ses petits-enfants ; il interrompait volontiers son travail pour penser à eux, pour répondre poste par poste à toutes leurs lettres, à moins cependant que le manque de papier ou d'enveloppes ne le forçât à remettre au lendemain, ou qu'il ne brûlât sa réponse écrite au milieu de papiers de rebut jetés au feu.

Il semble qu'on puisse vivre longtemps avec le poison et dans un corps faible : car de Quincey résista jusqu'en 1859.

Il n'est pas un Français s'occupant de littérature qui n'ait lu quelque ouvrage de Dickens, surtout son *David Copperfield*. Ce chef-d'œuvre du plus grand des romanciers contemporains passe en même temps pour être son autobiographie : c'est vrai en grande partie, et chacun reconnaîtra, en lisant sa vie, la part qu'il faut faire à l'imagination dans ce délicieux ouvrage.

Charles Dickens est né en 1812, à Portsmouth, où son père occupait un emploi dans l'administration de la marine ; mais, dès 1814, sa famille s'établissait à Londres. C'est dans cette ville qu'il fut élevé et qu'il fit ses études, études bien incomplètes et tout à fait primaires. Mais il avait en lui le goût inné de la lecture ; il dévorait toutes les publications à bon marché qui formaient la bibliothèque de son père : Fielding, Smollett, Walter Scott, Goldsmith, Swift, Hogarth, le *Spectator*, etc. M. Ward ajoute même qu'il étudia aussi plusieurs auteurs contemporains, principalement Washington Irving, Carlyle et Wilkie Collins.

En 1822, la famille, qui ne vivait plus que sur la maigre pension du père, se trouva dans une gêne horrible : malgré tous les efforts de mistress Dickens, qui avait monté une petite école dans Gower Street, son mari fut bientôt mis en prison pour dettes. Tout fut vendu dans le pauvre ménage, même les livres qui faisaient les délices du petit Charles. C'est à cette époque que le grand romancier, à peine âgé de dix ans, dut chercher à gagner son pain : ses cousins, George et James Lamert, qui venaient d'acheter une

maison de commerce, l'employèrent, moyennant un salaire de six schellings (7 fr. 50) par semaine, à coller des étiquettes sur leurs pots de cirage. Il vécut pendant deux ans avec ces maigres appointements. Son père, sorti de prison en 1824, le reprit avec lui et l'envoya à l'école, puis le plaça chez un procureur. Mais le goût de la littérature se développait de plus en plus en lui : il ne tarda pas à dire adieu à la procédure, pour se consacrer à la profession plus enviée de journaliste. Il écrivit successivement dans plusieurs journaux, entre autres dans le *True Sun* et le *Morning Chronicle*. Une série d'esquisses de la vie de Londres, qu'il publia dans cette dernière feuille sous la signature de *Boz*, fit grande sensation, et révéla dans l'auteur un talent remarquable et original d'observation et de critique.

L'attention des éditeurs avait été éveillée : la maison Chapman and Hall demanda au jeune écrivain, pour une publication mensuelle, un roman qui serait illustré par George Seymour, célèbre dessinateur comique du temps. Dickens se mit à l'œuvre, et bientôt parurent les *Posthumons Papers of the Pickwick Club*. Le succès fut complet : toute l'Angleterre et l'Amérique riaient du bon M. Pickwick et de ses compagnons; on attendait chaque numéro avec une impatience fiévreuse. On raconte qu'un ministre, sortant de la chambre d'un mourant, à qui il venait d'offrir les dernières consolations de la religion, entendit le malade murmurer : « Dieu soit loué ! *Pickwick* va paraître dans trois jours ! »

En 1836, Dickens fonde le *Bentley's Miscellany*, revue mensuelle, où il publie *Olivier Twist*, avec des illustrations de George Crinkshank. Bientôt après paraît un nouveau roman, solidement charpenté : *Life and Adventures of Nicholas Nickleby;* puis, en 1840 et 1841, l'Angleterre savoure la lecture de *Master Humphrey's Clock*, réunion de plusieurs sujets aujourd'hui séparés, entre autres, *the Old Curiosity Shop* et *Barnaby Rudge*. Tous ces ouvrages étaient accueillis du public avec une égale faveur : chacun y trouvait au moins un personnage sympathique. L'année suivante, Dickens allait visiter l'Amérique : il fut reçu partout avec un enthousiasme digne de sa popularité. Ses observations sur les mœurs de la république des États-Unis sont consignées dans ses *American Notes for General Circulation*.

Puis viennent successivement : *the Christmas Croal*, *Life and Adventures of Martin Chuzzlewit*, *the Cricket on the Hearth*, *the*

Chimes, *the Battle of Life*, *the Haunted Man*, *Dombey and Son*, *David Copperfield*. Son activité ne se bornait pas à la production de ces œuvres si originales, si vivantes : en 1846, il fondait le *Daily News*, journal quotidien, dont il fut quelque temps rédacteur en chef, et où il fit paraître ses *Pictures from Italy;* en 1850, un autre journal, hebdomadaire cette fois, *Honsehroih Wordo*, lui devait à son tour la naissance. C'est pour cette publication qu'il écrivit *the Child's History of England* et *Hard Times;* elle dura jusqu'en 1856, époque où elle changea de nom et fut continuée sous le titre de *All the Year Round*, encore existant aujourd'hui, sous la direction de son fils.

Bleak House parut en 1853 ; *Little Dorrit*, en 1855 ; *the Tale of Two Cities*, en 1859 ; puis, successivement : *the Uncommercial Traveller*, *Great Expectations*, *Our Mutual Friends*. Son dernier ouvrage, *Edwin Drood*, est resté inachevé : la mort vint surprendre le fécond romancier en plein labeur, le 9 juin 1870 : il n'avait que cinquante-huit ans.

La liste des œuvres de Charles Dickens est longue, et j'ai fait des oublis. Quelle vigueur de travail, quelles habitudes méthodiques, un pareil résultat ne révèle-t-il pas dans un écrivain? C'est un exemple précieux, qui montre jusqu'à l'évidence que le plus haut génie peut s'allier avec une vie uniforme et laborieuse.

Certes, tout n'est pas parfait, et la critique peut trouver matière à s'exercer sur les romans de Dickens : le plan n'est pas toujours habilement construit; beaucoup d'incidents sont invraisemblables ou d'une nécessité contestable, sans liaison avec la catastrophe finale. Mais quelle *humour!* et en même temps — qualité qui semble contradictoire — quel pathétique! que d'observations et quelle richesse de descriptions! Jamais peut-être aucun auteur n'est arrivé si vite à de plus beaux succès, et n'a plus longtemps conservé une aussi grande popularité.

III

Il me semble toujours curieux et bon pour un peuple de connaître l'appréciation des peuples voisins sur les productions de ses hommes de lettres. C'est pour répondre à cet ordre d'idées que je rendrai compte aujourd'hui, comme je l'ai déjà fait parfois, des articles critiques de la presse anglaise sur certaines œuvres des

écrivains français. Je choisis de préférence, cela va sans dire, les livres catholiques ou d'auteurs catholiques, et, sans faire une traduction littérale, j'analyse et j'offre le résultat de mes lectures.

La deuxième série du travail du prince H. de Valori : *les Vivants et les Morts* (Paris, Delhomme et Brignet), rencontre, comme la première, beaucoup de faveur et de sympathie. « La plupart des volumes de souvenirs aujourd'hui en vogue, ai-je lu quelque part, sont défigurés par des personnalités choquantes, des railleries offensantes, des bavardages de mauvais aloi. Rien de semblable dans l'ouvrage du prince de Valori, dont chaque esquisse porte l'empreinte du bon goût et de la belle éducation, de toutes les qualités inhérentes à un bon Français, à un fils loyal de l'Église catholique. »

Si j'avais le livre lui-même sous les yeux, je ne résisterais pas au désir de citer certains passages, certains portraits : par exemple, ceux du R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus, de Louis Veuillot, du R. P. Félix. Mais traduire une traduction!... J'aime mieux renvoyer mes lecteurs au texte original.

L'Angleterre, pays de liberté politique et religieuse, comprend mal ou plutôt ne comprend pas du tout la guerre déclarée en France par un certain parti, poussé lui-même par la franc-maçonnerie juive, au *cléricalisme*, et sous ce nom à la religion catholique, que dis-je? et les Anglais le sentent bien, à toute religion autre que celle du *veau d'or*. La nature reprend toujours le dessus et l'histoire de Moïse est toujours bonne à relire.

Mais il ne s'agit pas de mon appréciation. Je laisse la parole aux critiques anglais sur un ouvrage publié par la maison Goupy et Jourdan, rue de Rennes, 71, sous le titre de : *Note sur quelques propositions de loi relatives aux intérêts de l'Église*, revue et augmentée des projets déposés sur le bureau de la Chambre depuis le 20 février dernier (1882).

« Les bons patriotes qui gouvernent, en qualité de représentants du peuple dans les Chambres françaises, les destinées de leur pays, s'ils diffèrent sur les principes de la politique intérieure et extérieure, où ils jettent l'extrême confusion et presque le déshonneur (j'atténue), sont tous d'accord sur un point, sur un seul; mais ici tous les partis sont unanimes : nous avons nommé la haine et la terreur de l'Église catholique. En dépit de toute divergence d'opi-

nion relative à la politique intérieure ou extérieure, à la conduite à tenir à Tunis ou en Égypte, aux voies et moyens à prendre pour arriver au but suprême, la *revanche*, l'Église, et tout ce qui s'y rapporte, a le don de produire un rare spectacle, celui d'une concorde aussi immédiate que parfaite. Au premier cri d'alarme, tous les députés déploient leur zèle et leur patriotisme : tout projet de loi rédigé dans le *bon sens* rencontre la faveur de chacun ; irréconciliables partout ailleurs, les honorables se serrent les mains sur les dépouilles de l'Église, comme Hérode et Pilate réconciliés par la mort de Jésus-Christ.

« Il n'y a pas moins de vingt-sept projets de loi contre la religion, déposés sur le bureau des Chambres françaises dans l'espace des six derniers mois : les uns affectent le Concordat : les autres concernent l'éducation primaire, secondaire et supérieure ; la troisième classe vise la liberté d'association religieuse ; la quatrième est dirigée contre Dieu même. — On ne veut plus de crucifix dans les tribunaux, et l'on cherche à changer la forme du serment. Pourquoi ? Parce que la forme aujourd'hui en usage implique un acte de foi dans l'existence de Dieu, et même dans la divinité du Dieu des chrétiens, puisque le serment est fait sur le crucifix. La loi doit être purgée de toutes ces *superfluités théologiques* et de toutes autres *superstitions*. Les officiers et les soldats ne devront plus assister, individuellement ou collectivement, aux services religieux : on établit le divorce ; le mariage des prêtres et l'union du mari veuf avec sa belle-sœur sont légalisés.

« Une impiété aussi effrayante ne peut rester toujours impunie : elle semble trouver déjà son châtiment dans cette frénésie d'anarchie et de désordre que seule l'Église pourrait refréner. Mais on secoue l'autorité salutaire de l'Église, qu'on accuse de despotisme, et l'on souffre un autre despotisme bien plus cruel et oppressif, un despotisme stupide et brutal, la tyrannie d'une démocratie incrédule. »

Le critique finit en souhaitant à la brochure beaucoup de lecteurs en Angleterre, aussi bien qu'en France. — « L'Angleterre, dit-il, se trouve, elle aussi, en face du même péril, et peut trouver une leçon utile dans le mal irréparable que font à leur pays les ennemis de l'éducation religieuse de l'autre côté de la Manche. »

IV

La maison Hachette vient de publier une traduction d'un des derniers romans de miss Tackeray, qui mérite d'être connu des lecteurs de la *Revue*. *Sur la falaise* n'est pas un roman à intrigue compliquée, à grandes aventures; mais la simplicité de la trame, la vérité des détails, la beauté du style, n'en font pas moins une œuvre remarquable. La traductrice, Mme Étienne Marcel, a su, du reste, fort bien apprécier l'ouvrage dans sa préface. Je lui laisse la parole :

« Le drame *vrai* de la vie humaine est là tout entier, très simple, honnête et tout intime, sans aventures abracadabrantes, sans coulisses ni demi-monde, sans coups de bourse ni coups de poignard, mais navrant, désolé, profondément sincère dans sa simplicité saisissante et son énergique beauté. C'est que *Sur la falaise*, selon moi, n'est pas une œuvre de pure fantaisie; c'est l'expression vivante et spontanée, la création palpitante d'une âme passionnée qui souffre, d'un esprit qui proteste, d'un cœur qui a saigné. »

Cette appréciation est peut-être un peu trop enthousiaste, et miss Tackeray me semble prêter parfois le flanc à la critique; mais, en somme, l'œuvre est bonne et part d'un esprit loyal et sincère. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le parfum de catholicisme qui émane de ce livre dû à une plume protestante. On sent que miss Tackeray n'a aucun parti pris, qu'elle ne recherche que la vérité : un pas de plus, et l'Église catholique pourra compter une brebis de plus, et une brebis fervente et convaincue. Telle est la puissance de la vérité sur les esprits élevés, sur les cœurs droits!

« Ces douleurs, ces revendications, ces sentiments, ces appels, ces regrets, sont de ceux que nous, femmes, dit encore Mme Étienne Marcel, nous ressentons surtout, et que, même sans les avoir ressentis, nous pouvons le mieux comprendre. Une femme seule pouvait les exprimer avec une vérité si saisissante, un charme si sincère, un coloris si pur, et dans un langage aussi beau. » — Je souscris volontiers à ce jugement; mais j'ajouterai que cette femme, quoique protestante, a de plus compris une grande vérité : c'est que la religion seule, et la religion catholique est capable de consoler ces grandes douleurs, d'apaiser ces revendications et ces regrets. Que de pas-

sages j'aurais à citer à l'appui de ce que j'avance! je me contenterai des extraits suivants :

« Néanmoins, Mme de Tracy, à la demande de Mme de Coëtlogon, son amie, s'était engagée à conduire la pauvre Marthe une année entière dans le monde, afin de parvenir à modifier, s'il se pouvait, sa funeste résolution. Dès lors, tout fut mis en œuvre, rien ne fut épargné : toilettes, parties, musique, bals et soirées, voyages. Marthe, toujours résignée et tranquille, subissait patiemment cette épreuve. Mais il était aisé de voir qu'on n'en retirerait aucun fruit, et que rien ne viendrait désormais seconder les efforts et les vœux de la pauvre mère.

« En vérité, il nous semble étrange, à nous autres protestants sévères, *apôtres du lieu commun et du fait accompli*, que, dans ce siècle de fer et d'or, de travail acharné, d'industrie, il y ait encore des cœurs qui battent, des âmes qui soupirent pour ce mystérieux idéal qui commence au delà de ce monde, où la foi seule règne et plane, et où la science n'atteint plus. Pourtant, en y regardant de plus près, ne constatons-nous pas que le rôle de la femme, ici-bas, consiste à se dévouer, à souffrir? Ne voyons-nous pas, d'un côté, les humbles religieuses, derrière les murs de leur couvent, se rendre à l'appel de la cloche, murmurer leurs prières, abritées sous leur long voile noir, qui éteint pour elles les bruits du monde; d'autre part, les travailleuses, les ouvrières des fabriques, se consacrer du matin au soir à leur âpre besogne, au milieu des ordures et des injures, dans la fumée et la poussière, dans une atmosphère empestée de charbon et d'alcool, de blasphèmes et d'ignominies; ailleurs, de pauvres mères de famille, courbées sur le lit de leurs enfants malades, endurant le froid, la chaleur, la faim, les duretés de toute espèce, ne se nourrissant que de débris de viande dédaignés par les pratiques, de vieux légumes qui se fanant lentement sur les planches du fruitier, ou s'en allant, pour ne pas mourir de faim, tendre la main au riche; tandis que d'autres, encore plus malheureuses et plus désespérées peut-être, confortablement chauffées, vêtues, ne manquant de rien, en un mot, ont à supporter les douleurs et la lente agonie de tortures morales, sans ressources, sans remèdes, auxquelles le temps même n'apportera ni dédommagement ni espoir.

« Et toutes celles-ci ne consacrent-elles pas à l'insondable justice éternelle leur égal tribut de pénitences, d'humiliations, de douleurs, de mérites diversement acquis, autrement exprimés? Pour elles, il

n'y a pas de voile noir qui les sépare des tentations et des laideurs de ce monde, pas de grilles de fer qui scellent à jamais l'enceinte de leur prison ; autour d'elles, rien que des murs sordides, le foyer désert et le froid des maisons obscures, croulantes, mal bâties, où s'enfuit jour à jour leur misérable et chétive existence. Mais qui osera me dire que toutes les douleurs, les prières cachées, les angoisses, les humiliations de toutes ces martyres, ne s'unissent point, au delà de la terre, en un seul et puissant appel, s'élevant passionné, sublime, jusqu'à Celui qui tient là-haut, entre ses mains paternelles, des secours pour tous les misérables, des baumes pour toutes les douleurs? »

Je dépasserais les bornes, si je voulais citer tous les passages, toutes les descriptions dignes d'un cœur profondément catholique. Mais je crois devoir encore citer celui-ci :

« Reine était surtout belle à voir lorsqu'elle s'abîmait dans sa prière. Devant ses yeux ravis, agrandis par l'extase, s'ouvrait le royaume divin des saints et des martyrs, où sa mère, martyre ici-bas, était allée prendre sa place avant la fin du jour ; où régnait cette autre Mère, la miséricordieuse Reine des cieux, au front couronné d'étoiles. En la contemplant à genoux, priant aux sons retentissants des orgues, sous la grande arche de la cathédrale de Bayeux, on eût cru voir, en vérité, une image vraie et fidèle de cette autre Française de Lorraine, la paysanne de Domrémy. Les vapeurs embaumées s'échappaient en nuages au choc des encensoirs d'or; les accords majestueux du clavier vibraient en suaves échos sous les voûtes du vieil édifice ; les assistants courbaient le front au chant des hymnes; les prêtres officiaient à l'autel. Et Reine voyait toutes les gloires des cieux s'éveiller dans son cœur. Ces voix-là ne lui commandaient point, comme à cette autre fille des champs, de saisir le glaive et la croix, et d'aller sauver sa patrie; mais elles la renvoyaient à son foyer plus calme, plus douce et meilleure, mieux disposée à accomplir son humble tâche de tous les jours, ayant dans le regard une plus brillante clarté et dans la voix un accent plus tendre. »

Ces citations permettent de juger la traduction en même temps que l'œuvre originale. Je ne puis en faire un meilleur éloge qu'en la plaçant au-dessus de presque toutes celles que nous sommes habitués à lire tous les jours. On voit que Mme Étienne Marcel, maîtresse des deux langues, a de plus trouvé un sujet selon son cœur : elle

s'identifie avec l'esprit de l'auteur, dont elle exprime la pensée avec clarté, élégance et facilité.

ÉTATS-UNIS

Chaque jour on voit paraître une foule de publications historiques sur les États-Unis. Une masse de documents originaux, dépêches, rapports, lettres publiques et privées, y viennent illustrer le moindre fait. Chaque État, chaque province, chaque famille même a son histoire à part, accrue de tous les détails imaginables. Il y a là une mine fertile, où les écrivains vont puiser à pleines mains. Mais pour un bon ouvrage de ce genre, que de mauvais! que d'inutiles! Le lecteur le plus intrépide, le patriote le plus chauvin recule épouvanté. Il faut donc, avant de se lancer dans de pareilles lectures, user d'une grande méfiance et choisir avec soin, d'autant plus que la forme est trop souvent plus ennuyeuse encore que le fond.

Aussi, malgré certaines qualités, c'est à peine si j'ose recommander la compilation de M. William H. Smith : *the Life and Publics Services of Arthur Saint-Clair, with his Correspondence and other Papers* (Cincinnati : Clarke and Co. — London : Crosby Lockwood and Co). Et pourtant, les événements auxquels a été mêlé le général Saint-Clair sont bien de nature à intéresser, les charges importantes qu'il a occupées, aussi bien que la confiance dont l'honorait Washington, l'ont mis à même de jeter un certain jour sur l'histoire de son temps. On s'attend donc à trouver des lettres intéressantes sur les commencements de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois et du Michigan, dont il fut le premier gouverneur. Malheureusement cette espérance est complètement déçue : tout cela est vide et ennuyeux. Il faut avoir un courage peu ordinaire pour lire jusqu'au bout le millier de pages compactes qui forment les deux volumes de l'ouvrage.

On peut en dire autant du huitième volume des *Collections of the Massachusetts Historical Society* (Boston : au siège de la Société). C'est un ouvrage d'une grande valeur, sans doute, au point de vue purement scientifique, et où les historiens pourront puiser des renseignements précieux; mais ce n'est pas une œuvre littéraire. Il contient la correspondance de la famille Winthrop pendant les trois derniers quarts du dix-septième siècle. On y

remarque, d'une façon bien caractérisée, l'influence héréditaire et les tendances aristocratiques, aujourd'hui à peine sensibles encore dans la vie sociale de l'Union et complètement inconnues dans la vie politique.

Le livre de M. Charles Henry Jones : *History of the Compaign for the Conquest of Canada in* 1776 (Philadelphia : Porter and Coates. — London : Trübner and Co), ne procure pas, comme les précédents, l'ennui inhérent aux simples collections de documents historiques. C'est une œuvre plus littéraire ; mais il a le défaut de trop particulariser. Descendant d'un officier qui a pris une part importante aux événemements de 1776, le colonel Jones, l'auteur a trop négligé toutes les opérations auxquelles son ancêtre n'a pas été directement mêlé, pour appuyer trop fortement sur des faits en eux-mêmes peu importants. En un mot, son ouvrage manque de proportions et de hauteur de vues. On n'aperçoit pas le côté vraiment intéressant de la campagne du Canada : je veux dire ses rapports avec la politique américaine, et l'influence de la conquête de la Nouvelle-France sur la révolution américaine. En remontant un peu plus haut, en recherchant les causes et les effets, M. Jones aurait fait une œuvre beaucoup plus attrayante et plus digne de l'historien.

Quoique publiée à Londres, « la Vie de Voltaire », *the Life of Voltaire*, by James Parton (Sampson Low and Co, London), me semble appartenir de plein droit à la littérature américaine, si l'œuvre doit suivre la nationalité de l'auteur.

M. Parton a voulu surtout rester impartial. A-t-il réussi? on peut en douter à la lecture de ses deux énormes in-octavo. Toujours est-il qu'il s'est consciencieusement donné la peine, nous dit-il, de lire avec soin les *Œuvres complètes de Voltaire*, et de plus quatre cent quarante-cinq ouvrages de divers grosseurs, relatifs à la vie et aux œuvres du philosophe. Ce travail fait, il a cru atteindre le but en tenant ou plutôt en essayant de tenir la balance égale entre l'éloge et le blâme : malheureusement, en dépit de ses efforts et de ses désirs, c'est le premier plateau qui semble l'emporter la plupart du temps.

M. Parton sait trouver, pour les faiblesses ou les mauvaises actions de Voltaire, des excuses vraiment curieuses, et qui sentent légèrement l'absurde. C'est ainsi qu'il fait grâce à l'infâme poème de *la Pucelle*, pour deux raisons également absurdes : Voltaire ignorait complètement l'histoire de Jeanne d'Arc ; et puis, le niveau

des mœurs n'étant pas toujours égal dans tous les temps, il ne faut pas juger les idées du dix-huitième siècle, sous ce rapport, d'après celles de notre génération. Qu'en dites-vous? n'est-ce pas superbe et heureusement trouvé? Eh bien, les traits de cette force fourmillent dans les 1292 pages compactes dont nous a gratifiés M. Parton.

CANADA

I

Il est assez habituel de citer la république des États-Unis comme le modèle des gouvernements. Imiter les institutions américaines, c'est le but suprême d'une certaine école. Eh bien, n'en déplaise à ces admirateurs du nouveau monde, il est bien loin de leur idole : c'est un vrai pays d'origine française, qui se rapproche encore plus de l'idéal. Vous en serez bientôt convaincus, si vous voulez parcourir — et c'est une lecture dont vous ne vous repentirez pas — l'ouvrage de M. Paul de Cazes, intitulé : *Notes sur le Canada* (Darveau, éditeur à Québec), qui en est à sa troisième édition.

Au Canada, toutes choses auxquelles nous sommes peu habitués sur l'ancien continent, et surtout en France, le pouvoir suprême gouverne sans se mêler de la vie privée, et tout en laissant aux autorités locales la plus grande indépendance; tous ceux qui ont intérêt dans la chose publique, tous ceux à qui incombe une responsabilité, exercent le droit de suffrage; mais les incapables, les irresponsables, les inexpérimentés, sont impitoyablement écartés de l'urne; la religion est respectée, nulle communion n'est persécutée; l'enseignement est obligatoirs, et cependant les pères de famille gardent toutes leurs prérogatives; enfin, la liberté, sans que le nom en soit écrit sur tous les murs, existe en fait à tous les échelons de l'échelle sociale : ce n'est pas un vain mot, un trompe-l'œil servant à masquer le despotisme de quelques jacobins.

Voltaire souriait de la perte des *quelques arpents de neige*, qui, à ses yeux, constituaient la colonie française. Ce sont aujourd'hui les plus belles, les plus riches provinces d'une contrée presque aussi vaste que l'Europe entière. La population n'est pas encore, il est vrai, en rapport avec l'étendue du territoire; mais la rapidité merveilleuse avec laquelle elle s'accroît chaque jour, donne les plus magnifiques espérances pour un avenir prochain. Phénomène vrai-

ment curieux! c'est l'élément français qui se montre le plus fécond. En 1763, il y avait à peine, au Canada, 65,000 Français; ils sont aujourd'hui 1,200,000, après avoir fourni plus de 500,000 émigrés aux États-Unis. Si la progression continue, un jour viendra bientôt où le Canada, devenu colonie anglaise, comptera plus de Français que la France elle-même. Pourquoi pas? Ce petit peuple si vaillant, si persévérant, si attaché à la religion et à la langue de ses pères, n'est pas près de modifier ses mœurs, et c'est à sa moralité qu'il doit ce résultat prodigieux. Plût à Dieu que la France, la mère patrie, suivît l'exemple de ses enfants exilés, et revînt aux vrais principes de l'ordre social : la famille et la religion!

II

On sait que le Canada, outre les sept provinces dont il était d'abord composé : Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Colombie anglaise, île du Prince-Édouard, comprend maintenant les territoires du Nord-Ouest, récemment acquis de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce sont là ces *solitudes sans bornes* dont parlait lord Beaconsfield, et c'est l'objet d'une étude substantielle de M. Élie Tasse : *le Nord-Ouest*, publiée cette année à Ottawa. Les nombreux documents qui nous y sont fournis, nous permettent d'apprécier le climat, la fertilité, les ressources de cette contrée; d'en apprendre l'organisation politique, sociale, religieuse et scolaire; de connaître le régime de la propriété, le prix des terres, des denrées et des salaires; de juger enfin l'avenir réservé à cette province, déjà si florissante après quelques années seulement de colonisation. Tout cœur français saignera de regrets à la pensée que tous ces territoires auraient pu être français, sans les fautes des gouvernements qui se sont succédé depuis deux siècles.

R. Martin.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'année finit tristement, comme elle avait commencé. On ne peut pas dire toutefois que les choses en soient au même point : car une année de plus a été donnée à l'œuvre de destruction qu'accomplit la République. La situation a empiré avec le temps; l'anarchie a fait des progrès, et la décadence s'est accentuée. Un retour sur ces douze mois écoulés ne laisse apercevoir, en politique, qu'une succession d'intrigues parlementaires et de crises ministérielles, on y voit la désorganisation pénétrant plus avant dans l'administration, grâce au favoritisme et à la délation, le régime financier compromis par la mauvaise gestion des affaires et les folles dépenses. Dans l'ordre moral, on ne constate que des entreprises impies, qui ont pour but de soustraire l'école et les hôpitaux à l'influence religieuse, de mettre le clergé sous la main de l'État, d'opprimer la conscience des catholiques, d'ôter tout caractère religieux au mariage, au serment, aux sépultures, enfin de favoriser l'extension de la libre pensée, d'entraver le culte et de ruiner la foi dans les âmes.

Cette année était la première de la nouvelle législature. La Chambre élue à la fin de 1881 arrivait avec un programme étendu de réformes; elle devait montrer ce que la République pouvait faire pour le bien de la nation et ce que l'on était en droit d'attendre d'elle. Malgré ces promesses, l'année s'est passée en agitations stériles; et, si la Chambre ne s'était signalée par plusieurs votes hostiles à la religion, elle n'aurait rien fait du tout. La session a été si mal employée de toutes manières, que la discussion du budget s'est trouvé retardée encore plus que les années précédentes. La dernière crise ministérielle n'est pas étrangère à ce retard, non plus

qu'aux mauvaises conditions dans lesquelles a été établi le budget. Si usé que soit le mot du baron Louis, les circonstances actuelles lui ont redonné de la nouveauté : avec de la mauvaise politique, on a de mauvaises finances.

Le budget de cette année est la preuve du désordre qui règne dans les affaires publiques. Quels que soient les jeux de chiffres et les euphémismes dont on se sert pour déguiser la vérité, les embarras financiers du présent et les dangers de l'avenir apparaissent clairement. M. Lambert de Sainte-Croix, rapporteur de la commission du Sénat, a très bien caractérisé cette situation en deux mots : « insuffisance de recettes normales pour couvrir les dépenses ordinaires ; insuffisance de ressources disponibles pour faire face aux dépenses extraordinaires. » Tel est le bilan exact et peu rassurant de notre budget. Le programme des grands travaux publics de M. de Freycinet, inspiré surtout par des considérations électorales, a entraîné la République dans de telles dépenses, que le ministre des finances en est à ne pas savoir, à deux ou trois milliards près, à quel chiffre il s'élèvera. En même temps qu'on donnait un développement exagéré à des travaux mal conçus, mal ordonnés et sans rapport réel avec l'utilité publique, le fanatisme scolaire faisait voter des sommes énormes pour la construction d'écoles dispendieuses. L'instruction laïque obligatoire est devenue un gouffre à millions dont nul ne peut sonder la profondeur. Plus de 300 millions, y ont déjà passé ; les projets en préparation arrivent au milliard. Ces dépenses excessives ont beau être portées au compte du budget extraordinaire, elles n'en constituent pas moins une charge qui tend à devenir permanente et qui se traduit par un accroissement exorbitant d'impôts.

Il a bien fallu que le ministre des Finances lui-même reconnût, malgré son optimisme officiel, la gravité de la situation : son exposé du système financier et économique du gouvernement, si atténué qu'il soit, est l'aveu du désordre et du gaspillage dont les deniers publics sont l'objet depuis plusieurs années. Sans doute M. Tirard n'a pas voulu prononcer le mot de déficit, mais il a condamné les dépenses excessives auxquelles on s'est laissé aller pour les travaux publics et l'enseignement primaire ; il a signalé la tendance mauvaise de la Chambre à prodiguer les deniers de l'État, à accroître indéfiniment le budget des dépenses sans que celui des recettes augmente en proportion. En matière de budget, la majorité n'a

d'autre règle que son intérêt électoral ou sa passion antireligieuse. Suivant les désirs ou les besoins de sa circonscription, chaque député demande, l'un un chemin de fer, l'autre un canal, celui-ci un port, celui-là une route. M. Tirard a dû déclarer qu'il était temps d'arrêter, mais sans indiquer le moyen de la calmer, cette fièvre de dépenses, et de rétablir pour les années suivantes l'équilibre de plus en plus menacé. La droite, qui avait en partie refusé de voter le budget ordinaire, s'est abstenue dans le vote du budget sur ressources extraordinaires.

Au moins la Chambre a-t-elle eu, malgré tout le retard, le temps d'examiner un peu plus à loisir l'état des recettes et des dépenses, de discuter les crédits prévus et imprévus. Mais le Sénat saisi, au dernier moment, du budget, se trouve dans la nécessité de le voter en quelques séances. Ce n'est pas là seulement un manque d'égards pour la Chambre haute, c'est aussi un défaut de garanties pour la gestion des deniers publics. Le budget, qui devrait être la principale affaire des Chambres, est devenu comme l'accessoire de la politique parlementaire. Chaque année on lui fait une part de plus en plus petite. Chaque année, et celle-ci surtout, le Sénat se trouve acculé à cette alternative également fâcheuse : ou de voter le budget à la hâte, sans examen suffisant, sans débat sérieux ; ou de s'en tenir à des douzièmes provisoires, pour avoir le temps d'achever à loisir, l'année suivante, la discussion commencée.

Le pays ne paraît pas encore se rendre compte du désordre qui existe dans les finances, ni du désordre plus grand encore qui règne dans la direction des affaires publiques : car, malgré quelques faits qui semblaient un indice d'une disposition nouvelle des esprits, l'ensemble des élections, soit pour les Chambres, soit pour les assemblées départementales et municipales, n'annonce pas encore un revirement sérieux de l'opinion. Il faut bien reconnaître que l'esprit public se ressent profondément des onze années de régime républicain qu'il a subies et de la longue propagande exercée de toutes les manières sur lui pour le façonner aux idées et aux mœurs républicaines. Le bon sens s'est perverti, les saines notions de l'ordre et du gouvernement se sont obscurcies. D'une part, les conservateurs se désintéressent de plus en plus des questions politiques, pendant que, de l'autre, le nombre des indifférents augmente. La masse reste attachée, par erreur ou par habitude, à la République, où les uns continuent, malgré des déboires

de tout genre, à placer leur idéal : où les autres voient un gouvernement à conserver, pour n'en pas changer encore.

Et cependant il existe un malaise profond, qui se manifeste aux élections par le nombre toujours croissant des abstentions. On l'a vu ces jours-ci encore à Dinan, à Valenciennes ; on le voit constamment dans les scrutins pour les conseils généraux et les conseils municipaux. Cette masse d'abstenants, quelle est-elle ? que veut-elle ? si elle se prononçait, que dirait-elle ? Il y a là un inconnu dont il faut tenir compte dans les prévisions de l'avenir : car aujourd'hui, la majorité n'est plus avec ceux qui votent, elle est avec ceux qui s'abstiennent. Si l'on se tromperait en classant tous les électeurs de cette dernière catégorie au nombre des partisans de la monarchie, on ne peut pas du moins les compter pour de zélés soutiens de la république.

Des faits comme les sauvages attentats de Montceau-les-Mines et de Lyon devraient éclairer la partie saine du pays. La république va logiquement jusqu'à ces excès. Les débats de la cour d'assises de Riom montrent assez quelles passions et quelles convoitises la propagande républicaine, aidée des progrès de l'impiété, développe au sein de la classe ouvrière ; en même temps ils jettent quelque lumière sur cette organisation ténébreuse du parti démagogique qui tend à englober tous les travailleurs. La question sociale est là-dessous. L'ouvrier, à qui l'on a retiré la foi en même temps qu'on lui a donné le droit de vote et d'association, entend user de sa souveraineté, arriver à l'émancipation vis-à-vis de son patron, à l'égalité avec le riche ; il veut être maître, il veut posséder, il veut jouir, n'ayant plus, pour compensation à ses souffrances actuelles, les espérances de l'autre vie. Il hait même la religion, dont les enseignements et les consolations lui semblent la négation des droits qu'il prétend avoir, et des revendications qu'il entend exercer contre la société. Faute de comprendre le catholicisme, il voit en lui un ennemi, un obstacle.

On a cherché, dans la presse républicaine, à égarer l'opinion en attribuant à la direction à la fois paternelle et religieuse de l'honorable administrateur des mines la cause des troubles et des scènes de violence de Montceau. Pour les meneurs, la conduite irréprochable de M. Chagot a pu être un prétexte d'autant plus facile à exploiter, que la république, pour se rendre populaire, a plus développé la haine de la religion. Mais l'origine du mouvement

que l'opportunisme a intérêt à dissimuler, est ailleurs. On cache la cause des événements de Montceau parce qu'elle inquiéterait le public. Grâce à cette dissimulation la leçon sera peut-être encore une fois perdue. On ne verra pas l'organisation anarchique derrière la république, on ne verra plus le péril social croître en raison même de la durée du régime actuel, on oubliera les émotions du premier jour, et l'on s'endormira de nouveau dans une insouciante sécurité.

Cependant les faits de Montceau-les-Mines avec les attentats de Lyon dont l'instruction judiciaire démontre la gravité, ne sont pas seuls à éclairer l'opinion sur la nature du mouvement qui se prépare en secret. Dans le Gouvernement, dans les Chambres, dans les journaux, on ne voit guère que l'action des groupes officiels du parti républicain. Il existe en dehors de là des groupes anonymes, de nombreuses bandes qui s'agitent dans l'ombre et qui sont en train de s'organiser. Le programme publié par le candidat du parti ouvrier, à Lyon, pour les prochaines élections, est en rapport avec les actes commis dans cette ville à Montceau L'abolition de toutes les lois sur la presse et sur les réunions, l'égalité du patron et de l'ouvrier, la suppression du budget des cultes et la confiscation des biens ecclésiastiques, la destruction du grand-livre, l'abolition de l'armée et l'autonomie de la commune, l'indépendance absolue de l'ouvrier avec le droit au travail et le privilège de l'exploitation de tous les ateliers de l'État, l'établissement d'un impôt unique sur le revenu, la suppression à peu près complète de l'héritage : tels sont les principaux articles du programme politique et économique imposé au successeur de M. Bonnet-Duverdier. Le parti démagogique est là tout entier dans ces revendications radicales. Le programme élaboré à Lyon n'est point le fait d'un comité particulier; il résume les doctrines et les aspirations des « nouvelles couches sociales ». C'est sur ce terrain que s'engagera la lutte suprême entre ouvriers et patrons, entre pauvres et riches, lutte formidable d'où dépend l'existence actuelle de la société, et qui décidera si l'avenir doit appartenir à la démocratie ou s'il faut revenir aux anciens principes d'ordre et de conservation.

Pendant que les menées anarchiques s'étendent, le parti républicain officiel poursuit son œuvre à l'égard de la religion, comme s'il donnait à la république tout ce qu'il prend au catholicisme. Sous prétexte de revenir au Concordat, il vise à asservir complète-

ment le clergé, à réduire le culte à des conditions où il ne pourrait même plus exister. Sa seule préoccupation est d'éviter les apparences de la persécution, afin de ne plus causer d'émoi dans le pays et de provoquer un mouvement contraire en faveur de la religion. C'est dans cette pensée que l'administration des cultes vient de faire décider par le conseil d'État que le gouvernement peut, sans l'assentiment des évêques, supprimer les succursales. Comme la grande majorité des paroisses rentre dans cette catégorie, l'avis du conseil d'État donne en réalité au gouvernement la faculté de faire disparaître autant d'églises qu'il voudra. Cette immixtion dans les affaires ecclésiastiques constitue un des plus graves empiètements de l'État sur l'Église. Avec le pouvoir discrétionnaire du gouvernement de supprimer les succursales, et par conséquent de contrôler les nominations des desservants et même de révoquer les prêtres préposés aux paroisses par l'évêque, l'autorité épiscopale disparaît, le gouvernement des diocèses passe aux mains de l'administration des cultes. Il n'est plus question de droit dans tout cela. Le Concordat est faussé : au lieu de servir à l'avantage de la religion, suivant l'esprit dans lequel il a été conclu, il devient un instrument d'oppression pour le clergé. Il n'y a plus, en effet, ni liberté du culte, ni indépendance du ministère ecclésiastique avec cette double prétention du gouvernement de supprimer les succursales et de retenir les traitements des curés, voire même des évêques, comme on annonce qu'il vient de le faire pour ceux de Saint-Dié et d'Angoulême, qui ne lui ont pas demandé la permission d'aller à Rome. Le parti républicain en arrive, malgré les conseils de l'opportunisme, à l'abolition du Concordat : car il n'y a pas de doute que les empiètements continuels de l'État ne finissent par amener l'Église à rompre avec lui. Mais, s'il plaît à Dieu, le parti républicain n'aura pas le temps de faire au catholicisme tout le mal qu'il voudrait.

Si la situation est triste en France, l'avenir est assez troublé en Europe. Chose singulière! les discours tout pacifiques des souverains à l'ouverture des divers parlements étrangers ont eu pour résultat une explosion de rumeurs belliqueuses. Tout était à la paix dans leur langage : et à peine avaient-ils cessé de parler, que les organes officieux de la presse allemande et russe se remplissaient de bruits de guerre entre la Russie et l'Autriche, et que les journaux ordinaires

de M. de Bismark lançaient des notes comminatoires à l'adresse de la France. Avant même le retour du printemps, qui ramène chaque année de nouvelles alarmes, on s'est mis tout à coup à craindre pour la paix, comme si quelque événement redoutable était imminent. D'où viennent ces inquiétudes subites? C'est le voyage diplomatique de M. de Giers en Europe qui semble être la cause de tout ce bruit. Quel que ait été l'objet de la visite du chancelier de l'empire russe à Varzin, on constate qu'elle a eu pour conséquence la publication du traité secret d'alliance défensive conclu en 1879 entre l'Autriche et l'Allemagne. Etait-ce là une manière de signifier plus clairement que dans une entrevue diplomatique, qu'il n'y avait point place pour la Russie dans l'intimité austro-allemande? n'y avait-il dans cette publication qu'une indiscrétion de gazette officieuse? En Autriche et en Allemagne, on a vu là un avertissemnet de Berlin à Saint-Pétersbourg d'abord, au Quirinal ensuite, même à Paris, et peut-être à Londres, pour rappeler que le contrat de 1879 tient toujours et qu'il doit être considéré comme la condition de l'équilibre européen et la règle des autres États.

En même temps que le traité d'alliance austro-allemande était divulgué, on apprenait, par les journaux de Berlin, que la Russie se livrait à des armements gigantesques, qu'elle se hâtait d'achever ses chemins de fer stratégiques sur les frontières d'Autriche et de Prusse et qu'elle rassemblait là des forces considérables. On en a conclu aussitôt qu'une guerre était imminente entre la Russie et l'Autriche, que le parti panslaviste avait réussi à entraîner le czar Alexandre III dans les aventures extérieures en l'assurant de l'alliance de l'Italie et de la France. Il y a eu sans doute beaucoup de précipitation dans ces commentaires d'une presse toujours impressionnable : on en est déjà revenu ; peut-être même l'indiscrétion de la *Gazette de Cologne*, assez coutumière de ces publications à effet, ne visait-elle que le Reichstag, où il s'agit, pour M. de Bismark, de faire voter les crédits extraordinaires, que le gouvernement demande pour de nouveaux travaux militaires sur la frontière russo-prussienne et sur le littoral de la Baltique. Cette précaution n'était peut-être pas inutile après l'échec que le chancelier vient de subir en voulant amener le parlement à voter d'un seul coup le budget de deux années et à lui donner ainsi carte blanche.

M. de Bismark varie ses moyens à l'égard du Reichstag : pour obtenir les crédits militaires, il répand l'alarme et fait craindre une

guerre imminente : dans les affaires ecclésiastiques, il oppose la décision de la diète fédérale au vote du parlement allemand. Celui-ci avait voté, l'an dernier, à deux tiers des voix de majorité, l'abrogation de la loi d'expatriation contre les prêtres coupables d'avoir célébré le culte et administré les sacrements en dehors des conditions du *Kulturkampf*. On avait vu là un commencement de pacification religieuse ; mais M. de Bismark, dont la politique équivoque a besoin de s'appuyer tantôt sur la crainte, tantôt sur la confiance, n'a point voulu se priver du moyen d'action que les lois de mai lui ont mis en main. En réponse à l'interpellation de M. de Windthorst sur le sort de la résolution adoptée par la majorité des représentants du peuple allemand, le ministre secrétaire d'État s'est borné à répondre, au nom du chancelier, que le Bundesrath n'avait pas ratifié la décision du Reichstag. Le *Kultur-Kampf* continuera donc à régner, s'il plaît à M. de Bismarck, et les catholiques auront de nouvelles luttes à soutenir pour avoir raison de ce déni de justice et de cette violation systématique de la liberté religieuse.

Les relations continuent d'être tendues entre l'Angleterre et la France. L'entrée de lord Derby dans le cabinet anglais, quelque sympathie qu'on lui prête pour notre nation et quelque conciliantes que soient les paroles qu'il a prononcées à notre intention dans un discours qui a précédé de peu son retour aux affaires, ne changera pas (on commence déjà à s'en apercevoir) la politique britannique. L'Angleterre ne veut plus du contrôle en Égypte ; le gouvernement français n'accepte pas la présidence de la commission de la dette, qui lui a été offerte comme compensation. Notre cabinet — et on ne saurait l'en blâmer — n'a pas consenti non plus, comme le demandait l'Angleterre, à présenter des propositions pour servir de base à des négociations où le *Foreign-Office* ne nous aurait offert que des compensations insuffisantes, en échange de la suppression du contrôle. Telle est la situation pour l'Egypte et l'on ne voit que trop l'intention des vainqueurs d'Arabi de nous évincer complètement. Il ne faut pas non plus se méprendre sur le rôle de médiatrice que l'Angleterre s'offre à remplir à Madagascar, et qui n'est qu'une manière déguisée de s'opposer à notre intervention militaire.

C'est encore le mauvais vouloir de l'Angleterre qui a tenu en suspens l'expédition projetée du Tonkin. On a parlé à ce sujet de

dissentiments survenus entre le président de la République et le ministre de la marine. Celui-ci était partisan d'une action immédiate, qu'il jugeait nécessaire pour la protection de nos intérêts en Cochinchine; il avait même un projet de loi tout préparé pour l'expédition. M. Grévy se serait effrayé, dit-on, de voir la France engagée dans tant d'opérations extérieures à la fois, en Tunisie, au sud de l'Algérie, au Congo, à Madagascar, au Tonkin. Partout, en effet, se dresse devant nous l'opposition anglaise, et M. Grévy a peut-être raison contre le ministre de la marine, quel que soit l'intérêt d'une expédition au Tonkin, de ne pas vouloir, en ce moment, éparpiller nos forces et notre argent sur tant de points à la fois, surtout quand la situation générale de l'Europe commande tant de réserve et de prudence. Certes, la politique de colonisation convient à la France, et il serait digne d'elle de refaire l'empire colonial qu'elle possédait au commencement du siècle dernier; mais une pareille politique exige de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur, la paix au dehors, et des ressources disponibles en hommes et en argent. Dans l'état d'isolement où la république a mis la France, et avec l'agitation du pays et les dangers de l'extérieur, cette politique nous est interdite en ce moment. A ce point de vue, l'expédition du Tonkin qui paraît décidée aujourd'hui, ne serait pas sans de graves inconvénients.

Le Souverain-Pontife vient d'adresser aux évêques espagnols une Encyclique destinée à mettre fin aux graves divisions qui règnent entre les catholiques dans ce pays. Il suffira de rappeler que ces divisions ont pris naissance parmi les carlistes, qui forment la très grande majorité des catholiques de ce pays. A la suite des dernières guerres, de graves questions de personnes avaient été soulevées. Le choix fait, par don Carlos, de M. Nocedal, pour être son représentant, excita, chez certains hommes du parti, des récriminations, telles qu'ils en arrivaient bientôt contre lui et contre le prince aux dernières extrémités. En vue de combattre son influence, ils décidèrent de s'adjoindre à un certain nombre d'alfonsistes pour fonder, en dehors de la politique, à ce qu'ils disaient, une association sous le nom d'*Union catholique*. Sur la foi de ce programme, la plupart des évêques approuvèrent cette création; mais les hommes politiques qui l'avaient fondée, furent assez naturelle-

ment entraînés à lui donner un autre caractère. De là, des polémiques violentes, entre l'organe de l'*Union catholique* appuyé par l'organe des carlistes dissidents la *Fé*, et le journal catholique de M. Nocedal le *Siglo Futuro*... Bientôt les évêques furent amenés à s'en occuper, et quelques-uns d'entre eux publièrent à ce sujet des lettres auxquelles d'autres prélats répondirent publiquement. Bref, la division allait s'accentuant tous les jours, et c'est pour y mettre un terme, que l'Encyclique rappelant les principes généraux à observer en ces questions a été publiée.

Plaise à Dieu qu'elle obtienne les résultats qu'en espère le Souverain-Pontife, que les divisions politiques ne soient plus un obstacle à l'union religieuse, et que la concorde des esprits remplace, sous la direction des évêques, les luttes de partis!

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

5 décembre. — A la Chambre des députés, suite de la discussion du budget de l'instruction publique. Dans un excellent discours, plein de révélations et de faits d'un triste intérêt, M. de la Bassetière réclame *en vain* la suppression du crédit de 300,000 francs pour les dépenses fixes des lycées et des collèges des filles.

Le chapitre XXIX, relatif aux traitements des aumôniers des lycées, fournit à un député radical l'occasion de demander la suppression de ces aumôniers. Les traitements en litige sont maintenus, sous la promesse que l'on supprimera les aumôniers des écoles normales primaires.

Adjudication des ruines des Tuileries, au prix de 32,300 francs.

6. — La Chambre des députés termine l'examen du budget de l'instruction publique. Le fait dominant de cette séance est le débat qui s'engage sur la suppression des aumôniers des écoles normales primaires. Entre les arguments irréfutables et décisifs que Mgr. Freppel fait valoir pour leur maintien, et les divagations ridicules de M. Clovis Hugues, la majorité n'hésite pas. Elle donne gain de cause à ce dernier. Le ministre de l'instruction publique, lui aussi, se prononce dans le sens de la suppression.

Le Sénat discute le projet de loi sur le serment judiciaire. M. Humbert, ancien garde des sceaux, reprend son fameux système transactionnel : ceux qui croient en Dieu prêteront un serment religieux; les autres seront admis à n'invoquer que leur honneur et leur conscience. De cette façon, *Dieu est rendu facultatif.*

7. — Au cours de la séance de la Chambre des députés, M. Brisson annonce la mort de M. Louis Blanc. Pour lui, son oraison funèbre se résume en ces mots : M. Louis Blanc était un des derniers survivants de *l'époque héroïque; il appartenait à une génération qui obéissait à des mobiles d'un ordre purement intellectuel et moral.* O comédien, que vous savez bien jouer votre rôle!

MM. *Bardoux* et *Clamageran* sont élus sénateurs inamovibles en remplacement de MM. l'amiral Pothuau et le baron de Larcy.

M. de Giers, ministre des affaires étrangères en Russie, est reçu en audience privée par le Saint-Père. La réception de M. de Giers au Vatican a un caractère tout spécial de haute importance. A la fin de l'audience privée, les personnages composant la suite du ministre de Russie sont admis en la présence du Saint-Père, et, en premier lieu, M. de Boutenieff, qui, en qualité d'agent à titre officieux, a commencé les négociations auxquelles la

venue à Rome de M. de Giers doit donner une impulsion nouvelle. En voyant M. de Boutenieff, Léon XIII lui dit avec une visible satisfaction : Nous espérons vous voir figurer bientôt parmi les membres du corps diplomatique accrédité par le Saint-Siège.

8. — Sur la proposition du gouvernement, la Chambre, malgré les observations judicieuses de M. de la Bassetière décide que les obsèques de M. Louis Blanc seront célébrées aux frais de l'Etat.

9. — La Chambre des députés vote le budget ordinaire de 1883. Une partie de la droite royaliste refuse de s'associer à ce vote par les motifs indiqués dans une déclaration lue par M. le comte de Durfort de Civrac.

Au Sénat, M. Fresneau interpelle le ministre de l'instruction publique au sujet de la circulaire du 2 novembre sur les emblèmes religieux dans les écoles. Il lui reproche d'avoir publié sa circulaire, le 2 novembre, jour où tous, chrétiens et incrédules, se réunissent dans les cimetières, pour saluer la croix qui ombrage les tombes. M. Fresnau s'effraie à bon droit de la liberté que prennent les ministres dans des questions aussi graves, de remplacer des lois qui leur manquent par des décisions administratives, il critique vigoureusement l'illégalité et l'inconstitutionnalité de la circulaire ministérielle.

M. Duvaux essaie de se justifier en alléguant la *prétendue neutralité* de l'école, en matière de religion. L'adoption de l'ordre du jour pur et simple le tire d'embarras. Le Sénat vote ensuite le projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire d'un million pour venir en aide aux inondés et un crédit de 10,000 pour célébrer l'enfouissement civil de M. Louis Blanc. M. Baragnon et plusieurs membres de la droite protestent énergiquement contre ce dernier vote et refusent de s'y associer.

Message présidentiel du Président des Etats-Unis au Parlement américain. Ce message insiste sur la situation favorable des affaires extérieures. Les relations des Etats-Unis avec les autres puissances sont excessivement amicales. Quelques dissentiments ont bien surgi dans le courant de cette année, mais ils sont déjà aplanis en partie ou ne tarderont pas à recevoir une solution satisfaisante. Le gouvernement anglais a clairement manifesté ses dispositions à l'égard des droits de l'Amérique, en remettant en liberté les sujets américains arrêtés comme suspects.

Le président exprime l'espoir que les dissentiments qui existent avec l'Espagne, au sujet de la naturalisation, seront bientôt aplanis, d'après une base juste et raisonnable. Les efforts tentés jusqu'à présent, pour faire disparaître les restrictions injustes exercées contre les navires des Etats-Unis, dans les ports espagnols, ont échoué, et les remontrances du gouvernement des Etats-Unis n'ont même pas été accueillies comme elles méritaient de l'être.

La juridiction relative aux citoyens américains en Turquie et en Orient nécessite une révision.

Il est à regretter que le Chili impose au Pérou des conditions si rigoureures et refuse un arbitrage.

Le président assure que le Congrès appuiera toutes les mesures tendant à favoriser la paix sur le continent américain et avec le monde entier.

Il espère que le moment n'est pas très éloigné où toutes les nations régleront les différends qui pourraient surgir entre elles au moyen de l'arbitrage international.

Le Message approuve en général les projets financiers de M. Folger, surtout en ce qui concerne la réduction des impôts.

L'extinction rapide de la dette, pendant ces derniers temps, provoque plutôt les appréhensions que la satisfaction du président. Si elle devait continuer sur la même échelle, l'excédent resterait improductif dans les caves du Trésor, ou le gouvernement serait obligé de l'acheter.

Suivant le Message, la réforme du service civil exige la prompte confection des lois tendant à faciliter le dénombrement de voix dans les élections présidentielles, et à mettre le vice-président en état de remplir les fonctions de la présidence en cas d'empêchement du titulaire.

Le rapport de la commission des tarifs sera ultérieurement soumis au congrès. Il recommande une réduction de 25 0/0 en moyenne sur les droits d'importation, et dans un grand nombre de cas une réduction de 40 à 50 0/0. Par suite, des primes énormes que font nos « bonds », ou de l'accroissement du revenu, il sera possible, ajoute le Message, de faire de fortes réductions dans les droits.

Mais, tout en les recommandant, le président est loin de vouloir conseiller l'abandon de la politique de protection en faveur du travail national. Il espère que la révision du tarif sera achevée avant que le Congrès ne s'ajourne.

Le Message mentionne les résultats favorables de la législation récemment inaugurée, pour la suppression de la polygamie et renouvelle la recommandation de veiller sur cette question.

10. — La Société générale et d'éducation d'enseignement adresse à ses correspondants la circulaire suivante relative à la circulaire ministérielle du 2 novembre :

« Monsieur et cher confrère,

« Vous avez lu, comme nous, avec un douloureux étonnement la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 2 novembre dernier, sur ce qu'il appelle « les emblèmes religieux », et vous nous demandez de vous indiquer la conduite à tenir en présence de cet étrange document. Nous nous empressons de répondre à votre désir.

« La circulaire ministérielle est un tissu de contradictions, toutes empreintes du plus flagrant arbitraire. Elle crée des interdictions que la loi ne prononce pas ; elle confère aux préfets des attributions que la loi ne leur reconnaît pas; elle met à leur merci et subordonne à leur caprice le respect d'une tradition qui est chère au pays et qui touche aux droits et aux délicatesses de sa foi.

« Elle est plus qu'une extension abusive de la loi, elle est une violation du droit et un outrage à la conscience. Si elle obtient sur quelques points la complicité officielle des agents du gouvernement, il importe qu'elle rencontre la résistance légale des communes et les protestations indignées des familles chrétiennes.

« Jusqu'à présent, le crucifix a toujours occupé une place d'honneur dans

toutes les salles de classe ; de plus, la statue de la sainte Vierge se trouvait dans les classes de filles et dans les salles d'asile. Tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis le commencement du siècle avaient tenu à faire mettre dans les écoles ces saintes images sous le regard des jeunes générations en qui réside l'avenir de la patrie. C'était en même temps une protection muette de la foi des enfants et un hommage à la religion du pays.

« La loi du 28 mars a gardé à ce sujet un silence absolu ; mais la réprobation dont, peu de temps avant le vote de cette loi, le Sénat avait frappé l'enlèvement des crucifix, dans certaines écoles publiques de Paris, permet d'assurer qu'il se serait refusé à les proscrire par une disposition législative. La loi n'a pas prescrit de les faire disparaître ; donc le droit de les laisser à leur place dans les écoles reste tout entier. C'est surtout dans un tel ordre de questions que doit s'appliquer l'axiome qui, partout où la justice est respectée, préside à l'interprétation des lois : « *Odiosa restringenda.* »

« M. Duvaux déclare lui-même que le législateur n'a pas fait de « l'enlève- « ment de ces emblèmes l'objet d'une prescription expresse et impérative. » Or, l'autorité gouvernementale ne peut aller plus loin que la loi ; elle n'aurait de pouvoir propre que s'il s'agissait d'emblèmes séditieux ou outrageants pour la morale ; et on ne prétendra pas qu'on proscrit à ce titre les images sacrées ! D'où il résulte, d'un côté, que le ministre est sans droit pour prescrire ou seulement autoriser leur enlèvement ; que, de l'autre, les communes ont le droit absolu de les maintenir dans les écoles et l'obligation étroite de respecter et de faire respecter à cet égard les vœux et la volonté des familles chrétiennes.

« Ces principes sont indiscutables ; que décide cependant M. Duvaux ?

« Tout d'abord, il établit une distinction puérile autant qu'inadmissible entre les classes anciennes et les classes nouvelles. Dans les premières, il admet que les emblèmes religieux soient conservés, si les parents le désirent ; dans les secondes, il lui paraît bon de ne pas les introduire.

« Ainsi, parce qu'une école est nouvelle et que les populations se sont imposé de lourds sacrifices pour la bâtir, on ne devra tenir aucun compte de leurs vœux, qu'on reconnaît respectables s'il s'agit d'une vieille école. L'école est neuve : donc les parents ont cessé d'être chrétiens, ou ne peuvent plus exiger que la foi de leurs enfants ne soit pas offensée. Il suffit d'énoncer une pareille théorie pour en faire justice. Quel que soit l'âge de l'école, le droit est le même pour les communes et les familles chrétiennes. Les communes peuvent et doivent aussi bien placer les images religieuses dans les classes nouvelles que les maintenir dans les classes anciennes et, dans un cas comme dans l'autre, la volonté des familles a droit au même respect.

« Le droit ne peut pas plus varier de département à département que d'école à école ; et la prétention du ministre de livrer la question, en dehors de toute règle administrative et légale, au caprice préfectoral, est absolument arbitraire : « Je vous autorise, écrit M. Duvaux à ses préfets, à ne « prescrire l'enlèvement des emblèmes que quand et comme vous le jugerez « à propos, et je vous donne toute latitude pour tenir compte du vœu des « populations. »

« Voilà donc le préfet, qui n'a d'autorité légale que pour la nomination des instituteurs, transformé, de par la fantaisie du ministre, en arbitre souverain et absolu d'une question où le droit des communes, s'exerçant en conformité avec la volonté des parents, ne saurait être légalement ou limité ou supplanté. Le préfet aura toute latitude pour tenir compte du vœu des familles, s'il le juge à propos; mais il est autorisé à outrager leur foi, si c'est son bon plaisir. Il suffira d'un préfet emporté par les ardeurs d'un zèle iconoclaste pour que les crucifix soient enlevés de toutes les écoles communales dans le département le plus catholique de France; et un préfet plus calme et plus sensé pourra les maintenir dans un département voisin. Peut-on imaginer plus de confusion dans l'arbitraire?

« Et pourtant M. le ministre comprend bien que leur enlevement serait une mesure odieuse, blessante, révoltante pour la conscience publique, car il recommande de ne procéder, le cas échéant, à cette triste besogne que clandestinement, en l'absence des enfants, à l'époque des vacances. Cette recommandation juge la mesure : on ne recherche l'ombre que quand on redoute la réprobation.

« Mais il y a plus. S'il se trouve des préfets disposés à ordonner le *décrochage* des crucifix, par qui feront-ils exécuter leurs ordres? Par la police? elle n'a rien à y voir, et son intervention serait aussi scandaleuse qu'illégale. Par l'inspecteur primaire ou l'instituteur? Ils ne tiennent à cet égard aucun droit de la loi, et le préfet ne peut pas leur déléguer des attributions qu'il ne possède pas lui-même. Par le maire de la commune? C'est lui, en effet, que la question concerne; mais il n'a, à cet égard, aucune injonction à recevoir du préfet. Gardien de la propriété communale, mandataire de ses concitoyens, protecteur légal des familles, c'est à lui qu'il appartient de maintenir résolûment les droits qu'il a mission de sauvegarder et de se retrancher derrière la loi contre des ordres qui en seraient la violation.

« Donc, devant une mesure que la conscience condamne, que les familles réprouvent, que la loi ne prescrit pas et qui aurait le double caractère d'un acte souverainement arbitraire et d'une odieuse profanation, les maires ont le droit et le devoir non seulement de s'opposer à l'enlèvement des images religieuses dans les écoles, si leur concours est réclamé, mais encore de les y faire replacer si elles en ont été enlevées malgré leur opposition et contre leur gré.

« C'est d'abord sur ce point, Monsieur et cher confrère, que nous faisons appel à votre sollicitude. Nous vous engageons, partout où les mairies sont occupées par des hommes qui ont le respect de la religion et de la volonté des familles, à conseiller aux magistrats municipaux de maintenir les images religieuses dans les écoles existantes, de les introduire dans les écoles nouvelles, et de résister par toutes les voies légales soit à l'enlèvement des premières, soit à la non-introduction des secondes. C'est leur droit, et il importe qu'ils l'exercent dans sa plénitude.

« Il importe aussi d'éveiller la vigilance des pères de famille. Leurs sentiments ne sont pas douteux; mais s'ils ne les font pas éclater, on espérera avoir raison de leur faiblesse, et l'entreprise impie se poursuivra. Si, au contraire, ils les expriment avec une unanimité imposante, qui ne permette

de douter ni de leur accord, ni de la vigueur de leurs résolutions, l'intolérance sectaire reculera devant la fermeté de leurs revendications. M. le ministre ne reconnaît-il pas lui-même qu'on doit tenir compte de leurs désirs et ne pas porter le trouble dans leurs consciences?

« Il est donc plus essentiel que jamais de généraliser le mouvement de protestations locales dont nos précédentes circulaires vous ont déjà entretenu, et qui a déjà produit sur certains points des résultats efficaces. Que les pères de famille manifestent hautement leur volonté; qu'ils signent partout des déclarations conformes ou analogues au modèle que nous vous envoyons ci-inclus; qu'ils les signent, dans les communes où les images religieuses sont maintenues, pour prévenir leur enlèvement; qu'ils les signent dans les communes où ces images auraient disparu, pour réclamer leur rétablissement. C'est leur devoir impérieux, et nous comptons, Monsieur et cher confrère, sur votre zèle et votre dévouement habituels pour leur en faciliter l'accomplissement.

« Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

« *Le président :* Ch. CHESNELONG.
« *Le vice-président :* E. KELLER.
« *Le secrétaire :* A. DE CLAYE.

Nous rappelons que la formule de protestation dont il est question plus haut est ainsi conçue :

« *COMMUNE d*
« *Départ. d* ; *arrond. d* ; *canton de*

« Nous, pères et mères de famille :

« Considérant que nous avons le droit et le devoir de faire élever nos enfants dans notre foi religieuse, et exiger qu'ils reçoivent l'instruction religieuse nécessaire pour être admis à faire la première communion ;

« Considérant que la loi du 28 mars ne comprend plus l'instruction religieuse parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire;

« Considérant qu'il n'existe pas d'école libre dans la commune; que nous ne pouvons assurer nous-mêmes dans nos familles l'instruction de nos enfants; que, dès lors, la loi du 28 mars nous contraint, à peine d'amende et de prison, de les envoyer à l'école publique;

« Déclarons vouloir :

« 1° Que le crucifix soit conservé dans l'école, et que la prière continue à y être dite;

« 2° Qu'en ce qui concerne nos enfants, le catéchisme et l'histoire sainte leur soient enseignés;

« 3° Que dans le reste de l'enseignement, rien ne soit de nature à porter atteinte à leur foi. »

11. — La Chambre, sur la proposition de plusieurs membres de l'extrême gauche, décide qu'elle ne siégera pas demain pour permettre aux députés républicains d'assister aux funérailles de Louis Blanc.

Un nombreux pèlerinage d'hommes a lieu à Notre-Dame de Fourvières,

à Lyon. Malgré le temps humide et glacial, quatre mille hommes montent en procession à la chapelle, récitant le rosaire ou chantant des hymnes.

En Bulgarie, élections du second degré, dans toute l'étendue de la principauté, pour la nomination des députés. Partout les candidats conservateurs l'emportent à une très grande majorité.

Procès des complices d'Arabi, Yahoub Sami et Mahmoud Fahmi. Ils sont condamnés à mort, mais leur peine est immédiatement commuée en exil perpétuel.

Le Reichstag allemand repousse une motion des socialistes tendant à déclarer que le maintien du petit état de siège à Berlin, Hambourg et Leipzig, n'est pas suffisamment motivé. Il décide, en revanche, de prendre connaissance du mémoire sur l'exécution de la loi contre les socialistes.

Le même Reichstag, par 229 voix contre 43, refuse de discuter et de voter le budget anticipé de 1884-1885 présenté par le gouvernement.

12. — Enfouissement civil de Louis Blanc. Les gauches de la Chambre s'associent à la manifestation organisée en son honneur. Au cimetière du Père Lachaise, M. Charles Edmond lit un discours de M. Victor Hugo. D'autres discours sont prononcés par MM. Barodet, Madier de Montjau, Henri Martin, docteur Blondeau, Edouard Lockroy et Moret, typographe. Cet enfouissement donne lieu à une exhibition extraordinaire de bannières syndicales, d'insignes grotesques de la franc-maçonnerie, de décorations multicolores et d'emblèmes révolutionnaires. C'est une lugubre comédie.

Au Reichstag allemand, M. Windthorst, au nom du centre, adresse à M. de Bismarck et au gouvernement allemand l'interpellation suivante :

Le 18 janvier dernier, le Reichstag a voté un projet de loi concernant l'abolition de la loi du 4 mai 1874, relative à l'empêchement de l'exercice indû des fonctions ecclésiastiques. Le Conseil fédéral a renvoyé ce projet de loi à la commission compétente. Je me permets donc de demander à M. le Chancelier ce qui suit :

1° La commission du Conseil fédéral a-t-elle fait un rapport ou pris une décision ?

2° Le bruit court que le Conseil fédéral aurait repoussé ce projet. M. le Chancelier est-il en situation de nous expliquer les causes de ce rejet?

Le Secrétaire d'Etat répond à cette interpellation que le Conseil fédéral a refusé, sur la proposition de la commission, de donner son assentiment aux résolutions du Parlement allemand sur cette question.

Le Secrétaire d'État ajoute que le gouvernement ne peut pas faire de déclaration touchant les motifs de ce refus et est décidé, en principe, à ne pas motiver ses résolutions devant le Parlement. M. Windthorst et plusieurs autres députés déclarent que la seule raison de cette attitude du Conseil fédéral est que le Chancelier ne veut pas tenir compte du vote du Reichstag qui abrogeait cette loi de combat.

13. — La Chambre des députés aborde la discussion du budget extraordinaire de 1883.

M. Tirard commence par protester contre le cri d'alarme jeté, avec raison, au nom de la droite, par M. de Durfort de Civrac, mais il se charge, dans toute la suite de son discours, de réduire à néant ses protes-

tations optimistes du début. M. Tirard reconnaît que le budget ordinaire de 1883 est en déficit, mais ce déficit, à son avis, n'est pas inquiétant. Il ne s'élève qu'à *sept cent mille francs* sur un ensemble de plus de *trois milliards*.

M. Haentjens, qui le remplace à la tribune, prend acte des aveux du ministre et démontre que, sur un grand nombre de points, il est resté bien au-dessous de la vérité.

A l'occasion de la séance de rentrée des facultés de Toulouse, les étudiants en droit organisent une manifestation bruyante contre M. Huc, professeur de droit et maire de Toulouse. Le recteur est forcé de lever la séance. La manifestation n'en continue pas moins les jours suivants et menace de prendre des proportions inusitées. M. Huc est forcé de suspendre son cours, faute d'auditeurs. Plusieurs arrestations ont lieu.

Le Sénat, à la suite d'observations très justes de M. le ministre de la guerre, refuse de prendre en considération une proposition de MM. George, H. Martin et Testetin, relative à l'organisation de compagnies d'instruction militaire pour les jeunes gens de dix-sept à vingt ans.

Lord Derby est nommé secrétaire d'Etat pour l'Inde; et le marquis d'Hartington, secrétaire d'Etat pour la guerre.

Les Envoyés malgaches sont reçus par la reine d'Angleterre. Le premier Employé prononce, en langue malgache, une allocution qui est immédiatement traduite en anglais.

La reine Victoria pose aux Envoyés plusieurs questions relatives à la reine des Hovas et leur dit qu'elle s'intéresse vivement aux affaires de Madagascar. Les Envoyés lui remettent les présents de leur reine.

Un meeting a lieu à Sheffield. On y adopte une résolution tendant à inviter le gouvernement de la reine à faire des remontrances amicales à la France, au sujet de Madagascar, et à déclarer que la politique peu courtoise suivie par la nation française est désapprouvée par le peuple anglais.

Dans une seconde résolution, le meeting témoigne sa sympathie pour la reine et le peuple de Madagascar, dans la crise provoquée par la politique de la France. Il témoigne également ses sympathies pour les ambassadeurs malgaches, et exprime l'espoir que le résultat de l'ambassade malgache auprès de l'Angleterre et de l'Allemagne, ces *deux puissances unies*, sera de conjurer les périls qui menacent l'indépendance de Madagascar.

La majorité du sénat espagnol adopte la proposition ministérielle tendant au rejet du projet de révision de la Constitution.

14. — La Chambre reprend la discussion du budget extraordinaire. M. Ribot, rapporteur général, essaie de défendre le projet de budget de 1883; au lieu de s'enfermer dans ce sujet, il se livre à des attaques retrospectives contre les pratiques financières de l'Empire et même de la monarchie de Juillet. En somme, M. Ribot ne fait que répéter, à des nuances près, ce qu'a dit M. Tirard : nos finances sont puissantes, mais *elles sont engagées*. Il *y a eu des fautes*, on s'est *laissé entraîner trop vite et trop loin*, on *s'est compromis, mais rien n'est perdu*.

M. Daynaud discute pied à pied les chiffres de la commission; il démontre comment on a, pour entretenir des illusions décevantes, sciemment et systématiquement omis d'inscrire des dépenses certaines et auxquelles il faudra

nécessairement pourvoir par des crédits supplémentaires. Il fait ressortir en même temps qu'on a grossi fictivement les recettes; de telle sorte que, tout compte fait, on peut évaluer à 277 millions le déficit dès à présent assuré du prochain exercice.

Rien que cela!

Ouverture devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme du procès des anarchistes de Montceau-les-Mines.

15. — La Chambre continue la discussion générale du budget extraordinaire. M. Germain se met en scène et déclare d'abord avec aplomb que la situation du pays n'a jamais été plus prospère et que la fortune publique grandit chaque jour. Il change tout à coup de langage lorsqu'il en vient à parler du régime des chemins de fer et dévoile alors certains tripotages trop peu connus du public.

M. le baron de Soubeyran, qui lui succède, réduit tout d'abord à leur juste valeur les assertions optimistes de M. Germain. Il montre l'étendue des pertes causées par l'exploitation du réseau d'État, et établit la nécessité de s'arrêter au plus tôt, sous peine de pousser le pays à une ruine certaine.

M. Tirard intervient alors. Le ministre des finances n'admet pas qu'on parle de déficit, quand il y a amortissement. Or, à son avis, la république a amorti plus de deux milliards. On sait ce que vaut cette affirmation, en présence des chiffres bien et dûment établis.

Le Saint-Père reçoit en audience 1500 élèves des diverses écoles paroissiales de Rome et leur donne des conseils tout paternels.

Un décret de la sacrée Congrégation des rites décide certaines questions relatives au chant liturgique dans un sens un peu différent des résolutions du dernier congrès tenu à Arezzo.

Le *journal officiel* du khédive publie le décret confisquant, au profit des victimes du pillage et de l'incendie d'Alexandrie, les biens des cinq principaux rebelles condamnés par la cour martiale.

16. — A la Chambre des députés, clôture de la discussion du budget extraordinaire de 1883.

Six orateurs traitent, à des points de vue contradictoires, la question des grands travaux compris dans le plan Freycinet. L'un soutient que l'État construit beaucoup trop cher, et l'autre qu'il est impossible d'opérer à meilleur compte. Celui ci trouve qu'on a entrepris trop de lignes ferrées à la fois, et celui-là affirme que cette mise en train simultanée est le meilleur système à suivre.

M. Ribot déclare de nouveau qu'il est nécessaire de ralentir les travaux, tandis que M. Wilson émet un avis contraire. Selon lui, la situation financière est excellente, admirable, parfaite. Enfin, 461 voix approuvent ce budget. La plus grande partie de la droite s'abstient.

M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, adresse aux inspecteurs de l'académie de son ressort la circulaire suivante dont la portée n'échappera à personne, surtout en présence de certaines prétentions administratives :

« Monsieur l'inspecteur,

« Ainsi que je vous l'ai fait connaître, j'ai demandé à M. le ministre ses

instructions au sujet de l'application de la loi du 28 mars 1882, sur l'obligation de la fréquentation scolaire aux établissements d'enseignement secondaire, publics ou libres.

« M. le ministre me répond :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que les prescriptions de l'article 10 de « la loi du 28 mars 1882 ne me paraissent pas devoir être imposées aux chefs « d'établissements d'enseignement secondaire. Il ne serait pas possible, en « effet, en cas d'infraction, de poursuivre un membre de l'enseignement « secondaire devant la juridiction réservée à l'enseignement primaire; c'est « une lacune à combler dans la loi du 28 mars. »

« Veuillez, je vous prie, porter cette décision à la connaissance des chefs d'établissements d'enseignement secondaire, publics et libres, des inspecteurs primaires et des maires de votre ressort. »

17. — Réunion du conseil supérieur de l'instruction publique, sous la présidence de M. Duvaux. Le ministre prononce une courte allocution, dans laquelle il fait l'éloge des membres décédés depuis la dernière session, et souhaite la bienvenue à leurs successeurs.

Le conseil se divise ensuite en trois sous-commissions : l'une pour les affaires de l'enseignement primaire, l'autre pour celles de l'enseignement secondaire, la troisième pour celles de l'enseignement supérieur.

Le conseil est saisi de trois affaires disciplinaires parmi lesquelles la réouverture à Dijon d'une école tenue anciennement par les Pères Jésuites.

18. — Les employés malgaches rendent visite au comte de Munster, ambassadeur de l'empereur Guillaume, à Londres.

La citoyenne Louise-Michel fait à Roubaix une conférence sur la révolution sociale et sur les grèves. Trois mille personnes environ y assistent. L'ordre est maintenu grâce aux nombreux agents de police qui stationnent aux environs de la salle des conférences.

19. — A la Chambre des députés, M. de la Bassetière adresse au ministre de l'intérieur une question sur les vols sacrilèges commis dans les églises et demande quelles mesures le gouvernement compte prendre pour prévenir ces attentats, qui semblent encouragés par l'inertie du pouvoir.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, pour toute réponse, dit que si l'on consulte la statistique criminelle, on constate que, de 1826 à 1870, il a été commis, en moyenne, quarante-deux vols par an, et que, pendant la période qui va de 1870 à 1880, la moyenne n'est que de 22, mais il se garde bien, et *pour cause*, de faire entrer en ligne de compte les années 1881 et 1882, si tristement célèbres par la fréquence et l'énormité de ces vols sacrilèges.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

UNE GRANDE INFORTUNE LITTÉRAIRE

Personne n'a oublié la situation lamentable et poignante dans laquelle tomba tout à coup Lamartine au milieu de l'éclat qu'il avait jeté.

Une pareille infortune littéraire se renouvelle de nos jours, sous nos yeux : après le grand poète, le grand romancier, Paul Féval!

Oui, Paul Féval est pauvre; Paul Féval se trouve aussi ruiné sur ses vieux jours!

Mais, quelle différence dans le malheur des deux illustres contemporains!

Lamartine avait conservé la santé, Paul Féval l'a perdue!

Lamartine finit devant des créanciers : Paul Féval, devant sa famille : une femme, huit enfants, dont il était le pain, l'éducation, l'avenir!

Instruits de cet état de choses, quelques journaux ont eu la bonne inspiration de prendre sous leur patronage les œuvres de Paul Féval, et d'en recommander chaleureusement la vente auprès du public. Nous nous faisons un devoir de nous joindre à cette initiative, avec la conviction que nos lecteurs sont tous d'avance de cœur et d'âme avec nous.

Nous sommes heureux d'ajouter que l'éditeur, M. Victor Palmé, s'est hâté de payer lui-même d'exemple. Sollicité par un groupe d'amis de l'auteur de faire quelques concessions sur le prix des ŒUVRES COMPLÈTES de Paul Féval, il a consenti à le réduire considérablement.

Les quarante et un volumes dont le prix est annoncé ci-dessous à 3 fr. par exemplaire broché, et 4 fr. relié, seront abandonnés par l'éditeur aux conditions suivantes :

Broché, 100 fr. au lieu de 123 fr.; reliés, 145 fr. au lieu de 164 fr.

En les achetant, vous aurez placé dans votre bibliothèque un auteur qui est l'une des gloires de la littérature française, et surtout vous aurez éloigné l'angoisse qui menace à la dernière heure d'envahir son foyer.

C'est donc là une façon digne et honorable d'accomplir une bonne œuvre, et nous espérons que, dans ce beau pays de France, où l'on ne s'adresse jamais en vain aux gens de cœur, les gens de cœur répondront à notre appel en cette circonstance.

ŒUVRES NOUVELLES DE PAUL FÉVAL

Les Étapes d'une conversion. (1re série.) *La Mort d'un père*, 17e édition. 1 vol.
Pierre Blot, second récit de Jean (IIe série des *Étapes*). 12e édition. 1 vol.
La première Communion, troisième récit de Jean (IIIe série des *Étapes*). 7e édition. 1 vol.
Le Coup de Grace (IVe et dernière série des *Étapes*). 1 vol.
Jésuites! 17e édition. 1 vol.
Les Merveilles du Mont Saint-Michel. (Ouvrage inédit.) 6e édition. 1 vol.
Chateaupauvre. (*Voyage au dernier pays breton.*) 7e édition. 1 vol.
Le dernier Chevalier. (Ouvrage inédit.) 5e édition. 1 vol.
Frère Tranquille. 5e édition. 1 vol.
La Fée des grèves (légende bretonne). 8e édition. 1 vol.
L'Homme de fer (suite de la *Fée des grèves*). 6e édition. 1 vol.
Les Contes de Bretagne. 7e édition. 1 vol.
Le Chateau de velours. 5e édition. 1 vol.
La Fille du Juif errant. 5e édition. 1 vol.
La Belle-Étoile. 1 vol.
La Louve. 5e édition. 1 vol.
Valentine de Rohan. (Suite de la *Louve*.) 5 édition. 1 vol.
Pas de Divorce! 9e édition. 1 vol.
Les Romans enfantins. 3e édition. 1 vol.
Le Mendiant noir. 3e édition. 1 vol.
Le Poisson d'or. 5e édition. 1 vol.
Veillées de famille. 5e édition. 1 vol.
Le Loup blanc. 3e édition. 1 vol.
Rollan Pied-de-fer. 3e édition. 1 vol.
La Chasse au roi. 2e édition. 1 vol.
La Cavalière. (Suite de *la Chasse au Roi*.) 1 vol.
Le Régiment des géants. 3e édition. 1 vol.
Chouans et Bleus. 3e édition. 1 vol.
Les Fanfarons du roi. 3e édition. 1 vol.
Le chevalier Ténèbre. 3e édition. 1 vol.
La première Aventure de Corentin Quimper. 3e édition. 1 vol.
Les Couteaux d'or. 3e édition. 1 vol.
Corbeilles d'histoires (ouvrage inédit), 3e édition. 1 vol.
Les Errants de nuit. 3e édition. 1 vol.
Fontaine aux perles. 3e édition. 1 vol.
Les Parvenus. 3e édition. 1 vol.
La Reine des épées. 3e édition. 1 vol.
Les Compagnons du Silence. 3e édition. 1 vol,
Le prince Coriolani (suite du précédent). 3e édition. 1 vol.
Histoire de revenants, 3e édition. 1 vol.
Roger Bontemps. 3e édition. 1 vol.

Comme nous le disons plus haut, ces quarante et un volumes, en vue de venir en aide à l'infortune de Paul Féval, sont cédés par l'éditeur, aux prix suivants :

Brochés, 100 fr. au lieu de 123 fr.
Reliés, 145 fr au lieu de 164 fr.

Les recommandations de la Revue du Monde catholique.

La *Revue* recommande à ses lecteurs les LIVRES D'ÉTRENNES dont elle donne ci-après l'énumération.

En premier lieu : MADAGASCAR, *la reine des îles africaines*, et la VIE ILLUSTRÉE DE SAINT JOSEPH, qui sont les deux grandes nouveautés de la *Société générale de Librairie catholique*. Comme nous donnons de l'un et de l'autre de ces ouvrages un compte rendu et des extraits dans le présent numéro, nous passons outre.

***

Aux enfants et pour les enfants, — nous recommandons :

AU COIN DU FEU, par Léon Gauthier, magnifique album grand in-4°, enrichi sur la page de gauche d'une superbe gravure et sur celle de droite d'un texte inspiré par la scène où les personnages y sont représentés;

INCOMPRIS, ouvrage traduit de l'anglais par Mlle Lérida Geofroy, et qui est est un récit plein d'émotions enfantines et paternelles du plus entraînant intérêt;

Les ALLÉGORIES ET PARABOLES ILLUSTRÉES, qui sont de petites fables ou historiettes en prose, avec un beau dessin en tête; comme dans un La Fontaine illustré. L'auteur a mis comme sous titre : *A l'usage des Petits et des grand Enfants*, Rien de plus exact, sous la pointe de malice et de bonhomie qui perce tous ces mots;

La PREMIÈRE AVENTURE DE CORENTIN QUIMPER, par Paul Féval : histoire de deux frères bretons qui attache, égaie, fait pleurer, rire, et montre de quoi on est capable quand on est animé d'énergie et de bons sentiments.

Le JEUNE AGE ILLUSTRÉ, deux superbes volumes dont toutes les pages ont été spécialement écrites pour les enfants, et qui forment les deux premières années d'un journal auquel il faut, comme nous le dirons plus loin, que tous les parents abonnent leurs enfants.

***

Aux jeunes filles et pour les jeunes filles, — nous recommandons :

L'EUCOLOGE DES JEUNES PERSONNES, charmant volume qui contient les prières et les dévotions les plus usuelles, puis une série d'avis et de conseils utiles pour bien se conduire dans le monde et dans la famille;

L'ÉCRIN DES JEUNES PERSONNES, composé de quatre petits volumes traitant

chacun d'une matière religieuse ou morale spéciale, et qui sont un trésor pour l'âme et le cœur, en même temps qu'un vrai bijou pour l'œil et la main.

***

Aux jeunes gens et pour les jeunes gens, — nous recommandons :

Les six volumes de Louis Veuillot, compris sous le titre d'Ecrin des jeunes gens, et que l'on peut regarder comme les chefs-d'œuvre de l'éminent écrivain.

Au service du pays, par le R. P. Champeau ;

Devant l'ennemi! par E. d'Avesne; deux ouvrages qui ont trait à la guerre de 1870-1871, et où les auteurs racontaient dramatiquement la conduite brillante, la foi héroïque de nos jeunes gens frappés sur les champs de bataille. Emouvante, magnifique école de patriotisme.

***

Aux mères de famille et pour les mères de familles, — nous recommandons :

La Femme forte, admirable commentaire de l'Ecriture sainte, par Mgr Landriot, où les qualités de la mère et de l'épouse sont peintes avec un charme, un éclat, une vérité qui forcent à vouloir être bonne et parfaite;

L'Ecrin des Dames, composé de cinq volumes choisis du même auteur;

L'Ecrin elzévirien des Dames, où sont réunis, sous quatre volumes différents, et dans ce qu'il écrit de plus admirable sur la femme, quatre auteurs de premier ordre : saint Jérôme, Fénelon, Bossuet, Mgr Mermillod;

L'Ecrin complet des Dames, qui contient tout ce que Mgr Landriot à prêché ou composé pour la direction et l'édification des femmes.

***

Comme **Ouvrages de famille et de salon,** — nous recommandons :

L'Ecrin du Moyen Age, de M. Léon Gautier, trois coquets et artistiques volumes, intitulés : *Choix de prières pour toutes les situations de la vie*, le *Livre de tous ceux qui souffrent*, et *Prières à la Vierge*. Rien de l'auteur que le plan de l'ouvrage et le choix des morceaux donnés : il a tout compulsé dans les vieux manuscrits du moyen âge, les plus précieux, les plus rares; si bien que chacun de ces trois volumes est véritablement un assemblage de perles et de diamants sans prix.

Il recommande :

La Vie de Jésus-Christ, par Louis Veuillot : ouvrage où éclate sereine, ardente, resplendissante, la grande foi de l'auteur; lumineux, chaleureux, majestueux, son grand style ;

La belle Vie des Saints, d'après le P. Giry, par Mgr Paul Guérin, qui a pris place parmi les plus célèbres hagiographes des tous les temps et de tous les pays;

L'édition monumentale de Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre :

livre prodigieux que la continuation non interrompue des merveilles de Lourdes pose en livre classique du Miracle, et fait toujours actuel, toujours nouveau.

Dans un ordre plus modeste, mais où les soins de l'art typographique et de l'illustration n'ont rien négligé pour être à la hauteur de l'intérêt et des beautés du texte, contentons-nous de nommer les ouvrages suivants : L'ALGÉRIE CONTEMPORAINE ILLUSTRÉE, par Lady Herbert; les CONTES DE BRETAGNE, les VEILLÉES ILLUSTRÉES DE LA FAMILLE et les MERVEILLES DU MONT SAINT-MICHEL, par Paul Féval.

*
* *

D'ailleurs, la *Société générale de Librairie catholique* a un Catalogue complet de ses livres d'Etrennes, et il suffit d'en faire la demande pour le recevoir immédiatement *franco*. Nous engageons vivement nos lecteurs à le demander.

*
* *

Ce qui caractérise les livres de la *Société générale de Librairie catholique*, et tout particulièrement ses livres d'Etrennes, c'est un fonds moral et matériel qui écarte absolument toute critique.

Communément, en effet, on se plaint, dans les familles chrétiennes ou simplement honnêtes, qu'en général rien n'est irréprochable dans les livres d'Etrennes. Ou le texte est insignifiant, ou telle phrase fâcheuse s'y glisse par-ci par-là, ou tel gravure, tel dessin, paraissent dangereux à l'œil expérimenté d'un père et d'une mère. Or, la *Société générale de Librairie Catholique* a particulièrement pris souci de ces remarques, et tout en donnant à ses livres l'attrait et la variété artistiques qu'ils comportent, elle s'est appliquée à écarter avec un soin scrupuleux tout ce qui serait de nature à porter le moins ombrage à la morale et au bon goût. Tout le monde peut entendre chaque mot, scruter à loisir chaque illustration.

JOURNAUX

Jamais la mauvaise presse n'a pris une aussi grande extension, jamais elle n'a exercé une aussi pernicieuse influence. Champion du bon combat, soldat de la bonne cause, la *Revue*, après avoir recommandé les bons livres, veut recommander ici quelques bons journaux, entre autres les suivants :

Le Jeune Age illustré. *Nouveau journal des Enfants*, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle Lérida Geofroy. Un an : 10 fr.; six mois : 6 fr.

Ce Journal est écrit dans le meilleur esprit.

Rédaction variée, gravures dessinées par les artistes en vogue, il a tout pour plaire à l'œil, comme pour parler à l'intelligence et au cœur.

Nous voudrions le voir dans toutes les familles, où il serait pour les enfants un ami sûr, un causeur instruit et aimable, un guide de bonne éducation, d'ordre, d'amour du travail.

Nous le signalons aussi aux Ecoles et aux Pensions, à cause de ses concours de dessin, musique, devinettes, couture, compositions littéraires, qu'il a établis et qui sont sa propre spécialité. Les vainqueurs reçoivent comme prix, à leur choix, de beaux livres ou de beaux jouets d'enfants.

Excellente occasion de le répandre dans les familles, d'en faire une des plus aimables surprises : c'est d'en offrir l'abonnement comme cadeau de Noël ou d'Etrennes.

***

La Femme et la Famille, *Journal des Jeunes Personnes*. — Edition *mensuelle*, lectures variées, *texte seul*, 6 fr. — La même, avec *annexes* et *gravures* de *modes*, 12 fr. — Edition *bi-mensuelle*, comprenant : *texte*, *annexes* et *gravures*, 18 fr. — La même, *sans annexes*, 12 fr.

Cette précieuse publication va entrer dans sa cinquante et unième année le 1er janvier prochain. Durant ce long espace de temps, elle n'a cessé de conserver la confiance des familles, et ses abonnées et lectrices se sont augmentées dans une progression constante. Il suffit de dire pour sa garantie et son haut goût littéraire, qu'elle a pour directrice Mlle Julie Gouraud, l'auteur de tant de charmants ouvrages pour la jeunesse et les familles.

On y trouve deux parties bien distinctes : celle de la littérature, qui se compose de *Causeries, Romans, Nouvelles, Voyages, Variétés historiques et scientifiques;* — et celle qui s'occupe de Modes, vêtements, toilette, lingerie, broderie, tapisserie, crochet, musique, dessin, peinture : en un mot, de tous travaux d'utilité ou d'agrément qui sont l'apanage particulier des femmes.

Les nouvelles abonnées pour l'année 1883 recevront gratuitement les numéros de novembre et de décembre, où il est question des modes d'hiver.

***

L'Illustration pour tous, *Choix de bonnes lectures*, JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA SEMAINE A CINQ CENTIMES.

L'illustration pour tous paraît chaque dimanche par livraison grand in-8° à deux colonnes, grande gravure en tête et plusieurs autres dans le texte.

L'abonnement ne coûte que 5 francs par an, et encore, sur cette minime somme, la Direction accorde en prime *deux francs* de livres à choisir dans une liste spéciale. — C'est le germe d'une petite bibliothèque, surtout pour celui qui placerait plusieurs abonnoments.

Quatre volumes ont paru, à 4 francs le volume.

***

La Lecture au Foyer, *Recueil illustré paraissant tous les jeudis*, — 1 an, 6 fr. — Gratuit pour celui qui prend 10 fr. de livres dans un Catalogue spécial de Primes offertes aux abonnés.

Comme son titre l'indique, LA LECTURE AU FOYER est une mosaïque, où tout

le monde, dans la famille, se récrée et s'intruit. De toutes les petites publications illustrées, c'est assurément celle qui offre le plus de variété et le plus d'agrément dans ses articles et ses illustrations. Chroniques, Causeries, Actualités, Nouvelles, Récits historiques, Voyages, Morceaux choisis des grands auteurs, Pensées détachées, Anecdotes et bons Mots, tout s'y enchâsse avec art et méthode, et forme, avec ce que nous venons de dire, une mosaïque aussi brillante que riche.

***

Le Paysan. *Journal populaire des intérêts ruraux*, PARAIT TOUS LES DIMANCHES. Un an, 4 fr. — Un numéro 5 c.

En prenant 10 fr. de livres dans le Catalogue spécial de Primes offertes aux abonnés, on le reçoit gratis pendant un an.

Le *Paysan* s'occupe des champs, des vignes, des bois, des prairies. Sous le titre de *Conseils* du Médecin, du Vétérinaire, la *Bonne ménagère*, la *Bonne fermière*, il donne des recettes pour le traitement des maladies courantes, pour le ménage, la basse-cour, les animaux domestiques, etc. — Une petite revue de la Bourse fait connaître les cours du jour et les bonnes valeurs — Article de fond sur l'événement majeur de la semaine. — Faits divers intéressants et variés, — Mots pour rire, etc., etc.

Nous le recommandons spécialement pour son bon esprit et pour son côté pratique.

***

Enfin, comme un excellent organe de propagande et de renseignements, la *Revue du monde catholique* recommande :

L'AMI DES LIVRES, *Conseiller et Guide du lecteur pour l'achat des livres et la formation des bibliothèques*

Quand on veut acheter une bonne étoffe, ce n'est pas sur une annonce éclatante qu'on se décide; mais on demande l'échantillon, on veut voir, palper, se rendre compte du dessin et de la couleur, en un mot s'assurer d'avance de toutes les qualités de l'étoffe. Un gourmet, non plus, ne juge pas de la bonté d'un plat pour en entendre parler au cuisinier : il faut qu'il y goûte lui-même. Tel se pose **l'Ami des Livres** devant ses lecteurs. En présence de la quantité toujours croissante des livres superficiels et malsains qui nous inondent, il vient faire œuvre d'information auprès du public en faveur de ceux qui se présentent avec des mérites réels; avec d'incontestables garanties de talent, d'intérêt, d'utilité, de moralité surtout.

C'est à la fois un recueil de morceaux choisis fait avec goût et sûreté en même temps qu'il est le conseiller pour la lecture et le choix des bons livres.

L'abonnement à l'*Ami des Livres* ne coûte que TROIS FRANCS par an. Et ce prix est remboursé par une prime de *trois francs en livres* à choisir par l'abonné dans une liste spéciale, qui est envoyée *franco*, par poste, à ceux qui en font la demande.

Charles VII

Nous avons rendu compte à nos lecteurs du premier volume de l'*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt. Le succès de ce volume a été considérable dans le monde de l'érudition et des lettres, et les hommes les plus compétents ont publiquement témoigné la haute estime qu'ils en faisaient. Le second volume de ce grand ouvrage, dont l'auteur continue la publication avec un esprit de suite et une exactitude exemplaires, ne recevra pas un moins favorable accueil (1). Nous sommes heureux d'en annoncer l'apparition à nos lecteurs et nous en ferons aujourd'hui le principal sujet de cette revue.

La période que l'éminent auteur étudie dans cette seconde partie, intitulée : *Le Roi de Bourges* (1422-1435), est extrêmement obscure, pleine d'événements et d'intrigues, et marquée tout ensemble par une éclipse momentanée de la personnnalité royale, et sous cette ombre, qu'illuminent un instant l'apparition et les triomphes de Jeanne d'Arc, mais où s'agitent les figures audacieuses ou rampantes d'ambitieux et d'intrigants sans vergogne, cette même époque est marquée par la préparation efficace de la victoire définitive, préparation où il serait injuste de ne pas reconnaître la trace de la volonté persistante et de l'action personnelle, quoique voilée, de Charles VII. C'est dans cette obscurité pleine de difficultés et de périls pour l'historien que M. de Beaucourt s'est courageusement engagé, en s'armant des lumières que lui fournissait l'étude des documents originaux, poursuivie avec ardeur et ténacité depuis vingt ans et plus, dans les dépôts de manuscrits et de pièces d'archives où il lui a été possible d'étendre l'action de ses recherches et le champ de son labeur.

Le premier chapitre est consacré au précis des événements militaires accomplis durant la période qu'embrasse le volume entier, c'est-à-dire depuis l'avènement de Charles VII au trône jusqu'au traité d'Arras. Nous avons particulièrement distingué dans ce chapitre le tableau tracé par l'auteur de la triste situation de la France à la mort de Charles VI, nous en citerons cette page :

« Livrée depuis de longues années à des rivalités implacables, aux invasions anglaises, aux courses et aux ravages des gens de guerre de tous les partis, la France était comme épuisée et anéantie. La tempête des guerres civiles s'élevait de toutes parts : entre les enfants d'une même maison, entre les hommes d'un même sang, se commettaient les attentats des guerres les plus cruelles; les querelles multiples des seigneurs se mêlaient à tous ces conflits. Dans les villes, de lourds impôts, absorbés en grande partie par les frais de la défense, ruinaient les habitants; une cherté effroyable, des disettes continuelles, de fréquentes épidémies venaient ajouter aux maux dont on souffrait. A Paris, cent mille personnes périrent en quelques mois; on en était venu à jeter les morts pêle-mêle, dans de larges fosses, « ar-

(1) Paris, Librairie de la Société bibliographique, in-8° de 667 pages. Prix 8fr.

rangez comme lars, et puis un peu pouldrez par dessus de terre. » Les habitants furent réduits à abandonner leurs maisons, grevées de charges écrasantes, et s'en allèrent « comme gens desesperez » (1). Les loups pénétraient toutes les nuits dans la ville et y faisaient d'affreux ravages. Dans les campagnes, les champs étaient déserts, privés de culture, couverts de ronces et de buissons.

« De la Loire à la Somme, la culture fut pendant de longues années interrompue : on eût dit un sol ennemi. Partout les routes étaient interceptées. Plus de sécurité, plus de commerce, plus de culte même, car les églises étaient brûlées ou dévastées, et parfois il fallait célébrer l'office divin dans des granges. Toutes les conditions étaient bouleversées : on voyait le maître devenir valet; les honnêtes femmes, oubliant leur devoir, mettaient « corps et âme au désespoir. » Sans cesse inquiétés, exposés à perdre leurs biens, menacés dans leur vie même, les cultivateurs affolés, quittaient leurs femmes et leurs enfants pour aller grossir le nombre de ceux que les contemporains appellent trop justement les *brigands* : « Que ferons-nous? disaient-ils. Mettons tout en la main du deable; ne nous chault (importe) ce que nous devenons; autant vaut faire du pis qu'on peut comme du mieulx. Mieulx nous vaulsist (vaudrait) servir les Sarrasins que les Chrestiens, et pour ce faisons pis que nous pourrons. Aussi bien ne nous peut on que tuer ou que prendre; car, par le faulx gouvernement des trestes gouverneurs, il nous fault renyer femmes et enfans, et fouir aux boys comme bestes égarées. Non pas ung an ne deux, mais il y a ja quatorze ou quinze ans que ceste dance doloreuse commença.

« Une soldatesque effrénée, composée d'aventuriers de tous les pays, ne demandant à la guerre que la satisfaction de leur convoitise et de leurs passions brutales, tenait sous son joug les populations. La France, pour nous servir d'une belle expression d'Alain-Chartier, était « comme la mer, où chacun a tant de seigneurie comme il a de force ». Bref, conclut le chroniqueur qui nous a laissé le tableau le plus saisissant de la situation, « je ne cuide mie que, depuis le roi Clovis, qui fut le premier roy chrestien, France fust aussi désollée et divisée comme elle est aujourdhuy... Car oncques puis que le nom vint en France de Bourguignon et d'Armagnac, tous les maulx que l'on pourroit penser ne dire ont esté tous commis au royaume de France, tant que la clamour du sang innocent espandu crie devant Dieu vengence »

Dans le chapitre II : *Premières années de règne* (1422-1425) et dans le chapitre III : *Gouvernement du connétable de Richemont et arrivée de La Trémouille au pouvoir* (1425-1428), M. de Beaucourt retrace l'histoire détaillée et, en mainte partie, tout à fait neuve, du gouvernement de Charles VII, dans la situation lamentable créée par les malheurs publics et l'occupation étrangère. Il fait apparaître à nos regards les jeux multiples et souvent contraires des ressorts qui faisaient mouvoir l'autorité royale, en proie aux intrigues,

(1) *Chronique latine de Jean Chartier*. Nous avertissons une fois pour toutes que les passages placés entre guillemets sont empruntés aux auteurs contemporains par M. de Beaucourt, dont nous ne pouvons reproduire ici les notes de renvoi.

aux conflits de ses serviteurs qui, abusant de la faiblesse où l'avaient réduite les coups accablants de l'infortune, s'étaient faits ses maîtres et se disputaient l'exercice de son pouvoir. C'est à peine si la personne même du prince était respectée dans sa cour, théâtre mobile de révolutions subites et de coups d'Etat sanglants. Le récit dramatique de l'arrestation du sire de Giac et de son exécution, celui de l'assassinat de Le Camus de Beaulieu, jettent une vive mais triste lueur sur la situation faite alors, même par ses défenseurs, au représentant de l'unité et de l'indépendance françaises, à l'héritier légitime des droits de cette royalité nationale, qui parmi tant de difficultés et de périls n'en demeurait pas moins, aux yeux de Dieu comme à ceux de tous les vrais patriotes, dont Jeanne d'Arc fut l'interprète autorisé du ciel, l'ancre de salut de la France.

Le chapitre IV : *Accusations contre la jeunesse de Charles VII*, et le chapitre V : *Charles VII et Jeanne d'Arc*, sont consacrés par l'éminent auteur à l'examen de la conduite personnelle du prince durant sa jeunesse, et à la discussion des opinions exprimées par son attitude à l'égard de l'héroïque vierge, qui, en présence de la mort, au cimetière Saint-Ouen de Rouen, jetait encore à la face de ses juges un magnifique éloge de son Roi, expression dernière, bientôt scellée de son sang, de sa sublime fidélité et de son patriotique amour.

Le chapitre VI : *Règne de la Trémoille et arrivée de Charles d'Anjou au pouvoir* (1429-1435), nous montre l'omnipotence presque absolue d'un ministre, d'abord imposé à Charles VII malgré lui, mais réussissant bientôt à prendre sur la volonté royale un ascendant qui annihila, ou peu s'en faut, celle-ci durant six années. La chute de la Trémoille fut pour le Roi, devenu, pour ainsi dire, son prisonnier, une délivrance dont profita singulièrement le pays. L'arrivée de Charles d'Anjou au pouvoir ne fut pas la substitution d'une domination ministérielle à une autre. On vit alors se réveiller cet esprit d'initiative et d'énergie dont Charles VII avait donné, comme dauphin, de vaillantes et sages preuves, et cet esprit, qui alla croissant en lui, fut l'inspirateur de cette merveilleuse restauration de la patrie. M. de Beaucourt aura la joie de raconter, dans les volumes suivants de son ouvrage, une de ces restaurations propres aux grands Capétiens : Charles V, Charles VII, Henri IV, Louis XVIII, qui, tirant la France d'un abîme de maux, la replacent au premier rang dans le monde, et qui sont à travers les siècles l'un des signes caractéristiques de cette dynastie vraiment nationale.

Le point de départ de cette restauration du quinzième siècle fut, sans aucun doute, la mission divine de Jeanne d'Arc, mais on peut voir, en quelque façon, le présage dans ces négociations diplomatiques, exposées dans le plus grand détail par M. de Beaucourt dans les six chapitres suivants de son ouvrage (chapitre VII, chapitre XII), et où, même dans les plus mauvaises années du règne, on ne peut méconnaître une habileté singulière et une merveilleuse prudence, jointes à beaucoup de dignité et de fermeté. La réconciliation, accomplie enfin, en 1438, au congrès d'Arras, avec le duc de Bourgogne, fut le signe définitif de la chute pour la domination anglaise, déjà frappée au cœur par les victoires de la Pucelle.

Les chapitres XIII et XIV, les derniers du volume, sont consacrés à l'exposé

de l'administration intérieure de Charles VII dans les années comprises entre 1422 et 1435.

Deux notes supplémentaires sont destinées, l'une à la publication d'un document nouveau, très curieux, mais très étrange et très sujet à caution, sur le meurtre de Montereau, raconté par l'auteur dans son premier volume; l'autre à la discussion de pièces relatives à un complot qui aurait été formé par le régent anglais Bedford contre le duc de Bourgogne. De cette dernière note il résulte que certains documents, d'une grande valeur historique au premier abord, sont des pièces forgées à l'époque même dans l'intérêt d'intrigues politiques. Cela montre combien de difficultés embarrassent la marche du critique et de l'historien, quels pièges sont partout semés sous ses pas. Le mérite de ceux qui les affrontent avec autant de courage que M. de Beaucourt pour un règne aussi étendu, aussi complexe que celui de Charles VII, en est d'autant plus grand, et leur travail plus digne d'estime.

On nous permettra de penser que le temps consacré par notre éminent ami à enrichir la science historique et à faire pénétrer un jour plus lumineux dans cette période de nos annales, sans compter celui qu'il a donné à d'autres œuvres intellectuelles, n'a pas été employé moins honorablement pour lui-même et pour la classe à laquelle il appartient, que s'il s'était uniquement livré, comme il l'aurait pu, aux douceurs de la chasse et aux charmes variés du sport, dont, au surplus, nous ne voulons pas médire, cela n'étant ni de notre sujet ni de notre compétence.

L'étude de l'ancienne France est aujourd'hui courageusement abordée, dans toutes ses parties, par des travailleurs de toute origine, qui rivalisent d'efforts et de travail pour mieux connaître et mieux faire connaître notre ong et glorieux passé. Nous avons déjà eu occasion de citer le nom d'un érudit de grande espérance, M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux archives nationales. Nous avons reçu et lu, avec l'attention qu'il mérite. un fragment qu'il vient de détacher de l'ouvrage qu'il prépare sur la législation et l'histoire du commerce en France sous l'ancien régime. Cette brochure intitulée : *la Question des grèves sous l'ancien régime* (1), est l'histoire détaillée d'un mouvement qui éclata à Lyon en 1744. Il est inutile de signaler l'intérêt de ce travail, fait avec le soin et la méthode ordinaires à M. Bonnassieux.

Mais nous nous croyons obligé de faire deux observations. C'est à tort, selon nous, que, pour mieux faire ressortir le rapprochement avec les événements de nos jours, le savant auteur a insisté sur la qualification de *grève* au point de contester la justesse du terme « sédition et émotion populaire » employé dans les actes du temps. A Lyon, en 1744, il n'y a pas eu seulement grève, mais émeute et sédition, ce qui est important à constater pour ne pas taxer d'injustice les châtiments qui suivirent. Notons aussi que les *maîtres-ouvriers* en soie d'alors n'étaient pas des salariés, mais de petits patrons fabricants, et que l'antagonisme s'établit entre ceux-ci soutenus de leurs compagnons et apprentis, et les *maîtres-marchands*, et non, comme aujourd'hui, entre

(1) Paris, Berger-Levrault, 1882, in-8, de 55 pages. (Extrait de la *Revue générale d'administration*.)

patrons fabricants et *ouvriers fabricants*. Il y a donc, il est vrai, une assez grande analogie, mais non pas tout à fait identité entre les intérêts opposés dans les deux époques.

En second lieu, nous avons regretté de voir M. Bonnassieux, dans l'ensemble de son travail, se laisser un peu aller à la tendance aujourd'hui en vogue, laquelle consiste à apprécier, à juger les faits de cet ordre de manière à caresser les goûts ultra-démocratiques du jour. Ses conclusions, présentées, il est vrai, d'une façon dubitative, nous ont même paru empreintes de quelque chimère. Nous ne sommes pas de ceux qui nient la question sociale, mais la première condition pour travailler à la résoudre, c'est d'aimer le peuple sans le flatter et de servir ses intérêts sans caresser ses illusions, aussi fatales à lui-même qu'à la patrie. Plus nous estimons le talent de M. Bonnassieux, plus il nous a paru de notre devoir de lui signaler cette pente, où la justesse de son esprit et les événements eux-mêmes l'empêcheront d'ailleurs d'aller bien loin.

En terminant cette revue, nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs le résultat de l'un des concours ouverts par la Société de littérature chrétienne fondée à Lille, il y a quelques années, sous le patronage de saint Paul. Le sujet de ce concours était *la latinité de saint Cyprien*. Le prix a été décerné à M. Noël Valois, docteur ès lettres, archiviste aux archives nationales, dont nous avons signalé naguère les débuts pleins de promesses, en rendant compte à nos lecteurs de son ouvrage sur *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris*, qui a été honoré d'une distinction par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MARIUS SEPET.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Livres Scientifiques.

Nous commencerons cette trop rapide Revue par la maison Hachette où nous trouvons de prime-abord le tome III du *Monde physique*, par A. Guillemin. Ce volume contenant 3 planches en couleur et un grand nombre de figures, a pour objet *le Magnétisme et l'Électricité*, c'est-à-dire la partie de la science qui occupe le plus l'attention publique, depuis cette belle exposition d'électricité dont M. de Parville nous a laissé un souvenir impérissable dans son livre si intéressant : *l'Électricité et ses applications*. Cette nouvelle partie du *Monde physique* est en tous points digne de ses aînés dans lesquels l'auteur a successivement expliqué la *pesanteur, la gravitation universelle, le son,*

la lumière. Il aura le même succès auprès du public intelligent et surtout auprès de nos élèves de philosophie, car c'est le meilleur complément du cours de physique qu'on puisse mettre entre leurs mains.

Les *cent tableaux de science pittoresques*, par Albert Lévy, forment une digne suite aux volumes que Delon a rendus si populaires sous les titres : *A travers nos campagnes ; Cent récits d'histoire naturelle*, etc. C'est la science en actions et revivant à nos yeux à l'aide d'une foule de belles gravures nous représentant les savants, leurs instruments, leurs découvertes et leurs expériences. Les enfants au-dessus d'une dizaine d'années puiseront une foule de choses intéressantes dans ce livre qui fera souvent l'objet de leurs lectures.

Déjà si riche et si variée, *la Bibliothèque des Merveilles* s'est encore accrue des volumes suivants : *La matière et ses transformations*, par Deleveau ; *le Microphone, le Radiophone et le Phonographe*, par le comte de Moncel, de l'Institut. Il est à peine besoin d'ajouter que ces ouvrages de science vulgarisée se recommandent par la clarté et la simplicité du texte, ainsi que par un luxe inouï de figures.

Bien que cette année la librairie Firmin Didot n'ait pas fait de publication scientifique spéciale, nous trouvons cependant dans son immense catalogue, plusieurs ouvrages susceptibles de servir de cadeaux d'étrennes. Nous citerons, en première ligne, les œuvres de M. Rambosson, entre autres : *L'Histoire des Météores et des grands phénomènes de la nature ; les pierres précieuses et les principaux ornements*. Ces deux volumes sont magnifiquement illustrés et nos lecteurs savent avec quel art et quelle science l'auteur sait traiter et rehausser son sujet. *Les petits quadrupèdes de la maison et des champs* (2 vol. in-8°, orné de 254 figures), par Eug. Gayot, sont des livres à mettre entre les mains de tous ceux qui aiment la campagne et l'agriculture, car les animaux dont l'auteur nous retrace l'histoire, souvent accompagnée des scènes humoristiques, nous intéressent soit par leurs produits, soit par les dégâts qu'ils causent aux récoltes. Nous recommadons particulièrement le chapitre sur la question si controversée des léporides.

Nous avons souvent signalé à nos lecteurs l'esprit anti-religieux dans lequel sont écrits la plupart des livres de la *Bibliothèque scientifique internationale* (Germer Bailière, éditeur), surtout ceux qui traitent de physiologie ou de philosophie. Cependant il faut faire une exception pour un certain nombre d'entre eux que nous ne craignons pas de recommander. Tels sont : *Commensaux et parasites* par Van Beneden ; *les Étoiles* par le P. Secchi ; l'*Espèce humaine*, par de Quatrefages. Nous aimons à dire, à propos de ce dernier ouvrage, que le savant professeur du Muséum d'histoire naturelle y soutient d'une manière remarquable l'unité de l'espèce humaine et qu'il fonde sa manière de voir et sa thèse scientifique sur des arguments restés jusqu'à ce jour sans réplique. Aussi ce volume est-il consulté avec le plus grand profit par tous ceux qui s'occupent de cette question que des auteurs obscurs voudraient bien obscurcir parce qu'elle gêne leurs hypothèses antibibliques. Il vient de paraître à la même librairie un sérieux ouvrage de M. Piétrement intitulé : *Les chevaux dans les temps préhistoriques* (in-8°). C'est l'histoire complète des états successifs du cheval. L'auteur montre les chevaux sauvages chassés et mangés par l'homme à l'époque de la pierre taillée et il

prouve qu'aucun cheval n'a été domestiqué à cette époque. Il détermine ensuite les régions dans lesquelles les huit races chevalines actuelles ont été domestiquées. Il les suit sur toute la surface de la terre dans leurs migrations avec les peuples qui les ont assujettis d'abord, pour continuer à s'en nourrir, puis, pour en faire le plus utile de leurs moteurs animés, ceux qui les ont le plus aidés dans leurs conquêtes. Cette histoire des races chevalines domestiques jette une grande lumière sur les migrations des anciens peuples.

L'*Histoire d'une ferme*, par Félix Narjoux, auteur d'ouvrages estimés sur l'architecture scolaire (librairie Delagrave), est un livre où, grâce à un récit agréable et mouvementé, le lecteur apprend non seulement à connaître tous les bâtiments d'une ferme, mais encore le détail de toutes ses parties et la manière de les construire. C'est en quelque sorte un manuel de la construction rurale. L'*Histoire d'une ferme* est destinée à un grand succès, non seulement auprès de la jeunesse des campagnes, mais auprès de celle de nos grandes villes, tout à la fois ignorante et curieuse des choses de l'agriculture.

M. Camille Flammarion, l'ardent propagateur des études astronomiques, est bien connu de nos lecteurs par son *Astronomie populaire; les Étoiles et les curiosités du ciel*, etc. Cette année, il publie à la librairie Gauthier-Villars, un journal mensuel : l'*Astronomie*, dont la collection forme un magnifique volume superbement illustré, et dans lequel sont relatés tous les faits astronomiques les plus saillants. On y trouve également un grand nombre d'études sur les questions les plus intéressantes que soulève l'observation des astres. C'est également à M. Camille Flammarion que l'on doit : *Dieu dans la nature; la Pluralité des mondes habités; les Terres du ciel*, etc., dont le succès est tellement grand, que nous croyons inutile d'insister sur la valeur intrinsèque de ces ouvrages. Ces derniers volumes se trouvent à la Librairie académique Didier. Il est fâcheux qu'ils soient inspirés par un esprit d'incrédulité systématique.

L'année dernière, nous avons parlé à cette même place, de *la Famille dans l'antiquité*, partie de ce bel ouvrage, *la Vie privée des anciens*, complètement achevé aujourd'hui et dont nous devons le texte à M. René Ménard et les illustrations, toutes d'après les monuments, à M. Cl. Sauvages (veuve A. Morel et Cᵉ, éditeurs).

Le quatrième volume qui complète la série, a pour objet *les Institutions de l'antiquité*, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'éducation (enseignement, gymnastique, sciences, etc.), les institutions civiles (gouvernement, impôts, justice, etc.), la guerre (armes, campements, etc.) et les institutions religieuses. Les auteurs nous promènent successiuement en Asie, en Égypte, en Grèce et en Italie, dont ils nous montrent les richesses archéologiques se rattachant à leur sujet. Ce n'est pas le moment d'analyser cet ouvrage si curieux et si intéressant pour tous ceux, si nombreux aujourd'hui, qui s'occupent d'anthropologie et s'adonnent à l'histoire de l'humanité. Nous espérons pouvoir bientôt combler cette lacune et renseigner en même temps nos lecteurs sur les deux autres volumes : *les Peuples de l'antiquité; le Travail dans l'antiquité*, qui, avec les deux précédents, forment *la Vie privée des anciens*.

Les naturalistes et tous ceux qui aiment la nature et ses nombreuses productions, prendront le plus grand plaisir à lire *le Voyage dans l'intérieur de l'Afrique et au Cap de Bonne-Espérance*, par F. Le Vaillant (in-8°, illustré par Semeghini, librairie Garnier frères). Bien qu'il date de la fin du siècle dernier, alors que le Cap n'avait pas encore été ravi par les Anglais à la Hollande, ce voyage n'en est pas moins attachant par les nombreuses péripéties qu'il renferme, et surtout par les détails de la vie des animaux (Mammifères et oiseaux), dont le livre fourmille.

Nous terminons par la Librairie G. Masson qui aspire à occuper le premier rang pour la publication des livres scientifiques illustrés. Plusieurs fois nous avons analysé les volumes de cette merveilleuse série qui se nomme : *Bibliothèque de la Nature*. On sait que les premiers volumes parus il y a deux ans ont déjà vu une seconde et même une troisième édition. Cette année nous en trouvons deux nouveaux : *les Nouvelles routes du globe*, par M. Maxime Hélène; *les Races sauvages*, par M. Alphonse Bertillon. L'auteur du premier, M. Maxime Hélène, est l'ex-secrétaire général de l'entreprise du percement du grand tunnel du Saint-Gothard et le directeur de la Société continentale de glycérine et de dynamite. M. Ferdinand de Lesseps, le créateur de plusieurs de ces routes nouvelles et à qui le livre est dédié, a répondu par une lettre où il exprime l'assurance de voir bientôt entrepris *la Mer* intérieure d'Afrique et le tunnel Franco-Anglais. Dans le second volume, M. A. Bertillon nous fait connaître les races sauvages et demi-civilisées de l'Afrique, de l'Amérique anticolombienne et de l'Océanie. Il a voulu montrer l'intérêt des études relatives à la naissance de la civilisation, à son essor plus ou moins rapide, à son extension ou à sa décadence. Il n'est pas besoin d'ajouter que ces deux nouveaux volumes de la *Bibliothèque de la Nature* sont comme leurs aînés admirablement accompagnés de figures intercalées dans le texte et de planches hors texte.

M. le marquis de Nadaillac, dont nous avons fait connaître autrefois le précieux ouvrage : *les Premiers hommes et les temps préhistoriques*, vient de publier l'*Amérique préhistorique* (in-8°, orné de 219 figures dans le texte). Nous saluons à son apparition ce nouveau volume qui mérite une analyse détaillée qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs, car M. le marquis de Nadaillac est d'accord avec les nombreux auteurs qui ne voient aucune incompatibilité entre la science préhistorique et les traditions bibliques.

C'est également à la Librairie G. Masson que se publie *la Nature*, le plus intéressant, le mieux renseigné et le plus illustré de tous les journaux scientifiques. Il est indispensable à toutes les personnes intelligentes qui n'ayant pas le temps de lire les ouvrages spéciaux veulent cependant participer au mouvement scientifique, si extraordinaire, qui emporte ce dix-neuvième siècle lequel ne se terminera pas sans nous donner des découvertes encore plus merveilleuse que tout ce que nous avons vu. *La Nature* est un journal hebdomadaire qui forme, à la fin de chaque année, deux beaux volumes.

Dr Tison.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

LES PRODIGES DE LA SALPÊTRIÈRE

On a fait quelque bruit au sujet de certains phénomènes plus ou moins étranges dont le docteur Charcot semblait s'être rendu le maître à l'hôpital de la Salpêtrière. Ce praticien habile provoquait et suspendait à son gré des états nerveux qui, disait-on, rappelaient fort bien les merveilles admirées par la naïveté de nos pères, les extases, les visions des saints et en même temps les prestiges des magiciens et des sorciers. Il y avait là de quoi piquer la curiosité publique. Aussi l'amphithéâtre du docteur Charcot a-t-il eu l'honneur de fixer quelques jours l'attention si mobile de *tout Paris*. On espérait y trouver enfin le secret de ces miracles importuns, auxquels on n'accorde plus la moindre créance, mais dont, en somme, la fausseté n'est pas encore incontestable. Le doute est particulièrement désagréable en un tel sujet, à cause des conséquences très sérieuses qui peuvent en découler. Or le thaumaturge de la Salpêtrière ne passait ni pour un saint ni pour un sorcier; la renommée lui refusait même toute sorte de foi religieuse; et, en tout cas, il ne faisait appel ni aux puissances du ciel ni à celles de l'enfer, il opérait par des moyens que tout le monde pouvait employer après lui. Il fallait donc aller voir, et l'on courait à la Salpêtrière. On y voyait en effet des choses assez curieuses; mais nous pensons que ceux qui en seront revenus fortifiés dans leur incrédulité, n'auront pas su regarder ou du moins raisonner après avoir regardé.

Nous aussi, nous sommes curieux de faits nouveaux: ne sont-ils pas une partie de la vérité? Ils ne peuvent jamais être tournés contre elle que par une manœuvre maladroite ou déloyale. Les étudier sincèrement, sans parti pris, est une œuvre toujours très utile. S'il est des opinions que cette étude oblige de modifier, c'est que ces opinions étaient inexactes ou incomplètes : on ne perd

jamais rien à rectifier ce qui n'est pas correct. Les observations de la Salpêtrière n'ont pas la portée que l'on s'est trop hâté d'y attribuer, mais elles éclaircissent certains points dont l'obscurité pouvait faire hésiter le théologien. Pour nous personnellement, qu'on nous permette cet aveu, en nous éclairant sur les côtés physiologiques des phénomènes, elles ont seulement confirmé notre opinion touchant les rapports de ces phénomènes extraordinaires avec la vie surnaturelle. Nous avons la confiance qu'après avoir parcouru ces quelques pages, le lecteur partagera notre avis.

Nous n'avons pas assisté aux scènes de l'amphithéâtre du docteur Charcot, on verra bientôt que les plus simples convenances ne nous le permettaient pas; mais nous avons sous les yeux la description fidèle du spectacle. MM. Bourneville et P. Regnard, élèves, croyons-nous, du docteur Charcot, ont eu soin d'en recueillir les détails, de les représenter même au moyen de la gravure et de nombreuses photographies dans un ouvrage intitulé : *Iconographie photographique de la Salpêtrière* (Paris, aux bureaux du *Progrès médical*, in-4°, 1879-1880). Un tel ouvrage remplace avantageusement le témoignage des yeux, fugitif et borné à quelques séances.

Exposons d'abord exactement les faits.

I

Les sujets des observations et des expériences du docteur Charcot et de ses élèves sont des femmes et des femmes malades. Ce n'est pas assez de dire que les conclusions rigoureuses et exactes de ces études, si consciencieuses qu'on les suppose, ne devront pas sortir des limites de la pathologie; on devra les confiner dans un coin spécial de ce triste champ de la douleur, dans le coin de l'*hystérie*, car ce sont exclusivement des hystériques que la Salpêtrière a livrées aux investigations de la science.

L'hystérie, on le sait, est une sorte d'affolement chronique du système nerveux, qui de temps en temps produit des états pathologiques aigus désignés sous le nom de *crises* ou *attaques*, et caractérisés par des symptômes spéciaux. Ces symptômes, si l'on s'en tient aux principaux, sont la boule hystérique, le clou hystérique et les convulsions : la boule hystérique est une constriction successive des appareils internes du bassin et de la poitrine, qui produit la sensation d'une boule qui monterait et descendrait plusieurs fois

du ventre à la gorge; le clou hystérique est une douleur très vive de la tête, qui s'irradie autour d'un point déterminé du crâne, comme si un clou y était enfoncé; les convulsions prennent, dans l'hystérie, la forme d'agitations violentes des membres et même du tronc.

Si l'on fait attention au rôle prépondérant du système nerveux dans toutes les fonctions de la vie animale et intellectuelle, on comprendra que les hystériques, ayant les nerfs affolés, devront, même hors des temps de crises, présenter des phénomènes bizarres. « L'hystérique, disent les auteurs de l'*Iconographie*, semble être toujours en dehors de la règle : tantôt ses organes agissent d'une façon exagérée; tantôt, au contraire, ses fonctions sont ralenties au point de paraître quelquefois supprimées. » Il n'est pas jusqu'aux phénomènes psychologiques qui n'éprouvent, chez les hystériques, des troubles considérables. Entre les nerfs et l'âme, il y a, pour ainsi dire, action et réaction immédiates et nécessaires. Dans l'état normal, l'âme, bien qu'elle n'ait pas toujours, comme on dit, l'initiative, et que la seule disposition organique de tel département nerveux produise fatalement un effet psychologique, comme le frottement d'un morceau de phosphore produit de la lumière, l'âme exerce une véritable suprématie sur les nerfs, qui sont de fait ses instruments proprement dits. Mais, dans l'état d'affolement dont nous parlons, l'âme perd en grande partie son autorité; elle tombe dans une condition que l'on pourrait appeler *passionnelle*, suivant le terme admirablement choisi par les anciens; elle reflète presque exclusivement et bon gré mal gré les états du système nerveux. Quand on dit que les facultés intellectuelles ne sont pas atteintes dans l'hystérie, on veut dire simplement que l'intelligence n'est pas anéantie, comme, par exemple, dans la démence, ou qu'elle ne semble pas même se ralentir, comme en d'autres affections cérébrales. La mobilité des impressions nerveuses lui donne même les apparences d'une vie nouvelle. Mais, pendant que l'imagination et la sensibilité s'exaltent, le jugement, la raison, l'attention, le bon sens, sont grandement affaiblis et doivent l'être.

Les travaux de M. Charcot et de ses élèves ont été certainement fructueux. Deux résultats en particulier, du moins nous le croyons, constituent de véritables découvertes : l'un concerne la suspension; l'autre, la production de l'attaque hystérique.

Nous avons décrit à grands traits cette attaque; on la comprendra

mieux encore par les détails qui suivront. Suspendre ou faire cesser cet état violent, ce n'est pas guérir la maladie, mais supprimer seulement l'une de ses manifestations. Le remède efficace de l'hystérie est encore un *desideratum;* l'arrêt de la crise, grâce à M. Charcot, est désormais la chose la plus facile de monde. Deux moyens, d'efficacité inégale, peuvent être employés pour cela. Le premier est un mode spécial de compression; mais, dès que cette compression cesse, l'attaque reprend son cours. Il n'y a pas là une ressource bien utile à la malade; ce n'est guère qu'un moyen d'étude et d'expérimentation très commode.

Un autre procédé supprime totalement l'attaque commencée, sans en prévenir le retour. Il consiste dans l'administration de préparations chimiques, de narcotiques ou d'anesthésiques. Les plus ordinairement employées sont le chloroforme, l'éther et le nitrate d'amyle. Or ces agents chimiques produisent, dans l'ordre des phénomènes psychologiques, des effets qu'il n'est pas inutile de remarquer. « Après le nitrate d'amyle, disent les auteurs de l'*Iconographie*, le sommeil est agité par des rêves qui, le plus souvent, sont de nature triste : c'est en quelque sorte une réminiscence des effets produits au moment de l'inhalation. — Après le chloroforme, si les malades s'endorment, elles ont à la fois (successivement?) des rêves agréables et des rêves pénibles; d'une façon générale, ces derniers prédominent. — Après l'éther, presque toutes les hystériques déclarent n'avoir que des rêves agréables. » Ajoutons que ces rêves sont de telle nature, que la morale ne permet pas de les provoquer volontairement.

M. Charcot n'a pas seulement trouvé des moyens pour arrêter les crises, il sait encore les faire naître. Cette découverte n'est pas la moins curieuse. Il y a, dans le corps de l'hystérique, certaines régions, parfaitement limitées, où il suffit d'exercer une pression pour provoquer l'attaque. Ces régions ont été désignées, par le savant qui les a découvertes, sous le nom de *régions hystérogènes*. Écoutons à ce sujet les auteurs de l'*Iconographie :* « Nous désignons sous le nom de *régions hystérogènes* des régions du corps, en général très circonscrites, au niveau desquelles une pression plus ou moins forte produit, dans un temps variable, en partie ou en totalité, les phénomènes qui caractérisent l'attaque hystérique et qui jouent souvent et spontanément un rôle important dans l'*aura hystérique* (p. 36). » Et en note : « L'aura hysté-

rique comprend toutes les sensations qui annoncent l'approche de l'attaque. » Les mêmes auteurs disent encore : « L'un des caractères distinctifs les plus importants (de ces régions) est le suivant : au niveau des *régions hystérogènes*, la peau a généralement perdu toute sensibilité au toucher, au pincement, à la piqûre, etc. (1). »

Les régions hystérogènes ont une étendue de un à trois centimètres de diamètre. Elles ne se présentent pas en nombre égal chez toutes les malades; mais elles occupent certaines parties déterminées de la tête et du tronc. Il en est qui offrent cette particularité, dans le bassin, de provoquer l'attaque par une pression modérée et de la suspendre par une pression énergique.

II

Ce n'est pas l'hystérie que nous nous proposons d'étudier, mais seulement certains phénomènes dont cette névrose facilite beaucoup la production. Les rédacteurs de l'*Iconographie* prodiguent les injures aux magnétiseurs, qui sont pour eux des charlatans ou des niais. Cependant leurs découvertes les plus curieuses ne sont autre chose qu'une réduction des prodiges du magnétisme. Il est vrai qu'ils emploient un autre nom, celui d'*hypnotisme;* que leurs « sujets » sont exclusivement des hystériques, et qu'ils prétendent parler au nom de la science seule. Il y a là de quoi se distinguer des magnétiseurs, nous en conviendrons, si on le veut, mais rien qui autorise des injures.

Nous venons de voir que le système nerveux est affolé dans les hystériques : les « régions hystérogènes » montrent au grand jour le détraquement de cette pauvre machine. Le sommeil, qui va faire comme le champ de cette étude, est pareillement un indice du même désordre. En thèse générale, l'hystérique dort mal; des cauchemars, des rêves pénibles la troublent et la fatiguent. « Avant de s'endormir tout à fait, ces malades s'évanouissent et se réveillent

(1) On a voulu identifier les *marques des sorcières*, si célèbres dans les procès de sorcellerie, avec les *régions hystérogènes*. Sans nier certaines analogies entre ces deux affections singulières, mais sans vouloir non plus soutenir aucune opinion au point de vue de l'histoire, il faut convenir pourtant que la description des *régions hystérogènes* et celle des *marques* présentent une différence qui semblerait condamner toute assimilation : la pression exercée sur la *marque* ne provoquait pas les crises hystériques; les *marques* n'étaient donc pas hystérogènes.

en sursaut, à diverses reprises; elles ont des secousses, des sensations de fourmillement, des *impatiences*, quelquefois des hallucinations. Chose digne de remarque, ces troubles précèdent, longtemps à l'avance, l'explosion de la maladie, de telle sorte que rien n'empêche d'en voir en cet état les premiers prodromes. « Les nuits qui précèdent immédiatement les attaques sont, en général, les plus mauvaises; c'est surtout dans cette période que les malades ont des rires nerveux, des cauchemars plus répétés, des secousses. Après les attaques, le sommeil est relativement meilleur »; il se complique quelquefois de somnambulisme naturel et de phénomènes cataleptiques.

Les hystériques, en qui la fonction naturelle du sommeil est si profondément troublée, sont des « sujets » éminemment propres au sommeil artificiel ou provoqué par industrie. « On ira plus vite et plus sûrement, disent les auteurs de l'*Iconographie*, en prenant une hystérique. De celles-là, les jeunes sont préférables : elles sont plus sensibles, plus impressionnables. Certaines sont grandes liseuses de romans, elles ont un caractère qui ne manque pas d'une certaine sentimentalité : on les préférera à celles qui sont brutales, franchement lascives et ordurières. »

On sait quels procédés emploient les magnétiseurs pour provoquer le sommeil. Un médecin anglais, Braid, a inventé un moyen plus simple : il consiste à faire converger et à fixer quelque temps dans cette direction les regards du « sujet », au moyen d'un objet brillant tenu immobile près de ses yeux, vers la naissance du front. De ce procédé M. Charcot et ses élèves ont adopté le principe, et voici comment ils l'appliquent :

Le choix du « sujet » étant fait, on le fait asseoir, et l'on s'assied en face. On le prend par les pouces, uniquement pour arrêter ses mouvements, et on le regarde fixement dans les yeux : c'est tout. Après quelques minutes, deux ou trois, les yeux du « sujet » rougissent, quelques larmes coulent, et les paupières se ferment. Si ce dernier effet tarde à se produire, l' « opérateur » abaisse lui-même les paupières de son sujet en les touchant légèrement avec les pouces : « le sommeil est alors instantané, le sujet tombe en crise en poussant une suite de soupirs. »

Ce procédé si simple se simplifie encore, lorsqu'il a été appliqué plusieurs fois de suite au même sujet. Une malade « souvent *hypnotisée* » s'endort presque subitement à la pensée qu'elle va être

endormie. Cet effet est surtout infaillible, lorsqu'elle se persuade que le médecin a sur elle quelque pouvoir mystérieux. Avec « une malade bien exercée qui s'*hypnotise* vite, il vous suffira d'étendre subitement la main sur la tête : elle tombera comme foudroyée ». Si on lui fait croire, par exemple, que les boutons des portes sont magnétisés et qu'elle ne pourra sortir, elle s'endormira en les touchant. L'imagination de la malade produit le même effet, quand on lui fait croire que le sommeil arrivera certainement à telle heure qu'on indique. L'un des rédacteurs de l'*Iconographie* raconte, dans sa langue à lui, le fait suivant : « Une autre fois, nous disions à une malade que, de chez nous, nous l'endormirions à trois heures du soir. Dix minutes après, nous avons oublié cette plaisanterie. Le lendemain, nous apprîmes qu'à trois heures la malade s'était endormie (p. 170). »

Voici maintenant quels phénomènes se greffent sur le sommeil artificiel, dans l'*hypnotisme :*

C'est d'abord *l'hyperesthésie musculaire*, c'est-à-dire une disposition anormale des muscles à se contracter sous la moindre influence. Ainsi un porte-plume appliqué au nerf cubital détermine la contraction des muscles correspondants aux doigts de la main, et cela avec non moins d'énergie que l'électricité. « Il est même possible de tétaniser à ce point les muscles du corps, que le sujet se raidisse absolument et puisse reposer (?) suspendu entre deux chaises », c'est-à-dire appuyé seulement sur les talons et sur l'occiput.

En second lieu, le « sujet hypnotisé » se « cataleptise » avec la plus grande aisance : ce qui veut dire en français que l'hystérique artificiellement endormie passe, moyennant un procédé d'une application facile, dans un état où ses membres prendront et garderont indéfiniment la situation qui leur sera donnée par des mains étrangères. Ce procédé consiste uniquement à entr'ouvrir les paupières de « l'hypnotisée ». Du reste, chez les malades « exercées », une vive lumière qui éclate soudainement à leurs yeux provoque instantanément la catalepsie, et l'extinction de la lumière les abandonne aussitôt au sommeil artificiel. Après cela, « il suffit de rouvrir les yeux pour que la catalepsie revienne, et de les fermer pour qu'elle disparaisse de nouveau. » Le rédacteur ajoute que « la chose peut être indéfiniment répétée. » Un seul œil ouvert donne une « hémi-catalepsie » et un « hémi-hypnotisme » à la fois.

Un bruit soudain et vif n'est pas moins efficace que la lumière.

« Un jour, une « des malades de la Salpêtrière », en jouant avec un tam-tam qui se trouvait au laboratoire, le laissa tomber et demeura en catalepsie. C'est en ne l'entendant plus remuer qu'un des assistants alla la chercher et la trouva immobile, fixe et dormant. « Une autre malade, « écoutant une musique militaire, tomba *cataleptisée* à un moment où les cuivres firent brusquement une reprise au milieu d'un morceau très doux. » Mais, il faut en renouveler la remarque avec le rédacteur de *l'Iconographie*, « la chose ne se fait bien que sur des sujets déja habitués à l'hypnotisme : l'habitude rend, en effet, la névrose beaucoup plus facile à développer. »

Jusqu'ici, les phénomènes paraissent ne pas sortir des limites de la pathologie physiologique; ce sont des troubles provoqués dans les fonctions matérielles des organes. Dans ceux dont il nous reste à parler, les facultés supérieures de l'âme prennent part d'une manière plus ou moins évidente.

Quand la malade est en catalepsie, l' « opérateur », portant la main à la hauteur de ses yeux, lui montre les doigts, qu'il l'oblige de regarder quelque temps avec fixité ; après quoi il recule peu à peu. A partir de ce moment, on dirait qu'un lien invisible attache la malade au médecin : elle le suit partout, le regard fixé sur ses yeux, se baisse avec lui, se relève avec lui, écarte les meubles pour aller à lui, fait des mouvements rapides pour retrouver son regard si elle l'a perdu. Elle tombe à la renverse et tout d'une pièce, si le fascinateur fait semblant de s'avancer sur elle. « Dans cet état de *fascination*, continue le rédacteur, le sujet hypnotisé appartient absolument au *fascinateur* et repousse violemment toute personne qui vient s'interposer, à moins toutefois que cette personne ne vienne elle-même accomplir les manœuvres nécessaires, et, comme disent les spécialistes, prendre le regard du sujet au moyen de ses yeux, en recommençant pour son propre compte la fascination. »

Un phénomène peut-être plus curieux encore que la fascination, c'est l'hallucination provoquée, ou, suivant le terme consacré en Angleterre, la *suggestion*. Mais on nous prévient encore qu'il convient pour cette expérience « de se servir d'un sujet jeune et depuis longtemps hypnotisé ». La « suggestion » n'est probablement qu'une forme de la fascination, car il est indispensable que le « sujet » soit d'abord dans l'état que nous venons de décrire. Alors rien n'est plus facile que de tromper ses sens. Il suffit de produire les mouvements que l'on fait d'ordinaire à la présence de certains objets, et

aussitôt ces objets se présentent vivement à l'imagination du sujet; celui-ci croit les voir, ou du moins se comporte extérieurement comme s'il les voyait. Ainsi, fait-on semblant de poursuivre un oiseau, la malade en fait autant; s'effraye-t-on comme à la présence d'un serpent, la malade prend la fuite, saisie de terreur. Un geste qui rappelle les mouvements propres d'un animal, fait aussitôt apparaître cet animal. La suggestion donne à de l'eau pure toutes les saveurs que l'on veut; il faut en dire autant des aliments. Il y a là une association d'images dont on peut à son gré indéfiniment varier le jeu.

III

Tels sont, en somme, les phénomènes généraux dont le service du docteur Charcot, à la Salpêtrière, a été le théâtre. Pour les mieux faire comprendre et pour mieux marquer le part de la nature et celle de l'art, nous allons les montrer dans un cas particulier. Nous l'empruntons à l'une des nombreuses « observations » insérées dans l'*Iconographie*.

La jeune fille qui en a été l'objet, avait dix-neuf ans quand elle était à la Salpêtrière. Son caractère et son tempérament annonçaient une grande mobilité d'imagination. « De quinze à dix-huit ans, disent les auteurs de l'*Iconographie*, Suzanne (c'est le nom de cette hystérique) a demeuré chez sa mère, travaillant à la couture; elle est habile, active, mais elle n'aime pas le travail, et, préférant les plaisirs, la toilette, elle déclare qu'elle n'est pas faite pour travailler. Elle a toujours été fantasque, exaltée. Parfois, elle avait des *tristesses* qui duraient plusieurs jours; dans d'autres moments, elle avait une gaieté exagérée. »

Quand elle fut admise à la Salpêtrière, après ses premières attaques, on ne put que constater l'exactitude des renseignements fournis au sujet de son caractère. Les fonctions de la sensibilité se trouvaient profondément troublées. Ainsi, « le contact, le pincement, le chatouillement, le froid et la chaleur, ne sont perçus ni d'un côté ni de l'autre, sauf au niveau du pied gauche, de la jambe et du pied à droite. » La plupart des muqueuses sont insensibles. « Le chatouillement est perçu dans la narine droite. » Parmi les sens, l'ouïe paraît normale, l'odorat est obtus, le goût est aboli. « La vue présente les troubles suivants : des deux côtés, Suzanne distingue

le vert, le rouge, le jaune et le blanc; le bleu lui paraît gris; le violet, rouge. A certains jours, elle reconnaît mieux les couleurs. »

Disons maintenant un mot du sommeil de la jeune fille. Elle a de la peine à s'endormir. Elle est longtemps poursuivie par des demi-visions, qui l'épouvantent et l'obligent d'appeler. Endormie, elle a des cauchemars, voit des *bêtes*, tombe dans de grands trous, est poursuivie par des malfaiteurs; on l'a tuée, sa tombe est creusée. Bref, son imagination fiévreuse la fait passer par toute sorte de rêves pénibles.

Nous notons seulement en passant trois sièges des régions hystérogènes : à la tête (*clou hystérique*); à l'épine dorsale, vers la dixième vertèbre; et à la poitrine, du côté gauche. La pression du *clou* ne provoque pas d'attaques; il en est autrement pour les deux autres régions, et Suzanne est même entrée en crise une fois pour s'être heurtée à la poitrine.

Voici comment les attaques s'annoncent, quand elles arrivent spontanément; nous laissons la parole aux rédacteurs. « S... est agacée, irascible, se fâche pour le motif le plus léger, ne veut plus travailler, a besoin de mouvement, elle a des secousses. » Bientôt les symptômes immédiats se manifestent. « Elle éprouve la sensation d'une boule qui monte de la région ovarienne gauche à l'épigastre et descend. Ces montées et ces descentes se reproduisent une dizaine de fois ou davantage pendant deux ou trois heures. La boule parfois gagne la partie inférieure du cou; si la malade peut l'avaler, pour employer ses expressions, il y a une sorte d'arrêt dans l'*aura*. Ce phénomène s'accompagne de palpitations cardiaques et d'un sentiment d'anéantissement. — Dans une seconde phase, la constriction épigastrique est plus forte; il survient des palpitations cardiaques, du laryngisme : « Je sens comme des pattes d'araignée qui serrent en dedans du larynx », dit S... La boule ne redescend plus. — Enfin apparaissent les troubles céphaliques : brouillard gris des deux côtés; bourdonnements dans les deux oreilles; bruits de cloches au lointain; battements dans les tempes; hallucinations de la vue (chats, singes, araignées de couleur grise). S... sent que son cou se raidit, que ses bras tournent, et assure qu'elle se voit tomber. C'est à cet instant qu'arrive la perte de la connaissance. »

L'attaque a trois périodes : elle commence par la rigidité de tout le corps, après quoi surviennent les convulsions. La malade met les bras en croix pendant un quart de minute; puis elle plie son corps

en arc de cercle, roule sur elle-même, fait d'autres mouvements, et prend enfin l'attitude de la *sirène :* appuyée sur le ventre, elle fléchit les jambes vers le dos, les mains portées en arrière vers les pieds, la tête rejetée en arrière. Au bout d'un certain temps, la malade se remet brusquement sur le dos et s'étend tout de son long. C'est alors que commence la troisième période, celle du délire, pendant laquelle Suzanne assiste à des scènes tantôt gaies et tantôt tristes.

Ici le médecin suspend l'attaque au moyen des procédés que nous avons indiqués. Mais tout recommence bientôt avec une intensité peut-être plus grande. Pendant la période délirante, elle dit par phrases entrecoupées ce qu'elle voit : « Ah ! que c'est joli !... quel beau bateau qui arrive !... Je n'en ai jamais vu un comme ça... Quel est ce beau bâtiment ?.. Il doit être américain... Ils sont originaux, ces Américains... La mer est belle... comme elle écume !.. On entend le vent... C'est une tempête qui se prépare... Nous ferons bien de rentrer », etc. La description continue. Nous en avons rapporté une partie, à cause du jeu de l'association des images, qui paraît ici en toute évidence. La scène change bientôt, mais on y remarque toujours l'imagination fidèle à sa loi d'évolution. Après le délire, la malade revient à elle.

Dans ses diverses attaques, « S... revoit souvent les scènes décrites plus haut : les singes, la mer, la tempête, récite les mêmes fragments de poésie ; il s'y ajoute aussi les scènes les plus effrayantes des romans qu'elle lit. »

Pour donner une idée de la fréquence des crises, nous rappellerons qu'en une seule année, du mois de mars à la fin de décembre, Suzanne a éprouvé 907 grandes attaques et 479 attaques épileptiformes. Son état s'améliora considérablement l'année suivante.

Les rédacteurs de l'*Iconographie* affirment que cette jeune fille offre, comme dans son type le plus parfait, un spécimen du *caractère*, de la *physionomie*, des allures, des goûts et des caprices de l'hystérique. C'est pour cela que nous avons choisi entre beaucoup d'autres l'observation qui la concerne. Il nous reste à dire quelque chose des expériences d'hypnotisme auxquelles les médecins de la Salpêtrière l'ont soumise.

On emploie pour l'endormir le procédé si simple que nous avons indiqué, le regard fixé sur les yeux. Le sommeil arrive au bout de trois ou quatre minutes. Les paupières palpitent, les yeux se por-

tent rapidement en haut et en dedans, la tête s'incline sur l'épaule droite; la résolution est complète. Le pouls donne 84 pulsations.

En ce moment, la malade est insensible au pincement, à la piqûre. Il n'est pas un muscle que l'on ne puisse mettre en état de *contracture*, laquelle persévère lorsque la jeune fille est réveillée. On ramène les membres à l'état normal, en tapotant les muscles contracturés.

On la remet dans l'état de sommeil et on la fait causer. « On place dans sa main droite des objets variés, elle les reconnaît, dit leur nom sur commandement; on dénature le nom des objets, elle accepte le nom faux qu'on leur donne. Mêmes erreurs pour le sens de l'ouïe, de l'odorat, du goût. On la fait assister à un concert imaginaire, sentir des odeurs supposées, voir des animaux, etc. » On lui commande de réciter certains vers d'Alfreld de Musset; elle obéit; mais on ouvre les paupières de l'œil droit, elle s'arrête; on les abaisse, elle se tait; on reprend le dernier hémistiche du dernier vers qu'elle a récité, elle le reprend à son tour et continue sa récitation.

L'ouverture des paupières de droite et de gauche la met en *catalepsie*. Alors la contracture des muscles est impossible, aucune excitation ne la produit; mais les membres prennent et conservent toutes les positions qu'on leur donne.

C'est dans cette période que se produisent les phénomènes de *suggestion*. « Suivant les attitudes imposées aux membres, au tronc, la physionomie reflète des sentiments très divers, mais correspondant toujours à l'attitude. » Les phénomènes de *fascination* n'offrent rien de bien particulier; les hallucinations provoquées sont plus remarquables. Le médecin qui l'a *hypnotisée*, la regardant dans les yeux, fait un geste d'effroi comme à la vue d'un animal dangereux : l'attitude et la physionomie de la malade expriment aussitôt un sentiment analogue. On lui suggère l'idée du Paradis, Suzanne paraît heureuse, elle voit la Vierge et les saints; on lui suggère l'idée d'un concert, elle écoute et semble avoir du plaisir à entendre.

Nous croyons devoir compléter ces renseignements par quelques observations faites sur une autre jeune fille, en qui les phénomènes d'hypnotisme étaient encore mieux caractérisés. Endormie artificiellement, après d'autres expériences, on lui ferme les yeux, on lui pose des questions, elle répond; on lui commande de compter, elle dit :

« un, deux, trois, quatre. » A ce moment on ouvre les paupières de l'œil droit, elle s'arrête ; on les referme, elle répond : « cinq, six, sept, huit. » Après avoir réveillé la malade, on la conduit dans un cabinet noir, et on allume une lampe d'un grand éclat : la malade tombe aussitôt en catalepsie. Pendant cette période, si l'on place les mains de la malade dans la position d'une personne en colère, sa physionomie exprime la colère ; si on joint ses mains, c'est la supplication qui se peint sur ses traits.

« L'expérimentateur prend le regard et s'éloigne. La malade marche vers lui, repoussant violemment des chaises placées sur son passage, écartant avec une vigueur surprenante, pour passer entre eux, deux assistants qui se sont adossés l'un contre l'autre. Si quelqu'un essaye de prendre son regard, elle le bouscule, lutte et cherche l'expérimentateur primitif. »

Voici maintenant des faits de suggestion : « L'expérimentateur simule le geste d'un animal qui court : X... cherche en riant, bouscule tout, se jette sous le lit ; elle paraît essayer d'attraper l'animal imaginaire. — On lui montre le ciel en lui joignant les mains. Elle se met à genoux et on l'interroge. « Que vois-tu ? — Le bon Dieu. — Que vois-tu encore ? — La Vierge. — Comment est-elle ? Elle a les mains jointes... un serpent est sous ses pieds... un arc-en-ciel au-dessus de sa tête... Il y a une belle lueur derrière elle... rouge, blanche... Je croyais qu'il n'y avait qu'un Jésus... il y en a des quantités... »

Pour passer d'un ordre d'expériences à un autre, on abaisse les paupières de la malade, ce qui la met en léthargie ; puis on lui relève les paupières, ce qui les met en catalepsie, avec des dispositions toutes fraîches à prendre la direction que l'on voudra. Il serait inutile de rappeler tout ce qui a été observé par ce moyen, d'autant plus que les phénomènes sont au fond du même genre. Donnons-en seulement deux exemples. « A l'aide des doigts placés devant les yeux de la malade, *on prend son regard :* elle suit alors les doigts, qui font le simulacre d'une mouche qui s'envole. X... essaye de chasser l'être imaginaire, secoue son tablier et dit : « Quel bourdon ! quel « bourdon ! » — « L'expérimentateur... exécute le geste de sentir un mouchoir avec plaisir. Le mouchoir est placé sous ses narines, et on lui demande ce qu'elle sent. Elle est contente, et répond : « Le lubin. » — Même manœuvre, mais avec une expression de dégoût. Le mouchoir est mis sous le nez de X... Alors son visage décèle

le dégoût; elle éternue. — X... est endormie et placée en catalepsie. L'expérimentateur lui dit : « C'est donc le jour de la leçon de « musique? » X... écoute. On reprend : « Il y a une valse là-haut. » X... se met à valser. On la réveille... Elle s'imagine encore entendre la musique. »

Terminons par un exemple curieux de sommeil provoqué. « On ordonne à la malade de frapper trois coups dans ses mains, en la prévenant qu'elle s'endormira au troisième coup. Elle obéit, et, au troisième coup, elle s'endort... X... est réveillée. On laisse choir tout d'un coup, avec bruit, un morceau de fer : X... s'endort. »

IV

Tous ces faits ne laissent pas que d'être fort intéressants à plusieurs points de vue. Si on les examine par le dehors, ils peuvent créer une illusion, et, à cause de certaines analogies, porter l'observateur superficiel à ranger parmi les symptômes de l'hystérie ou d'autres névroses une foule de phénomènes extraordinaires que l'on rencontre dans la vie des saints. Nous voulons parler de ces états connus sous le nom d'extases, et où le peuple voit trop facilement des miracles. C'est même à cause de ces analogies, d'une part, et des excès de la crédulité populaire, de l'autre, que les médecins de la Salpêtrière et d'ailleurs s'autorisent de leurs observations pour prendre en pitié les esprits religieux. Nous croyons qu'eux aussi ont quelque chose à apprendre.

A ne considérer que le phénomène extérieur ou corporel, suivant la méthode de la Faculté, une induction médiocrement scientifique peut seule confondre l'extase avec l'attaque hystérique. Mais, d'autre part, loin d'être un miracle, l'extase est une faiblesse, une défaillance des forces de l'organisme.

Le miracle se joint cependant plus d'une fois à l'extase, c'est un phénomène distinct et accessoire. A un autre point de vue, une opération surnaturelle, sinon miraculeuse au sens ordinaire du mot, est le point de départ, l'origine de l'extase. Il est une action intime, invisible, supérieure aux forces de la nature, qui s'accomplit dans l'âme du saint, et dont l'extase est l'effet et le signe extérieur. Cette opération n'a rien de morbide; elle n'est pas une défaillance, mais l'exercice le plus sublime et le plus entier des facultés supérieures. Qu'on nous permette d'insister sur ces vérités.

L'identité des symptômes est le seul moyen légitime d'identifier les maladies dont l'observation directe est impossible. Les extases des mystiques ne peuvent donc être confondues légitimement avec les attaques des hystériques que si l'on observe de part et d'autre les mêmes symptômes. Il va sans dire que nous ne prétendons pas justifier tous les arrêts de la crédulité, ni considérer comme extases tous les cas où elle a proclamé la présence de manifestations surnaturelles. Qu'on ait pris quelquefois des hystériques pour des saintes, nous n'en disconviendrons pas, et nous abondonnons volontiers les faits de cette nature à la justice médicale. Ceux que nous nous réservons et sur l'origine desquels la Faculté, d'après nous, n'a pas qualité pour se prononcer, sont ceux où l'Église, par elle ou par ses théologiens, a reconnu l'intervention de l'Esprit de Dieu. Or, ces faits, en ce qu'ils ont d'extérieur, ne présentent point les symptômes de l'hystérie. Les différences sont même si tranchées, que l'on est surpris que la question soit seulement posée.

Nous venons de voir en quoi consiste l'attaque hystérique. Sensation d'une boule, clou hystérique, convulsions toniques, convulsions cloniques, délire, tels en sont les traits principaux, telle en est l'évolution, tel même l'ordre suivant lequel les symptômes apparaissent. On dirait une machine compliquée, mise en branle par une cause inconnue et déroulant son jeu comme une horloge sa chaîne. C'est une loi que les observations de la Salpêtrière ont mise en évidence. Or rien de semblable dans l'extase des mystiques : la variété la plus grande en est le caractère, de telle sorte qu'on peut défier le nosographe le plus habile de ranger ses phénomènes par catégories uniformes. Donnons-en quelques exemples.

Béatrix de Nazareth, entendant chanter au chœur les louanges de l'amour de Dieu pour les hommes, se penche sur sa stalle et reste comme endormie, contemplant, des yeux de l'esprit, la Trinité dans sa gloire. Fortement secouée par la religieuse qui était placée dans la stalle voisine, elle revient au sentiment de la vie extérieure, inondée de larmes de joie. Voulant alors se rendre compte de ce qu'elle vient d'éprouver, elle se rappelle qu'elle avait eu tout le jour un peu de fièvre, et qu'elle avait éprouvé comme de l'accablement dans tous ses membres. Nous verrons plus bas ce qu'il faut penser ici de cette fièvre; mais où sont ici la boule, le clou, les convulsions et le délire?

Christine de Stombèle, cette âme pure dont M. Renan a essayé

de flétrir la mémoire par des fantaisies érotiques, Christine perdit une fois la conscience du monde sensible pendant qu'on chantait devant elle le cantique si connu et si suave de saint Bernard. Son corps était raide et ne donnait presque plus signe de vie, la respiration même était suspendue. « Elle resta ainsi, dit un témoin oculaire, environ trois ou quatre heures, appuyée contre un banc, le visage et les mains enveloppés dans son voile. Puis elle se mit à soupirer en bâillant de telle sorte que tout son corps était agité. Elle commença ensuite à respirer, mais plus rarement et moins profondément qu'on n'a coutume de faire. » Ce n'est qu'au bout d'une heure que Christine recouvra la respiration normale, puis la parole, dont elle ne se servit que pour exprimer l'amour de Dieu qui remplissait son cœur. L'extase de Christine se renouvela, et toujours avec la circonstance de la raideur du corps. Elle ne tombait pas à terre, elle restait à genoux. Une fois même cet état singulier dura depuis le soir jusqu'au lever du soleil, en présence de nombreux témoins. Si l'on voulait voir des convulsions toniques dans la raideur du corps, on conviendra que ce symptôme isolé ne constituerait pas l'attaque hystérique.

Sainte Catherine de Sienne, lorsqu'elle était en extase, avait les membres contractés : ses doigts s'entrelaçaient et tenaient avec force les objets qu'elle avait d'abord pris entre les mains ; ses bras et son cou avaient la rigidité du cadavre ; ses yeux étaient fermés. Après l'extase, elle était longtemps comme assoupie. Voilà encore ce que l'on aurait le droit d'appeler des convulsions toniques ; mais où est l'hystérie? Cet unique symptôme va disparaître dans le fait suivant.

« Comme saint Thomas de Villeneuve marchait, un matin du jour de Pâques, dans les corridors du palais archiépiscopal avec son chapelain Bovello, en disant son bréviaire, lorsqu'ils furent arrivés à cette antienne : *Et videntibus illis, elevatus est*, le saint fut ravi en extase, et il resta droit suspendu en l'air depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Un grand nombre de personnes, soit de la maison, soit du dehors, le virent en cet état. » (*Acta canoniz.*)

Saint Joseph de Copertino, quand il était saisi par une effusion de l'amour divin, poussait un cri, tombait à genoux, les bras étendus en croix, les yeux élevés au ciel, de sorte cependant que la pupille était cachée par la paupière supérieure ; ses membres étaient raides, et aucun souffle ne sortait de sa bouche. Notons cette contracture, qui distingue cet état de la catalepsie, à laquelle on serait d'abord

tenté de l'assimiler : car saint Joseph de Copertino restait jusqu'à la fin dans la posture où l'extase l'avait saisi.

Sainte Madeleine de Pazzi avait été gravement malade. Après quatre-vingts jours de souffrances atroces, pendant lesquels elle resta presque sans mouvement, tout annonçait une mort prochaine. On la porta au chœur pour qu'elle fît ses vœux et qu'elle eût au moins la consolation de mourir religieuse. Rapportée sur son lit, on la laissa, sur sa demande, reposer quelques instants. On revint au bout d'une heure, non sans inquiétude, car l'on n'entendait plus aucun bruit. Mais quelle ne fut pas la surprise de ses compagnes, en trouvant la jeune sainte en extase, le visage éclatant de beauté, les joues florissantes, les yeux attachés sur le crucifix ! Son extase dura deux heures, et se renouvela désormais tous les jours de la même manière, après la communion. A-t-on jamais rencontré dans le « service » du docteur Charcot une hystérique à qui sa première crise ait soudainement rendu la santé dans une maladie mortelle ?

L'extase présente un caractère tout différent dans Dominique de Jésus-Marie. Quand il revenait dans son état ordinaire, il sentait d'abord de grandes douleurs ; ses membres étaient comme brisés, de telle sorte qu'il ne pouvait ni remuer ni se tenir sur ses pieds. Néanmoins, ayant pris la peste en soignant les pestiférés, il se trouva parfaitement guéri après une extase où sainte Thérèse lui apparut et toucha le bubon qui s'était formé à son cou.

L'invasion de l'extase n'a rien qui ressemble à l'*aura* des hystériques. L'attaque chez ces malades, nous l'avons rappelé, s'annonce principalement par cette constriction successive des viscères qui donne la sensation singulière d'une boule en mouvement dans le corps, pendant plusieurs heures, et des troubles céphaliques en sont le dernier signe avant-coureur. L'extase des mystiques est quelquefois précédée de pressentiments, d'une sorte de frémissement du corps : voilà tout. Quant à l'invasion, elle a lieu tout d'un coup, sans transition, comme un éclair.

Notons aussi que rien n'en saurait faire prévoir la durée. Quelquefois, elle est très courte ; d'autres fois, elle continue pendant plusieurs heures et même plusieurs jours. Nicolas Fattor restait vingt-quatre heures en extase ; Angèle de Foligno, trois jours ; saint Ignace de Loyola fut dans cet état pendant sept jours consécutifs, et sainte Madeleine de Pazzi, pendant huit. Il ne serait pas moins inutile de chercher dans ces phénomènes merveilleux les périodes si bien

observées et si bien décrites par les habiles praticiens de la Salpêtrière.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'insister davantage. On voit maintenant si l'on peut définir avec quelque précision les phénomènes extérieurs de l'extase. M. Alfred Maury a écrit : « Dans la vie d'un grand nombre de saints, saintes ou béates extatiques, on reconnaît des traits qui appartiennent tout à fait à la manie, à la monomanie, à l'hystérie, à l'épilepsie, à la lypémanie. (*Encycl. Didot*, art. *Extase*). » On ne pouvait mieux donner à entendre que le classificateur est aux abois. Du reste, il avait déjà dit : « Étudiées de près, ces extases présentent des cas très variés et souvent compliqués de diverses affections nerveuses. » N'est-ce pas avouer que l'extase n'est pas une névrose ? car une névrose n'est pas *souvent* compliquée d'affections nerveuses, elle est *toujours* une affection nerveuse.

J. de Bonniot, *S, J.*

(*A suivre.*)

UN NONCE DU PAPE A LA COUR D'IVAN LE TERRIBLE [1]

III

Lorsque Possevino revint en Moscovie (14 février 1582), il trouva la cour en deuil et le tsar dans la plus profonde tristesse. Un événement dont personne ne prévoyait encore toutes les funestes conséquences, préoccupait vivement les esprits : le fils aîné du tsar, le seul capable de succéder à son père, n'était plus. Des versions discordantes circulaient sur les circonstances de sa mort. Possevino nous a conservé le récit qui va suivre, et qui est dû à son interprète, présent à la Sloboda au moment de la catastrophe.

Jeune encore, l'héritier présomptif du trône en était déjà à sa troisième femme. Les deux premières, pour avoir encouru la disgrâce du tsar, avaient été reléguées sans pitié dans des couvents. La compagne actuelle du jeune Ivan avait l'espoir de devenir mère et se reposait toute seule au fond du gynécée, lorsque le tsar terrible paraît tout à coup. Du premier coup d'œil il s'aperçoit que sa bru ne porte pas tous les vêtements d'usage, qu'elle n'a que sa robe sur les épaules, et, dans un accès de colère, il lui applique d'abord un soufflet et puis la frappe violemment avec sa canne à pointe de fer. Des couches prématurées et malheureuses furent la conséquence de cet acte de sauvagerie. Cependant le fils du tsar intervient, l'indignation lui arrache de vives reproches envers son père; celui-ci, n'écoutant que sa fureur, lui assène un si rude coup de canne près de la tempe, que, cinq jours après, le jeune Ivan expire entre les bras de son meurtrier, dont le tardif repentir ne peut réparer la faute. Le tsar la ressentait profondément, il envoyait de grosses aumônes dans les couvents et songeait à abdiquer le pouvoir pour embrasser la vie monastique; mais ce n'était là qu'une velléité dont les boïars se méfiaient avec raison. En effet,

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1883.

après les premiers épanchements de sa douleur, les choses ne tardèrent pas à reprendre au Kremlin leur cours ordinaire.

Le premier soin de Possevino, à son arrivée, fut de se renseigner auprès du P. Drenocki, qui était resté seul à Moscou. Son séjour prolongé parmi les Russes n'avait pas eu le résultat auquel on s'attendait. Loin de pouvoir se mettre en rapport avec les habitants du pays, propager des idées et faire des observations, il avait été tenu dans le plus complet isolement; à peine les pristavs osaient-ils échanger quelques paroles avec lui. Ivan l'avait tout simplement gardé à titre d'otage, et avait pris des mesures en conséquence. Envers Possevino, on avait plus d'égards; la nature des affaires à traiter le mettait souvent en contact avec le tsar et les boïars; cependant on n'en cherchait pas moins à le rendre inaccessible, même aux étrangers qui se trouvaient à Moscou.

Dans cette seconde apparition à la cour d'Ivan le Terrible, il y avait un triple but à atteindre : s'expliquer sur la trêve conclue récemment; ébaucher l'alliance anti-ottomane; enfin, — et c'était là le principal aux yeux de Rome, — mettre sur le tapis la question religieuse et préparer de loin l'union de Moscou avec le Saint-Siège. Ces trois projets étaient hérissés de difficultés, que Possevino savait apprécier mieux que tout autre.

Et d'abord l'exécution de la trêve donnait lieu à des controverses inévitables. Le nonce pontifical était encore en route, que déjà une lettre de Zamojski l'attendait à Moscou; elle était pleine de reproches contre les Russes, à l'occasion de l'échange des forteresses, qui ne se faisait ni à l'époque convenue ni dans les conditions concertées. Aux plaintes de Zamojski, dès qu'il en eut connaissance, Ivan répondit par d'autres plaintes du même genre. Fidèle à son rôle conciliateur, Possevino donna aux deux parties des explications et des conseils; il obtint des ordres sévères pour l'observation des clauses du traité, et parvint ainsi à éloigner tout danger de rupture.

Restait encore l'affaire des prisonniers, qu'on avait mise à dessein hors de cause durant les négociations, tellement elle était épineuse. En voici l'objet. Les Polonais avaient fait bon nombre de prisonniers, les Russes en avaient beaucoup moins. Ivan ne l'ignorait pas : aussi demandait-il l'échange de tous contre tous. Cette prétention était trop exagérée pour que Bathory pût y consentir; il n'en désirait pas moins une solution équitable de cette difficulté. Possevino essaya d'un appel aux sentiments chevale-

resques : il conseilla au tsar de mettre spontanément tous les prisonniers en liberté ; le fier Bathory ne se laisserait pas vaincre en générosité, et les Moscovites y trouveraient leur compte. Mais cet ordre d'idées était trop en dehors de l'horizon habituel d'Ivan ; ses calculs s'étayaient sur des données plus positives, et l'affaire dut être remise à une autre époque. Cependant il consentit à délivrer les marchands lithuaniens, que la guerre avait surpris en pays ennemi, le courrier porteur de la lettre outrageante de Bathory et quelques pauvres Espagnols, qui s'étaient échappés des mains des Turcs pour retomber à Moscou dans un esclavage aussi rude que le précédent.

Si ce résultat n'était pas brillant, on pouvait à juste titre se flatter de mieux réussir à l'endroit de la ligue contre les infidèles. Ivan n'avait-il pas fait montre de son ardeur belliqueuse dans maintes cours de l'Occident? n'avait-il pas offert son concours actif à l'empereur Rodolphe, au doge de Venise, au Pape lui-même? n'était-il pas de son propre intérêt d'en finir une bonne fois avec les incursions désastreuses des Tartares de Crimée et de renverser le drapeau du Prophète, fièrement planté sur les rives du Bosphore? Mais c'est ici que parut dans tout son jour la politique à double face d'Ivan. Avec la conclusion de la trêve, son zèle s'était éteint et ses projets de croisade s'étaient dissipés en fumée.

Aussi, à la première ouverture sur l'alliance des princes chrétiens contre l'ennemi commun, les boïars s'empressèrent-ils de répondre qu'on négociait en ce moment une trêve avec la Crimée ; Bathory les avait réduits à cette extrémité, en décimant leurs troupes, et c'était à lui qu'il fallait s'en prendre. Quant aux Turcs, le tsar avait déjà fait les premiers pas ; c'était au pontife maintenant de se concerter avec la France, l'Espagne et la république de Venise, voire avec l'Angleterre, le Danemark et la Suède, de combiner les mesures, de poser les conditions de l'alliance. Les ambassadeurs de ces différents États viendraient ensuite à Moscou, et le tsar prendrait de concert avec eux un parti définitif. Ivan croyait faire ainsi de la grande politique et sauvegarder ses intérêts dans toutes les hypothèses.

En effet, si les souverains occidentaux ne parvenaient pas à s'entendre, il reprenait sa complète liberté d'action ; au contraire, que l'accord se fît, et il se verrait entouré d'une pléïade d'ambassadeurs étrangers, son prestige y gagnerait un nouveau lustre, et l'un des plus beaux rêves de sa vie serait réalisé.

Cependant ici encore le tsar ne se départit pas de sa prudence habituelle : le refus assez mal dissimulé de prendre les armes contre les Turcs fut tempéré de manière à conserver des rapports avec l'Occident, dont Moscou sentait de plus en plus le besoin. Ainsi, Ivan consentit volontiers, sur le désir de Possevino, à envoyer un nouvel ambassadeur à Rome, qui, cette fois, ne serait plus un simple courrier, mais un fonctionnaire d'un rang plus élevé; la promesse de délivrer des saufs-conduits aux envoyés du Pape, aux marchands vénitiens et à leurs prêtres, fut confirmée par une charte et accompagnée des meilleures assurances. Les observations de Possevino sur la manière de traiter les étrangers eurent moins de succès : le tsar n'y trouvait absolument rien à changer.

De front avec la trêve et la ligue antimusulmane, marchait la question religieuse, que le nonce pontifical ne perdait jamais de vue. Malgré le dévergondage de ses mœurs, Ivan était pieux à sa manière; il avait surtout des lubies théologiques. Pour calmer les remords qui venaient parfois, comme des Furies, lui arracher des cris de désespoir et le mettre dans un état violent d'agitation, il recourait à de vaines pratiques extérieures. Rendu à lui-même, il se livrait à la lecture, conversait avec les moines et les évêques : aussi avait-il quelques notions, assez vagues cependant, sur divers points de religion et d'histoire, et savait-il citer plus ou moins à propos les textes de l'Écriture. Doué de cette espèce d'intelligence plutôt astucieuse que fine, propre au barbare, il avait grand désir d'étaler sa science et son érudition. Déjà en 1570, une discussion publique avec le ministre picard Rokita, amené à Moscou par les ambassadeurs polonais, lui avait valu, sinon la réalité, du moins l'apparence d'une brillante victoire (1). De nouveaux lauriers devaient tenter sa vanité. Il n'en essaya pas moins, cette fois, de se soustraire à la lutte: c'était surtout la crainte, disait-il, de blesser son adversaire et peut-être le Pape lui-même, qui l'arrêtait ; l'insistance énergique de Possevino put seule triompher de ses répugnances, et le 21 février fut fixé pour la discussion du Jésuite avec le tsar (2).

(1) Les détails de cette curieuse discussion se trouvent dans notre brochure : *Rome et Moscou*, actuellement sous presse, chez Leroux.

(2) Les discussions religieuses de Possevino avec Ivan le Terrible nous sont parvenues en double rédaction : la première est due à Possevino lui-même, qui l'a publiée dans sa *Moscovia*, dès l'année 1586; la seconde,

La salle d'audience fut ce jour-là, plus encore qu'à l'ordinaire, remplie de monde. De nombreux boïars, sur le désir exprès d'Ivan, devaient être témoins du singulier spectacle. Les deux adversaires avaient chacun son plan prémédité. Le tsar prit le premier la parole, pour déclarer qu'il n'avait guère l'intention de trahir à cinquante ans la foi de ses pères, et qu'il s'en remettait au jugement de Dieu sur les controverses avec les Latins. Cependant il comprenait le désir du représentant pontifical de traiter les matières ecclésiastiques, et le Père fut invité à s'expliquer.

Possevino se voyait au comble de ses vœux, ses efforts étaient enfin couronnés de succès. En présence du tsar et des boïars, dans la capitale même du schisme, la vérité allait pour un moment reprendre tous ses droits. Les deux principes suivants servent de base à son discours : l'Église grecque des Chrysostome et des Basile, disait-il en premier lieu, est liée à l'Église romaine par des liens indissolubles d'unité : partant ce n'est pas avec l'ancienne et vénérable Byzance qu'il s'agirait de rompre, mais bien aux abus postérieurs introduits par les Photius et les Michel Cérulaire qu'il faudrait renoncer. Abordant ensuite le côté politique de la question, il faisait voir dans l'unité religieuse la meilleure garantie de l'alliance contre les Turcs, le premier pas vers la création d'un empire chrétien d'Orient, dont le tsar serait naturellement le chef. Le développement de ces idées offrait l'occasion de revenir sur le concile de Florence, invoqué naguère spontanément par le tsar, sur ses projets de croisade publiés avec éclat dans tout l'Occident, enfin sur le mirage fascinateur des conquêtes et des titres. Possevino y prodigua tout son zèle et toute son habileté.

Cependant la réponse d'Ivan dut le surprendre. Le tsar se garda bien de suivre son adversaire sur le vrai terrain de la lutte ; il passa sous silence ce qui pouvait l'embarrasser, et déclara hardiment que sa religion n'était pas celle des grecs, mais celle du Christ, et qu'il se soucie fort peu de Byzance. Quant aux conquêtes, le vainqueur de Kazan et d'Astrakhan, qui toujours convoitera la Livonie et bientôt franchira l'Oural, avoue modestememt qu'il ne songe pas à arrondir ses frontières, dont l'étendue plus ou moins grande ne relève que de Dieu. Une page de l'histoire moscovite est ensuite esquissée rapi-

imprimée en 1871, émane des archives de Moscou. (*Mon. des rel. dipl.*, X col. 296 et suiv.) Les variantes s'expliquent par la timidité des interprètes, qui parfois n'osaient pas rendre fidèlement la pensée des deux adversaires.

dement : l'apostolat légendaire de saint André à Kiev et le baptême du grand-duc Vladimir sont les deux faits qui résument les grandeurs de l'Église russe et qui suffisent amplement pour légitimer tout le reste. A travers quelques textes cités de part et d'autre, on en vint bientôt, comme par un secret instinct, à la question de la primauté du Pape, point culminant des controverses entre l'Orient et l'Occident. Ivan reconnut volontiers — et il est absolument impossible de le révoquer en doute — que les Papes des premiers siècles sont vénérés comme saints par l'Église moscovite ; il cita même leurs noms avec une certaine complaisance. Quant à leurs successeurs, il les considérait comme déchus de leur dignité première, à cause de la conduite scandaleuse de plusieurs d'entre eux. Possevino n'eut pas de peine à réduire à néant cette objection d'origine évidemment protestante, car des sectaires anglais et hollandais avaient à cette époque accès à la cour. Une comparaison venait ici à propos : il en est des Papes comme des tsars, dit le Jésuite ; les droits et les prérogatives du tsarat sont toujours les mêmes, imprescriptibles et immuables, quelque indignes que puissent être les tsars qui en sont les possesseurs.

Le parallèle avait été provoqué par les besoins de la cause, toute allusion outrageante lui était étrangère ; mais il se prêtait à un coup de théâtre, et Ivan épiait l'occasion de frapper les esprits par un mot brusque et incisif. On vit donc son visage s'assombrir tout à coup ; se soulevant à moitié de son siège, fixant sur Possevino son regard sinistre, il lui jeta, comme un défi, ces paroles au visage : « Sache que le Pontife romain n'est pas un pasteur, mais un loup. »

« Pourquoi, répondit le Père, t'es-tu donc adressé à un loup? pourquoi as-tu demandé l'intervention de celui que toi-même, que tes prédécesseurs ont toujours honoré du nom de pasteur (1) ».

— A ces mots, Ivan se lève, agite en fureur sa canne si souvent meurtrière ; déjà l'on s'attend à voir une nouvelle victime tomber à ses pieds, lorsqu'au milieu d'un silence solennel il s'écrie : « C'est sans doute sur la place publique que des paysans t'ont appris à me parler comme si j'étais moi-même un paysan. »

Possevino n'avait pas perdu contenance ; maître de lui-même,

(1) Dans les éditions de la *Moscovia*, faites par Possevino lui-même, le terme outrageant de *loup* a été omis. Il se retrouve dans les autographes de l'auteur, ainsi que dans les sources russes, et doit être par conséquent restitué dans le texte.

c'était à lui d'apaiser le tsar, et il le fit si habilement, que tout l'entourage en fut émerveillé et que la discussion put reprendre son cours.

Convaincu d'avoir triomphé, Ivan croyait n'avoir plus qu'à donner le coup de grâce à son adversaire. Quatre objections écrasantes devaient servir à cet effet. Les voici dans tout l'éclat de leur naïveté : le Pape, disait le royal polémiste, se fait porter dans une chaise gestatoire, il déshonore la croix dont il se sert pour orner sa mule, il se rase la barbe, enfin il se laisse adorer comme un dieu.

Le langage du tsar prouve assez qu'il connaissait à merveille son auditoire. Plusieurs boïars en furent tellement frappés, qu'ils n'y voyaient plus qu'une seule bonne réponse à faire : c'était de jeter Possevino à l'eau. En attendant, celui-ci n'était guère embarrassé pour trouver des réponses plus que satisfaisantes ; nous n'en citerons qu'une seule, victorieuse, si c'est possible, au-delà de l'évidence.

Dans l'ancienne Moscovie, la barbe jouait un grand rôle. Objet d'un culte superstitieux, elle était considérée comme le reflet plus éclatant de la divine Majesté sur le visage de l'homme, comme le signe de sa supériorité naturelle sur la femme : aussi un bon Moscovite aurait-il sacrifié plutôt sa tête que sa barbe. Déclarer au Kremlin, en pleine audience, que le Pape se rasait, c'était non seulement lui enlever tout prestige, mais encore le rendre odieux et méprisable. L'échec du tsar, auteur d'une si grave imputation, fut complet : Possevino affirma solennellement que Grégoire XIII portait une belle et longue barbe.

Mais Ivan n'avait guère l'intention de se laisser convaincre ; son but était atteint : le Pape avait été publiquement outragé ; les boïars ne se douteraient plus que Moscou lui était redevable d'une trêve avec la Pologne. Du reste, leur estime pour l'érudition du tsar ne pouvait que s'accroître. De son côté, Possevino, qui avait la conscience de sa supériorité, ne voulant pas laisser son adversaire sous le coup d'une fâcheuse impression, sollicita, vers la fin de l'audience, la faveur de lui baiser la main, ce qui fut aussitôt accordé. Ivan eut même un éclair de tendresse : à deux reprises, il embrassa Possevino, lui rappelant qu'il l'avait prévenu de ses craintes, et excusant ainsi à la sourdine ses excès de langage. Dans le courant de l'après-midi, il lui envoya des boïards avec des messages affectueux, lui fit porter des boissons et des mets de sa table, et demanda par écrit un texte du prophète Isaïe, qui avait été cité dans la dis-

cussion. Possevino profita de l'occasion pour faire pénétrer au Kremlin, avec le texte en question, un commentaire des saints Pères et cinq chapitres du patriarche Gennadius sur la primauté du Pape, traduits récemment en russe.

Deux jours après cette première conférence, le 23 février, Possevino est de nouveau mandé au palais. Les avis étaient partagés sur le but de cette invitation : les plus timides craignaient un coup d'éclat. Il n'en fut rien. A peine le nonce pontifical est-il devant le tsar, que celui-ci l'invite, comme de coutume, à s'asseoir sur un siège recouvert d'un tapis; et, en présence des boïars, lui fait des excuses pour avoir parlé du Pape d'une manière qui peut-être lui aura déplu; il le prie en même temps de n'en rien dire à Grégoire XIII, pour ne pas compromettre les bons rapports de Moscou avec Rome et en général avec tout l'Occident. Possevino se montra de très bonne composition, et ordre lui fut donné de poursuivre les négociations ordinaires avec les boïars. Aux questions politiques agitées de part et d'autre et que nous avons résumées plus haut, on ajouta, cette fois, une question religieuse. Possevino fut mis en demeure, par ordre du tsar, de présenter un mémoire sur les divergences dogmatiques entre les deux Églises. Rien n'entrait mieux dans ses idées qu'une proposition de ce genre : pour le moment, il se contenta de faire parvenir au tsar un exemplaire latin de Gennadius, afin d'en provoquer la traduction en russe.

Sur ces entrefaites, le grand carême était survenu. Fidèle à la coutume nationale, Ivan avait passé une semaine entière dans l'oraison, le jeûne et le recueillement. A la suite peut-être de ces pieux exercices, il imagina un nouveau piège pour obtenir les suffrages de Possevino en faveur de la foi orthodoxe. Le 4 mars, le Jésuite est invité au Kremlin. Une foule plus nombreuse que jamais se presse sur son passage; toutes les fenêtres sont pleines de spectateurs, et, chose étrange, l'église de la Vierge a ses grandes portes ouvertes, comme pour faire entrevoir de loin les évêques et les prêtres qui entourent l'autel. Mais l'étonnement de Possevino fut à son comble lorsque le tsar lui parla en ces termes : « Nous avons appris, Antoine, par nos boïars, que tu désires visiter nos églises, et nous voulons, à cette occasion, te montrer notre haute bienveillance. Des ordres ont déjà été donnés pour qu'on t'y conduise; et tu verras avec quelle ardeur nous adorons la sainte Trinité, comme nous invoquons la sainte Vierge et les saints, et comme les

pieuses images sont honorées parmi nous; on te montrera aussi celle de la sainte Vierge peinte par saint Luc; et cependant, ni moi ni le métropolitain nous ne nous faisons porter dans une chaise. »

L'imprévu, dans ce discours, marchait de front avec le grotesque. Possevino avait si peu songé à visiter les églises russes, qu'il tenait au contraire à n'y pas mettre le pied; et, quant à de nouveaux outrages à l'adresse du Pape, il ne s'y attendait guère après les excuses spontanées du tsar. L'honneur était en cause, impossible de reculer : un refus catégorique est donc opposé à l'invitation de visiter les églises; et, en guise de représailles, Possevino rappelle que les Moscovites se lavent les yeux et la figure avec la même eau dont leurs évêques se servent pour se laver les mains. « Ce mystère de l'eau, » reprit Ivan sans se déconcerter, « tu ne saurais le comprendre : il se rapporte à la résurrection du Christ. »

Possevino présenta alors le mémoire qu'on lui avait demandé sur les points controversés entre les deux Églises, et, à son insu, le tsar donna l'ordre de le mener à l'église de la Vierge. « Antoine, » s'écria-t-il lorsqu'on sortait déjà de la salle, « garde-toi bien d'introduire des luthériens dans nos temples. » — « Prince, » répondit le Jésuite, « nous n'avons rien de commun avec les luthériens, tant qu'ils ne renoncent pas à leurs erreurs. »

On se sépare sur ces mots de mauvaise augure. Les boïars entourent Possevino, comme pour l'escorter, et prennent résolument le chemin de l'église. C'était le moment de faire acte de courage : sans bruit et sans éclat, le nonce pontifical se dégage de la foule et se dirige vers sa demeure; les boïars s'y opposent en vain; en vain le menacent-ils de la colère du tsar, qui déjà s'avance à la rencontre du clergé. La mésaventure est aussitôt rapportée à Ivan : il s'arrête incertain, se gratte la nuque, — geste traditionnel du Slave embarrassé, — et puis fait dire à Possevino qu'il est libre de se rendre à la salle des conférences, s'il ne veut pas entrer à l'église. Le choix n'était pas difficile à faire : le nonce, avec sa suite, rentre immédiatement au palais, où, à la grande surprise des Moscovites, ils se mettent tous à genoux et récitent le *Te Deum* en actions de grâces pour avoir échappé aux embûches du tsar.

Ces trois audiences avaient suffisamment fixé l'opinion de Possevino sur les idées et les projets religieux d'Ivan : les matières politiques avaient été également épuisées; il était opportun de partir

avant la fin de l'hiver, pour ne pas se laisser surprendre en route par le dégel. Le tsar y donna volontiers son assentiment ; et, comblé d'honneurs et de caresses, chargé de présents, Possevino partit le 14 mars dans la direction de Riga, où il devait avoir une entrevue avec le roi de Pologne.

Ainsi se termina la célèbre mission de Possevino auprès d'Ivan le Terrible. Les ordres de Grégoire XIII avaient été exécutés : la trêve entre la Pologne et Moscou était conclue, les propositions d'alliance et de réunion avaient été faites, de précieux renseignements recueillis. A Possevino appartient aussi le mérite d'avoir, le premier, exprimé, dans toute leur plénitude, les principes dont s'inspira plus tard l'union de Brest. N'eût-il fait que cela, sa mission aurait déjà laissé des traces dans l'histoire.

Paul Pierling, *S. J.*

Mgr DE SÉGUR

DANS LA SECONDE PARTIE DE SA VIE

DE 1856 A 1881

I

Nous sommes arrivés à un moment de la vie de Mgr de Ségur qui demande à être exposé d'une manière différente. Pendant vingt-cinq ans, en effet, qu'il habita la rue du Bac, ses journées se ressemblèrent plus ou moins, et ici l'ordre chronologique ne doit pas être suivi. Nous prendrons l'une après l'autre chacune des œuvres importantes et nombreuses auxquelles il s'est donné tout entier depuis cette époque, et nous en ferons un exposé succinct. Quelques détails préliminaires sur l'organisation de sa vie sont seuls nécessaires.

Le 29 janvier 1856, il arrivait à Paris, rue du Bac, 39. Il s'occupa aussitôt d'organiser sa maison. Il avait ramené de Rome, comme secrétaire, l'abbé Kligenhoffen, qui se préparait alors à prendre les ordres. Quatre ans plus tard, cet ecclésiastique fut remplacé par M. l'abbé Diringer, qui appartenait à cette race alsacienne si française en tout et malgré tout, et possédait à un degré éminent toutes les qualités de dévouement et d'intelligence nécessaires dans le rôle qu'il allait remplir.

En même temps il prit à son service deux hommes fidèles jusqu'à la fin : l'un d'eux, Méthol, est connu de tous ceux qui ont quelque peu fréquenté le n° 39 de la rue du Bac.

Remarqué par Monseigneur lorsqu'il était à Rome, il avait accepté les propositions qui lui furent faites; et pendant vingt-

cinq ans son intelligence et son dévouement ne faiblirent pas un instant.

L'appartement, très simple, occupé par Monseigneur, de 1856 à 1881, se composait de plusieurs pièces : d'abord, une petite antichambre; une salle à manger, ornée d'une statue de la sainte Vierge et d'un buste de Pie IX ; cette pièce précédait un salon assez grand, où l'on voyait son tableau de *l'Enfant Jésus*, le dernier qu'il ait peint à Rome, avant la perte de sa vue; un portrait de saint Pierre, également de lui. Il l'avait offert à Pie IX ; à la mort de ce saint Pontife, on le lui restitua.

On passait ensuite du salon dans la chapelle, décorée avec beaucoup de goût. Entre autres reliques précieuses, on y voyait la mitre portée par Pie IX le jour de la définition du dogme de l'Immaculée Conception ; des reliquaires forts beaux, contenant des reliques de tous les papes canonisés et des plus grands saints; deux beaux tableaux de James Tissot, représentant saint Pierre et saint Paul; deux lampes très belles, dont l'une lui avait été donnée par le patriarche de Jérusalem : elle avait été autrefois offerte par Henri IV au Saint-Sépulcre, en action de grâces de la naissance de Louis XIII.

Quant à sa chambre proprement dite, c'était une véritable cellule d'anachorète. Un matelas posé sur une sorte de commode composait son lit, et l'on voyait à côté deux armoires en bois blanc et deux chaises.

Telle fut sa résidence pendant les vingt-cinq années qu'il demeura à Paris : ce fut là qu'il reçut les célébrités de tout ordre et les malheureux qui venaient lui demander quelque appui ; c'est de là que sont sorties bien des œuvres, desquelles maintenant nous parlerons avec quelque détail.

Mgr de Ségur se levait généralement à six heures, puis se rendait à la chapelle. Il y trouvait déjà des pénitents qui l'attendaient, surtout le samedi et le dimanche. On y vit, à cette heure matinale, de très hauts personnages qui venaient mettre ordre à leur conscience.

Il disait ensuite sa messe, généralement, à sept heures, puis reprenait ses confessions. Méthol avait ordre de laisser entrer jusqu'à neuf heures précises; passé cette limite, personne ne pouvait être admis, *la trappe* était fermée, et, malgré cela, bien souvent Monseigneur n'était pas libre avant dix heures et demie.

Après les confessions, il travaillait avec son secrétaire jusqu'à midi, heure du déjeuner. Ensuite il sortait pour aller voir des malades ou pour quelque bonne œuvre. A trois heures, Monseigneur rentrait, disait son office à la chapelle et reprenait son travail de bureau, excepté le dimanche, de cinq à sept, et le samedi et mercredi, de quatre à sept. Le soir, bien souvent, il sortait pour aller présider des œuvres de charité, ou des séances de cercles, ou des missions dans les faubourgs, etc., etc., et ne rentrait chez lui qu'à onze heures du soir.

Tel fut l'ordre uniforme de ses journées; il ne consentit à s'en départir un peu que vers la fin, lorsque sa santé fut ébranlée sérieusement par la première de ses attaques.

II

Comme la première partie de sa vie nous l'a fait voir, Mgr de Ségur fut toujours, et avant tout, l'apôtre de la population ouvrière et le promoteur des œuvres qui furent fondées dans ces derniers temps pour continuer et étendre le plus possible cet apostolat, bien que plus tard cependant il se soit donné avec un zèle égal aux élèves de Stanislas et à l'évangélisation des séminaires.

Rien d'étonnant, par conséquent, de le retrouver à Paris se donnant tout d'abord à son œuvre des petits apprentis; et allant, dès le lendemain de son arrivée, ouvrir une retraite à la maison de Notre-Dame de Nazareth.

Il s'attacha surtout au patronage installé rue de Grenelle, 44 : là, comme partout, il se fit aimer de tous, et acquit une très grande influence sur tous ceux qui en faisaient partie; le nombre s'en accrut rapidement dès que l'on sut que le vénérable prélat s'y était donné tout particulièrement.

Il avait organisé dans ce patronage des fêtes trimestrielles, auxquelles étaient admis les membres seuls de l'Association et leur famille. On y faisait de la musique, quelquefois on y jouait la comédie; puis Monseigneur adressait quelques paroles à son cher auditoire : bref, rien n'était oublié pour rendre attrayantes ces réunions, toujours fort nombreuses et très recherchées. Tous les ans, à Pâques, il faisait prêcher une retraite, se réservant la mission

de donner ses avis de direction et d'entendre ceux qui voulaient se confesser à lui. Le nombre en fut fort grand : car, outre les trois ou quatre cents membres du patronage, il y admit les jeunes gens du dehors qui désiraient en profiter.

Le jour de Pâques, il disait la messe au milieu d'eux, les communiant tous de sa main ; et, après la messe, il leur distribuait de petites roses artificielles bénites, qu'il faisait confectionner dans ce but.

Il institua aussi une petite conférence de Saint-Vincent de Paul parmi ses jeunes associés, conférence qu'il présidait tous les dimanches matin.

Pour subvenir aux frais de toute sorte qu'entraînait cette œuvre ainsi organisée, il eut l'idée de mettre son patronage sous la protection, pour ainsi parler, d'un comité d'enfants riches, qui, autorisés par leurs parents, quêtaient dans leurs familles, et lui procuraient chacun une aumône annuelle de 100 francs.

Il eut ensuite des concerts de charité, dans lesquels on entendit les plus grands artistes : Roger, Faure, Mme Carvalho, et plusieurs sociétaires de la Comédie française. Il en résulta, pour quelques-uns d'entre eux, des relations de correspondance ou de visite avec Monseigneur : une actrice même lui envoya son fils pendant un an, afin qu'il le préparât à sa première communion ; mais au bout de ce temps l'enfant disparut, et Mgr de Ségur ne sut jamais ce qu'il était devenu.

Quant à ses enfants de la rue de Grenelle, après les avoir suivis au patronage, il continuait de les assister dans les plus grandes circonstances de leur vie. Le nombre de ceux qui lui doivent leur établissement est extrêmement considérable ; et quand ils étaient frappés par la maladie, ils étaient certains de le voir à leur chevet, les consolant, les encourageant ou les aidant de sa puissance sacerdotale à franchir saintement le seuil de l'éternité ; quelquefois même il accompagna, mêlé à la famille, le char funèbre qui emportait au cimetière la dépouille d'un de ces enfants, mort entre ses bras.

Cette œuvre de ses apprentis ne lui laissait aucun repos : car, pendant les courtes vacances qu'il s'accordait chaque année, il ne cessait pas de correspondre avec eux et de les suivre de loin comme de près.

Les jeunes gens du collège Stanislas se rangèrent aussi presque tous sous sa direction. Voici dans quelles circonstances il fut

amené à entreprendre cette œuvre nouvelle, qu'il ne devait abandonner, comme toutes les autres, que la veille de sa mort.

En 1857, Mgr de Ségur, qui ignorait presque complètement l'existence de ce collège, fut prié par l'abbé Jules Hugo, neveu du poète, d'y prêcher la retraite de première communion, le prêtre qui devait remplir cet office étant tombé subitement malade quelques jours avant l'ouverture des exercices. Ne sachant rien refuser, Monseigneur accepta, prépara la retraite en deux jours, et la prêcha à la grande satisfaction de tous. Quelques-uns se confessèrent à lui : ravis de sa manière d'être, ils le prièrent de revenir huit jours après. Il voulut bien le faire avec l'autorisation du directeur, et deux mois ne s'étaient pas écoulés, que tout le collège s'adressait à lui.

Cet événement fit le plus grand bien au collège et aux élèves : bientôt leur nombre fut doublé, triplé; les bâtiments ne furent plus assez grands, et ce mouvement progressif continua, d'année en année, jusqu'au jour où l'expulsion des Pères Jésuites fit affluer au collège Stanislas un nombre de demandes d'admissions tel, que l'on ne put malheureusement pas répondre à toutes.

Monseigneur se prit d'une grande affection pour ses enfants de Stanislas : le samedi leur était presque entièrement réservé pour les confessions; mais, et lorsqu'il rentrait chez lui, excédé de travail, il y retrouvait d'autres pénitents, qu'il entendait encore. Quelquefois la fatigue le dominait; il demandait s'il pouvait s'arrêter un peu : sur la réponse de Méthol que nombre de jeunes gens attendaient quelques-uns depuis fort longtemps, il se remettait à confesser jusqu'à ce que chacun fût passé à son tour. « Ces jours-là, disait Méthol, il avait les lèvres toutes noires à force d'avoir parlé, » et son dîner se trouvait retardé souvent jusqu'à dix heures.

A cette fatigue des confessions, Mgr de Ségur ajouta celle de plusieurs prédications de carême au même collège, de 1859 à 1864. Il y joignit, en 1857, 1858, 1862, 1869, la retraite de première communion, et, en 1861, 1863 et 1867, la retraite de rentrée pour tout le collège.

Il disait toujours la messe de première communion, et il y faisait une allocution.

Ajouté à tant d'autres, cet excès de travail et de fatigue l'obligea de modérer son ardeur. Il ne put cependant se résoudre à aban-

donner complètement la direction de son cher collège; il continua, tout en acceptant quelques ménagements. « Jusqu'au bout, dit M. de Ségur, il conserva tout ce qu'il put de ce ministère béni, et il ne le cessa que le jour même où il fut frappé pour ne plus se relever. »

Les vacances elles-mêmes ne lui étaient pas un repos : une année, son secrétaire compta, du 16 août au 25 septembre, plus de quatre cent vingt lettres adressées par Monseigneur à ses chers pénitents.

Par les enfants il atteignait aussi les familles, et nombre de parents venaient le consulter pour l'avenir de leur fils, surtout au moment critique de la sortie du collège et de l'entrée dans le monde.

Il ne perdait de vue ses pénitents de Stanislas dans aucune des circonstances de leur vie, quelles qu'elles fussent; un grand nombre d'entre eux voulurent être mariés par lui, et continuèrent jusqu'à la fin des relations qu'ils avaient commencés avec lui au collège.

L'action de Mgr de Ségur pour les âmes ne se bornait pas aux apprentis et aux élèves de Stanislas.

Les séminaristes, plus tard, et, par suite, un grand nombre de prêtres en eurent aussi une grande part. « Faire un prêtre, disait-il, c'est sauver des milliers d'âmes. » Former de bons prêtres, et les former en plus grand nombre possible, telle fut sa grande préoccupation, qui découlait comme nécessairement du désir qu'il avait de sauver les âmes.

Il s'appliqua donc à découvrir, à favoriser par tous les moyens possibles les vocations sacerdotales, et à les développer jusqu'à leur plein épanouissement. Mais un grand nombre de jeunes apprentis ne pouvaient, faute de ressources, faire les études nécessaires et suivre leur vocation. Monseigneur leur en fournissait alors les moyens, grâce à sa charité ordinaire, qui lui faisait consacrer à cette œuvre le produit annuel de ses écrits, produit qui s'élevait quelquefois à dix mille francs. Non content de cela, il intéressait à son œuvre les personnes riches, et savait ainsi augmenter les secours qu'il pouvait appliquer à l'éducation sacerdotale de ces pauvres enfants.

Il les envoyait aux séminaires de Séez, de Versailles, et surtout à celui de Montmorillon, à cause de l'amitié étroite qui l'unissait à

Mgr Pie, évêque de Poitiers. Il alla fut prêcher la retraite de rentrée pendant plus de vingt années, de 1857 à 1879, sauf deux ou trois fois où les circonstances s'y opposèrent absolument.

On lit avec beaucoup d'intérêt dans l'ouvrage que nous ne pouvons que parcourir tout le détail de ce qu'a fait Mgr de Ségur pour l'éducation complète de deux jeunes enfants qui faisaient partie du patronage de la rue de Grenelle ; l'un d'eux est aujourd'hui un religieux éminent. — Il leur fit donner des maîtres de latin, suivit de très près leur travail, qu'il récompensait même chaque semaine lorsque le professeur était content. — Plus tard il les prit entièrement sous sa direction ; lorsque l'époque fut arrivée, il les envoya à Montmorillon. Il les suivit enfin jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le but désiré.

Et ce qu'il fit pour ces deux prêtres, il le répéta nombre de fois pour d'autres. Il envoyait aussi à la petite communauté fondée à Issy par M. l'abbé Millot ceux qu'il voulait suivre de plus près ; et lorsqu'il reconnaissait une vocation religieuse, il les adressait à un saint religieux dans lequel il avait grande confiance.

Nous dirons ici en deux mots dans quelles circonstances fut relevée par M. l'abbé Millot, ancien supérieur du collège de Saint-Dizier, la petite communauté des clercs de Saint-Sulpice, qui, détruite par la révolution française et restaurée en 1814, s'était trouvée de nouveau dispersée en 1830.

Dans cette maison, on ne reçoit que les jeunes gens en qui l'on a reconnu les marques d'une vocation sacerdotale réelle.

Les plus grandes difficultés sérieuses surgirent, comme toujours en pareil cas, pour le rétablissement de cette maison, de la question d'argent. Mgr de Ségur, auquel M. l'abbé Millot confia son embarras, promit de lui venir en aide.

Il eut recours à ses moyens ordinaires il commença par donner lui-même ; puis il quêta et fit quêter autour de lui pour cette œuvre si digne d'intérêt. Le P. de Ratisbonne, Mgr Mermillod, prêtèrent le concours de leur éloquence. Enfin, après bien des peines et des démarches de tout genre, tous les obstacles se trouvèrent aplanis, et l'œuvre put se développer. Monseigneur resta le directeur extraordinaire de cette maison ; il aimait à y aller très souvent. Les résultats répondirent à son attente : depuis 1864, époque de sa reconstitution, cette maison a donné à l'Eglise plus de trente prêtres.

III

Toutes ces occupations si multipliées eussent certes bien rempli la vie d'un prêtre ordinaire, même animé d'un grand zèle; mais Mgr de Ségur ne sut jamais refuser de participer à une bonne œuvre dès que l'occasion lui en était offerte. Ce fut ainsi que presque dès son retour à Paris, en 1857, il fut mis à la tête d'une œuvre nouvelle.

Pie IX, parlant un jour à Mgr Mermillod et au R. P. d'Alzon, leur avait témoigné le désir de voir s'établir dans Paris une sorte de *Propagation de la foi à l'intérieur*, dirigée contre la propagande réunie des sectes protestantes, libres penseuses, révolutionnaires et autres qui infestent la capitale. — De retour à Paris, Mgr Mermillod et le R. P. d'Alzon rapportèrent à Mgr de Ségur le désir du Pape, et le prièrent de mettre son salon à leur disposition pour y réunir les principaux représentants de la foi et de la charité, ecclésiastiques, religieux et laïques. — On y vit donc, le 19 mars 1857, le P. Lacordaire, les PP. de Ravignan, de Pontlevoy, Olivaint; le R. P. Laurent, supérieur général des Capucins; M. Étienne, supérieur général des Lazaristes; le R. P. Pététot, le R. P. Ratisbonne, M. Hamon, M. Deguerry, M. Desgenettes, M. Duquesnay, MM. de Conny et de Girardin, M. Le Prévost, M. Meignan; et, parmi les laïques, MM. de Montalembert, Louis Veuillot, Bailly de Surcy, vicomte de Melun, Augustin Cochin, Auguste Nicolas, comte de Lambel, le Frère Philippe, et quelques autres notabilités catholiques.

On convint de rédiger les statuts très simples d'une grande association, qui devaient être soumis au souverain Pontife; et Mgr de Ségur, nommé président, fut prié de les rédiger. Bien que déjà accablé de travail, il accepta.

« Je pus bientôt, raconte Mgr de Ségur, déposer aux pieds du Saint-Père les adhésions de trente-six évêques, et l'on se mit bravement à l'œuvre. Au bout de deux ou trois mois, le P. d'Alzon, ravi du succès, me laissa me débrouiller de mon mieux et retourna à Nîmes. C'est ainsi que le P. d'Alzon a été le véritable fondateur de notre chère œuvre de Saint-François de Sales. »

On peut voir facilement, par ces paroles, que le P. d'Alzon fut bien, si l'on veut, le promoteur et l'instigateur de l'œuvre; mais

que le véritable fondateur fut Mgr de Ségur : lui seul, en effet, en posa les bases, fit les règlements, la fit connaître partout, en un mot, lui donna cette vie dont elle est animée aujourd'hui.

Les membres de la réunion ne croyaient pas eux-mêmes au succès.

Mais la foi de Mgr de Ségur lui tint lieu de tout; l'œuvre se développa sous sa direction d'une façon merveilleuse, et les premiers statuts furent faits avec tant de sagesse, que l'on n'y a encore reconnu la nécessité d'aucune modification depuis bientôt vingt-cinq ans. La seule différence que l'on put remarquer à la mort de son vénérable président, fut qu'au lieu d'être établie dans quarante diocèses de France, elle était pour ainsi dire partout; qu'au lieu de recevoir et donner 40,000 francs par an, elle en distribuait 800,000. En résumé, de 1857 à 1881, cette œuvre a recueilli et distribué 7,500,000 francs (*sept millions cinq cent mille francs*). Tels sont les résultats. Mais au prix de quelles fatigues, de quels travaux ils ont été achetés, Dieu seul le sait. Il fallait trouver des correspondants, établir des bureaux, diriger les employés; toutes les semaines présider le conseil central, préparer l'ordre du jour, veiller à l'exécution des décisions prises. Dans les premiers temps, Monseigneur s'occupait beaucoup de la correspondance, et jusqu'à la fin ce fut lui qui dicta les lettres adressées au Pape, aux évêques, aux directeurs diocésains; il rédigeait aussi les instructions, il s'occupait du bulletin de l'Œuvre, en écrivait plusieurs parties, etc., etc. De plus, il s'était réservé de faire lui même connaître son œuvre dans les grandes villes de France : à Toulouse, Lyon, Poitiers, Tours, Bordeaux, et vingt autres encore.

On voit, par ce rapide exposé des travaux de Mgr de Ségur pour l'extension de son œuvre, que l'on peut en toute vérité lui donner le titre de fondateur. — Pie IX, dont la pensée se trouva réalisée, enrichit de grandes faveurs l'œuvre établie par le vénérable prélat, et c'est un jour en en parlant qu'il prononça ces paroles : « Dites à vos associés que tout ce qu'ils font pour leur œuvre, le Pape le fait avec eux. »

Nous ajouterons un mot sur une œuvre qui fut fondée directement par Mgr de Ségur, et semblait être un corrollaire de celle dont nous venons de parler : nous voulons dire l'Évangélisation des faubourgs de Paris, par les prêtres des conférences de Saint-François de Sales.

A l'exemple de saint Vincent de Paul, il se désolait de voir les habitants des quartiers excentriques de Paris privés des secours de la religion, vu leur grand nombre et la pénurie des paroisses. Pour faire arriver jusqu'à ces malheureux les vérités de l'Évangile et les secours de la religion, il réunit un certain nombre de prêtres qui se voulurent bien dévouer à cette œuvre : il les anima de son zèle et, après en avoir conféré avec Mgr Morlot, qui l'approuva entièrement, les dispersa dans les faubourgs de la grande ville pour porter la parole de salut. La conférence des prêtres de Saint-François de Sales se réunissait tous les mardis chez Monseigneur. On y préparait les conférences, on s'y partageait les missions, on s'animait du zèle que savait communiquer à tous le vénérable président.

La première réunion avait eu lieu le 29 juin 1858. La première mission fut prêchée dans le faubourg Saint-Jacques, aux approches de l'Assomption. L'attente du pieux fondateur fut dépassée. Plusieurs centaines d'ouvriers se pressèrent tous les soirs, pendant près de quinze jours, autour de la chaire du prédicateur, et de nombreuses et solides conversions montrèrent l'efficacité du moyen employé. Les sermons très simples expliquaient les grandes vérités de la religion, et les missionnaires suivaient le précepte de Mgr de Ségur, disant qu'*il fallait écrire pour les décrotteurs et pour les sénateurs*.

A Montparnasse, à Saint-Louis-en-l'Ile, à Saint-Pierre du Gros-Caillou, à Ménilmontant, à l'hôpital militaire de Grenelle, au faubourg Saint-Marceau et à Notre-Dame de Grenelle, le succès fut le même : les missionnaires restaient quelquefois à l'église jusqu'à onze heures et minuit pour entendre les confessions.

Ce mouvement se maintint entier pendant les années 1859, 1860, 1861 et 1862. A la Villette, notamment, les résultats furent d'autant plus grands que l'on osait moins les espérer : plus de cinq cents hommes assistaient aux sermons, et un grand nombre se convertirent.

Un fait singulier se produisit à la fin de la mission. Quelque temps avant la fin, une pauvre femme vint se confesser. Heureuse de ce devoir accompli : « Ah! Monsieur, dit-elle au missionnaire, que je suis donc contente! je n'ai jamais été si heureuse de ma vie! Si vous pouviez *pincer* mon mari! C'est un bon homme, mais il ne veut pas entendre parler de religion. Il vient cependant tous les jours à la mission ; il se tient près de tel pilier, il est fait de telle et telle manière... etc... seulement, ne lui dites pas que je suis venue

me confesser : il me tuerait ! » Le lendemain, un ouvrier, répondant au signalement donné la veille, se présente à l'abbé pour se confesser; après quoi il ajoute : « Monsieur, je suis marié, et ma femme n'est pas dévote, bien loin de là. Si vous pouviez aussi la *prendre !* Je tâcherai de vous l'amener demain, sous prétexte de *quèque chose;* seulement, ne lui dites pas que je suis venu à confesse : elle se moquerait de moi ! » Tous deux, en effet, le lendemain, furent exacts au rendez-vous : grande fut leur surprise et en même temps leur joie de se voir réconciliés l'un et l'autre.

Mgr de Ségur donnait, à la clôture de chaque mission, la bénédiction papale. La cérémonie était fort imposante, et, à la sortie de l'église, on avait de la peine à fendre la foule qui se pressait autour du saint aveugle pour le voir de plus près. Cet état de choses continua jusqu'en 1863. A ce moment, sans que l'on puisse bien se rendre compte de la cause qui détermina la cessation de cette œuvre, elle s'arrêta tout d'un coup, et jusqu'en 1872 l'œuvre des missionnaires de Saint-François de Sales ne donna plus signe de vie.

A cette époque, Mgr de Ségur essaya de la faire renaître; quelques missions furent prêchées, mais l'entrain des premiers jours n'existait plus : elle tomba pour ne plus se relever. Le cardinal archevêque de Paris l'avait encouragée, au point d'en présider lui-même toutes les réunions; mais elle n'aboutit pas, au grand regret de Mgr de Ségur.

Avant de reprendre la suite de sa vie, nous allons jeter un dernier coup d'œil sur ses écrits. On peut dire, sans exagération, qu'il en a inondé le monde; et jamais, certes, cette abondance d'ouvrages ne fut plus utile et ne fit tant de bien.

Nous avons parlé des *Réponses*, qu'il publia avant d'être aveugle, et qui existent sur le globe au nombre de plus d'un million d'exemplaires. Ce fut son seul ouvrage tant qu'il conserva la vue : car alors il ne fit guère que collaborer anonymement aux *Petites Lectures*.

Le nombre des ouvrages qu'il a dictés à son secrétaire est vraiment merveilleux, et l'on ne comprend pas qu'il ait eu le temps matériel de se livrer à de tels travaux littéraires au milieu des occupations de tout genre qui absorbaient chacun de ses instants. Nous en avons compté, dans la liste qu'en donne M. le marquis de Ségur, jusqu'à soixante-dix, écrits depuis 1860; nous n'y faisons pas entrer par conséquent les *Réponses*, les *Causeries sur le protestantisme*,

qui firent tant de bien, et quelques autres; nous n'ajoutons pas les innombrables articles signés de lui dans le *Bulletin de l'Œuvre de Saint-François de Sales*; nous ne parlons pas de ses lettres, qui, réunies par son frère (et non pas toutes probablement), forment encore un assez gros volume.

La doctrine de Mgr de Ségur est très sûre : elle a été souvent approuvée par le souverain Pontife en plusieurs circonstances, et représente bien l'enseignement de l'Église.

« Mgr de Ségur fait tant de bien! disait Pie IX dans une audience à laquelle assistait notre prélat, et ce bien s'étend à tous les pays : car ses petits livres vont partout, et sont pour ainsi dire jetés aux quatre vents du monde. Oui, oui, tout le monde connaît et aime Mgr de Ségur. Mais comment donc faites-vous, poursuivit-il en s'adressant à Monseigneur, pour mener à bien tous ces travaux? Et vos livres sont si clairs! ils sont à la portée de tous! »

Mgr de Ségur ne se vanta pas d'avoir reçu cette approbation; elle fut entendue de toutes les personnes présentes, qui s'empressèrent de la publier.

On peut dire que c'est lui qui a le plus contribué, au dix-neuvième siècle, à battre en brèche et à ruiner complètement les derniers vestiges du jansénisme et du gallicanisme en France. A propos de l'infaillibité, il soutint la lutte qu'avaient commencée le comte de Maistre, MM. de Lamennais, de Montalembert et le P. Lacordaire, et qui devait aboutir à la définition du concile du Vatican. La question du libéralisme fut aussi une de celles qu'il attaqua le plus vivement; il démontra que la liberté de propagande égale pour l'erreur et la vérité est un non-sens, qui fait courir les plus grands dangers à la société.

Tous ses ouvrages brillent par un style clair, coulant, imagé, très vif, et d'une logique très serrée.

Mais autant il était sévère dans ses ouvrages pour stigmatiser le mal, autant il se montrait doux et aimable, sans faiblesse, avec les partisans de l'erreur qu'il combattait. « Il les accueillait, nous dit son frère, avec cette bonté souriante qui rayonnait de son âme sur ses traits et sur sa personne. Il fut lié d'affection avec plusieurs des catholiques les plus libéraux; et si parfois, dans quelques lignes de ses écrits, il lui échappa contre eux une critique peu justifiée, un reproche trop sévère, une expression qui peut ressembler à une personnalité, son cœur n'y fut pour rien... Ce fut une de

ces légères imperfections qui trahissent toujours par quelque endroit, même chez les plus parfaits, l'infirmité de la nature humaine. »

Quant à ses lettres, il suffira, pour les faire apprécier, de rapporter l'impression d'un critique contemporain, qui les caractérise d'une manière fort juste.

« L'auteur auquel Mgr de Ségur nous paraît le plus ressembler dans ses lettres, c'est saint François de Sales, avec son abondance expansive, sa grâce familière, son mélange de finesse et de simplicité... Mais ce qui nous frappe le plus dans ces lettres, c'est une certaine candeur d'âme qui, malgré la nécessité pour un aveugle de dicter toujours à un tiers, ne laisse jamais soupçonner la gêne que cet intermédiaire ferait sentir à toute autre personne moins chrétienne, moins humble et moins naïve dans son zèle... Ce suprême naturel dans une intimité forcément partagée nous remplit d'admiration pour la haute vertu qu'il suppose. »

IV

Après avoir jeté un coup d'œil d'ensemble sur les œuvres diverses qui ont marqué le passage de Mgr de Ségur, nous allons reprendre maintenant la suite des événements les plus marquants de la vie du saint prélat, depuis le point où nous l'avons laissé, c'est-à-dire depuis l'année 1856.

Lorsqu'il se sentit atteint de cécité, ce malheur, que tout le monde espérait n'être que passager, lui apparut comme définitif, et il demeura persuadé qu'aucun remède humain n'y pourrait apporter de soulagement : son sacrifice était fait, sa vie organisée dans cette prévision. Par affection pour les siens, cependant, il consentit à consulter les meilleurs spécialistes de Paris, MM. Sichel et Desmares, qui répondirent, d'une manière absolument formelle, que le mal était sans remède : le nerf optique était mort, et la rétine décollée. Cependant les parents de Mgr de Ségur le suppliaient de tenter une autre expérience : le docteur Nélaton fut consulté. Il donna quelque espérance, prétendant qu'il ne s'agissait que de l'opération de la cataracte.

Elle fut tentée, mais sans succès. La science humaine se déclarait impuissante; on se tourna du côté du miracle : on s'adressa à M. Dupont, saint homme de Tours. Ce dernier possédait une image de la sainte Face, devant laquelle brûlait une petite lampe.

On parlait de nombreuses guérisons obtenues par l'onction faite avec l'huile de cette lampe. Mgr de Ségur, pour satisfaire aux instances de sa famille, alla le trouver; le matin même, une dame du Sacré-Cœur avait été guérie d'une extinction complète de la voix, qui durait depuis longtemps. On se mit en prières; après que Mgr de Ségur se fut laissé oindre les yeux avec l'huile de la lampe, « était-ce une illusion? ajoute l'abbé Kligenhoffen, alors son secrétaire, Monseigneur crut avoir vu, comme dans un éclair, l'image de la sainte Face; et, du reste, il n'avait rien demandé, sinon l'accomplissement de la volonté de Dieu. »

On s'adressa alors au curé d'Ars. Il y eut alors un débat d'humilité entre les deux saints prêtres. Chacun d'eux voulait être béni par l'autre; après quelques instants de lutte : « Monsieur le Curé, dit enfin Monseigneur, j'ai quarante-trois ans, vous en avez soixante-dix : je vous supplie de me bénir. » Le curé d'Ars fut vaincu ; mais aussitôt après il demanda et reçut la bénédiction de Monseigneur; et, le soir, s'adressant à Mlle des Garets, il lui dit en propres termes : « Aujourd'hui j'ai vu un saint. » Le prélat quitta Ars sans être guéri. « Monseigneur, lui dit le curé d'Ars, si nous demandons votre guérison à Dieu, nous l'obtiendrons, j'en suis sûr; mais vous ferez moins de bien que vous n'en faites étant aveugle. » — Oh! « certes, non, non, n'en parlons plus jamais. Je le savais bien, mais j'aime vous l'avoir entendu dire », répondit Mgr de Ségur. Et depuis cette époque jamais il ne tenta par un moyen quelconque de se guérir de sa chère cécité.

Cette infirmité lui servit beaucoup dans son ministère : c'était un moyen d'attirer et de convertir les pécheurs par sa tranquillité vraiment merveilleuse. On cite un Américain qui traversa l'Océan uniquement pour le voir : aussitôt après, il prenait la route des États-Unis.

Ce fut à cette époque que sa sœur Sabine entra au couvent de la Visitation. Malgré la douleur que cause toujours une semblable séparation, il y eut là pour Mgr de Ségur et ses parents une grande source de consolations chrétiennes. Il allait souvent s'entretenir avec elle à travers les grilles de son couvent, et la consultait quelquefois pour ses petits ouvrages mystiques. On eût dit saint François de Sales conversant avec sainte Chantal.

Parmi les œuvres nombreuses dont Mgr de Ségur avait la présidence, il en est une dont nous n'avons pas parlé, mais qui a, certes,

bien son importance : nous voulons dire l'œuvre des lampes du Saint-Sacrement, fondée par Mlle de Mauroy, et qui consiste à prendre soin que, dans toutes les églises où le saint Sacrement est déposé, une lampe brûle continuellement, selon l'usage antique de l'Église, les prescriptions du rituel et les décrets des conciles. Or, dans bien des églises, surtout à la campagne, soit pauvreté, soit négligence, ce précepte était omis : cette œuvre fut fondée pour obvier à ces irrégularités; à la mort du saint prélat, elle avait déjà donné plus de quatre mille lampes à des églises ou à des chapelles pauvres.

Il s'occupa aussi, mais fort peu, de la direction des femmes : il ne s'y sentait point d'attrait ni d'aptitude. Néanmoins, sur les instances très vives de quelques personnes, il consentit à se rendre à Saint-Thomas d'Aquin le mercredi, pour entendre au confessional les personnes qui voulaient s'adresser à lui.

Pendant l'année 1863, au mois de juillet, Mgr de Ségur, qui était au château des Nouëttes, perdit son père, frappé d'une attaque d'apoplexie, au château de Méry, chez son frère, M. de Ségur-Lamoignon; il ne put arriver pour lui fermer les yeux, ce qui fut pour lui une grande douleur. Il revint aux Nouëttes après lui avoir rendu les derniers devoirs, et s'occupa alors de faire restaurer entièrement l'église d'Aube, qui était la paroisse du château. Il avait donné autrefois une copie faite par lui-même de *l'Assomption* de Murillo.

Il revint à Paris à l'époque ordinaire. Ce fut cette année-là même, au mois de décembre, qu'il reçut la révélation d'un sacrilège horrible commis dans sa chapelle même. Cinq de ses pénitents, poussés par une inspiration de l'enfer, s'étaient promis de profaner le saint Sacrement, et avaient accompli leur crime; l'un d'eux, bourrelé de remords, vint le lui avouer, et implorer son pardon.

Monseigneur ne dit rien, le renvoya absous en lui donnant une légère pénitence. Voyant l'étonnement du coupable à la vue de cette indulgence si grande : « Va, dit-il gravement, va en paix et ne pèche plus. Je me charge moi-même du surplus de l'expiation. »

En réparation de cet acte criminel, il fit dire *cinq mille messes d'expiation*, s'imposa l'obligation de se relever chaque nuit pour passer une heure ou deux devant le saint Sacrement, s'offrit lui-même en victime expiatoire, et attendit la justice de Dieu.

Un an après, presque à la même époque, il eut à traverser une

épreuve terrible. Il allait à l'archevêché de Paris, pour demander la permission de célébrer un mariage dans sa chapelle. Mgr Darboy non seulement lui refusa la permission sollicitée, mais lui parla amèrement d'un entretien qui avait eu lieu entre Mgr de Ségur et Pie IX, le 28 juin précédent, lui reprochant de l'avoir dénoncé, lui, archevêque de Paris, et plusieurs autres de ses collègues. Surpris par la vivacité de l'attaque, Mgr de Ségur ne put que s'excuser, il nia avoir eu la moindre intention blessante ; mais Mgr Darboy exigea une réparation éclatante du tort imaginaire dont il s'était rendu coupable envers lui.

Le saint prélat, ne comprenant pas ce que pouvait être cette réparation éclatante d'un tort fait dans un entretien confidentiel, résolut d'attendre que l'archevêque s'expliquât. Ce moment ne se fit pas attendre. Une lettre de Mgr Darboy lui fit connaître que si dans les trois jours il n'avait pas envoyé une rétractation écrite et une réparation, il serait interdit ; il réclamait aussi l'acte en vertu duquel le prélat faisait dans le diocèse des *cérémonies quasi épiscopales*.

Sur l'avis de Mgr de Poitiers, Mgr de Ségur céda et envoya un acte très digne, qui exprimait le regret d'avoir affligé involontairement son archevêque, protestait contre toute fausse interprétation de ses paroles, mais ne contenait pas de retractation proprement dite ; cette lettre fut accompagnée du bref pontifical et du décret impérial qui établissait son droit aux insignes et privilèges épiscopaux. Jugeant cela suffisant, il continua son ministère. C'était le 5 décembre. Le 9, l'archevêque de Paris lui interdisait de prêcher et de confesser dans son diocèse. La résignation de Mgr de Ségur fut admirable. Il écrivit à l'archevêque quelques lignes, et les soumit préalablement à l'évêque de Poitiers, qui les approuva.

Cependant la nouvelle se répandait partout : il fallait en terminer au plus vite. Mgr Darboy était disposé à revenir sur la mesure prise. On engagea Mgr de Ségur à s'y prêter de son côté : ce qu'il fit, en signant une formule d'excuse et de rétractation plus explicite que la première. Mgr Darboy l'accepta, et l'interdit fut levé. Très attaqué par les mauvais journaux, Monseigneur ne voulut pas qu'on leur répondît, et l'affaire tomba d'elle-même. Mais à Rome, Pie IX témoigna qu'il eût désiré une autre solution. « *Ecce i vostri santi francesi!* (Les voilà, vos saints français!) disait-il : quand il faudrait faire acte de force, ils font de l'humilité ! »

Une seconde épreuve l'attendait, quelques années plus tard, à la même époque : le 8 décembre, jour de l'ouverture du concile, la traduction italienne de son ouvrage : *Jésus vivant en nous*, était mise à l'index. Le coup lui fut sensible ; mais il se soumit, et refit entièrement le traité sous le titre : *la Grâce et l'Amour de Jésus.*

« Désormais, comme l'a dit Mgr Mermillod, rien ne manquait à son diadème sacerdotal. Crucifié dans son corps par la cécité ; humilié dans son caractère ecclésiastique par l'interdiction, qui, d'ordinaire, flétrit les prêtres indignes ou révoltés ; humilié dans sa doctrine... ; frappé par son archevêque et par le Pape, il savait, comme le divin Maître, ce que c'est que souffrir. »

Mgr de Ségur avait une grande dévotion pour saint François ; elle datait de son voyage fait, en 1842, au tombeau du patriarche d'Assise. Il la propagea de tout son pouvoir, et porta toujours beaucoup d'affection aux religieux de l'ordre franciscain. Les frères de Saint-Jean de Dieu lui inspiraient aussi un vif intérêt par leur dévouement aux infirmes et aux malades. Il allait souvent les visiter dans leur maison de la rue Lecourbe, 228, à Vaugirard, aimant à voir leurs pauvres pensionnaires et à les entretenir souvent.

En 1868 et 1869, Monseigneur eut de grandes épreuves à subir : d'abord, ce fut la condamnation de son livre, dont nous avons parlé plus haut ; ensuite, la mort de sa sœur Sabine, qui sortit de ce monde après dix années de religion. Il l'assista jusqu'au dernier moment avec sa mère et une autre de ses sœurs. Sa douleur fut très profonde, et ne fut dépassée que par celle que lui causa la mort de sa mère, arrivée cinq années après.

Pendant cette même année 1869, il avait publié son opuscule sur les francs-maçons. Or, un jour, un inconnu se présente chez lui, et, après quelques paroles : « Je viens vous avertir, dit-il, que, dans une récente assemblée des loges, on a décrété votre mort, pour vous punir de ce que vous avez écrit et publié sur notre société..... Je suis venu, en reconnaissance d'un important service que vous avez rendu à quelqu'un de ma famille, vous avertir de l'arrêt porté contre vous. Prenez vos précautions ; mais ne parlez jamais à personne de ma démarche, car elle attirerait sur moi la persécution et peut-être la mort. »

Monseigneur fut très frappé de cette révélation. On redoubla de précautions autour de sa personne ; quant à lui, son sacrifice était

fait. Il écrivit à sa mère et au Pape deux lettres que l'on devait faire parvenir après sa mort, si la menace faite se réalisait; et il attendit les événements en reprenant son ministère comme par le passé.

Deux mois après, il se trouvait à Lorient et prêchait une retraite, lorsqu'une femme se présenta à lui avec son neveu aveugle, âgé de cinq ans. « Je lui demanderai de le bénir, avait-elle dit, et je suis sûre que Dieu le guérira. » L'enfant était condamné à subir une opération ; la tante voulut tenter cette épreuve. Monseigneur, souriant à sa demande, se baissa vers l'enfant, l'embrassa tendrement, lui mit la main sur les yeux et le bénit, puis se retira. Le lendemain, lorsque la femme entra dans la chambre de son neveu, elle le trouva guéri. Ce jour-là même, Monseigneur quittait Lorient. Et une foule immense se pressait sur son passage sans qu'il pût en comprendre la cause. Il n'apprit que plus tard, par sa mère, cette guérison extraordinaire ; mais jamais il n'en parla à personne.

Le 18 octobre suivant, la comtesse de Ségur fut frappée d'une attaque d'apoplexie ; les médecins l'avaient condamnée, et Mgr de Ségur eut le courage de l'avertir de sa position. Il la trouva très calme et tout à fait prête.

Sur ces entrefaites, un de ses amis lui apporta de l'eau de Lourdes. On en mit quelques gouttes sur les linges destinés à combattre l'apoplexie : le mal fut vaincu ; et, plus tard, Monseigneur accomplit le vœu qu'il fit alors d'aller à Lourdes. Il en rapporta une grande dévotion pour Notre-Dame de Lourdes. Le projet des ouvrages qu'il lui a consacrés plus tard, date de cette époque.

Le 8 décembre 1869, le concile s'ouvrit. Monseigneur, comme toujours, fit tous ses efforts pour rallier les vrais catholiques autour du Pape, apaiser les discussions qui s'envenimaient, ramener enfin tout à l'unité. Le dogme de l'infaillibilité fut proclamé, et il se fit un grand calme ; mais presqu'au même moment éclatait la terrible guerre de 1870. L'abandon de Rome était marqué par la défaite de Reichshoffen, et plusieurs autres faits aussi déplorables se trouvaient coïncider avec les dates néfastes de l'investissement de la ville éternelle par l'armée piémontaise et de Castelfidardo.

Mgr de Ségur était alors en Normandie : ce qui lui permit de continuer son ministère de prédications et de confessions à Kermadio, Poitiers, Montmorillon, etc. Cette absence de Paris fut

providentielle : car, au 18 mars 1871, son nom se trouvait en tête de la liste des otages.

Après la guerre et la chute du pouvoir impérial, Monseigneur se tourna, comme tout le monde à ce moment, vers le représentant du pouvoir légitime. Dans une brochure intitulée : *Vive le Roi!* il prêcha le retour à la légitimité, seul principe qui inspirât alors quelque confiance aux hommes honnêtes et intelligents.

A la fin de juillet 1871, Monseignenr rentra à Paris, où il retrouva intact son appartement de la rue du Bac, qu'il aimait tant, mais dont il avait fait dès longtemps le sacrifice, n'espérant pas qu'il eût pu être protégé contre les pillages de la Commune.

Il s'occupa alors de l'œuvre de l'Alsace-Lorraine, présidée par le comte d'Haussonville, en organisant pour les Alsaciens émigrés des secours religieux. dont ils avaient grand besoin. Il s'occupa aussi beaucoup de l'aumônerie militaire, à l'organisation de laquelle il avait travaillé avant la guerre ; il fit tous ses efforts pour procurer des secours religieux aux soldats, jusqu'au jour où la loi fut votée par l'Assemblée nationale.

Mais à ce moment une cruelle épreuve vint l'atteindre : le 9 février 1874, la comtesse de Ségur quittait ce monde. Tous ses enfants se trouvaient réunis autour d'elle. Ce fut Monseigneur qui lui ferma les yeux, et qui dit la messe lui-même le jour des obsèques.

Ce coup lui fut terrible : dès lors il supprima les quinze jours de repos qu'il se donnait tous les ans ; il ne sortit plus le soir, et ce surcroît de travail, joint à sa douleur, l'affaiblit considérablement.

A cette époque, un fardeau nouveau vint augmenter sa tâche déjà si lourde : il accepta la présidence du *bureau central de l'Union des Œuvres ouvrières catholiques*. De toutes ses œuvres, ce fut celle qui lui causa le plus de fatigues de tout genre : fatigue des voyages, fatigue des cours, des présidences de commissions, des banquets, des démarches à faire pour trouver des fonds, etc., sans parler de la correspondance avec le Pape, les évêques, et autres personnages importants, qu'il se réserva.

Il prit part aux congrès suivants : 1872, Poitiers ; 1875, Nantes ; 1874, Lyon ; 1876, Bordeaux ; 1877, le Puy ; 1878, Chartres. Une maladie l'empêcha d'assister au congrès de Reims, en 1875 ; et à partir de 1879, il dut s'abstenir de toute réunion de ce genre. Plusieurs faits ne peuvent être rapportés ici, à cause des limites qui nous sont imposées ; mais on les lira avec intérêt dans le volume

que nous parcourons. On y verra avec plus de détail combien grande fut la part que prit à ces travaux le vénérable prélat jusqu'au 4 novembre 1879, époque à laquelle il donna sa démission de président de bureau central, ses forces ne lui permettant pas de continuer.

Mgr de Ségur était retourné trois fois à Rome depuis son installation définitive à Paris en 1856 : une fois en 1854, avec l'abbé Diringer; une seconde fois en 1875, où il assista à la mort de son ancien ami, Mgr Bastide; enfin, en 1878, à la mort de Pie IX. Il arriva assez à temps pour assister aux obsèques, et put ensuite rendre ses premiers devoirs à Léon XIII, qui l'accueillit avec une grande bienveillance, et lui confirma tous les privilèges et faveurs qu'il avait déjà reçus de Pie IX.

Il quitta Rome, persuadé qu'il n'y reviendrait plus. Bien des deuils étaient survenus pour lui parmi ceux qui lui étaient chers : après son père, sa mère et sa sœur, Mgr de Mérode, Mgr Bastide et enfin Pie IX, l'avaient précédé au ciel. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il fût abandonné : de nombreux amis lui restaient encore, parmi lesquels nous devons citer NN. SS. Gay et de Conny, M. l'abbé Le Rebours, le cardinal Chigi, NN. SS. Mermillod et Sauvé, MM. Louis Veuillot, Auguste Nicolas, Gounod, le comte et la comtesse de Lévis-Mirepoix, dont l'affection le suivit avec une fidélité constante jusqu'à sa mort, et même après sa mort ; enfin, celui qui eut une grande place dans sa vie, le cardinal Pie, évêque de Poitiers, dont la mort prématurée fut pour Mgr de Ségur comme le dernier avertissement de la Providence.

Avant de parler des dernières années de cette vie si bien remplie, nous devons jeter un rapide coup d'œil sur l'ensemble du caractère de Mgr de Ségur.

L'ardeur qui le poussait sans cesse vers le bien, l'entraîna quelquefois plus loin que ne l'aurait peut-être conseillé la prudence. « Les défauts de mon saint et aimable ami, dit l'abbé de Conny, tenaient à des qualités en excès. Les élans si spontanés et si prompts de cette riche nature pouvaient, en effet, le conduire, soit à des appréciations qui manquaient de précision et d'exactitude, soit à des démarches qui n'étaient pas assez mesurées. » Mais s'apercevait-il qu'il s'était trop avancé, immédiatement il reconnaissait son erreur. D'autres fois, il ajoutait foi par bonté aux récits d'individus peu délicats, et par là se laissait tromper. Repousser une

demande, lui était extrêmement pénible, et quelquefois, par suite, il disait oui mal à propos. Par ses écrits surtout, il s'est fait de nombreux ennemis, à cause de la vivacité avec laquelle il défendait la question qu'il traitait; et il s'exposait ainsi à blesser, par des expressions un peu vives, des personnages qu'il eût regretté infiniment de contrister sciemment en quoi que ce fût. Mais quel peut être l'écrivain auquel il n'arrive pas d'employer quelquefois une expression dont il n'a pas prévu toute la portée, dans tous les cas possibles, surtout quand il s'agit d'une quantité d'ouvrages et d'articles de tout genre, principalement de controverse aussi considérable, que celui des écrits de Mgr de Ségur?

Ses vertus sont assez nombreuses, du reste, pour voiler cette imperfection : douceur, humilité, patience, grande bonté pour tous, tout se trouvait réuni chez lui, et mille faits en donnent la preuve dans le cours de son existence. Son domestique Méthol a attesté, *parlant devant Dieu*, que, « *pendant vingt-six ans* qu'il passa près de Mgr de Ségur, *il ne l'a pas vu s'impatienter une seule fois.* »

Nous donnerons ici encore un fait qui montrera sa bonté pour ses domestiques. Un jour, Méthol ne retrouve pas un billet de 1,000 francs appartenant à son maître : il se résout donc, de concert avec sa femme, à le remplacer de ses deniers. Le soir, Monseigneur s'aperçoit à sa voix que quelque chose de grave s'était passé. Il le force de le lui avouer. Méthol obéit : « Eh bien ! lui dit tranquillement Monseigneur, vous marquerez ces 1,000 francs sur notre livre aux *dépenses inconnues :* c'est un ordre que je vous donne. » Il fit constater ensuite par l'abbé Diringer que l'ordre avait été exécuté. Le billet, du reste, fut retrouvé avant la fin du mois; mais la bonté du maître et la délicatesse du serviteur n'en avaient pas moins éclaté en cette occasion. On peut lire dans la vie de Monseigneur l'histoire de ce jeune homme qu'il sauva de la mort et du déshonneur en payant pour lui ses créanciers.

Il se réservait fort peu de chose, dépensait très peu pour son habillement, tout en étant toujours remarquablement tenu. « Après son retour de Rome, il resta près de dix ans sans se faire faire une seule soutane. » Extrêmement dur à lui-même, il ne savait rien refuser à personne, et c'est là une des causes qui ont affaibli considérablement sa santé. Il est inutile d'insister sur sa piété : cette vertu apparaissait chez lui et dans ses œuvres d'une manière trop évidente, pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus longuement.

Nous allons maintenant raconter les deux dernières années de sa vie, années qui le virent s'éteindre petit à petit, continuant ses travaux autant qu'il le pouvait, au milieu de fatigues de toutes parts et de défaillances répétées de sa nature, qui, surmenée, ne devait plus résister longtemps à une semblable activité.

La mort de sa mère l'avait frappé au cœur. La douleur qu'il en ressentit, et ses travaux incessants déterminèrent une augmentation de la maladie de foie qui le minait depuis vingt ans.

Il alla passer une saison à Vichy; il en revint atteint d'hémorragies nasales extrêmement fortes. A force de soins, on parvint à les arrêter, mais il fut longtemps à se rétablir. Il reprit alors tous ses travaux, malgré les avertissements des médecins : ce qui, un jour, détermina une première congestion cérébrale, légère en elle-même, il est vrai, mais grave comme symptôme pour l'avenir. Tout travail lui fut interdit, et il dut rester à la campagne le plus longtemps possible. Il partit donc pour le château de Kermadio, qu'habitait sa sœur, Mme Fresneau, et y demeura jusqu'à l'automne. Cet accident fut pour lui comme un premier avertissement : du moins, il le considéra comme tel.

Ce fut là qu'une nouvelle épreuve vint encore l'atteindre, le cardinal Pie mourut subitement à Angoulême; Monseigneur voulut aller rendre les derniers devoirs à cet ami qui avait eu une si grande part dans son affection, et partit pour Poitiers.

Il revint à Paris au mois d'octobre, mais pour peu de temps : il dut aller de nouveau passer quelques jours à la campagne, à Montgeron, près de Paris, dans une maison toute proche du château du marquis G. de la Grange, qui mit son parc à la disposition du prélat.

Cela ne l'empêchait pas de revenir à Paris, toutes les semaines, confesser et présider le conseil de l'Œuvre de Saint-François de Sales. Une seconde attaque, dans le genre de la première, se produisit le 23 août 1880. Il travaillait alors à un ouvrage sur *les Miracles de Lourdes*, qui l'intéressait beaucoup, et qu'il put finir avant sa mort.

Le Carême arriva avec ses fatigues. Bien qu'il eût restreint considérablement ses travaux, une troisième attaque eut lieu à huit heures du matin, le Vendredi saint 15 avril, jour anniversaire de sa naissance : il avait alors soixante et un ans. Il dut cesser toute occupation, et partit pour le château de Méry, chez son

second frère. Ses forces diminuaient : il était évident que la crise finale approchait.

Une nouvelle douleur l'attendait à Paris : Louis de Pitray, son neveu et son filleul, fut emporté en trois jours par une angine couenneuse. Ce coup inattendu précipita la crise finale. Le 29 mai 1881, lorsqu'il voulut se lever à cinq heures, comme à l'ordinaire, un violent frisson le saisit, et Méthol eut beaucoup de peine à le remettre dans son lit, où il demeura comme dans un état de torpeur assez grand. Le docteur Moissenet, aussitôt appelé, reconnut une inflammation de la lymphe, qui avait amené une congestion séreuse : la vie de Monseigneur était en danger. Le soir de ce même jour, cependant, malgré la gravité de la situation, le docteur avait repris un peu d'espoir. Le malade sembla aller mieux durant quelques jours ; mais un certain état de torpeur annonçait que le travail de la congestion se continuait. Il répondait encore aux questions qu'on lui posait. Il dicta aussi une lettre. Tous ces symptômes laissaient quelque espérance de salut. Le dimanche 5 mai, il fut très oppressé ; on lui proposa l'extrême-onction : il la reçut avec une grande joie, répondant très bien à toutes les prières.

De ce jour, la faiblesse augmenta d'heure en heure. Beaucoup de personnes le vinrent visiter, notamment le cardinal archevêque de Paris, Mgr le coadjuteur, Mgr Czacki, nonce apostolique, etc.

Le 8 juin, il communia une dernière fois de la main de l'abbé Fossin, un de ses enfants du patronage.

Enfin, le 9 juin 1881, à quatre heures moins vingt minutes, il rendait son âme à Dieu, à l'âge de soixante et un ans un mois et vingt-cinq jours.

La nouvelle de sa mort causa une affliction universelle ; son appartement et la chambre où il était exposé ne désemplirent pas pendant quatre jours. La rue du Bac était envahie et la circulation interrompue. Tout le monde voulait voir une dernière fois ce prêtre qui avait fourni une si longue carrière au milieu des bonnes œuvres de toute espèce, cet apôtre des petits et du peuple.

Son cœur, selon sa volonté, fut embaumé et déposé au couvent de la Visitation de la rue de Vaugirard, à côté de celui de sa mère.

Le lundi 13 juin, eut lieu la cérémonie des obsèques. Très simples, selon ses dernières dispositions, elles furent remarquables par l'affluence de monde qui voulut y assister. C'était un dernier

hommage rendu à sa bonté pour tous, et particulièrement à son dévouement aux classes ouvrières. On y vit toutes les délégations des œuvres qu'il avait fondées.

Le jeudi 16 juin, la même foule se retrouvait pour l'accompagner jusqu'à la gare, d'où l'on devait le conduire à Sainte-Anne d'Auray, pour être enterré dans le cimetière de Pluneret, auprès de sa mère, qui fut « son plus cher amour en ce monde ».

C'est là qu'il repose, entouré de la vénération de tout le pays.

Nous avons esquissé rapidement la vie de Monseigneur de Ségur; nous la résumerons en un mot écrit par un membre de l'épiscopat français, dans une lettre adressée au marquis de Ségur.

« Comme le divin Maître, le saint prélat a passé ici-bas en faisant le bien; comme lui, il s'est plu à évangéliser les pauvres et les petits, à venir en aide à toutes les misères. Sa mémoire sera bénie aussi longtemps qu'il restera des fidèles parmi nous, et l'histoire ecclésiastique de notre époque conservera comme un de ses plus précieux joyaux le souvenir de ses vertus et de ses œuvres. »

Comte Jean d'Estampes.

LES TROIS LÉGENDES

DE LA TRANSLATION DU CORPS DE SAINT BENOIT (1)

Les Cassinésiens ont tourné en ridicule cette idée d'Adrevald de mettre en contradiction deux anges de Dieu, l'un ordonnant de poursuivre les ravisseurs, l'autre les couvrant de son ombre. Bien que D. Hugues Ménard ait essayé de justifier cet antagonisme par un exemple tiré des prophéties de Daniel, nous dirons sans détour que cette réponse nous paraît absolument insuffisante. Et comme nous avons deux légendes de la Translation, plus anciennes et plus autorisées, dont l'une insinue et l'autre affirme que les Romains ignorèrent complètement l'enlèvement des saintes reliques (*Romanis ignorantibus*, dit l'anonyme contemporain), nous sommes en droit de traiter de fable cette addition d'Adrevald.

Après cette sortie maladroite, celui-ci recommence à suivre, en le paraphrasant, le vieux légendaire de son abbaye. Les voyageurs fatigués s'arrêtent à Bonnée avec leur précieux trésor : « In loco cui vocabulum est Bonodium, tribus fere millibus a prædicto Floriaco monasteres distante », dit la légende d'Arechis. « In prædiolum quodam diverterunt, » dit Adrevald, « situm in pago Aurelianensi. »

Les deux légendaires racontent ensuite la guérison d'un aveugle né : « Quidam cæcus, » écrit simplement Arechis, « dum palpando carperet iter, lucem qua a matris utero caruerat, sanctorum mox ut feretrum tetigit, recepit. » Adrevald fait des phrases sur ce thème, fait jeter des cris à l'aveugle, qui guérit en moins d'une heure. Toujours des mises en scène !

Il en est de même pour la guérison du paralytique, qui suit. Adre-

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1883.

vald ajoute une particularité intéressante : c'est qu'on bâtit à Bonnée une église, sous le vocable de saint Benoît, dans ce lieu où s'étaient opérés ces deux miracles.

Dans la narration de la guérison d'un autre aveugle, Adrevald découvre d'une manière évidente le parti pris qui l'a guidé, dans tout le cours de sa légende, d'attribuer au seul saint Aigulphe l'honneur de tout ce qui s'est fait avant, pendant et après la Translation.

Cet aveugle cherchait à toucher le coffre (*feretrum*) dans lequel on avait, sans doute, renfermé le *linge de soie* qui contenait les reliques. D'après Adrevald, saint Aigulphe le gourmanda vivement. La légende d'Arechis porte seulement : « Cumque ab his qui pro sanctorum patrociniis ex pluribus partibus devoti occurrerant, repelleretur. » Du reste, Adrevald reconnaît qu'il y avait foule autour des reliques : « *Agmina monachorum cum plebe territorii Aurelianensis.* »

Nous avons déjà dit plus haut qu'il y avait eu, au sujet de la possession des reliques, une altercation amicale entre les députés du Mans et les moines de Fleury ; nous avons même montré la vraisemblance de ce différend, raconté par le légendaire du commencement du neuvième siècle. Adrevald, dénaturant la simplicité du récit primitif, le rend moins vraisemblable. Il fait apparaître non plus les envoyés du Mans qui avaient participé à la Translation, mais les principaux citoyens de cette ville (*nobiles quique atque sapientes*), arrivés à Fleury pour réclamer le corps de sainte Scholastique.

Cette nouvelle mise en scène a évidemment pour but de faire croire que si les Manceaux possèdent ces saintes reliques, c'est à un pur don de saint Aigulphe qu'ils le doivent : ce qui grandit d'autant son héros favori.

Remarquez que, en cette circonstance comme en tout ce qui précède, le rôle de saint Mommole est complètement effacé. Il semblerait que, une fois les saintes dépouilles déposées sur le territoire du monastère de Fleury, Aigulphe, simple moine, devait remettre entre les mains de son vénérable abbé toute autorité en cette affaire, d'autant qu'en définitive c'était à Mommole et non pas à Aigulphe que le Ciel avait confié le soin de la Translation. Adrevald est trop préoccupé de relever la gloire de son héros pour songer à ces délicates attentions. C'est Aigulphe seul qui commande en maître durant le trajet de Bonnée à Fleury ; c'est lui seul qui refuse

aux Manceaux de faire droit à leur demande. Il leur parle comme s'il eût été le maître de disposer du trésor apporté au Mont-Cassin : « Sed isdem venerabilis vir respondit SE NEQUAQUAM VELLE sanc- « torum germanorum corpora ab invicem separare. » S'il se rend enfin à leurs supplications, ce n'est pas sur l'ordre de son abbé, c'est par le conseil de certains hommes recommandables : « *Con-* « *siliis venerandorum virorum assensum dedit*, DECREVITQUE, *ut* « IPSE CUM SUIS, retento corpore S. Benedicti, socios suos cum « corpore sororis ejus *dimitteret.* »

Ainsi c'est en vertu D'UN DÉCRET de saint Aigulphe que les Manceaux emportèrent chez eux le corps de sainte Scholastique. Un tel langage serait à peine croyable dans la bouche d'un abbé de Fleury, qui certainement eût consulté ses religieux; dans la bouche d'un simple moine, il est tout à fait invraisemblable, même étant donnée la part exclusive attribuée à saint Aigulphe par Adrevald dans la découverte des deux saints corps.

La vieille légende de Fleury est bien plus naturelle : « Après une amicale discussion, dit-elle, les deux parties s'accordèrent, conformément à la révélation divine (definitum ab eis recto tramite fuit... nam, ut ambobus voluit Dominus tam præclara sanctorum merita revelare, dignum fuerat ut æqual ance deitatis muneribus bearentur), à trouver bon que le corps de saint Benoît reposât à Fleury, et celui de sa sœur, au Mans. »

Ici, la légende d'Arechis et celle d'Adreval racontent que, pour déterminer quels étaient les ossements de saint Benoît et ceux de sainte Scholastique, qu'on avait jetés *pêle-mêle* dans un même sac, on mit d'abord, d'un côté, les os les plus gros et les plus grands (1), les attribuant à saint Benoît, tandis que les plus petits furent jugés appartenir au corps de sainte Scholastique. Mais pour faire cesser toute incertitude, on fit toucher aux deux tas d'ossements ainsi séparés deux cadavres d'enfants des deux sexes, qui venaient de mourir : la jeune fille ressuscita au contact de sainte Scholastique; le jeune garçon, à celui de saint Benoît.

(1) Adrevald., *loc. cit.*, n° 13 : « Quia certum non erat qualiter discerni ossa potuissent, quæ *confuse* unius sportellæ sinus retinebat, *ad hoc consilium ventum est*, ut ea quæ *minora viderentur ossa* seperatim ponerentur, *majora* ALTRINSECUS *congregarentur.* » — *Analecta Bolland.*, n° 11 : « Hæsitare cœperunt *quæ fratris ossa vel sororis essent. Inio itaque ab eis consilio*, quæ majora seu prolixiora erant, posuerunt seorsum; quæ minora erant, ALTRINSECUS separarunt. » Remarquez le mot *altrinsecus* commun aux deux légendes.

Manifestement, ce miracle était raconté à Fleury, avec ces divers incidents, vers la fin du huitième siècle, puisque la légende d'Arechis le raconte à peu près dans les mêmes termes qu'Adrevald. Nous ne voulons pas le contester dans sa substance, car elle doit reposer sur une ancienne tradition ou sur quelque monument. On peut donc croire que deux enfants morts ont été ressuscités au contact des saintes reliques.

Mais les détails de ce double prodige sont-ils également authentiques? ne sont-ils pas le résultat, comme il arrivait trop souvent au moyen âge, de la fausse interprétation d'un monument figuré, fresques ou sculptures? Nous osons l'affirmer.

Nous l'avons déjà dit, l'anonyme contemporain atteste formellement que les os de saint Benoît et ceux de sainte Scholastique furent déposés par les ravisseurs dans un même linceul de soie, mais séparément (*seorsum tamen utriusque*). Nous avons ajouté que non-seulement son titre de contemporain, mais encore la raison, le respect et les convenances nous faisaient un devoir de croire que les choses s'étaient passées ainsi. Mais si les membres des deux saints ont été séparément disposés dans une *sportella* ou un *sudarium*, lors de leur enlèvement au Mont-Cassin, il était inutile, à Fleury, de chercher le moyen de reconnaître quels étaient ceux qui appartenaient à l'un ou à l'autre.

Aussi bien, le double miracle, tel qu'il est raconté par Arechis et Adrevald, renferme une difficulté insoluble. La grosseur et la longueur des ossements peuvent, en effet, servir de caractère distinctif du sexe pour les principaux membres du corps; mais il y a des exceptions à cette règle, qui, d'ailleurs, n'a pas d'application relativement à un grand nombre d'os moins importants. La science anatomique est seule compétente en pareille matière. Le moyen qui, au dire des légendaires, fut employé à Fleury, était donc complètement insuffisant pour résoudre la difficulté et pour garantir le sexe de chacun des membres après la séparation.

La raison et la critique historique se donnent ainsi la main pour infirmer le récit des deux légendaires.

Ce récit est-il apocryphe? Nous ne le croyons pas. Deux enfants des deux sexes ont été ressuscités en même temps par l'attouchement des saintes reliques. Voilà ce qu'attestait la vraie tradition. Le *motif* de cette résurrection a été seul mal interprété.

Peut-être même cette interprétation était-elle seulement inexacte.

L'anonyme contemporain, aussi bien que les deux légendaires postérieurs, avoue que les corps furent déposés, *séparément sans doute*, mais dans un seul *sudarium*. A la suite du long voyage du Mont-Cassin à Fleury, les pèlerins ont-ils éprouvé quelques hésitations pour déterminer quels étaient les ossements de saint Benoît et ceux de sainte Scholastique? Pour que cette hésitation fût possible, il suffirait qu'ils eussent oublié de marquer, par un signe particulier sur la *sportella*, le côté qui contenait les reliques de saint Benoît.

L'utilité du double miracle eût été alors manifeste. Ainsi compris, le récit des deux légendaires devient moins invraisemblable.

Après avoir reproduit la légende française, Arechis tient à montrer que le sépulcre de saint Benoît au Mont-Cassin n'a pas été privé de sa vertu miraculeuse par l'enlèvement du trésor qu'il renfermait : il raconte la guérison d'un Anglo-Saxon sourd et muet, qui, se rendant au Mont-Gargan, fut délivré de sa double infirmité devant le tombeau du saint Patriarche.

Arechis se contente de dire que ce miracle fut opéré longtemps après (*alio in tempore*) ceux qu'il vient de raconter. Paul Diacre, qui en fait mention dans une de ses homélies, publiée par D. Mabillon (1), ajoute que le fait s'était passé dix ans auparavant (*ante hoc fere decennium gestum*). Léon d'Ostie l'a reproduit dans sa chronique du Mont-Cassin (2), et il a emprunté presque *mot à mot* le texte d'Arechis : ce qui prouve qu'il le connaissait.

III

Le lecteur, qui aura eu la patience de nous suivre dans cet examen critique des textes, aura sans doute remarqué avec étonnement en quelle estime était aux yeux des Cassinésiens, vers l'an 830, la légende de la translation du corps de saint Benoît en France. Arechis, en effet, ne se contente pas de copier sans observations le récit qu'il a rencontré dans les archives du Mont-Cassin ; il exprime son opinion d'une façon qui scandaliserait un moine actuel de l'illustre abbaye. Il croit cette légende entièrement

(1) Mabillon, *Annal. benedict.*, t. I, p. 674 ; *Patrolog. latin.*, t. XCV, col. 1575.
(2) Leon Marsic, *Chronic. Casinense*, I, XIII.

véridique (*veraciter signa gesta*) (1), et il justifie en des termes singulièrement significatifs l'entreprise des moines français. Il les compare aux Mages qui, guidés par un signe céleste, vinrent adorer l'enfance du Sauveur : « Sicut Stella magos, etc. — ita istos ab occiduis partibus *cœlesti inspiratione* sidereum lumen ad sepulcra perduxit sanctorum. » Il ne veut pas qu'on les accuse de témérité; il soutient qu'ils n'ont fait qu'obéir à la volonté de Dieu : « Non tam temeritatis audacia quam felici *devotione*, *Domini voluntate disponente*. »

Le fait de la Translation était donc accepté comme indubitable par les Cassinésiens eux-mêmes durant tout le neuvième siècle, puisque l'anonyme qui a copié Arechis a manifestement adopté son opinion à cet égard, tout en en diminuant la portée.

Nous tenons à faire remarquer à nos lecteurs que l'analyse critique à laquelle nous avons soumis les légendes d'Arechis et d'Adrovald n'infirme en rien la réalité de la Translation du corps de saint Benoît en France. Au contraire, il en ressort évidemment que, malgré quelques divergences de détails, on était complètement d'accord, au Mont-Cassin aussi bien qu'à Fleury, sur les principaux traits de l'événement. Nous ne parlons pas des preuves historiques, liturgiques et diplomatiques que nous avons développées ailleurs ; nous nous bornons à étudier les trois légendes les plus autorisées.

Dans notre précédente étude nous avons donné la préférence à l'anonyme contemporain publié par Mabillon. Nous maintenons notre appréciation. Lui seul paraît entièrement exact et vraiment historique. Il est peut-être incomplet, mais il reproduit le fait avec toute la simplicité de l'histoire.

« Il y avait en France, dit-il, un prêtre instruit à l'école de son pieux abbé. Il résolut d'aller en Italie chercher où gisaient sans honneur les ossements du saint Père Benoît. Enfin il parvint à un lieu désert, à 70 ou 80 milles de Rome, où autrefois saint Benoît avait bâti un monastère. Cependant le susdit prêtre, avec ses compagnons de voyage, n'était pas sans préoccupation, dans l'ignorance où il était de l'état des lieux. Il ne trouvait pas trace de cimetière où il pût faire ses recherches. Enfin un porcher, qu'il gagna à prix d'argent, lui indiqua en détail les diverses parties du monastère. Pour obtenir la grâce de reconnaître le sépulcre de saint Benoît,

(1) *Loc. cit.*, n° 6.

il jeûna avec ses compagnons pendant deux ou trois jours. Au bout de ce temps, le secret tant souhaité fut révélé pendant la nuit au frère cuisinier (1). Celui-ci, dès le matin, se hâta d'indiquer le lieu de la sépulture. S'étant livrés à un examen plus attentif des lieux, ils découvrirent une pierre sépulcrale en marbre qu'ils perforèrent. L'ayant ensuite brisée, ils se trouvèrent en présence des ossements du saint abbé Benoît. Dans le même monument, mais dans un loculus inférieur, séparé du premier par une pierre de marbre, gisaient les ossements de sainte Scholastique, sa sœur. Après avoir lavé et rassemblé ces restes précieux, ils les placèrent dans un linceul très pur (probablement en soie), *chaque corps à part cependant*, et ils les portèrent dans leur pays à l'insu des Romains, qui n'auraient pas manqué, s'ils avaient eu connaissance du larcin, de s'y opposer même par les armes. On mit le précieux fardeau sur un cheval qui le porta sans aucune difficulté jusqu'en France dans un monastère nommé Fleury. C'est là que les deux corps saints reposent en paix. »

Comme nous l'avons déjà fait observer, notre anonyme garde le silence, mais sans les démentir, sur les deux visions préalables et sur la participation des Manceaux à la translation (*cum sociis suis*). D'accord avec Adrevald, il attribue non à l'abbé de Fleury, mais à l'un des moines, *qu'il ne nomme pas toutefois*, la gloire de la découverte et de l'enlèvement des saintes reliques. Quant à la colonne lumineuse qui, selon les légendes d'Arechis et d'Adrevald, apparut sur le tombeau de saint Benoît, il n'en dit rien, mais il ne l'exclut pas absolument.

De concert avec Arechis, notre anonyme fait aller les pèlerins directement au Mont-Cassin. Avec Adrevald, il fait acheter le secret de l'état des lieux à prix d'argent. Mais là s'arrête l'accord.

Tandis que la légende d'Arechis et celle d'Adrevald attribuent au paysan ainsi acheté l'indication du signe céleste qui doit déterminer l'emplacement du tombeau, signe lumineux qui apparaît dès la première nuit, selon notre anonyme, le paysan n'a fourni que des indications générales sur le lieu de la sépulture des anciens moines.

(1) En disant, dans notre étude, que, même au point de vue naturel, on ne devait pas être étonné de voir un cuisinier habile dans la connaissance des bâtiments, nous avons tout simplement constaté un fait : A cette époque, il n'y avait pas de distinction entre les moines. Le prince Carloman fut employé à la garde des troupeaux : un architecte pouvait être appliqué à faire la cuisine à ses frères.

Et les pèlerins ne lui ont point manifesté leur dessein, comme le prétend maladroitement Adrevald. C'est dans les jeûnes et les veilles prolongés pendant plusieurs jours qu'ils mettent toutes leurs espérances.

Or cette conduite devait être celle qu'indiquait le document écrit ou traditionnel consulté par le célèbre Paul Diacre avant la fin du huitième siècle. En effet, dans le fameux passage de son *Histoire des Lombards*, où il avoue, *ex professo*, la translation en France des corps de saint Benoît et de sainte Scholastique, il parle exactement comme l'anonyme contemporain : « *Ayant simulé*, « dit-il (1), *des veilles prolongées* auprès du vénérable corps, ils « enlevèrent les ossements du susdit père Benoît et de sa sœur « Scholastique, et les emportèrent dans leur patrie. »

Evidemment, le monument consulté par l'illustre écrivain parlait de *jeûnes et de veilles prolongés* avant la découverte du tombeau, absolument comme l'anonyme contemporain. Paul Diacre y a ajouté la nuance de *dissimulation*, ce qui prouve combien il était loin d'écrire avec des dispositions favorables aux Français. La vérité seule le contraignait à avouer le fait.

Si, avant la fin du huitième siècle, les monuments historiques attestaient que les choses s'étaient passées de la manière dont les racontent Paul Diacre et l'anonyme contemporain, les récits postérieurs d'Arechis et d'Adrevald doivent être considérés comme suspects en ce point. Car il n'y est nullement question de *veilles prolongées* à la façon des pèlerins. C'est à la seule contemplation d'un phénomène que, d'après ces deux légendes, les pieux explorateurs doivent la découverte du double tombeau. Il n'y a pas même l'apparence de feintise ; tout est dévoilé au paysan, du moins, d'après Adrevald, et l'opération s'achève dès la premiène nuit.

Il semble donc que, dès le début du neuvième siècle, la tradition orale, sur ce point particulier, avait subi quelque altération, comme il arrive souvent pour les faits les plus authentiques.

On a dû remarquer que tous les écrivains qui ont parlé de l'enlèvement du corps de saint Benoît, depuis Paul Diacre jusqu'à Arechis et Léon d'Ostie, attestent unanimement que le monastère du Mont-Cassin est resté désert et inhabité depuis sa destruction par

(1) Paul Diac., *Hist. Langobard.*, VI, 2 : « Dum apud venerabile corpus *se pernoctare simulassent*, ejusdem venerabilis Patris pariterque ejus germanæ venerandæ Scholasticæ ossa auferentes, in suam patriam asportarunt. »

les Lombards en 580 (1), jusqu'au jour où en furent ravies les reliques du saint patriarche. Cette unanimité de sentiment montre combien était notoire ce fait vraiment extraordinaire.

Dans notre étude déjà citée, cherchant dans l'histoire la confirmation de ce même fait, nous nous sommes demandé, non pas en affirmant comme on l'a prétendu (2), mais sous forme dubitative, si l'expédition du duc Gisulphe dans la campagne romaine et dans la *Campanie* n'aurait pas favorisé l'entreprise. D'après Paul Diacre, disons-nous, (3), en 702, le duc Gisulphe envahit la campagne romaine et la *Campanie* (4), et y commit d'affreux ravages (*incendia et deprædationes faciens*). Nous citions parmi les villes prises, Sora, ville des Romains (*Romanorum civitatem*), Arpino et *Arx* (5), et nous ajoutions : « Quel est ce *Castrum* « *Arcem?* N'est-ce point le *Castrum Cassini*, qui, d'après Paul « Diacre et le poète Marcus, portait ce même nom? *Quoi qu'il en* « *soit*, etc. »

Sur ce, on nous accuse d'ignorer la géographie (6), parce qu'il s'agit d'*Arci* et non du Mont-Cassin. Nous déclarons d'abord ne pas tenir le moins du monde à notre conjecture. Toutefois, nous engageons notre critique à lire le volume de M. Vaitz, intitulé : *Scriptores rerum Langobardicarum*. Il y verra (p. 479), d'après une très ancienne chronique du Mont-Cassin, que cet *Arx* était situé près d'*Atinum*, lequel n'était guère éloigné du Mont-Cassin. (*Ibid.*, p. 478, ligne 8).

Nous ajouterons que rien n'empêche de croire que le *Castrum Cassini* continua d'être une forteresse importante, même après la destruction du monastère, avec lequel on aurait tort de le confondre. C'est ce qu'a fort bien observé Mabillon (7). La subsistance de ce poste militaire, à portée du monastère, expliquerait pourquoi

(1) M. Grellet (*Hist. de Clovis III*, p. 22) nous accuse d'ignorer cette date. Qu'il relise la page 13 de notre dissertation.

(2) Grellet, *Histoire de Clovis III*, p. 22, *note*. Cf. *les Reliques de saint Benoît*, p. 37.

(3) *Les Reliques de saint Benoît*, p. 37.

(4) M. Grellet (*loc. cit.*) nous accuse d'avoir confondu la Campanie avec la campagne romaine. Qu'il ait la bonté de lire notre *errata* à la fin du volume.

(5) De même, dans notre texte, *Ara* est une faute d'impression pour *Arx*.

(6) Grellet (*loc. cit*)

(7) Mabillon, *Annal. benedict. an.* 528, *lib. III*, nº 5 : Fallitur Cluverius et ex nostris Haëftenus *præter alios* qui *vetus Cassini opidum* eo loci stetisse aiunt, quo suum Benedictus monasterium extruxit. Hoc quippe in ipso montis cacu-

les enfants de Saint-Benoît n'ont pas pu réparer des ruines si pleines de souvenirs, avant le commencement du huitième siècle (720). Mais encore une fois, que cela soit dit sous forme de simple conjecture, car c'est assez indifférent à notre propre but.

IV

Il est une autre question qui nous a valu de bien plus amères critiques encore ; nous voulons parler de la *date* que nous avons assignée à la Translation. Sans doute, au point de vue de l'authenticité du fait pris en lui-même, l'époque à laquelle il s'est accompli est fort accessoire et même indifférente. « La science chronologique, disions-nous dans notre étude (1), est incontestablement très utile ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle était inconnue avant le seizième et même le dix-septième siècle à plus forte raison au moyen âge et dans l'antiquité. Outre qu'elle était considérée comme fort accessoire dans les récits historiques, elle présentait de graves difficultés résultant de la diversité et de l'insuffisance des signes chronologiques en usage chez les anciens. C'est ce qui rend encore si incertaine, malgré les progrès de la science moderne, la date précise de tant de faits importants et incontestables de l'antiquité et du moyen âge. »

« En basant, malgré ses protestations contraires, un des principaux arguments de son *Apologie* sur la diversité des opinions émises jusqu'ici relativement à la date de la translation de saint Benoît, D. Gustiniani a oublié une des règles de la critique historique. On doit se garder, dans l'étude impartiale des monuments de l'histoire, d'exiger des anciens ce qu'ils ne peuvent nous donner, et de contester les faits qu'ils nous ont transmis, sous prétexte qu'ils ne sont pas datés, ou qu'ils le sont d'une manière approximative, imparfaite, inexacte et même fautive. Il appartient à l'érudition de rapprocher les données chronologiques imparfaites, d'élaguer les inexactes et de faire prévaloir celles qui sont plus conformes à l'ensemble des monuments.

Nous croyons avoir agi dans notre étude critique conformément à ces principes. Nous avons mis hors de toute contestation le fait

mine, opidum vero in decliviori montis latere situm est ; quod sola locorum inspectio probat. »

(1) *Les Reliques de saint Benoît*, p. 33.

de la Translation, non seulement de quelques reliques, mais encore *des corps* de saint Benoît et de sainte Scholastique en France.

Mais si nous croyons inattaquable la Translation du corps de saint Benoît à Fleury, nous sommes moins assuré de la date qu'il faut assigner à ce grand événement. Nous avons émis une opinion que nous croyons tout à fait fondée; mais, nous l'avouons très volontiers, nous l'abandonnerions sans parti pris le jour où un document nouveau, contemporain et indiscutable, viendrait contredire notre sentiment.

Comparant la date approximative donnée par Paul Diacre avec celle que fournit un fragment des *Annales de Lorsch*, publié par Pertz, nous avons adopté la date 703. Parmi les hommes sérieux qui ont rendu compte de notre thèse, M. l'abbé Duchesne a pleinement adopté notre opinion (1), et il l'a confirmée par une observation que nous avions négligé de faire, bien qu'elle se fût présentée à notre esprit. S'appuyant sur le concert unanime des mouvements liturgiques de l'Occident en faveur de la Translation, le savant critique écrit : « On connaît trois manuscrits du huitième siècle contenant le martyrologe hieronymien : celui d'Epternach (Paris, 10837); celui de Berne (289) (2); et le *codex Blumanus*, que j'ai retrouvé, grâce à une indication de mon ami M. Samuel Berger), et copié tout dernièrement à Wolfenbüttel. Ce dernier est de l'année 772, le Bernensis est un peu moins ancien; quant au manuscrit d'Epternach, il remonte tout à fait au commencement du huitième siècle et paraît avoir été écrit en Grande-Bretagne. Ces deux circonstances expliquent pourquoi il ne contient que la fête ordinaire de saint Benoît (21 mars) et non pas celle de la Translation, *arrivée vers l'an* 703 (3). Mais les deux autres manuscrits ont les deux fêtes, ce qui montre que la seconde était déjà connue, en 772 au moins, dans les pays voisins du Rhin, à Wissembourg et à Metz, d'où proviennent les manuscrits en question. »

(1) *Bulletin critique*, 1er juin 1882, p. 25-26.

(2) C'est par un oubli regrettable que nous n'avons pas signalé ce manuscrit dans notre travail, le R. P. Smedt ayant eu la bonté de nous en communiquer, à Bruxelles, une copie authentique, dès 1877, longtemps avant la publication qu'il vient d'en faire au grand profit de la science liturgique et hagiographique.

(3) On doit en dire autant de l'Espagne, où la fête de la Translation s'est établie un peu plus tard que dans les autres pays de l'Occident, parce que l'invasion des Sarrasins arriva juste au moment où cette addition au calendrier liturgique aurait pu se produire.

Cette observation, nous le répétons, est aussi judicieuse que solide. Si la Translation avait eu lieu au septième siècle, on s'expliquerait difficilement comment la fête n'en a été adoptée, unanimement et tout à coup, que plus d'un siècle après l'événement. Avec la date de 703, au contraire, le mouvement liturgique, tel qu'il apparaît dans les monuments, s'explique sans difficulté.

Quoi qu'il en soit, il est du moins certain que la chronologie adoptée jusqu'ici ne repose que sur le témoignage d'Adrevald. M. Grellet vient de publier, pour la justification de cet écrivain, un opuscule, dans lequel il nous reproche (1) « d'avoir essayé de détruire, sur ce point, *l'autorité de* L'ÉMINENT (2) *historien Adrevald* ».

Ce que nous avons écrit plus haut le scandalisera bien davantage, car il ressort de toute la discussion critique qui précède qu'Adrevald a joué constamment le rôle d'interpolateur, tout différent du reste de celui de faussaire. Les observations que nous avions émises dans notre première étude se trouvent même non seulement confirmées, mais aggravées ensuite de la publication par les Bollandistes de la légende d'Arechis. On ne peut plus nier qu'Adrevald a ajouté, au texte primitif de la légende de la Translation, et la date et les noms des personnages qu'il met en scène. Toute la question est de savoir s'il s'est trompé ou non dans ces additions. M. Grellet prétend que non, et il appuie son opinion sur une série de prétendues découvertes relatives au règne d'un Clovis III (3), fils, selon lui, de Dagobert II, et élevé sur le trône par le fameux Ebroïn, vers l'an 672.

Il serait trop long de réfuter les assertions, les interprétations de textes et les erreurs répandues dans la brochure-programme publiée récemment par cet écrivain. Nous nous bornerons à dire que, jusqu'ici du moins, *un seul document* contemporain fait mention du règne du protégé d'Ebroïn : c'est la biographie de saint Léger, évêque d'Autun, écrite par un clerc ou un moine de la même ville, et publiée par les Bollandistes. Au tome Ier d'octobre de leur

(1) Grellet (*loco cit.*, p. 21, note).

(2) D. Rivet (*Hist. littéraire de la France*, t. V, p. 520) l'appelle « un écrivain qui manquait de goût et de *discernement* ».

(3) Tout ce que dit M. Grellet (p. 15, note 1) de la reconnaissance de Clovis III, *comme roi légitime*, par S. Ouen, S. Drausin, S. Agilbert et S. Réol ne repose sur aucun document. Cf. les Bollandistes, *Acta SS.*, t. IV, aug., p. 838; t. I, martii, p. 403, 406; t. V, oct., p. 492. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXV, col. 112.

grande collection, sous le numéro 26, on y lit : « Ebroïn et ses partisans opposèrent au roi Thierry un jeune enfant (*puerulum*), qu'ils prétendirent être fils de Clotaire III (et *Lotharii fuisse* CONFINXERUNT *filium*). Ils l'élevèrent sur le trône, en Austrasie, et entraînèrent, à cette occasion, dans la guerre civile une grande multitude, parce que leur assertion paraissait assez vraisemblable. Ils firent décréter sous le nom de ce roi un grand nombre de préceptes; et quiconque refusait d'adhérer à leur imposture était privé de sa charge, et s'il n'avait pas soin de se réfugier en lieux sûrs, il était condamné à avoir la tête tranchée. Mais combien furent séduits par ce mensonge, et crurent le roi Thierry (1) et ce Clovis réellement fils de Clotaire! Car les complices de l'imposture étaient les premiers et comme les chefs du palais. »

Il ressort de ce document que le jeune Clovis élevé par Ebroïn sur le pavois en Austrasie (*in partibus Austri*) était présenté, non comme antagoniste, mais comme successeur de Thierry III, *que l'on disait décédé.*

On ignore le nombre d'années que dura cette supercherie. Les uns la font cesser dès l'an 674 (2), les autres la prolongent jusqu'en 678. Si ce dernier système est vrai, il ne serait pas impossible qu'on trouvât quelques préceptes royaux réellement rendus par Ébroïn sous le nom de son pupille. Là ne gît pas la difficulté. Elle consiste dans l'exacte détermination des provinces soumises à ce faux Clovis. M. Grellet affirme, dans son discours lu à la Sorbonne en 1882, que l'Aquitaine faisait partie de son empire. Cette assertion est démentie par l'histoire (3).

Nous avons entendu l'anonyme éduen nous dire que les magistrats qui voulaient à la fois et refuser d'adhérer à l'imposture d'Ébroïn et éviter la mort, étaient contraints de se réfugier en lieux sûrs. Quels étaient ces lieux de refuge? Ce n'était pas l'Austrasie, puisque c'était avec le secours et sur le territoire des Austrasiens qu'Ébroïn avait fait proclamer roi son pupille. D'ailleurs M. Grellet prétend que ce pseudo-Clovis III était fils de Dagobert II, roi

(1) Plus loin, n° 32, on lit que les agents d'Ebroïn menaçaient de saccager Autun, nisi *Lodoveo*, « quem falso regem facerant, promitteret fidem : hoc enim simulata occasio, quoniam omnes cum sacramento *Theodoricum asserebant esse defunctum.* »

(2) Bolland., *Acta SS.*, t. I, octob. p. 403, n° 193.

(3) Bolland., *loc. cit.*, p. 403, n° 195. — *Contin. Fredegar.*, apud *D. Bouquet*, II, 450.

d'Austrasie. Ceux qui lui faisaient opposition ne pouvaient donc pas espérer trouver dans ce royaume la moindre sécurité. La Neustrie et la Bourgogne formant précisément l'empire de ce Clovis, il ne restait plus aux fugitifs que l'Aquitaine.

En effet, un document très authentique confirme ces considérations générales, qui ne sont, du reste, que les conclusions d'un document contemporain. Saint Philibert, abbé de Jumièges, fut incarcéré par suite des machinations perfides d'Ébroïn, récemment sorti de Luxeuil. Délivré de sa prison, le saint abbé se réfugia auprès du vénérable Ansoald, évêque de Poitiers, où il trouva un asile sûr et sympathique (1). Donc le Poitou, et partant l'Aquitaine entière étaient en dehors de la puissance d'Ébroïn et de son pupille.

Il suit de là que le roi Clovis, dont il est question dans l'inscription funéraire de l'abbé *Mummolenus* à Bordeaux, ne peut pas être le pseudo-Clovis III. Or, si ce Mummolenus doit être identifié avec saint Mommole, abbé de Fleury, il faut nécessairement fixer la mort de ce dernier sous le règne de Clovis II, à une date qu'il est impossible de faire concorder avec les divers systèmes jusqu'alors acceptés relativement à l'époque de la translation du corps de saint Benoît en France.

Autre question. L'anonyme éduen, on s'en souvient, atteste que le pupille d'Ébroïn était présenté comme un *fils de Clotaire III.* M. Grellet-Balguerie prétend qu'il était fils de Dagobert II. Mais, outre qu'elle est en contradiction formelle avec un témoignage contemporain, cette opinion ne peut se soutenir devant un examen sérieux de la situation politique de la France à cette époque.

Nous acceptons comme indubitable la thèse de Mabillon et d'Henschenius sur la royauté de Dagobert II, bien qu'elle ait été récemment contestée en Allemagne (2). Mais il est impossible d'admettre qu'Ébroïn ait pensé un seul instant à faire passer (*confinxerunt*) pour fils de Clotaire III un fils de Dagobert II, déjà en possession d'une partie, sinon de toute l'Austrasie. On ne pouvait ignorer en Neustrie et en Bourgogne quels étaient les enfants de Dagobert II. A quoi bon, d'ailleurs, user de *supercherie?* Ou bien Dagobert II consentait à ce mensonge, et alors il était inutile; ou

(1) Bolland., *Acta SS.*, t. IV Aug., p. 79, n° 20.

(2) Waitz, *Scriptores rerum Langob.*, p. 155, note 1. — Il est faux que la thèse de Mabillon ne repose que sur le témoignage de Paul Diacre. Le biographe de S. Wilfrid lui est antérieur de plus d'un siècle.

bien il y était opposé, et dès lors il était impossible. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi l'on aurait eu besoin de supercherie pour élever sur le trône de Neustrie et de Bourgogne un arrière-petit-fils de Dagobert Ier, les rois de Neustrie devenant fréquemment rois d'Austrasie, et réciproquement.

A vrai dire, cette singulière invention de transformer en fils de Dagobert II le pupille d'Ébroïn ne repose que sur une fausse interprétation d'Adrevald. Cet écrivain consacre le chapitre dixième du premier livre de son histoire des *Miracles de saint Benoît* à établir un synchronisme plus au moins exact entre les divers princes de l'Orient et de l'Occident pendant la première moitié du septième siècle. C'est dans ce chapitre que, exagérant encore l'inexactitude chronologique de Paul Diacre (1), il fixe la destruction du Mont-Cassin après l'avènement de Phocas à l'empire (*nec longo post*). Et cependant, Mabillon l'a démontré, ce triste événement eut lieu vers 580 (2). On voit par là si M. Grellet a raison d'appeler Adrevald (3) « un historien véridique, qui n'écrivait que d'après les documents authentiques conservés dans les archives de son abbaye, *et qui partout nous offre des synchronismes d'une exactitude parfaite.* »

La vérité est qu'il se contente d'analyser avec plus ou moins d'exactitude Paul Diacre, son guide principal.

Or, à la fin de ce même chapitre, copiant Paul Diacre, il parle successivement de Phocas, remplacé par Héraclius, qui eut pour successeur Héracléonas son fils. Enfin, sans dire un mot de Constantin III, fils aîné d'Héraclius (4), lequel régna cependant, pendant trois mois, en même temps et plus qu'Héracléonas, il fait intervenir Constant II, fils de Constantin III. Il lui donne vingt ans de règne. Il avait, sans doute, une copie défectueuse de Paul Diacre, qui lui assigne plus justement un règne de vingt-huit ans, et encore sim-

(1) Paul Diacre (*Hist. Langob.*, IV, XVII) semble placer sous le règne d'Agisulfe, roi des Lombards, la destruction du Mont-Cassin; mais, du moins, il se garde bien de la placer sous le règne de Phocas, qui n'usurpa le trône qu'en 602. (*Loc. cit.*, IV, XXVI.)

(2) Mabillon, *Annal. bened.*, VII, 1, an. 580.

(3) Grellet, *loc. cit.*, p. 51.

(4) Peut-être la copie qu'il possédait de l'*Histoire des Lombards* ne contenait-elle pas la phrase où Paul Diacre fait mention du règne éphémère de Constantin. (Cf. Paul Diac., *Hist. Lang.*, IV, XLIX.) Du reste, Paul Diacre se trompe en faisant de Constantin III le successeur d'Héracléonas, puisqu'il était son frère aîné, et reçut avant lui les titres de César et d'Auguste.

plement commencés (du mois de juin ou juillet 641 au 15 juillet 668). « Tandis qu'il tenait les rênes de l'empire, ajoute Adrevald, Grimoald gouvernait avec succès le royaume d'Italie (661-671). » C'est en ces termes qu'il analyse les chapitres de Paul Diacre qui suivent immédiatement la mention de Constant II. Enfin, il termine son chapitre en disant : « *Clovis*, *fils de Dagobert*, occupait en même temps le trône des Francs. »

Quel est ce *Clovis?* Conformément au synchronisme établi à la fin du chapitre, il a dû régner durant l'intervalle de temps qui s'écoula entre les règnes d'Héraclius, de son fils et de son petit-fils appelé Constantin ou Constant II, c'est-à-dire entre 610 et 668; dans tous les cas, avant 671, date extrême de la mort de Grimoald, roi des Lombards. Or Clovis II remplit seul ces conditions (638-656), et le pupille d'Ébroïn doit nécessairement être écarté, puisqu'il ne fut élevé sur le trône qu'en 672 ou 673.

En rapprochant l'*Histoire de la Translation* de ce passage du premier livre *des Miracles de saint Benoît*, on saisit facilement la pensée d'Adrevald. Dans l'*Histoire de la Translation*, cet écrivain, nous l'avons constaté plus haut, avait intercalé la mention du règne de *Clovis*, *fils de Dagobert*, qu'il avait trouvée dans le testament de Léodebode, fondateur du monastère de Fleury, ajoutant même que ce document était conservé dans les archives de son monastère (1). On ne peut pas dire que le *Clovis*, *fils de Dagobert*, dont il parle dans l'*Histoire de la Translation*, soit autre que Clovis II, puisqu'il affirme que c'est le même roi (*idem etiam rex*) qui fit un échange avec Léodebode. Or il suffit de lire le testament de celui-ci pour voir que ce prince est bien Clovis II. Il agit de concert avec Bathilde, incontestablement femme de Clovis II, et non de Clovis III : « *Chlodoveo rege et gloriosa domna uxore ejus Bathilde regina.* » Adrevald ajoute, dans l'*Histoire de la Translation*, que peu après (*mox*)

(1) Adrevald, *Hist. Translat. S. Bened.*, n° 2 : « Chlodoveus, filius Dagoberti, — *idem etiam rex*, — interpellatus est a bonæ memoriæ viro Loodebodo. — Quod testamentum usque hodie in archivis publicis nostri reservatur monasterii. » Nous n'avons pas à nous occuper de la question de la parfaite authenticité du testament de Léodebode, accusé de faux par le P. de Longueval (*Hist. de l'Église gallicane*, t. III, p. 565), mais défendu avec talent par le P. Le Cointe (*Annal. franc.*, t. III, p. 389) et par D. Mabillon. Nous croyons, avec M. Pardessus (*Diplomata chartæ, etc., ad res gallo-francicas spectantia*, 2 vol. in-fol. Paris, 1843, t. II, p. 142), que, bien qu'interpolé, ce document est substantiellement authentique. Du reste, pour la question qui nous occupe, il nous suffit de dire qu'il existait du temps d'Adrevald.

la dédicace de l'église de Fleury, saint Mommole fut établi abbé de ce monastère par Léodebode; puis, *processu temporis evolventibus annis*, il eut révélation d'aller enlever le corps de saint Benoît.

Le même auteur emploie un procédé analogue dans son premier livre *des Miracles*. Il établit d'abord un synchorisme, dans lequel il insère le *même Clovis, fils de Dagobert*. Puis, au lieu de *processu temporis*, il met : *hac tempestate*, parce que le synchronisme précédent dépasse de quelques années la limite du règne de Clovis II. Il n'en cherche pas plus long, et il se contente d'intercaler une date approximative dans le texte de Paul Diacre se référant à la translation.

Nous avons dit ailleurs (1) que cette date approximative, *Constantino imperante*, ajoutée par Adrevald au texte de Paul Diacre, devait s'entendre de Constantin Pogonat (668-685); nous le nions aujourd'hui. Si Adrevald avait voulu parler de ce dernier prince, il en eût dit au moins un mot préalablement, pour éclairer ses lecteurs, dans ce chapitre, puisque dans le précédent il n'avait mentionné que *Constantinus filius Constantini*, c'est-à-dire Constant II. C'est donc sous celui-ci qu'il place la translation de saint Benoît.

Cette incohérence dans la chronologie relative à la Translation était si bien dans les habitudes des moines de Fleury, au neuvième siècle, qu'elle apparaît jusque dans un document officiel de cette abbaye : nous voulons parler du *Catalogue des abbés de Fleury*. publié par Baluze (2), et dont tout le monde s'est servi depuis Mabillon. Ce document, qui est encore conservé dans un manuscrit de la fin du onzième siècle (F. *lat.* 1720), à la Bibliothèque nationale de Paris, paraît remonter à la première moitié du neuvième siècle, *dans sa partie substantielle*, puisqu'il s'arrête à Théodulphe, qui fut dépouillé de l'abbaye de Fleury, en même temps que de son évêché d'Orléans, en 818 (3). Mais il a certainement subi quelques remaniements et quelques additions dans sa rédaction actuelle (4). Quoi

(1) *Les Reliques de saint Benoît*, p. 35.
(2) *Miscellanea*, édit. Mansi, t. I, p. 79.
(3) *Gallia christiana*, VIII, 1542.
(4) En voici les preuves : 1° En parlant de la construction du palais d'Aix-la-Chapelle par Charlemagne, il dit : *Qui ea tempestate*. 2° L'église construite, à Germiny, par Théodulphe, était « mirifici operis, ut nullum in tota Neustria inveniri posset edificii opus quod ei, *antequam igni cremaretur*, valeret æquari. » On ignore à quelle époque eut lieu cet incendie, mais ce ne fut pas

qu'il en soit, la date qui y est attribuée à la translation de saint Benoît, est une de celles que l'on s'accorde à rejeter : « Le premier « abbé, Rigomarus, y lisons-nous, siégea cinq ans; le second, « Mommulus, trente ans. Durant ces trente ans, le corps du Bien- « heureux Père Benoît fut apporté du Mont-Cassin par le moine « Aigulphe, l'an DCLX de l'Incarnation du Seigneur, au temps du « roi Clovis, fils de Dagobert. »

Voilà deux dates absolument inconciliables : car Clovis II mourut en 656, et le pseudo-Clovis III ne fut élevé sur le trône qu'en 672 au plus tôt.

Ce n'est pas tout. L'auteur de ce catalogue assigne à chacun des abbés un nombre d'années de gouvernement (1). Or de l'ensemble de ces chiffres il résulte que Rigomarus aurait commencé son abbatiat en 633, à une époque où Clovis II ne régnait pas encore, son père Dagobert Ier n'étant mort qu'en 638. Comment alors concilier cela avec le testament de Léodebode et de tous les autres monuments de Fleury (2), qui placent la fondation de l'abbaye sous le règne de Clovis II? Et qu'on ne dise pas que l'auteur du *Catalogue* n'a pas tenu compte des années incomplètes qu'il faudrait ajouter au total : il tient compte, au contraire, même des demi-années. Ainsi, Ido, quatrième abbé, siégea *un an et demi;* le cinquième abbé, Auderannus, *une demi-année;* le treizième, Fulcrade, *un an et demi;* le quatorzième, Théodulphe, *dix-huit ans et demi.*

Il est donc faux de dire que la date de la translation reposait sur une tradition ancienne et certaine.

On vient de le voir, à la fin du dixième siècle, on était réduit sur ce point, même à Fleury, à des conjectures et à des combinaisons contradictoires.

du temps de Théodulphe. 3° A l'époque où l'auteur écrivait, l'hymne *Gloria laus* était adoptée dans la liturgie de toutes les Églises de France : « Qui *hodie* per universas Gallias ab universis decantantur viris. » Nous ne pensons pas que cela ait eu lieu avant le dixième siècle.

(1) Baluze a fait une légère erreur en lisant : « Adalbertus habuit ann. XXIX. » Le manuscrit porte XXX.

(2) Saint Mommole, selon ce même calcul, aurait gouverné l'abbaye de 638 à 668. L'inscription de Bordeaux est en contradiction avec ces dates. Ou elle n'a pas de rapport avec le saint abbé de Fleury, ou toute cette chronologie officielle est fausse : ce qui démontrerait qu'il n'existait pas à Fleury de vraie tradition relativement à la chronologie de la fondation de l'abbaye, du gouvernement des abbés et de la translation du corps de saint Benoît.

Était-on mieux renseigné sur les personnes qui avaient pris part à ce grand événement? Nous ne le pensons pas.

Si le *Catalogue* cité tout à l'heure remontait, dans sa teneur actuelle, au commencement du neuvième siècle, on devrait en conclure que, dès cette époque, on attribuait la translation à saint Mommole et à saint Aigulphe. Toutefois ce ne serait pas une preuve que cette persuasion fût beaucoup plus ancienne, puisque la légende d'Arechis est muette à cet égard. Mais, comme le texte actuel de cette liste abbatiale n'est pas antérieur à la fin du dixième siècle, — nous l'avons démontré dans une note précédente, — cette attribution de personnes n'a pas plus d'autorité que la date qui y est jointe : elle n'est que l'expression de l'opinion d'Adrevald.

Les interpolations commises par cet auteur sur les documents qu'il a remaniés, nous ont contraint de soupçonner qu'il avait agi de même relativement aux personnages auxquels il attribuait l'enlèvement du corps de saint Benoît. Ce soupçon n'était pas sans fondement : car, l'anonyme contemporain ne donnant aucun nom, il paraissait conforme à la vérité de dire qu'Adrevald n'avait ajouté les siens que sur de simples conjectures. La nouvelle légende, publiée par les Bollandistes, apporte à nos accusations un puissant appui. Comment croire que la tradition, si elle avait existé, ne fût pas exprimée dans deux légendes qui, toutes les deux, semblent sorties de Fleury, comme le prouvent et leur caractère intrinsèque et l'emploi qu'en a fait Adrevald lui-même?

Mais, dit-on, Adrevald n'a pas inventé la participation de saint Aigulphe à la translation; il l'a empruntée à la vraie légende de ce saint martyr.

Examinons sans préjugé si cette assertion est bien exacte.

La légende de saint Aigulphe, composée par Adrevald lui-même, attribue, en effet, la translation au futur martyr; mais l'auteur, qui est un interpolateur plus ou moins habile, je ne dis pas un faussaire, — se garde bien de mettre sur le compte de l'ancienne légende, dont il refait le style, la mention du grand événement de la découverte du corps de saint Benoît.

Il est persuadé de la vérité de son induction; à ses yeux, saint Aigulphe est incontestablement le héros de la translation. S'il avait emprunté ce fait à la légende du saint abbé, il l'aurait avoué dans son *Historia Translationis*; il y aurait employé une locution analogue à celle-ci : *Comme on peut le lire dans la Vie ou la Passion du*

bienheureux. Au lieu de cela, il se contente de dire : « Nous possé-« dons par devers nous sa passion (1). »

Ce n'est pas tout. Dans la légende de saint Aigulphe, après une mention assurément fort incomplète du fait de la découverte et de la translation du corps de saint Benoît, il ajoute ces paroles étonnantes (2) : « *Cujus facti dignoscentiam* si quis sine scrupulo nosse « cupit, libelli de hac re compositi lectione addiscere quibit. »

Si saint Aigulphe est réellement le principal acteur de la translation, cet événement est incomparablement le plus important des actes de sa vie. Son biographe devait donc non seulement le mentionner, mais encore le faire connaître dans ses moindres détails. C'est ce que n'ont jamais manqué de faire tous les légendaires en pareils cas. Ici, au contraire, Adrevald renvoie les lecteurs désireux de *prendre connaissance* de ce fait si grave, si glorieux à son héros, au récit qu'il a inséré dans son *Historia Translationis*. N'est-ce pas avouer clairement que c'est là que se trouve la *source* du rôle qu'il fait jouer à saint Aigulphe? Ainsi, loin d'avoir puisé dans la légende de saint Aigulphe la participation de ce bienheureux à la translation, c'est, au contraire, dans l'*Histoire de la Translation* qu'il a puisé ce qu'il en dit. Le texte primitif ne contenait donc rien sur ce sujet.

Cette conclusion, qui s'impose au critique impartial, est confirmée par la légende de saint Aigulphe, publiée par les Bollandistes dans le premier volume de septembre de leur grande collection. C'est manifestement celle-là même qui a servi de guide à Adrevald. Quiconque lira sans parti pris les observations préliminaires du célèbre P. Stilting, notamment le paragraphe V, sera convaincu que cette légende primitive a été interpolée d'une manière fâcheuse par le moine de Fleury. Une étude comparative des deux documents achèvera, du reste, la démonstration.

Si M. Grellet s'était donné la peine de comparer cette légende avec le texte de D. Barral (3), il se serait abstenu d'écrire dans sa brochure (p. 20) : « Le savant jésuite Stilting, après avoir édité une

(1) Adrevald., *Hist. Translationis*, n° 3.

(2) Adrevald., *Passio S. Aigulphi*, n° 7.

(3) D. Barral, moine, puis abbé de la congrégation du Mont-Cassin, a publié *Chronologia sanctorum*, etc., *sacræ insulæ Lerinensis*. Dans cet ouvrage, il a donné un texte de la vie de saint Aigulphe, arrangé à sa guise; mais c'est Adrevald qu'il suit ordinairement : « Barralem, » dit avec raison le P. Stilting (*loc. cit.*, not. 1, in cap. IV), qui *Adrevaldum* in plerisque *sequitur*. »

« *Vie* anonyme nouvelle de ce saint abbé, *auctore incerto*, prove-
« nant des livres d'un prieur Cassinien (calque écourté de la Vie de saint Aigulphe, *arrangée et tronquée* par le cassinien Barral), et dont il n'a vu qu'une copie, communiquée, au dix-septième siècle, aux premiers Bollandistes. »

On parle d'ordinaire avec plus de respect des travaux des Bollandistes. La *Vie de saint Aigulphe*, éditée par le P. Stilting, n'est point *un calque écourté* de la légende d'Adrevald, *arrangée et tronquée* par D. Barral. Il suffit de les lire l'une et l'autre pour s'en convaincre. « Quapropter », dit le P. Stilting, en parlant d'une circonstance de la vie de saint Aigulphe (1), « *tota rursum illa relatio Barralis mihi admodum fit suspecta;* nec ipsis Adrevaldi dictis satis confido. » Un homme qui parle ainsi de l'œuvre de D. Barra. ne peut pas être accusé de le copier. Mettons donc de côté tout préjugé, et étudions les deux légendes de saint Aigulphe.

Le prologue est remanié par Adrevald; mais les principales idées, parfois même les expressions de l'ancienne *Vie*, sont reproduites. Les notions sur la patrie, les parents et la jeunesse du saint martyr, sont les mêmes : « Blesense oppidum, — *cujus loci parentes B. Aigulphi extiterunt* », dit l'ancienne *Vie*. « Castrum Blesense », dit Adrevald; hujus pagi et castri incolas *fuisse parentes beati Aigulphi, certissima relatione didicimus.* » Quelle est *cette relation très certaine*, sinon l'ancienne légende dont on vient de lire le texte et qu'Adrevald reproduit mot à mot? « Qui, dit le vieux légendaire, licet amplo bonorum censu non abundarent. » Ce qu'Adrevald traduit, dans son style ampoulé, par : « Non quidem multum sanguinis alti ventositate sublimes, nec opum mundialium affluentia tumidos. »

L'interpolateur suit ainsi pas à pas son modèle, en le paraphrasant. Que l'on compare le n° 4 dans les deux *Vies*. C'est à la fin de cet alinéa que commencent les principales divergences.

Selon le vieux légendaire, saint Aigulphe se fit moine à Fleury, alors que le vénérable Léodebode venait de fonder ce monastère sous la règle de Saint-Benoît, grâce à la libéralité de *Clovis, fils de Dagobert*. Adrevald, qui avait l'intention de lier les deux existences de Mommole et d'Aigulphe, écarte Léodebode et écrit : « Rumor « beati Mummoli abbatis Floriacensis ejus (Aigulphi) aures occupat :

(1) Bolland., *Acta SS.*, t. I sept., p. 737, n° 41.

« fama namque vita ejus longe lateque ferebatur. » Au moyen de cette substitution, la mission future de saint Aigulphe est préparée, et de disciple de Léodebode il devient celui de Mommole. Le vieux légendaire avait dit, en parlant de la fondation récente du monastère : « *Quod audiens B. Aigulphus*, orbatus parentibus, omnia quæ possidebat in pauperum sustentationem largitus est. » Adrevald, poursuivant sa substitution : « Hac audita, continue-t-il, opinione (de la sainteté de saint Mommole), impiger sanctum virum adiens. »

On le voit, le désir de rapporter tout à saint Mommole rend Adrevald inexact, puisque c'était Rigomarus qui gouvernait alors l'abbaye.

Les vertus de saint Aigulphe sont résumées en une phrase dans la légende primitive : « Cui inerat tanta jejuniorum austeritas, ora-« tionum vigiliarumque assiduitas, ut illius conversatio CUNCTIS « MIRACULO FORET... nomen et sanctitatis ejus præconium passim « diffunderetur. » Au lieu de reproduire ce simple éloge, Adrevald se noie dans une paraphrase sans fin, au milieu de laquelle on retrouve néanmoins l'idée et l'expression même de son modèle : « In « ruminatione verbi Dei tenebat assiduam meditationem. — In « cujus exercitatione ad id culminis evasit, ut *non modo compro-« vincialibus, sed etiam procul positis ejus doctrina* MIRACULO « FORET (1). »

Puis, tout à coup, sans que cela soit préparé par quoi que ce soit, Adrevald intercale ici son épisode de la translation; après quoi il reprend la légende primitive, juste à l'endroit où il l'a laissée : « Igitur, » dit-il, « cum *fama virtutis ejus* et *fragrantia sanctitatis ubique respergeretur*, et *lychnus* igne divinitatis accensus jam *super candelabrum* divino judicio *poni* deberet. » Ce qui est une copie presque textuelle du vieux légendaire. Qu'on en juge : « Volens autem Dominus *lucernam* non sub modio, sed *super candelabrum poni*. Cum ejus *sanctitas odor ad ulteriora progrederetur*, monachi Lerinenses, *vitæ illius fragrantia* et religionis observantia permoti. »

Arrêtons-nous ici. N'est-il pas évident que la mention de l'épisode de la translation, jetée au milieu de l'énumération des vertus du saint martyr, est une interpolation maladroite? Nouvelle preuve que c'est bien à Adrevald seul que l'on doit l'attribution à saint

(1) Nouveau témoignage qui explique les vœux des moines de Lérins.

Aigulphe de la découverte du corps de saint Benoît. Posée sur un fondement aussi ruineux, cette attribution devient dès lors fort incertaine; d'autre part, la date fixée par le même écrivain n'est pas mieux assise : que reste-t-il de toute la prétendue tradition de Fleury ? L'assertion d'un légendaire fort suspect.

Mais, a-t-on dit, l'élection de saint Aigulphe comme abbé de Lérins ne peut s'expliquer que par la gloire qu'il avait acquise en découvrant et en transférant le corps de saint Benoît en France.

Cette assertion est complètement inexacte. Non seulement le vieux légendaire, mais Adrevald lui-même, nous apprennent que la renommée de sa sainteté, avant même la translation, s'était répandue dans *les pays les plus éloignés* (procul positis). Cela seul suffirait pour expliquer son élévation à la dignité abbatiale.

Mais il y a plus. On sait que le monastère de Fleury fut placé, dès l'origine, sous la règle de Saint-Benoit, préconisée, vers le même temps, par saint Léger, évêque d'Autun, comme la règle modèle que tous devaient embrasser. Ceux qui songèrent à réformer Lérins devaient naturellement choisir l'instrument de cette œuvre parmi les disciples du saint patriarche. D'autre part, personne n'ignore que les rois de Neustrie et de Bourgogne aimaient le séjour d'Orléans et de leurs villas environnantes. Ils pouvaient donc apprécier par eux-mêmes les vertus des moines de Fleury, et celles de saint Aigulphe en particulier. Dès lors sa mission de réformateur de Lérins s'explique d'elle-même.

IV

Toutes ces considérations nous ont persuadé que la participation de saint Mommole et de saint Aigulphe à la translation du corps de saint Benoît était une invention d'Adrevald, qui, ne trouvant ni date ni nom de personnes dans les légendes écrites avant lui, a cru bien faire en attribuant ce grand événement aux deux plus grands saints de son abbaye. Cette induction, évidente à ses yeux, ne paraissant pas confirmée par l'histoire, nous avons cherché dans les monuments écrits en dehors de l'influence d'Adrevald la solution de cette difficulté.

La date approximative donnée par Paul Diacre, étudiée en elle-

même et rapprochée de celle plus explicite encore indiquée par les *Annales de Lorsch*, nous a semblé la seule acceptable.

On nous a objecté le peu d'autorité de la *Chronique de Lorsch*, « *un peu suspect*, dit M. Grellet (p. 22, 49), attendu que cette « mention de la translation, en 703, ne se trouve pas dans les six « éditions déjà données *de même Chronique de Lorsch.* »

Si M. Grellet avait lu le *Monitum* de Pertz, à la page 20 du tome Ier de ses *Monumenta Germaniæ*, il aurait trouvé la solution de la difficulté. Freher, Duchesne, D. Bouquet et autres n'avaient connu qu'une chronique de Lorsch, commençant à la seconde moitié du huitième siècle. Ussermann en a découvert *une autre* du même monastère *dans un manuscrit du neuvième siècle* au moins, et débutant par l'année 703. L'autorité de cette dernière est donc toute différente de la première.

Assurément, si Adrevald n'était pas d'une critique *suspecte*, qui lui a mérité le reproche (1), approuvé par D. Rivet (2), d'avoir écrit *stolida et putida figmenta*, nous nous serions fait un devoir d'admettre en tout point son témoignage. Ayant, au contraire, toute sorte de raisons de le soupçonner d'erreurs, force nous a été de chercher ailleurs la vérité.

Du reste, qu'on n'abuse pas de cette étude critique. Nous serions désolé qu'on nous accusât de révoquer en doute la sainteté et les autres actions de saint Mommole et de saint Aigulphe, l'un et l'autre la gloire de Fleury. La présente discussion n'a trait qu'au rôle qu'on leur a prêté dans le récit de la translation en France du corps de saint Benoît. *Ce fait* reposant sur des autorités plus solides et plus anciennes que celle d'Adrevald, la question de personne et de temps ne peut porter aucun préjudice à l'authenticité de la translation considérée dans son ensemble.

Nous comprenons toutefois l'émotion causée chez quelques-uns par l'indépendance de notre opinion. Encore que certaines traditions hagiographiques ne soient pas à l'abri des justes censures de la critique historique, néanmoins le respect qui s'attache à tout ce qui a été cru pendant plusieurs siècles incline naturellement les esprits à ne pas accepter sans défiance les arguments que la science oppose aux anciennes croyances. Cette résistance

(1) Henschenius apud Bolland., *Acta SS.*, t. III, Martii, p. 305.
(2) *Hist. littér. de la France*, t. V, p. 521.

n'est pas aussi déraisonnable qu'on serait tenté de le croire : car, si la critique historique a ses règles certaines, elle a plus d'un côté vulnérable dans ses applications accessoires. Voilà pourquoi le Saint-Siège maintient, dans le bréviaire romain et dans les légendes liturgiques approuvées, un si grand nombre de faits contestés ou même rejetés par la science.

Que Fleury conserve donc sa tradition, dans tous ses détails, avec le respect qui est dû à une opinion dix fois séculaire; mais que ce respect ne l'empêche pas de profiter des enseignements qui ressortent des monuments mieux étudiés. Alors la science et la piété filiale se donneront la main.

Dom François CHAMARD,

Bénédictin.

GRIPPARD

HISTOIRE D'UN BIEN DE MOINES (1)

XX

Pour la première fois depuis le commencement des troubles, le sang avait coulé dans la ville d'Auxerre. Les honnêtes gens étaient consternés. La plupart se taisaient et se renfermaient chez eux; quelques-uns, manifestant tout haut leur indignation, avaient la naïve audace de réclamer le châtiment des meurtriers.

Le principal coupable, un garçon boucher, s'étant vanté dans une localité voisine d'avoir coupé la tête aux deux victimes, fut arrêté et presque immédiatement relâché. Il eût été dangereux de faire le procès à un misérable qui se disait l'exécuteur de la justice populaire, et que l'on ne pouvait condamner sans frapper de la même réprobation tous ceux qui, par cruauté ou par faiblesse, avaient pactisé avec le crime.

La municipalité se contenta donc d'afficher une proclamation sottement emphatique, pour recommander au peuple la modération dans l'exercice de son droit de haute justice et la confiance envers ses magistrats élus, qui sauraient bien déjouer les noirs complots des ennemis de la république et des secrets partisans de Pitt et de Cobourg.

Grippard, habile à ménager les sentiments les plus opposés, versait en secret avec les honnêtes gens dupés quelques larmes hypocrites, et laissait entendre aux jacobins forcenés, à l'aide de

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1883.

paroles équivoques, qu'au fond il était avec eux et ne blamait pas ce qu'il appelait leur énergie. Volontiers il aurait dit, lui aussi : *Le sang qu'on a versé était-il donc si pur!*

Mais, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, en voulant plaire à tout le monde, il ne contentait personne. On le redoutait sans doute, surtout depuis qu'il avait montré à plusieurs certains papiers officiels couverts de grands cachets rouges et de signatures illisibles, qui, à l'en croire, l'investissaient de pleins pouvoirs. Il se donnait pour l'intime ami du vertueux Robespierre et du non moins vertueux Marat. Ces deux noms produisaient un effet magique sur l'imagination des bonnes gens d'Auxerre.

Mais si Grippard était craint, il n'était pas moins détesté. Ceux qui conservaient quelques sentiments d'honneur et de probité, lui reprochaient tous bas l'infâme trahison commise contre ses bienfaiteurs les moines; ses émules en scélératesse étaient furieux d'avoir été joués par ce maître coquin, qui s'était si libéralement adjugé la part du lion. Le citoyen Dorgy, que la révolution n'enrichissait pas; l'apostat Fichet, sourdement irrité du mépris universel où il était tombé; Laprune, journellement ivre et que le vin faisait parler à tort et à travers, étaient devenus des censeurs impitoyables. Ils trouvaient à redire au luxe insolent que *Monsieur* Grippard affichait sans vergogne. D'un regard envieux et mauvais, ils suivaient le carrosse à deux chevaux qui emportait vers l'abbaye l'ancien domestique des moines. Ils demandaient ironiquement si les gros écus lui tombaient du ciel; si c'était par dévouement à la république et par amour du pauvre peuple que l'ami Grippard faisait si chère lie. Et les fameux *dons patriotiques* étaient-ils parvenus à destination? Le délégué d'Auxerre, pour se distraire en route, n'avait-il pas succombé à la tentation d'ouvrir les caisses? Aussi bien, dans ces caisses qu'avait-on mis? Le gros magot n'avait-il pas été soustrait à « la Nation » et caché en lieu sûr? Comment expliquer autrement l'achat d'un grand domaine acquis tout à coup par un Grippard qui, la veille encore, était sans le sou?

Judas-Grippard, comme on le nommait couramment, n'était pas sans soupçonner les haines que sa scandaleuse fortune excitait contre lui. Mais il se croyait de force à les braver. Ravalant l'humanité entière à son niveau, il avait pour les autres le profond mépris qu'il savait mériter. Était-il donc si coupable d'avoir *bien fait ses affaires?* Homme d'esprit, il avait choisi pour instruments des

imbéciles, qu'il abandonnait, la besogne achevée. C'était de la bonne politique, ou lui, Grippard, n'y comprenait plus rien. Dans sa pensée, la révolution n'avait qu'un but : enrichir Grippard. Si l'on renversait une monarchie séculaire, si la guillotine faisait des milliers de victimes, si la France était un affreux coupe-gorge, si la justice et la liberté n'étaient que de vain mots, c'était pour le plus grand bien de Grippard. Tout pour Grippard, qui, par tous les moyens, entend parvenir à la fortune :

Rem, quocumque modo rem!

Il faut lui rendre cette justice, qu'il n'épargnait pas sa peine; plus que jamais il déployait une fiévreuse activité. Rien n'échappait à sa vigilance; il était partout où, sans trop se compromettre, il trouvait un rôle important à jouer.

Le lendemain de la terrible échauffourée qui avait coûté la vie à deux citoyens inoffensifs, maître Honoré se fit un devoir d'aller à l'hôpital pour rendre visite aux blessés. C'était un acte d'humanité qui ne coûtait rien et qui pouvait rapporter quelque chose. Chacun serait libre de l'interpréter à sa guise; tout le monde s'occuperait forcément de Grippard.

Le premier malade qui s'offrit aux regards du visiteur officiel était un homme d'aspect militaire, dont l'uniforme pendait à un clou au chevet du lit. De part et d'autre on se reconnut à l'instant.

— Ah! c'est vous? murmura Grippard en comprimant un mauvais sourire.

— C'est moi, répondit crânement le P. Hilarion en se relevant à moitié; c'est moi, le moine proscrit, que mon devoir de prêtre et non la peur a condamné à ce déguisement.

— Hier, vous vous êtes battu contre le peuple.

— Hier, j'ai essayé de sauver, au péril de ma vie, des malheureux assaillis par la canaille et que vous n'êtes pas venu défendre.

— Zèle touchant, mais peut-être intempestif! Vous n'avez pas oublié que le décret du 16 mai 1792 condamne à la déportation, comme perturbateur du repos public, tous les prêtres qui ont refusé le serment à la constitution civile du clergé. Mais peut-être ignorez-vous la publication de deux autres décrets postérieurs, qui ne sont pourtant pas sans quelque intérêt pour vous. L'un (1) enjoint aux

(1) 26 août 92.

réfractaires de sortir de France sous quinze jours, et, ce délai passé, les condamne à être déportés à la Guyane française...

— Je le sais.

— L'autre (1) déclare que « tout prêtre rentré après avoir été déporté... »

— Je ne suis pas rentré, n'étant jamais sorti.

— Très joli! seulement cette formule signifie : « Tout prêtre sujet à la déportation » — c'est bien votre cas — devra être mis à mort dans les vingt-quatre heures. »

— Hâtez-vous : vous êtes en retard.

— Ah! vous me bravez? Vous avez tort! Je suis ici tout-puissant, et je vous déteste.

— Tuez-moi donc, mais je vous avertis que ma mort ne vous enrichira pas : je n'ai dans ma poche qu'un écu de trois livres.

— Moine du diable! tu sauras bientôt ce qu'il en coûte de te moquer de moi.

Et Grippard, fou de colère, quitta en courant l'hôpital.

— Mon père, dit un brave garçon couché dans le lit voisin et qui sortait des couvertures une tête coiffée jusqu'aux yeux d'un immense bonnet de coton, *j'ai honte* (2) de vous dire ce que je pense; mais, puisqu'il s'agit de vous, mieux vaut *dégêner* (3). M'est avis que ce brigand de Grippard veut nous jouer un vilain tour de sa façon. Il n'y a pas une minute à perdre pour vous *ensauver*. Pourriez-vous pas vous lever et marcher un tantinet?

— C'est impossible, mon brave Petit-Pierre, avec ma blessure; et d'ailleurs, je n'irais pas loin et serais repris bien vite. J'aime mieux attendre en paix le sort que Dieu m'a de toute éternité réservé. Toi, continue de te bien cacher, quand Grippard reviendra. Souviens-toi que ta vie ne t'appartient pas, tant que tu n'as pas retrouvé ton bon père, et que le frère Adhémar compte toujours sur ton dévouement.

— Oh! si je pouvais vous défendre! mais je suis si faible après tout le sang que m'ont tiré leurs baïonnettes! Je vais toujours bien prier la bonne Vierge pour vous.

Grippard, rentré chez lui, rumina la nuit entière son plan de vengeance. Auxerre n'avait pas de guillotine en permanence sur

(1) 21 août 93.
(2) Je n'ose pas,
(3) Ne pas se gêner.

sa grande place : c'était bien dommage. Après tout, une exécution semblable ferait crier les niais ; il était préférable d'éviter cet éclat. Le P. Hilarion devait disparaître sans que personne pût accuser l'ancien intendant de Notre-Dame d'avoir versé le sang d'un de ses bienfaiteurs.

Précisément à cette époque, c'est-à-dire au mois d'avril de l'année 1794, un long convoi de prêtres déportés se dirigeant vers Rochefort venait d'arriver à Sens. Grippard en avait aussitôt reçu avis. La troupe héroïque de ces confesseurs de la foi comptait 48 prêtres de la Meurthe, 119 de la Meuse, 45 de la Moselle... et se grossissait à chaque étape. Les captifs du Christ avaient traversé la France sur de mauvaises charrettes, exposés aux intempéries de l'air, aux injures, aux mauvais traitements, à peine nourris, garrottés comme un vil bétail.

A Sens, la populace avait menacé de les écharper. Une mort plus affreuse les attendait, soit sur les pontons de Rochefort, soit aux rivages pestilentiels de la Guyane française. Grippard se dit que rien n'était plus simple que d'ajouter une victime à ce convoi funèbre. Laprune reçut des ordres en conséquence. Vers neuf heures du soir, ce soldat brutal, escorté de quelque-uns de ses bandits, pénétra dans l'hôpital, fit jeter le P. Hilarion sur la paille entassée au fond d'un chariot couvert, et, sans explication, sans formalité aucune, prit la route de Sens, où il arrivait le lendemain.

L'officier qui commandait le convoi des déportés, ne fit aucune difficulté de joindre le nouveau prisonnier aux autres, et signa *une décharge*, que Laprune rapporta à Grippard.

— Enfin, dit celui-ci quand il fut seul, cet odieux moine ne se rencontrera plus sur mon chemin. Gare aux autres !

Malgré tout, la popularité de Grippard était en baisse. Il s'alarmait de voir l'influence échapper à ses mains, et faisait, pour la ressaisir, des efforts désespérés, qui se retournaient contre leur but.

Déjà depuis plusieurs jours il avait annoncé l'intention de raconter à la Société populaire son voyage à Paris. Un soir qu'il se sentait en verve, après avoir vidé une bouteille de *son* vieux vin de Bourgogne pour se donner du cœur, il arriva au club, qui regorgeait d'une foule hideuse, débraillée et hurlante. Quelques cris de *Vive Grippard!* saluèrent son entrée. Le beau-père Martinet, depuis longtemps en froid avec son gendre, lui fit place au bureau, mais sans grand enthousiasme. Comme il se levait pour commencer son

récit, l'orateur crut surprendre un malin sourire sur les lèvres de son ancien compère Dorgy, qui chuchotait quelques mots à l'oreille de dom Fichet. Ce dernier parut approuver en secouant deux ou trois fois la tête.

Grippard ne parlait pas mal. Après quelques phrases d'une rhétorique ronflante, il fut maître de son auditoire. Assez rapidement il passa sur les détails de son voyage et de l'offrande des dons patriotiques faits par son entreprise à la Nation. Il sentait ce terrain brûlant. Mais il fit avec complaisance le récit des fêtes de la déesse Raison, auxquels il avait eu le bonheur d'assister à Paris. Il décrivit par le menu cette mascarade sacrilège, dont Chaumette avait été l'ordonnateur et dont la principale héroïne était la Maillard, ci-devant danseuse du théâtre des comédiens du bois de Boulogne.

« Admirez le dévouement patriotique de cette digne citoyenne, s'écriait Grippard. Elle était encore en deuil de son père, quand elle consentit à monter sur le ci-devant maître-autel de la ci-devant cathédrale de Notre-Dame, nous apprenant par son exemple qu'il faut savoir sacrifier la famille à la patrie! »

De longs trépignements et d'éclatants bravos accueillirent cette tirade.

A peine le silence fut-il rétabli, qu'une voix bien connue au club se fit entendre :

— Je demande la parole pour une motion.

— La parole est au citoyen Dorgy, dit le président.

— Mais je n'ai pas fini, hasarda Grippard.

— Citoyen, tu pourras continuer ensuite.

Dorgy, debout au bord de l'estrade, fit signe de la main, et, de cette voix grêle, flûtée et railleuse, qui perçait désagréablement les oreilles, il commença en ces termes :

— Citoyens, je n'ai qu'un mot à dire. Cette cité ne me paraît pas courir d'un pas assez rapide dans la voie glorieuse où Paris s'est élancé. Depuis bientôt six mois, la ci-devant cathédrale d'Auxerre a été officiellement dédiée au culte de la Raison (1). Sur la demande de cette Société populaire, un autre antre de la superstition, la ci-devant église de Notre-Dame la d'Hors, a été également consacrée à la Raison et à la Philosophie (2). Mais quelles fêtes

(1) « L'inauguration du temple de la Raison dans la ci-devant cathédrale d'Auxerre » eut lieu le 30 décembre 1793. (Archives du départ. de l'Yonne.)

(2) *Archives du départ. de l'Yonne.*

avons-nous organisées qui soient dignes de cette religion républicaine, seule raisonnable? Sauf la cérémonie funèbre en l'honneur des mânes de Louis-Michel Lepelletier, assassiné par l'infâme garde du corps Pâris (1), nous n'avons rien fait pour manifester au grand jour les sentiments patriotiques dont nos cœurs sont animés. Il est temps de nous réveiller, citoyens, et de rendre à la Raison, seule divinité que la France adore, les honneurs qui lui sont dus.

— Bravo! bravo!

— Il faut que tous les citoyens d'Auxerre prêtent le serment dont nos frères de Paris nous ont fourni la formule : « Je jure de n'avoir d'autre religion que celle de la Nature, d'autre temple que celui de la Raison, d'autres autels que ceux de la Patrie, d'autres prêtres que nos législateurs, d'autre culte que celui de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité (2). » Voilà une motion!

— C'est cela! Vive le citoyen Dorgy! hurla la foule.

— C'est précisément ce que j'allais vous proposer moi-même, se hâta de dire maître Grippard. J'ai vu, sur le ci-devant maître-autel de Notre-Dame de Paris, j'ai vu se dresser, « non une statue morte, mais une image vivante de la divinité, un chef-d'œuvre de la nature », comme l'a dit l'illustre Chaumette (3) : j'ai vu la citoyenne Maillard, coiffée du bonnet rouge, vêtue de la tunique grecque, pique en main... et, tandis que les mugissements de l'orgue se mê-

(1) Le 24 janvier 1793, les obsèques de Louis-Michel Lepelletier furent célébrées à Paris autour du piédestal de la statue abattue de Louis XIV ; on y porta, « pour flamme et pour bannière », la chemise, la veste et la culotte de la victime, toutes rouges et raidies de sang. Le 4 février, Auxerre eut une cérémonie semblable, qui coûta à la ville 1525 livres 1 sol. (*Archives de l'Yonne*). — Michel Lepelletier des Forts de Saint-Fargeau, président à mortier au parlement de Paris, qui prit une grande part à l'inique procédure contre les Jésuites, eut pour fils *Louis-Michel*, président à mortier à vingt-cinq ans, député par la noblesse de Paris aux états généraux, président de l'administration du département de Paris et de celui de l'Yonne, nommé par les électeurs de l'Yonne à la Convention, et qui, poussé par son frère cadet Louis de Saint-Fargeau et par le duc d'Orléans, vota la mort du roi. Sa fille unique, âgé de huit ans, fut adoptée par la Convention « au nom de la Nation ». Cette jeune fille épousa plus tard son cousin, M. de Mortefontaine. Royaliste ardente, elle fit tous ses efforts pour supprimer l'original et les copies du tableau de David représentant la mort de son père, dont elle transporta les restes à Saint-Fargeau. Elle eut deux filles : MMmes de Boisgelin et de Talleyrand.

(2) *Le Père Duchêne*, par Hébert. (*Histoire de la société française durant la Révolution*, par MM. de Goncourt, p. 418.)

(3) *Le Père Duchêne*.

laient au son des tambours, à l'éclat des trompettes, au chant patriotique de *la Carmagnole* dansée en sabots sur les tombes; tandis que l'eau de-vie flambait dans les ciboires et que les maquereaux grillaient sur les patènes, j'ai vu les hommes de la Halle enlever la déesse sur leurs bras vigoureux et la transporter à la Convention; j'ai vu le président lui donner l'accolade au nom du peuple français et la faire asseoir sur son fauteuil; j'ai vu, le soir, tous les membres de l'auguste assemblée reconduire la déesse à son temple.

— Une déesse! une déesse! cria la populace. Qui prendrons-nou pour déesse?

Des noms étaient jetés.

— Ta femme! ta fille! Oui! non!

Dorgy se leva de nouveau.

— Citoyens, dit-il, je ne connais à Auxerre qu'une femme qui mérite un pareil honneur; c'est la citoyenne Audeline Grippard!

— Tiens! l'heureuse idée! En voilà une Raison solide!

— Une déesse qui se porte bien!

— Mais, citoyens, ma femme... hasarda maître Honoré.

— Mais citoyens, ma fille... dit Martinet d'une voix étranglée.

Leurs paroles furent couvertes par des vociférations de la foule :

— La Grippard! la Grippard!

Et Dorgy d'ajouter avec un sérieux comique :

— Je te félicite, ô grand citoyen, de l'honneur qui va rejaillir sur toi. Ton épouse élevée à la dignité de déesse! De quel orgueil légitime ton âme n'est-elle pas émue en ce moment! En vain ta modestie proteste; nous saurons lui faire violence. La volonté du peuple, tu le sais, est souveraine; la nation dispose de nous à son gré; un mari ne saurait lui refuser sa femme, un père ses enfants, sans manquer au précepte civique promulgué par toi-même : *Il faut savoir sacrifier sa famille à la patrie!*

Grippard, pâle, frémissant, se leva et dit d'une voix entrecoupée :

Ma femme fera son devoir!

— A la bonne heure! Vive la citoyenne Grippard! cria la foule.

L'apostat Fichet ménageait au propriétaire de l'abbaye de Notre-Dame une nouvelle surprise.

— Citoyens, dit-il, il me semble qu'il y a moyen de donner à la fête républicaine que nous préparons une splendeur inouïe : c'est de la célébrer, non seulement dans l'enceinte de cette ville, mais en

pleine campagne. Aux jours à jamais détestés où régnait la superstition, le peuple, abêti par les hordes sacerdotales qui le courbaient sous un joug honteux, organisait des processions ridicules pour demander au ci-devant Dieu le beau temps et la fertilité, dons de la bienfaisante Nature. Je propose de nous réunir tous à la ci-devant cathédrale, d'où nous nous rendrons à la ci-devant église de Notre-Dame la d'Hors. De là, l'imposant cortège des citoyens libres et vertueux, escortant le char de la déesse Raison, dirigera ses pas, à travers les champs couverts d'une herbe naissante, vers l'ancienne abbaye de Notre-Dame, demeure actuelle de l'illustre Grippard, et déposera sur l'autel de cette ci-devant basilique la divinité chère à nos cœurs. Ainsi l'hydre épouvantable de la superstition ultramontaine, pourchassée en un seul jour de ses trois principaux repaires, ira périr, loin de nous, du désespoir de sentir enfin triompher la philosophie sur la terre.

Ce galimatias eut un plein succès. « Le peuple » approuva le programme de Fichet, à condition qu'on trouverait là-bas de quoi manger et de quoi boire. Naturellement à Grippard reviendrait l'honneur de régaler les trop nombreux visiteurs.

La fête fut fixée au prochain décadi.

Le lendemain du jour où ces graves résolutions avaient été votées par la Société populaire, une scène douloureuse eut lieu à l'hôpital où Petit-Pierre, un peu remis de ses blessures, gisait à côté du lit laissé vide par le P. Hilarion.

Un honnête paysan de Villemer, arrêté par les gardes civiques en même temps que le jardinier Antoine, et jeté avec lui en prison, avait été élargi, grâce à l'intervention d'un jacobin influent qui le connaissait. A peine en liberté, le brave homme s'était rendu à l'hôpital, où il savait que Petit-Pierre était encore. Il lui apportait une bien triste nouvelle. Son père, pris de la fièvre, s'était vu en peu de jours réduit à l'extrémité. La nouvelle de la mort de Perrine, qu'on lui annonça sans précaution, lui porta le dernier coup. Assisté à ses derniers moments par un prêtre *réfractaire* prisonnier comme lui, Antoine était mort, plein de résignation et de courage, après avoir supplié son ami de porter à Petit-Pierre son suprême adieu.

Le malheureux enfant resta longtemps à sangloter, sans pouvoir dire une parole. Puis il se leva, s'habilla non sans peine, et, appuyé sur le bras du paysan, il sortit de l'hôpital, où personne ne s'inquiétait de lui.

— Je veux m'en retourner, disait-il.

— Chez toi, mon pauvre Petit-Pierre? demanda son ami.

Le jeune homme ne répondit pas. Il songeait à se traîner jusqu'aux grottes d'Arcy, pour annoncer à l'abbé de Villemer la captivité du P. Hilarion et aussi pour lui demander une messe à l'intention du cher défunt.

Il suivait lentement la route qui va d'Auxerre à Vermenton, quand tout à coup, à un détour du chemin, il se trouva en présence de trois voyageurs, qu'il reconnut aussitôt, malgré leur déguisement : c'était l'abbé de Villemer, accompagné du frère Adhémar et de sa sœur Jeanne.

Ils avaient quitté, on s'en souvient, les grottes d'Arcy, pour procurer aux pauvres gens de l'abbaye et des environs les consolations et les secours religieux dont ils avaient si grand besoin.

— O mon révérend père, s'écria-t-il... Puis, songeant à l'imprudence qu'il venait de commettre, il s'arrêta interdit.

Son compagnon devina sa pensée, et s'empressa de protester de sa discrétion et de son dévouement.

On pénétra dans un bois voisin; et là, non sans verser bien des larmes, on échangea les tristes nouvelles. En entendant raconter la mort d'Antoine, le massacre des deux bourgeois d'Auxerre, les blessures et la captivité du P. Hilarion, l'abbé, Jeanne et Adhémar avaient été profondément affligés. Mais quand ils apprirent, de la bouche du paysan, que la curiosité avait, la veille, conduit au club, les projets sacrilèges qui devaient s'accomplir sous peu de jours, leur douleur n'eut plus de bornes.

L'abbé de Villemer, s'étant recueilli un instant comme pour consulter Dieu, déclara qu'il ne pouvait laisser ainsi profaner son église sans protester publiquement. Il irait donc à l'abbaye, et, se plaçant au seuil du saint lieu, il ferait les derniers efforts pour empêcher ces misérables d'accomplir leur infâme dessein.

Adhémar et Jeanne ne trouvèrent rien à redire à l'héroïque résolution du vieillard; mais ils ne consentirent pas à le laisser aller seul. Petit-Pierre fut confié aux soins du brave paysan, qui l'emmena à son village, promettant d'avoir soin de lui comme s'il eût été son propre fils.

XXI

Le printemps était revenu avec son gai soleil, ses oiseaux et ses fleurs. Les prairies, d'un vert d'émeraude, étaient peuplées de troupeaux; les haies cachaient leurs noirs rameaux sous la blancheur de l'aubépine, et les pommiers livraient au moindre souffle leur parure neigeuse et embaumée.

Ce jour-là, pas un nuage ne voilait l'éclat du ciel. Tout était calme dans la campagne; mais, du côté de la ville, un grand fracas se faisait entendre. Le canon tonnait, les tambours battaient, les cris, les chants d'une foule en marche retentissaient : tout annonçait le début d'une fête républicaine,

C'était le triomphe de la *Raison!* La Raison déifiée se personnifiait dans Audeline Grippard, assez sotte pour se montrer fière du grand honneur qui lui était décerné. En homme prêt à tous les sacrifices pour satisfaire sa cupidité et son ambition, Grippard avait pris très bravement son parti et témoignait un enthousiasme exubérant. Martinet, tont en maugréant, obéissait à la populace, qu'il s'imaginait conduire, d'autant plus docile à la suivre qu'il était un de ses chefs.

Les patriotes, coiffés du bonnet rouge, armés de fusils et de piques, forment la garde d'honneur de la déesse, qui, court-vêtue, tenant à la main un sceptre de bois doré, se montre stupide et souriante, hissée sur un trône branlant, que supporte un chariot garni de feuillage et de rubans tricolores.

Des enfants, garçons et petites filles, vêtus de blanc, couronnés de branches vertes, s'avancent en longues files, et précèdent une bande ignoble d'hommes et de femmes déjà ivres, affublés de chapes et de chasubles, et chargés d'andouilles et de jambons.

Pour hymnes et pour cantiques, l'indispensable *Marseillaise* et l'éternel *Ça ira*.

La procession sacrilège pénètre d'abord dans la cathédrale profanée, au seuil de laquelle des gamins s'amusent à souffler dans les tuyaux de l'orgue démoli et brisé (1). Après des discours aussi impies qu'insensés, les modernes idolâtres se rendent, par la rue roide et étroite des Cordeliers (2), à l'église de Notre-Dame la

(1) *Archives de l'Yonne.*

(2) Le couvent de ces religieux, en partie démoli en 1790, a fait place au marché.

d'Hors, où recommencent les mêmes scènes odieuses et burlesques.

Ce n'est là que le prélude de la fête. Les « citoyens » ont hâte de quitter la ville et de respirer l'air des champs. Leur empressement est d'autant plus vif, qu'on leur a promis des agapes patriotiques à l'ombre des tilleuls séculaires qui servent d'avenue à l'abbaye, dont Grippard va leur faire les honneurs. Le cortège se remet en marche, et bientôt il se déroule sur la grande route poudreuse, toujours chantant, hurlant, se bousculant, dans le désordre et le débraillé d'un gigantesque carnaval.

Enfin l'on arrive en face de la vieille abbaye. Sous les arbres de l'avenue, couverts de leurs premières feuilles, des tables sont dressées. Du pain bis, des brocs de piquette, de minces tranches de lard disséminées de loin en loin avec parcimonie, voilà une maigre pitance et qui répond mal au formidable appétit du peuple souverain. On commence à murmurer. Quelques-uns vont même jusqu'à dire à leurs voisins : « On se moque de nous ! Était-ce la peine de venir si loin pour si peu? En leur temps, les moines qu'on a chassés faisaient mieux les choses. »

Grippard, qui, pour la circonstance, avait cru devoir se vêtir, comme Robespierre, son idole, d'un habit bleu violet, allait de table en table et de groupe en groupe, semant les bonnes paroles, qui, elles, ne coûtaient rien. Un peu de vin pur eût mieux réussi à réchauffer l'enthousiasme.

Pour comble de malheur, le ciel, si radieux le matin, se voilait de gros nuages. Comme il arrive au printemps, la chaleur, tout à l'heure accablante, faisait place à un vent glacé. Bientôt quelques gouttes de pluie annoncèrent l'orage. Grippard remerciait tout bas son compère le diable qui survenait à propos, *deus ex machina*, pour le délivrer de cette foule embarrassante. Mais c'était compter sans ses hôtes ! « A l'église ! à l'église ! » criaient les patriotes : « là, du moins, nous serons à l'abri de l'averse qui vient. »

Comme toujours, il fallut bien obéir « au peuple ». Audeline grimpa sur son char ; la procession, tant bien que mal, reforma ses rangs, et tout le monde, un peu pêle-mêle, s'avança vers l'abbaye. Mais l'orage, se déchaînant avec fureur, vint jeter dans cette foule la confusion et l'épouvante. Un coup de tonnerre fit cabrer les chevaux qui traînaient Audeline ; la déesse effrayée, se penchant vivement à gauche tandis que le chariot inclinait à droite, ébranla l'échafaudage peu solide qui la soutenait, et, poussant un grand cri,

les bras étendus, elle alla donner du nez contre terre. Martinet se précipita à son secours : Grippard saisit dans ses bras sa femme évanouie, tandis que Dorgy et Fichet riaient sous cape et que les miliciens faisaient galerie, moins par sympathie que par curiosité.

L'accident n'était pas grave; Andeline en était quitte pour quelques écorchures au visage et quelques accrocs à son costume déjà trop sommaire (1). Mais, tandis que tout cela se passait aux rangs extrêmes du cortège, à la tête de la procession carnavalesque s'élevait un effroyable tumulte. C'étaient des clameurs furieuses, des cris : *A mort! à mort!...* Grippard, qui, par prudence, fuyait soigneusement les bagarres, fut néanmoins contraint d'abandonner sa déesse Raison, qui, aspergée d'eau fraîche, reprenait connaissance, et d'aller voir ce qui se passait au seuil de l'église.

Il y court, et là, il s'arrête immobile et comme pétrifié. Un grand vieillard, dont la houppelande noire laissait voir, en s'entr'ouvrant, la robe blanche et la croix d'or, était debout devant la large porte; d'un geste plein d'autorité, il semblait dire : *On n'entre pas.*

— L'abbé!... murmura Grippard, hésitant à intervenir.

Cependant la pluie redoublait, la foule se pressait et se culbutait. Les patriotes furieux, et cependant domptés, criaient au moine : « T'en iras-tu? Nous laissera-tu entrer?.. » Mais nul n'osait porter la main sur lui.

Et le vieillard, dominant cette foule en délire, disait :

Vous n'entrerez dans ce sanctuaire qu'après m'avoir passé sur le corps. Moi vivant, vous ne profanerez pas cette église, où, depuis plus de sept siècles, réside Jésus-Christ.

Grippard restait bouche béante, en face de l'abbé qui le regardait. Alors le capitaine Laprune, ivre plus qu'à son ordinaire, s'avança :

— Pas de bêtise! Voilà déjà trop longtemps que cette comédie dure. Au diable le bonhomme!

— A mort! à mort! cria la foule.

Adhémar et Jeanne se pressaient contre leur oncle, comme pour lui faire un rempart.

Tout à coup le brutal soldat se jette sur l'abbé de Villemer, le saisit violemment au collet, et, d'une voix étranglée par la fureur :

— Ah! tu me résistes? Une, deux!... Tant pis pour toi!...

(1) Plus heureuse que la déesse Raison de Montreuil, près Paris, qui tomba et se cassa le cou. On lui fit cette épitaphe. : *Ci-gît la Raison de Montreuil.* (Grégoire, *Histoire des sectes religieuses*, t. I, p. 52.)

Et son sabre s'enfonça tout entier dans la poitrine du vieillard, qui, en tombant, heurta la tête contre le banc de pierre où Grippard, la nuit de Noël 1788, avait failli mourir.

Adhémar, poussant un grand cri, se précipita vers son oncle, dont il soutenait la tête, tandis que Jeanne tamponnait l'horrible blessure avec son mouchoir.

Dans cette foule il y eut une impression d'horreur. On fit le vide autour du mourant qui, d'une voix faible mais distincte, dit doucement :

— Mon ami, vous qui m'avez frappé, je vous pardonne... Je vous pardonne aussi, Grippard... Et vous tous, pour qui j'offre volontiers ma vie, pauvres égarés, je vous bénis... Revenez à la foi de vos pères... Jeanne, Adhémar, adieu, mes enfants, adieu !

L'abbé joignit les mains, tourna les yeux vers l'église, et laissa retomber sa tête sur sa poitrine, en murmurant : *Dimitte illis... Consummatum est!*

Il était mort.

A la vue de ce cadavre immobile, de ce sang qui rougissait la robe blanche, Grippard sentit un frisson passer dans tous ses membres. « Imbécile! » dit-il à Laprune, que son crime avait dégrisé.

Malgré la pluie, la foule avait reflué vers la grande avenue. Personne ne se souciait plus d'entrer dans l'église. La fête s'achevait d'une façon lugubre.

Dorgy, remontant à cheval, cria :

— En avant !

Et les miliciens mouillés jusqu'aux os, les enfants traînant dans la boue leurs robes blanches, reprirent, tristes et muets, le chemin de la ville.

Audeline, que son père et son mari entraînaient vers l'abbaye, regarda vers le porche de l'église, précisément parce qu'on lui disait de détourner les yeux, et vit le grand vieillard pâle, sanglant, étendu sur les dalles, et deux jeunes gens agenouillés qui priaient et pleuraient.

La femme poussa un grand cri et se prit à trembler. « Je deviens folle ! » dit-elle. On l'emporta à l'intérieur de l'abbaye, dont la lourde porte se referma sur elle.

Longtemps Adhémar et Jeanne demeurèrent à la même place, semblables à ces figures symboliques de la Douleur et de l'Espé-

rance que les vieux artistes du moyen âge aimaient à placer sur les tombeaux.

La solitude s'était faite autour d'eux. Le jour baissait rapidement; un morne silence succédait au tumulte de l'orgie républicaine.

Peu à peu les portes de quelques chaumières s'entr'ouvrirent avec précaution; des paysans, de vieilles femmes, après s'être assurés que nul « patriote » n'était en vue, s'avancèrent jusqu'au porche de l'église, et vinrent s'agenouiller à quelquedista nce du mort.

Le frère et la sœur, vivement émus, se prirent à pleurer avec ces braves gens, leur serrant la main et leur disant tout bas : Merci!

Il était temps de procéder à l'inhumation du martyr. En longeant les murs de l'église jusqu'au chevet, on parvenait au cimetière des moines. Deux paysans allèrent y creuser une fosse; le cadavre fut placé sur une planche de sapin; on le transporta en silence jusqu'au lieu du repos. Après le *De profundis*, qu'Adhémar récita à demi-voix, la terre recouvrit les restes vénérables, sur lesquels, pour les reconnaître plus tard, on plaça une antique pierre tombale où se lisaient ces mots : SPES MEA DEVS.

Pas le moindre mouvement, pas le plus léger bruit ne se fit entendre du côté de l'abbaye, enveloppée de grandes ombres. Grippard, occupé d'Audeline, ne s'aperçut-il de rien, ou n'osa-t-il se montrer? Toujours est-il que la funèbre cérémonie s'acheva, à deux pas de lui, sans qu'il intervînt d'aucune manière.

L'abbé, après avoir, par sa mort, sauvé son église de la profanation, reprenait possession de son monastère par sa sépulture.

Voisinage gênant pour l'usurpateur sacrilège, et qui, sans doute, plus d'une fois, troubla ses nuits et lui valut de mauvais rêves.

CH. CLAIR, *S. J.*

(*A suivre.*)

LE PÈLERINAGE DE PÉNITENCE A JÉRUSALEM[1]

(1882)

CÉRÉMONIE DE LA RÉCEPTION DES CHEVALIERS DU SAINT-SÉPULCRE

Le patriarche entonne le *Veni Creator;* et, lorsqu'il est achevé, il interroge en ces termes le récipiendaire agenouillé devant lui :

— Que demandez-vous?

— Je demande à être chevalier du Saint-Sépulcre.

— De quelle condition êtes-vous?

— Je suis de noble origine et né de parents honorables.

— Avez-vous de quoi vivre honnêtement et de quoi maintenir la dignité de la milice sainte?

— Grâce à Dieu, j'ai une fortune suffisante pour soutenir l'éclat et la dignité de chevalier.

— Êtes-vous disposé à promettre de cœur et de bouche de garder les règles de cette milice sainte?

— Je le promets.

Le patriarche continue :

— Si tous les hommes doivent tenir à honneur de pratiquer la vertu, à plus forte raison un soldat du Christ doit-il faire en sorte que jamais aucune tache ne vienne souiller son nom, lui qui doit se glorifier d'être chevalier de Jésus-Christ.

De plus, il doit toujours s'appliquer à défendre la cause de la religion catholique dans les Lieux saints. Il doit surtout défendre ses droits sur les monuments sacrés de la Rédemption, et principalement sur le très saint Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1883.

Enfin, il doit, par ses actions et ses vertus, se montrer digne de l'honneur qu'il reçoit et de la dignité dont il est revêtu.

— Je déclare et promets, répond le chevalier, les mains dans celles du patriarche, au Dieu tout-puissant, à Jésus-Christ son Fils, à la bienheureuse Vierge Marie, d'observer tout ce que vous venez de m'imposer, comme un véritable soldat du Christ.

Alors le patriarche, posant la main sur sa tête, dit :

— Et toi, sois un fidèle et vaillant soldat de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un chevalier de son saint sépulcre, afin que tu sois un jour admis dans sa cour céleste, avec les soldats qu'il a choisis.

Ensuite le patriarche remet les éperons dorés, que le nouveau chevalier attache à ses pieds, et il lui dit :

— Reçois ces éperons, qui seront pour toi un secours salutaire, afin que tu puisses avec eux parcourir la Ville sainte et te livrer librement à la garde du saint Sépulcre.

Puis il lui remet une épée nue ayant appartenu à Godefroy de Bouillon, en disant :

— Reçois ce glaive saint, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Tâche de t'en servir toujours pour la défense de la sainte Église de Dieu et ta propre défense, et aussi pour confondre les ennemis de la croix du Christ et pour la propagation de la foi chrétienne. Mais prends garde de ne jamais avec elle blesser injustement qui que ce soit.

Enfin le patriarche remet l'épée dans le fourreau, en ceint le chevalier, en disant :

— Attache fortement cette épée sur tes reins, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sache bien que les saints ont conquis les royaumes non avec le glaive, mais par la foi.

Cette cérémonie terminée, le nouveau chevalier tire l'épée de son fourreau et la présente au patriarche. Il fléchit le genou et incline respectueusement la tête sur le saint Sépulcre. Alors le patriarche le frappe trois fois sur les épaules avec le glaive nu en prononçant ces paroles :

— Je te constitue soldat et chevalier du Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Finalement, le Pontife passe au cou du chevalier une croix suspendue à une chaîne d'or, et, le baisant au front, il dit :

— Reçois cette chaîne d'or, à laquelle est suspendue la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'elle te protège et que tu puisses

répéter sans cesse : « Par ce signe de la croix, ô mon Dieu, délivrez-nous de nos ennemis. »

Le *Te Deum* termine cette cérémonie essentiellement religieuse et chevaleresque.

SAINT-JEAN DU DÉSERT.

Dimanche 21 mai, dans l'après-midi, le nombreux groupe de pèlerins qui logeait à la Casa-Nova, se rendit de Jérusalem à Saint-Jean. L'état-major de *la Picardie* et de *la Guadeloupe* voulut nous y accompagner.

Deux soldats turcs, spécialement désignés par le pacha pour escorter le R. P. Picard, nous précédaient.

Le frère Lieven, qui marchait à la tête de la petite caravane, nous donna sommairement les détails sur les différents sanctuaires se trouvant sur notre route.

Nous sortons par la porte de Jaffa, et, après avoir franchi les environs désolés de la Ville sainte, nous passons près d'un cimetière musulman, où se trouve l'ancienne piscine supérieure, à l'extrémité de la vallée de Gihon, où le grand prêtre Sadoc et le prophète Nathan sacrèrent, par ordre de David, Salomon roi, 1015 ans avant Jésus-Christ. (III Rois, I.) Non loin de cette piscine a été enseveli Hérode Agrippa, qui fit mourir l'apôtre saint Jacques, emprisonna saint Pierre, et mourut à Césarée pendant que ses adulateurs le proclamaient dieu, l'an 44 avant Jésus-Christ. (Actes des apôtres, XII.)

Bientôt nons arrivons sur un plateau qui se prolonge jusqu'à Bethléem. Il n'y a pas d'endroit dans tous les alentours de Jérusalem où la campagne soit plus belle et plus agréable que celle-ci. Le sol, admirablement accidenté, est d'une grande fertilité. L'air est pur et l'horizon immense. Nous voyons, d'un côté, les montagnes de Moab ; de l'autre, la chaîne des monts Ephraïm.

Nous nous écartons un peu de la route de Saint-Jean, qui bifurque avec celle de Bethléem, pour visiter le couvent de Sainte-Croix, séminaire des grecs non unis. Ce couvent est bâti en forme de forteresse du moyen âge. Au septième siècle, l'empereur Héraclius fit construire l'église sur le lieu même où, selon la tradition, fut pris l'arbre qui servit à faire la croix du Sauveur. Sous le maître-autel de l'église, on montre la place où l'on a coupé cet arbre.

Nous reprenons la route de Saint-Jean ; nous montons et descen-

dons par un très mauvais chemin, où nous marchons péniblement, au milieu de grands blocs de pierres glissantes et de cailloux roulants, nous confiant au pas sûr de nos chevaux.

De la hauteur, on découvre à l'ouest la Méditerranée et à l'est le mont des Oliviers, avec une grande partie de la Ville sainte. Par une descente roide et difficile, nous arrivons, au bout d'un quart d'heure, à *Ain-Karim*, appelé vulgairement Saint-Jean, situé sur un mamelon entouré de hautes montagnes.

Nous débouchons, à travers des rochers et un sol aride, dans la jolie vallée de Saint-Jean, qui n'est autre que la vallée du Térébinthe, où David vainquit Goliath. Fraîcheur, culture, aspect riant, tout y respire la joie du mystère de la Visitation et du *Magnificat*. Quel contraste avec la Ville sainte! Cette vallée de Saint-Jean peut être appelée le vestibule de Bethléem.

Ain-Karim est l'ancienne Aen, ville sacerdotale de la tribu de Juda, (Josué, xv, 32), où habita le prêtre Zacharie avec Élisabeth, qui y mit au monde saint Jean-Baptiste.

Nous étions très nombreux, et nous allâmes, pour ainsi dire, faire invasion chez les bons pères Franciscains, qui, comme dans les autres couvents de leur ordre, nous accueillirent avec cette hospitalité gracieuse et empressée qui les distingue.

Le frère Lieven nous dit que les premiers chrétiens convertirent la maison de Zacharie en une belle église. Après l'expulsion des croisés, l'église devint une écurie publique.

Enfin, ce sanctuaire a été heureusement restauré et entretenu par les aumônes de la catholique Espagne.

L'église attenante au couvent franciscain a trois nefs. Elle est vaste et belle, et sert de paroisse.

De la nef, à l'est, on descend par un escalier de sept marches dans une chapelle taillée dans le roc. Ce fut l'habitation de Zacharie, et où Elisabeth donna le jour au Précurseur de Jésus-Christ.

Lundi 22 mai, la messe du pèlerinage fut célébrée daus cette chapelle. Puis on inaugura la statue de Notre-Dame de la Salette, et un éloquent missionnaire de cette sainte montagne nous adressa un touchant discours.

Dans cette chapelle, sous l'autel, on remarque des médaillons en marbre blanc qui représentent les principaux faits de la vie de saint Jean-Baptiste.

Le village de *Ain-Karim* (Saint-Jean) a environ six cents habitants, dont une centaine seulement sont catholiques.

Les pères Franciscains y desservent la paroisse et ont une école de garçons.

Nous nous rendîmes en procession au sanctuaire de la Visitation, situé à un quart d'heure de distance.

En sortant du couvent, nous suivons une rue escarpée, au bout de laquelle se trouve la source appelée fontaine de la Vierge, parce que, selon la tradition, la Mère de Dieu, pendant son séjour chez sa cousine Elisabeth, vint y puiser de l'eau.

Près de cette fontaine, ombragée d'un immense sycomore, les habitants musulmans sont massés en grand nombre pour voir passer les hadjis (pèlerins).

Nous entrons dans le sanctuaire nouvellement déblayé et restauré. A main droite, on remarque une niche renfermant un morceau de rocher, dans lequel sainte Élisabeth avait caché le petit saint Jean poursuivi par les soldats d'Hérode.

L'autel au fond du sanctuaire est dédié au mystère du *Magnificat*, au lieu même de la Visitation et du tressaillement de Jean dans le sein de sa mère.

On chanta avec élan le *Magnificat*, dont le P. Marie-Antoine nous fit un rapide mais remarquable commentaire.

Ain-Karim est vraiment le lieu de villégiature de Jérusalem; et, comme les prêtres du temps de Notre-Seigneur, les communautés viennent y chercher, pour l'été, un frais abri.

Les Franciscains, les Dames de Sion, les Pères missionnaires d'Afrique de l'église de Sainte-Anne, y ont des succursales florissantes. La culture obtient ici des merveilles.

Dans l'après-midi, le plus grand nombre des pèlerins partirent pour visiter la grotte de *Saint-Jean du Désert*, malgré les avis des commandants de nos deux navires, qui annonçaient un orage. En effet, cet orage ne tarda pas à les surprendre en route; néanmoins ils ont vu la demeure du plus grand des enfants des hommes.

Pour s'y rendre, on traverse, après une mauvaise descente, une belle vallée bien cultivée, plantée de vignes et pourvue d'une bonne source. Au nord, on voit *Modine*, l'ancienne patrie des Machabées, perchée sur une haute montagne. Au bout d'un quart d'heure de marche, on arrive à une petite construction, ombragée par quelques oliviers. Là on descend de cheval, et, par une pente

raide et difficile, dont quelques pierres forment des gradins, on rencontre une source qui coule près de la grotte de saint Jean-Baptiste, où l'on monte par un escalier de douze marches, taillées dans le roc. C'est là que le saint Précurseur mena une vie austère et se prépara à la prédication.

Dans la matinée, on inaugura la belle statue de sainte Monique, chez les Dames de Sion, dont l'établissement est une merveille. Il y a vingt ans, ce lieu était une montagne de pierre, sans eau, sans terre, sans vie. Le P. Marie Ratisbonne s'est mis à l'œuvre, et aujourd'hui la montagne stérile est devenue un Éden.

Le couvent des religieux et l'orphelinat s'élèvent au sommet, couronné par le dôme gracieux de la chapelle.

Des terrasses superposées sur le flanc de la montagne, on croit voir des jardins suspendus, plantés de beaux arbres, couverts de fleurs. Les oliviers, les grenadiers, les orangers, les palmiers, les lauriers-roses, se marient aux amandiers, aux pêchers et aux vignes.

Tout cela nous apparaît comme un mirage au milieu du désert. On dirait qu'une baguette magique a fait sortir de terre cette prodigieuse conception.

A notre arrivée, les orphelines, vêtues de blanc et enveloppées de leurs grands voiles, formèrent deux haies et chantèrent en français des cantiques pour nous recevoir.

Rien de plus gracieux que ces frais visages, resplendissants de santé, de candeur, et animés par ces grands yeux noirs veloutés qu'on ne voit qu'en Orient. J'eus la satisfaction de retrouver, en la supérieure, sœur Louise, que j'ai connue à Paris, ainsi que le R. P. de Ratisbonne, pour qui je professe une grande vénération. Il a bien voulu se souvenir de moi, et m'a parlé de ses chères œuvres, auxquelles il a consacré sa vie.

Nous avons reçu la bénédiction du Saint Sacrement, dans la chapelle assez restreinte. Au-dessus de l'autel, une statue de la sainte Vierge plane dans les nuages, avec cette inscription : IN SION FIRMATA SVM.

La chapelle est beaucoup trop petite en proportion de l'établissement et de ses besoins. Le P. de Ratisbonne n'a été préoccupé tout d'abord que de bien installer ses orphelines et les religieuses qui leur servent de mères. Nous souhaitons que leur dévoué protecteur ait la joie de pouvoir construire une belle église, assez vaste pour la communauté et l'orphelinat, composé de plusieurs

centaines de petites et grandes jeunes Arabes orphelines du Liban. Les bienfaiteurs des œuvres de Sion voudront certainement continuer leur généreux concours au P. de Ratisbonne, pour achever et perfectionner ses pieuses entreprises.

Au retour de notre visite au sanctuaire de Saint-Jean du Désert, la pluie m'empêcha de prendre le croquis de la fontaine de la Vierge, où plusieurs femmes arabes, les grandes amphores sur la têtes, venaient chercher de l'eau.

Bien à regret j'abandonnai mon travail et m'empressai de monter à cheval pour rejoindre mon groupe de pèlerins. Mais j'avais compté sans des chemins épouvantables, ou plutôt sans l'absence d'un véritable chemin. Il fallait s'avancer lentement, au milieu de blocs de rochers et de pierres roulantes.

Le *moukre* laissé à ma disposition avait la prétention de parler le français et l'italien, quoiqu'il ne sût ni l'un ni l'autre. A un passage difficile, hérissé de précipices, je crie à mon *moukre* arabe :

— Ma selle tourne.

— *Il a paura* (elle a peur), dit-il flegmatiquement sans se déranger.

Une pluie torrentielle, accompagnée d'un vent impétueux, aveuglait cheval et cavalier. Ne pouvant me faire comprendre de mon guide, force me fut de me cramponner à la crinière de mon pauvre coursier, pour garder l'équilibre. Mon cheval fait un faux pas, et, se redressant sur ses pieds de derrière, il me lance sur une grande pierre, la tête en bas. J'aurais dû me briser le crâne, sans l'intervention puissante de cette douce Providence qui nous a donné des preuves manifestes de sa maternelle sollicitude pendant ce pèlerinage miraculeux.

Après un léger étourdissement, j'étais sur pied, sans avoir éprouvé le moindre dommage. Mon Arabe aux formes athlétiques accourut, un peu ému, pour attacher plus solidement ma malheureuse selle. Je ne pus m'empêcher de l'appeler un méchant homme.

— Non, moi bon ! moi de Nazareth et proche parent de *Joseph*, de *Marie* et de *Zacharie*.

Quelle colère ne serait désarmée devant une pareille généalogie?

J'ai bien fait rire le bon frère Lieven, en lui racontant mon aventure; il me dit que mon Arabe n'était rien de moins qu'un ancien brigand. Il avait conservé quelque chose de son farouche caractère : parfois, quand la pluie lui fouettait le visage, il montrait le poing

au ciel ; mais d'autres fois il faisait le signe de la croix, surtout quand il faisait des éclairs.

Pourtant il fallait continuer la route pénible en ce piteux état. Enfin la pluie cessa, et le vent se chargea de sécher mes vêtements. J'arrivai à Bethléem au grand trot, et m'arrêtai quelques instants pour contempler la ville, où la sainte Famille « ne trouva plus de place dans les hôtelleries », quand elle s'y présenta dans un appareil moins brillant que le mien.

BETHLÉEM

La ville est groupée sur le point culminant d'une cime qui dépasse les sommets environnants. Dans le lointain, au travers de larges ouvertures, on voit la chaîne qui borde la mer Morte, teinte d'un bleu plus foncé qne le ciel. A Bethléem, tout est souriant. Ses maisons, assises sur la crète, regardent, d'un côté, les monts de Judée, de l'autre, les horizons de Jérusalem au travers des gorges.

En promenant mes regards sur ces murailles grises, sur ces sommets où paissent les troupeaux, je songeai que là, de ce même ciel, un ange est descendu au milieu des bergers, et que ce cri d'amour a retenti : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! » Ce chant, il me semblait l'entendre, il vibre encore dans cette sereine atmosphère.

Pendant que mon esprit se livrait à ces réflexions j'entrai à Bethléem, que je parcourus dans toute sa longueur, afin d'arriver au lieu où est né l'Enfant Jésus.

Les habitants, catholiques en grande majorité, nous saluaient en français ou en italien. Les femmes n'ont pas la figure cachée, comme à Jérusalem : ici l'on sent que la liberté chrétienne exerce son action.

Beaucoup de pèlerins nous avaient précédés ; d'autres devaient arriver le lendemain matin, pour donner à cette journée un plus grand éclat. On s'entassa dans les chambres de l'hospice franciscain, qui sembla se dilater pour les besoins du moment, et le repos fit oublier pluie et fatigue.

L'église de la Nativité se trouve cachée derrière le couvent où sont logés les pères Franciscains et les grecs schismatiques, qui partout nous disputent la possession des lieux sanctifiés par les mystères de la vie du Sauveur.

C'est sainte Hélène qui a fait construire cette église, la plus belle

et la mieux conservée de celles qui remontent à cette époque. Sa forme est celle d'une croix; quarante-huit colonnes de marbre rose, d'ordre corinthien, partagent le pied de la croix en cinq nefs. L'église a 160 pieds de long et 116 de large.

A l'aube du jour, nous allons nous prosterner devant l'autel qui marque le lieu où le Fils de Dieu est venu au monde. On descend dans la grotte par deux escaliers tournants, de quinze degrés chacun. Malgré la pauvreté et le dénuement de cette petite église, tout y respire la joie et une piété douce et sereine. Un marbre blanc, incrusté de jaspe, entouré d'argent, et ayant la forme d'une étoile, signale la place où naquit le Sauveur : HIC DE VIRGINE MARIA CHRISTVS NATVS EST.

Les grecs avaient enlevé le marbre et l'inscription, mais la France a fait rétablir l'un et l'autre. Une table en marbre, disposée au-dessus de l'étoile, sert d'autel. Malheureusement les latins n'y disent pas la messe. Le souverain Pontife, qui a permis de la célébrer au saint Sépulcre, où les schismatiques officient également, n'a pas voulu accorder la même permission pour l'autel de la Nativité.

Depuis neuf ans la lutte entre les grecs est tellement vive, qu'on n'aurait pu, sans danger, nous autoriser à faire une procession : ce qui n'est pas de tradition dans ce sanctuaire.

Pour éviter tout conflit, nous n'avons point passé dans la basilique en cortège, mais seulement par groupes et sans chanter. Cela n'a pas empêché les pèlerins d'aller communier dans la grotte de la Nativité, à la messe célébrée par le R. P. Picard à l'autel des Mages. Il se trouve dans un petit enfoncement, à l'endroit où Jésus fut déposé après sa naissance et où les Mages l'adorèrent. C'est à cet autel que les latins officient toujours.

La grotte de la Nativité est bien petite : elle peut avoir 30 pieds de long sur 12 de large.

Quarante lampes y brûlent nuit et jour; les chants, l'encens et la prière montent sans cesse vers le Dieu « qui a tellement aimé les hommes, qu'il leur a donné son Fils sous l'aimable figure d'un enfant. » (Isaïe.)

De la grotte de la Nativité, on pénètre dans la chapelle des Innocents. Plus loin se trouve une grande galerie carrée, entourée de bancs de pierre. C'est une tribune pratiquée dans un des parvis de cette salle, que saint Jérôme expliquait la Bible à ses disciples. Dans deux autres compartiments de ce souterrain, formé

par l'extraction des pierres qui ont servi, sans doute, à bâtir la ville de Bethléem, on voit le tombeau de saint Jérôme et ceux de sainte Paule et de sainte Eustochie.

Vers sept heures du matin, le R. P. Hippolyte arriva de Jérusalem, avec un groupe très nombreux. Nous allâmes au-devant de lui, pour entrer processionnellement dans la ville. Notre procession, très solennelle dans la rue, précédée de la musique de l'orphelinat de dom Beloni, entra, par le couvent des pères Franciscains, dans la chapelle de Sainte-Catherine, séparée de la basilique, et qui sert de paroisse. Ensuite nous nous rendons, musique et de nombreuses bannières en tête, à la grotte de Lait, beau sanctuaire, appartenant exclusivement aux pères Franciscains, où ils peuvent officier avec plus de calme et de pompe que dans les sanctuaires qu'il faut partager avec les schismatiques.

En retournant au couvent, nous admirons la gracieuse cité, qui nous apparaît comme une douce vision. C'est la ville de David, et elle renferme le berceau toujours respecté et vénéré du Fils de Dieu.

La sainte Vierge, saint Joseph, ont traversé ces rues, ces sentiers : il n'est pas une pierre qui n'ait été témoin de leur passage.

Un grand nombre de Bethléémites nous entourent pour nous vendre des chapelets, des croix en nacre. C'est leur industrie.

Les hommes sont remarquablement beaux. Il existe une différence frappante entre les Bethléémites et les autres Arabes, tant au physique qu'au moral. On voit que le christianisme, auquel ils appartiennent pour la plupart, a imprimé sur leurs figures un cachet de dignité qu'on ne trouve pas chez les musulmans. Les femmes ont conservé le vêtement antique particulier à la petite ville de Bethléem : il se compose d'une chemise de laine rouge et bleue, ouverte sur la poitrine ; d'une espèce de vêtement de la même étoffe, et d'un long voile blanc à larges bords brodés, et gracieusement soutenu par un bonnet à haute forme, qui n'est autre que l'ancienne mitre des femmes orientales. Ce bonnet de laine est orné de corail, de cercles de cuivre et de pièces de monnaie. Le grand luxe est d'y réunir un grand nombre de pièces de monnaei de tout temps et de toute provenance : ce qui, avec les colliers, forme le vieux trésor de la famille. Ajoutez à cela des bijoux de toutes sortes ; des anneaux soudés aux oreilles, aux coudes, aux poignets, aux chevilles. Parées de ces bijoux, les belles Bethléémitaines s'avancent drapées dans leur voiles avec une grâce et une noblesse incomparables. Dans ce pays,

les hommes abusent, plus que dans toutes les autres contrées de l'Orient, de la supériorité que la nature leur donne sur les femmes.

Les filles, au lieu d'apporter une dote à leurs maris, sont achetées par eux : aussi plus un père a de filles, plus sa fortune augmente.

C'est à cet usage, emprunté sans doute aux mœurs musulmanes, qu'il faut attribuer la triste condition de la femme dans la famille : c'est elle qui accomplit, avec le chameau et le buffle, les travaux les plus rudes; c'est elle qui prend soin des enfants, prépare les repas et sert son mari, comme une esclave servirait son maître. On nous a affirmé que cela ne diminue pas l'affection des maris pour leurs femmes, ni des femmes pour leurs maris. Grâce à la religion et à la crainte de ses inévitables châtiments, il n'y a pas de pays où les mœurs soient plus irréprochables qu'à Bethléem.

GROTTE DES PASTEURS. — CHAMP DE BOOZ.

Dans l'après-midi nous visitâmes la maison natale de saint Joseph, située au milieu d'un champ, dans le voisinage de la grotte de Lait. Une abside demi-circulaire, taillée dans le roc, en indique l'emplacement. Jadis il y avait un oratoire, dont on voit encore les fondations, également taillées dans le roc. Nous passons près du champ de Booz. Il nous semble y voir Ruth, ramassant dans le pan de sa robe les épis échappés aux moissonneurs. Nous traversons une large vallée pour arriver à la grotte des Pasteurs, située au milieu d'un espace carré, planté d'oliviers et entouré d'un mur de pierres sèches. Ce sanctuaire appartenait autrefois aux pères Franciscains. Ce n'est qu'en 1818 que les grecs s'en sont emparés. Selon la tradition, la chapelle, appelée grotte des Pasteurs, est l'ancienne crypte de l'église bâtie par sainte Hélène, sur le lieu où l'ange du Seigneur apprit aux bergers la naissance du Messie.

On descend dans cette chapelle souterraine, ou grotte des Pasteurs, par un escalier de vingt et une marches. Il s'y trouve encore une partie de l'ancien pavé en mosaïque.

VASQUES DE SALOMON. — JARDIN FERMÉ. — FONTAINE SCELLÉE.

A notre retour, au moment de descendre de cheval, cinq chevaliers, réunis dans la cour du couvent, se disposaient à partir pour une excursion aux Vasques de Salomon.

Depuis longtemps nous désirions visiter ces derniers restes d'une

grande civilisation et d'une grande puissance, qui sont demeurés presque intacts au milieu de montagnes désolées. Aussi nous acceptâmes avec un reconnaissant empressement la gracieuse invitation qui nous fut faite de nous joindre à la petite caravane.

Nous traversons le côté sud de Bethléem, à l'extrémité de laquelle se trouve la vallée *Ouadi-Sahdine*. On aperçoit à droite le village de *Reit-Djalla*, où est situé le séminaire patriarcal. Nous pénétrons dans un chemin escarpé, fort raboteux : c'est une ancienne voie romaine, dont on distingue encore quelques traces. A notre gauche, nous avons le *mont des Francs*, dont le pic domine tous les sites environnants. Nous poursuivons la route longeant toujours un aqueduc, dans lequel on remarque, de distance en distance, des ouvertures pour favoriser l'écoulement de l'eau. Dans l'étroit sentier, un Arabe était prosterné, faisant ses prières, tourné vers le soleil. Son profond recueillement nous fit faire des retours sur nous-mêmes. Notre dévot musulman ne détourna pas la tête, ne leva pas les yeux à l'approche de notre assez bruyante cavalcade ; à sa place, nous aurions certainement contenté notre curiosité.

Nous distinguons la colline d'Étam, où le roi de Juda bâtit une ville et lui donna son nom. (II Paral., XI, 6.)

Au pied de cette colline commencent les *Jardins fermés* de Salomon. Le petit village Artase est situé à droite, sur le versant de la montagne. En 1831, ses habitants refusèrent de payer la contribution à Ibrahim-Pacha, qui le fit raser pour punir les séditieux.

De nouvelles maisons se relevèrent des ruines. On y compte six cents habitants.

En ce lieu, la vue embrasse tous les jardins dans la vallée d'Artase, où la chaleur concentrée et l'abondance d'eau, amenée des bassins d'une belle source à Artase même, produisent une fertilité merveilleuse.

C'est ici où se trouvaient ces réduits mystérieux et fleuris, tout ce luxe délicat dont le grand roi avait fait, suivant la phrase charmante du *Cantique des cantiques*, « un tapis d'amour pour les filles de Jérusalem ».

Ces jardins appartiennent aux habitants du village ; le plus considérable et le plus beau de tous est la propriété d'un juif converti au protestantisme. En 1860, il découvrit, à l'extrémité de son jardin, un pavement en mosaïque, des fragments de colonnes et des chapiteaux de style corinthien.

On croit que Salomon avait son palais en ce lieu.

Nous sommes dans le rêve, dans l'enchantement! Partout des fleurs roses, bleues, des coquelicots dans les blés, des églantiers dans les buissons nous réjouissent le cœur. Nons rencontrons des ruines, vestiges d'une population nombreuse, souvent des sources et des puits.

Nous voici en présence de trois immenses réservoirs : ce sont les Vasques de Salomon, que ce roi fit construire pour arroser le *Jardin fermé*, mentionné dans les saintes Écritures. Ces réservoirs ou vasques, qui se versent l'un dans l'autre, s'étagent en tête de la vallée, remplie aujourd'hui de champs verdoyants et de bosquets de citronniers. Un aqueduc amenait aux réservoirs des eaux abondantes; ils les conservaient pour les arrosages de l'été : c'est le système des lacs artificiels. L'aqueduc, en outre, alimentait les fontaines de Bethléem et de Jérusalem; il subsiste encore et transporte la source à Bethléem, mais en évitant les réservoirs, qui ne reçoivent maintenant que l'eau de pluie. Le plus grand bassin a 175 mètres de longueur sur 64 de largeur et 15 de profondeur. A cinquante pas de là, on voit le second, qui mesure 129 mètres de longueur sur 70 de largeur et 12 de profondeur. Plus loin, à la même distance, on rencontre le troisième et le plus petit bassin, qui n'a que 116 mètres de long sur 70 de large et 12 de profondeur. Les vagues bleues, assez agitées, de ce dernier, nous donnaient une image de la Méditerranée, en miniature.

Nous arrivons ensuite à une forteresse qui date du temps des croisades : on l'appelle Kalaad-el-Bourack (château des bassins). Il doit probablement son nom à Kaloun, qui le fit construire et restaura l'aqueduc.

Cet immense château, ou forteresse, est carré; il a des tours et des créneaux, et il est occupé par quelques soldats turcs, chargés de garder les eaux et la route d'Hébron à Jérusalem. A notre approche, ils se groupent pittoresquement avec leurs armes et leurs guenilles.

En ce lieu, Ibrahim-Pacha perdit une bataille contre les fellahs (cultivateurs).

A une centaine de mètres de ce château, on remarque la petite construction qui surmonte la fontaine Scellée.

Pour la visiter, il faut se munir d'une lumière. On entre par une porte basse, et l'on descend par un escalier de vingt-six marches dans une chambre souterraine voûtée à plein cintre. Les parois sont

en partie taillées dans le roc vif. Elle a douze à treize mètres de long sur quatre de large. Dans le sol, on voit un petit bassin où l'eau vient se jeter, et d'où elle part pour le château d'eau par un aqueduc dans la paroi, en partie taillée dans le roc. Par une porte ouverte dans la paroi ouest, on entre dans une seconde chambre, également taillée dans le roc et voûtée ; il y a une paroi dans l'abside sud et une autre dans celle de l'ouest, où l'eau la plus limpide sort du rocher et coule par un canal dans un petit réservoir, d'où elle sort pour aller se jeter dans celui de la première chambre.

Les Livres saints font mention de la fontaine Scellée.

Près de l'angle sud-ouest du château fort se trouve un réservoir surmonté d'une petite construction, où vient se verser l'eau de la fontaine Scellée, et d'où l'on peut la diriger vers l'un ou l'autre des trois réservoirs ou bassins de Salomon, ou vers l'aqueduc qui l'amène à Bethléem ou à Jérusalem.

La route devant nous s'étend jusqu'à Hébron. Nous avons jeté un regard de regret vers cette aïeule des cités juives, que le temps ne nous permettait pas de visiter. Elle possède une mosquée, qui renferme la grotte de Macphela, tombeau d'Abraham et de ses premiers descendants.

Au moyen âge, on croyait généralement qu'Adam avait été créé dans un champ de terre rouge, proche du tombeau d'Abraham. Les pèlerins venaient admirer ce berceau de l'humanité et acheter du propriétaire sarrasin un peu du limon dont Dieu avait formé le premier homme. Quoi qu'il en soit de cette légende, la sépulture des Abrahamides, attestée par une tradition continue et authentique depuis Moïse, est un titre suffisant pour Hébron. Enfin, la campagne que nous traversons, a été le séjour des premiers patriarches. Jacob y a vécu avec Rachel, à son retour de Mésopotamie ; et ce petit coin de terre où reposaient Abraham, Isaac, et où Jacob avait recommandé à ses enfants de reposer ses cendres, représentait aux Israélites campés sur les bords du Nil la terre que Dieu leur avait promise. David et Samuel y sont nés.

On fabrique à Hébron de grossiers bijoux en verreries, si chères aux femmes de la Judée. Nous avons vu ces bizarres bijoux, torsades de verre rouge, bleu et jaune entrelacées. Les artistes se sont certainement servis des mêmes procédés qui leur furent apportés, il y a trois mille ans, par quelques ouvriers de Tyr ou de Sidon.

Le « vin d'or » d'Hébron, d'une belle couleur d'ambre, a aussi une antique renommée ; on le tire des vignes plantées en assez grand nombre sur ces coteaux. On le prépare selon la recette du premier vigneron, et on le conserve dans de grandes jarres de terre poreuse, dont on se servait peut-être à l'époque de Noé.

La route d'Hébron est un amas de cailloux avec de courts intervalles de terre battue, qui nous permettent de faire trotter nos chevaux. Nous rencontrons des Arabes à longue barbe, portant des robes à larges raies, retenues par une ceinture de cuir. Les Apôtres devaient en porter de pareilles. Quelquefois nous remarquons des types qui nous rappellent la figure que les anciennes peintures prêtent au Sauveur : un ovale délicat, avec la barbe d'un blond un peu roux. Les femmes sont montées sur des chameaux, des ânes, ou marchent à pied. Leur vêtement est d'une grande noblesse ; elles le portent avec grâce et dignité. La robe de dessous, attachée à la ceinture, est souvent relevée sur les hanches ; les bras sont ornés de bracelets, la tête est couverte d'un grand voile blanc ou bleu ; qui cache un peu le front et encadre la figure, passe sous le menton, puis vient former des plis sur la poitrine. De grosses pièces d'argent fixent leurs cheveux le long des joues.

Plusieurs de celles qui cheminent sur des ânes, portent leur nourrisson devant elles. Il nous semble que la sainte Vierge, quand elle montait à Jérusalem, devait tenir ainsi l'Enfant Jésus. Quelques-unes, assises à cheval derrière leur mari, passent autour de lui leurs deux bras. Les hommes ont une attitude fière, mais ils saluent avec une physionomie ouverte. Les femmes sourient en nous adressant un signe de tête bienveillant.

Que de mirages sur cette route qui s'étend devant nous ! Malheureusement, il faut faire trêve à nos rêveries, pour rentrer dans les limites qui nous sont assignées.

Le chemin bifurque, et nous reprenons la route qui conduit de Bethléem à Jérusalem, où nous devions rejoindre les pèlerins, qui, pendant notre excursion, s'étaient reposés dans la ville de David.

Nous passons devant le sépulcre de Rachel, situé à gauche, au milieu du cimetière musulman de Bethléem.

Nous lisons dans la Genèse que, lorsque Jacob revint de la Mésopotamie, Rachel mourut et fut ensevelie sur le chemin d'Ephrata, appelée Bethléem (vers l'an 1738 av. J.-C.), et Jacob dressa un monument sur cette sépulture. (Genèse, xxxv, 19.)

Jacob, près de mourir dans la terre de Gessen, rappela à Joseph son fils que Rachel sa mère avait été ensevelie auprès du chemin d'Ephrata. Flavius Josèphe mentionne ce tombeau au premier siècle du christianisme. (Jos., l. I, VIII.)

Le tombeau de Rachel est un petit édifice de 7 à 8 mètres carrés, sans compter le vestibule, surmonté d'une coupole, comme une mosquée.

Les musulmans l'ont en grande vénération, et les Juifs y viennent en pèlerinage.

Il était six heures du soir. Nous venions à peine de quitter le tombeau de Rachel, quand l'orage qui nous menaçait depuis longtemps, éclata avec une violence extrême.

C'était une vraie tourmente; et, chose inouïe pour ce pays et pour cette saison, un vent glacial, accompagné de gros grêlons, commençait à souffler, et aveuglait tellement les chevaux, qu'ils refusaient d'avancer.

Des centaines de pèlerins, comme nous, surpris par cette vraie tempête, couvraient la route; d'autres cherchaient un abri sous les murs du couvent de Saint-Élie, appartenant aux grecs non unis, qui se trouve à moitié chemin de Jérusalem. Ce couvent, semblable à une forteresse du moyen âge, a été bâti par Héraclius, au septième siècle.

Il faisait nuit close quand nous arrivâmes, trempés jusqu'aux os, aux portes de Jérusalem, où l'inondation avait formé des lacs, qu'il fallait traverser pour nous rendre à la *Casa-Nova*. Dans les cloîtres et escaliers, on voyait partout les traces qu'avaient laissées les pèlerins arrivés avant nous et en aussi piteux état.

Devant toutes les chambres on avait étendu les vêtements trempés, qui avaient transformé les dalles en ruisseaux.

Les jours suivants, la pluie, qui dérangea un peu nos projets d'excursions, avait rafraîchi le temps; et les Arabes disaient : *Sono i Francese qui fanno lutte questo*. Cette température exceptionnelle était une bénédiction pour ce pays, où certaines céréales à peine semées allaient lever à souhait.

J.-T. DE BELLOC.

(*A suivre.*)

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Frédéric II et Marie-Thérèse*, d'après des documents nouveaux (1740-1742), par le duc de Broglie. (Calmann Lévy.) — II. *Le Procès des Borgia*, par le comte de Maricourt. (Oudin.) — III. *Histoire du vénérable serviteur de Dieu le P. Honoré de Paris*, par l'abbé Mazelin. (Poussielgue.) — IV. *Le Luxembourg*, par L. Favre. (P. Ollendorf.) — V. *A quoi servent les parlements*, par E. Boinvillier. (Calmann Lévy.) — VI. *Trois Confessions*, par Antonini. (Sandoz.) — VII. *Les Juifs nos maîtres*, par l'abbé Chabauty. (Palmé.) — VIII. *Les Apôtres*, par l'abbé Drioux. (Poussielgue.) — IX. *Les Institutions de la Grèce antique*, par F. Robiou. (Didier.) — *Défense des Templiers*, par Jacquot. — *Les Ouvriers des deux mondes*, par U. Guérin, E. Demolins et B. Pocquet.

I

Le nouveau livre de M. le duc de Broglie a tout l'attrait du roman et toute la solidité de l'histoire, j'entends de l'histoire puisée aux sources. On sait qu'un des ancêtres du noble auteur, le maréchal de Broglie, joua un rôle important et qui ne fut pas sans honneur dans les événements accomplis durant cette courte période de deux ans (1740-1742). M. de Broglie a donc pu recueillir dans les papiers de sa famille des renseignements précieux, dont il a su habilement tirer parti. Des publications toutes récentes faites en Allemagne par MM. d'Arnetz (*Histoire de Marie-Thérèse*), Droysen (*Histoire de la politique prussienne*), et la *Correspondance politique* du grand Frédéric lui-même, révèlent les particularités les plus intimes de cette aventure, et permettent de suivre au jour le jour le fil de la diplomatie prussienne.

Les écrivains que nous venons de nommer, ont pu, en effet, consulter les archives de Berlin, et ils ont eu même connaissance de certains documents du Foreign-Office. Ainsi armé de toutes pièces, M. le duc de Broglie s'est trouvé en mesure de présenter un tableau aussi fidèle que mouvementé de cette double campagne diplomatique et militaire qui marqua le milieu du règne de Louis XV, et

eut une influence décisive sur les destinées de la France. Après avoir lu ces deux volumes, où nul trait essentiel n'est omis, et qui offrent un ensemble dont chaque partie conserve une juste proportion, on ne modifie pas le jugement porté par l'histoire sur les acteurs du drame, mais on pénètre mieux le jeu de ceux-ci, et l'on arrive à des conclusions qui accentuent encore la réputation méritée par la légèreté des uns et le machiavélisme des autres.

En 1740, à peu de mois d'intervalle, deux souverains également, mais diversement distingués, Frédéric II et Marie-Thérèse, montèrent sur les trônes d'où ils devaient descendre à peu près en même temps quarante ans plus tard. Cette longue période fut marquée par une rivalité qu'interrompirent seulement quelques semblants de rapprochement, image et prélude à la fois de la destinée future des deux États. Au bout de plus d'un siècle on retrouve encore de nos jours la même hostilité, tantôt déclarée et violente, tantôt latente et dissimulée sous les dehors trompeurs d'une alliance fragile. Frédéric et Marie-Thérèse ont laissé leur empreinte sur les pays où chacun d'eux a régné. La politique cynique et brutale de l'homme d'État qui préside aujourd'hui aux destinées de la Prusse, ne rappelle-t-elle pas les manœuvres frauduleuses et éhontées du philosophe de Postdam ? Des deux côtés, c'est la même absence de scrupules, la même indifférence sur le choix des moyens, le même mépris du droit et des principes. Pour Frédéric II, comme pour M. de Bismark, tout est dans le succès, *la force prime le droit*.

Et ce qui achève de marquer la similitude des sentiments et la perpétuité d'une tradition néfaste, c'est la naïveté avec laquelle les historiens récents de la Prusse, dont M. de Broglie s'est assimilé les récits avec une parfaite entente de la composition littéraire, exposent les versatilités, et, pour tout dire, les odieux manques de foi de leur héros. Non seulement ils ne rougissent pas de ces turpitudes, mais ils applaudissent aux bons tours que la perfidie de Frédéric jouait à la crédulité de ses alliés.

Quant à l'Autriche, ce noble pays montrait dès lors l'indomptable ténacité, la résistance plus passive qu'active, mais, en fin de compte, triomphante, dans la mauvaise fortune, dont il a donné tant de preuves dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, et aussi dans des circonstances plus récentes. Il semblait être dès lors dans la destinée de cet empire de subir tous les coups de l'adversité sans en être jamais accablé, et sans que l'impétuosité des attaques

portées au cœur même de la monarchie parvînt à rompre le lien qui attachait ensemble tant de membres divers par une fidélité héréditaire au commun souverain.

La France fut aussi maladroite, aussi imprévoyante, et presque aussi malheureuse qu'elle l'a été de nos jours. Sans doute, quand la guerre de la Succession d'Autriche prit fin, notre pays garda un rang élevé et honorable dans l'Europe, mais nous avions compromis notre prestige dans des entreprises aussi mal conçues que faiblement conduites; et il fut visible pour les moins clairvoyants que le mouvement ascensionnel qui avait jusque-là porté la France vers une situation de plus en plus prépondérante, s'était arrêté, et que dès lors sa décadence était à craindre. Nous nous étions épuisés en efforts stériles pour abattre une puissance qui raisonnablement ne devait plus nous porter ombrage, et nous n'avions réussi qu'à grandir une dynastie protestante naturellement hostile au roi très chrétien, et dont la prospérité était attachée à la concentration de toutes les forces allemandes dans une même main. On préparait ainsi, sans paraître s'en douter, la transformation du saint-empire romain ; on remplaçait une machine compliquée et lente à se mouvoir par un instrument redoutable d'attaque.

N'avons-nous pas agi aussi aveuglément la veille et le lendemain de Sadowa?

Si l'on poursuit la comparaison, on trouve des analogies jusque dans les moyens mis en œuvre pour capter la bienveillance du gouvernement français. Quand Napoléon III donna carte blanche à la Prusse, qui sollicitait la permission de marcher contre l'Autriche, il se laissait endormir par les cajoleries de M. de Bismark saluant en lui d'un air hypocrite l'arbitre de l'Europe, et le berçant de l'espoir fallacieux de rectifier à notre avantage nos frontières du nord-est. Il faut lire de même dans le livre de M. de Broglie les compliments hyperboliques qui ne coûtaient rien à Frédéric, pour tourner la tête au vieux cardinal Fleury, et surtout les témoignages d'admiration qu'il prodiguait à Louis XV, mis par lui bien au-dessus de tous ses prédécesseurs.

Ces rapprochements, si visibles et si douloureux à la fois, l'auteur, fidèle à son rôle d'historien, se garde bien de les indiquer; mais ils ressortent de l'étude de son ouvrage, tant il a mis un soin délicat à mettre en relief les incidents et les traits de mœurs qui servent à caractériser cette époque.

Mais si M. de Broglie, en écrivain consommé, s'abstient de tout ce qui pourrait amener la confusion des genres, il ne recule pas devant des aperçus qui jettent de vives clartés sur l'ensemble de notre histoire, et il porte, sur les excès en même temps que sur les défaillances de notre politique, des arrêts qui attestent la rectitude et la fermeté de son jugement. Il montre fort bien que la politique étrangère, la seule dont il s'occupe dans cet ouvrage, étant une science d'ordre essentiellement pratique, il faut savoir prendre conseil des circonstances, si bien que telle ligne de conduite qui pouvait être excellente à une époque, devient dangereuse et même désastreuse dans un autre temps, parce que le milieu où l'on opère a changé. Rien de plus légitime, rien de mieux indiqué, rien de plus rationnel assurément que le rôle assumé par la France durant le règne de Charles-Quint. Ce prince, réunissant sous sa domination presque toute l'Europe centrale, l'Espagne, les Pays-Bas et une bonne partie de l'Italie, sans parler des fabuleuses régions qui produisaient l'or dans un monde nouveau, François Ier dut faire des efforts désespérés pour briser le cercle de fer qui menaçait d'étreindre la France, et il chercha naturellement des alliés partout où l'esprit dominateur de son orgueilleux rival suscitait des ombrages et provoquait des ressentiments. De là, cette lutte généreuse qui, si elle n'abattit pas le colosse, eut du moins pour résultat de l'ébranler. Un peu plus tard, la part que prit Philippe II à nos discordes civiles, semblait donner raison à des représailles. La maison d'Autriche, bien que divisée en deux branches, continuait d'ailleurs à être redoutable, et sa prépondérance, en inquiétant l'Europe, empêchait notre légitime expansion.

Ce n'était donc pas sans motifs que Richelieu armait successivement contre les Hapsbourgs l'électeur palatin, le roi de Danemark, Gustave-Adolphe, et finissait par descendre lui-même dans l'arène. Peut-être que le grand cardinal, en exécutant ces vastes et patriotiques desseins, ne fit pas assez attention que derrière la question politique se cachait un intérêt social et religieux de premier ordre, et qu'à force de porter des coups à la première puissance catholique de l'Allemagne, on risquait d'amener la suprématie du protestantisme, qui ne pardonnerait jamais à la fille aînée de l'Église, et dont les doctrines dissolvantes menaçaient, dans un avenir plus ou moins éloigné, les trônes fondés sur la tradition. Nous sommes de ceux qui pensent que le ministre de Louis XIII ne se contint pas

dans de justes limites, que saint Vincent de Paul et le cardinal de Bérulle voyaient plus loin que lui dans l'avenir, et qu'il eût été d'une politique plus prévoyante, et en même temps plus digne d'un prêtre, de se réconcilier franchement avec l'Autriche et avec l'Espagne, après les avoir humiliées, et de conclure, en sauvegardant les intérêts de la France et en lui procurant ses frontières naturelles, une triple alliance, qui eût, sous les auspices de la Papauté, établi un équilibre moins instable que celui qui résulta du traité de Westphalie, arrêté les progrès de la Réforme et peut-être prévenu la Révolution.

M. le duc de Broglie, sans aborder cette hypothèse, constate au moins deux choses : la première, c'est que Richelieu soupçonnait les périls de sa politique, car il chercha constamment à les atténuer, en stipulant, dans les divers traités qu'il conclut avec les puissances protestantes, des conditions favorables au culte catholique (l'équitable histoire doit en tenir compte); la seconde, c'est que, si le cardinal a droit à des excuses, en considération des maux que la race de Charles-Quint avait infligés à la France, jusqu'à lui faire courir le risque de la perte de son indépendance, Louis XIV eut tous les torts en exerçant sans prétexte et sans cause, au delà du Rhin, une suprématie qui se traduisit, à l'égard de ceux qui résistaient, par des actes de destruction sauvage, dont l'Allemagne se souvient encore, et à l'égard de ses protégés, par un humiliant vasselage, que ces clients durent subir, ce qu'ils firent du reste avec la plus plate des résignations. Mais si Louis XIV dépassa visiblement la mesure en suscitant contre les Habsbourgs l'ambition des électeurs protestants de Brandebourg (les ancêtres du roi de Prusse d'aujourd'hui) et l'esprit de conquête des Ottomans, quel jugement porter sur le gouvernement de Louis XV, qui, après avoir garanti la succession du vieux et inoffensif Charles VI à sa fille Marie-Thérèse, déclarait la guerre à cette princesse, uniquement parce qu'elle appartenait à une race détestée, à laquelle on avait encore fait plus de mal qu'on n'en avait reçu! La raison, l'intérêt, l'honneur et la justice commandaient également à la France, sinon de soutenir la fille de Charles VI, au moins de ne pas faire cause commune avec ses ennemis.

M. de Broglie a un mot d'une frappante justesse sur la grande, la bonne politique de nos rois à l'égard de la maison d'Autriche. On poursuivait, dit-il, son abaissement, non pas sa destruction.

L'abaissement ayant été déjà consommé par le traité de Westphalie et encore aggravé par la perte de l'Alsace définitivement souscrite au traité de Rastadt, aller plus loin dans cette voie, c'était travailler à son anéantissement; et dans le fait, peu s'en fallut que cet événement n'eut lieu. Sans l'indomptable énergie de la jeune archiduchesse, sans le brusque revirement du roi de Prusse, c'en était fait d'un empire si utile, si nécessaire même à l'équilibre et au repos de l'Europe. La France dut se féliciter d'avoir échoué dans cette funeste entreprise. On le comprit si bien à Versailles même, que, peu d'années après, on dut faire alliance avec l'ennemi de la veille pour courir sus à cet effronté descendant de l'apostat Albert de Brandebourg, dont on commençait à redouter l'agrandissement.

Malheureusement il était trop tard. Frédéric II s'était fortifié par nos propres fautes; il s'était procuré des alliés puissants au cœur de notre nation : nous voulons parler de la secte des philosophes marchant à la suite de Voltaire. M. de Broglie signale de bonne heure et flétrit énergiquement les préludes de cette trahison et de cet infâme marché. La corde patriotique vibre toujours dans ces pages émues.

Il y règne aussi de l'enjouement, et la note comique n'est pas oubliée. Impossible d'être plus finement spirituel, plus discrètement malicieux que l'auteur dans les portraits qu'il trace, d'une main légère mais sûre, de ces tristes électeurs ecclésiastiques des bords du Rhin, cadets de grandes familles, portes sans vocation sur les sièges de saint Boniface et des autres apôtres de la Germanie. C'étaient bien les meilleures gens du monde, mais aussi peu ecclésiastiques que possible, juste aussi ridicules que leur permettaient de l'être leurs grandes manières et leur éducation de princes souverains. En contemplant ces figures sans relief, on éprouve plus de pitié que de dégoût: on se prend même, à la réflexion, d'une sorte de sympathie pour ces personnages sacrifiés par l'orgueil nobiliaire, quand on les compare aux six électeurs laïques. Encore cet Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, qui joue un si piètre rôle entre ses deux confidents, le P. Guarini, confesseur et directeur des affaires spirituelles, et le comte de Brulh, protestant et premier ministre pour le temporel; cet Auguste II est un miroir de perfection auprès de son père, auteur de tant de bâtards. M. de Broglie est inimitable dans la description de toutes ces petites cours allemandes.

Mais le sourire fuit les lèvres et la rougeur monte au front, quand on pénètre les mystères de la diplomatie du roi de Prusse, le vrai Méphistophélès de ce drame héroï-comique. Sa mauvaise foi, son égoïsme, son ambition sans voile, étaient déjà bien connus; mais la publication de sa correspondance secrète avec ses propres ministres a révélé les dernières profondeurs de sa malice, et le portrait apparaît pour la première fois dans toute sa laideur. Nous le résumerons en un mot : c'est répugnant. Il nous vient une seconde réflexion, qui trouvera encore sa place : Voltaire est digne de Frédéric, et Frédéric de Voltaire.

En résumé, M. le duc de Broglie a eu la bonne fortune de rectifier sur plusieurs points, dont quelques-uns de sérieuse importance, l'opinion jusqu'ici accréditée par la plupart des écrivains français trop prompts à accepter sans contrôle les récriminations frauduleuses, parfois même les affirmations absolument mensongères des courtisans du roi de Prusse; il a eu, de plus, le don de nous présenter, grâce à ces nouvelles études, le véritable portrait des hommes qui occupèrent alors l'attention publique, et dont les actes ont eu tant d'influence sur nos propres destinées jusqu'à l'âge présent. Au nombre de ces redressements heureux, nous devons une mention spéciale à la mise à néant d'une imputation odieuse dirigée contre le cardinal Fleury, et dont les amis de Frédéric se servaient pour excuser la défection de ce prince. On a dit et répété même de notre temps (Carlisle et Michelet se sont faits les échos complaisants de cette calomnie) que le vieux ministre, pendant qu'il envoyait des armées contre Marie-Thérèse, faisait faire sous main à cette princesse des propositions d'arrangement, et lui offrait sans vergogne d'abandonner le roi de Prusse, moyennant quelques avantages concédés en Bohême à l'empereur Charles VII. On racontait que Frédéric fut mis au courant de cette coupable intrigue par le général autrichien Pallandt, fait prisonnier à la bataille de Chotusitz. Une copie de projet de traité entre la France et l'Autriche aurait été mise entre les mains du roi; et ce dernier, quand Belle-Isle vint à son camp se plaindre de sa trahison, lui aurait fermé la bouche en lui présentant cette pièce foudroyante. M. de Broglie fait bonne justice de ce joli conte.

L'auteur remarque très justement que Frédéric n'a jamais eu recours à ce moyen de justification. L'*Histoire de son temps*, écrite à tête reposée, vingt ans après les événements, ne mentionne ni

général autrichien, ni traité, ni dépêche, ni rien de semblable. Or il saute aux yeux que si le fait eût eu lieu, le même prince qui, d'après la légende, l'aurait jeté à la tête du maréchal français, n'aurait pas manqué de le divulguer à ses contemporains et à la postérité pour sa propre justification. Cet argument négatif a une force qui dispense de toute autre preuve.

L'entrevue de Belle-Isle avec Frédéric est d'ailleurs entièrement controuvée. Ces deux personnages ne se sont jamais vus depuis la signature du traité de Breslau, qui rétablissait l'accord entre la Prusse et l'Autriche.

Il convient d'ajouter que Belle-Isle lui-même, qui, dans ses mémoires manuscrits, que M. de Broglie a consultés, ne ménage guère le cardinal Fleury, se fut bien donné de garde d'omettre un pareil trait de maladresse et de mauvaise foi, afin d'expliquer l'insuccès de l'entreprise à laquelle lui-même, Belle-Isle, avait attaché son nom et son honneur.

Le seul incident, sans portée d'ailleurs, qui a pu servir de prétexte à cette historiette inventée après coup, c'est la présence à Vienne, durant la guerre, d'un agent subalterne de Fleury, qui aurait eu la mission de tenir son maître au courant des dispositions de la souveraine et de sa cour. Mais de là à la proposition et à la conclusion d'un accord diplomatique il y a un abîme, et cet abîme n'a jamais été franchi.

Nous avons encore noté dans un ordre secondaire le récit des scènes fameuses du couronnement de Marie-Thérèse à Presbourg, en Hongrie. On sait comment Voltaire a dramatisé cet événement. La narration de M. de Broglie, puisée aux meilleures sources, notamment aux procès-verbaux de l'assemblée, ne présente pas le même caractère d'entraînement chevaleresque. Outre qu'il a l'avantage d'être historiquement vrai, il révèle sous leur vrai jour les mœurs de ce peuple enthousiaste mais pointilleux, et ne fait qu'accroître l'admiration pour la princesse qui, dans une conjoncture aussi délicate, sut tempérer les ardeurs de l'exaltation féminine par la sagesse d'une politique virile.

L'éminent écrivain prend congé de ses lecteurs en émettant des considérations d'une haute portée morale et philosophique, dont nous nous reprocherions de priver les nôtres : « Ce n'était pas pour ce jour-là seulement, dit M. le duc de Broglie, ni pour l'issue d'une seule guerre; c'était pour un plus long avenir que la France, en

s'associant à l'ambition de Frédéric (au lieu de l'écraser dans son germe), avait porté à ses propres intérêts et à sa grandeur future un coup dont elle ne pouvait accuser qu'elle-même. Au sein de cette vieille Europe, si elle jouissait d'une prépondérance incontestée, elle avait, non pas seulement laissé, mais fait éclore une puissance nouvelle, qui, jetant son épée de droite et de gauche dans les deux plateaux de la balance, devait en déranger pour jamais l'équilibre; elle avait ouvert une ère de spoliations et de conquêtes qui, commençant par la Silésie pour se continuer par la Pologne, s'est perpétuée jusqu'à nos jours à travers les vicissitudes de nos révolutions, et dont, en définitive, nous avons souffert plus que personne. Telle a été la conséquence, éloignée sans doute, mais très directe, d'un acte initial auquel la prudence avait manqué encore plus que la loyauté. Le châtiment, quelque grand qu'il soit, peut paraître mérité. A la vérité, si on voit de quelle faute la France fut alors punie, il est moins aisé de connaître de quelles vertus d'autres ont été récompensés. Entre Fleury et Frédéric, tous deux coupables — à des degrés différents — du même méfait, on s'étonne de voir l'un recueillir le fruit de son audace au moment où l'autre paye chèrement le prix de sa faiblesse. De tels contrastes choquent souvent nos regards dans le tableau confus des affaires humaines. La Providence ne nous dit pas dans quelles vues mystérieuses elle exerce ici-bas sa sévérité par des dispensations que notre esprit borné trouve parfois irrégulières et inégales.

« Heureusement, si elle éprouve ainsi notre foi dans sa justice, elle prend soin en même temps de la raffermir par des traits inattendus et éclatants. C'est ainsi que, dans le récit même qui a passé sous nos yeux, si de scandaleuses prospérités affligent les amis du droit, le noble exemple de Marie-Thérèse, ramenant, à force d'intrépidité, la fortune du côté de l'innocence et de la faiblesse, console les consciences troublées et venge la moralité de l'histoire. »

II

Le procès des Borgia sera-t-il jamais jugé en dernière instance? Nous en doutons beaucoup, parce qu'il ne s'agit pas seulement, comme on pourrait le croire, de faits que l'on peut établir ou écarter à l'aide de documents, mais qu'il y entre un élément de probabilité morale qui échappe à toute appréciation mathématique. Il faut

savoir se résigner à demeurer dans l'incertitude, comme on le fait en présence d'autres problèmes historiques non moins insolubles; mais ce malaise n'est pas sans compensation. En premier lieu, c'est déjà beaucoup d'avoir amené les esprits impartiaux à suspendre leur jugement, au lieu de prononcer aveuglément un verdict de condamnation, comme c'était l'usage avant les derniers travaux. De plus, il est permis d'affirmer que, sur plusieurs points, la lumière est faite, et qu'Alexandre et César sont, de ces chefs nombreux et importants, renvoyés absous. Ces préliminaires posés, fixons, d'après M. de Maricourt, l'état actuel de la question, et distinguons avec soin les parties élucidées et les parties demeurées dans l'ombre.

Il faut d'abord convenir d'une chose : c'est que la famille Borgia a été horriblement calomniée. Alexandre VI, pontife intelligent et correct, prince ferme et sévère, devait avoir, il eut beaucoup d'ennemis. Les plus grandes animosités surgirent lorsque son fils (ou prétendu fils) César eut soumis par la force, sans exclure la dissimulation, les barons de la Romagne qui refusaient l'obéissance au suzerain et opprimaient la population. On comprend que la mémoire de César fut bénie par les sujets délivrés d'un joug intolérable, et maudite par les tyrans subjugués. Quand on examine de près les actes de perfidie et de cruauté imputés à César et à Alexandre durant cette période de leur histoire, on arrive à la conviction qu'ils ne firent, en général, qu'exercer une justice rigoureuse pour le plus grand bien de la généralité des habitants. Il faut également rejeter comme absolument dénuées de preuves les accusations de meurtre qui ont longtemps pesé sur César, à l'égard de son frère le premier duc de Gaudie et de son beau-frère le duc de Bisceglie. L'épouvantable historiette qui montre Alexandre et César complotant la mort par le poison d'une bande de cardinaux, et victimes eux-mêmes d'une méprise, ne se tient pas debout; il y a longtemps, du reste, que le bon sens de Voltaire a fait justice de cette ineptie. L'empoisonnement de Zizim par le Pape est une invention pour le moins aussi stupide, puisqu'Alexandre avait tout intérêt à conserver vivant un otage aussi précieux et à l'opposer comme prétendant aux menaces de Bajazet. De même encore, les prétendues orgies du Vatican ne reposent sur aucune affirmation sérieuse et ont contre elles toutes les vraisemblances. Il est également constant que le Pontife usa envers Savonarole d'une extrême longanimité, et que ce moine illuminé mérita sa fin tragique par ses imprudences, ses révoltes et

ses emportements. Quant à la simonie dont Alexandre se serait rendu coupable pour conquérir la tiare, tous les papes, à cette époque, en furent accusés, et l'on n'invoque contre Borgia aucun témoignage précis. Voilà déjà, ce semble, le terrain pas mal déblayé.

Que reste-t-il? Il reste qu'Alexandre VI aurait eu, cardinal et même pape, des relations coupables, et que plusieurs enfants, entre autres César et Lucrèce, publiquement reconnus par lui, auraient, de son vivant, occasionné un scandale public et jetteraient sur sa mémoire un opprobre éternel. De ces imputations terribles pour le Vicaire de Jésus-Christ, il nous paraît impossible de laver aujourd'hui Alexandre. Sa culpabilité nous est-elle rigoureusement, juridiquement démontrée? Non. Les meilleurs juges sont partagés : d'un côté, le P. Ollivier, M. Chantrel, l'abbé J. Morel, le P. Leonetti, défendent l'accusé; de l'autre, le protestant Gregorovius et le comte de l'Épinois, si fin critique et catholique si dévoué, l'accablent. Qui faut-il croire ?

Remarquez, s'il vous plaît, que des deux côtés on cite des documents : les uns allèguent des actes notariés, dans lesquels le Pape reconnaît positivement comme ses enfants César, Lucrèce et un certain duc de Nepi; les autres invoquent certains actes également notariés, où le même Alexandre déclare que ce dernier est fils de César. Où est la vérité? Quelques-unes de ces pièces n'auraient-elles pas été forgées? Et lesquelles? Les relations des ambassadeurs, les documents diplomatiques appellent ces personnages équivoques, tantôt fils, tantôt neveux du Pape. A quel moment faut-il les croire? Cette expression de « neveux » exprime-t-elle la réalité, ou bien est-elle due à un certain respect du décorum? D'autre part, les noms de fils, de fille, indiquent-ils une sorte d'adoption motivée par une grande tendresse de cœur, ou une descendance véritable? César, Lucrèce, Gaudie, paraissent bien être des Borgia; mais leur père ne pourrait-il être un frère ou un cousin du Pape, au lieu d'être le Pape lui-même. Qui se démêlera au milieu de ces difficultés inextricables?

Deux considérations accroissent encore les difficultés : 1° il n'existait pas alors d'actes de l'état civil; 2° la falsification des documents s'opérait sur une grande échelle.

Les ennemis des Borgia s'appuient principalement sur les journaux d'Infessura et de Burchard : mais ces deux témoins sont récusables pour cause d'animadversion déclarée; de plus, il a été démontré que leurs manuscrits sont interpolés. Les relations véni-

tiennes, tant prisées à l'heure actuelle, sont postérieures au temps dont il s'agit, et les écrits qui portent les noms de Cappello, Foscari, ne sont, en réalité, dus qu'à la plume et peut-être à l'imagination de Sanuto. lequel vivait bien après la mort d'Alexandre VI.

Dans un sens opposé, le grand argument des défenseurs d'Alexandre VI, c'est l'impossibilité morale d'une telle dégradation dans un chef infaillible de l'Église. Mais on répond que la question doctrinale est tout à fait indépendante de la conduite privée. Les actes dogmatiques du pontife sont irréprochables. S'il fut innocent, nous nous réjouirons d'apprendre qu'à la liste des bons et saints papes il faut ajouter un nom. Sa culpabilité viendrait-elle à être démontrée (ce qui n'est pas), nous remercierions Dieu d'avoir donné une nouvelle preuve de la divinité de son Église, en la soutenant au milieu de telles épreuves.

A ce point de vue, la question s'agrandit : il ne s'agit plus de scruter et de rapprocher péniblement des textes; il faut étudier toute une époque, compulser les récits innombrables sur les cours pontificales, les habitudes de l'épiscopat, les mœurs de la féodalité expirente, les enthousiasmes de la Renaissance, et se défier beaucoup de l'exagération des poètes, de la curiosité des ambassadeurs, de la rancune des adversaires, des allégations des réformés.

Aussi M. de Maricourt, bien que penchant visiblement vers l'absolution, se garde-t-il de conclure en termes absolus. Son livre est un excellent et substantiel résumé des auteurs nommés plus haut et de bien d'autres; ceux à qui le loisir manque, ne peuvent mieux faire que de le consulter. Nous n'avons pas besoin d'avertir que certains détails empêchent de le mettre dans toutes les mains. C'est un ouvrage de cabinet, et non de salon.

III

La biographie d'un simple religieux touche souvent aux points les plus élevés de l'histoire. Il ne faut pas croire, en effet, que la vertu et la piété soient des ressorts sans valeur dans le mécanisme des affaires humaines. Une âme qu'enflamme l'amour de Dieu, source la plus féconde de l'amour de la patrie et de toutes les nobles passions, peut produire des merveilles, soit par son action directe et immédiate, soit par son influence sur ce qui l'entoure. Ont-ils été inutiles à la cause de leur pays et de la civilisation chrétienne, ces

humbles héros, tels que le bienheureux Laurent de Brindes, dont Léon XIII vient de confirmer le décret de canonisation, et un pauvre frère capucin dont le nom même est demeuré inconnu ? Le premier, lors de l'invasion des Turcs en Hongrie, en 1601, ranima le courage des 18,000 hommes que l'Empereur put opposer aux 80,000 soldats de l'armée ottomane. Une croix à la main, il se présente aux troupes chrétiennes, les harangue et les dispose au combat par la prière, le jeûne et la confession. Au moment où la bataille va se livrer, le religieux monte à cheval, se place au front de l'armée, et, le crucifix à la main, conduit les combattants à la gloire et à la mort. Enveloppé par les Turcs, il refuse de se retirer : « C'est ici qu'on doit être, s'écrie-t-il, avançons! avançons! la victoire est à nous! » Électrisés par cet appel, les Impériaux, malgré le désavantage du nombre, remportent la victoire, et l'Allemagne est délivrée.

Au siège de Malte, un frère mineur capucin va sur la brèche, sous le feu des mousquets et devant la pointe des piques, exhorter les défenseurs de la place à faire leur devoir. Les chevaliers s'empressaient vers cet héroïque apôtre, et ne songeaient qu'à finir leur vie en fervents chrétiens et en bons religieux : Malte fut sauvée.

La vie du P. Honoré de Paris ne nous offre pas de ces traits éclatants; mais l'exemple de ses rares vertus, la part qu'il prit à la fondation de nombreux couvents, l'habileté et la fermeté de ses provincialats à Paris et à Nancy, la sagesse et l'énergie des conseils qu'il donna aux femmes les plus distinguées du royaume, qui s'étaient mises sous sa direction, et au nombre desquelles on compte Mme de Maignelais, de la famille des Gondi, et Mlle Legras, l'héroïque fondatrice des sœurs de la Charité, sans parler de la princesse de Ligne, lui assurèrent une action plus continue et plus durable. Cet illustre religieux fut aussi en relations étroites avec le cardinal de Bérulle, le P. Ange de Joyeuse, « qui prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire », et le fameux P. Joseph du Tremblay, si connu dans l'histoire sous le titre « d'Éminence grise ». Il se trouva donc ainsi mêlé à toutes les grandes affaires de son temps. L'installation et la propagation des capucins en France fut un des grands moyens employés par la Providence pour combattre les progrès de la Réforme en ce pays.

Il faut lire dans l'ouvrage exact et consciencieux de M. l'abbé Mazelin le récit des travaux incessants que supporta cet homme admirable. Chemin faisant, on surprend de charmants détails sur

cette vie de famille si forte et si austère, sur ces mœurs si chrétiennes et si pures qui distinguaient tant de magistrats de l'ancienne roche. Parmi les sept frères et sœurs du P. Honoré, trois entrèrent dans le cloître. Où trouverait-on aujourd'hui un ministre des finances qui abandonnerait ses fonctions moins riche qu'il ne les aurait acceptées, et un premier président de cour suprême succombant sous le fardeau et mourant d'excès de travail?... Tel est pourtant l'exemple que donnait un frère du P. Honoré, Jean Bochart, successivement surintendant des finances et premier président au parlement de Paris. Ces traits de désintéressement et de dévouement combattaient la corruption du seizième siècle et préparaient les grandeurs du dix-septième.

IV

Corruption et grandeurs, misères et gloire, en ces mots peut se résumer l'histoire du palais du Luxembourg, dont M. Louis Favre nous retrace les annales d'une main scrupuleuse. L'aimable écrivain trouve dans sa matière un prétexte à des excursions émouvantes, souvent, attachantes toujours, dans le cercle des événements contemporains. On sait que le palais du Luxembourg, après avoir servi de lieu de détention à des victimes des troubles révolutionnaires, fut affecté successivement aux séances du Sénat du premier et du second Empire, de la Chambre de pairs de la Restauration et de la monarchie de Juillet, et que, dans les commencements de la deuxième république, la fameuse commission de l'organisation du travail, présidée par Louis Blanc, qui vient de mourir, s'y réunit presque quotidiennement. Le même édifice fut aussi le témoin de plusieurs procès politiques qui eurent du retentissement, notamment de celui du maréchal Ney et des ministres (en 1830). Que d'incidents! que de drames! Le burlesque s'y joint parfois au tragique. Rien de piquant, par exemple, comme le tableau du Sénat convoqué précipitamment en 1814 par M. de Sémonville, et délibérant gravement, non pas sur les grands intérêts de l'État, mais sur la manière de faire disparaître sans retard les emblèmes compromettants. Il y avait, entre autres, une peinture représentant le triomphe de Napoléon. Faire disparaître cette toile gigantesque eût été maladroit : comment la remplacer dans quelques jours, dans quelques heures? Un peintre sauva la situation : il substitua à l'image de Napoléon celle de

Louis XVIII. Bien entendu que, durant les Cent-jours, le vainqueur d'Austerlitz remonta sur son char triomphal, pour en descendre une seconde fois après Waterloo.

Si nous voulons passer du plaisant au sévère, nous cueillons le récit suivant sur les chagrins de famille de Barbès, chagrins qui influèrent sur toute sa destinée. « Son père, d'une famille aisée de Carcassonne, était entré jeune dans les ordres. Quand arriva la Révolution, il avait quitté l'habit ecclésiastique et avait émigré à la Guadeloupe, où il exerça la médecine. Là il s'était épris d'une jeune fille qu'il avait sauvée d'une grave maladie; il en avait été aimé et l'avait épousée. L'union était des plus heureuses; deux filles et deux fils étaient nés. Barbès père eut l'idée de revenir en France, dans sa ville natale. La jeune femme apprit alors ce qu'on lui avait caché : qu'elle avait contracté un lien réprouvé par l'Église. Sa piété s'épouvanta : le chagrin rongea sa santé; elle languit dans les larmes, et mourut laissant un mari inconsolable. Sa fille aînée avait inspiré à un jeune homme très honorable une passion qu'elle partageait. Le mariage avait été conclu, quand le père du fiancé apprit qu'il allait recevoir dans sa famille la fille d'un prêtre marié, il rompit. Barbès père se tua de désespoir. » Cette histoire est navrante; mais l'infortuné n'eût-il pu réparer sa faute et en prévenir les funestes conséquences en se faisant séculariser et en donnant l'exemple public du repentir? Nul crime n'est inexpiable.

Nous retrouvons la note gaie, quand, après les journées de Février, nous parcourons le palais du petit Luxembourg avec M. de Lamartine, qui ne trouve rien à son gré. Il lui faut dix chambres de maître, vingt chambres de domestiques, salon de réception pour le matin, salon pour le soir, etc., etc.

Ce volume est bourré de récits inédits, d'anecdotes piquantes. On pourrait désirer que l'auteur se montrât moins entiché des idées modernes, et plus bienveillant pour la Restauration, à laquelle, du reste, il ne craint pas de rendre justice.

V

L'auteur de l'étude sur les parlements et le parlementarisme est animé d'un esprit un peu différent. Son but est de prouver, l'histoire en main, — et il s'arrête aux dates de 1815, 1830, 1848 et 1870, — que les parlements ne servent, aux époques de crise, qu'à

renverser le pouvoir établir, sans y substituer des créations durables. Nous ne disons pas qu'il se trompe, en France, du moins. Sa thèse, en tout cas, est bonne à méditer pour ceux qui s'imaginent bonnement qu'il suffit qu'un grand nombre d'hommes soient réunis, pour qu'ils deviennent des types de sagesse... C'est souvent le contraire qui arrive, à ce point que la science a pu décrire un genre particulier d'aliénation mentale sous le nom de « folie en commun ». Il faut lire M. Boinvilliers et admirer avec quelle verve il raconte les préludes de la révolution de 1830.

« La lutte s'était rapidement établie entre cette haute bourgeoisie qui avait acclamé les Bourbons en 1815 et les Bourbons eux-mêmes. En haine du régime impérial, qu'elle traitait de despotique, elle avait accueilli, les bras ouverts, cette légitimité qu'elle trouvait maintenant tyrannique... Ce ressentiment, si voisin de l'enthousiasme passé, paraîtra ridicule, et il l'est en effet, bien qu'il soit facile de l'expliquer. La classe moyenne, toujours incapable de vues et de prévoyance politique savait cédé à son premier mouvement en renversant l'établissement impérial... Sans doute, la Restauration avait commis bien des fautes — quel gouvernement n'en commet pas? — Mais, au lieu de les pallier dans l'opinion publique, on les exagérait, on s'en faisait une arme continuelle : on se comportait enfin comme un parti qui, au lieu d'avoir ramené les Bourbons, les aurait subis.

« Le peuple avait d'autres instincts... Il admet parfaitement les différences de niveau social : à ses yeux, le noble, le riche, le citadin, sont sur la même ligne; et, en raison de l'humilité de sa condition, il ne peut avoir ces rages d'ambition et de jalousie qui ont porté le bourgeois aux plus détestables excès... Le laboureur poussait tranquillement sa charrue sur son champ révolutionnairement acquis, et le code Napoléon n'avait été touché dans aucune de ses parties essentielles; l'aisance venait, la prospérité était prochaine, la rente montait, les travaux publics s'achevaient de toutes parts, la guerre enfin n'exigeait plus de cruels sacrifices, et le repos, tout au moins, allait succéder aux glorieux orages d'autrefois. Ce fut à ce moment que la classe moyenne se mit en travers de ce mouvement manifeste de pacification, et, sans en avoir conscience, commença à démolir l'édifice politique qu'elle avait construit avec l'aide des Prussiens (!?). Qu'elle gouverne un empire, une royauté légitime, une royauté quasi-légitime, ou une république, le résultat

sera toujours le même : elle cassera son joujou, se désolera un moment, reprendra courage et recommencera. »

Tout cela est pétillant d'esprit et de bon sens, sauf quelques fausses notes, que le lecteur aura discernées de lui-même. La phrase suivante, que nous reproduisons textuellement, mérite de même plus qu'une réserve :

« La Révolution avait été achevée par la main de Napoléon, et personne ne s'était senti en mesure d'y porter une main *sacrilège*. » Ce culte quasi-religieux pour la Révolution, qui est essentiellement destructive, peut sembler étrange chez un autoritaire aussi résolu ; nous aimons mieux le jugement qu'on va lire sur la légalité des ordonnances de Juillet.

« C'est une opinion commune que Charles X, en constituant le ministère dont M. de Polignac fut le chef, porta un défi à la Révolution, et qu'en renversant ce prince, elle ne fit qu'user du droit de légitime défense. Pour être très répandue, cette opinion n'en est pas moins fausse..... Dans cette querelle mémorable, c'est le roi qui avait raison. »

VI

Si les hommes réunis ne valent guère, les hommes isolés ne valent rien. C'est l'enseignement de la Bible, de l'expérience et de la raison. L'isolement moral surtout est à redouter. J.-J. Rousseau, en vivant en dehors de la tradition, en puisant tout en lui-même, en ne relevant que de son orgueil, a roulé au fond de l'abîme. On le connaît par ses *Confessions*, où il étale impudemment toutes ses *turpitudes :* c'est lui-même qui dit le mot, tout en se drapant dans le manteau fastueux du philosophe méconnu. Rousseau n'est pas le seul auteur de confessions : avant lui, Montaigne, et avant Montaigne, saint Augustin avaient révélé le fond de leur âme. Il est curieux de comparer ces trois personnages. De cette étude il ressort que Rousseau, le misanthrope, se montre hideux et insupportable ; que Montaigne, l'homme du monde, « l'honnête homme », comme on dira plus tard, au dix-septième siècle, est assurément fort présentable, digne d'estime et de sympathie, bien qu'il ne soit pas absolument sans reproches ; mais qu'Augustin, le saint, surpasse le second autant que le ciel est au-dessus de la terre, et qu'il diffère du troisième comme le ciel est opposé à l'enfer. M. Antonini, dans un volume fait avec soin et avec conscience, fait, à l'aide de détails biographiques, ce rapprochement

instructif. Il passe successivement en revue les devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers la société, et montre comment Augustin, Montaigne, Jean-Jacques, ont diversement compris et pratiqué ces devoirs. La conclusion est toute morale et toute chrétienne.

VII

Rousseau a préconisé le prétendu homme de la nature. Les francs-maçons professent la même doctrine. Quelle est l'origine de la franc-maçonnerie? Ses conciliabules ont-ils pris naissance dans les synagogues? et faut-il confondre les juifs et les francs-maçons? L'auteur des *Juifs nos maîtres* incline vers l'affirmative. A l'en croire, les fils d'Israël ont toujours lutté, soit ostensiblement, soit par des voies détournées, contre les chrétiens. Ils ont obéi, à travers les siècles, à des chefs supérieurs, et suivi un plan arrêté dans les conseils supérieurs de la nation. M. l'abbé Chabauty prétend concilier cette affirmation, qui nous semble pour le moins gratuite, avec la prophétie de Jacob qui assigne pour date à la venue du Messie la fin de l'autonomie juive. Le « sceptre », dit-il, signifie une autorité publique, or la domination des maîtres d'Israël s'exerce maintenant en secret. Le point de départ de la thèse est une lettre attribuée aux juifs d'Arles, et adressée aux juifs de Constantinople en 1489, à l'occasion de la persécution qu'ils subirent de la part du roi de France, et qui fut suivie d'une réponse du *prince* des juifs de Constantinople; ces deux pièces ont été publiées pour la première fois en français l'année 1583, mais elles étaient connues auparavant en Espagne. Sont-elles authentiques? quelle en est, au juste, la signification? Le livre que nous avons sous les yeux, contient la réponse à ces questions. On peut contester la solution donnée par l'auteur; mais ses rapprochements sont curieux, et dénotent, sinon une solide critique, du moins une réelle érudition. Sans se croire forcé de partager son avis, qui ne peut reposer que sur des conjectures et des inductions, comme presque tout ce qui touche aux sociétés secrètes, on lit avec curiosité et avec fruit ces pages, qui soulèvent une partie du voile jeté sur le mobile de bien des événements contemporains.

VIII

Au lieu de s'obstiner dans une guerre aveugle contre les chrétiens, les juifs devraient ouvrir les yeux, après dix-huit siècles d'aveu-

glement. Ils comprendraient mieux leurs Ecritures, s'ils lisaient aussi les nôtres, surtout avec le commentaire lumineux de M. l'abbé Drioux. Le livre intitulé : *les Apôtres*, contient l'histoire réelle de l'Église primitive, à partir de la prédication du Précurseur jusqu'à la mort du dernier des « douze », de saint Jean l'Évangéliste. L'auteur, négligeant à dessein les découvertes récentes de l'ethnologie, de l'archéologie et de l'épigraphie chrétienne, dont certains résultats peuvent être contestés, s'appuie uniquement sur les livres du Nouveau Testament, lesquels défient toute critique. Sur ce terrain solide, il édifie une véritable apologie de la religion, non pas en se livrant à des considérations métaphysiques, mais par le simple récit des faits. Sa profonde connaissance du Nouveau Testament lui permet de rapprocher les Actes des Évangiles, et les Épîtres des Actes. Il pénètre aussi dans l'intérieur des communautés naissantes, étudie leur vie organique, et démontre historiquement deux choses : 1° l'identité, quant aux croyances, aux rites fondamentaux, aux sacrements, à la hiérarchie, de l'Église de nos jours et de l'Église primitive; 2° la surnaturalité du christianisme, qui s'établit rapidement et se propage comme une marée montante, en dépit de tous les obstacles du dedans et du dehors. Les juifs, les protestants, les rationalistes, sont confondus. C'est un bon et beau livre, d'une lecture aussi profitable qu'attrayante.

IX

Que l'on comprend mieux la beauté de la doctrine évangélique et des mœurs qu'elle a créées, quand on a étudié, avec M. F. Robiou, les institutions de la Grèce antique! Nous soupçonnons bien l'auteur d'avoir un faible pour cette époque si brillante d'apparence, dont il retrace l'image avec toute la fidélité scrupuleuse de la critique moderne. Ainsi, il a bien soin de nous apprendre qu'Athènes, en dépit de son esprit démocratique, avait un grand respect pour la tradition. Est-ce une louange délicate à l'adresse des Français de l'antiquité? ou bien une leçon pour les Athéniens modernes? Peut-être l'une et l'autre. Que l'on s'instruit en lisant ces pages concises, écrites surtout pour préparer aux examens de la licence ès lettres, mais où tout lettré trouvera un piquant attrait! Quelque amoureux qu'il soit de la belle antiquité, M. Robiou ne peut dissimuler la pauvreté de la religion païenne, même en jetant un voile discret sur ses

immoralités. Nous recommandons spécialement le chapitre sur *les mystères*. L'auteur y réduit à leur juste valeur, d'après les données les plus récentes de l'érudition, les théories ambitieuses de certains enthousiastes.

Il démontre que l'objet poursuivi dans l'initiation aux mystères était surtout la garantie contre les terreurs inspirées par la justice divine. Mais les châtiments de l'autre vie étaient réservés à ceux qui avaient offensé les dieux, soit par des outrages directs, soit par un attentat contre les droits que tels d'entre eux protégeaient spécialement. La morale générale n'était pas de leur ressort : « La piété, dit en termes formels le savant professeur, c'était l'observation matérielle des rites. L'on était fort loin d'être juste dans le but de plaire aux dieux, et la crainte qu'ils inspiraient n'était pas fondée sur l'horreur de leur déplaire. » A l'origine, peut-être, il n'en avait pas été ainsi, mais il s'était manifesté de bonne heure une tendance de plus en plus marquée à séparer la morale de la religion. Aujourd'hui les mêmes idées reprennent faveur. Nous retournons au paganisme.

*
* *

Le retour au paganisme a-t-il été tenté par les Templiers? On l'a cru pendant longtemps, et on le croit encore assez généralement aujourd'hui. Pourtant un défenseur des Templiers, M. Jacquot, vient de s'inscrire en faux contre cette opinion, et il propose hardiment une réhabilitation de cet ordre célèbre supprimé, non condamné par le pape Clément V. Nous n'avons sous les yeux que le premier fascicule de l'ouvrage annoncé. Il nous est donc impossible d'apprécier l'ensemble de l'argumentation de l'auteur. Celui-ci, dans son premier travail, s'attache seulement à démontrer la sainteté de la règle des Templiers, ce que nul n'a contesté. Nous attendons la preuve sérieuse et directe de l'innocence de ces religieux-soldats, ou du moins des indices plausibles et acceptables.

Annonçons, en terminant, la suite du grand ouvrage de M. Le Play sur les *Ouvriers des Deux-Mondes*. Dans deux fascicules intéressants, M. M. Guérin et de MM. E. Demolins et B. Pocquet nous présentent les monographies d'un cordonnier et d'un chiffonnier de Paris. On ne peut qu'encourager le zèle persévérant des disciples de l'honorable fondateur de l'école de la *Paix sociale*.

Léonce de la Rallaye.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'année 1883 s'est ouverte par un événement tragique qui a vivement saisi l'attention. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, M. Gambetta mourait soudainement, emporté par un mal humiliant et inexorable. Quelques jours auparavant, ses médecins déclaraient qu'il n'y avait « aucune inquiétude pour l'avenir. » Lorsque l'on sut que M. Gambetta avait été victime d'un léger accident de *revolver*, auquel on ne fit d'abord attention que parce que la rumeur le rattachait à un drame intime, où se révélait au public une personne unie secrètement à la vie du personnage, nul ne prévoyait que l'aventure dût avoir de pareilles conséquences. Après même que l'on eut appris que, au cours de la guérison de la plaie, il s'était manifesté tout à coup un mal intérieur, indépendant de la blessure et guérissable d'ailleurs, les nouvelles rassurantes données par les amis et les médecins eux-mêmes ne laissaient pas prévoir une catastrophe.

Une mort aussi inattendue venant enlever prématurément un homme dans la force de l'âge et tout plein de projets, une mort aussi mystérieuse dans ses causes que prompte dans son dénouement, défiant en quelque sorte la science, trompant les prévisions communes et s'annonçant enfin par des symptômes subits et ignominieux, une telle mort ne porte-t-elle pas la marque de la Providence? M. Gambetta personnifiait et gouvernait la République, cette République qui, depuis quatre ans qu'elle règne pleinement, n'a pas eu d'autre politique que de persécuter la religion. C'est lui qui avait donné au parti républicain divisé ce cri de ralliement : « le cléricalisme, c'est l'ennemi, » lui qui avait fait de la guerre à la religion la base de son programme, lui qui avait provoqué au sein des

masses électorales cette haine du clergé et cette aversion pour l'ancienne foi d'où il tirait sa popularité et sa principale force. En dernier lieu, après avoir poussé à l'expulsion des congrégations religieuses, à la laïcisation de toutes les institutions publiques, à l'introduction de l'athéisme dans les écoles, il préparait l'assujettissement du clergé au service militaire. Personne plus que lui ne travaillait par politique à la ruine du catholicisme et n'était plus ennemi par calcul de l'Église. Il semble que Dieu l'ait frappé au moment où il allait réaliser sa dernière entreprise contre le cléricalisme en détruisant la source même du clergé.

Mais cette terrible leçon de la mort, loin d'être comprise des siens, n'a fait qu'exciter en eux une sorte de courroux et de dépit furieux qui s'est traduit par une exagération ridicule d'hommages rendus à sa mémoire. Comme pour se venger de la mort, les républicains ont voulu faire à leur héros des funérailles triomphantes. Le gouvernement décrétait de le traiter en souverain; tout le monde officiel était convoqué à ses obsèques; de tous les côtés arrivaient des députations de villes, de villages, de comités électoraux et de loges maçonniques. Pendant ce temps-là le corps était l'objet d'un empressement extraordinaire et d'un véritable culte. Aucun char n'était trouvé assez beau pour porter la dépouille du grand homme. Au lieu d'un catafalque on lui élevait une sorte d'autel ambulant, entouré de lumières et couvert de fleurs, pour le promener à travers la ville plutôt que pour le porter au cimetière, et le jour des funérailles, conduit en grande pompe, au milieu d'une foule immense, derrière des chariots de couronnes, et sous les plis d'un drapeau qui enveloppait le cercueil, il avait plutôt l'air d'un vainqueur que d'un mort.

Etaient-ce bien là, toutefois, des funérailles « nationales », comme le gouvernement les avait qualifiées par décret? Certes, la république devait beaucoup à M. Gambetta. Ce n'était pas trop de toutes les pompes et de toutes les larmes officielles pour honorer et pour pleurer un homme qui avait tant fait pour elle. Mais la nation était-elle aussi intéressée à cette mort? La France avait-elle à déplorer la perte de ce chef de parti? Au début de sa carrière politique, M. Gambetta, monté à l'assaut du pouvoir sur les ruines de l'Empire, s'était trouvé, à trente ans, chargé de représenter le gouvernement hors Paris et de diriger la résistance contre l'ennemi. Les conjonctures étaient terribles pour la France. N'était-ce pas plus

qu'une présomption de la part d'un jeune homme tout à fait inexpérimenté dans le gouvernement et étranger autant que personne aux choses militaires, d'accepter dans de telles conditions la mission si redoutable de diriger les affaires publiques, de conduire les armées, de disputer le sol sacré de la patrie à l'invasion? Le patriotisme le plus ardent, à supposer qu'il fût bien vif et bien profond chez un originaire d'Italie, devenu Français par un accident qui le préservait de la conscription, le dévouement le plus sincère au bien du pays, étaient-ils des titres suffisants pour justifier l'incroyable audace de cet avocat stagiaire de la veille, assumant sur lui la responsabilité de la lutte avec les charges du pouvoir? Dans la jeune armée, dans certaines classes, on a tenu compte à M. Gambetta de l'activité tumultueuse qu'il avait montrée en face de l'invasion et de l'espèce d'acharnement qu'il avait mis à prolonger une lutte inégale et désespérée. Des voix plus autorisées ont qualifié la conduite du jeune dictateur de Tours et de Bordeaux de « politique de fou furieux ». Ne sera-ce pas le jugement de l'histoire, quand il sera bien établi qu'en exerçant si désordonnément la dictature, M. Gambetta a plus d'une fois compromis les intérêts sacrés dont il s'était chargé, et qu'en prolongeant imprudemment la résistance il a coûté à la France Metz avec la Lorraine et 3 milliards de plus? La présomption, quand il s'agit de l'exercice du pouvoir, du sort de la patrie, peut être quelquefois un crime aussi bien que la trahison ou l'incurie. Un conseil de guerre a condamné le maréchal Bazaine; une haute cour de justice n'aurait-elle pas pu condamner aussi M. Gambetta? Les conclusions de l'enquête ordonnée par l'Assemblée nationale sur le 4 septembre frappaient avant tout celui qui avait eu la principale action dans la défense nationale.

Quelque patriotisme qu'on ait pu attribuer à M. Gambetta, on n'a que trop vu, depuis la paix, qu'il se confondait chez lui avec l'intérêt républicain. Pour ce chef de parti, appelé si emphatiquement après sa mort « le grand patriote », la France c'était la république. Son rôle, d'abord effacé, à l'Assemblée de 1871, s'est borné à empêcher la restauration de la monarchie, même constitutionnelle et parlementaire, comme la voulait la majorité d'alors. C'était entraver le relèvement du pays. Le vote des lois constitutionnelles où était inscrit le principe de la république, en lui redonnant une importance qu'il avait déjà perdue, lui rouvrit la carrière de l'intrigue. Dès lors il n'eut plus qu'un but : ressaisir

le pouvoir en se mettant à la tête de la coalition républicaine dont les fautes de l'Assemblée nationale et la faiblesse du gouvernement du maréchal Mac-Mahon accroissaient de jour en jour les forces.

Dans cette nouvelle phase de sa vie politique, M. Gambetta fit preuve d'une activité et d'un esprit qui profitèrent singulièrement à sa cause. En même temps qu'il disciplinait à Versailles les groupes de la gauche, il se livrait dans les départements à une ardente propagande républicaine, toujours présent là où il y avait une action à exercer, et prodiguant partout sa parole véhémente et habile à la fois. Les élections de 1876 qui remplacèrent l'Assemblée nationale par une Chambre des députés, en grande majorité républicaine, et par un Sénat où la gauche balançait presque la droite; celles de 1877 qui suivirent le 16 mai et consacrèrent la victoire de la coalition des 363, furent surtout son œuvre. Dans cette dernière campagne, il parut comme le sauveur de la République. C'est alors qu'appuyé sur les « nouvelles couches sociales », et devenu, par le triomphe de l'opposition, maître de la situation, il enjoignit si hautainement au maréchal Mac-Mahon de se soumettre ou de se démettre.

Ce mot fit fortune; le maréchal abandonné par ses conseillers à sa propre faiblesse se démit. M. Gambetta aurait pu alors prendre sa place; mais soit qu'il craignît que ses visées prématurément ambitieuses ne provoquassent contre lui les défiances d'une partie du Congrès, soit qu'il jugeât plus utile, pour la transition du précédent régime au nouveau, de donner pour successeur au maréchal Mac-Mahon un homme capable de rassurer la bourgeoisie et impropre, d'ailleurs, à rien faire de lui-même, soit enfin qu'il préférât la réalité du pouvoir aux apparences, il fit élire M. Grévy président de la République. M. Grévy régnant, ce fut M. Gambetta qui gouverna.

Content d'être président de la Chambre des députés, il devint le chef d'un gouvernement occulte qui était le véritable gouvernement. Maître de la majorité, arbitre souverain du ministère, il eut la haute direction des affaires publiques sans en avoir la responsabilité. Les différents cabinets qui se succédèrent et où il ne comptait que des créatures furent de simples instruments de sa politique. Tous les services publics, composés à sa dévotion, relevaient de lui, et les fonctionnaires de tout ordre, de tout rang le reconnaissaient pour leur véritable supérieur. Rien ne se faisait que par lui. Affaires intérieures, politique extérieure, il dirigeait

tout. Les programmes du ministère n'étaient que l'application de ses idées, les votes de la majorité n'étaient que l'exécution de ses ordres. Enfin, contraint par les circonstances, poussé par son parti et par l'opinion, M. Gambetta dut prendre ostensiblement le pouvoir qu'il exerçait depuis longtemps dans l'ombre, et après avoir renversé ou laissé tomber plusieurs ministères, il fut mis en demeure de composer lui-même un cabinet et d'appliquer enfin son programme.

Depuis le renversement du maréchal de Mac-Mahon, M. Gambetta avait inventé à son usage la politique de l'opportunisme, qui lui permettait à la fois de contenir le parti républicain et de préparer plus sûrement son avènement au pouvoir suprême, objet constant de ses convoitises. Il n'entendait pas être simplement premier ministre, et c'est pourquoi il s'était dérobé à plusieurs reprises à la présidence du cabinet, où il prévoyait qu'il s'userait sans profit avec une majorité aussi inconsistante et aussi médiocre que celle de la Chambre de 1881. Mais, d'un autre côté, la Constitution de 1875 ne lui offrait pas les conditions d'omnipotence dans lesquelles il prétendait exercer la suprême magistrature de la république. Avant d'y arriver, il voulait la révision des lois constitutionnelles, afin de mettre la nouvelle charte du pays en harmonie avec ses prétentions personnelles. Il lui fallait une autre Chambre plus dévouée, et moins divisée, et une sorte d'acclamation préalable du suffrage universel qu'il comptait provoquer par des élections au scrutin de liste.

Le pouvoir ministériel que M. Gambetta consentit à accepter ne fut pour lui que le moyen d'obtenir plus facilement la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. Mais son calcul était trop manifeste. La Chambre commença à s'inquiéter de la perspective d'une dictature dont le premier acte était sa fin. Sommée hautainement de voter le scrutin de liste, elle aima mieux, malgré son servilisme et le désarroi dans lequel allait la jeter une pareille crise ministérielle, signifier à M. Gambetta son congé que de signer son propre arrêt de mort. On la croyait si asservie à ce maître, si impuissante à s'opposer à ses volontés, que ce fut un étonnement général de voir qu'elle avait retrouvé de l'indépendance pour sauver sa vie.

Ce revirement inattendu de la majorité, venant après l'échec que M. Gambetta avait subi à Belleville de la part de ses électeurs,

parut d'abord porter un tel coup à sa fortune qu'il ne fut plus question de dictature dans les préoccupations de l'avenir. La Chambre voulait s'arranger pour vivre au jour le jour avec des ministères qui ne pourraient échapper à son autorité; mais en même temps que les combinaisons ministérielles s'épuisaient, les divisions s'accentuaient au sein de la majorité, le désordre et la confusion augmentaient, non seulement dans les travaux parlementaires, mais aussi dans les affaires gouvernementales, l'impuissance était partout. Quoique tenu à l'écart depuis sa chute, M. Gambetta restait l'homme de la République, et il allait redevenir le maître de la situation. Le parti s'affaissait sans lui, et le sort de la République périclitait dans d'autres mains que les siennes. Sa mort a montré que, pour les auteurs même de sa disgrâce, il n'avait point cessé d'être l'homme nécessaire, que tous voyaient en lui le sauveur de la République, au jour possible du danger, et son chef naturel, après les divers essais tentés en dehors de lui.

C'est ce sentiment qui a paru dans les hommages excessifs et presque idolâtriques rendus au cadavre de M. Gambetta. Ministériels et opportunistes, modérés et radicaux, tous ont compris que la République perdait, en perdant M. Gambetta, sa principale force et surtout sa ressource suprême. L'effet de cette mort sera un affaiblissement immédiat du parti républicain, une décomposition rapide des groupes parlementaires. Il n'y a plus d'homme à la Chambre, plus de personnalité assez vigoureuse et assez influente pour ressaisir la direction du parti et reconstituer l'unité au sein des divisions croissantes de la gauche. Ce n'est ni M. Clémenceau, ni M. Ferry, ni M. Brisson lui-même qui peuvent remplacer M. Gambetta. Chacun d'eux est chef de groupe, mais aucun ne peut prétendre à être chef de majorité. La dislocation du parti républicain dans les Chambres se produira fatalement au milieu des compétitions des prétendants à l'héritage de M. Gambetta. D'un autre côté, le ministère actuel, qui ne subsistait que par l'appui du chef de l'opportunisme ou par la crainte d'une dictature, est condamné à disparaître sous les divisions même de la majorité.

Toutefois, si l'on peut prévoir que les conséquences de la mort de M. Gambetta seront fatales à la république, il faut compter aussi avec la chance qui lui reste de reprendre vie, pour un moment du moins, par le rapprochement des groupes sur le terrain religieux et par le renouvellement de la politique gambettiste de guerre

au cléricalisme. Là-dessus l'entente est faite d'avance entre les républicains. La haine de l'Eglise, qui fait le fond de l'esprit révolutionnaire, cette haine habilement exploitée peut tenir lieu de direction et de programme à la majorité et servir de politique au ministère. Déjà le principal organe de l'opportunisme, *la République française*, a montré la voie en indiquant la direction à donner dans ce sens aux travaux de la Chambre. De même que la coterie opportuniste, presque confondue en ces derniers temps avec le parti ministériel, prétendait garder sous la main, malgré des volontés sacrées, la dépouille de M. Gambetta, pour s'en faire un moyen permanent de prédication et de réclame, de même elle cherchera à prolonger sa propre influence en perpétuant la politique de son chef. Il se pourrait donc que l'Église fît encore une fois les frais de l'union du parti républicain. Déjà l'on annonce que la suppression du budget des cultes et l'abolition du Concordat seront mises à l'ordre du jour de la session qui vient de s'ouvrir. Mais ce n'est là qu'un expédient qui ne saurait durer toujours, et finalement, la République est condamnée à se détruire elle-même.

A l'étranger, la mort de M. Gambetta n'a guère produit moins d'émotion qu'en France. A Londres, à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, sans estimer le personnage plus que de raison, l'on voyait en lui le seul homme de la République et l'on considérait son retour au pouvoir comme un événement prochain. Pour l'Angleterre, M. Gambetta représentait l'alliance avec la France; elle comptait sur lui pour l'aider plus tard à sortir des embarras et des difficultés qui résultent de son isolement actuel en Europe. Aujourd'hui la rupture des négociations au sujet des affaires d'Egypte laisse les deux pays en froid; l'Angleterre qui tenait à rester en bons rapports avec nous, sans rien perdre de ses avantages dans la vallée du Nil, aurait trouvé, même après avoir usé d'aussi mauvais procédés envers la France, de la bonne volonté chez M. Gambetta. Le prince de Galles, moyennant quelques poignées de main et de quelques déjeuners, ne s'était-il pas fait de celui-ci un ami, un allié? Un jour ou l'autre, quand l'Europe aura à s'occuper du traité de Berlin et, même avant cela, des affaires égyptiennes, l'Angleterre aurait été bien aise de trouver M. Gambetta au pouvoir.

C'est une perte aussi pour la politique de M. de Bismarck que la mort du chef de la gauche. L'organe habituel du chancelier de l'Empire s'en est expliqué avec une franchise dont les panégy-

ristes de M. Gambetta et les zélateurs de la République devraient éprouver quelques embarras, s'ils avaient autant de patriotisme que d'ardeur républicaine. La politique de Berlin est toujours celle que M. de Bismarck recommandait à son ambassadeur, M. d'Arnim, de suivre à Paris. Au danger pour l'Allemagne d'une restauration monarchique en France, l'homme d'État allemand n'a pas cessé de préférer les inconvénients, si graves qu'ils puissent être, de l'influence contagieuse de la république en Europe. Sous ce rapport, il avait en M. Gambetta un auxiliaire précieux de sa politique. Non seulement le chef de l'opportunisme était, par son ascendant et par l'autorité qu'il eût recouvré sur tout le parti au jour de la crise, le principal élément de force et de durée pour le régime républicain, mais en même temps qu'il faisait durer la République, d'un autre côté, par les défiances qu'il excitait autour de lui et par les divisions que sa personnalité entretenait dans les rangs du parti, il la réduisait à l'impuissance.

A tort ou à raison, M. Gambetta passait aussi, de l'autre côté du Rhin, pour personnifier la future revanche de la France contre l'Allemagne. Pour M. de Bismarck, l'ancien dictateur de Tours et de Bordeaux, l'organisateur de la lutte à outrance, était un précieux épouvantail qui lui servait sûrement à obtenir du Reichsrath les crédits réclamés par le grand état-major militaire et même pour faire adopter les projets qui lui tenaient le plus au cœur. Dans les circonstances où vient de s'ouvrir le Reichsrath allemand, avec les projets économiques et financiers que M. de Bismarck apporte de nouveau, il est fâcheux pour le succès de son programme de socialisme d'État que M. Gambetta ne soit plus là pour lui servir d'argument.

En revanche, on a éprouvé parmi les populations d'Allemagne et d'Autriche une sorte de soulagement de cette mort qui fait disparaître les craintes de guerre attachées au nom de M. Gambetta, on y a vu une chance de plus pour le maintien de la paix européenne, un élément de moins dans les complications qui auraient pu mettre aux prises la Russie avec l'Autriche et l'Allemagne. Car, avec les idées belliqueuses que l'on savait ou que l'on supposait à M. Gambetta, le panslavisme pouvait espérer trouver en lui un appui dans sa grande lutte contre l'empire teutonique, et c'eût été là peut-être un motif suffisant pour la Russie de se jeter plus audacieusement dans une guerre que certains politiques disent inévitable.

Après les alarmes répandues à dessein en ces derniers temps pour

fortifier l'alliance austro-allemande et pour répondre au voyage diplomatique de M. de Giers, il faut signaler des incidents, moins graves que les articles comminatoires des journaux officieux de Berlin, mais qui ne sont pas sans importance. L'agitation provoquée en Italie par l'exécution du jeune assassin Oberdank, dont le parti *irredentiste* s'efforce de faire un martyr de la cause nationale, a pris le caractère d'une offense directe à l'Autriche. Les ambassadeurs de cette puissance à Rome ont été en butte à des manifestations populaires qui ont dégénéré plusieurs fois en actes de violence. Dans toutes les universités du royaume italien, des adresses se signent en l'honneur du jeune héros; les journaux avancés ont ouvert des souscriptions pour lui élever un monument. C'est à peine si le gouvernement a adressé quelques avertissements à la presse austrophobe et désapprouvé les insultes et les provocations lancées par la jeunesse universitaire à la face d'un État voisin et respectable. Cette nouvelle agitation qui s'ajoute aux antécédents du parti irrédentiste et où le gouvernement italien joue un rôle voisin de la complicité, rend de plus en plus impossible l'admission de l'Italie dans l'alliance austro-allemande. Le jeune royaume révolutionnaire ferait bien de ne pas mettre à bout la patience de l'Autriche par ses menées et ses provocations. L'Italie doit se rappeler qu'elle n'a pas encore été reconnue expressément par les puissances dont elle aurait le plus besoin d'avoir l'amitié.

Le Danemarck aussi s'agite en ce moment, mais pour une plus juste cause. Ce petit Etat voudrait être reconnu par l'Europe puissance neutre, comme la Belgique et la Suisse. Le souvenir de cette désastreuse guerre de 1864, dans laquelle l'héroïsme de sa petite armée a été impuissant à le préserver de l'invasion et d'un démembrement, lui inspire cette précaution au moment où une nouvelle alliance austro-allemande pourrait amener l'Allemagne à tenter quelque nouvelle entreprise sur lui. Ce n'est pas seulement l'intérêt du Danemarck qu'invoque le comité d'initiative pour la neutralisation, c'est aussi celui de l'Europe. Le Danemarck tient les clefs de la Baltique, et toute l'Europe, la Russie surtout, a intérêt à ce que les détroits qui en ouvrent et qui en ferment la route ne tombent pas aux mains d'une grande puissance. Mais déjà l'Allemagne a jeté son dévolu sur Copenhague. L'empire des Hohenzollern veut avoir son Trieste comme celui des Habsbourg. Les raisons géographiques et commerciales ne manquent pas à Berlin pour prouver que tout le

littoral de la Baltique devrait appartenir à l'Allemagne. Les journaux officieux du chancelier démontrent au Danemarck qu'au lieu de chercher des garanties d'indépendance et de vie dans la neutralisation, il ferait mieux de se placer sous le protectorat de l'Empire. Sera-ce l'avis du Danemarck, et surtout la manière de voir de l'Europe?

Les négociations ont heureusement abouti entre le Saint-Siège et la Russie. Un arrangement relatif aux questions religieuses a été signé les premiers jours de l'année. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit que ce traité « est de nature à aplanir les difficultés existantes, à rétablir les bonnes relations entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, et à assurer le bon accord qui est plus nécessaire que jamais en ce temps d'agitation sociale. » L'œuvre diplomatique de Léon XIII, si prudemment conduite avec les États dissidents, est appelée à un nouveau succès, s'il est vrai, comme on l'a annoncé, que le gouvernement britannique a proposé au Vatican de nommer un agent diplomatique qui représenterait l'Angleterre auprès du Saint-Siège, dans les mêmes conditions que celles arrêtées entre la Russie et le gouvernement pontifical. Peut-on espérer que l'Angleterre protestante en soit déjà là?

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

20 *décembre.* — Le Sénat commence la discussion du budget ordinaire de l'exercice 1883. M. Lambert de Sainte-Croix dit qu'il regrette de ne pouvoir s'associer au témoignage de satisfaction exprimé par la majorité à la lecture du rapport de M. Dauphin.

Il ne suffit plus de chercher à équilibrer tant bien que mal un budget. Il faut rentrer dans les règles stables d'une bonne administration. Tout le mal, pour l'orateur, vient de la création d'un budget extraordinaire, qui pousse à la dépense exagérée. Il s'agit de prendre une résolution définitive. Quelque riche que soit notre pays, il a une dette de 25 milliards, il ne faut pas l'oublier.

M. Léon Say succède à M. Lambert de Sainte-Croix. L'ancien président du Sénat commence par faire l'apologie de ses opinions républicaines et de ses idées budgétaires. Tout son discours a pour but d'établir que la France n'aura de bonnes finances qu'à la condition de lui confier désormais à lui-même le soin d'appliquer ses propres théories, dont il fait de nouveau un long exposé.

Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, refuse la décoration de l'Ordre de la Couronne que vient de lui conférer l'Empereur d'Allemagne. Voici la lettre admirable de dignité et de patriotisme que le vénérable prélat écrit à ce sujet au maréchal de Manteuffel, gouverneur d'Alsace-Lorraine.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence m'informe que sa Majesté l'Empereur me confère un de ses Ordres pour reconnaître le soin que j'ai pris de procurer aux catholiques allemands, résidant à Metz, de nouvelles facilités pour remplir leurs devoirs religieux.

« Je suis touché du haut intérêt que le souverain daigne prendre aux efforts que nous faisons, mon clergé et moi, au milieu de graves difficultés, pour venir en aide à un grand nombre d'âmes dont la direction spirituelle nous est confiée.

« Cependant, Monsieur le maréchal, la distinction que vous m'annoncez me surprend autant qu'elle me confond. Dans les mesures récentes que j'ai cru devoir adopter après de mûres et sérieuses réflexions, je n'ai eu d'autre mérite que celui de satisfaire à l'obligation que m'impose ma conscience d'évêque envers près de dix mille catholiques que les circonstances ont

amenés à Metz, et qui ignorent plus ou moins complètement la langue française, la seule parlée par l'ancienne population messine.

« Votre Excellence me permettra d'ajouter l'expression d'un regret.

« Pendant près de trente ans que j'ai eu l'honneur d'appartenir à l'épiscopat français, plus d'une fois le gouvernement me fit pressentir au sujet d'une semblable distinction, qu'il semblait désireux de me conférer, et chaque fois il voulut bien renoncer à son projet par égard pour ma résolution de me tenir à l'écart de toute préoccupation politique, et de me renfermer rigoureusement dans mes devoirs d'évêque.

« En cela, je croyais devoir donner à mon clergé un exemple salutaire.

« Si vous m'aviez confié d'avance les intentions trop bienveillantes de l'Empereur à mon égard, je vous aurais prié, Monsieur le maréchal, de plaider auprès de Sa Majesté la même cause, que me rendaient doublement chère et la fidélité à mon passé et la religion des souvenirs. »

21. — Le Saint-Père adresse aux évêques d'Espagne la lettre encyclique suivante :

« Vénérables Frères et Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Parmi les excellentes qualités qui distinguent la généreuse et noble nation espagnole, celle qui doit être le plus hautement estimée, c'est sa fidélité à conserver comme un antique patrimoine, après une succession si variée d'hommes et d'événements, cet amour pour la foi catholique à laquelle le salut et la grandeur du peuple espagnol ont paru toujours attachés. Il existe, certes, plusieurs preuves de cet amour ; mais la principale, c'est la particulière dévotion envers ce Siège apostolique dont les Espagnols ont donné, par toutes sortes de manifestations, par leurs écrits, par leurs libéralités, par les pèlerinages, de fréquents et brillants témoignages. On n'oubliera pas l'époque récente où l'Europe a été témoin de leur courage et de leur piété, alors que le Siège apostolique était victime d'événements funestes.

« En toutes ces choses Nous reconnaissons, Chers Fils et Vénérables Frères, outre une grâce particulière de Dieu, le fruit de votre zèle et en même temps l'admirable générosité d'un peuple qui, dans ces temps si hostiles aux intérêts catholiques, s'attache avec soin à la religion de ses pères et n'hésite pas à opposer à la grandeur du péril une constance non moins grande. Il n'est rien assurément qu'on ne puisse espérer de l'Espagne, pourvu qu'elle entretienne ces heureuses qualités et qu'elle consolide l'accord des volontés.

« Mais sur ce point nous ne dissimulerons pas la vérité. Lorsque Nous réfléchissons à la conduite que certains catholiques d'Espagne croient devoir tenir, Nous éprouvons un sentiment de douleur assez semblable à l'inquiète sollicitude que ressentait autrefois l'apôtre saint Paul au sujet des Corinthiens. L'accord des catholiques entre eux et surtout avec leurs Evêques s'était toujours maintenu en Espagne ; aussi Grégoire XVI, notre prédecesseur, adressait à la nation espagnole cet éloge mérité, que *l'immense majorité avait persévéré dans son antique respect envers les Evêques et les Pas-*

teurs inférieurs canoniquement institués. Mais aujourd'hui, par suite des rivalités de parti, se montrent des dissensions qui partagent en plusieurs camps les esprits et troublent même les associations formées dans un but religieux. Il arrive souvent que dans les discussions sur le meilleur moyen de défendre les intérêts catholiques, l'autorité des Evêques n'a pas tout le crédit nécessaire. Quelquefois même, si un évêque conseille ou décrète quelque chose en vertu de son pouvoir, il se trouve des hommes qui le supportent mal ou le critiquent ouvertement se plaignant qu'on a voulu favoriser les uns, et molester les autres.

« Cependant on voit clairement de quelle importance il est que l'union des esprits existe, d'autant plus que, dans le déchaînement universel des erreurs, au milieu de la guerre si violente et si insidieuse dirigée contre l'Eglise catholique, il est absolument nécessaire que, pour résister, tous les chrétiens unissent le mieux possible leurs volontés et leurs forces, de peur qu'en se séparant ils ne soient écrasés par l'habileté et la violence des adversaires.

« C'est pourquoi, ému à la pensée de tels dangers, Nous vous adressons ces Lettres, chers Fils et Vénérables Frères, et vous demandons instamment de vous faire les interprètes de Nos salutaires avertissements et d'employer à maintenir la concorde votre sagesse et votre autorité.

« Il sera d'abord opportun de rappeler les rapports mutuels de la Religion et de la politique, car beaucoup d'esprits tombent à cet égard dans des erreurs contraires. Il en est, en effet, qui ne se contentent pas de distinguer la politique de la Religion, mais qui les séparent et les isolent complètement l'une de l'autre ; ils veulent qu'elles n'aient entre elles rien de commun et pensent que l'une ne doit exercer aucune influence sur l'autre. Ces hommes ne sont pas éloignés de ceux qui désirent que l'on exclue de la constitution et de l'administration de l'Etat Dieu Créateur et souverain Seigneur de toutes choses. L'erreur qu'ils professent est d'autant plus funeste qu'ils ferment imprudemment à l'Etat la source de biens la plus féconde. Dès qu'on enlève la Religion, on ébranle en effet nécessairement ces principes sur lesquels repose d'abord le salut public, et qui tirent leur plus grande force de la Religion ; en voici les principaux : commander avec justice et modération, obéir par conscience du devoir, soumettre ses passions au joug de la vertu, rendre à chacun ce qui lui est dû, ne pas mettre la main sur le bien d'autrui.

« Comme on doit éviter cette erreur impie, on doit d'autre part fuir l'opinion de ceux qui mêlent la Religion à un parti politique et les confondent ensemble, au point de regarder ceux qui sont d'un autre parti comme des hommes ne méritant presque plus le nom de catholiques. C'est introduire les factions politiques dans le domaine auguste de la Religion ; c'est vouloir rompre la concorde entre les frères et ouvrir la porte à une multitude de funestes inconvénients.

« Il faut donc que la Religion et la politique, distinctes d'essence et de nature, soient aussi conçues et jugées de la sorte. Car les choses de l'ordre temporel, quelque légitimes et importantes qu'elles soient, ne s'étendent pas, si on les considère en elles-mêmes, au-delà des limites de la vie ter-

restre. La Religion, au contraire, née de Dieu et rapportant à Dieu toutes choses, prend un essor plus haut et touche le ciel. Car ce qu'elle veut, ce qu'elle désire, c'est de mettre en l'âme, qui est la meilleure partie de l'homme, la connaissance et l'amour de Dieu, et de conduire sûrement tout le genre humain à la Cité future que nous appelons de nos vœux.

« Il est donc juste de considérer la Religion et tout ce qui s'y rattache par un lien particulier, comme appartenant à un ordre supérieur. Aussi parmi les vicissitudes des choses humaines et les révolutions des Etats, la Religion, qui est le souverain bien, doit demeurer sauve; car elle embrasse tous les temps et tous les lieux. Il faut que les hommes qui soutiennent des partis contraires, quoique divisés sur le reste, s'accordent à maintenir intacte dans l'Etat la Religion catholique. C'est à atteindre ce but noble et nécessaire, que tous ceux qui aiment la Religion catholique doivent employer leurs efforts, en imposant silence à leurs opinions politiques, bien qu'il soit permis et légitime de défendre ces opinions sur le terrain qui leur est propre. L'Eglise ne condamne en rien les partis politiques, pourvu qu'ils ne soient opposés ni à la Religion, ni à la justice : loin de l'agitation des conflits, elle continue d'exercer son action pour le bien commun et d'aimer d'une maternelle affection tous les hommes, principalement ceux que distinguent la foi et la piété.

« Le principe fondamental de la concorde dont Nous parlons est le même dans le Christianisme et dans tout Etat bien constitué : c'est l'obéissance au pouvoir légitime quand il ordonne ou défend, quand il régit la chose publique et fait ainsi régner dans les esprits, malgré leur diversité, l'entente et l'harmonie. Nous rappelons ici des vérites bien connues; mais elles ne doivent pas être simplement l'objet d'une connaissance spéculative; il faut que dans la pratique elles deviennent la règle de la vie.

« De même que le Pontife Romain est le maître et le prince de l'Eglise universelle, de même les Evêques sont les administrateurs et les chefs des Eglises dont ils ont canoniquement reçu la direction. Chacun d'eux a le droit, partout où s'étend sa juridiction, de présider, de commander, de corriger et généralement de décider de tout ce qui importe aux intérêts religieux. Car les Evêques participent à la puissance sacrée que Notre-Seigneur Jésus-Christ a reçue de son Père et a laissée à son Eglise. C'est pourquoi Grégoire IX, notre prédécesseur a dit : *Nous ne doutons pas que les évêques appelés à partager Notre sollicitude ne soient les vicaires de Dieu.*

« Ce pouvoir a été donné aux Évêques pour le plus grand bien de ceux sur lesquels il s'exerce; il tend, en effet, par sa nature à la *formation du corps du Christ*, et il fait que chaque Évêque est un lien qui, par la foi et par la charité, unit entre eux et avec le Souverain Pontife, comme les membres avec la tête, les fidèles qui lui sont confiés. Voici, à ce sujet, une grave parole de saint Cyprien : *L'Eglise, c'est le peuple uni au prêtre et le troupeau adhérant à son Pasteur.* Et cette parole, plus grave encore : *Vous devez savoir que l'Evêque est dans l'Eglise et l'Eglise dans l'Evêque; et si quelqu'un n'est pas avec l'Evêque, il n'est pas dans l'Eglise.* Telle est la constitution de la république chrétienne : elle est immuable et perpétuelle. Si elle n'est pas religieusement observée, il en résulte nécessairement une confu-

sion des droits et des devoirs, et la disjonction des membres dont la parfaite union constitue le corps de l'Eglise, ce corps qui, *soutenu et construit à l'aide de liens et de jointures, grandit pour la gloire de Dieu.*

« Il est donc évident qu'il faut témoigner aux Evêques le respect dû à l'éminence de leur charge, et en tout ce qui relève de leur autorité leur obéir entièrement.

« En présence des passions qui, en notre temps, émeuvent tant d'esprits, Nous exhortons, Nous conjurons tous les Espagnols de se rappeler ce grave devoir. Que ceux surtout qui appartiennent au clergé et dont la parole et l'exemple exercent une plus grande influence, s'appliquent scrupuleusement à pratiquer la modération et l'obéissance. Qu'ils sachent que les labeurs qu'ils consacrent à l'accomplissement de leurs fonctions seront utiles à eux et salutaires au prochain, s'ils suivent avec une pleine soumission la direction de celui qui gouverne le diocèse. Ce n'est pas, assurément, une attitude en harmonie avec les devoirs du sacerdoce, que de se livrer entièrement aux rivalités de parti jusqu'au point de paraître s'occuper plus des choses humaines que des choses divines. Ils devront donc éviter soigneusement de sortir de la réserve que leur caractère leur impose. S'il est fidèle à cette règle, le clergé espagnol, Nous en sommes convaincu, rendra de jour en jour, par ses vertus, sa science, ses travaux, de plus signalés services au salut des âmes et aux intérêts de la société.

« Pour l'aider en cette tâche, il trouvera un utile concours dans les associations, que nous estimons être des troupes auxiliaires destinées à soutenir les intérêts de la Religion catholique. Nous approuvons le but qu'elles poursuivent et l'activité qu'elles déploient, et nous désirons ardemment qu'elles croissent en nombre et en zèle et qu'elles donnent de jour en jour des fruits plus abondants.

« Mais comme ces sociétés ont pour but de défendre et de servir les intérêts de la Religion catholique, et comme ce sont les Evêques qui, dans les diocèses, ont à veiller sur ces intérêts, il s'ensuit nécessairement qu'elles doivent être soumises aux Evêques et faire le plus grand cas de leur autorité et de leur direction. Que ces sociétés s'appliquent avec non moins de zèle à conserver l'union des esprits, d'abord parce que c'est sur l'accord des volontés que reposent la force et l'influence de toute société humaine, mais aussi parce que c'est dans les associations dont nous parlons que doit surtout se trouver la charité mutuelle, compagne nécessaire de toutes les bonnes œuvres et trait caractéristique de tous ceux qui sont formés à la discipline chrétienne. Or, comme il peut facilement arriver que des opinions politiques contraires inspirent les membres de ces sociétés, il faut ne pas oublier le but que poursuivent les associations catholiques, afin que la bonne harmonie ne soit pas troublée par les rivalités de parti. Que, dans leurs délibérations, tous les membres soient tellement dominés par la pensée de ce but, qu'ils ne paraissent appartenir à aucun parti, se rappelant cette divine parole de l'Apôtre saint Paul : *Vous tous qui êtes baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a ni Juif, ni Grec; il n'y a ni esclave, ni homme libre...; tous vous êtes un dans le Christ.*

« Par cette conduite, on obtiendra que non seulement tous les membres

d'une société, mais encore que toutes les sociétés qui ont une même fin entretiennent des rapports bienveillants et amicaux : ce doit être là le but de leurs efforts. Car, les rivalités de parti étant exclues, les occasions principales de contestation et d'hostilité seront écartées. La conséquence sera qu'une seule cause, la plus haute et la plus noble, celle sur laquelle aucun dissentiment ne peut exister parmi les vrais catholiques, obtiendra tous les suffrages.

« Il est enfin d'une grande importance que ceux qui défendent dans la presse, surtout dans la presse quotidienne, les intérêts de la Religion suivent la même ligne de conduite. Le but qu'ils poursuivent et les intentions dans lesquelles ils luttent Nous sont connus, et Nous ne pouvons moins faire que de leur accorder de justes éloges : ils ont bien mérité de la Religion catholique.

« Mais la cause à la défense de laquelle ils se sont voués est si haute et si belle, qu'elle impose aux défenseurs de la vérité et de la justice l'observation de nombreux devoirs dans l'accomplissement desquels ils ne doivent point faillir : en cherchant à remplir les uns, qu'ils ne négligent pas les autres. Les conseils que Nous avons donnés aux sociétés, Nous les adressons donc également aux écrivains, en les exhortant à éloigner toute discorde par leur douceur et leur modération et à conserver entre eux et parmi le peuple l'union des esprits. Les écrivains peuvent, en effet, exercer dans l'un et l'autre sens une grande influence. Comme rien n'est plus contraire à la concorde que les paroles acerbes, les soupçons téméraires, les insinuations perfides, il faut fuir avec le plus grand soin et avoir en horreur tout ce qui y ressemble. Une discussion dans laquelle il s'agit des droits sacrés de l'Eglise et des doctrines de la Religion catholique doit être non pas acrimonieuse, mais calme et modérée : c'est le poids des raisons, et non la violence et l'âpreté du langage, qui doit donner la victoire à l'écrivain.

« Ces règles de conduite seront, à Notre jugement, d'une grande utilité pour écarter les causes qui empêchent la parfaite concorde des esprits. Ce sera votre tâche, Chers Fils et Vénérables Frères, d'expliquer au peuple Notre pensée et de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que tous conforment leur vie aux règles que Nous venons de tracer.

« Nous avons la confiance que les fidèles d'Espagne s'y porteront d'eux-mêmes, soit à cause de leur attachement éprouvé à ce Siège Apostolique, soit pour les fruits qu'on est en droit d'attendre de la concorde. Qu'ils se rappellent les faits de leur propre histoire; qu'ils songent que les glorieuses actions de leurs ancêtres au dedans et au dehors n'auraient pu s'accomplir, s'ils avaient dissipé leurs forces par des divisions : c'est leur parfaite union qui a rendu possibles ces hauts faits. Animés par la charité fraternelle et inspirés tous du même sentiment, ils ont triomphé de l'arrogante domination des Maures, de l'hérésie et du schisme. Que les fidèles d'Espagne imitent donc, qu'ils surpassent même ceux dont ils ont reçu en héritage la foi et la gloire, afin qu'on voie que leurs ancêtres ont laissé des héritiers non seulement de leur nom, mais aussi de leurs vertus.

« Nous croyons, d'ailleurs, Chers Fils et Vénérables Frères, que pour l'union des esprits et l'unité de la discipline, il sera utile que les Évêques

d'une même province délibèrent souvent entre eux et avec leur Archevêque, qu'ils se concertent sur les intérêts communs, et quand les circonstances l'exigent, qu'ils s'adressent au Siège Apostolique en qui résident l'intégrité de la foi, la force de la discipline et la lumière de la vérité. Les nombreux pèlerinages qu'on a l'intention d'entreprendre en offriront une occasion très favorable. Rien n'est, en effet, plus propre à aplanir les dissentiments et à résoudre les controverses que la voix de Celui que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Prince de la paix, a constitué le Vicaire de son pouvoir; et les tombeaux des Apôtres sont les sources d'une céleste grâce.

« Mais comme *toute notre force vient de Dieu*, adressez avec Nous au Seigneur de ferventes prières afin qu'il donne à nos enseignements la vertu efficace et qu'il rende le peuple docile et obéissant. Que l'auguste Mère de Dieu, l'Immaculée Vierge Marie, patronne de l'Espagne, daigne se montrer favorable à nos efforts communs! Daignent aussi nous venir en aide l'Apôtre saint Jacques et Thérèse de Jésus, la Vierge législatrice, cette grande lumière de l'Espagne, qui a laissé le merveilleux exemple du zèle pour la concorde, de l'amour de la patrie et de l'obéissance chrétienne!

« En attendant, comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous donnons très affectueusement dans le Seigneur, à vous tous, Chers Fils et Vénérables Frères, et à tout le peuple d'Espagne, la Bénédiction Apostolique. »

22. — Au Sénat, M. Chesnelong répond à M. Léon Say. L'éminent orateur s'associe à toutes les critiques de M. Léon Say, contre le système budgétaire actuel. Il s'attache à démontrer comment l'œuvre si patriotique, poursuivie par l'Assemblée nationale, du relèvement des finances de la France a été interrompue et compromise par l'adoption du programme Freycinet. — Après avoir reçu, en 1875, un budget présentant un excédent réel, le régime actuel en est venu au déficit, à l'impossibilité de contracter de nouveaux emprunts et à la nécessité de consolider la dette flottante. — Il apprécie les conséquences d'une situation aussi difficile.

23. — Le Sénat termine la discussion générale du budget après avoir entendu MM. Beraldi et Buffet.

Un nouveau deuil frappe l'Eglise et la France dans la personne de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

Cinquantième anniversaire de l'ordination de Léon XIII à la prêtrise. Cet anniversaire est célébré dans toute la France par des messes dites à l'intention du Souverain Pontife.

24. — Le Souverain Pontife reçoit, selon l'usage, les vœux du sacré Collège. A l'adresse dont le cardinal di Pietro donne lecture, le Saint-Père répond par l'important discours suivant :

« Nous accueillons avec reconnaissance, Monsieur le cardinal, les nobles paroles que Vous venez de nous adresser au nom du sacré Collège, et qui respirent la joie et l'allégresse que les fêtes de la Nativité du Sauveur ont coutume d'apporter à la Chrétienté; Nous les acceptons comme d'heureux présages et comme l'expression du très vif désir que nous avons tous de voir l'Église se reposer enfin *in pulchritudine pacis*.

« Nous voudrions pouvoir y répondre par des accents animés de la même allégresse et des mêmes sentiments de consolation. Mais puisque Dieu, dans le profond abîme de ses desseins, laisse encore son Epouse au milieu des luttes cruelles et du déchaînement de la persécution, Nous ne pouvons, même en ces jours si joyeux, dissimuler devant vous l'état présent des choses et les périls de l'avenir.

« L'année qui va se terminer Nous a apporté de nouvelles épreuves et de nouvelles douleurs qui, d'autre part, ne laissent pas d'être fécondes en utiles enseignements. La force du temps et des choses, qui, sous l'action de la Providence, pèse sur les événements publics, manifeste et dévoile de plus en plus, par leur développement progressif, les véritables intentions de ceux qui ont poussé la violence jusqu'à vouloir abattre le dernier boulevard de l'indépendance et de la liberté du Pontife Romain; de ceux qui ont voulu le réduire ainsi à une condition incompatible avec ses sublimes prérogatives et avec la mission que Dieu lui a confiée pour le bien de l'Église et du monde.

« Les trompeuses apparences que des raisons d'État et l'intérêt politique avaient conseillées, après l'occupation de Rome par la force, ne pouvaient durer longtemps. Déjà, dès les premiers temps et en diverses occasions, la triste réalité des choses avait commencé à se révéler dans les faits; mais pendant ces dernières années, on en est venu aussi à parler tout haut et ouvertement de ce qui restait encore à faire au préjudice du Souverain Pontificat.

« Durant le cours de cette année, l'œuvre de persécution ne s'est pas arrêtée. Nous ne parlerons pas de l'audace croissante d'une presse sans pudeur, ni des indignes outrages lancés impunément par elle à cet effet, et contre tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré. Nous ne ferons pas de nouveau entendre Nos plaintes au sujet des Sièges d'Italie demeurés longtemps sans Pasteurs, bien que Nous les eussions pourvus en temps opportun, ni au sujet du dommage spirituel causé par là aux peuples fidèles.

« Mais Nous devons signaler un nouvel attentat à Nos droits inviolables. On a prétendu décider que le lieu même de Notre habitation ne devait plus être respecté, ni jouir d'immunité. D'où il résulte que, dans l'enceinte même de Notre Palais Apostolique, Nous ne sommes plus libre d'exercer Nos droits souverains. Quoi encore? Contre ce pacifique asile du Vatican, frémissent de haine et de rage des hommes sans conscience et sans Dieu, qui ne cachent pas leurs sauvages desseins dignes des temps et des hommes les plus barbares.

« Quel prétexte ou quelle raison a jamais pu servir à exciter ces nouvelles haines alors que, forcé depuis près de cinq ans de vivre entre ces murs et privé de tout appui humain, Nous ne songions qu'à remplir, aussi bien que le permettaient ces conditions pénibles, les graves devoirs du ministère apostolique? Il n'est point difficile de s'en rendre compte. Lorsque la révolution triomphante, obéissant à l'inspiration et à l'impulsion des sectes, se mit à l'œuvre pour dépouiller les Pontifes Romains du pouvoir temporel donné par la Providence pour assurer leur liberté, elle avait pour but de frapper directement le pouvoir suprême du Pontificat, dans l'espoir de l'anéantir ou d'en affaiblir l'action.

« C'est pourquoi, s'il arrive que, par la force des événements, dans des jours aussi agités et troublés que les nôtres, la conviction que la Papauté constitue un des éléments les plus puissants de l'ordre social commence à pénétrer les esprits; si quelque voix courageuse s'élève dans les assemblées publiques pour reconnaître cette grande et salutaire influence du Pontificat Romain; si enfin des princes ou des gouvernements, déterminés par des sentiments analogues ne dédaignent pas de renouer ou de conclure avec le Souverain Pontife des relations de concorde et de paix, les colères se rallument aussitôt et on lance contre la Papauté les plus injustes accusations, pour la rendre suspecte et odieuse aux peuples.

« Par une indigne calomnie, on désigne la Papauté comme l'ennemie de cette terre d'Italie; de cette terre d'Italie à laquelle les Pontifes Romains ont, au contraire, voué une affection toute particulière, parce qu'elle a été prédestinée de Dieu pour y établir leur siège; qui, grâce à eux, a toujours conservé l'unité de la foi et en a recueilli plus que nulle autre les bienfaits; qui, grâce à eux, a été plus d'une fois sauvée de la fureur des barbares et de l'arrogance des ennemis; qui, grâce à eux, a prodigieusement accru les magnifiques trésors de la science et de l'art, au point de devenir un objet d'admiration et d'envie pour les autres nations.

« Et cependant, malgré tous ces bienfaits, chose incroyable, des fils dégénérés et ingrats poussent la haine jusqu'au point de considérer comme une fortune pour l'Italie les humiliations infligées à la Papauté et comme un malheur ses gloires.

« Ah! Nous le disons, le cœur profondément attristé et ému, on ne peut présager rien de bon du sort d'un peuple catholique qui fonde ses espérances de félicité et de grandeur sur la destruction souhaitée ou sur la décadence morale du Pontificat.

« Du reste, ce n'est pas pour la Papauté ni pour l'Eglise que nous avons à craindre. Au contraire, à mesure que nous voyons l'œuvre même de Dieu devenir l'objet et le point de mire d'attaques plus directes, nous avons plus de raisons d'attendre une intervention spéciale de la Providence divine en Notre faveur. Le grand mystère d'amour dont on célèbre en ces jours le souvenir et les prières ferventes qui s'élèvent de toutes parts et pour l'Eglise et pour Nous, vers le Fils de Dieu fait homme, encouragent ces espérances.

« En attendant, préparé à tout, Nous ne cesserons jamais de veiller, même au milieu des périls, des embûches et des menaces, sur les grands intérêts du Saint-Siège, ni de soutenir et de faire valoir ses droits sacrés.

« Dans ces sentiments, Nous adressons au sacré Collège des souhaits d'autant plus ardents et plus sincères que le besoin de la paix et de la prospérité se fait plus vivement sentir. Que Dieu les accueille avec bienveillance et qu'Il daigne leur donner sa faveur céleste. Pour Nous, Nous vous accordons du fond du cœur, comme gage de Notre particulière affection, à vous, Monsieur le Cardinal, à tous les membres du sacré Collège, et à tous ceux qui sont présents ici, la Bénédiction Apostolique. »

25. — Le *Journal officiel* publie un décret que le conseil supérieur de l'instruction publique vient d'approuver et aux termes duquel les internats et les externats primaires de jeunes filles, communaux et *libres*, tenus soit

par des institutrices laïques, soit par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées sont soumis, quant à l'inspection et à la surveillance de l'enseignement aux autorités instituées par la loi. Le décret ajoute que l'inspection des locaux et du régime intérieur de ces établissements sera confiée à des dames déléguées par le ministre de l'instruction publique.

26. — Le Sénat termine le vote du budget des affaires étrangères, de l'intérieur et des cultes. Il rétablit, au premier de ces budgets, le crédit de 20,000 francs pour secours aux ordres religieux français établis en Orient, que la Chambre avait supprimé.

27. — La Chambre adopte par 405 voix contre 77 le projet de loi relatif à la caisse des lycées et des écoles primaires.

Le conseil supérieur de l'instruction publique annule, à la minorité de faveur, la sentence de suspension rendu par le Conseil académique de Dijon contre M. l'abbé de Bretenieres, directeur de l'école libre de Saint-Ignace de Dijon.

28. — Au Sénat, discussion immédiate du budget extraordinaire de 1883, sans incident notable. L'ensemble est adopté.

29. — La Chambre des députés ne tient aucun compte des modifications introduites par le Sénat dans le budget ordinaire. Après un odieux discours de M. Lockroy, le crédit de 20,000 francs alloué aux missionnaires français en Orient est refusé. Les 3,000 francs accordés par le Sénat pour l'aumônier du Prytanée de la Flèche sont de même retranchés.

30. — Le Sénat courbe encore une fois la tête et passe sous les Fourches Caudines de la Chambre des députés. Il accepte les modifications apportées par la Chambre des députés au budget; et après ce haut fait, il entend lecture du décret de clôture de la session.

31. — Mort de M. Gambetta à *minuit moins cinq minutes.*

Etrange coïncidence, M. Hérold, préfet de la Seine, l'un des agents les plus actifs de la politique gambettiste qui a pour mot d'ordre : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi!* est mort l'année précédente à pareil jour.

1er *janvier* 1883. — Réception officielle à l'Elysée. Le Nonce du Pape exprime à M. Grévy les vœux de ses collègues pour le bonheur de la France et du Président.

2. — La nouvelle de la mort de M. Gambetta prime toutes les autres nouvelles. Chaque parti l'apprécie à son point de vue particulier, mais tous avouent que le régime politique, gambettiste et républicain, privé de son soutien, est menacé d'effondrement.

3. — Un décret inséré au *Journal officiel* ouvre un crédit extraordinaire pour les obsèques de M. Gambetta. Ce décret est précédé d'un rapport énumérant *complaisamment* les titres du mort *à l'estime et à la reconnaissance publiques.*

Mort subite du général Chanzy, sénateur et commandant en chef du 6e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.

4. — Une amnistie complète est accordée par le khédive à tous les prisonniers politiques qui ne sont point encore jugés.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Madagascar, *la reine des côtes africaines*, par M. Charles Buet, 1 vol. in-8 avec gravures. — Paris, Société générale de Librairie catholique. Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

On sait que tout dernièrement, une ambassade malgache est arrivée à Paris pour négocier avec la France par suite d'un traité dont les bases et les détails ont été, dans les premières séances des Chambres depuis leur rentrée, entièrement adoptés.

On sait aussi que, postérieurement à cet acte du pouvoir législatif, les ambassadeurs de la reine de Madagascar se sont dérobés tout à coup, attirés à Londres, on ne sait trop encore par quelles propositions contraires.

Ce qui veut dire, à peu de choses près, que les Anglais sont en train de nous jouer quelque mauvais tour, et les discours embarrassés et énigmatiques de lord Granville sur la question ne sont pas faits pour nous délivrer de cette préoccupation.

Le livre que M. Charles Buet vient de publier sur Madagascar, est donc une œuvre d'un intérêt tout actuel. Il a été conçu dans la pensée de faire sentir aux moins instruits de ces incidents plus ou moins graves, qui ont pour objectif l'une des plus grandes îles du globe, combien il nous importe de ne pas y perdre l'influence considérable que nous y avons toujours eue depuis des siècles et de ne pas voir la nation anglaise s'y substituer à nous et conquérir, à notre grand désavantage, dans ces riches contrées des côtes africaines, un nouveau point d'appui pour sa politique envahissante et les débouchés les plus considérables pour son commerce.

M. Charles Buet commence par nous montrer dans un rapide tableau, combien nous avons peu de colonies en comparaison de l'Angleterre, combien nous en avons perdu par notre faute et au profit de notre soi-disant grande alliée, et avec quelle persévérance, quelle merveilleuse intuition de toute terre, même de tout rocher pouvant lui servir à dominer les murs, celle-ci s'est établie partout, nous mettant et mettant tout le reste de l'Europe à la merci de ses forts et de ses canons construits et pointés en tous lieux où, à un jour donné, il s'agirait d'affirmer sa suprématie maritime et commerciale. Tout est disposé à l'avance et depuis longtemps pour

qu'aucun vaisseau ne puisse suivre avec sécurité les grandes routes de la mer, si l'Angleterre ne le permet pas.

Nous avons donc un intérêt immense à conserver les faibles points qui nous restent et cet intérêt est en jeu aujourd'hui pour Madagascar.

C'est ainsi que M. Charles Buet s'est proposé de nous faire connaître cette reine des côtes africaines, comme il l'appelle avec raison, en nous montrant ce que nous y avons été et ce que nous y sommes encore, malgré certains menaçants prodromes du moment présent.

Dans cette vue, le très intéressant auteur initie d'abord son lecteur aux grands efforts qui ont été faits notamment par MM. Laborde et Lambert, et par les missionnaires catholiques, pour faire prédominer, à Madagascar, l'influence française, malgré les tentatives contraires des Anglais et de leurs prédicants, efforts souvent couronnés de succès, chancelants parfois, mais secondés encore par les vœux à peu près unanimes des habitants.

Néanmoins la ruine de cette influence est en ce moment bien près de s'accomplir. Les événements de 1870 y ont d'abord singulièrement contribué et la reine actuelle Ranavolo-Manjaka, dans les premiers temps de son avènement assez bien disposée pour la France, ne semble pas maintenant dans les mêmes sentiments à notre égard.

M. Charles Buet expose cette situation avec une parfaite clarté, et nous regrettons beaucoup de ne pouvoir analyser cette partie de son livre avec l'ampleur qu'elle mérite.

A un autre point de vue, ce livre est essentiellement intéressant et complet. Avec une grande sûreté de renseignements puisés aux meilleures sources, l'auteur nous fait connaître Madagascar sous tous les rapports. Rien n'a été négligé pour l'agrément du lecteur : Mœurs et coutumes du pays costumes, religion, littérature, richesses du sol, agriculture, industrie, commerce, etc., etc., tout est étudié, décrit et rendu avec une fidélité que l'on sent être absolument réelle.

Les villes ne sont pas oubliées, car il y a des villes importantes à Madagascar : Tananarive, la capitale, Tamatave, etc., et des villages tels que Foulpointe, Ampalazo, Havalé, Salz, Andoulabé et Tuléar, que leur situation destine à devenir des centres de population considérable pour peu que les relations commerciales commencées avec la France puissent se constituer régulièrement.

Les palais ne manquent pas à la royauté madécasse. Tananarive en a trois : le palais d'argent, dont le nom seul éveille des idées de magnificence; Souanièranc et le grand palais de Ramavalo.

De grands et nombreux cours d'eau sillonnent également cette immense île de Madagascar. Avec un travail intelligent, on en obtiendrait la fertilisation de ses régions les moins favorisées.

Il y a donc, pour la France, un intérêt immense à poursuivre l'œuvre de civilisation commencée par elle depuis longtemps, et qu'il serait déplorable de voir contrariée ou même anéantie par des efforts contraires et jaloux.

Cet intérêt est d'autant plus grand, que non loin de Madagascar, à 140 kilomètres seulement est située notre colonie de l'île Bourbon, autrement dite de la Réunion, qui serait ruinée par notre disparition de Madagascar,

qui verrait au contraire s'accroître dans des proportions incalculables ce qu'elle peut avoir de prospérité actuelle, si les établissements français de la grande île n'étaient pas menacés comme ils le sont maintenant, comme ils l'ont été depuis les innombrables événements de 1870.

Le livre de M. Charles Buet contient donc, comme complément de son œuvre, une très intéressante partie consacrée à l'île Bourbon, décrite avec le même soin et la même ampleur de détails sous tous les rapports historiques, géographiques, climatérique, etc., etc.

Si maintenant on sait que ce livre est illustré de nombreuses gravures, dues à des dessinateurs tels que MM. Yan d'Argent, Férat, Poirson, Clair Guyot, Julien, et représentant les sites les plus pittoresques de Madagascar et de Bourbon, leurs villes principales, les chutes presque égales à celles du Niagara, de certains fleuves de Madagascar, les scènes de la vie publique et intime des Malgaches, on comprendra aisément que tout est réuni dans cette publication pour satisfaire au désir de savoir des lecteurs et contenter les attraits plus frivoles de certaines intelligences.

Le style de M. Charles Buet est clair et précis dans les détails historiques, topographiques, techniques ; élégant et coloré dans les descriptions de lieux et de scènes, animé toujours du souffle patriotique le plus ardent.

Au surplus, nous n'avons pas à insister sur un mérite porté à un très haut degré par M. Charles Buet dans d'autres œuvres, et qui lui a valu depuis longtemps une considération à part dans les publications que l'on peut recommander au public.

A. Quinton, *avocat, ancien bâtonnier.*

La *Revue du Monde catholique* est heureuse d'ouvrir sa nouvelle année littéraire par un ouvrage que recommandent triplement et ses mérites intrinsèques, et les circonstances dans lesquelles il est publié, et la classe des lecteurs auxquels il est destiné. C'est :

Le Livre du jeune Français, *Manuel d'instruction civique et morale*, par Arthur Loth. 1 beau vol. in-18 de VI-410 pages, cartonné, 2 fr. 50.

Nous laissons la parole à l'Auteur lui-même

PRÉFACE

« Au sortir de l'école, l'enfant du paysan et de l'ouvrier n'apprend plus rien.

« Cependant, quelques années plus tard, il est appelé à décider des affaires publiques.

« Comme électeur et comme soldat, à vingt et un ans il tient le sort de son pays entre ses mains.

« Selon qu'il votera et qu'il portera les armes, la France sera bien ou mal gouvernée, bien ou mal défendue.

« Souvent ce citoyen, que l'on convoque au scrutin, ne sait pas ce qu'il

fait en votant. La patrie, au service de laquelle on l'appelle, il ne la connaît pas.

« N'était-il pas opportun, en un temps de suffrage universel et de service obligatoire, d'ajouter quelque chose à l'enseignement primaire? A des points de vue différents, on a cru qu'il serait bon d'initier l'enfant, dès l'école, aux choses de son pays, pour le préparer à exercer plus tard son droit d'électeur en connaissance de cause, et à remplir son devoir de soldat avec la conscience de sa fonction. Mais il s'en faut bien que tout le monde ait compris de la même manière ce nouvel enseignement.

« L'idée que l'on a eue ici a été tout à fois de répondre à ce besoin du temps qui exige de l'enfant une préparation à la vie politique, et d'opposer un livre meilleur aux pamphlets révolutionnaires et aux manuels de morale « laïque » que l'esprit de secte a jetés sur nos écoles.

« Le plan s'offrait de lui-même. Il fallait d'abord mettre l'écolier au courant de l'organisation politique et administrative de la France, de manière surtout à lui faire comprendre l'importance du vote et d'un bon gouvernement; il fallait ensuite lui donner une grande et juste idée de la patrie, en lui rappelant son histoire, en lui exposant son rôle dans le monde; enfin, il était nécessaire de lui enseigner les devoirs de famille et de société, et de lui communiquer quelque notion du droit.

« C'est donc pour faire de l'enfant un honnête homme, un bon citoyen, et en même temps lui donner les connaissances indispensables à la vie que ce petit livre a été composé.

« On a voulu avant tout faire un livre utile, où l'enfant pût apprendre quelque chose et non pas seulement s'amuser à des historiettes et à des images.

« Quelques-uns, sans doute, le trouveront au-dessus de la portée des enfants; mais c'est là une critique qui s'adresse à ce genre d'enseignement lui-même que la loi a introduit dans les écoles. Si les matières administratives et juridiques dont il traite, si les notions morales et historiques qu'il contient, dépassent vraiment l'intelligence des enfants de douze à treize ans auxquels le livre s'adresse, du moins a-t-on cherché ici à être aussi clair, aussi précis que le comportait le sujet, et même le moins ennuyeux possible.

« Ajoutons que le livre est destiné à suivre l'enfant à la sortie de l'école, à lui rester dans les mains, comme un mémorial des leçons de sa jeunesse. Pour empêcher ce petit écolier qui va devenir électeur, d'être la proie des journaux qu'il lira sans les comprendre, et des meneurs politiques dont il est exposé à subir les entraînements; pour engager ce jeune soldat, volontaire ou non, à bien faire son devoir sans se laisser envahir par l'esprit dissolvant du jour, qui tend à détruire le sentiment de la patrie, comme la foi religieuse, il n'y a pas d'autre moyen que de l'instruire sur les bancs de l'école de ce qu'il n'apprendra plus ensuite ailleurs.

« L'ignorance des choses les plus usuelles de la politique, de l'administration et du droit ne lui serait pas moins préjudiciable à lui-même que fâcheuse pour la société, et sans une notion exacte de ces différents devoirs, il lui est difficile de les bien remplir. D'un autre côté, des erreurs de toute sorte, erreurs sociales, erreurs historiques, erreurs religieuses, l'attendent

à son entrée dans la vie. Est-il prudent qu'il n'en ait rien appris à l'école ?

« C'est à dessein que l'on a donné une place importante à l'histoire. Les opinions politiques ne sont en général que des opinions historiques. Ceux-là l'ont bien compris qui, pour former la jeune génération aux idées républicaines, n'ont trouvé rien de mieux à faire dans leurs manuels d'enseignement civique que de dénigrer le passé monarchique de la France. Ils sont bien coupables ces auteurs qui, dans un intérêt de parti, enseignent la haine et le mépris de l'ancienne France, comme s'il ne s'agissait pas de la patrie. Ce n'est pas le pays, c'est la République qu'ils veulent faire aimer en faussant et en salissant les annales nationales.

« On ne fait pas ainsi ailleurs. Les autres nations sont fières de leur histoire. La jeunesse y est élevée dans le culte national, dans le respect du passé. C'est aux sources historiques que l'on puise en Allemagne et en Angleterre le sentiment de la patrie. Et cependant l'Allemagne, l'Angleterre et les autres n'ont pas une histoire comparable à la nôtre.

« La France ne se connaît plus elle-même. Elle a oublié ses origines, ses grandeurs. Le patriotisme que l'on prétend enseigner dans les livres où l'on fait dater de la Révolution l'ère véritable du peuple français, est un patriotisme faux et caduc, sans attaches dans l'âme, sans souvenirs, sans réalités vivantes, sans grandeur et sans force.

« La vraie école du patriotisme c'est l'histoire. mais l'histoire comprise et jugée avec les sentiments d'affection et de solidarité qui conviennent à des fils qui étudient les actions de leurs pères, c'est là que l'on apprend le mieux à aimer la patrie, en apprenant à la connaître.

« De même qu'il n'y a de vrai patriotisme que celui qui s'appuie sur l'histoire. de même il n'y a de morale que celle qui est fondée sur la religion. La morale sans Dieu est une chimère et une impiété, digne de la secte qui veut rompre avec la foi, comme elle s'attache à renier le passé. Ce petit livre d'instruction civique et morale est donc avant tout français et chrétien. C'est par là qu'il vaut quelque chose.

« Il s'agit de relever la génération actuelle en ranimant en elle les deux grands sentiments de la religion et de la patrie. On ose espérer que les leçons familières adressées ici à la petite jeunesse des écoles contribueront à lui donner le sentiment religieux, le culte de la patrie, l'esprit du devoir, le respect de l'autorité, le goût du bien et de la vertu, la dignité de la vie, l'honnêteté des mœurs.

« C'est tout l'objet du livre.

« ARTHUR LOTH. »

***

UN MOT SUR LES AUTRES MANUELS D'INSTRUCTION CIVIQUE.

On voit par la lecture de cette admirable page le but que s'est proposé l'auteur du LIVRE DU JEUNE FRANÇAIS. Nous ne saurions mieux en faire ressortir l'opportunité qu'en le rapprochant de ceux qui ont paru sur le même sujet, qui se sont inspirés de l'esprit de la nouvelle loi sur l'enseignement

primaire, et qu'on cherche à introduire plus ou moins ostensiblement dans les écoles. Ces volumes sont :

PAUL BERT : *Manuel d'Instruction civique ;*
PAUL FOUCHER : *le Catéchisme républicain du libre-penseur ;*
JULES STEEG : *l'Instruction morale et civique ;*
GABRIEL COMPAYRÉ : *Eléments d'éducation civique et morale ;*
PIERRE LALOI : *la Première année d'instruction civique ;*
JULES SIMON : *le Livre du petit citoyen.*
Quelques mots sur chacun d'eux,

*** Le livre de M. Jules Simon n'est pas un livre classique, c'est un roman.

*** Pierre Laloi est un pseudonyme. Le livre qui porte ce nom a été discuté, article par article, par une commission d'inspecteurs primaire présidée par un inspecteur général, sur l'ordre de M. Jules Ferry. Une seule phrase de l'avant-propos suffit à en montrer l'esprit : Il « faut se résoudre *enfin* à enseigner à l'école ce que l'homme doit savoir. » D'après ce mot « enfin, » il n'y a donc pas eu jusqu'ici de véritable éducation de l'homme, ou plutôt l'éducation que l'on se propose de lui donner maintenant est l'opposé de l'éducation chrétienne, la seule qui ait été donnée en France jusqu'ici. De fait, il est dit aux enfants dans ce Manuel que le but de la vie est de s'enrichir. Il est recommandé aux jeunes filles de ne manquer aucune des fêtes d'alentour. On y décrit une chambre nuptiale où le portrait du Président de la République est suspendu entre les rideaux en place de crucifix.

*** Gabriel Compayré déclare dans sa préface que l'étude de l'histoire sainte et de l'ancienne France sont inutiles, comme si l'ancienne France n'était plus notre patrie, et l'histoire sainte n'était pas l'histoire de notre Rédemption. G. Compayré parle de mariage aux enfants, mais c'est pour leur dire que le concubinage légalisé par la mairie pourra leur suffire. Il parle du dimanche, qui ne doit plus être consacré aux devoirs religieux, mais « à penser à la patrie, » laquelle, répétons-nous, ne doit dater pour les Français, selon l'étrange écrivain, que de la Révolution de 89.

*** Jules Steeg est protestant. Aussi, ne se fait-il pas faute d'insinuer dans l'esprit des enfants le principe fondamental du protestantisme. Il leur affirme que « nul n'a le droit de se mêler de la manière dont nous remplissons nos devoirs religieux ou non : que c'est affaire entre Dieu et nous ; que nous devons écarter avec un soin jaloux toute autorité étrangère, » c'est-à-dire les prêtres, les évêques et le Pape. Viennent ensuite les Dragonnades, la Saint-Barthélémy, l'Inquisition, le fanatisme de l'Eglise catholique, etc. Une gravure fait comprendre à l'enfant qu'il n'y a plus d'autre mariage que le sacrement civil.

*** Le titre seul de manuel du P. Foucher : « Le Catéchisme du libre-penseur, » nous dit ce qu'est le livre. Il fait partie de la collection de Léo Taxil,

*** Du Manuel de Paul Bert, que pouvons-nous dire, si ce n'est répéter le

mot qu'il disait lui-même un jour au Cirque : « Nous sommes en pleine fange. » Sa haine contre l'Eglise l'aveugle au point que tout son livre, destiné à l'éducation des enfants, n'est qu'une longue et odieuse diatribe contre tout le passé de notre pays. Il va jusqu'à y battre en brèche l'autorité paternelle, qu'il fait d'ailleurs reposer uniquement sur le *Code civil :* « La veille de ta majorité, dit-il à l'enfant, *ta personne* appartenait *légalement* à tes parents, qui avaient sur toi autorité *légitime*... mais le lendemain de ta majorité, tu as pris *pleine possession* de ta personne... Connais donc bien l'étendue de tes droits. »

Un peu plus loin (pages 114, 115), M. Paul Bert ose être plus explicite : « Je le reconnais, dit-il aux élèves, vous n'êtes pas libres ; il y a quelqu'un qui vous commande : votre père, votre mère... Non, tant que vous serez mineurs, c'est à-dire jusqu'à vingt et un ans, vous ne serez pas libres. Mais à vingt et un ans, vous serez majeurs, ET CE SERA AUTRE CHOSE... »

En fait de devoirs religieux, l'auteur n'y va pas avec moins de désinvolture : « Vous pouvez travailler ou non le dimanche. Vous pouvez aller ou ne pas aller à l'église, changer de religion si vous le voulez, ou même n'en avoir aucune. »

*
* *

Comparez, chers lecteurs, ces œuvres mauvaises avec le beau et bon livre de M. Arthur Loth, et dès aujourd'hui, comme contre-poison, répandez partout le LIVRE DU JEUNE FRANÇAIS. 1 vol. cartonné de VI-510 pages. Prix : 2 fr. 50.

Les Instructions dominicales *de l'Ami du Clergé,* par M. l'abbé Ch. Rolland, ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Évêque de Langres. Première partie : *le Symbole.*

Que de fois en lisant les pages solides autant que brillantes des Pie, des Plantier ou des Besson, nous avons regretté que leur magnifique doctrine, qui fait le charme des esprits cultivés, reste inaccessible à l'intelligence populaire ! Des hommes modestes, — et que nous louons sans réserve à cause de leur sincère amour du bien, — ont voulu rompre aux petits enfants le pain nourrissant fait pour les hommes forts. Ils y ont apporté plus de dévouement que de succès. Sous prétexte de rester simples, ils ont créé un genre nouveau que nous appellerons le *genre ennuyeux*. Leurs discours sont travaillés, irréprochables, mais dénués d'intérêt.

Dans les prédications populaires, — et même ailleurs, — le vieux et classique sermon a vécu. Notre siècle cédera à tous les entraînements, mais il faut qu'on l'entraîne. Les âmes sont devenues nerveuses; la littérature journaliste, qui est la littérature du jour, les a habituées aux idées piquantes, neuves, nettement exposées, avec une originalité de forme raffinée. Avant tout, le lecteur comme l'auditeur, cherche et attend le *trait*. Cela peut quelquefois nuire à la profondeur sans doute, nous ne faisons nulle difficulté de l'avouer. Mais saint Paul parlait aux légers Athéniens une autre langue

qu'aux docteurs hébreux. Il nous faut, nous aussi, parler le langage athénien, — c'est-à-dire intéressant, — à notre peuple de France.

Voici un volume où nous avons rencontré ce rare langage, c'est le *Symbole* exposé en cinquante instructions, par M. l'abbé Rolland, auteur déjà d'un ouvrage que le public a goûté : le *Paradis sur terre*. Ce qui nous frappe, — outre l'abondante doctrine qui fait de son livre un vrai trésor pour la prédication, — c'est la mise en œuvre des matériaux et surtout la clarté de chaque discours. Vous lisez, — j'allais dire, vous écoutez, — l'idée maîresse vous saisit, elle se développe devant votre esprit charmé; çà et là un mot, une citation, un souvenir historique, en fixe les traits. Vous avez fini, l'instruction s'est gravée sans effort dans votre mémoire, vous avez tout retenu.

Outre le mérite de la forme, les *Instructions dominicales* ont celui de l'*actualité*. — « Chacun des articles du Symbole, dit l'auteur dans sa préface, est exposé avec détails; mais on a donné un soin spécial aux points particulièrement attaqués *par l'incrédulité contemporaine :* DIEU, JÉSUS-CHRIST, L'ÉGLISE. Seize instructions ont été consacrées à Notre-Seigneur. On s'y est appliqué à faire ressortir le plus vivement possible sa divinité : par son étonnante préexistence dans les figures et les prophéties, par les merveilles de sa vie cachée, par sa sainteté suréminente, par ses enseignements surhumains, par ses miracles incomparables, par sa Passion, sa Résurrection et son Ascension, par sa survivance glorieuse, triomphante, inouïe à travers les âges. Dans douze instructions, on a spécialement insisté sur la divinité de l'Église romaine qui seule est la société instituée par Jésus-Christ, parce que seule elle porte les caractères qui doivent distinguer la véritable Église. »

Du reste, ces instructions ne sont pas inédites. Prêchées d'abord aux messes paroissiales de l'église cathédrale de Langres, elles ont été publiées dans l'*Ami du Clergé*, semaine par semaine, pendant le cours des années 1881 et 1882. C'est de ce recueil, où, selon l'expression de Mgr l'Évêque de Langres, *elles avaient été bien appréciées de tous ceux qui les avaient lues*, que M. l'abbé Rolland, cédant aux instances de ses lecteurs, les a tirées pour les réunir en volume.

A tous les égards, l'ouvrage de M. l'abbé Rolland mérite de prendre place non seulement dans la Bibliothèque des prédicateurs, mais même dans celle des gens du monde, qui ont besoin d'être instruits et fortifiés pour lutter contre l'incrédulité contemporaine.

Voici la lettre d'approbation adressée à l'auteur par Mgr l'Évêque de Langres :

« Langres, le 15 septembre 1882.

« Mon cher abbé,

« Les instructions dominicales sur le Symbole des apôtres que vous avez fait paraître, avec mon approbation, dans le journal l'*Ami du clergé*, ont été bien appréciées par tous ceux qui les ont lues; et je ne suis pas étonné qu'on vous ait exprimé le désir de les voir publiées de nouveau, réunies en un volume. Bien des fidèles seront heureux de se procurer ce recueil, il sera utile aux pasteurs pour leurs lectures à la prière du soir, et je ne puis que

me réjouir du bien que vous aurez fait en répondant au vœu qui vous avait été exprimé.

« Agréez, mon cher Monsieur l'abbé Rolland, la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement en N.-S.

« † GUILLAUME-MARIE-FRÉDÉRIC, *évêque de Langres.* »

1 beau volume, grand in-18, de XII-513 pages. Prix : 3 fr.

On lit dans *la Lecture au Foyer*, au sujet du *Saint Joseph illustré*, publié comme livre d'étrennes par la Société générale de Librairie catholique.

« A la bonne heure! Au moins, cette année, on a pensé aux ouvriers, aux travailleurs, pour les livres d'étrennes. Un beau, un splendide volume : VIE DE SAINT JOSEPH ILLUSTRÉE, pas trop cher quoique si beau, vient de paraître à la librairie Victor Palmé.

« Vingt et un artistes ont concouru à son illustration, sous la haute direction de M. Eugène Mathieu.

« On y admire, entr'autres, dix magnifiques gravures sur acier, d'après Jean du Seigneur. Les autres dessins, en nombre considérable, c'est-à-dire têtes de chapitres, vignettes, culs-de-lampe, lettres ornées, représentant des vues du pays, des habitations, des monuments, des temples, des scènes historiques et légendaires, des caravanes le long du désert, promènent le lecteur à travers la vieille et la nouvelle Palestine, la vieille et la nouvelle Égypte.

« Tout vient là, successivement, sous l'œil ravi, émerveillé : le Liban et les Pyramides, le lac de Tibériade et les plaines du Nil, Jérusalem, Bethléem, Memphis, Alexandrie.

« Ici, de l'antique, du grandiose; là, du moderne, du gracieux, du pittoresque; partout, du fini, du parfait.

« Voilà un beau livre, un livre de famille des travailleurs, que nous signalons avec empressement aux patrons et aux chefs d'ateliers : qu'ils en fassent cadeau à leurs contre-maîtres, à leurs meilleurs ouvriers. La femme, les enfants, oh! qu'ils seront heureux et les béniront! »

Prix, broché : 15 fr. — Relié, 20 fr.

Mgr l'Évêque de Versailles a récemment adressé la lettre suivante à M. l'abbé Corblet, au sujet de son bel ouvrage sur le *Baptême :*

« Monsieur le chanoine,

« Je vous remercie de la bonté que vous avez eue de m'envoyer les deux volumes de votre *Histoire du sacrement de Baptême.*

« A une première vue, la seule qu'il m'ait été encore possible d'avoir, il m'a paru que c'est une œuvre magistrale, conçue avec la science d'un théologien et exécutée avec l'érudition et la patience d'un bénédictin. Le passé n'a pas de secrets pour vous, et la science contemporaine vous est

également familière. De telles œuvres honorent non seulement leur auteur, mais le clergé tout entier; elles servent utilement l'Eglise en fournissant la démonstration de son immutabilité, et par là même de sa divinité. Je suis heureux de penser que vous avez trouvé à Versailles la studieuse retraite dont vous avez besoin pour suffire à de si importants travaux, et je fais les vœux les plus sincères afin que la divine Providence vous permette de faire à loisir et en bonne santé pour les sept sacrements, ce que vous avez si bien fait pour le premier de tous.

« Veuillez agréer, Monsieur le chanoine, avec mes félicitations et mes remerciements, l'assurance de mon sincère et respectueux dévouement.

PAUL, *évêque de Versailles.* »

2 beaux volumes in-8°, 20 francs.

L'*Année Liturgique*, attendue avec tant d'impatience par une classe nombreuse de lecteurs, se continue rapidement. Un nouveau volume vient de s'ajouter à la collection (1). Comme le précédent, il est dû à la plume du R. P. Fromage, bénédictin à Solesmes. Nous n'aurons guère qu'à répéter pour ce volume ce que nous disions de l'autre. Le continuateur de L'*Année Liturgique* a répondu dignement à la haute mission dont il était chargé et à l'attente des lecteurs. Profondément pénétré de l'esprit et de la doctrine de son maître, le grand abbé de Solesmes, il s'attache avant tout à continuer son œuvre sans en changer le caractère. On reconnaît vite à la lecture de ces volumes que l'on est encore à l'école de dom Guéranger : c'est le même soin à étudier les sentiments et les pensées de l'Église dans les sources de l'Écriture sainte et de la tradition, le même amour pour la liturgie et les rites catholiques. En un mot, comme l'a dit un critique, il semble que l'âme de dom Guéranger ait passé dans son disciple.

Le présent volume traite une partie du Temps après la Pentecôte, ce qu'on appelle en langue liturgique le Propre du Temps. Après nous avoir donné le caractère général de cette période du cycle, l'auteur nous explique le sens liturgique de la longue série des dimanches après la Pentecôte. L'Église dans ces offices se propose de nous faire étudier les mystères de la vie unitive. Ici, il faut bien le remarquer, l'Église n'a pas l'intention de s'adresser seulement à un petit nombre de fidèles, à quelques âmes privilégiées, seules capables d'une union intime avec Dieu; elle s'adresse à tous les chrétiens. Tous, en effet, sont appelés, dans un degré quelconque, à participer à cette vie. Ils doivent donc connaître la doctrine de l'Église sur ces points et profiter des enseignements que leur donne la Liturgie. C'est ce qui explique l'intérêt général du livre dont nous parlons. C'est un traité de la vie mystique, présenté selon l'ordre et le développement liturgique et mis à la portée de tous les fidèles.

En dehors de ces questions de la vie mystique que l'auteur expose avec

(1) L'*Année Liturgique*. Deuxième volume de la continuation. Le *Temps après la Pentecôte*, t. II.

tant de compétence et une si grande largeur de vues, les textes liturgiques du Temps après la Pentecôte lui fournissent l'occasion d'aborder quelques autres sujets. Telle est en particulier la ruine de Jérusalem, à laquelle il est fait allusion dans l'office de plusieurs dimanches. L'auteur nous la montre prédite à l'avance dans les écrits des prophètes : il étudie ces prophéties et nous fait voir, l'histoire en main, les moindres circonstances de ces prophéties réalisées à la lettre dans la ruine de Jérusalem. Jamais on n'avait fait aussi bien ressortir le caractère surnaturel de ce grand événement; jamais on n'avait mieux montré la justice divine s'exerçant inexorable contre la peuple déicide.

Avec ce volume, sur lequel les limites de cet article ne nous permettent pas de nous arrêter plus longtemps, l'*Année Liturgique* est presque achevée. Il ne reste plus au continuateur qu'à ajouter un volume sur les saints qui peuvent se rencontrer dans le temps après la Pentecôte, et l'*Année Liturgique* sera terminée.

Nous aurons alors sans contredit un des plus beaux et des plus solides ouvrages de piété qui aient paru en notre siècle. En se proposant comme but d'initier les fidèles à la vie liturgique de l'Église, cette vie qui a été celle de tant de générations chrétiennes, et qui devrait être la base de toute piété, dom Guéranger a commencé un mouvement de réaction qui, nous l'espérons, ne s'arrêtera pas. Tous ceux qui s'intéressent à cette grande cause se sont sentis douloureusement impressionnés en voyant l'ouvrage de dom Guéranger interrompu par la mort. Le plus bel éloge que l'on puisse faire du continuateur de l'*Année Liturgique* est de dire qu'il a effacé en partie ce regret, et que son œuvre vient heureusement compléter le livre inachevé de dom Guéranger.

Claude Fournier.

Lamennais. — L'École La Menaisienne, par Mgr le chanoine Ricard. (1 beau vol. in-18 anglais et 420 pages. Prix : 3 fr. 50. En vente à la Société générale de Librairie catholique.)

Les prêtres et les nombreux laïques qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la première moitié de ce siècle apprendront sans doute avec la plus vive satisfaction que Mgr le chanoine Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté, professeur de Dogme à la Faculté de théologie d'Aix, vient de publier la deuxième édition de son remarquable ouvrage sur *Lamennais, l'École La Menaisienne*. Nous venons de lire ce travail, et nous ne saurions mieux rendre l'impression qu'il nous laisse qu'en la traduisant ainsi : Vraies, comme doit l'être l'histoire, ces pages sont, de plus, attachantes comme un roman. C'est qu'en effet le savant et habile biographe a su joindre à l'austérité de la critique la mieux informée et la plus scrupuleuse le charme de l'exposition la plus dramatique.

Qu'on étudie les principaux chapitres, nous allions dire les principales scènes de son livre, cette poétique et rêveuse enfance du célèbre polémiste à Saint-Malo, ses premiers débuts, ses premiers succès, la formation de l'école, cette fondation à jamais regrettable du journal *l'Avenir*, les polé-

miques, les luttes, les procès qui s'ensuivirent, les affaires de Rome, la condamnation, l'entêtement sombre et farouche de cet enfant *des rochers et des tempêtes*, l'explosion de sa rage dans les « Paroles d'un croyant », l'agonie de son talent qui précède de si peu l'agonie de ses forces, sa triste fin; enfin sur ce fond déjà si riche et si nuancé les portraits finement esquissés de Jean-Marie de Lamennais, de Montalembert, de Gerbet, de Lacordaire et de tant d'autres qui s'y détachent en relief, voilà, si nous ne nous trompons, un ensemble de tableaux vivants, où situations, faits, personnages, tout revit à nos yeux, en sorte qu'il nous semble à chaque instant partager les émotions poignantes de ceux qui ont joué ou contemplé ce drame, un des plus émouvants, ainsi que le remarque l'auteur, qu'offre à notre curiosité l'histoire le l'Église et des âmes. Mgr le chanoine Ricard a eu l'art de séduire l'intelligence et le cœur. Il est assuré du succès.

Parfums du grand monde, par le vicomte Henry du Mesnil, *Paris, Palmé;* in-12, de 304 p. — Prix : 3 fr.

Sous ce titre, qui ne nous paraît pas heureux, M. le vicomte Henry du Mesnil a réuni quatre nouvelles : « Une séparation; Les Trois bossus; Par le trou de la serrure; Le Déjeuner du chevalier. » Les deux dernières sont des bluettes assez bien racontées qu'il suffit de mentionner; les autres ont plus de portée et de valeur. Dans les « Trois bossus », l'auteur raconte une histoire réellement touchante; il montre comment une femme mondaine, par pure légèreté, peut faire le malheur de plusieurs personnes. La première et la plus importante, la *Séparation*, est le récit d'une rupture après quelques jours de mariage, entre deux jeunes époux qui s'aiment et s'estiment. Ne connaissant rien de la vie, ils se laissent séparer par une mère impérieuse, qui a voulu se débarrasser de sa fille et qui la sacrifie à ses fantaisies; mais tout est bien qui finit bien, et après diverses péripéties, Angèle et Henri se trouvent réunis.

(*Moniteur bibliographique.*)

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA LÉPROSERIE DES ILES SANDWICH

ET LE R. P. DAMIEN

I

En pleine Océanie, sous le tropique du Cancer, apparaît aux navigateurs un groupe d'îles, l'archipel d'Hawaï ou de Sandwich. Hawaï est le nom de la plus grande de ces îles : c'est au milieu de ses montagnes que surgissent les deux volcans célèbres, le Mauna Loa et le Mauna Kea. Le Mauna Loa élève à quatre mille mètres au-dessus du niveau de la mer sa cime neigeuse, couronnée de feu et de fumée; et sur ses flancs s'ouvre un cratère, toujours en ignition, plus vaste qu'aucun autre cratère de volcan connu : il n'a pas moins de onze kilomètres de tour.

Les îles secondaires de l'archipel hawaïen se classent dans l'ordre suivant : Maouï, Oahou, qui renferme le siège du gouvernement; Kaouaï et Molokaï. Ce dernier nom doit être retenu, car c'est surtout de Molokaï que nous avons à nous occuper ici.

Nous parlons d'un « siège de gouvernement ». Un gouvernement en Océanie? diront certaines personnes, même des plus instruites, distancées par la rapidité des évolutions de la Foi et de la Civilisation dans ces contrées de l'océan Pacifique et du grand Océan, encore abandonnées à elles-mêmes, c'est-à-dire à l'idolâtrie, à l'anthropophagie, à toutes sortes de pratiques sauvages et cruelles, il y a moins d'un siècle.

Mais oui. L'archipel hawaïen est doté d'un gouvernement, et d'un gouvernement stable: il possède un roi constitutionnel, et la transmission du pouvoir royal s'y accomplit régulièrement; il a des ministres responsables, deux Chambres législatives, une armée

permanente, une police, une cour suprême, un service postal, un gouverneur pour chacune des douze îles qui composent le groupe et dont huit seulement sont habitées, une dette publique et des impôts; des journaux s'y publient, et l'instruction commence à y être fort répandue.

En 1820, le roi Kaméhamého Ier se montrait entouré de ses Polynésiens presque nus, armés encore de sagaies et de casse-tête; actuellement, à la cour, il n'y a pas assez d'épaulettes à graines d'épinards, pas assez de plaques, d'aiguillettes pour les ministres, pour les généraux et toute la maison militaire du souverain. L'habit noir et la cravate blanche y sont de rigueur pour les hommes qui n'ont pas un grade dans l'armée ou la marine; les femmes y traînent des robes à queue, y portent des diadèmes, des fleurs, des plumes sur la tête.

N'était une légère teinte d'un noir fuligineux sur ces mâles visages, sur ces gracieuses épaules découvertes, et la végétation tropicale du « décor », où, au-dessus des forêts, les cocotiers balancent doucement leurs panaches de feuilles dentelées, on se croirait dans un pays de l'ancien monde : car il n'y a rien, on peut le croire, à la cour de Honolulu, qui rappelle le carnaval gouvernemental inauguré par Soulouque à Haïti. Il n'est pas rare de rencontrer, aux environs de la capitale, des cavalcades de jeunes femmes qui ne diffèrent guère des amazones de tous les pays civilisés que par leur manière d'enfourcher leur monture : jambe de ci, jambe de là : la sauvagerie ne peut pas disparaître tout d'un coup. C'est assez déjà que ces dames, coiffées de charmantes toques, soient couvertes d'amples et longues robes de couleurs voyantes : il aura fallu bien des siècles pour en tisser l'étoffe et en tailler le patron! Ce qui précède ne veut pas dire que les naturels de l'archipel entier se promènent en bottes vernies sur le sable des plages; il y en a un bon nombre parmi eux qui ne connaîtront jamais l'usage d'aucune chaussure, ni même des vêtements les plus indispensables. Mais cela ne détruit pas le fait surprenant de l'accession si rapide d'un État nouveau dans le monde politique.

« En moins d'un siècle, dit M. C. de Varigny, l'archipel hawaïen a passé de l'extrême barbarie, du paganisme le plus honteux, à un état de civilisation remarquable. Tous les problèmes qui s'agitent en Europe, ont été abordés dans ce petit milieu et y ont reçu une solution, tantôt bonne, tantôt médiocre, mais satisfaisante quant à

l'ensemble. Dans ce court espace de temps, on peut suivre pas à pas la marche d'une civilisation naissante, noter les obstacles contre lesquels elle se heurte, assister aux progrès matériels et moraux d'un petit peuple, parmi lequel on chercherait vainement aujourd'hui un homme ou une femme de vingt ans qui ne sache lire, écrire et compter. »

La langue anglaise, à demi officielle dans l'archipel hawaïen, y est parlée par les indigènes ainsi que par les Américains, les Anglais, les Portugais, les Français, les Allemands, les marins de toutes nations, les pêcheurs de baleines qui viennent se ravitailler dans ses ports, les Chinois enfin, plus nombreux d'année en année. Les îles Sandwich paraissent destinées à tomber dans les mains des États-Unis... Un moment les Mormons songèrent à transporter dans le nouveau royaume polynésien la foi des « Saints du Dernier jour » ; mais quelques-uns d'entre eux seulement ont cinglé vers le volcanique archipel...

L'influence américaine favorise l'établissement des missions protestantes ; mais les missionnaires catholiques, grâce au zèle exceptionnel de quelques-uns de leurs membres, ont su prendre dans le royaume hawaïen une place que personne ne songera à leur disputer.

Il est fâcheux que leurs efforts s'exercent sur une population très apte à entendre la vérité, mais qui semble destinée à disparaître, comme toutes les races de l'Amérique, de l'Australie et des terres de l'Océanie qui se trouvent en contact avec les blancs. Lorsque Cook découvrit cet archipel, en 1778, il lui attribua 400,000 habitants, chiffre peut-être exagéré ; mais ce qui ne fait aucun doute, c'est la déplorable diminution des indigènes : les îles Sandwich avaient 150,000 habitants du temps de la régente Kahumanu, 108,000 en 1836, 78,000 en 1850, 71,000 en 1854 ; le recensement de 1872 n'accuse plus que l'existence de 49,000 indigènes. C'est là, il faut le dire, l'effet de l'alcoolisme, de la petite vérole et de quelques autres maladies importées par les marins des nations « civilisées » ; c'est encore l'effet de l'effroyable peste qui sema ces îles de cadavres en 1804.

II

Une cause permanente de dépopulation, dont il faut maintenant parler, c'est la disposition particulière des Hawaïens à contracter

cette singulière et horrible maladie à peu près disparue de notre continent : la lèpre. Ce fléau ne faisait autrefois, sans doute, que de rares victimes ; mais depuis une vingtaine d'années sa contagion s'est tellement multipliée, que le gouvernement hawaïen a jugé nécessaire de recourir à la rigoureuse mesure de police hygiénique qui fait le sujet principal de cet article.

C'est en 1865 que le parlement hawaïen, reconnaissant que la lèpre est à la fois contagieuse — transmissible par le sang — et incurable, décida d'en prévenir la propagation, par une loi qui autorisait le gouvernement à fonder un établissement où seraient déportés et internés les lépreux. L'île de Molokaï fut choisie pour le lieu de la déportation.

Les fonctionnaires chargés de l'exécution de cette loi rencontrèrent tout d'abord une opiniâtre résistance de la part de ceux qu'elle condamnait ainsi au plus douloureux des exils. Les étrangers, qui se croyaient à l'abri de toute contagion, soutenaient les indigènes dans leur opposition ; mais tout à coup le bruit se répandit que plusieurs blancs étaient atteints à leur tour, ce qui ne pouvait manquer d'augmenter l'alarme et de donner raison aux médecins qui prétendaient que personne n'était absolument épargné. « Les résidents blancs qui ont des rapports très familiers avec les indigènes, a écrit miss Isabella Bird, dans des lettres fort intéressantes sur les îles Sandwich (1), les résidents blancs qui logent souvent sous le même toit qu'eux, dorment sur la même natte, mangent à la même table, se désaltèrent à la même calebasse, se joignirent à ceux des leurs qui, moins apathiques, avaient déjà cessé de braver l'infection et de soustraire à l'inquisition médicale les infortunés visiblement atteints par le mal ou simplement soupçonnés de l'être : car si, dans les îles Sandwich, l'instinct de la famille est singulièrement relâché, l'instinct social est particulièrement fort. Il arriva donc que la nécessité d'une mesure de salut public fut généralement admise. »

Un grand exemple de soumission à la loi fut bientôt donné par un personnage influent, l'avocat Bill Ragsdale, homme de beaucoup d'esprit, appartenant à la race indigène par sa mère et Américain par son père, et qui avait rempli les fonctions de secrétaire de l'Assemblée législative. Il se dénonça lui-même comme atteint de l'horrible mal, se disant prêt à subir la déportation. En ce moment

(1) *Six Months among the palm groves, coral reefs and volcanoes of the Sandwich islands.*

il ne portait encore sur le corps que les premières marques de la lèpre : il aurait pu échapper quelque temps encore aux soupçons de la police hygiénique. Il n'en fit rien. Cet homme courageux prit place à bord d'un navire qui transportait une quarantaine de lépreux à Molokaï; ses amis et ses nombreux clients, dont il avait pris congé le matin même, l'escortèrent jusqu'au quai d'embarquement avec des larmes aux yeux et en le félicitant sur sa résolution; on lui fit une véritable ovation. Bill Ragsdale, avant de monter à bord du navire qui devait l'emmener pour toujours, harangua l'assistance, déclarant qu'il fallait se résigner à une mesure cruelle mais nécessaire.

L'exemple donné par M. W. Ragsdale a vaincu bien des résistances, et parmi les malheureuses victimes résignées à leur sort il y a eu jusqu'à une cousine de la veuve du roi Kaméhaméha IV.

De l'année 1865 au mois d'août 1877, la léproserie de l'île avait reçu 1570 malades, et sur ce nombre il en était mort à cette dernière date plus de 900. Une lettre du 14 septembre 1881 évalue à 680 les lépreux internés à Molokaï. Mais ce nombre tendait à augmenter sensiblement : le gouvernement, libre des embarras que lui avait occasionnés une cruelle épidémie de petite vérole pendant la première moitié de l'année précédente, avait à faire diriger des centaines de lépreux sur Molokaï.

La plupart des malades appartiennent à la classe indigente, et, comme tels, ils doivent être nourris aux frais du petit royaume océanien. Malgré quelques plaintes qui ont franchi les limites de l'île, on ne peut que louer le gouvernement hawaïen de son humanité : il semble n'avoir pas d'obligation plus pressante que de pourvoir abondamment aux besoins des lépreux.

III

Molokaï, devenue l'île des lépreux, s'appelle aussi « l'île des précipices ». Elle est longue de près de 40 milles et large de 6 au plus. Une chaîne de montagnes court dans toute sa longueur de l'est à l'ouest. La léproserie occupe une langue de terre de deux lieues de long sur une de large, séparée du reste de l'île par des rochers qui en rendent l'accès presque impossible, si ce n'est par mer. Ces rochers, formant des murailles naturelles, montent tout droits de la mer jusqu'à une hauteur de 1,000 pieds, de 2,000 pieds et davan-

tage; ces hautes roches sont creusées de ravins ouverts sur des prairies au niveau de la mer. C'est donc la plaine située derrière une de ces murailles infranchissables qui est devenue, de par la loi, le vestibule de la Mort; c'est là qu'on a localisé la lèpre. Entre la mer et cette plaine est un précipice haut de 2,000 pieds, qui est longé par un sentier sinueux suspendu, pour ainsi dire, en l'air sur un versant rapide, au bas duquel s'étend le petit terrain occupé par les lépreux. Ce chemin difficile est si étroit que l'on n'y peut faire passer des bœufs qu'en s'exposant à les voir rouler dans le précipice : de telle sorte que le ravitaillement de l'établissement des lépreux dépend presque uniquement de la voie de mer. Le lieu de débarquement, à Kalaupapa, est aussi d'un abord très difficile.

Le village de Kalaupapa, aux blanches maisonnettes, et qui possède une chapelle catholique, touche au port, mais il ne contient que la moindre partie de la population lépreuse; le reste est logé dans le bourg de Kalawao, situé à 3 milles du port. Les maisons y sont en bois et blanchies comme celles de Kalaupapa. On peut bien appeler cet endroit « un des plus horribles lieux de la terre » : séjour d'une maladie répugnante et mortelle pour laquelle la science n'a découvert encore aucun remède; communauté de proscrits, morts socialement, de maris sans femmes, d'épouses sans maris, d'enfants sans famille, pauvres gens « qui n'ont plus le moindre intérêt dans tout ce qui se fait sous le soleil »; qui ne conservent aucune espérance de sortir vivants de ce vaste tombeau anticipé, de ce charnier où la décomposition et l'anéantissement s'opèrent du vivant de l'être; condamnés comme redoublement de supplice à voir s'anéantir à leurs côtés les malheureux dont le sort les a faits les compagnons et les héritiers, — véritables cadavres ambulants, respirant encore, qui promènent autour d'eux les regards de leurs yeux vitreux, et évoquent l'idée de spectres repoussants.

Il ne s'est pas rencontré de médecin capable de faire le sacrifice de sa vie, en s'associant librement à ces infortunés condamnés à mourir. Mais l'Église catholique a été plus heureuse. Le R. P. Damien Deveuster, prêtre belge de la congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de Picpus, a choisi, pour y exercer son ministère de charité, cette colonie de malades et de mourants, où il est le pasteur d'un troupeau de créatures dont la plupart n'ont plus même figure humaine. Le P. Damien a inauguré cette œuvre de dévouement héroïque; il a été suivi depuis dans cette voie douloureuse et sainte

par plusieurs pères de la maison de Picpus, ses auxiliaires ou ses supérieurs. Actuellement, il a pour compagnon de labeur évangélique le R. P. Albert Montiton, de la même congrégation.

Dans la partie sud de l'île, au delà des montagnes qui forment au milieu de l'île une puissante ossature, le R. P. André Burgermann est venu, dans les premiers mois de 1874, évangéliser une population assez dispersée et composée de nationalités diverses; ce missionnaire est parti depuis pour l'île voisine de Maouï.

En arrivant à Molokaï, le P. Damien y trouva une chapelle. Il en fit construire une seconde, « témoignage, dit miss Bird, de l'extraordinaire dévouement de ce missionnaire, qui, avec toutes les chances de devenir un des dignitaires du clergé dont il est membre, avec la jeunesse, l'éducation et tout ce qui aurait pu le détourner d'un tel sacrifice, est venu dans cette hideuse vallée, exilé volontaire, pour l'amour du Christ. Il n'y eut qu'un élan d'unanime admiration, quand on connut l'acte sublime du P. Damien. Certes, aucun motif indigne, aucun soupçon d'intérêt humain ne put lui être attribué : l'envie resta muette. Le protestant le plus intolérant oublia que le prêtre qui imitait si admirablement l'exemple de l'Homme-Dieu, en donnant sa vie pour ses frères, était un prêtre catholique romain, et un sentiment spontané, qu'aucune réflexion ne put affaiblir, le proclama un des plus vaillants soldats de la noble armée des martyrs. »

IV

Pour mieux comprendre ce qu'il faut de courage surhumain pour conserver la tranquillité d'âme et la douceur indispensables à l'apostolat, que l'on se représente un instant ce mal dans toute son horreur.

Après les premiers symptômes de la lèpre, que trahissent des taches jaunes, rouges ou blanches, apparaissant sur la surface du corps, la peau s'épaissit, perd sa sensibilité et prend assez souvent une teinte obscure ou noirâtre; les traits du visage grossissent; la voix s'altère; les cheveux tombent et les sourcils se dégarnissent; l'haleine devient fétide. Ces altérations se produisent une à une, lentement, et quelquefois par une progression qui dure plusieurs années; puis les taches se multiplient, s'agrandissent, se couvrent d'écailles ou de croûtes; la peau se dessèche, se racornit,

et devient de plus en plus insensible. Tantôt les malades maigrissent considérablement, et semblent se dessécher; tantôt le tissu cellulaire se tuméfie, s'engorge, et devient le foyer de nombreux ulcères; le visage se couvre de tubercules, particulièrement sur le front, et prend une teinte d'un rouge violet; le nez se gonfle, la physionomie perd toute expression humaine; les membres deviennent souvent informes par leur gonflement, les ongles tombent : c'est la décomposition anticipée qui se manifeste chez ceux dont la mort est prochaine. Dans les dernières périodes, les malades ne peuvent plus se mouvoir qu'avec peine, ou se voient condamnés à une immobilité entière. Cette lente destruction, si hideuse au dehors, s'étend au dedans : la gorge s'ulcère, les os perdent leur solidité, et quelquefois les membres se détachent du tronc comme dans la gangrène, causant à ces malheureux un surcroît de souffrances indicibles.

La lèpre est, nous l'avons dit, transmissible par le sang; elle est contagieuse, elle brûle, elle dessèche, elle corrompt, elle dévore, elle répand l'infection et l'horreur; on fuit le lépreux, si on ne le séquestre.

Et l'on ne peut assigner aucune cause à de pareils ravages, à un si terrible mal! Tout ce qu'on sait, c'est que la lèpre se trouve liée à l'histoire des peuples les plus anciens. Nous en voyons les Hébreux affligés durant leur captivité en Égypte; la Bible nous en fait concevoir une idée qui épouvante l'imagination; déjà la loi de Moïse commandait le séquestre des malheureux atteints de cette maladie sans remède. C'est par un miracle que le prophète Élisée guérit de la lèpre Naaman, général des armées du roi de Syrie. Jésus, lui aussi, prit un lépreux en compassion; il étendit la main, le toucha et dit : « Je le veux, sois guéri »; aussitôt la lèpre de cet homme disparut. L'attouchement d'un lépreux rendait impur; Jésus le toucha néanmoins, se mettant au-dessus des observances légales, « pour montrer, dit éloquemment M. Louis Veuillot, que la charité les abolissait. »

Les lamentations de Job nous tracent un tableau frappant de vérité des ravages que produit ce mal affreux : « Ma peau ulcérée, s'écrie le patient, noircie, desséchée, n'a plus de chairs pour la soutenir, et elle adhère à mes os; d'atroces douleurs ne me laissent reposer ni le jour ni la nuit; l'infection de mon haleine fait de moi un objet de dégoût et d'effroi.... »

On appela énergiquement ce mal odieux « le fils aîné de la Mort. »

Les musulmans, les Juifs, les Perses, condamnaient à l'abjection et à la mort dans l'isolement ceux qui en étaient atteints. Le sentiment de terreur que causait la lèpre, bannissait toute pitié. Durant le moyen âge, dans toute l'Europe, des maisons spéciales furent consacrées, sous le nom de léproseries et de maladreries, à servir de refuge aux infortunés que la société retranchait de son sein. La lèpre était traitée à l'égal d'un crime : elle donnait lieu à une accusation et à un examen. Dès que la sentence qui déclarait un lépreux atteint du mal était rendue contre lui, il cessait par cela même de faire partie de la société ; il était exclu des droits politiques, et perdait jusqu'à ses droits civils ; il était cantonné dans un certain espace, avec défense d'en sortir ; on lui bâtissait une maison isolée, qu'on brûlait après sa mort. Tenu de porter un costume particulier, avec un chapeau écarlate qui le faisait reconnaître de loin, il devait agiter une tartevelle ou cliquette, dont le bruit avertissait de son approche ; il ne pouvait entrer à l'église pendant le service ; dans quelques localités, on lui réservait dans l'église une place à l'écart.

Condamnés à une existence affreuse, les lépreux furent longtemps considérés comme animés d'un esprit de vengeance et de rancune : dans toutes les grandes calamités publiques, la foule trouva en eux les victimes sur lesquelles elle avait besoin de décharger sa colère, et leur fit partager, avec les Juifs, le sort qu'elle réserve à tous ceux qui excitent sa méfiance et ses antipathies. On accusa les ladres, particulièrement au quinzième siècle, d'empoisonner les fontaines ; ils étaient, disait-on, soudoyés dans ce but par les Juifs, qui eux-mêmes agissaient sous l'impulsion des Sarrasins. Ce fut sur cette fable absurde que se déchaîna, en 1321, une abominable persécution, qui fit beaucoup de victimes.

Lorsqu'on les abandonnait à eux-mêmes, ces malheureux mouraient dans la solitude effrayante créée autour d'eux, sans aucune parole de consolation pour adoucir leurs dernières soufffrances, sans aucun secours de la religion.

Eh bien ! ces proscrits, ces créatures frappées de réprobation, ces êtres à l'aspect repoussant, qui semblent faits pour éteindre même la pitié par la répulsion et la terreur qu'ils inspirent, ils ont trouvé, dans une île lointaine de l'Océanie, un ami, un frère, un protecteur, un médecin pour panser leurs plaies, un consolateur de

toutes les heures, un apôtre, dans un jeune prêtre de la congrégation des Sacrés-Cœurs, le R. P. Damien Deveuster.

Cet homme de bien, qui a consacré sa vie aux lépreux, est une gloire pour Hawaï. « Il fait revivre le saint héroïsme des sanglantes arènes de l'antiquité, dit un journal hawaïen ; il fait même quelque chose de plus. Ne serait-ce pas en effet une faveur insigne d'être jeté en pâture aux bêtes féroces, plutôt que d'être condamné à vivre dans l'atmosphère empoisonnée d'une léproserie ? » Ce soldat du Christ, cet intrépide champion de la foi et de la charité, vit depuis plusieurs années parmi les bannis de Molokaï ; il est constamment au milieu de ces malades séparés du reste de l'humanité ; il s'est dévoué à leur service, il panse leurs ulcères, il excite ces malheureux à mettre leur confiance dans le divin Maître, et à ne pas douter d'une vie meilleure. Enfin, au moment de leur mort, il les ensevelit lui-même, parfois dans des cercueils qui sont l'œuvre de ses mains. « Un tel amour pour les malheureux, dit le journal cité plus haut, ne peut être inspiré que par l'amour de Dieu, et Dieu seul peut le récompenser dignement. »

Un autre journal protestant de ces pays lointains disait à son tour : « Nous avons à signaler un fait qui nous parle plus haut que bien des discours : nous avons à parler d'un homme qui, spontanément, sans argent ni crédit, sans espoir de récompense en ce monde, vient de se consacrer aux lépreux de Molokaï. Voilà vraiment l'esprit du Christ ; voilà un amour de l'humanité inexplicable à l'intelligence de l'homme ; voilà le héros qui se précipite dans l'abîme pour sauver un peuple ; voilà le sauveur qui offre sa vie pour ses semblables. »

V

A Kalawao résident la plupart des lépreux. Le plus grand nombre de ces infortunés vit blotti dans de tristes huttes ; mais deux personnes de haut rang, Mme Napela et l'honorable P. Y. Kaeo, cousine de la reine Emma, habitent de jolis cottages, où l'on a réuni tout le confortable que la fortune peut procurer. C'est à Kalawao qu'au milieu d'une enceinte carrée se trouvent les bâtiments en bois de l'infirmerie où viennent agoniser ceux des lépreux dont la fin des souffrances est proche.

Les bâtiments sont en bonne situation, sur une élévation de ter-

rain, ventilés. Bien que l'on espère que cette léproserie ne sera pas une institution permanente du royaume, la pelouse de l'enclos a été plantée d'algarobas, qui depuis plusieurs années donnent un frais ombrage; un canal, creusé à grands frais, y amène de loin une eau abondante. Au centre de l'enclos de l'infirmerie sont les bâtiments de l'administration, y compris la pharmacie.

En l'absence d'un docteur résident, les maladies ordinaires qui peuvent atteindre les lépreux, sont traitées par le P. Damien, assisté depuis quelque temps par le P. Albert et quelques malades de bonne volonté. Il y a des maladies ou des infirmités engendrées par la lèpre : c'est ainsi qu'on voit, à l'hospice, des paralytiques, des aveugles, des idiots, et même des fous.

Dans l'enclos de l'infirmerie se trouve aussi le bureau de la surintendance; le gouverneur, ou plutôt le surintendant de l'établissement hospitalier, est ce même Bill Ragsdale dont nous avons raconté la courageuse franchise. Il s'est marié avec une de ses administrées. M. W. Ragsdale a élu son domicile sur une petite éminence qui domine le village: il est le représentant de la royauté ;... mais le vrai gouverneur, — c'est la Mort.

Non loin du village, catholiques et protestants ont leurs cimetières distincts, où les tombes s'accumulent. Avec le temps ces cimetières sont appelés à occuper dans l'île une bien large place!

Lorsque l'avocat Ragsdale se dénonça lui-même comme lépreux, on ne pouvait savoir quel rôle il jouerait à Molokaï. Dans toutes les fonctions qu'il avait successivement remplies jusqu'alors, il avait toujours exercé une remarquable influence. Tous les étrangers qui visitent les îles Sandwich, entendent parler de ce pauvre W. Ragsdale, de ses talents et de son infortune. Le gouvernement a trouvé en lui un agent ferme et modéré. M. Ragsdale exerce, à Molokaï, sur les lépreux, le même ascendant que jadis sur ses concitoyens d'Hilo; il s'est adjoint un comité consultatif, composé de vingt membres choisis parmi les lépreux eux-mêmes; mais, par son éducation et son caractère, il domine ce comité, qui le laisse décider toutes les affaires, sans provoquer aucune opposition.

L'administration fournit des vivres abondants et de bonne qualité. Chaque lépreux reçoit par semaine 21 livres de « poï »: c'est le mets national. Cette espèce de bouillie épaisse est fabriquée avec l'*arum esculentum*, tubercule farineux que l'on cultive dans les marais. On la fait cuire au four, puis on la pétrit en la mélan-

geant d'eau, jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistance de la pâte à coller. En cet état on la laisse fermenter ; la poï contracte un léger goût acide, que les Canaques apprécient (1). Cinq ou six livres de viande complètent la ration individuelle. A défaut de « poï » et de viande, par exemple, si le bâtiment qui apporte les vivres est en retard, on remplace ces aliments par 9 livres de riz, une livre de sucre et 4 livres de saumon. Le vêtement et le savon sont fournis par l'administration; mais, au delà de ces choses de première nécessité, les lépreux ne peuvent rien se procurer que par leur industrie, ou grâce aux secours de leurs familles : ceux qui, dans des jours meilleurs, ont eu du café, du tabac, des habits à la mode ou de rechange, des livres, des outils de travail, etc., doivent s'accoutumer à en être privés, s'ils n'ont pas laissé à Hawaï ou à Hilo des amis qui se souviennent d'eux. Beaucoup d'envois sont faits au P. Damien par des personnes charitables, et c'est une des occupations favorites de l'excellent missionnaire que cette distribution à son troupeau de ces objets d'utilité ou d'agrément, de ces petites « douceurs ».

Outre les deux églises catholiques, il y a à Kalawao une chapelle protestante, avec un pasteur, qui est lépreux comme ses ouailles, et deux écoles, où les enfants reçoivent leur instruction en langue hawaïenne, d'un magister lépreux aussi. Il y a encore un magasin, où ceux que leur famille assistent pécuniairement peuvent faire des achats. Le goût de la toilette existe encore chez les lépreux de l'un et de l'autre sexe, et l'on rencontre à Kalawao des femmes qui n'ont pas renoncé à plaire, et qui parent de fleurs et de rubans leurs têtes épouvantables à voir.

VI

Rien ne saurait mieux donner une idée de la vie de Kalawao que la lettre suivante, écrite par le R. P. Damien à son frère le R. P. Pamphile, professeur au scolasticat de Louvain.

Cette lettre, admirable de simplicité, serait faite pour donner l'idée la plus avantageuse du jeune missionnaire, si déjà ses actes n'inspiraient pour lui la plus vive et la plus respectueuse sympathie.

(1) La « poï » se vend couramment sur le marché d'Honolulu au prix de 2 fr. 50 les 25 livres. Dans toutes les îles de l'Océanie et jusqu'aux Marquises et à Tahiti, elle constitue la nourriture ordinaire de la population

« MON BIEN CHER FRÈRE,

« La divine Providence a daigné jeter les yeux sur votre indigne frère pour l'envoyer au secours de pauvres malheureux attaqués de cette terrible maladie dont il est si souvent parlé dans l'Évangile : la lèpre. Depuis dix ans, cette plaie s'est propagée dans notre archipel d'une manière si effrayante, que le gouvernement s'est cru obligé d'exclure de la société des autres insulaires tous ceux qui en étaient infectés. Renfermés dans un coin de l'île Molokaï, limité d'un côté par des montagnes infranchissables et de l'autre par le rivage de la mer, ces infortunés se trouvent ainsi dans un exil perpétuel. Sur plus de 2,000 qui ont été expédiés ici, 800 sont encore en vie ; parmi eux l'on compte un bon nombre de chrétiens, dont plusieurs ont été baptisés depuis leur arrivée.

« Il fallait absolument un prêtre pour cet établissement : mais en mettre un n'était pas chose facile : car, toute communication étant interdite entre la léproserie et le reste de l'archipel, un missionnaire ne pouvait plus venir au secours de ces pauvres malades qu'en se renfermant pour toujours avec eux ; et Mgr Maigret, notre vicaire apostolique, avait déclaré qu'il n'imposerait à aucun de nous ce sacrifice. C'est pourquoi, me souvenant qu'au jour de ma profession j'avais déjà été mis sous le drap mortuaire, je m'offris à Sa Grandeur pour affronter, si elle le jugeait à propos, cette seconde mort. En conséquence, le 11 mai dernier, un steamer me déposa ici avec une cinquantaine de lépreux que les gens d'armes venaient de ramasser encore dans l'île d'Hawaï.

« Voici quelle est maintenant ma position. En arrivant ici, j'y ai trouvé une belle chapelle dédiée à sainte Philomène ; mais, hélas ! c'était tout. Pas de maison pour m'abriter ! Je demeurai longtemps sous un arbre, ne voulant pas dormir sous le toit des lépreux. Les blancs d'Honolulu étant venus à mon secours, j'ai pu, grâce à leur charité, bâtir un petit presbytère de 16 pieds de long sur 10 de large. C'est de là que je vous trace ces lignes. Et, bien que je sois depuis plus de six mois environné de lépreux, je n'ai point contracté cette affreuse maladie : ce que je regarde comme une protection miraculeuse du bon Dieu et de la sainte Vierge.

« La lèpre est une maladie quasi incurable. Elle s'engendre peu à peu par la corruption du sang ; ses premiers symptômes sont des taches noirâtres qui apparaissent sur la peau, surtout sur les joues ;

les parties qui en sont affectées, restent privées de sensibilité. Au bout de quelque temps, ces taches couvrent tout le corps, et alors s'ouvrent les plaies, principalement aux pieds et aux mains; les chairs se rongent en exhalant une odeur fétide; l'haleine même des lépreux devient tellement infecte, que l'air en est empoisonné.

« J'ai eu beaucoup de peine à m'habituer à vivre dans cette atmosphère. Un jour, pendant la grand'messe, je me suis trouvé tellement suffoqué, que j'étais sur le point de quitter l'autel pour aller respirer l'air dehors; mais je fus retenu par la pensée de Notre-Seigneur faisant ouvrir devant lui le tombeau de Lazare. Maintenant la délicatesse de mon odorat ne m'occasionne plus cette souffrance, et j'entre sans difficulté dans les chambres infectes de ces pauvres lépreux. Quelquefois cependant j'éprouve encore de la répugnance : c'est lorsqu'il s'agit de confesser des malades dont les plaies sont remplies de vers semblables à ceux qui dévorent les cadavres dans la tombe. Souvent aussi je me trouve bien embarrassé pour donner l'extrême-onction, car les pieds et les mains ne sont plus qu'une plaie. C'est le signe d'une mort prochaine.

« Cette description pourra vous donner une idée de mes occupations journalières : vous n'avez qu'à vous figurer l'aumônier d'un hospice où il y aurait 800 lépreux. Ici, point de médecin; d'ailleurs, leur science y serait inutile. Un blanc qui, est lépreux, et votre serviteur, qui ne l'est point, suppléent aux soins de la médecine.

« Donc, chaque matin, après ma messe, qui est toujours suivie d'une instruction, je vais visiter les malades, dont la moitié sont catholiques. En entrant dans chaque cabane, je commence toujours par offrir le remède qui guérit les âmes. Ceux qui refusent ce secours spirituel, ne sont pas privés pour cela de l'assistance corporelle, qui est donnée à tous sans distinction. Aussi, à l'exception d'un petit nombre d'hérétiques obstinés, tous me regardent comme leur père. Pour moi, je me fais lépreux avec les lépreux, pour les gagner tous à Jésus-Christ. De là vient que, quand je prêche, j'ai coutume de dire : *nous autres lépreux*. Vous pourrez juger par le trait suivant de l'empire qu'exerce ici le missionnaire. Samedi dernier, quelques jeunes gens, mécontents de leur sort, voulurent se révolter contre l'administration. Tous, excepté deux, étaient calvinistes ou mormons. Hé bien! je n'eus qu'à me présenter et à dire un petit mot : aussitôt les mutins baissèrent la tête, et tout fut fini.

« J'ai déjà baptisé plus de cent personnes depuis mon arrivée dans l'île. Un grand nombre de ces néophytes sont déjà partis pour le ciel avec la robe blanche de la grâce baptismale. Je fais aussi beaucoup d'enterrements : il meurt en moyenne un lépreux chaque jour. Plusieurs sont si pauvres, qu'ils n'ont rien pour se faire enterrer : on enveloppe leur corps dans une couverture. Autant que mes occupations me le permettent, je fais moi-même des cercueils pour ces misérables.

« Ne m'envoyez pas d'autres intentions de messes : j'en ai plus que je ne puis en acquitter. Il est bien entendu qu'ici nous faisons tout *gratis;* mais le bon Dieu saura bien nous rétribuer comme il fit pour les apôtres. Ou plutôt il l'a déjà fait. Ou si Notre-Seigneur me disait : *Quando misi vos sine sacculo et pera et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis?* « Quand je vous ai envoyé sans bourse, sans sac et sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose? » je devrais bien lui répondre : « Rien, Seigneur. » *Nihil, Domine.*

« En effet, après avoir laissé au P. Fabien tout ce que j'avais à Kohala, je suis venu ici sans rien apporter ; je n'y possède pas un sou de revenu, et cependant : *Nihil mihi deest;* « Je ne manque de rien » ; j'ai même de quoi donner continuellement des aumônes. Comment expliquer ce mystère? C'est le secret de Celui qui a promis de rendre au centuple ce qu'on aurait quitté pour lui.

« Je viens de bâtir une seconde chapelle, à deux milles d'ici, de l'autre côté de l'établissement. Cette chapelle m'a coûté 1,500 francs, sans compter mon travail personnel de charpentier. Il ne me reste plus que 25 francs de dettes. Je dois vous dire que j'ai pour procureur le bon saint Joseph. J'ajouterai cependant que nos sœurs d'Honolulu m'envoient des habillements, et que des âmes charitables font le reste.

« Il y a quelques mois, le ministre de l'intérieur me défendit de mettre le pied hors de l'asile où nos lépreux sont séquestrés. J'étais donc prisonnier d'État. Aujourd'hui une dépêche du consulat français m'annonce ma délivrance. Que le bon Dieu en soit béni ! Je pourrai donc, tout en soignant mes chers malades, travailler à la conversion de toute l'île, dans laquelle il n'y a pas d'autre prêtre résidant à poste fixe. Il me faudrait un compagnon ; mais, hélas ! où est-il ?

« Priez et faites prier pour que le Seigneur daigne bénir ma mission. »

VII

Il y a quelques années, Kalakauha, élu roi le 12 février 1873, et la reine Kapiolani, son épouse, ont visité leurs sujets de Molokaï, accompagnés de deux membres du bureau hygiénique. Le couple royal fut reçu avec de cordiales acclamations, et salué par la musique d'un petit orchestre de lépreux. Le souverain hawaïen adressa un discours aux malheureux internés, rappelant combien il lui en coûtait d'être séparé d'eux, et promettant que son gouvernement ne négligerait rien pour adoucir leur cruel exil.

Ces paroles furent accueillies avec des larmes d'émotion. La vue de leur roi et de leur reine était une consolation pour les infortunés malades.

« Lorsque nous débarquâmes, lisons-nous dans la relation de cette visite royale écrite par un témoin oculaire, nous trouvâmes les lépreux rassemblés au nombre de deux ou trois cents — l'établissement en comptait alors six cent quatre-vingt-dix-sept — car ils avaient été prévenus de notre visite, et nous fûmes salués par une joyeuse musique. L'orchestre se composait de quatre exécutants : un tambour, un fifre et deux flûtes; artistes jeunes encore, qui tous étaient horriblement défigurés par la lèpre. Cette joyeuse musique produisait sur nous une étrange impression, et nous pouvions malaisément dissimuler un mélange de pitié et de répulsion, en nous voyant entourés sur la plage par une foule empressée, qui nous souriait avec des visages à faire peur. Il y en avait dont la main tendue appelait une étreinte sympathique et qui s'éloignaient la tête basse, notre geste leur rappelant qu'ils étaient des proscrits mis au ban de la société et dont le contact est une souillure. Quelques questions bienveillantes du médecin, le docteur Trousseau, diminuèrent l'embarras de la première rencontre. Peu à peu cette foule se mit à jaser et à rire, comme toute autre foule d'insulaires hawaïens, indifférents par tempérament; et, sauf quelques exceptions, à peine resta-t-il quelques traces de la mélancolie qu'on devait naturellement s'attendre à trouver dans une existence si malheureuse. Très contents se montraient ceux à qui nous adressions la parole, et toujours prêts à nous répondre. Nous en reconnûmes plusieurs que nous avions connus autrefois, et qui, ayant disparu, passaient pour morts. De ce nombre était un membre de la

représentation nationale, un des notables de la colonie, que le bureau hygiénique a préposé à l'inspection du magasin public. Quand nous l'abordâmes en lui disant : « Vous êtes une ancienne « connaissance? — Oui, répondit-il, et que vous retrouvez dans un « tombeau vivant. »

« Si notre sensibilité avait été cruellement éprouvée par la vue de la foule des lépreux qui étaient venus assister à notre débarquement, comment décrire l'impression que nous causèrent ceux que nous vîmes en visitant l'hospice? A peine leur restait-il quelques traits du visage humain. Les salles sont très proprement tenues, mais l'air qu'on y respirait semblait chargé d'une odeur cadavérique. Quel spectacle nous offraient tous ces misérables, les uns accroupis sur des nattes ou des matelas, les autres assis par terre! véritables cadavres, respirant encore et promenant sur nous le regard de leurs yeux vitreux, ils nous donnaient l'idée de ces vampires et de ces goules qui attendent, dit-on, la nuit pour satisfaire leur voracité et leur soif sur les vivants et même sur les morts récemment ensevelis.

« Je n'oublierai jamais que, dans une des salles, un joli petit enfant de trois ou quatre ans, aux yeux bleus et aux cheveux blonds, se soulevant à notre approche, nous regardait avec cette douce expression que donne à l'enfance l'envie d'être caressée; mais impossible de se prêter à ce timide appel! L'angélique créature était née avec la tache originelle sous la forme de la lèpre. Nous détournâmes la tête pour ne pas voir couler ses pleurs.

« Dans une autre salle, un lépreux — c'était peut-être le père du pauvre petit — n'était plus qu'un amas de chair en pourriture; un souffle s'en échappait encore, un souffle épuisé, qui, dans quelques heures, allait être le râle de la mort. Treize autres malades l'avaient précédé depuis une semaine, et, sur cinquante-huit qui leur survivaient le jour de notre visite, vingt autres devaient succomber avant qu'une seconde semaine fût écoulée. »

Un missionnaire, le R. P. Archambaux, qui a prêché une retraite aux lépreux de Molokaï en 1876, a décrit l'état où il trouva en arrivant ces pitoyables victimes du sort. « Plusieurs, dit-il, ne se traînaient qu'à grand'peine : la plupart étaient horriblement défigurés. Je vis entre autres un jeune lépreux qui se cachait la face dans ses mains : « Ne crains point, mon enfant », lui dis-je. Alors ses mains s'écartèrent, et me laissèrent voir des plaies hideuses, qui avaient

creusé les chairs d'une manière effrayante. L'émotion commençait à me saisir ; je m'avançai cependant, et je parcourus un demi-mille au milieu de cette infortunée population avant d'arriver à la chapelle, où tous ces pauvres gens entrèrent avec nous. Je me jetai alors aux pieds du souverain Consolateur des affligés, et je donnai un libre cours à mes larmes. »

Ce même missionnaire a raconté ses impressions à la vue des tristes êtres qui réclamaient des secours spirituels. « Voyez-vous, dit-il, ce malheureux relégué dans une cellule où bientôt il va rendre le dernier soupir? Ce n'est plus qu'un tronc informe, mutilé, à moitié pourri ! A cette vue la nature frémit ; mais la foi relève le courage du prêtre. La première fois que je me trouvai en face d'un pareil spectacle, je me disposais à m'acquitter de mon ministère ; mais le P. Damien ne m'en laissa pas le temps : plus aguerri que moi, il se précipita dans ce réduit infect, et, penché sur ce moribond, il lui donna les secours de notre sainte religion. »

Dans une grande salle de l'hospice sont réunies les femmes dont l'état est désespéré. A peine peuvent-elles se traîner à travers cette salle. Elles passent leur journée à prier : c'est là leur unique consolation, dans cette épouvantable attente de la délivrance finale.

Le 15 septembre 1881, la princesse qui devait être régente pendant l'absence de son frère, le roi Kalakaua, faisait aussi une visite aux lépreux, accompagnée de sa sœur la princesse Likelike. Presque tous les malades, au nombre de sept cents environ, se trouvaient à Kalaupapa, débarcadère de la léproserie, lorsque Son Altesse royale Lilinokalani aborda à l'île Molokaï. « Plusieurs d'entre eux, lisons-nous dans le *Moniteur du commerce de Havaï*, soixante-quinze environ, revêtus de grossiers uniformes, marchaient en rang comme des soldats, et formaient une sorte d'escorte d'honneur. On avait établi un quai provisoire, et construit un peu plus loin, pour la réception, une vaste tente en forme de case. Le chemin qui y conduisait, à partir du débarcadère, était couvert de gazon et de fleurs ; de distance en distance s'élevaient des arcs de triomphe avec de gracieuses légendes. On s'étonnait qu'on eût pu faire tant de choses, en songeant au triste état de tous ces malheureux et au peu de temps dont ils avaient pu disposer, car ils n'avaient été prévenus de la visite projetée que deux jours à l'avance. Mais tout cela était exécuté sous la direction du P. Damien et de l'intendant, M. Meyers. »

Quelques jours après sa visite à la léproserie de Molokaï, la princesse régente, à l'occasion de son entrée en fonctions, se fit présenter l'évêque d'Olba et six prêtres de son clergé. Son Altesse royale profita de la circonstance pour conférer l'ordre de Kalakaua à deux membres du clergé catholique : Mgr Maigret, évêque d'Arathie, et le P. Damien. Mgr Maigret a reçu la décoration de grand officier de l'ordre; le R. P. Damien, celle de chevalier commandeur. « Jamais, dit la *Gazette d'Hawaï*, ces décorations n'ont été ni plus dignement ni plus justement accordées. Pour le vieil évêque d'Arathie, cet honneur lui arrive au moment où il va terminer une longue et honorable carrière...

« Pour le P. Damien, ajoute le même journal, il le reçoit comme le prix d'un dévouement dont bien peu de gens seraient capables. A notre avis, l'œuvre de ce digne prêtre est une des plus admirables que l'on puisse entreprendre. Cet homme qui, sans aucun motif de récompense terrestre, s'en va, de plein gré, fixer sa demeure parmi les infortunés malades de Kalawao, se dévoue entièrement au soulagement des pauvres lépreux, et s'expose à gagner cette affreuse maladie, qui dévore le corps peu à peu et en détail, que fait-il autre chose, sinon l'œuvre du divin Maître? De tous les honneurs qu'on pourrait lui accorder sur la terre, en est-il un seul qui puisse ajouter à sa gloire? En lui conférant l'ordre de Kalakaua, la régente n'a fait que manifester l'estime et l'admiration qu'elle éprouve pour un homme qui a sacrifié sa vie aux plus malheureux de ses sujets. »

Le diplôme de chevalier commandeur remis au R. P. Damien était accompagné de la lettre suivante, que nous qualifierions de « flatteuse », si des actes d'une telle grandeur avaient besoin d'être rehaussés par des distinctions honorifiques :

« Révérend Monsieur,

« Je désire vous exprimer toute mon admiration pour les services héroïques et désintéressés que vous rendez aux hommes les plus malheureux de ce royaume, et apporter, en quelque manière, un public hommage au dévouement, à la patience et à la charité sans bornes, avec lesquels vous vous occupez incessamment du soulagement corporel et spirituel de tous ces infortunés, qui sont nécessairement privés des soins affectueux de leurs parents et de leurs amis.

« Je sais très bien que vos travaux et vos sacrifices n'ont d'autre

mobile que le désir de faire du bien à tous ces malheureux, et que vous n'attendez votre récompense que du grand Dieu, notre souverain Seigneur, qui vous dirige et vous inspire. Néanmoins, pour contenter mon désir, je vous demande, mon Révérend Père, d'accepter la décoration de chevalier commandeur de l'ordre de Kalakaua, comme un témoignage de ma sincère admiration pour les efforts que vous faites afin d'alléger la détresse et d'adoucir de toutes manières les souffrances de ces infortunés, comme j'ai eu occasion de le constater, il y a peu de jours, dans la visite que j'ai faite à cet établissement.

« Je suis votre amie,

« LILINOKALANI, *régente.* »

La régente ne pouvait pas inaugurer plus dignement l'exercice de son pouvoir.

C'est un grand triomphe pour les missions catholiques d'avoir fourni, en la personne du R. P. Damien Deveuster, ce nouvel et illustre exemple de l'héroïsme chrétien. Le P. Damien a rencontré son émule, nous l'avons dit, dans le R. P. Albert : le champ est assez vaste pour deux missionnaires, et l'éclat des mérites du P. Damien rejaillira pleinement sur son auxiliaire. Ce n'est qu'une question de temps. Nous avions annoncé un héros : nous en présentons deux. Cela réconforte quelque peu. Nous devions bien cet adoucissement à nos lecteurs, après avoir déroulé impitoyablement devant leurs yeux ce lugubre tableau de la léproserie des îles Sandwich.

Marie AMÉRO (Daniel ARNAULD).

LES PRODIGES DE LA SALPÊTRIÈRE

V

Si les effets corporels de l'extase sont tout autres que les symptômes de l'hystérie et des autres névroses, il faut convenir que l'on n'a pas tort d'y voir des troubles fonctionnels ou même des affections morbides. Les médecins qui font consister toute l'extase dans ces désordres, se trompent sans doute; mais l'erreur n'est pas moins grande, si l'on range l'insensibilité et l'immobilité parmi les miracles.

Le phénomène externe de l'extase peut être physiologique, il peut être aussi pathologique, c'est-à-dire résulter de fonctions suspendues accidentellement dans des organes sains ou bien de fonctions empêchées par l'action de quelque maladie. Il n'est pas douteux que l'exercice excessif d'une fonction dans un organisme ne peut avoir lieu sans que l'exercice d'autres fonctions dans le même organisme soit parallèlement affaibli et même paralysé. C'est une loi dont la vérification est journalière. Une digestion laborieuse empêche le travail intellectuel, et l'application soutenue de l'intelligence empêche le jeu de l'estomac. La somme de forces dont dispose un organisme vivant, est mathématiquement limitée : si donc la dépense augmente en un point, il faut qu'elle diminue dans les autres; de même, par exemple, qu'on n'augmente pas l'éclairage, au moyen d'une même quantité de gaz, en un lieu spécial, dans un palais, sur une place publique, sans diminuer proportionnellement

la lumière dans le reste de la ville. Il ne faut pas s'y méprendre : dans ses opérations même les plus intellectuelles, les plus dégagées des sens, l'âme use encore du ministère de l'organisme et ne peut naturellement s'en dispenser, elle est encore soumise à la loi de la dépense et de l'équilibre des forces mécaniques. L'insensibilité et la paralysie accidentelle peuvent donc être un effet très naturel d'une exaltation des puissances intérieures de l'âme. On connaît le fait du prêtre Restitutus, dont parle saint Augustin. Chabanon dit de lui même (*Œuvres posthumes*) : « Deux fois, au bruit des orgues et d'une musique sainte, je me suis cru transporté dans le ciel, et cette vision avait quelque chose de si réel, *j'étais tellement hors de moi* tout le temps qu'elle a durée, que la présence même des objets n'aurait pas agi plus fortement. »

La quantité de force n'est pas la même en tous. Il y a des personnes dont on dit que, sans être malades, elles ont un tempérament faible. Or, c'est surtout en ces natures délicates que l'imagination et les facultés affectives s'exaltent et appellent à elles la plus grande part des forces organiques, d'où résultent des défaillances, et, en un sens, des extases. « Il y a des personnes d'une complexion faible, dit le P. Séraphin (*Principes de théol. myst.*), d'un caractère mou et d'une sensibilité spéciale, qui savent bien soutenir les touches ordinaires de la grâce, mais qui, à la moindre touche un peu extraordinaire de cette grâce divine, faiblissent, pâlissent et succombent par la véhémence et l'affection que leur frêle tempérament ne saurait supporter. C'est là un évanouissement naturel... qui peut arriver à l'occasion d'une cérémonie touchante... Quelques gouttes d'eau de senteur suffisent pour faire reprendre l'usage des sens à ces sortes de personnes. »

Mais il est des circonstances où les natures les plus vigoureuses sont obligées de faiblir. Suarez en donne la raison psychologique. « Les sens externes, dit-il (*de Relig.*), ne peuvent opérer sans la coopération du sens interne, qui est le sens commun ou l'imagination : car, bien que l'objet visible soit devant les yeux tout ouverts, et que rien au dehors ne fasse obstacle à l'exercice de la vision, si l'attention de l'imagination s'applique à un autre objet, l'on ne voit rien par le sens. Le sens externe ne peut rien sans l'influx du sens interne, mais la réciproque n'est pas vraie, et le sens interne n'a nul besoin du sens externe dans son opération. » L'imagination fortement occupée peut donc paralyser l'exercice des sens extérieurs.

Mais les opérations supérieures de l'âme, ses affections surtout, peuvent parfaitement absorber toute l'activité de l'imagination, et, par conséquent, provoquer très naturellement les phénomènes que l'on appelle vulgairement extase, et qui ne sont que des conséquences accidentelles d'une opération surnaturelle, de l'extase proprement dite.

Le miracle consiste précisément à soutenir les puissances extérieures contre ces défaillances naturelles. Le miracle est, dans l'extatique, le contraire de ce qu'on appelle vulgairement l'extase. La vie des saints ne manque pas d'exemples où l'opération divine interne, par un privilège gratuit, laisse ou plutôt rend aux organes de la vie externe toute leur liberté.

Si un organisme sain est naturellement condamné à défaillir, à cause de l'afflux des forces vitales vers le siège des opérations supérieures, à plus forte raison devra-t-on s'attendre aux mêmes effets dans les organismes déjà affaiblis par la maladie. Allons plus loin. Il peut arriver que le sujet soit déjà sous l'influence chronique de quelque névrose. Dans ce cas, non seulement les accidents extérieurs se manifesteront avec plus de facilité, mais ils se manifesteront avec quelques-uns des caractères de la névrose. Nous disons quelques-uns, et non tous, parce que le phénomène intérieur, qui préside à l'évolution du phénomène extérieur, n'est pas un phénomène qui suive les lois des névroses, ni même aucune loi naturelle. Voilà pourquoi beaucoup d'extatiques présentent comme des fragments de symptômes de névroses caractérisés, mais jamais des symptômes complets ni surtout l'ensemble de tous les symptômes, et voilà pourquoi les nosographes sont aux abois lorsqu'ils entreprennent de classifier les extases dans leurs catégories pathologiques.

VI

L'extase extérieure, qui en elle-même est une défaillance ou une manifestation morbide, est souvent accompagnée de circonstances que les médecins ont grand soin d'oublier, et qui sont de vrais miracles : telles sont les transfigurations des extatiques et diverses dérogations aux lois de la pesanteur. Nous allons en donner plusieurs exemples, qui parleront assez d'eux-mêmes.

« Un jour, saint Colombin de Sienne, se promenant dans les

champs au milieu de ses compagnons, se mit à leur parler de la sagesse et de la bonté du Créateur, qui éclatent même dans les herbes et dans les fleurs. Comme il s'enflammait toujours davantage au milieu de ces entretiens, il tomba à terre et cessa de parler. Les siens, se souvenant de l'épouse des Cantiques, qui, languissant d'amour, demande pour se soutenir des fleurs et des pommes de grenade, allèrent cueillir des fleurs et en couvrirent le corps du saint tout entier; puis quelque temps après ils les lui ôtèrent pour les garder comme des reliques. Mais lorsqu'ils voulurent découvrir le visage, ils furent éblouis par l'éclat qu'il répandait, de sorte qu'ils ne pouvaient le regarder. Cet éclat diminua peu à peu, et son visage reprit lentement sa couleur ordinaire. Ses joues seulement gardèrent un doux incarnat, comme celui que les peintres cherchent à exprimer quand ils veulent représenter un séraphin. » (Görres, II, p. 64.)

Esperanza de Brenegalla, de Valence, en Espagne, avait la pieuse habitude de rester en prière devant le saint Sacrement jusqu'à minuit : on la trouva souvent ravie en extase et illuminant toute l'église d'une clarté merveilleuse. Quelqu'un étant venu visiter Dominique de Sainte-Marie dans sa cellulle, il vit très distinctement tout son corps, mais il ne put reconnaître son visage, parce qu'il répandait un tel éclat que, d'après les expressions même du témoin, il semblait couvert d'un soleil.

Lorsque Ida de Louvain recevait les sacrements, de ses yeux partaient de vrais rayons de lumière éclatante. Une de ses compagnes, la voyant prier avec une grande ferveur devant le tabernacle, un jour de Noël, s'approcha d'elle et souleva son voile : elle vit alors sur son visage un éclat comparable à celui des étoiles. Une autre fois, dans l'octave de la Toussaint, comme la sainte assistait à la messe, elle devint lumineuse au point que les rayons partis de sa personne se réfléchissaient sur le mur de l'édifice.

La lumière miraculeuse ne rayonne pas toujours du corps du saint comme de son foyer. Le frère Léon de Catane priait souvent dans l'église avec un autre frère d'une grande sainteté. Pendant longtemps, un paysan, qui demeurait près de là, vit la nuit un globe de lumière s'élever du faîte de l'église. Étonné à la vue de ce spectacle, il s'approche de l'église, et il aperçoit deux colonnes de feu qui montaient vers le ciel. Plus surpris encore, il sonne et éveille le portier du couvent. Celui-ci, qui le connaissait, lui ouvre la porte

de l'église, et ils virent tous deux en entrant Léon et son compagnon en extase et soulevés de terre. Des globes de feu, des étoiles se sont bien souvent montrés au-dessus de la tête des saints. On peut voir au Louvre un miracle de ce genre immortalisé par le pinceau de Lesueur. L'auréole des saints n'est pas uniquement une fiction poétique, c'est l'image de manifestations lumineuses qui fréquemment ont une réalité historique.

La légèreté que l'extase communique au corps de plusieurs extatiques, n'est pas moins merveilleuse. Nous avons déjà parlé de saint Thomas de Villeneuve. Dominique de Jésus-Marie, ravi en extase devant le roi Philippe II, planait au-dessus de la terre, et paraissait tellement soustrait aux lois de la pesanteur, que le souffle de la bouche suffisait pour le mouvoir. Marie d'Agréda s'élevait également au-dessus de la terre pendant ses extases, et restait ainsi trois heures environ. Saint Jean Marinon expliquait le mystère de l'Ascension. Quand il fut arrivé à ces mots : « Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous ainsi à regarder le ciel? » on le vit s'élever lentement au-dessus de la terre. Saint Pierre d'Alcantara, étant en voyage, se mit à genoux au milieu de la grande route, après avoir déposé son bissac, afin de réciter son bréviaire, croyant être seul. Dans la ferveur de la prière, il fut bientôt ravi et élevé en l'air. D'autres voyageurs, venant à passer par là, s'arrêtèrent frappés d'étonnement en le voyant ainsi élevé de plusieurs pieds au-dessus de terre, et ils attendirent qu'il fût revenu de son extase pour lui demander sa bénédiction. Quand le saint reprit ses sens, il s'empressa de s'éloigner couvert de confusion, à cause de sa grande humilité. Il resta une fois suspendu en l'air pendant trois heures, lorsqu'il disait la messe chez les Bernardines d'Avila.

Ces mêmes prodiges ont été constatés en la personne d'une foule de saints, de saint Bernard, de saint François-Xavier, de sainte Lutgarde, de saint Albert, de saint Ignace de Loyola, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Thérèse, de saint Étienne de Hongrie, de Nicolas Fattor, d'Ange de Milan, de Casper de Florence, de Marie Gomez, de Camille de Lellis, d'Angèle de Brixen, de Françoise Olympe, d'Ursule Benincasa, de Catherine de Seins, d'Agnès d'Assise, de Libérat de Civitella, de Pierre de Gorde, et de beaucoup d'autres. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène isolé, que l'on puisse révoquer en doute, à cause d'un soupçon d'observation superficielle. La multitude des témoins rend le fait incontestable.

Il est même arrivé plus d'une fois que l'extatique s'élevait à de grandes hauteurs et se transportait en divers points à travers les airs. « Saint Pierre d'Alcantara s'était fait, à Badajoz, dans les jardins du couvent, une petite solitude au milieu de pins magnifiques, où il pouvait, dans la retraite et le silence, se livrer au mouvement de sa ferveur. On le vit là bien souvent élevé en l'air dans la contemplation, au-dessus du sommet de ces arbres, et rester longtemps en cet état. Là aussi, on l'avait vu souvent planer en l'air à une grande hauteur, les mains en croix, pendant qu'une multitude de petits oiseaux, voltigeant autour de lui et formant par leurs chants un concert agréable, venaient se poser sur ses bras et y restaient jusqu'à ce qu'il fût réveillé. » Mais nous ne pouvons tout raconter : des volumes y seraient nécessaires. Ces quelques exemples suffiront au but que nous nous sommes proposé.

On en conviendra, ces diverses circonstances de l'extase ne sont ni des effets morbides, ni physiologiques, ni même naturels. Tout cela est réellement miraculeux. Les phénomènes de *suggestion* et de *fascination* que le docteur Charcot produit à volonté sur ses jeunes hystériques, à l'exemple de beaucoup de magnétiseurs, ne présentent aucun élément pour expliquer comment un corps humain peut prendre l'éclat des astres ou perdre totalement sa pesanteur spécifique. Impressionner fortement l'imagination ou les sens d'une cataleptique est un prodige qui n'a pas de quoi décourager l'habileté d'un médecin ni d'un homme ordinaire; mais l'imagination la plus exaltée, le sens le plus vif ne saurait engendrer le moindre rayon de lumière matérielle, ni soustraire le moindre atome aux lois de la pesanteur. Il n'y a qu'un phénomène, dans les extases, qui présente quelque analogie avec la docilité de l'hystérique hypnotisée : un seul exemple fera comprendre ce que nous voulons dire. Dominique de Jésus-Marie, dont nous avons déjà parlé, fut ravi en extase une fois pendant qu'il s'entretenait de choses spirituelles. Au bout d'une heure, son prieur, voulant le mettre à l'épreuve, dit à quelques ecclésiastiques de le réveiller en son nom; mais, en parlant ainsi, son intention était de fait qu'il ne revînt pas à lui. Les ecclésiastiques allèrent et l'appelèrent, mais sans succès. Le prieur, après quelques instants, dit à part à quelques personnes présentes qu'il avait l'intention de le réveiller. Or, à peine avait-il prononcé intérieurement son commandement, que le saint commença à sortir de son extase. Un jour que Dominique était tombé en extase devant

le Général de son ordre, celui-ci, voulant à son tour l'éprouver, lui commanda, sans avoir toutefois la volonté d'être obéi, de revenir à lui; mais Dominique ne sortit pas de son état. Le Général, après cela, lui commanda de réciter Complies avec un autre pendant son extase : il le fit aussitôt, au grand étonnement des spectateurs. Il lui dit d'aller dans sa cellule : il y alla. Les personnes qui l'y avaient accompagné, envoyèrent au bout de quelque temps prier le Général de le rappeler à lui. Celui-ci dit au messager d'aller lui-même réveiller Dominique de sa part. Dominique n'obéit pas. Les assistants, qui commençaient à se scandaliser de ce qu'ils prenaient pour une désobéissance, firent avertir le Général par deux ecclésiastiques. Le supérieur sourit à cette nouvelle, et dit aux ecclésiastiques qu'il avait rétracté intérieurement son commandement. Puis il ajouta : « Pour que l'on voie combien il est obéissant, commandez-lui maintenant de revenir à lui aussitôt et de se mettre au lit. » On le fit, et sur-le-champ Dominique sortit de son extase. prit congé des assistants et se mit au lit.

Ces exemples de docilité merveilleuse aux ordres d'un supérieur légitime sont très fréquents dans l'histoire des extatiques. Est-il possible d'en donner une explication naturelle? Il faudrait pour cela, croyons-nous, au moins un signe extérieur de la volonté qui ordonne avec autorité. Or ce signe évidemment n'existe pas, lorsque le commandement est donné à de grandes distances, ou sans communication possible, et surtout lorsqu'il est tout juste le contraire de ce qui est manifesté.

Mais nous avons quelque honte d'insister sur ces rapprochements entre les attaques des hystériques et les extases, de faire des efforts pour opposer des manifestations angéliques à des scènes d'hôpital. Nous devons cependant ajouter encore un mot, afin d'indiquer le point essentiel et fondamental par où l'extase non seulement diffère de tout accident morbide, mais s'élève au-dessus des plus hautes opérations naturelles de l'âme.

VII

Nous nous proposons de jeter ici un coup d'œil rapide sur les rapports des opérations des facultés supérieures avec l'hystérie, d'une part, et, de l'autre, avec l'extase. Ce n'est plus d'analogie même éloignée qu'il faut parler, mais d'opposition absolue, car il y a oppo-

sition absolue entre deux choses dont l'une est produite par ce que l'autre détruit. L'opération mentale produit l'extase, et la crise hystérique trouble ou même anéantit l'opération mentale. Examinons ce double fait et à son origine et dans sa durée.

L'invasion de l'attaque chez l'hystérique est un phénomène tout matériel, un trouble des organes, dont la cause, sans doute, n'est pas encore bien définie, mais qui ne paraît pas être d'autre nature que les accidents morbides des tissus de l'organisme : mouvements d'humeurs, lésions locales, inflammations, fonctions troublées. Les constrictions des viscères, les douleurs de tête, les troubles de l'estomac, en un mot, les diverses phases de l'*aura* ne sont que des effets de causes grossièrement physiques. La crise a son point de départ hors de la sphère de la conscience, de telle sorte que l'on agirait en vain dans cette sphère, et qu'il faut faire appel à des moyens matériels pour arrêter l'évolution de ce phénomène. On ne suggère ni pensées, ni résolutions, ni rien de semblable à l'hystérique pour la ramener à son état normal; on lui administre des préparations pharmaceutiques.

L'extase lie, tantôt seulement les sens, tantôt les sens et l'imagination, et tantôt les facultés de la raison avec l'imagination et les sens. Dans ce dernier cas, totalement miraculeux, l'âme opère en vertu d'une assistance spéciale de Dieu, sans le concours des principes naturels et des connaissances acquises; elle voit la vérité par intuition surnaturelle et comme face à face, et, la voyant de cette manière éminente, elle y adhère d'une manière non moins sublime. Or, même au plus bas degré, l'extase, considérée en tant que suspension de l'exercice des sens, a toujours pour cause un phénomène de l'ordre de la conscience. Nous n'avons pour le démontrer qu'à revenir sur quelques-uns des faits déjà cités par nous en les complétant.

Béatrix de Nazareth, entendant chanter l'antienne de l'Octave de Noël : *Propter nimiam charitatem*, où l'Église exalte l'amour ineffable de Dieu pour les hommes, se mit à méditer affectueusement sur ces paroles et sur ces autres : *Et David cum cantoribus cytharam percutiebat in domo Domini*. Elle fut alors transportée en esprit dans le ciel, et ses sens se fermèrent au monde extérieur. Ce fut sa première extase. Nous avons dit que Christine de Stumbèle éprouva aussi son premier ravissement en entendant le cantique de saint Bernard.

Saint Thomas de Villeneuve, interrogé sur les causes du ravissement qu'il éprouva dans son palais, répondit à son aumônier Bovillo : « Sachez, mon frère, qu'au moment où je commençais l'antienne (*videntibus illis*), une troupe d'anges me l'a prise de la bouche et s'est mise à la chanter dans les airs, mais dans un chant si doux et si mélodieux, qu'il m'a ravi et privé de l'usage de mes sens. Je m'étonne cependant qu'il se soit écoulé tant d'heures que vous le dites, car il me semble vraiment qu'il n'y a pas une demi-heure. Mais il y a tant de charmes dans les consolations célestes, qu'un jour paraît comme une demi-heure. »

Saint Joseph de Copertino tombait en extase dès qu'un objet lui rappelait un peu vivement la pensée de Dieu : le nom de Jésus, de Marie, des saints, un trait de la passion du Sauveur, une allusion à la gloire du Paradis, un chant d'église, la vue d'une image, le son d'une cloche, suffisaient pour le jeter dans le ravissement.

Dominique de Jésus-Marie, tenant entre ses mains une image de l'enfant Jésus, que venait de lui confier la duchesse de Bavière, dit aussitôt ces paroles : *O! quam amabilis! o! quam desiderabilis!* et, poussant un cri, il tomba en extase. Il avait les yeux immobiles, ouverts, levés vers le ciel, et resta ainsi deux heures durant, jusqu'à ce qu'un ordre de l'obéissance l'eût rappelé à la vie des sens. Le jour de Noël, prêchant devant l'empereur, il s'écria tout à coup : « O mon Dieu ! » et aussitôt fut ravi. Quand il eut repris l'usage de ses sens après en avoir reçu l'injonction de son confesseur, celui-ci lui demanda s'il avait entendu sa voix ; le saint répondit que non, et ajouta ces paroles, qu'il est de notre sujet de consigner ici : « De même qu'au commencement de l'extase et pendant qu'elle dure, Dieu attire à lui l'âme si fortement, qu'elle devient étrangère aux sens, ainsi, lorsqu'on commande quelque chose au nom de l'obéissance, Dieu ne cesse d'attirer l'âme avec la même force, et la laisse retourner à lui, pour qu'elle satisfasse à l'obéissance. »

Richard de Saint-Victor, parlant de ces choses dans la langue de la théologie mystique, dit que l'extase prend naissance tantôt dans la grandeur de l'admiration, tantôt dans la grandeur de la dévotion, tantôt dans la grandeur de l'exaltation et de la joie. Une connaissance, et une connaissance sublime, surnaturelle, ne suffit pas au ravissement ; il faut y joindre un sentiment ardent, le cœur qui se fond, l'âme qui s'embrase à la vue ou seulement à la pensée d'un objet dont la beauté et l'amabilité sont ineffables.

Arrêtons-nous cependant à considérer cet exercice extraordinaire de la puissance de connaître. Il y a là de quoi frapper d'étonnement quiconque a l'habitude des choses de l'âme. Mais rappelons d'abord, pour n'avoir plus à y revenir, ce qu'est l'hystérie par rapport à l'intelligence.

Cette maladie atteint, d'une manière au moins médiate ou *sympathique*, comme disent les hommes de l'art, tout le système nerveux cérébro-spinal; elle affecte le cerveau, c'est-à-dire l'organe naturellement indispensable aux opérations des plus hautes facultés de l'âme. Les opérations de l'intelligence sont donc fatalement troublées chez l'hystérique; l'imagination, comme cela se vérifie dans la plupart des excitations du cerveau, acquerra peut-être une sorte d'activité fébrile, où des savants, brouillés avec les notions les plus modestes de la philosophie, ont cru reconnaître un accroissement de vie intellectuelle; mais cette activité est désordonnée et nécessairement associée avec la mobilité, c'est-à-dire l'impuissance du jugement et de la pénétration de l'esprit : il n'est pas possible qu'un organe malade remplisse mieux ses fonctions que le même organe sain. Du reste, toutes les observations rapportées dans l'*Iconographie* démontrent, chez toutes les hystériques, un état mental où les idées sont capricieuses et rarement d'accord avec le bon sens. Pendant les accès, on assiste à tous les troubles intellectuels des diverses crises nerveuses : la raison est alors totalement absente, comme le prouvent surabondamment les phénomènes de suggestion; et ce que l'on remarque de moins déraisonnable, ce sont des rêves dont les détails sont passablement enchaînés, sans jamais dépasser toutefois la loi presque mécanique de l'association des images.

En est-il de même pour les extatiques? offrent-ils vraiment des symptômes de quelque perturbation intellectuelle? Nous ne parlons ici, on le comprend, que des cas approuvés par le jugement de l'Église ou de ses théologiens. Il ne serait pas sage de se faire l'avocat de tous les autres. Rien, d'ailleurs, n'est plus facile que de recueillir des témoignages abondants de l'état intellectuel de ces âmes privilégiées : l'obéissance les a presque toujours obligées de faire connaître par écrit ce qui s'est passé en elles, et ces écrits ont été livrés à la publicité. Or voici ce que l'on constate en les lisant :

Ce sont d'abord des efforts continuels pour contraindre la langue humaine à traduire ce que ces âmes ont éprouvé et ce qui leur

a été révélé dans l'extase. Supposez une nation d'aveugles, qui n'aurait jamais eu de communication avec des hommes clairvoyants : assurément l'idiome de cette nation n'aurait aucun terme pour exprimer les couleurs et les autres accidents de la lumière. Qu'un étranger, doué du sens de la vue, arrive au milieu de ces aveugles et essaye de leur faire comprendre dans leur langage les merveilles de la vision, il y trouvera certainement des difficultés inouïes. Or les extatiques ont encore plus de peine à s'expliquer dans une langue humaine, lorsqu'ils veulent parler des faveurs qu'ils ont reçues pendant leurs extases, par des moyens distincts des sens, de l'imagination, des idées et des principes de la raison, par des moyens que la nature ne possède pas. Ce n'est pas assez de dire que la langue adaptée aux opérations ordinaires de l'esprit humain est forcément insuffisante; les idées mères, ces idées par lesquelles nous comprenons tout, parce qu'elles sont la base de nos jugements, ne s'appliquent plus aux intuitions de l'extase, qui sont d'un ordre infiniment supérieur. Ce n'est point à l'aide de déductions, de raisonnements plus ou moins faciles et féconds, que la vérité arrive à la connaissance de l'extatique, comme cela se vérifie pour nous : la vérité se révèle dans l'extase, du moins à son plus haut degré, immédiatement, par intuition; c'est, suivant l'expression qui revient fréquemment sous leur plume, *par expérience*, *expérimentalement*, qu'ils connaissent l'objet sublime qui se maniteste à eux en leur donnant de pouvoir le contempler. Or il n'est pas possible de faire comprendre une opération de l'*expérience*, à moins de faire appel à quelque *expérience* semblable éprouvée par celui que l'on veut instruire. Ainsi l'on n'arrive pas à faire comprendre quelle est la saveur d'un fruit nouveau à qui n'aurait pas goûté des saveurs analogues. Pour comprendre les dons intellectuels des extatiques, il faut les avoir reçus, il faut être extatique.

Angèle de Foligno marque bien cette impuissance dans sa langue si claire et si vive. Voici en quels termes s'exprime, à ce sujet, son secrétaire, le frère Arnaud : « Angèle dictait, et j'écrivais ; mais elle parlait malgré elle. Au milieu de ses révélations, elle s'interrompait pour me dire : — Tout ce que je viens d'articuler n'est rien ! tout cela n'a pas de sens ! Je ne peux pas parler. — Quelquefois, dans les instants les plus sublimes, quand la parole lui manquait, vaincue par la hauteur des choses, comparant ce qu'elle disait avec ce qu'elle aurait voulu dire, elle s'arrêtait et me criait : — Je blasphème,

frère, je blasphème ! Notre pauvre langage humain ne convient guère que dans les occasions où il s'agit des corps et des idées : au delà, il n'en peut plus. S'il s'agit des choses divines et de leurs influences, la parole meurt absolument.

« Quelquefois elle se servait de paroles qui m'étaient absolument inconnues et étrangères : c'était immense, c'était puissant, c'était éblouissant; c'était mille fois plus admirable que tout ce que j'ai écrit. Elle ne pouvait rien formuler. J'entrevoyais quelque chose d'inouï; mais, ne sachant pas quoi, je restais là sans écrire. Quelquefois j'ai vu Angèle dans une douleur profonde, parce qu'il lui était impossible de rien manifester.

. . . . . .

« Après avoir écrit sous sa dictée, je relisais à Angèle, afin de soumettre l'œuvre à ses corrections. Très souvent elle me disait : — C'est singulier! c'est étonnant! Qu'avez-vous donc écrit? Je ne reconnais pas cela. — Un jour elle me dit : — Je ne sais comment vous faites : ce que vous avez écrit là n'a aucune saveur. — Une autre fois, elle me fit cette remarque : — Les paroles que vous avez écrites, servent tout au plus à me rappeler de loin le souvenir de celles que j'ai entendues. Mais si je ne voyais les choses dans la lumière intérieure, ce que vous avez écrit là ne m'en donnerait pas la moindre idée. — Un autre jour : — Tout ce qu'il y a de bas et d'insignifiant dans mes paroles, me dit-elle, vous l'avez écrit; mais la substance précieuse, la chose de l'âme, vous n'en avez pas dit un mot. »

Mais, si le mystique est absolument incapable de donner une connaissance adéquate de ce qu'il a vu surnaturellement dans le sanctuaire des choses divines, il peut, au moyen d'analogies, en suggérer quelque idée affaiblie, de même qu'en traçant quelques lignes sur la poussière avec un bâton, un habile dessinateur pourrait rappeler, d'une manière horriblement imparfaite, par exemple, la *Transfiguration* de Raphaël. Tels sont les écrits des mystiques, quelques traits à peine commencés d'objets dont la perfection est infiniment ravissante. Or ces ébauches, si grossières par rapport à leur objet, que sont-elles par rapport à nous?

Des hommes dont la culture intellectuelle n'est pas à révoquer en doute, et qui, après tout, sont les seuls juges compétents en pareille matière, les théologiens, en un mot, déclarent que ces ébauches, que les écrits des mystiques sont admirables au point de

vue de la théologie. Or, la théologie ne serait-elle pas ce qu'elle est, c'est-à-dire le désespoir de la philosophie sérieuse, qui en admire les conclusions sans pouvoir y atteindre par ses propres efforts; la théologie ne serait-elle qu'une construction hypothétique de quelques esprits amoureux de systèmes métaphysiques, elle est encore assez belle et assez élevée pour dépasser la portée d'une tête de femme dans la plénitude de son bon sens. Lors donc que des théologiens découvrent dans une œuvre une doctrine théologique admirable, on peut s'en remettre à eux pour croire qu'il y a là quelque chose qui honore l'esprit humain. Mais, sans recourir à ces autorités, y a-t-il un homme de quelque instruction qui ne trouve dans les écrits de sainte Thérèse les marques d'une intelligence puissante et d'un rare bon sens, qui ose blâmer l'Église d'avoir donné à cette femme le titre de docteur? Eh bien! sainte Thérèse est encore plus célèbre par ses extases que par son esprit.

Les livres des mystiques, du reste, tout fermés qu'ils sont au commun des lecteurs, présentent çà et là des traits qui dépassent, je ne dis pas la portée d'une hystérique, ni même celle d'un savant médecin, ou d'un professeur de philosophie de la Sorbonne, mais le coup d'œil de l'esprit d'un Descartes ou d'un Bossuet. Qu'on nous permette d'en rapporter quelques exemples, sans espérer néanmoins qu'ils seront compris de tous.

Nous venons de parler d'Angèle de Foligno. Ses révélations, recueillies par le frère Arnaud et traduites par Ernest Hello, sont, en vérité, semées d'éclairs.

Voici d'abord quelques traits sur l'humilité, cette vertu si peu connue et qui n'est en somme que la connaissance sentie et goûtée de la grandeur de Dieu et du néant de l'homme. « Quand je cherche la source du silence, je ne la trouve que dans le double abîme où l'Immensité divine est en tête à tête avec le néant de l'homme. Et la lumière du double abîme, cette lumière, c'est l'humilité. » Parlant de l'abîme humain, elle s'écrie ailleurs : « L'humilité m'a engloutie comme un océan sans rivage. » Un autre mystique, Rusbrock, qui fut appelé l'Admirable, dit dans le même sens : « Notre essence est une solitude immense, un désert à perte de vue, où Dieu vit et règne. » Quelle profondeur! « Se connaître, connaître Dieu! dit Angèle, nécessité suprême qui domine toute nécessité! Être éternellement penché sur le double abîme, voilà mon secret! » Cette doctrine si belle et si solide est exprimée ailleurs par l'extatique de

Foligno, dans un langage moins brûlant. « Cette humilité de cœur que Dieu vous demande et vous enseigne, est une lumière merveilleuse et éclatante qui ouvre les yeux de l'âme sur le néant de l'homme et l'immensité de Dieu. Plus vous connaîtrez sa bonté immense, plus vous connaîtrez votre néant. Plus vous verrez votre néant et votre dénuement propre, plus s'élèvera dans votre âme la louange de l'Ineffable : l'humilité contemple la bonté divine, elle fait couler de Dieu les grâces qui font fleurir les vertus. »

Veut-on des observations psychologiques supérieures à celles des plus grands philosophes, écoutez ceci : « L'homme aime, comme il voit. » Nous dirions, nous : « L'abstraction tue l'amour. » Pédantisme d'école! Mais réciproquement l'amour éclaire les yeux, comme le signifie cette prière : « O Mère désolée, sainte Marie, dites-moi quelque chose de la Passion du Fils : car vous en avez vu plus que tout autre saint, à cause de votre grand amour. Vous l'avez vu avec les yeux du corps et avec ceux de l'âme; vous avez beaucoup vu, parce que vous avez beaucoup aimé. » Et cependant Angèle affirme que la Mère des douleurs, malgré tout ce qu'elle a vu dans la lumière de son amour, est incapable de raconter la Passion telle qu'elle est. « Si quelqu'un, ajoute-t-elle, me racontait la Passion telle qu'elle fut, je lui répondrais : *C'est toi, c'est toi qui l'as souffertc!!!* »

Mais c'est l'amour de Dieu qui se révèle surtout d'une manière merveilleuse dans les paroles d'Angèle : « Dieu ne demande à l'âme que l'amour : car lui-même aime sans mensonge, et lui-même est l'amour de l'âme. Pesez ces dernières paroles; pesez-les. Elles sont profondes (1). — Que Dieu soit l'amour de l'âme, il me le faisait sentir par une vive représentation de sa Passion... et il ajoutait : « Regarde bien; trouves-tu en moi quelque chose qui ne soit pas amour? » En parlant de l'Eucharistie, Angèle dit : « Comme ses entrailles criaient vers nous, il s'est jeté là tout entier, tout entier et pour toujours, jusqu'à la consommation des siècles. » Qu'est auprès de cet amour inconcevable l'amour des âmes les plus ardentes? Angèle le dit dans sa langue inimitable. « Au lieu où j'étais, je cherchai l'amour, et je ne le trouvai plus. Je perdis même

(1) L'explication de ce passage se trouve dans un autre endroit où nous lisons : « Dans cette lumière, je vis que ce n'était pas moi qui aimais. Je me voyais pourtant dans l'amour; mais c'était en vertu d'un don. » La charité est une infusion de l'Esprit-Saint.

celui que j'avais traîné jusqu'à ce moment, je fus faite le *non-amour*. » Elle avait dicté pourtant, quelques pages plus haut, ces autres paroles de feu. « Je fus remplie (elle parle d'un de ses ravissements) d'un amour auquel je ne crains pas de promettre l'éternité; et si une créature me prédisait la mort de mon amour, je lui dirais : « Tu mens » ; et si c'était un ange, je lui dirais : « Je te connais : c'est toi qui es tombé du ciel. »

Arrêtons-nous, car il faudrait tout citer. Montrons seulement par un exemple qu'Angèle avait appris, dans ses visions, outre la langue aux traits de feu, l'éloquence abondante. « Mon âme est souvent ravie aux secrets divins. Je comprends alors... et quand je reviens des secrets divins, je puis prononcer quelques petits mots avec assurance. Mais s'il s'agit des opérations ineffables, s'il s'agit de l'éblouissement de gloire, n'approchez pas, parole humaine; ce que j'articule en ce moment me fait l'effet d'une ruine, et j'ai l'épouvante qu'on a quand on blasphème. Si toutes les consolations spirituelles, si toutes les joies célestes, si toutes les délectations divines qui ont été senties depuis le commencement du monde; allons plus loin, disons autre chose, que dirai-je bien? si tous les saints qui ont vécu avaient sans cesse parlé de Dieu, et si toutes les délectations, bonnes ou mauvaises, qu'a jamais senties la créature terrestre étaient changées en délices pures, en délices spirituelles, en délices éternelles, et si ces délices devaient me conduire à l'inénarrable joie de Dieu manifesté; si l'on m'offrait tout cela réuni, et si, pour le tenir, il me fallait donner et changer un instant de ma joie suprême, un instant de mon éblouissement, le temps qu'il faut pour lever ou pour fermer les yeux, je dirais : Non, non, non. »

Nous venons de citer Rusbrock l'Admirable, le solitaire de la Vallée-Verte. Voici en quels termes en parle un homme bien capable de l'apprécier, Denys le Chartreux : « C'était un homme ignorant, qui ne savait seulement pas le latin. Mais la science surnaturelle lui fut donnée en partage. Il écrivit dans un idiome vulgaire les plus délicates et les plus profondes vérités, avec une sublimité telle, que les plus excellents professeurs de la sacrée théologie, avouant leur immense infériorité, éperdus d'admiration, n'ont plus d'haleine en sa présence. » C'est à l'âge de soixante ans que Rusbrock se retira dans la Vallée-Verte, où l'Esprit divin accordait à son âme les plus merveilleuses faveurs. « Quand il sentait en lui, dit Surius, les splendeurs de l'inspiration, il allait seul au cœur de la forêt: quand

il avait puisé aux sources de l'Esprit, il écrivait ce qui se présentait (1). » Voilà comment cet ignorant fut soulevé au-dessus des plus grands maîtres. M. Ernest Hello, traducteur de Rusbrock d'après le latin de Surius, dit de sa manière d'écrire : « Un océan de flamme qui brûlerait sur place, ressemblerait un peu au style de Rusbrock. C'est plus haut que l'azur, plus profond que la nue, et les quatre horizons seraient pour lui un vêtement trop étroit. Mais dans cette grandeur tout est précis. »

Ainsi quelques paroles lui suffisent pour distinguer clairement les réalités de l'union mystique des folies du panthéisme alexandrin. « Quand je parle d'unité entre Dieu et l'homme, j'ai déjà dit, et je le répète, qu'il ne s'agit ni d'unité de nature, ni d'unité d'essence, mais d'unité d'amour. Je veux insister sur ce point. L'essence de Dieu est incréée, la nôtre est créée : l'abîme est infranchissable, la distinction est éternelle. Jamais les prodiges de l'amour ne l'effaceront; jamais les transports de l'union ne produiront l'unité de nature. Nous nous perdons quant aux transports de la jouissance; mais nous nous perdrions quant à la substance, si nous étions anéantis dans un certain sens de ce mot : dépourvus de connaissance et d'amour, nous serions incapables de béatitude. » Rien de plus ferme, mais un philosophe de sens aurait pu dire cela; ce que les plus habiles penseurs du monde abandonnés à leurs propres lumières n'auraient jamais trouvé, ce sont ces quelques mots placés immédiatement à la suite de ceux que nous venons de citer : « Notre essence est une solitude immense, un désert à perte de vue; or nous sommes condamnés à errer dans ce désert, à moins

(1) Voici un exemple qui peut renseigner sur le genre de vie que menait Rusbrock :

« Touché de Dieu, comme à son ordinaire, il s'était un jour enfui dans les profondeurs de la forêt; là, il s'assit sous un arbre. Foudroyé par la douceur divine, il souffrit un excès d'esprit. Le ravissement dura beaucoup plus longtemps qu'à l'ordinaire. Les frères l'attendaient. Rusbrock ne revenait pas. Les frères tombèrent dans l'anxiété. Ils se dispersèrent, pour le chercher, de tous côtés à la fois. On le cherche partout dans les environs, et partout vainement... Parmi les frères, Rusbrock avait un ami particulièrement intime. Celui-ci cherchait avec une diligence inexprimable. Tout à coup, de très loin, il aperçut un arbre illuminé, et, autour de l'arbre, un cercle de feu qui l'entourait comme un fossé entoure une place forte. Le frère s'avança dans le plus profond silence. Quand il approcha, il distingua sous l'arbre Rusbrock. Mais Rusbrock n'était pas encore revenu à lui. Assis sous l'arbre, il était dans l'ivresse spirituelle. (*Surius*, traduit par Ernest Hello.)

que l'amour ne nous enlève plus haut que nous-mêmes, dans le sein de Dieu. »

Cette ascension n'est pas l'œuvre de l'homme ; elle est l'œuvre du Christ, moyennant certaines conditions, qui dépendent en partie de l'homme. Le Christ, — nous citons encore l'admirable mystique, — « le Christ dit en esprit : Sortez de vous-même, sortez, comme je vous attire. Mais cette attraction est ineffable : elle ressemble à une invitation intérieure et à une exigence de la vérité sublime, qui nous demande pour s'unir à nous. Cette invitation est une jouissance inconnue, et une activité sublime émerge de cet océan : car l'homme s'ouvre et se dilate. » Il avait déjà dit : « Toutes les jouissances du monde ne sont rien auprès de la jouissance dont je parle : car c'est ici Dieu qui coule au fond de nous avec toute sa pureté, et notre âme n'est pas seulement remplie, mais débordée. Cette expérience est la seule lumière qui puisse montrer à l'âme l'épouvantable misère de ceux qui vivent sans amour. » Quelle parole ! Parcourez tout ce qui a jamais été écrit humainement par des hommes, depuis Thot l'Égyptien jusqu'aux penseurs d'aujourd'hui les plus fiers de leur pensée, certainement vous ne trouverez rien qui en approche. C'est en lisant, ou plutôt en pénétrant des phrases comme celles-là, que l'on comprend bien ce qu'est une pensée pleine, et, par contre, ce qu'est une pensée creuse, pensée de surface, pensée d'apparence, pensée froide, pensée morte, c'est-à-dire celle qui compose la plupart des livres, même les plus estimés et les plus estimables au point de vue humain.

L'intelligence et les autres facultés supérieures ne s'élèvent jamais plus haut que dans les phénomènes de la vie mystique. Les signes équivoques obtenus à la Salpêtrière avec tant de peine, au moyen de procédés minutieusement prévus et sur des personnes remplissant certaines conditions indispensables de tempérament, d'âge, de santé, de préparation soutenue, sont loin d'être des signes de raison ; ce ne sont en somme que des niaiseries. Quiconque a l'honneur d'avoir un jugement d'homme et d'en faire usage, ne peut non plus établir une confusion entre ces deux ordres de faits qu'entre le génie et l'idiotisme. Mais les partisans de la pathologie à outrance ont réponse à tout ; qu'opposeront-ils à notre démonstration par les faits ? Sans confondre les catégories, ce qui serait par trop se moquer des méthodes scientifiques, ils diront sans doute, avec Moreau, de Tours, que le génie est une névrose, et que, par conséquent, les plus su-

blimes pensées des mystiques peuvent fort bien n'être qu'un effet de quelque cas morbide.

Nous pensons que le mot du médecin tourangeau fait plus d'honneur à son esprit qu'à sa science médicale, qui n'était pas petite, à la vérité, mais qui de ce côté s'est trouvée courte. Le génie, une névrose! Ceci revient à dire que la fonction arrive au plus haut degré de perfection, lorsque l'organe qui l'exerce est lésé : c'est à peu près comme si l'on disait que, pour bien courir, il faut d'abord se casser une jambe; que, pour bien voir, il faut avoir mal aux yeux; que, pour bien parler, il faut que le nerf de la langue soit paralysé. Le génie ne se manifeste que par l'intelligence; et l'intelligence, quoi qu'on fasse, ne s'exerce pas sans le cerveau. Si donc le cerveau est atteint d'une névrose, il est empêché dans ses fonctions, et il ne peut plus servir régulièrement ni le génie ni l'intelligence la plus ordinaire. Ce qui fait illusion, c'est que certaines maladies, certaines névroses même, comme nous l'avons déjà fait observer, activent le mouvement de l'imagination, et que l'imagination est faussement prise pour l'intelligence par maints physiologistes. Toute fièvre excitante, à cause de la rapidité plus grande qu'elle donne à la circulation sanguine, multiplie les images dans le cerveau, exactement comme un courant d'air plus fort, c'est-à-dire plus rapide, multiplie proportionnellement les vibrations des anches d'un orgue. Mais, qui ne l'a remarqué? cette succession des phénomènes d'imagination, non moins irrésistible que rapide, est pour la faculté qui examine, qui abstrait, qui raisonne et qui juge, en un mot, pour l'intelligence, une cause d'affaiblissement. Et n'est-ce pas pour cette raison que la femme, dont l'imagination est naturellement si mobile, fait presque toujours preuve de faiblesse de jugement, et, sous ce rapport, reste fort au-dessous de l'homme? Une imagination vigoureuse, qui représente exactement, fortement et clairement, est l'auxiliaire indispensable des facultés supérieures; mais une qualité doit accompagner les autres, sous peine de les rendre inutiles: c'est la docilité. L'intelligence n'est puissante que lorsqu'elle domine facilement l'imagination, en évoque à son gré les images vives et fidèles, et les maintient dans son regard comme il lui plaît et autant de temps qu'il lui plaît. Or cela suppose l'intégrité du cerveau : dès qu'il y a lésion, les vibrations d'où dépend le fonctionnement de l'imagination, peuvent être accélérées, mais elles sont faussées et surtout plus ou moins soustraites à la direction de la volonté rai-

sonnable, ce qui entraîne fatalement une imperfection dans les opérations de l'intelligence. Qu'attendre d'un musicien dont l'instrument n'est plus accordé, et dont les doigts sont plus ou moins paralysés? Qui a jamais découvert le moindre trait de génie dans ces maisons où l'on recueille les malades dont le cerveau est lésé? Non, le génie ne saurait être une névrose; la névrose ne peut être le principe d'opérations intellectuelles supérieures à tout ce que présente l'esprit humain dans l'état de santé.

Notre thèse, du reste, en ce qui du moins concerne les hystériques, se trouve confirmée par un homme de l'autorité la plus compétente et la moins suspecte.

Dans un écrit récent sur les hystériques, le docteur Henri Huchard, résumant ce qu'il a dit de leur état mental, s'exprime en ces termes : « Toutes les diverses modalités de leur état mental que nous avons cherché à étudier, peuvent presque se résumer dans ces mots : *Elles ne savent pas, elles ne peuvent pas, elles ne veulent pas vouloir.* C'est bien en effet parce que leur volonté est toujours chancelante ou défaillante, c'est parce qu'elle est sans cesse dans un état d'équilibre instable, c'est parce qu'elle tourne au moindre vent comme la girouette sur nos toits, c'est pour cette raison que les hystériques ont cette mobilité, cette inconstance et cette mutabilité dans leurs désirs, dans leurs idées ou leurs affections. C'est encore pour la même cause qu'elles manquent de franchise et qu'elles commettent si souvent des mensonges : car elles laissent leurs pensées errer au gré de leur imagination vagabonde ou déréglée, qu'elles sont impuissantes à diriger, comme si elles étaient sans cesse sous l'influence d'un empoisonnement par le haschich (1). » Sans nous arrêter à la logique du médecin de l'hôpital Tenon, nous devons avoir toute sorte d'égards pour les faits qu'il enchaîne avec plus ou moins de bonheur. Or, on le voit, ces faits confirment admirablement ce que nous venons de dire touchant l'extrême mobilité d'esprit des hystériques, et, par suite, de l'affaiblissement inévitable de leur intelligence.

En somme, l'attaque hystérique, comme celle de toutes les névroses, éclate sous l'action de causes morbides, c'est-à-dire physiques et matérielles, presque toujours inévitables. L'extase proprement dite est en elle-même un état tout spirituel : les symptômes

(1) *Caractère, mœurs, état mental des hystériques*, par le Dr Henri Huchard, médecin de l'hôpital Tenon. — Paris, 1882.

matériels qui l'accompagnent, sont de purs accidents, qui peuvent se manifester ou non, avec telle forme ou telle autre, sans que le phénomène principal en soit modifié.

L'extase résulte de la présence et de l'influence naturelle ou surnaturelle de quelque objet éminemment propre à exercer notre puissance de connaître et notre puissance d'aimer, et qui, à cause de cette aptitude singulière, attire à lui toutes les énergies de notre âme. Il doit en résulter pour le corps, surtout s'il n'est pas vigoureusement constitué, une sorte de *deliquium*, d'évanouissement; et, s'il s'y rencontre des dispositions à quelque névrose, il est tout naturel que le *deliquium* présente des symptômes de *catalepsie*, de *tétanisme* et autres. Mais alors la névrose ne suit jamais son évolution; elle est tout extérieure, ne pénètre pas jusqu'aux opérations psychologiques, lesquelles jouent toujours le rôle de cause et ne sont jamais effet. C'est là qu'est le miracle, invisible à d'autres yeux qu'à ceux de la conscience; l'extase extérieure n'est pas plus merveilleuse en elle-même que la crise nerveuse chez les malades du docteur Charcot.

J. de Bonniot, *S. J.*

LA FEMME CHRÉTIENNE DANS LES GAULES

I

La Gaule est devenue romaine. Rome lui a donné, avec sa langue, ses lettres, ses arts, son droit admirable et ses mœurs corrompues.

L'antique constitution de la famille romaine est alors brisée. A la communauté des biens le nouveau droit fait généralement succéder le régime dotal, qui assure à l'épouse veuve ou répudiée la restitution de sa dot : c'est la fréquence des divorces qui a créé cette situation. De même que la puissance paternelle et la tutelle, la puissance maritale n'est plus qu'une illusion. La femme est libre, et cette liberté n'est pour elle que l'esclavage de ses passions. Ce que furent alors le luxe et la dépravation de la Romaine, je l'ai dit ailleurs (1). Aussi est-ce à l'époque même de son affranchissement qu'elle voit la législation opposer à sa folle indépendance et à son luxe ruineux les lois Voconiennes, qui limitent ses droits de succession. Sa scandaleuse immixtion dans les débats judiciaires lui fait interdire le droit d'agir en justice pour le compte d'autrui. Bientôt le sénatus-consulte Velléien lui défendre de s'engager pour qui que ce soit, fût-ce même pour son mari (2).

C'est à ces lois que la femme gallo-romaine va être soumise ; ce sont ces mœurs qui vont devenir les siennes.

Au sein des forêts druidiques, dans sa pauvre cabane, l'antique Gauloise était fière et réellement libre sous le joug du mari qui

(1) *La Femme romaine.*

(2) J'ai particulièrement étudié cette nouvelle condition légale dans *la Femme romaine.* Je ne fais qu'indiquer aujourd'hui les lois Voconiennes, qui étaient déjà tombées en désuétude au deuxième siècle de notre ère.

pouvait cependant disposer de sa vie même. Au milieu des belles cités que fait naître l'influence des vainqueurs, dans la villa dont les mosaïques et les précieux débris se retrouvent jusque sous notre sol parisien, l'élégante Gallo-Romaine, soustraite à la puissance de son mari, n'est plus pour lui qu'une des femmes de son gynécée : l'esclave, non de son autorité, mais de son plaisir.

L'antique Gauloise était souvent cruelle, mais ses mœurs étaient chastes, et ses instincts, spiritualistes. En l'initiant à des habitudes corrompues, à un culte matériel, en la faisant pénétrer dans des théâtres immoraux, Rome lui fait perdre sa pudeur et ses vieilles croyances. En la civilisant, en lui donnant le goût de ses lettres, de ses arts, Rome adoucira-t-elle du moins le caractère farouche de sa nouvelle sujette? ou plutôt les instincts de la barbare ne se réveilleront-ils pas dans ces arènes où le sang de l'homme coule pour le plaisir de l'homme?

Certes, à toute époque de dégradation morale, il est des exemples d'honneur et de vertu qui sont la protestation même de la conscience. Pourrions-nous oublier ici Éponine, la compagne du Gaulois Sabinus, qui, après avoir tenté de relever l'indépendance de son pays, dut se réfugier dans un souterrain, où il passa plus de neuf années? Éponine partage avec lui ce sépulcre anticipé; elle y devient deux fois mère, et lorsqu'un jour elle vient se jeter aux pieds de Vespasien pour demander la grâce de son mari, elle dira à l'empereur, en lui présentant ses enfants, qu'elle les a mis au monde dans un tombeau, afin que plus de suppliants vinssent implorer sa clémence. Prière sublime, qui arrache des larmes au prince, mais qui ne le fléchit pas! Éponine n'obtient que la dernière grâce qu'elle demande : celle de partager la mort du bien-aimé proscrit avec qui, dit-elle fièrement à Vespasien, elle a été plus heureuse dans les ténèbres souterraines, que l'empereur sur le trône.

Avec Éponine citons l'impératrice Victoria, l'un de ces Césars gaulois qui, au troisième siècle, reprirent les grands desseins de Sabinus. Sœur de Posthume, le premier de ces Césars, Victoria insuffla son généreux enthousiasme aux soldats, dont elle était l'idole. On l'appelait la mère des camps. Elle-même fut proclamée impératrice des Gaules. Comme une célèbre princesse arabe, Zénobie, reine de Palmyre, qui la reconnaissait d'ailleurs pour son égale, Victoria poursuivait le noble but d'arracher sa patrie à un abrutissant esclavage. Suivant l'expression d'un regretté savant, elle fut

pour la Gaule un génie tutélaire dont la mémoire ne devait pas périr (1).

Victoria seconde dans ses exploits l'empereur Posthume, qui fait reculer les aigles romaines et les étendards germains. Elle voit son fils associé d'abord à la puissance de son frère, puis à la mort violente de celui-ci. Tous deux périssent dans une révolte des légions. Mais l'impératrice garde son ascendant, même sur ces armées qui frémissent au souffle de la révolte. Elle fait proclamer successivement trois Césars, et le dernier de tous n'abandonne la cause nationale que lorsque Victoria a rendu le dernier soupir.

Éponine, qui fut la victime des Romains; Victoria, qui fut leur ennemie, n'ont reçu de la civilisation romaine que cette influence bienfaisante qui, au lieu de substituer les vices de la corruption aux instincts de la barbarie, est pour les natures primitives ce qu'une sage culture est pour l'arbre à la sève généreuse. Éponine allie à la pureté et à la grandeur d'âme des anciennes Gauloises la tendresse d'un cœur qui sait aimer. Elle ne venge pas son mari, elle meurt avec lui. Victoria, elle, est la Gauloise dont l'héroïsme guerrier a été discipliné par l'éducation romaine. Ce n'est pas, comme ses aïeules, pour sa liberté personnelle qu'elle se jette dans la mêlée, c'est pour la liberté de sa patrie asservie. Nul crime ne souille sa noble main.

Cette influence civilisatrice qui polit les mœurs sans les dépraver, se retrouve dans les vieilles inscriptions de la Gaule romaine. « A Furia Valentina Eustathiola (femme illustre?), aussi remarquable par ses qualités naturelles que par son éducation (2) », dit une pierre funéraire trouvée à Saint-Denis en 1858.

Mais cette heureuse influence de la Rome impériale fut rare dans notre Gaule. C'était à une autre Rome, à la Rome chrétienne, qu'il appartenait de l'exercer avec cette souveraine puissance que donnent une origine divine et une incomparable doctrine.

VIRGINI PARITVRÆ, « à la Vierge qui doit enfanter », telle était l'inscription d'une statue découverte dans cette antique forêt de Chartres que les Gaulois regardaient comme le centre du monde. C'est

(1) M. Eichhoff, *l'Impératrice Victorine dans la Gaule*. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867.)

(2)..... Ma. Furiæ Valentinæ Eustathiolæ, c. f. nativis morib. institutq. eximiæ. (M. de Guilhermy, *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe*. — DXX. Tome II, 1875.)

au Fils de la Vierge, c'est au Rédempteur attendu par leurs pères, que les Gaulois allaient devoir leur régénération. Il était naturel que cette espérance de salut fût donnée par la Vierge-Mère au pays qui devait être appelé *Regnum Galliæ*, *Regnum Mariæ*, « le Royaume de France, le Royaume de Marie. » Aussi Notre-Dame de Chartres est-elle devenue pour nous l'objet d'un pèlerinage tout national. C'est depuis nos malheurs surtout que nous aimons à l'invoquer. Comme pour nos ancêtres, elle est pour nous l'objet d'une immortelle espérance.

II

Les Gauloises des premiers temps avaient, nous le savons, gardé quelques traditions primordiales : le vague souvenir de l'Éternel, la croyance à l'immortalité de l'âme, l'espoir du Rédempteur, certaines vertus qui, même dans la créature déchue, rappellent que l'homme a été créé à l'image de Dieu. Elles vivaient enfin dans un milieu patriarcal. Leurs mœurs étaient chastes.

Mais, nous l'avons aussi remarqué, les erreurs païennes obscurcissaient les croyances spiritualistes des Gauloises. Elles n'aimaient pas leurs dieux. Elles ne semblent guère non plus avoir aimé le prochain. Leur dévouement paraît avoir été circonscrit dans les limites de la famille. Leurs ennemis étaient l'objet de leur implacable ressentiment. Leur courage devenait facilement de la barbarie; et ce courage, elles le tournaient aussi contre elles-mêmes, si toutefois on ne doit pas nommer lâcheté plutôt que courage l'acte criminel qui fait déserter à une créature humaine le combat de la vie.

Puis était venue la conquête romaine, qui avait ajouté aux erreurs et aux barbares instincts des Gauloises le matérialisme grossier dans lequel était tombée Rome; la conquête romaine, qui avait initié ces femmes à la savante corruption des époques de décadence, et qui avait tourné du côté de l'amphithéâtre leur soif de carnage.

Mais cette même conquête apportait aussi l'Évangile à la Gaule. L'Évangile réveilla puissamment les instincts spiritualistes de la Gauloise, et les éclaira aux divins rayons de l'éternelle Vérité. Il dit à cette femme ce qu'était ce Dieu dont elle n'avait plus qu'une faible perception; ce Dieu unique, éternel, créateur de l'univers et principe de toute perfection. Le christianisme lui apprit que cette Vierge-Mère honorée dans la forêt de Chartres avait mis au monde le Dieu fait homme, le Verbe fait chair, le Rédempteur qui avait

donné sa vie pour racheter les hommes, et qui leur avait offert dans sa personne le sublime modèle des vertus qu'il enseignait. Le christianisme fit aussi connaître aux femmes de la Gaule les raisons qu'elles avaient de croire leur âme immortelle, et leur enseigna que leur Sauveur serait leur Juge suprême au jour du jugement dernier et de la résurrection de la chair.

Mais l'Évangile ne se borna pas à réveiller et à diriger les croyances spiritualistes de la Gauloise et à lui rendre cette pureté dont la source est en Dieu. Il mit dans le cœur de cette femme deux amours, qui renferment, dit le Christ, toute la Loi et les Prophètes : l'amour de Dieu, amour non seulement contemplatif, mais agissant, et par lequel l'être créé à l'image de Dieu s'applique à reproduire en lui les perfections du divin Modèle ; l'amour du prochain, amour qui se confond avec le premier, et qui, cherchant encore Dieu dans l'homme, salue le Verbe dans le juste, le ramène dans le pécheur, délivre le Christ dans l'esclave, le secourt dans le pauvre, le soigne dans le malade, le défend et le protège dans tout ce qui est faible, l'enfant, la femme, l'assiste enfin dans tout ce qui souffre, ami ou ennemi.

A la loi du talion succède la loi de miséricorde, et le devoir de rendre le bien pour le mal. Dans cette Gaule où avaient vibré les plus sauvages accents de la vengeance païenne, la femme apprend que l'ennemi de sa race, ou de sa famille, ou de sa personne, est, comme elle, un enfant de Dieu, racheté par le sang du Christ, et qu'il est ainsi deux fois son frère.

Et cet enseignement, le Dieu qui l'avait formulé, l'avait pratiqué. Il était mort pour ses bourreaux, en jetant ce cri sublime : « Père, pardonnez-leur : ils ne savent ce qu'ils font ! »

Dans la Gaule, comme partout, la femme accueillit avec transport la loi qui, en la rendant à sa pureté originelle, répondait à ces instincts de tendresse que des coutumes barbares peuvent bien comprimer en elle, mais qui subsistent toujours. Et d'ailleurs, quelle reconnaissance elle devait à la religion du Christ !

Quand la croix rédemptrice saisit la Gaule dans ses bras, ici encore, comme nous le remarquions à propos de la Grèce, elle relève la femme (1). »

La femme, que les Gaulois respectaient, mais qu'ils asservissaient

(1) Dans notre étude sur *la Femme grecque*.

et n'aimaient que d'une rude affection ; la femme, que les Gallo-Romains ne respectaient plus guère, qu'ils n'aimaient que comme un objet de luxe, et à qui leur indifférence laissait une insultante liberté, la femme leur apparaît à l'admirable lumière des saintes Écritures. La femme, fille de Dieu, créée, non, comme Adam, d'un vil limon, mais d'une substance plus pure, substance prise tout près du cœur de l'homme; la femme, instituée, de par la volonté divine, aide et compagne de l'homme; la femme, coopérant à l'œuvre divine de la création, en donnant des hommes à la terre et des âmes au ciel (1) : voilà le type que la Bible présente à nos ancêtres, et qui leur révèle pourquoi leurs pères courbaient involontairement la tête devant cette apparition, quelque altérée qu'elle fût. Ces enseignements sacrés leur expliquent aussi pourquoi, dans la condition de leurs femmes, l'abaissement se mêlait à la dignité : par la femme le péché était entré dans le monde, et sur elle pesait lourdement la sentence de l'Éden : « Tu seras sous la puissance de ton mari. »

Mais les enfants de la Gaule romaine apprennent en même temps que la Vierge-Mère, en mettant au monde le Rédempteur, a sauvé ce qu'avait perdu la femme.

Ce Rédempteur avait admis la femme à son enseignement, il l'avait rachetée de son sang et lui avait envoyé, à elle aussi, les dons de l'Esprit-Saint. La fille de Dieu, l'aide de l'homme, était devenue la disciple du Christ, disciple généreuse, dévouée au delà de la mort, et qui, aux heures douloureuses de la Passion, quand les apôtres mêmes se cachaient, gravit le Calvaire à la suite du divin Maître; et c'est alors que, « debout au pied de la Croix », une femme, une mère s'était associée au sacrifice de son fils mourant pour l'humanité; c'est alors que le Christ expirant avait légué cette mère à l'humanité. Voilà ce que le Christianisme avait fait de la femme. Mais ce n'est pas tout. Nous avons rappelé que c'était l'amour qui était le suprême commandement du Christianisme. Cet amour, avec quelle tendresse il vient se concentrer sur la femme! Respectée dans sa dignité, cette noble mais frêle créature est aimée de cet amour qui cherche en elle non seulement le Dieu vivant, mais le Dieu souffrant (2).

Dans son amour et dans sa reconnaissance pour Jésus, la Gauloise lui donne jusqu'au témoignage de sa vie. Alors qu'elle assis-

(1) Mgr Dupanloup, *Lettres sur l'éducation des filles.*
(2) Cf. mon étude sur la *Femme biblique.*

tait aux sacrifices ou qu'elle y présidait comme druidesse, elle avait pu voir ses compatriotes puiser dans la croyance à l'immortalité de l'âme la pensée de s'immoler volontairement pour sauver la vie de leurs semblables. Il y avait dans ces sacrifices volontaires comme une interprétation erronée du dogme de la Rédemption. Le Christianisme donne à ce besoin de dévouement et d'immolation sa véritable portée. Le Christianisme inspire à ces hommes la volonté de mourir pour le Dieu qui est mort pour eux, et les fils du Gaulois, ce « peuple qui ne craint pas la mort », courent au martyre avec leur généreuse vaillance. Leurs femmes, qui toujours furent leurs émules en courage, s'associent avec enthousiasme à leur héroïque élan. La femme des Celtes ne se tuera plus pour suivre dans la tombe un époux qu'elle a vengé; mais, dans les supplices auxquels l'expose l'affirmation de sa foi et qu'elle subira avec l'intrépidité de ses aïeules, elle saluera avec joie le chemin des éternelles demeures où l'attend le divin Époux des âmes. A Lyon, une pauvre jeune esclave, Blandine, étonne et lasse ses bourreaux par sa puissance de souffrir. Le corps transpercé et fracassé par des tortures inouïes, « à l'instar d'un vaillant athlète, elle reprenait courage et force en confessant sa foi; tout sentiment de ses douleurs disparaissait, et le calme lui revenait à ces seules paroles : « Je suis chrétienne, et il ne se fait rien de mal parmi nous. » Elle comptait déjà parmi les plus vaillants champions que l'Église lyonnaise donnait alors à la foi, lorsqu'elle fut livrée aux bêtes. Attachée à un poteau qui ressemblait à une croix, élevant vers le ciel une prière de plus en plus fervente, elle apparaissait aux chrétiens comme le divin Crucifié lui-même mourant pour le salut du monde. Les bêtes épargnent l'angélique victime, mais c'est dans le cœur des hommes qu'a passé la rage bestiale. Tous les jours, Blandine est conduite aux arènes pour assister au martyre de ses compagnons. Mais ce spectacle, loin de l'épouvanter, l'anime d'une sainte émulation; et lorsqu'elle est ramenée à l'amphithéâtre pour son propre compte avec un adolescent qui partage ses tortures, elle sait encore, au milieu d'horribles supplices, soutenir par sa parole son jeune compagnon.

« Blandine, la dernière de tous, comme une noble mère qui a enflammé le courage de ses fils pour le combat, et les a envoyés vainqueurs à leur roi, repassa par toutes les tortures qu'ils avaient souffertes, pressée d'aller les rejoindre et triomphante à chaque

pas vers la mort. Enfin, après qu'elle eut subi les flammes, les griffes des bêtes, les aspersions poignantes, on l'enveloppa dans un filet et on la jeta devant un taureau, qui la lança en l'air de ses cornes ; elle ne sentait déjà plus ce qui lui arrivait, et paraissait tout entière absorbée dans l'attente des biens que le Christ lui réservait. On l'égorgea enfin comme une victime. Les gentils eux-mêmes avouaient qu'il n'y avait jamais eu aucune femme qui eût tant et si longuement souffert. » Ainsi parlent les chrétiens qui furent les témoins de ce magnanime courage (1) !

Nous aimons à voir une fille de notre sol, la descendante d'une race héroïque et spiritualiste, mériter la palme du plus difficile martyre, et jeter à la face des persécuteurs le fier défi de l'âme immortelle, qui, au milieu des plus affreux tourments du corps, échappe à l'action du bourreau pour attester l'irrésistible puissance de l'immuable vérité.

Bien des noms de femmes figurent au martyrologe de la Gaule. Ces femmes reçoivent et donnent tour à tour l'exemple des sublimes immolations. Dans le territoire d'Agde, c'est, dit-on, la constance des martyrs qui fait participer sainte Florence à leurs palmes en même temps qu'à leur doctrine (2). A Agen, sainte Foy, élevée dans la religion chrétienne, se présente d'elle-même aux persécuteurs pendant que les autres chrétiens se cachent. Elle a auparavant demandé à Dieu de lui inspirer ses réponses. Promesses, menaces, échouent devant sa fermeté. Étendue sur une grille de fer sous laquelle on a allumé du feu, elle se laisse dévorer par la flamme avec un courage qui donne à quelques-uns des témoins la lumière de la foi et la force du martyre.

Ces femmes qui meurent pour leur Dieu, savent aussi ne vivre que pour lui. « Vierge consacrée à Dieu », « jeune fille agréable à Dieu », « fille de Dieu » (3), disent les inscriptions tumulaires de la Gaule ; et, selon la remarque d'un savant épigraphiste, la première de ces épithètes désigne la religieuse dont le vœu est complet (4). Bien que les moines gallo-romains aient laissé plus de noms célèbres

(1) Guizot, *Histoire de France*.

(2) *Vies des saints*, 6 octobre, 10 novembre.

(3) *Deo sacrata puella, puella Deo placita, puella Dei, puella sanctimonialis*. Le nom de *religiosa* est moins ancien. (Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule*. Paris, 1869.)

(4) Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle*. Paris, 1856.

que leurs sœurs, il nous reste près de trois fois plus d'épitaphes consacrées à des religieuses que d'inscriptions dédiées à des religieux.

Ces épitaphes rappellent que, pour aller au Christ, la religieuse a renoncé aux plus riches alliances, et que, semblable aux vierges sages de l'Écriture, elle a entretenu dans la lampe qui doit la conduire aux noces du divin Époux cette huile que l'Église nomme la charité. La remarque en a été faite : nos religieuses gallo-romaines continuent au delà de la mort leur œuvre d'assistance et de miséricorde, et sur le tombeau de certaines d'entre elles le pèlerin retrouve la santé (1).

Ainsi qu'à Rome, ces religieuses vivent, soit dans leurs familles, soit auprès de quelque pieuse femme (2), soit, comme ce fut possible après la paix de l'Église, dans l'une de ces communautés qui devaient sauver la civilisation pendant les invasions barbares. Tel fut le monastère de femmes dont saint Césaire d'Arles dota sa ville métropolitaine, et auquel il donna une règle célèbre. Dans ce monastère, où, en présence même des cercueils qui les recevront, deux cents religieuses chantent jour et nuit les louanges du Dieu éternel, du Dieu vivant, une disposition de la règle prescrit aux sœurs de consacrer, chaque matin, deux heures à l'étude des lettres; et de plus, pendant leurs travaux manuels, les religieuses doivent écouter la lecture que fait l'une d'elles (3).

C'est un grand fait, dans l'histoire de la condition des femmes, que cette liberté qui leur permet de développer à la lumière du Verbe toutes leurs facultés morales et intellectuelles. Nous l'avons vu dans nos précédents ouvrages : les anciens ne connaissaient que les types de l'épouse et de la mère. Les neuf vierges de l'île de Sein étaient, comme les vestales romaines, de rares exceptions. Mais le Christianisme, en montrant dans la femme la fille de Dieu, et dans la Vierge des vierges la Mère de Dieu, le Christianisme a pleinement dégagé la personnalité de la femme, et a créé le type qui est, comme je le disais ailleurs, la plus complète expression de cette individualité : le type de la vierge (4).

(1) Le Blant, *loc. cit.*

(2) Voir les Vies de sainte Geneviève, de sainte Célinie, etc.

(3) Comte de Montalembert, *les Moines d'Occident*, t. I. — Nous verrons plus tard la règle de saint Césaire adoptée par sainte Radegonde, pour le monastère qu'elle fonda à Poitiers, et où un grand nombre de Gallo-Romaines se réunirent autour de la pieuse princesse germaine.

(4) *La Femme biblique.*

III

Le caractère sacré que le Christianisme a donné à la femme, transforme la situation que la jeune fille occupait au foyer et l'éducation qu'elle y recevait. Chez les Gaulois, sa vie même dépendait de son père, et l'on préparait en elle un combattant. Les Gallo-Romains l'émancipèrent du joug paternel, et, cultivant généralement son esprit aux dépens de ses mœurs, firent d'elle une émule de la Romaine élégante et corrompue. Le Christianisme, lui, honorera et formera dans la jeune fille le tabernacle du Christ.

Quelles idées de pureté, de douceur, réveille chez les chrétiens de la Gaule l'image de la jeune fille! On l'assimile à la colombe, ce symbole de l'Esprit-Saint, ce symbole qui, dans les sépultures chrétiennes, représente l'âme baptisée. « Très douce colombe en paix », dit une épitaphe dédiée à une jeune fille (1).

Le Gallo-Romain se sent pénétré d'une tendresse sacrée pour cette pure et douce enfant. Est-il rien de plus touchant que l'entrevue de saint Martin avec ce père affligé qui lui présente sa fille muette de naissance? L'apôtre, qui la guérit miraculeusement, a ici l'une de ces délicates inspirations naturelles aux saints qui ont renoncé aux tendresses de la famille, mais qui les comprennent si bien : il veut que le premier mot que prononce l'enfant, soit le nom de son père ; de son père, qui, en entendant pour la première fois cette voix chérie, embrasse les genoux du saint et pleure de joie.

Ce n'est plus seulement leur chair et leur sang que les Gallo-Romains aiment dans leurs filles, c'est Jésus enfant.

Faire vivre le Christ dans l'âme de la jeune fille, tel est, disions-nous, le but de l'éducation chrétienne. Comme la vierge Marie, son modèle, il faut que la femme puisse dire : *Magnificat anima mea Dominum*, « Mon âme agrandit le Seigneur. »

Ce Dieu n'est pas seulement amour, il est aussi intelligence. C'est le Verbe qui éclaire toute créature humaine. Aussi, tout en développant chez la jeune fille les facultés de son cœur, l'éducation chrétienne les règle et les éclaire par une solide culture de l'intelligence. Aux travaux manuels, qui sont l'honneur de la femme, cette éducation continue de joindre l'étude des lettres latines, mais

(1) *Columba dulcissima in pace.* Tuile funéraire trouvée à la chapelle Saint-[illegible] près d'Évreux, par M. Ch. Lenormant. (Le Blant, *Man. d'épigr. chret.*)

elle la féconde par la méditation des lettres sacrées. L'instruction n'est plus une simple parure : elle est devenue une force pour le caractère, une lumière pour la raison, un aliment pour le cœur.

Nous avons vu un exemple du travail intellectuel chez les religieuses d'Arles; nous le retrouvons chez des femmes qui vivaient hors du cloître. Parmi les fortes chrétiennes qui correspondent avec saint Jérôme pour lui demander l'explication des Écritures, nous remarquons deux habitantes de l'Aquitaine, ce pays qui s'était si vite initié à la civilisation romaine. Ces deux femmes, Hédibia et Algasia, adressent toutes deux des mémoires au docteur illustre qui habite alors la Palestine. Hédibia lui pose douze questions, la première sur les devoirs des veuves, les onze suivantes sur divers passages du Nouveau Testament. Quant au mémoire d'Algasia, il contenait onze demandes sur plusieurs endroits difficiles de l'Évangile et des Épîtres de saint Paul. A l'une et à l'autre de nos Gallo-Romaines, saint Jérôme adressa de volumineuses réponses. Dans sa lettre à Algasia, il remarquait toutefois avec une aimable malice que les questions de cette femme distinguée se rapportaient toutes au Nouveau Testament, soit que l'étude lui en fût plus familière que celle de l'Ancien Testament, soit qu'elle lui en parût plus facile. Cette remarque pouvait aussi s'appliquer à Hédibia (1).

L'éducation chrétienne a développé dans la Gallo-Romaine toutes les richesses de son cœur, de son âme et de son intelligence. La femme peut désormais, répétons-le, exister par elle-même. A l'imitation de la sainte Vierge, elle possède le Christ; et par le doux apostolat du cœur, elle le donne au prochain en le faisant régner sur les âmes qui l'entourent, soit qu'elle garde pour le foyer domestique ou pour le cloître les trésors de son âme, soit que, par le mariage, elle les communique à un époux et les transmette à ses enfants.

Le mariage, qui fait des deux époux les coopérateurs de la Providence dans son action la plus haute, la création de l'homme, le mariage est élevé à la dignité de sacrement. Institué par le Seigneur même, il réunit à l'homme la femme prise de sa propre substance. Il fait plus : il confond leurs âmes. Ainsi l'a voulu le Christ, lorsque, après avoir déclaré que si deux ou trois de ses disciples s'unissent en son nom il sera au milieu d'eux, il a immédiatement rappelé l'ins-

(1) Saint Jérôme, *Explications de divers passages de l'Écriture sainte*, partie Ire, à Hédibia; partie II, à Algasia.

titution divine du mariage, l'homme et la femme ne formant qu'un seul être (1).

Cette union des âmes, l'Église seule, dans les premiers siècles chrétiens, a le droit de la consacrer (2). A la femme aussi bien qu'à l'homme elle demande un libre consentement. A l'homme comme à la femme elle impose les mêmes devoirs, et ces devoirs se ramènent à un seul, à ce suprême commandement du christianisme, l'amour, l'amour qui cherche Dieu dans l'être aimé : amour vraiment divin, que l'Apôtre compare à celui du Christ pour son Église; amour plus fort que la mort, puisque Notre-Seigneur a livré sa vie pour son épouse; amour agissant, qui impose au mari et à la femme le devoir de se sanctifier l'un par l'autre, de s'unir dans la même prière, dans les mêmes sacrements, dans les mêmes actes de dévouement et de charité; amour miséricordieux, enfin, qui leur donne à tous deux la force de se soutenir dans leurs luttes et de se pardonner leurs défaillances.

Écoutons ce Gallo-Romain, ce poète, saint Paulin de Nole, qui, dans son harmonieux langage, dépeint cette mutuelle assistance des époux.

« Maintenant, fidèle compagne, toi que Dieu a donnée pour aide à ma faiblesse, prépare-toi avec moi au combat. Pleine de sollicitude, retiens-moi si je m'emporte, console-moi si je souffre. Soyons à l'un et à l'autre l'exemple d'une pieuse vie. Sois la gardienne de ton gardien; rends-moi ce mutuel office. Relève-moi si je tombe; viens au secours de celui qui te soulagera. Qu'il n'y ait pas seulement en nous une même chair, mais un même esprit, et que la même âme nous anime tous deux (3). »

Voilà vraiment l'aide et le soutien de l'homme. Cette mission, la femme chrétienne des Gaules la remplit avec la modestie qui convient à son sexe. Comme de la matrone antique on peut dire d'elle : « Elle fila la laine, elle garda la maison (4). » Mais, comme la femme forte d'Israël, cette vigilante et laborieuse gardienne du foyer en est aussi l'âme, l'âme partout présente. A la lumière des saintes Écritures, elle trouve les conseils qu'elle doit à tous ceux qui l'en-

(1) P. Gratry, *Commentaire sur l'Evangile selon saint Matthieu*. Paris, 1863; et mon ouvrage, *la Femme biblique*.

(2) Gide, *ouvrage cité*.

(3) *Tu modo, fida comes, mecum isti accingere pugnæ, etc.*

(4) *Domum servavit, lanam fecit.*

tourent, mais qu'elle ne donne à son mari qu'avec la tendre soumission prescrite à l'épouse chrétienne.

Est-elle unie à un homme que la religion laisse indifférent, alors, comme cette noble et aimable Thérasia, à qui saint Paulin de Nole adressa les vers que je traduisais tout à l'heure, elle conquiert son époux à l'Évangile (1). La femme, si naturellement portée aux généreux sacrifices, sait même persuader son mari de déposer entre les mains de l'indigent le fardeau de richesses qui retarde leur marche vers l'éternité, et qui, porté à Dieu par le pauvre du Christ, retombera sur eux en pluie de bénédictions.

La Gaule chrétienne vit plus d'une fois des époux s'élever aux plus hauts sommets du renoncement évangélique. Elle les vit dépouiller de tout lien terrestre l'amour qui les unissait, et qui, ne confondant plus que leurs âmes, n'en devenait que plus profond. Même déchirée en apparence par la mort, cette union subsistait toujours de la terre au ciel, en attendant qu'elle se cimentât dans la bienheureuse éternité. Sainte Scholastique, qui a désiré avec ardeur de se garder au divin Époux; Injuriosus, son époux terrestre, qui s'est rendu à ce vœu: ces deux nobles enfants de l'Auvergne offrent à la Gaule un des plus touchants exemples de l'amour fraternel dans le mariage. Ce ne sont pas seulement leurs âmes qui se retrouvent au ciel: leurs tombeaux même, séparés par la main des hommes, se rapprochent miraculeusement pour réunir leurs corps. Saint Grégoire de Tours, qui a recueilli cette tradition, nous dit que de son temps le peuple appelait ces deux époux les deux Amants : amants célestes, qui, en s'envolant vers leur patrie, n'avaient eu à rejeter aucun limon terrestre.

De tels spectacles se voyaient surtout dans les familles sacerdotales. Si, d'un commun accord, le mari avait embrassé l'état ecclésiastique ou la vie religieuse, il pouvait arriver que la femme, quand elle ne prenait pas le voile, restait avec lui comme sa sœur. Ainsi vécurent saint Paulin de Nole et Thérasia, qui avaient alors quitté la Gaule. Mais saint Eucher, saint Simplice, saint Évre, et leurs pieuses femmes, donnèrent tel exemple dans la Gaule même. Amanda, la digne compagne de saint Évre, est célébrée par saint Paulin de Nole pour l'admirable intelligence avec laquelle elle comprend les grands devoirs de la femme dans un intérieur sacerdotal.

(1) M. l'abbé Lagrange, *Saint Paulin de Nole.*

C'est elle qui a devancé son mari dans le chemin de la perfection ; et quand il s'est donné à l'Église, tout en priant avec lui, tout en l'éclairant de ses généreux conseils, elle se dévoue plus spécialement à l'action. Elle partage, il est vrai, avec lui, la tâche d'élever les enfants qu'ils ont eus avant le vœu religieux de l'époux, ces jeunes lévites qui, semblables aux « rejetons de l'olivier, entourent leur père à l'autel du Seigneur. » Mais elle prend pour elle seule l'administration des affaires temporelles, afin que le chef de la maison puisse se consacrer entièrement aux devoirs du prêtre, aux œuvres de la charité chrétienne.

Austères étaient les habitudes des femmes dans ces familles sacerdotales. Pauvrement vêtue, la femme qui fut l'épouse de saint Namatius, évêque de Clermont, était un jour assise dans la basilique de Saint-Étienne, qu'elle faisait construire hors des murs de la ville. Elle lisait dans un livre contenant l'histoire des anciens temps, et qui lui fournissait les sujets des peintures qu'elle faisait représenter sur les murailles de l'église. Or un pauvre qui était venu prier, la prit elle-même pour une femme indigente, et déposa sur ses genoux un morceau de pain. La noble Gallo-Romaine remercia le pauvre qui s'éloignait. Elle garda ce pain, qui, don sacré offert au Christ par la misère, servit chaque jour sur sa table à la bénédiction, jusqu'à ce que la dernière miette en fût épuisée (1).

Les unions mystiques que je viens de citer, ne pouvaient être que des exceptions. Mais, en proclamant le principe spiritualiste de l'amour, ces exceptions étaient d'un fécond exemple pour les ménages qui vivaient selon les règles ordinaires de la vie chrétienne. Après avoir été si longtemps considérée dans ses attraits extérieurs, il était juste que la femme apparût dans l'immatérialité de son âme, qu'elle fût aimée et respectée dans l'essence immortelle de son être, et que, sous le joug du mariage encore, elle conservât ainsi cette personnalité morale que lui avait assurée l'Evangile.

En apportant aux époux le principe de l'amour spiritualiste, le Christianisme leur donne aussi un sentiment plus délicat de l'honneur domestique. Par la poursuite publique de l'adultère, l'ancienne législation romaine livrait cet honneur en pâture à la foule : la législation impériale des temps chrétiens laisse à l'époux outragé et à

(1) Saint Grégoire de Tours, II, 17.

la famille déshonorée la liberté de cacher cette flétrissure ou de la punir.

Dans le droit romain antérieur au triomphe de l'Église, la loi qui frappait impitoyablement et l'épouse adultère et son complice, cette même loi ne châtiait le mari infidèle que s'il attentait à l'honneur d'un autre foyer. Mais, je l'ai déjà rappelé, le Christianisme impose les mêmes devoirs aux deux époux. « Ce que la loi divine prescrit à l'un des époux, écrit saint Jérôme, est par cela même imposé à tous les deux. Autres sont les lois de César, autres sont les lois du Christ... Chez nous, ce qu'on défend aux femmes, on ne le permet pas aux hommes, et le même devoir tient asservis les deux époux (1). »

En rappelant l'institution divine du mariage, l'homme et la femme ne formant à l'origine qu'un seul et même être, Notre-Seigneur ajoutait : « Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a joint. » Et dans son admirable sermon sur la montagne, le Christ avait déclaré que l'homme qui renverrait une épouse fidèle, deviendrait responsable des fautes auxquelles cet abandon livrerait la femme injustement chassée (2).

La femme déshonorée pouvait seule être répudiée; mais ni elle ni son époux ne pouvaient se remarier du vivant l'un de l'autre. Ce n'était plus le divorce : c'était la séparation de corps.

La législation des empereurs chrétiens ne put abolir immédiatement la répudiation et le divorce, mais elle en limita étroitement les causes, et accorda à l'épouse une initiative à peu près semblable à celle de l'époux. Selon le code Théodosien, la femme n'a le droit de répudier son mari que s'il est homicide, ou empoisonneur, ou violateur de tombeaux. Le mari ne pourra renvoyer sa femme qu'autant que celle-ci aura été ou infidèle ou convaincue de maléfices, ou qu'elle aura corrompu d'autres personnes. S'il l'a illégalement répudiée, il lui rendra sa dot. Il ne peut se remarier, et, s'il enfreint la loi, l'épouse renvoyée peut saisir ses biens, même la dot de sa seconde femme (3). Enfin l'épouse qui a été injustement chassée, ou qui, pour une cause légale, a obtenu la

(1) Gide, *ouvrage cité*.
(2) Saint Matthieu, v, 31, 32; xix, 3, 4-8.
(3) Saint Marc, x, 1-12. Ortolan, *Institutes de Justinien*, commentaire du titre X, § 120. A. de Broglie, *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*.

répudiation contre son mari, exerce sur ses enfants la puissance paternelle presque entière (1).

L'autorité de la mère avait d'ailleurs reçu, en tout point, du Christianisme le complément qui lui manquait.

Le Décalogue associe les droits de la mère à ceux du père dans l'obéissance que leur doivent leurs enfants. Saint Paul rappelle ce commandement de Dieu, le premier, dit-il, « auquel Dieu ait joint une promesse (2) ». Selon la délicate observation d'un juriste, ce n'est que lorsque l'Apôtre réprouve les excès de la puissance paternelle, qu'il s'adresse au père seulement (3). Il savait bien que ce n'est pas à la mère qu'il appartient généralement de contrister et de décourager son enfant.

La législation des empereurs chrétiens — nous en avons déjà vu un exemple — consacre cette autorité maternelle. La mère choisit l'époux de sa fille. Elle n'a plus besoin, comme autrefois, d'avoir eu trois enfants pour être admise à leur succession. Sans doute, cette condition sera encore pour elle un privilège jusqu'à la publication du droit Justinien. La mère de trois enfants aura les deux tiers de leur succession. Mais la femme qui n'a pas ce nombre d'enfants, obtient de Constantin un droit d'hérédité *ab intestat* pour un tiers (4).

La mère, relevée dans sa condition sociale par le Christianisme et par la législation des empereurs chrétiens, doit au règne de l'Évangile une grandeur morale inconnue jusqu'alors. Associée, répétons-le, à la puissance créatrice de Dieu, la mère chrétienne doit préparer dans son fils un combattant pour la terre, un triomphateur pour le ciel. Elle sait le former, ce combattant, ce triomphateur, la femme chrétienne qui, pleinement associée à l'existence de son mari, a reçu, en échange des sentiments délicats qu'elle lui insuffle, les fortes pensées qu'il lui communique. Sur le ber-

(1) Cette réforme fut établie par le droit Justinien, qui, d'après l'avis de M. Ortolan, ne semble pas avoir été publié dans la Gaule romaine. Mais M. Gide constate que le droit antérieur avait préparé cette loi.

(2) Ephés., VI, 2. Cf. Coloss., III, 20.

(3) Coloss., III, 21.

(4) Ortolan, *Histoire de la législation romaine*, *Instit.* de Justinien, III, III, 5, et le commentaire de M. Ortolan. Le droit Justinien donnera à la mère, quel que soit le nombre de ses enfants, les droits de succession égaux à ceux du père. (*Inst.* III, III, 4, 5.) Mais, comme je le rappelais dans une note précédente, la législation justinienne ne dut pas être publiée dans la Gaule romaine.

ceau des saints de la Gaule plane souvent l'image d'une pieuse mère (1), et cette image se dresse encore sur le chemin du martyre. L'antique Gauloise égorgeait son fils plutôt que de le voir sous le joug de l'ennemi. Avec un héroïsme plus éclairé, la femme de la Gaule chrétienne exhortera son fils à mourir pour confesser la vérité éternelle. Ici encore elle a pour modèle la Mère de Jésus, la Mère de douleur, debout au pied de la croix et s'associant au sacrifice de son Fils mourant pour racheter l'humanité (2).

Un jeune Gallo-Romain d'Autun a jeté aux persécuteurs de la foi ce cri digne d'être répété par toutes les victimes d'une sainte cause : « Mon corps est en votre pouvoir, mais non pas mon âme. » Condamné à mort, il est mené au supplice, et voici que du haut des murailles de la ville, sa mère, digne émule de la mère des Machabées, sa mère lui crie : « Mon fils Symphorien, mon cher fils, souvenez-vous du Dieu vivant; montrez votre courage, mon fils : on ne doit pas craindre une mort qui mène sûrement à la vie. Pour ne pas regretter la terre, levez vos regards vers le ciel, et méprisez des tourments qui ne durent que quelques instants; si vous avez de la constance, ils vont être changés en félicité éternelle. » Il a raison, le pieux historien qui met au même niveau l'héroïsme de ce jeune homme bravant pour son Dieu l'horreur des supplices, et l'héroïsme de cette mère qui dompte par l'élan de sa foi le cri de la nature (3). Je trouve même que le courage de la mère surpasse celui du fils, et qu'il est un sacrifice plus douloureux que celui d'aller au martyre : c'est d'y envoyer son enfant.

J'ajoute que c'est bien à une femme de la Gaule qu'il appartient de proclamer, devant son fils qui va mourir, l'immortalité de l'âme, ce dogme dont le druidisme avait gardé le rayon au milieu de ses ténèbres.

C'est surtout comme veuve que la femme exerce son autorité maternelle. Sous la protection de l'évêque, défenseur des faibles, elle est à la fois père et mère de famille. L'individualité qu'elle doit au christianisme, ne limite même pas son action aux devoirs domestiques. Ce n'est pas en vain que, dans la Gaule comme dans les autres pays convertis à l'Évangile, le veuvage de la femme est

(1) La mère de saint Remy, la mère du second saint Paterne, etc.
(2) Cf. mon ouvrage *la Femme biblique*.
(3) Lhomond, *Histoire de l'Église*.

assimilé à la vie religieuse (1). Lorsque la veuve a atteint l'âge de soixante ans, la mission charitable de la diaconesse s'offre à elle, si elle s'en est montrée digne par sa vertu et par sa charité, si elle n'a eu qu'un mari et qu'elle ait bien élevé ses enfants (2).

La diaconesse a soin des pauvres, des malades; elle instruit les femmes catéchumènes et les assiste au moment de leur baptême.

Tout en regrettant les secondes noces, saint Paul les tolérait. Plus sévère fut la législation des empereurs chrétiens, qui établit des peines pécuniaires contre ceux qui se remariaient (3). Ainsi la fidélité du souvenir était imposée au veuf comme à la veuve.

Notre sol parisien a gardé les traces des regrets qu'inspirait au Gallo-Romain la perte d'une compagne. « J'ai consacré cette inscription à ma très douce maîtresse et épouse Barbara, qui vécut vingt-trois ans et cinq mois et vingt-huit jours », dit le veuf Vitalis sur un monument découvert dans l'ancienne nécropole de Saint-Marcel. Et, au lieu d'ajouter, selon l'usage général : « La paix soit avec toi », ou « Qu'elle repose en paix », l'époux est si sûr du bonheur éternel réservé à son angélique compagne, qu'il emploie une expression dont la saisissante énergie a frappé l'archéologue : « Que la paix *demeure jusqu'à la fin* avec toi (4). »

La croix formée par le monogramme du Christ, l'*alpha* et l'*oméga*, symbole de celui qui a dit : « Je suis le commencement et la fin », se trouve au centre d'une couronne qu'attachent deux banderoles dont les extrémités sont placées dans les becs de deux colombes. J'aime à voir dans cette décoration emblématique une image du doux lien qui, en dépit de la mort, continue d'unir deux âmes : lien qui n'a paru se dénouer dans le temps que pour se cimenter dans l'éternité.

Sous l'influence de la persécution, le courage de la foi et la pureté des mœurs se gardèrent parmi les chrétiens de la Gaule romaine :

(1) Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*.

(2) Saint Paul, I *Ép. A Timothée*, v.

(3) Théodose et Valentinien établirent ces peines. Justinien ne fit que suivre leur exemple. (Ortolan, *Instit. de Justinien*, commentaire du titre x du livre I.)

(4) C'est la remarque de M. de Guilhermy, qui, après M. Le Blant, a reproduit cette inscription, qui se trouve aujourd'hui encastrée dans une paroi de l'escalier du cabinet des Antiques, à la bibliothèque nationale (n° 54 du classement). Voici, dans son incorrection grammaticale, le texte que j'ai traduit : *Domine coniugi dulcissime Barbare titulum posui qui vixit annos XXIII et m. V et dies XXVIII. Pax tecum permanet. Vitalis conux posuit.*

mais lorsque régna la paix de l'Église, il y eut chez beaucoup d'entre eux une réaction de jouissances matérielles. « Les jeunes filles n'ont plus la liberté d'être chastes », dit Salvien. Et saint Jérôme, écrivant à une veuve des Gaules et à sa fille, la mère et la sœur d'un religieux, nous fait voir cette dernière, quittant le foyer domestique à l'âge de vingt-cinq ans, vivant librement dans une opulente maison où elle reçoit ses amis, scandalisant ses esclaves par l'impudence de sa conduite. Belle et séduisante, elle va dans les réunions mondaines avec la robe sombre que portaient, semble-t-il, les femmes appartenant à la famille d'un prêtre ou d'un religieux et vivant dans ce sévère milieu. Mais des nœuds de rubans et une riche ceinture adaptent à sa taille cet austère vêtement; et les blanches épaules de la jeune Gallo-Romaine ne sont voilées que par une mantille, qu'elle laisse glisser ou qu'elle remonte avec une égale coquetterie. Ses cheveux retombent négligemment sur son front et sur ses oreilles. Dans la rue elle marche avec la modeste allure d'une vierge, et baisse les yeux sous le voile aussi complaisant que discret qui abrite son visage; mais le bruit de ses souliers noirs et brillants attire à sa suite une foule de jeunes gens.

Dans les festins auxquels cette jeune personne prend part, lorsqu'un convive est invité à chanter, il n'ose diriger son chant vers les femmes qui sont protégées par la présence de leurs maris, mais il se tourne vers la jeune fille qui n'a auprès d'elle personne pour la faire respecter.

Et pour excuser sa vie indépendante, la jeune fille prétend que ce sont les habitudes mondaines de sa mère qui lui ont fait abandonner son foyer! Cette mère est, elle aussi, un triste exemple de la corruption gallo-romaine. Sous le fard qui couvre son visage, cette vieille femme se livre au plaisir avec un fol entraînement, et sa légèreté l'expose à des soupçons que son âge devrait ne pas permettre.

Le fils, le frère de ces malheureuses femmes ne peut leur faire accepter la religieuse autorité de ses conseils. Pleurant leur déshonneur, il va chercher, au fond de la Palestine, l'illustre Père de l'Église dont la parole est si écoutée dans les Gaules, et c'est à sa prière que saint Jérôme écrit à sa mère, à sa sœur, la lettre qui nous a livré de si étranges détails de mœurs (1).

(1) Saint Jérôme, *A une veuve des Gaules et à sa fille.*

Salvien complète ce douloureux tableau de la dépravation gallo-romaine. La foi conjugale est outrageusement violée; les patriciennes et les femmes de basse condition rivalisent de honte, les premières regardent même le pouvoir de se mal conduire comme un privilège de naissance, « et ne se piquent pas moins de surpasser les autres femmes en impureté qu'en noblesse ».

C'est surtout l'Aquitaine qui est dévorée par ces plaies domestiques et sociales. Longtemps à l'abri des invasions, elle s'abandonne aux plaisirs sous son beau ciel plein de lumière, sur ses riants et fertiles rivages.

Plus tôt pour les uns, plus tard pour les autres, le glas du châtiment a tinté. Voici les barbares, les exécuteurs de la justice de Dieu. Au-dessus des douleurs du patriotisme, Salvien voit les desseins de la Providence sur l'humanité. C'est par l'épreuve que Dieu rappelle à lui les nations aussi bien que les individus. Ah! de tout temps il est des hommes qui comprennent cette leçon: et de tout temps aussi le plus grand nombre la néglige.... Si, devant le flot destructeur qui envahit la Gaule, on voit des chrétiens tomber à genoux, et, les bras en croix, en appeler à la miséricorde du souverain Juge (1), combien d'autres se sentent plus pressés que jamais de vider jusqu'au fond la coupe de délices qui peut leur échapper demain! Avec une ardeur fiévreuse, convulsive, ils jouissent de leurs derniers plaisirs. Le bourreau attend, le condamné s'amuse, et c'est dans le rire qu'il sera secoué par le hoquet de l'agonie. « Le fer nous tranche, le feu nous brûle, et nous ne guérissons pas (2) », s'écrie Salvien avec ce désespoir que connaissent les hommes qui voient leurs compatriotes mépriser les derniers avertissements de la justice divine.

A la corruption des vaincus, Salvien oppose les mœurs sévères et l'austère discipline des envahisseurs. « Vous pensez être meilleurs que les barbares; ils sont hérétiques, dites-vous, et vous êtes orthodoxes..... Je réponds que par la foi nous sommes meilleurs: mais, par notre vie, je dis avec larmes que nous sommes pires. Vous connaissez la loi, et vous la violez; ils sont hérétiques, et ne le savent pas. Les Goths sont perfides, mais pudiques;... les Francs, menteurs, mais hospitaliers; la cruauté des Saxons fait horreur, mais on loue leur chasteté..... Et nous nous étonnons

(1) Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*.
(2) *Secamur, urimur, non sanamur.*

que Dieu ait livré nos provinces aux barbares, quand leur pudeur purifie la terre encore toute souillée des débauches romaines! »

« Ne cherchons pas d'autres causes de nos malheurs : ce n'est ni notre faiblesse, ni la force de nos ennemis, qui leur ont assuré la victoire; ce sont nos vices, et nos vices seuls qui nous ont vaincus (1). »

Au moment où les Barbares envahissent la Gaule, tout est donc à recommencer dans l'œuvre de la civilisation chrétienne. Par l'Évangile, la femme gauloise, élevée à une plus haute dignité sociale, a retrouvé l'antique pureté, l'antique honneur, et le véritable amour lui a été révélé. Mais au sein de la corruption générale, elle a perdu le respect d'elle-même et l'estime d'autrui, et, déchue, elle n'a plus connu que la dégradation de l'amour.

Pour régénérer cette société décrépite, il fallait un sang nouveau. Ce sang allait lui être infusé par une race jeune, mais barbare; ici, païenne, là, hérétique.

Entre ces Gallo-Romains qui avaient perdu les mœurs chrétiennes dans la molle atmosphère d'une société élégamment policée, et ces Germains, chastes et forts, mais qui alliaient à la barbarie le culte des faux dieux ou l'arianisme, qu'allait devenir l'œuvre de la civilisation chrétienne dans l'objet que nous étudions ici : la condition morale et sociale de la femme? Avant d'examiner cette question, il nous faut mettre en scène ces foyers germains avec leurs coutumes farouches, mais aussi avec cette pureté de mœurs que les auteurs chrétiens ont louée comme les écrivains du paganisme, le prêtre catholique Salvien aussi bien que Tacite.

Clarisse BADER.

(1) Ozanam, *Études germaniques*; cardinal Hergenröther, *Histoire de l'Église*, note de M. l'abbé Bélet.

LE PÈLERINAGE DE PÉNITENCE A JÉRUSALEM[1]

(1882)

LE SANCTUAIRE DE SAINTE-ANNE DE JÉRUSALEM

Pour se rendre à ce vénérable sanctuaire, on suit une partie de la voie Douloureuse, au delà de l'emplacement de la *Scala sancta*, et l'on passe sous une arcade où, à gauche, on remarque les restes d'un antique édifice construit en grosses pierres. Les uns le tiennent pour un débris des quatre tours qui faisaient partie de la tour d'Antonia, d'autres supposent que c'est une ruine ou monument funèbre d'Alexandre Jannée. (Flav. Jos., *G. J.*, V, XXI.)

Cent mètres plus loin, se trouve la porte d'entrée de la cour de l'église de Sainte-Anne, bâtie au sixième siècle par l'empereur Justinien Ier, sur l'emplacement de la maison de saint Joachim et de sainte Anne, où naquit la sainte Vierge.

Au commencement du royaume latin, cet auguste sanctuaire était habité par un petit nombre de religieuses; mais quand la reine Arda, femme de Baudouin Ier, y prit le voile, ce couvent acquit une grande extension, et Sainte-Anne devint une abbaye.

Vers 1144, la fille de Baudouin II, Judith, y prit aussi le voile et habita ce monastère jusqu'à l'époque où sa sœur Mélissante, épouse de Foulques, en fonda un autre à Béthanie, où Judith devint supérieure.

Ces religieuses suivaient la règle de Saint-Benoît.

Après la chute du royaume latin à Jérusalem (1187), Saladin transforma le monastère de Sainte-Anne en école pour les docteurs

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 1883.

de l'islamisme. Au quinzième siècle, cette école fut abandonnée, les murs en tombèrent en ruine, mais l'église resta debout.

Les pères de la Terre-Sainte obtinrent un firman qui les autorise de temps en temps à dire la sainte messe et à visiter la crypte où est née la Mère de Dieu. Cette crypte se trouve sous la nef droite de l'église. L'église est divisée en trois nefs ; on descend dans la crypte par un escalier de marbre.

En pénétrant sous ces voûtes séculaires, l'âme se sent pénétrée d'un profond respect. Les missionnaires de Notre-Dame d'Afrique sont les gardiens du sanctuaire vénéré de Sainte-Anne.

Mgr Lavigerie a fondé une société de missionnaires pour travailler à la conversion du peuple africain, et il leur a imposé de porter le costume des Arabes et de parler leur langue. Ce beau costume blanc est bien en rapport avec les lieux et les hommes que doivent évangéliser les apôtres de l'Afrique, que l'éminent archevêque d'Alger a installés dans la maison de Sainte-Anne de Jérusalem, où les Turcs et les Arabes les regardent avec respect et les vénèrent comme des marabouts qui leur sont attachés et dévoués. Lorsque les missionnaires arabes pourront enseigner la voie du salut à ces pauvres infidèles, ils seront déjà disposés à les écouter.

Mercredi 24 mai, nous eûmes, à Sainte-Anne, une des plus intéressantes cérémonies du pèlerinage : une messe solennelle du rite grec-uni. Mgr Mansour, attaché au patriarcat grec-uni d'Antioche, officia pontificalement, assisté du curé grec-uni de Tibériade et ducuré de Jérusalem.

Un éloquent dominicain, le R. P. Matthieu Lecomte, a expliqué, avec une admirable clarté, la variété des rites dans l'Église catholique. en commentant ces paroles du texte sacré : *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circumdata varietate.*

« Le prophète royal, voyant à l'aurore l'Église notre mère, la contemplait sous la forme d'une reine assise auprès du roi Jésus, portant une robe au tissu d'or. Mais sur la robe le prophète apercevait des broderies de diverses couleurs. Et les nuances de celles-ci, se mêlant harmonieusement sur la robe d'or, faisaient à l'Église un vêtement admirable.

« La robe d'or, c'est l'image de la vérité, qui, dans l'Église, ne varie ni avec les lieux ni avec les temps, et qui n'admet pas que personne altère le dépôt dogmatique dont elle a la garde.

« Les broderies qui se mêlent sur la robe au tissu d'or, sont

l'image des liturgies diverses que suivent les diverses Églises catholiques.

« Vous vous étonnez qu'il y ait dissemblance entre l'Église latine et l'Église grecque, quant à la liturgie. Mais dans l'Église latine même, nous n'avons pas l'uniformité sur ce point.

« A vouloir partout l'unité, on tombe dans l'uniformité, qui est contraire à la beauté.

« Ainsi pense l'Église, qui approuve et protège les différentes liturgies, venant, à côté de la liturgie latine, donner sa forme officielle à la prière catholique.

« C'est aussi la pensée du Souverain Pontife Léon XIII. Il a voulu que les jeunes clercs, dont vous venez d'entendre les voix, fussent scrupuleusement élevés dans le rite qui les a vus naître. Plus tard ils seront les apôtres des grecs séparés; ils iront à eux sans exiger l'abandon de la liturgie des Chrysostome, des Basile, et par là se fera plus facilement le retour de l'Église schismatique à l'unité catholique. Déjà une tendance accentuée de rapprochement se manifeste. Les grecs semblent vouloir revenir en masse sous la houlette de Pierre. Nos apôtres seront les instruments dont Dieu se servira pour consommer l'œuvre de la réconciliation. »

Nous avons eu l'honneur de voir plusieurs fois, à Jérusalem, Mgr Mansour, supérieur d'un florissant collège à Beyrouth, envoyé par Mgr le patriarche d'Antioche pour être son représentant officiel auprès du pèlerinage. J'ai eu la satisfaction de l'entendre parler de la situation de l'Église grecque-unie.

Elle compte dans l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine et l'Égypte, environ cent mille fidèles. Elle est gouvernée par un patriarche, qui réside habituellement à Damas, et a douze évêques sous sa dépendance.

Mgr Mansour, de qui nous tenons ces détails, nous a affirmé que, dans tous les villages et les petites villes, les schismatiques se convertiront aussitôt qu'on leur donnera des prêtres grecs catholiques. A Jérusalem, à Damas, où il y a déjà un nombreux clergé schismatique riche, soutenu par la Russie, et qui ne manque pas d'un certain prestige d'instruction, la préparation au retour est moins apparente et la lutte demeure plus vive.

Si l'ébranlement se produit en Syrie, si l'Église romaine voit ses enfants, séparés et retenus loin d'elle depuis tant de siècles, revenir dans son sein, que ne pourrait-on espérer pour la conversion des

grecs schismatiques de la Grèce, de la Turquie et de la Russie même? Dans cet immense empire, il y a plus de soixante millions de schismatiques, et le peuple est encore plein de foi. S'il revenait à l'unité, il formerait le plus beau fleuron de la couronne catholique.

C'est par les grecs catholiques qu'on pourrait arriver au résultat désiré.

Beaucoup d'esprits judicieux pensent que l'Église réparera dans cette partie du royaume de Jésus-Christ les pertes qu'elle subit en Occident.

L'Église grecque catholique est pour ainsi dire au lendemain de la persécution violente et sort à peine des catacombes. Les schismatiques, plus encore que les infidèles, l'ont tenue pendant des siècles sous un joug de fer; ils lui ont ravi ses édifices religieux et se sont emparés de ses biens. Toute manifestation religieuse étant interdite aux catholiques, leurs prêtres devaient même se cacher pour célébrer les saints mystères et administrer les sacrements. Un schismatique qui aurait manifesté l'intention d'embrasser le catholicisme, se serait exposé à une mort certaine. Nous connaissons une noble famille dont le père, avec deux de ses fils, fut massacré par les Druses. Un des membres de cette familles a été appelé à l'état ecclésiastique. Après de brillantes études en France et à Rome, il s'est séparé des siens pour retourner dans sa malheureuse patrie, malgré les instances qui lui furent faites pour l'attacher au clergé de France, et il se consacre maintenant, avec un admirable dévouement, à la conversion des grecs schismatiques.

A notre grand regret, nous ne pouvons nous étendre ici sur les intéressantes œuvres dont nous a entretenu Mgr Mansour, et qui ont besoin d'être secourues par les aumônes de la France.

PLEURS DES JUIFS SUR LES PIERRES DU TEMPLE DE SALOMON

Vendredi 26 mai, la messe du pèlerinage fut célébrée à l'église paroissiale de Saint-Sauveur, appartenant à la Custodie des pères franciscains, où se trouve leur couvent.

On y inaugura la statue du Sacré-Cœur, offerte par les pèlerins aux pères de la Terre-Sainte.

L'église n'étant pas assez vaste pour contenir tout le pèlerinage, un grand nombre de pèlerins allèrent au saint Sépulcre.

Dans l'après-midi nous visitons le quartier juif et nous nous rendons près de l'enceinte où ils viennent pleurer chaque vendredi, vers quatre heures, excepté le vendredi qui fait partie de la fête des Tabernacles.

Dans cet étrange pays, la vie contemporaine offre sans cesse un éloquent commentaire de l'histoire du passé. C'est là qu'on peut méditer sur la vitalité persistante des religions et sur la réprobation mystérieuse du peuple juif.

Escortés par le frère Lieven, nous choisissons pour point de départ les Propylées de Constantin. Prenant la première rue à droite, nous rencontrons une ancienne église dont on ne peut préciser le nom : l'on suppose que c'est *Sainte-Marie la Petite*, mentionnée dans les écrits des croisés, qui a dû se trouver dans le voisinage du saint Sépulcre.

Au milieu de la même rue, nous visitons un établissement appelé vulgairement *hôpital de Sainte-Hélène*. Le haut de la porte d'entrée est orné de stalactites. La sultane Rexelane, favorite de Soliman, fit construire cet hôpital. Autrefois on y accueillait des malades : maintenant on y donne encore à manger aux pauvres. Soliman avait assigné les revenus de Beit-Djalla et de Bethléem pour l'entretien de cet établissement charitable. On y voit encore trois grandes chaudières de ce temps-là, appelées chaudières de Sainte-Hélène. Cet établissement, n'étant pas entretenu, tombe en ruine. Nous entrons dans une longue rue voûtée, où se trouvent de nombreux bazars. Malgré la malpropreté des Juifs, devenue proverbiale, on ne peut s'empêcher de frémir en pénétrant dans ces rues immondes : le ghetto le plus sale est encore splendide auprès de celui de Jérusalem.

On voit apparaître des figures auxquelles on n'est pas accoutumé. Le type des enfants d'Israël brille ici dans tout son éclat. On reconnaît, entre tous, les Juifs de Jérusalem par les mèches de cheveux qui tombent en deux longues boucles de chaque côté de leur visage.

Rien de plus varié que leurs bazars ; il n'est rien qu'on n'y trouve, mais tout est entassé pêle-mêle : des étoffes et du pain, des drogues et des quartiers de viande saignante, des sandales et des pipes, de l'essence de rose et du tabac.

Bien qu'un motif pieux amène généralement les Juifs à Jérusalem, leur esprit mercantile ne les abandonne pas : ils se vengent de leurs vainqueurs en leur vendant avec grand profit.

Ils offrent aux étrangers une foule de choses curieuses : des médailles frappées sous David ou Salomon, des monnaies romaines, des pierres ciselées; enfin, chez eux, chacun peut satisfaire ses goûts et revenir du quartier juif la bourse vide et les mains pleines.

Nous entrons dans une rue étroite, qui aboutit à la porte de Damas et suit la vallée appelée par Flavius Josèphe *large ravin;* l'extrémité de cette rue monte considérablement. C'est là le point où ce « large ravin », par ordre des princes Asmonéens, fut comblé avec les débris de la forteresse d'Antiochus Epiphane, située sur le mont Acra. afin d'unir ce mont avec le Temple. (Flavius Josèphe, l. V, XIII.)

En débouchant de cette rue, on tourne à gauche, et, à environ 50 mètres plus loin, on remarque une maison à façade sculptée, nommée *École de Saladin*, parce que c'est lui qui la fit construire; aujourd'hui encore elle a la même destination.

Un peu plus loin se trouve la belle fontaine appelée *Aïn-Sébil;* ses eaux arrivent par des conduits de la fontaine Scellée.

Vis-à-vis, au sud de la fontaine, est le Mekkemeh (tribunal civil). La salle du tribunal renferme une belle fontaine en mosaïque; l'eau y vient également de la fontaine Scellée.

A peu de distance d'*Aïn-Sébil* se trouve la *Porte de la chaîne* (Bab-el-Sinsyleh), qui donne entrée sur le parvis de la mosquée d'Omar; mais on ne peut y pénétrer sans une permission du pacha gouverneur.

Nous retournons sur nos pas, et, à environ 200 mètres plus loin, nous remarquons deux maisons, à droite et à gauche, qui, bien que délabrées, sont d'une grande beauté : la première, dont la porte d'entrée est ornée de stalactites, servait de collège au temps des croisés; la seconde est une école pour des jeunes filles. Elle porte le nom d'une Persane (El-Ajeuvych), femme d'un officier de Saladin. On y voit encore son tombeau.

Vis-à-vis de la première de ces maisons est une rue qui conduit au lieu où les Juifs font entendre leurs lamentations.

Les voici qui sortent avec un air morne de leurs rues empestées. Quelques-uns portent le costume du pays, ample vêtement de soie aux couleurs éclatantes; mais la grande majorité, Juifs de Pologne, de Russie, de Valachie, ont gardé le sordide costume que chacun connaît : lévite noire, graisseuse, rapiécée, et une coiffure bien étrange sous ce soleil de plomb, le chapeau conique et le grand

bonnet de fourrure à ailes débordant la tête ; les deux boucles en tire-bouchon battent sur les tempes ; les yeux rouges, éraillés, usés par les maladies mosaïques.

Sur ces traits communs à tous, la vulgarité des basses classes européennes, où ils ont vécu, se marie à une expression de crainte constante, trop justifiée par la répulsion dont ils sont l'objet dans tout l'Orient. Impossible de rendre cet extérieur de malpropreté repoussante et cette résignation qui semble vouloir braver le mépris.

Parmi les femmes nous avons remarqué quelques beaux types. Enveloppées dans leurs grands voiles blancs, elles se mêlent à l'assemblée désolée.

Un étroit couloir est ménagé entre les débris du monument que la tradition fait remonter à Salomon. La foule se presse au pied de la muraille géante, et couvre les pierres vénérées de baisers et de larmes. Les voilà en nombre qui étreignent les pierres, balançant la tête et le corps avec les ondulations rythmées de la prière orientale, psalmodiant les lamentations des prophètes. Plusieurs pleurent réellement sur la muraille sacrée qui leur cache la vue du Moriah et du parvis de Salomon.

Le frère Lieven nous donna le texte des deux principales prières qu'ils y récitent en chantant en chœur :

Le rabbin. — A cause du palais qui est dévasté.

Le peuple. — Nous sommes assis solitairement et nous pleurons.

Le rabbin. — A cause du temple qui est détruit.

Le peuple. — Nous sommes assis...

Le rabbin. — A cause des murs qui sont abattus.

Le peuple. — Nous sommes assis tristement...

Ils continuent ainsi la litanie en poussant de profonds gémissements et en sanglotant.

Voici une autre prière, ou chant en chœur.

Le rabbin. — Nous vous en supplions, ayez pitié de Sion.

Le peuple. — Rassemblez les enfants de Jérusalem.

Le rabbin. — Hâtez-vous, hâtez-vous, Sauveur de Sion !

Le peuple. — Parlez en faveur de Jérusalem.

Le rabbin. — Que la beauté et la majesté entourent Sion.

Le peuple. — Tournez-vous avec clémence vers Jérusalem.

Le rabbin. — Que jamais la domination royale ne se rétablisse sur Sion.

Le peuple. — Consolez ceux qui pleurent sur Jérusalem.

LE RABBIN. — Que la paix et la félicité entrent dans Sion.

LE PEUPLE. — Et que la verge de la puissance s'élève à Jérusalem.

C'est principalement ici qu'on voit la vérification des paroles du prophète Jérémie disant à ce peuple indocile : « Pourquoi pleurez-vous de vous voir brisés de coups? Votre douleur est inguérissable ; c'est à cause de vos péchés que je vous ai traités de la sorte. » (Jérémie, xxx, 15.)

Nous ne pouvions nous défendre d'une indicible pitié à la vue de cette éternelle infortune, de ce patriotisme sans défaillance quoique sans aliment. Le cœur se serre à ce spectacle.

LE MONT SION. — LE CÉNACLE

Le dimanche de la Pentecôte, la messe du pèlerinage fut célébrée en plein air, dans le cimetière chrétien attenant au Cénacle. Malgré toutes les démarches, on n'avait pu obtenir l'autorisation de la dire dans le vénéré sanctuaire même, où l'on aurait été si heureux de célébrer la cène mystique, en mémoire de celle que le Sauveur y fit avec les siens avant d'aller à la mort.

Malheureusement, le Cénacle, qui a été la première église chrétienne, est profané par le culte de Mahomet. Il y a même longtemps qu'il aurait disparu, s'il ne tenait à un bâtiment où se trouve le tombeau de David, que les musulmans ont en grande vénération. Où trouver dans tout l'univers un lieu plus glorifié, plus aimé, plus regretté que le mont Sion? Tous les écrivains sacrés ont célébré à l'envi ses grandeurs. Dieu l'avait préféré à toutes les demeures des enfants de Jacob; son arche sainte y avait reposé; lui-même y avait habité, et Sion était devenue la montagne du Seigneur. Après les splendeurs du ciel, les Juifs ne connaissaient rien de comparable aux splendeurs de Sion.

Quand Dieu irrité chassa le peuple ingrat et prévaricateur de sa montagne bien-aimée, cette séparation l'accablait de douleur, et le souvenir de Sion, qui le suivait dans sa captivité, faisait couler ses larmes les plus amères sur les bords de l'Euphrate. Sion, la plus belle des quatre collines sur lesquelles était bâtie Jérusalem, a subi le sort des autres quartiers de la cité sainte.

Les pèlerins avaient été convoqués pour six heures du matin. Nous gravissons la sainte montagne, qui, du côté de la vallée, a une pente

assez rapide, pour nous rendre au cimetière latin, enfermé d'une muraille. Un spectacle fait pour réjouir les anges se présente à nos regards charmés : des autels portatifs sont placés tout le long des murs, au milieu des tombes, dans tous les coins du cimetière, et le sang du Fils de Dieu descendit sur ces autels aux paroles sacramentelles des prêtres ; des pèlerins prosternés priaient dans l'attitude du plus profond recueillement.

Un soleil de plomb dardait sur nos têtes, et, çà et là, un laïque tenait une ombrelle sur le célébrant pendant qu'il distribuait la communion. Le R. P. Picard disait la messe du pèlerinage, et il nous adressa d'une voix émue une chaleureuse exhortation. Après les prières habituelles pour l'Eglise et la France, le R. P. Picard fit prier les pèlerins pour le saint prêtre que nous avions eu la douleur de perdre la veille de l'Ascension. Il nous avait quittés pour la Jérusalem céleste. C'est au cimetière latin que repose le corps du prêtre d'Angoulême, M. L. Chambaud, qui a succombé à une maladie de cœur ancienne, et a fait à Jérusalem une mort admirable, faisant avec joie le sacrifice de sa vie. Sa dernière parole a été : « Je meurs pour la France. » Déjà fort souffrant à son arrivée à Jérusalem, il ne fit qu'une seule visite aux Lieux saints : ce fut au mont Sion. C'est là, près du Cénacle, qu'il est enterré. Lorsque son état s'aggrava, on le transporta à l'hôpital français de Saint-Louis, fondé par M. le comte de Pielan, et admirablement tenu et installé par M. de Pielan et sa sainte mère. Les pèlerins malades ont remporté un reconnaissant souvenir des soins dévoués dont les a entourés cette femme d'élite.

La mort de M. l'abbé Chambaud a été une précieuse offrande de notre pèlerinage; nous espérons que notre patrie recueillera le fruit du sacrifice offert si généreusement pour la France par ce saint prêtre. Selon la coutume des catholiques en Orient, le corps du défunt, à visage découvert, a été porté à travers la ville sainte par des prêtres et même des laïques du pèlerinage.

Tous les pèlerins suivaient et priaient dans un profond recueillement. Au cimetière, le R. P. Emmanuel Bailly, qui avait assisté M. l'abbé Chambaud, raconta en quelques mots sa mort édifiante. Des larmes coulaient de bien des yeux, l'émotion était profonde. Après les prières ordinaires, on en fit une pour la patrie, terminée par le cri : « Vive la France ! »

En quittant le cimetière, nous rejoignons un petit groupe accom-

pagné du frère Lieven, pour visiter la sainte montagne. Nous nous rendons tout d'abord à la salle du Cénacle, qui se trouve dans une maison isolée et très ancienne, surmontée d'une coupole couverte de plomb et d'un minaret. Deux portes, l'une à l'ouest, l'autre au sud, y donnent accès; c'est par cette dernière qu'on va visiter le Cénacle.

On passe d'abord par une écurie, ensuite on monte un escalier pour arriver sur une petite cour pavée, où, par la première porte à gauche, on entre dans une ancienne église, convertie en mosquée, bâtie sur l'emplacement du Cénacle.

La salle où le Sauveur fit la dernière cène avec ses disciples est au premier étage : on y pénètre par un escalier en spirale. C'est une pièce à peu près carrée, qui peut avoir huit mètres de long et autant de large. La voûte, de style roman, est soutenue par un pilier placé au milieu.

Il est triste de voir ce sanctuaire, qui avait été restauré par les croisés, converti en mosquée. Le tombeau même du Sauveur ne saurait être plus cher aux chrétiens que le lieu où il leur a donné de son amour un gage qui se perpétue sur les autels.

C'est au Cénacle que le Sauveur lava les pieds à ses apôtres, leur promit le Saint-Esprit, leur prédit la trahison de Judas et le reniement de saint Pierre.

C'est en ce même lieu que saint Matthieu fut choisi pour être apôtre, en place du traître Judas, et que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres.

C'est au Cénacle que saint Jacques fut sacré évêque de Jérusalem, que fut institué le sacrement de la confirmation, que saint Étienne et six autres furent élus diacres.

Selon la tradition, le Cénacle était la propriété de Joseph d'Arimathie, le même qui eut l'honneur d'ensevelir le corps du Sauveur. (Quaremius, B. p. 121.)

D'après saint Épiphane, le Cénacle ne fut pas détruit par Titus; il nous dit, dans son livre de *Mensurus*, cité par Quaremius, qu'Adrien, venant d'Égypte, trouva Jérusalem rasée, excepté quelques petites maisons près du Cénacle, alors converti en église.

Au commencement du quatrième siècle, sainte Hélène fit bâtir à cette place une belle église. Ce sanctuaire, détruit et rétabli à plusieurs reprises, on le voit à toutes les époques, à deux étages, comme aujourd'hui. Le premier étage sert de harem.

Au temps des croisades, le sanctuaire du Cénacle était desservi par les chanoines de Saint-Augustin. Ils y avaient une grande abbaye. Ensuite des religieux franciscains y eurent un hospice, qui leur avait été concédé, en 1244, par le sultan Salabad, fils de Meledin, ami de saint François d'Assise.

Quelque temps après, le sultan d'Égypte fit la guerre à son oncle et le vainquit. Tous les chrétiens furent chassés; mais, après une persécution de courte durée, les franciscains purent se rétablir sur le mont Sion et au sanctuaire que les augustins leur avaient cédé.

Ce fut Robert d'Anjou, roi de Sicile, et Sanche, son épouse, qui rachetèrent le Cénacle au sultan et le donnèrent au Saint-Siège, à la condition que les franciscains en seraient les gardiens à perpétuité. C'est alors que les franciscains construisirent l'église qu'on y voit aujourd'hui. Elle est petite et bâtie avec les matériaux provenant des églises précédentes.

En 1355, une riche dame de Florence, voulant secourir les pèlerins et les malades, acheta le terrain qui environne le couvent et y fit construire un grand hôpital, dont Innocent IV confia la direction aux religieux franciscains. Ils y exercèrent l'hospitalité pendant deux siècles, malgré les vexations continuelles des musulmans et les incursions des Arabes, ce qui coûta la vie à plus de deux cents religieux.

Les musulmans cherchèrent par tous les moyens d'expulser les chrétiens de ce lieu, surtout depuis le jour où l'on répandit le bruit qu'une des salles basses renfermait le tombeau de David.

Voulant honorer à leur manière la sépulture du roi prophète, ils parvinrent à en usurper la garde en 1555. Une fois entrés dans la place, ils y firent de rapides progrès. En 1558, presque tous les religieux y furent massacrés, et l'église fut convertie en mosquée, avec le nom qu'elle porte encore aujourd'hui de *Nabi Daoub*. (*Chronique franciscaine.*)

En quittant le Cénacle, nous visitons la maison de Caïphe, située dans le voisinage.

On voit encore la cour entourée de galeries, où le Fils de Dieu fut conduit par le peuple, qui y resta assemblé toute la nuit. La salle où le Sauveur fut interrogé par les chefs de la nation et les princes des prêtres, y est attenante. Elle est convertie en église. Derrière cette salle, il en existe une autre plus petite, où l'on croit que Notre-

Seigneur fut déposé après son interrogatoire, en attendant le jour.

A quelques pas de là, nous pénétrons dans la maison du grand prêtre Anne, chez qui fut conduit le Sauveur avant de paraître devant Caïphe. Elle est devenue un couvent de religieuses arméniennes.

Nous retournons vers la ville et nous entrons par la porte de Sion. A peine l'avons-nous franchie, que nous remarquons une rangée de misérables cabanes : c'est la léproserie, où habitent une trentaine de ces malheureux regardés comme le rebut de l'humanité. La lèpre qui les a atteints, leur enlève la voix, leur ronge les doigts, le nez, ou leur fait des plaies partout le corps.

Leur aspect inspire de l'horreur même aux animaux. Nous les regardons avec une profonde pitié. Ils sont accroupis près de l'enceinte de la ville, et nous tendent leurs mains difformes pour demander *bachiche*.

UNE NUIT AU SAINT SÉPULCRE

Quelques jours avant notre départ de Jérusalem, j'eus la consolation de passer une nuit au saint Sépulcre, ainsi que plusieurs pèlerins qui obtinrent la même faveur.

L'église du Saint-Sépulcre est sous la garde des musulmans, et ils vendent le droit d'y entrer. C'est un impôt que perçoit le pacha sur les visiteurs. Seuls les patriarches latin, grec et arménien sont autorisés à faire tirer les verrous de la porte de ce temple auguste. Pour les religieux chargés du service divin, ce serait ruineux d'être obligé d'en acheter le droit chaque jour : afin d'éviter cet inconvénient, les trois rites ont leur couvent dans l'enceinte de ce saint lieu.

Nous parlerons seulement ici des fils de Saint-François d'Assise, justement appelés pères de la Terre-Sainte. Pendant de longs siècles, ils ont été les gardiens fidèles des sanctuaires de Jérusalem et de toute la Palestine, et les ont défendus au prix de leur sang.

Jusqu'au rétablissement du patriarcat latin, ils avaient seuls charge d'âmes, et recevaient, avec cette juridiction, les honneurs qui y sont attachés. Sans eux, le nouveau patriarche n'eût trouvé que des ruines, car peu de catholiques seraient restés sur cette terre arrosée de tant de sang chrétien. Les couvents des franciscains ont été de vraies forteresses, où ils ont défendu d'une manière héroïque le drapeau du Fils de Dieu.

Au saint Sépulcre, dans un bâtiment sombre, étroit, humide, dix religieux franciscains s'enferment tour à tour pour trois mois, et ne sortent de ce tombeau anticipé qu'à de rares intervalles, afin de respirer un peu d'air vital. Là, ils remplacent les anciens chanoines institués par Godefroy de Bouillon pour desservir les saints Lieux.

Les gardiens musulmans n'ouvrent pas de bonne heure la porte du saint Sépulcre : les pèlerins ne pourraient y entendre la sainte messe, s'ils ne prenaient le parti de passer la nuit dans ce sanctuaire. Chaque soir, de cinq à six heures, quand les religieux entrent processionnellement dans leur chapelle, les fidèles qui suivent cette procession sont forcés de quitter l'église, dont on ferme la porte d'airain, que l'on entend crier sur ses gonds, et qui aussitôt est solidement verrouillée.

Un même guichet sert à passer les vivres aux geôliers et aux prisonniers jusqu'au lendemain.

Quelle tristesse de voir les clefs du saint Sépulcre entre les mains des infidèles!

Dans la pénombre du portail sont des soldats turcs étendus sur des coussins, où ils passent leur temps à fumer, à prendre du café et à dormir. Leur grave indolence pourrait presque passer pour du respect.

On ne peut connaître le saint Sépulcre sans passer au moins une nuit dans ses murs. Nous suivrons ici la marche de la procession que font chaque soir les pères franciscains, et nous visiterons avec eux les onze sanctuaires illustrés par les souvenirs de la passion du Sauveur, à l'intérieur de l'église.

Nous rejoignons les religieux franciscains dans la chapelle qui leur est exclusivement réservée : celle de l'Apparition de Notre-Seigneur à la sainte Vierge. Cette chapelle se trouve en face de la porte d'entrée, à vingt-cinq pas environ du corps principal. Selon la tradition, c'est à cet endroit que le Sauveur s'est manifesté à sa sainte mère. Ce sanctuaire, orné dans le style italien, n'a rien de remarquable. Les pères franciscains y officient, chaque assistant porte un cierge allumé.

Les sons graves de l'orgue réveillent les échos sous la voûte du temple, et la procession se met en marche. La première station est dans la chapelle même, devant la colonne de la flagellation, placée dans une niche profonde et grillée. De la chapelle des franciscains, on tourne la nef des grecs pour arriver à la prison du Sauveur,

espèce d'excavation dans le rocher, sanctuaire obscur où l'on croit que fut renfermé Notre-Seigneur pendant les préparatifs de son crucifiement.

Près de là, les bourreaux se partagèrent ses vêtements. Ce sanctuaire appartient aux grecs. Quelques pas plus loin, on descend quarante marches : c'est le lieu de l'invention de la sainte Croix. On sait que les trois croix de Jésus et des deux larrons furent jetées dans une citerne, et que la piété de sainte Hélène, mère de Constantin, les en fit retirer après trois siècles d'oubli. Un miracle révéla au monde la croix du Sauveur. Des lampes et des cierges sont le seul ornement de l'autel.

En remontant douze marches, on arrive à la chapelle de Sainte-Hélène : c'est là que la pieuse impératrice se tenait pendant les fouilles pour activer les travaux et en obtenir du Ciel le succès. Lorsque la procession remonte dans l'église, elle en suit les bas côtés pour s'arrêter devant la chapelle de l'*Impropère* ou du couronnement d'épines. On y voit un tronçon de colonne sur lequel le Sauveur était assis pendant que ses bourreaux l'abreuvaient d'outrages.

Les deux stations suivantes marquent les scènes sanglantes du Calvaire. On y arrive par dix-huit marches assez raides, taillées dans le roc.

Malheureusement, ce n'est plus le Calvaire tel qu'il était jadis : la colline a disparu en partie par suite de l'exhaussement du sol environnant, car depuis des siècles les ruines se sont amoncelées sur d'autres ruines, puis la pierre et le marbre dont la piété a revêtu la sainte montagne, l'ont dérobée aux regards.

Le fond de la chapelle du Calvaire est occupé par trois autels. L'un rappelle le souvenir de la plus tendre des mères, qui assista à l'agonie de son divin Fils. L'autel de droite marque la place où le Sauveur fut cloué à la croix : on s'y arrête en chantant le *Vexilla*, cette hymne de la réhabilition de l'instrument de supplice. L'autre est au lieu où la croix fut dressée : on voit encore, entouré de marbre blanc, le trou où on l'enfonça.

On croit que le Calvaire est ainsi appelé parce que le premier homme y a été enterré. (Calvaire ou Golgotha signifie crâne.)

Une petite grotte placée au-dessous de la chapelle du Calvaire rappelle cette tradition, qui est rapportée par Origène, saint Basile, saint Épiphane, saint Jérôme et saint Augustin.

D'autres prétendent que le nom de cette colline lui vient de ce qu'elle était destinée aux exécutions.

Le divin Sauveur a voulu que son sang, qui devait effacer les péchés des hommes, fût répandu dans ce lieu, où fut versé le sang des plus grands criminels. La chapelle d'Adam et d'Eve est une grotte creusée au-dessous du Calvaire. On y remarque une fente profonde, se prolongeant perpendiculairement jusqu'au trou de la croix.

Cette fente est le résultat de la grande commotion qui accompagna la mort de l'Homme-Dieu.

Nous avons fait le tour de la nef, et nous sommes devant l'entrée de l'église, située au sud, en face de laquelle se trouve la pierre de l'*Onction*. C'est sur cette pierre que Joseph d'Arimathie et Nicodème embaumèrent le corps du Sauveur, selon la coutume des Juifs, avant de le déposer dans le tombeau. On a recouvert cette pierre d'une dalle en marbre rouge, destinée à la conserver contre les atteintes indiscrètes des pèlerins.

Près de la chapelle du Calvaire se trouvaient autrefois deux tombeaux illustres : comme deux sentinelles, l'ombre de Godefroy de Bouillon et de Baudouin, son frère, semblaient garder le saint Sépulcre, pour lequel avait coulé leur sang. La gloire de ces héros troublait les grecs, auxquels ils rappelaient nos titres à la possession des Lieux saints. En 1808, ayant obtenu un firman qui les autorisait à restaurer ce qui avait été endommagé par l'incendie dans l'église du Saint-Sépulcre, ils profitèrent de cette occasion pour convertir les tombeaux de Godefroy de Bouillon et de Baudouin en deux bancs de pierre. Mais les noms de ces deux guerriers sont si détroitement liés au tombeau du Rédempteur, qu'ils vivront dans la mémoire des siècles chrétiens comme ceux de Constantin et de sainte Hélène.

De là, s'avançant sous la coupole, la procession s'arrête enfin devant le petit monument qu'elle recouvre : le saint tombeau du Sauveur.

J.-T. de Belloc.

(*A suivre.*)

GRIPPARD

HISTOIRE D'UN BIEN DE MOINES (1)

XXII

Depuis les derniers événements dont nous avons fait le récit, cinq années se sont écoulées, — années maudites, années d'anarchie, de sang et de larmes, durant lesquelles la Révolution, implacable logicienne, a tiré de ses principes les extrêmes conséquences.

La France semble destinée à disparaître avec le triste siècle qui finit.

Plus d'autorité, plus de sécurité nulle part. Les débris du pouvoir aux mains impuissantes et avilies du Directoire. « Paris, devenu une forêt (2) », où l'on tue impunément, un tripot où règne un agiotage effréné, un lupanar dont le dévergondage scandaliserait Rome païenne. « La renommée est lasse de raconter les meurtres et les assassinats qui se commettent sous nos yeux », écrit le ministre de l'intérieur (3). — « La misère, parvenue à son dernier terme (4) ». Des banqueroutes, des suicides sans nombre. Partout le vol. « Il était réservé à la République française de présenter ce phénomène : *le vol organisé*. Elle est fondée sur le vol, elle n'existe que par le vol ; elle vole tout le monde, tout le monde la vole... par manière de compensation (5). »

En sept ans, la France a dévoré *soixante-dix-huit milliards* (6) ! Qui comptera les villes ruinées, les bourgades détruites, les châteaux incendiés, les églises démolies ou mutilées, les maisons

(1) Voir la Revue du 1er janvier 1882.
(2) *Courrier français*, 9 novembre 1795.
(3) Circulaire du 19 septembre 1797.
(4) Roquain, *l'État de la France au 18 Brumaire*, p. 378.
(5) Joseph de Maistre, *Bienfaits de la Révolution*, p. 57.
(6) H. Bugard, *Ce que la Révolution a coûté à la France*. (Paris, Féchoz.)

sans habitants, les champs sans culture, les industries sans bras, les pauvres sans pain (1)! « On n'exagèrerait nullement en disant que, dans le domaine des arts, la *seule nomenclature* des objets enlevés, détruits ou dégradés en France, remplirait plusieurs volumes (2). »

Sous l'administration de Robespierre, 170 tribunaux révolutionnaires répartis sur tout le territoire ont fait tomber 17,608 têtes. Sur ce nombre formidable, plus de 14,000 victimes appartiennent au peuple. Ajoutez 30,000 morts violentes à Lyon, 14,000 à Toulon, 32,924 à Nantes, 900,000 dans les provinces glorieusement rebelles de l'Ouest, et, de 1792 à 1799 seulement, près de deux millions d'hommes moissonnés par la guerre!

Si l'on ne guillotine plus, on continue de déporter, d'emprisonner, de tracasser de mille manières tous « les suspects ». Les prêtres sont traqués comme des bêtes fauves. En 1796, le Directoire persécuteur écrit à ses agents : « Que la loi qui comprime, qui frappe ou qui déporte *les réfractaires* (les prêtres fidèles), reçoive son entière exécution. DÉSOLEZ LEUR PATIENCE; environnez-les de votre surveillance; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit; ne leur donnez aucun moment de relâche. »

Le vénérable Pie VI, âgé de quatre-vingt-un ans, enlevé à Rome, emprisonné à Valence, vient de mourir victime de l'impiété révolutionnaire, qui s'imagine bien avoir cloué dans ce cercueil l'Église immortelle avec le cadavre de son chef.

Ce gouvernement de brigands a des émules. Les *bandes noires* achètent, revendent, dépècent les propriétés volées par l'État. Les *chauffeurs*, les *compagnons du Soleil* épouvantent les campagnes. Les grandes routes sont abandonnées aux assassins, qui, en quelques mois, volent et tuent vingt-trois courriers...

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de la société française pendant le Directoire*, ch. XIV : *la France*.

(2) Rapport de l'abbé Grégoire, *Moniteur*, 30 septembre 1794. 1er décembre 1794. — Parmi les districts où les livres et les tableaux « confisqués » furent vendus au profit des détenteurs, Grégoire cite Auxerre.

On détruisit à la Révolution plus de 50,000 églises et environ 12,000 abbayes et monastères. 25 000 bibliothèques furent saccagées ou dispersées. On vit les feuilles d'un *S. Athanase* de Montfaucon envelopper de la pâtisserie, de magnifiques tableaux servir d'enseignes aux boutiques de limonadiers; des toiles, « purifiées de leurs couleurs », vêtir les petits sans-culottes; les cadres dorés jetés au feu « pour faire bouillir la marmite. Un soldat se fit un tablier de cuisine d'un tableau du Guide, valant 30,000 francs. (*Mémoires de la Révolution*, p. 418.)

Ah! quels misérables que tous ces hommes de la Révolution, quels qu'ils soient, girondins ou jacobins, modérés ou enragés! et comme l'histoire a le droit de leur adresser la terrible question posée au Directoire par Bonaparte revenant d'Égypte : *Qu'avez-vous fait de la France?*

Auxerre, pour avoir moins souffert que d'autres villes, sortait néanmoins méconnaissable de la tourmente. Qu'étaient devenues ses cinquante-trois églises ou chapelles (1)? La magnifique cathédrale de Saint-Étienne était debout; mais cette merveille, à laquelle cinq siècles avaient travaillé (2), n'offrait plus que le spectacle de la désolation. Combien d'autres sanctuaires tombés sous le marteau des démolisseurs ou livrés aux usages les plus profanes!

Aussi bien, dans toute la province, les édifices religieux ont eu le même sort. Les gloires de la France n'ont pas été plus épargnées que les gloires de l'Église par ces stupides vandales, dignes ancêtres de ceux qui prétendent aujourd'hui faire dater du 14 *juillet* la naissance de la patrie. Un exemple. En 1794, l'administration du district de Sens envoyait un commissaire au château de Vallery *pour profaner les tombes* de douze princes de la maison de Condé. On jeta dans une fosse commune les restes de ces princes, ceux mêmes du vainqueur de Rocroi, et les douze cercueils furent emportés à Sens comme un trophée!

Peu à peu cependant la réaction s'opérait dans les idées. Les honnêtes gens, secouant leur torpeur et surmontant leur timidité, osaient se montrer et se compter. Le culte catholique était célébré sans appareil extérieur, mais sans mystère. D'anciens religieux, revenus d'exil ou sortis de leur cachette, ouvraient des écoles *privées*, vers lesquelles affluaient aussitôt les enfants. Les épreuves ne manquaient pas à ces courageux essais; mais le zèle chrétien allait de l'avant quand même (3).

A Cravant, à Seignelay, la police signale, dès l'an VI, des symp-

(1) La cathédrale; 8 églises paroissiales dans la ville et 4 dans les faubourgs; 15 églises de chapitres, monastères, hôpitaux; 25 chapelles ou oratoires.

(2) Bâtie au quatrième siècle par saint Amâtre, brûlée et rebâtie au neuvième, de nouveau brûlée en 1023, la cathédrale d'Auxerre fut reconstruite à partir du onzième siècle et ne fut achevée qu'au quinzième.

(3) En 1796, par délibération approuvée du ministre, l'administration municipale d'Auxerre *ferme provisoirement* les écoles particulières tenues par les nommés Jean Bridaut et Marie-Jeanne Robinet. (*Archives de l'Yonne.*)

tômes inquiétants pour le régime révolutionnaire : « Des citoyens travaillant dans les champs le jour du ci-devant dimanche ont été injuriés et battus (1). »

A Arcy-sur-Cure, « l'arbre de liberté a été tordu et cassé. On entre la nuit dans les temples de la Raison et on y détruit tous les emblèmes (2). »

« Le peuple, à Cravant, à Sainte-Pallaye, réclame à grands cris des prêtres et des messes (3). »

En un mot, l'excès des maux publics a fini par ouvrir les yeux aux uns, par rendre le courage aux autres. On comprend mieux la justesse de ce mot prophétique de l'abbé Maury : « Le plus terrible despotisme est celui qui prend le masque de la liberté (4). »

A mesure que les bons reprennent cœur, les méchants s'effrayent et se cachent, comme les oiseaux de nuit au lever du jour. Tant que l'anarchie a duré, les coquins ont été les maîtres (5). Parvenus au faîte du pouvoir, ils se sont combattus sans trêve et décimés sans pitié. La plupart ont péri ou disparu. Ainsi les membres de la Convention représentant le département de l'Yonne étaient au nombre de onze. Voulez-vous savoir leur sort? Lepelletier de Saint-Fargeau, assassiné; Jean Boileau, ancien magistrat; Bourbotte, ancien cultivateur, guillotinés; Maure aîné, épicier à Auxerre, suicidé; Hérard, ex-magistrat, mort en exil aux États-Unis; Finot, huissier, banni; les autres sauvés, grâce à leur nullité.

Certains répugnants héros de notre histoire ne méritaient pas une fin meilleure. Dorgy, le gentilhomme sceptique, corrompu et besoigneux, devenu l'ennemi de Grippard, a été mis en prison et s'y est tué. Laprune a été trouvé au bord d'un grand chemin ivre-mort et bien mort. Fichet, à qui sa couardise a servi de sauvegarde, s'est opportunément enfui à Paris, où la protection de l'apostat Fouché lui a valu un emploi inavouable dans les bureaux de la police.

A Auxerre, il ne reste plus de la bande que Grippard et Martinet.

Martinet n'a jamais eu qu'une passion : l'argent. Il n'a travaillé, durant les troubles, qu'à ramasser beaucoup d'argent. Il est riche, très riche, mais avare, soupçonneux; il dissimule de son mieux son

(1) *Archives de l'Yonne.*
(2) *Ibid.* — An VI.
(3) *Archives de l'Yonne*, an VII.
(4) *Moniteur*, séance du 30 octobre 1789.
(5) « Dans la Révolution, l'autorité reste aux plus scélérats », écrivait, en 1795, un témoin peu suspect. (Rioufle, *Mémoires*, p. 67.)

trésor à tous les regards. Son vêtement n'est pas moins sordide qu'au temps où, simple portier de collège, il fouettait, pour douze sols, les petits enfants. Pour cacher son opulence et y ajouter quelques deniers, volontiers il reprendrait son ancien métier, si la sensibilité républicaine, en érigeant la guillotine, n'avait supprimé le fouet (1).

Qui sait si ce n'est point Grippard qui a joué ce malin tour à son beau-père? car ils sont brouillés ensemble.

Martinet s'est vite repenti d'avoir donné sa fille à cet étranger, aussi cupide que lui, mais plus audacieux et plus jeune. Ce gendre incommode, s'il lui a rendu quelques services, lui cause bien plus d'inquiétudes. N'est-il pas homme à tout faire? Dépensier à ses heures, ambitieux, fanfaron, Grippard a prodigué l'argent volé, qui semble fondre entre ses doigts. Pour combler le déficit de son coffre-fort, il lui faudrait l'héritage du vieillard. Il le convoite, il l'attend... Ne rêve-t-il pas d'avancer l'heure où il entrera en possession de cette grosse fortune?

Mais il existe entre ces deux coquins une autre cause de mésintelligence. Depuis le jour de son triomphe manqué, la pauvre Audeline est aux trois quarts folle. L'effroi que sa chute lui a causé, mais surtout l'épouvante dont elle a été saisie à l'aspect inattendu du cadavre sanglant de l'abbé, ont troublé son faible cerveau. On ne peut parler de moine, de prêtre devant elle, sans qu'aussitôt elle donne tous les signes d'une sorte de monomanie étrange : elle s'agite, tourne la tête de tous côtés, se lève, s'enfuit. Jamais elle n'a consenti à poser le pied sur le seuil de l'église où le meurtre sacrilège a été commis. Parfois, durant la nuit, elle s'éveille en sursaut, baignée de sueur, et crie d'une voix étouffée : *Le moine! le moine!* Le fantôme de son imagination la poursuit partout et ne lui laisse aucun repos. Le mal dont elle est atteinte pourrait s'appeler la *prêtrophobie*. Sur tout le reste, elle n'est d'ailleurs ni plus ni moins sotte qu'auparavant.

Audeline a donné à Grippard un fils qui ressemble à son père : même front bas, même regard louche, même sourire faux et méchant. L'enfant, qui a cinq ans, tient de sa mère l'affection maladive dont elle souffrait au moment où elle le mit au monde. Lui aussi

(1) Règlement pour les professeurs du collège d'Auxerre (brumaire, 1795), article v : « Toutes les punitions corporelles, fouet, férule, sont interdites. » (*Archives de l'Yonne.*)

s'éveille subitement et crie : *Là! là! le moine!* Lui aussi a horreur de la vieille église déserte. Un jour Grippard a voulu l'y traîner : le pauvre petit a été saisi de convulsions horribles.

On l'a nommé *Spartacus*. Pourquoi? C'est ce que son père lui-même aurait de la peine à dire. Spartacus Grippard... Cela sonne bien à des oreilles républicaines. Quoi de plus?

Ainsi vit désormais la famille maudite. A mesure que la révolution perd du terrain, Grippard se voit témoigner plus de haine et de mépris. Parfois les enfants lui crient de loin : « Eh! Judas!... » Il arrive même qu'on lui jette des pierres.

Aussi reste-t-il souvent plusieurs jours sans sortir, seul entre sa femme folle et son fils halluciné. Quand il les entend crier tous les deux dans les ténèbres : *Le moine! le moine!* il sent une rage sourde bouillonner dans sa poitrine; il s'emporte, et, pour les faire taire, il les bat.

Audeline se laisse alors tomber aux pieds du brutal, et lui dit les mains jointes, l'œil égaré : « Oh! ne me tue pas comme le moine. »

Spartacus, vindicatif et sournois, regarde parfois son père avec une fixité singulière. On dirait que, dans cette petite tête, se trament déjà des projets de vengeance.

Grippard l'a surpris un jour fabriquant avec un art remarquable une petite guillotine, dont une grossière image, suspendue à un mur, lui fournissait le modèle.

— Que fais-tu là?

Et Spartacus, poursuivant son œuvre, de répondre :

Une guillotine, pour couper le cou...

— A qui?

— ... A ceux qui me battent, là!

Le père s'en est allé rêveur.

Un soir, au milieu d'une de ces hideuses scènes où la mère et l'enfant, en proie à une crise violente, hurlaient d'effroi et de douleur sous les coups de lanière que Grippard leur distribuait pour les contraindre à ne pas crier : *Le moine! le moine!...* tout à coup survint le vieux Martinet.

L'avare, malgré la dureté de son cœur, gardait quelque amour pour sa fille. En la voyant traitée comme un animal, il entra dans une colère terrible.

Les deux hommes épuisèrent le vocabulaire d'injures que la révolution avait édité à l'usage de la canaille devenue arbitre du bon ton.

Ils dirent l'un de l'autre tout le mal possible, sans parvenir pourtant à se calomnier. L'éclat de leurs voix retentit au dehors, et les paysans qui écoutaient de loin, murmuraient en hochant la tête : « La maison du bon Dieu est devenue l'enfer où les démons font rage. »

Quand Martinet sortit de l'abbaye, il chancelait comme un homme ivre. Il grimpa avec peine dans sa mauvaise carriole, revint tard à Auxerre, s'enferma dans sa maison déserte et se coucha.

Le lendemain, la vieille femme qui, pour un maigre salaire, avait soin de son ménage, vint frapper au volet à l'heure accoutumée.

Elle ne reçut point de réponse. Elle appela à plusieurs reprises. La maison resta morne et silencieuse. Les voisins, attirés par les cris, s'attroupèrent devant la porte. Un homme de police força l'entrée, et, pénétrant jusqu'à la chambre à coucher du vieillard, le trouva froid et rigide, étendu sur son lit. La face congestionnée semblait indiquer une attaque foudroyante d'apoplexie.

Grippard reçut aussitôt l'avis officiel du décès de son beau-père. L'émotion qu'il ressentit, ne fut nullement celle qu'excite en un cœur tendre la perte d'un parent chéri. — Enfin, j'hérite!... Ce mot, qu'il se garda bien de prononcer tout haut, il l'avait continuellement dans la tête, il en était obsédé.

— J'hérite!... j'hérite!...

Audeline pleura beaucoup, s'évanouit longtemps, éprouva des convulsions, qui, jointes aux hallucinations de sa folie, rendaient plus lamentable encore l'état de cette malheureuse. Mais son mari avait bien d'autres soucis! Enfermé avec le notaire de Martinet, il supputait exactement le chiffre de la fortune péniblement amassée par le vieil avare. En se voyant maître de cet or, de ces valeurs, de ces immeubles, il tressaillait d'orgueil et de joie...

Il n'en fut néanmoins ni plus tranquille ni plus véritablement heureux. Tantôt le bruit courait que les « biens nationaux » allaient revenir à leurs légitimes propriétaires; tantôt on affirmait que certains voleurs enrichis des dons faits par les municipalités à l'État seraient prochainement recherchés et punis. Les émigrés, dont on annonçait le retour, sauraient bien se faire justice eux-mêmes.

En écoutant ces propos, que les mauvaises langues se plaisaient à tenir en sa présence, Grippard changeait de couleur et trahissait son embarras par l'affectation même d'une contenance fière et dédaigneuse.

Au fond, il n'était nullement rassuré. La crainte de perdre le bien mal acquis tourmentait cette âme insensible aux remords et lui infligeait un premier châtiment.

XXIII

Dans la maison du jardinier de Villemer nous retrouvons Petit-Pierre. C'est tout à fait un homme aujourd'hui, un homme, hélas! qui serait bien incapable de faire à pied la course d'Auxerre à Arcy-sur-Cure.

Petit-Pierre traîne péniblement une jambe de bois.

Peu de temps après la terrible aventure de l'hôpital, à peine en convalescence, il avait été enrôlé dans un régiment, expédié à la frontière, et, dès la première affaire, blessé grièvement à la jambe.

Le chirurgien ne trouva rien de mieux que de l'amputer pour le guérir. Le jeune soldat réformé fut renvoyé *dans ses foyers*... La pauvre maison où il revint, était vide. Il s'y établit auprès de tombe de sa mère, gagnant son pain à tresser le jonc en corbeilles ou à garder les vaches et les moutons des fermiers voisins.

Très estimé, très aimé, Petit-Pierre vivait paisiblement au milieu des braves gens de Villemer, qui, revenus pour la plupart de leurs illusions, maudissaient maintenant cette révolution qui avait appauvri les riches sans enrichir les pauvres.

Depuis quelques mois il n'était plus seul. Deux hôtes, pour lesquels il eût volontiers donné sa vie, habitaient l'étage supérienr de son humble demeure.

C'était Adhémar et Jeanne.

A travers mille dangers, le frère et la sœur étaient parvenus à fuir cette terre de France, devenue si inhospitalière à la vertu et au malheur. Ils avaient gagné l'Angleterre, où d'autres proscrits, un peu moins pauvres, étaient venus au secours de leur misère. Là, le jeune moine, fidèle à sa vocation, avait étudié la théologie sous la conduite d'un docteur de Sorbonne. Dans l'exil, il avait reçu les saints ordres; puis, lorsque l'orage se fut en partie calmé, plein du désir de remplir le dernier vœu de son saint oncle, il avait repassé la mer, en compagnie de son intrépide sœur, et tous deux, à l'aide d'un déguisement, étaient parvenus, comme par miracle, jusqu'au terme de leur voyage.

Ils évitèrent de se montrer aux environs de l'abbaye, de peur d'être en butte aux trahisons de Grippard.

Leur première visite fut donc pour les ruines de Villemer et pour cette chapelle où reposaient les restes de leur père et de leur mère.

Quelle fut leur consolation de la trouver debout! Personne n'avait osé en profaner l'enceinte. Dès son retour au pays, Petit-Pierre s'en était d'ailleurs constitué le gardien. Les paysans, honteux de la part qu'ils avaient prise naguère au pillage du château incendié, cherchaient à témoigner leur repentir en veillant avec un soin religieux sur le petit sanctuaire.

Celui qu'on appelait à son tour *l'abbé de Villemer* et plus ordinairement Monsieur Adhémar, devint le pasteur de ce troupeau abandonné. La chapelle s'ouvrit le dimanche, et l'office divin y fut célébré. Les enfants furent baptisés et les mariages bénits. La sœur Jeanne s'occupait activement des malades, qu'elle visitait chaque jour. Elle ouvrit une école, où elle enseignait, avec la lecture et l'écriture, les notions élémentaires du catéchisme.

Il fallait s'entourer de mille précautions et user d'une extrême prudence pour ne pas compromettre le bien heureusement commencé. Il n'y eut, grâce à Dieu, point de traître pour les dénoncer à la ville voisine. Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi.

Cependant le frère et la sœur, quand ils s'entretenaient ensemble, se communiquaient leurs mortelles inquiétudes. Qu'était devenu leur frère aîné? Depuis son départ des grottes d'Arcy, ils n'avaient plus entendu parler d'Armand ni de son fidèle François. Ils savaient que le vaillant gentilhomme s'était rendu en Vendée pour se battre sous les ordres de Bonchamp, de la Rochejaquelein et de Charette. Mais avait-il péri dans quelqu'un de ces combats de géants? avait-il été massacré par les féroces soldats de Westermann, ce *boucher* des Vendéens? En vain avaient-il interrogé en Angleterre les rares survivants de la grande guerre : ils n'avaient rien appris sur le sort de ce frère bien-aimé.

Adhémar songeait aussi aux religieux de l'abbaye dispersés par la persécution, et en particulier au P. Hilarion. Depuis le jour où Grippard l'avait joint à la glorieuse troupe des confesseurs de la foi condamnés à l'exil, on n'avait plus eu de ses nouvelles.

Un soir, Adhémar, Jeanne et Petit-Pierre, après leur frugal souper, faisaient ensemble leur prière, quand quelqu'un frappa à la porte. C'était presque un événement qu'une visite à pareille heure. Le jeune prêtre pensa qu'on venait le chercher pour un malade, et voulut ouvrir. Mais Petit-Pierre l'arrêta, craignant quelque surprise,

et, clopin-clopant, il se dirigea vers la porte, et regarda par le trou de la serrure.

Un homme, un vieillard, paraissant épuisé de fatigue, était assis sur le banc de pierre.

Le verrou fut tiré... C'était le P. Hilarion. Sa voix le fit reconnaître; mais, pour tout le reste, comme il était changé! Sa barbe et ses cheveux étaient entièrement blancs; sa haute taille était voûtée; il marchait avec peine, appuyé sur un bâton.

— Oui, c'est moi, c'est bien moi, disait-il avec cette belle humeur que les plus effroyables infortunes n'avaient pu déconcerter. Comment je suis ici, comment je vous ai retrouvés, je ne vous le dirai pas, ne le sachant pas moi-même. Je retourne le mot de Job : Le Seigneur m'a enlevé, le Seigneur m'a rendu... *Sit nomen Domini benedictum!*

Il était tard, et le voyageur était trop fatigué pour entreprendre le récit de ses aventures. On remit, non sans peine, ce plaisir au lendemain.

Le jour suivant, le P. Hilarion, bien reposé, ne se fit pas prier pour raconter son histoire. C'était d'ailleurs l'histoire de tous ses pieux compagnons d'exil, j'entends de ceux, en bien petit nombre, qui avaient survécu aux mauvais traitements dont ils avaient été victimes.

— Vous savez, dit-il, comment et pourquoi je fus blessé à l'hôtel de ville d'Auxerre. Mon ami Petit-Jean, un vrai brave! vous a donné les détails de cette échauffourée, qui nous valut à tous deux d'assez fortes égratignures. J'étais étendu sur mon lit d'hôpital, m'attendant à tout après la visite de ce malheureux Grippard, auquel j'ai pardonné depuis longtemps et de bien bon cœur, quand Laprune... Qu'est devenu ce citoyen-là?

— Mort.

— Dieu ait son âme!... quand Laprune me jeta sans façon sur la paille de sa charrette et me conduisit, fort bon train, à Sens. A peine arrivé là, je fus transporté sur un autre véhicule de même espèce, car je ne pouvais marcher, et j'appris que je faisais partie d'un convoi de prêtres réfractaires en route pour Rochefort et... Cayenne.

J'aurais préféré la guillotine. Mais, être martyr, c'était trop beau! Je ne méritais pas l'honneur moindre, et cependant incomparable, de confesseur de la foi. Pensez donc! *vinctus Christi*, prisonnier du Christ, comme saint Paul!...

Au départ, la populace de Sens faillit nous écharper. Nous poursuivîmes notre pénible voyage par Montereau, où l'un de nos voituriers, au moment qu'il menaçait l'un de nous de lui *casser la tête*, eut la mâchoire fracassée d'un coup de pied de cheval (1); par Blois, où l'on nous criait : *A l'eau, ces brigands-là!* par Châtellerault et Poitiers, où, tout au contraire, le peuple se montra très compatissant. Je dois ajouter que les hussards de l'escorte furent toujours pleins d'égards pour nous. Ancien militaire, j'en fus heureux surtout pour l'honneur de l'armée.

Nous arrivâmes enfin à Rochefort, le 28 avril 1794. Je renonce à vous décrire ce que nous avons souffert sur les vieux vaisseaux où nous fûmes entassés. La prison flottante où l'on m'enferma, avait nom *le Bonhomme-Richard*. Ce navire hors d'état servait précédemment d'hôpital pour les galeux. Nous étions tellement serrés les uns contre les autres, à fond de cale, que nous ne pouvions nous coucher sur le dos, mais seulement sur le côté. Un médecin qui s'aventura une fois parmi nous, craignant d'être suffoqué, s'enfuit, en disant que *quatre cents chiens dans un tel endroit ou seraient tous crevés le lendemain ou deviendraient enragés*.

Les hommes y mouraient comme des mouches. Pour vous donner un chiffre à peu près exact, sur huit cent vingt-sept prêtres, six cent quarante-deux périrent là-bas (2). Combien ont succombé depuis! Quant aux survivants, vous pouvez, en me regardant bien, juger ce qu'ils valent.

— Ah! mon père, s'écria Adhémar, si le corps n'est pas aussi robuste, le cœur est toujours aussi vaillant et aussi bon.

— Peut-être est-il meilleur... J'ai compris, dans l'épreuve, le mérite de la douceur et de l'humilité. J'espère ne vous plus scandaliser par les saillies de mon humeur batailleuse.

Ce jour devait faire oublier bien des tristesses. Tandis que les hôtes de Petit-Pierre devisaient ensemble, un chariot campagnard s'arrêta devant la porte, et un robuste paysan en descendit. C'était notre ancienne connaissance, le brave fermier des Genêts, si dévoué aux mystérieux habitants des grottes d'Arcy. Il venait voir Petit-Pierre, et ne s'attendait pas à tomber au milieu de *l'honorable compagnie*. Son voyage avait pour objet de savoir au juste l'adresse de « Monsieur Adhémar » et de lui faire sûrement parvenir une lettre.

(1) Rohrbacher, *Hist. de l'Église catholique*, t. XXVII, p. 577.
(2) *Les Prêtres déportés*, par Maurice Raymond, p. 34.

Il était bien heureux de pouvoir la lui remettre en mains propres : il l'avait là, dans la poche de sa veste.

Et le paysan tira d'un vieux portefeuille de cuir vert une large enveloppe marquée de plusieurs timbres étrangers, et la présenta au jeune abbé de Villemer, après avoir préalablement fait faire à sa main droite deux ou trois tours, en signe de politesse.

Le P. Hilarion, Adhémar et Jeanne tombèrent ensemble à genoux, en lisant au bas de la lettre le nom d'Armand. Petit-Pierre et le fermier s'unirent de grand cœur à la fervente expression de leur reconnnaissance.

L'exilé leur écrivait d'Amérique, où il était parvenu à se réfugier après les sanglantes défaites des Vendéens. D'anciens amis de son père lui avaient fait le meilleur accueil. Des prêtres catholiques, missionnaires admirables, lui avaient témoigné la plus délicate sympathie.

« J'ai été bien étonné, écrivait le comte à son frère, de trouver au nouveau monde une république pacifique, laborieuse et prospère. Ici la liberté de conscience est respectée; l'État n'attente pas aux droits des particuliers; le toit domestique est inviolable ; la propriété reste sous la sauvegarde des lois. La constitution américaine date de 1787 : elle a donc une durée de douze ans, et l'on ne pense pas à la remplacer par une autre. C'est, n'est-il pas vrai? un prodige dont un Français a le droit de s'étonner. L'illustre Washington, élu à deux reprises président des États-Unis, est un grand homme, et, ce qui vaut mieux, un honnête homme. Il gouverne sans faiblesse et sans tyrannie, plus soucieux du bien public que de son propre avantage.

« Malgré tout, l'exil loin de vous me pèse: j'ai *le mal du pays!* Si j'écoutais mon cœur, je reprendrais la mer aujourd'hui même... Mais les lois de proscription sont toujours en vigueur, et notre malheureuse patrie est encore la proie d'une poignée de brigands. Dieu daigne enfin la prendre en pitié! »

Ce ne fut que deux ans plus tard que le comte Armand revit la France et reparut à Villemer. En attendant cette réunion ardemment désirée, les deux frères échangèrent une correspondance qui leur fut d'une immense consolation.

Cependant les paysans des environs de l'abbaye n'avaient pas été longtemps sans apprendre que deux des religieux qu'ils continuaient à nommer familièrement *nos bons pères*, s'étaient établis à

Villemer. Ils en furent jaloux, et, après s'être concertés ensemble, ils envoyèrent une députation aux anciens moines pour les supplier de ne pas abandonner ceux que la ruine du monastère privait de tout secours religieux.

Comment résister à une si touchante prière? Il fut convenu que le P. Hilarion resterait à Villemer, avec Petit-Pierre pour sacristain et pour maître d'école. L'inimitié profonde que lui avait vouée Grippard, ne lui permettait pas de se montrer si près de l'abbaye. Adhémar, au contraire, pourrait peut-être exercer une influence salutaire sur le cœur endurci de ce malheureux. Il irait donc, en compagnie de sa pieuse sœur, fonder une nouvelle mission, car la persécution révolutionnaire réduisait presque la France, autrefois nation très chrétienne, à l'état de ces pays barbares où l'apôtre plante pour la première fois la croix de Jésus-Christ.

A un quart de lieue de l'abbaye, il y avait, dans un bois et près d'une fontaine, une petite chapelle rustique, très vénérée parmi le peuple, et que sa pauvreté avait sauvée de la confiscation et de la ruine.

L'humble oratoire était consacré à Notre-Dame de Pitié. Ce fut là que l'abbé de Villemer réunit ses ouailles. Une cabane voisine servit de presbytère. La salle basse d'une ferme fut transformée en école, où la sœur Jeanne réunit les enfants.

Rien n'était plus capable de rappeler l'époque héroïque où l'Église, échappée à la persécution sanglante, sortait des catacombes et groupait dans des sanctuaires improvisés les restes du troupeau décimé par le martyre.

Cette renaissance de la foi jeta Grippard dans une colère d'autant plus violente, qu'il s'y mêlait une terrible angoisse : n'allait-on pas le contraindre à restituer le bien des moines? l'opinion populaire, déjà si fortement prononcée contre lui, ne réclamerait-elle pas au moins, pour les cérémonies du culte rétabli, la magnifique église qui se dressait au centre même de l'abbaye? ce qui forcerait le nouveau propriétaire à déguerpir.

Il se promit que cela n'arriverait pas. Pour empêcher l'église de retourner à sa destination première, Grippard avait un moyen facile, — la démolir.

Bien d'autres avaient fait de même. A Auxerre, nous l'avons dit, le vandalisme avait entassé les ruines. Telle église, devenue « propriété nationale », avait été jetée aussitôt à bas, et les matériaux

vendus pour un prix dérisoire (1). Pourquoi maître Honoré aurait-il des scrupules à ce sujet, lui qui n'en avait jamais eu pour rien au monde?

XXIV

Une nombreuse escouade d'ouvriers, la plupart étrangers au pays, envahirent un matin l'abbaye, et, armés de pics, de pelles, de marteaux, de brouettes, se mirent à l'œuvre avec d'autant plus d'ardeur, que Grippard, toujours au milieu d'eux, les animait par sa parole et même par son exemple.

Il avait tenu à frapper les premiers coups. Avec une rage satanique, il s'était acharné contre les gracieuses statuettes du grand portail et les fleurs délicates des chapiteaux.

Dès le premier jour, les ruines s'entassèrent. On jetait pêle-mêle les têtes de saints, les fûts de colonne, les débris d'autels, dans des tombereaux qui les transportaient, non loin de là, à un vaste four à chaux établi par les soins de Grippard.

Le fer, le bronze, le plomb, l'étain, étaient mis à part et vendus à des industriels que l'appât du gain attirait vers ces ruines, semblables à des chacals rôdant autour de restes sans nom. Des Juifs allemands et hollandais se distinguaient par leur âpreté au gain et leur persévérance tenace à marchander. Maître Honoré, réveillant ses instincts de brocanteur, leur tenait tête avec avantage.

Il se réserva les dalles du sanctuaire pour en paver le vestibule de ce qu'il appelait effrontément *sa maison*. Il plaça à l'entrée de sa salle à manger le magnifique *lavabo* de la sacristie, et il osa même transformer en auges pour ses pourceaux de vénérables tombes creusées dans une seule pierre.

(1) Ainsi, l'église de Notre-Dame de la Cité, près de la cathédrale, dont les matériaux, estimés 800 *livres*, eurent pour adjudicataire Simon Boyer, ancien domestique du collège. (*Archives de l'Yonne*, E; minutes de Charmoy, notaire. *Annuaire historique de l'Yonne*, 1869, p. 193.) — Veut-on un autre exemple plus frappant? Le 4 mai 1791, le district de Tonnerre met en vente la fameuse abbaye de Quincy, « consistant en bâtiments, cours, *église*, jardins, cloîtres, viviers, prés, bois, terres, moulins, foulons, etc., etc., d'une contenance d'environ 505 arpents 75 perches. » Tous ces biens sont acquis par un nommé Guillaume Després, de Tonnerre, l'un des administrateurs du département de l'Yonne, lequel s'empresse de détruire l'église et les cloîtres, d'anéantir les tombeaux des Courtenay qui ornaient la grande nef, ainsi que les statues des fondateurs, Hélie de Rougemont, Roger d'Ancy, Bernard d'Ambésar. Pendant vingt ans, les ruines de l'abbaye furent converties en une immense carrière, où l'on vendait les matériaux à vil prix.

L'indignation était extrême dans tout le pays. Mais que faire? Grippard *avait le gouvernement et la loi pour lui.* Ainsi répondaient les hommes importants auxquels on portait plainte. — N'avait-il pas acheté « à la nation » ce bien de moines? n'était-il pas le maître de détruire aussi bien que de bâtir? Nul n'avait le droit d'intervenir dans ses affaires. D'ailleurs, ce qu'il jetait par terre, c'était un monument *gothique*, c'est-à-dire une vieillerie sans valeur, en tout contraire, par sa forme et son plan, aux règles de Vitruve. La perte n'était pas grande (1)!

L'œuvre de barbarie se poursuivit pendant plusieurs mois. Ce qui avait été l'église ne présentait plus que l'aspect d'une immense carrière exploitée par l'avarice. Moins d'une année suffit à détruire le monument auquel avaient travaillé les siècles.

Un jour vint où Grippard se déclara satisfait. De l'antique édifice il ne restait debout, au fond de l'abside, que la chapelle de la sainte Vierge. La démolition totale était l'affaire d'une ou deux semaines.

— Eh! les amis! cria le Vandale aux ouvriers, commencez par me renverser cette grande statue de pierre plantée là-haut dans cette niche. C'est bon pour le four à chaux, qui n'a rien à manger.

Les ouvriers, appuyés sur leurs pioches et leurs pelles, se regardaient sans répondre.

— Eh bien, quoi! n'avez-vous pas entendu, nigauds que vous êtes? Est-ce que, par hasard, vous auriez peur d'un bloc de pierre?

Mais nul ne bougeait. Cette statue était vénérée de temps immémorial dans la contrée. Des plaques de marbre, des *ex-voto* de toute sorte, suspendus à la muraille, attestaient les grâces obtenues et les hommages pieusement offerts. Les plus indifférents, les plus impies n'osaient porter la main sur la sainte image et commettre ce dernier sacrilège.

De loin, des paysans regardaient, consternés, attendant que le ciel intervînt et vengeât l'honneur de *Notre-Dame.*

Grippard, impatienté, furieux, cria :

— Qu'on me donne une échelle!

Et comme on n'apportait pas assez vite ce qu'il demandait, il en

(1) Lire, dans le beau travail de M. de Montalembert, sur *le Vandalisme en France*, ce qu'il dit du « monstrueux abus du droit de propriété que font *certains nouveaux riches*, dominés par des préjugés brutaux et par une risible terreur de l'histoire et de la religion. » (*Œuvres*, *Mélanges d'art et de littérature*, p. 37.)

prit une lui-même, l'appliqua au mur, au-dessous de la statue, et, s'armant d'un lourd marteau, il monta.

Dans les groupes, on échangea quelques mots à voix basse :

— Faut-il qu'il soit hardi, tout de même!... J'aime mieux le voir là-haut que de m'y voir, bien sûr!...

Puis il se fit un grand silence.

L'échelle était trop courte : Grippard dut mettre le pied sur le dernier échelon, se tenant d'une main au socle de la statue et de l'autre brandissant son marteau pour frapper à la tête. La colère l'aveuglait ; il garda mal l'équilibre, et, au premier coup porté, il s'en alla en arrière, et tomba comme une masse, la tête la première, au milieu des débris.

Il poussa un cri terrible, auquel répondit une grande clameur.

On s'empressa autour du misérable, évanoui, sanglant. Les reins brisés, le crâne entr'ouvert, il respirait encore.

— C'est bien fait, dit un vieillard d'une voix rude. Il ne fallait pas s'en prendre à la Vierge.

— C'est vrai aussi! Qu'est-ce que ça pouvait bien lui faire que cette statue restât dans sa niche?

— Eh! les amis! voyez donc comme elle a l'air de le regarder.

La Madone, portant d'une main son divin Fils et de l'autre son sceptre fleurdelisé, semblait, en effet, contempler le sacrilège contempteur de sa gloire, gisant à ses pieds.

On transporta le moribond à l'abbaye, où Audeline, à sa vue, resta immobile, muette, l'air stupide, sans donner aucun ordre, sans manifester aucune émotion.

Les paysans qui avaient été les témoins du châtiment céleste, coururent en prévenir l'abbé de Villemer.

Adhémar, à cette triste nouvelle, ne put retenir ses larmes. N'était-ce pas cette âme qu'il avait jadis voulu convertir? Oh! que ne donnerait-il pas pour la sauver!

Il prit son crucifix de cuivre et l'huile des dernières onctions. Jeanne s'empara des quelques médicaments qu'elle put trouver dans sa pauvre pharmacie, et tous deux, presque en courant, prirent le chemin de l'abbaye.

La porte était grande ouverte. Ils entrèrent. Une servante leur apprit que Grippard avait recouvré la connaissance, qu'il se plaignait beaucoup, et poussait de temps en temps des hurlements de douleur, comme ferait une bête qu'on écorche...

Adhémar se hâta. Mais à peine mettait-il le pied sur le seuil de la chambre, que la folle et son fils poussèrent le même cri : *Le moine! le prêtre!...* Et l'un et l'autre, tombant sur le sol, s'y roulèrent, en proie à d'affreuses convulsions.

Tandis que Jeanne et la servante s'empressaient autour de ces malheureux, Adhémar s'avança vers le lit.

Grippard, en le voyant, ne put retenir la même exclamation : *Le moine! le prêtre!...* dit-il d'une voix rauque et sifflante... Va-t'en!...

Un ouvrier se pencha sur lui :

— N'ayez donc pas peur c'est l'abbé de Villemer...

— L'abbé de Villemer! Les morts reviennent...

Et, laissant aller sa tête sur l'oreiller, l'œil effroyablement dilaté, les bras roidis et tendus en avant comme pour repousser un fantôme, Grippard jeta un dernier cri.

— Monsieur le Curé, dit l'ouvrier, qui tremblait de tous ses membres, je crois qu'il a son compte. Il ne vous entend plus...

Le moine tomba à genoux et pria longtemps.

Jeanne, aidée de quelques domestiques, était parvenue à entraîner dans une autre chambre Audeline et son fils.

Quand elle revint près d'Adhémar, celui-ci était tellement absorbé dans ses pensées, qu'il ne l'aperçut pas.

La nuit vint. Deux cierges furent allumés au pied d'une croix. Le frère et la sœur veillèrent le mort.

— Les miséricordes de Dieu sont infinies, dit le jeune prêtre quand parut l'aurore; nous ne saurions en pénétrer les mystères. Allons offrir le saint sacrifice pour ce malheureux.

— J'aurais si volontiers donné ma vie afin qu'il eût le temps de se convertir, répondit simplement la religieuse.

— Oh! que les impies sont à plaindre et comme ils sont punis souvent dès ce monde en eux et en leur descendants!...

Il n'y eut pas d'autres larmes versées sur la tombe d'Honoré Grippard.

CH. CLAIR, *S. J.*

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

L'Age de la pierre et l'Homme primitif, par M. l'abbé Hamard, réfutation des doctrines de M. de Mortillet et de quelques autres anthropologistes. — *L'Origine des animaux*, par Renooz. — Comment on se sert de la science et du phylloxéra pour jouer un rôle politique. — Deux mille vieillards sur le pavé, grâce au conseil municipal et au directeur de l'Assistance publique; la *Revue sociale*. — Les médecins du bureau de bienfaisance; projet d'une nouvelle organisation. — Le R. P. de la Croix et les fouilles de Sanxay. — Le beurre et ses falsifications. — L'*Histoire des monstres*, par le docteur Ernest Martin, et les *Recherches sur la production artificielle des monstruosités*, par M. Camille Dareste. — L'*Annuaire du bureau des longitudes* et l'*Annuaire de l'Observatoire de Montsouris*. — *Histoire des sciences mathématiques et physiques*, par M. Marie. — *Traité des impressions photographiques*, par Poitevin. — *La Pose du premier câble*, par M. W. de Fonvielle. — *Histoire de la zoologie de la botanique*, etc., par Hœfer. — Pierre Belon, inventeur de la nomenclature binaire, en 1558.

En parlant du livre de M. de Mortillet *le préhistorique, antiquité de l'homme*, nous avons fait remarquer qu'il était impossible d'admettre la plupart de ses déductions, et surtout de le suivre dans les données fantaisistes sur lesquelles il appuie la prétendue existence de ses *anthropopithèques* ou hommes-singes. Il semble que M. de Mortillet ait voulu accomplir la prophétie faite en ces termes par M. de Quatrefages :

« Les croyants à l'homme *pithécoïde* doivent se résigner à le chercher ailleurs que chez les seules races fossiles que nous connaissons, et à recourir encore à l'*inconnu*. » (*L'Espèce humaine* p. 222.) C'est ce qu'a fait M. de Mortillet. Manquant de matériaux et d'observations pour fonder son genre *anthropopithecus*, il a eu recours à l'inconnu, il l'a inventé de toutes pièces. Que penser de cette manière de faire? Ce qu'on penserait d'un naturaliste qui créerait des genres et des espèces pour des êtres dont il n'aurait eu aucune partie en sa possession, et dont l'existence ne lui aurait été révélée par le récit d'aucun voyageur. Les naturalistes n'ont encore rien inventé de cette force; un *anthropologiste* seul pouvait l'oser.

Rien, en effet, n'est plus étrange en histoire naturelle, que les déductions et les hypothèses de quelques anthropologistes.

Notre intention était de relever dans le livre de M. de Mortillet tout ce qui nous avait paru contraire à une saine logique, et surtout tout ce qui froissait les lois les plus évidentes de l'histoire naturelle. Il y a à peine quelques jours que nous avons trouvé notre besogne pour ainsi dire toute faite, dans un livre qui vient de paraître sous ce titre : *l'Age de la pierre et l'Homme primitif*. (In-12, Haton, éditeur.) L'auteur, M. l'abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes, n'est point un inconnu pour nos lecteurs. Ils savent que c'est un terrible lutteur en même temps qu'un apologiste ardent. Il a à sa disposition deux armes également redoutables : la science et l'érudition. Comme savant, il connaît sur le bout des doigts toutes les questions qui se rattachent à l'origine de l'homme et à ce qu'on appelle le préhistorique. Il a même contribué à augmenter nos connaissances sur ces matières en diverses circonstances, mais notamment par ses travaux sur les découvertes du Mont-Dol. Comme érudit, il sait citer à propos les textes des auteurs, surtout des vieux auteurs ecclésiastiques, pour démontrer que certains faits réputés très anciens, sinon géologiques, se sont passés à une époque historique relativement récente. Aussi ses ouvrages sont-ils extrêmement intéressants et instructifs. Nous ajouterons que, comme prêtre, M. l'abbé Hamard recherche surtout les questions auxquelles la nouvelle école archéologique et anthropologique prétend donner une solution contraire à la doctrine catholique. Dans son dernier livre, *l'Age de la pierre et l'Homme primitif*, il réfute un certain nombre de ces objections, qu'il groupe sous les trois chefs suivants :

« 1° L'apparition de l'homme sur la terre a été suivie de celle de nombreuses espèces animales : il est donc faux de dire avec la Bible qu'il a été créé le dernier.

2° L'origine simienne de l'homme est attestée par la nature des squelettes, des crânes principalement, trouvés à l'état fossile : donc il dérive de l'animal, et n'a point été créé tel que nous le connaissons.

3° L'extrême grossièreté de l'homme primitif démontre l'état sauvage dans lequel il végéta à l'origine : c'est la négation de la civilisation primitive, communément enseignée. »

Pour répondre à cette triple accusation, l'auteur divise son livre en trois parties : dans la première, il discute la date géologique

de l'apparition de l'homme; la seconde est consacrée à l'examen de l'homme primitif d'après les transformistes et d'après la nature de son squelette; enfin, dans la troisième, il étudie la civilisation préhistorique, d'après les instruments et les divers objets qui ont appartenu à l'homme de la période paléolithique ou de la pierre taillée. Nous n'avons pas l'intention de suivre l'auteur dans cette vaste discussion, où il fait preuve d'une science et d'une érudition qui ne laisseront pas d'embarrasser bien souvent ses adversaires, à moins — ce qui est à craindre de la part de gens qui fuient la lumière — qu'ils n'y répondent par la conspiration du silence. Cependant nous aimerions à redire avec lui combien il faut se mettre en garde contre quelques apologistes qui cherchent des moyens de conciliation entre la Bible et les prétendues découvertes de certains savants, avant d'examiner sérieusement la valeur scientifique de ces découvertes, qui souvent ne reposent pas sur des fondements plus sérieux que les *anthropopithèques* de M. de Mortillet. On ne saurait trop répéter qu'une théorie scientifique, avant d'être bien assise et définitivement démontrée, passe souvent par des phases multiples, où la vérité n'est pas toujours suffisamment dépouillée de l'erreur. Il faut élaguer, ajouter, retrancher, corriger bien des fois, avant d'avoir réfuté toutes les objections et dissipé tous les doutes. C'est ce qui arrive surtout pour les sciences naturelles, les moins avancées de toutes, parce quelles sont les plus compliquées, et surtout pour les sciences anthropologiques, qui ne font que de naître, et qui bien souvent ont eu le malheur d'être accaparées par des hommes qui n'avaient point été formés à l'étude sévère des méthodes scientifiques. Il arrive malheureusement de nos jours que des hommes d'un réel talent ne regardent la science que comme un piédestal qui doit les faire arriver à une situation politique. O science, que d'abus ne couvres-tu pas de ton nom si respectable!

Un éditeur (J.-B. Baillière) vient de donner une éclatante confirmation à ce que nous disons plus haut des anthropologistes en publiant l'*Origine des animaux*, par Renooz. N'étant pas satisfait, avec raison, des théories de Darwin et encore moins des additions qu'y a faites Hœckel d'Iéna, aujourd'hui démodé en Allemagne, mais encore considéré comme un grand homme par quelques-uns de nos savants de second ordre, l'auteur prétend démontrer que la plupart des animaux, l'homme en particulier, proviennent des végé-

taux. C'est une nouvelle marque de l'aberration où tombent ceux qui ont perdu la boussole de la vérité. Et pour quelles raisons l'homme a-t-il été un végétal? C'est qu'il aime la salade, les légumes verts, la verdure et la fraîcheur des bois, etc., etc.; c'est que de temps en temps on rencontre de vieux arbres ayant forme humaine. Si vous doutez, jetez un coup d'œil sur les figures *originales* du livre. Vous verrez un arbre (fig. 20) dont la moelle est remplacée par un squelette humain. Etes-vous convaincu maintenant? Si toutes les preuves (et quelles preuves!) accumulées par M. Renooz contre le transformisme sont plus ou moins valables, elles ne prouvent rien pour sa thèse.

On ne saura jamais combien le *phylloxera*, dont l'extension progressive continue d'appauvrir de plus en plus notre pays, combien le *phylloxera*, dis-je, a contribué à faire la fortune politique des malins et des intrigants. Le puceron dévastateur est-il signalé dans une localité importante, aussitôt un comité de vigilance s'organise: on se rend au milieu des vignes atteintes, sous prétexte d'étudier le fléau et d'y apporter un remède; puis on festoie, et avant de terminer la réjouissance, on entend les orateurs qui annoncent aux paysans ébahis et crédules que, grâce au comité de vigilance, le fléau va s'arrêter devant les moyens énergiques, etc., etc. A quelque temps de là, il se présente dans la localité une élection pour un siège de député, de conseiller général ou d'autre chose. Naturellement, tous les vignerons vont voter pour celui qui doit rendre à la vigne son ancienne fertilité. Le député est élu; mais le phylloxera n'en continue pas moins d'exercer ses ravages, sans que rien puisse l'empêcher de s'engraisser, à son aise, aux dépens de la vigne, et d'y déposer par surcroît une nombreuse postérité. La preuve en est qu'en dépit de tous les comités de vigilance, l'histoire naturelle de ce puceron n'est pas encore suffisamment élaborée : car, si l'on connaissait mieux ses habitudes, il serait peut-être possible de lutter avec succès contre cet ennemi invisible, qui ne semble devoir périr que par la famine que sa voracité aura produite.

C'est ainsi qu'aujourd'hui nos assemblées législatives se recrutent de plus en plus parmi des savants qui n'ont d'autre ambition que d'appliquer à la société de prétendues lois scientifiques. Ils veulent traiter leurs électeurs comme des animaux qu'on met en expérimentation dans un laboratoire.

Et cependant l'humanité souffre; et, loin de chercher à augmenter les moyens de soulager ses douleurs ou de tarir sa misère, on se préoccupe de quoi?... de laïciser. Aussi, au lieu d'aider ou de favoriser toutes les œuvres qui venaient en aide à l'Assistance publique, en recueillant les orphelins et les vieillards, en tenant des dispensaires où les soins médicaux et pharmaceutiques étaient fournis gratuitement, on cherche, sinon à les démolir, du moins à les mettre dans l'impuissance de continuer ou d'augmenter leurs bienfaits, sous le futile prétexte qu'une idée religieuse a présidé à leur fondation.

Mais les chiffres sont plus éloquents que les paroles; citons-les : Le 13 décembre dernier, devant la commission du budget du conseil municipal, M. Quentin constatait de la manière suivante l'impuissance et l'imprévoyance de son administration. Il confessait enfin qu'il ne pouvait faire face aux demandes d'admission dans les hospices, car il paraît qu'elles croissent annuellement : de 2,205 en 1877, elles se sont élevées à 2,703 en 1881, et elles dépassent 3,100 pour les onze premiers mois de 1882.

« Il en résulte, continue M. Quentin, qu'il y a aujourd'hui plus de 1,500 demandes d'admission dans les hospices, classées par la commission *hors tour* ou *très urgentes*, et que les vieillards qui les ont formulées devraient être placés immédiatement dans les hospices, si la place ne manquait pas.

« Voilà donc 1,500 vieillards, et même 2,125 (si l'on y ajoute 625 demandes reconnues urgentes ou justifiées), qui attendent au milieu des souffrances; par la faim, par le froid, une place qui n'arrivera pas pour le plus grand nombre. — A chaque terme, continue M. le directeur de l'Assistance publique, des propriétaires, fatigués de n'être pas payés, jettent sur le pavé des vieillards qui ne peuvent pas tous être recueillis. Il faut les envoyer dans les dépôts de mendicité, à Saint-Denis, à Villers-Cotterets : ce qui est bien douloureux — M. Quentin le reconnaît — pour un homme qui a passé sa vie à travailler et qui a toujours été honnête. »

M. Quentin explique cet encombrement par l'augmentation de la population et par la rareté et l'exiguïté des petits logements : mais il se garde bien de dire que cette augmentation n'est pas proportionnelle à l'accroissement de la population, et qu'elle est due, pour la plus grande part, à ce que le nouveau conseil municipal a rayé impitoyablement du budget de la ville toutes les subventions aux

établissements charitables qui avaient le caractère religieux, subventions qui devaient s'élever à plusieurs centaine de mille francs.

Mais, ajoute M. Albert Bellet, à qui nous empruntons ces détails et cette argumentation, « quand l'affaire est venue en discussion, M. le directeur de l'Assistance publique s'est bien gardé de faire au conseil la moindre remontrance sur les inconvénients que pouvaient présenter ces suppressions. — Lui, le protecteur légal et officiel des pauvres, il n'a pas osé dire que ce vote allait mettre sur le pavé et exposer « au froid et à la faim », comme il le dit maintenant, des centaines de vieillards qui étaient recueillis par ces maisons religieuses. Il fallait plaire au conseil, il fallait exécuter le programme athée des sectaires et des libres penseurs, sans songer aux malheureux qui allaient en être victimes. »

Ces établissements n'étant plus subventionnés et les quêtes ne suffisant pas à subvenir à l'augmentation des dépenses, beaucoup d'entre eux se sont vus dans la nécessité de restreindre leurs admissions. Il en est résulté que tous ces vieillards qui espéraient finir leurs jours dans ces pieux asiles. sont allés frapper à la porte de l'Assistance publique, qui s'est contentée, pour la plupart d'entre eux, d'enregistrer leur demande et de la classer.

Cependant la subvention que la ville de Paris donne aujourd'hui à l'Assistance publique dépasse 15 millions, alors qu'elle était seulement de 9 ou 10 en 1870.

Quel remède propose M. Quentin ? Il demande au conseil de voter un crédit de 3 millions pour *construire* un hôpital-hospice. Que d'années s'écouleront d'ici qu'il soit terminé ! que de vieillards seront morts prématurément en attendant leur entrée ! Et alors, avant de les admettre, ne faudra-t-il pas demander un nouveau crédit pour l'entretien de cet hospice ?

Continuons de citer M. Albert Bellet.

« N'y a-t-il pas une autre solution à prendre pour le soulagement de toutes ces misères ? et si M. le directeur de l'Assistance publique n'aime pas mieux voir périr ses pauvres plutôt qu'un principe de libre penseur, ne devrait-il pas venir dire ceci au conseil municipal :

« Mon administration ne peut suffire aux nombreuses demandes d'admission dans les hospices. J'ai deux mille cent vingt-cinq vieillards qui sont sans abri, qui souffrent du froid et de la faim, et qui frappent vainement à ma porte ; la place me manque pour les recevoir. Ils pourraient bien entrer dans différentes maisons reli-

gieuses, chez les Petites Sœurs des pauvres, chez les frères de Saint-Jean de Dieu, chez d'autres encore. On leur trouvera bien des places; mais l'argent manque pour les nourrir, depuis que vous avez retiré leurs subventions à ces établissements. Prenez donc en pitié ces malheureux, autorisez-moi à subventionner de nouveau les établissements religieux qui pourraient les recevoir, pour ne pas les laisser sur le pavé, exposés à toutes les misères. »

M. Albert Bellet ne parviendra pas, malgré toute son éloquence, à émouvoir M. Quentin, ni le conseil municipal.

M. Albert Bellet a plus longuement que nous l'avons fait ici développé ces idées, dans une lettre adressée au directeur de la *Revue sociale*, nouvelle publication hebdomadaire qui a pour but de prévenir la misère en conseillant la prévoyance, ainsi que l'indique son sous-titre : *Journal des institutions de prévoyance et des sociétés de secours mutuels*. Aide-toi, et le Ciel t'aidera! tel est le but de l'œuvre, car c'est en vain que sur ses vieux jours on compterait sur l'Assistance publique et sur la charité privée. Au lieu d'aumônes, il vaut mieux s'assurer un morceau de pain en prélevant, pendant la période d'activité, de quoi assurer l'avenir. Prochainement, nous l'espérons, nous ferons une chronique pour expliquer à nos lecteurs le mécanisme des assurances sur la vie, qui ont déjà résolu une bonne partie du problème, en attendant les institutions qui rendront ces assurances accessibles à tout le monde.

Mais, puisque nous tenons l'Assistance publique, profitons de la circonstance pour lui indiquer une réforme intéressante.

En dehors des hôpitaux, l'Assistance publique vient en aide aux indigents et aux malades à domicile au moyen des bureaux de bienfaisance et des maisons de secours. Nous ne dirons rien aujourd'hui des indigents qui, une fois inscrits, ne font jamais rayer leur nom des registres, car ils s'arrangent de façon à toujours avoir besoin d'être assistés. Le bureau de bienfaisance n'est point moralisateur, en ce sens qu'il n'apprend pas au malheureux à sortir de sa situation; il lui enseigne les moyens d'y rester. Parlons des malades. Ceux-ci sont soignés à domicile par les médecins du bureau de bienfaisance. Choisis autrefois par l'administration, ces derniers sont aujourd'hui élus par leurs confrères de l'arrondissement, qui, en général, ne se dérangent guère pour aller voter sur une question qui ne les intéresse pas du tout. Ce mode de recrutement est tout au moins singulier. Un concours qui assurerait des avantages

sérieux aux vainqueurs serait bien préférable. Le nombre des médecins du bureau de bienfaisance varie avec la population indigente de l'arrondissement. Leur rétribution, qui a été augmentée dans ces dernières années, varie également suivant qu'ils appartiennent à un arrondissemant du centre ou à un arrondissement excentrique.

Les ordonnances des médecins du bureau de bienfaisance sont exécutées dans les maisons de secours; mais, comme l'Assistance publique n'est pas *riche*, il y a une liste de médicaments dont il ne faut point s'écarter. Cette liste me rappelle le fait suivant, qui paraîtra à peine croyable. Il y a quelques années, une sage-femme de l'Assistance publique m'envoie chercher la nuit pour une femme accouchée la veille, à dix heures du soir. Son mari était allé frapper en vain à la porte des six médecins du bureau de bienfaisance du quartier : tous étaient sortis, car aucun n'avait répondu. La malade avait des attaques d'éclampsie. Le chloroforme m'ayant plusieurs fois réussi en pareille circonstance, j'inscrivis ce médicament sur mon ordonnance. Impossible! me dit la sage-femme : le chloroforme ne figure pas sur la liste. Je demande cette liste, dont je ne soupçonnais même pas l'existence, et je constate avec douleur qu'elle ne contient ni chloral ni chloroforme, mais que, par une sorte de dérision, on y trouve de l'acide sulfurique, du perchlorure de fer, etc., dont je n'avais que faire dans la circonstance.

La rédaction de cette liste remontait évidemment à une époque antérieure à la découverte du chloroforme.

Bref, la sage-femme fit exécuter l'ordonnance, qu'elle voulut payer de sa poche.

Nous aurions aussi bien à dire sur les modifications apportées dernièrement au service des accouchements à domicile; ce sera pour une autre fois. Revenons aux médecins des bureaux de bienfaisance.

Chaque quartier est divisé en un certain nombre de circonscriptions; chacune d'elles est affectée à un médecin. Nous ne dirons rien des ennuis de ce service : nous ne raconterons pas les exigences de ces malades, qui ne trouvent jamais le médecin ni assez zélé ni assez capable; nous ne redirons pas leurs plaintes continuelles à l'administration municipale, encore moins parlerons-nous des remontrances que les employés du bureau se permettent assez souvent d'adresser au docteur, et que celui-ci est obligé d'accepter

sans rien dire, pour ne pas se créer de plus grands ennuis. Bref, ni le malade ni le médecin ne sont satisfaits de cette organisation. Sans compter qu'il y a certaines affections que le docteur doit se refuser à soigner, comme il y a des remèdes qu'il lui est défendu de prescrire. Ajoutons que, malgré la faible rémunération attribuée, ce service médical est onéreux pour l'Assistance publique.

Ne vaudrait-il pas mieux supprimer purement et simplement les médecins du bureau de bienfaisance? Mais qui soignera les indigents à domicile? Voici mon projet. Que le bureau de bienfaisance d'un arrondissement apure ses comptes et dise : L'année dernière, mes médecins, au nombre de..., ont fait tant de visites et donné tant de consultations. On leur a payé la somme de... donc la visite revient à... et la consultation à... Supposons 1 fr. 50 c. en moyenne.

Ceci établi, que l'administration écrive à tous les médecins de l'arrondissement, pour leur demander s'ils accepteraient de soigner à ce prix les indigents de leur quartier qui voudraient bien s'adresser à eux.

Les médecins sont assez humains et assez charitables pour que beaucoup d'entre eux répondent favorablement. Le bureau de bienfaisance n'aura plus alors qu'à délivrer à l'indigent qui demandera le médecin un bulletin où se trouvera l'adresse de tous les praticiens qui ont accepté l'offre de l'administration. De cette façon, l'Assistance publique ne payera pas plus cher, et la dignité du malade, ainsi que celle du médecin, sera sauvegardée. L'indigent pourra alors, comme tout malade ordinaire, faire choix du médecin à qui il voudra donner sa confiance; le médecin, à son tour, pourra refuser ses soins à tous ceux qui ne suivraient pas sa direction, ou qui s'en plaindraient sans motifs sérieux.

Ce système n'éviterait-il pas, en outre, les froissements qui surviennent dans certaines situations pénibles. Une mère indigente vient à perdre son enfant : soyez sûr que, quatre-vingt-quinze fois sur cent, elle accusera le médecin d'ignorance ou de négligence. A quelque temps de là, son mari ou un autre de ses enfants tombe malade à son tour. Qui va venir lui donner des soins? Le même médecin qui n'a plus sa confiance, le même médecin dont la vue lui rappelle la perte d'un être chéri. Dans le système que nous proposons, la mère aura la liberté de s'adresser ailleurs.

Et les abus? dira-t-on. — Quels abus?

Mais du moment qu'ils seront payés à la visite, certains médecins

pousseront à la consommation. Nous croyons, nous, que la plupart de ceux qui accepteraient de soigner les indigents aux conditions que nous avons indiquées plus haut, le feraient uniquement par dévouement, le taux de l'Assistance publique n'étant pas rémunérateur, puisqu'il serait inférieur à celui que l'on paye à un cocher ou à un commissionnaire pour faire une course. Qui empêcherait du reste de couper court aux abus, en rayant de la liste le médecin qui serait assez peu délicat pour gaspiller à son profit l'argent des pauvres?

Notre combinaison est trop logique et son mécanisme est trop simple pour qu'elle ait chance d'être adoptée par une administration qui n'a pour but que de toujours créer des places pour avoir plus de monde sous sa dépendance immédiate. Cependant certaines sociétés de secours mutuels ont accepté cette manière de faire, et n'ont qu'à s'en louer.

Pour compléter la réforme, on n'aurait qu'à agir de même avec les pharmaciens de l'arrondissement qui accepteraient d'exécuter les ordonnances, d'après un tarif minimum établi avec équité par l'Assistance publique.

Nous n'insisterons pas sur les avantages moralisateurs du système que nous proposons: nous avons hâte de rentrer sur le terrain de l'archéologie, mais, cette fois, historique.

Nous voulons parler des fouilles que le P. de la Croix exécute à Sanxay, fouilles dont les résultats inattendus sont de nature à augmenter la somme de nos connaissances sur les institutions politiques et religieuses des Gaulois nos ancêtres, ainsi que sur les mœurs et les coutumes de ce même peuple sous la domination romaine.

Sanxay est un village du département de la Vienne, situé à la limite nord-ouest du département des Deux-Sèvres, sur la la rive gauche de la Vonne, petite rivière qui se jette dans le Clain, qui n'est lui-même qu'un affluent de la Vienne. Il est facile de s'y rendre par le chemin de fer de Poitiers à Niort, que l'on quitte à la station de Lusignan. La situation topographique de Sanxay vaut la peine d'être signalée avec exactitude, à cause des discussions nombreuses auxquelles donnent lieu les fouilles du P. de la Croix. C'est ce qui est très facile en se reportant à la *Géographie de la Vienne et des Deux-Sèvres*, par Adolphe Joanne (in-12, librairie Hachette), ou mieux encore à l'admirable carte de France, à l'échelle de

$\frac{1}{200\,000}$, dressée par le service vicinal, par ordre du ministre de l'intérieur. (Les feuilles qui contiennent Sanxay et les environs, viennent d'être publiées il y a quelques semaines, librairie Hachette.) Disons à ce propos qu'on n'a jamais rien produit d'aussi remarquable que cette carte, qui comprendra cinq ou six cents feuilles à une échelle considérable, rendant extrêmement facile l'évaluation des distances, puisqu'un kilomètre sur le terrain est représenté par un centimètre sur le papier. Si c'était le lieu d'insister sur ce sujet, nous ajouterions que, grâce à une riche combinaison de chiffres et de teintes, tous les accidents du sol, la population, l'altitude, les diverses voies de communication, les cours d'eau, etc., apparaissent avec une netteté extrêmement remarquable.

Les découvertes faites à Sanxay ont attiré l'attention des antiquaires du monde entier. Elles sont brièvement mais clairement exposées dans une brochure de M. Joseph Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres (deuxième édition, in-8°, L. Clouzot, éditeur, Niort). C'est ce qui nous permet d'en signaler l'importance et les particularités les plus intéressantes, sans que nous soyons obligés d'entrer dans les discussions auxquelles leur interprétation a donné lieu jusqu'à ce jour.

En examinant le plan dressé par le P. de la Croix, plan qui accompagne les *Quelques Notes*, titre de la brochure de M. Berthelé, nous voyons que c'est sur les bords de la Vonne que se trouvent situées les nombreuses ruines mises à jour par les fouilles du P. de la Croix. Indiquons seulement les plus importantes.

Voici tout d'abord un temple imposant par ses dimensions et ses proportions. Il était entouré d'un portique rectangulaire, dont l'un des côtés formait une façade monumentale, avec vestibule orné d'un triple rang de colonnes, auquel on accédait par un triple escalier dont les marches encore existantes ont été profondément usées par le frottement des chaussures : ce qui atteste l'affluence des multitudes qui s'y rendaient. Mais ce qui étonne le plus, c'est le temple lui-même, en forme de *croix grecque*, présentant au point central de l'intersection des bras une *cella* octogonale, où, suppose-t-on, était la statue du dieu que l'on croit être Apollon, d'après une inscription trouvée près du portique.

Un grand espace entouré de murs reliait ce temple aux *thermes*, qui sont la partie la mieux conservée de ces fouilles si curieuses. Leur emplacement occupe une superficie de deux hectares. D'après

M. Delaunay, « rien de plus considérable, rien de plus beau n'a été retrouvé à Pompéi. » Aussi n'entrerons-nous pas dans la description des piscines servant à contenir l'eau froide, l'eau tiède et l'eau chaude. Encore moins parlerons-nous des hypocaustes et des aqueducs qui y amenaient l'eau de sept sources différentes.

Près de ces thermes le P. de la Croix a découvert une vaste et curieuse dépendance, dont la véritable destination n'est pas encore déterminée avec certitude. Sa disposition a porté M. de la Marsonnière à la considérer comme un « témoin non contestable de la fragilité des mœurs romaines ». Ce qui n'est que l'opinion émise dès le principe par le P. de la Croix.

Entre la Vonne et l'ensemble des monuments dont il vient d'être question, on a découvert les restes de cinq habitations occupant une surface de trois hectares. On les regarde comme des hôtelleries à l'usage des nombreux visiteurs qui se rendaient dans ce lieu, situé loin de tout centre de population.

Passons sur les constructions moins importantes trouvées dans le voisinage des fouilles précédentes. Traversons la Vonne pour pénétrer dans les ruines d'un *théâtre* pouvant contenir huit mille spectateurs, et dont la scène, l'une des plus vastes que l'on connaisse, est complètement circulaire, au lieu de former l'hémicycle.

Que faut-il voir dans toutes ces ruines, trop petites pour les attribuer à une ville, trop grandes pour une bourgade? Le P. de la Croix, qui habite depuis vingt-huit ans la ville de Poitiers, où il a fait d'admirables découvertes archéologiques, entre autres l'*hypogée martyrium*, pense que Sanxay était le lieu d'assemblée de la tribu des Pictons à l'époque gauloise et gallo-romaine.

« C'est là, d'après lui, que se faisait chaque année, avant la conquête de la Gaule, l'élection des délégués qui devaient représenter la tribu à l'assemblée générale du pays des Carnutes. C'est là que se célébraient les grandes fêtes du culte national; on y venait en pèlerinage de toute la tribu. C'était le centre de la vie politique et religieuse des Pictons.

« Les Romains, au lieu de supprimer brutalement ces états de la Gaule indépendante, eurent l'habileté de les tourner à leur profit; ils en transformèrent peu à peu le caractère; ils organisèrent des fêtes dans le lieu adopté depuis des siècles par les Pictons. Les anciennes réunions politiques de l'époque de l'indépendance finirent, durant la période gallo-romaine, par n'être plus que des

assemblée de religion et de plaisir. » (M. Berthelé. *Op. cit.*, 5.)

Le P. de la Croix pense que chaque tribu gauloise possédait un lieu de réunions analogues, dont les monuments peuvent être retrouvés en partie. Si cette hypothèse se vérifie, les ruines de Sanxay ne seront bientôt que les prémisses d'une nombreuse série.

M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques de la région de l'Ouest, voit dans les ruines, non un lieu d'assemblée, mais une ville d'eaux, une sorte de Vichy gaulois. Ce que le P. de la Croix regarde comme un temple, serait pour lui un château d'eau.

M. Delaunay n'a pas eu de peine à combattre et à ruiner le système de M. Lisch. Mais il a émis de son côté l'hypothèse que Sanxay était à la fois un lieu d'assemblée et une station balnéaire placée « sous l'œil du dieu qui rend la vigueur aux infirmes et la santé aux malades. »

Nous ne savons si quelque théorie différente n'a pas été émise par d'autres archéologues : la chose n'aurait rien de surprenant. Nous avons résumé les faits ; au lecteur de s'enquérir et de se faire lui-même une opinion sur ces découvertes, qui ont une importance assez grande pour justifier de la part du gouvernement et l'acquisition du terrain et la conservation des ruines qui subsistent encore.

Malgré tous les avertissements, le public n'est pas encore suffisamment persuadé qu'un certain nombre de fabricants et de fournisseurs de denrées alimentaires ne sont autre chose que de vils coquins, réussissant trop souvent à édifier une fortune scandaleuse, aux dépens de la santé et quelquefois de la vie de tous les imprudents qui ont confiance en leur mauvaise foi. Le beurre est une des denrées le plus sujettes à la falsification. Entrons dans quelques détails à ce sujet.

D'après M. Ch. Girard, l'habile chimiste du laboratoire municipal, le beurre de bonne qualité se compose essentiellement de :

Margarine.	68
Oléobutyrine.	30
Butyrine, caprine, caproïne.	2

plus, dans certains cas, une petite quantité de caséine, qui dépend uniquement du mode de préparation.

Il y a de bon beurre dans beaucoup de pays ; la preuve en est que

ce produit est l'objet d'un commerce très important, qui, pour l'année 1880, se répartit de la manière suivante :

Importation. —	Beurre frais ou fondu. . .	5,111,438 kil.
—	Beurre salé.	1,683,698 —
Exportation. —	Beurre frais ou fondu. . .	4,312,680 —
—	Beurre salé.	26,751,841 —

Parallèlement à ce commerce, il y a celui de la margarine, dont la France exporte 367,410 kilogrammes. Or les autres pays exportent également de la margarine. N'est-il pas permis de conclure, de cette circonstance, que ce qui entre en France sous le nom de beurre est, dans certains cas, ou de la margarine pure ou un mélange de beurre et de margarine ?

Autrefois on falsifiait le beurre avec du borax, de l'alun, du verre soluble, de l'amidon, de la farine, des pulpes de pommes de terre, du fromage blanc, de l'argile, de la craie, du plâtre, du spath pesant, des matières colorantes : rocou, safran, curcuma, et même du chromate de plomb. Mais ces fraudes étaient relativement faciles à découvrir. Elles étaient en outre d'autant plus répréhensibles, que l'une d'entre elles, le chromate de plomb, est un agent toxique. Aujourd'hui la falsification se fait en mélangeant au beurre divers corps gras avec lesquels il présente plus ou moins d'analogie, et qui sont principalement : le suif, l'axonge, la graisse d'oie et la margarine. C'est certainement la margarine qui est la plus employée aujourd'hui. C'est à un Français, M. Mège Mouriès, que l'on doit le procédé employé pour retirer des graisses l'oléo-margarine. A peine née, cette invention est devenue une industrie, qui s'est propagée dans presque tous les pays du monde, mais surtout aux États-Unis, qui exportent annuellement près de six millions de livres anglaises d'huile de graisse, indépendamment du beurre de margarine, qui n'est plus désormais le monopole de la Hollande.

Une bête à corne donne en moyenne 20 à 25 livres d'huile de graisse. Or, chaque semaine, New-York exige pour son alimentation 12,000 bêtes à cornes, qui donnent de 240,000 à 300,000 livres de margarine. Si l'on réfléchit maintenant qu'une bonne vache laitière donne en moyenne une livre de beurre par jour, on verra que la ville de New-York produit en une semaine autant de beurre artificiel que 300,000 vaches laitières en produiraient de naturel en un jour.

Actuellement on fabrique de la margarine dans tous les pays; et, comme une très petite quantité est vendue sous son vrai nom, il s'ensuit que tout le reste sert à falsifier le beurre.

Nous ne nous arrêterons pas ici sur les détails de cette fabrication. M. Girard en décrit longuement les procédés dans le *Journal de la santé publique* (1883, page 6), et il insiste surtout sur la manière d'incorporer la margarine au beurre.

Ce n'est pas que l'oléo-margarine bien préparée soit par elle-même un produit malsain; mais n'est-il pas pénible de payer bien au-dessus de sa valeur un produit qui n'a du beurre que l'apparence? Il est cruel d'être ainsi trompé sur une substance alimentaire.

Et cependant il n'est pas facile de reconnaître cette fraude, de décider en dernier ressort si l'on est en présence de beurre véritable ou de beurre mélangé de margarine. C'est ce qui résulte d'un beau travail de M. E. Schmitt, professeur de chimie et de pharmacie à la Faculté de médecine de l'Institut catholique de Lille, travail publié le 5 octobre dernier, dans le *Journal des Sciences médicales de Lille*. M. Schmitt démontre, en effet, que les diverses méthodes d'analyse employées jusqu'à ce jour ne permettent pas d'arriver à un résultat identique : car ni les propriétés organoleptiques du beurre, ni ses propriétés physiques, — point de fusion et de solidification, — ni l'examen microscopique, ne permettent de découvrir sûrement la fraude, encore moins de la doser. Le seul moyen est de déterminer la quantité d'acides gras fixes et insolubles renfermés dans le beurre donné, sans oublier que cette proportion varie avec le pays d'origine. Ainsi, d'après un des nombreux tableaux publiés par M. Schmitt, on voit la matière grasse varier de 80 à 90 0/0. Aussi l'auteur conclut-il de toutes ces différences que, « pour le beurre, la richesse maximum en acides gras est variable : elle doit dépendre de la température moyenne des différents pays, de la saison, et probablement aussi de la race bovine, de l'alimentation et du mode de fabrication. Aussi, toutes les fois qu'un expert aura à examiner un beurre suspect, il devra toujours s'enquérir de sa provenance, faire des analyses comparatives avec des beurres de même source, et prendre enfin pour bases les travaux des chimistes de ces mêmes pays d'origine... Pour nous, nous tiendrons pour suspect tout beurre de Flandre dont la quantité d'acides gras fixes et insolubles sera supérieur à 89 0/0, et dont le point de fusion pour ce même acide

gras sera supérieur à + 40°. » Encore ne serions-nous point étonné que tous les chimistes n'adhèrent point à ces conclusions.

Les monstres ont joué à toutes les époques, mais surtout dans l'antiquité, un rôle parfois extraordinaire. Ainsi l'on a trouvé dans la nécropole d'Hermopolis la momie d'un anencéphale ensevelie en compagnie de tous les animaux que les Égyptiens regardaient comme autant de divinités. C'est ce qui donne un grand intérêt à l'*Histoire des monstres depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (in-8°, librairie Renwald). Cependant il y a beaucoup à redire des appréciations et des critiques de l'auteur, le docteur Ernest Martin, sur la religion en général et sur le catholicisme en particulier. Ce qui constitue à nos yeux le principal mérite de son livre, c'est le récit d'un grand nombre de monstruosités avec l'appréciation des contemporains. Le dernier chapitre, qui a pour objet les *monstres* célèbres, mérite d'être signalé, à cause des détails historiques qu'il renferme sur divers êtres mal conformés, et surtout sur les monstres doubles, dont quelques-uns, comme les frères Siamois, Millie-Christine, etc., ont eu une grande renommée en Europe et en Amérique. On trouve aussi dans l'*Histoire des monstres* l'exposé de plusieurs questions se rattachant à la classification de ces êtres, et surtout à la tératogénie.

Mais ce dernier point est traité avec beaucoup plus d'étendue et avec tous les procédés scientifiques dans un autre volume de la même librairie : *Recherches sur la production artificielle des monstruosités, ou Essai de tératogénie expérimentale.* L'auteur, M. Camille Dareste, suit les traces d'Étienne et d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, à qui nous devons presque toutes nos connaissances sur cette partie de la science, puisqu'ils sont les vrais pères de la tératologie. Ce sont eux, en effet, qui ont le mieux étudié les diverses sortes de monstruosités et établi leur classification. Mais les deux Geoffroy Saint-Hilaire n'examinaient que les sujets fournis par le hasard, tandis que M. Dareste est arrivé à produire artificiellement les monstres, de telle sorte qu'il a pu suivre leur développement et leur mode de formation. Il n'est pas inutile de dire qu'il a surtout opéré sur les œufs de poule, dont il rend le germe monstrueux en modifiant les conditions physiques de l'incubation artificielle. Son livre (in-8° de 364 pages, avec seize planches) est donc une œuvre essentiellement originale, puisque personne avant lui n'avait

aussi bien réussi à fabriquer artificiellement tel ou tel genre de monstruosité. Après une longue introduction historique et doctrinale, l'auteur divise son livre en deux parties : la première, consacrée aux questions générales; la seconde, aux questions spéciales. Contrairement aux médecins, qui voient surtout les causes de la monstruosité dans la lésion accidentelle d'un organe primitivement bien conformé, M. Dareste y reconnaît la conséquence d'une modification de l'évolution embryonnaire. Mais cette modification, pour amener la monstruosité, doit se produire dans l'embryon « lorsqu'il est capable de la subir, c'est-à-dire lorsqu'il est encore dans cette première période de la vie où l'organisme, entièrement constitué par des éléments anatomiques homogènes, ne présente pas la diversité de structure qui le caractérise plus tard. » Chemin faisant, l'auteur a découvert certains phénomènes embryogéniques ignorés avant lui, tels que la dualité primitive du cœur; il a mieux expliqué la formation de certains monstres, et il a fait connaître quelques nouveaux genres de monstruosités. Nous répéterons que la *production artificielle des monstruosités* constitue une œuvre vraiment originale, que devront consulter tous ceux qui s'occupent de cette question.

Nous venons de parcourir l'*Annuaire pour l'an* 1883, *publié par le Bureau des longitudes*. (Gauthier-Villars, éditeur.) On sait que ce volume, renfermant une série de tableaux dont l'utilité pratique est mise chaque jour en évidence, se distingue surtout par les notices scientifiques qui le terminent. Nous y remarquons, cette année, une notice sur la figure des comètes, par M. Faye, et le discours sur les méthodes en astronomie physique que M. Janssen a prononcé au congrès de la Rochelle. Elles contiennent des aperçus tout à fait nouveaux et les derniers progrès de la science sur la constitution des astres.

Le même éditeur publie l'*Annuaire de l'Observatoire de Montsouris* pour l'an 1883. Tandis que l'*Annuaire du Bureau des longitudes* s'occupe presque uniquement des phénomènes extra-terrestres, celui de Montsouris s'en tient spécialement à ce qui se passe sur notre globe ou à peu de distance de sa surface. La météorologie y occupe une place si importante, que, sous ce rapport, il rendra les plus grands services aux agriculteurs, puisqu'ils y trouveront les renseignements les plus utiles sur la composition des principales

plantes cultivées. Nous signalerons principalement ce qui concerne le blé, la vigne, la betterave, etc. Les hygiénistes et les médecins ne peuvent non plus se désintéresser des analyses de l'air au point de vue des microbes qu'il renferme : car on n'ignore pas le rôle que l'on fait jouer de nos jours à ces êtres microscopiques dans l'explication des maladies contagieuses et des épidémies.

C'est encore chez M. Gauthier-Villars que nous trouvons le tome Ier d'une série de volumes, qui promettent d'être particulièrement intéressants, si nous en jugeons par celui que nous avons sous les yeux. C'est l'*Histoire des sciences mathématiques et physiques*, par M. Maximilien Marie, répétiteur de mécanique et examinateur à l'École polytechnique (in-8° de 300 pages, avec figures). L'auteur s'est surtout proposé de rechercher la filiation des idées et des méthodes scientifiques. Il y a, nous dit-il, quarante ans qu'il s'occupe de cet ouvrage. Le tome Ier comprend l'histoire des sciences mathématiques et physiques, de Thalès à Diophante.

Tous ceux qui s'intéressent à la photographie et aux nombreuses industries qui en découlent, seront heureux d'apprendre que M. Léon Vidal vient de publier la deuxième édition, entièrement revue et complétée, du *Traité des impressions photographiques*, par A. Poitevin (in-12, librairie Gauthier-Villars). Nous n'avons pas à apprécier ici l'œuvre de Poitevin, cet inventeur qui a fait faire tant de progrès à l'industrie photographique, nous dirons seulement que cette seconde édition est le complément indispensable de toute bibliothèque chimique ou photographique.

On lira avec beaucoup d'intéret *la Pose du premier câble*, par W. de Fonvielle (in-12, librairie Hachette). Aujourd'hui que les plus humbles bourgades sont presque toutes traversées par des fils télégraphiques, et que les mers et les océans sont sillonnés par ces fils plus ou moins compliqués qu'on appelle des câbles, on oublie facilement la lutte terrible qu'ont dû soutenir ceux qui tentèrent les premiers d'unir électriquement l'Europe à l'Amérique. En disant lutte, nous n'exagérons pas, et M. W. de Fonvielle a été bien inspiré en faisant rentrer cet intéressant volume dans ce qu'il appelle *les Drames de la science*. C'est qu'il y a là des péripéties et des situations bien autrement anxieuses et saisissantes que celles des romans.

La maison Hachette vient de publier une nouvelle édition des

ouvrages que Ferdinand Hœfer a consacrés à l'histoire des sciences, et qui comprennent cinq volumes in-12 : 1° *Histoire de la physique et de la chimie;* 2° *Histoire des mathématiques;* 3° *Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie;* 4° *Histoire de la zoologie;* 5° *Histoire de l'astronomie.* Nous signalons surtout cette seconde édition aux professeurs, qui y trouveront une foule de faits et d'anecdotes, dont ils tireront un très grand parti pour donner à leur enseignement une vie, une animation et un intérêt qui diminueront l'aridité de la science en la rendant plus agréable.

Dans la préface du *Dictionnaire de botanique*, après avoir montré que Tournefort doit être considéré comme le fondateur du genre, M. H. Baillon ajoute : « Linné a donné à la notion de genre et d'espèce une forme saisissante et vivante en quelque sorte, avec la nomenclature binaire, *dont on ne lui contestera pas la paternité*, et c'est un de ses plus grands mérites. Mais il y a loin de là à permettre que, s'appropriant la gloire même de Tournefort, Linné, dans sa soif de tout accaparer et de tout rapporter à lui-même, détruise jusqu'à la moindre trace des groupes génériques de Tournefort, et substitue, sans aucun motif plausible, ses noms à ceux du botaniste français, et cela souvent sans même que la circonscription du genre soit sensiblement modifiée. C'est un grand malheur pour la science française, mais c'est aussi de sa part une grande faute que, dans le siècle qui a suivi Tournefort, elle ait, dans je ne sais quel but intéressé, prêté les mains à cette usurpation du naturaliste suédois. » Ainsi, aux yeux de M. H. Baillon, et j'ajoute, aux yeux de tous les botanistes qui ont sérieusement étudié la question, Linné a été souvent le plagiaire de Tournefort, et sa principale gloire consisterait dans l'invention de la nomenclature binaire. Mais celle-ci ne lui appartient pas, et je m'étonne que mon illustre maître, qui était persuadé que Linné avait dû aussi la voler à quelque auteur antérieur, ait été aussi affirmatif dans le passage qui précède. Les soupçons de M. H. Baillon viennent d'être confirmés. M. Crié vient de découvrir la nomenclature binaire dans un livre de Pierre Belon, du Mans, publié à Paris, en 1558, c'est-à-dire environ deux siècles avant le *Systema* de Linné. Ce livre est intitulé : *les Remontrances sur le défaut du labour et culture des plantes et de la cognoissance d'icelles.*

« Pour la première fois, dit M. Crié (1), Belon cesse de désigner

(1) *Comptes rendus*, t. XCV, p. 352.

les êtres par des phrases descriptives et caractéristiques, qui donnent lieu à une terminologie d'une excessive complication. Il rapporte à un même groupe toutes les plantes très semblables entre elles : il les comprend sous un nom commun, véritable nom générique; *Fagi*, *Ostryæ*, *Ulmi*, *Fraxini*, *Aceres*, *Corni*, etc. A la phrase descriptive, ordinairement ajoutée au nom commun, il substitue un nom spécifique, tantôt simple adjectif se rapportant à l'une des qualités extérieures du végétal (*Smilax aspera*, *Sorbus torminalis*, etc.); tantôt l'un de ses noms usuels (*Papaver Rhæas*, *Orobanche Lycos*, *Atractylis Ardactyla*, etc.), ou le nom d'un personnage célèbre (*Viburnum Ruellii*). Telle est la nomenclature binaire, essentiellement caractérisée par l'application à chaque plante de deux noms se complétant mutuellement : l'un, générique, exprimant les conditions communes par lesquelles il se lie avec les êtres les plus rapprochés de lui ; l'autre, spécifique, les caractères propres par lesquels il les distingue. J'ai retrouvé avec surprise dans le livre du naturaliste manceau un grand nombre de noms linnéens, tels que : *Berberis vulgaris*, *Sorbus torminalis*, *Sorbus aucuparia*, *Papaver Rhæas*, *Tribulus terrestris*, *Morus alba*, *Morus nigra*, *Smilax aspera*, *Cyperus longus*, *Veratrum nigrum*, *etc.*

« Ces noms et beaucoup d'autres moins connus, parmi lesquels je citerai encore : *Oxyacantha vulgaris*, *Satureia sylvestris*, *Lactuca sylvestris*, ont été établis par Belon, à qui revient l'honneur de l'invention de la nomenclature binaire. Ce savant, dont les observations dépassent beaucoup l'horizon de son époque, comprend dans le genre *Genista* trois espèces : *Genista hispanica*, *Genista nivernensis*, *Genista vulgaris*. Il distingue aussi les *Piceastri* des *Pinastri* et les *Carpinus* des *Ostrya*.

« Malheureusement, les successeurs de Belon n'ont pas compris, dans son essence et ses principes, l'importance de cette nomenclature. »

Le fait est que, jusqu'à Linné, personne n'a suivi Belon. Il n'en fallait pas moins rendre à notre compatriote cette justice un peu tardive.

Dr Tison.

CHRONIQUE PARISIENNE

L'Exposition triennale et l'Exposition internationale. — Une brochure à sensation. — *Le Roi s'amuse*. — *Fédora*. — Comment s'est passé le premier jour de l'an 1883. — Deux nouveaux historiens de la littérature française : M. Charaux et M. Brunetière. — Les poètes : *l'Arvor*, par M. Adrien de Carné. (Didier.) — *De l'aube à la nuit*, par M. Alfred des Essarts. (Chartres, Petrot-Garnier, éditeur.) — *En vacances*, par M. Henri Villard. (Librairie Jouaust.) — *Le Flûteux*, par M. Achille Millien.

Grand bruit dans le Landerneau des peintres et des sculpteurs! J'avais bien prévu que l'année ne se passerait point sans orages : elle vient à peine de commencer, et déjà le tonnerre gronde dans le firmament de l'Art.

Voici de quoi il est question :

On se rappelle que l'État avait concédé aux peintres le droit de se constituer en Société libre; mais, en octroyant généreusement cette permission, l'État s'était réservé la faculté de faire, lui aussi, une Exposition tous les trois ans. Il avait dit aux artistes : Organisez un Salon annuel à vos risques et périls. Je me donne un tour de faveur, *quia nominor leo*, parce que je m'appelle lion ; et, lorsque vous aurez démontré votre impuissance, je prouverai à mon tour ma supériorité sur vous, en réunissant vos meilleurs tableaux, en les exhibant dans un local spécial; enfin, en relevant l'honneur artistique de la France, que vous aurez considérablement abaissé.

Ce raisonnement ne manquait pas de justesse; pour moi, je n'ai jamais cru à la Société libre, et je n'y crois pas encore beaucoup. Pourtant, je suis obligé de m'incliner devant les chiffres qu'on me présente: il n'y a rien de brutal comme ce genre d'éloquence-là.

Les expositions organisées par l'État se trouvaient chaque année en déficit; nous autres, pauvres contribuables, nous étions obligés

de payer, et nous n'étions pas plus considérés après qu'avant. Or, non seulement la Société libre ne nous demande rien, mais de plus, après deux années d'exercice, elle a réalisé des économies notables. Il faut faire attention à ce détail important.

L'État a éprouvé, dit-on, quelque dépit de voir qu'on se passait de lui : aussi a t-il vivement réclamé son droit de faire une Exposition triennale. Aussitôt une protestation s'est couverte de signatures, parmi lesquelles je remarque celles de MM. Cabanel, Bouguereau, Lansyer, Henner, Detaille, Carolus Duran, Puvis de Chavannes, Guillaume, J.-P. Laurens, Gervex, Barrias, Feyen, Perrin, etc., etc. Si ces maîtres-là refusent leurs œuvres au ministère, je crains bien que celui-ci ne soit obligé, pour faire son Exposition, de s'adresser au seul M. Manet.

Quant à moi, je ne prends parti ni pour ni contre ; j'attends. D'un côté, je reconnais que l'élite des peintres et des sculpteurs demande le maintien de la Société libre ; d'autre part, j'estime que l'État n'a point tout à fait tort en se plaignant du mercantilisme qui envahit le monde artistique. Oui, les deux dernières Expositions ont donné de belles recettes, c'est vrai ; mais elles ont laissé beaucoup à désirer, ces Expositions-là, au point de vue des tendances qui s'y sont manifestées.

Nos peintres, ne comptant plus que sur eux-mêmes, se sont jetés dans un courant commercial qui les a noyés : plus d'art religieux (il est vrai que le gouvernement actuel ne l'aurait guère encouragé) ; plus de peinture historique ; plus de portraits composés et étoffés, à la Largillière ; plus d'efforts vers l'idéal ; les trois quarts des toiles exposées avaient l'air de se tourner vers l'Amérique, pays des dollars, comme l'aimant se tourne vers le septentrion.

Quand l'État se plaint de cet abaissement des esprits, nous nous joignons à ses doléances ; nous avouons, par exemple, que les artistes pourraient répondre aux sous-secrétaires qui gémissent trop :

— Vous nous accusez d'aplatissement : commencez donc par vous relever vous-mêmes !

La meilleure preuve de l'ambition financière qui s'est emparée du cœur des peintres, c'est l'Exposition internationale, ouverte dernièrement, rue de Sèze, dans les salons de M. Georges Petit. Vraiment, il n'y a pas à s'y tromper : les gens qui ont exposé leurs tableaux

dans ce local somptueux, visent sans fausse honte le porte-monnaie des Turcarets yankees. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que les Américains soient dépourvus de tout jugement : on m'assure que la ville de Boston, notamment, est remplie d'amateurs éclairés. Ce sont des Bostoniens qui possèdent la *Charge de cuirassiers* de Meissonnier, la *Jeanne d'Arc* de M. Bastien Lepage et beaucoup d'autres ouvrages connus. Or, le meilleur moyen de se former le goût est d'avoir devant les yeux des choses qui valent la peine d'être regardées.

Pour en revenir à l'Exposition internationale, je crains qu'elle ne séduise pas trop les marchands de coton enrichis, sur lesquels notre jeune école a fondé tant d'espoir. Je trouve M. Dagnan-Bouveret très inférieur ici à ce qu'il est ordinairement; M. Duez a envoyé des toiles déjà exposées, et dont apparemment il ne trouvait pas à se défaire; M. Bastien Lepage a apporté tout un *stock* de croquis pris sur les bords de la Tamise; mais on dirait qu'il a trempé son pinceau dans les humides brouillards qui, de l'autre côté de la Manche, obscurcissent par trop souvent l'éclat du soleil.

Je ne vois guère que M. Jean Béraud qui soit resté à la hauteur où son talent, si essentiellement parisien, s'était déjà placé. Où est le temps où les peintres reculaient avec horreur devant l'affreux habit noir qui couvre nos épaules? Le fait est que notre costume actuel, dans son égalitarisme démocratique, n'a rien d'engageant; les pourpoints tailladés et les toques de velours étaient bien autrement pittoresques.

N'importe! si laids que nous soyons, le peintre est tenu de nous représenter. Nous sommes des « documents », comme dirait M. Zola; le vingtième siècle ne reviendrait pas de sa surprise, s'il restait sans renseignements sur notre manière d'être, sur nos us et coutumes, sur nos habillements, sur nos allures, sur notre vie privée ou publique. En nous copiant, M. Jean Béraud n'a pas agi autrement que les Terburg, les Van Ostade, les Téniers, qui s'inspiraient des mœurs de leur temps, et qui ont gagné une assez jolie réputation à ce métier-là.

Les peintres étrangers de l'Exposition internationale se montrent encore inférieurs — et ce n'est pas peu dire — à leurs rivaux français. On a peine à comprendre la renommée de M. Tofano; celle de M. Boldini paraît subir une éclipse. M. Boldini faisait prime autrefois sur la place de Paris; il me semble que son dessin, si large et

si puissant dans certaines circonstances, est devenu sec. Je ne puis m'imaginer que les têtes d'étude envoyées par M. Boldini soient de l'homme qui m'étonna si fort, le jour où, à Cologne, je vis, pour la première fois, une toile signée de lui, à la vitrine d'un marchand de couleurs. Cette toile avait des nuances si harmonieuses et si chaudes, qu'elle ne me parut pas déplacée dans la patrie de Rubens.

M. Van Beers se sert-il de la photographie?... Ses confrères l'en accusent méchamment, bien qu'un tribunal belge ait, je crois, rendu un arrêt là-dessus. Le crayon de M. Van Beers ne se trompe jamais de l'épaisseur d'une ligne; je souhaiterais une pareille précision aux architectes qui construisent des maisons et aux ingénieurs qui établissent des ponts sur les fleuves. Malheureusement, M. Van Beers pousse loin sa qualité maîtresse; il risque, en cherchant la correction, de rencontrer la raideur.

A la suite de la discussion qui s'est élevée dans la presse au sujet des comédiens, une brochure contenant l'article de M. Octave Mirbeau et la réponse de M. Coquelin a été éditée. Le public est donc maintenant en possession des deux pièces importantes du débat: à l'opinion de prononcer son jugement.

Ce qui est amusant, c'est que les petits journaux du boulevard ont essayé de profiter du scandale. Comme l'article de M. Mirbeau était intitulé *le Comédien*, je ne sais combien de gens se sont présentés dans les bureaux de rédaction avec une contre-partie sur *la Comédienne*.

Il paraît que ce dernier sujet était encore plus difficile à traiter que le précédent, ou qu'on a redouté les éclaboussures possibles : toujours est-il que les manuscrits sont restés inédits. On avait eu déjà un discours de M. Coquelin; on a craint sans doute une riposte de Mme Sarah Bernhardt.

Car elle nous est revenue, la grande tragédienne; elle a fait sa réapparition devant une foule idolâtre, et le Vaudeville, en engageant à cent mille francs par an cette actrice maigre, s'est empressé de tuer le veau gras.

Mme Sarah Bernhardt pouvait craindre un accueil froid de la part des Parisiens, qu'elle avait quittés si subitement pour aller voyager dans le nouveau monde; mais, comme toute femme est doublée d'un diplomate, elle avait pris, pour rentrer en grâce, ses petites précautions.

D'abord, elle s'était mariée, à l'étranger; puis, elle avait eu soin de jouer dans une représentation au profit d'une bonne œuvre.

Comment se fâcher contre une artiste qui prête le concours de son talent pour soulager une infortune? Ce serait, avouons-le, du plus mauvais goût.

En réalité, avant de remonter sur les planches du Vaudeville, Mme Sarah Bernhardt avait renoué connaissance avec nous; on se rappelle la *Dame aux Camélias*, interprétée, cet été, au bénéfice de la veuve du décorateur Chéret. La glace était brisée, à partir de ce jour-là; les malentendus étaient à peu près dissipés, lorsque, le soir de la première représentation de *Fédora*, la plus diaphane des tragédiennes, est venue de nouveau solliciter notre bienveillance et faire appel à nos applaudissements.

Fédora, comme on sait, est la nouvelle pièce de M. Victorien Sardou, — celle de cette année — : car il en donne une tous les hivers, à peu près comme autrefois, vers la mi-carême, il y avait toujours un opéra comique d'Auber et de Scribe.

Les mauvaises langues prétendent que M. Victorien Sardou s'empare du bien d'autrui avec assez de désinvolture. Il a fallu que cet on-dit circulât de nouveau pour *Fédora;* on est allé déterrer un assez mauvais drame de M. Belot, et l'on a prétendu que cette pièce, très oubliée, avait servi de point de départ à l'heureux auteur des *Pattes de mouche* et de *la Famille Benoîton.*

C'est bien possible; je ne soutiens pas le contraire. J'ai vu les deux ouvrages: ils se ressemblent par plus d'un côté; mais de là à crier au plagiat, il y a loin, très loin.

Virgile découvrait des perles dans le fumier d'Ennius; Molière, à ses heures, s'inspirait de Cyrano de Bergerac; Corneille ne se faisait pas faute de profiter des idées de Guillen de Castro; Voltaire, avec *la Mort de César*, prétendait nous initier aux beautés de Shakespeare: qu'est-ce que cela prouve?

Une seule chose: à savoir que tout est dans tout, que les idées vraiment littéraires qui n'ont pas réussi, méritent un meilleur sort et l'obtiennent tôt ou tard. Assurément, M. Belot peut revendiquer l'honneur d'avoir écrit seul *le Drame de la rue de la Paix;* assurément, *le Drame de la rue de la Paix* contient *Fédora* en germe: et puis après?

Cette ressemblance empêchera-t-elle la pièce de M. Belot d'être lourde, mal venue, et relativement insuffisante? Elle avait été jugée

ainsi par le public de 1869; le public de 1882 n'a pas cassé le jugement.

Pendant deux actes, *Fédora* suit d'assez près l'œuvre antérieure; mais, au troisième acte, M. Sardou tourne bride et laisse son prédécesseur en plan. Il y avait donc d'autres conclusions à tirer de la donnée primitive, d'autres développements à trouver, d'autres péripéties à imaginer?

En ce cas, je voudrais bien savoir ce que M. Belot réclame.

Moi, je ne crois pas du tout que M. Sardou ait fait à M. Belot l'honneur de le dévaliser: le plus volé des deux n'aurait pas été celui qu'on pense. J'imagine plutôt que M. Sardou connaît son répertoire classique, et qu'il ne s'amuse point à piller les petits auteurs, qui crient avant d'être écorchés.

M. Sardou, j'en suis sûr, a lu une certaine tragédie assez répandue dans le monde, assez en honneur sur les théâtres, assez fréquemment conservée dans les bibliothèques publiques ou particulières: je veux parler du *Cid*.

C'est, à tout prendre, une bonne pièce que *le Cid*. On y voit une jeune fille désireuse de venger la mort de son père, et partagée entre ce sentiment et un autre sentiment plus tendre qu'elle éprouve pour le meurtrier. Des cinq ou six sujets capables de fournir matière à une œuvre dramatique, celui-ci est un des meilleurs que je connaisse.

Je donne mon avis pour ce qu'il vaut; je ferai remarquer seulement qu'il semble partagé par M. Sardou.

Fédora ressemble moins au *Drame de la rue de la Paix* qu'au *Cid* de Corneille: voilà la vérité. Comme je n'avance rien que je ne prouve, je vais justifier mon dire en quelques mots.

Qu'est-ce que Fédora?

C'est une nouvelle Chimène; c'est une femme qui veut venger la mort tragique de l'homme qu'elle allait épouser et qui est tombé à Saint-Pétersbourg, sous la balle d'un assassin inconnu. Comment se nomme l'assassin? qui est-il? Voilà d'abord ce qu'il faut chercher.

Les soupçons se portent sur un voisin de la victime, sur le comte Louis Ipanoff. Fédora part pour Paris, où elle doit rencontrer l'individu qu'elle soupçonne. Oh! soyez tranquilles, elle ne fera pas d'esclandre; elle se borne à emmener avec elle une escouade d'agents secrets; de plus, elle compte, dès que l'auteur du crime sera découvert, s'emparer du meurtrier, le garrotter à fond de cale

dans un navire qui suivra le cours de la Seine, et qui accostera un bâtiment russe en station dans les eaux du Havre. Après quoi, vogue la galère!... Le comte Loris Ipanoff, extradé d'une façon aussi romanesque, périra sous le knout, à moins qu'il ne soit pendu haut et court.

Oui, mais Fédora a vendu la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre, comme dans la fable de la Fontaine; Fédora ne s'est pas assez défiée de son propre cœur : or il arrive que ce cœur sensible, trop sensible, lui joue des tours auxquels elle ne s'attendait guère... ni nous non plus.

A peine la Chimène moscovite se trouve-t-elle en présence du comte Loris, qu'elle ne sait plus si elle doit l'aimer ou le haïr. Elle voudrait et elle ne voudrait pas qu'il fût coupable; elle l'interroge, il répond :

— Oui, j'ai tué le prince Vladimir..... J'étais en cas de légitime défense, et la politique est, comme on dit, tout à fait étrangère à l'événement.

— Quoi! s'écrie Fédora, vous n'êtes pas nihiliste?

— Moi? pas le moins du monde!

Cet aveu réduit à néant tous les projets de vengeance de Fédora : en effet, celle-ci croyait que Vladimir avait succombé sous les coups d'assassins politiques. Et elle apprend que non seulement Vladimir trahissait son ami Loris, mais qu'il la trahissait aussi, elle; qu'il était, par conséquent, le dernier des hommes, le plus infâme des hypocrites, et qu'il n'y a point lieu de venger sa mémoire.

Hélas! ces réflexions viennent trop tard. Fédora, en accusant Loris près de la police russe, a causé involontairement de grands malheurs. Là-bas, sur les bords de la Néva, le gouvernement s'est ému; non seulement le frère de Loris, emprisonné, est mort sur la paille humide des cachots, mais la mère de l'inculpé a été, en apprenant cette nouvelle, foudroyée par une attaque d'apoplexie.

Loris, à Paris, ne peut tarder à savoir ces choses; elles lui sont révélées par une lettre, et le même message lui mande en outre que c'est à une femme qu'il faut attribuer les catastrophes qui sont survenues coup sur coup..... Une femme?..... Laquelle? Soudain les regards de Loris s'arrêtent sur Fédora, pâle, tremblante, agitée d'un frisson convulsif: il comprend tout, et, se précipitant sur la malheureuse, il essaye de l'étrangler. Mais Fédora a prévenu le châtiment

auquel elle s'attendait : elle a bu un poison subtil, contenu dans le chaton d'une bague : elle tombe inanimée sur le parquet.

Ainsi se termine le drame de M. Sardou. On a reproché à cette pièce de nombreuses invraisemblances, parmi lesquelles nous signalerons celle-ci : Fédora, à dix heures du soir, a dénoncé Loris à la police de Saint-Pétersbourg ; une lettre a été envoyée, qui mettra au moins trois jours pour parvenir à sa destination. Comment Fédora se trouve-t-elle embarrassée, lorsque, deux heures plus tard, à minuit, elle a la preuve de l'innocence du comte? La lettre voyage, c'est vrai ; mais un télégramme peut la précéder, et ce télégramme peut être ainsi conçu :

« Ne tenez aucun compte de ce que j'ai dit dans la lettre ; vous enverrai d'autres renseignements. »

Tous les malheurs survenus à la suite du billet dénonciateur seraient ainsi évités ; la police russe n'aurait aucun prétexte pour emprisonner le frère de Loris ; le frère restant libre, la vieille mère éviterait, de son côté, l'attaque d'apoplexie à laquelle elle succombe : Fédora épouserait le comte Ipanoff, reconnu par elle pour un ange de vertu et de dévouement.

Oui, mais il y aurait quelqu'un qui demeurerait bien embarrassé : ce serait M. Sardou avec un quatrième acte sur les bras et rien pour alimenter ce nourrisson incommode.

Fédora a beaucoup réussi : non que la pièce soit des meilleures de l'auteur ; elle intéresse, mais elle ne passionne pas ; elle charme sans émouvoir beaucoup, et s'adresse plus à l'imagination qu'au sentiment. Au fond, cette prétendue comédie n'est qu'un mélodrame déguisé.

Avec une adresse incomparable, une ingéniosité inouïe, un tact parfait, M. Sardou a donné le change au public, qui se retirerait s'il croyait avoir affaire à un ouvrage rapporté de l'ancien boulevard du Crime et qui ne s'aperçoit pas qu'on lui sert un plat réchauffé par un cuisinier passé maître dans l'art d'accommoder les restes.

Les gens qui ont assisté à la première représentation de la reprise du *Roi s'amuse*, n'oublieront jamais cette mémorable soirée, dussent-ils vivre cent ans!

Avant le lever du rideau, on se chuchotait à l'oreille, entre voisins, des phrases comme celle-ci :

— Ce sera la répétition de l'*Irène* de Voltaire..... Victor Hugo se cache, là, dans une baignoire..... On le portera en triomphe, probablement...; il est venu pour cela.

Et la salle, garnie de toilettes exquises, semblait chargée d'électricité. Les mains ne demandaient qu'à battre, les bouches qu'à crier bravo. Il y avait de l'enthousiasme dans l'air, comme s'il s'était agi de réparer une grande injustice.

Cependant, la toile venait de monter vers les frises, et les splendeurs du Louvre peuplé de courtisans s'offraient aux regards.

Comte, je veux mener à fin cette aventure,

disait le roi François Ier en s'appuyant sur l'épaule de M. de la Tour Landry. Bien habillé, le roi François Ier : un Titien descendu de son cadre; mais on ne s'amusait point alors à épiloguer sur les costumes.

Quelques minutes après, Triboulet, dans sa tenue de fou, « tel que l'a peint Boniface », opérait son entrée; la première scène ayant été un peu froide, les spectateurs se ménageaient pour les plaisanteries du bouffon : — Nous allons rire, pensaient-ils.

Il est certain que, pour fournir un prétexte à cette hilarité, Triboulet accumulait lazzis sur lazzis. Il disait au premier Valois :

Je ne lis pas de vers de vous : des vers de roi
Sont toujours très mauvais.

Puis, s'adressant au gros M. de Cossé, jaloux et ventripotent :

Monsieur, vous avez l'air tout encharibotté.

Là-dessus, les courtisans s'ébaudissaient, se tordaient, se tenaient les côtes. Par malheur, ils étaient seuls de leur avis. Tandis qu'ils pouffaient ainsi, le public restait de glace, cherchant en vain un mot drôle auquel il pût faire un sort. L'esprit du poète semblait voler avec des ailes de plomb, et rien n'était plus triste que la mine funèbre des spectateurs contrastant avec les éclats de rire partis de la scène et qui résonnaient dans le vide.

Quand M. de Saint-Vallier parut pour débiter la tirade classique :

Vous m'avez fait, un jour, mener pieds nus en grève.
Là, vous m'avez fait grâce ainsi que dans un rêve.....

les amis de M. Victor Hugo crurent que l'aurore du succès allait se lever. Ils ne se doutaient pas du piteux effet d'une tirade qui n'est, à proprement parler, qu'une amplification de rhétorique, ou — comme l'a dit un critique — une cavatine de *basso cantante*. Ajoutez que l'acteur chargé du rôle de Saint-Vallier était atteint d'un rhume, et procédait par ronronnements suivis d'extinctions complètes. Que pouvait faire une voix enrouée contre l'aphonie et contre l'âge qui l'attaquaient en même temps?

Pendant l'entr'acte, les conversations de couloir prirent une tournure assez vive. Quelques mécontents prétendirent qu'ils étaient déçus dans leur attente: mais les forcenés quand même répétaient très haut :

— Attendez le second acte..... c'est un chef-d'œuvre!

Le second acte s'étant passé à peu près de la même façon, les admirateurs à outrance s'écrièrent sur un ton qui n'admettait pas de réplique :

— Le troisième acte est un prodige..... La salle croulera sous les applaudissements!

Pas du tout : après le troisième acte, le théâtre demeurait encore debout, rien n'était changé dans l'univers; il n'y avait qu'une mauvaise pièce de plus

Décidément, la soirée prenait mauvaise tournure; le public s'ennuyait respectueusement, mais il s'ennuyait ferme. M. Sarcey se rognait les ongles d'un air significatif : présage de tempête pour le feuilleton du lundi.

Rien ne portait : les vers sonnaient faux dans le cœur des assistants; l'action paraissait longue, odieuse, invraisemblable; les comédiens déconcertés ne soutenaient plus l'œuvre sur laquelle ils avaient organisé de si pompeuses réclames. Un ancien directeur de théâtre subventionné nous disait dans un coin :

— Ah! si Hennequin m'avait apporté une pièce semblable, comme je l'aurais jeté à la porte avec plaisir!...

Au dénouement du drame, la retraite se changea en déroute. Quand Triboulet, penché sur le corps de sa fille, se mit à égrener un chapelet de considérations sur la politique universelle, les auditeurs les plus intrépides perdirent contenance. Plus d'un sans doute songea à écrire un chapitre intitulé : *De l'inutilité des beaux vers quand ils ne sont pas à leur place.*

Et le rideau tomba lentement, lentement, comme un rideau

qui se rendait compte des choses. La foule descendit les escaliers sans rien dire, se répandit au dehors, semant autour d'elle l'impression froide que rapportent les invités à un enterrement quand ils rentrent dans la vie courante. Çà et là, les badauds crièrent n'importe quoi; mais ces cris restèrent sans écho, et ainsi se termina une soirée qui devait être une apothéose et qui ressembla, hélas! à la bataille de Pavie, après laquelle François Ier écrivit la phrase :

— Madame, tout est perdu fors l'honneur!

Dans le vestibule du Théâtre-Français un spectateur lisait l'affiche apposée derrière un grillage.

— *Le Roi s'amuse... le Roi s'amuse...* murmurait-il. Hé bien! il a été plus heureux que nous, ce roi-là!

L'année a commencé par des défilés de catafalques : après M. Gambetta, le général Chanzy; après Chanzy, le sculpteur Clésinger. On avait vu rarement tant de morts à la fois.

Aussi l'aspect de Paris, le premier jour de l'an, s'est-il ressenti de la nouvelle qui avait circulé, depuis le matin, du décès de l'ancien dictateur. D'abord, les Parisiens, trompés tant de fois, ne se laissèrent pas prendre à ce qu'ils considéraient comme un « canard ». Les marchands de journaux avaient beau crier de leur voix perçante : — « Demandez la mort de M. Gambetta! » les passants, chargés d'étrennes, haussaient les épaules et continuaient leur chemin. Ils avaient l'air de dire : — Nous la connaissons.... on ne nous la fera plus...; c'est trois sous qu'on veut faire sortir de notre poche... Gambetta se porte comme un charme, puisqu'il a six médecins autour de lui.

Mais bientôt les affirmations se succédèrent plus pressantes, plus positives : on apprit que le train de Ville-d'Avray était bondé de curieux, et que les parasites de l'opportunisme étaient dans la désolation.

Alors, les Parisiens, convaincus qu'on ne se moquait plus d'eux, firent l'assaut des kiosques. Les journaux les plus recherchés furent les journaux amis du défunt, tels que *la République*, *le Voltaire*, *le Paris*, et aussi la feuille ennemie par excellence, *l'Intransigeant* :

— Que va dire Rochefort?... Savez-vous ce que Rochefort a dit?...

Ces questions circulaient de bouche en bouche.

Du reste, on causait beaucoup plus de l'événement du jour que de la nouvelle année. A peine avait-on, entre parents ou amis, échangé la formule banale : « Je vous la souhaite bonne et heureuse... » que la préoccupation générale reprenait le dessus : — Hé bien! il paraît qu'il est mort?...

La phrase prenait des intonations différentes, selon les opinions politiques de celui qui la prononçait.

Je connais un poète qui a fait au sujet du trépas « laïque » de l'ex-président de la Chambre des réflexions aussi philosophiques que sensées.

Voici les vers de début de la pièce de M. Claudius Hébrard :

Ils sont là, trois ou quatre, au moment qu'il expire,
Partisans dévoués, amis jusqu'au délire,
L'adorant comme un Dieu pour remplacer Celui
Que cette mort pourtant leur révèle aujourd'hui.
Ils sont là, regardant, convaincus d'impuissance,
Le triomphe d'un mal plus fort que la science,
Qui vient dire à ce Maître aimant à commander :
Il te faut, à ton tour, *te démettre et céder*.
Ils pleurent sur son corps qui n'est plus que poussière.
Son âme, qu'en font-ils? Si tout reste à la terre,
A quoi bon tant de pleurs, tant de bruyants regrets?
Vivant, c'était quelqu'un; mort, ce n'est rien après.

L'épigraphe choisie : « L'homme reste, et le héros s'évanouit »... indique très clairement le sens et la portée du morceau, dont nous nous plaisons à reconnaître le sage esprit, les intentions morales et les élans chaleureux.

Ils ont abondé, les poètes, ce mois-ci; mais, avant de parler d'eux, qu'on me permette de signaler ici deux livres qui intéressent l'histoire de la littérature française.

Dans le premier, M. Auguste Charaux, professeur distingué à la Faculté catholique de Lille, se montre pour Molière d'une sévérité à laquelle je ne puis m'associer que dans une demi-mesure. M. Charaux part d'un principe éminemment respectable, et dont je suis loin de contester l'exactitude; mais il va peut-être un peu loin dans les conséquences d'un système qui risquerait de mêler ensemble des choses très différentes, comme, par exemple, la théo-

logie et la comédie. Molière a souvent offensé la vertu, c'est vrai; il a rendu ridicules certains sentiments dignes de vénération, offensé la paternité dans *le Malade imaginaire*, la pudeur et la religion dans *Tartufe;* il s'est montré inconvenant dans ses hardiesses de langage, flagorneur du pouvoir établi, licencieux de mœurs et de style : cependant j'hésite à le charger de tous les griefs dont l'accuse M. Charaux. Je n'oublie pas surtout que Molière est le génie comique le plus complet qui ait vécu : « Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence, » a dit la Fontaine, qui se connaissait en bons auteurs.

« Corneille fait penser; Racine nous touche; Molière, au contraire, noircit notre imagination, abaisse notre intelligence, trouble notre cœur ou l'afflige; il nous calomnie; souvent il nous désespère..... » Ces quelques paroles sont, je crois, le résumé de la doctrine de M. Charaux : elles s'accordent en effet avec la morale la plus rigoureuse, et, si je les cite, ce n'est point pour les réfuter dans ce qu'elles contiennent d'essentiel; mais plutôt pour indiquer la légère ligne de démarcation qui existe entre les idées de M. Charaux et les miennes. Mon Dieu, oui! Molière nous désespère; mais presque tous les grands écrivains qui ont étudié de près la nature humaine, en sont arrivés au même résultat. L'homme est un animal fort méchant; ceux qui l'ont beaucoup pratiqué, ont fini souvent par se brouiller avec lui et par lui retirer toute leur estime : c'est le cas non seulement de Molière, mais aussi de Montaigne, de la Rochefoucault, de J.-J. Rousseau, de Balzac et de bien d'autres. Il n'y a guère que les chrétiens qui aiment leur prochain, parce que l'Évangile le leur commande. Quant aux auteurs plus ou moins sceptiques, ils arrivent fatalement au dégoût des bassesses de l'humanité, qu'ils connaissent trop. Voilà l'unique raison de la misanthropie de Molière. Il était élève de Gassendi, et, par conséquent, assez sceptique; il vivait dans le doute, au lieu de vivre dans la lumière : je me sens disposé à le blâmer, mais à le plaindre encore plus. J'espère même que, sur ce point délicat, je me rencontre tout à fait avec M. Charaux, dont l'ouvrage, toute discussion mise à part, est des plus substantiels et des plus attrayants qui se puissent lire.

Les *Nouvelles Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, par M. Brunetière, ont un titre bien long; en revanche, elles paraissent courtes, dès qu'on les a abordées. L'auteur vit dans

la familiarité du dix-septième et du dix-huitième siècle : il connaît ces deux époques jusque dans leurs intimes recoins. Or, ce sont peut-être ces recoins-là qui sont, à l'heure qu'il est, d'un intérêt vif et palpitant. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, M. Brunetière a écrit une brillante étude sur la direction de la librairie au temps de M. de Malesherbes. Nous y voyons les secrètes menées des encyclopédistes, leur rage contre les hommes qui pouvaient les contrecarrer, la facilité avec laquelle ils avaient recours à la force armée et avec laquelle ils imploraient le secours du bras séculier, l'hypocrisie dont ils faisaient preuve; nous voyons Voltaire dénonçant le libraire auquel il a remis lui-même un manuscrit, Diderot se livrant à des efforts d'éloquence pour sauver les insanités impies du *Père prodigue*, Marmontel demandant l'embastillement de Fréron. Or, justement, M. Brunetière se déclare pour Fréron ; il le regarde comme un persécuté digne d'intérêt, et non comme un persécuteur. Il prouve que Fréron eut du courage, seul contre tous, voire contre l'administration, qui aurait dû le protéger. Enfin, M. Brunetière réduit à néant les légendes de sensibilité, de charité, de bienveillance, trop longtemps accumulées sur la mémoire des philosophes occupés à écraser l'infâme. Le fait mérite d'autant plus d'être signalé, que M. Brunetière appartient à la rédaction de la *Revue des Deux Mondes*, où, sous le gouvernement de M. Buloz premier du nom, il ne fallait pas dire de mal de « cet affreux Voltaire ».

O poètes! vous trouvez que je tarde bien à m'occuper de vous. Me voici tout disposé à vous louer, car je me rappelle l'hémistiche d'Horace : *Genus irritabile vatum*, et je ne veux pas me faire de querelle en froissant vos susceptibilités littéraires.

M. Adrien de Carné chante *l'Arvor*, c'est-à-dire la basse Bretagne, ou Brizeux avait déjà passé. Heureusement, il reste toujours à glaner quand la terre est fertile; et quelle contrée fut jamais plus féconde que la Bretagne, patrie de héros et de martyrs? M. de Carné célèbre tour à tour *Sainte-Anne d'Auray*, *la Fête des âmes*, *les Lucioles*, *les Korrigans*, *les Breiz*, *Salaun-er-Foll*. Il erre sur les grèves, où il entend le chœur des vagues; dans les landes, où il voit tourner les pierres mobiles; il entend sonner l'*Angelus* du soir; il note le murmure aigu des grillons, les refrains de la mariée, les cantiques de la procession cheminant au milieu des seigles, le sifflement du vent dans les ruines des vieux châteaux; et si vous lui

demandez pourquoi il aime la Bretagne, il vous répond avec un accent vraiment pathétique :

L'amour de notre Dieu demeure parmi nous,
Et nous n'avons pas peur de prier à genoux.
Nos clochers de granit, aimés des hirondelles,
Ont conservé des voix pour les foules fidèles.
Bretagne, ô mon pays, mes amours sont pour toi,
Jusqu'à ce que mon cœur ne batte plus en moi.

Il y a longtemps que M. Alfred des Essarts est honorablement connu dans le monde des lettres. On ne sera donc point surpris d'apprendre que le volume *de l'aube à la nuit* contient de fort jolis vers : ceux-ci ne se présentent-ils pas avec un ressouvenir de la morbidesse de Lamartine?

Sous ton vague frisson, grave mélancolie,
Les yeux en restant purs sont humectés de pleurs;
Tu relèves nos fronts, et dans l'âme anoblie
Fais couler lentement le parfum des douleurs.

Je sais bien qu'on pourrait chicaner l'auteur sur l'anoblissement procuré par la Mélancolie; mais M. Alfred des Essarts a subi l'enthousiasme byronien des commencements du romantisme : « Et l'on revient toujours à ses premiers amours », comme dit la chanson. Au surplus, les poésies de M. Alfred des Essarts sont très variées de ton et d'accent.

Les *Vacances* de M. Henri Villard rentrent davantage dans le cercle de la causerie familière. M. Villard excelle à décrire les douleurs secrètes du cœur, à les analyser, — je dirais presque — à les guérir. Rien de plus charmant que le morceau intitulé : *Douleur d'un père.* Un enfant succombe aux atteintes d'un mal ignoré, la mère ne survit que peu de jours à cettre cruelle épreuve : enfin le père reste seul, mais c'est un père chrétien, et il sait qu'il reverra ses bien-aimés :

Oui, mon âme a besoin de croire,
Pour fixer ses vœux incertains,
Que Dieu d'un rayon de sa gloire
Rallumera ses yeux éteints...

Et ma croyance est assurée
Que je reverrai dans sa chair

Lumineuse et transfigurée
Cet enfant qui me fut si cher.

Car ces tombeaux où vit mon âme,
Qui gardent, sous leurs marbres froids,
L'un mon fils, l'autre ma femme,
A leur sommet portent la croix!

Je voudrais faire lire les vers de M. Henri Villard aux bêtes brutes qui méditent pour elles-mêmes la gloire d'un enterrement civil.

Au dernier moment, je reçois une petite plaquette de M. Achille Millien, qui aime son Nivernais presque autant que M. de Carné sa Bretagne. *Le Flûteux* est un poème intéressant, ému, l'histoire d'un pauvre homme estropié qui s'en va dire les chansons du pays aux jeunes gars qui partent pour la guerre. Une balle le frappe sur le champ de bataille :

Ainsi mourut le vieux flûteux, ce bon Français...

M. Achille Millien tient un rang élevé parmi les écrivains de province qui nous feraient croire à la décentralisation.

Daniel Bernard.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Ceux qui ont vu dans la mort si soudaine et si tragique de M. Gambetta un coup d'en haut, peuvent déjà croire qu'ils ne se sont pas mépris sur les desseins de Dieu. Depuis lors les événements se sont précipités, et il semble que l'on marche rapidement, par des voies providentielles, vers un dénouement qui jusque-là semblait encore fort éloigné. Où va t-on? Nul ne le pourrait dire; mais tout le monde sent que la situation de ces dernières années, ébranlée tout à coup par la disparition de l'homme qui était comme la clef de voûte de l'édifice républicain, s'écroule pour faire place à un nouvel état de choses, qu'il soit meilleur, ainsi que le désirent tous les hommes d'ordre, ou qu'il soit pire encore, comme l'annoncent les projets des révolutionnaires.

Dès le lendemain de la mort de M. Gambetta, l'on a vu non seulement que le parti républicain, en le perdant, avait perdu son chef, mais aussi que la république elle-même avait reçu de cette mort la plus grave atteinte. Une circonstance en apparence insignifiante est venue tout de suite révéler la profonde infirmité de ce régime républicain livré à lui-même, sans direction et sans conseil. Qu'était-ce en soi qu'un manifeste du prince Jérôme Bonaparte, même affiché sur les murs, même signé du nom de Napoléon? Ni le personnage ni le parti n'eussent été assez forts pour inspirer de l'inquiétude à un gouvernement tant soit peu solidement établi. Sans doute, le prince Jérôme Bonaparte faisait assez habilement le procès à la république, en étalant sous les yeux du peuple les misères et les fautes du régime; et même il n'avait pas négligé de donner quelques gages au parti conservateur, dont il s'était montré si éloigné jusqu'ici dans ses paroles et dans ses actes. Mais enfin, les reproches les plus justes adressés à la république, les avances les plus adroites à l'opinion honnête,

et jusqu'à cette déclaration, si inattendue dans une pareille bouche, en faveur de la religion, rien de tout cela n'était de nature à grandir énormément le cousin du dernier empereur, à faire tout à coup de ce César déclassé un prétendant redoutable pour la République. Son manifeste était si peu de chose, qu'il n'a même pas eu pour effet d'opérer l'union au sein du groupe de l'appel au peuple. Même dans le parti bonapartiste, le manifeste a rencontré autant d'adversaires et de contradicteurs que d'adhérents.

Il a fallu la sottise du gouvernement pour donner à cette pièce l'importance d'un événement politique. Là où le public matinal était plus disposé à voir une mystification qu'un manifeste, il s'est empressé de découvrir une conspiration. C'était déjà trop de faire enlever précipitamment par la police des placards qui ne provoquaient aucun mouvement d'opinion, et d'attirer par une première maladresse l'attention publique sur les agissements d'un personnage à jamais impopulaire et discrédité. Mais quand on sut dans l'après-midi du même jour que le prince Napoléon avait été arrêté à son domicile, conduit à la prison de la Conciergerie et interrogé sur-le-champ par le juge d'instruction, il y eut une véritable émotion. Ce n'est pas que l'on s'intéressât beaucoup à l'homme, ni que sa cause reçût par là plus de prestige et de force : mais les esprits étaient frappés par cette mesure exceptionnelle; l'émotion qui accompagne les événements subits, extraordinaires, se faisait jour au milieu des mille récits ou commentaires de la rumeur publique, et les imaginations, une fois engagées dans la voie du merveilleux et de l'imprévu, ne devaient plus s'arrêter. Le gouvernement avait fait ce qu'il fallait pour faire croire à un complot bonapartiste contre la république et la sûreté de l'État.

L'occasion était bonne pour les radicaux, à qui la mort de M. Gambetta ouvrait plus large la carrière du pouvoir. Le gouvernement avait découvert un complot bonapartiste; ils imaginèrent la grande conspiration orléaniste. Nul doute que les princes d'Orléans, M. le duc d'Aumale en tête, ne travaillassent secrètement à la perte de la République. Quelques-uns d'entre eux n'ont-ils pas des commandements dans l'armée? ne savait-on pas que le château d'Eu et la forêt de Chantilly étaient depuis quelque temps un foyer d'intrigues réactionnaires, le siège de conciliabules mystérieux? n'avait-on pas là la preuve manifeste du complot? Mais ce n'est pas tout. On ne pouvait s'arrêter sur cette voie. Bientôt éclata la nouvelle d'une

conspiration royaliste. Les choses n'étaient ni moins avancées ni moins dangereuses de ce côté. Des journaux connaissaient tous les détails de l'organisation; ils les révélaient, au grand effroi du parti républicain. Tout l'Ouest était armé et prêt à se soulever; le Centre devait suivre; trente-deux légions, avec leur cavalerie, n'attendaient que les ordres de M. de Charette pour donner l'assaut à l'Élysée. Bien plus, une nouvelle Saint-Barthélemy était imminente, et *l'Intransigeant* montrait avec horreur le dessin de l'un des deux cent mille poignards fabriqués pour le massacre des bons républicains.

On eut alors la proposition Floquet, tendant à l'expulsion de tous les descendants des anciennes familles régnantes. Au milieu de l'affolement général, elle venait donner un corps aux inventions les plus saugrenues de la crédulité et de la peur. C'était l'affirmation publique, officielle des complots. On put voir tout de suite que la République allait se précipiter par peur dans les voies de la violence. A peine présentée, la proposition de l'ancien préfet de la Seine était l'objet d'un vote unanime d'urgence de la part de la gauche. Le gouvernement et la Chambre se trouvaient donc en présence d'une loi de proscription édictée contre toutes les familles princières, sans accusation, sans preuve de complot, sans jugement. Que devenait la liberté tant prônée par les républicains? que faisait-on du droit commun, de l'égalité de tous devant la loi? Malgré tout, un certain nombre de membres de la gauche éprouvaient quelque embarras d'une proposition aussi radicale, aussi violente que celle de l'ancien préfet de la Seine; le gouvernement surtout ne pouvait l'accepter sans se mettre à la remorque de l'extrême gauche, et ouvrir lui-même l'ère de la proscription.

La situation devenait grave. Le gouvernement l'avait lui-même créée en donnant de l'importance au manifeste du prince Napoléon, et surtout en commettant à son égard un acte d'arbitraire, que ne justifiait pas en cette circonstance la raison d'État, puisqu'il n'y avait aucun péril réel, et que condamnait absolument la nouvelle loi sur la presse et sur l'affichage. Le ministère crut se tirer d'affaire en substituant à la proposition Floquet une proposition moins excessive, tendant simplement à attribuer au gouvernement la faculté d'expulser ceux des prétendants dont la conduite lui paraîtrait justifier cette mesure de rigueur. La proposition de M. Floquet créait une loi des proscrits; celle du ministère, une loi des suspects.

Entre l'une et l'autre, il n'y avait, à vrai dire, qu'une différence de forme. Cependant les deux propositions en produisirent une troisième, qui était une sorte d'intermédiaire entre la proscription et la suspicion : à côté du projet Floquet et du projet ministériel, on eut le projet de MM. Ballue et Lockroy, qui, en laissant aux princes d'Orléans leurs droits civils et politiques, demandait leur radiation des cadres de l'armée. Le gouvernement ne crut pas encore pouvoir aller jusque-là, et, comme pour la proposition Floquet, il se borna à transformer une mesure absolue en un droit facultatif.

Quel accueil la Chambre allait-elle faire à ces différentes propositions, modifiées elles-mêmes par divers amendements? Dans une situation aussi troublée, au milieu des bruits de conspiration et avec l'effarement des esprits, il était naturel que le parti de la violence l'emportât. Pendant que la proposition du cabinet ne réunissait que 160 voix, celle de M. Floquet en obtenait 177 dans les bureaux de la Chambre. La commission élue comprenait seulement quatre membres favorables à la motion du gouvernement; les sept autres s'étaient prononcés pour la proposition de M. Floquet. Dès lors la crise ministérielle était ouverte. Au sein du cabinet, tous les ministres n'avaient pas adhéré également aux deux projets de loi présentés au nom du gouvernement sur la faculté de bannir les princes du territoire et de les priver de leur commandement militaire. Ce qu'une partie du conseil des ministres avait cru pouvoir proposer comme transaction, l'autre, la plus petite, il est vrai, le repoussait. Le ministre de la guerre et le ministre de la marine, en particulier, s'étaient prononcés absolument, tant contre la radiation des princes d'Orléans des cadres de l'armée, même à titre facultatif, que contre l'abrogation des ordonnances du gouvernement de Juillet et des lois plus récentes de l'Assemblée nationale qui les ont mis en possession de leurs grades. Un ou deux membres du cabinet répugnaient de leur côté aux mesures d'arbitraire proposées contre des princes dont l'attitude en face de la République n'avait pas été jusqu'ici celle de l'hostilité.

Il ne restait plus à ces ministres dissidents, après la nomination de la commission dite des prétendants, qu'à donner leur démission. Tel a été le commencement de la débâcle du ministère. Deux jours de délibérations au sein du conseil des ministres et de pourparlers avec la commission n'eurent d'autre résultat que d'accentuer les dissentiments du cabinet et d'aggraver les premières propositions.

Le troisième jour, la commission adoptait un projet de loi d'ensemble, interdisant le territoire de la France, de l'Algérie et des colonies à tous les membres des anciennes dynasties, les privant de leurs droits politiques, les déclarant inéligibles, leur interdisant de faire partie de l'armée à aucun titre, les déférant, en cas de violation de cette loi, aux tribunaux correctionnels, pour être condamnés de un à cinq ans de prison et reconduits à la frontière à l'expiration de leur peine!

Ainsi le ministère s'était pris dans ses propres calculs : il avait cru, en ordonnant l'arrestation du prince Napoléon à la suite de son manifeste, aller au-devant des réclamations de la gauche, et faire plus qu'on ne pouvait lui demander. Mais il y a une logique de l'arbitraire et de la violence. En renchérissant sur la conduite du gouvernement, le parti radical n'était que conséquent avec le principe posé par celui-ci. Il étendait à tous les princes ce qui avait été fait envers l'un d'eux, et d'une mesure particulière il faisait une loi générale. Pour le gouvernement, c'était aller trop loin, d'autant plus qu'il avait à compter avec le Sénat, dont l'opposition n'était guère douteuse.

La déroute du ministère était donc certaine. A ce moment, grâce aux menées des familiers de l'Elysée et aux inspirations de l'opportunisme, on s'avisa des dangers d'une crise ministérielle. Dans le désarroi général, un politicien de couloir, M. Fabre, se trouva à point pour formuler une sorte de projet transactionnel qui déclarait les princes inaptes et inéligibles à toutes les fonctions, donnait au gouvernement le droit de les bannir du territoire à son gré et mettait tout d'abord en disponibilité ceux qui avaient des grades dans l'armée. La Commission acceptant cette transaction, l'on pouvait croire que le Ministère l'accepterait aussi. Mais sur cette nouvelle résolution de la Commission, le Ministre de la marine avait tout de suite donné sa démission, le Ministre de la guerre s'était réservé. Atteint tout à coup d'une grave maladie, M. Duclerc fit savoir de son lit, par une note inattendue publiée au *Journal officiel*, qu'il n'acceptait pas plus le projet Fabre que le projet Floquet. Ce refus du Président du Conseil d'adhérer même à des demi-mesures de proscription, acceptées par la majorité du cabinet, laissait celui-ci sans chef. C'était encore la crise ministérielle. L'influence de l'Elysée est parvenue de nouveau à la conjurer, en décidant les ministres partisans de la transaction à reprendre

leurs portefeuilles et l'un d'eux, M. Fallières, ministre de l'Intérieur à accepter les fonctions du Président du Conseil.

C'est ce ministère démembré, incomplet, inconstitutionnel même, qui est venu défendre devant la Chambre la proposition de M. Fabre. On attend le vote définitif: on ne sait encore quel sera le sort de ce tronçon de cabinet acéphale. La politique de proscription qu'il accepte d'avance le voue, non seulement au mépris, mais à une chute plus profonde et plus honteuse qu'il n'eût faite en succombant avec son premier projet. Ce ministère de transaction dans la violence en appelle un autre plus violent que lui. Le parti des Floquet et des Clémenceau, écarté pour un moment, n'en sera que plus ardent à s'avancer vers le pouvoir. et les mesures d'exception prises contre les princes n'en feront que plus sentir la nécessité d'une restauration monarchique. La lutte ira donc s'accentuant entre la république et la monarchie.

Au milieu de tous ces bruits de conspirations princières répandus par la presse opportuniste et radicale, le complot anarchiste, bien autrement réel et menaçant, même pour la République, passe à peu près inaperçu. Les débats du procès correctionnel intenté à Lyon contre quelques-uns des auteurs du mouvement anarchiste se perdent dans les préoccupations de crise ministérielle du moment. Pourtant ils ont révélé l'existence d'une vaste fédération, puissamment centralisée et ramifiée au loin dans les départements et jusqu'à l'étranger; ils ont fait connaître les projets les plus sauvages et les plus froidement conçus de destruction. La politique n'y est qu'un accessoire; les fédérés poursuivent, par le renversement du gouvernement actuel, un plan de révolution sociale qui va, comme ils le disent, jusqu'à l'extermination de la bourgeoisie. La décomposition de la République, le désarroi du ministère et des Chambres, ont accru l'audace des conspirateurs. La « Fédération anarchiste révolutionnaire » s'affirme publiquement par des actes et des paroles qui sont des défis ouverts à la loi, à l'ordre, à la civilisation. Elle a ses journaux, elle tient des séances publiques à Paris et dans les grandes villes. Des souscriptions sont ouvertes, tantôt pour offrir un « revolver d'honneur » au premier assassin qui a donné l'exemple, à Saint-Étienne, de la destruction des patrons; tantôt pour acheter les armes et les engins de la guerre civile. Des avis sanguinaires sont adressés par *le Citoyen et la Bataille* aux fédérés : on leur dit de nettoyer leurs revolvers et de fourbir leurs fusils, de lire les « recettes

scientifiques » du journal qui apprennent à fabriquer de la dynamite et à s'en servir ; des appels à la révolte sont lancés jusque dans les casernes. Le jugement, rigoureux sans doute, du tribunal de Lyon, est l'objet des protestations des groupes anarchistes, qui viennent l'un après l'autre témoigner à la fois de la fureur antisociale des affiliés et de l'extension de la propagande ultra-révolutionnaire.

Tous ces faits révèlent l'étendue du péril social. Est-ce pour le masquer que les opportunistes se sont jetés avec tant d'empressement sur ces rumeurs ridicules de conspiration orléaniste ou royaliste? est-ce pour ne pas découvrir l'abîme creusé sous la République et tenir le pays dans la quiétude, que le gouvernement s'est associé à ces inventions chimériques et à ces alarmes saugrenues, si habilement exploitées par les opportunistes et les radicaux à la fois? Toujours est-il que ni le gouvernement ni la majorité ne paraissent se préoccuper assez des menées ultra-révolutionnaires. On ne songe qu'à défendre la République contre de prétendues conspirations de princes, et c'est la société elle-même qui est menacée par la plus effroyable anarchie.

S'il y a quelque part un complot, ce n'est pas autre chose que ce sentiment du danger très réel que la République fait courir à la France, et le besoin d'en finir au plus vite avec un gouvernement qui perd tout : religion, morale, patriotisme, fortune publique, intérêts privés. Devant le triste avenir que le régime actuel prépare au pays, il est naturel que tous les hommes d'ordre se tournent vers un autre principe de gouvernement, appellent de leurs vœux une restauration monarchique, et que tous les gens de cœur se tiennent prêts, au besoin, pour l'action. Ce que les républicains appellent un complot, c'est la conspiration de tous les principes et de tous les intérêts sociaux contre un état de choses destructeur de tout ordre public, de tout bien, de tout honneur. De ce complot là, tous les Français dignes de ce nom en sont : car à tous incombe le devoir d'empêcher la ruine de la patrie, et de préparer l'œuvre de la restauration.

Pour que rien ne manque aux émotions de l'heure actuelle, on a pu entendre, au milieu du bruit des derniers incidents, la voix toujours menaçante de l'ennemi. A l'occasion de l'ouverture de la session de la délégation d'Alsace-Lorraine, le feld-maréchal Manteuffel a donné un diner à la fin duquel il a prononcé un dis-

cours singulièrement belliqueux. La pauvre Alsace-Lorraine est accusée par le vainqueur de nourrir des sentiments de regrets à l'égard de la mère patrie; il faut bien qu'elle sache que l'Empire continuera à la tenir en suspicion et à ne point lui accorder la plénitude de ses droits constitutionnels, tant qu'elle ne se considérera pas comme appartenant pleinement à l'Allemagne. Sa fidélité à la France ou la peur de paraître ingrate envers elle sont dénoncées par le *Statthalter* comme des obstacles à la politique de conciliation qu'il veut suivre à son égard, et en même temps comme des entraves à sa prospérité. Il a plu à M. de Manteuffel de ne voir dans la dernière élection, où un Français, M. Anthoine, l'a, encore une fois, emporté, que le résultat des menées du parti de la protestation et de la revanche. C'était là une insulte au vrai sentiment patriotique de la population. M. de Manteuffel a été jusqu'à la menace. Parlant à l'Alsace-Lorraine, l'ancien général en chef d'une des armées de l'invasion a fait savoir à la France que l'Allemagne ne désirait pas la guerre, mais qu'elle était prête à la soutenir pour défendre ses possessions, et les pays conquis ont été lugubrement avertis qu'ils serviraient de champ de bataille aux deux armées.

On ne cesse pas de se préoccuper de l'avenir de l'Europe. Le voyage diplomatique de M. de Giers, dont le début a été l'occasion de rumeurs alarmantes, appelle de nouveau l'attention publique. Quoiqu'on ait dit que le chancelier de Russie n'irait pas à Vienne, c'est par là qu'il est revenu, et l'on se demande naturellement ce qu'il y est allé faire. L'alliance austro-allemande reste le mystère de la situation. Elle semblait dirigée contre la Russie autant que contre la France. Y a-t-il quelque chose de changé dans le plan de Berlin? La Russie sera-t-elle admise à refaire l'ancienne alliance des trois empires? Cherche-t-elle seulement, en se rapprochant de l'Autriche, à détacher celle-ci de l'Allemagne? Est-il vrai que la Russie voudrait s'entendre séparément avec l'Autriche pour le partage de l'empire ottoman, laissant à celle-ci Salonique et prenant pour elle Constantinople? On en est aux conjectures. Tout est confus dans la situation. Trop d'éventualités sont en jeu pour que l'on puisse croire à un plan bien arrêté de la part des grands États. La France est un des éléments essentiels de toutes les combinaisons ; et, comme son sort est absolument incertain, elle pourrait en une heure déranger tous les calculs de la diplomatie.

L'Angleterre continue à régler, pour ainsi dire seule, les affaires égyptiennes. La question du contrôle a été définitivement tranchée par elle : il n'y a plus de contrôle, ou du moins la France en est exclue, car la nomination, comme conseiller financier, de l'ancien agent anglais, M. Colvin, équivaut à un contrôle purement anglais sous un nom différent. La compensation offerte à la France dans la présidence de la commission dite Caisse de la Dette publique était dérisoire. Cette commission, toute financière, était exclusivement destinée à surveiller le service de la dette, à encaisser les revenus qui y étaient affectés et à en surveiller l'emploi, tandis que le contrôle s'étendait à toute l'administration financière de l'Égypte, et par là à la direction gouvernementale elle-même du pays : toutes les parties de l'administration publique ayant un côté financier, l'ancien contrôle anglo-français avait à intervenir dans toutes les mesures que prenait le gouvernement. Pour la France comme pour l'Angleterre, il y avait là un véritable protectorat, que celle-ci se réserve maintenant d'exercer seule.

Une circulaire de lord Granville aux cabinets européens a d'ailleurs fait connaître les vues générales du gouvernement anglais sur la réorganisation de l'Égypte. Elle admet des questions qui concernent d'autres États, et « qui, pour cela même, doivent faire l'objet de négociations et d'une entente entre les puissances européennes. » Mais elle en distingue soigneusement celles qui n'ont trait qu'à l'administration intérieure du pays. Les premières sont l'objet d'un certain nombre de propositions, que le gouvernement britannique soumet à l'examen des puissances, et dont la plus importante a trait à la protection du canal de Suez en temps de guerre. Il y a là de graves difficultés, et ce sera une rude tâche pour l'Europe que d'arriver à une réglementation efficace de la neutralité de cette grande voie de communication, en présence de la prétention de l'Angleterre d'autoriser toutes les mesures, même les actes d'hostilités sur le canal et dans ses environs, « qui seraient jugés nécessaires pour la défense de l'Egypte ». La part faite à la France dans la circulaire de lord Granville consiste dans cette observation quelque peu ironique que, si le rôle du gouvernement français dans l'administration de l'Égypte disparaît avec la suppression du contrôle, les intérêts essentiels de la France sur les bords du Nil sont sauvegardés par leur solidarité avec ceux de l'Europe.

En regard de la circulaire de lord Granville, qui est une véri-

table prise de possession morale de l'Égypte, plus complète encore que l'occupation militaire, la déclaration lue aux Chambres par MM. Duclerc et Devès sur la politique du gouvernement dans les affaires égyptiennes, en même temps que leur était communiqué le recueil des documents diplomatiques qui s'y rapportent, n'a qu'un assez pauvre intérêt rétrospectif. Elle n'est pas autre chose que la constatation des fautes des divers ministères républicains et l'aveu de l'impuissance de la République. Après l'affront fait à la France par l'Angleterre au moment du bombardement d'Alexandrie et de l'expédition en Égypte, après l'issue des négociations engagées avec le gouvernement victorieux pour le maintien de la position respective des deux puissances avant la guerre, c'est une dérision d'entendre le cabinet Duclerc venir déclarer que la France n'a plus qu'à reprendre sa liberté d'action, et que le gouvernement s'appliquera à sauvegarder sur les bords du Nil ses droits acquis, ses intérêts légitimes et les traditions de son passé. Il était inutile d'ajouter le ridicule à la honte. Que sera-ce avec le cabinet Fallières!

Arthur Loth.

P. S. — Quelques lecteurs ont pu inférer d'une phrase de notre dernière chronique que nous attribuions à la trahison ou à l'incurie de M. le maréchal Bazaine, sa condamnation à la peine capitale. Quelque opinion que l'on ait sur la conduite du général en chef de l'armée du Rhin, il est certain que le jugement du conseil de guerre de Trianon, ne vise aucunement le crime de trahison ou d'incurie; il résulte également des circonstances de la cause que le procès intenté ou vaincu de Metz, a été surtout un procès politique et que les juges du maréchal Bazaine, tout en le condamnant, en vertu de la loi militaire, ont entendu lui laisser l'honneur, comme le prouve le recours en grâce qu'ils ont signé à l'unanimité.

A. L.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

5 *janvier*. — Enterrement civil de M. Gambetta. De par l'ordre du gouvernement, les délégations des corps officiels, des sociétés relevant des ministères, des écoles, des lycées figurent à cette exhibition franc-maçonnique, dont l'armée fait le plus bel ornement. Quelle décadence!

6. — Décret officiel portant que les funérailles du général Chanzy seront faites aux frais de l'Etat.

7. — Le Saint-Père reçoit les hommages du patriciat et de la noblesse romaine qui lui sont offerts, au Vatican, par le prince Orsini, à la tête d'une nombreuse députation.

A l'adresse empreinte des sentiments du dévouement le plus filial et du respect le plus profond dont il est donné lecture par le prince Orsini, Sa Sainteté répond par le discours suivant :

« Nous recevons avec une satisfaction particulière les vœux et les souhaits que vous Nous offrez, Monsieur le Prince, au nom de la noblesse et du Patriciat romain. Nous Nous réjouissons grandement de voir réunie autour de Nous l'élite de Nos chers Fils de Rome et de vous entendre renouveler publiquement les protestations d'inviolable fidélité à ce Siège Apostolique et à Notre Personne.

« Doux et forts sont les liens qui unissent depuis longtemps le Saint-Siège et le Patriciat romain. De même que celui-ci a donné des preuves constantes d'affection et d'obéissance et qu'il a rendu de signalés services au Saint-Siège, de même aussi il a toujours vu le Saint-Siège apprécier son dévouement, soutenir sa dignité et accroître sa splendeur. Il est beau de voir que cette réciprocité dure encore présentement ; que vous, par un haut sentiment du devoir, et Nous, sous l'impulsion d'une affection profonde et d'une spéciale bienveillance, Nous désirons vivement que ces liens se resserrent de plus en plus et se fortifient.

« Si votre fidélité, en vous faisant unir votre sort à celui du Siège Apostolique, vous fait partager aujourd'hui ses épreuves et ses douleurs, elle ne manquera pas de vous faire participer un jour à ses gloires. Vous l'avez rappelé fort à propos, Monsieur le Prince, si le Siège Apostolique fut souvent en butte à de très rudes assauts, il en sortit toujours victorieux et plus fort, et continua à répandre sur la terre les salutaires effets de sa vertu bienfaisante. Cette fois encore, avec l'aide du Tout-Puissant, il obtiendra sa déli-

vrance, et les fils qui lui sont restés fidèlement dévoués pourront, à bon droit, partager plus spécialement la joie de son triomphe.

« Nous reconnaissons toutefois, Nous aussi, que vous avez de nombreuses et graves difficultés à surmonter pour rester fidèles aux dignes et glorieuses traditions de vos familles. En effet, à peine Rome fut-elle soustraite au régime paternel du Pontife romain, que les nouveaux gouvernants comprirent toute l'importance qu'il y avait pour eux à obtenir l'adhésion, le concours et la faveur de l'élite de cette auguste cité. Pour y parvenir, ils ne négligèrent aucun moyen, ni promesses, ni séductions, ni flatteries, et ils espèrent, avec le puissant secours du temps, atteindre finalement leur but.

« Certes, ceux d'entre vous qui, cédant à ces artifices, se décideraient à entrer dans une nouvelle voie ne tarderaient pas à voir s'ouvrir devant eux l'accès aux places, aux distinctions et aux honneurs, tandis que Nous, dans les conditions actuelles, Nous ne pouvons vous offrir ni carrières, ni charges dignes de vos mérites, de vos services et de la splendeur de vos maisons. Oui, en vérité, c'est pour plusieurs d'entre vous, surtout parmi les jeunes, une bien dure alternative que de rester dans une situation qui n'offre aujourd'hui rien de brillant, ou de manquer aux devoirs qui imposent aux patriciens romains le respect et l'obéissance envers le Souverain Pontife. Mais ce n'est pas une chose nouvelle, très chers Fils, que la fidélité au devoir exige en certains cas des sacrifices, même pénibles; et ces sacrifices, les catholiques, surtout les catholiques romains, ont souvent montré qu'ils savaient dignement les accomplir. Les temps où nous vivons sont, dans les desseins miséricordieux de la Providence, une de ces époques extrêmement difficiles dont il faut savoir profiter pour se retremper dans les vertus généreuses et dans les résolutions magnanimes.

« La récompense de cette force chrétienne et de cette inviolable fidélité ne vous manquera pas même sur cette terre; vous en trouverez le prix dans le témoignage de votre conscience satisfaite du devoir accompli, dans l'estime croissante et dans l'admiration des hommes de bien, qui tiennent les regards fixés sur vous, et dans le noble exemple que vous laisserez à vos familles.

« Cependant, même dans la situation actuelle, sans occuper de hautes charges et sans parcourir de brillantes carrières, vous pouvez, très chers Fils, trouver moyen de faire honneur à votre nom et de vous rendre grandement utiles à la sainte cause de la Religion et de la Papauté, ainsi qu'aux vrais intérêts de Notre Rome.

« La culture des belles-lettres, l'étude des sciences, surtout des sciences sociales, entreprise avec ardeur, les publications opportunes, l'œuvre très importante des écoles catholiques et toutes les autres œuvres destinées à subvenir aux besoins matériels et moraux de ce peuple, ouvrent un large champ à votre activité. Il y eut toujours dans vos nobles familles des membres qui brillèrent par l'excellence de leurs vertus et par l'étendue de leur savoir, et, d'après Nos propres souvenirs, notre époque en compte un assez grand nombre.

« Nous rappellerons avec plaisir le prince Augustin Chigi, littérateur distingué; le marquis Charles Antici, écrivain érudit; le P. François-Xavier

Patrizi, flambeau des sciences bibliques; et parmi les vivants, le prince Don Baltazar Boncompagni, qui cultive avec tant d'éclat les sciences mathématiques.

« Du reste, même dans ces derniers temps, vous avez fait et vous faites toujours beaucoup pour les bonnes œuvres que Nous avons signalées. Aussi, Nous sommes très heureux d'adresser aujourd'hui des éloges publics à ces dignes patriciens et à ces admirables dames qui aident de leur appui et de leurs deniers à l'éducation chrétienne de la jeunesse, ouvrent et soutiennent à leurs frais des institutions charitables et sont toujours au premier rang quand il s'agit de réparer le mal, de mettre à l'abri ceux que le danger menace, et d'apporter les secours de la religion et de la charité à ceux qui en ont un plus grand besoin. De Notre côté, nous faisons tout ce que Nous pouvons, surtout pour les écoles, qui sont à nos yeux l'œuvre la plus importante.

« Mais votre large concours Nous est nécessaire, et Nous y comptons entièrement pour l'avenir. Ce concours Nous mettra en mesure de pourvoir plus efficacement aux vrais intérêts du peuple romain, qui Nous est si cher, et vous conciliera de plus en plus la reconnaissance et l'affection de ce même peuple.

« Dans ces sentiments, en même temps que Nous vous souhaitons toute sorte de biens pendant l'année qui vient de commencer, et que Nous prions le Seigneur, comme Nous ne cessons jamais de le faire, de vous donner en abondance son secours surnaturel, Nous vous accordons du fond du cœur, à vous tous et à vos familles, la Bénédiction Apostolique. »

8. — Décret de la Sacrée Congrégation de l'Index condamnant les ouvrages suivants :

L'instruction civique à l'école, par Paul Bert;

Instruction morale et civique. L'homme, le citoyen, par Jules Steeg;

Eléments d'instruction morale et civique, par Gabriel Compayré;

Instruction morale et civique des jeunes filles, par Mme Henry Gréville.

9. — Démission du ministère espagnol Sagasta.

10. — Rentrée du Parlement français. M. Brisson est réélu président de la Chambre des députés, pour l'année 1883, et M. Le Royer, président du Sénat.

11. — La Chambre des députés et le Sénat élisent leurs bureaux.

12. — Obsèques civiles de Gambetta à Nice, au grand déplaisir de ses amis, qui espéraient lui faire décerner les honneurs d'une sépulture au Panthéon. Mort du comte Rampon, vice-président du Sénat.

13. — A la Chambre des députés, M. Brisson prononce quelques paroles de remerciement à l'occasion de sa réélection à la présidence. Le tribunal des conflits rend son jugement dans l'affaire des sœurs de Charité de la rue de la Lune, et confirme l'arrêté de conflit pris par le préfet de la Seine. Inauguration, à Woolwich, d'un monument élevé à la mémoire du prince Louis-Napoléon ; le prince de Galles et les ducs de Cambridge et d'Edimbourg y assistent. « Mort de M. Augustin Keller, l'un des ennemis les plus acharnés de l'Eglise catholique en Suisse.

14. — Election législative à Lyon. Le candidat socialiste l'emporte sur ses concurrents.

Lord Granville adresse à lord Dufferin, représentant de l'Angleterre à Constantinople, une note très importante au sujet de la question égyptienne. En voici le résumé :

Lord Granville rappelle que les événements ont imposé au gouvernement anglais la tâche de réprimer la rébellion égyptienne, tâche que l'Angleterre aurait volontiers partagée avec d'autres puissances.

Le gouvernement anglais, dit-il plus loin, désire retirer ses troupes dès que l'on aura organisé un système apte à protéger l'autorité du khédive. En attendant, il considère comme un devoir de donner au khédive tous les conseils qui pourraient amener une situation satisfaisante.

Lord Granville déclare en outre que le danger qui a menacé le canal de Suez pendant l'insurrection d'Arabi, son occupation par les forces anglaises au nom du khédive, son emploi comme base d'opérations contre les rebelles, ainsi que l'attitude de la Compagnie du canal au moment critique de la campagne, constituent des raisons puissantes pour chercher une réglementation internationale de cette question, en vue d'éviter de pareils dangers à l'avenir.

Le gouvernement anglais croit que la libre navigation sur le canal et sa protection contre les avaries et l'obstruction par suite d'opérations militaires sont des questions d'intérêt général.

Il considère son action, dans la dernière guerre, comme conforme au principe général du maintien de la liberté et de l'inviolabilité du canal, et afin de se garantir contre toute fausse interprétation possible, il définit clairement les conditions dans lesquelles devra se trouver le canal à l'avenir.

Il propose, en conséquence, aux puissances de s'entendre avec elles pour assurer la liberté du passage par le canal pour toute espèce de navires, dans toutes les circonstances, avec cette réserve, pour les cas de guerre, que les navires de guerre appartenant à une des nations belligérantes qui se trouveraient dans le canal pendant la durée des hostilités ne pourraient y débarquer ni troupes ni munitions de guerre.

En outre, aucun acte d'hostilité ne pourra être permis dans le canal, même à la Turquie, si elle était une des nations belligérantes. Pour le cas où des événements, comme la dernière rébellion, se reproduiraient, une clause spéciale stipule les mesures nécessaires pour la défense de l'Égypte.

Chaque puissance sera en outre tenue de supporter les frais de réparation immédiate du canal pour tous les dégâts que ses navires de guerre pourront occasionner.

L'Égypte sera tenue de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des conditions imposées aux navires des nations belligérantes. Aucune fortification ne pourra être établie sur le canal ou dans son voisinage immédiat.

En ce qui concerne les arrangements financiers, le gouvernement anglais croit qu'il est possible d'arriver à plus d'économie et à une plus grande simplicité dans l'administration de la Daïra, par des modifications qui ne diminueront en rien les garanties des créanciers.

Il espère qu'il sera sous peu à même de soumettre aux puissances des propositions définitives à ce sujet. Le gouvernement compte sur la coopération

des puissances pour placer les étrangers sur le même pied que les indigènes en ce qui concerne les taxes.

Lord Granville parle ensuite de la prorogation des tribunaux mixtes, il dit que suivant l'avis du gouvernement anglais, l'armée égyptienne doit être peu considérable et que le maintien de l'ordre devra être confié à un corps distinct de gendarmerie et de police.

Le gouvernement, dit-il en terminant, s'est rendu de bonne grâce au vif désir du khédive et de ses ministres de voir quelques-uns des postes les plus élevés de l'armée confiés à des officiers anglais.

15. — Lecture est donnée au Sénat et à la Chambre des députés de la déclaration suivante du ministre des affaires étrangères sur les affaires égyptiennes :

« Messieurs,

« J'ai fait réunir les principaux documents relatifs aux négociations dont la question égyptienne a été récemment l'objet. Ces documents vont vous être distribués; mais, avant que vous en preniez connaissance, je ne crois pas inutile de vous mettre en mesure d'en mieux apprécier la portée, en vous rappelant par quelques mots les phases diverses qu'ont traversées les affaires d'Égypte, et les conditions dans lesquelles elles se présentaient à nous au moment où M. le président de la République m'a appelé à en assumer la direction.

« Je craindrais de fatiguer votre attention en reprenant les choses de trop loin. Il n'est d'ailleurs personne parmi vous qui ne connaisse les liens traditionnels qui nous unissent à l'Égypte, le rôle que nous y avons toujours joué, les grands travaux auxquels notre nom reste attaché dans ce pays, et l'importance des capitaux français qui s'y sont successivement engagés.

« Il y a quelques années, le gouvernement de la République a pu craindre que les intérêts de ses nationaux ne fussent compromis. Des perplexités analogues existaient à Londres. De là à seconder les négociations officieuses qui ont amené les arrangements de 1876, il n'y avait qu'un pas. L'intervention des deux pays ne fut d'abord, je viens de le dire, que purement officieuse.

« Mais bientôt il fallut reconnaître que le mal était plus profond qu'on ne l'avait supposé d'abord, que le danger ne résidait pas seulement dans les dispositions du gouvernement khédival, mais qu'il résultait surtout dans l'administration encore défectueuse du pays.

« Une commission internationale de la dette avait sans doute été instituée par le vice-roi; elle avait pour mission de recueillir et de distribuer à qui de droit une partie des revenus de l'Égypte; mais si la source même de ces revenus venait à être tarie, quel fruit pouvait-on recueillir d'institutions destinées à être bientôt réduites à l'impuissance ? C'est à ces préoccupations qu'est due l'institution du contrôle franco-anglais, dont les récents événements d'Égypte semblent devoir mettre l'existence en question.

« Comme la commission de la dette, le contrôle eut une origine tout officieuse. Mais peu à peu l'échange de vues dont il devint l'objet et, hâtons-nous de le dire, les services qu'il rendit lui valurent une consécration plus

élevée. La création officieuse de 1876 ne tarda pas à devenir l'objet d'engagements diplomatiques. La France et l'Angleterre s'entendirent pour diriger cette institution dans une voie qui devait conduire non seulement au salut, à la sauvegarde des intérêts européens, mais encore au raffermissement du crédit de l'Egypte, au développement de ses ressources et aux dégrèvements de ses charges.

« Sous le nom de contrôleurs généraux d'abord, sous celui de ministre du khédive un moment adopté, pour revenir bientôt à la dénomination première, les agents français et anglais ont justifié et dépassé les espérances que leur institution avait fait naître.

« Unissant leurs efforts à ceux des commissaires de la dette, ils ont préparé les éléments de la loi de liquidation à laquelle toutes les puissances ont pris part ou adhéré, et qui a délivré l'administration et le Trésor égyptiens de la dette flottante, et des réclamations internationales qui les écrasaient.

« D'aussi heureux résultats ont conduit tout naturellement à des organisations analogues pour la daïra et les domaines, c'est-à-dire pour les biens khédiviaux, dont l'abandon avait fourni les ressources nécessaires à la liquidation générale des dettes.

« C'est ainsi que les différentes institutions internationales qui existent en Egypte, institutions diverses dans leur origine, sont toutes inspirées d'un même esprit : veiller sur les intérêts européens, tout en fournissant à l'administration locale les conseils et les lumières nécessaires à sa réorganisation et à son perfectionnement.

« En fait, la liquidation générale fut effectuée avec l'assistance et le concours des agents étrangers ; l'ordre et la régularité revinrent en Egypte ; tous les intérêts furent sauvegardés, ceux du pays aussi bien que ceux de l'Europe, et, sous l'influence d'améliorations progressives et d'un amortissement constant des charges, on pouvait entrevoir le jour où les menses revenus de l'Egypte ne devraient plus être consacrés qu'au relèvement et au développement de cette belle contrée.

« L'intervention de l'Europe, celle de la France et de l'Angleterre plus spécialement, n'a donc jamais été motivée par des calculs particuliers et mesquins. Elle a eu, avant tout, une action éminemment civilisatrice ; et si elle eût été plus complète, si elle eût été appelée à remédier aux vices de l'administration militaire comme à ceux de l'administration économique, il est permis de penser que les événements de cette année ne se seraient pas produits et que nous ne nous trouverions pas aujourd'hui en présence d'une situation aussi compliquée que regrettable.

« Je n'ai pas à revenir sur ces événements, ils sont trop récents pour n'être pas présents à votre mémoire. La France et l'Angleterre dont l'entente et l'union avaient été jusque-là si heureuses et si fécondes, ont été séparées dans leurs vues le jour où la sédition a éclaté.

« Le gouvernement britannique a jugé qu'une répression par les armes s'imposait à lui. Vous avez pensé, au contraire, qu'il n'y avait pas lieu à une intervention militaire de notre part.

« Cette divergence devait, après l'apaisement de la rébellion, créer une situation nouvelle. C'est celle qui s'est offerte à votre gouvernement presque au

jour même où nous avons, mes collègues et moi, pris la direction des affaires.

« Tant que les armes anglaises ont été engagées, la plus grande réserve nous était imposée. Notre rôle vis-à-vis des Anglais a été celui d'amis confiants, séparés un moment par des dissentiments passagers. Nous avons évité avec le plus grand soin tout acte qui eût pu exciter la susceptibilité ou provoquer la défiance de nos voisins, et cette attitude correcte et loyale a été, à diverses reprises, reconnue et appréciée.

« Lorsque les événements militaires ont pris fin, nous avons eu à en examiner les conséquences, et les documents qui vont être placés sous vos yeux ne vous laisseront aucun doute sur les idées de modération auxquelles nous n'avons cessé de nous attacher. Nous n'avons apporté à notre désir de conciliation d'autres limites que celles que nous dictait le souci de notre dignité.

« Ce n'était d'ailleurs pas à nous qu'il appartenait de prendre l'initiative dans le règlement des questions actuelles. Les hommes d'Etat britanniques avaient plusieurs fois et solennellement déclaré leur intention bien formelle de respecter, une fois l'ordre rétabli, les droits acquis et les arrangements internationaux.

« Nous n'avions donc qu'à attendre des Anglais eux-mêmes le rétablissement du *statu quo ante*.

« C'est sur ce terrain que nous nous sommes tout d'abord placés, et chaque fois que le gouvernement anglais s'est enquis de notre manière de voir, nous sommes restés fidèles au point de vue qui nous semblait le seul solide et indiscutable, tout en nous montrant d'ailleurs disposés à examiner les concessions de fond ou de forme que les ministres de la reine croiraient opportun de nous proposer.

« Les échanges d'appréciation et de vues qui ont eu lieu entre les deux gouvernements ressortent clairement des documents qui vous sont soumis. Je n'ai rien à y ajouter.

« Il ne pouvait entrer dans l'idée de personne, à la suite d'une intervention qui n'avait pas été dirigée contre nous, que la France pût accepter une situation trop amoindrie.

« Du moment où les Anglais renonçaient à la continuation de l'action commune, entendant assumer désormais à eux seuls la charge et le règlement des affaires d'Egypte, nous n'avions qu'à reprendre nous-mêmes notre liberté d'action. Nous l'avons fait sans récriminations, convaincus que la dignité et la modération de notre attitude seront appréciées par vous, Messieurs; par l'Europe, dont les intérêts sont solidaires des nôtres; par nos voisins eux-mêmes, et nous nous appliquerons à sauvegarder sur les bords du Nil nos droits acquis, nos intérêts légitimes et les traditions de notre passé. »

16. — S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, adresse à son coadjuteur une lettre dans laquelle, en ordonnant des prières pour le repos de l'âme du général Chanzy, il retrace divers traits de la vie de ce général. — Nous en extrayons les passages les plus remarquables :

« Monseigneur,

« En prescrivant des prières dans notre église métropolitaine pour notre ancien gouverneur général, je n'obéis à aucune pensée politique.

« Vous savez quels sont mes principes à cet égard. Notre ministère de prière et de paix ne doit pas être subordonné aux passions et aux préférences des partis. Mais rien ne nous empêche et, au contraire, tout nous ordonne de nous associer publiquement au deuil universel de la France pour l'un de ceux qui, dans des jours néfastes, ont cherché à sauver son honneur militaire et forcé, par le désespoir même de la défense, l'estime du vainqueur.

« L'Afrique ne peut oublier, d'ailleurs, que la vie du général Chanzy est liée tout entière à son histoire. Il y vint simple sous-lieutenant, il y a quarante années. De degré en degré, à force de valeur, de travail, d'habileté, de patriotisme, il y est parvenu au sommet de la hiérarchie. Je ne puis oublier moi-même que, depuis plus de vingt ans, ma vie a été rapprochée de la sienne en Syrie, à Rome, à Alger; que je me suis trouvé associé à ses joies les plus pures et à ses plus amères douleurs. Aussi ai-je pu connaître ce que son âme renfermait de sentiments élevés, généreux et, je le dis aujourd'hui à sa gloire, vraiment chrétiens.

« J'aurais voulu lui rendre, à Alger, publiquement ce témoignage et m'unir ainsi au deuil de la colonie, de l'armée, des siens surtout. Mon absence ne me le permettra pas. Je ne pourrai que me joindre de loin à vos prières. Je le regrette, car j'aurais donné, je le crois, à ceux qui le pleurent les seuls vrais adoucissements que leur douleur puisse recevoir après cette mort imprévue. Je leur aurais dit, parce que je le sais, que s'il eût vu venir le moment suprême, il aurait demandé les secours et les consolations de la foi. C'est ce qui m'inspire, en présence même des fragilités de la nature et des obscurités de la mort, confiance dans la miséricorde infinie : « *Celui qui n'aura pas rougi de moi devant les hommes, je ne rougirai pas de lui devant mon Père, qui est dans les cieux.* » En d'autres temps, on ne pourrait ne pas bien comprendre la vérité de cette parole. Elle éclate dans un temps où il ne faut souvent rien moins que de l'héroïsme pour confesser le nom de Dieu.

« Je devrais, sans doute, si je parlais à ses funérailles, laisser à d'autres le soin de rappeler ses glorieux services, non seulement sur les champs de bataille, mais dans le gouvernement, dans les conseils de la nation, dans la diplomatie; car il a eu ce rare mérite de réunir dans sa personne les dons les plus divers et en apparence les moins conciliables. Mais il m'appartiendrait de compléter ce que je viens de dire du chrétien, en rendant hommage aux qualités et aux vertus qui font l'homme de bien, le père digne de ce nom.

« C'est, il y a plus de vingt ans, en Syrie que je le vis pour la première fois. Il y prenait part, comme colonel, à la campagne qui suivit les massacres du Liban. Je me rappelle son ardeur à prendre la défense des chrétiens cruellement opprimés et qui n'espéraient plus que dans l'épée de la France. Il était dans tout l'éclat de la force et de la vie, déjà également remarquable par sa bravoure, par sa distinction, par sa finesse, et plus encore peut-être par sa bienveillance et par sa bonté.

« Je le retrouvai bientôt à Rome, où il faisait partie de l'armée d'occupation, lorsque j'y séjournais moi-même. J'ai raconté, le jour du mariage de sa fille, dans cette même cathédrale où vous allez prier pour son âme, un trait charmant de la bienveillance de Pie IX et de la foi du général. Il avait voulu, au moment du départ, présenter au Saint-Père sa femme, sa fille

qu'il a toujours tendrement aimée, car il était le meilleur des pères. Le Pape, qui l'avait distingué déjà, le combla de ses bontés ; et comme le général lui demandait un dernier souvenir, il appela l'enfant et, prenant sa plume, il lui dit : « Vous vous marierez un jour, sans doute. Prenez cette plume. Elle servira à signer votre mariage, et la bénédiction de ce vieux Pontife vous accompagnera pour vous porter bonheur. »

« Pour qui connaît la grâce de Pie IX, ces paroles n'ont rien que d'ordinaire. Mais ce qui ne le fut pas, c'est la fidélité du général à les conserver dans son cœur et sa volonté de les faire publiquement connaître, il y a cinq ans à peine. Les temps avaient marché cependant, et aussi beaucoup d'opinions malsaines. On sait ce qu'il en coûte à quelques-uns de les avoir bravées. La veille du mariage de sa fille, il me porta cette plume. Il m'en raconta l'histoire. Je la répétai devant lui, le lendemain, du haut de la chaire, en présence de l'assistance la plus brillante et la plus nombreuse, à coup sûr, qu'ait jamais vue notre église métropolitaine. L'acte de mariage fut signé par tous avec la plume de Pie IX.

« Mais quels contrastes! C'est dans cette même église, où nous le vîmes alors rayonnant du bonheur de sa fille et des honneurs qui l'entouraient, que nous avions aussi vu couler ses larmes les plus amères sur la tombe d'un fils, de ce Lucien, dont la vive intelligence présageait déjà l'avenir, et qui mourut à sept ans à peine, d'un accident terrible. Vous vous souvenez, Monseigneur, de ces sanglots qui révélaient la tendresse du père, de la sympathie de tous pour une douleur si sainte et si vraie. J'hésitais à prendre la parole, pour ne pas prolonger tant d'émotions. Mais sachant que je devais parler du bonheur assuré aux enfants qui quittent la vie avant d'avoir connu ses souillures, il voulut que je montasse dans la chaire pour entendre cette vérité. Quel spectacle et quel discours ! Ce général, qui n'avait pas désespéré de la France, désespéré vraiment auprès de ce fils qui n'était plus, se relevant un moment aux pensées de la foi et se prenant à sangloter encore, jusqu'à ce qu'enfin je descendisse pour le conduire à l'entrée du caveau où nous déposions le cercueil ! Cher général ! Je n'oublierai jamais son serrement de main et son regard, à ce moment où, certes, l'homme ne cherchait pas à cacher son âme. Je la vis tout entière, et rien ne m'enlèvera l'espérance que Dieu l'a reçue dans sa miséricorde, auprès de l'enfant qu'il pleurait alors.

« Combien de traits de la bonté de son cœur je pourrais citer encore ! Je me contenterai d'un seul.

« Il y a quelques années, se trouvait à Alger avec ses enfants une noble femme que des souvenirs illustres entre tous attachaient étroitement à l'armée. Des revers inouïs l'avaient, presque aux portes de la vieillesse, jetée dans la détresse. Etablie dans un logement modeste, elle fut réduite, un moment, à ne pouvoir en payer le prix et menacée dès lors de se trouver sans asile. J'en fus averti, comme l'évêque l'est des douleurs qui se cachent à tous les regards. Mais ici il ne s'agissait plus d'une aumône ordinaire. J'étais moi-même à bout. Je pensai au général. Il était dans son palais de Mustapha. J'y courus. Je lui racontai tout. Il m'écoutait avec son attention bienveillante, mais évidemment embarrassé du gros chiffre d'une telle aumône. En me levant pour sortir, je lui pris les mains et lui dis :

« — Général, j'espère bien que cela ne sera jamais; mais si l'on venait dire, un jour, à l'un de vos compagnons d'armes que votre enfant est dans une situation semblable, comment voudriez-vous qu'il répondît? »

« Sa physionomie changea tout à coup. J'avais touché le cœur du père.

« — C'est bien, me dit-il. Je vais voir ce que je puis. »

« Le lendemain, le général faisait déposer discrètement trois mille francs dans les mains de ma pauvre recommandée.

« Que je regrette de n'avoir pu raconter ce trait sur sa tombe et redire à ceux qui l'aimaient les promesses de nos saints Livres : « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem; in die mala liberabit eum Dominus.* »

« J'aurais pu joindre à ce souvenir des souvenirs non moins honorables : la justice bienveillante qu'il ne cessa d'accorder à nos œuvres africaines, sachant, malgré des clameurs passionnées, que la charité, telle que nous la pratiquons, ne peut que servir ici la cause de la mère patrie; le courage avec lequel il voulut faire donner à son fils l'éducation solide et chrétienne qu'il croyait la plus propre à en faire un homme digne de la France et digne de lui. On lui parlait, pour l'arrêter, des attaques qu'il devait craindre et qui ne lui manquèrent pas, en effet; il ne s'en montra pas ému.

« Je pourrais rappeler encore les nobles dévouements qu'il a suscités chez ceux qui l'entouraient, celui en particulier que l'un d'eux, en qui brillent d'un éclat si pur l'honneur, la vertu mâle et sans tache, a porté jusqu'à l'héroïsme; ce qu'il fut à Saint-Pétersbourg; ses dernières paroles sur l'union nécessaire de la religion et de la patrie. Mais tout cela s'est passé loin de nous et appartient à l'histoire. Or, ce que je voudrais, ce n'est pas parler de sa gloire, car que lui fait la gloire aujourd'hui? c'est rendre témoignage à ce qui doit relever le courage et les espérances de cette femme excellente, elle aussi le modèle des mères, de ces enfants dont il était l'honneur et la vie, et qui restent seuls maintenant sur une tombe qu'un coup de foudre a subitement creusée; c'est leur répéter avec l'Eglise :

« Il a aimé, il a cru, il a espéré : *In te speravit et credidit.* Ayez confiance! Dieu a une justice, des lumières, des miséricordes dont nos faibles yeux ne peuvent percer les mystères! »

« Mais ils sont loin, et ma voix ne peut leur porter ces espérances.

« Ils sauront, du moins, que nous avons uni nos prières aux leurs pour celui qu'ils ont tant aimé, sur cette terre où il a si longtemps vécu et qui se glorifie de son nom. »

17. — Le prince Jérôme Napoléon adresse à ses concitoyens et fait placarder dans Paris un manifeste qui amène son arrestation. — Cette arrestation, approuvée par un vote de la Chambre, provoque, en outre, de la part du citoyen Floquet, une motion tendant à interdire le territoire français aux membres des familles qui ont régné en France et à leur retirer la jouissance de leurs droits politiques.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Société générale de Librairie catholique.

Nous aurions voulu mettre tout entier sous les yeux de nos lecteurs le compte rendu de la dernière réunion des actionnaires, ils se seraient assurés par là de la prospérité soutenue de la *Société générale de Librairie catholique* au milieu des ébranlements ou des chutes de tant d'autres sociétés.

Dans l'impossibilité où nous sommes de disposer d'une plus large place, nous nous bornons à reproduire l'allocution du directeur général.

M. Victor Palmé s'est exprimé ainsi :

« En prenant la parole pour vous remercier de la constance avec laquelle vous appuyez nos efforts, vous me laisserez, n'est-ce pas? la satisfaction de vous annoncer de bonnes nouvelles.

« Lorsque, le 10 janvier dernier, ici même, je vous disais, en me servant de l'autorité de M. Vacherot, que nos adversaires nous contraindraient à unir nos forces, je ne croyais pas être prophète, ni sitôt.

« Et afin que vous compreniez bien toute l'importance, pour notre cause, de la fusion qui va se faire, il est nécessaire que je remette sous vos yeux les paroles du R. P. Delaporte au Congrès catholique :

« L'initiative collective a fait noblement ses preuves. Personne n'ignore, « ici, les services considérables qui ont été rendus à la religion et à la « société civile elle-même par deux grands établissements; je veux dire « par la *Société générale de Librairie catholique* et par la *Société bibliographique*.

« C'est là que l'on recherche quelles brèches la fausse science a faites à « nos murailles; c'est là que l'on s'inquiète de les fermer par des pierres « de choix. »

« Oui, Messieurs, ces deux Société poursuivant le même but, devaient arriver au même résultat : la glorification de l'Eglise par l'Union des forces catholiques.

« Les fondateurs de la Société bibliographique nous continueront leur haut patronage. Ils nous cèdent leurs fonds de librairie, composé d'un choix exquis de livres de propagande et de vulgarisation scientifique.

« Vous savez que cette importante institution réunit six mille adhérents, l'élite de la société française. C'est donc là certainement une preuve éclatante de la confiance qu'inspire la Société de Librairie catholique et la consécration du bien qu'elle a pu faire.

« Ce n'est pas tout : animés par cette même pensée d'union, les écrivains des *Etudes religieuses* sont venus nous trouver, dorénavant ils collaboreront activement à la *Revue du Monde catholique*. Et c'est ainsi que vous pourrez lire, à côté des admirables articles de MM. Henri Lasserre, Léon Gautier, Élie Méric, Eugène Loudun, des travaux signés Charles Clair, de Bonniot, H. Regnault, Sommervogel, Forbes, etc.

« Il est temps, Messieurs, de prendre des mesures énergiques, car nos adversaires sont animés pour le mal d'une ardeur satanique.

« Nous voyons surgir chaque jour contre nous des océans de journaux, de livres, d'images, d'affiches. Ces abominables affiches de la *Papesse Jeanne* qui couvrent les murs de Paris, vous les connaissez!

« De quoi vivent ces productions? qui soutient cette effroyable propagande? où trouve-t-on l'argent pour causer tant de ravages? Je vais vous le dire.

« Il s'est formé à Paris une nouvelle société qui s'intitule : l'*Union de Propagande anticléricale*. Le but de cette association est de combattre la religion et de la remplacer par celle des libres penseurs, qui est de n'en point avoir.

« Nous avons compté dans le comité directeur jusqu'à quinze députés.

« La Société s'est donné un organe dont le titre est la *Semaine anticléricale*.

« Elle compte soixante mille membres.

« On exige d'eux 1 franc par mois.

« En 1880, elle a recueilli 194,000 francs, et en a dépensé 180,000 pour ce qu'elle appelle ses bonnes œuvres, c'est-à-dire les œuvres du démon!

« Elle établit dans les villages des « centres d'instruction », des bibliothèques, des librairies; elle organise le colportage des livres; elle a des conférenciers et des distributeurs de mauvaises images; elle favorise les écoles sans Dieu.

« Voilà ce que les sectaires font. Resterons-nous en arrière?

« Quand arrivera-t-on à comprendre qu'il s'agit à cette heure de s'assurer contre la Révolution, comme on s'assure contre l'incendie?

« Chacun doit payer sa prime d'assurance!

« Oui, Messieurs, qui néglige de contribuer, pour sa part, à l'organisation de la lutte, est coupable de désertion.

« La Providence veut que l'on l'aide dans son action ; elle exige que l'homme agisse avec des moyens humains; elle se réserve la liberté du miracle!

« Nous n'avons pas le droit d'exiger des miracles ; mais nous avons le devoir impérieux de les préparer, par nos prières d'abord, ensuite par nos actes.

« Nous devons agir.

« Attendre est une faiblesse; l'inaction est plus qu'une faute.

« Vous faites votre devoir, vous mes chers coopérateurs, car vous avez aidé à construire cette forteresse du bien. Mais il y a encore des faibles et des indécis : il faut qu'ils sachent que nous sommes menacés de toutes parts, que le salut est dans l'union; qu'il est absolument devenu nécessaire, pour combattre le mal, de faire tous les sacrifices!

« On nous les doit, comme on doit des armes au soldat. (Applaudissements prolongés.) »

(*Extrait de l'*UNIVERS, *décembre* 1883.)

La *Vie de saint Joseph*, par le L. P. Champeau, prêtre de Sainte-Croix, est connue. L'ouvrage a pris rang dans la littérature pieuse. L'auteur était un écrivain ingénieux et aimable. Il était initié aux études théologiques; sa doctrine est sûre comme sa diction est juste. Il a réuni sur le saint patriarche, avec tous les textes de l'Ecriture, toutes les notions de la Tradition et encore les divers récits même apocryphes répandus dans l'antiquité et qui, pour n'être pas imposés par la foi, n'en sont pas moins des indices de la vénération des premiers âges pour le chaste époux de Marie. Nous n'avons pas l'intention de faire l'éloge d'un livre classé; nous ne voulons qu'indiquer la nouvelle édition qu'en vient de donner la Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

C'est une édition de luxe, imprimée avec soin, ornée de gravures sur acier, illustrée de dessins signés de noms connus et gravés sur bois par les meilleurs artistes. Le papier ne laisse rien à désirer; il est fort et doux à l'œil. Les caractères y ressortent nettement. Un double filet rouge agrémenté aux angles encadre les pages. Les têtes de chapitre, qui sont entre autres de grandes et savantes compositions, les culs-de-lampe et les lettres ornées sont au nombre de plus de cent.

Toute la partie artistique du volume a été dirigée par M. E. E. Mathieu, qu'il faut féliciter largement. Nous ne pouvons pas relever le nom de tous les dessinateurs : nous citerons cependant celui de M. Poirson, qui n'a pas donné moins de vingt-cinq dessins au volume de M. Palmé, et qui vient de mourir.

Il faut dire que le livre du P. Champeau ne s'arrête pas à la mort de saint Joseph; l'historien a décrit la vie du saint patriarche au sein de l'Église catholique : un grand tiers du volume est consacré à la dévotion du peuple envers saint Joseph, et aux divers patronages dont la piété des fidèles a doté le discret et glorieux chef de la sainte Famille de Nazareth. Saint Joseph est le patron des prêtres et celui des pères de famille. Il est le patron des instituteurs et des enfants chrétiens. Nous sommes dans un temps où il est plus nécessaire que jamais de rappeler ce dernier patronage, dont la pensée a inspiré au jeune artiste que nous nommions tout à l'heure son joli dessin de la *première leçon*.

Enfin, la dernière note de ce bel ouvrage est comme une mélodie puissante, où l'âme théologique et éloquente du grand cardinal Pie chante la douceur et la vertu du culte de saint Joseph (1 beau vol. in-8°, prix : 15 fr.).

Puisque saint Joseph nous oblige à parler de la librairie Palmé, nous mentionnerons tout particulièrement, au moment des étrennes, son édition de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par Rohrbacher (12 volumes grand in-8° à deux colonnes, prix 90 francs. Il n'y a plus rien à dire sur le travail de Rohrbacher, et le service immense qu'il rend aux fidèles, en déroulant à leurs yeux les annales de la sainte Église. Il n'y a pas de connaissance plus importante à imprimer dans de jeunes esprits. Il n'y a donc pas de livre plus utile et meilleur à mettre aux mains d'un jeune

homme qui achève son éducation. Je n'insiste pas sur ce point. La connaissance de l'histoire de l'Église, c'est l'honneur de cette sainte mère, c'est l'amour et la dévotion à ses entrailles sacrées, l'attachement à ses lois, le respect de ses traditions. Tout ce qui nourrit et élève le chrétien ressort de ces pages laborieuses et savantes que Rohrbacher a tracées avec tant de piété et de patience.

Sans doute sous la bénédiction de Dieu et l'encouragement des Souverains Pontifes, le livre de l'*Histoire universelle de l'Eglise* est encore une œuvre humaine, et au milieu des grandes qualités de l'historien, malgré la puissante contexture de son plan, malgré les aperçus profonds du théologien et la fermeté du narrateur, le travail a ses défauts et ses lacunes. Sa grande qualité, sa qualité maîtresse est d'être achevé, et de présenter un ensemble complet qui se déroule depuis la création du monde jusqu'à nos jours.

Les éditeurs ont tenu à mettre le grand et bel ouvrage de M. Rohrbacher « au point », si l'on peut emprunter ce terme à la plastique des arts. M. l'abbé Guillaume, du séminaire de Verdun, s'est chargé de continuer le texte de l'histoire, et d'écrire le long, fécond et douloureux pontificat de Pie IX. Ce récit forme la moitié environ du dernier volume.

« Les faits de l'Ancien Testament ont été confiés, disent les éditeurs, à un exégète des plus remarquables, au courant des travaux allemands; les premiers siècles de l'Église, à un archéologue de l'école de M. de Rossi; le moyen âge, à un ancien élève de l'École des chartes. » Un nom suffira à indiquer à nos lecteurs le prix de ces divers travaux : l'élève de l'Ecole des chartes est notre collaborateur M. Arthur Loth, dont la critique ne s'est pas seulement exercée sur le moyen âge, et dont la vigilance et la sûreté d'érudition ont été invoquées souvent par les collaborateurs de ce beau et grand livre si heureusement et savamment complété aujourd'hui.

Un livre que nous tenons encore à signaler, c'est le livre de l'illustre abbé de Solesmes, dom Guéranger, sur les *Institutions liturgiques*. On sait comment Pie IX a loué « le puissant génie, la merveilleuse érudition, la science des livres canoniques » du restaurateur et du supérieur général des Bénédictins de la congrégation de France. Nous ne voulons pas analyser les éloges magnifiques que le Souverain Pontife a décernés à cet « instrument providentiellement préparé à la France pour y relever les ordres religieux et rétablir avec l'Église romaine l'uniformité de rites détruits par le vice du temps. »

Devant ces louanges du Souverain Pontife, et en présence des distinctions décernées à la mémoire de dom Guéranger, il ne suffit pas aux peuples fidèles d'admirer; il leur faut encore connaître, goûter et savourer les écrits féconds et puissants que le Souverain Pontife a entendu célébrer d'une manière si extraordinaire. Les Bénédictins de Solesmes ont compris le devoir qui leur incombait : avec le concours de la Société générale de Librairie catholique, ils nous donnent la seconde édition des *Institutions liturgiques* de l'Abbé de Solesmes.

Après les *Origine de l'Eglise romaine*, publiées en 1837, les *Institutions liturgiques* ont été le premier ouvrage de Dom Guéranger. Le premier volume en a été donné au public en 1840. Jamais ouvrage au monde n'éveilla tant

d'attention et ne donna plus de fruits. Les paroles de Pie IX témoignent du résultat : nous n'insisterons pas. La déroute des liturgies douteuses et sans autorité a été complète.

Un grand évêque, Mgr Parisis, n'avait pas attendu l'ouverture des débats, et il avait, dès 1839, établi la liturgie romaine dans son diocèse de Langres, le premier restitué ainsi à l'unité liturgique. Toutefois, la question que les écrits de dom Guéranger ont rendue si claire et si simple aujourd'hui et qu'ils ont résolue si rapidement, paraissait encore en 1841 si ardue et si délicate, que le pape Grégoire XVI, tout en félicitant l'évêque de Langres, tout en reconnaissant que la piété des fidèles était offensée par la variété des multiples liturgies, tout en reconnaissant que le devoir du Souverain Pontife était de déraciner ces mauvaises coutumes, prenait le parti de s'abstenir et se bornait à souhaiter que les évêques imitassent l'exemple de leur collègue de Langres. Il faut rappeler cette prudence et cette réserve romaines pour apprécier la hardiesse de l'initiative de dom Guéranger dans la situation précaire où il se trouvait, lui et son abbaye de Solesmes à peine naissante et surtout à peine connue au sein des églises de France.

Dom Guéranger n'a jamais fait réimprimer son travail. Il est mort sans avoir donné une nouvelle édition des *Institutions liturgiques*.

La seconde édition paraît en ce moment : j'en ai deux volumes sous les yeux, le troisième sera sous peu de jours livré au public. Ce sont les Bénédictins de Solesmes qui dirigent et surveillent cette réimpression. Ils réimprimeront ce beau livre de leur père exactement. Ils se garderaient de rien changer à un texte d'une solidité si éprouvée et d'une efficacité si particulière. Une notice intéressante de dom Guépin donne l'historique du livre et rappelle des circonstances qui sont aujourd'hui de l'histoire.

Un quatrième volume se prépare. Il comprendra les *Défenses* et toute la polémique suscitée à propos des *Institutions liturgiques*. Le savant et pieux écrivain abritait ses *Défenses* comme le texte même de son livre sous l'égide de la parole pontificale : *Sanus Pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones; labescentes confovere*. C'est le but que Grégoire XVI avait assigné à la congrégation de Solesmes. Dom Guéranger était résolu de le poursuivre, et on ne saura jamais trop admirer l'énergie calme et simple de sa polémique.

En répondant à des prélats illustres. Il ne rompt pas d'une semelle; et s'il note les vivacités dont on use à son égard, c'est sans se troubler ni s'émouvoir. Il fait face à tout, et ses *Défenses* restent des modèles d'un débat élevé, digne de la théologie, sans amertume et sans faiblesse.

Tout en défendant la vérité, l'humble moine ne craint pas de noter l'inanité des reproches déversés sur sa tête.

La fermeté et la dignité de la polémique de dom Guéranger doivent rester avérées et comme un modèle; et parmi les causes humaines qui ont avancé et fait triompher la cause de la vérité et de l'Église romaine, il faut, outre le génie de l'écrivain, compter les hautes et grandes qualités du moine, c'est-à-dire de l'homme de Dieu, de l'homme de l'Église, de l'homme aussi de la Chaire de Saint-Pierre, selon les paroles de Pie IX.

Les *Institutions liturgiques*, avec les *Défenses*, et toute la polémique soutenue à ce propos par dom Guéranger, formeront quatre volumes in-8°. Après avoir.

non pas dit, mais tout au plus indiqué le prix de ce grand travail et l'importance de cette réimpression d'un ouvrage si connu et en même temps si rare, si précieux à tant de titres, nous n'avons pas besoin de dire que nous en souhaitons et voudrions en provoquer la plus grande et la plus rapide diffusion possible (1).

LÉON AUBINEAU.

Trois brochures de circonstance viennent d'être publiées par la *Société générale de Librairie catholique* dans sa NOUVELLE COLLECTION A 25 CENTIMES : LA MORALE CIVILE, L'ÉTAT EST-IL POSSIBLE SANS PRÊTRES? et les MIRACLES.

Ces trois publications ont pour auteur M. l'abbé Brettes, « l'apôtre des ouvriers de Paris », nom que lui ont mérité son zèle à les instruire et sa manière de leur parler.

***

Dans la première, la *Morale civile*, l'éminent et populaire auteur vient démontrer que cette morale n'existe pas ou du moins qu'elle ne doit pas exister.

« Je voudrais bien savoir, dit-il, ce que c'est que cette morale civile tant vantée de nos jours par la libre pensée, et je me demande ce que vient faire ce qualificatif à côté du grand nom que porte la Morale.

« Cela voudrait-il signifier, par exemple, la portion de la morale qui comprend les devoirs de la vie civile! Ce serait, à coup sûr, du bien mauvais français, mais ce serait au moins intelligible. Eh bien! point du tout : la libre pensée, en employant ce qualificatif, a de plus hautes ambitions; elle entend protéger la morale, lui fournir un appui, lui donner un maintien, tout comme une mère chercherait un bras protecteur pour sa fille qui ferait son entrée dans le monde. En vérité, connaissez-vous rien de plus ridicule? Mais qui donc êtes-vous, pauvres réformateurs, pour soutenir la morale avec vos adjectifs? Et ne dirait-on pas que le roseau offre sa protection au cèdre du Liban, que la lanterne de Diogène prétend venir en aide à la lumière du soleil? Allons, allons, retirez-vous! la loi morale est une loi naturelle; ajoutez à son nom un adjectif quelconque, c'est en fausser l'idée, et prouver qu'on ne la comprend pas, et qu'on n'a pas dès lors le droit d'en parler. La morale c'est la morale, voilà tout. »

M. l'abbé Brettes traite cette belle thèse sous deux points principaux : *la morale en générale, — la morale civile*, et il finit par une longue et admirable conclusion : à savoir, que la morale est *divine*. Il termine ainsi, chaud et vibrant :

« Eh bien ! choisissez maintenant. Prenez la morale civile, si cela vous plaît davantage : la corruption et la mort pour les sociétés, le vice et l'enfer pour les hommes, voilà le cortège qui forme sa cour. Nous gardons, nous, et nous défendrons, jusqu'à l'effusion du sang, notre morale religieuse, qui donne aux âmes les vertus et le ciel, et aux nations l'honneur et la liberté. »

(1) 4 beaux volumes grand in-8°, à 10 fr. le volume, chez Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

*
* *

Une société civile est-elle possible sans une société religieuse? Tel est le problème que pose et résout M. l'abbé Brettes dans sa deuxième brochure, *l'Etat est-il possible sans prêtres?*

Ici encore, nous ne saurions donner une meilleure idée de cet écrit qu'en empruntant les paroles où il expose lui-même le plan et le but.

Après avoir cité ce mot effrayant de Bossuet : « Les nations n'ont été faites et ne sont soutenues par Dieu que dans le but de former des saints pour le ciel; c'est leur mission et leur raison d'être; le jour où l'une d'elles n'en peut plus donner, la Providence l'efface sur la carte du globe, et la remplace par une autre qui peut-être sera plus féconde; » M. l'abbé Brettes annonce en ces termes de quelle manière il entend démontrer cette vérité :

« L'homme social, dit-il, est en rapport, qu'il le veuille ou non, avec ses semblables, autour de lui. De là, trois sortes d'intérêts : intérêts philosophiques et religieux, intérêts sociaux et économiques qui unissent les hommes et constituent la société par le triple lien des principes qui fondent l'unité des esprits, des relations qui fondent l'unité des cœurs, et des besoins matériels qui fondent l'unité du corps national... Eh bien! j'affirme et je prouve que ces trois intérêts reposent principalement, j'allais dire presque exclusivement, sur le prêtre; j'affirme et j'approuve que ces trois liens ne peuvent rapprocher les hommes en société, comme les moissonneurs rapprochent les épis des gerbes, sans le prêtre...; j'affirme enfin et je prouve que si le monde physique tourne autour de son axe, le monde moral gravite autour du prêtre, et que sans lui les sociétés perdraient leur centre de gravité et s'abîmeraient dans la ruine. »

Je vous assure qu'il y a des pages bien frappées, bien actuelles, bien éloquentes et concluantes dans l'exposition et le développement de cette triple idée.

*
* *

Dans sa troisième brochure, *les Miracles*, M. l'abbé Brettes traite le sujet sous cette double interrogation : 1° Le miracle est-il possible? 2° Y a-t-il des miracles? Et comme l'indique le posé de la question; il discute dans la première partie le principe même du miracle; et dans la seconde, les faits sous lesquels Dieu le produit.

Pour tout éloge, nous dirons que l'auteur a traité ce même sujet dans une série de conférences faites à l'église Saint-Martin, devant un auditoire composé presque exclusivement d'ouvriers et de patrons, commerçants et industriels parisiens, si nombreux dans ce populeux quartier, et qu'il lui a conservé, dans la brochure, l'originalité, l'ampleur, la puissance, le tour, le trait, qui frappaient profondément l'auditeur, et qui ne frapperont pas moins le lecteur.

En résumé, trois excellents petits livres faits contre les déclamateurs politiques et antireligieux, et qu'il faut beaucoup propager parmi les faibles et les ignorants, afin qu'ils ne deviennent pas totalement leurs victimes.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

OUVRAGE COMPLET

A. CHÉRUEL

RECTEUR HONORAIRE ET INSPECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ
MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE DE MAZARIN

(1651-1661)

TOME TROISIÈME ET DERNIER

Un volume in-8°, broché. . . . . 7 fr. 50

L'OUVRAGE FORME 3 VOLUMES

Ouvrage du même auteur publié par la même librairie :

HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV

Quatre volumes in-8° : 30 francs.

Cet ouvrage a obtenu, en 1880 *et* 1881, **le Grand Prix Gobert**

EN VENTE :

LA QUATRIÈME LIVRAISON

DE

L'ATLAS-MANUEL

DE GÉOGRAPHIE MODERNE

L'ouvrage comprendra NEUF livraisons à 3 francs.

IL PARAIT UNE LIVRAISON PAR MOIS

René HATON, éditeur, 33, rue Bonaparte, Paris

NOUVEAUTÉS

L'AGE DE LA PIERRE

ET

L'HOMME PRIMITIF

Par M. l'abbé HAMARD, DE L'ORATOIRE DE RENNES

Un fort volume in-12, orné de gravures, 4 francs; *franco*. . . . . 4 fr. 50

LE PRÊTRE

DANS LE MINISTÈRE DES MISSIONS, DES RETRAITES ET DE LA PRÉDICATION

Par le R. P. BERTHIER, MISSIONNAIRE DE LA SALETTE

Un volume in-8 de 600 pages, 5 francs; *franco* . . . . . 6 francs.

LE FIDÈLE ET L'AME RELIGIEUSE

ÉCLAIRÉS SUR LES VÉRITÉS DE LA FOI ET LES DEVOIRS DE LA VIE CHRÉTIENNE ET DE LA VIE PARFAITE

Par le R. P. BERTHIER, MISSIONNAIRE DE LA SALETTE

Un volume in-8, 3 francs; *franco*. . . . . 3 fr. 50.

CITEAUX

LA TRAPPE ET BELLEFONTAINE

INTÉRIEUR DE LA VIE MONASTIQUE — TRAVAUX AGRICOLES

Par Hippolyte VÉRITÉ

Un fort volume in-12, 2 fr. 50; *franco* . . . . . 3 francs.

NOUVEAUTÉS **W. MOREAU** NOUVEAUTÉS

LE MEUNIER, SON FILS ET L'ANE

GRANDE SCÈNE HUMOURISTIQUE

Chœur à trois voix égales, avec accompagnement d'harmonium, marche de mirlitons et Boléro fin
Prix : 3 francs. — Parties séparées, 20 centimes.

BLEUET

Scène *avec parlé*, à deux personnages avec métamorphose, et chœur des petits enfants. — Prix. . . . . 3 »

PEUR ET BRAVOURE

Scène à deux personnages *avec parlé*.
Prix : 3 francs.

PETITS PAGES ET TRIBOULET

Récréation enfantine, *avec parlé*, net . . . . . 2 fr. 50

LE RÉVEIL-MATIN

Chansonnette extraite de Peur et bravoure, 1 fr.

LES DEUX PORTIÈRES

Duo comique *avec parlé* . . . . . 1 fr.

L'ENVIE DE RAILLER

Chansonnette bouffe *avec parlé*. . . . . 1 franc.

IMAGERIE DES PAROISSES (1)

GRAVURE ARTISTIQUE SUR ACIER

Signets Gravés. — Cette collection nouvelle est *grandement appréciée par les connaisseurs* qui recherchent surtout la simplicité et la gravité du sujet, jointes à sa bonne exécution.

Dix-sept vignettes sont déjà terminées, parmi lesquelles nous citerons notamment 8 gravures de *N.-S. J.-C. sur la croix.* — La *Nativité.* — La *Sainte-Famille à Nazareth.* — *Saint-Joseph* et l'Enfant-Jésus. — L'*Ange gardien.* — Le *Sacré-Cœur.* — *Notre-Dame du Sacré-Cœur.* — *Marie Immaculée.* — La *Sainte Vierge aux Anges* (Murillo). — La *Sainte Eucharistie.* — Imprimées avec un soin extrême sur papier teinte chine avec un simple filet rouge, ces vignettes, sont adoptées dans les paroisses les plus riches. **1.50** la douzaine.

Vignettes fines (*Série B*). — Cette magnifique collection comprend près de MILLE SUJETS très sérieusement composés et répondant à toutes les dévotions et à toutes les circonstances de la vie religieuse. — *Retraites*, CONFRÉRIES du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur, de la Sainte Vierge etc. — 1re COMMUNION, *Confirmation* et ORDINATION. — *Prises de voile.* — Nombreux sujets tirés des SS. ÉVANGILES. — Prix : la douzaine, 1 fr. 50 et 2 fr.

Pour les **Grands Catéchismes**, un grand nombre de ces sujets ont été généralement adoptés dans les paroisses des grandes villes : tirés sur beau papier, avec grandes marges de 0m22 sur 0m16, ils constituent la *récompense la plus convenable à* placer dans les rédactions, diligences, etc., qu'apportent les élèves. — Prix : **10 fr.** le cent.

SOUVENIRS MORTUAIRES (*même série B*). — **Plus de 200 vignettes** des plus remarquables sont déjà parues ; beaucoup d'autres sont en préparation.

Pour les **Petits Catéchismes** la maison Bouasse-Lebel offre à MM. les Curés :

1° Des BONS POINTS tirés en chromolithographie très attrayants.

2° Des IMAGES GRAVÉES par *feuilles* de 16 à 32 images ornées d'entourages couleur et or au prix de 0 40 la feuille ou vernies à la gélatine de couleur et dorées au prix de 0 60 la feuille.

3° Des *vignettes gravées*, entourées des plus JOLIES DENTELLES ajustées au sujet et variant de 0 75 à 1 50 la douzaine.

Cette dernière collection (SÉRIE A) comprend plus de 1,500 *sujets très fins* et *très élégants* d'exécution. D'une composition *moins grave que la série B*, ils plaisent beaucoup aux enfants.

Les images dites *surprises* qui, sous une apparence frivole, contiennent presque toujours un renseignement.

4° Pour les *récompenses à effet*, des SUJETS CHROMOLITHOGRAPHIQUES. Ces compositions fort bien dessinées, faciles à comprendre, sont imprimées à un grand nombre de couleurs et vendues *par feuilles* de 39, 42, 46, 48 et 72 *images*, au prix de 2 50 la feuille. — Entourées de dentelle, elles varient de 0 75 à 1 25 la douzaine. — Incrustées d'or, elles sont d'une richesse extrême et sont vendues de 1 50 à 1 80 la douzaine. — Collées sur grandes marges, elles constituent de véritables petits tableaux qui plaisent infiniment aux enfants, *unies* 12 fr. celles incrustées d'or, 14 fr. le cent.

Les feuilles d'**Emblèmes** *chromo* varient de 1 50 à 2 fr. la feuille.

Pour **CADEAUX** de **FÊTES**, de *reconnaissance*, d'*amitié*, de 1re COMMUNION, la maison Bouasse-Lebel a toujours en magasin une quantité vraiment extraordinaire d'AQUARELLES, *gouaches*, etc., — (emblèmes, fleurs et sujets) très fines et très élégantes sur *parchemin, ivoire, ivoirine, papier de riz*, etc., variant de **3 fr.** à **30 fr.** l'exemplaire. — Citons notamment une suite de signets sur parchemin représentant des sujets en pied, charmantes miniatures. Prix : 14 fr.

Au-dessous de ces prix, les personnes de goût apprécieront les *belles pages richement imprimées en chromolitographie* sur *Bristol* et variant de 3 fr. à 6 fr. la douzaine.

(1) Maison Bouasse-Lebel, rue Saint-Sulpice, 29, et rue Garancière, 1, Paris.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES

LE

LIVRE DU JEUNE FRANÇAIS

MANUEL D'INSTRUCTION CIVIQUE ET MORALE

Par ARTHUR LOTH

Un beau volume in-18 de VI-410 pages. Prix cartonné, 2 fr. 50

RÉSUMÉ DE LA TABLE DES MATIÈRES

Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans le précédent numéro et en même temps dit quelques mots des Manuels Paul Bert, Pierre Laloi, Gabriel Compayré, etc., dont le mauvais esprit doit être signalé à tous les pères de famille et à tous les vrais amis de l'enfance. Nous complétons aujourd'hui notre compte rendu de l'excellent ouvrage de M. Arthur Loth, en donnant ci-après en abrégé la Table des Matières :

1re Partie. LA FAMILLE ET LA PATRIE. — I. La famille. — II. La Patrie.

2e Partie. LA FRANCE ACTUELLE. Organisation administrative et politique de la France. — I. La commune. — II. Le département. — III. L'État.

3e Partie. LA FRANCE HISTORIQUE. — Notre pays il y a vingt siècles.

4e Partie. L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION. — I. La Liberté. — II. L'Égalité. — III. La Fraternité.

5e Partie. LA VIE SOCIALE. — I. Le travail et la propriété. — II. L'homme.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

M. LÉON GAMBETTA

La mort a des coups d'autorité bien inattendus, et des secrets que personne ne pénètre.

GUIZOT.

I

Lorsque M. Léon Gambetta, dans le mystère des Jardies, s'alita pour ne plus se relever, il y avait peu de temps qu'une main docile s'était plu à retracer sa *Vie*, et ce panégyrique avait certainement reçu son *imprimatur*. C'était donc en quelque sorte une autobiographie, un portrait officiel, des *Mémoires* pseudonymes, le *Credo* de la foi opportuniste, édicté, sinon même rédigé par son pontife à l'usage de ses fidèles. Mais les profanes ne sauraient se contenter d'un document où l'adulation et la tactique ont une part trop évidente : les auteurs de mémoires ne se peignent ordinairement qu'en buste, et ne prouvent le plus souvent que leur manque de mémoire. Ce qu'il faut au public intelligent, c'est un portrait en pied, où le peintre ne relègue pas trop dans l'ombre ces menus détails qui éclairent pleinement une figure, et la font connaître *intus et in cute*.

Les voltigeurs de M. Léon Gambetta l'ont représenté comme un Achille et comme un Démosthène; ils l'ont comparé, superposé même à Richelieu, Mazarin et Colbert; ils ont fait de leur idole le modèle de l'homme d'État, le parangon du patriote; pour eux, le dictateur de 1870, le tacticien de 1877 fut un géant, un génie, un demi-dieu, et ses funérailles païennes ont revêtu le caractère d'une espèce de canonisation laïque. La postérité s'étonnera de ces hommages excessifs et ne les ratifiera certainement pas. Les thuriféraires nous accuseront sans doute de pousser au noir; mais, si « la

haine ne va pas au delà du tombeau (1) », Français et catholiques, nous ne saurions oublier le mal que cet homme a causé volontairement à notre patrie plus encore qu'à notre religion. Il nous apparaît comme ces colosses de neige, fabriqués par un enthousiasme puéril, et que « ce vaurien de soleil », comme l'appelle Trygée (2), réduit chaque jour jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un tas de boue.

II

On a beaucoup écrit sur les origines et le berceau de la famille de M. Gambetta. On l'a dit de race israélite, puis, successivement, de nationalité italienne, allemande, helvétique, illyrienne, corse, etc. (3); d'aucuns, au premier bruit qui se fit autour de son nom, eurent le travers de railler l'humilité de son origine (4). Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on tympanise les « hommes nouveaux » ; c'est de l'histoire ancienne; Cicéron, dans une de ses épîtres, se plaint d'essuyer cette mauvaise satire, qui est de tous les pays et de tous les temps, parce qu'elle est dans la nature humaine. Mais un esprit généreux se sent plutôt porté vers les hommes nouveaux, vers les fils de leurs œuvres, vers les ouvriers d'eux-mêmes : il satirise volontiers leurs travers, mais il absout non moins volontiers leur point de départ. Ce n'est pas la malignité, mais la curiosité qui l'incite à se renseigner sur ce point de départ, sur les antécédents et les ascendants d'un homme qui parvient brusquement, par une sorte d'effraction, aux postes les plus élevés dans un pays qui n'est pas le sien. Les faits ont leur philosophie, leurs vibrantes leçons en

(1) Dante, *l'Enfer*.

(2) Dans *la Paix*, d'Aristophane.

(3) *Ceux Sommets*, par un Merle blanc, *dédiés à tous ceux qui ont [illegible] la République*, p. 159 :

> Est-il Hébreu, Génois, Illyrien, Dalmate,
> Italien, Bohême, Hellène ou Prussien?
> D'où vient-il? Entre nous, lui-même n'en sait rien...

(4) Comme dans ce triolet anonyme publié en 1870 :

> Ce qui offusque en Gambetta,
> C'est son origine interlope :
> Avant que Laurier l'inventât,
> Qui donc connaissait Gambetta?
> Un jour, ce grand homme d'État
> Sortit, tout armé, d'une chope!...
> Ce qui m'offusque en Gambetta,
> C'est son origine interlope!

qu'il convient de méditer, et l'on ne connaît bien un homme que si l'on sait tout ce qui le concerne.

La ville de Gênes a été incontestablement le berceau des Gambetta. Dès le quinzième siècle, on y trouve une famille de ce nom; plusieurs de ses membres s'étaient fixés à Rome, sous le règne de Léon X (1), et ils y avaient la qualité de *Messer*, impliquant la noblesse ou l'exercice de charges importantes. En outre de cette famille distinguée, qui est encore représentée à Gênes, il y en avait une autre du même nom, mais purement plébéienne, et qui pouvait avoir été juive; peut-être celui de ses membres qui, le premier, se convertit au catholicisme, prit-il, selon l'usage, non seulement le nom de baptême, mais encore le nom de famille de son parrain. Les Gambetta plébéiens sont nombreux à Gênes et dans les environs de cette ville, et tous se disent parents du feu dictateur. Ils ont provigné sur le sol italique, un peu dans toutes les directions, dans la Suisse italienne, en Illyrie, même en Allemagne et en France. M. Félix Pyat, en 1871, affirmait que M. Leon Gambetta était d'origine corse (2). « Cette petite île étonnera le monde! » disait Jean-Jacques Rousseau; mais produire en moins d'un siècle Napoléon Bonaparte et Léon Gambetta, non, ce serait trop!... Des Gambetta résidaient en Corse au commencement du dix-huitième siècle, cela est certain; un d'eux, Jean-Baptiste, était valet de ville à Bastia; mais à cette époque l'île était aux Génois, et, dès qu'ils l'eurent perdue, les Gambetta en disparurent; preuve incontestable de leur nationalité génoise.

En 1771, le très excellent et très illustre seigneur don Alessandro Doria, marquis del Maro, patricien de Gênes, avait à son service, en qualité de chef de ses cuisines, *Michele-Niccolà* Gambetta, marié à *Rosa-Maria* Trombetta (3). L'aîné de leurs sept fils, *Leone-Niccolà*, était premier marmiton du seigneur marquis. L'aînée de leurs quatre filles, *Rosa-Maria* Gambetta, mourut femme de charge au service de la marquise Anselmo Doria, belle-fille du marquis Alessandro. Un autre des sept fils, après avoir longtemps porté la balle et amassé un honnête pécule, vint à Cahors, vers 1825, ayant remonté le cours du Lot sur une barque qui était sienne

(1) M. Armellini, *un Censimento di Roma sotto il pontificato di Leone X*. Rome, 1882, in-8°.

(2) Voy. le journal *le Combat*, 17 janvier 1871.

(3) *Trombetta*, en français *Trompette*.

et chargée de poterie grossière et de première utilité. Ayant fait ainsi dans cette ville plusieurs voyages fructueux, il finit par s'y établir, dans une boutique de la place de la Cathédrale. Il parlait à peine le français, et il cultivait les orangers : ce sont deux traits que les Cadurciens ont retenus. Plus tard, il attira près de lui deux de ses neveux, qui, l'un et l'autre, ouvrirent un magasin d'épiceries et de faïences. Le plus jeune, *Giuseppe-Niccolà*, fut le fondateur du *Bazar génois* et le père de Léon-Michel Gambetta. M. Joseph Gambetta, doué de qualités d'ordre et d'économie, industrieux, actif et probe, fit assez rapidement une petite fortune ; il obtint la main de Mlle Marie-Madeleine Massabie, fille d'un de ses honorables voisins de la place Royale, M. Massabie, pharmacien, qui jouissait de l'estime générale, comme tous les membres de sa famille, où le respect de la religion était une grâce héréditaire.

Ce n'est pas seulement sur le berceau de la famille Gambetta que des doutes ont plané, mais même sur la date de la naissance du dictateur. Larousse et Vapereau la fixent au 30 octobre 1838 ; Glaeser, au 2 avril ; M. Gambetta, il y a vingt ans, se disait né « le 11 avril 1838 », ainsi qu'il appert de cet avis placé en tête de sa thèse de licence : « L'acte public sur les matières ci-après (Hypothèques) sera soutenu le lundi 19 janvier 1860, à deux heures, par M. Léon Gambetta, né à Cahors (Lot), le 11 avril 1838. — Président : M. Ortolan, professeur. — Suffragants : MM. Bravard-Verrières, Colmet-Daage, Duranton, professeurs ; Bufnoir, suppléant. » Mais nous avons l'acte de naissance duquel il résulte que Léon-Michel Gambetta est né le 3 avril 1838, à huit heures du matin (1).

(1) *Extrait des registres de l'état civil de la commune de Cahors. Année* 1838. — Du 3 avril 1838, à une heure du soir, acte de naissance de Léon-Michel, enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à huit heures, fils de Joseph-Nicolas Gambetta, marchand, âgé de vingt-quatre ans, et de Marie-Madeleine Massabie, âgée de vingt-trois ans, mariés, demeurant à Cahors, place Royale, sur la déclaration qui nous a été faite par la sage-femme, Catherine Bouyssou, qui a elle-même présenté l'enfant. Témoins : Pierre Valet, militaire retraité, âgé de quarante-six ans, et Martin Combelle, ex-militaire, âgé de trente-six ans, demiciliés dans cette ville, constaté suivant la loi par nous, Jean-Michel-Louis-Auguste Berton, adjoint, officier de l'état civil de la commune de Cahors. La déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite. — Catherine Bouyssou, Joseph Gambetta, père, Valet, Combelle, Auguste Berton.

III

L'enfance de Léon-Michel n'eut rien d'extraordinaire, rien qui présageât sa fortune inouïe, si ce n'est peut-être une intempérance de verbiage toute méridionale, tout italienne, un insurmontable entêtement et l'instinct excessif de la domination. L'homme arrive enfant à tout âge, a dit Sénèque, sans doute pour exprimer que les qualités et les défauts de l'enfant se retrouvent dans l'homme fait. Léon-Michel était, dans tous les jeux, l'organisateur, le chef reconnu, le boute-en-train, le dictateur; c'est à la baguette qu'il menait son petit monde, avec un flux de gestes et de saillies qui mettait tout en joie. Alerte, gai, de bonne composition, lorsqu'on ne heurtait pas ses volontés, il faisait vivement et intelligemment les commissions du Bazar génois, et plus d'une fois on vit l'espiègle traverser les rues de Cahors, démocratiquement coiffé de quelque vase utilitaire : fragile couronne !

Sa mère, pieuse femme, rêvait de faire de son petit Léon, — enfant gâté comme l'est toujours un fils unique, — un oblat du Seigneur. M. Joseph Gambetta n'y contredisant point, l'enfant fut mis au petit séminaire de Montfaucon, que le Bazar génois fournissait de denrées coloniales; la famille, grâce à ces rapports, obtint une réduction sur le prix de la pension. Mais les quatre murs du séminaire ne furent pas du goût de l'enfant; il avait la nostalgie du foyer de la famille et surtout de l'air libre. Il servit plusieurs fois la messe avec une réelle onction. Maximilien Robespierre, lorsqu'il était enfant de chœur à la cathédrale d'Arras, n'avait ni plus de tenue ni plus de dévote gravité. Mais les progrès scolaires du jeune Léon étaient nuls; réfractaire au travail, à la discipline, il devint si turbulent, que le vénérable supérieur se vit dans la nécessité de le renvoyer à ses parents. La légende s'est greffée sur ce renvoi : on a dit que, dans son désespoir d'être interné dans un établissement clérical, le futur coryphée de la guerre au cléricalisme, pour contraindre sa famille à l'en retirer, s'était volontairement crevé un œil. C'est une fable héroïque. Léon Gambetta n'eut jamais, sous aucune forme, la vocation du martyre. L'histoire de l'accident chez un coutelier n'est pas plus exacte.

M. Gambetta fut pour ainsi dire borgne de naissance, et la perte

d'un œil lui vint simplement d'un vice opthalmique qui, en 1867, nécessita la douloureuse opération de l'ablation (1).

Léon-Michel ne sortit du séminaire que pour entrer au collège de Cahors, où il fit d'assez bonnes études, sans toutefois avoir été classé parmi les brillants élèves. Les années de son adolescence s'écoulèrent obscurément. M. Gambetta père, qui avait souffert du manque d'instruction première, voulait que son fils fût instruit, non toutefois pour le pousser sur les voies de l'ambition, car il ne songeait plus à faire de lui qu'un bon épicier, son successeur dans la gestion du Bazar génois. Mais, comme naguère à Montfaucon, le jeune homme étouffait dans Cahors; il s'était senti pousser des ailes, en voyant plusieurs de ses anciens condisciples prendre leur volée vers Paris, pour aller faire leur droit. Le droit, c'est la liberté, a-t-on dit; les rhétoriciens et les philosophes de vingt ans ne contredisent pas à cet aphorisme. Lorsque l'enfant terrible déclina sa volonté formelle de s'en aller dans la grande ville, le père débonnaire s'insurgea, la tendre mère mit au départ le doux veto de ses larmes; mais l'entêté tint bon. Le sort en était jeté : bientôt il partit pour le quartier latin, avec la perspective d'un maigre subside de cent francs par mois. Trois ans après, lorsqu'il revint passer quelques jours dans sa ville natale, le fils d'étranger se présenta devant l'autorité municipale et déclara opter pour la nationalité française (2). Peut-être, dans le tourbillon de Paris, avait-il entrevu déjà le sillon de sa destinée?

IV

« En 1857, dit M. Alphonse Daudet, à mon arrivée à Paris, j'étais descendu dans un hôtel de la rue de Tournon, qu'habitait Léon

(1) L'opération fut pratiquée avec succès par un éminent praticien allemand, le baron von Vecker, dans le modeste logis que M. Léon Gambetta occupait alors, rue Bonaparte. L'œil extirpé était énorme, hors de toutes proportions. Il fut donné par l'opérateur, comme un phénomène, à l'histologiste Iwanoff, qui le conserva dans un liquide durcissant; depuis la mort de ce dernier, il fait partie du cabinet histologique de S. A. R. le prince Charles de Bavière, frère de S. M. l'impératrice d'Autriche, de S. M. la reine des Deux-Siciles et de S. A. R. Mme la duchesse d'Alençon.

(2) *Extrait des registres de la ville de Cahors :*

« Léon-Michel Gambetta, n° 65. — Par acte du 23 septembre 1859, par-devant le maire de la ville, le sieur Léon-Michel Gambetta, en conformité des dispositions de l'art. 9 du Code Napoléon, a déclaré que son intention est de fixer son domicile en France et dans la présente ville. Le maire, Bessières. »

Gambetta, alors étudiant. Un jour, à cette table d'hôte de l'hôtel du Sénat, — toute petite, au rez-de-chaussée, dans le fond d'une étroite cour au pavé froid et balayé, où des lauriers-roses et des fusains s'étiolaient dans les classiques caisses vertes, — Gambetta et Rochefort se rencontrèrent. J'avais amené Rochefort, alors inconnu lui aussi, et simple rédacteur à la Ville. Il m'arrivait ainsi quelquefois d'inviter un ami, au lendemain d'un article, quand souriait la Fortune, et j'étais heureux des deux heures passées au milieu des chaudes discussions, des éclats de voix et des rires, dans la bruyante somnolence d'un dîner prolongé trop tard. Gambetta et Rochefort n'étaient pas faits pour s'entendre, et je crois bien que ce soir-là ils ne se parlèrent guère. Je les vois encore chacun à un bout, séparés par toute la longueur de la table, et tels déjà qu'ils demeureront : l'un, serré, tout en dedans, le rire sec, le geste rare; l'autre, qui rit, qui gesticule, débordant et fumeux comme une cuve de vin de Cahors. Singulière chose que la destinée! et combien d'événements tenaient entre ces deux hommes, sur ces quatre mètres de toile cirée, au milieu des pots à goudron et des ronds de serviette d'un maigre dîner d'étudiant (1) ! »

M. Léon Gambetta passa par la bohème, cette maladie dont on meurt, a dit Henri Murger. On lui en a fait un crime; il serait plus équitable de le louer de n'en être pas mort. Voulait-on que le fils d'un épicier de province, doté de cent francs par mois, entrât de plain-pied dans quelque *high-life?* Il se contentait de porter allègrement sa chaîne de pauvreté, rimant des idylles à Musette, étourdissant les cafés et les brasseries de ses rudes saillies et de sa tonitruante faconde, vivant mal mais bon vivant, aimé par beaucoup, recherché par tous, fraternellement adopté par les étudiants aisés, qui, à tour de rôle, à l'heure de l'absinthe, l'invitaient à dîner ou à souper. Il avait déjà cette spécialité de *mots* bien frappés, qui partaient de jet, sonores et saisissants sous leur forme parfois vulgaire, et que souvent recueillaient les petites feuilles de la rive gauche.

La bohème, loin de l'atrophier, le purgea de sa gourme, mais sans lui rien ôter de ses qualités prime-sautières. Reçu avocat en 1859, il dut, pour faire son stage, avoir une vie d'intérieur : c'est le règlement. Une de ses tantes, Mlle Eugénie Massabie, se dévoua.

(1) *Mémoires d'un homme de lettres.*

La *tantan*, comme il l'appelait, avait 5,000 livres de rente, et M. Gambetta père, ravi des premiers succès de son fils, avait porté spontanément de 100 à 250 francs par mois la pension qu'il lui servait. C'était plus que l'aisance, c'était relativement la richesse. M. Léon Gambetta se sentit plus sûr de lui-même : il déserta peu à peu les brasseries pour la conférence Molé, où il eut des triomphes; il suivit assidûment les séances du Corps législatif, dans ce Palais-Bourbon où il devait un jour régner et gouverner. On commençait à parler de son verbe chaud et de ses aptitudes politiques. Un soir, dans son légendaire salon de la rue Saint-Guillaume, où l'hospitalité avait tant de bonne vieille grâce et d'esprit, Mme Ancelot dit à ses hôtes, sans se douter assurément qu'elle parlait d'un successeur de Napoléon III : « Mon gendre Lachaud a un nouveau secrétaire, un jeune homme très éloquent, paraît-il, avec un bien drôle de nom... Attendez... il s'appelle M'sieur Gambetta. »

Le jeune secrétaire ne fut pas ingrat. Il se savait orateur et se croyait écrivain. Dans un de ces petits journaux, où tout le monde écrit et que personne ne lit, il fit un portrait à la plume du célèbre avocat impérialiste : portrait enthousiaste, où se reconnaissent, sous une certaine puissance de touche, « le pathos et la naïveté des débutants ». Entre temps, il plaidait de pauvres petites causes, dont sa verve italo-gasconne relevait la désolante aridité. Le contact séduisant de Me Lachaud l'avait « décortiqué », selon sa propre expression : loin d'être « irréconciliable », à cette époque de sa vie, il inclinait à dépouiller le vieil homme, ou plutôt le jeune homme; il commençait à entrevoir la révoltante inanité de la doctrine révolutionnaire, propice tout au plus aux médiocrités. Il plaida brillamment, avec un raffinement de tenue, pour M. Barbey d'Aurevilly, le dernier chevalier de l'ancienne société française. Mais ce n'étaient là que les bagatelles de la porte, les hors-d'œuvre du début. « Il savait qu'il irait haut, disait-il, mais sans savoir où, — *comme quelqu'un qui monte dans un ballon!* » Entre intimes, au cabaret ou dans son logis de la rue Vavin, il se plaisait à imiter les premiers rôles de la tribune, surtout M. Jules Favre, dont il reproduisait avec un rare bonheur la verve sifflante, le timbre nerveux, le geste saccadé, le rictus amer, les vibrantes périodes. Aux bravos frénétiques de cette chambre d'amis, il répondait avec une moue modeste, sous laquelle se dissimulait l'impatience de son obscurité : « Vous voyez, ça n'est pas bien malin!... »

Et Cahors commençait à parler de « Léon ». Un honnête Cadurcien a décrit l'effet que produisait dans son lieu natal l'arrivée périodique du bouillant stagiaire.

« Il débarquait de Paris avec un *bagout* sans égal. Il passait des soirées au café Tivoli à raconter des histoires insensées. On ne savait où il allait pêcher tout ça. Il avait des aphorismes à faire frémir. Bref, qu'on me passe le mot, il *épatait* Cahors. Un jour, quelqu'un d'ici lui parlait de travailler sérieusement les grandes questions sociales : « Le travail, de nos jours, répondit-il, le travail « comme vous l'entendez, c'est un obstacle. » Un autre jour, dans une discussion au même café Tivoli, il prit à partie un dentiste, M. R..., qui n'était pas de son avis : « Tenez! s'écria-t-il en frappant sur la table avec violence, comme bientôt il frappera sur la tribune, — « un homme malin n'a qu'à vouloir pour tenir toute la France « dans sa main! »

Cette pensée le hantait, le dominait, à chacun de ses obscurs triomphes; il souffrait de son niveau, de ses succès mêmes, dont la sphère lui paraissait injustement étriquée, et volontiers il eût pris pour devise le *Quo non ascendam!*

La conférence Molé était, comme elle est encore, une école de faconde, une façon de parlement au petit pied, le théâtre des jeunes artistes politiques. Un soir que M. Léon Gambetta venait d'y prononcer une longue et brûlante harangue, un de ses confrères l'emmena dîner. Le jeune orateur but de la bière en silence et mangea des viandes froides. « Je vous revaudrai cela un jour, » dit-il en achevant. Et il ajouta en allumant un cigare : « J'ai une tête à mener la France. » Il avait « une tête à mémoire », comme dit Mme de Sévigné : car son amphitryon fut un des premiers avocats que le gouvernement de la Défense nationale expédia dans les départements en qualité de commissaires de la République.

Ce fut vers 1865 que M. Gambetta rencontra M. Spuller, au Palais. Ils étaient à peu près du même âge, tous deux avocats, tous deux d'origine étrangère, vivant de la même vie, suivant les mêmes conférences: ils se lièrent. Le Génois avait besoin d'amis dont l'admiration lui fît la courte échelle; aucun ne lui fut plus dévoué que le Badois. Plus instruit mais moins ambitieux, plutôt curieux que passionné de politique, goûtant l'action sans être homme d'action, comme on goûte une qualité que l'on n'a pas, M. Spuller, alors rédacteur au *Journal de Paris*, se fit le secrétaire de son ami;

il était le confident, l'homme d'affaires. Le conseiller, l'homme de confiance, c'était un autre avocat, qui avait souvent, a-t-on finement dit, plus d'esprit que de raison, pratique néanmoins et sceptique, estimant que l'homme absurde est celui qui ne change jamais, et que le sage doit, selon les temps, crier « Vive le Roi ! » ou « Vive la Ligue ! »

Gambetta et Laurier, Damon et Pythias, les deux inséparables ! Ils ne se quittaient plus, en effet, et c'eût été faillir à la courtoisie que d'inviter l'un sans l'autre. Ils mangeaient ensemble, ils pensaient ensemble, ils voyageaient ensemble. Une fois ils s'en allèrent par-delà les monts, sous ce beau ciel d'Italie qui épanouissait le cœur de M. Gambetta. Dans son enfance, son père l'avait quelquefois emmené à Celle, près de Savone, au pays de Gênes ; devenu homme, il voulut revoir le village natal des siens, la rustique maisonnette qu'ils avaient quittée pour venir à Cahors : — pèlerinage filial, qui tourna au voyage de Rabelais.

Si vous avez été en Italie, vous avez sûrement visité Tivoli, et par conséquent le tunnel du mont Catillo. Ce remarquable ouvrage d'art est placé sous la protection de la Madone, et tous les personnages illustres qui l'ont exploré, y ont laissé une inscription en souvenir de leur passage. On y lit notamment sur deux plaques de marbre blanc : « *Impératrice de Russie*, 1835. » — « *Le comte et la comtesse de Chambord*, juin 1847. » Nos deux touristes, dans la grotte des Sirènes, gravèrent à la pointe du couteau, en souvenir de leur passage et de la sensation qu'ils éprouvèrent, l'inscription suivante :

Laurier Gambettaque, duo republicani, hic...

Le latin dans les mots peut braver l'honnêteté ; mais je ne suis pas assez humaniste, ni assez humoriste, ni assez républicain, pour reproduire la *cauda* de cette épigraphie rabelaisiennne.

Une autre fois, les deux amis tirèrent du côté de l'Angleterre. En grattant M. Laurier, déjà, à cette époque on eût trouvé le centre droit : aussi emmena-t-il son Euryale chez S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. L'accueil du prince exilé fut, comme toujours, charmant ; et M. Gambetta, prêché par Nisus, put croire un instant qu'il avait enfin trouvé sa voie. On a nié cette visite, on a nié que M. Gambetta connût Mgr le duc d'Aumale ; le démenti ne tient pas debout quand on se remémore le procès Bazaine, dans cette salle à manger d'été du Trianon de Marie-Antoinette, transformée en prétoire de conseil de guerre, — et le salut qu'un des témoins adressa au président

en passant devant lui, salut froid et correct, mais où le regard parla. Certainement, cette figure princière n'était pas nouvelle pour lui, et la froideur de l'attitude avait clairement un sous-entendu, un correctif dans la sympathie du souvenir, loyalement célé d'un commun et tacite accord au *profanum vulgus*. — Le président était Mgr le duc d'Aumale; le témoin était M. Léon Gambetta.

M. Urbain Rattazzi n'ignorait, je pense, aucune des circonstances de l'excursion d'outre-Manche de M. Laurier et de son ami, lorsqu'il émit ce pronostic : « M. Gambetta finira ministre d'un roi constitutionnel. »

V

L'envie de parvenir, même aidée par le talent, n'en fournit pas toujours le moyen. M. Gambetta guettait les événements, mais en vain : les jours passaient, et son renom n'avait guère franchi les étroites limites de ses relations; la médiocrité pesait à ses épaules comme un suaire de plomb. Au lendemain de la fatale expédition du Mexique, il sembla un instant que l'empire vacillait sur sa base : était-ce un prélude, le commencement de la fin? Ses adversaires ne le pensèrent pas plus que lui-même, qui croyait fermement à sa pérennité, et M. Gambetta ne fut pas plus clairvoyant que les autres. Il eut alors des accès de découragement devant cet horizon fermé. M. Émile Ollivier n'avait pas encore donné l'exemple du ralliement; dans le camp républicain tous les postes de vedette étaient occupés.

Un soir d'hiver, en 1867, quelques jeunes journalistes, écrivains et avocats, réunis au café Riche, furent engagés à souper par M. Francisque Sarcey. Le repas fut gai; on eut de l'esprit, on fit des paradoxes. On parla du présent, du passé, de l'avenir, encore confus pour la plupart des convives. « Moi, — dit un jeune avocat barbu, à la voix retentissante, à l'accent sonore, — je n'ai qu'un regret : c'est de n'avoir pas opté, lors de ma majorité, pour la nationalité italienne, comme j'avais le droit de le faire; j'aurais certainement trouvé ma place dans le grand mouvement national qui a suivi la guerre de 1859; je serais en passe de devenir ministre, député, tandis qu'ici..... avec la voie que j'ai prise... L'empire en a pour vingt ans dans le ventre... » Le jeune avocat s'appelait Léon Gambetta. — Que n'avait-il gardé sa nationalité!

A ce moment, il oscillait sensiblement entre ses préjugés de

brasserie et ses nécessités d'avenir. L'empire ne sut pas le prendre, s'il est vrai que M. Gambetta, vers cette époque, ait tenu ce propos : « Je ne veux pas entrer par la petite porte; je ne veux être ni conseiller de préfecture ni sous-préfet : je veux être préfet d'emblée. »

Soudain l'occasion vint à passer : il la saisit aux cheveux.

Le républicain Delescluze, au mois de novembre 1868, fut poursuivi sous l'inculpation d'avoir troublé la paix publique et d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, en écrivant différents articles qui précédèrent l'ouverture d'une souscription pour élever un monument au représentant du peuple Baudin, tué le 2 décembre 1851. M. Gambetta s'offrit à Delescluze, qui l'accepta pour défenseur. On se souvient de cette plaidoirie vibrante, enflammée, implacable, autre prélude du dernier acte de l'empire. L'avocat y mit toutes ses forces; l'homme y dégonfla son cœur, débordant du fiel de l'attente: il sentit que de ce procès politique allait dépendre sa destinée. La renommée était là, avec la popularité, la fortune et l'élévation: il la prit d'assaut, à coups de tonnerre.

« Oui, s'écria-t-il devant des juges stupéfiés de son audace, le 2 décembre, autour d'un prétendant se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation; de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de la force; de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières: *Ære alieno obruti et vitiis onusti!*

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes!

comme traduisait Corneille. C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des Cicéron, des Caton, des penseurs et des martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la botte d'un soldat! »

Hélas! il n'est pas une de ces paroles qui ne se retourne aujourd'hui, justicière et vengeresse, contre la mémoire du chef de l'opportunisme, du chef des « crocheteurs » de Solesmes et de Frigolet.

Qui voudrait flageller jusqu'au sang cette république que M. Gambetta nous a laissée façonnée à son image, n'aurait que bien peu de chose à modifier dans sa philippique de 1868. Combien de ministres que la France ne connaissait pas jusque-là; qui n'avaient ni talent, ni rang, ni considération : serviles exécuteurs des coups de force républicains, sabrant les institutions, les croyances et les lois, malgré les penseurs et les martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, de la liberté flétrie, du droit écrasé sous la botte d'un argousin !

L'avocat de Baudin, après avoir parlé près de trois heures à la barre de la 7e chambre, regagna son logis de la rue Bonaparte, étourdi, grisé, enfiévré de sa propre éloquence. Le voile de l'avenir se déchirait à ses yeux : il voyait clair enfin dans ses destinées; la victoire était à lui; le petit avocat passait d'emblée grand homme. « La foule n'y va pas par quatre chemins, a dit Proudhon, pour transformer un homme en dieu; elle a l'ivresse facile, et, pourvu qu'on sache lui faire entendre que tout vient d'elle, elle sait montrer que tout doit aller à celui qui s'aplatit convenablement devant sa bêtise. » M. Gambetta eut le courage de l'aplatissement : nous l'allons montrer tout à l'heure. Les « vieilles barbes » du parti, les vétérans des barricades, la jeunesse du quartier latin, les libéraux de tout acabit, les anti-impérialistes de toute nuance, les ennuyés, *cupidi rerum novarum*, comme dit Tacite, tous acclamaient le jeune tribun, le nouveau David qui allait abattre le Goliath du 2 Décembre. Comme Louis Blanc, il sentait déjà sous ses pieds le cadavre de la vieille société; sa parole était de la lave; il ne tarissait pas. Marseille et Paris l'élurent d'enthousisasme après qu'il eut passé sous les fourches du mandat impératif à Belleville.

« On ne peut pas gouverner la France contre les classes moyennes, avait-il dit aux Marseillais; on ne peut la diriger et la maintenir sans une généreuse alliance avec le prolétariat. La démocratie sincère, loyale, est la seule ennemie efficace de la démagogie, le seul frein, le seul rempart aux attentats des démagogues de tout ordre. Les démagogues! ils sont de deux ordres : ils s'appellent César ou Marat. Que ce soit aux mains d'un seul ou aux mains d'une faction, c'est par la force qu'ils veulent satisfaire, les uns et les autres, leurs ambitions ou leurs appétits. Ces deux démagogies, je les trouve également haïssables. »

« Farceur! » eût dit Proudhon. — Ce fut pourtant à l'aide de

cette phraséologie redondante et creuse qu'il battit, à Marseille, M. de Lesseps, M. Thiers lui-même, et que, plus tard, il capta dans le pays la confiance des classes moyennes. *Mundus vult decipi...*

On connaît les stipulations du « pacte de Belleville » ; le candidat les avait acceptées publiquement, solennellement, signées de son nom, et même apostillées de ce billet à Lachâtre : « Je jure obéissance au présent contrat et fidélité au peuple souverain. »

« ... Italiens génois (disait un écrivain français contemporain de Henri IV), qui sont gens, principalement ceux de cette ville-là, sublins par-dessus les autres en l'art de tromperie et infidélité (1). » Louis XI les donnait au diable, comme on sait. Mais Dante les avait déjà, d'une implacable main, cloués au pilori de l'histoire et de l'humanité : « Ah! Génois, Génois, race étrangère à toutes les vertus et noire de tous les crimes, pourquoi n'êtes-vous pas exterminés du milieu des peuples (2)? » Bon! calmez-vous, grand poète : il y a d'honnêtes gens partout!

Dans un livre publié en 1770, œuvre de l'abbé Caron, — *Vie du missionnaire Jacques Bridaine*, — on trouve cette petite anecdote :

« Prêchant la Pâque à Cahors, le missionnaire Bridaine s'écria : — Encore quarante jours, et Ninive sera détruite! Ne pensez pas cependant que je vienne vous annoncer la destruction de votre ville. A la vérité, vous avez mérité de périr, mais quelqu'un a intercédé pour vous. Et quel est cet intercesseur? Votre saint patron? Non : il est las de vos crimes. Votre bon ange? Non! La sainte Vierge? Non! Qui donc? Qui!... Eh bien, vous le dirai-je? cet intercesseur, c'est le diable! Le diable a demandé la conservation de Cahors : — car, a-t-il dit, si j'ai besoin d'un concussionnaire, je le trouve à Cahors; d'un brigand, à Cahors; d'un débauché, d'un avare, d'un orgueilleux, à Cahors, toujours à Cahors! » — Et ce n'est pas seulement le missionnaire catholique qui fulmine contre les Cadurciens; il semble que la colère de Dante poursuive les Gambetta hors de Gênes, jusque dans leur patrie d'occasion.

« Les enfants de Gomorrhe et de Cahors, lit-on dans *l'Enfer*, y sont marqués du même sceau que les impies et les parjures. »

Génois et Cadurcien! c'eût été trop pour un seul homme, si les

(1) Journal de Pierre de l'Estoile, mai 1609.
(2) *L'Enfer*, ch. XXXIII.

poètes devaient toujours être crus sur parole. Mais je dirai, pour Cahors comme pour Gènes : Il y a d'honnêtes gens partout; et je gage que, s'il revenait au monde, le vénérable Bridaine ne reconnaîtrait pas les Cadurciens..

Toujours est-il que, dès son premier pas sur la grande route de la politique, M. Gambetta se montra particulièrement « sublin ». Qu'on en juge : à Belleville, il avait accepté le mandat impératif; à Marseille, non. Élu dans l'une et l'autre circonscription, il opta pour celle où il n'avait pris aucun engagement. Ce premier croc-en-jambe au pacte de Belleville. Ne vous fait-il pas ressouvenir du charcutier Agoracrite, le candidat aristophanesque, disant aux électeurs : « Je te servirai avec zèle, ô peuple, et tu avoueras que tu n'as jamais vu d'homme plus dévoué à la république des gobe-mouches (1). » Puis Agoracrite, vainqueur au scrutin, monte triomphant au Prytanée en habit couleur de grenouille. Vous voyez que l'histoire se recommence.

Les grenouilles de Belleville demandaient un tribun : elles l'eurent, exubérant de verve, de volonté, d'ambition, hâbleur comme Rienzi, sceptique comme Cromvell, gouailleur comme Masaniello, tout entier à sa proie acharné; et sa proie alors, c'était l'empire. « Toujours agité, flairant la poudre, toujours dans l'excitation d'un lendemain de bataille, parlant haut, serrant fort la main, et rejetant en arrière ses cheveux drus d'un geste plein de décision et d'énergie. Charmant, d'ailleurs, plus que jamais familier, et se laissant volontiers arrêter dans son chemin pour causer ou rire : « Déjeuner à Meudon? répondait-il à un de ses amis qui l'invitait : volontiers; mais un de ces jours, quand nous en aurons fini avec l'Empire! (2) »

Les deux Émile, qui savaient par expérience ce qu'une opposition ardemment conduite peut faire de blessures à un gouvernement, aspiraient à canaliser ce torrent de sève, à le détourner sur le terrain de l'empire libéral; le transfuge n'y réussit pas mieux que le sénateur *in petto*. « L'empire tombera inévitablement, répondit M. Gambetta à M. Émile Ollivier, parce que ma fortune, pour qu'elle monte, a besoin qu'il tombe. » Et à M. Émile de Girardin, qui lui adressait cette observation : « Admettons que, par impossible, vous parveniez à renverser l'empire, que pourrez-vous faire de plus que lui? » L' « irréconciliable » réfléchit, sourit, et répar-

(1) Aristophane, *les Chevaliers*.
(2) Alph. Daudet, *Mémoires d'un homme de lettres*.

tit : « Nous jouerons le même air, mais nous le jouerons mieux. »

Le 24 avril 1870, M. Gambetta écrivit une sorte de préface de sa carrière. On sait ce que valent les préfaces; il paraît cependant qu'on ne le sait pas assez.

« Il faut dire, redire et prouver que pour nous le triomphe de la démocratie, fondée sur de *libres institutions*, c'est *la sécurité et la prospérité assurées aux intérêts matériels*, *la garantie étendue à tous les droits*, *le respect de la propriété*, la protection des droits sacrés et légitimes des travailleurs, l'amélioration et la moralisation des déshérités, *sans atteinte*, *sans péril pour les favorisés de la fortune et de l'intelligence*. Dites bien que notre passion, c'est uniquement d'amener *la justice et la paix sociale* parmi les hommes. » — *Farceur!* dirait encore Proudhon.

Trois mois après, il votait la guerre contre la Prusse, et ce ne fut pas le moins raisonné de ses votes. Plusieurs le suspectèrent de préparer par ainsi son évolution, en vue de recueillir la succession ministérielle de M. Émile Ollivier; c'était peut-être un jugement téméraire. M. Gambetta ne risquait rien à voter la guerre : si nous étions victorieux, il avait le bénéfice du patriotisme; si nous étions vaincus, l'empire tombait.

L'empire tomba, et, le 4 septembre, un coup d'État de la rue jeta brusquement sur le pavois l'avocat de Baudin.

VI

Il est convenu qu'un homme politique, aujourd'hui, doit pouvoir discourir *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Doué d'une belle mémoire, bourré plutôt que nourri d'un bric-à-brac de lectures sans méthode et sans choix, de lectures hybrides et mal digérées, surtout de centons révolutionnaires; fort d'une intarissable volubilité servie par un organe de Stentor; sachant par cœur Rabelais, Murger et Victor Hugo, M. Léon Gambetta, à la date du 4 septembre 1870, était-il préparé aux affaires? Son bagage d'écrivain, composé du portrait de Me Lachaud, de petits vers, d'articles d'art et d'une paradoxale étude inédite sur « Rabelais jurisconsulte », était encore plus volumineux que son bagage politique, formé d'un plaidoyer de circonstance et de quelques harangues. Lui qui exaltait la

devise de Hocne : RES, NON VERBA, il n'avait guère que des mots à son acquit; cela ne suffit pas pour faire un homme d'État : mais le peuple le plus spirituel se paye volontiers de mots. M. Gambetta ne l'ignorait pas, non plus que ce que Joseph de Maistre a dit de ce même peuple avec une sanglante ironie :

« Il y a, comme on sait, plusieurs espèces de courage, et sûrement le Français ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il ne l'est pas devant l'autorité même la plus injuste. Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit libre. En cinq ans, on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et *toujours le peuple obéit*. Jamais on n'a vu réussir un seul de ses efforts pour se tirer de sa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit : Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûrs que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez. Et ils l'ont fait (1). »

Auguste Comte, qui préconise et glorifie la force, était le philosophe préféré de M. Gambetta, et Rabelais, qui sue le mépris des hommes, son auteur favori, son livre de chevet.

Mais la violence et la vulgarité ne sont pas des vertus d'État, et le mépris des hommes n'inspire que l'antithèse de l'esprit de gouvernement, c'est-à-dire l'esprit de despotisme.

Le 4 septembre, la chasse aux portefeuilles fut une véritable course au clocher. Deux fiacres, à fond de train, couraient en même temps s'emparer du ministère de l'intérieur : dans l'un était M. Léon Gambetta; dans l'autre, M. Ernest Picard. Le plus jeune arriva bon premier et décrocha le ministère. M. Picard, trouvant la place prise, tourna sa voiture vers les finances : il eut les finances. « Quelles études, a-t-on demandé fort indiscrètement, avaient préparé M. Picard aux finances? » Les mêmes, sans aucun doute, qui avaient préparé M. Gambetta à l'intérieur — et à la guerre. — C'est la morale des révolutions.

Dans l'après-midi, à l'Hôtel de ville, eut lieu l'installation du gouvernement nouveau.

M. Gambetta était avec MM. Arago, Jules Ferry, Picard, Crémieux, dans la salle Saint-Jean. Le tumulte était indescriptible.

(1) J. de Maistre, *Considérations sur la France.*

Tous ceux qui venaient de faire invasion une heure auparavant au Corps législatif étaient là. Pascal Grousset et Ulrich de Fonvielle entouraient M. Henri Rochefort, qu'ils avaient été chercher à Sainte-Pélagie. Raoul Rigault avait couru s'emparer de la préfecture de police : il y avait prévenu M. de Kératry. Félix Pyat pérorait. Malon, André Rousselle, Razoua, armé d'un gros bâton noueux; Jaclard, Gromier, Cavalier, dit Pipe-en-Bois; Peyrouton, M. Guyot-Montpayroux, revenant du Corps législatif, s'agitaient, criaient, haranguaient. On se félicitait, on s'embrassait. M. Dréo donnait et demandait des nouvelles, en attendant son beau-père, M. Garnier-Pagès, qui, pour n'être pas venu assez vite, laissa prendre à M. Arago la mairie de Paris. Millière, l'homme de main de Delescluze, monté sur un tabouret, prononçait un discours. Delescluze lui-même, regardant, observant, parlant peu, allait et venait. M. Jules Ferry a dit de lui qu'il « rôdait » autour de la pièce où il supposait que le gouvernement allait délibérer.

Le gouvernement délibéra la proclamation de la République, puis commença une curée homérique des places. De bons jeunes gens échappèrent aux obligations du service militaire pour aller s'embosser patriotiquement dans les oasis préfectorales et clamer la guerre à outrance, à 30 ou 40,000 francs par tête. Le moindre avocat eut sa part de gâteau. Un hypocondre fit la statistique des traitements et émoluments que percevaient à eux tous les cinquante-sept avocats à la cour de Paris qui, du 4 au 7 septembre, furent investis de fonctions préfectorales: il arriva ainsi à un total annuel de 855,000 francs. M. Laurier, devant qui se faisait ce calcul, s'écria avec une malicieuse bonhomie : « Voilà ce qui peut s'appeler de la chance! A eux tous, au Palais, ils ne gagnaient pas 1000 écus par an! » Autre morale des révolutions.

A peine nanti du portefeuille de l'intérieur, M. Gambetta signa la nomination de M. Étienne Arago comme maire de Paris, et la révocation en masse de tous les maires d'arrondissement, auxquels il donna, sans désemparer, des remplaçants d'un radicalisme immaculé. Quelques choix étaient si scandaleux, que le gouvernement, dans sa séance du 6, protesta. La discussion fut vive. M. Picard et M. Jules Favre lui-même accablèrent de reproches leur jeune collègue de l'intérieur, et le général Trochu menaça de donner sa démission. M. Gambetta reconnut ses torts avec un adroit mélange de souplesse et de résistance, et parvint à parer le coup. On proposa

de faire nommer les maires à l'élection : M. Gambetta atermoya, et, le lendemain, on s'occupa d'autre chose.

Ce qu'étaient alors les conseils du gouvernement, et comment M. Gambetta devint dictateur, je vais le dire. Un soir, au commencement du siège, sur la place du Carrousel, je rencontrai le général X... Il était en uniforme, fumait un cigare, et se dirigeait à pas lents vers la rue de Rivoli :

« Où allez-vous ainsi? lui dis-je. — Hé! je me rends, comme tous les soirs, au conseil présidé par Trochu. Nous sommes censés nous y occuper de la défense nationale. Ah! pauvre France! pauvre Alsace!... Je ne vous ai pas vu depuis tous ces événements : causons donc un peu. — Mais vos moments sont précieux : je ne veux pas vous retenir. — Allons donc!... pour ce que je vais faire là-haut!... — Eh! que faites-vous donc là-haut? — Rien, rien, absolument rien. Nous nous réunissons tous les soirs pour entendre, pendant des heures, les deux plus assommants bavards de la terre, Trochu et Gambetta. On ne m'a encore consulté sur rien, je n'ai pas encore pu dire un mot. Il n'y en a que pour Gambetta et Trochu. Quand Trochu a fini de parler, c'est Gambetta qui commence, puis c'est de nouveau Trochu, puis c'est de nouveau Gambetta... Et tous deux presque toujours en dehors de la question... Des flux de paroles creuses, tout ce que vous pouvez imaginer de plus nul... Moi, je n'écoute plus, je regarde le plafond. A une ou deux heures du matin, on se sépare sans avoir décidé ou même examiné quoi que ce soit... Et voilà!... » Quelques jours après cette conversation, je retrouvai mon général sur le même trottoir de la place du Carrousel, toujours en uniforme et fumant philosophiquement son cigare. « Eh bien! lui dis-je, voilà donc Gambetta parti en ballon!... — Oui, c'est Trochu qui l'y a engagé. — Et pourquoi? — Oh! tout simplement pour pouvoir parler désormais tout seul au conseil. »

Cela se disait tout bas; mais tout haut on disait que l'avocat de Baudin prenait son vol pour aller électriser « la province », réchauffer les courages, exalter les âmes, renouveler les miracles révolutionnaires des pères de 92 : — miracles apocryphes, comme on sait; ou du moins en faut-il reporter l'honneur aux vieux soldats de la royauté. M. Gambetta partait en compagnie de M. Spuller, tous deux dûment emmitouflés de fourrures : Le ballon *Armand-Barbès* portait, paraît-il, avec ce fils de Génois et ce fils de Badois,

le stock de patriotisme de la France, son honneur, sa fortune... — Etrange!

« Fatal ballon! » s'écria M. Glais-Bizoin, candide vieillard. Fatal, en effet! Ainsi, dans une des crises les plus formidables de son histoire, la France, comme une proie d'aventure, allait se trouver la chose de politiciens sans mandat, de Carnots d'estaminet, de Français d'occasion, d'hommes qu'elle ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni rang, ni situation, ni expérience! Pauvre France! fatal ballon! Au moins, lorsqu'au moyen âge les républiques d'Italie appelaient au pouvoir suprême un étranger, c'était, avec des formes régulières, pour mettre fin aux compétitions des factions, non pour les aviver et les pousser à l'aigu. L'étranger apaisait les dissensions en tenant la balance égale entre tous les partis; héros d'intégrité, justicier sévère d'abord envers lui-même, il se gardait méticuleusement d'épouser, de paraître épouser une cause, de se montrer l'homme d'un parti, c'est-à-dire de n'être plus inviolablement l'homme de tous. M. Gambetta, qui pourtant connaissait mieux l'histoire des républiques italiennes que les fastes de la monarchie française, oublia ses modèles: sa dictature improvisée ne fut pas celle du salut de la patrie, mais de la prédomination d'un parti. Il le confessa crânement devant la commission d'enquête : « Il faut gouverner avec un parti... On ne fait de bonne politique que lorsqu'on gouverne avec un parti. » Or son parti avait ouvertement préparé la défaite, sous l'empire, en poussant furieusement à la diminution de l'armée, en affaiblissant son moral; en reprochant sans trêve au gouvernement de vouloir faire de la France une vaste caserne, d'arracher des bras à l'agriculture, en insultant les « traîneurs de sabre », les « porteurs de plumet », les « rongeurs de budget ». Chaque fois que le maréchal Niel voulait former la garde mobile, l'armée de suprême réserve, qui eût pu être l'armée de salut, les Jules Favre, les Pelletan, les Gambetta et *tutti quanti* fulminaient à la tribune; et le logicien Raspail allait jusqu'à demander le renvoi de tous les soldats dans leur famille. C'est à ces hommes néfastes, imbéciles ou criminels, qu'incombe la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Voilà ce que dira l'impartiale histoire; et, par la voix de Juvénal, condamnant au nom de la patrie des lois trop propices aux escamotages de nationalité, elle flagellera cette lie exotique qui envahissait la Rome impériale, viciant son génie, sa langue et ses mœurs, assaillant les fonctions, servile et insolente,

souple et rusée, loquace et cupide, lamentable précurseur des catastrophes nationales. — Un étranger peut bien aimer loyalement, en seconde ligne, un pays qui n'est pas le sien, vouloir sa prospérité, sa gloire, son salut, mais à la condition de n'avoir ni un esprit faux, ni un caractère outrecuidant, ni une ambition désordonnée, ni un entourage de rebut; sinon, trahissant inconsciemment tous les intérêts de son pays d'adoption, il lui attirera d'effroyables périls et peut-être d'irréparables désastres.

« De tout temps, disait naguère, non sans un peu d'étourderie, le journal de M. Gambetta, les gens de robe ont été de pauvres politiques. »

Nous allons les voir à l'œuvre, sous la conduite de l'avocat de Baudin.

VII

Avant l'arrivée de M. Gambetta, il n'y avait, pour représenter le gouvernement de la Défense nationale en province, que MM. Crémieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon. Ce dernier avait naturellement la marine; qui donc aurait le département de la guerre? Le soir du jour où cette question fut tranchée, M. Glais-Bizoin causait avec un de ses amis : « Nous l'avons échappé belle aujourd'hui, disait-il. L'Europe aurait bien ri!... Croyez-vous qu'il a été un moment question de nommer Crémieux ministre de la guerre? Concevez-vous l'ébahissement du monde entier en voyant Crémieux occuper cette position? Nous aurions été la risée des puissances. Crémieux en général!... C'eût été par trop grotesque. — Qui donc a-t-on choisi alors? — MOI!!! » Un avocat chasse l'autre, et voilà M. Gambetta ministre de la guerre. En tombant de ballon, il placarde un appel au pays : « La victoire ou *la mort!* » Le 4 novembre, nouvelle proclamation vibrante : « Il faut nous sacrifier *tous* et *tout entiers!* » Quelques jours plus tard, s'adressant aux pauvres mobiles que son incurie voue à toutes les souffrances : « Sachez mériter la victoire par la pratique des vertus militaires, qui sont aussi les vertus républicaines, le respect de la discipline, l'*austérité de la vie*, le *mépris de la mort!* » Le 30 novembre, à l'armée du Mans : « Ni les périls ni la *mort* ne doivent vous paraître redoutables... » A Bordeaux, le 1er janvier, du balcon de la préfecture : « Cette mission, il faut la conduire jusqu'au bout, jusqu'à l'*entière immolation de soi-même!* » A Lille, le 29 janvier : « Vaincre ou

périr! » — Et, après avoir cité les paroles célèbres de Jules Favre, « de cet homme qui est l'honneur du parti républicain », le dictateur s'écrie : « Oui, *nous périrons* plutôt que de nous démentir! » Il périt, en effet, douze ans après, d'une périty phlite : *Verba et voces!* Ce qui décuple l'ardeur du soldat, ce ne sont pas d'héroïques hâbleries à distance, c'est la présence et l'exemple du chef. Un général peut dire avant le combat : *Nous vaincrons ou nous mourrons!* et revenir du champ de bataille le front haut, même vaincu, lorsqu'il a vaillamment payé de sa personne, aux yeux de tous ses hommes, et que la mort n'a visiblement pas voulu de lui. Mais les Tyrtées de cabinet ne servent qu'à faire rire les soldats, en attendant qu'ils fassent pleurer les mères.

Pour combattre l'étranger, M. Gambetta s'entoura tout d'abord d'étrangers : l'homéopathie appliquée à la guerre. Son Carnot, à lui, c'est un jeune Polonais de vingt-neuf ans, M. A. Wieczflinski, dit « de Serres », inspecteur des chemins de fer autrichiens. Il affuble en général français le grotesque Garibaldi, le vieux forban qui, en 1849, s'était vanté d'avoir baigné ses mains dans le sang français, et qui, en 1875, se vantait d'avoir, en 1870 et 1871, « souhaité le triomphe des armes prussiennes (1). » — Il y avait aussi des étrangers de toutes les latitudes dans son personnel de soixante-dix secrétaires. M. Spuller était son *alter ego*, son ombre. Au moins, M. de Freycinet, « l'immortel étourdi », était de race française; mais le brave Chanzy ne l'en appréciait pas mieux pour cela. Au fond, tout le monde sentait que, pour le salut de la patrie, un général comme celui-là, par exemple, eût valu cent mille fois mieux que le « Mangin sans casque », comme l'appelait M. Jules Grévy, — et que sa tourbe d'impropres. C'était aussi l'avis de M. Crémieux et surtout de M. Glais-Bizoin, qui n'eussent pas été, au département de la guerre, des ardélions plus dangereux. Ils inclinaient ouvertement dans le conseil, et au dehors, pour que leur liberté d'initiative et d'action fût rendue à des chefs d'armée d'une valeur incontestable, comme d'Aurelle et Chanzy; mais le dictateur n'entendait pas de cette oreille. A la première séance, au premier mot, il jeta rudement son portefeuille sur la table, en disant : « Voici ma démission de ministre de la guerre; tout le personnel du ministère se retire avec moi. »

(1) Lettre de Joseph Garibaldi à M. Schön.

« Et alors, dit M. Glais-Bizoin, eut lieu *une tempête de paroles que la plume ne saurait rendre*. Je n'ai que trop l'habitude de prendre en pareil cas le ton de mon interlocuteur, et même de l'élever un peu plus haut. Crémieux, *avec des larmes dans la voix, se jeta au cou de Gambetta*, le suppliant *de revenir sur sa décision;* il m'exhorta ensuite avec la même chaleur à maintenir la concorde entre nous. Comme je tenais pour doublement fatale cette imposition des volontés d'un ministre de la guerre *à des généraux devant l'ennemi, et la dispersion de notre armée, composée de cinq corps, dont le ministre de la guerre en tenait trois au bout du fil télégraphique, exclusivement à ses ordres*, à savoir : les 17e 18e et 20e, et tellement écartés du centre, qu'ils sont restés *l'arme au bras pendant la bataille*, je fus inébranlable. Alors Crémieux déclara qu'il allait recueillir les voix. « Il faudra bien, dit-il, que vous vous soumettiez à la décision de la majorité. » Son vote, joint au *double vote de Gambetta*, ayant *fait la majorité*, je dus m'incliner. Depuis ce jour, je trouvai notre ministre de la guerre de plus en plus caché et absolu dans ses *projets guerriers.* »

Fatal ballon! pauvre France!... Un jour, le bruit se répand à Tours que l'action du commandant en chef de l'armée de la Loire est entravée par les ordres supérieurs de M. Gambetta. La nouvelle émeut vivement les esprits, et une délégation se porte au camp du général d'Aurelles pour connaître la vérité. Les délégués trouvent le général dans un découragement profond : « Que voulez-vous que je fasse? leur dit-il avec amertume. J'avais combiné une opération basée sur mon aile gauche. Tout était prêt et j'allais agir, quand, hier matin, au moment de lancer mes ordres, j'apprends *par hasard* que je n'ai plus d'aile gauche! M. Gambetta en avait disposé pendant la nuit, et, par dépêche, venait de l'envoyer brusquement dans une autre direction, *sans même m'en prévenir!...* » Les délégués croyaient rêver en entendant cette stupéfiante révélation; ne croit-on pas rêver en la lisant? Les désastres se succédaient, sans entamer la suffisance et la sérénité du désorganisateur en chef.

Oscar DE POLI.

(*A suivre.*)

LE CODE

DE

LA CHEVALERIE[1]

I

Les lois de la Chevalerie, dit Sainte-Palaye (2), « auraient pu être « adoptées par les plus sages législateurs et par les plus vertueux « philosophes de toutes les nations et de tous les temps ». On ne saurait guère reprocher à cet hommage qu'un léger parfum de dix-huitième siècle. Il est, au reste, souverainement juste.

Ce Code si vanté n'a jamais été, par malheur, formulé assez nettement, et il est trop vrai que l'or pur de la primitive chevalerie n'a pas tardé à subir plus d'un alliage compromettant. Dès le douzième siècle, — on oublie trop cette date, — les romans de la Table-Ronde ont répandu parmi nous le goût d'une chevalerie qui peut passer pour moins sauvage, mais qui est certainement moins virile. Les élégances d'un amour facile y occupent la place réservée jadis à la seule brutalité de la guerre, et l'esprit d'aventures y éteint, hélas! l'esprit des croisades. On ne saura jamais combien ce cycle de la Table-Ronde nous a fait de mal. Il nous a policés, soit; mais amollis. Il nous a enlevé notre antique objectif, qui était le tombeau du Christ, conquis à coups de lances et à flots de sang. Aux austérités du Surnaturel il a substitué le clinquant du Merveilleux. C'est à cette littérature charmante et dangereuse

(1) Voir, dans la *Revue* du 1er octobre 1882, l'article intitulé : *les Origines de la Chevalerie.*

(2) *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, éd. de 1781, t. I, pp. 74, 75.

que nous devrons un jour cette chevalerie de théâtre, vantarde et téméraire, qui nous a été si fatale durant la guerre de Cent ans. C'est contre elle enfin, bien plus que contre notre antique Épopée, que Cervantes aiguisera ses crayons, et il faut bien avouer que certains de ses griefs ne sont point illégitimes. Grâce à cet envahissement regrettable, nous nous faisons aujourd'hui une fausse idée de la véritable Chevalerie, que nous confondons trop aisément avec je ne sais quelle galanterie délicate et parfois excessive. Le temps est venu de protester contre une telle erreur.

La Chevalerie dont nous allons tracer le code est celle des onzième et douzième siècles; c'est celle des croisades; c'est celle de notre épopée nationale. Elle paraîtra rugueuse et barbare à quelques-uns; mais, en vérité, elle est mâle et saine, et a fait de nous cette forte race dont la gloire a rempli le monde. En dépit de l'invasion des romans bretons, le douzième siècle demeure, comme l'a dit Jules Quicherat, « le grand siècle du moyen âge », et c'est à des œuvres de ce temps que nous emprunterons les meilleurs éléments des pages qui vont suivre (1).

Il semble qu'on puisse réduire à dix Commandements le Code antique de la Chevalerie, et nous avons voulu les exprimer ici sous une forme populaire qui les fera comprendre d'une façon plus vivante. C'est cette forme même dont il a plu à Dieu de revêtir le Décalogue du Sinaï, pour le graver dans tous les entendements, dans tous les cœurs.

I. Tu croiras à tout ce qu'enseigne l'Eglise, et observeras tous ses commandements.

II. Tu protégeras l'Église.

III. Tu auras le respect de toutes les faiblesses, et t'en constitueras le défenseur.

IV. Tu aimeras le pays ou tu es né.

V. Tu ne reculeras jamais devant l'ennemi.

VI. Tu voueras aux Sarrazins une haine sans merci et leur feras une guerre sans trêve.

VII. Tu satisferas exactement à tes devoirs féodaux, s'ils ne sont pas contraires à la loi de Dieu.

(1) La plupart de nos Chansons du treizième siècle (à tout le moins jusqu'à la fin du règne de saint Louis) continuent assez exactement la tradition chevaleresque du douzième siècle : elles appartiennent à la même famille, sont animées du même esprit et rendent le même son.

VIII. Tu ne mentiras point et seras fidèle à la parole donnée.

IX. Tu seras libéral et feras largesse à tous.

X. Tu seras partout et toujours le champion du Droit et du Bien contre l'Injustice et contre le Mal (1).

II

Le premier commandement de ce Code trop peu connu en est le plus important et le plus sacré. On ne pouvait devenir chevalier sans être chrétien, sans avoir reçu le baptême. C'était la condition officiellement requise et rigoureusement nécessaire : « Sainte ordene de chevalerie — Seroit en vous mal emploïe, — *Se n'avez batesme, ne foi* (2). » Cette foi était aux yeux de nos pères l'équivalent absolu de la certitude : c'était la *certaine loi* (3). L'idée de Dieu alors remplissait tout, animait tout, et c'était l'air même que l'on respirait en ces siècles croyants (4). Mais cette idée de Dieu n'avait rien de vague, et on la précisait encore par l'affirmation de la divinité du Christ : « Il nous aima tant qu'il nous a donné son « nom, et nous nous appelons chrétiens (5). » Avant cette célèbre bataille d'Aliscans, qui doit se changer en un si grand désastre pour la race chrétienne tout entière, le jeune Vivien, qui va bientôt mourir, fait une courte harangue à ses chevaliers : « Ces païens, « dit-il, ne croient qu'à l'Antechrist, et tous leurs dieux sont chétifs « et misérables; mais quant à nous, nous croyons au Roi du paradis, « qui est mort et qui est ressuscité (6). » Puis il ajoute, en levant ses

(1) V. ces Commandements, sous une forme notablement différente, dans notre article de la *Revue des questions historiques*, t. III, 1867, p. 355.

(2) L'*Ordene de chevalerie*, éd. Barbazan, Lausanne, 1759, p. 116.

(3) « Et si creürent en la certainne loi. » (*Auberon*, éd. A. Graf, v. 1356.)

(4) « La *croix de par Dieu* est mise en tête des lettres, des chartes, des alphabets. On inaugure les voyages, les combats, les jeux même par le signe de la croix. Le charpentier, à son premier coup de hache, ne manque pas de dire : « Or i soit Deus. » Le barbier, en prenant son rasoir, fait le même vœu : « Or i ait Deus part. » (*Histoire littéraire*, XXIV, 415. Cf. XXI, 165.) Il va sans dire que cette citation ne s'applique pas uniquement aux douzième et treizième siècles.

(5) *Antioche*, éd. P. Paris, t. I, pp. 7 et 8.

(6) *Covenant Vivien*, éd. Jonckbloet, p. 173, vers 395-399. (Nous avons emprunté une variante au ms. de la Bibl. nat. fr. 1448.) Cf. les vers 369 et ss. : « Dist [Viviens] : Bone gent absolue, — N'aiez peor de la gent mescreüe. — Il n'ont de Deu ne force, ne aïue. » Etc., etc.

yeux au ciel : « Pensez à nos âmes, ô mon Dieu, et réunissez-les là-« haut. Quant à nos corps, il en sera ce que vous voudrez (1). » Là-dessus il court, que dis-je? ils courent tous à la mort, au martyre. La foi de ces rudes soldats, cette foi qui est si précise, n'a également rien de fade, ni de mièvre, ni d'efféminé. Nous n'avons pas affaire aux petites sucreries de certaines dévotions contemporaines; mais à un bon et franc miel sauvage. C'est un catholicisme grossier, mais loyal. On ne s'étonnera pas, d'ailleurs, que d'aussi rudes chrétiens aient été rigoureusement logiques. Ils entendent bien ne pas se tenir sur les hauteurs stériles de la théorie, et savent qu'ils doivent pratiquer leur foi : « Écoutez ma chanson, dit à ses auditeurs l'un « de nos derniers poètes (2). Vous y apprendrez comment on doit se « peiner ici-bas pour y accomplir la loi de Dieu. » *Essanplir la loi Deu :* tout est là.

L'idée de l'athéisme n'était pas faite, on le comprend, pour entrer dans l'esprit du baron féodal qui se transformait de plus en plus en chevalier chrétien, et c'est à peine si, dans toute notre vieille épopée, nous rencontrons quelques figures d'athées. Ce farouche Raoul de Cambrai, cette sorte de sauvage qui n'est chrétien qu'à fleur de peau, a des moments d'athéisme féroce. Dans le poème si primitif qui lui est consacré et où nous retrouvons, encore toute chaude, la tradition du dixième siècle, il est une heure solennelle entre toutes : c'est celle où Raoul se trouve dans la bataille en face d'Ernaut, comte de Douai, dont il vient de tuer le neveu, et dont il a tué, jadis, ou laissé tuer les deux enfants (3). A ce duel, où Ernaut représente le droit et Raoul la force, le vieux poète ne craint pas de consacrer plusieurs pages. Le pauvre comte de Douai n'est pas de force à lutter longtemps contre un tel ennemi, et voilà qu'il s'enfuit, à travers champs, le poing coupé, perdant tout son sang, et plus qu'à moitié mort. Toute sa fierté est tombée : il se sent perdu, il demande grâce avec l'accent touchant que Chénier devait plus tard donner à sa jeune captive : *Juenes hom sui, ne vuel encor morir.* Il ajoute qu'il se fera moine et laissera sa terre à son vainqueur. Mais rien n'attendrit Raoul, et le seul mot « Dieu » le jette en une rage de possédé : « Je renie Dieu, je le renie », s'écrie-t-il. « Puis-« qu'il en est ainsi, lui répond Ernaut, je ne t'estime pas plus qu'un

(1) *Covenant Vivien*, v. 455-457.
(2) *Entrée en Espagne*, Bibl. Saint-Marc, à Venise, mss. fr. XXI, f° 1.
(3) *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 110.

« chien enragé. Quant à moi, la terre et l'herbe elles-mêmes me « viendront en aide, et le Dieu de gloire, s'il a pitié de moi (1). » C'est Raoul, d'ailleurs, et non pas Ernaut qui va mourir, et dans cet instant suprême, le comte de Cambrai retrouve soudain sa foi d'enfant : « Glorieux père, justicier universel, et vous, douce dame « du ciel, venez à mon secours. » Telles sont ses dernières paroles (2), et il est aisé de voir que ce n'est là qu'un faux athée.

Un véritable athée, c'est Gaumadras, c'est cet adversaire de Garin de Montglane, dans le poème relativement moderne qui a pour héros cet aïeul de notre grand Guillaume d'Orange. L'épisode de sa mort est véritablement terrible et produit un effet saisissant au milieu de cette chanson du treizième siècle qui est généralement trop douceâtre et « civilisée ». Gaumadras est le type du damné. Si l'on prononce le mot Dieu devant lui, il entre soudain en convulsions. C'est avec une rage diabolique qu'il lutte contre Garin, et il a pour alliés les démons, avec lesquels il a contracté le pacte féodal de l'hommage lige. Il leur appartient tout entier, et se réjouit de leur appartenir. Quand arrive l'heure de sa mort, il se décide à mourir en révolté, en Satan, comme il a vécu. On ne le tuera pas : il se tuera. Il choisit d'ailleurs une mort théâtrale, une mort à grand spectacle. Il s'embarque avec les siens sur une nef qu'il conduit droit contre un roc. Le fatal vaisseau est rapidement, est follement entraîné vers l'infranchissable obstacle où il doit se briser. Les malheureux passagers voient le danger et, affolés de terreur, se réclament de Dieu : « Non, non, s'écrie Gaumadras, c'est le Diable qu'il faut invoquer »; et ce possédé les tue. Puis il fait le signe de la croix à rebours et, debout sur le vaisseau qui va sombrer, le front levé contre Dieu, implacable, horrible, entend sans effroi le coup terrible de la nef qui donne contre le rocher et s'entr'ouvre : « Accourez, démons, accourez ; je suis votre homme, je suis à vous, je... » L'eau entre enfin dans cette bouche qui blasphème, et il meurt (3). C'est le plus brutal et le plus cynique athée de notre littérature épique. Mais ce n'est pas le seul.

(1) « Voir dist Raous, il te covient finir... — Terre ne erbe ne te peut « atenir, — *Ne Diex* ne home ne t'en puet garantir, — Ne tuit li saint que « Dieu doivent servir. » — Ernaus l'oït; s'a geté un soupir. = Li quens Raous ot tout le sens changié. — Cele parole l'a forment empirié, — Qu'à celui mot OT-IL DIEU RENOIÉ, etc. » (*Raoul de Cambrai*, pp. 110, 111.)

(2) *Raoul de Cambrai*, pp. 122, 123.

(3) *Garin de Montglane*, Bibl. Nat. fr. 24403, f° 107 v°. On trouvera une

Il ne faut pas sans doute attacher trop d'importance à certaines boutades sacrilèges de quelques-uns de nos héros, auxquelles on peut appliquer la belle parole de Lamartine : « Ce sont là de ces cris qui s'échappent des lèvres, mais après lesquels l'âme court bien vite, avant que Dieu ne les ait entendus » (1). Lorsque Fromondin apprend qu'on met la main sur son fief : « Alors même, dit-il, que je serais déjà au Paradis avec les anges, j'aimerais mieux descendre en enfer avec les diables et les *aversiers* que d'abandonner ainsi ma terre (2). » Ce n'est là, après tout, qu'une folie passagère, un juron quelque peu prolongé, et qui ne se peut vraiment comparer à la révolte satanique de ce traître Herchembant que l'auteur de *Doon de Maience* a peint en si violentes couleurs. Cet autre Gaumadras lance un regard farouche vers le ciel, renie Dieu et crache contre le Ciel : « Oui, je te renie, s'écrie-t-il, je te renie, toi et « tes bontés. Ni toi, ni les tiens, je ne vous aimerai jamais (3). » C'est un second degré d'athéisme, qui ne ressemble guère au premier et paraîtra mille fois plus haïssable. Mais il y a pire encore, et l'athéisme, dans nos poèmes, finit par se condenser en une sorte de société secrète et d'institution redoutable. La fameuse « geste des traîtres » arrive à devenir la geste athée, et Hardré, dans *Amis et Amiles*, expose nettement les idées de la secte : « Ne t'avise pas, « dit-il à son filleul Alori, ne t'avise pas de servir Dieu, ni de dire « jamais la vérité. Si tu rencontres un honnête homme, ne songe qu'à « le déshonorer. Brûle villes, bourgs et maisons. Abats les autels et « les crucifix (4). » Nous ne connaissons que trop bien ce langage en 1883; mais qui se serait attendu à trouver au douzième siècle une telle explosion de nihilisme?

De telles exceptions ne sauraient infirmer la règle, et nos héros croient, sans peine, à un Dieu créateur et personnel. Les chevaliers

traduction littérale de tout cet épisode en nos *Épopées françaises*, IV, pp. 107, 108. — Cf., dans *Gaidon* (éd. S. Luce), les paroles désespérées du traître Thibant : « Ma place est en enfer avec Ganelon. » (v. 1790.) et le scepticisme qui éclate en un passage de *Tristan de Nanteuil*, bien commenté par M. Paul Meyer : « Car li hons qui morra, — Il ne scet qu'i devient, ne ne scet où il va. » (*Tristan de Nanteuil*, Notice de P. Meyer, 1er fasc., p. 16.) C'est également ce que dit Alard à Renaud de Montauban : « Puis que li hous est mors, ne vaut-il un bouton (*Renaud de Montauban*, éd. Michelant, p. 76, v, 29.)

(1) *Le Tailleur de pierres de Saint-Point*, éd. Hachette, 1862. in-18, p. 63.

(2) *Girbert de Metz*, l. I. f° 201 v°.

(3) *Doon de Maience*. éd. A. Pey. v. 5099 et suiv.

(4) *Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, v. 1525-1631.

sont appelés plus d'une fois les *hommes de Dieu*. « C'est pour Dieu « que vous supportez tant de douleurs. Oui, vous êtes vraiment les « hommes de Dieu, et votre récompense est au Paradis (1). » Ainsi parle à Aliscans le jeune Vivien, dont la mort sera, tout à l'heure, aussi radieuse que celle d'Olivier et même de Roland. Dans la *Chanson d'Antioche*, dans ce poème qui vaut une chronique, nos barons sont appelés *li Jhesu chevalier*, et le vieux trouvère complète sa définition en ajoutant : *Cil qui Dame Dieu servent de loial cuer entier* (2). Dans toutes les circonstances de leur vie, dans toutes leurs peines et dans toutes leurs joies, lorsque, dans la salle pavée de leurs châteaux, ils entendent chanter les jongleurs et caressent leurs enfants, ou lorsqu'en pleine mêlée ils ont du sang jusqu'au poitrail de leurs chevaux, partout, toujours, ils élèvent naïvement leur pensée « vers le Dieu qui fit le ciel et la rosée (3); qui créa les « terres et établit les lois (4); grâce à qui tous les biens ont jailli de la « terre (5); qui nous fit à son image (6); qui jamais ne mentit (7); qui « naquit de la Vierge (8) et se laissa, pour nous, peiner en sainte « croix (9), qui a tout à sauver (10) et au nom duquel, enfin, sont faits « et créés tous les chevaliers de la chrétienté (11). » Jamais, non, jamais, race ici-bas n'a été plus profondément pénétrée de l'idée de Dieu.

Nos chevaliers ne se contentent pas de croire en Dieu : ils estiment que c'est leur devoir de s'abandonner à lui et de ne point lui mesurer leur confiance. Cette confiance fait intégralement partie du Code de la Chevalerie : *Qui en Dieu a fiance, il ne doit estre mas*, dit l'auteur de *Jerusalem* (12). Et ailleurs : *Qui en lui a fiance ja n'aura se bien non* (13). Un jour, le feu grégeois tombe sur le

(1) *Covenant Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 775-780.

(2) Ed. P. Paris. II, 153. Les Ordres militaires sont particulièrement appelés « la Chevalerie de Dieu ».

(3) *Beuves de Commarchis*, éd. Scheler, v. 481. Etc , etc.

(4) *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 85. Etc., etc.

(5) *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat. fr. 2494, f° 197 v°, 198 r°.

(6) *Beuves de Commarchis*, l. I., v. 3557.

(7) *Beuves de Commarchis*, v. 1469, etc., etc.

(8) *Fierabras*, éd. Servois et Kroeber, v. 5971. Etc., etc.

(9) *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 81. — *Fierabras*, l. I., v. 346. — *Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, v, 2026, 2381, 2623, etc.

(10) *Fierabras*, l. I., v. 2107, etc.

(11) Bibl. de l'Arsenal, anc. B. L. F., 226, f° 88 v°, 90 r°. (Version en prose de *Girart de Vienne*.)

(12) *Jerusalem*, éd. Hippeau, p. 6.

(13) *Jerusalem*; ibid., p. 3.

camp chrétien et voilà que nos plus fiers barons perdent la tête : « Décidément, disent-ils, on ne peut lutter contre de tels ennemis », et ils pleurent. Mais l'évêque de Mautran relève alors leur courage : « C'est Dieu, dit-il, c'est Dieu qui permet ces épreuves; « mais sachez que le jour où il le voudra, vous serez dans Jéru- « salem (1). » Ces très simples paroles suffisent pour ranimer la foi au cœur de nos croisés : leurs âmes se revigourent et leurs fronts se relèvent. Judas Maccabeus, lui, se trouve un jour avec cent hommes devant vingt mille ennemis : son espérance ne bronche pas, *et fiance a que Dex li aidera* (2). Mais ce n'est pas seulement sur le champ de bataille que se révèle cet abandon à la Providence : « Tu es aussi pauvre que fier, dit Charlemagne « à Aimeri de Narbonne. — Rien n'est plus vrai, répond le « damoiseau; mais est-ce que Dieu n'est pas là-haut dans le « ciel (3)? » A tant de petits railleurs qui le plaisantent sur sa pauvreté, Aiol répond, avec la même fierté : « Si je suis pauvre, « Dieu a assez (4) », et il n'est ici que l'écho de son père Élie, qui, en lui donnant quatre sous à son départ, avait ajouté à ce cadeau ce noble conseil : « Quand ils seront dépensés, Dieu est aux cieux (5). » Mais je préfère encore le mot simple et profond de Fromondin dans *Garin le Loherain* (6). Guillaume de Monclin vient, en bons termes, de professer à son neveu Fromondin tout un cours abrégé de Chevalerie : « Si vous suivez mes conseils, lui dit-il, vous *monterez en haut pris.* » Et le jeune homme se contente de lui répondre : « Tout est en Dieu. » On pourrait rester sur ce mot.

Il ne faut pas s'étonner si de tels soldats savent prier et s'ils sont rigoureusement astreints à la prière par le Code qu'ils ont librement accepté. La pratique de la prière est d'ailleurs commune aux héros de toutes les épopées humaines, et l'on peut dire que l'épopée exclut l'athéisme. On ne se figure pas de tels poèmes sans dieux ou sans Dieu. Sous tous les cieux, dans tous les siècles, les hommes vraiment épiques ont levé les yeux en haut et attendu de là le secours que doit donner la victoire à leur force imparfaite, à leur courage insuffisant. Nos héros français n'y manquent jamais, et leurs

(1) *Jerusalem*, p. 14.
(2) *Auberon*, éd. A. Graf, v. 130.
(3) *Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat. fr. 1448, f° 45.
(4) *Aiol*, éd. Normand et Raynaud, v. 1014.
(5) *Aiol*, v. 246.
(6) Ed. P. Paris, II, 161. Ce mot se retrouve dans plus d'un autre poème.

prières ne sont ni moins naturelles ni moins nobles que celles des héros de l'antiquité orientale, grecque ou latine. La meilleure prière, dit un poète du moyen âge, est celle qui *à la bouche met le cuer* (1); telle est, telle doit être celle de nos chevaliers. Il ne conviendrait pas de leur demander les élans de l'oraison mystique. Ce qui frappe le plus ces esprits ignorants et simples, ce ne sont pas des raisonnements, mais des faits, et nous verrons ailleurs que leur prière offre partout ce caractère. Ils se plaisent à y rappeler les miracles de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et s'attachent de préférence à ceux de ces miracles qui ont le plus vivement saisi leur imagination un peu matérielle et grossière. C'est Jonas vomi par le monstre marin; ce sont les trois enfants chantant à plein gosier dans la fournaise où le feu ne les atteint pas; c'est Daniel au milieu des lions qui lui lèchent les pieds dans l'ombre; c'est saint Lazare à qui Jésus crie : « Lève-toi »; c'est saint Pierre, surtout, que Dieu tient par la main, qu'il sauve de la tempête, qu'il conduit victorieusement à Rome et place enfin sur le trône du monde. Après cette énumération de faits bibliques qui, chose digne d'attention, concorde très exactement avec les peintures des catacombes et avec les sculptures des premiers sarcophages chrétiens (2); après ce résumé militaire de l'Ancien et du Nouveau Testament, nos héros jugent toujours nécessaire d'affirmer nettement leur foi en tous ces miracles : *Si com c'est voirs et nos bien le creons*, et ils s'estiment enfin autorisés à passer de là à l'objet spécial de leur prière. Mais ici ils sont brefs : quelques mots leur suffisent, et c'est ainsi que souvent, dans ces curieuses oraisons, la préface est plus longue que le livre (3).

(1) Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 435-436 : « Cil sagement chante et psalmoie — Et ses prières bien emploie — *Qui à la bouche met le cuer.*

(2) « Ce qui me semble dominer dans le cycle des représentations figurées sur les tombes chrétiennes des premiers siècles, c'est l'idée même dont s'inspirent [alors] les liturgies funéraires, et [plus tard] fit mettre aux lèvres du preux Roland, ce cri suprême : « O notre vrai Père, toi qui res- « suscitas saint Lazare d'entre les morts et défendis Daniel contre les « lions, sauve mon âme et protège-la contre tous périls. » (Edmond Le Blant, *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, Paris. Imp. nat., 1878, f° 39.)

(3) Un exemple, un type est ici nécessaire, et nous l'emprunterons à l'un de nos plus vieux romans : « Dex, dist Amiles, par ton saintisme non, — Meeïs saint Pierre au chief de Pré Noiron — Et convertis saint Pol et saint Simon, — Jonas sauvas el ventre dou poisson — Et Daniel en la fosse au lyon, — Sainte Suzanne garis dou faus tesmoing — Et à Marie feïstez vrai pardon; — *Si com c'est voirs et noz bien le creonz*, — Garissiez hui, etc. »

Ont-ils commis quelque méfait ou quelque faute dont ils se repentent vivement, les chevaliers voient soudain passer devant leurs yeux la figure, l'admirable figure de Marie-Madeleine, qui a été durant tout le moyen âge le type le plus populaire de la pénitence bénie par Dieu. Et l'on entend alors tous les pécheurs qui jettent ce cri au ciel : « Vous *qui à Marie feïstes vrai pardon*, ayez pitié de nous. » Les meilleurs, au reste, se croient toujours coupables et évoquent cette image de la Madeleine au moment du danger ou à l'heure de la mort. Le grand chevalier par excellence, ce Godefroi de Bouillon qui a l'heur d'être aussi grand dans l'histoire que dans la légende, est le premier à rappeler ce souvenir évangélique, lorsque sous les murs d'Antioche, il *est bleciés el foie et el pomon* et qu'il a naïvement le frisson et la peur de la mort : « Glorieux sire père, qui, par votre bénédiction avez ressuscité le corps de saint Lazare; Marie-Madeleine, la belle, s'approcha de vous dans la maison de Simon, et vint à vos pieds, sous le banc où vous étiez assis. Et là, Seigneur, elle fit une telle *pleuraison* des larmes de son cœur qu'elle lava vos pieds de ces pleurs, et puis, par bonne intention, vous les oignit de myrrhe. Elle fit sagement et en fut bien récompensée : car elle reçut de vous le pardon de tous ses péchés. Si c'est vrai, Seigneur, et s'il est vrai que nous le croyions, préservez mon corps de mort et de prison, afin que ces Sarrazins félons ne me puissent vaincre en ce jour où nous sommes (1). » Ainsi prie, ainsi doit prier le chevalier.

(*Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, v. 1177 et ss. Cf. v. 1667 et suiv., vers 1762 et suiv.) Dans le *Roland*, la formule *Si com c'est voirs* n'a pas encore été trouvée; mais la physionomie des prières est réellement la même (vers 2384-2388; v. 3100-3109). = A ceux de nos lecteurs que cette étude intéresserait, nous donnons ici l'indication de trente types de prières empruntées à nos Chansons : *Antioche*, éd. P. Paris, I, p. 156 (en deux vers); II, p. 272. — *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 8029 et ss.; 9167 et ss.; v. 10958 — v. 371 et ss.; v. 10975; v. 11603 et ss. — *Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, v. 1277 et ss.; v. 1667 et ss.; v. 1762 et ss. — *Renaus de Montauban*, éd. Michelant p. 175 et 176; 407. 426, p. 431. — *Gui de Bourgogne*, éd. Guessard, v. 1892 et ss.; v. 2543-2571; v. 2634 et ss. — *Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, v. 804 et ss.; v. 1380 et ss.; v. 165 et ss. — *Huon de Bordeaux*, éd. Grandmaison, v. 1509 et ss. — *Aiol*, éd. Normand et Rainaud, v. 2969 et ss.; 6188-6214, v. 6240-6271. — *Aquin*, éd. Jouon, v. 1922-1980; v. 2632 et ss. — *Fierabras*, éd. Servois et Kroeber, v. 855 et ss. — *Bataille Loquifer*, Bibl. nat, fr. 2494, f° 176, v°. — *Gaidon*, éd. S. Luce, v. 2334 et ss. — *Otinel*, éd. Guessard et Michelant, v. 497-503. — *Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 4040 et ss. — *Beuves de Commarchis*, éd. Scheler, v. 102 et ss. Etc., etc.

(1) *Antioche*, éd. P. Paris, II, 272.

Nous n'avons pas encore parlé de la dévotion à la Vierge; mais, en réalité, elle anime, elle éclaire tous nos vieux romans, et le nom de Marie y est presque autant de fois répété que celui de son fils. Cette dévotion n'a pas, dans nos poèmes sincèrement épiques, le caractère gracieux qu'elle offrira dans les œuvres du treizième siècle. Elle est ici toute virile et militaire. C'est plus tard qu'on imaginera la légende charmante, mais quelque peu risquée et puérile, de la Vierge qui remplace un chevalier au tournoi, et tant d'autres récits aimables jusqu'à la frivolité et qui ne sont pas sans porter atteinte à la majesté de la Mère de Dieu. Nos poètes des onzième et douzième siècles sont infiniment plus simples et réellement plus pieux, et il en est ainsi de toute leur foi. Avec ces primitifs, nous gagnons en grandeur ce que nous perdons en grâce, et il n'y a rien dans les contes pieux de Gautier de Coincy ou des poètes du temps de saint Louis qui soit comparable à cette scène de la *Chanson d'Antioche* : toute l'armée française tombant soudain à genoux pour demander à Dieu de lui montrer le vrai chemin de Jérusalem (1). Un vers mâle et fier vaut mieux que tout un poème mièvre et fade.

Le Chevalier était assujetti à d'autres lois religieuses qu'à celle de la prière. Il devait prendre part à la vie sacramentelle des autres chrétiens, mais avec de certains privilèges qui paraîtront étranges et dont il serait difficile de préciser l'origine.

On peut dire que l'assistance quotidienne à la messe est, sinon un devoir, à tout le moins une habitude de tous les barons féodaux des onzième et douzième siècles, et il ne semble pas qu'ils aient fait à cet égard de distinction sérieuse entre le dimanche et les autres jours de la semaine (2). Tous les matins, souvent avant le jour et lorsque tout le château est encore plongé dans le silence, le chevalier se lève, et va entendre la messe que lui chante son chapelain (3). S'agit-il du roi de France? La dévotion est la même et le réveil

(1) *Antioche*, I, 193. « Dont sont tous nos François cochié à genoillon. »

(2) « Nos anciens chevaliers ne se dispensoient presque jamais d'entendre la messe, lorsqu'ils étoient levés, suivant le précepte qu'on lit dans le *Doctrinal* manuscrit de Saint-Germain, f° 103, col. 1. » (Sainte-Palaye, l. l. t. II, p. 59, note 11).

(3) Quant li baron se sunt et vestu et paré, — Un gentil chapelain lor a messe canté. (*Gaufrey*, éd. Guessard, et Chabaille, v. 8045-46.) Cele nuit fut Rollans laidis et malmenés. — L'endemain par matin, quant solaus fu levés, — Li a canté la messe li capelain Fourrés. (*Fierabras*, l. l. v. 39-41. Cf. *Gaufrey*, l. l, v. 1426 et 1429.) Les textes abondent et surabondent.

n'est pas moins matinal : le rite est seulement plus solennel, et c'est un évêque qui remplace le chapelain. Aux jours de fête, c'est le Pape qui officie ; le Pape, dont nos vieux poètes n'ont pas toujours compris la souveraine magistrature et qu'ils transforment trop volontiers en un aumônier aux gages de l'Empereur (1).

On a beaucoup écrit sur la beauté des messes militaires, et plus d'un peintre s'en est heureusement inspiré. Mais que dire de ces messes du douzième siècle, de ces messes chantées devant le front d'une armée chrétienne, le matin d'une bataille, au petit jour, dans quelque plaine immense où l'on entend gronder le bruit terrible d'une innombrable armée de Sarrasins qui sont là tout près et jettent à l'avance des cris, des hurlements de victoire? Que dire de ces soldats couverts de mailles de fer, qui se prosternent en même temps devant l'autel improvisé, et offrent leur vie en silence à Celui qui mourut sur la croix? Un rite aussi austère, mais plus singulier, est celui qui doit précéder et précède toujours le duel judiciaire : les deux champions sont légalement astreints à entendre la messe, avant de se jeter farouches l'un sur l'autre, avant de se dire : « Je mangerai de ta chair et boirai de ton sang. » Ils approchent tous deux de l'autel, s'agenouillent, ouvrent leurs lèvres, reçoivent l'hostie sainte, communient (2). L'un d'eux est précisément le coupable que l'on cherche, et, de ces deux communiants, chose horrible! un seul est innocent et pur. Ce duel est, en outre, un usage brutal, une superstition grossière contre laquelle s'est élevée jadis la voix indignée d'un Agobard et de tant d'autres prêtres de Jésus-Christ. Qu'importe? Ces barbares prétendent sanctifier leur brutalité, et font entrer Dieu dans les intérêts de leur rage. Mélange bizarre de sauvagerie et de foi, que l'Église a été forcée de tolérer, et auquel elle a pu seulement donner un caractère plus élevé. Il est inutile d'ajouter que ce duel nous vient des Ger-

(1) Karles fu à Loon... — L'Apostole s'apreste por la messe chanter. (*Saisnes*, éd. Fr. Michel, t. I, p. 23.) Etc., etc.

(2) Thierri et Finabel, sur le point de commencer leur duel, « bien *sunt confes* e asolt e seigniet ; — *Oent lur messes, sunt acumeniat.* (*Roland*, v. 3859-3860.) Ces vers sont conformes à la vérité historique. Quand le champion allait entrer en lice, on célébrait en effet la messe de la Résurrection, ou celle de saint Étienne ou celle de la Trinité. Puis, l'on chantait devant lui le Symbole de saint Athanase. — Voir le *Cérémonial d'une épreuve judiciaire au douzième siècle*, publié par Léopold Delisle ; le *Jugement de Dieu par l'épreuve de la Communion*, Hilse, Berlin 1867, in-8°, et un article de R. Reuss, *Revue critique*, t. IV, 1867, pp. 229-231.

mains, et l'on voit par là, une fois de plus, que cette race germaine a décidément taillé trop de besogne à l'Église.

La confession est exigée de nos chevaliers tout aussi sévèrement que du dernier de leurs serfs. Au reste, ce sont des âmes droites et simples, et le rigoureux aveu de leurs fautes ne paraît pas leur coûter un grand effort. Ils se confessent avant tous les actes solennels de leur vie, et tout d'abord avant la bataille : « Que chacun de « vous se confesse, et que personne ne cache un seul péché. Puis, « lançons-nous dans la mêlée, et tuons chacun un païen (1). » Pierre l'Ermite, cependant, ne croit pas inutile de raconter aux croisés que saint André lui est apparu dans la lumière, pour leur recommander d'être vraiment *confès* (2). On se confesse avant le duel judiciaire (3). Avant de partir pour un long voyage, on se confesse encore. Quand Begue traverse toute la France pour aller revoir son frère Garin qu'il aime tant, il ne manque pas de s'arrêter à Grandmont *pour ses pechiés gehir* à un ermite *qui Grantmont establi* (4). C'est la grande préoccupation au moment de la mort. Richard, le fils d'Aimon, est au pied du gibet; il a déjà la corde au cou, et l'Empereur exige qu'on pende ce jeune baron comme le dernier des misérables. Certes, Richard n'a pas peur, et il le fait bien voir; mais, en cette suprême angoisse, il ne cesse de répéter : « Je veux être *confès;* » et il ne se console que quand l'évêque Daniel a entendu sa confession (5). Il est bien entendu, d'ailleurs, que je ne parle pas ici de ce grand phénomène de la conversion et de ces coups de foudre sur le chemin de Damas qui précipitent nos pires chevaliers aux pieds du prêtre : « Tu « as bien offensé Dieu ; mais si tu le voulais, tu pourrais encore être « son ami. Oh ! je le désire tant. » Tel est le dialogue qu'on entend plus d'une fois dans nos chansons de geste (6) et qu'on entendra, je

(1) « Chescon or se confesse, ne soit pechiés celés — Puis tornerons arière; kar près somes finé. — Chescon son enemi fière ou brant acéré. » *Destruction de Rome*, éd Grœber, *Romania*, t. II (1873), p. 35, v. 1071-1073.

(2) « Mais sains Andrex me dist, j'a mar le mescreés, — Que chascun de vous soit vraiement confessés. (*Antioche*, éd. P. Paris, t. II, p. 165.)

(3) « Un prestre devant li a tantost apelé; — Mené l'a une part ens el vergier ramé; — Devant li à genous es vous Doon geté — *Et de tous ses pechés bonnement confessé.* — Il a en penitanche au prestre demandé — D'aler sus Sarrazins au premerain esté. (*Doon de Maïence*, éd. Pey. v. 6794-6800.)

(4) « Passe Gironde, au port Saint-Florentin; — A un hermite qui Grantmont establi, — Là fu confès et ses pechiés gehi; — Puis s'en torna quant la messe ot oï » (*Garins li Loherains*, ed. P. Paris, t. II, p. 222.)

(5) *Renans de Montauban*, éd. Michelant, p. 276.

(6) *Girbert de Metz*, l. l., f° 340, v°.

pense, jusqu'à la fin de ce triste monde. Malgré tout, il arrivait que les meilleurs chevaliers différaient parfois l'aveu sacramentel, et de tels délais, encore aujourd'hui, ne sont que trop faciles à constater, Mais, le soir de la bataille, rouges de sang, percés de vingt coups de lance et sentant leur âme sortir de leur corps, les barons se repentaient d'un tel oubli et, promenant leurs regards autour d'eux, cherchaient avidement un prêtre. S'ils n'en trouvaient pas, ils allaient dans la mêlée aborder leur plus proche parent, l'attiraient à l'écart et se confessaient à lui (1). C'était leur privilège, et il ne saurait, je l'avoue, être justifié par aucune décision de l'Église. Nous avons longtemps, quant à nous, cherché à démêler l'origine de ces confessions laïques et avouons volontiers que nous n'y sommes pas encore parvenu. Ne vaut-il pas mieux, faute de données scientifiques, rester poétiquement sur le spectacle de ce bel enfant Vivien, qui, le soir de cette fameuse bataille d'Aliscans *où la dolor fu grant*, fait, avant de mourir, un dernier effort pour se pencher à l'oreille de son oncle, le vieux comte Guillaume, et lui confier tout bas l'aveu de ses péchés : « J'ai reculé un jour devant les païens », lui dit-il. Et il ne se souvient pas d'un autre péché.

Cette confession n'est pas le seul sacrement à l'usage des chevaliers qui nous offre quelque obscurité, et il en est de même pour cette étrange communion symbolique « avec trois brins d'herbe ou trois feuilles d'arbre », dont nous pourrions aisément citer vingt exemples empruntés à nos meilleurs, à nos plus anciens poèmes (2).

(1) Le type de cette confession à un laïque est, comme nous le disons plus bas, le touchant et célèbre épisode du jeune Vivien qui, à Aliscans, se confesse à son oncle Guillaume. C'est Guillaume lui-même qui l'y invite : « Niès, dist li cuens, or te ferai certain; — De tes péchiez verai confès remain. — *Je sui tes oncles, n'i as or plus prochain* — Fors Damledeu le verai soverain. » (*Aliscans*, éd, Jonckbloet. p. 238, v. 886-889.) Lorsque, dans *Raoul de Cambrai*, Bernier est sur le point de mourir, il appelle Savari et « de ses péchiés à lui confès se fist; — Car d'autre prestre n'avait-il pas loisir ». (Éd. Le Glay, p. 327.) Il en est ainsi d'Aleaume dans le même poème : « Confès se fist le ber de ses péchiés — As deus barons qu'il vit appareilliés — Que *d'autre prestre n'estoit-il aaisiés.* » (*Ibid*, pp. 185, 186.) Cf. *Gaufrey* (éd. Guessard et Chabaille, v. 6178 et ss.); *Renans de Montauban* (éd. Michelant, p. 181, v. 26.) Etc.

(2) Rainaus de Tor, dans la *Chanson d'Antioche* (un poème historique!), communie ainsi « sous l'espèce » symbolique de l'herbe : *De l'erbe devant lui a il trois pous rompus*; — En l'oneur Dieu les use. (Éd. P. Paris, t. II, p. 235.) Avant la bataille entre *Raoul de Cambrai* et les fils d'Herbert, « mains gentis hom *s'i acumenia* — *De trois pous d'erbe*, qu'autre prestre n'i a (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay., p. 95). Savari, après avoir confessé Bernier, lui administre ce sacrement de l'herbe : *Trois fuelles d'arbre maintenant li rompi;* — Il les receut

Tous nos barons, en effet, ne ressemblent pas au comte Guillaume, qui prend soin de se munir d'une hostie consacrée lorsqu'il engage avec les Sarrasins le formidable combat d'Aliscans (1), et la plupart se contentent, comme nous le verrons, de *peus d'erbe* et de feuilles. Mais à quelle époque remonte ce curieux symbole et quelle en est la source? C'est ce que nous n'avons pu déterminer, malgré de longs efforts. D'autres seront peut-être plus heureux que nous.

Parmi les obligations du chevalier qui se rapportent à ce premier commandement de la Chevalerie, il en est une encore, une dernière : c'est de mourir dans la foi et pour la foi. Ce n'est pas ici le moment de raconter la mort de nos barons et de montrer combien cette mort ressemble à un martyre; mais il importe de le dire : une telle fin passait à leurs yeux pour un devoir : *Chevalier en ce monde-ci — Ne peuvent vivre sans souci. — Ils doivent le peuple defendre — Et leur sanc pour la foi espandre* (2). ILS DOIVENT : remarquez ce mot. C'est donc pour obéir à la seule voix du devoir que Roland meurt au sommet de son rocher de Roncevaux, couché sur Durendal, les yeux tournés en conquérant du côté de l'Espagne, entouré d'anges (3). C'est pour obéir à la seule voix du devoir que

per corpus Domini (*Ibid*, p. 337). Sur le point de mourir, Begue de Belin « *trois folles d'erbe* a pris entre ses piés; — Si les conjure de la vertu del ciel. — *Per corpus* Deu les reçut volontiers (*Garins li Lorhérains*, éd. Paris, t. II, p. 240), Un traître, du nom de Gui, tue à la chasse le duc de Beuves d'Antone qui lui demande en vain la communion symbolique : « Companh, si à vos plaz, — Ab de la fuelha e vos me cumergas. » (*Daurel et Beto*, éd. P. Meyer. p. 15. v. 427, 428.) Elie de Saint-Gilles communie de la sorte le fils du comte Amauri de Poitiers : « *Prist une fuelle d'erbe*, à la bouche li mist. — Dieu li fait aconoistre et ses peciés gèhir. » (*Elie*, éd. Fœrster. p. 326, v. 244-245.) Quand Hernos de Beauvais sent les approches de la mort : « il a pris un poil d'erbe, si le prist à seignier, — En sa boche le mist... et non *corpus Dei*. » (*Les Chetifs*, éd. Hippeau, p. 222). Dans *Renaus de Montauban* Richard s'écrie : « Car descendons à terre et si nos confessons — Et des peus de ceste herbe nos *acomenion*. (Éd. Michelant, p. 181, v. 26, 27.) Cf. *Gaufrey*, (éd. Guessard et Chebaille, p. 18) : Puis a pris trois pous d'erbe pour aquemuneison : *G. Gaimar* (p. 55.) : Prist des erbes od tut la flour; — Un poi en fist au roi mangier; — Issi le quide acumenjer. *Galien* (*Epopées françaises*, t. III², p. 329.) Etc., etc. — Mais on ne saurait trop le répéter. On ne se confesse à un laïque QU'A DÉFAUT DE PRÊTRE et l'on ne communie avec des feuilles qu'A DÉFAUT D'HOSTIE.

(1) A s'aumosnière mist Guillaume sa main; — Si en tret hors de cel benoist pain — Qui fut seigniez sor l'autel saint Germain. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, p. 238, v. 883-885.)

(2) Eustache Deschamps.

(3) *Chanson de Roland*, v. 2259-2396.

le roi Orri, dans *Aubri le Bourgoing*, meurt à la façon de Régulus, mille fois plus beau que le héros antique, et jetant dans son horrible agonie ce cri suprême, ce cri superbe : « A Dieu ne plaise que je « trahisse mon roi et mon Dieu ! (1) » C'est pour obéir à la seule voix du devoir que, dans un autre de nos poèmes (peu connu celui-là), le vieil Aimeri de Narbonne, centenaire sans peur et sans reproche, tient tête aux païens qui l'ont fait prisonnier et refuse d'adorer Mahomet. On bat le vieillard à coups d'églantiers et de verges, on lui tranche la chair vive, on lui dresse un bûcher, et le Narbonnais entend déjà le crépitement de la flamme qui va le dévorer. Rien n'y fait et, apercevant sur les remparts de la ville sa femme Ermengart qui assiste en pleurs à cet épouvantable supplice : « Laissez-moi « mourir, lui crie-t-il ; mais pour l'amour de Dieu, le fils de sainte « Marie, ne rendez pas la ville (2). » Pourquoi, d'ailleurs, pourquoi citer ces quelques traits de préférence à tant d'autres? C'est pour obéir à la seule voix du devoir que meurent les héros légendaires de tous nos poèmes, et que sont morts aussi les héros historiques de toutes nos croisades. Car, ici comme partout, l'histoire vaut la légende ou la surpasse.

Tel est le premier commandement de la Chevalerie, et il ne reste plus à ceux qui l'ont accompli sur la terre qu'à en être récompensés là-haut par la possession de la *gloire asolue* (3) et par le parfum des « saintes fleurs » du paradis.

III

Un second Commandement particularisait le premier, et le Soldat chrétien devait sans cesse avoir sous les yeux ces mots qui étaient fait pour lui servir de cri d'armes : « Défends l'Église. » Nous évitons ici de citer trop souvent ce petit poème du treizième siècle, l'*Ordene de chevalerie*, que nous considérons comme un document fait après coup, trop alambiqué et quintessencié. Nos vieilles Chansons valent mieux et prouvent davantage. Néanmoins, l'auteur de l'*Ordene* a parfois le mérite de condenser avec bonheur toute la

(1) *Aubri le Bourgoing*, éd. Tobler, pp. 140-143; éd. P. Tarbé, pp. 30-35. Nous avons donné ailleurs une traduction complète de ce bel épisode. (*Epopées françaises*, 2e éd. t. I, p. 491.)

(2) *La Mort d'Aimeri de Narbonne*. Bibl. Nat., Anc. Lavall, 23, f° 15.

(3) « La renomée de nous sera pour tous creüe — Et nous armes seront en la gloire asolue. » (*Prise de Pampelune*, éd. Mussafia, citée dans les *Epopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 472.)

doctrine éparpillée dans nos vieux poèmes, et c'est à ce point de vue qu'il faut faire estime de ces deux vers si caractéristiques où l'on s'adresse aux chevaliers eux-mêmes : « Tout votre sanc devez espandre — Pour la sainte Église défendre (1). » C'est aussi net qu'un article du *Credo*.

Il convient de distinguer ici deux courants.

L'auteur de l'*Ordene* est un clerc qui parle et écrit cléricalement, et il représente toute une famille de théologiens qu'il faut se garder de confondre avec nos vieux poètes nationaux, lesquels sont beaucoup moins pieux, beaucoup plus militaires.

Voulez-vous connaître la pensée, la véritable pensée de l'Église? Ouvrez le livre officiel où elle a pris soin de la formuler, ouvrez le *Pontifical*, et lisez : « Reçois cette épée au nom du Père, du « Fils, du Saint-Esprit; sers-t'en pour ta défense, pour celle de la « sainte Église de Dieu et pour la confusion des ennemis de la « Croix du Christ. Va, et rappelle-toi que les Saints n'ont pas « conquis les royaumes par le glaive, mais par la foi (2). »

Pour tout dire en quelques mots, la Chevalerie, aux yeux de l'Église, n'a jamais été, elle n'est encore, elle ne sera jamais que la FORCE ARMÉE AU SERVICE DE LA VÉRITÉ DESARMÉE. Et je ne sache pas qu'on en ait jamais donné une plus haute, une plus exacte définition.

Le Chevalier, tel que le comprend, tel que le veut, tel que le fait l'Église, doit se tenir en armes à la porte de ce palais souvent menacé d'où la Papauté distribue la vérité aux hommes; il doit, l'épée au poing, se tenir, terrible et fier, derrière ce trône des Souverains Pontifes dont l'indépendance est nécessaire au monde. On doit le voir, à la porte de nos Conciles, montant la garde (s'il m'est permis d'employer ici un mot aussi vulgaire) pour assurer la liberté de ces Assemblées où l'on agite pacifiquement les plus grands problèmes, les plus sociaux, les plus vivants. C'est lui, c'est encore lui qui est fait pour protéger virilement ces milliers de temples du vrai Dieu; ces fonts baptismaux d'où sortent les générations chré-

(1) *Ordene de chevalerie*, éd... p. On y lit plus loin : « Se n'estoit chevalerie, — Petit vauroit no signorie, — Car *il deffendent sainte Eglise.* »

(2) « Accipe gladium istum in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti et utaris eo ad defensionem tuam ac sanctæ Dei Ecclesiæ et ad confusionem inimicorum crucis Christi ac fidei Christianæ. » (Pontifical Romain : *De Benedictione novi militis*), Hoc ense... ita famulus [tuus] utatur, quatenus et hostes Ecclesiæ Dei insidiantes reprimat, etc. (Pontifical de Besançon, cité par D. Martène. *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 677.) Etc., etc.

tiennes; cet autel, où se renouvelle l'immortel Sacrifice qui leur sert à la fois d'expiation et de modèle, et cette chaire enfin d'où l'on dénonce toutes les erreurs et tous les vices, où l'on proclame toutes les vérités et toutes les vertus. C'est lui, c'est encore lui qui est le protecteur né de tous les Ordres religieux, et qui leur doit dire : « Evangélisez, instruisez, baptisez, convertissez, expiez. Je suis là pour vous défendre. Allez. » C'est grâce à lui que le Bénédictin peut librement défricher tant de terres incultes, instruire tant d'âmes ignorantes, entreprendre tant de missions lointaines, écrire tant de livres vainqueurs. C'est grâce à lui que le Dominicain possède la liberté de l'éloquence et le Franciscain, la liberté de la pauvreté. Les OEuvres de miséricorde elles-mêmes ne sont pas sans lui devoir quelque chose de leur utile et belle floraison ; elles grandissent sous sa garde, et voilà que les Maisons-Dieu reçoivent partout des milliers de malades, les maladreries des milliers de lépreux, les monastères des milliers d'affamés. Partout enfin, partout où est l'Église, le chevalier doit se trouver aussi, pour accompagner cette mère et pour la défendre. *Ubi Ecclesia, ibi miles.*

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans nos Chansons de geste une doctrine aussi élevée, aussi profonde; mais, à défaut de ces idées qui sont demeurées trop souvent à l'état de théories, vous y rencontrerez une notion populaire et franche des devoirs du chevalier à l'égard de l'Église : « En toutes ses actions, dit l'auteur de l'*Entrée en Espagne*, le Chevalier doit se proposer un double but : le salut de son âme et l'honneur de l'Église dont il est avant tout le gardien (1). » MAINTENIR la chrétienté : c'est un mot qui est souvent répété dans nos vieux poèmes, et il dit bien ce qu'il veut dire. Quand les jeunes damoiseaux quittent la maison paternelle, la dernière parole de leurs mères est pour leur rappeler ce devoir auguste : « Servez Jésus-Christ et la sainte Église (2). » Mais ce n'est pas encore là la formule définitive, et la voici. Aux yeux de tous nos épiques, l'humanité chrétienne se compose d'une foule immense, d'un peuple faible pour lequel il faut prier, pour lequel il faut combattre. Au-dessus de cette multitude, qui a droit à la protection et à la prière, planent deux familles d'élites, deux aristocraties, deux groupes lumineux et puissants. Le premier, ce sont

(1) « Que mielz me soit à l'arme por la vo loi emplir — Et onor n'ait sainte Eglise que devons maintenir. » (Bibl. Saint-Marc, à Venise, mss. fr. XXI.

(2) *Renaus de Montauban*, du British Museum.

les Clercs que Dieu a faits pour prier. Le second, ce sont les Chevaliers que Dieu a faits pour protéger ceux qui prient et ceux pour qui l'on prie. Telle est la théorie qu'expose en bons termes l'archevêque de Reims, au début de *Garin le Loherain*, et nous ne pouvons mieux faire, en finissant, que de lui céder la parole : « Nous sommes clercs, et notre devoir est de servir Dieu que nous « prierons pour vos amis. Mais, quant à vous, chevaliers, n'oubliez « pas que Dieu vous a faits pour être la sauvegarde et le rempart « de l'Église (1). » C'est le même sentiment qui a inspiré ces imagiers naïfs des derniers siècles, représentant un prêtre, un soldat et un laboureur, lesquels se donnent la main et disent : « Je prie pour la France; je la défends; je la nourris. » A-t-on trouvé mieux?

IV

L'Église est ici-bas une faiblesse, mais ce n'est pas la seule, et notre chevalier a la mission de les protéger toutes. Or, malgré les beaux dédains de Cervantes, c'est une mission qu'il faut tenir en estime, c'est un idéal qu'il faut admirer, et nous sommes intimement persuadé que quelques pages, comme l'*Ordene de Chevalerie*, font plus d'honneur à l'humanité et lui ont été plus utiles que ce *Don Quichotte* dont certains admirateurs maladroits exagèrent la valeur philosophique et la portée morale. Quoi qu'il en soit, le chevalier devait défendre tout ce qui était ici-bas sans défense, et particulièrement les prêtres et les moines « qui font le service de Dieu (2) », les femmes et les enfants, les veuves et les orphelins. L'origine de ces prescriptions n'est pas douteuse; elle est toute chrétienne, et il n'y a ici aucun mélange d'éléments romains, celtiques ou germains. Pas d'alliage : l'or pur.

Ce commandement, qui ressemble à un article de foi, n'était pas toujours d'une pratique aisée. Mais, chose étrange! c'est le dévouement aux prêtres qui a parfois coûté à nos chevaliers les plus pénibles, les plus cruels efforts. Il est trop certain qu'entre le soldat et le prêtre, il y a toujours eu un singulier *modus vivendi*.

(1) « Nus sommes cler; si devons Dieu servir; — Nous prions Dieu por trestous vos amis, — Qu'il les defende de mort et de peril. — Chevalier estes : nostre Sire vos fist — Et comanda et de bouche vos dit, — De sainte Eglise salver et garantir. » (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, p. 7.)

(2) « Et si faisoient le Dame-Dieu mestier. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 52). Il s'agit des nonnains d'Origni.

Durant la guerre, ils s'estiment, ils s'aiment, ils se tiennent la main dans la main; mais, en temps de paix, ils se défient visiblement l'un de l'autre. Les brutalités du soldat révoltent le prêtre; la placidité du prêtre agace le soldat. Nos vieilles chansons sont pleines de cet antagonisme inattendu, et nous verrons ailleurs quelle forme sauvage l'auteur de *Garin le Loherain* a donnée à cette haine du baron contre le clerc. Le clergé séculier, que les fabliaux ont tant gouaillé, ne sert que rarement de point de mire à nos épiques, et c'est aux moines qu'ils s'en prennent. Ces moines, à leurs yeux, sont trop riches et trop gras : ils en rient d'un gros rire anterabelaisien : ils s'en divertissent, ils les raillent, et rien ne ressemble plus aux grosses plaisanteries du *Moniage Renoart* et du *Moniage Guillaume* que certaines caricatures de 1883. C'est plus que gallican.

Malgré tout, le précepte est là, et il s'y faut plier : « Tu honoreras les clercs. » On ronge son frein, mais le plus souvent on finit par obéir. Quand le roi Charles épouse la femme charmante qui était destinée à Girard de Roussillon et que Girard aimait, le comte sent la colère lui monter toute chaude au cerveau, et est sur le point de jeter à Charles un défi violent; mais le *respect du clergé* le retient. Ce monstre, qu'on appelle Raoul de Cambrai, se met un jour en tête de détruire le moutier d'Origni, et de fait, il le brûle, y compris les nonnes. Mais c'est là un crime véritablement exceptionnel, prodigieux, et dont tout le moyen âge a retenti comme d'une scandale sans pareil. Les chevaliers de Raoul sont, d'ailleurs, les premiers à avoir horreur d'un sacrilège aussi épouvantable : « Nous ne sommes pas, disent-ils, de ces tyrans qui s'attaquent aux corps saints. » Et l'ami le plus sûr du comte de Cambrai, le « sor Gerin », nature sauvage et abrupte, ne craint pas ici d'adresser à son seigneur les plus sanglants reproches : « Tu es vraiment trop démesuré, lui dit-il, et, « si Dieu te hait, c'en est fait de toi. *Par les francs homes est cil « lius honorés; — Ne doit pas estre li cor sains vergondez* (1). » On sait le reste, et comment Origni fut brûlé. Les nonnes sortent placidement de leur moutier, leur psautier à la main, et chantant, d'une voix calme, l'office monastique. Elles supplient Raoul que tout le pays supplie avec elles. Vains efforts, prières inutiles : elles sont bientôt atteintes, mordues, dévorées par les flammes. Un poète

(1) *Raoul de Cambrai*, éd. Paul Meyer et Aug. Longnon.

de nos jours, M. Coppée, a raconté en beaux vers une légende analogue, à laquelle il a donné un plus heureux dénouement. Son *Liseron* rappelle notre *Raoul de Cambrai*...

Rien n'était plus triste avant Jésus-Christ que le sort des veuves, et les Juifs eux-mêmes regardaient le veuvage comme une honte. L'Église primitive élargit d'aussi étroites idées, et les veuves furent considérées par elle, « comme l'Autel du Seigneur (1) ». Elles occupèrent presque toujours la première place dans la hiérarchie des pauvres de Jésus-Christ; elles en vinrent même à former un ordre véritable, et saint Jean Chrysostome ne craint pas de dire que « sans elles la plénitude de l'Église n'aurait pas son entière perfection (2) ». Quant aux orphelins, l'Église en prenait le même soin : elle leur donnait des professions, les nourrissait, les mariait (3) et enfin leur ouvrait toutes grandes les larges portes des *Orphanotrophia* (4). Toutes ces traditions chrétiennes passèrent dans la Chevalerie, et rien ne se ressemble davantage que les prescriptions des *Constitutions apostoliques* et les plus belles pages de nos vieux romans. Mais encore ici faut-il se garder de rien exagérer. Devant une société aussi grossière et aussi armée que l'était la société féodale, il ne convenait pas de procéder à la façon de l'Église primitive. Au lieu de dire à nos gros barons : « Vous défendrez la veuve et l'orphelin, » il fallait commencer par leur dire : « Vous ne leur ferez aucun tort »; puis, un peu plus tard : « Vous ne permettrez pas qu'on leur en fasse ». C'est l'ordre qui fut suivi et encouragé par l'Église. Dans la *Chanson d'Apremont*, Naimes, que l'on peut considérer comme le type du chevalier accompli et dont on a pu dire cette belle parole : *Tel conseillier n'orent onques li Franc*, Naimes reçoit du poète cet éloge dont tous nos chevaliers avaient à faire leur profit : « Il ne donna conseil petit ne grant — Par coi preudome deserité fussant, — Les veves fames ne le petit enfant (5). » Animé du même esprit et sentant les

(1) Constitutions Apostoliques, II, 26.

(2) *Homilia XXX in Epist. prima ad Corinthios*. V. le bel ouvrage de M. l'abbé Tollemer : *Des origines de la charité Catholique*.

(3) Constitutions Apostoliques, IV, 1 et 2.

(4) Cod. Justin. lib. XXXII, I, tit. III.

(5) *Aspremont*, éd. Guessard, p. 1, col. 1, v. 6-8. = Un peu plus loin, le duc Naimes conseille à Charlemagne ce même amour des petits, mais à un point de vue moins désintéressé, plus politique : « *Aimez les povres, que ce vos a mestier.* — Les orfenins NE VOS CHAUT *d'essilier*. — Norrissiez les, ILS NOS AURONT MES-

approches de la mort, Charlemagne recommande à son fils de ne pas enlever leurs fiefs aux orphelins, ni leur dernier argent aux veuves (1). Ce fils, hélas! n'est que trop rapidement oublieux des paroles de son père, et, dans le *Charroi de Nîmes*, on le voit proposer cyniquement au comte Guillaume de lui donner les fiefs de tel et tel baron qui vient de mourir. Mais Guillaume n'est pas de ceux qui écoutent patiemment de telles propositions. Il se révolte, il frémit, il bondit : « Et « les veuves? Et les orphelins? » Le roi pâlit et tremble sous le mépris de Guillaume : « Si l'on touche à ces petits ou à leur terre, « dit ce vrai chevalier, voici l'épée qui coupera la tête des traîtres « et des larrons. » Et personne n'ose regarder cette grande épée vengeresse, ni celui qui la porte (2).

Jusqu'ici cependant, nous n'avons entendu que des préceptes négatifs, et il est temps de nous élever sur de plus hauts sommets. Dans l'*Entrée en Espagne* (3), il est dit sans ambages, que le chevalier doit avant tout « les enfants et les veuves maintenir, essaucier ». Ce n'est pas seulement une certaine catégorie de délaissés ni une certaine sorte de faiblesses que le Chevalier doit défendre : TOUS les petits, TOUS les faibles, TOUS les pauvres ont un droit rigoureux à sa protection. C'est ce que Charlemagne mourant dit encore à son fils : « Devant les pauvres, il faut t'humilier, il faut te faire petit. Tu leur dois aide et conseil (4). » L'*Ordene de Chevalerie*, que nous devons citer en dernier lieu, est naturellement beaucoup plus précis et plus complet : « Le devoir du chevalier est de se faire le gardien des pauvres gens, afin que les riches ne leur fassent pas

TIER. » (*Ibid.*, p. 1, col. 2, v. 59-60 ; p. 2, col. 1, v. 1.) — Les deux fils naturels de Pépin, les usurpateurs du trône de Charles, suivent une politique analogue, lorsque, pour assurer leur pouvoir illégitime, ils protègent les petits, les vilains et les pèlerins. (*Mainet*, fragments publiés par Gaston Paris.)

(1) *Couronnement Looys*, éd. Jonckbloet, p. 5, v. 152 et ss. : « Hé! Looys, dist Karles, sire filz, — Tu auras tot mon roiaume à tenir. — Par tel covent le puisses retenir — Qu'à hoir enfant ja son droit ne tolir, — N'a veve fame vaillant un angevin. »

(2) *Charroi de Nîmes*, éd. Jonckbloet, p. 81, v. 312-315 ; 322-328 ; p. 82 et 83, v. 366-376. Cf. *Girart de Roussillon* (trad. P. Meyer, §. 127, p. 69), où l'on voit que l'un des plus grands éloges que l'on pût adresser à un baron était « de ne faire nul tort à aucun voyageur, bourgeois, vilain ou marchand. C'est ce que Girart affirme au sujet de Fouque.

(3) Biblioth. Saint-Marc, à Venise, mss. fr. XXI, f° 1.

(4) « Envers les povres TE DOIS humelier — Et SI LOR DOIZ aider et conseillier. » (*Couronnement Looys*, p. 6, v. 183, 184.)

tort (1). » Et le poète ajoute : « Le devoir du chevalier est de se faire le soutien du faible, afin que le fort ne lui fasse pas honte. » Dès qu'il aperçoit un pauvre homme ou un étranger, « tout gentilhomme, tout chevalier doit l'accompagner afin qu'on ne le touche pas et qu'on ne le frappe point : *car telz est povres qui a coraige fier.* » Ainsi parle un de nos poètes qui mérite le plus cette épithète de « fier (2) », si rarement méritée aujourd'hui et dont il faudrait pourtant essayer de nous rendre dignes. Et l'auteur *de Girart de Viane* ne fait ici que condenser en quelques vers un précepte courant et universel.

Avant lui, d'ailleurs, l'Église avait parlé, et Pierre de Blois, cette grande âme, avait dit : *Gladium accipiunt milites ad tuitionem pauperum.* C'est ce que nous répète, encore aujourd'hui, le *Pontifical romain* (chef-d'œuvre cent fois trop ignoré), qui résume tout ce commandement en un langage encore plus énergique et vivant (3).

Ici, comme partout, la pensée de l'Église est plus élevée que celle de notre épopée militaire.

Nous avons lieu d'espérer que personne ne s'en étonnera.

Léon Gautier.

(*A suivre.*)

(1) « Il doit la povre gent garder — Ke li riches ne l'puist foler, — Et le feble doit soustenir — Que li fors ne le puist honir. » (Éd. Méon, v. 214). Dans la petite édition de Barbazan (Lausanne 1759), ce passage est défiguré.

(2) « Que quant on voit un povre hom estraingier, — Tuit gentil home li doient acointier, — Ains qu'on le doie ne ferir ne tochier, — Car telz est povres qui a coraige fier » (Éd. P. Tarbé, p. 19.)

(3) « Exaudi, Domine, preces nostras quatenus hic famulus tuus... esse possit defensor ecclesiarum, viduarum, orphanorum omniumque Deo servientium. » (*De Benedictione novi Militis.*)

DE L'ÉTAT PRÉSENT DU CALVINISME

Bien que la liberté d'examen soit le dogme fondamental de toutes les sectes protestantes, cependant il y a toujours comme un fond spécial de croyances qui les distingue les unes des autres. Le libre examen a pour effet de rendre ce fond singulièrement instable, de telle sorte que l'on ne peut jamais conclure de la foi d'aujourd'hui à la foi d'hier ou de demain. Si l'on veut s'en rendre compte à un instant donné, il n'est point rigoureusement nécessaire d'observer une secte dans toutes les régions où elle est répandue, ce qui serait souvent fort difficile; il suffit d'imiter le physicien qui, pour mesurer la température d'une certaine quantité d'eau, plonge le thermomètre seulement dans les parties principales de la masse liquide. Il nous semble que nous trouverons des informations très suffisantes à notre étude, si nous interrogeons le calvinisme en deux points extrêmes de son habitat géographique, comme disent les naturalistes, c'est-à-dire à Genève et aux États-Unis.

Deux voyageurs, protestants tous les deux, ont récemment visité les églises calvinistes de ces pays, et ils viennent de publier le résumé de leurs observations dans la *Contemporary Review*. On comprend que les disciples de Calvin ne pouvaient pas trouver des témoins plus favorables, des témoignages moins suspects à leurs yeux. L'article consacré aux *Presbytériens*, c'est-à-dire aux calvinistes de la *Nouvelle-Angleterre*, a pour titre : *la Guerre des Credo en Amérique*. Malgré les apparences, ce titre est loin d'être une satire. L'auteur, qui garde l'anonyme, professe ouvertement que les conflits sont nécessaires au progrès des doctrines religieuses, et que l'homme est condamné à conquérir la vérité, comme son pain, à la sueur de son front. L'autre correspondant de la *Contemporary Review* intitule son étude : *l'Église et la Démocratie à Genève*. En le terminant, le chanoine anglican Fre-

mantle, qui en est l'auteur, augure le plus bel avenir de l'intrusion de la démocratie génevoise dans les affaires religieuses.

I

Le libre examen, dans les desseins des pères du protestantisme, était moins un dogme qu'un moyen de se soustraire et de soustraire les fidèles à l'autorité de l'Église légitime. Le lien de dépendance une fois rompu, le libre examen était une arme inutile et même dangereuse. Calvin, surtout, eut grand soin d'en dérober l'usage à ceux qu'il entraîna dans sa révolte, et il leur imposa des dogmes aussi rigoureusement définis qu'ils sont absurdes. Qu'il nous suffise de les rappeler en deux mots.

« Le libre arbitre a été entièrement détruit par le péché du premier homme. D'où il suit que c'est Dieu qui fait le bien et le mal en chacun de nous. — Dieu a créé les uns pour le ciel et les autres pour l'enfer, sans qu'il y ait d'autres raisons à cette *prédestination* affreuse que son bon plaisir. Le purgatoire est une invention. — Il n'y a que deux sacrements : le baptême et l'eucharistie ; mais l'eucharistie n'est qu'un symbole, sans la présence réelle du Christ. — Le culte et les bonnes œuvres sont également inutiles : il n'y a de salut que par la foi. »

Tel est le symbole que les presbytériens d'Écosse importèrent dans l'Amérique du Nord, lorsqu'ils vinrent s'établir dans le Massachusetts, en 1620. Voyons ce qu'il est devenu parmi leurs descendants.

Il faut d'abord constater un zèle en un sens très louable à conserver le dépôt des premiers jours. Non seulement chacun des ministres, mais chacun des membres de leurs églises, qu'ils appellent *congrégationnelles*, est obligé de souscrire une formule de foi, sous peine d'être exclu de la congrégation. Les enfants mêmes sont astreints à cette obligation. Pouvait-on inventer un moyen plus efficace de couper court à toutes les innovations? On avait oublié de se garantir contre le besoin d'innover qui peut s'emparer d'une société entière : de là est venu le mal que l'on voulait prévenir.

Si les individus ne peuvent pas toucher à leur foi en tant qu'individus, ils peuvent la modifier avec le concours de leurs frères : chaque église apporte à son symbole les changements qui lui plaisent, d'où il suit que les presbytériens d'Amérique sont loin de

croire tous les mêmes choses. Les opinions qui ont pris naissance dans ces groupes divers, ont été si nombreuses et si opposées, que l'air a fini par se remplir de menaces de guerre doctrinale. C'était un scandale qu'il fallait à tout prix empêcher d'éclater. C'est pour cela qu'un grand concile s'est réuni récemment à Philadelphie. « Un effort a été fait, nous dit le reporter anonyme, pour adopter ou du moins *recommander* un *credo* commun à toutes les églises (presbytériennes), et l'on a prévenu des controverses désagréables au moyen d'un comité chargé de préparer ce symbole. » Mais, comme ce que l'on se proposait surtout, c'était moins de définir la foi nécessaire au salut, que de prévenir la guerre, le comité, après bon nombre de sessions, finit par adopter une formule insignifiante, d'où l'on avait soigneusement exclu les éléments de discorde, c'est-à-dire à peu près tous les articles de la foi chrétienne. *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Hélas! la guerre que l'on désirait éviter au prix de si humiliants sacrifices, n'en a pas moins éclaté; le signal en a été donné, précisément d'où l'on s'y attendait le moins, à l'école théologique d'Andover : la simple substitution d'un professeur à un autre professeur en a été l'occasion.

Andover est une petite localité située à vingt milles de Boston. Ses écoles en font toute l'importance. C'est, aux yeux des Américains, « la source de l'orthodoxie de la Nouvelle-Angleterre ». Un conseil d'administration nomme les professeurs; mais un corps d'inspection (*Board of Visitors*), qui représente les fondateurs de l'école, a, sur les décisions du conseil d'administration, droit de *veto*. Le professeur doit souscrire une formule de foi rédigée par les fondateurs, et renouveler son adhésion à des époques marquées.

Le professeur Park ayant donné sa démission, le conseil nomma pour lui succéder le docteur Newman Smith, et son choix fut pleinement approuvé par la Faculté de l'école. Smith, natif de l'État du Maine, était pasteur d'une nombreuse église presbytérienne dans l'Illinois. Il était jeune, actif, plein de talent. Malheureusement il avait écrit, et ce qu'il avait écrit devait à la fois lui ouvrir et lui fermer les portes d'Andover : les lui ouvrir, grâce au conseil d'administration; les lui fermer, grâce au corps des inspecteurs. Il est vrai que les inspecteurs hésitèrent d'abord. Ils sont au nombre de trois : le premier était pour l'ouverture; le deuxième, pour la fermeture; le troisième ne savait à quel parti se résoudre. A la fin, l'accord s'est fait parmi eux, au grand désavantage du docteur Smith : car

c'est à la fermeture qu'ils se sont résolus. La raison qu'ils ont donnée de leur décision, n'en est pas moins fort curieuse. « Ils ont, disaient-ils, entière confiance dans l'orthodoxie et dans le caractère personnel du docteur Smith ; mais il a une tournure d'esprit poétique et peu logique (*poetical and illogical mind*), qui le rend médiocrement apte à l'enseignement de la théologie. »

Il n'en fallait pas tant pour mettre le feu aux poudres. Laissons ici la parole au correspondant de la *Contemporary Review*. « Il importe peu au genre humain que le docteur Newman Smith croie ceci ou cela, ou qu'il devienne professeur de théologie à l'école d'Andover ; mais la question qui s'est élevée autour de sa personne, est d'un intérêt général... On s'est échauffé pour savoir si le docteur Smith, dont la foi est incontestablement tout autre que celle des fondateurs de l'école d'Andover, peut honnêtement signer un *credo* dont chaque article, en vertu de la déclaration expresse des fondateurs, *doit pour toujours rester entièrement et identiquement le même*, *sans la moindre altération*, *addition ou diminution*, et en même temps retenir le droit d'interpréter ce *credo* en un sens inconnu à ces mêmes fondateurs. Le docteur se déclarait tout prêt à signer. La Faculté de l'école, prenant parti pour lui, prétendait qu'il avait le droit d'agir ainsi. Elle alléguait pour raison que les fondateurs ne pouvaient jamais avoir eu l'intention de mettre obstacle aux progrès de la théologie, aux vues plus larges, à la liberté pleine de respect de l'esprit chrétien. « En l'acceptant comme nous l'avons fait, disaient ces docteurs et comme de tels *credo* doivent être acceptés, nous ne trouvons pas, nous ne croyons pas que cette acceptation ait jamais été imposée pour empêcher de progresser dans la connaissance de la volonté de Dieu révélée. » Ils rejetaient soigneusement l'idée que « l'école eût jamais été fixée, d'une manière immuable dans le passé, à une phase de l'orthodoxie, de telle sorte qu'il lui serait à jamais interdit de prendre part au progrès général de la théologie orthodoxe. » D'après eux, un grand progrès a de fait été accompli : la preuve en serait dans l'intéressant catalogue des dogmes qu'ils déclarent avoir abandonnés. Ils n'enseignent plus « que tous les hommes ont péché en Adam ; — qu'Adam est le représentant du genre humain ; — que tous les hommes sont coupables du péché d'Adam ; — que le Christ est mort uniquement pour les élus ; — que les enfants ne sont pas sauvés ; — qu'il y a une régénération passive ; — que l'universelle perdition est la part des païens. » Ils

ajoutent que « la doctrine du docteur Smith est le fruit naturel des principes que la théologie de la Nouvelle-Angleterre a spécialement cultivés, à savoir : l'universalité de la Rédemption et la nécessité du choix personnel pour la culpabilité comme pour la vertu. »

Il est remarquable, d'autre part, que les opposants n'ont point eu recours à des arguments théologiques. Le respect de la volonté des fondateurs ne leur semble pas suffisamment gardé, voilà tout : la question est pour eux une question purement testamentaire. Aussi demandent-ils que la dotation de l'école fasse retour aux héritiers des fondateurs, et que l'on fonde une école nouvelle avec un *credo* élastique (*with an elastic creed*). En somme, l'on s'est disputé avec violence autour du testament de quelques braves citoyens de la grande république; mais tous sont d'accord pour faire bon marché du testament de Calvin.

La faculté de l'école d'Andover abandonne sans réserve le dogme fondamental du calvinisme, « l'horrible doctrine », suivant l'expression du correspondant, de la prédestination à l'enfer et de l'incapacité totale de la volonté de l'homme pour le bien. La racine même de cette incapacité est détruite : il n'y a plus de péché originel; c'est par leur libre choix que païens et chrétiens opèrent leur salut. Les presbytériens d'Amérique ne se sont pas seulement éloignés de Calvin, ils ont reculé jusqu'à Pélage. Que dis-je? Pélage serait encore trop orthodoxe pour eux, puisqu'ils réclament un *credo élastique*. Un symbole indécis ou soumis aux changements arbitraires n'est plus une règle de foi. Les débris du christianisme que Calvin avait emportés avec lui, ont donc fini par s'évanouir dans le rationalisme, et ses disciples modernes du nouveau monde en ont seulement conservé des vestiges à titre de souvenirs.

Les ouvrages du docteur Smith ont acquis une grande publicité pendant les querelles qui se sont agitées autour de son nom. Or, il est remarquable qu'on ne lui a jamais reproché d'être infidèle à la doctrine presbytérienne. Les opinions qu'il professe, ne lui sont point, sans doute, communes avec la plupart des membres de sa secte; mais il n'en reste pas moins acquis maintenant que tout presbytérien peut penser comme lui, sans cesser d'être bon presbytérien.

Il y a même plus, si le titre de son principal ouvrage a quelque signification. Ce titre, en effet, qui a de quoi faire sourire un catholique, annonce un exposé de la croyance et des doctrines religieuses de ses coreligionnaires. Il est ainsi conçu : « la Théologie ortho-

doxe d'aujourd'hui », *the Orthodox Theology of To-day;* et les orthodoxes, pour M. Smith, sont évidemment les presbytériens.

Or « la théologie orthodoxe d'aujourd'hui » ne fait que développer la doctrine de la Faculté d'Andover. Le docteur Smith s'y occupe de l'idée de Dieu, de la Rédemption et de la vie future.

Le Dieu de Calvin, comme nous l'avons vu, est un affreux despote. Souverainement puissant et souverainement capricieux, il crée les hommes pour l'enfer, où il les conduit lui-même par une chaîne d'événements qu'aucun effort, aucune industrie ne peut rompre. Son vrai nom est la haine. Le docteur Smith prétend bien rester fidèle aux enseignements de l'hérésiarque, son premier maître; il se permet seulement d'accommoder ses idées aux progrès de l'intelligence humaine. Sa manière d'adapter nous semble équivaloir rigoureusement à une destruction totale. L'essence de Dieu, dit M. Smith, c'est l'amour : *God is love*. Nous voici bien loin du féroce théologien de Genève. Ce n'est pas tout : sur cette conception fondamentale, dont peu de chrétiens refuseront d'admettre la réalité, M. Smith bâtit une Trinité bien étrange. Elle a de quoi faire tressaillir d'aise les ombres de Sabellius, d'Arius, et celle de l'infortuné Michel Servet. L'amour divin, d'après le docteur Smith, est une Trinité dont les personnes sont la *bienveillance*, la *sympathie*, et la *justice*. Nous félicitons l'auteur de la *Théologie orthodoxe d'aujourd'hui* de n'avoir pas vécu à Genève du temps où Calvin, son père dans la foi, y réglait l'orthodoxie.

Au sujet de la Rédemption, nous ne rapporterons que deux propositions du docteur Smith ; mais elles sont grosses de conséquences. Voici comment elles sont formulées par le correspondant anonyme : « Le salut par la rédemption du Christ n'a d'autre limite que la volonté qui le rejette obstinément. » C'est la première, où la prédestination affreuse de Calvin est courageusement sacrifiée par un calviniste qui se croit fidèle ; la seconde est plus curieuse encore sous une plume protestante : « Le salut ne dépend pas de la foi en des formules doctrinales qui s'adressent à l'intelligence, mais de l'expansion du cœur et de la vie vers l'amour de Dieu. » Cette dernière phrase, si nous la comprenons bien, signifie : « Pour être sauvé, aimez et servez Dieu, et croyez tout ce que vous voudrez. » Il nous semble qu'il serait difficile de renverser plus complètement le doctrine calviniste du salut par la foi seule et de l'inutilité des bonnes œuvres. Seulement, la volte-face est trop complète : l'erreur se trouve souvent aux deux

extrêmes. Ce n'est pas la nécessité de la foi pour le salut qui est une erreur, c'est la nécessité exclusive de la foi. Nous faisons bon marché des exagérations malfaisantes de Calvin; mais nous tenons inébranlablement à la vérité du Christ, qui dit, avec plus d'autorité que M. Smith, que l'on ne peut être sauvé si l'on ne croit pas. Et du reste, ne serait-il pas plaisant que l'on fût obligé de servir et d'aimer Dieu, et que l'on fût dispensé de croire en lui? La foi précède les œuvres, de même qu'il est impossible de se livrer aux travaux matériels si l'on n'est pas d'abord éclairé pas une véritable lumière. Saint Augustin a dit : *Ama, et fac quod vis;* il n'a pas dit : *Ama, et crede quod vis.* La fureur de tout interpréter à sa guise a fini par convertir en nuages, parmi les protestants, la doctrine révélée. Leur foi, où ils réduisaient d'abord toute leur religion, s'est perdue dans le découragement, faute d'un objet solide où elle pût s'attacher. De là, cette maxime à peine digne du déisme : Soyez honnête, et faites tout ce que vous voudrez. Le protestantisme n'a plus la forme même d'une religion.

Le docteur Smith est moins catégorique en ce qui concerne la vie future. C'est une pensée, dit-il, qui le poursuit et qui l'étouffe comme un cauchemar (*as an incubus*). L'Écriture lui semble n'enseigner rien de clair sur ce terrible sujet. Tout ce qu'on a dit là-dessus, dans les diverses églises, est incertitude et confusion. Il repousse la théorie de l'immortalité conditionnelle et celle de l'annihilation; et encore avoue-t-il qu'il ne saurait réfuter la doctrine de l'annihilation graduelle, fondée sur ce fait que la culpabilité s'efface par degrés dans le châtiment. Rien ne justifie la croyance au purgatoire; mais, d'autre part, la défense de prier pour les morts n'a d'autre fondement que la tradition protestante. Cet aveu n'est pas sans prix, le protestantisme étant né en partie du refus de reconnaître la tradition ecclésiastique.

Telles sont, en somme, les théories du docteur Smith, qu'adoptent pleinement les professeurs qui l'avaient choisi pour collègue dans la première école orthodoxe de l'Amérique. Les pasteurs et les simples membres des églises congrégationnelles ont à peu près les mêmes idées ou des idées analogues. Du reste, si nous en croyons le correspondant anonyme, en ces graves matières, la foi de tous les ministres de l'Amérique flotte dans d'épaisses ténèbres. On ne le témoigne pas ouvertement, on s'abstient d'en parler en chaire, ou l'on n'en parle qu'au moyen de figures vagues. En somme, on

admet que l'on peut avoir là-dessus toutes les opinions que l'on veut, sans cesser d'être orthodoxe. D'où il suit rigoureusement qu'il n'y a plus d'orthodoxie.

Les professeurs d'Andover s'engageaient solennellement à « défendre la foi chrétienne contre les attaques de tous : athées, infidèles, juifs, papistes, mahométans, ariens, pélagiens, antinomiens, arméniens, sabelliens, unitariens, universalistes, et contre toutes les erreurs anciennes et modernes qui peuvent s'élever contre l'Évangile du Christ. » Hélas ! les quelques points que nous venons de relever, démontrent que ces théologiens déterminés donnent la main à peu près à tous ceux qu'ils avaient juré de combattre. On dit pour les excuser que la tactique change avec les temps. Fort bien ! mais quelle est cette tactique qui consiste à livrer la place ? « Le progrès de la pensée moderne, ajoute-t-on, demande de nouvelles théories. » On ne saurait avouer en termes plus significatifs n'a jamais eu pour soi la vérité, car la vérité ne change pas.

II

Tournons maintenant nos regards vers la Rome de Calvin. Là non plus le célèbre hérésiarque ne pourrait reconnaître son œuvre. Il n'est peut-être pas un ministre à qui la doctrine de la prédestination de l'enfer ou du serf-arbitre ne fît hausser les épaules, et en cela nous ne pouvons que les approuver. Mais en est-il parmi eux, parmi ceux-là mêmes qui se font appeler orthodoxes, qui admettent encore la divinité de Jésus-Christ ? Du moins, il est bien sûr que ce dogme fondamental du christianisme ne fait plus partie du symbole officiel de Genève, où l'on a conquis, avec la liberté de penser, la liberté de la foi, deux sottises de même force.

Ce n'est pas seulement à la pratique effrénée du droit d'examen en matière religieuse que les protestants génevois doivent, comme les presbytériens des États-Unis, cette belle conquête. L'invasion successive de la démocratie, ou, pour parler en langage plus religieux, du laïcisme dans le gouvernement de l'Église de Calvin, a été la goutte qui, avec le temps, a fini par affadir complètement le vin ou plutôt l'âpre vinaigre de l'hérésiarque.

Le chanoine anglican Fremantle décrit ainsi la marche de cette *laïcisation* lente mais irrésistible (1) :

(1) Nous faisons observer, une fois pour toutes, que nous traduisons de

« Depuis le temps de Calvin jusqu'en 1842, les pasteurs étaient élus, avec droit de vote pour le gouvernement civil, par la *Vénérable Compagnie des pasteurs*, collège de trente à quarante membres, comprenant les ministres de la ville et des quinze paroisses de la campagne, entre les *émérites* et les professeurs de théologie. Au commencement du dix-huitième siècle, sur l'avis, dit-on, de Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, on supprima l'obligation de souscrire à la *Confession de la foi*, et l'on y substitua une déclaration générale d'accepter les Ecritures comme règle de doctrine. En 1842, par suite d'une révolution politique, le *Consistoire*, où des laïques avaient droit de session, fut adjoint à la *Vénérable Compagnie* pour le choix des pasteurs; et, en 1847, il fut décrété que les pasteurs et le *Consistoire* seraient partiellement élus par le suffrage universel de la population protestante. En 1849, un *Règlement organique* étendit et régularisa le pouvoir des laïques, de telle sorte que le professeur Diodati, rapporteur de la commission de cette réforme, put dire : « Nous étions une Église-clergé, nous sommes « une Église-peuple. » En même temps on supprima la prohibition qui interdisait de nommer des pasteurs étrangers à Genève, ou formés ailleurs que dans l'Université nationale. L'obligation de faire usage d'un catéchisme officiel avait été abrogée en 1847; en 1875, les cérémonies de l'ordination eurent le même sort. » La *Vénérable Compagnie* s'est fondue, pour ainsi dire, dans le *Consistoire*, qui comprend vingt-cinq laïques et six pasteurs, tous élus par le suffrage universel. Sa puissance, si grande autrefois, n'est plus rien aujourd'hui. M. Auguste Bouvier, l'un des professeurs les plus zélés et les plus conciliants de l'Université de Genève, constate en gémissant que ce corps antique est moins qu'une ruine : c'est une ombre. Avec lui se sont effacés à peu près tous les vestiges de la tradition calviniste.

Les actes du Consistoire démocratique, signalés par M. Fremantle, ne pouvaient manquer de produire rapidement ce résultat. Le droit d'examen en matière religieuse n'est pas un dogme protestant; c'est un dogme que l'esprit humain porte gravé par l'orgueil en traits ineffaçables depuis la première révolte. Il reste vivant et actif au milieu de toutes les ruines du protestantisme, ruines qui sont précisément son œuvre, et qu'il ne cessera de poursuivre jus-

l'anglais : nous n'avons pas sous les yeux les textes français dont l'honorable chanoine s'est servi.

qu'au jour prochain où cette hérésie perdra son nom dans le rationalisme et l'incrédulité. En abrogeant l'obligation de souscrire au symbole, d'enseigner le catéchisme, de pratiquer les cérémonies du culte génevois, le Consistoire ouvrait seulement plus libre carrière à la fureur d'examen, au pouvoir de détruire.

Ce n'est pas tout. Les éléments conservateurs auraient pu modérer, ralentir ces désastres : le triomphe de la démocratie a toujours pour effet d'en paralyser l'influence.

Les choix du suffrage universel se portent, en général, sur des hommes médiocres, et, d'autre part, les hommes de valeur n'aiment pas à se commettre avec les caprices de la foule. Cette loi se vérifie même dans le domaine religieux. Les pasteurs de Genève les plus recommandables, c'est-à-dire les plus fidèles à la tradition génevoise, sont abandonnés. Ce sont les libéraux, les rationalistes qui sont en faveur. « Très souvent, dit M. Fremantle, les ministres libéraux ou rationalistes sont seuls à officier le dimanche; les prédicateurs évangéliques n'ont pas d'église où ils puissent se faire entendre à leur tour. On a tenté d'apporter remède à cet état de choses, en célébrant le service évangélique, soit à des heures spéciales, soit dans la *grande salle de la Réformation*, qui a été construite pour les *Évangéliques* en 1867. Mais, outre que cette mesure est fatigante pour les ministres, elle crée un schisme chronique. »

Cet état de choses a produit naturellement, dans le corps des pasteurs, la division la plus profonde, où ils ont perdu la considération si nécessaire à leur ministère et à la conservation de leurs doctrines religieuses. Bon nombre d'honnêtes protestants ne craignent pas de déclarer que l'Église est une pure fiction, et que, si le ministre mérite des égards en tant qu'homme, ils n'ont rien à démêler avec lui en tant qu'il est ministre.

Voici, du reste, comment M. Franck Coulin parlait dernièrement de l'Église de Genève, dont il est l'un des pasteurs libéraux les plus distingués : « Les pasteurs, les hommes chargés d'instruire et d'exhorter au nom de l'Église, ont encore des obligations qui leur sont imposées par la puissance administrative, mais ils n'ont d'obligation religieuse d'aucune sorte... Comme on l'a répété maintes et maintes fois, rien, absolument rien, ne peut empêcher un pasteur, au lieu de tirer son texte de la Bible, de le prendre partout où bon lui semblera, et de prêcher, au lieu de la religion chrétienne réformée, le catholicisme, le judaïsme ou le mahométisme. » Bref,

il traduit le dogme, qui fait la base de la Constitution de 1874, dans cette formule originale : « L'Église nationale de Genève approuve et recommande indifféremment toutes les doctrines religieuses, et chaque pasteur de cette Église doit être prêt à enseigner ou à laisser enseigner par d'autres, en son nom et sous sa responsabilité, le blanc ou le noir, le oui ou le non, avec toutes les nuances intermédiaires, sur toutes les questions d'ordre religieux. » C'est la résurrection de Babel.

Pour avoir une juste idée des mesures prises par le pouvoir civil au sujet des affaires religieuses dans la plupart des pays protestants, il faut bien se garder de se mettre au point de vue des rapports de l'Église catholique avec l'État. L'Église catholique est une société qui se gouverne elle-même, et qui n'admet l'ingérence d'aucun autre pouvoir dans ses affaires. On peut lui faire violence, mais elle n'abandonne jamais ses droits, toujours elle réclame et soutient sa pleine indépendance. Les sectes protestantes sont dans des conditions toutes différentes : le pouvoir séculier n'est pas une autorité du dehors qui règle la police, l'extérieur des actes religieux; il est l'autorité religieuse même, la source et la mesure de toute discipline, l'arbitre du dogme et de la foi. Voilà pourquoi les ministres orthodoxes, qui ont tant à se plaindre du gouvernement civil de leur pays, ne songent pas le moins du monde à réclamer leur autonomie religieuse : ils souhaitent seulement une législation conforme à leurs propres croyances. La séparation de l'Église et de l'État ayant été soumise au suffrage populaire dans le canton de Genève, les orthodoxes ont été les plus ardents à combattre cette mesure, qui leur aurait été si avantageuse, et cette fois du moins leurs désirs ont été satisfaits : le vote populaire du 4 juillet 1880 leur a donné raison.

Ce triomphe, hélas! est une vraie défaite pour l'orthodoxie des orthodoxes. Il suffit pour s'en convaincre d'entendre le professeur Auguste Bouvier chanter sa victoire. « Ce résultat, dit-il, déconcertera peut-être et chagrinera la cour romaine, mais de ce chagrin nous n'aurons pas de peine à nous consoler. Quiconque est intelligent ne peut manquer de se réjouir à la vue de ce témoignage libre et sincère, donné par la masse du peuple, de son attachement aux traditions protestantes conservées par l'Église établie. » Ces traditions ne laissent pas de faire ici une plaisante figure, quand on les rapproche des ruines amoncelées par le *Consistoire*, qui est la dernière forme de l'Église établie. M. Bouvier lui-même en fait bon

marché. Il invite tous les partis à une commune alliance. « Or, dit-il, le lieu le plus favorable à une telle alliance, ou, pour parler plus exactement, à cette mutuelle compénétration de la vie nationale et de la religion que tout penseur juge nécessaire, n'est-ce pas une Église nationale, large, tolérante, laissant dans son sein le jeu libre aux convictions individuelles? » En effet, avec le développement gratuit des institutions du pays, « l'Église, s'ouvrant elle-même à une plus haute idée de sa mission, aspire à être moins le témoin et l'organe d'une doctrine exclusive, que l'école et le foyer du sentiment religieux, tel que l'a révélé et communiqué Celui qui a été le fondateur du monde moderne et le régénérateur des âmes : sentiment large, profond, sympathique à tous les progrès, fécond en biens de toute sorte, et partout indispensable aux nations aussi bien qu'aux familles et qu'aux individus. Par conséquent, dans la condition d'une démocratie complète, et surtout dans une démocratie essentiellement protestante, l'essai (d'une Église nationale) doit être continué, ou plutôt tenté sous des formes réellement nouvelles (par respect pour la tradition) : je veux parler d'une Église ouverte à tous, *multitudiniste*, autonome, en ce sens que ses chefs soient nommés par ses électeurs, spiritualiste dans son enseignement, offrant dans son sein un refuge aux diverses tendances de la pensée chrétienne d'aujourd'hui, les unissant dans le même zèle pour la piété et pour les bonnes œuvres, en un mot, réellement populaire dans sa constitution, son action, sa sainte ambition et son cœur. »

Une information d'une portée plus générale est merveilleusement d'accord avec ce que nous apprend le chanoine Fremantle. Nous la trouvons dans le compte rendu de la *septième conférence générale*, tenue à Bâle, en 1879, par les pasteurs de *l'Alliance évangélique*. (*The Religious Condition of Christendom*. In-8°, London, Hodder and Stoughton, 1880.) M. Güder, pasteur à Berne, chargé de présenter un rapport sur l'état de la religion évangélique, fit à son auditoire de ministres des communications fort peu gaies, mais fort curieuses. Nous en extrayons ce qui se rapporte à notre sujet.

Les divisions les plus profondes règnent parmi le clergé protestant de la Suisse. « Nous usons nos forces, dit l'orateur, dans des luttes irritantes, sans aucun avantage pour la vie chrétienne. Les chefs du libéralisme et du radicalisme, avec toute leur suite, qui se vantaient d'avoir tout à gagner avec le cri de liberté, montrent le poing à l'Église et au clergé. »

Trois partis se sont formés dans la Suisse protestante. Ce sont : 1° les *Réformistes*, que l'on peut faire connaître d'un mot : ils rejettent tout surnaturel, et admettent la conception moderne et positiviste de l'univers. Ils appartiennent à l'*Association suisse du christianisme libre*. — 2° Les *Pasteurs évangéliques*, qui ont établi l'*Union suisse de l'Église évangélique*. Ceux-ci conservent la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, crucifié et ressuscité, qui a sauvé les hommes du péché et de la mort : c'est pour eux un point essentiel du *credo* chrétien (1). — 3° Enfin, le *Tiers Parti*, qui se distingue de l'Église évangélique moins par la croyance que par une tendance ecclésiastico-politique, donnant à cet égard la main aux Réformistes.

« La guerre, dit en somme M. Güder, n'a pas manqué d'éclater entre tous ces adversaires, et il faut convenir qu'elle n'a pas été toujours suivie conformément aux règles de l'honneur. La fureur théologique, *rabies theologorum*, s'est donné carrière ; l'on n'a pas ménagé les personnalités : enfin, les esprits n'avaient point du tout lieu d'être satisfaits. L'immense majorité du public, qui n'a point en ces matières d'opinion arrêtée, se sent tiraillée de tous côtés et se plaint qu'elle ne sait plus que croire. Les *Réformistes* et le *Tiers Parti* ont la faveur du gouvernement... et les orthodoxes sont livrés *in odium generis humani*. Cependant, comme ces derniers ont encore la confiance de cette portion du peuple qui conserve des convictions chrétiennes, on a cherché une législation ecclésiastique qui affaiblît leur influence en rendant l'Eglise plus démocratique. Avant tout, il importait d'écarter la conception traditionnelle de l'Église, et d'assurer des droits égaux dans son sein à des tendances qui s'excluent réciproquement les unes les autres, en supprimant toute restriction officielle à la liberté de l'enseignement religieux. Nous pensions autrefois que l'Église est une société de foi ; aujourd'hui l'opinion commence à prévaloir que, pour appartenir à l'Église, il suffit de ne pas s'en être formellement détaché, et que le droit du vote politique ne diffère pas du droit du vote religieux : vingt ans

(1) Nous doutons que cette description trouve une application à Genève. Dès 1866, M. Couvriez, ministre du saint Évangile et professeur de théologie, s'exprimait en ces termes : « La science seule est le drapeau et la boussole du protestantisme. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de croyances bibliques ou traditionnelles d'aucune sorte. Ceux qui en veulent, n'ont qu'à passer dans les rangs du catholicisme. » (François Châtel, *Histoire de Calvin, par Bolsec*. Lyon, Scheuring, 1875, p. XXI.)

accomplis suffisent pour le conférer. Oui, l'on en est venu à discuter sérieusement, dans des cercles théologiques, si le baptême est nécessaire pour être membre de l'Église. Cette année même, au synode d'Appenzell, la majorité, qui était *réformiste*, a rejeté cette règle que le baptême doit être administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et que la prédication doit prendre pour texte la Bible... Que suit-il légalement de là en toute rigueur? Que je puis être athée, panthéiste, nihiliste, renier le Christ, refuser le baptême à mes enfants, mépriser le sacrifice expiatoire du Christ, contredire toutes les déclarations de la sainte Écrirure; si je suis né dans l'Eglise réformée, si je ne l'ai jamais formellement abandonnée, j'en suis encore, malgré tout, un membre proprement dit... Cet état de choses est maintenant la réalité. Que toute confession ecclésiastique ait été jetée par-dessus bord; que les enfants de l'Église ait la liberté pleine et assurée d'enseigner tout ce qui leur plaît; que je puisse prêcher comme Strauss ou comme Renan sans avoir rien à craindre de la loi, pourvu que ma congrégation le tolère, c'est maintenant une chose sur laquelle on ne peut avoir un moment de doute. » Le docteur Güder cite ces paroles d'un observateur sérieux, profondément versé dans l'histoire ecclésiastique : « La société actuelle est encore chrétienne de nom; des racines sans nombre l'unissent au christianisme; mais, grâce à son appauvrissement à l'égard des possessions idéales, on s'éloigne de l'Église, on nourrit contre elle des sentiments d'amertume dans les cercles qui donnent le ton à la société, tellement que l'on trouverait difficilement rien de semblable dans le passé. » Puis il continue en ces termes :

« Comme conséquence de cette disposition de notre âge, *commune à la Suisse et à tous les pays protestants*, nous pouvons affirmer que l'on se gêne moins que jamais pour dire ce que l'on pense. Personne ne rougit de confesser hautement l'incrédulité la plus décidée. On entend répéter : « Personne ne croit plus mainte-« nant; — mon paradis, c'est six pieds sous terre; — j'aime mieux « donner de l'argent pour une comédie que pour une Bible. »

Ce qui est vrai de tous les pays protestants, est vrai de Genève et de toutes les églises calvinistes. Nous pouvons nous arrêter après avoir entendu ce dernier témoignage.

Et maintenant que reste-t-il de l'œuvre du grand réformateur de Genève? « Calvin, dit Bolsec (édit. Scheuring, p. 99), plus dur qu'un rocher, et immuable en ce qu'il desiroit faire, ne desista de soliiciter

Viret et les aultres ministres ses affectionnés et devots, leur remontrant que l'office d'un bon pasteur n'est pas seulement de donner pasture bonne à ses brebis : mais encore d'avoir egard que maladie et corruption ne gastat son trouppeau : pour ce qu'il devait separer les rougneuses et les jetter hors du trouppeau. » Voilà ce qu'il voulait, ce qu'il a cru établir, faire triompher pendant de longues années. On vient de voir ce que ses disciples en ont retenu. Il y a quelques années, le ministre calviniste Pourait disait, en parlant des dogmes de Calvin : « En vérité, quand on pèse dans sa pensée de semblables prétentions avec de semblables erreurs, on ne sait qui l'emporte là-dedans du ridicule ou de la folie; l'indignation s'éteint, et l'âme se partageentre le dégoût et la pitié ». (Dans *Bolsec*, p. 132.) Avec moins de passion, mais avec plus d'efficacité, toutes les confessions calvinistes, depuis les montagnes Rocheuses jusqu'aux frontières de la Russie, en exceptant toutefois les méthodistes, admettent à leur communion toutes les opinions en matière religieuse, c'est-à-dire toutes les extravagances, sauf peut-être l'athéisme, pourvu que l'on se dise protestant. La « bonne pasture » de Calvin a été radicalement étouffée par la germination de la « pensée moderne ». Dans sa bergerie, on ne distingue plus entre les galeuses et les saines; toutes sont également infectées de ce qui était à ses yeux le virus de l'erreur. Le nom seul reste, nom faux et trompeur, puisqu'il est la marque de ces brebis que Calvin voulait impitoyablement jeter hors du troupeau. La liberté d'examen a peu à peu dissous et transformé l'œuvre de l'hérésiarque. Le courant des idées profanes, si l'on peut ainsi dire, y a fait irruption, et, en s'y mêlant à quelques débris de dogme, a produit une sorte d'état religieux où la religion chrétienne n'a aucune part, et dont le tableau se trouve fidèlement reproduit dans ces paroles du pasteur Cougnard : « Si l'instruction que donne notre Église laisse moins de foi positive qu'on ne le souhaiterait, il en reste au moins une certaine élévation de l'âme, un certain sentiment des droits sacrés de la vérité et de la justice, une conception saine de la vraie dignité, et, par suite, de la véritable égalité des hommes. » En un mot, à la place du calvinisme, il reste le rationalisme. On est descendu au-dessous de Servet.

J. DE BONNIOT, *S. J.*

LE LIVRE DE M. JULES SIMON [1]

I

Dieu, Patrie, Liberté! Tel est le titre du nouvel ouvrage que que M. Jules Simon vient de publier ces jours derniers.

Cet ouvrage est divisé en neuf chapitres de dimensions fort inégales, puisque le premier chapitre, intitulé : *Des questions religieuses pendant la Révolution et sous l'Empire*, ne comporte pas moins de sept paragraphes distincts et de 114 pages sur les 424 qui constituent le volume. Le huitème chapitre, intitulé : *l'École neutre*, se subdivise pareillement en neuf paragraphes, et va de la page 294 à la page 372. Comme on le voit, le chapitre premier et le chapitre huitième renferment à eux seuls la bonne moitié du travail.

Le livre roule, d'un bout à l'autre, uniquement sur la question religieuse, envisagée au point de vue de la politique. Après quelques considérations générales auxquelles l'auteur s'efforce de laisser un caractère historique, il entreprend le récit des vicissitudes par lesquelles a passé de nos jours la question des rapports de l'Église et de l'État, et celle de la liberté d'enseignement : lamentable histoire, où la haine des uns n'a d'égale que la lâcheté des autres; où la fureur des passions, érigée en raison d'État, n'a

(1) *Dieu, Patrie, Liberté*, par M. Jules Simon, 1 volume in-8, Calmann Lévy.

En laissant toute liberté d'appréciation à notre très distingué et compétent collaborateur, M. Antonin Rondelet, nous ne saurions oublier que M. Jules Simon, qui fait aujourd'hui une démonstration si forte des maux, des crimes et des vices de la République, a été l'un des pères de cette République, comme fauteur du 4 septembre, un des directeurs de la République, comme ministre, et un des désorganisateurs de l'état social, comme complice et ami des chefs de la Commune. Quand donc M. Jules Simon déplore les malheurs dont nous souffrons, le premier coupable, c'est M. Jules Simon lui-même.

Le Directeur de la *Revue du Monde Catholique*,
Eugène Loudun.

d'autre ressource pour violer la loi que de récuser le juge et de fermer le tribunal; où l'odieux des revendications le dispute à leur démence!

Lorsqu'il nous est donné ainsi, dans un récit abrégé et honnête, où chaque mot porte, de revoir tant d'événements auxquels nous avons assisté de notre personne et sur lesquels il semble que nous n'ayons plus rien à apprendre, il se produit au fond de notre âme un bien singulier phénomène.

Quelque connus que soient pour nous ces événements dans lesquels nous avons peut-être joué un rôle, ils n'en prennent pas moins un aspect différent : ils paraissent presque nouveaux, lorsque nous les voyons s'offrir à nous sous cette forme synthétique et condensée qui est le propre du style écrit. Il faut un esprit particulièrement capable de méditation et de raisonnement, pour reconstituer ainsi, jour par jour, l'ensemble de ce vaste panorama dont nous n'apercevons de notre place qu'une faible partie. Dans un livre, l'horizon se resserre, et, par un effet naturel de la perspective, la totalité du tableau peut aisément tenir dans l'espace de notre regard. Voilà pourquoi les événements d'hier, lorsqu'ils comparaissent ainsi devant nous sous la forme logique de l'histoire, ont tant d'intérêt et tant de prix. C'est la première fois que la réflexion les aborde avec tant de suffisantes informations, et aussi, il faut le dire, avec le détachement et l'apaisement nécessaires pour souffrir moins et penser davantage.

II

La lecture de l'ouvrage *Dieu, Patrie, Liberté!* doit être particulièrement recommandée aux conservateurs, aux monarchistes, aux catholiques. Il serait impossible de trouver nulle part une démonstration plus péremptoire de l'impossibilité actuelle de la République en France, et, ce qui est bien plus important, pour un croyant et pour un chrétien : il serait plus impossible encore de découvrir une réfutation plus décisive des prétentions élevées par la philosophie, par cette philosophie que le révérend père Gratry appelait la *philosophie séparée*, doctrine dont M. Jules Simon s'est trouvé l'un des héritiers les plus directs et demeure l'un des représentants les plus autorisés.

Ce qui donne son prix et sa valeur à cette démonstration, c'est que, de la part de l'auteur, elle est absolument inconsciente. M. Jules Simon, comme chacun le sait, n'est pas seulement un philosophe abstrait, un professeur capable de charmer ses auditeurs et de former des élèves : c'est aussi un publiciste et un homme d'Etat; il a fait ses preuves de capacité, et, ce qui vaut mieux encore, de courage. Il ne faudrait pas le compter au nombre de ces théoriciens qui rêvent du monde politique au fond de leur cabinet de travail. Il connaît les difficultés de la vie sociale pour l'avoir étudiée avec une véritable science d'économiste, les ressorts du pouvoir pour en avoir tour à tour pratiqué les fonctions et subi les vicissitudes, les ressources et les limites de la raison humaine pour en avoir écrit l'histoire et pratiqué l'analyse psychologique.

Ce n'est donc pas une opinion émise à la légère que le jugement d'un tel homme sur notre situation politique et morale. Il a eu beau y être mêlé jusqu'à en devenir, pour sa part et dans sa mesure, responsable; il a beau se voir contraint de rapporter les actes qu'il a accomplis au ministère et les discours qu'il a prononcés au parlement, il ne cesse pas de faire un effort honnête pour se désintéresser de lui-même, pour regarder de plus haut afin de voir plus juste et d'une façon moins égoïste. Il faut bien croire qu'il y réussit, puisque son livre n'est, d'un bout à l'autre, qu'une confession sincère et généreuse de toutes ses défaites. Il s'avoue vaincu dans l'ordre social par les envahissements de la plèbe, vaincu dans l'ordre moral par l'anarchie, qui ne respecte plus ni la justice ni la liberté, ni Dieu ni le devoir.

III

M. Jules Simon a le courage, bien rare de notre temps, bien honorable pour son caractère, et, qu'il me soit permis de le dire, bien digne d'une âme vraiment philosophique, d'avouer que tout va mal en pis sous la république, alors qu'il se proclame lui-même, avec une obstination dont il ne donne nulle part les motifs, républicain, et républicain quand même. Si quelqu'un voulait entreprendre la ruine et la réfutation du suffrage universel, la critique de ce gouvernement sans origine, sans raison d'être, sans autorité, sans ordre et sans justice, il ne saurait trouver nulle part des arguments plus vifs, une démonstration plus instante, des preuves plus irréfutables que dans M. Jules Simon.

L'auteur établit, en effet, d'une façon absolument péremptoire et avec une pénétration d'analyse à laquelle il faut rendre justice, qu'avec l'organisation politique dont nous jouissons, toutes les conditions pratiques et fondamentales du pouvoir se trouvent absolument renversées : c'est une machine qui fonctionne au rebours du bon sens et de la raison. Le député n'est plus même le représentant de cette majorité numérique, laquelle est la consécration matérialiste et brutale, le fonctionnement normal et mécanique du suffrage universel : l'élection est viciée à sa base, par l'indifférence qui s'abstient de voter, par le dégoût qui se lasse de la ruse ou la lâcheté qui s'effraye de la violence, par le mépris sous toutes ses formes et à tous les degrés. Les chiffres qu'on imprime proclament, dans un langage éloquent et incontestable, que, de plus en plus, les députés représentent une minorité décroissante par rapport au total des électeurs inscrits, et cependant de plus en plus maîtresse du terrain, à mesure qu'on lui cède davantage, absolument comme ces orateurs d'autant plus assurés d'avoir raison que les banquettes sont devant eux plus dégarnies et plus vides.

Ces députés qui, d'après l'esprit de la Constitution, devraient être des mandataires investis de la confiance de ceux qui les ont envoyés, et chargés, par conséquent, d'examiner et de résoudre à leur place, tendent à devenir, grâce au mandat impératif public ou secret, des instruments passifs livrés à leurs électeurs, non pas seulement pour émettre les votes qu'on leur dicte, mais pour s'acquitter de toutes les besognes qu'on leur impose, pour être, non pas seulement des employés au vote mais aussi aux commissions, revendications, pétitions de toute nature et de toute espèce, par lesquelles ils sont chargés d'arracher au pouvoir des places, des honneurs et de l'argent. « Je sais bien que je sollicite une injustice; mais si ma demande était juste, vous comprenez bien que je n'aurais pas besoin de vous. »

Cet abaissement du mandataire vis-à-vis de ses commettants, abaissement qui le transforme en un valet toujours prêt à être cassé aux gages, se reproduit au Corps législatif en la personne des ministres.

Un ministère n'est plus, à l'heure présente, l'expression d'une majorité formée et maintenue par un ensemble de vues et de résolutions concertées, soutenues, poursuivies en commun, tellement que ce ministère puisse être sûr, en gardant la même ligne

de conduite, de conserver le même appui et de disposer de la même confiance. Tout au contraire, le titulaire de chaque portefeuille tombe, par rapport aux affaires de son administration et vis-à-vis de chaque député, dans la même servitude que subit le député lui-même vis-à-vis de ses électeurs. Il en résulte, si l'on veut nous permettre cette précision philosophique, que les ministres, au lieu d'être des causes actives et partant responsables dans le fonctionnement du pouvoir, deviennent de simples effets, des instruments passifs par lesquels s'exerce je ne sais quel gouvernement ou quelle administration occulte et irresponsable des députés, si bien que l'effet est partout, et la cause nulle part.

Je consens à m'arrêter ici : je veux imiter la discrétion de M. Jules Simon, qui se refuse à pousser plus loin l'analyse, sans doute pour n'être pas entraîné à descendre jusqu'au dernier de ces effets, c'est-à-dire à la présidence de la république.

Cette forme politique est loin d'être nouvelle dans l'ordre social. Elle se trouve déjà décrite tout au long dans la *Politique* d'Aristote : c'est ce que ce philosophe appelle l'*ochlocratie*, c'est-à-dire, pour donner la traduction exacte du mot, le gouvernement de la vile multitude.

N'est-on pas bien fondé à dire et à répéter qu'il faut un véritable courage pour s'avouer républicain, républicain de la veille et républicain du lendemain, lorsqu'on est en même temps obligé de confesser que la république n'a tenu aucune de ses promesses, qu'elle a méconnu tous les services, violé les droits les plus sacrés : qu'elle a abaissé la France, qu'elle l'a appauvrie au dedans ; qu'elle promet plus de mal encore qu'elle n'en a pu faire et travaille de jour en jour à réaliser les menaces dont elle nous terrifie ?

Le plus triste, c'est que les républicains eux-mêmes, et en particulier M. Jules Simon, n'entrevoient aucun remède et ne proposent aucune amélioration dont se puisse accommoder leur régime. Ce qu'il leur faudrait, et M. Jules Simon est tout à la fois trop philosophe pour ne pas le discerner comme aussi trop franc pour ne pas le reconnaître, ce qu'il leur faudrait, c'est une plus grande somme de vertu dans la pratique du gouvernement, plus de justice, plus de désintéressement, plus de respect pour les droits d'autrui : et comme, avec le suffrage universel tout le monde est quelque chose dans la politique, il faudrait, si je comprends bien ce que l'on m'explique ou m'insinue, que toutes les âmes fussent arrivées

à un niveau supérieur, au point de n'avoir plus en vue que l'intérêt d'autrui, au lieu de leur intérêt propre.

Il ne s'agit point d'alléguer contre de pareils vœux ce qu'ils ont d'irréalisable et de chimérique, mais de reconnaître de bonne foi l'acharnement avec lequel la république de la libre pensée travaille à l'abaissement des âmes et les moyens qu'elle se ménage pour obtenir ce funeste succès.

IV

« Nos Très Chers Frères », dit le cardinal Guibert, au début de son *Mandement pour le Carême de l'an de grâce* 1883, « ce qui frappe l'esprit de tout observateur attentif, dans la situation présente, c'est le travail entrepris pour constituer une société sans Dieu. La sagesse et l'expérience des siècles avaient enseigné qu'aucune société ne pouvait subsister, si elle ne reconnaissait l'autorité d'un maître et législateur suprême, d'où découlait toute autorité et toute loi humaine, selon la parole de l'Apôtre : *Non est potestas nisi à Deo.* »

Cet effort des détenteurs actuels du pouvoir pour constituer une société sans Dieu, n'est que la suite logique et historique de l'effort tenté, il y a un demi-siècle, par M. Cousin et son école, pour constituer une philosophie spiritualiste en dehors et au-dessus de la révélation.

Ici, M. Jules Simon et le système de philosophie qu'il représente avec autant d'éclat que d'autorité, peuvent être mis en cause d'autant plus justement que l'auteur de *Dieu, Patrie, Liberté*, marque avec plus d'insistance la situation qu'il prétend garder. Il oppose à chaque instant la philosophie et le catholicisme, les croyants et les philosophes, sans prendre garde qu'il devient ainsi un des agents les plus actifs de cette incrédulité qu'il déplore (1). Le Dieu auquel il se réduit ne saurait suffire aux besoins de la nature humaine, et le peuple, incapable de se maintenir dans l'équilibre de ces abstractions, estime avec raison que combattre ou nier le Dieu vivant qu'on aime et qui vous aime, c'est là le véritable athéisme.

L'auteur de *Dieu, Patrie, Liberté* débutait et florissait vers l'année 1840. M. Victor Cousin, estimant qu'il avait tout dit, ou du

(1) Nous ne sommes les champions... ni de l'Église catholique ni d'aucune Église, p. 293.

moins tout ce qu'il avait à dire dans l'ordre de la pensée philosophique, s'était laissé ériger en personnage politique; en même temps il revenait à la littérature, qui était, à l'École normale, sa première et peut-être sa véritable vocation. Cette double évolution du créateur de l'éclectisme faisait de la place sur le terrain philosophique, et les jeunes maîtres d'alors purent s'y déployer plus à l'aise. Seulement, à leur insu, au lieu de continuer la philosophie vivante dont la destinée venait d'être mise entre leurs mains, toute leur doctrine se résuma en un point d'arrêt et un commencement de négation.

Victor Cousin avait trouvé le sensualisme accepté par tradition de tout le monde pensant et installé commodément, depuis Garat, dans les chaires officielles. Son œuvre spiritualiste fut de provoquer un vigoureux effort de la raison humaine pour se débarrasser, séance tenante, de cette métaphysique de mauvaise foi et de cette fausse psychologie. A ce point de vue, rien de plus fort et de plus décisif que le célèbre morceau, intitulé : *Préface de la seconde éditoin des Fragments philosophiques*. L'héritage des grandes affirmations cartésiennes se trouve reconquis; et dans l'ordre humain, la réflexion et la conscience se voient de nouveau en possession de l'idée substantielle de l'infini.

A ce moment-là, trois voies différentes s'ouvraient à la philosophie française, et il faut ranger dans ces trois catégories diverses tous ceux qui ont écrit ou professé dans ce temps.

Il faut mettre au premier rang, à tout le moins pour les actes, les succès et les honneurs, ceux qui gardaient et perpétuaient la vraie tradition du spiritualisme éclectique : *Tirer son chapeau au christianisme*, suivant une parole souvent citée et malheureusement authentique de M. Cousin; puis s'en tenir, non pas même au Dieu de Platon à travers lequel les Pères de l'Eglise voyaient transparaître le Dieu vivant, promis aux nations, non pas au Dieu des bonnes gens qui se réservent la liberté d'aller à la messe, mais à ce Dieu étrange et morne des professeurs de philosophie, dont on peut discourir à froid sans que le cœur batte, sans que l'amour s'éveille, sans que les perspectives de l'immortalité s'illuminent. C'est bien là ce que le P. Gratry appelait la *philosophie séparée*, séparée non pas seulement de la Révélation qui en achèverait la lumière, mais de la vie qui l'introduirait dans la pratique des réalités.

En face de cette philosophie officielle, mêlée de respects un peu

affectés et de résistances plus ou moins marquées à l'égard du Christianisme et de la Révélation, deux autres courants se prononçaient dans des sens bien opposés.

D'un côté, les hétérodoxes; de l'autre, les chrétiens.

Les hétérodoxes étaient ces esprits d'une sincérité incommode ou d'une portée inquiétante, qui poussaient à bout l'honnête et dangereux dessein de tout dire au public, qui ne consentaient pas à laisser indécises, confuses et inexplorées, les limites et les frontières qui peuvent séparer le domaine de la raison de celui de la foi. Ceux-là, non seulement entendaient bien philosopher à leur aise et en toute indépendance; non seulement ils revendiquaient la liberté d'exprimer et de prêcher en toute licence ce qu'ils pouvaient imaginer ou découvrir, mais ils regardaient comme le plus saint des devoirs de se mettre en état d'insurrection et de révolte ouverte, à la fois contre les dogmes de la Révélation et contre les enseignements de l'école officielle.

La philosophie d'Etat se trouvait dans une situation assez étrange vis-à-vis de ces enfants perdus de l'éclectisme. Au fond, on ne pouvait pas décemment leur en vouloir d'être libres penseurs, puisque la philosophie séparée n'est en dernière analyse qu'une forme plus prudente et plus politique de la libre pensée. Aussi, tout en faisant mine de les reprendre et de les refréner comme professeurs de faculté et de collège, on poussait sous mains à la roue pour faire couronner leurs livres dans les concours et réussir leur candidature dans les académies. On les blâmait ouvertement d'avoir prononcé telles paroles aggressives ou sceptiques; mais, à tout prendre, on ne les blâmait pas trop d'entretenir ou de réveiller cet esprit voltairien qui réduit le culte à la politesse et la religion au déisme.

La troisième et dernière espèce des philosophes d'alors était les spiritualistes chrétiens, les seuls, quoi qu'on en ait pu dire, qui continuassent, dans son intégrité et dans son inspiration première, la vraie tradition de Descartes. Est-il besoin de rappeler une fois de plus que tous les grands cartésiens, Malebranche, Nicole, Arnauld, Bossuet, Fénelon, ont été chrétiens? Et nous osions alors résister à nos maîtres qui n'admettaient point l'achèvement de la philosophie par la foi. Il y avait cependant, au sein même de leur école, un exemple illustre de ce progrès de la réflexion s'achevant par la croyance, et de la science venant se fondre dans l'amour.

Celui que M. Cousin appelait publiquement son maître, Maine de Biran, finit par comprendre sans autre initiation que son progrès dans l'intelligence de la vie, que, suivant la parole de Bacon, la dernière démarche de la raison est de s'en remettre à une vérité supérieure. Il n'est personne qui puisse même se douter de ce fait si considérable, en lisant d'un bout à l'autre les quatre gros volumes des *Œuvres inédites* de Maine de Biran, publiées par M. Cousin lui-même. Depuis qu'un autre éditeur nous a donné un peu tardivement les pages qui nous initient aux différentes phases de cette grande conversion philosophique, le mot a été donné et suivi dans toute l'école de traiter Maine de Biran de mystique : du jour au lendemain, son autorité s'est trouvée, sinon anéantie, du moins singulièrement diminuée.

Ce même mot de mystique a été appliqué par les philosophes de l'école officielle à tous ceux qui pouvaient être soupçonnés ou convaincus d'être des catholiques véritables, c'est-à-dire croyants et pratiquants. On ne manquait pas sans doute, suivant la même politique, de leur faire extérieurement bonne grâce; mais on gardait contre eux une rancune sourde, comme s'ils avaient été en effet des traîtres et des transfuges. Sans aucun accord de parole, il était bien entendu qu'on devait se mettre en travers de leur chemin; et de la même façon qu'on foudroyait du regard les libres penseurs imprudents tout en gardant pour eux de secrètes complaisances, on abordait avec un sourire les philosophes chrétiens, mais on les haïssait, comme si la foi était la destruction et non pas le secours de la raison humaine.

V

Ai-je besoin de dire que M. Jules Simon, par la haute situation de sa chaire, par le charme de sa parole, par l'érudition de ses livres, était au premier rang de cette philosophie séparée de la révélation et qui prétendait se maintenir entre le sensualisme dont elle méprisait les abaissements, et le Christianisme dont elle redoutait l'autorité. Ces croyants en eux-mêmes poursuivaient déjà, avec les mêmes illusions, ces rêves auxquels l'anéantissement presque complet de leur doctrine, l'abaissement de tout un peuple et le péril d'une civilisation n'ont pu les faire renoncer.

Ils s'imaginaient dans ces temps-là, et ils s'imaginent encore,

parce que les leçons de l'expérience éclairent plutôt les autres que nous-mêmes, ils s'imaginaient que leur doctrine se répandrait au point de faire un peuple de philosophes; que ces démonstrations si incomplètes et si froides suffiraient aux inquiétudes des esprits et aux besoins des cœurs; que cette contemplation du vrai dans une mesure si étroite et si insuffisante donnerait à la raison une force capable de résister au doute et de vaincre les objections, à la volonté un courage égal aux vertus qui nous sont demandées.

Ces théoriciens de l'analyse et du raisonnement nous regardaient alors comme des oiseaux de mauvais augure, comme des prophètes de malheur, lorsque nous leur répétions que leurs espérances étaient vaines, leur situation fausse, leur enseignement dangereux. Royer-Collard a dit ce mot bien vrai et bien profond : « Qu'on ne fait point au scepticisme sa part : une fois qu'il a pénétré dans une intelligence, il l'envahit tout entière. » De même, on ne sanrait exiler la Religion dans je ne sais quel compartiment secret ou public de la conduite humaine : ce n'est point un morceau de littérature qu'on goûterait à son loisir et à son heure, mais dont l'homme instruit pourrait aisément se passer, sans en éprouver le besoin, dans son intelligence pour croire et dans sa conduite pour agir. Ce n'est point dans ce monde des abstractions et des hypothèses que vivent et que se développent les peuples : il leur faut quelque chose de plus précis qu'une distinction et de plus vivant qu'une analyse.

Lorsqu'ils ont vu ceux qui représentaient pour eux les maîtres de la pensée arrêter tout d'un coup leur doctrine au seuil du temple, et faire d'une réserve et d'un doute le terme de leur conquête et le couronnement de leur système, il est venu, à cette multitude qui croit réfléchir parce qu'elle imagine, une pensée double.

Ces pauvres gens se sont dit d'abord que la Religion n'est sans doute pas une chose très nécessaire, peut-être même pas très respectable ni très vraie, puisque tout le développement de l'esprit a pour effet de mettre un homme en situation de s'en passer. Dès lors, si elle est fausse, à quoi bon la croire et la pratiquer provisoirement, comme si l'on prenait plaisir à se ranger soi-même au nombre des esprits faibles? Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'incrédule, jaloux de se parer de sa révolte, s'est intitulé lui-même un *esprit fort*.

Il est plus facile de céder à ce premier ébranlement de la Foi et de s'abandonner aux suggestions de la libre pensée que de se

retenir à une doctrine philosophique et de s'y établir d'une façon durable. A mesure que les multitudes se sont pénétrées du doute auquel cet enseignement les conviait, dès qu'elles ont senti se briser dans leur cœur ce qui les unissait à un Dieu assez miséricordieux pour les aimer lui-même, il leur a semblé qu'elles pouvaient pousser jusqu'au bout leur liberté. Ce n'était plus la peine à leurs yeux de croire encore à ce Dieu philosophique, conclusion d'un raisonnement mais non plus nourriture de nos âmes.

Le spiritualisme séparé de la Foi n'avait pas eu la sagesse de prévoir sa destinée: il s'était imaginé qu'il trouverait dans ses propres forces le moyen de se suffire à lui-même et que ses démonstrations répondraient à toutes les difficultés. Est-il nécessaire de faire ressortir l'erreur de cette illusion? Ce sensualisme et ce matérialisme, dont, après l'éclatante réfutation de Locke par leur maître, les disciples de M. Cousin ne parlaient plus que le sourire du dédain sur les lèvres, ce matérialisme est aujourd'hui ressuscité sous une forme nouvelle, tout à la fois plus séduisante et plus absurde; et à prendre les choses par leur surface humaine, on peut dire qu'il est aujourd'hui triomphant : il finit par imposer son langage à ses adversaires les plus décidés; il est soutenu par cette regrettable fortune d'être devenu la métaphysique du doute et de l'impiété.

VI

Voilà la situation telle que nous l'a faite le passé de ces vingt dernières années. Ce qui nous a perdus, ce ne sont pas les doctrines matéralistes qui avaient subi une éclatante et irrémédiable défaite : ce sont, malgré les apparences, les enseignements de ce spiritualisme incomplet, tout à la fois respectueux et hostile envers la Religion, recommandant tout à la fois envers elle la déférence et la réserve, l'abstention et la politesse, l'infligeant au peuple comme une humiliation et s'en dispensant comme d'une faiblesse, la subissant extérieurement comme une nécessité et la contreminant en cachette comme une tyrannie.

Le peuple ne comprend guère, et surtout ne pratique point de pareils compromis : il a la supériorité de la franchise et le parti pris de la force. Pour lui, le dernier mot de toute cette complication, c'est que la Religion est utile, qu'elle est profitable aux politiques, qui en

revanche jugent suffisant pour eux de croire au Dieu moins gênant et plus vague de l'éclectisme.

Il faut rendre cette justice à la constance d'esprit de M. Jules Simon, qu'il n'a pas remué de sa thèse première et qu'il demeure encore inébranlable, sans vouloir tenir aucun compte de l'expérience qu'ont apportée les faits. Il répète d'un bout à l'autre de son livre que les vertus manquent à notre Etat républicain, et qu'il convient de pratiquer les vertus qui font aujourd'hui un si grand défaut à la République : le sacrifice, le désintéressement, la probité même.

Mais qui donc pratiquera ces vertus si difficiles à notre corruption et à notre faiblesse, si nous n'avons pas une raison suffisante de nous vaincre?

En dépit des prétentions de la morale indépendante et malgré l'étrange sortie d'un ministre, s'extasiant à la tribune française de voir le plaisir et l'intérêt aboutir au devoir par une série de transformations ingénieuses (1), cet amour platonique du bien n'a jamais suffi à rien de pratique. Il faut d'autres motifs et une autre état d'âme, non pas même pour se sacrifier au bien public, mais seulement pour se contenir dans les limites du droit et de la justice.

Aussi M. Jules Simon qui recommande la vertu aux républicains, leur recommande-t-il pareillement de croire en Dieu, non pas en ce Dieu en trois personnes qui a donné son Fils unique pour sauver le genre humain, mais dans ce Dieu philosophique, auquel on arrive après avoir fait ses classes et passé son examen du baccalauréat.

Il faut admirer le courage de l'écrivain qui, en face de la situation présente, se sent assez de résolution et d'esprit de suite pour ne rien changer à cette position.

Il y a là cependant une impossibilité double.

En premier lieu, on nous accordera bien qu'aucun effort et qu'aucun système ne réussiront jamais, le jour où le peuple abandonnerait la Religion chrétienne révélée, à lui faire adopter, par quelque enseignement que ce puisse être, une religion philosophique. On ne quitte pas le plus pour prendre le moins. C'est là pour la multitude une vue du bon sens qui ne se démontre et ne se discute pas.

(1) Séance du 2 juillet 1881 : « *M. Jules Ferry.* Le livre de M. Herbert Spencer, qui a pour point de départ la satisfaction, l'intérêt, la morale du plaisir, comme on voudra, arrive par une évolution logique qui est admirable, à des conclusions absolument identiques à celles de la morale de Kant, à celles de la morale de M. Jules Simon. »

On pourrait, d'ailleurs, faire cette concession insensée qu'un peuple devienne tout entier philosophe, comme le rêvaient si complaisamment les encyclopédistes, et comme s'en flattent peut-être certains *laïciseurs* de nos jours. On n'en serait pas moins en présence d'un triste peuple, et d'un peuple incapable d'accomplir les devoirs les plus essentiels qui incombent aux nations.

Demandez, en effet, à ces maîtres de la philosophie séparée, quels sont les rapports de Dieu avec l'homme, dans quelle mesure la Providence pourvoit aux besoins des âmes et préside aux destinées de l'univers, quel est le rôle et l'efficacité de la prière, quelle aide Dieu apporte aux luttes de l'homme de bien et quelle récompense il prépare à ses sacrifices.

Il ne s'agit point, par ces questions et par tant d'autres qu'on pourrait multiplier pour ainsi dire à l'infini, d'assurer à la Religion un triomphe banal. Ce qu'il faut surtout faire remarquer, et ce qui ressort de l'analyse psychologique comme de l'expérience quotidienne de l'âme humaine, c'est que ces problèmes sont le fonds même de notre nature et l'invincible inquiétude de notre intelligence. Nous avons absolument besoin de toutes ces réponses, de toutes ces lumières, de toute cette vérité, pour suffire à la tâche de la vie. Je ne m'occupe pas de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas quelques exceptions de certains hommes imprégnés du Christianisme et qui, par une heureuse inconséquence, en continuent les préceptes après en avoir répudié les dogmes. Autrement la contemplation froide et stérile de ce Dieu abstrait ne saurait avoir, pour la masse du peuple, rien qui satisfasse ni qui gêne les consciences ; et toutefois le peuple, qui tremble devant l'ombre du Très-Haut, et qui éprouve dans son cœur le sentiment de l'infini à un bien autre degré que les philosophes, trouve plus de logique encore et plus de sécurité dans l'athéisme. Comme l'argument du grand nombre est celui qui le touche le plus, c'est aussi celui qu'il prétend détruire le premier :

> Ce temple l'importune ; et son impiété
> Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Il a, d'ailleurs, d'autres raisons encore pour être athée : ces raisons sont tristes : elles sont telles que l'honnêteté ne permet pas de les supposer. Il faut en contempler le spectable, en redouter la menace, en subir le contre-coup, pour être autorisé, comme nous le sommes, à en parler ouvertement.

Il se constitue maintenant au sein des nations, qu'on a voulu rendre philosophes en leur persuadant l'incrédulité religieuse, un parti, non pas seulement d'impies armés pour la destruction de la Foi, mais de voleurs ligués pour le pillage de la richesse. Il semble qu'il y ait, dans ce parti toujours grandissant en nombre et en violence, deux sortes de gens, dont les uns emploient la dynamite et le couteau à la façon des assassins ordinaires, et les autres la violence des décrets qu'ils inventent ou des lois qu'ils proposent, pour attenter aujourd'hui aux personnes et demain aux propriétés. Le nouveau matérialisme n'est plus, comme jadis, une doctrine commode qui fournit une excuse honnête aux voluptés individuelles : c'est un principe de destruction dont s'empare avec avidité une démocratie aujourd'hui sans scrupule et demain sans remords.

VII

Je revoyais, ces jours derniers, le beau tableau de Couture, intitulé : *l'Orgie Romaine*. C'est la peinture toujours vraie de la jouissance et de la corruption. Il importe peu que ces personnages, ivres de vin et de débauche, soient les derniers descendants d'une race patricienne qui s'éteint, ou les nouveaux représentants des couches qui les élèvent au pouvoir comme les flots portent l'écume. Sur la gauche, à l'ombre des colonnes, l'artiste a placé deux philosophes stoïciens, dont l'attitude digne et sévère, le manteau brun, la figure attristée, forment un frappant contraste avec ces épaules nues et ces faces hébétées.

Ce tableau m'a toujours paru renfermer une grande leçon, laquelle n'arrive peut-être pas à l'âme de tous les spectateurs.

Il est digne d'un homme qui se respecte, il est louable, en présence de cet abaissement et de cette honte, de protester hautement, ne fût-ce que par son regard et par son attitude. C'est là un acte de dignité personnelle, et en même temps de respect envers la loi morale outragée. C'est une manifestation de la supériorité de ces âmes fières et délicates des stoïciens, qui trouvaient en elles-mêmes un refuge contre les basses tentations du plaisir.

L'orgueil peut suffire ainsi à certaines âmes, mais il ne remédie à rien dans la société. Pour rendre à ces femmes que je vois ici étendues, les vêtements flottants, sur un lit de roses, le sentiment de la

pudeur, à ces jeunes gens qui les pressent dans leurs bras le respect de l'épouse et de la mère, il faut autre chose que l'aspect de ce blâme silencieux ou même que la lecture des *Déclamations* qui peuvent l'exprimer par la parole. Il faut le dévouement des martyrs qui, à cette heure même, meurent en chantant les louanges de Dieu sur le sable de l'amphithéâtre. Il y a, en effet, des vertus chrétiennes comme il y a des vérités chrétiennes ; et si les mérites humains peuvent, dans une certaine mesure, suffire à la dignité de l'individu, ce sont les dévouements et les sacrifices surhumains qui seuls peuvent sauver et faire revivre les nations.

L'insensé a dit dans son cœur : « Il n'y a point de Dieu. » Les révolutionnaires, rejetant le passé derrière eux, répètent tous les jours : Il n'y a plus de patrie. Ceux qui prétendent nous gouverner prennent pour formule et pour instrument de leur pouvoir cette maxime : Il n'y a plus de liberté pour d'autres que pour nous. Voilà la civilisation inouïe à laquelle ont travaillé tour à tour les philosophes dans leur imprudence, les républicains de bonne foi dans leur naïveté, le peuple dans la férocité haineuse de son incrédulité et de son omnipotence. Qu'en pense l'auteur de *Dieu*, *Patrie*, *Liberté*? Heureux les chrétiens qui trouvent dans leur Foi la liberté du bien, la patrie de leur âme, la possession de leur Dieu.

Antonin Rondelet.

UN ANTECHRIST MYSTIQUE

L'antechrist est tout à la fois un être individuel et un être collectif, un personnage et une race. Ce nom convient, selon saint Jean, à tous ceux qui renient Notre-Seigneur Jésus-Christ (I Joan., II, 22); à tous ceux qui s'efforcent de diviser sa divine unité ; qui séparent, dans ce Dieu fait homme, le Dieu de l'homme ou l'homme de Dieu (I Joan., IV, 3). L'infernal adversaire du Verbe incarné ne cesse de lui susciter, dans le cours des siècles, des ennemis qui l'attaquent avec toute sorte d'armes et préparent les voies à l'antechrist par excellence, à ce *méchant* qui résumera en lui toute la perfidie et toute la malice de ses précurseurs (II Thess., II, 8).

Notre siècle a donc vu naître, comme le siècle même de saint Jean, grand nombre d'antechrists (I Joan., II, 18), qui, parfaitement d'accord dans le but qu'ils poursuivent, emploient pour l'atteindre les moyens les plus divers. Comme il s'agit de soulever contre Jésus-Christ toute sorte d'âmes, il faudra employer à les séduire les différents appas auxquels leurs penchants différents les rendent plus accessibles. Si l'Église n'avait d'autres agresseurs que les écrivains orduriers, comme Léo Taxil, Satan pourrait bien, à leur aide, attirer sous son drapeau les foules qui se repaissent de cette nourriture immonde, mais il devrait renoncer à recruter les esprits d'élite, ceux qui, par l'excellence de leurs facultés et la noblesse de leurs aspirations, lui sont plus semblables et exercent sur les autres hommes une influence plus étendue.

Pour détacher de la cause de Jésus-Christ cette élite, dont le concours a infiniment plus de prix à ses yeux, l'antechrist infernal devra recourir à une tactique bien plus savante, et chercher parmi les hommes des auxiliaires bien plus habiles. Ce n'est pas au cri

de *écrasons l'infâme* qu'une semblable campagne peut être conduite; et l'esprit sarcastique d'un Voltaire serait peu propre à en assurer le succès. En se posant, comme il l'a fait, en ennemi déclaré de Jésus-Christ, le grand antechrist du dernier siècle n'a pu entraîner dans son apostasie que des intelligences déjà disposées à la révolte; et si son influence a été aussi puissante que funeste, c'est qu'elle s'est exercée à une époque où la société entière, lasse de porter le joug de Jésus-Christ, se persuadait qu'en le secouant elle trouverait la liberté.

Mais après un siècle de débauches intellectuelles et morales, après l'avortement misérable de tous les systèmes enfantés par la soi-disant libre pensée, les esprits sérieux, fatigués par les agitations du doute, éprouvent le besoin de revenir à la seule doctrine morale qui ait pu donner à la raison humaine la paix de la certitude. Il s'est donc produit, dans les sphères supérieures, un mouvement marqué de retour vers la foi chrétienne, en même temps que, dans les bas-fonds de la société, les masses sont entraînées, avec une violence toujours croissante, dans le gouffre du nihilisme.

Et comme la lumière vient d'en haut; comme, dans le corps social, aussi bien que dans notre corps physique, les membres inférieurs subissent l'influence des membres supérieurs, la société serait sauvée si ce mouvement qui ramène vers le divin Sauveur les esprits d'élite pouvait s'étendre et se généraliser.

Tel est, en ce moment, le point décisif de la lutte entre l'antichristianisme et la foi chrétienne.. Le reste est d'une importance secondaire. Les antechrists qui s'emploient à continuer l'œuvre de Voltaire, et à exploiter pour la corruption des masses les penchants les plus grossiers de la nature humaine, ne remplissent dans cette lutte qu'un rôle subalterne. L'issue de la bataille dépend de l'habileté avec laquelle on tournera contre Dieu les tendances mêmes par lesquelles les âmes sont en ce moment ramenées vers Dieu, ces aspirations supérieures que l'Évangile seul a pu satisfaire jusqu'à ce jour, et que l'incrédulité étouffe sans pouvoir les détruire. Au moment où ces aspirations se réveillent avec une force nouvelle, il faut bien se garder de leur opposer le sarcasme de Voltaire; il faut, au contraire, les seconder et leur promettre la satisfaction qu'elles réclament, mais leur persuader qu'elles la chercheraient vainement dans l'antique foi.

Pour atteindre ce but, l'antichristianisme mettra en œuvre cet

art de diviser Jésus-Christ, que saint Jean nous signalait comme son caractère distinctif. Au lieu d'avouer franchement sa haine contre le Sauveur, il affectera à son égard un hypocrite respect. En repoussant le Dieu, il professera, envers la personnalité éminente de l'homme, la plus profonde vénération. Et ce n'est même pas d'une manière absolue qu'on lui refusera la divinité : car si on ne reconnaît pas en lui un homme-Dieu, on n'hésite pas à le proclamer un homme divin. Et si on ne lui accorde pas davantage, c'est uniquement parce qu'on n'admet pas qu'il se soit jamais attribué une autre dignité; de telle sorte qu'on ne se sépare de la foule de ses adorateurs que pour demeurer plus fidèle à sa doctrine.

Dans cette doctrine, du reste, on fait deux parts, le dogme et la morale. En rejetant, non sans un profond regret, le dogme, dont le caractère surnaturel est absolument incompatible avec la critique moderne, on se montre jaloux de conserver à la morale toute sa pureté et toute son élévation. On se plaira à citer les plus belles maximes de l'Évangile, et on se targuera d'en faire la règle de sa vie. Ce n'est pas qu'on accorde à l'Écriture plus d'autorité que ne lui en attribuaient les impies du dernier siècle, et qu'on mette plus de mesure dans la négation de la loi divine : les négations sont, au contraire, devenues plus radicales. On ne se contente plus de repousser le fait de l'inspiration des livres saints : on refuse même d'en admettre la possibilité; et tandis que Voltaire, en combattant la religion révélée, ne cessa de défendre, avec l'existence de Dieu, les dogmes fondamentaux de la religion naturelle, aujourd'hui on enveloppe dans un même dédain ces deux ordres de croyances. Mais, au lieu de se produire avec la brutalité du sarcasme, ce dédain s'entoure des formes de la plus obséquieuse politesse; et c'est dans le style du plus exquis mysticisme que sont exprimées les plus radicales négations.

A cette description de la nouvelle tactique de l'antichristianisme, nos lecteurs ont sans doute appliqué le nom de l'homme par qui elle a été mise en œuvre avec le plus de succès : l'antechrist mystique, c'est M. Renan.

Nous ne prétendons pas, sans doute, qu'avant de quitter la livrée des ministres de Jésus-Christ pour devenir son plus perfide agresseur, l'ex-séminariste de Saint-Sulpice ait conçu le plan satanique que nous venons d'esquisser. Nous sommes, au contraire, persuadé que, suivant l'expression de l'Écriture, il s'est pris le

premier au piège dans lequel il s'efforce maintenant d'attirer les autres. Mais que ce soit là vraiment le programme à l'exécution duquel il s'est voué, c'est ce qui ne peut faire l'objet d'un doute. Il était déjà facile de saisir ce plan dans la *Vie de Jésus* et dans les autres publications de l'apostat; mais nous sommes encore bien mieux fixé depuis qu'il nous a donné lui-même, dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, l'explication de son apostasie.

Nous savons bien que, dans cette sorte de confession publique, M. Renan n'a dit de lui que ce qu'il lui a plu de dire. Il avait à rendre raison de la métamorphose qui d'un pieux séminariste a fait un athée, et il se proposait de prouver qu'en se transformant ainsi complètement, il était demeuré le même.

Pour exécuter une pareille gageure, sa mémoire a dû nécessairement faire de copieux emprunts à son imagination; et sans faire injure à l'écrivain des *Souvenirs*, on peut supposer qu'il n'aura pas oublié les larges licences que l'auteur de la *Vie de Jésus* permet de prendre avec la vérité.

Cependant, à travers les réticences et les amplifications de son très habile plaidoyer, il est facile de suivre le chemin qui l'a conduit lui-même et par lequel il s'efforce d'entraîner les autres à l'absolue incrédulité dont il fait profession.

Dans son apostasie, nous distinguons deux choses : les prétextes par lesquels il cherche à la justifier, et les prétentions dont il la colore.

Dans les unes comme dans les autres, il est facile de montrer qu'il a été dupe de son orgueil, et qu'il n'a cessé de croire à Jésus-Christ qu'en se contredisant lui-même.

Il nous donne comme cause unique de son incrédulité la sincérité avec laquelle il s'est livré à l'étude, sans parti pris d'aucune sorte ; — et il est facile de lui prouver par son propre témoignage qu'il n'est redevable de la perte de sa foi qu'au parti pris le plus irrationnel.

Il prétend être demeuré le fidèle disciple de Jésus-Christ en cessant d'appartenir à l'Église; — et il suffit de peser ses aveux pour lui démontrer qu'il s'est rendu coupable envers Jésus-Christ comme envers l'Église de la plus criminelle trahison.

II

Il faut le reconnaître : pour qui ne réfléchit pas, l'apostasie de M. Renan, expliquée à sa manière, serait un terrible argument contre la foi chrétienne. A l'en croire, l'étude seule l'a éloigné du christianisme, auquel l'attachaient toutes ses inclinations comme tous ses intérêts. Après une jeunesse dont aucune tache n'avait terni la pureté *immaculée* (1), et dont la dignité sacerdotale avait été l'unique objectif, le collégien de Tréguier fut admis gratuitement, d'abord, au petit séminaire de Saint-Nicolas, puis au séminaire de Saint-Sulpice; et sous la conduite des maîtres éclairés qui dirigeaient cette célèbre école, il se livra avec ardeur à l'étude de la théologie catholique. Mais plus il cherchait la vérité dans cette doctrine, plus il y découvrait de contradictions. La Bible surtout, étudiée dans les textes originaux, se montra à lui comme un tissu d'incohérences. La science allemande, à laquelle ses maîtres l'initièrent, lui démontra l'impossibilité d'admettre l'inspiration des livres saints. Ses doutes, qu'on l'exhortait en vain à mépriser, allèrent s'aggravant de plus en plus. Un seul de ses directeurs comprit, dès sa première année de philosophie, que ces doutes n'étaient pas de simples tentations et impliquaient déjà l'abandon de la foi. « Vous n'êtes plus chrétien », lui dit un jour M. Gottofray; tous ses directeurs lui en auraient dit autant, s'il leur avait avoué ce qu'il nous déclare aujourd'hui.

Nous admettons charitablement qu'avant de les tromper, il se trompait lui-même. Mais un moment vint où l'illusion ne fut plus possible : mis en demeure de prendre des engagements irrévocables envers l'Église catholique, à l'heure même où la contagion du rationalisme allemand achevait de corrompre sa foi de chrétien, il ne put se résoudre à prêter un serment qui, dans de semblables dispositions, eût été un abominable parjure. Il se dépouilla de cette livrée cléricale qui, de son propre aveu, n'était plus depuis longtemps « qu'un mensonge (2); » et en sortant du séminaire, il se montra tel qu'il était avant d'en franchir le seuil. D'un bond il avait traversé tous les degrés intermédiaires de l'erreur; et le séminariste

(1) Ce dernier mot est de M. Renan, qui explique, par sa pureté sans tache, la largeur de sa morale : « L'immaculé, dit-il, a le droit d'être indulgent. »
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1882, p. 20.

d'hier se trouva n'être plus ni catholique, ni protestant, ni chrétien, ni théiste. L'essence de sa religion comme de sa philosophie était dès lors ce qu'elle est demeurée depuis, un mélange d'athéisme, d'idéalisme et de scepticisme, ce qu'il nomme, d'après ses maîtres d'Allemagne, *l'intuition du devenir*.

Si nous l'interrogeons sur les motifs de cette transformation, il nous dira que « ses raisons pour repousser la foi chrétienne furent toutes de l'ordre philologique et critique; elles ne furent nullement, dit-il, de l'ordre métaphysique, politique ou moral. Ces ordres d'idées me paraissaient peu tangibles et pliables en tout sens. Mais la question de savoir s'il y a des contradictions entre les évangélistes est une question tout à fait saisissable. Je vois ces contradictions avec une évidence si absolue que je jouerais là-dessus ma vie, et par conséquent mon salut éternel sans hésiter un instant (1). »

Voici donc ce qu'il faudrait admettre si nous étions obligés d'ajouter foi à l'explication que M. Renan nous donne de son apostasie : qu'un jeune homme chaste, pieux, porté vers le christianisme par toutes les aspirations de son âme, et s'appliquant à l'étude de sa doctrine avec l'unique désir d'en connaître la vérité et de se rendre capable de la défendre, s'en est éloigné d'autant plus qu'il l'a approfondie davantage, et s'est vu contraint de renier sa foi par l'évidence qui s'est imposée à sa raison.

Pour nous, chrétiens, cette explication n'est évidemment pas admissible. En opposition avec l'affirmation de M. Renan, témoin dans sa propre cause, et par conséquent témoin peu croyable, nous avons celle de tant de grandes intelligences, qui se sont attachées plus fortement à la foi à mesure qu'elles l'ont scrutée plus profondément; nous avons la voix de l'histoire qui, en nous dévoilant, dans les faits, les causes et les suites de l'incrédulité, nous fournit le lumineux commentaire de la parole inspirée : « Si quelqu'un est incrédule, il n'y a pas de droiture dans son âme », *Qui incredulus est, non erit recta anima ejus*. (Hab., II, 4.)

Il y a assurément là tout ce qu'il faut pour ôter, aux yeux des chrétiens, toute autorité au témoignage que M. Renan rend de lui-même. Mais sur des esprits dont la foi est moins affermie, la sincérité apparente avec laquelle l'apostat se rend ce témoignage serait de nature à exercer une certaine fascination s'il n'apportait avec lui

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1882, p. 17.

son antidote. Mais examinée de plus près et envisagée dans son vrai jour, la triste histoire que M. Renan vient de nous raconter, repousse les conclusions qu'il voudrait nous en faire déduire ; et loin de donner un démenti à notre croyance, elle nous offre une saisissante confirmation des enseignements de l'Église sur la vraie nature de la foi.

Qu'est-ce que la foi, d'après la doctrine catholique ? Est-ce une science ? Non, c'est avant tout une vertu, et une vertu surnaturelle. Elle se compose de deux éléments : la lumière de Dieu et l'assentiment libre de l'homme. Cet assentiment est raisonnable, en ce sens que la raison a des motifs très suffisants pour croire que Dieu nous a révélé ce que nous devons croire. Il est encore rationnel, en ce sens que la raison peut approfondir les objets de notre croyance, en saisir la connexion et les lier ensemble d'après une méthode scientifique. La doctrine révélée devient alors une science, la plus noble des sciences, la théologie. Mais la foi qui sert de base à cette science ne cesse pas d'être, pour le théologien, ce qu'elle est pour tous les chrétiens, une vertu surnaturelle, dépendant de l'illumination intérieure de la grâce et de l'assentiment libre de la volonté.

Puisqu'elle dépend de la grâce, elle ne peut s'obtenir et se conserver que par le moyen donné à l'homme pour obtenir et conserver la grâce, par une humble prière.

Puisqu'elle implique l'assentiment libre de l'homme, elle ne force pas cet assentiment, comme le ferait l'évidence des premiers principes. Il y a dans la vérité révélée assez de lumière pour qu'une intelligence humblement soumise à Dieu puisse repousser tous les doutes qui ôteraient à son assentiment la parfaite certitude que lui donne la grâce ; mais il y a en même temps assez d'obscurités pour qu'un esprit orgueilleux puisse refuser de se soumettre.

La foi est donc avant tout un acte de soumission : *obsequium rationabile*, un humble hommage rendu par la raison humaine à la vérité divine. D'où il suit que de tous les vices, celui qui rend l'homme plus indigne de recevoir la grâce de la foi, celui qui l'expose le plus au danger de le perdre, c'est l'orgueil, la répugnance consentie à soumettre son intelligence.

Dans cette simple notion de la foi, rapprochée des aveux de M. Renan, nous trouvons déjà l'explication de son apostasie.

Non, lui dirons-nous, ce ne sont pas uniquement des raisons de l'ordre philologique et critique qui vous ont éloigné du christia-

nisme; et la preuve, c'est que bien avant d'avoir étudié la philologie, vous aviez entendu cette parole, dont vous reconnaissez la vérité : « Vous n'êtes plus chrétien. » La vraie cause de votre apostasie, vous nous l'avez révélée lorsque vous avez fait cet aveu : « Pour moi, je ne crois pas qu'à aucune époque de ma vie j'ai obéi...; qui a obéi est un *capitis minor*, souillé dans le germe même de la vie noble. (1) »

Nous n'avons pas besoin d'en savoir davantage pour nous expliquer votre incrédulité. On peut vous accorder tous les mérites que vous vous attribuez à vous-même et vous croire aussi pur qu'un ange. Le tentateur n'avait pas besoin pour vous entraîner de vous offrir des appas plus grossiers; en adoptant sa divise : *Non serviam*, vous vous attachiez à lui par un lien plus étroit que si vous eussiez livré votre cœur aux penchants les plus honteux. Entreprises avec la résolution de ne pas soumettre votre raison à l'autorité divine de l'Église, vos études ne pouvaient aboutir qu'à l'apostasie.

Du reste, M. Renan ne nous aurait pas livré lui-même, comme explication de sa vie entière, la formule d'un satanique orgueil, elle ressortirait encore suffisamment de tout l'ensemble de son récit. Nous ne connaissons pas d'écrivain contemporain qui ait poussé aussi loin l'infatuation de lui-même et qui se soit offert avec autant d'impudence à l'admiration du monde et de la postérité. Les dernières pages surtout de ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* exhalent une odeur d'orgueil capable de suffoquer le lecteur le moins délicat. En lisant l'énumération que M. Renan nous fait de ses vertus, on se demande comment lui qui connaît l'Évangile, a pu ne pas se souvenir de la parabole du Pharisien. Non seulement il reproduit, en l'amplifiant, ce type de la suffisance enivrée de ses propres mérites, mais il enchérit sur lui; car entre les vertus qu'il s'attribue à lui-même, le Pharisien ne met pas, comme M. Renan, la modestie. Publier à son de trompe qu'on est modeste, est un trait qui manquait au type pharisaïque; et sous ce rapport, il faut le reconnaître, M. Renan a perfectionné l'Évangile. Il a en cela d'autant plus de mérite qu'en dévoilant ainsi toute sa vanité, il avait pleine conscience du ridicule auquel il s'exposait,

(1) Ce mot de M. Renan et celui qui est rapporté un peu plus bas sont cités dans *le Correspondant* (livre du 10 mai 1882), dans un article que M. Renan, sans réclamer contre l'exactitude des citations, reconnaît pour être sorti de la [illegible] de son ancien condisciple, M. l'abbé Cognat.

puisqu'il déclare expressément que, « du moment qu'on dit être modeste, on ne l'est plus. » Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : « Eh bien, malgré tout, oui, j'ai été modeste. »

Comment s'étonner que l'humilité de la foi n'ait pu s'allier à l'orgueil d'un homme qui se fait ainsi le pangéyriste de ses propres mérites; d'un homme qui a osé se vanter d'avoir été « le seul de son siècle à comprendre Jésus. » S'il avait voulu dire toute sa pensée, il n'aurait pas borné au siècle présent le mérite qu'il s'attribue; car assurément, dans les siècles passés pas plus que dans le présent, nul n'a compris Jésus comme lui. Voilà dix-neuf siècles que les plus grands génies font de la personne du Sauveur l'objet de leurs études; mais M. Renan est le seul qui en ait acquis l'intelligence; et il est évidemment persuadé qu'il a compris Jésus mieux que Jésus ne s'est compris lui-même.

Comment un esprit qui n'hésite pas à se placer au-dessus du divin auteur de notre foi, pourrait-il consentir à se faire son humble disciple?

III

Pour expliquer, comme nous venons de le faire, l'apostasie de M. Renan, nous n'avons pas seulement son propre aveu, confirmé par tout l'ensemble de sa conduite, nous y sommes encore autorisés par l'incohérence de l'explication qu'il nous fournit lui-même.

« Ses raisons, nous dit-il, ont été exclusivement de l'ordre philologique et critique. » Ne lui rappelons plus qu'il avait cessé d'être chrétien avant de savoir le premier mot de philologie. Mais entendons-le nous dire lui-même que tout ce qu'il savait de philologie, à Saint-Sulpice, il le devait à M. l'abbé Le Hir; et il ne fait même pas difficulté d'avouer qu'il n'a jamais bien su que ce qu'il a appris à son école. C'est par M. Le Hir qu'il a connu ces formidables difficultés qui lui ont paru absolument décisives contre l'inspiration divine de la Bible. M. Le Hir, en effet, nous dit M. Renan, « joignait à un vaste savoir la connaissance des travaux modernes; et avec une sincérité qu'expliquait sa foi profonde, il ne dissimulait rien... Pas une des objections du rationalisme qui ne soit venue jusqu'à lui. Il n'y faisait aucune concession, car la vérité de l'orthodoxie ne fut jamais pour lui l'objet d'un doute. C'était là, de sa part, un acte de volonté triomphante plus qu'un résultat subi. Tout à fait étranger à la philosophie naturelle et à l'esprit scientifique, dont la première

condition est de n'avoir aucune foi préalable, et de rejeter ce qui n'arrive pas (le miracle), il resta dans cet équilibre où une foi moins ardente eût trébuché. Le surnaturel ne lui causait aucune répugnance intellectuelle, sa balance était très juste; mais dans un des plateaux il y avait un poids infini, une foi inébranlable. Ce qu'on aurait pu mettre dans l'autre plateau eût paru léger. Toutes les objections du monde ne l'auraient point fait vaciller (1). »

Ce récit nous permet d'abord de constater un fait très remarquable. Nous voyons, vis-à-vis l'un de l'autre, deux hommes appliqués à la même étude, mais s'y livrant dans des conditions bien différentes. L'un est un savant de premier ordre; dans la connaissance approfondie des langues orientales, « il n'a pas de supérieur ». C'est M. Renan qui l'atteste. Il connaît à fond la critique allemande; il a pesé « dans une balance très exacte » toutes les difficultés qu'on a opposées à nos livres saints; et loin que ces objections lui aient donné la certitude de la fausseté de sa foi, elles n'ont pas même fait naître un doute dans son esprit.

A côté de lui, est un jeune homme, un simple écolier, qui n'a pu encore s'approprier que les rudiments de la philologie et de la critique: qui ne connaît de la science allemande et de ses objections que ce que le maître lui en a appris. Ces objections sont, du reste, de la nature la plus subtile : il s'agit de comparer des textes, d'apprécier la différence du style entre deux parties d'un même livre. Dans ces sortes de discussions, au sujet desquelles des milliers de livres ont été écrits, il n'est pas de sagacité qui puisse suppléer à l'absence de patientes et minutieuses recherches. Comment donc s'expliquer que le jeune écolier, dépourvu, pour se prononcer avec compétence dans un semblable procès, de toutes les qualités que possède son maître, se croie en droit de déclarer évidemment faux ce que le maître reconnaît comme certainement vrai; et tandis que celui-ci a acquis une science éminente sans aucun préjudice pour sa foi, comment se fait-il que son élève se croie obligé d'abjurer sa foi pour acquérir les éléments de la science ?

Le maître serait-il peut-être dépourvu de cette faculté critique qui va fatalement éloigner son élève du christianisme ? M. Renan met bien en avant cette explication : « Au fond, dit-il, il ne manqua à M. Le Hir que ce qui l'eût fait cesser d'être catholique : la critique. » Mais l'affirmation est si évidemment fausse que par pudeur on se

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1882, p. 8 et 9.

hâte de la retirer : « Je dis mal : il avait la critique très exercée en tout ce qui ne tenait pas à la foi. Mais la foi avait chez lui un tel coefficient de certitude, que rien ne pouvait le contre-balancer. Une cloison étanche empêchait la moindre infiltration des idées modernes de se faire dans le sanctuaire réservé de son cœur (1). »

Ces phrases, comme celles qui précèdent, reviennent à dire que M. Le Hir avait la foi ; car la foi, lorsqu'elle est surnaturelle et divine, c'est-à-dire lorsqu'elle est vraiment la foi, possède ce coefficient de certitude et pèse sur l'intelligence de ce poids infini qui l'emporte sur toutes les autres certitudes. En nous avouant qu'il se livrait à l'étude dans des dispositions toutes différentes, M. Renan nous prouve qu'il avait perdu la foi avant d'avoir acquis les connaissances auxquelles il attribue son apostasie. Toute vraie foi est un acte libre de *volonté triomphante* et non un *résultat irrésistiblement subi*. Le chrétien qui s'adonne à l'étude de la théologie est, par rapport aux dogmes de la foi, dans la même situation que l'homme raisonnable qui s'applique à l'étude de la philosophie, par rapport aux données du sens commun. L'un et l'autre peuvent s'attendre à trouver dans l'objet de leurs études des objections qui n'admettent aucune solution directe, car la philosophie ne recèle pas moins de ces sortes de difficultés que la théologie ; et le rationaliste qui se flatte de réduire le chrétien au silence par ses arguments contre le mystère de la Trinité, serait tout aussi embarrassé pour résoudre les difficultés que l'idéalisme oppose à la possibilité du mouvement et à la certitude de l'existence des corps.

Mais que fait un homme de bon sens ? Après avoir expliqué tout ce qui est explicable, il trouve dans les bornes de son intelligence une explication très suffisante de ce qui est inexplicable ; et il se garde bien de chercher dans l'obscurité des mystères un motif pour adhérer moins fermement aux vérités certaines.

M. Renan nous dit lui-même qu'il suit cette règle de conduite par rapport aux mystères de l'ordre naturel ; et en agissant de la sorte, il ne croit pas contrevenir aux prescriptions de la science. « Le scepticisme subjectif, dit-il, a pu m'obséder par moments, mais il ne m'a jamais fait douter sérieusement de la réalité. Ses objections sont par moi tenues en séquestre dans une sorte de parc d'oubli. Je n'y pense jamais (2). »

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1882, p. 9.
(2) *Ibid.*, 15 novembre 1882, p. 260.

Cette attitude résolue que M. Renan s'est justement imposée vis-à-vis des objections insolubles qui tendraient à lui faire perdre le sens commun, M. Le Hir, en vrai savant chrétien, la gardait vis-à-vis des difficultés qui auraient tendu à renverser sa foi. Sa réserve n'était pourtant pas aussi grande, car il ne s'interdisait pas l'examen de ces difficultés. Pleinement assuré qu'elles n'atteindraient jamais la certitude d'une démonstration, il ne se croyait nullement obligé de les « reléguer dans un parc d'oubli ». Il les regardait au contraire en face, et cherchait dans chacune d'elles la part de vérité qu'elle pouvait contenir, pour en montrer l'accord avec la vérité totale dont il se savait en possession.

Mais, nous dit M. Renan, cette persuasion *à priori* de la vérité du dogme chrétien était, chez M. Le Hir, une contravention manifeste à la première loi de toute vraie science, qui exclut tout parti pris, toute foi préalable. Descartes ne nous a-t-il pas appris que pour acquérir une certitude rationnelle, il fallait se défaire de toute idée préconçue? — Nous avons déjà réfuté, par les paroles et par la conduite de M. Renan lui-même, ce sophisme qui forme une des bases principales de son système d'incrédulité. Il n'est assurément pas plus nécessaire de se défaire de la foi pour acquérir la connaissance scientifique de ses dogmes, qu'il n'est nécessaire d'abdiquer les premiers principes de la raison pour en acquérir la connaissance philosophique. Confondre le doute méthodique de Descartes avec la renonciation à la foi chrétienne, c'est faire injure et à ce philosophe et à la philosophie. Le doute méthodique de Descartes était un doute hypothétique et non un scepticisme réel. Pour se démontrer scientifiquement les vérités que l'on croit, on s'en demande raison à soi-même, comme si on ne les croyait pas; et de raison en raison, on arrive aux vérités premières qui ne peuvent plus être mises en question, parce qu'elles sont évidentes par elles-mêmes. C'est tout ce que Descartes demandait et tout ce que l'esprit scientifique peut demander au savant chrétien. S'il est vraiment chrétien et vraiment savant, il a dû commencer par se rendre raison de sa foi; et quand il en a acquis la certitude rationnelle, la science l'autorise à s'éclairer dans ses recherches ultérieures de la lumière de cette certitude.

Les partis pris que la science repousse sont les partis pris irrationnels. Rien n'est plus antiscientifique que le procédé d'un prétendu savant, qui, en abordant l'étude des plus graves problèmes, poserait en principe une affirmation qui n'est ni évidente, ni démontrée, ni

démontrable, ni même probable. C'est contre un semblable parti pris que M. Renan doit réserver toute sa sévérité; mais qu'il le sache bien : en condamnant le faux savant qui violerait ainsi le premier principe de toute vraie science, c'est lui-même qu'il condamnerait. Car c'est sur ce fondement absolument irrationnel qu'est fondé tout l'édifie de son incrédulité.

IV

M. Renan s'oublie, en effet, lorsqu'il nous dit que, dans la lutte engagée entre sa raison et ses croyances, il évita soigneusement de faire un seul raisonnement de philosophie, pour examiner uniquement la question au point de vue des textes. Cette assertion est contredite par toutes les pages de son récit. Ne nous a-t-il pas dit, quatre pages auparavant, que, bien avant de quitter Saint-Sulpice, l'*intuition du devenir* était déjà toute l'essence de sa philosophie (1). Or, si nous voulons savoir ce qu'il entend par l'intuition du devenir, il nous l'explique plus bas, en disant que « c'est la claire vue d'un univers où n'agit d'une façon appréciable aucune volonté libre supérieure à celle de l'homme (2) », c'est par conséquent la négation du miracle, du surnaturel, de toute action divine. En effet, à deux reprises différentes, M. Renan nous fait comprendre que cette négation est le premier principe de ce qu'il appelle sa philosophie et de ce que nous nommons plus justement son apostasie.

C'est l'évidence de ce principe qui le contraint d'être infidèle aux enseignements de ses chers maîtres de Tréguier : « Vieux et chers maîtres, leur dit-il, j'ai reconnu que votre philosophie naturelle était tout à fait au-dessous de celle qui nous fait accepter *comme dogme fondamental : il n'y a pas de surnaturel particulier* (3). »

Ce soi-disant principe renverse, aux yeux de M. Renan, tous les arguments du traité de la Religion. « L'inexorable phrase de M. Littré : Quelque recherche qu'on ait faite, jamais un miracle ne s'est produit là où il pouvait être observé et contrôlé. Cette phrase, dis-je, est un bloc qu'on ne remuera point (4) ».

Ce même principe est encore la raison dernière pour laquelle on repousse l'inspiration des saintes Ecritures : « Cette théorie de

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1882, p. 12.
(2) *Ibid.*, 15 novembre 1882, p. 246.
(3) *Ibid.*, 15 nov. 1880, p. 71.
(4) *Ibid.*, 1er novembre 1882, p. 11.

l'inspiration, impliquant un fait surnaturel, devient impossible à maintenir en présence des idées arrêtées du bon sens moderne. Un livre inspiré est un miracle (1) », et par conséquent une impossibilité.

Ce M. Le Hir, si savant, si perspicace, si bien au courant de tous les procédés scientifiques de la critique et de la philologie, que lui a-t-il manqué pour saisir la vérité dont son jeune disciple était en possession? M. Renan nous l'a dit : « Il lui a manqué l'esprit scientifique, dont la première condition est de n'avoir aucune foi préalable *et de rejeter ce qui n'arrive pas* (2) ». Or ce qui n'arrive pas, on vient de nous l'expliquer, c'est le miracle.

Il n'y a donc pas à en douter : la négation de l'existence et de la possibilité même du miracle est, aux yeux de M. Renan, un premier principe, dont l'admission est la condition préalable de toute recherche vraiment scientifique. Pour le disciple de M. Le Hir, c'était là un parti pris, aussi arrêté que l'était pour son maître la croyance à l'inspiration des livres saints. Mais ces deux partis pris étaient bien différents : tandis que celui du maître était le résultat d'une démonstration rationnelle, qui, avant lui, avait satisfait les plus grands esprits, depuis saint Augustin jusqu'à Newton et Ampère, le parti pris du disciple était absolument irrationnel, puisqu'il consistait dans l'admission gratuite d'une affirmation qui n'est ni évidente par elle-même, ni évidemment démontrée, ni même simplement probable.

Pour nous donner, en effet, comme chose évidente à la raison, qu'aucune volonté libre, supérieure à celle de l'homme, n'agit dans l'univers, il faut admettre que la raison est née avec M. Renan, puisque jusqu'à lui le genre humain tout entier avait considéré comme évidente l'affirmation contraire. Ce prétendu principe suppose que le monde n'est pas le produit de la volonté libre de Dieu : car si Dieu l'a créé librement, il peut agir librement sur son œuvre. M. Renan oserait-il bien nous donner comme chose évidente que le monde s'est fait tout seul? Les plus grands athées de notre âge ne vont pas jusque-là : ils se contentent de déclarer l'origine du monde *inconnaissable*. Mais cette sorte d'athéisme négatif ne suffirait pas à justifier le parti pris de M. Renan. Ce que Tyndall et les savants de son école déclarent inconnaissable, lui le déclare évident. Il décrète qu'il n'y a pas dans l'univers de volonté libre supé-

(1) *Revue Deux-Mondes*, 1er nov. 1882, p. 15.
(2) *Ibid.*, p. 2.

rieure à celle de l'homme : et en vertu de ce décret, il proscrit *à priori* comme antiscientifique toute doctrine qui se fonde sur le miracle.

Il fait pourtant un effort pour donner à cette négation gratuite du miracle un semblant de raison ; et il croit la touver dans « l'inexorable phrase de Littré » : « Jamais un miracle ne s'est produit là où il ne pouvait être observé et constaté ». Mais qu'est-ce que cette sentence sinon une autre formule du parti pris ? Nous pourrions demander si les apparitions du Sauveur à ses apôtres et à ses disciples, réunis au nombre de plus de quatre cents, n'étaient pas des faits aussi certainement observés et constatés qu'aucun autre fait de l'histoire ? Pour quel autre événement avons-nous un aussi grand nombre de témoins disposés à sceller de leur sang leur témoignage ! Mais laissons le passé. Le miracle n'appartient pas exclusivement à l'histoire ancienne. Il s'en fait encore tous les jours ; et bien que l'Eglise laisse à ses enfants, pour la plupart de ces faits, une pleine liberté d'appréciation, il en est à l'égard desquels elle engage dans une certaine mesure son autorité : ce sont les miracles qui sont exigés, au nombre de deux au moins, pour la béatification des serviteurs de Dieu et au nombre de quatre pour leur canonisation. Chacun de ces faits est l'objet d'une enquête faite dans les formes juridiques ; et les procès-verbaux en sont conservés dans les archives de la congrégation des Rites. Il n'est donc pas un seul des nombreux dossiers des causes de canonisation qui n'oppose six démentis juridiques à « l'inexorable phrase ». Il serait facile à M. Renan d'obtenir communication de ces dossiers, dont toutes les pièces sont imprimées à plusieurs exemplaires (1). Puisqu'il est si sûr de sa négation, il ne devrait pas négliger une occasion si favorable d'en démontrer la sincérité. Qu'il applique à quelqu'un de ces nombreux miracles cette faculté critique dont il se targue ; et s'il réussit à nous signaler quelque lacune, soit dans la constatation juridique des faits, soit dans leur

(1) M. Renan peut se dispenser de solliciter cette communication. Elle a déjà été demandée et obtenue par M. l'abbé Moigno, qui a inséré, dans le cinquième volume des *Splendeurs de la Foi*, le procès-verbal des discussions auxquelles ont donné lieu cinq des miracles proposés pour la canonisation de saint Benoît-Joseph Labre. Un écrivain de la *Revue de Dublin* dit à ce sujet : « On nous avait toujours dit que le soin apporté à la démonstration des miracles des saints était très scrupuleux ; mais avant d'avoir lu les derniers volumes de M. Moigno, il nous eût été impossible de nous former une idée du travail, de la critique, de la subtilité qu'on encourage et qu'on requiert avant d'accepter un miracle. »

appréciation scientifique, nous n'aurons plus le même droit à voir dans sa négation du miracle un parti pris absolument irrationnel.

Remarquez, en effet, que c'est bien *à priori* et non pas en vertu d'une démonstration quelconque que M. Renan nie le miracle. C'est pour lui une absurdité tellement manifeste, qu'il ne lui fait pas même l'honneur de l'examiner. Au lieu de discuter comme des faits les récits miraculeux qui remplissent l'Évangile, il s'attache simplement à montrer comment on a pu accorder quelque réalité à ces chimères. Il croit avoir suffisamment prouvé que les choses ne se sont point passées comme les évangélistes les racontent, s'il peut arriver à montrer qu'elles ont pu se passer autrement. Qui ne voit combien une pareille méthode est antiscientifique? Il n'y a plus rien de certain dans l'histoire, si aux faits attestés par les témoignages les plus respectables on peut opposer de pures possibilités. Encore M. Renan n'a-t-il pas toujours des possibilités, tant soit peu spécieuses, à opposer aux miracles évangéliques : car, pour ce qui regarde le plus grand de tous, celui qui est la garantie de tous les autres, la résurrection de l'Homme-Dieu, l'historien de *la Vie de Jésus* n'a pas réussi à infirmer même, par une hypothèse, l'écrasante démonstration qui résulte du témoignage unanime des apôtres et du silence des bourreaux du Sauveur. Mais tout en avouant son impuissance, il n'en demeure pas moins assuré dans sa négation : le miracle étant une impossibilité *à priori*, la difficulté de le réfuter ne peut jamais être un motif suffisant pour l'admettre.

On le voit : M. Renan déduit de sa foi dans l'impossibilité supposée du miracle la même règle de conduite qu'il trouve irrationnelle lorsque nous la déduisons de notre croyance dans la parole de Dieu. De même que nous sommes certains, d'avance, de la fausseté de toutes les assertions contraires à cette divine parole, il tient, à l'avance, pour certainement faux tout événement miraculeux; mais, au lieu que nous acceptons sans crainte la discussion, lui, refuse de discuter. Semblable à certains braves, aussi prodigues de défis que soigneux d'éviter le combat, M. Renan ne cesse de nous jeter à la face l'impossibilité de démontrer la réalité du miracle ; et lorsque cette démonstration lui est offerte, il se dérobe à toute discussion. Loin d'aller au-devant de la lumière, comme doit faire tout vrai savant, il lui ferme les yeux lorsqu'elle s'offre à lui.

H. Ramière, S. J.

LES ROSMADEC

SCÈNES DE LA VIE BRETONNE

I

LE MANOIR DE KERMOUSTER.

La partie la plus pittoresque des côtes bretonnes est celle qui s'étend entre Paimpol et Morlaix; on y admire une rare variété de paysages.

La vue prise des hauteurs est sévère dans son immensité : on aperçoit des coteaux sans arbres, un vaste échiquier de labours, sur lequel pointent plusieurs clochers, et la mer confondue au loin avec l'horizon. Mais, si l'on descend le long du rivage, on découvre des beautés multiples : ici, un promontoire dentelé de rochers gigantesques; là, une baie dans laquelle se jette une rivière limpide; des habitations se couronnent de bouquets de bois dans les riantes vallées, et des bras de mer larges comme des lacs portent les navires du commerce et des flottilles de pêcheurs.

Dans cette zone dorée, l'homme a triomphé du sol; les engrais marins et un travail obstiné font produire des récoltes passables aux terrains maigres et légers; partout où l'humus a de la profondeur, les céréales, les lins, les trèfles, les légumes, sont splendides. L'aspect des fermes atteste l'aisance des cultivateurs; les chemins vicinaux sont soignés; les paysans vont aux marchés dans des chars à-bancs suspendus, traînés par de vigoureux trotteurs. Les hommes sont forts et de moyenne taille; les femmes se distinguent par leur vigueur et leur fraîcheur.

Une carriole d'humble apparence parcourait une route vicinale,

entre Perros et Trébeurden, le 18 août 1853. Sa capote de cuir commun était percée de deux fenêtres rondes; à l'avant, des rideaux encadraient la figure réjouie d'un cocher à cheveux gris; le fouet reposait dans son étui; la grasse jument qui traînait le véhicule, trottait doucement, à peine moite de sueur.

La carriole traversait un plateau élevé, d'où se voyait une vaste étendue de mer. La plupart des champs étaient dépouillés de leurs moissons; des rochers d'un granit rougeâtre surgissaient par endroits du sol poudreux.

Bientôt la voiture descendit dans une vallée et s'engagea dans un chemin rural dirigé vers la mer; à un dernier tournant, le vallon s'ouvrit : le chemin débouchait dans un parc charmant.

La mer, se glissant par une passe étroite entre d'énormes rochers, forme là un lac dans lequel un ruisseau tombe en cascatelles. Les deux flancs du vallon sont revêtus d'épaisses futaies. Un vaste herbage s'incline en pente douce vers l'étang marin; plusieurs vergers joignent cette grande prairie; à celle-ci touche un jardin dessiné en larges contours; on n'y voit rien de luxueux, mais des pelouses soyeuses, des arbustes et des fleurs, que dominent çà et là des chênes verts, des figuiers, des platanes et des châtaigniers.

Le manoir de Kermouster est en harmonie avec le paysage et lui donne un charme de plus. Il remonte au seizième siècle. La façade en équerre, percée de six fenêtres à chaque étage, n'en a qu'un au-dessus du rez-de-chaussée; une tourelle domine par derrière la haute toiture; le vieil édifice se pare coquettement de jasmins, de myrtes, de fuchsias, de rosiers, végétation luxuriante qui encadre les fenêtres de ses rameaux fleuris.

Au bruit de la carriole, la porte du manoir s'ouvrit, et une jeune fille aida à descendre de voiture une vieille dame, qu'elle embrassa plusieurs fois.

Cette respectable personne se moquait de la mode; elle n'aimait que ce qui était simple et commode : elle se coiffait d'un petit chapeau sans rubans, enveloppé d'un voile; elle s'habillait d'une robe de laine noire et se chaussait de solides bottines de cuir; un mantelet brun et une ombrelle montée sur une forte canne complétaient l'invariable costume de Mlle Kéranilis.

Son visage ridé par les ans exprimait la franchise, la bienveillance et la sérénité. Les vieilles filles sont, dit-on, détestables ou parfaites : tante Julienne Kéranilis était la meilleure personne du monde.

Il est vrai que le monde ne l'avait pas maltraitée; unique héritière d'une famille bourgeoise riche et estimée, elle avait écarté les prétendants et opté pour le célibat.

— Ah! vous voilà enfin, Julienne! bien, très bien, dit une mâle voix. Et l'amiral de Rosmadec sortit de son manoir.

De taille moyenne et à larges épaules, il portait lestement ses soixante-sept ans. Il était vêtu d'étoffe brune coupée avec ampleur. Un nez aquilin, des sourcils épais, une bouche ferme encore bien meublée, des yeux gris au regard assuré, une épaisse chevelure blanche comme la barbe qui lui encadrait le visage, tel était le physique de notre personnage. Il secoua fortement la main de sa cousine et la conduisit au salon.

Pour y entrer, on traversait la salle à manger, disposition défectueuse souvent adoptée par nos pères. Rien de plus simple que les deux pièces. La première n'avait pour meubles que des chaises, une table et un vaste buffet de châtaignier. Le mobilier de la seconde n'était guère plus somptueux : deux petites tables, un divan, des fauteuils et des chaises de lainage vert foncé; sur les murs, deux portraits et quatre marines encadrés de bois verni. La cheminée, de chêne noirci par les ans, n'avait pour ornements qu'une pendule de marbre noir, deux petits candélabres et deux vases du Japon. Mais ces appartements si simples reluisaient de propreté et avaient un air de bonhomie avenante. Des fuchsias épanouissaient leurs grappes de corail autour des fenêtres, d'où le regard descendait le long des pelouses jusqu'au lac.

A peine tante Kéranilis était-elle assise au salon, qu'un jeune homme, entrant, l'embrassa vivement.

— Nous vous tenons pour longtemps, je l'espère, dit-il : ne nous quittez qu'en automne.

— Donnez-nous au moins un mois, dit la jeune fille.

— Chers enfants, je vous promets la quinzaine entière.

— Ce ne serait pas assez, reprit le jeune homme. Vous trouvez-vous mal chez nous?

— Non; mais vous m'y gâtez, et mes pauvres me réclament à Morlaix.

— Vous m'étonnez, ma chère Julienne, dit l'amiral : vous n'êtes pas sotte, et vous vivez cependant enfermée dans une ville: cela n'a pas l'ombre de sens commun. Qui n'habite pas la campagne, est incapable d'apprécier cette œuvre divine.

— Merci de votre galanterie, mon cher Victor! J'avoue que votre ermitage n'est pas à dédaigner.

— Savez-vous ce qu'il a surtout d'excellent? C'est qu'il est éloigné de trois lieues de la ville la plus rapprochée, et qu'aucun chemin de fer n'y touchera.

— Pensiez-vous ainsi à vingt ans? Vous vous êtes réfugié dans la retraite, lassé d'avoir parcouru le monde entier; mais vous ne lierez pas vos enfants à vos arbres et à vos rochers.

— Nous ne serions nulle part aussi contents qu'à Kermouster, dit le jeune homme.

— Je passerais cependant volontiers quelques mois à Paris, dit la jeune fille.

— A Paris! s'écria l'amiral, pour en rapporter le goût des futilités, auxquelles tant de femmes sacrifient leur cœur et leur âme! Je ne t'exposerai pas à ce péril.

— Il y consentira quand nous le voudrons, ma chère Aline : je le défie de résister à nos volontés réunies.

— Taisez-vous, détestable créature! Une fille bien élevée ne doit vouloir que se rendre agréable et utile à la maison. Là où les enfants commandent et les parents obéissent, la famille se défait, comme l'État.

Tante Julienne ne répliqua pas. Aline, agenouillée près d'elle, deman[illegible]it câlinement la tête sur son sein; la vieille demoiselle la consi- l'œil d'une mer[illegible]iant, puis reportait le regard sur son frère Adrien : enfants. [illegible]eût pu se reposer avec plus de tendresse sur ses

Adrien, âgé de ving[illegible]

d'une beauté délicate. L'exp[illegible]s, était blond, avec des traits réguliers imberbe, d'un ovale un peu [illegible]ession angélique de son visage encore au regard doux et grave; sa t[illegible]longé; ses grands yeux bleu foncé, effilés, tout son ensemble offrait un [illegible]lle élancée, sa main aux doigts et de bonté. [illegible]type exquis de grâce, de candeur

Chez Aline, au contraire, on ren[illegible]

virile. Grande et svelte, elle avait ces a[illegible]arquait une beauté presque gris profond et azuré, qu'on trouve [illegible]dmirables yeux rêveurs, d'un Irlande; elle tenait par ailleurs de son [illegible] parfois en Bretagne et en bien modelé; bouche ferme, front larg[illegible]père : nez aquilin, hardi et dents; elle avait un teint éblouissant de [illegible], menton accusé, belles un port de tête fier, une démarche vive jo[illegible]fraîcheur, des mains fines, [illegible]lesqu'à l'impétuosité.

Disons quelques mots de la famille des Rosmadec, bien connue en Bretagne. Ils descendent de Rivoalan, qui dota l'abbaye de Landevenec, en 1191 ; son fils Hervé se croisa en 1235 ; la maison produisit de vaillants guerriers et aussi quelques prélats : Yves, évêque de Rennes ; Bertrand, qui construisit la cathédrale de Quimper, Charles, archevêque de Tours ; en 1672. Les Rosmadec étaient jadis de riches seigneurs : leur chef, Sébastien, beau-frère de la duchesse de Fontanges, commit de si folles dépenses à la cour, que les seigneuries furent vendues pour la plupart ; un petit-fils du prodigue releva l'aisance d'une branche cadette en épousant Marie Kéranilis, fille d'un opulent armateur de Morlaix.

A l'époque de notre récit, la famille se réduisait à un petit nombre de membres : l'amiral, vicomte de Rosmadec, et ses deux enfants ; la comtesse de Rosmadec, son fils et sa fille, qui habitaient le château du Tromeur, à une lieue de Kermouster ; la marquise de Rosmadec et son fils unique, qui vivaient relégués dans l'antique château patrimonial, en Cornouaille, inconnus et séparés de leurs parents.

L'amiral, qui n'avait qu'une médiocre fortune, avait épousé une femme riche seulement des dons du cœur et de l'esprit ; elle mourut après douze ans de mariage ; il prit sa retraite et se consacra à l'éducation de ses enfants. Son avoir consistait en 15,000 francs de rente, auxquels se joignait sa pension. Une institutrice anglaise et un prêtre l'aidèrent à instruire Adrien et Aline. Leur père connaissait les littératures latine, anglaise, italienne et espagnole ; il savait à fond l'histoire et la géographie ; il avait laissé les plus honorables souvenirs dans la marine. Sous sa direction, l'éducation ds ses enfants avait réussi : leur esprit était juste et sérieusement cultivé.

Le soleil avait perdu de son ardeur, et la brise de mer tempérait la chaleur d'une belle soirée : les habitants du manoir dirigèrent leur promenade vers le lac, que la marée montante emplissait à pleins bords.

Ils longeaient la douve du parc, quand un jeune homme et une jeune fille à cheval entrèrent au petit galop dans la prairie ; le cavalier piqua des deux vers les promeneurs,

— Roland, prends garde ! pas de folies ! cria Aline.

Sans tenir compte de ses cris, le jeune homme rassembla les rênes, donna de l'éperon, et enleva son alezan par-dessus le fossé

large et profond, que surmontait une haie d'épines ; arrêtant cour, le vaillant animal, qui se dressait presque perpendiculairement sur ses jarrets d'acier, il le retourna vers l'allée, où il le contraignit à rester sur place, piétinant, reniflant, mâchant le mors couvert d'écume.

— Bien! très bien, mon garçon! dit l'amiral; joli jeu pour se casser le cou!

— Bonjour à tous! Ma chère tante, agréez mes hommages empressés.

— Trop empressés : vous nous avez fait une peur affreuse; Aline en est encore pâle.

— Elle m'a vu commettre bien d'autres témérités. Cousine, pardonne ma désobéissance.

— Non, Monsieur : vos folies sont impardonnables, dit Aline, qui alla au-devant de sa cousine Julie.

Adrien, qui tenait déjà par la bride la jument de celle-ci, lui tendit la main; Julie sauta lestement à terre. Son élégant costume dessinait à merveille un buste souple et arrondi.

La chaleur de la journée et l'animation de la course augmentaient l'éclat de ses yeux noirs et donnaient à ses joues un plus vif incarnat ; sa brune chevelure ondoyait en petites boucles sous le chapeau rond. De taille moyenne, elle avait le nez légèrement retroussé, la bouche petite et des dents superbes, que montrait volontiers un malin sourire. Cette jolie personne entrait dans sa vingt et unième année.

Son frère, plus âgé de deux ans, était brun, de taille svelte et bien prise; une fine barbe châtain et de petites moustaches relevées donnaient un air viril à ses traits distingués; il était tout passion et flamme.

Roland et Julie de Rosmadec avaient été élevés à Paris; leur mère était veuve depuis longtemps.

— Maman nous a quittés ce matin, dit Julie; elle passera deux jours chez M. de Kerfoen : nous recourons à votre hospitalité durant son absence.

Les jeunes gens allèrent chercher à la maison des lignes de pêche; ils rapportèrent avant le dîner une douzaine de petits bars.

— Savez-vous, dit Adrien en servant cette friture, qu'un pêcheur étranger est établi chez Noël Le Coz? Je l'ai vu, ce matin, à l'entrée de la passe, armé d'un immense carlet, qu'il maniait comme si

c'eût été un joujou d'enfant. C'est un superbe garçon, d'environ vingt-cinq ans. Il se nomme M. Guillaume, m'a dit Noël, et il est déjà capitaine au long cours ; il doit demeurer durant un mois au village de Poulmeur.

— Peut-être viendra-t-il demain à Rouzic, dit l'amiral. Nous y allons pêcher et tirer des calculots : la marée est favorable et le temps beau.

— A Rouzic ! quelle chance ! Vous ne refusez pas ma compagnie ? dit Roland.

— Non ; mais j'exige que tu sois sage en mer.

Après le repas on resta dans le parc jusqu'à la nuit, pour jouir de la fraîcheur du beau soir. La famille assista ensuite à la prière en commun, qu'Aline dit dans la salle à manger, où les domestiques s'agenouillèrent à côté des maîtres.

II

CHASSE ET PÊCHE A ROUZIC

Le lendemain matin, avant sept heures, l'amiral tempêtait par la maison. — Roland, Adrien, dépêchez-vous ! la mer descend et s'en va vite. Colas, Colas ! où vous cachez-vous, maître corbeau ?

— Me voici, Monsieur.

— Portez les paniers au bateau et soyez prêt à appareiller dans un quart d'heure.

— On y va, répondit de la cuisine et sans remuer Nicolas. Ancien matelot, quinquagénaire, il accompagnait son maître à la chasse et à la pêche, conduisait la voiture, soignait les chevaux ; il dirigeait en outre les cultures : sans se presser jamais, il suffisait à toutes ces occupations.

Roland descendit l'escalier quatre à quatre, suivi de son cousin moins pétulant. On déjeuna à la hâte, et l'on se rendit à la grève. *L'Alcyon*, solide canot, se balançait à l'entrée du goulot, les voiles hissées et liées autour des mâts : les Rosmadec montèrent à bord ; Nicolas largua la voilure tandis que les jeunes gens levaient l'ancre ; l'amiral prit la barre, et le bateau glissa rapidement dans le chenal, sous le favorable effort de la brise et de la marée.

On navigua, durant dix minutes, entre deux hautes murailles d'un granit rouge qui se taille et se polit comme le marbre ; les

rochers de cette passe, surgissant en colossales assises verticales, se parent de bruyères sur leurs crêtes, tandis que de longues algues tapissent leurs bases et projettent une brune chevelure parmi les flots.

On déboucha dans la pleine mer; une franche brise de sud-est gonfla les voiles; l'embarcation, bondissant sur les lames et traçant un sillon écumant, se dirigea vers la plus orientales des Sept-Iles, nommée Rouzic, qui élevait à l'horizon sa tête ronde et bleuâtre.

En ce moment, un bateau plus grand que *l'Alcyon* sortit d'une anse voisine et mit le cap sur le même îlot.

— Nous aurons de la concurrence, dit Adrien : c'est *la Marie-Anne* de Noël Le Coz. Comme elle file! je crains que nous ne soyons battus; le marin étranger la gouverne.

Roland se précipita vers l'avant pour serrer la drisse du foc, qui s'était relâchée; son pied glissa, et peut-être serait-il tombé à la mer si son cousin ne l'avait pas saisi.

— Reste tranquille, Hotspur, et ne te mêle pas de la manœuvre, s'écria l'oncle. Si tu tombes à l'eau, je t'y laisse. *La Marie-Anne* ne m'a jamais vaincu, quoique ses ailes soient plus longues que les miennes : j'espère qu'elle ne nous dépassera pas.

Le canot maintint son avantage pendant une heure; mais, quand on approcha de Rouzic, le vent fraîchit, et le bateau pencha tellement, que l'onde embarquait parfois à bâbord : l'amiral loffa prudemment, en dépit des clameurs de Roland. L'étranger, profitant du poids de son bateau, le maintint en ligne droite et passa devant les Rosmandec; quand ceux-ci accostèrent l'île, ils l'y virent, le fusil à la main, debout sur un rocher.

C'était un jeune blond, de très haute stature; il portait toute sa barbe; sa fine chevelure couronnait un front large; il avait le nez droit, d'épais sourcils noirs, les yeux bleu foncé, au regard calme et froid; sa physionomie était impassible comme de l'ivoire bruni. Il était vêtu d'une vareuse et d'un large pantalon de drap bleu, et coiffé d'un chapeau de feutre mou; ses membres étaient si proportionnés et sa taille si bien prise, qu'il ne paraissait pas très grand à première vue; mais, quand les jeunes Rosmadec débarquèrent près de lui, on reconnut qu'il les dépassait de la moitié de la tête.

Il salua respectueusement l'amiral et dit : « Vous venez aussi faire la guerre aux calculots? Il y en a pour tous : commencez le feu. »

Un volier de ces oiseaux papillonnait au-dessus de leurs têtes; les deux coups de Roland partirent sans faire tomber une plume.

— Trop pressé, Hotspur! dit l'amiral. Montons et plaçons-nous auprès des terriers des calculots : nous tirerons de là plus à l'aise.

L'avis fut suivi : les trois Rosmadec se postèrent en ligne, à mi-côte de l'îlot escarpé, perforé de centaines de trous où nichent ensemble les lapins et les oiseaux; l'étranger s'assit derrière eux sur une roche.

— Venez près de nous, Monsieur, et voyons qui sera le plus heureux, dit l'amiral.

— Permettez-moi, répondit-il, d'assister d'abord en spectateur à votre chasse.

Le vol du calculot, que l'on nomme aussi perroquet de mer, est rapide et irrégulier comme celui du martinet : il n'est pas aisé d'abattre ces singuliers palmipèdes, qui sont de la grosseur d'un pigeon; les jeunes Rosmadec déchargèrent en vain trois fois leurs fusils; de six coups l'amiral ne tua que deux pièces.

— Ma poudre est évidemment mauvaise, dit Roland avec dépit; et, se tournant vers l'étranger : Faites mieux, si vous le pouvez, ajouta-t-il.

M. Guillaume se leva, et, avec la rapidité de l'éclair, tira deux perroquets de mer qui volaient au-dessus de sa tête; les deux détonations n'en firent presque qu'une seule : les deux oiseaux tombèrent foudroyés; trois minutes plus tard, l'étranger abattait d'un autre coup double deux oiseaux qui le croisaient en travers.

— Peste! comme vous y allez! voilà des coups superbes! s'écria l'amiral surpris. Continuez seul, je vous en prie.

Le capitaine poursuivit le feu : quatre calculots furent encore atteints; le neuvième fut manqué.

— Mal tiré! dit le jeune marin; je n'ai pas ajusté assez devant celui-ci : à cette distance, il fallait un mètre.

— Quoi! vous ajustez aussi loin devant ces oiseaux? dit Adrien.

— Oui. Ce ne sont pas des perdrix à l'aile lourde et lente : il faut calculer la distance du gibier et la rapidité de son vol.

Les jeunes Rosmadec, profitant de la leçon, abattirent plusieurs pièces; l'amiral fit aussi feu avec plus de succès. Bientôt une trentaine de calculots furent déposés aux pieds des chasseurs; alors M. Guillaume cessa de charger son arme.

— Je cesse le carnage, dit-il : ces oiseaux, qui ne pondent qu'un œuf, sont si rares. J'en garde un pour l'empailler; les autres vous

appartiennent. La marée arrive au plus bas : ne voulez-vous pas chercher des homards parmi les rochers?

— Je connais des trous où nous en trouverons probablement, dit Noël.

L'amiral resta sur l'île; les autres excursionnistes allèrent explorer les roches de la plage. Ils n'y trouvèrent d'abord que des crabes et des ormeaux. Enfin Noël, qui avait enfoncé son croc sous une grosse pierre, dit :

— Il y a ici un congre, et probablement un homard derrière lui : essayons de *soulager ce caillou.*

Roland et Adrien vinrent prêter la main au pêcheur; mais leurs efforts réunis ne purent qu'ébranler la lourde masse.

— Il est impossible de soulever cette roche sans un levier, dit Nicolas.

— Non, dit M. Guillaume : pour la lever, il suffit de connaître le pivot sur lequel elle repose :

Et, saisissant un des bouts du rocher, que les trois compagnons avaient en vain attaqué par le travers, il le leva et le renversa : alors un congre bondit en serpentant, laissant à découvert dans la flaque d'eau une magnifique langouste; poisson et crustacé furent pris sans peine.

— Ah! Monsieur, quelle poigne vous avez! s'écria Nicolas stupéfait.

— Ici, répondit le marin, l'adresse était aussi nécessaire que la force.

Les paniers étaient remplis de coquillages et de crustacés quand la marée montante mit fin à la pêche; les pêcheurs rejoignirent l'amiral sur l'îlot.

— J'ai un appétit de loup affamé, dit celui-ci : servez le déjeuner. Monsieur, vous nous ferez le plaisir de le partager avec nous.

— Je n'en ai pas le temps, mon amiral : excusez-moi et acceptez mes remerciements. Je déjeûnerai en mer, en allant visiter le phare et le château de l'Ile-aux-Moines.

Le jeune marin appareilla en un clin d'œil, et se dirigea vers la plus grande des Sept-Iles. Celle-ci, outre son phare et son vieux château, qui servit de prison d'État, possède une ferme, une source d'eau vive et quelques champs cultivés.

Tandis que M. Guillaume s'éloignait, les Rosmadec et Nicolas livraient assaut aux provisions de bouche : côtelettes, jambon et

fruits; bordeaux et cidre mousseux. Les calculots, peu à peu rassurés, décrivaient de capricieuses spirales sur les têtes des chasseurs; quelques-uns même entrèrent dans les terriers ou en sortirent à quelques pas de ceux-ci. Quand ces oiseaux ont un petit, ils le défendent : les doigts qui cherchent à le saisir, reçoivent de profondes entailles.

Le calculot a une drôle de figure et un joli plumage, avec ses lunettes blanches, ses yeux jaunes, son gros bec rouge veiné de brun, son ventre blanc à plastron brun, son dos brun et ses pattes rouges palmées.

— Un perroquet pêcheur, quelle bizarrerie! dit Roland. Voyez ces calculots qui attaquent un banc de petits poissons et voltigent plus rapides que des éperviers : n'est-ce pas curieux?

— Oui, dit Adrien, c'est curieux et agréable à voir. Grâce à l'adresse de M. Guillaume, nous pourrons offrir à Julie un joli manchon et une garniture de manteau : le plumage du calculot vaut celui du grèbe argenté. La force de ce capitaine m'étonne encore plus que son adresse.

— La physionomie de ce jeune marin m'a frappé, dit l'amiral; je suis surpris qu'il navigue pour le commerce : son regard léonin est d'un batailleur, et je plaindrais ses ennemis... Allons, enfants, en route! la marée prend de la force et le vent monte à l'est : nous reviendrons facilement à Kermouster.

La traversée fut en effet belle et prompte : deux heures suffirent pour le retour.

Il faut être sûr du beau temps et de la brise pour s'aventurer dans les parages des Sept-Iles : les phares et les balises que l'on a multipliés, disent combien ils sont périlleux. La violence des courants est dangereuse par le calme; quand le vent les rebrousse, le tumulte des lames, le pêle-mêle des tourbillons épouvantent les novices. Les tempêtes sont horribles, et causent de fréquents naufrages dans ce détroit.

Les trois dames, pendant que le bateau revenait, avaient monté au belvédère, ancien moulin à vent démantelé, qui dominait les pins au sommet du coteau : de là on voyait tout le détroit. Elles descendirent pour assister au débarquement. Elles apprirent que les trois quarts des calculots avaient été tués par le marin étranger.

Aline remit à son père une lettre que le facteur venait d'apporter : « C'est l'écriture de Rouzault, dit joyeusement l'amiral; et il lut tout

haut : « Mon amiral, le ministre me rappelle à Paris; ma mission sur les côtes bretonnes est terminée. Avant de remettre à mon successeur le commandement de *l'Hirondelle*, je la conduirai dans peu de jours vous visiter à Kermouster.

« Je compte trouver dans votre voisinage un jeune marin de mes amis; il s'ennuyait au fond des terres; je lui ai tant vanté les beautés de votre rivage, qu'il a voulu y séjourner. Je ne vous le nomme pas, mais je vous le dépeins : fort comme Hercule et vaillant comme Achille, mais ridiculement sérieux et sage, quoique un grain de folie romanesque lui danse parfois dans le cerveau. »

— Bonne nouvelle, dit l'amiral. Mon brave Rouzault est un de ces hommes rares qu'on reçoit toujours avec plaisir, et que l'on ne quitte qu'à regret : puisqu'il aime M. Guillaume, ce jeune homme a de la valeur.

Roland se sentait animé d'une secrète antipathie contre le jeune étranger; mais il n'objecta rien à cette déclaration de son oncle.

III

LE CHATEAU DE ROSMADEC

Quittons la riante baie de Kermouster; franchissons à vol d'oiseau une vingtaine de lieues, pour visiter l'antique berceau des Rosmadec, situé au fond de la Cornouaille, entre Rostrenen et Carhaix.

La fée qui nous transporte, nous conduit dans une région montueuse et tourmentée : on voit des collines boisées et des vallées tortueuses, des genêts, des landes, des taillis, des cultures négligées, des chaumières malpropres, des paysans mal vêtus; toutefois les eaux sont claires, les arbres nombreux; dans de verts pâturages paissent de jolies petites vaches, au poil luisant, aux jambes fines, à l'encolure élégante; de petits chevaux pleins de feu galopent et bondissent dans les maigres herbages.

Nous descendons un chemin rapide et pierreux; nous franchissons un pont de bois vermoulu, jeté sur une rivière limpide : nous voici arrivés au vieux château de Rosmadec.

Cet antique château fort était jadis entouré d'un étang; la végétation le remplit et changea en prairie la pièce d'eau; les seigneurs creusèrent une large douve autour de la forteresse et du jardin

potager. Cette demeure féodale fut plusieurs fois assaillie, prise, brûlée ou démolie en partie.

Après la Ligue, un châtelain bâtit une aile superbe; mais Richelieu empêcha l'achèvement de l'édifice. Le fils du constructeur, époux de la belle Catherine de Scorailles, fut ce fastueux courtisan qui dissipa la fortune paternelle. Son petit-fils fut emprisonné à Carhaix en 1792, condamné à la déportation, et mourut en mer. Les jacobins pillèrent le château et en brûlèrent l'aile relativement moderne.

Le marquis avait un fils unique, âgé de seize ans en 1793 : on mûrissait vite à cette époque. Le jeune homme suivit d'abord Cadoudal; puis, deux ans plus tard, commanda une bande de chouans. Il déjouait les poursuites et multipliait les coups de main. On confisqua ses biens, on en vendit une partie. Le jeune chef condamna à mort les acquéreurs; ils tombèrent sous ses balles, même au milieu des cantonnements des troupes républicaines : personne n'osa acheter ce qui restait des terres de Rosmadec.

Après la pacification, le royaliste refusa de servir Napoléon. Il eût rapidement avancé dans l'armée. Retiré à Rosmadec, il y chassait à courre et choisissait mal ses compagnons, avec lesquels il jouait et se grisait. Après la Restauration, il alla saluer Louis XVIII, dont l'accueil froid le blessa; ne voulant rien devoir aux Bourbons, qu'il accusait d'ingratitude, il ne demanda pas d'indemnité et ne devint pas sage en vieillissant : ses biens s'en allèrent les uns après les autres, et ses compagnons de plaisir disparurent avec sa fortune.

Un ami lui restait : un voisin de campagne, Jean Péan, était son ancien frère d'armes; en partageant fatigues et dangers, ils s'étaient unis par une profonde affection. Propriétaire cultivateur, Péan arrondissait peu à peu ses terres, tandis que le marquis émiettait les siennes. En 1827, celui-ci ne possédait plus que 4,000 francs de rente autour de son castel délabré; le paysan avait au moins un revenu de la même valeur.

La fille unique de ce brave homme, Marguerite, avait été élevée dans un couvent de Morlaix; en 1827, elle était une belle personne de vingt-cinq ans. Le marquis l'avait aimée enfant; il s'amusait de son franc-parler et de sa vivacité. Longtemps Marguerite l'avait considéré comme un modèle de vaillance et de distinction; elle reconnut la déchéance de son idéal, et en fut attristée.

A cinquante ans, Rosmadec était encore très beau; sa fine chevelure blonde n'avait pas changé de couleur; il avait conservé des membres élastiques, une taille droite, une démarche leste et ferme, malgré ses excès.

Un soir, après avoir grisé son notaire, le marquis, chancelant lui-même, vint chez les Péan. Marguerite était seule à la maison; il lui serra la main et lui dit quelques mots affectueux. Les yeux de la jeune fille se remplirent de larmes :

— Si l'honneur de votre nom n'est plus rien pour vous, dit-elle, si vous n'avez pas pitié de vous-même, ayez au moins compassion des personnes qui vous aiment : votre intempérance les humilie et les afflige.

— Personne ne m'aime, ma chère enfant.

— Nous donnerions : cependant, mon père et moi, tout ce que nous possédons pour vous rendre digne de votre nom.

— Est-ce vrai?

— N'en doutez pas. Je vous en supplie, revenez à Dieu, à la tempérance et à la raison.

— Je me corrigerai si tu m'aimes; épouse-moi, et je te jure sur l'honneur que je ne me griserai plus.

— Vous épouser! moi, simple paysanne! Un tel mariage serai de votre part une folie et un abaissement, auquel je ne devrais pas consentir. Vous n'y songerez plus demain.

Le lendemain cependant, le marquis renouvela sa demande sérieusement : il s'était épris pour Marguerite d'une de ces passions de quinquagénaire qui sont, dit-on, aussi violentes que tenaces. Il mit Péan dans ses intérêts, en lui persuadant que ce mariage sauverait les derniers débris du marquisat. La jeune fille, après six mois de résistance, se rendit enfin et fut marquise. Ce mariage sépara tout à fait le marquis de sa famille, avec laquelle il avait d'ailleurs peu de relations.

Marguerite lui donna un fils, et ce fut une grande joie. Après avoir vécu pendant seize ans encore, sobre, rangé, économe et pieux, Rosmadec expira entre les bras de sa femme. « Sois tranquille sur l'avenir de notre Yves, lui dit-il avant de mourir : ce garçon sera digne de toi, relèvera l'honneur du nom et restaurera notre château. »

Le marquis avait pris en affection l'antique résidence patrimoniale. C'était cependant une triste demeure. Voici quel en est

l'aspect au jour où nous la visitons, dix ans après la mort de l'ancien chef de chouans.

L'aile brulée est une ruine sans toit; elle écrase de sa hauteur, encore imposante, un corps-de-logis long et bas, dont les huit fenêtres ogivales sont défendues par d'énormes grillages de fer. Une chapelle demi-ruinée et de somptueuses écuries occupent en équerre un côté de la cour, vis-à-vis de la grande ruine. On entre dans cette vaste cour par un portail du seizième siècle, dont les pilastres ont perdu leurs aplombs; ils sont ornés, comme les portes du château, de l'écusson des Rosmadec, palé d'argent et d'azur de six pièces, avec la devise : EN BON ESPOIR!

Le jardin n'offre pas une vue attrayante : c'est un grand potager, dont les murs ont en partie croulé dans les douves qui l'entourent; les arbres fruitiers, vieux et négligés, se couvrent de mousse; une seule allée est sablée et bien entretenue; elle aboutit à une tonnelle couverte de plantes grimpantes et de rosiers multiflores, où la marquise a coutume de s'asseoir.

Entrons au salon : c'est une énorme pièce, boisée en chêne et percée de huit fenêtres qui se font vis-à-vis; cent personnes y danseraient à l'aise. Le mobilier, jadis élégant, maintenant fané, est du style raide et froid de l'empire. Un paravent entoure un petit espace devant la cheminée; celle-ci, curieux monument archéologique, représente en bas-reliefs une chasse du quatorzième siècle. Quoique l'on soit en août, un fagot brûle dans l'âtre. La veuve brode auprès du feu une veste de chambre pour son fils.

Cette dame, vêtue de noir, a si grand air et des traits si distingués, qu'on ne se douterait pas de son humble origine. Elle a vécu dans la retraite avec les meilleurs maîtres, des livres choisis, la plupart du dix-septième siècle, qu'elle a lus et relus : cette fille de paysan connaît à fond saint François de Sales, Corneille, Bourdaloue, Fénelon, Bossuet et Mme de Sévigné; elle en cause souvent avec le recteur de sa paroisse, qui partage ses préférences pour les grands écrivains de notre belle époque.

Catherine, la femme de chambre, apporte une lettre :

— De M. Yves, encore, Madame! il écrit bien souvent.

— Plus de peines et de craintes que d'espérances, dit la mère après avoir lu la lettre : le pauvre enfant souffre de ses préocupations et de son isolement.

— Il ne souffrira pas longtemps : la Providence est juste; quel

jeune monsieur lui serait comparable? En est-il un aussi savant, aussi beau, aussi généreux, aussi bon pour les pauvres gens? Autrefois, dit-on, de simples cavaliers épousaient des filles de roi : dans ce temps-là M. Yves eût reçu une couronne de quelque princesse éblouissante de beauté.

La marquise, perdue dans la pensée qui la dominait sans cesse, murmurait à mi-voix : Mon Yves! mon fils bien-aimé! inconnu et renié de sa famille, lancé dans le monde sans protecteurs! Le verrai-je jamais occuper le rang qui lui appartient? Son travail persévérant, ses études, sa conduite exemplaire, le feront-ils apprécier? Ne nous reviendra-t-il pas écrasé et découragé!

— Oh! non, Madame : vous le verrez un jour riche et puissant par son mérite; déjà nous avons presque doublé sa fortune; nous économisons rudement pour lui.

Comte G. de la Tour.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

I. *La Terre de Glace.* Féroë, Island, etc., par Jules Leclercq, avec gravures et carte. (Plon.) — II. *Le Chili*, par le comte Eugène de Robiano. (Plon.) — III. *L'Extrême Orient, Cochinchine, Annam, Tong-King* (avec gravures et carte), par Raoul Postel, ancien magistrat à Saïgon. (Degorce-Cadot.) — IV. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord au dix-septième siècle*, par Francis Parkman, traduction de Mme la comtesse G. de Clermont-Tonnerre. (Didier.) — V. *Mes Années d'esclavage et de liberté*, par Frédérick Douglass. (Plon.) — VI. *Vocabulaire arabe-français*, par le général Parmentier. (Au secrétariat de l'Association pour l'avancement des sciences.) — VII. *Réponses au Questionnaire de M. Picard sur le Catéchisme et instruction supérieure*, par l'abbé Palfray. (Durand, à Fécamp.) — VIII-IX. *Le Livre du jeune Français*, par Arthur Loth. (Palmé.) — *Manuel chrétien d'instruction civique*, par A. Rondelet. (Poussielgue.) — X. *Proverbes et Comédies*, par Marie S. Franel. (Sandoz.) — XI. *Les Bêtes en robe de chambre*, par le marquis de Cherville. (Didot.)

I

Parmi les voyages déjà entrepris ici, sur les traces des explorateurs ou des géographes, si nombreux de nos jours, peu, au premier abord, semblent offrir moins d'aliment aux souvenirs, moins d'utilité pour les relations commerciales ou littéraires, que celui de la *Terre de Glace*, autrement dite l'Islande.

Si l'on en croit les géologues, l'Islande, loin de pouvoir se vanter d'être l'*ultima Thule* des anciens, « n'était point encore émergée du sein de l'Océan au temps de Strabon, et sa formation serait contemporaine de la grande éruption du Vésuve, qui détruisit Pompéi. »

Séparée du reste du monde, cette grande île, de 10,000 kilomètres carrés, paraît reléguée aux confins du globe, « à peine est-

elle accessible aux êtres terrestres. » Et pourtant l'Islande devient, depuis quelque temps, « la *great attraction* des géologues, des sportsmen et des touristes anglais ou américains. » Il se publie au moins un volume par an, à Londres, sur ce lointain pays...

En France, nous possédons à peine deux ou trois relations de voyage sur la *Terre de Glace*... Celle de M. Jules Leclercq sera certainement bien accueillie dans notre public. Écrite avec compétence, exactitude et cette bonhomie charmante que nous connaissons déjà chez le sympathique voyageur, elle a presque l'attrait de la nouveauté; elle ouvre devant l'imagination d'étranges horizons; elle fait sentir, même à l'ignorant, quelque chose de l'enthousiasme que doit éprouver le géologue en étudiant ce « sol plutonien ».

On a longtemps dépeint une Islande « idéale et merveilleuse. » M. Leclercq fait justice de toutes les fantaisies des conteurs; il rapporte simplement ce qu'il a vu, et, certes, ses tableaux sont encore assez étonnants: nulle terre n'en offre de plus singuliers dans leur sauvage horreur. La description des *Geysers* devrait être transcrite en entier, pour donner une idée de ce paysage islandais; mais, comme elle tient plus d'un chapitre, nous ne ferons que l'indiquer. *Geyser*, on le sait, est un vieux mot du pays qui signifie *jaillir*. Il désigne des sources chaudes s'élançant dans les airs à une grande hauteur, avec accompagnement de bruits souterrains et d'épaisses vapeurs. Il faut quelquefois provoquer les éruptions. M. Leclercq raconte d'une manière très amusante comment il administrait au monstre des pilules sous forme de mottes de terre. Le patient les vomit au milieu de tressaillements, de commotions, de grondements terribles, qui faisaient prendre la fuite à notre voyageur; puis M. Leclercq revenait en toute hâte pour jouir du curieux spectacle. Du reste, il ne se borne pas aux descriptions humoristiques; il donne du phénomène les explications scientifiques les plus détaillées, ayant soin de les accompagner de figures et de plans qui les rendent compréhensibles pour tous.

L'ascension de l'Hécla offre un intérêt non moins grand... C'est avec un véritable regret que nous renonçons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes de ces vues si largement tracées, si pleines de relief, si étrangement pittoresques.

Mais l'Islande, terre par excellence pour le géologue, n'est pas si dépourvue d'histoire qu'on pourrait se l'imaginer, quoiqu'elle ait été peuplée à une époque relativement fort récente. Elle n'a pas été

non plus sans influence sur les destinées du monde civilisé.

Les Islandais se font gloire d'avoir, les premiers, découvert l'Amérique, vers l'an 1000. Colomb, qui visita cette île en 1517, puisa, dit-on, dans ses chroniques maritimes les informations à l'aide desquelles il put franchir les mers occidentales.

L'histoire de la colonie scandinave qui peupla l'Islande, est celle d'un peuple courageux et navigateur. Cette île eut son grand siècle en découvertes et en littérature. Païenne jusqu'à l'an 1000, elle se convertit à la voix de saint Olaf, roi de Norvège. La grande assemblée de la nation, l'Althing, réunie dans la vallée de Thingvalla, hésitait à renoncer aux dieux scandinaves... Tout à coup un tremblement de terre ébranle le sol. « Odin se fâche! s'écrie-t-on de toutes parts, il s'irrite contre nous parce que nous parlons d'abandonner son culte! » Un membre de l'assemblée se lève. « Contre qui les dieux étaient-ils donc irrités, demande l'Islandais, quand autrefois la lave couvrit la plaine de nos délibérations?... »

Cet argument suffit. « Un semblable trait montre mieux que les hauts faits les plus héroïques la grandeur d'âme de ces Islandais d'autrefois, sacrifiant sans hésiter la religion de leurs pères, lorsqu'ils s'aperçoivent que, mise en présence avec la raison, elle le cédait à une religion meilleure. » Alors commence l'époque glorieuse et florissante de l'Islande. L'écriture runique est abandonnée pour les caractères latins, et la littérature des sagas prend tout son essor. Impossible de nous arrêter avec notre voyageur pour écouter les échos des chants que redisent les scades. Il faut terminer cette trop rapide analyse, en constatant la décadence successive de l'Islande. Cette décadence a une de ses causes dans des révolutions géologiques, qui rendent de plus en plus improductif le sol de l'île; elle a aussi ses causes morales. Contraint par la violence à embrasser le luthéranisme, le peuple islandais résista d'abord, puis succomba... L'évêque, Jòn Arason, subit héroïquement le martyre. La forme plaisante avec laquelle M. Jules Leclercq s'est plu à narrer cet acte de courage, n'ôte rien à sa grandeur. C'était la conscience de l'Islande qui protestait avant de faillir.

De nos jours, le clergé indigène, malgré le remède propagé par Luther, le mariage, n'en donne pas moins le triste exemple de l'immoralité et de l'abaissement. Rien ne relève l'esprit ni les mœurs parmi les masses, qui croupissent dans la saleté la plus effroyable, l'ivrognerie, les maladies honteuses : tant il est vrai

qu'il faut mêler aux sociétés un peu de sel du sacrifice, de l'abnégation, de l'idéal religieux, quand on ne veut pas les voir se corrompre tout à fait.

Les détails de mœurs fournis par M. Jules Leclercq, sans exagération comme sans parti pris, sont presque aussi curieux que les descriptions de la nature. Ce livre, dont le titre nous effrayait, renferme certainement une des plus captivantes relations de voyage qui se puisse lire.

II

D'Islande au Chili, quel voyage et quelle transition! Heureusement que notre imagination peut franchir l'espace d'un bond aussi puissant que ceux des dieux du vieil Homère!

M. le comte de Robiano veut bien nous emmener avec lui dans ses nouvelles excursions. C'est un aimable compagnon, un causeur d'autant plus agréable qu'il met moins d'apprêt dans ses narrations. Il a bien un léger accent étranger, mais cela ne lui messied en aucune façon. Respectueux pour tout ce qui touche à la religion, ami des missionnaires, sympathique à la France tout en ne lui marchandant pas la vérité, bienveillant envers ceux qu'il visite, notre auteur se montre partout et toujours un homme bien élevé. Il ne cherche point le côté sensuel dans ses descriptions, il ne souligne pas ce qu'il faut seulement effleurer : on peut mettre son livre dans toutes les mains.

Ce voyage au *Chili* fait suite à *Dix-huit Mois dans* l'*Amérique du Sud*, souvenirs déjà connus et goûtés chez nous. M. de Robiano commence un second voyage par Valparaiso, Santiago, décrit quelques belles propriétés de riches Chiliens, s'enfonce dans l'intérieur du pays, admire le beau fleuve Rio-Rio, qui fertilise cette contrée et coule largement dans un cadre si pittoresque. Il visite ensuite une grande fonderie de cuivre, et nous conduit dans les mines de charbon de Lota, puis dans l'immense *hiacida*, ou propriété foncière de la riche famille *Cousiño*, propriété qui n'a pas moins de 50 lieues carrées.

Mais de toutes les expéditions du comte de Robiano, la plus curieuse est certainement celle qu'il entreprend en compagnie du prieur de la mission *la Esperanza*, chez les Araucaniens... Les ex-sujets de l'infortuné Orélie Ier sont encore fort peu civilisés. Leurs usages, leurs fêtes, leurs assemblées, leur langue, leur résistance

devant l'envahissement européen, la manière barbare dont le gouvernement du Chili cherche à les refouler ou à les anéantir, autant de sujets d'études qui, pour être traités fort simplement, sans pédantisme et parfois d'une façon des plus amusantes, n'offrent pas moins, chez M. le comte de Robiano, un sérieux attrait.

En rentrant au pays civilisé, le voyageur regrette presque les sauvages, tant les employés de la république chilienne se montrent rogues et farouches envers l'étranger titré. Feuilletons encore quelques pages, nous assisterons à l'émouvante chasse au condor, dans la hacienda de Cartum. Nous reviendrons en Europe par le détroit de Magellan; nous nous arrêterons un peu sur la Terre de Feu, patrie des malheureux exilés naguère devant la curiosité parisienne. Nous toucherons aussi aux côtes du Sénégal, et nous verrons Dakar, dont la description est particulièrement intéressante.....

Mais nous en avons dit à peine assez sur l'objet principal du livre sur le Chili. Ce pays doit nous être très sympathique, à cause de son goût marqué pour la France de son imitation un peu trop enthousiasmée de nos faits, gestes et opinions... Au fond cependant, les Chiliens sont encore fort Espagnols. M. de Robiano leur reproche un culte religieux trop extérieur, un sans-gêne incroyable dans leurs pratiques de dévotion ou même dans les actes les plus graves du catholicisme.

Ils savent néanmoins mêler les grandes idées de la foi au sentiment patriotique. On ne saurait désespérer d'un pays qui conserve l'union entre ces deux nobles choses.

III

Les articles publiés par M. Raoul Postel dans la *Revue du Monde catholique* nous dispensent d'insister en parlant du volume qu'il vient de faire paraître sous le titre d'*Extrême Orient*, *Cochinchine*, *Annam*, *Tong-King*. On connaît l'exactitude des informations de l'ancien magistrat de Saïgon, l'intérêt qui s'attache à ses récits, le sérieux de ses études. On se souvient, nous n'en doutons pas, de son appel généreux, quand, dans le numéro d'août 1882, il se servait de la publicité de cette revue pour secouer notre indifférence vraiment coupable sur la grande question des colonies... Aujourd'hui, de graves inquiétudes, une expédition commencée, une guerre prochaine, tout se réunit pour nous contraindre à nous occuper de

cet extrême Orient où se préparent, pour la France, des événements nouveaux et plus importants peut-être que nous ne voulons le croire.

Le livre de M. Postel, disons-le en quelques mots, complète ce que l'auteur nous a appris déjà. Il est rempli d'une foule de détails géographiques, administratifs et économiques, si l'on peut s'exprimer de la sorte, d'anecdotes propres à bien faire juger du caractère, des mœurs, de la situation actuelle des populations indigènes, et aussi les tendances du personnel administratif. M. Postel ne se fait pas scrupule, on l'a vu dans ses derniers articles, de signaler les abus du régime colonial en Orient, ni de dénoncer certains fonctionnaires dont l'influence, selon lui, a été désastreuse, surtout au Tong-King. On peut ne point partager, à beaucoup d'égards, les opinions de l'auteur, ses révélations n'en projettent pas moins une vive lueur dans ce lointain, duquel nous détournons trop souvent les yeux.

Pour des lecteurs catholiques, habitués à ne connaître l'extrême Orient que par les peintures des missionnaires, ce livre aura une autre utilité : ils comprendront mieux les difficultés et les misères contre lesquelles se heurtent ces courageux apôtres, difficultés et misères que la charité ou la réserve couvrent si souvent d'un voile discret. L'ancien magistrat de Saïgon, n'étant point obligé de se taire, entre en plein dans le détail, il dévoile résolument toutes les turpitudes. Qu'on lise le chapitre sur l'opium, les maisons de jeu, les maisons de plaisir, les théâtres, et l'on verra ce qui se passe dans des provinces que la France devrait civiliser et moraliser!...

Chose déplorable, les fonctionnaires européens sont les premiers à tomber dans les excès de la dissolution, à favoriser les établissements de jeu, le commerce de l'opium et même le trafic des esclaves, des femmes en particulier. Combien d'abus y aurait-il à faire cesser! Quel bien opérerait une mission catholique, efficacement et intelligemment secondée! Hélas! on sait comment sont traités, à présent surtout, ces missionnaires, ces religieuses, ces prêtres si dévoués, si patriotes, dans nos colonies, et dont le concours serait si précieux. M. Postel, malgré ses préjugés « sceptiques », ne peut s'empêcher de rendre hommage aux missionnaires de l'extrême Orient : aussi n'est-ce pas sans étonnement qu'on entend l'ancien magistrat se demander, « *en y réfléchissant*, ce que viennent faire les carmélites à Saïgon. » Elles ne sont que deux ou trois Européennes, « elles subissent une réclusion perpétuelle sous un climat énervant... Elles ne servent à rien! »

Elles ne servent à rien, Monsieur le magistrat! Y avez-vous bien réfléchi? Sans parler de l'efficacité de la prière, du sacrifice, de l'expiation, — vous n'y croyez pas sans doute? — n'est-ce donc rien que l'exemple d'un tel courage, d'une telle mortification, d'un tel empire sur les sens, pour relever la femme de l'extrême Orient, dont vous constatez vous-même, en termes si forts, la bestiale dégradation? Est-ce que ce pauvre couvent du Carmel ne montre pas, aux indigènes comme aux colons, l'idéal de cette décence, de cette dignité morale, si honteusement foulées aux pieds par les fonctionnnaires ou les trafiquants européens?

IV

Mme la comtesse de Clermont-Tonnerre a déjà traduit *les Pionniers français dans l'Amérique du Nord*. Elle continue à nous initier aux études remarquables de M. Parkman sur les origines de la colonisation au Canada. Son second volume est exclusivement consacré à l'historique de la vaillante mission des jésuites. C'est le dramatique exposé de la lutte entre les diverses tribus sauvages qui prêtèrent aux ambitions et aux rivalités nationales de l'Europe l'appoint de leur nombre et de leur férocité. Quelques débris de ces tribus se soumirent à l'Évangile et s'allièrent aux courageux colons français; mais elles ne tardèrent point à succomber dans des circonstances atroces, sous les attaques de leurs compatriotes, soutenus par les Hollandais ou les Anglais.

Ce cadre renferme d'admirables traits, bien dignes d'attirer l'attention d'un historien tel que M. Parkman. Plusieurs auteurs ecclésiastiques ont rappelé les glorieux souvenirs des missionnaires français; mais on lit peut-être avec plus d'intérêt encore ces annales rapportées par une plume protestante ou pour mieux dire, dégagée de toute attache religieuse. Frappé de l'héroïsme déployé par les jésuites, l'auteur américain les salue avec une admiration non dissimulée. Les vaillantes, les douces figures des Brébeuf, des Jogues, des Garnier, etc., etc., l'émeuvent profondément; il trace de ces hommes, si éloignés de lui par le temps comme par la foi, de magnifiques et saisissants portraits, que l'on croirait peints d'après les originaux eux-mêmes.

Le P. Jogues est un de ses héros préférés; aux yeux de Parkman, c'est un des plus purs modèles des vertus catholiques. Après des

tortures inouïes, des tourments sans nombre, le P. Jogues parvint à s'échapper; il parut un instant en France, et la reine Anne d'Autriche voulut baiser ses mains mutilées. Mais, plus effrayé des honneurs que des tortures, il retourne à Montréal, d'où ses supérieurs l'envoient de nouveau chez les Indiens, chez les Mohawks, l'une des cinq nations de la ligue farouche des Iroquois... « J'irai! s'écrie le martyr, et ne reviendrai plus! » Son pauvre corps frissonne au souvenir des souffrances endurées, à l'appréhension de celles qui se préparent; mais son âme surabonde de joie. Il part, meurt et triomphe comme les héros des premiers jours de l'Église...

M. Parkman regrette vivement qu'on n'ait pas donné le nom du noble martyr au lac qui, nommé d'abord par le P. Jogues lui-même *lac du Saint-Sacrement*, porte à présent le nom de *lac Georges* en souvenir « d'un triste souverain hanovrien ».

Les rives de ce lac, qu'on nous permette de le remarquer en passant, ont été célébrées dans un des romans de Cooper. L'étymologie trouvée par le romancier mérite qu'on la cite : « Son eau, dit l'écrivain américain, est si limpide, que les missionnaires jésuites l'avaient choisie exclusivement pour accomplir les actes purificateurs du baptême, et il avait obtenu, pour cette raison, le *titre* de lac du Saint-Sacrement (1). » Notre historien est loin d'une telle frivolité, il parle toujours avec convenance des dogmes et des pratiques catholiques; il s'informe en général fort exactement du sujet qu'il traite. Mais revenons à ses héros. Si le P. Jogues lui inspire une vive sympathie, l'intrépide P. Brébeuf l'étonne et le transporte... « C'est, dit-il, le lion des missions canadiennes! » Sa stature est magnifique, son impassibilité sous la douleur stupéfie les Indiens eux-mêmes. De race normande, et, assure-t-on, de l'illustre famille des Arundel d'Angleterre, « jamais aucun des anciens barons ses ancêtres ne subit une fin aussi épouvantable avec un courage plus intrépide. »

A côté de cet homme énergique apparaît le P. Garnier, timide et doux, fils bien-aimé d'une opulente maison, qui, pour servir Jésus-Christ dans la personne des sauvages, s'est arraché à toutes les tendresses, à toutes les jouissances de la vie. L'historien protestant le compare à « l'agneau que la charité élève au même courage que le lion. » Ce peu de citations suffit, on le sent, le protestant, est vaincu par l'admiration; il proclame le Canada heureux de pou-

(1) *Le dernier des Mohikans*, traduction de Defauconpret.

voir inscrire les noms de tels hommes dans les fastes de sa colonisation, avec ceux des Champlain et des Maisonneuve.

Et cependant, constatons-le à regret, ni le catholicisme ni ses glorieux apôtres ne sont ici pleinement compris, malgré de consciencieux efforts. Aux yeux de M. Parman, la religion catholique reste toujours « un culte inférieur », et, par cette raison même, mieux approprié au caractère enfantin, à l'intelligence médiocre du sauvage, que le protestantisme, destiné à préparer l'homme civilisé à la liberté de pensée, à l'indépendance religieuse, couronnement de son progrès. Les jésuites, en dépit de leur grand sens, de leurs hautes vertus, de leur dévouement incomparable à l'humanité, ne sont guère que des illuminés sublimes, mais souvent non moins superstitieux à leur façon que les peuplades objet de leur zèle... En comparant les mobiles qui dirigeaient les colonies protestantes et les colonies catholiques, M. Parkman dit à peu près : « Pour les puritains, le ciel était le trône de Dieu ; mais ils ne méprisaient pas la terre, son marchepied... Ils s'appuyaient sur les saintes Écritures pour espérer qu'une récompense temporelle autant que céleste serait dévolue à leurs efforts. — On ne saurait nier que cette interprétation ne fut sujette à bien des abus. — Néanmoins il en ressortait un élément vigoureux, un enseignement sain et encourageant.

« Dans les colonies françaises, au contraire, ceux de qui dépendaient les destinées de la nouvelle France, avaient sans cesse sur les lèvres la vanité et le peu de valeur de la vie humaine ; pour eux, le temps n'était qu'une préparation à l'éternité, et la vertu suprême résidait dans le renoncement à soi-même comme à tous les intérêts de la terre... Si tous les âges avaient agi suivant ce principe, le monde fût tombé dans l'anéantissement. »

M. Parkman sait parfaitement que les conseils de la perfection évangélique ne sont pas adressés à tous; que la voix de l'Église, quand elle crie à ses enfants : *Aspice ad cœlum!* ne risque point de les entraîner en masse hors des conditions de la vie, et que l'idée du bonheur futur est plus souvent impuissante que dangereuse pour servir de frein aux convoitises humaines. Il accuse même les prédicateurs les plus ardents de ces doctrines « de s'être laissé aller parfois à la plus absorbante passion des intérêts terrestres ». Il convient aussi que la destruction des tribus converties au catholicisme doit être attribuée à des causes dont les missionnaires ne portent pas la responsabilité.

Mais c'est ainsi que les préjugés du protestant ou du rationaliste reparaissent à chaque instant, même chez cet homme de bonne foi : et l'auteur américain conclut son travail en remerciant « la Providence » de ce que la France, servie par d'incomparables agents, n'a pu prévaloir au Canada. « Des peuples nourris dans les idées et les coutumes d'une monarchie féodale, contenus dans une hiérarchie hostile aux libertés de la pensée, eussent apporté, dit M. Parkman, un obstacle durable et capable d'arrêter les majestueuses expériences dont l'Amérique du Nord allait être le théâtre. »

Il ne nous appartient de répondre sur ce point, à M. Parkman : la place et le temps nous manqueraient également. Nous ne terminerons pas cependant sans une dernière remarque. Nos voisins d'outre-Manche feignent aujourd'hui de croire que la république française, appuyée sur le parti clérical canadien, va revendiquer la colonie. L'absurdité de la supposition saute aux yeux; mais cette supposition même n'est-elle pas un hommage rendu à l'attachement des colons pour leur ancienne métropole? Le sang des martyrs, en coulant sur ces rives, a fécondé les semences jetées par nos pères, elles ont germé, et leurs racines restent indestructibles. Que des peuples rivaux aient triomphé, que leurs établissements se soient fortifiés aux dépens des nôtres, ce n'est point aux enseignements supraterrestres des missionnaires qu'il faut s'en prendre... les ennemis des Jésuites en portent chez nous le crime et la honte.

Quant à l'ouvrage de M. Parkman, sa lecture émeut, entraîne, captive même; et pourtant on ne le quitte pas sans une sorte de découragement, une véritable tristesse : si l'abnégation, l'héroïsme, la foi, la charité, ne sont, après tout, que la résultante des forces *morbides* de l'homme, à le bien prendre, la vie la plus sage, la plus rationnelle, ne serait-elle point celle où l'on se couronne de roses pour jouir de l'heure présente? A quoi bon tant de souffrances et tant de renoncement?

Non certes, M. Parkman ne va pas jusque-là; il en est même bien éloigné, tout son livre l'atteste. Mais, dès que l'erreur a brisé un des anneaux qui, tenus l'un à l'autre, forment la puissante chaîne des vérités religieuses et morales, cette chaîne se rompt de toutes parts. Des principes de la Réforme aux pires doctrines du matérialisme, qu'on le veuille ou non, il n'y a plus qu'une affaire de temps, une gradation de propositions logiques.

V

L'autobiographie de *Frédérick Douglass*, ce nègre si remarquable et dont le rôle fut si retentissant aux États-Unis, aurait mérité une traduction plus intelligente. Le traducteur aurait dû présenter son personnage avec plus de relief, rappeler et résumer la situation de l'Amérique au moment où Douglass commença à se faire connaître, mettre davantage à la portée du public français un livre qui n'a point été écrit pour lui. Au lieu de cela, le digne piétiste se lance dans toutes sortes d'hyperboles pour commencer, puis finit par un long gémissement, reprochant à son héros un scepticisme dont les divisions et les défaillances protestantes sont la seule cause, car l'âme de Douglass était « naturellement chrétienne ».

— Frère, priez, répète le traducteur. Frère, rendez vraiment l'honneur à qui l'honneur. Frère, que personne, en fermant votre livre, n'ait le droit de s'écrier : « Tu n'as pas glorifié Dieu, qui tient ton souffle et toutes tes voies en sa main ! »

Heureusement, les mémoires de Frédérick Douglass ne sont point écrits sur ce ton biblique : la fougue, la passion, l'éloquence naturelle du nègre lettré, jaillissent impétueusement encore sous la lourde traduction.

« Frédérick Douglass, lisons-nous dans la préface, né esclave, devint *marshal* des États-Unis. Il est à la fois écrivain, orateur défenseur de sa race, témoin vivant de ce qu'elle était et de ce qu'elle deviendra. Fils de ses œuvres, il se présente son livre à la main, le front haut et plein de lumière, lui, l'esclave, le fugitif, l'ouvrier, le vainqueur ! »

Cet homme, qui, parti de si bas, s'est élevé jusqu'aux premières dignités de son pays, naquit dans le Maryland ; sa mère était une négresse, esclave dans une plantation ; son père... ? « La chose n'existe pas pour l'esclave ! » dit amèrement Douglass. On croit, du moins, que l'enfant portait dans ses veines du sang anglo-saxon : les habitudes de certains planteurs ne justifient que trop cette supposition ; mais Frédérick Douglass, noir comme sa mère, esclave comme elle, ne veut rien devoir à la race blanche : « C'est à ma mère, à ma noble mère, à ma mère esclave, s'écrie-t-il, à ma mère au teint d'ébène, non certes à mon origine anglo-saxonne présumée, que je dois mes aspirations et ces facultés natives,

inaliénables, possessions de la race persécutée et méprisée. »

Ce que le fils de l'esclave souffrit, il nous le redit dans des pages écrites, ce semble, avec du sang ; il ne nous apprend rien, du reste, que nous n'ayons lu déjà dans maints ouvrages sur l'esclavage.

Ce qu'il faut étudier chez le noir lettré, c'est l'énergie avec laquelle il lutte pour savoir et pour arriver ; c'est le développement de ce caractère indomptable, qui effraye jusqu'à l'odieux industriel dont la possession consiste à mater les esclaves rebelles ; c'est cette ténacité, cette adresse, cette persévérance, déployées pour conquérir la liberté... puis, une fois libre, ce dévouement à la cause de ses frères, cette éloquence de feu, cette infatigable activité, cette ascension progressive du noir, parvenant à marcher de pair avec les députés de son pays, dans une solennité nationale !

Douglass, auquel, si on l'en croit, il faudrait attribuer l'émancipation de sa race, avait non seulement à briser les fers des noirs et à arracher la courbache des mains du planteur du Sud, mais à faire tomber ce dédain plus dégradant peut-être que le Nord témoignait à l'homme de couleur. Il a du moins contribué dans une large mesure à relever sa race, en prouvant que le nègre peut égaler le blanc par l'intelligence et le savoir.

Il faut cependant se tenir souvent en garde contre l'ardent plaidoyer de Douglass : il ne pouvait être impartial en défendant une pareille cause. Ceux qui ne seraient pas suffisament au courant de la question américaine, feraient bien de consulter l'excellente étude de M. Claudio Jannet, pour mieux apprécier la situation du Sud si calomnié et si injustement traité par le Nord dans la fameuse guerre de sécession. Sans un guide sûr, il est aussi très difficile de comprendre quel rôle jouent ces Églises protestantes, accablées de malédictions par l'ancien esclave, et comment Douglass, découragé par elles, en vient à ne plus s'appuyer que sur l'orgueil, dans le combat de la vie.

Comment il a pu blasphémer la prière d'une façon aussi peu digne de son intelligence que de son cœur, M. Jannet nous le montre : les compromis en usage parmi les ministres des innombrables sectes américaines amènent une indifférence générale et systématique, plus désastreuse pour la morale religieuse et sociale que ne l'était la farouche intolérance des vieux puritains.

Du reste, les prédicants du nouveau monde « ne sont guère que des radicaux dissimulés, dont l'habile travail sur les nègres tend à faire

servir cette race toujours enfantine aux ambitions du parti (1). » Douglass débuta par une sorte de piétisme, et aboutit au scepticisme complet. Ses frères noirs, qui, plus que toute autre race, auraient besoin d'une religion positive, s'imaginent souvent se mettre de niveau avec les blancs, en se jetant à corps perdu dans l'athéisme. N'a-t-on pas vu tout récemment encore, à Paris, un conférencier noir se déclarer le champion de la négation complète de toute croyance et de tout spiritualisme?

Douglass, témoin des tartuferies piétistes ou méthodistes, alliées à la férocité et au désordre, en conclut, avec sa primitive logique de nègre, contre Dieu lui-même; beaucoup de blancs ne sont-ils pas de cette force?

Une fois pourtant, l'ancien esclave rencontra sur son chemin le catholicisme admirablement personnifié : il en salua la personnification avec enthousiasme. Il lui fut donné de presser la main loyale du grand O'Connell... Le libérateur de l'Irlande, montrant à son peuple l'orateur aux cheveux crépus, s'écria : « Je vous présente l'O'Connell noir! » Peut-être n'a-t-il manqué à Douglass que de connaître une religion plus vraie et plus haute, que de savoir secouer le joug ou plus tard l'influence des sectes, pour mériter quelque chose de cet incomparable éloge. Ce qui manquait à Douglass, les meneurs américains font tous leurs efforts pour en priver aussi ses frères... Livrés aux bureaux affranchis, aux écoles publiques, aux méthodistes; subventionnés par les radicaux, leur moralité a encore baissé : l'on constate que la nouvelle génération est inférieure en probité et en habitude du travail à celle qui avait été formée sous le régime servile.

L'ancien esclave du Maryland sentit parfois lui-même tout le danger des conseils donnés à sa race : il ne fut jamais partisan des doctrines antisociales, et, dans les conditions où il se trouvait placé, il montra une modération qui prouve la droiture de son jugement comme la réelle supériorité de son intelligence.

Les détails de ces mémoires sont aussi curieux que l'ensemble. On trouvera, chez Douglass, un grand nombre de particularités sur des personnages connus en Europe, imparfaitement le plus souvent, mais assez pour éveiller notre curiosité. La fameuse mistress Stowe joue dans ces pages un rôle un peu équivoque; Lincoln, Grant,

(1) Claudio Jannet, *les États-Unis contemporains.*

Seward, s'y rencontrent souvent... Le voyage de Frédérick Douglass en Angleterre lui fournit aussi des réflexions et des appréciations remarquables sur les hommes d'État de ce pays; et, quoique le marschal de la Colombie paraisse presque ignorer la France, il est certain que son œuvre est, même pour nous, du plus haut intérêt, ne serait-ce que comme étude d'histoire et de psychologie contemporaine.

VI

Nous avons eu l'occasion déjà de parler d'un remarquable travail, dû au général Parmentier, sur la *transcription des noms arabes*. Aujourd'hui nous appelons l'attention sur une seconde brochure du même auteur, comprenant cette fois les principaux termes de géographie et les mots qui entrent le plus fréquemment dans la composition des noms de lieux. Dans une curieuse préface, le savant officier général a relevé une foule de bévues commises par « les cartographes, les géographes, les historiens, les voyageurs, et, en général, par tous ceux qui transcrivent des noms étrangers. » Ainsi les mots *Ziegelei* et *Meyerei :* « tuilerie » et « métairie » en allemand, ont été marqués comme des noms de villages sur des cartes françaises. « D'après tous les historiens qui ont écrit sur la campagne de Crimée, l'armée anglo-française a débarqué à *Oldfort*... Le débarquement s'est effectué sur une plage déserte, en un point où les cartes de l'amirauté anglaise portaient l'indication *old fort* (vieux fort, ruines d'un ancien fort). » Et ces mots anglais ont remplacé un nom de lieu russe qui n'existait point! Dans les Alpes, des paysans interrogés sur le nom d'un *mas*, répondirent : *Lou-sabes-pas?* « Ne le savez-vous pas? » Aussitôt *Lou-sabes-pas* figura comme un nom de lieu sur les cartes! Même chose arriva dans les premières reconnaissances militaires en Algérie. Les Arabes, toujours défiants, répondaient invariablement : *Ma narf*, « Je ne sais pas. » Il existe encore une circulaire du maréchal Bugeaud datée de *Ma-Narf*.

« Il y a dans chaque pays, dit le général Parmentier, un certain nombre de vocables qui reviennent fréquemment dans les noms de lieux, et dont la connaissance contribue puissamment à enlever à ces noms leur étrangeté et à aider à les retenir. Vingt, trente, cinquante mots, sont déjà d'un grand secours. »

Le vocabulaire dressé par le général Parmentier est destiné à rendre ce service en ce qui concerne l'Algérie. Renfermé dans quel-

ques pages, il se borne aux termes tout à fait nécessaires; mais il sera véritablement apprécié par les écrivains, et même par tous ceux qui ont des intérêts dans notre colonie algérienne, ou qui correspondent avec elle.

VII

Réponses au questionnaire de M. Picard. Ce titre doit être tout de suite expliqué. Il recommande probablement l'ouvrage dans le diocèse de Rouen, mais il eût pu être avantageusement remplacé sur la couverture d'un livre qui convient à tous les pays. M. Picard était archiprêtre de la métropole à Rouen, il jouissait d'une grande réputation de doctrine et de sainteté. Le questionnaire qu'il avait composé pour aider les catéchisés, n'étant point accompagné de réponses, ne pouvait guère servir aux catéchistes. M. l'abbé Palfray a voulu combler cette lacune. C'est un véritable cours d'instruction religieuse qu'il nous présente, sous les auspices du vénérable archevêque de Rouen, Mgr de Bonnechose. Nous ne saurions trop le recommander.

Le catéchisme! ce code admirable de doctrine et de morale, les attaques des impies en font tous les jours mieux ressortir la rayonnante beauté. Nous combattons pour le maintenir entre les mains de l'enfance; nous devrions souvent l'ouvrir nous-mêmes, pour l'étudier à fond.

Combien de cas de conscience seraient nettement tranchés par quelques lignes de cet enseignement! combien d'exagérations dans l'un ou l'autre sens, combien de jugements erronés seraient corrigés, combien de fausses opinions cesseraient d'avoir cours dans un monde semi-chrétien, si le catéchisme était mieux su, plus fréquemment relu en famille! Puis quelle paix, quelle lumière se font dans une âme, quand on a su goûter ce livre précieux! Il ne discute point, il ne dispute et n'argumente que le moins possible; il expose dans leur majestueuse ampleur ces dogmes, cette morale, ce culte, cette hiérarchie catholique, que les efforts d'une science incomplète ou d'une haine aveugle ne pourront jamais altérer.

Fatigués de systèmes annoncés avec tant de bruit, pour être bientôt abandonnés en silence, peut-être nous a-t-il fallu parcourir un de ces livres intitulés : *Le Darwinisme*, *le Transformisme*, *la Psychologie cellulaire*, etc., etc., qui tous prétendent démontrer les théories désolantes et matérialistes de l'évolution, afin d'arriver à

reléguer Dieu parmi les hypothèses inutiles; peut-être venons-nous d'écouter en passant le conférencier à la mode, qui comparait notre cerveau à une boîte à musique, niant la divine origine de l'âme, pour convier l'humanité à céder aux instincts de la bête. Nous nous sentons écœurés, presque désespérés... nous répétons ce que M. E. Loudun disait si bien dans un des spirituels articles publiés ici même sur la *science athée :* « Non, je ne sors plus qu'avec une cotte de maille et un revolver ! »

Eh bien ! dans un ces moments de dégoût et d'effroi pour l'avenir de nos sociétés, prenez le catéchisme... Ce qu'on y enseigne ne passera jamais, et c'est le salut de l'humanité ! Prenez pour votre usage et celui de vos enfants le catéchisme de M. l'abbé Palfray, ce travail si méthodique, si clair, dont une des parties s'adresse surtout aux adultes. On l'a dit avec raison : « Un tel livre mérite d'être connu et propagé par tous ceux qui aiment la religion et la France. »

VIII-IX

Voici un autre genre de catéchisme, un catéchisme civil qui s'inspire largement du catéchisme religieux. Ici, tous deux sont d'accord pour former le vrai chrétien, le citoyen intègre et utile, le bon Français.

M. Arthur Loth expose ainsi les motifs qui l'ont engagé à écrire cet excellent manuel et à l'offrir aux parents, aux instituteurs, aux chrétiens courageux dont la lutte énergique contre la pression officielle a besoin d'être soutenue et secondée : « Au sortir de l'école, l'enfant du paysan et de l'ouvrier n'apprend plus rien; cependant, quelques années plus tard, il est appelé à décider des affaires publiques... » « Selon qu'il votera et qu'il portera les armes, la France sera bien ou mal gouvernée, bien ou mal défendue...

« N'était-il pas opportun, en un temps de suffrage universel et de service militaire obligatoire, d'ajouter quelque chose à l'enseignement primaire?... »

Malheureusement, ce que les sectaires autorisés de la franc-maçonnerie y ajoutent, ne vaut rien. La condamnation de leurs manuels ou plutôt de leurs pamphlets, à Rome, achève d'éclairer les familles fidèles... Cette condamnation rend absolument indispensables des ouvrages comme celui-ci.

Les noms seuls de l'auteur et de l'éditeur sont une garantie par-

faite pour les catholiques. A peine est-il besoin d'ajouter que les leçons de M. Loth se présentent dans un ordre plein de clarté, et qu'elles s'approprient on ne peut mieux aux exigences actuelles. « Si elles dépassent quelquefois la portée de l'élève, c'est à la loi qu'il faut s'en prendre. » D'ailleurs, ce manuel est destiné surtout à guider le fils du cultivateur ou de l'ouvrier *au sortir de ses classes.* On essaye d'en faire un électeur intelligent, un esprit juste, un patriote dans le sens véritable : pour cela, on lui tient le langage chrétien, sans ambages, sans compromis; on le met en garde contre les mensonges historiques, si funestes dans notre pays; on lui explique le mécanisme du gouvernement et des administrations, le fonctionnement des divers tribunaux, etc., etc.; on lui parle du mariage, de la famille, des successions, des affaires commerciales ou financières; on lui apprend à suivre, coûte que coûte, la voix de la conscience... Or la conscience ne se définit point dans ce livre : « le sentiment de l'opinion des autres sur nous-mêmes » (1). Elle a des bases plus solides, un sommet plus haut, un critérium autrement sûr et délicat : c'est de la conscience chrétienne qu'il s'agit.

M. Loth n'enseigne point à ses élèves à « chercher Dieu dans la voûte étoilée ». Ils le trouvent tout d'abord dans leur cœur, et lui rendent hommage par le seul culte qui lui soit agréable. Le craignant et l'aimant, on aime les hommes à cause de lui : c'est l'unique manière de les aimer jusqu'au sacrifice de soi, pour la chose publique. L'amour de Dieu fait comprendre aussi ce que signifie le grand mot de « charité », ce qu'est la vraie « fraternité », ce qu'on peut entendre par l' « égalité » chrétienne.

Aux audaces des sophistes haineux, l'auteur oppose l'audace du bon sens et de la vérité. Nous voudrions pouvoir citer le chapitre sur *la liberté des cultes* et le principe de la prétendue tolérance. Il étonnerait peut-être les esprits craintifs, les autres applaudiraient à sa justesse. La partie historique du manuel est considérable; elle s'appuie sur les travaux les plus récents, les plus consciencieux, des historiens qui ont fouillé les annales de notre vieille et chère France (2). Quant aux chapitres traitant de l'organisation administrative et politique, de la vie sociale, etc., on peut affirmer qu'ils ont été écrits avec le plus grand soin.

Un autre manuel plus abrégé, mais aussi fort bon, se recommande

(1) *Manuel de Mme H. Gréville.*
(2) MM. Le Play, Ribbes, E. Loudun, L. Gautier, etc., etc.

à l'attention du public : il est dû à M. A. Rondelet, qui s'adresse à de plus jeunes lecteurs, leur expliquant sommairement ce que M. A. Loth développe avec détail. Des notions à la portée des enfants sont données avec beaucoup d'intelligence, dans ce mignon volume, sur la constitution, le gouvernement, le commerce, les finances, l'armée, le vote, etc., etc. L'aperçu historique n'est pas non plus négligé. M. Rondelet est fort explicite sur la révolution, « dont il est sorti autant d'erreurs et de ruines que de réformes et de bienfaits. » Il semblait délicat de parler aux enfants des luttes qui divisent notre pays, des tyrannies gouvernementales, des mensonges de certains partis. M. Rondelet l'a fait avec tact, mais sans hésitation. Il eût pu, peut-être, parler d'une question que les éducateurs francs-maçons n'ont pas honte de traiter devant leurs jeunes élèves, en les invitant à désobéir à l'Église. Mais, si la leçon, au sujet du mariage religieux, n'est pas donnée, on sent qu'elle découle de toutes ces pieuses et saines exhortations auxquelles une expérience pleine d'une paternelle bonhomie prête un si grand charme. Nous souhaitons vivement que cet excellent petit ouvrage ne se répande pas seulement dans les classes, mais un peu dans toutes les mains, et par toutes les mains. Ce serait une œuvre de propagande à la fois patriotique et chrétienne, comme notre temps en exige.

X

Dans un temps où les enfants sont rois, et trop souvent, hélas! rois terriblement absolus, il ne s'agit pas seulement d'instruire et de former les jeunes citoyens ou citoyennes, il faut les amuser : chose souvent bien difficile! Aussi le *Théâtre en famille*, de Marie Fannel, nous avait alléchés. On nous demande si souvent des comédies ou des proverbes pour les pensionnats, la campagne, les soirées déjà longues aux vacances! on est si embarrassé de trouver de petites pièces qui ne soient ni inconvenantes ni niaises, quand les deux ne vont pas de pair.

Ce *Théâtre en famille*, signé par une femme, paraissait offrir une certaine garantie, du moins quant au choix des situations et à la réserve du langage. Les apparences sont souvent trompeuses : après une scrupuleuse lecture, il a bien fallu constater que nous ne rencontrions pas encore un de ces recueils tant réclamés.

Marie Fanel vise probablement à se faire accepter pour les *collèges de filles*. Les purs, le farouche Madier de Montjau lui-même,

ne pourraient découvrir la moindre trace de poison clérical dans l'ouvrage en question, sauf parmi les vers de Victor Hugo, car e titanesque poète a la malheureuse habitude de se servir très fréquemment des termes prohibés.

L'hiver, c'est *Dieu* qui dort.

O Mlle Franel, défiez-vous des citations, même de Victor Hugo! Au moins la morale du *Théâtre en famille* est tout à fait laïque, terre à terre et sans ailes... On ne reprochera point à l'auteur de trop montrer le ciel... Mais quels terribles coups de patte aux préjugés nobiliaires, à la morgue aristocratique!... Non, jamais les douairières ne s'en releveront. Puis cette délicieuse petite scène où, sans blâmer la charité pour les missions, on en plaisante si agréablement!

Marie Franel veut que la charité pour les pays lointains et pour les âmes de nos frères inconnus soit « intelligente », peut-être à la façon de M. Gabriel Charmes, qui proposait naguère de se servir des missionnaires comme d'excellents pionniers, quitte à s'en débarrasser quand ils auront dégrossi l'indigène. Ici, l'on conseille de ne point « s'escrimer pour des gens qui ne nous sont rien du tout, au lieu de s'occuper des employés de la maison », maxime des plus humanitaires et des plus utilitaires, comme on le voit.

L'auteur du *Théâtre en famille* a dû s'inspirer d'ailleurs de quelque recueil analogue, destiné aux miss anglaises ou aux jeunes Suisses que charme encore Topffer. Presque toutes ces petites pièces sont agrémentées de *rendez-vous* offerts par les *jeunes dames* à quelque cousin ou ami, ou du moins de soupçons de rendez-vous, qui rendent fort malheureuses les innocentes accusées. Nos mœurs françaises répugnent à ces données, et je ne sais dans quels milieux il faudrait descendre pour trouver des petites filles ainsi élevées... Si du moins une étincelle d'esprit, quelque entrain dans le style, quelque originalité dans l'invention, faisaient parfois oublier ce que l'on peut reprocher à l'ouvrage! Mais non : tout se vaut dans ces six proverbes, aussi pauvrement écrits et conçus l'un que l'autre.

XI

Quelle équivoque dans ce titre : *les Bêtes en robe de chambre!* et vraiment, que faut-il en penser? La robe de chambre, c'est l'auteur qui la porte, sans doute nous ne pousserons pas l'irrévérence jusqu'à nous imaginer qu'il y a dans ce vêtement négligé autre

chose qu'un écrivain ami de ses aises. M. le marquis de Cherville nous avertit simplement qu'il ne met pas les manchettes de Buffon pour disserter sur les animaux. Ses causeries en deshabillé ne sont pas dépourvues cependant d'un véritable attrait. Le narrateur connaît bien les bêtes de notre pays; il les aime, les défend contre un instinct de destruction naturel à l'homme, et souvent si stupide de sa part; il redit avec bonne grâce certaines légendes rustiques sur les hôtes de nos champs, de nos bois, de nos rivières; il raconte gaiement ses aventures de chasse. Il a des passages charmants. Écoutez celui-ci, sur le chant de la tourterelle :

« Ce chant, c'est l'amour qu'il célèbre; mais les trois notes uniques que la tourterelle y consacre, sont probablement insuffisantes à rendre les beautés du thème... Incontestablement, à un certain point de vue, cet accent gémissant est à sa place dans l'expression de la tendresse. Si l'on réfléchit à tout ce que ces enivrements fugitifs réservent de déceptions, d'amertumes, de tristesses, aux malheureux qui s'y abandonnent, il est impossible de ne pas se sentir envahi par la mélancolie. Mais ce n'est pas évidemment le cas de la tourterelle. Elle a eu tort de ne pas laisser l'amour pleurant et ses lamentations aux humains, dont il est l'apanage. Quand on est oiseau, quand on a des ailes, le bonheur d'aimer doit se chanter sur un mode joyeux comme l'éclatant rayon qui en a marqué l'heure. » Mais parmi ces jolies choses, pourquoi M. de Cherville semble-t-il passer tout à coup sa robe de chambre et sa plume à ses clients? Ce sont eux, sans doute, qui veulent attribuer à l'homme les tristes fins de la brute, eux qui reprochent à la Providence la « pauvreté de son jugement » !

L'auteur s'entend mieux aux déduits de chasse qu'à la théologie ou à l'histoire ecclésiastique. Nous ne lui en faisons pas un crime: mais que ne se borne-t-il à chasser sur ses terres? Légèretés impies et légèretés grivoises vont souvent ensemble. Nous sommes persuadés que la digne et sainte mère dont M. de Cherville garde un souvenir si attendri, n'eût pas mis le livre de son fils entre les mains de ses petits-enfants. Il faut le regretter, car beaucoup des récits de ce recueil ravirai nt les jeunes chasseurs de dix à quinze ans, qui connaissent déjà *le Premier Lièvre* et *le Premier Fusil*, et qui auraient lu avec tant de joie *le Premier Lapin*. M. de Cherville eût bien dû y songer en corrigeant son manuscrit.

J. DE ROCHAY.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

A quoi tenait donc la cohésion apparente du régime républicain et cette quasi-régularité dans le fonctionnement de la machine gouvernementale? Plus que jamais, on voit que M. Gambetta était toute la république. Le désarroi le plus complet a suivi sa mort. Certes, le personnage n'était pas grand; mais combien les survivants sont infimes, et comme l'état de choses maintenu par l'astuce et l'influence du chef de la gauche était fragile! Ce qu'il y avait d'ordre et d'équilibre dans les affaires politiques était l'effet de l'opportunisme, dont M. Gambetta avait su faire la règle des ministères et de la majorité : lui disparu, le gouvernement a perdu son assiette, et le parti républicain, sa direction. Un incident, sans grande importance, le manifeste du prince Jérôme Bonaparte, a suffi pour détraquer toute la machine républicaine.

On s'est vu, tout de suite, en face de la situation la plus désordonnée et la plus irrégulière. A peine le ministère avait-il fait acte d'autorité, en ordonnant l'arrestation du prince Napoléon, qu'il n'y avait plus de ministère. Il s'était trouvé immédiatement quelqu'un pour aller au-delà de cette mesure et mettre le cabinet dans l''alternative de le suivre ou de se retirer. Au lieu d'imprimer une direction à la majorité ahurie, affolée par le spectre des conspirations, les membres du gouvernement, éperdus eux-mêmes, en étaient à attendre qu'il se produisît un courant quelconque d'opinion pour le suivre. De son côté, la majorité sans guide, sans boussole, ballottée entre la peur d'un complot contre la république et la crainte d'une crise ministérielle, ne savait à quel parti s'arrêter. La proposition Floquet tendant, avec la proposition conjointe de MM. Ballue et Lockroy, à l'expulsion immédiate de tous les membres des familles ayant régné en France et à la radiation des cadres de l'armée de tous les princes qui en font partie, était le congé du ministère. L'ac-

cepter, c'était abdiquer au profit de l'extrême gauche ; la repousser, c'était s'aliéner la majorité. Après la nomination de la commission, en majeure partie favorable à la proposition Floquet, le ministère pouvait être considéré comme n'existant plus. Et de fait plusieurs de ses membres avaient déjà annoncé l'intention de se retirer. Tous cependant n'étaient pas décidés à disparaître. Tant bien que mal, les membres restants du cabinet étaient parvenus à formuler un projet mixte, conférant seulement au gouvernement la faculté d'expulser les princes et de mettre ceux d'entre eux qui ont des grades dans l'armée en disponibilité, si leur conduite venait à inspirer des inquiétudes. Sur ce projet une sorte de raccord ministériel s'était fait. En dehors du ministre de la marine et du ministre de la guerre, tous les autres adhéraient résolûment au projet en question. Pour la majorité, toutefois, ce projet n'était pas suffisant, et le ministère n'était pas assez fort pour l'imposer. La crise définitive devenait imminente.

C'est alors que M. Joseph Fabre, qui laissera un nom en politique à défaut de célébrité en philosophie, quoiqu'il professe cette science, inventa une propositon de transaction empruntée à celles de MM. Floquet et Ballue et à celle du gouvernement. Bannissement du territoire et radiation des cadres de l'armée : l'une et l'autre chose y étaient, mais seulement facultatives, et à cela s'ajoutaient l'inaptitude à tous les emplois civils et militaires, l'incapacité électorale absolue. C'était la proscription éventuelle avec la suspicion immédiate. Mieux valait la proposition Floquet plus simple et plus nette, frappant les princes en tant que princes, et non pas comme suspects, faisant d'eux des exilés et non des parias. Le ministère qui avait rejeté la proposition Floquet pouvait-il accepter celle là ? Le président du conseil ne le crut pas. Malade, M. Duclerc donna sa démission. Les autres membres du cabinet auraient dû suivre son exemple, Au lieu de cela, dominés pas l'influence personnelle du président de la république, ils se reconstituaient sans chef, en cabinet, à l'Elysée; ils abandonnaient le projet du gouvernement pour celui de M. Fabre. Avec une désinvolture singulière, ils passaient de l'un à l'autre, malgré le désaveu du président du conseil, et sans craindre de paraître deux fois se contredire en se ralliant à un projet où l'arbitraire le dispute à l'odieux.

Ce que cette situation avait d'irrégulier au point de vue parlementaire n'était rien auprès de ce qui allait suivre. Au debut de

la discussion de la proposition Fabre, on apprenait, à la Chambre, de la bouche d'un des membres du cabinet, M. Fallières, que le président du conseil avait donné sa démission, à la suite du ministre de la guerre et du ministre de la marine; que lui-même devenait président du conseil, en réunissant à la fois les deux ministères de l'intérieur et des affaires étrangères; et enfin qu'il n'y avait pas encore de ministre de la guerre et de ministre de la marine. Tout cela s'était fait à la hâte, à l'Elysée, en dehors de tous les usages parlementaires, sans mission régulièrement donnée à un président de constituer un cabinet, sans décrets au *Journal officiel* annonçant la nomination des nouveaux ministres, sans contre-seings de ministre sortant.

C'est dans ces conditions, avec un ministère inconstitutionnel et incomplet, que s'est ouverte la discussion de la loi de proscription. A vrai dire, ce ministère était juste à la hauteur d'une pareille besogne. S'il ne s'était trouvé aucun homme politique voulant assumer la tâche de former un nouveau cabinet et se charger de l'exécution du vote de la Chambre, c'est que personne ne voulait risquer sa fortune, sinon son honneur, dans cette aventure compromettante; si dans les rangs de la carrière diplomatique, on n'avait pu trouver un personnage qui voulût se charger des affaires étrangères, c'est que le moins difficile eût craint de se présenter dans de pareilles conditions devant l'Europe. S'il n'avait pas été donné de successeur au ministre de la guerre et au ministre de la marine, alors qu'une question des plus graves pour les intérêts militaires était pendante devant la Chambre, c'est que, sans doute, il n'avait pas été possible de trouver dans l'armée et dans la marine des chefs voulant assumer la responsabilité d'un acte odieux et inique. Il est vrai que pour le ministre de la guerre on a fini par en trouver un; mais celui-là, dit-on, a sur le point d'honneur militaire des antécédents qui lui permettaient d'accepter une fonction dont aucun ne voulait se charger.

Devant la Chambre, les princes étaient condamnés d'avance. A défaut de M. Fallières, tombé en syncope à la tribune, presque aussitôt après avoir annoncé qu'il était président du conseil, il a suffi de M. Devès pour faire passer le contre-projet Fabre, devenu le projet du gouvernement. La discussion, prolongée à travers une séance nocturne et tumultueuse, a été digne du sujet. Ces débats, commencés au milieu d'une débâcle ministérielle à laquelle n'ont

échappé que ceux des membres du cabinet qui n'avaient plus rien à perdre, ces débats, engagés par la passion et marqués par la violence, au cours desquels on a entendu l'auteur lui-même du projet s'écrier que si les princes étaient coupables, c'est à l'échafaud et non à l'exil qu'il faudrait les conduire, ces débats ont montré le désarroi absolu du régime actuel, en même temps que la bassesse des sentiments du parti républicain. La peur et la sottise ont eu autant de part que la violence à ce vote de proscription rendu contre des princes auxquels on ne pouvait reprocher aucun acte qui ressemblât soit à un complot, soit même à de l'hostilité envers la république.

L'opinion honnête s'est alors retournée vers le Sénat, ce dernier et fragile espoir du droit et de la modération. Quand on vit qu'il se déclarait, par sa commission, opposé, non seulement au projet de loi voté par la Chambre, mais à tout projet de proscription et de suspicion, si mitigé qu'il fût, on put croire que la cause des princes ne serait pas perdue devant lui. Et en effet, le rapport présenté, au nom de la commission, par M. Allou, concluait nettement au rejet de la loi, sans laisser place au moindre arrangement, à la moindre pensée de transaction. Après tout, il n'eût pas été extraordinaire que le Sénat montrât en cette circonstance de la fermeté, même devant les perspectives de conflit ouvertes à ses yeux et sous le coup des menaces de suppression proférées contre lui.

Avec le projet Floquet ou le projet Fabre, la république en arrivait à un point où il n'y avait plus que le choix entre un retour en arrière dans les voies de la modération, ou une marche accélérée en avant sur les pentes de la violence. L'ère des proscriptions s'ouvrait, et l'histoire montre qu'elle ne se clôt quequand la lis te des victimes est épuisée. On avait commencé par expulser les congrégations religieuses, par violer en elles la liberté individuelle, le domicile et la propriété. L'intérêt social eût voulu que dès lors la haute Chambre s'opposât à ces mesures arbitraires et iniques qui ne présageaient rien de bon pour l'avenir. Mais elle avait laissé faire, parce qu'il ne s'agissait que de congrégations; la partie modérée de la gauche, plus ou moins indifférente aux intérêts religieux et sans laquelle il n'y a pas de majorité de droite, n'avait pas jugé à propos de s'émouvoir pour si peu. Maintenant le tour d'une autre catégorie de citoyens, celle des princes, était venue et après celle-là une autre encore aurait suivi de tout près. Des princes, on aurait passé

à leurs amis, puis à leurs partisans et à tous ceux que l'on aurait suspectés de l'être. La suspicion se serait étendue à une masse de citoyens, elle aurait fini par atteindre les modérés eux-mêmes du Sénat. Déjà les journaux radicaux se mettaient à dénoncer les princes de la finance, les chefs de l'armée, et jusqu'aux colonels en garnison à Paris dont ils réclamaient l'éloignement. Il était temps absolument de réagir. La partie modérée du Sénat semblait comprendre qu'il y allait de l'intérêt même de la république de s'opposer à ses excès. Quoique les organes du radicalisme lui eussent signifié qu'en se mettant en opposition ouverte avec la Chambre et même avec l'Elysée, non seulement il créerait un conflit entre les pouvoirs publics, mais encore qu'il provoquerait un soulèvement d'opinion républicaine qui tournerait à sa ruine, les esprits semblaient à la résistance. Le centre gauche lui-même avait l'air, cette fois, bien convaincu que ce ne serait pas servir la république que de l'abandonner pour éviter une crise passagère, au parti des violents, ni sauver le Sénat que de laisser la république se perdre.

Il a suffi cependant d'un répit de quelques jours accordés, en apparence, à la maladie du nouveau et problématique président du conseil des ministres, mais, en réalité, à l'intrigue, pour modifier ces fermes dispositions. Alors se produisirent subrepticement divers amendements et contre-projets qui devaient, disait-on, moyennant quelques concessions au gouvernement et à la Chambre, prévenir la crise et produire l'apaisement. Les officieux, les zélés, s'étaient mis en campagne pour le ministère, pour la conciliation, pour la paix. L'intrigue se trouva servie à point par un incident que l'on aurait pu croire ménagé par le gouvernement.

Pendant que des pourparlers étaient entamés au Sénat en vue d'un projet de transaction, la Chambre des mises en accusation, à laquelle le ministre de la justice avait réuni extraordinairement la Chambre des appels de police correctionnels, ordonnait la mise en liberté du prince Napoléon. Cet arrêt, inattaquable en droit, infligeait bien un grave démenti à la conduite du ministère Duclerc, mais en même temps il fournissait au gouvernement un moyen d'éviter un échec plus grave encore. N'y avait-il pas, en effet, un argument décisif en faveur du projet Fabre dans cette libération de l'auteur du manifeste napoléonien? N'était-il pas évident que la loi était impuissante, que le gouvernement se trouvait désarmé contre les entreprises des prétendants? Cette considération n'a pas peu

servi à faire accepter l'idée d'un projet de transaction qui ne laisserait pas le gouvernement républicain sans défense devant les Bourbons, les d'Orléans et les Bonaparte.

L'amendement adopté par le Sénat lui permet de faire condamner au bannissement, soit par la Cour d'assises, soit par le Sénat constitué en cour de justice, tout membre d'une famille ayant régné en France, qui ferait publiquement acte de prétendant ou une manifestation contraire à la sûreté de l'État. Sous tous les rapports, cette loi est mauvaise. Au point de vue politique, elle consacre l'arbitraire; au point de vue constitutionnel, elle méconnaît le principe fondamental de la révision; au point de vue pénal, elle crée un délit ou un crime sans le définir. En un sens elle est plus dure que la loi votée par la Chambre. Celle-ci ne demandait que l'exil et le Sénat permet le bannissement, qui est une peine afflictive et infamante, entraînant la dégradation civique. D'un autre côté, la loi votée par le Sénat ne touche pas à la situation des princes dans l'armée; en outre, au pouvoir discrétionnaire du gouvernement elle substitue, d'une certaine façon, l'action régulière de la justice. Ces deux points suffiraient pour la faire repousser par la Chambre des députés. Ceux qui ont voté le projet Fabre peuvent-ils tolérer la présence des princes à l'armée? peuvent-ils admettre qu'on leur donne des juges et qu'il faille un jugement pour les expulser?

La Chambre n'acceptera pas le projet que lui envoie le Sénat. Qu'en résultera-t-il? La transaction cherchée par le Sénat pose le conflit entre les deux Chambres. Comme dernière concession, la Chambre des députés pourrait reprendre le projet primitif du gouvernement ou le projet Barbey; l'expérience des évolutions et des défaillances du Sénat ne permet pas de croire qu'il ne finira pas aussi par se rallier à ce dernier projet, qui a déjà réuni dans son sein un grand nombre de voix, et l'on reviendra au point de départ après un mois d'agitation et de vains débats.

Quoi qu'il en soit du résultat, le ministère rudimentaire d'aujourd'hui, condamné à disparaître, s'est fait justice à lui-même. A la suite de M. Fallières, son chef nominal, il a donné sa démission. Ce n'est pas à proprement parler une nouvelle crise ministérielle, puisqu'on ne pouvait considérer comme un ministère régulier et réel la collectivité des personnages sans chef et sans politique qui avait survécu à la disparition du cabinet Duclerc. Mais il y a une succession ministérielle ouverte par le départ de ces survivants.

On ne saurait dire par qui elle sera recueillie avant la conclusion de cette question des princes, qui entrera forcément dans le programme du futur cabinet.

Quoique moins critique pour le futur ministère, l'éternelle question de la réorganisation judiciaire ne laissera pas de lui être un embarras. La Chambre, en se déjugeant à six mois d'intervalle, a montré que tout en ayant rempli les programmes électoraux des plus formelles promesses d'une réforme de la magistrature, elle n'avait pas la moindre idée de ce qu'elle voulait. Au mois de juin dernier, elle avait voté le principe de l'élection des juges et supprimé l'inamovibilité ; cette fois, elle a rétabli l'inamovibilité et repoussé l'élection, c'est-à-dire qu'elle a simplement défait ce qu'elle avait fait et tout reste à faire. On continue à vouloir une réforme, puisqu'on l'a promise, mais on ne sait pas laquelle. Le dernier ministre de la justice, M. Devès, en avait une toute préparée : sera-t-elle enfin du goût de la majorité? L'économie en est assez simple. M. Devès supprime toute distinction de classe entre les cours d'appel, sauf pour celle de Paris qui garde un rang à part; il répartit les tribunaux de première instance en trois classes. Cela étant, une réorganisation des cours et des tribunaux aurait lieu dans un délai de trois mois, pendant lesquels l'inamovibilité serait suspendue. Toute la réforme consiste dans la faculté conférée au ministre de la justice de remplacer les magistrats actuels par des nouveaux de son choix, et une fois la substitution opérée, à consacrer le changement par l'inamovibilité. Au fond, les opportunistes n'ont jamais demandé d'autre réforme: mais les radicaux ne voudront pas abandonner aussi facilement le principe de l'élection, et il n'est rien moins que sûr que le projet de M. Devès puisse être celui de son successeur.

Les difficultés s'annoncent de tous les côtés pour le futur cabinet. Si avancé qu'il soit, et eût-il pour chef M. Clémenceau ou M. Floquet, il se verra aux prises avec les ultrarévolutionnaires, dont les conspirations sont plus réelles que celles des membres des anciennes familles régnantes. Condamnés à Lyon, les anarchistes n'en sont que plus audacieux. L'ancien journal, le *Vengeur*, de M. Félix Pyat a reparu avec son titre et avec le programme de la Commune écrit en lettres de feu et de sang. Les discours les plus violents continuent à être proférés dans les réunions publiques. Grâce à la faiblesse du gouvernement, l'agitation anarchiste s'étend de jour en jour. Comme les personnages officiels, les bons amis de

la république affectent de ne voir dans les agissements des sectaires démagogiques que les manifestations d'une minorité impuissante. Avec cette quiétude, qui rappelle l'insouciance des gouvernants de 1871 pour les menées des fauteur de la Commune, la force de la secte anarchiste ne fait que croître, si bien qu'à la première occasion favorable, l'on se trouvera tout à coup en face d'un parti fortement organisé et prêt à tout pour assurer le triomphe de ses idées.

Si des condamnations comme celles du tribunal correctionnel de Lyon sont des armes absolument insuffisantes contre les tentatives de l'anarchie, les sentences du Conseil d'État ne seront pas d'une plus grande efficacité dans la lutte insensée que le gouvernement veut entreprendre contre l'Eglise. Ce n'est pas en vain que la Congrégation de l'*Index* a condamné et prohibé certains manuels d'enseignement civique et moral à l'usage des écoles laïques. La loi du 28 mars avait promis la neutralité ; ces petits livres, conçus dans le plus détestable esprit d'impiété et de secte, la violent. Les évêques se sont empressés de porter à la connaissance des fidèles la sentence de Rome. Ils ne doivent ni lire ces livres, ni les laisser enseigner à leurs enfants.

C'est la condamnation même des écoles, où les manuels des Paul Bert, des Steeg, des Compayré, des Gréville, sont en usage. Contre le devoir des parents chrétiens de veiller à l'âme de leurs enfants, contre les avertissements et les conseils des évêques aux fidèles, que peut faire le pouvoir civil? Déjà plusieurs prélats ont été traduits comme d'abus devant le conseil d'État; mais bientôt, c'est tout l'épiscopat qu'il faudra déférer au jugement de ce tribunal administratif. Les gouvernants peuvent-ils s'imaginer qu'ils auront raison de la conscience des évêques par de ridicules déclarations d'abus? Et que feront-ils contre les pères et mères de familles catholiques qui ne permettront pas qu'on mette aux mains de leurs enfants les livres prohibés par l'Église? Iront-ils jusqu'à vouloir rendre obligatoire, non seulement l'école laïque, mais même un enseignement contraire à la foi? Une grande lutte religieuse se prépare, s'il se trouve un ministère assez téméraire et assez persécuteur pour entreprendre de s'opposer aux décisions de l'autorité suprême ecclésiastique et de forcer les consciences catholiques. La loi du 28 mars, déjà réprouvée par tous les honnêtes gens et mise en échec de tous les côtés par la résistance des familles chrétiennes, a reçu un dernier coup du décret de la Congrégation de

l'*Index*. Ou le gouvernement se soumettra à la sentence de Rome, en interdisant lui-même les livres proscrits, ou il provoquera partout des luttes de conscience dont il sortira nécessairement vaincu.

Pendant que la France est sans gouvernement, sans politique, et ne possède même pas un ministère des affaires étrangères, les puissances européennes sont réunies en ce moment, à Londres, en conférence pour le règlement d'une importante affaire de droit international. Des prétentions rivales s'agitent sur les rives du Danube. Il s'agit moins d'une question de navigation sur le grand fleuve que d'une question de politique générale. La commission européenne chargée d'exécuter les travaux nécessaires pour ouvrir aux navires le cours inférieur du Danube s'est acquittée avec succès de sa tâche, mais l'expiration de ses pouvoirs nécessitait une nouvelle conférence des États. La Russie, redevenue riveraine du Danube depuis le congrès de Berlin, reparaît avec des revendications qui font de ce règlement d'intérêt fluvial un des éléments de la lutte d'influence engagée entre la Russie et l'Autriche dans les provinces danubiennes détachées de l'empire ottoman. Jusque-là la question s'agitait entre la Roumanie et l'Autriche, soutenue elle-même par l'Allemagne, qui continue de pousser son alliée vers l'Est. L'arrangement, dont l'initiative avait été laissée au représentant français de la commission européenne du Danube, sacrifiait la Roumanie à l'Autriche, et tendait à livrer le cours entier du fleuve au germanisme, dont la prétention est de considérer le Danube comme une artère de l'Allemagne, une sorte de dépendance fluviale de l'Empire. Les revendications nouvelles de la Russie sur les bouches du Danube auront pour effet, d'un autre côté, de détruire encore quelque chose de l'œuvre du traité de Paris de 1856, en livrant l'embouchure du fleuve aux envahisseurs dont l'Europe occidentale a un intérêt permanent à se prémunir. Quand même un arrangement provisoire interviendrait entre la Russie et l'Autriche, il ne peut sortir de là que des complications pour l'avenir. La lutte pour le Danube est d'un intérêt européen général. La France, représentée à la conférence de Londres par un ambassadeur malade et par un ancien condamné de la Commune, n'aura qu'un rôle effacé, et l'on peut prévoir que tout ce qui s'y fera sera fait à son détriment. S'il ne s'agissait que d'insuccès diplomatiques, il n'y aurait pas lieu de s'attacher aux affronts faits à la République; mais il s'agit des intérêts de la France qui sont lésés partout par l'ineptie républi-

caine, sur les bords du Danube comme sur les bords du Nil, et au Tonkin aussi bien qu'à Madagascar.

L'échange de lettres entre Sa Sainteté le Pape Léon XIII et l'empereur Guillaume a fait avancer encore d'un petit pas la pacification religieuse en Allemagne. Pour que la politique ne fasse plus obstacle aux négociations engagées entre Berlin et le Saint-Siège, le centre s'efface et renonce, au Parlement, à toute action personnelle qui ne serait pas d'accord avec les vues de Rome. Tant de concessions faites à la duplicité d'une politique qui ne veut rien accorder de ce qu'elle peut retenir, témoignent hautement du désir du Souverain Pontife d'arriver à un accommodement qui ménage les susceptibilités de l'État sans rien abandonner des droits essentiels de l'Église. Puissent-elles n'être pas inutiles !

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

18 *janvier*. — Le gouvernement dépose à la Chambre des députés un projet de loi donnant au président de la République le droit d'expulser les membres des familles ayant régné en France, et de mettre en disponibilité les princes de ces familles qui font partie de l'armée. — Ce projet ne suffit point pour rassurer M. Ballue. — Il dépose une proposition de loi ayant pour but de rayer immédiatement des cadres de l'armée les princes de la famille d'Orléans. — — Un second projet, présenté en même temps, par le gouvernement, tend à modifier la loi sur la presse, à introduire des pénalités pour outrages au gouvernement de la République et exposition d'emblèmes séditieux. — Il tend également à enlever à la cour d'assises, pour la soumettre à la police correctionnelle, la connaissance des délits pour cris séditieux.

19. — Fin du procès des anarchistes de Lyon ; des condamnations sévères sont prononcées contre la plupart des inculpés. Le même jour et presque à la même heure, les deux principaux coupables, Kropotkine et Bernard, sont acclamés comme présidents d'honneur d'une nombreuse réunion de socialistes, où pérore la citoyenne Louise Michel.

20. — Réponse du gouvernement français à la notification qui lui a été faite par le khédive de l'abolition du contrôle français en Egypte. Cette réponse constate que le contrôle institué par une convention intervenue entre la France, l'Angleterre et l'Egypte, ne peut être supprimé qu'avec le consentement des trois parties contractantes.

Le gouvernement français proteste contre le droit que s'est arrogé le khédive de l'abolir par un décret. Il espère voir bientôt le gouvernement égyptien rentrer dans la voie de la légalité et déclare que la France ne peut se considérer comme engagée par le décret khédival.

21. — Anniversaire de la mort du roi Louis XVI. De nombreuses messes sont célébrées, à cette occasion, à Paris et dans les départements.

22. — A la Chambre des députés, M. Cunéo d'Ornano interpelle le gouvernement sur l'application de la loi de juillet 1881 sur la presse, et lui demande de la faire observer. La majorité vote l'ordre du jour pur et simple réclamé par le ministère.

Le congrès péruvien réuni à Cajamarca élit le général Iglésias comme président de la République. Le général accepte, mais à la condition que les Péruviens feront la paix.

Son Em. le cardinal Manning prononce sur la question du pouvoir tem-

porel du Pape un admirable discours. Voici comment il montre la réelle captivité du Pape :

« Nous voyons en ce moment le Vicaire de Jésus-Christ vivre de la vie d'un prisonnier. Pendant une dizaine d'années, on a beaucoup disputé sur ce mot « prisonnier ». On dit : « Un prisonnier, le Pape! Comment! Ne peut-il pas sortir de son palais? a-t-il des chaînes aux mains? La loi des garanties ne le considère-t-elle pas comme un souverain? cette loi ne punirait-elle pas toute atteinte faite à sa personne ou à sa dignité? »

« Ce sont là de très belles paroles; elles charment l'oreille des gens du monde, mais elles sont dénuées de sens commun et pleines d'ironie, quand on les examine de près. Faisons une comparaison : supposons qu'un pouvoir ou une force quelconque parvienne à s'emparer de l'Angleterre et de la ville de Londres et déclare que Sa Majesté la reine est une souveraine, que toute atteinte à sa dignité sera considérée comme une atteinte faite à la dignité du pouvoir envahisseur; et supposons que ce pouvoir, tout en déclarant cela, s'empare du palais de Saint-James, en permettant toutefois à la reine de résider dans le palais à Buckingham.

« Supposons que ce pouvoir dise à Sa Majesté : « Vous avez tout droit de vous promener dans les rues de Londres, et d'aller en voiture à travers ses parcs. » Y aurait-il un seul homme parmi vous ayant un cœur assez vil pour ne pas se révolter en présence de tant d'insultes et de tant d'hypocrisie? La reine ne répondrait-elle pas : « Rendez-moi tout d'abord ce que vous m'avez enlevé injustement, et alors, mais pas avant, je serai libre de me rendre au milieu de mon peuple; mais, avant cela, je ne mets pas un pied en dehors de mon palais! »

« Voilà le cas du Vicaire de Jésus-Christ : la charité tout autant que sa dignité personnelle l'empêchent de se rendre au milieu de la ville de Rome. Supposons qu'il le fît. De deux choses l'une : ou bien le peuple le recevrait avec acclamation et joie, et on accuserait le Pape de semer la révolution dans l'Italie; ou bien le peuple le recevrait avec des cris de haine, et sa vie serait en danger.

« Dire que le mot « prisonnier » appliqué au Pape n'a pas de sens, c'est parler en manquant de sens commun. »

23. — Le Saint-Père adresse la lettre suivante au cardinal Mac-Cabe, sur la situation de l'Irlande :

« Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons eu une preuve nouvelle de l'amour et du dévouement que vous-même et les autres prélats catholiques d'Irlande, Nos vénérables frères, professez à Notre égard, dans votre lettre du 4 octobre dernier. Cette lettre attestait votre profonde affection et votre reconnaissance pour l'intérêt que Nous prenons à la prospérité de l'Irlande et pour les conseils qu'en vue du progrès des troubles populaires, Nous avons cru devoir donner dans Notre lettre du 1er août dernier, pour le bien de Nos chers enfants du peuple fidèle d'Irlande.

« Assurément, Nous avons à vous féliciter, très cher Fils, vous et les autres évêques d'Irlande, du zèle, digne de votre saint ministère, avec lequel vous vous dévouez au soin de calmer les agitations de votre patrie et

de guider votre fidèle peuple : Nous avons aussi à féliciter le peuple catholique lui-même d'accueillir vos paroles avec une obéissance empressée, de supporter les maux d'un sort malheureux dans un esprit chrétien et de ne permettre pas que leurs plans dépassent les limites du devoir et de la religion. Mais, quoique le fidèle peuple d'Irlande donne des preuves frappantes de son zèle pour la religion et de son attachement aux lois suprêmes de l'Eglise, l'état des affaires publiques exige qu'il continue d'avoir présents à l'esprit les conseils que, dans Notre affectueuse sollicitude pour son bonheur, Nous lui avons déjà donnés; car les adhérents de sociétés funestes, ainsi que Nous avons été fâché de le constater ces mois derniers, ne cessent pas d'avoir recours à des actes criminels, d'enflammer les passions du peuple et d'adopter, en cherchant des remèdes pires que le mal, une manière de faire destinée à conduire leurs concitoyens non au salut, mais à la destruction.

« Aussi le peuple fidèle doit-il être fermement convaincu que, comme Nous le lui avons déjà rappelé, l'honnêteté et l'utilité ont un seul et même signe distinctif; que la cause nationale doit être bien distincte des projets, des plans et des actes des sociétés secrètes; que, s'il est juste et légitime pour ceux qui sont opprimés de revendiquer leurs droits par des moyens légaux, il n'est pas permis de recourir au patronage du crime, et que la divine Providence accorde aux vertueux la jouissance des fruits de la patience et de la bonne conduite, mais soumet les méchants, après des labeurs san profit, aux durs châtiments de Dieu et des hommes.

« En vous parlant ainsi de Nos vœux ardents pour le soulagement de la foi et le bonheur de l'Irlande, Nous ne doutons pas, très cher Fils, que vous et vos vénérables collègues, par vos conseils communs et votre amour fraternel, vous continuerez à tenir votre fidèle peuple à l'écart de ceux qui, conduits aveuglément par leurs propres passions, croient servir leur patrie en se plongeant dans le crime, en entraînant les autres dans cette voie perverse et en imprimant une tache déshonorante à la cause de leur pays. Nous Nous réjouissons, très cher Fils, de ce que vous avez dernièrement rempli si efficacement ce devoir de votre zèle sacerdotal, alors qu'en vue des pièges et des dangers préparés à la jeunesse catholique d'Irlande, vous avez publié une lettre pastorale où vous avez dénoncé publiquement ces dangers, éveillé la sollicitude vigilante des fidèles, et montré tout ensemble votre souci de leur salut et des intérêts de la religion et de votre patrie.

« Ces graves devoirs de la charge pastorale et les intérêts publics du peuple d'Irlande demandent impérieusement que le clergé donne tout appui à ses évêques, et use de tous ses efforts pour apaiser les passions de ses concitoyens et calmer les troubles populaires. Pour l'exercice propre de cette salutaire influence du ministère sacré, surtout quand il s'agit de meetings populaires, où les affaires publiques sont chaleureusement discutées et où il s'élève des dissensions, Nous estimons sage que, adhérant strictement à vos décrets relatifs au jeune clergé, vous n'autorisiez la participation à ces meetings que des seuls ecclésiastiques dont la sagesse vous inspire toute confiance, que leur âge et leur expérience ont rendus remarquables par leur prudence, leur sagesse et leur influence, et qui par cela même sont les plus capables de guider une assemblée excitée vers ce qui est droit et honnête,

de répondre aux faussetés des malintentionnés et d'être les meilleurs champions des mesures judicieuses. De cette façon, le clergé, constitué par vous gardien de la sécurité publique et défenseur des intérêts communs, sera d'une grande utilité dans la crise actuelle.

« Enfin, Nous ne pouvons en cette occasion, très cher Fils, omettre de vous exprimer, à vous et à Nos vénérables frères les évêques d'Irlande appelés à partager Nos sollicitudes, Nos sentiments particuliers d'affection et Nos éloges pour vos communs efforts employés à défendre l'éducation catholique de la jeunesse et à conserver l'université catholique, en adoptant les plans qui vous ont paru nécessaires et avantageux pour l'établissement et la protection de la science vraie et solide, comme pour la diffusion de ses fruits. En ce qui concerne les séminaires ecclésiastiques, que votre attention se porte principalement sur les jeunes gens aspirant à la prêtrise, afin qu'ils soient diligemment instruits en sciences utiles et en vertus, et que ceux qui se vouent aux études philosophiques soient nourris, autant que possible, de l'enseignement du Docteur angélique.

« Priant très sincèrement le Dieu de toute miséricorde qu'il veuille, par sa puissante grâce, favoriser vos efforts, vos projets et vos actions, faire de votre clergé l'instrument puissant de sa gloire, consoler dans sa bonté votre peuple fidèle, et permettre à ceux qui ont semé dans les larmes de récolter dans la joie, Nous accordons avec amour la bénédiction apostolique, comme témoignage de Notre affection, à vous, très cher Fils, à tous les évêques d'Irlande, à tout le clergé et à tous les fidèles confiés à votre charge. »

24. — A la Chambre des députés, nomination de la Commission d'expulsion des princes appartenant à des familles ayant régné en France. Six membres sont favorables à la proposition Floquet; les cinq autres se prononcent pour le projet dit du gouvernement, amendé dans le sens de la proposition Lockroy.

25. — La Commission des lois d'expulsion commence ses travaux. Elle entend le président du Conseil et le ministre de la guerre. M. Duclerc se borne à protester brièvement contre la proposition Floquet; le général M. Billot traite longuement la question au point de vue militaire et politique, et soutient avec énergie qu'il est impossible de porter atteinte au principe de la propriété des grades.

Assemblée générale de l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et de S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, assistés de Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris; de S. Ex. Mgr Langénieux, archevêque de Reims; de NN. SS. les évêques de Bayeux, de Châlons, de Nancy, de Nevers, d'Orléans, de Séez, de Vannes et de Versailles.

Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, prononce un brillant discours sur le fonctionnement de l'Institut catholique de Paris pendant l'année 1882. Ce document que nous regrettons, à raison de son étendue, de ne pouvoir reproduire ici, porte au plus haut degré le cachet du talent si distingué de l'éminent prélat et fait ressortir d'une façon vive et intéressante l'importance des services rendus par l'Institut catholique et le rôle qui lui appartient dans l'ensemble des établissements d'instruction chrétienne, fondés et entretenus par la générosité des catholiques.

26. — La Commission des lois d'expulsion termine son travail et arrête les termes du projet qu'elle doit proposer à la Chambre. Ce projet emprunte aux propositions émanées de l'initiative parlementaire et au projet du gouvernement ce que chacun présente de plus radical : c'est l'expulsion violente et sans atermoiement, la mise hors la loi définitive des membres des familles qui ont régné en France, le tout fortifié par de sévères sanctions pénales. En voici la rédaction :

« Article 1er. Le territoire de la France, de l'Algérie et des colonies, est interdit à tous les membres des familles ayant régné en France.

« Art. 2. Les personnes désignées dans le précédent article ne pourront jouir en France d'aucun droit politique.

« Dans les élections, les bulletins portant le nom de ces personnes n'entreront pas en compte dans le dépouillement du scrutin.

« Ces personnes ne peuvent à aucun titre faire partie de l'armée française, et, à dater de la promulgation de la présente loi, elles seront rayées des cadres de l'armée.

« Art. 3. Toute personne désignée en l'article 1er, qui aura contrevenu aux dispositions de la présente loi, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement de un an à cinq ans.

« Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. »

27. — La Chambre rejette par 274 voix contre 224 l'article premier du projet de réforme judiciaire, déclarant que l'inamovibilité sera supprimée et que les juges seront nommés à l'élection. Ce vote a pour conséquence le rejet du projet de la Commission dans son entier.

M. Fabre, député, dépose un amendement au projet de loi sur l'expulsion des membres ayant appartenu aux familles ayant régné en France. Cet amendement est ainsi conçu :

Article 1er. Les membres des familles ayant régné en France ne peuvent remplir aucun mandat électif, ni aucun emploi civil ou militaire.

Les articles 2 et 3 sont conformes au projet du gouvernement. A la suite de ce dépôt, l'amiral Jauréguiberry donne sa démission.

L'empereur Guillaume envoie au Saint-Père la lettre suivante, en réponse à celle que Léon XIII lui a adressée en décembre dernier :

« Je remercie Votre Sainteté de la lettre qu'elle m'a écrite le 3 décembre. La bienveillance que vous m'y témoignez me confirme dans l'espoir que la satisfaction que vous éprouvez, aussi bien que moi, au sujet du rétablissement de mon ambassade, à Rome, vous engagera à répondre par un rapprochement plus marqué aux dispositions conciliantes de mon gouvernement, dispositions qui ont permis de pourvoir à la plupart des évêchés vacants.

« J'estime que si ce rapprochement se produisait pour les nominations d'ecclésiastiques, il favoriserait encore plus les intérêts de l'Eglise catholique que ceux de l'Etat, en permettant de pourvoir aux diverses vacances qui se sont produites dans les rangs du clergé.

« Si je pouvais conclure des concessions du clergé sur ce point, que le désir d'un accord est réciproque, je pourrais m'efforcer de soumettre à une nouvelle délibération dans le Landtag de ma monarchie les lois qui, néces-

saires à une époque de lutte pour protéger les droits de l'Etat, ne sont plus indispensables à une époque de paix.

« Je profite volontiers de cette occasion pour assurer de nouveau Votre Sainteté de mon respect et de ma déférence personnels.

« GUILLAUME. »
Contresigné : DE BISMARCK.

28. — M. Duclerc, malgré les instances qui sont faites auprès de lui pour l'amener à accepter le projet Fabre, désavoue ce projet et envoie sa démission au président de la république. Cette démission entraîne celle du cabinet tout entier. M. Fallières est chargé de former un nouveau ministère dont il aura la présidence.

29. — Le ministère est constitué de la manière suivante.

M. Fallières, président du Conseil et ministre de l'intérieur.

MM. Devès, Tirard, Duvaux, Pierre Legrand Hérisson, de Mahy et Cochery, font partie du ministère ainsi replâtré. On est à la recherche de titulaires pour les ministères de la guerre et de la marine.

M. Fallières annonce à la Chambre des députés la nouvelle combinaison ministérielle et, malgré l'irrégularité de la situation, se déclare prêt à aborder la discussion du projet d'expulsion des princes.

M. le comte de Mun ouvre cette discussion. L'orateur examine la question sous toutes ses faces : la proscription des princes est-elle légitime? est-elle justifiable? sera-t-elle efficace? Telles sont les questions que l'orateur pose à la gauche; contre les républicains, il invoque les témoignages des républicains eux-mêmes. Il démontre que la mesure à laquelle la commission convie la Chambre est en contradiction flagrante avec les doctrines mille fois proclamées par les radicaux. La découverte d'un complot organisé contre la République excuserait peut-être de telles précautions, mais où sont les conjurés? où sont les conspirateurs? Pas un membre du gouvernement, pas un membre de la gauche n'est en mesure de fournir le plus léger détail sur les trames ourdies par les princes.

M. Ribot plaide la même thèse que M. de Mun, mais avec des arguments différents. Il met directement les radicaux en cause et leur attribue tout le mal. Les ridicules complots révélés par la presse sont sortis de l'officine intransigeante. En fabriquant de prétendues conspirations, M. Floquet et ses amis ont voulu jeter le désarroi parmi les républicains, dans l'espoir de bénéficier du gâchis gouvernemental. Après cet orateur, la Chambre subit les jovialités de M. Vielle, les assommantes périodes de M. Fabre, et les tirades emphatiques et creuses de M. Floquet, qui refroidissent le débat.

Une réunion socialiste de 1200 personnes a lieu, à Paris, dans la salle Lévis. Elle adopte à l'unanimité, entre autres mesures radicales, la motion suivante, proposée par l'un de ses membres :

« Ce ne sont pas les grades qu'il faut enlever aux princes d'Orléans, c'est leur caisse qu'il faut prendre. » En conséquence, il invite le gouvernement à enlever aux d'Orléans, aux Bourbons, aux Bonapartes et à leurs amis les Rothschild, leurs biens et leur fortune, et à les faire rentrer dans le domaine national. La séance est levée aux cris de : Vive la Commune!

Décidément les Floquet et les Devès sont des enfants auprès de ces socialistes!

31. — M. Léon Renault ouvre la séance par un long et habile discours et fait ressortir tout le ridicule des chimériques conceptions et de la politique égoïste de la majorité de la Chambre. M. Fallières veut lui répliquer. Il essaie d'expliquer à sa façon comment les circonstances rendent nécessaire le vote de la loi d'expulsion, tout en déclarant qu'il n'y a pas de complots. Les efforts qu'il fait déterminent chez lui une syncope. La Chambre est forcée à ajourner la discussion.

1er *février*. — M. le général Thibaudin est nommé ministre de la guerre et assiste en cette qualité à la séance de la Chambre des députés.

M. Develle donne lecture de la suite du discours de M. Fallières. L'orateur raconte la démarche faite à Forhsdorf par M. le comte de Paris. Il dit que les princes se sont toujours posés en représentants du principe monarchique. Il expose l'économie du projet gouvernemental. Il ajoute qu'il lui est impossible d'accepter l'expulsion sommaire et immédiate de tous les princes. L'expulsion en masse aurait un caractère de violence que le gouvernement ne saurait approuver. Il justifie la dégradation des princes, en disant que cette mesure sera la sauvegarde du principe de la propriété des grades,

M. Madier de Montjau prend la parole après M. Develle et se prononce en faveur de la loi d'expulsion. On décide alors la discussion des articles que l'on passera. La Chambre décide qu'elle se tiendra en permanence jusqu'à ce que le vote soit complet et définitif.

M. Devès défend contre M. Pelletan le projet de la commission auquel le gouvernement s'est rallié. Il déclare que ses collègues et lui acceptent la responsabilité de l'arbitraire qui leur est laissé par ce projet.

L'extrême gauche renouvelle en vain ses efforts pour faire passer le projet Floquet. — M. Andrieux, au nom des modérés du centre gauche, démontre combien la loi d'expulsion est contraire aux principes de liberté et d'égalité pour tous, si pompeusement inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Survient alors M. Camille Pelletan, qui fait une charge à fond de train non seulement contre les princes, mais encore contre les officiers qui connaissent les princes. Le général Chanzy est classé par lui dans la catégorie des traîtres, et cela, sans que le nouveau ministre de la guerre paraisse s'en émouvoir autrement et réclamer au nom de la dignité de l'armée. Le prince de Léon proteste; on lui applique la censure. On entend alors MM. Rousseau et Devès, le général Thibaudin paraît enfin et promet aux grands applaudissements de la gauche de chasser les princes de l'armée. M. Paul de Cassagnac succède au ministre de la guerre, il traduit éloquemment avec une heureuse et fière énergie les sentiments qu'inspire à la France honnête le triste courage de M. le général Thibaudin. Avant le vote final, M. Anatole de la Forge monte à la tribune et formule, au nom de ses amis, une noble protestation contre les projets d'expulsion. La majorité n'en tient aucun compte; 355 voix contre 142 votent l'ostracisme.

2. — Le Sénat annule l'élection de M. Allègre, gouverneur de la Martinique,

comme sénateur de cette colonie, puis il commence la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. M. Grandperret combat avec talent et avec succès le projet voté par la Chambre et démontre, dans une argumentation serrée, qu'il est préférable de maintenir la législation actuelle.

3. — Le Sénat termine la discussion de la loi tendant à la modification de prestation de serment devant les cours et tribunaux. M Schœlcher déclare qu'il a recherché par tous les moyens à se prouver l'existence de Dieu, mais que, n'y ayant pas réussi, il lui est absolument impossible d'admettre la validité d'un serment purement et exclusivement religieux. M. Pelletan ressasse alors les sophismes et les arguments ridicules dont il a fait étalage au commencement de la discussion. Après avoir entendu successivement MM. de Gavardie, Devès, Jouin, Robert de Massy, Malens, Batbie, Ninard et Salneuve, le Sénat repousse l'article 1er du projet adopté par la Chambre. L'article 2, amendé par M. Humbert, est adopté par le Sénat. On se rappelle que cet amendement rend le serment religieux purement facultatif, au choix des jurés. L'article 3 du projet de la Chambre, qui interdit de placer des emblèmes religieux dans les tribunaux et salles de justice, est repoussé.

4. — M. le comte Duchâtel, ambassadeur de France près l'empereur François-Joseph, donne sa démission à la suite du vote d'expulsion des princes.

5. — Dépôt au Sénat par le gouvernement du projet de loi d'expulsion et nomination de la commission chargée de l'examiner. Huit bureaux sur neuf sont hostiles au projet Fabre.

6. — Le gouvernement Monténégrin entame des négociations avec le Saint-Siège, en vue de la conclusion d'un concordat et du rétablissement du siège épiscopal d'Antivari.

7. — Léon XIII reçoit les prêtres qui doivent prêcher le carême à Rome, et leur adresse l'allocution suivante :

« Ce n'est pas sans une disposition de la divine Providence, que fut institué dans l'Église de Jésus-Christ l'exercice de la pénitence du carême, qui éloigne l'homme des vices et des concupiscences terrestres, le rappelle à l'esprit de la mortification chrétienne, l'élève aux choses célestes et le rend digne de participer largement aux fruits salutaires de la Rédemption. Aussi l'Église répète-t-elle à bon droit, avec l'Apôtre, que c'est maintenant le temps propice, que ce sont par excellence les jours de salut.

« Les pasteurs des âmes et les orateurs sacrés mettent spécialement à profit cette très sainte quarantaine, et ils redoublent de sollicitude pour le bien de cette partie du troupeau de Jésus-Christ qui leur a été confiée. Vous donc, très chers Fils, à qui est échu le sort de remplir les fonctions du saint ministère dans cette auguste ville de Rome, centre du catholicisme et siège du Pontife romain, vous devez, par vos paroles, par vos œuvres et par votre zèle, faire en sorte que ce temps du carême soit particulièrement propice et salutaire pour les Romains. Les Romains, parce qu'ils sont plus près du Siège de Pierre, doivent l'emporter sur tous les autres dans l'accomplissement des devoirs religieux et des œuvres d'une vie vraiment chrétienne.

« Nous savons que Notre peuple de Rome est devenu aujourd'hui d'une

façon spéciale le point de mire des impies. Nous savons que, pour le corrompre, on multiplie ici les moyens de séduction et de tromperie; Nous connaissons les nombreux et graves obstacles qui rendent de plus en plus pénible et difficile l'exercice du saint ministère, et vos labeurs moins fructueux. Mais, loin de diminuer la ferveur de votre zèle, cet état de choses doit au contraire l'accroître de plus en plus; loin d'en être émoussée, votre énergie doit en être animée davantage.

« Et, puisque l'action et la parole des ministres sacrés, ainsi que l'enseignent la foi et l'expérience elle-même, ont d'autant plus d'efficacité qu'ils sont mieux pénétrés et plus animés de l'esprit de Jésus-Christ, votre constante sollicitude doit être de montrer vivant et agissant en vous l'esprit de Jésus-Christ, qui est le prototype parfait du pasteur des âmes. Sachez le prouver, très chers Fils, par la ferveur de votre piété, par l'exercice des vertus sacerdotales, par la pureté de vos mœurs, par la rectitude exemplaire de votre vie, par l'esprit d'abnégation, de sacrifice, de désintéressement, de charité, toutes vertus dont Jésus-Christ nous a laissé de si lumineux exemples. Une fois votre intelligence et votre cœur remplis de cet esprit, adonnez-vous avec une ardeur nouvelle à la culture de cette vigne mystique et privilégiée.

« Vous, très chers curés, déployez maintenant plus que jamais toutes les ressources de votre zèle pastoral, zèle patient, charitable, éclairé. Par-dessus tout, ayez souverainement à cœur l'instruction religieuse de la jeunesse et l'enseignement du catéchisme aux enfants. Vous savez par expérience combien le besoin en est grand de nos jours, où l'indolence, la perversité de bien des parents en sont arrivées au point que non seulement ils abandonnent leurs enfants à la plus complète ignorance de tout principe religieux et moral, mais qu'ils les laissent croître dans la malice la plus précoce et la plus éhontée, jusqu'à permettre que, dès leurs premières années, ils s'habituent à proférer impunément d'horribles blasphèmes que l'on est effrayé d'entendre sortir de leur bouche.

« Ayez également à cœur la prospérité et le développement des associations catholiques, qui sont instituées dans un grand nombre de vos paroisses.

« Que le respect humain, ennemi de tout bien, en soit banni, que tous les membres qui les composent fassent librement et ouvertement profession de la foi, avec le généreux propos d'honorer au milieu du monde cette généreuse profession par des œuvres de vertu et de sainteté.

« A l'action salutaire des curés joignez aussi la vôtre, orateurs sacrés. Par la vertu et l'efficacite de la parole divine, remuez le peuple, excitez-le à la pénitence et à la lumière des vérités éternelles ramenez-le à Dieu; réfutez vigoureusement les erreurs que l'on sème aujourd'hui à pleines mains en haine de la religion et qui, répandues avec un art insidieux, causent dans les âmes des ruines immenses. Faites connaître et aimer l'Eglise; inspirez aux fidèles l'amour de sa loi sainte et sans tache, et persuadez-les d'apprécier comme il convient les bienfaits inestimables qu'elle renferme et d'en faire leur trésor.

« Unissez vos forces, pasteurs et orateurs sacrés; en travaillant d'un commun accord, vous recueillerez des fruits abondants de vos labeurs, et

vous aurez bien mérité de la Religion et du peuple romain. Que le Seigneur vous assiste de l'abondance de ses grâces, et que la Bénédiction apostolique que Nous vous donnons à tous avec une paternelle affection en soit le gage! »

8. — Un grand nombre d'évêques appellent l'attention du clergé et des fidèles de leurs diocèses, dans leurs lettres pastorales à l'occasion du carême ou même dans des lettres spéciales, sur le décret de la Sacrée Congrégation de l'Index, condamnant les livres d'instruction civique de MM. Paul Bert, Compayré, Steeg et Mme Henry Gréville. De ce nombre sont : LL. EE. les Cardinaux-Archevêques de Paris, de Rouen, de Toulouse, Mgr l'Archevêque d'Auch, NN. SS. les Évêques d'Aire, de Châlons, de Clermont, de Fréjus, de Nancy, de Nîmes, de Pamiers, d'Annecy, de Saint-Dié, de Tulle, de Troyes, de Saint-Flour, de Montpellier, de Grenoble, de Beauvais.

9. — M. Allou donne lecture au Sénat de son rapport sur le projet de loi d'expulsion adopté par la Chambre. Après avoir démontré que rien, dans les circonstances actuelles, ne motive la présentation d'un tel projet, M. Allou établit qu'il est contraire au droit et déclare qu'aucune loi ne peut porter atteinte à la loi supérieure, protectrice et gardienne de la liberté individuelle. L'honorable rapporteur affirme ensuite que le projet de loi Fabre tend à faire passer la direction politique dans les mains des violents. Il fait ressortir les conséquences funestes de cette évolution, et sollicite le Sénat d'empêcher qu'elle ne s'accomplisse, l'invitant pour cela à refuser toute concession, à ne s'arrêter à aucune transaction, à ne pas se laisser impressionner enfin par la crainte d'un conflit avec la Chambre.

En même temps, la Chambre des mises en accusation rend un arrêt de non-lieu, en faveur du prince Napoléon, qui est mis immédiatement en liberté. *Quel double soufflet pour le gouvernement!*

10. — Au Sénat, M. Allou déclare que la commission du projet de loi d'expulsion, en présence des contre-projets présentés, ne s'oppose pas à la discussion des articles, qui s'ouvre, séance tenante. On entend successivement MM. Allou, Challemel-Lacour, Barthélemy Saint-Hilaire, Devès et Tolain. La discussion est renvoyée à lundi.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Charles VII

(Article de M. J. Cornély, Directeur du journal le *Clairon*.)

Le passé console du présent et fait entrevoir l'avenir.

C'est pour cela qu'au milieu des témoignages véritablement étranges qui accompagnent Gambetta dans le cercueil, j'ai voulu relire le volume que le marquis de Beaucourt vient de faire paraître, et où se détache la merveilleuse figure qui résuma le patriotisme de toute une époque de l'histoire de France, et où se trouve décrite la plus admirable et la plus glorieuse de toutes les revanches.

Et vous, républicains, qui prétendez que Gambetta est une grande figure, que direz-vous de celle-là?

L'apparition du second volume de l'*Histoire de Charles VII* a été d'ailleurs un véritable événement dans le monde des études historiques.

L'œuvre du marquis de Beaucourt est un véritable monument national français, et l'éminent président de la Société bibliographique y a accumulé des trésors d'érudition et de patientes et laborieuses recherches.

Ce volume porte pour sous-titre : *le Roi de Bourges*, et se rapporte à cette période de l'histoire de France si douloureuse et si grande, où l'Anglais régnait à Paris, et où Dieu, cependant, allait manifester sa puissance en faveur de nos Rois, en leur rendant la France par le bras d'une femme.

M. de Beaucourt fait de l'histoire comme M. Taine, c'est-à-dire avec cette longue patience qu'on devrait appeler du génie, pour ne pas faire mentir Buffon; et rien n'est plus saisissant, je dirais presque plus touchant, que ce perpétuel défilé de témoins qui viennent déposer devant le lecteur comme devant une cour d'assises, pendant que l'écrivain, président impartial et habile, dirige l'interrogatoire et fait jaillir la vérité.

Il faut lire, entre autres chapitres remarquables, celui qui est consacré à la réfutation des principaux griefs injustement reprochés au roi de Bourges. On y verra combien peu de créance il faut ajouter à la légende du capitaine La Hire, répondant au Roi « d'une parole brusque et hardie que jamais il ne s'estoit trouvé Roy qui perdist si joyeusement son Estat comme luy. »

Je voudrais pouvoir consacrer la moitié du *Clairon* à reproduire des

fragments de l'œuvre du marquis de Beaucourt. Malheureusement, le cadre restreint du journal est là pour comprimer mon enthousiasme de lecteur, et même ma bonne volonté d'ami.

Voici cependant le récit de l'arrivée de Jeanne d'Arc :

« Le 6 mars 1429, vers midi, on apprenait au château de Chinon, où résidait Charles VII, qu'une jeune fille des Marches de Lorraine venait d'arriver, conduite par deux jouvenceaux de petite condition, et avec une faible escorte. De Sainte-Catherine-de-Fierbois, cette fille avait écrit au Roi pour lui demander la permission de se rendre auprès de lui, disant que, pour cela, elle avait fait cent cinquante lieues, qu'elle venait à son secours, et qu'elle « savait plusieurs bonnes choses touchant son fait ».

« La lettre portait encore qu'à son arrivée elle saurait bien reconnaître le Roi entre tous.

« Grande fut la perplexité à la Cour. Cette Pucelle, qui arrivait avec des habits d'homme, escortée par six jeunes compagnons, n'était-elle point une aventurière? Venait-elle de par Dieu ou de par le diable? N'y avait-il pas, dans son fait, de la supercherie ou du sortilège? Enfin, en admettant que l'on ne fût pas dupe de quelque imposture, ne courait-on point risque de s'exposer au ridicule et de compromettre la dignité royale si l'on ajoutait foi à ses assurances?

« Charles VII avait une inébranlable confiance dans la Providence, et son esprit, nourri des souvenirs de l'antiquité chrétienne, ne mettait point en oubli les merveilles que Dieu avait jadis opérées par des femmes. Il ne voulut donc pas repousser celle qui se présentait à lui comme l'envoyée du Ciel; mais, avec une réserve aussi naturelle que légitime, il tint à la soumettre à un sérieux examen et à ne rien décider sans l'avis de son conseil. Lui-même procéda aussitôt à une sorte d'enquête : les deux principaux compagnons de Jeanne d'Arc, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, furent interrogés en sa présence; ils racontèrent tout ce qu'ils savaient : l'enthousiasme que Jeanne leur avait inspiré, le religieux respect qu'ils éprouvaient en sa présence, la façon merveilleuse dont, après avoir triomphé de toutes les résistances, elle avait su faire sa route pour arriver à Chinon, à travers mille obstacles. »

Jeanne attendait toujours le bon plaisir du roi, qu'une partie de son conseil poussait à n'avoir aucune confiance en elle.

« Déjà on venait la chercher pour la conduire à l'audience royale, quand de nouvelles objections, soulevées évidemment par La Trémoille et ses partisans, firent encore hésiter Charles VII. Chose étrange et qui prouve combien grande était l'hostilité à l'égard de Jeanne : on avait laissé ignorer au Roi qu'elle était munie d'une lettre de créance de Robert de Baudricourt, prévôt de Vaucouleurs, et on lui avait caché les circonstances merveilleuses où s'était accompli son voyage, à travers des obstacles et des périls de tout genre. Des gens bien intentionnés pour la Pucelle, en révélant ces faits au Roi, dissipèrent ses dernières hésitations : il ordonna de lui amener la Pucelle.

« Elle fut reçue dans la grande salle du château. Il était haulte heure, » ainsi que Jeanne l'a elle-même rapporté, et c'est à la lueur des torches que la Pucelle s'avança, conduite par le comte de Vendôme, à travers la foule des chevaliers et des hommes d'armes. Elle était en habit d'homme, et portait ce costume décrit par le greffier de la Rochelle dans la curieuse relation récemment publiée : pourpoint noir, chausses longues fixées au pourpoint, robe courte de gros-gris noir, chapeau noir recouvrant ses cheveux, qui étaient noirs et coupés en rond, suivant la mode du temps. Chacun admirait sa simplicité et s'étonnait de son aisance. Charles VII s'était dissimulé dans les rangs des seigneurs de sa cour, dont plusieurs étaient plus pompeusement vêtus que lui; mais Jeanne, guidée par ses voix et comme si un ange l'eût tenue par la main, alla droit au Roi, et s'arrêtant à « la longueur d'une lance », ôta son chaperon et fit les salutations accoutumées, aussi bien, raconte un contemporain, que si elle eût été nourrie en la cour. » — « Dieu vous donne bonne vie, gentil prince! dit-elle. — Ce n'est pas « moi qui suis le Roi, » répondit Charles; et montrant un des seigneurs : « Voilà le Roi! — En non Dieu, gentil prince, reprit Jeanne, c'est vous « qui l'êtes, et non un autre. » Et elle ajouta : « Je suis venue avec mission, « de par Dieu, de donner secours à vous et au royaume; et vous mande le « Roi des cieux, par moi, que vous serez sacré et couronné à Reims, et que « vous serez lieutenant du Roi des cieux qui est « Roi de France. »

« La Pucelle ayant témoigné le désir d'entretenir le Roi en particulier, celui-ci conversa en secret quelque temps avec elle. On remarqua qu'il sortit tout rayonnant de joie de cet entretien. En retrouvant ses familiers, il leur dit que Jeanne lui avait parlé de choses tellement secrètes, que Dieu seul pouvait en avoir connaissance, et qu'il se sentait plein de confiance en elle. »

Que s'était-il donc passé? Quelle était la nature de ce *secret* qui intrigua si vivement les Anglais, au cours du procès, et qui est longtemps demeuré une énigme pour l'histoire?

« On raconte que, dans la nuit de la Toussaint de l'année 1428, Charles VII, voyant son royaume lui échapper et incertain du sort qui lui était réservé, entra dans son oratoire : là, abîmé de douleur, il adressa à Dieu une prière mentale par laquelle il le suppliait que s'il était bien le véritable héritier de la couronnne, issu de la noble maison de France, et que le royaume lui dût justement appartenir, il lui plût de le protéger et défendre, ou tout au moins de lui permettre d'échapper à ses ennemis sans mort ni prison.

« C'est à cette prière mentale, à ce secret enseveli dans le cœur du Roi et dont il ne s'était ouvert à aucune créature vivante, que la Pucelle avait fait allusion. Et l'on comprend qu'elle fut l'émotion du Roi quand il lui entendit prononcer solennellement ces paroles : « JE TE DIS DE LA PART DE « MESSIRE QUE TU ES VRAI HÉRITIER DE FRANCE ET FILS DU ROI. »

« Ainsi s'était accomplie la promesse faite à Jeanne par ses voix : « Va « hardiment! Quand tu seras devers le Roi, il aura bon signe de te recevoir « et croire. »

« Dès ce moment, Charles paraît conquis et témoigne à la Pucelle beaucoup de bienveillance. Il l'installe dans une tour de la troisième enceinte du château, nommée le *Donjon de Coudray*, sous la garde du capitaine Guillaume Bellier, dont la femme, Anne de Maillé, « était de grande dévotion « et bonne renommée. » Il l'admet fréquemment au château : le duc d'Alençon — ce jeune prince qui, pendant que la France était aux abois, chassait tranquillement aux cailles près de Saumur — accourt à Chinon à la nouvelle de l'arrivée de la Pucelle; il la trouve en compagnie du Roi : « Vous, soyez le très bien venu, lui dit Jeanne. Plus il y aura de sang de « France ensemble, mieux cela vaudra. »

Trois semaines durant, le Parlement fit son enquête. Jeanne en sortit triomphante, et, le 22 mars, elle était reconnue comme « chef de guerre. »

A ce titre, elle sommait aussitôt les Anglais, « de par Dieu », de s'en aller dans leur pays. Le Roi l'équipa, lui donna des chevaux, une maison militaire, et la Pucelle partit pour Orléans, dont elle fit lever le siège.

***

Après le siège d'Orléans, Jeanne eut à lutter contre les conseillers du Roi, qui arrêtaient ses ardeurs guerrières.

Une lettre, adressée par les sirs Guy et André de Laval à leur mère, donne de curieux détails sur la vie de Jeanne à ce moment.

« Le lundi, je quittai le Roi pour venir à Selles, en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le Roi fit venir au-devant de lui la Pucelle, qui était auparavant à Selles; aucuns disaient que c'était en ma faveur, pour que je la visse. Ladite Pucelle me fit très bon visage à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenait sa lance en main. Et après que nous fûmes arrivés à Selles, j'allais à son logis pour la revoir; elle fit venir du vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Ce semble chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. Ce lundi soir, elle est partie de Selles pour aller à Romorentin, à trois lieues en avant, et approcher des grandes routes. Le maréchal de Boussac et un grand nombre de gens armés et de la commune étaient avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui, à la porte de son logis, se démenait très fort, et ne souffrait qu'elle montât. Elle me dit alors : « Menez-le à la croix. » Cette croix était devant l'église, tout auprès, sur le chemin. Et alors, elle monta sans que le coursier bougeât, comme s'il eût été lié. Puis, se tournant vers la porte de l'église, qui était bien proche, elle dit d'une assez douce voix de femme : « Vous, les « prêtres et gens d'Église, faites procession et prières à Dieu! » Et alors elle se mit en chemin, disant : « Tirez avant! tirez avant! » son étendard ployé que portait un gracieux page, et elle avait sa hache petite en la main. Un de ses frères, qui est venu depuis huit jours, partait aussi avec elle, tout armé en blanc... »

Elle guerroyait de ci de là, remportant à Patay une victoire importante,

faisant flotter son oriflamme là même où le drapeau de Charette devait plus tard braver les obus prussiens.

Elle voulait aller à Reims faire sacrer le Roi. Enfin, on se met en route. On arrive devant Troyes. Troyes résiste. Les conseillers du Roi l'invitent à battre en retraite.

« Tandis que Robert le Maçon parlait de la sorte, on entendit heurter avec force à la porte de la salle : c'était Jeanne. On la fit entrer; et le chancelier lui exposa les perplexités du conseil, en l'engageant à donner son avis. « Serai-je crue de ce que je dirai? » demanda la Pucelle en se tournant vers le Roi. — Oui, répondit Charles, selon ce que vous direz. — Gentil « Dauphin, reprit-elle, cette cité est vôtre. Si vous voulez demeurer devant « deux ou trois jours, elle sera en votre obéissance ou par amour ou par « force; et n'en faites aucun doute. — Jeanne, lui dit le chancelier, si l'on « était certain de l'avoir dans six jours, on attendrait bien. Mais je ne sais si « ce que vous dites est vrai. — N'en faites aucun doute, répéta la Pucelle « s'adressant toujours au Roi : vous serez demain maître de la ville. »

« Cette assurance persuada le Roi et le conseil : la Pucelle eut pleine liberté pour agir. Aussitôt, elle fait ses préparatifs pour donner l'assaut. A cette vue, comme frappés d'une terreur soudaine et presque surnaturelle, les habitants se décident à parlementer : le lendemain matin, à neuf heures, Charles VII faisait son entrée dans la ville, et recevait le serment de fidélité de ses sujets repentants. »

Les villes se soumettent, l'entraînement est général, et le 17 juillet 1429, le roi Charles VII était sacré à Reims.

« Il n'est pas dans notre histoire de scène plus grande et plus émouvante que celle dont fut témoin la cathédrale de Reims, le dimanche 17 juillet 1429. La cérémonie du sacre s'accomplit avec une grande pompe, au milieu d'une immense affluence et d'un enthousiasme universel. Elle commence à neuf heures du matin et se prolonge jusqu'à deux heures. Le roi est armé chevalier de la main du duc d'Alençon. La Pucelle est aux côtés du roi, tenant à la main cette bannière qui, après avoir été à la peine, méritait bien d'être à l'honneur. Aussitôt qu'il a reçu l'onction sainte — cette onction qui donnait à la royauté un caractère inviolable et sacré, et en faisait comme un sacerdoce — et que la couronne est posée sur sa tête, les cris : *Noël! Noël!* retentissent, et le son des trompettes remplit les voûtes de la basilique. A ce moment, Jeanne se jette aux genoux du roi, qu'elle tient embrassés, et, pleurant à chaudes larmes : « Gentil roy, dit-elle, ores est exécuté le plaisir « de Dieu qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir vostre digne sacre, en « monstrant que vous estes vray roy, et celui auquel le royaume doit appar- « tenir. »

Le sacre est l'apothéose de Jeanne d'Arc.

Sa mission providentielle semble terminée. Elle a perdu son enthousiasme invincible. Elle reste à l'armée, cependant.

On sait le drame effroyable qui fit d'elle une martyre.

M. de Beaucourt, à propos de la condamnation de Jeanne d'Arc, étudie e

suit de près une bien curieuse question historique. Celle de savoir si Charles VII a rempli tous ses devoirs de roi envers Jeanne.

Voici sa conclusion :

« Nous n'avons point ici à raconter comment s'accomplit la réhabilitation de Jeanne d'Arc ; mais nous devons constater que, sans l'initiative royale, sans la persévérante énergie déployée par Charles VII durant plusieurs années, le but n'aurait pas été atteint. Sans lui, le solennel hommage rendu si nécessaire par les obscurités et les calomnies du procès de Rouen, n'eût pas été rendu par l'Église à la Pucelle ; sans lui, cette grande et pure figure, aujourd'hui l'objet d'un concert unanime de respectueuse admiration, n'eût pu recevoir l'éclatante lumière de la réhabilitation.

« L'arrêt du 7 juin 1456, en vengeant la Pucelle de l'inique jugement de 1431, doit, ce nous semble, servir d'excuse à Charles VII devant la postérité pour avoir imparfaitement répondu à la grâce divine pendant la mission de Jeanne, et pour avoir oublié ou méconnu un instant ses devoirs de roi, au risque d'encourir le reproche d'ingratitude envers celle qui l'avait sauvé. »

Le livre du marquis de Beaucourt n'est pas seulement l'œuvre d'un véritable historien, c'est aussi l'œuvre d'un royaliste et d'un chrétien.

Je ne peux en faire un plus bel éloge.

J. Cornély.

L'*Histoire de Charles VII* formera 5 forts volumes in-8° cavalier, du prix de 8 fr. le volume en papier ordinaire, et 15 fr. en grand papier vergé de Hollande (dont 25 seulement sont mis en vente). — Un album sera publié avec le dernier volume. — Les deux premiers ont paru.

Nos lecteurs apprendront avec une vive satisfaction que sous le titre de : Lettre de Mgr de la Bouillerie a un de ses amis, la librairie Victor Palmé se dispose à publier un recueil de lettres intimes écrites par l'éminent prélat, tant durant son long épiscopat à Carcassonne, que pendant sa coadjutorerie à Bordeaux. La vérité sur tous les incidents racontés d'une façon inexacte ou incomplète par le *Figaro*, s'y montrera sous son vrai jour, non moins que les grandes qualités de cette âme vraiment épiscopale y rayonneront de tout leur éclat.

*
* *

Sous ce titre : Retraite pascale d'après les Prédicateurs contemporains, *avec Préfaces et Faits historiques par M. l'abbé* Plucot, directeur de l'institution de Notre-Dame, à Villiers-le-Bel, la *Société générale de Librairie catholique* vient de publier un ouvrage de grande opportunité.

Il ne s'agit pas ici d'un livre écrit à la hâte et pour le besoin de la publicité. Il est le fruit du travail le plus sérieux et de longues recherches dans l'intérêt des pasteurs des âmes. On ne peut le lire sans admirer le soin qu'a pris l'auteur dans cette abondance de matières de coordonner toujours

les sujets de doctrine avec cette simplicité de style et cette clarté de méthode que l'on ne trouve que dans les grands auteurs.

C'est un recueil précieux des meilleurs sermons prêchés de notre temps par les plus grands orateurs de la chaire sacrée, et ces sermons sont presque toujours accompagnés de traits historiques appropriés aux besoins des fidèles à l'époque de la retraite pascale.

Cet ouvrage répond en outre aux exigences et aux erreurs de ce siècle tourmenté, que l'Église traverse aujourd'hui. C'est surtout aux pasteurs chargés de la direction des fidèles que nous en conseillerons la lecture.

Du reste, nous laissons ici parler l'auteur lui-même. La préface de son livre est encore la meilleure recommandation de son travail.

« Le temps pascal, dit-il, est malheureusement, pour la plupart des prêtres, « l'époque des plus grandes préoccupations. Ils n'ont pas alors seulement « à songer au ministère de la parole, mais encore à remplir les pénibles « fonctions du tribunal de la pénitence, à diriger les âmes dans leurs voies « les plus diverses et les plus difficiles, et par conséquent il leur reste bien « peu de temps pour préparer leurs instructions conformément aux besoins « des populations confiées à leur sollicitude pastorale.

« Or, parmi ces populations, il en est en qui le sentiment religieux n'est « pas complètement éteint, et qui ne demandent pour rentrer sincèrement « dans la bonne voie que les entraînements du zèle sacerdotal, les élans du « cœur, le feu de la parole. Mais il faut, avant de songer à les ramener à la « pratique du devoir, les attirer au pied de la chaire évangélique, les attirer « pour les instruire, et les instruire pour les émouvoir tantôt par la crainte « et tantôt par l'espérance.

« Or, tout ceci exige des prédicateurs une forme de parole séduisante, « une grande netteté d'expressions et d'idées, un tact parfait dans le choix « des sujets à traiter.

« *La Société générale de Librairie catholique* croit donc rendre aujourd'hui « un véritable service aux prêtres qui exercent le ministère pastoral, en « publiant le présent recueil de sermons inédits, empruntés au moyen de « la sténographie aux plus hautes célébrités de la chaire contemporaine. La « sténographie, en effet, a cet avantage de reproduire des sermons prêchés, « c'est-à-dire des sermons souvent émaillés de ces éclairs de génie, de ces « mots heureux, de ces traits piquants, de ces élans sublimes qui jaillissent « habituellement des lèvres des grands orateurs sous le feu de l'inspira- « tion. »

Voilà, en quelques mots, le but de ce recueil précieux publié sous le titre de *Retraite Pascale.*

Le R. P. Monsabré, le R. P. Félix, l'abbé Brettes, le R. P. Matignon et les autres orateurs de mérite, dont l'auteur a emprunté les chefs-d'œuvre, nous dispensent de faire autrement l'éloge de cet excellent ouvrage. Et encore nous croyons devoir faire remarquer ici que l'auteur a fait preuve de beaucoup de discernement, en n'empruntant à ces grands maîtres de la chaire sacrée que la partie de leurs œuvres où l'enseignement est le plus pratique et le mieux approprié aux besoins des fidèles à l'époque du temps pascal. Et malgré tout l'éclat qui aurait pu en rejaillir sur son œuvre, il a cru

devoir laisser dans l'ombre ces grands passages d'inspiration, ces sermons où le génie semble prendre des ailes d'or pour s'élever jusqu'au ciel.

Nous avons donc tout espoir que ce livre atteindra le but et que les pasteurs des âmes dans les villes et les campagnes feront à cet excellent ouvrage l'accueil qu'il mérite.

1 *beau volume in*-18. *Collection de la Bibliothèque* de la Prédication contemporaine.

Prix. . . . . 3 francs.

***

Nous signalons également, comme un livre de haute opportunité, le petit volume intitulé : La Femme chrétienne, *sa Mission, sa Formation et sa Sauvegarde,* par le R. P. Schouppe, de la Compagnie de Jésus.

Cet opuscule est écrit avant tout pour les femmes chrétiennes : il a pour but de leur faire connaître leur dignité, de leur faire aimer leur belle et heureuse mission, et de les mettre en garde contre les nombreux écueils semés sur leur route. Toutefois, de nos jours surtout, le lecture de ces pages sera fort utile à tout le monde.

Trop souvent aujourd'hui on ne veut plus de la femme pieuse et chrétienne. Par le moyen d'une éducation purement civile, on s'efforce d'éteindre en son cœur l'esprit du Christianisme; et l'on ne veut pas qu'on lui ôtant l'élément chrétien, c'est-à-dire la foi et la piété, on la dépouille tout à la fois de ses vertus, de son bonheur et de ses grâces les plus pures. Ajoutons qu'en la détournant de sa vraie mission, on provoque des conséquences sociales de la plus haute gravité.

Qui ne comprend en effet que la femme remplit une mission sociale? Fausser cette mission, c'est troubler l'ordre et la paix de la famille, c'est corrompre dans son principe l'éducation des enfants. L'éducation première, qui doit se faire sur les genoux d'une mère vertueuse, est la base de la moralité d'un peuple; en enlevant cette base, on ébranle tout l'ordre social.

Telles sont les réflexions que suggèrent les quelques pages de cet écrit. Les hommes les moins religieux, s'ils veulent le lire sans préventions, devront rendre hommage à la religion chrétienne, et reconnaître que c'est elle qui élève la femme à sa vraie dignité et lui fait remplir la plus belle des missions pour le bien de la famille, pour la paix et le bonheur de toute la société humaine.

In-18 de 118 pages, titres rouge et noire, 0 fr. 80.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES.

SAINT JOSEPH ET LE MOIS DE MARS

VIE ILLUSTRÉE
DE
SAINT JOSEPH

Par le R. P. CHAMPEAU
PRÊTRE DE SAINTE-CROIX

Nouvelle édition illustrée avec le plus grand luxe sous la direction de **M. E. MATHIEU**
PAR MM. VAN D'ARGENT, SCOTT, POIRSON, CHOVIN, FICHOT

Un magnifique volume petit in-4 de XX-410 pages avec encadrements rouges.
Broché, 15 fr. — Cartonnage de luxe, fers spéciaux, 20 fr.
Reliure demi-chagrin, 24 fr.

POUR TOUS CEUX QUI S'APPELLENT JOSEPH, C'EST UN CADEAU INDIQUÉ POUR LEUR FÊTE, LE 19 MARS PROCHAIN

1. **Le parfait manuel de Saint-Joseph**, par le Chanoine BONACCIA, contenant *Vie de saint Joseph et trente et une Lectures pour un Mois de saint Joseph*; l'*Année avec saint Joseph*; *Neuvaine préparatoire au 19 mars* (sa fête); *Neuvaine pour le Patronage de saint Joseph*; le *Mois de l'Enfant Jésus avec saint Joseph*; les *Sept dimanches consacrés aux Sept Douleurs de saint Joseph*; les *Sept mercredis consacrés à saint Joseph*; le *Mercredi de chaque Semaine à saint Joseph*; *Couronne de dévotions et pratiques pieuses à saint Joseph*; les *Archiconfréries de saint Joseph*, etc., etc., traduit de l'italien par M. l'abbé BLANCHON. — 1 fort volume in-18 de 620 pages. . **3** fr.

2. **Les gloires de saint Joseph** *dans l'Église triomphante et dans l'Église militante*, par M. l'abbé PÉRIGAUD, curé de Nocq-Chambérat, directeur de l'Œuvre de Saint-Joseph-de-la-Délivrance, avec l'approbation de Mgr l'Évêque de Moulins. Nouvelle édition. — Vol. in-12, de VIII-355 pages (*Se vend au profit de l'Œuvre*). Prix . . . . . **2** fr.

3. **Dévotion quotidienne à saint Joseph** ou *Visites au Glorieux Époux de Marie*, tirées des œuvres de saint ALPHONSE DE LIGUORI, docteur de l'Église. — 1 volume in-32 raisin de 94 pages, orné d'une gravure . . . . . **50** c.

4. **Saint Joseph, Protecteur de l'Église**, *ses gloires et ses Vertus*, par G. VERHAEGE, prêtre de la Congrégation des Sacrés-Sœurs (Picpus). 2e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. — 1 vol. in-12 de XVI-504 pages . . . . . **3** fr.

SAINT JOSEPH ET LE MOIS DE MARS

5. **Saint Joseph, avocat des causes désespérées**, *nouvelles Relations des Faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante Médiation de ce glorieux Patriarche*, par le R. P. HUGUET. — 1 vol, in-12 de VIII-432 pages. . . . **2** fr.

6. **Mois de saint Joseph**, *pour demander le Triomphe de l'Église*, par Marie CHENOT, curé de Véron. 2e édition. — 1 vol. in-18 de 254 pages . . . **1** fr. **25**

7. **Trésor des Serviteurs de saint Joseph**, ou *Manuel complet de Pratiques et de Prières en l'honneur de ce glorieux Patriarche*, contenant le *Psautier de Saint-Joseph*, la *Dévotion des sept Dimanches*, un *Nouveau mois de Mars des Ames pieuses*, avec un grand nombre d'exemples inédits, le *Culte perpétuel*, la *Dévotion au Cœur très pur de l'auguste Époux de Marie*, un *Choix de Prières*, etc., par le P. HUGUET, approuvé par Mgr l'Evêque de Moulins. 6e édition, améliorée. — 1 vol. in-18 de XII-452 pages, avec lettres ornées. . . . . **1** fr. **50**

8. **Neuvaine à S. Joseph**, *pour se préparer à ses Fêtes ou pour obtenir quelque Grâce spéciale pendant la Vie et à l'heure de la Mort*, par le même. 8e édition. — 1 vol in-32 de 64 pages. . . . . **25** c.

9. **Mois de S. Joseph des Enfants de Marie**, par le même. 13e édition, améliorée, contenant des exemples nouveaux. — 1 vol. in-32 de 320 pages. **75** c.

10. **Nouveau Mois de S. Joseph**, *époux de Marie et Père nourricier de Jésus, patron de l'Église universelle*, par le R. P. CHAMPEAU, prêtre de Sainte-Croix, supérieur de l'Institution de Sainte-Croix, à Neuilly-Paris. — 1 beau vol. in-18 elzévirien de 527 pages. . . . . **2** fr.

11. **L'Opportunité et les Raisons contemporaines du Culte de S. Joseph**, ou *S. Joseph et la France de notre époque*, par M. l'abbé B. BION. — 1 vol. in-12 de III-238 pages. . . . . **1** fr. **50**

Pour faciliter l'achat de bons livres, notamment à l'occasion du mois de mars, consacré à saint Joseph, dans lequel nous allons entrer, pour permettre à toute famille chrétienne, à toute école libre, à toute bibliothèque paroissiale, à tout particulier d'acquérir à peu de frais un certain nombre d'ouvrages excellents sur ce sujet, la *Société générale de Librairie catholique* offre à tous ses clients et par leur intermédiaire à toutes les personnes qu'ils pourraient lui désigner, la combinaison suivante :

Les numéros 3, 4, 7, 8 et 11 du Catalogue ci-dessus, c'est-à-dire : *Dévotion quotidienne à S. Joseph. — S. Joseph protecteur de l'Église. — Trésor des Serviteurs de S. Joseph. — Neuvaine à S. Joseph. — L'Opportunité et les Raisons contemporaines du culte de S. Joseph*, forment 5 volumes qui coûteraient 7 francs, si on les achetait en librairie; ils seront expédiés pour 4 fr. 50 à tous ceux qui en feront la demande. — L'envoi aura lieu *franco* par la poste.

L'ADORATION DE SAINT-JOSEPH. Petit opuscule de 20 pages. — L'unité, 15 cent.; la douzaine, 1 fr. 65; le cent. 7 francs.

IMAGERIE DES PAROISSES (1)

GRAVURE ARTISTIQUE SUR ACIER

Signets Gravés. — Cette collection nouvelle est *grandement appréciée par les* nnaisseurs qui recherchent surtout la simplicité et la gravité du sujet, jointes à sa onne exécution.

Dix-sept vignettes sont déjà terminées, parmi lesquelles nous citerons notamment gravures de *N.-S. J.-C. sur la croix.* — La *Nativité.* — La *Sainte Famille à Naza-eth.* — *Saint Joseph* et l'Enfant Jésus. — L'*Ange gardien.* — Le *Sacré-Cœur.* — *Notre-Dame du Sacré-Cœur.* — *Marie Immaculée.* — La *Sainte Vierge aux Anges* (Mu-lloz). — La *Sainte Eucharistie.* — Imprimées avec un soin extrême sur papier teinte uine avec un simple filet rouge, ces vignettes, sont adoptées dans les paroisses les plus ches. **1.50** la douzaine.

Vignettes fines (*Série B*). — Cette magnifique collection comprend près de MILLE JETS très sérieusement composés et répondant à toutes les dévotions et à toutes les rconstances de la vie religieuse. — *Retraites*, CONFRÉRIES du Saint-Sacrement, du acré-Cœur, de la Sainte-Vierge etc. — 1re COMMUNION, *Confirmation* et ORDINATION. - *Prises de voile.* — Nombreux sujets tirés des SS. ÉVANGILES. — Prix : la douzaine, fr. 50 et 2 fr.

Pour les **Grands Catéchismes**, un grand nombre de ces sujets ont été généra-ment adoptés dans les paroisses des grandes villes : tirés sur beau papier, avec andes marges de 0m22 sur 0m16, ils constituent la *récompense la plus convenable à* acer dans les rédactions, diligences, etc., qu'apportent les élèves. — Prix : **10 fr.** cent.

SOUVENIRS MORTUAIRES (*même série B*). — **Plus de 200 vignettes** des us remarquables sont déjà parues ; beaucoup d'autres sont en préparation.

Pour les **Petits Catéchismes** la maison Bouasse-Lebel offre à MM. les Curés :

1° Des BONS POINTS tirés en chromolithographie très attrayants.

2° Des IMAGES GRAVÉES par *feuilles* de 16 à 32 images ornées d'entourages couleur et au prix de 0 40 la feuille ou vernies à la gélatine de couleur et dorées au prix de 0 la feuille.

3° Des *vignettes gravées*, entourées des plus JOLIES DENTELLES ajustées au sujet et riant de 0 75 à 1 50 la douzaine.

Cette dernière collection (SÉRIE A) comprend plus de 1,500 *sujets très fins* et *très élé-ts* d'exécution. D'une composition *moins grave que la série B*, ils plaisent beaucoup x enfants.

Les images dites *surprises* qui, sous une apparence frivole, contiennent presque ijours un renseignement.

4° Pour les *récompenses à effet*, des SUJETS CHROMOLITHOGRAPHIQUES. Ces compositions t bien dessinées, faciles à comprendre, sont imprimées à un grand nombre de ileurs et vendues *par feuilles* de 30, 42, 46, 48 et 72 *images*, au prix de 2 50 la ille. — Entourées de dentelle, elles varient de 0 75 à 1 25 la douzaine. — Incrustées r, elles sont d'une richesse extrême et sont vendues de 1 50 à 1 80 la douzaine. Collées sur grandes marges, elles constituent de véritables petits tableaux qui isent infiniment aux enfants, *unies* 12 fr. celles incrustées d'or, 14 fr. le cent.

Les feuilles d'**Emblèmes** *chromo* varient de 1 50 à 2 fr. la feuille.

Pour **CADEAUX** de **FÊTES**, de *reconnaissance*, d'*amitié*, de 1re COMMUNION, la ison Bouasse-Lebel a toujours en magasin une quantité vraiment extraordinaire AQUARELLES, *gouaches*, etc., — (emblèmes, fleurs et sujets) très fines et très élégantes *parchemin, ivoire, ivoirine, papier de riz*, etc., variant de **3 fr.** à **30 fr.** l'exemplaire. Citons notamment une suite de signets sur parchemin représentant des sujets en l, charmantes miniatures. Prix : 14 fr.

Au-dessous de ces prix, les personnes de goût apprécieront les *belles pages riche-t imprimées en chromolitographie* sur *Bristol* et variant de 3 fr. à 6 fr. la douzaine.

(1) Maison Bouasse-Lebel, rue Saint-Sulpice, 29, et rue Garancière, 1, Paris.

LIBRAIRIE H. OUDIN, ÉDITEUR

PARIS, 51, RUE BONAPARTE | POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON

VIENT DE PARAITRE

LE TOME XIE DE L'ANNÉE LITURGIQUE

DU T. R. P. DOM GUÉRANGER

LE TEMPS APRÈS LA PENTECOTE, T. II

Par le R. P. Dom L. F., DE L'ABBAYE DE SOLESMES

Un fort volume in-12, broché. . . . . 3 fr. 75.

TROISIÈME CENTENAIRE DE SAINTE THÉRÈSE

TROIS DISCOURS

SUR LES VERTUS, L'AMOUR ET L'ŒUVRE DE LA SAINTE

Prêchés par Mgr Ch. GAY

Evêque d'Anthédon, Supérieur des Carmélites de Poitiers, de Niort et du Dorat

Un volume in-8° . . . . . 1 franc.

LE PROCÈS DES BORGIA

CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE NATURELLE ET SOCIALE

Par M. le Comte René de MARICOURT

Un beau volume in-12 . . . . . 3 francs.

IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

Traduction nouvelle avec réflexions et résolutions pratiques

Par M. l'abbé ROULIN, CHANOINE HONORAIRE DE BEAUVAIS

Un joli volume grand in-32. . . . . 2 fr. 50

Reliure percaline, 3 fr. 25. — Reliure chagrin, 4 fr.

LE CHEMIN DE LA PERFECTION CHRÉTIENNE

MONTRÉ ET APLANI PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES, DOCTEUR DE L'ÉGLISE

RECUEIL DE PIERRE COLLOT, DOCTEUR DE LA SORBONNE

Revu, disposé dans un ordre méthodique et augmenté par le P. **L. TAOC**, de la Compagnie de Jésus.

TROISIÈME ÉDITION

Un beau et fort volume in-12 . . . . . 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION

DE LA

VIE DE LA RÉVÉRENDE MÈRE THÉRÈSE DE JÉSUS

(XAVÉRINE DE MAISTRE)

Par M. l'abbé HOUSSAYE, DU CLERGÉ DE PARIS

TERMINÉE ET PUBLIÉE PAR **S. G. Mgr GAY**, ÉVÊQUE D'ANTHÉDON

Un beau volume in-12. . . . . 3 francs.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LE MIRACLE

La question du miracle est fondamentale en matière religieuse. Il suffit, pour en être convaincu, de voir avec quel ensemble et quelle fureur les ennemis de la religion dirigent vers ce point leurs attaques. Cette question n'est pourtant pas d'un abord bien difficile. On la hérisse de sophismes dont le bon sens le plus ordinaire peut, sans trop de peine, avoir raison. L'essentiel est de bien s'expliquer avant tout sur la signification des termes : car c'est précisément au moyen d'équivoques, d'idées mal définies, que l'incrédulité est parvenue à jeter le trouble dans les esprits et à ébranler les convictions des simples.

I

Une même notion peut se trouver en nous sous deux formes bien différentes, sans cesser d'être la même. Un paysan grossier et un horloger, par exemple, entendent la même chose par le terme de *montre*, il n'y a pas lieu d'en douter. La preuve en est dans ce fait, que l'horloger présente au paysan exactement ce que celui-ci demande lorsqu'il exprime le désir d'acheter une montre. Il y a donc dans l'esprit de l'un et de l'autre une notion commune, mais combien n'est-elle pas différente! Pour le paysan, la montre est simplement un petit objet de forme plate et arrondie, avec un mécanisme mystérieux à l'intérieur, et à l'extérieur un cadran et des aiguilles pour marquer les heures. L'horloger connaît une par une toutes les pièces du petit instrument : roues, leviers, ressorts, balancier, vis, pivots ; il sait comment ces pièces s'engagent les unes dans les autres, comment elles jouent, etc., etc. Le paysan a de la montre une *idée claire;* cette idée n'est pas moins claire chez

l'horloger, mais de plus elle est *distincte*. Or telle est la double forme que toutes nos idées peuvent revêtir.

L'idée claire représente son objet de telle sorte qu'il se détache de tout autre; l'idée distincte analyse et note les éléments de l'idée claire ou de son objet. Celle-ci est l'œuvre de la réflexion, de la psychologie, de la science; celle-là naît d'un premier regard de l'esprit, de ses facultés appréhensives. L'idée claire n'admet presque pas de progrès; dès qu'un lien sûr la rattache à son objet, elle est tout entière. Il en est tout autrement pour l'idée distincte : pour elle, le progrès est toujours possible, car il y a toujours de nouvelles choses à découvrir dans l'objet d'une idée, tout se rattachant à tout par des rapports en nombre infini. Ainsi l'horloger, qui a d'une montre une idée très distincte, parce qu'il en connaît toutes les pièces, la connaîtra mieux encore s'il pénètre les propriétés physiques et chimiques des métaux qui la composent, les lois de l'élasticité, du mouvement, de la chaleur, de l'électricité, etc., etc.

Cette faculté de reculer toujours davantage la connaissance des choses est, certes, la gloire de l'homme, mais c'est aussi trop souvent la pierre de touche de sa faiblesse. La force de son intelligence s'épuise à mesure qu'elle étend son regard et qu'elle l'applique à des aspects plus nombreux et plus complexes. Ce que saint François de Sales dit de la théologie est proportionnellement vrai de toute connaissance. « L'esprit humain est si foible, que quand il veut trop curieusement recercher les causes et raisons de la volonté Divine, il s'embarrasse et entortille dans les filets de mille difficultez, desquelles peu apres il ne se peut desprendre : il ressemble à la fumée; car en montant il se subtilise, et en se subtilisant il se dissipe. A force de vouloir relever nos discours és choses divines par curiosité, nous esuanouissons en nos pensées, et en lieu de parvenir à la science de la verité, nous tombons en la folie de nostre vanité. » (*Traicté de l'Amour de Dieu*, livre IV, chap. VII.) L'erreur s'emmêle insensiblement à ces analyses que l'on pousse trop loin, et, si l'on n'est sur ses gardes, il arrive que l'idée distincte, ou du moins que l'on veut rendre distincte, ne répond plus à l'idée claire dont elle devait être l'étude. Comme l'une et l'autre sont encore désignées par le même mot se rapportant au même objet, il s'ensuit que l'une des deux est nécessairement fausse.

C'est là ce qui se vérifie trop souvent, hélas! au sujet de l'idée du miracle. On le défigure en l'analysant, donnant ainsi quelque

couleur au sophisme, quelque apparence de raison à l'incrédulité et à l'impiété.

II

Réservant la question de la possibilité et de la réalité du miracle, tâchons d'en éclaircir d'abord la notion, c'est-à-dire l'idée, telle qu'elle se trouve dans tous les esprits.

Ce n'est ni aux savants ni aux philosophes qu'il faut demander cette notion : ils sont trop souvent portés à la fausser, soit à cause de leurs systèmes, soit à cause de leurs méthodes étroites. Les intelligences tout juste assez cultivées pour user de leur raison conformément aux règles du bon sens, nous offrent des conceptions dont la spontanéité et la naïveté garantissent la rectitude. Ce sont des diamants encore engagés dans la gangue native, des pensées que la réflexion n'a point réduites à une forme précise. On les trouve dans des jugements, dans des raisonnements dont elles sont le principe, mais sans être jamais formellement exprimées; on les trouve même dans des sentiments dont elles sont la cause secrète et vivante : car l'abstraction réfléchie, inconnue aux esprits non cultivés, empêche seule le sentiment de s'épanouir dans le cœur en même temps que le jugement s'exerce dans l'esprit. Supposons donc un fait miraculeux, du moins en apparence, éclatant tout d'un coup au milieu d'une foule de gens de bon sens, mais illettrés, que remarquerez-vous d'abord? A coup sûr, l'étonnement, l'admiration. Donc, pour toute cette foule, quelque chose d'extraordinaire, ce n'est pas assez, quelque chose d'extraordinairement grand vient de s'accomplir. Est-ce tout? Non; tous les esprits sont tournés vers le ciel et croient à une manifestation divine. Dieu semble présent, et tous éprouvent soudain comme un besoin d'adorer. Un mot est prêt à jaillir de toutes les bouches : « Dieu est là ». C'est le mot même de la Bible : « *Dignus Dei est hic;* voilà le doigt, c'est à dire, le puissance de Dieu. » On peut se tromper, et de fait, on se trompe souvent dans cette affirmation; le sentiment qui l'accompagne, n'est pas fondé; mais l'idée générale qui est sous le sentiment et sous l'affirmation, est bien celle que nous venons de dégager : le miracle est pour tous *une manifestation de la Divinité dans une œuvre extraordinaire.*

L'Écriture, qui est un don fait à l'homme et non au philosophe ou au savant, appelle le miracle du nom de *signe*, *signum*, marque ou témoignage authentique de Dieu. L'aveugle né dit de sa guérison miraculeuse : « Comment un pécheur peut-il produire ces *signes?* » (Joan., IX, 16.) Les princes de la synagogue, parlant des miracles du Sauveur, s'écrient : « Cet homme fait beaucoup de signes, *signa*. » (Id., XI, 47.) L'évangéliste dit lui-même : « Jésus fit beaucoup d'autres signes, » (Id., XX, 30.) Ce terme est évidemment d'une signification identique à celle de ce témoignage sensible et extraordinaire de la divinité.

Telle est la notion *claire* du miracle, telle est la notion du miracle dans l'esprit de tous les hommes sensés, antérieurement à toute réflexion scientifique. C'est celle-là et non une autre qu'il faut analyser pour arriver à la notion *distincte* du miracle. Toute analyse dont les résultats ne pourront se ramener à cette notion commune, sera nécessairement défectueuse et ne pourra légitimement entrer dans une étude sur le miracle.

Une première observation sur cette notion y distingue deux éléments, un signe sensible et un signe extraordinaire. Un signe sensible est un phénomène ou un ensemble de phénomènes extérieurs et matériels. Un phénomène intérieur, autrement dit psychologique, est exclusivement connu du sujet où il se produit et qui en a la conscience immédiate : il ne peut donc être un signe. Mais si le miracle est de sa nature un phénomène ou un ensemble de phénomènes sensibles, il s'ensuit qu'il prend place dans les événements du monde matériel et dans l'objet même des sciences physiques, qui, s'il faut en croire plusieurs, supportent de mauvaise grâce cette invasion et s'efforcent même de la repousser.

Ce n'est pas assez que le phénomène soit sensible, il doit être extraordinaire, car il est un témoignage de la présence de Dieu. Les phénomènes ordinaires sont l'œuvre immédiate des agents dont l'ensemble, en y comprenant l'homme, constitue la nature au sein de laquelle notre vie extérieure s'écoule. Or, bien que ces phénomènes soient, à vrai dire, l'œuvre de Dieu non moins que celle des causes secondes, immédiatement ils ne témoignent pas même de sa présence ordinaire. Il faut de la réflexion, de l'étude, une certaine philosophie, pour comprendre que rien ne se fait sans Dieu : la cause suprême est toujours plus ou moins voilée, souvent cachée par la cause immédiate. Mais dès qu'un phénomène se produit dont

la série des agents naturels n'offre pas la raison, il est bien nécessaire de recourir à un agent d'un ordre supérieur; et c'est alors que le bon sens, qui a l'intuition de cette vérité, est forcé de s'écrier : Cette œuvre est vraiment l'œuvre de Dieu lui-même.

Nous touchons ici au point essentiel. C'est là surtout que l'incrédulité a multiplié les sophismes, accumulé les ténèbres. Entrons dans quelques développements indispensables.

III

On dit très fréquemment que le miracle est une dérogation, ou une exception aux lois de la nature. C'est par là que l'on veut expliquer en quoi il est un phénomène extraordinaire. Malheureusement, le terme de *loi*, fort équivoque, embrouille au lieu d'éclaircir la conception qu'il s'agit d'expliquer. Ce n'est pas en effet une de ces idées que l'esprit conçoit pour ainsi dire spontanément, n'ayant besoin pour la saisir que de s'ouvrir à la lumière de l'objet. La réflexion savante, avec son cortège d'observations, de comparaisons, d'abstractions, de synthèses, la compose et la forme. Une opération si compliquée n'est pas la même et ne produit pas les mêmes résultats dans tous les esprits. Donc diversité de conceptions, et, comme le terme est le même, source de discussions interminables et d'erreurs obstinées. Distinguons, la chose est importante, les diverses significations que revêt le mot *loi*.

Au sens propre et primitif, la *loi* est la règle imposée aux agents libres, pour les porter à donner eux-mêmes à leurs déterminations une direction précise; c'est, par rapport à l'homme, la règle obligatoire de ses opérations libres. Ainsi entendue, elle suppose, dans celui qui en est le sujet, la puissance de la connaître, la puissance de la choisir et la puissance de la suivre : elle est à la fois objet de connaissance, motif de volonté et fin d'action. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer ici, c'est qu'elle est règle extérieure d'une force vivante et qu'elle n'est point cette force; l'acte accompli sous la direction de la loi, tire sa réalité, son être, de la force vivante réglée par la loi et volontairement soumise à la loi, et nullement de la loi. La loi des agents libres prend plus spécialement le nom de *loi morale*.

Le terme de *loi* prend un sens bien différent quand on l'applique aux agents privés du domaine indépendant de leurs opérations,

quand il ne s'agit plus que d'une *loi physique*. Ici une règle extrinsèque et objective, dirigeant au moyen de l'intelligence et de la volonté de l'agent, serait évidemment sans vertu. Les opérations de l'agent ne sont pas cependant indéterminées; tout au contraire, l'indétermination serait inintelligible. Ce qui leur donne d'être telles et non pas autres, ce sont les propriétés natives de l'agent. C'est par ses propriétés que l'agent produit ses opérations; on ne conçoit pas même qu'il puisse en être autrement, et, comme ces propriétés ont par nature des caractères, une forme qui les distinguent, il s'ensuit que l'opération qui en résulte a pareillement une forme, des caractères propres. Or, ce rapport des propriétés d'un être avec ses opérations est ce que l'on appelle sa loi. Par où l'on voit que la loi, entendue en ce sens, est une notion purement abstraite, c'est-à-dire une conception par laquelle nous nous représentons la nécessité où est un être capable d'action d'agir conformément à sa nature. La loi physique n'est pas une force, elle est une abstraction; c'est par un dangereux abus de langage que l'on fait de la loi un principe actif de phénomènes. Autant vaudrait, qu'on nous permette ce rapprochement trivial, prétendre que les omelettes se font avec l'idée générale des œufs, car la loi n'est qu'une idée générale. Ce qui opère dans l'agent réel, c'est sa force actuelle, concrète, individuelle; et elle opère de telle façon, non pas en vertu d'une loi générale, mais parce qu'elle a réellement et individuellement telle manière d'être. Les anciens disaient : *Agere sequitur esse*, l' « être est la mesure de l'agir ».

Notons en passant qu'un être peut avoir des propriétés génériques et des propriétés spécifiques aussi bien que des propriétés individuelles, en ce sens qu'on en retrouve de semblables dans des groupes d'êtres que l'on classe par genres et par espèces. Le genre et l'espèce sont des conceptions idéales : de fait il n'existe et ne peut exister que des individus. Les propriétés que l'on appelle génériques ou spécifiques, se révèlent par des opérations semblables dans les groupes génériques et spécifiques. Cette similitude des opérations dans l'espèce et dans le genre constitue la loi des genres et des espèces, laquelle est plus générale et plus abstraite encore que la loi considérée dans les opérations de l'individu, et par conséquent, si l'on peut ainsi dire, plus inefficace encore.

Les sciences naturelles consistent à étudier les lois spécifiques et les lois génériques des êtres matériels, et cette étude a pour

moyen l'observation des phénomènes manifestés dans les individus. C'est par une opération de l'esprit que le savant s'élève du phénomène individuel à la loi individuelle, et de la loi individuelle à la loi générale. Les plus habiles mêmes hésitent à se prononcer sur la raison intime qui rattache les opérations d'un être aux propriétés de sa nature. Il n'est pas facile, par exemple, de découvrir, dans la structure d'un corps quelconque, la loi générale de la chute des graves, ni, dans la structure d'un morceau de soufre, la loi spéciale de ses combinaisons chimiques. Mais personne n'hésite à conclure, sans la moindre crainte d'erreur, du phénomène observé, une capacité de le produire adéquate et naturelle dans un agent simple ou complexe auquel l'expérience l'associe d'une manière consécutive.

La loi physique envisagée comme elle vient de l'être est vraiment positive (1). Mais tout ce qui est fini a un double aspect, le dedans et le dehors, la réalité et la limite; il en est de même pour la loi physique. Envisagée par le dehors, du côté de sa limite, elle devient négative. C'est une loi positive pour tout corps abandonné à lui-même de tomber avec un mouvement uniformément accéléré; c'est une loi négative pour tout corps abandonné à lui-même de ne pas rester immobile, de ne pas prendre une direction quelconque, de ne pas se mouvoir d'un mouvement uniforme. Tout agent créé se trouve nécessairement enfermé dans des bornes étroites au delà desquelles son action ne peut pas plus s'étendre que sa substance. De même que sa substance matérielle remplit positivement un lieu d'une étendue déterminée au delà duquel elle cesse d'être et se trouve comme enfermée par le vide, la négation de son être; de même ses propriétés actives perdent toute énergie, toute efficacité au delà d'une certaine sphère, que sa loi négative lui interdit de dépasser. Un être vivant, par exemple, porte en lui-même le principe qui le fait vivre et la loi suivant laquelle sa vie parcourt son évolution; en cela, tout est positif. Mais il est une limite où ce principe de vie s'épuise totalement : cette limite s'appelle d'un nom tristement familier, la mort; or, c'est une loi négative pour tout être vivant de ne pas revenir à la vie après la mort. Cela ne veut pas dire, ainsi qu'un langage peu mesuré le ferait croire, qu'il y a

(1) On le voit, *positif* est pris ici par nous dans le sens de *réel*. Dans la langue usuelle des philosophes et des théologiens, la loi *positive* est opposée à la loi *essentielle*, celle-ci exprimant les rapports essentiels, celle-là une prescription de la volonté libre du législateur.

quelque part une nécessité inexorable qui empêche à tout jamais le mort de revivre; cela veut dire tout simplement que le mort n'a plus en lui le principe de vie, est privé en lui-même de la puissance de revivre. Telle est la loi négative.

Cette distinction de la loi positive et de la loi négative est fort importante. De l'une à l'autre il y a justement la différence du jour à la nuit. Cependant, à cause de l'identité du nom, on applique à l'une et à l'autre les mêmes raisonnements, en particulier au sujet des miracles, ce qui conduit fatalement à des conclusions fausses. On raisonnerait avec une égale justesse, si, abusant du mot *jour*, qui tantôt représente une durée de vingt-quatre heures et tantôt le temps pendant lequel le soleil est sur l'horizon, l'on disait qu'il fait clair à minuit, par la raison que toutes les heures appartiennent au jour.

On définit assez généralement aujourd'hui la loi parmi les savants : un rapport constant et invariable entre les phénomènes et leurs diverses phases. Cette définition est la simple constatation de ce qui est; elle se tait sur la cause, sur la raison de l'identité spécifique des phénomènes, et de plus elle a le tort d'ajouter un mot qui, au point de vue de l'expérience, est un pur *postulatum* : c'est le mot *invariable*. Il est, en effet, absolument interdit à quiconque n'a d'autre moyen d'information que ses yeux de dire d'une chose qu'elle ne peut pas être autrement : la possibilité dans un sens ou dans l'autre n'est point objet visible. La remarque n'est point oiseuse, parce que c'est précisément sur l'invariabilité de la loi que les incrédules s'appuient pour nier le miracle. D'autre part, la définition des savants s'applique assez bien à la loi positive; mais il est moins facile d'y faire rentrer la loi négative, qui n'a point de phases, étant une simple négation.

En y regardant de près, l'on s'aperçoit que cette définition de la loi est la définition de la fin immédiate, et non de la nature de la loi.

La loi qui régit les agents libres, a pour fin immédiate de produire l'uniformité parmi leurs actes, les mêmes circonstances étant supposées. Si tous remplissaient les intentions du législateur, il est évident que tous s'abstiendraient religieusement de toucher d'aucune sorte au bien d'autrui, que tous diraient scrupuleusement la vérité, que les malheureux seraient toujours charitablement secourus, que tous les droits de tous seraient respectés par tous, en un mot, que, dans les mêmes conjonctures, apparaîtraient avec une précision

mathématique les mêmes actes de vertu. Or qui ne voit que cette uniformité répondrait exactement à la définition de la loi physique en usage parmi les savants? La loi est tout autre : elle précède les actes qu'elle règle; elle n'est pas l'expression de leurs rapports réciproques, mais des rapports qui doivent exister entre ces actes et le rôle imposé aux agents par leur nature ou par le législateur, autrement il faudrait admettre que la transgression de la loi supprime la loi, ce qui est absurde. Les savants confondent l'obligation : en quoi réside l'essence de la loi, avec l'observation de la loi, qui en est un résultat extrinsèque. L'uniformité constante des phénomènes physiques dans les mêmes circonstances est donc le résultat naturel de la loi physique, sa manifestation extérieure, mais n'est pas cette loi.

La loi physique a un autre sens, dont il convient de dire un mot.

IV

Si tout agent physique a par nature sa manière propre d'agir, il ne produit pas par nature ce qu'il est apte à produire. Ses actes sont contingents par rapport à ses propriétés actives; ils n'entrent dans la réalité que grâce à certain concours déterminé de circonstances également contingentes. Par où l'on voit qu'éternellement rien ne se produira dans le monde physique, si une cause d'un autre ordre, c'est-à-dire maîtresse de ses déterminations, ne donne d'abord le branle aux premières conditions déterminantes. Mais cette réflexion n'est pas de notre sujet.

Les divers êtres de la nature n'ont pas une existence indépendante. Les lignes qu'ils suivent daus leur évolution ne sont point parallèles, comme celle des atomes de Démocrite; elles se coupent de mille manières et sous toute sorte d'angles. Le réseau qu'elles forment ainsi, semblerait devoir être infiniment compliqué, confus et inextricable. Il n'en est rien cependant. L'observation démontre que les centres de concours s'harmonisent entre eux. Ce sont ces phénomènes complexes dont la belle ordonnance remplit d'admiration l'homme simple et le savant, quand ils considèrent, chacun à sa manière, quelque coin de l'univers. La succession des jours et des nuits, des saisons, des années; les phases diverses de la vie végétale et de la vie animale, la naissance, la croissance et la mort, l'harmonisation des règnes et même des espèces, de telle sorte que le phénomène nécessaire et même seulement utile arrive exactement et par

des voies inexplicables à point nommé, sont des exemples généraux de l'ordonnance dont nous voulons parler ici. Or on a donné le nom de *loi* à ces successions diverses de phénomènes ordonnés : on dit la loi de la succession du jour et de la nuit, la loi de la succession des saisons, la loi des produits végétaux, la loi des naissances, etc. Mais le sens du mot perd ici sa rigueur, comme un instant de réflexion le démontre. La loi d'un arbre fruitier est de porter des fruits : qui oserait assurer que tel arbre de son jardin sera l'année prochaine fidèle à cette loi? La loi du printemps est de ramener les fleurs : peut-on sur cette loi prédire avec certitude la qualité et la quantité d'une récolte? L'apparition de tel ou tel phénomène, ou même de tel groupe de phénomènes, dans l'ordre historique du monde, est extrêmement aléatoire. Rien par conséquent ne semble la rendre nécessaire. Loin de là, nous savons que des séries entières ont pris naissance sans antécédent analogue, que d'autres ont disparu sans laisser d'autres traces que des débris : preuve évidente que la loi dont il est ici question, est d'une extrême flexibilité. La constance même du mouvement des astres, qui fait partie de cette loi, n'a rien d'absolu, et tout le monde convient que si le lever du soleil est excessivement probable demain, après-demain et les jours suivants, cela n'est pas d'une certitude indubitable. On prévoit même un avenir où l'ordre du système solaire sera bouleversé. La vérité est que l'ordre historique des phénomènes groupés est un fait d'observation pure, et que la raison adéquate de leur succession est au-dessus de la portée de nos faibles esprits : l'induction est toujours ici plus ou moins conjecturale, hasardée.

Il faut bien distinguer entre l'ordre des phénomènes et la cause de ces phénomènes. Cette cause, quand il s'agit du monde physique, prend le nom de force. Dans ces dernières années, une théorie scientifique a été conçue, en vertu de laquelle la force qui engendre les divers phénomènes de l'univers, reste constante, non pas en elle-même, car la science n'a pas le moyen d'observer et de mesurer la force en elle-même, mais dans ses deux manifestations les plus générales, qu'on appelle l'*énergie actuelle* et l'*énergie potentielle*. On admet, sur preuves plausibles, que la somme de ces deux énergies ne varie pas. Nous n'avons pas à expliquer ici ce que cela veut dire. Quelle qu'en soit la signification, l'observation, autorité devant laquelle les plus savantes théories doivent courber la tête, l'observation nous montre la plus grande flexibilité dans la succession des

phénomènes engendrés par cette puissance constante : l'histoire du monde matériel en offre mille témoignages. La théorie est absolument muette sur la cause qui donne au jeu de l'énergie telle forme plutôt que telle autre, qui en tire, par exemple, un mastodonte, puis en détruit la race, un rhizopode, et en conserve indéfiniment la postérité. Le monde tout entier pouvait être ordonné de mille et mille manières différentes, sans que la somme des énergies initiales eût éprouvé le moindre changement. La constance de ce principe physique n'imprime donc point à la loi de succession des phénomènes, à l'ordre général ou particulier du monde, l'invariabilité. C'est tout ce que nous voulons établir en ce moment, afin de bien préciser le sens du mot *loi*, pris dans cette acception générale, où elle est à peu près synonyme d'*ordre physique*.

V

L'ordre physique n'est pas tout dans l'univers, il faut surtout tenir compte de l'ordre moral.

L'homme, par sa nature physique, fait partie du règne minéral, du règne végétal et du règne animal ; il y plonge ses racines et en subit toutes les lois. Mais il a de plus sa nature propre, sa nature d'homme, constituée par sa raison et sa volonté libre ; ces facultés et leurs actes l'élèvent au-dessus des trois règnes, l'introduisent dans le monde moral. Dans ce monde supérieur comme dans le monde physique, il y a deux choses à considérer : la loi proprement dite et l'ordre des phénomènes, qu'on appelle aussi loi par analogie. La loi proprement dite est, pour l'homme comme pour les natures inférieures, la règle qui détermine les rapports des propriétés actives et de leurs actes ; mais l'agent humain, et c'est en cela qu'il se distingue des autres agents de ce monde, reste essentiellement libre de suivre la règle ou de s'en écarter, d'observer ou de violer sa loi. La loi de l'homme est très précise en tant que règle, très rigoureuse en tant qu'obligation, mais très fragile en tant qu'observation : les actes produits par les agents soumis à la loi morale, sont tous des actes libres. L'ordre qui fait concourir tous les actes libres et leurs circonstances plus ou moins prochaines vers un terme commun, est l'ordre moral.

Maintenant, il est bien sûr que le monde physique et le monde moral se compénètrent l'un l'autre, quoique en proportions diffé-

rentes. Le monde moral comprend les actes humains, leurs rapports, leurs principes et leurs conséquences. L'acte humain a pour base première la connaissance rationnelle : c'est par la formation de son intelligence et de sa raison que l'homme devient capable de vie morale. Or la formation de cette haute faculté n'a lieu que grâce au concours assidu et universel du monde physique. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des arguments compliqués pour le démontrer. Un homme privé des sens extérieurs est réduit à l'impuissance la plus radicale d'acquérir la moindre notion; s'il conserve la vie de la brute, il reste idiot toute sa vie; son intelligence est comme un germe stérilisé. Mais en somme, que sont les sens dont l'exercice est à ce point indispensable? Des moyens par lesquels le monde matériel se manifeste à l'esprit, en agissant sur lui par le système nerveux convenablement adapté. Il y a un tel rapport entre les phénomènes de l'univers et notre esprit, que certains philosophes se sont crus autorisés à confondre le monde avec nos sensations. Toujours est-il que la lumière avec ses nuances innombrables, le son avec toutes ses tonalités, l'étendue tactile et ses variations infinies de forme et de résistance, c'est-à-dire l'ensemble des choses matérielles et leurs événements, sont le principe extérieur et essentiel de l'évolution de l'intelligence, et par conséquent de la volonté, la condition universelle et fondamentale de notre vie intellectuelle et morale, de telle sorte qu'on pourrait définir, non sans vérité, l'homme : une intelligence soudée au monde, dans ses opérations. Supprimez l'univers matériel, l'homme n'est plus l'homme; à peine aurait-il un rang dans l'ordre des êtres. C'est ainsi que l'univers est fait pour l'homme, et que l'homme est le centre de l'univers.

De prétendus philosophes, en cela simples bouffons, se moquent de tout cœur de cette doctrine qui fait de l'homme le roi de la création. Ils y trouvent une foule de motifs de gaieté : entre autres, la condition de ce roi, qui mange ses sujets, il est vrai, mais qui en est mangé à son tour, est, depuis Celse, un texte d'inépuisables plaisanteries. Ces gens d'esprit ne comprennent pas que l'animal mange l'animal et ne peut manger l'homme. En tant qu'il est minéral, végétal et animal, l'homme est soumis à tous les inconvénients de sa triple nature inférieure : il se brise en tombant d'un peu haut, il maigrit et meurt s'il ne mange pas, l'intempérie le tue s'il ne se met à l'abri. A ce triple point de vue, il n'est pas plus le roi de la création que tout autre animal, végétal ou minéral. C'est

dans son humanité, dans son être supérieur, dans sa nature raisonnable, que réside sa souveraineté. L'homme, c'est la faculté vivante du vrai et du bien ; cet homme-là n'est pas mangé et il ne mange pas. C'est vers lui que l'univers converge pour le servir ; c'est lui qui dispose d'une manière admirable, non pas de l'univers, mais de parties importantes de l'univers. La surface de la terre, par exemple, est tout autre qu'elle ne serait si elle avait été abandonnée à l'action des forces brutes des trois règnes. L'action de l'univers sur l'homme par le moyen des sens est incomparablement plus grande et plus universelle : l'homme sert infiniment moins qu'il n'est servi, ainsi qu'il convient à un souverain. Qu'on ne dise pas que l'animal a aussi des sens qui mettent l'univers à son service. Les sens de l'animal sont subordonnés à des facultés instinctives d'une étroitesse extrême ; ils ne sont pas destinés à seconder l'évolution d'une faculté qui est capable de l'infini, et qui trouve dans cette capacité l'indépendance universelle, l'un des attributs les plus indispensables de la souveraineté.

Telle est la compénétration réciproque du monde physique et du monde moral : la simple observation suffit à mettre ce fait hors de doute. Or, quiconque admet le dogme de la création, admet, par cela même, que ce qui est, est précisément ce qu'ont ordonné la sagesse et la volonté de Dieu. Le monde physique a donc, dans sa destination, de servir le monde moral. Nous ne voulons pas examiner maintenant si cette fin suffit à expliquer l'existence du monde physique. Elle est incontestable, c'est tout ce que nous avons besoin de signaler (1). Par conséquent, lorsqu'en parlant de l'ordre du monde, on se restreint à l'ordre physique, ce qui se répète à chaque instant parmi les savants, parmi les philosophes et même parmi les théologiens, l'on se place à un point de vue incomplet et par conséquent faux, c'est-à-dire très dangereux. L'ordre total de l'univers comprend à la fois l'ordre physique et l'ordre moral, celui-ci étant le terme de celui-là. Ceci est un point d'une importance extrême, que nous prions le lecteur de ne pas oublier.

(1) « Le monde créé pour l'homme est gouverné par deux sortes de lois : les unes regissent le monde physique ; les autres, le monde moral. Ces deux sortes de lois ont une même fin : la perpétuelle harmonie de la création ; elles ont aussi entre elles une corrélation nécessaire, car le monde physique et le monde moral sont faits l'un pour l'autre. » (Blainville, cité par le docteur C. James, *Moïse et Darwin*, p. 375.)

VI

Mais revenons au miracle, dont il s'agit de bien préciser la notion. Nous avons dit qu'il est une manifestation de Dieu par un phénomène sensible. C'est ainsi que l'esprit humain le conçoit, antérieurement à toute réflexion scientifique; c'est ainsi que le considèrent les théologiens, dont le plus grand répète que Dieu seul peut faire de vrais miracles; *Deus solus potest per se facere vera miracula.* (*Sum. Theol.*, *passim.*) Le miracle doit donc porter en caractères évidents, saisissants même, les preuves de sa haute origine. Or quelle est la marque incommunicable de l'œuvre divine? La production d'un effet réel indépendamment de l'efficacité de toute cause seconde. Il est évident, en effet, que rien de réel n'entre dans l'existence sans y être projeté par une cause réelle et au moins adéquate, et que, les causes secondes étant écartées, la cause première apparaît invinciblement comme le principe immédiat de la réalité nouvelle. Une seule condition est ici requise : c'est la constatation, dans le cas donné, de l'inaction de toutes les causes secondes. Nous verrons plus loin que cette condition se remplit avec la plus grande facilité. Retenons seulement ici que le miracle est une œuvre sensible, qui a Dieu pour auteur et qui porte la marque manifeste de son origine.

On introduit fréquemment dans la défininition du miracle des termes qui sont l'occasion de malentendus très fâcheux et le prétexte de beaucoup d'objections. Ainsi, le miracle étant une œuvre que les agents naturels ne peuvent produire, on dit qu'il est une dérogation aux lois de la nature, où tout est produit par les agents naturels. Or cette expression présente d'abord un sens qui, pris en toute rigueur, devient absolument faux.

Empruntée à la langue des jurisconsultes, la *dérogation* désigne proprement l'acte du législateur qui rend, à quelques agents libres soumis à son autorité, la faculté de faire ou de ne faire pas certains actes particuliers prohibés ou ordonnés par une loi générale. Le terme de cette disposition exceptionnelle, de cet acte législatif, est avant tout l'agent soumis à la loi, lequel est délié pour un ou plusieurs cas particuliers. Il faut donc, si l'on transporte cette expression aux lois du monde physique, l'appliquer aux agents physiques en tant que termes de l'acte du législateur qui pose acciden-

tellement une limite à sa loi. Mais aussitôt elle n'a plus de sens.

La loi physique, en effet, nous l'avons dit, a un double aspect : elle est positive et elle est négative. La dérogation à la loi positive d'abord serait, pour nous en tenir à l'exacte valeur du langage et pour appliquer la définition que nous venons de rappeler, la faculté rendue à un agent physique particulier de faire ou de ne faire pas ce à quoi il était obligé en vertu de la loi générale. Qu'est-ce que cela peut signifier ici? Les agents physiques sont des causes brutales qui ne sont pas obligées, mais bien invinciblement déterminées et dont les opérations ne se produisent et ne peuvent se produire qu'à la condition essentielle d'être contraintes par une force extrinsèque. Abandonnées à elles-mêmes, elles seront éternellement inertes. Par conséquent, leur rendre leur indépendance, c'est les faire rentrer dans leur inertie essentielle : la dérogation entendue en ce sens ne produirait donc rien, serait un principe de néant. En outre, on ne rend qu'à celui qui est capable de posséder et qui de fait a possédé : la vie peut être rendue à un mort, elle ne peut l'être à une pierre. Est-ce que l'agent physique possédait son indépendance antérieurement à la loi positive? Il n'y a pas d'antériorité à l'égard d'une règle qui n'est que l'expression même de la nature d'un être.

Quant à la loi négative, la dérogation n'offre pas un sens plus raisonnable. Ce ne serait en effet que la faculté de sortir, pour un ou plusieurs cas donnés, des limites imposées à toute l'espèce. Mais à quoi bon une telle faculté légale? L'agent favorisé de la sorte se trouvera exactement dans la même condition à l'égard du résultat à obtenir, que l'agent maintenu le plus rigoureusement sous la loi. Il faut à tout prix qu'il reçoive des puissances une force et une impulsion nouvelles, et tout cela par un acte positif du Créateur, sans quoi il n'en sera pas moins retenu dans l'inertie : car, avant d'agir, il faut avoir la puissance positive d'agir. Ce serait évidemment perdre sa peine que d'autoriser un homme à prendre la lune avec les dents, si l'on n'ajoutait rien à sa taille. La dérogation à la loi négative aurait tout juste la même efficacité.

Mais, dira-t-on peut-être, le miracle consiste dans l'addition de forces nouvelles à une cause seconde, ou dans la soustraction d'une partie de celles qu'elle possède par nature. Or cela est une dérogation, car il est dans la loi d'un être d'avoir par nature telle ou telle mesure déterminée de forces, à laquelle rien ne peut naturellement

être ajouté ou soustrait. A cela nous répondons : Que Dieu puisse agir de la sorte, nous nous gardons bien de le méconnaître. Mais nous refusons de voir en cela une dérogation, car la dérogation suppose une loi ; et les êtres possèdent leurs propriétés constitutives en vertu de leur essence et de leur nature, et non en vertu d'une loi. Par un abus étrange de langage, on a donné le nom de loi aux décrets de la puissance créatrice qui ont un objet général, soit de coexistence, soit de succession ; et, résumant cette pensée dans une maxime concise, on a dit de Dieu : *Semel jussit, semper paret*. Voilà bien, si l'on ne considère que la formule, la loi et l'observation de la loi. Mais rien n'est plus faux : le souverain législateur n'est et ne peut être soumis à aucune loi.

Il est parfaitement vrai qu'il a décrété une fois pour toutes, par un seul acte de sa volonté, tous les événements dont il veut être la cause immédiate, et qu'il accomplit invariablement dans le temps ce qu'il a décrété dans l'éternité. Mais il faut plus que de la hardiesse, il faut de la sottise pour oser marquer les limites de ce décret, pour dire avec rigueur ce qu'il enferme et ce qu'il n'enferme pas. Ce n'est donc point faire preuve de sagesse que de qualifier le miracle de dérogation aux décrets divins. Le miracle est à sa place dans les décrets du Créateur exactement comme les événements les moins miraculeux. Le contraire n'ayant jamais été décrété, le miracle ne saurait être une dérogation au décret qui n'existe pas.

Nous avons dit que la loi est souvent prise dans un sens très impropre pour signifier l'ordre, le cours naturel des choses. N'est-ce pas à la loi entendue de la sorte que le miracle est une dérogation? Si l'on change le sens du mot *loi*, il est évident que le mot *dérogation*, qui s'entend par rapport à la loi, devra pareillement changer de signification. Le premier étant pris pour signifier le cours de la nature, rien n'empêche d'employer l'autre pour désigner une exception à ce cours, un événement qui se produit en dehors de ses limites.

Nous avons dit précédemment que le cours de la nature a deux significations bien différentes : ou bien c'est la simple distribution historique dans le temps des événements qui se succèdent, abstraction faite de leur dépendance réciproque : ou bien c'est la série des événements enchaînés par le rapport réel et concret de la cause à l'effet. Dans le premier cas, la dérogation ne peut signifier

que le nouveau, l'extraordinaire; et le nouveau, l'extraordinaire prend place dans le courant historique au même titre que le fait le plus commun. Dans le second cas, l'on peut supposer que la chaîne s'ouvre pour recevoir un anneau dont la raison n'est pas dans l'anneau qui précède : ce serait alors une véritable exception, une modification de la loi en un point particulier de son application; c'est en ce sens que le terme de *dérogation* se rapprocherait le plus de son sens propre. Mais l'on peut supposer aussi que l'événement merveilleux, comme nous l'expliquerons ailleurs, utilise seulement la quantité d'énergie qui anime l'univers physique sans y rien ajouter ou soustraire; l'on peut supposer aussi que cet événement se produise en dehors du système des faits mécaniquement enchaînés : il n'y aurait alors aucune dérogation au cours des choses, puisque la succession des événements, mécaniquement subordonnés, n'en serait modifié d'aucune sorte.

Il est à propos de rappeler ici un passage de la *Cité de Dieu* (lib. XXI, c. VIII). « Nous disons de tous les miracles qu'ils sont contre la nature; or cela n'est pas. Comment en effet serait contre nature ce qui est produit par la volonté de Dieu, puisque la volonté de ce Créateur souverain est ce qui constitue la nature de toute chose créée? Le miracle ne va donc point contre la nature, mais contre ce que nous connaissons de la nature. » En d'autres termes, le miracle est de même ordre que l'acte créateur, une opération immédiate de la puissance divine. Or la création ne saurait déroger à aucune loi, ni se trouver en opposition avec la nature : car rien ne déroge et rien ne s'oppose à ce qui n'est pas; et, à coup sûr, avant la création de la nature et l'établissement de la loi, il n'y a ni nature ni loi. Le miracle, sans doute, par rapport à nous, vient après la nature et après la loi; mais, pour Dieu, dont il est l'œuvre immédiate, il est en dehors de la nature et de la loi : car, où les causes secondes n'ont point de part, la loi et la nature des causes secondes n'ont également aucun rôle à remplir.

On voit par là combien a peu de sens la définition du miracle donné par Hume : « Un miracle, écrit le philosophe anglais, est défini exactement une transgression de quelque loi de la nature, par une volonté particulière de Dieu. » La transgression de la loi par la volonté de celui dont la volonté fait la loi, est une idée extravagante. Si l'on appelait le néant une loi, et la création, qui est la production des êtres du sein du néant, une transgression de

cette loi, on emploierait une langue tout juste aussi sensée que celle dont Hume s'est servi pour définir le miracle : car le miracle tire l'être, substance ou mode, du néant, exactement comme la création : *Vocat ea quæ non sunt.*

On a dit encore que le miracle est une *suspension* des lois de la nature. Parole malheureuse, dont les savants se scandalisent profondément. La loi qui est suspendue par le miracle, n'est pas autre chose que ce que nous avons appelé la loi négative; et la loi négative se confond exactement avec le néant, qui est la limite de ce qui est, du positif. Du reste, *suspension* et *dérogation* sont des expressions équivalentes dans la question qui nous occupe, c'est-à-dire, également impropres.

Après ces diverses considérations, nous nous croyons autorisé à définir le miracle : *une manifestation de Dieu par une œuvre sensible que nul agent créé ne peut produire.* C'est la notion claire du miracle, telle que nous l'avons présentée d'abord, devenue distincte. Le miracle, avons-nous dit, de l'avis de tout homme de sens et antérieurement à toute analyse scientifique ou philosophique, est une manifestation de Dieu dans une œuvre sensible extraordinaire. En analysant avec soin l'idée d'*œuvre extraordinaire*, nous avons constaté que, si l'on n'y prend garde, la notion de *loi* et de *nature* dont on a l'habitude de se servir ici, fait très facilement dévier de l'idée claire dans l'idée confuse, d'où le passage à l'idée fausse est extrêmement glissant. Il est très ordinaire qu'en cette matière les esprits les mieux doués, nous en rencontrerons plus tard des exemples, se laissent abuser par des conceptions équivoques et mal définies. Il nous semble que la notion claire, qui a été l'objet de notre étude, n'a rien perdu de sa clarté sous notre analyse; ses éléments, plus distincts, ont gagné en précision sans amoindrir sa vérité.

Encore un mot pour achever notre explication. *Ordinaire* se prend en deux sens assez différents. *Ordinaire* vient d'*ordre*, et désigne par conséquent, au moins par étymologie, ce qui appartient à l'ordre, ce qui fait partie d'une série, d'un ensemble ordonné : c'est primitivement là le sens propre et rigoureux de ce mot. Mais, comme l'ordre ramène fréquemment les mêmes choses, *ordinaire* est devenu synonyme de ce qui arrive fréquemment, journellement, à des périodes marquées, bien que la fréquence soit au fond accidentelle et n'ait rien d'ordonné. L'*extraordinaire* s'explique par

l'*ordinaire*. Nous avons dit que le miracle est une manifestation extraordinaire : est-ce rigoureusement vrai? La question a plus d'à-propos qu'elle ne semble en avoir.

Le miracle appartient à la fois au monde physique et au monde moral : il appartient au monde physique, parce qu'il est un phénomène physique; il appartient au monde moral, parce qu'il est une manifestation, et que toute manifestation est destinée à des êtres doués de la faculté de connaître, par qui le monde moral est constitué. Or, en tant qu'il appartient au monde physique, le miracle est de tout point extraordinaire : il ne fait point partie de la série des événements ordonnés dans cette sphère, le jeu naturel et continu des causes secondes ne l'engendre pas, et son nom seul prouve qu'il est loin d'arriver journellement ni même à des périodes plus éloignées. Si le monde physique ne l'exclut pas, il n'a rien en lui qui l'appelle : les déistes n'ont pas absolument tort quand ils soutiennent que la machine du monde n'a besoin ni d'être réparée ni même retouchée par son auteur. Nous faisons abstraction ici, bien entendu, de l'évolution progressive de ce monde : car, la science même le démontre, il est des périodes où l'apparition de certaines catégories d'êtres est absolument inexplicable, c'est-à-dire impossible, sans une nouvelle intervention de la puissance créatrice. Sauf à ces grandes époques, qui marquent proprement les origines, le monde physique n'appelle point l'action immédiate de Dieu, et le miracle est vraiment extraordinaire par rapport à cet ordre inférieur.

Mais il en est autrement à l'égard du monde moral. Le miracle y est extraordinaire en ce sens qu'il n'y est pas journalier, fréquent. Si nous prenons les mots dans toute leur rigueur, c'est le contraire qu'il faudra dire. Le miracle joue un rôle essentiel, prévu, ordonné, dans le monde moral : il y est donc vraiment ordinaire. On conçoit très bien, en effet, que le miracle serve à l'éducation religieuse de l'homme. Comme cette éducation, moyen indispensable pour conduire l'homme à sa fin, est son principal besoin, le miracle, dont l'efficacité à cet égard ne saurait être révoquée en doute, peut très bien avoir été choisi par l'auteur de toutes choses pour remplir ce rôle important dans le monde moral. Dans ce cas, le miracle entrerait dans le plan divin, non pas accidentellement et par contre-coup, mais principalement et essentiellement; un événement extraordinaire dans le monde physique serait, par cela même qu'il

est extraordinaire dans le monde physique, ordinaire, c'est-à-dire ordonné *a priori* dans le monde moral. De fait, l'histoire le prouve surabondamment, l'homme n'est sérieusement religieux que par la religion positive, c'est-à-dire révélée. La religion naturelle, celle de certains philosophes, est une exception sans valeur, d'une rareté extrême, infiniment peu ordinaire. Or la religion révélée est une religion essentiellement miraculeuse. Le miracle n'est donc pas plus extraordinaire dans le monde moral que la religion. Il est, avec la religion, la clef de voûte de tout l'édifice.

J. DE BONNIOT, *S. J.*

M. LÉON GAMBETTA[1]

Un matin, l'on apprend qu'en exécutant ses ordres télégraphiques, notre armée a été coupée en deux.

— Tant mieux! s'écrie-t-il, toujours gai et de bonne composition, tant mieux! cela nous fera deux armées! » Je ne parle que pour mémoire des légendaires souliers de carton, vareuses de pâte, fusils hors d'usage, fournitures de l'ami Ferrand, du désastreux quiproquo des deux Épinay, du cabinet noir (2), de l'atteinte directe portée au suffrage universel, « aux droits imprescriptibles du peuple souverain », par la dissolution des conseils généraux et par le refus tenace de convoquer une Assemblée nationale. Puis quel absolu mépris de la liberté de la presse et de la liberté individuelle! C'était le délire du despotisme (3). Un homme qui, onze années auparavant n'était pas Français, créait maintenant des citoyens français; ce républicain créait même des nobles (4), et correspondait avec les rois, les assurant, lui qui était athée, qu'il priait Dieu de les avoir en sa sainte et digne garde (5). Il y avait de quoi mourir de rire; mais on mourait d'autre chose en ce temps-là. Quel républicain n'a pas stigmatisé cette période lugubrement bouffonne? C'est Lanfrey,

(1) Voir la *Revue* du 15 février 1882.

(2) « Ministère de la guerre. — M. Dutré, *prévôt civil* attaché à la place de la résidence du gouvernement, est autorisé à requérir, à la poste, *la délivrance de* TOUTE LETTRE *dont il indiquera le destinataire*. — Tours, le 29 novembre 1870. Le ministre de l'intérieur et de la guerre. *Signé :* LÉON GAMBETTA. » — Et les républicains reprochaient à l'empire « le cabinet noir, la saisie des lettres, la violation du secret des correspondances. » O comédie politique!

(3) Le préfet de Lot-et-Garonne avait demandé à M. Gambetta « s'il devait saisir le journal *la Situation*, dont il avait vu le n° 1. » Voici quelle fut la réponse étourdissante du dictateur *in extremis :* « Bordeaux, 29 janvier 1871, 8 heures 25 soir. — Intérieur à préfet de Lot-et-Garonne, Agen. *Saisissez le journal, l'abonné, le porteur et le destinataire :* car il y a égale culpabilité. *Signé :* LÉON GAMBETTA. »

(4) Par ordre de M. Gambetta, M. Wieczflinski, sujet russe, fut porté sur les listes électorales sous le nom d'« Auguste *de* Serres ».

(5) Lettre au roi Alphonse XII, en réponse à la notification de son avènement au trône des Espagnes.

qui cloue au pilori de l'histoire la « dictature de l'incapacité » : « *On* a détruit, disait-il, la confiance du soldat par des destitutions sans motifs. *On* a fait des chefs d'armée avec des journalistes de troisième ordre. *On* a livré nos emprunts aux aventuriers de la finance. *On* a confié des fonctions de la plus haute importance à des bohèmes politiques, qui parlent du matin au soir de faire des pactes avec la mort, et qui n'ont fait des pactes qu'avec leurs appointements. »

M. Pascal Duprat criait au dictateur infatué :

« Si, sous la Convention, que vous citez quelquefois, un homme s'était levé et avait dit à l'Assemblée : Retirez-vous... j'ai besoin d'être seul pour sauver la patrie! la Convention, indignée de cette outrecuidance, aurait, selon les procédés du temps, envoyé cet homme à la guillotine. »

M Francisque Sarcey écumait de mépris :

« Il y eut du bohème dans le sans-gêne avec lequel il bouscula l'administration du pays et le bouleversa tout entier. On n'a pas impunément traversé dix ans d'estaminet; on traîne à son pied quelques débris des habitudes par où l'on a passé, et derrière soi, si l'on est un peu bon enfant, la meute des polissons avec qui l'on a bu. Ce qui surnage encore en ce curieux mélange de Talleyrand et de *Pipe-en-Bois*, c'est le goût de la politique; une politique toute pleine de manèges et d'intrigues, cheminant par d'obscurs et tortueux souterrains (1). »

« Le pays vous maudira, lui criait M. Emile de Girardin, et ce sera justice! »

M. Wilson disait à l'Assemblée nationale :

« M. le ministre vient de dégager complètement la responsabilité du gouvernement de Paris, mais il n'a nullement dégagé la responsabilité du gouvernement de Bordeaux... J'insiste auprès de l'Assemblée pour que la conduite du ministre de l'intérieur de Bordeaux soit flétrie comme elle le mérite. Je demande l'enquête... Elle amènera la flétrissure. »

M. Thiers, non moins sévère, disait à la même Assemblée :

«... Les hommes du 4 septembre ont eu, à mes yeux, un tort : celui d'avoir prolongé la guerre *au-delà de l'intérêt bien évident du pays*... Ils se sont trompés, gravement trompés: ils ont prolongé la défense au-delà de toute raison, ils ont employé les moyens les

(1) Le *Drapeau tricolore*, n° du 13 mai 1871.

plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque, dans aucune guerre. Oui, nous étions tous révoltés contre cette politique de *fous furieux*, qui mettait la France dans le plus grand péril. Pour continuer *cette politique insensée*, on avait l'audace de vouloir ôter au pays l'exercice de ses droits : on ne voulait pas qu'il y eût une Assemblée. Pour moi, j'ai lutté, autant qu'on le pouvait, à Tours et à Bordeaux, contre cette prétention *antinationale*, *atroce par ses résultats*, *arrogante*, *insolente*, de vouloir, à quelques-uns qu'on était, se substituer à tous, contre la France elle-même, quand il s'agissait de son salut !... L'Assemblée a été convoquée. Alors vous avez songé à une seule chose, à enlever le pouvoir aux hommes *aveuglés*, aux *despotes* qui prétendaient retenir la France dans leurs mains !... »

Que ne puis-je reproduire en entier les lettres indignées de Georges Sand :

« On s'agite démesurément, on n'avance pas, ou les résultats obtenus sont reconnus tout à coup désastreux. L'action du gouvernement ressemble à l'ordre qui serait donné à tout un peuple de passer à la fois sur le même point : la foule s'entasse, s'étouffe, s'écrase, en attendant que le pont s'effondre... Quels conseils a donc pris ce jeune orateur, qui s'est imaginé apparemment, un beau matin, être le général Bonaparte ? On a lieu de craindre qu'il ne soit que Napoléon IV... Un homme sans lassitude et sans scrupule dispose de la France... Il est jeune, sans expérience, sans aucune science politique ou militaire : l'activité ne supplée pas à la science de l'organisation... Toutes les mesures prises par lui sont la preuve d'un manque de jugement qui fait avorter ses efforts et ses intentions... Il y a un parti Gambetta, et ceci est la plus douloureuse critique qu'on puisse faire d'une dictature qui n'a réussi qu'à se constituer un parti très restreint, quand il fallait obtenir l'adhésion d'un peuple... Je donnerais beaucoup pour être sûre que le dictateur a donné sa démission. Je commençais à le haïr pour avoir fait tant souffrir et mourir inutilement. Ses adorateurs m'irritaient en me répétant qu'il nous a sauvé l'honneur. *Notre honneur se serait fort bien sauvé sans lui.* La France n'est pas si lâche qu'il lui faille avoir un professeur de courage et de dévouement devant l'ennemi. Tous les partis ont eu des héros dans cette guerre, tous les contingents ont fourni des martyrs. Nous avons bien le droit de maudire celui qui s'est présenté comme capable de nous mener à la victoire,

et qui ne nous a menés qu'au désespoir. Nous avions le droit de lui demander un peu de génie, il n'a même pas eu de bon sens. »

Cette dictature de malheur, durant laquelle M. Gambetta fit l'impossible et ne fit pas le possible, fut couronnée par les décrets d'inéligibilité, autre atteinte outrageante au droit de la nation, et par la menace d'une guerre civile. Le dictateur refusait de se démettre ou de se soumettre aux décisions du gouvernement de Paris, et M. Hérold lui-même qualifia cette résistance « d'acte malhonnête ». M. Jules Simon fut envoyé à Bordeaux pour museler le fauve ; « que faire contre un fou furieux, surtout lorsqu'il est le plus fort ? (1) » Mais M. Jules Simon fut le plus fin. « Rappelez-vous bien ceci, Gambetta, avait dit le faux prophète Grévy, avec tout votre talent et votre mauvaise éducation révolutionnaire, vous finirez, comme un charlatan, dans la peau d'un factieux. » M. Gambetta se soumit et se démit. Il reprit pour son compte le mot du grand Roi : « Il n'y a plus de Pyrénées ! » Mais, au moment de boucler sa valise, se voyant désavoué par le pays, bafoué par M. Jules Simon, contraint d'abdiquer sa funeste dictature devant l'horreur et le dégoût universels, il fut pris d'un accès de rage épileptique et de folie frénétique qui fit craindre un instant pour sa vie, ou tout au moins pour sa raison ; il rugissait, écumait, se roulait sur le parquet, se tordait, lançant d'homériques imprécations contre M. Simon, contre M. Favre, contre M. Thiers, contre les électeurs, contre le pays ; pauvre Rabagas, quel écroulement ! Le mot de la situation, le mot de la fin fut une *coquille* exquise d'une feuille de son bord : « M. Léon Gambetta est parti hier pour Saint-Sébastien : les *farces* humaines ont leurs limites. »

VIII

Après la déroute du 16 mai, dans son parlement violemment expurgé, M. Gambetta voulut faire constater « l'illégalité de crédits supplémentaires », ouverts par le gouvernement du maréchal pendant la période de dissolution. Le ci-devant dictateur qui n'avait pas rendu, qui ne rendit jamais ses comptes, lui qui avait poussé le mépris de toute règle jusqu'à attribuer à un préfet une indemnité sur la « Caisse des mœurs », — M. Gambetta arguant d'illégalité des crédits quelconques ! O la comique audace !

Je suis de ceux qui inclinent à admettre qu'il n'ait point person-

(1) Juvénal, satire 3.

nellement bénéficié de son omnipotence, encore qu'il eût le tort grave d'avoir, envers et contre tous, patronné un Ferrand ; mais la conscience est surprise de ce qu'il n'ait été fait aucune réponse à cette déclaration de l'honorable M. Pouyer-Quertier : « Il est indispensable, pour dresser le budget, d'avoir la justification des marchés passés par la délégation de Bordeaux. Sur des marchés s'élevant à 575 millions, il m'a été impossible de trouver la justification *pour plus de* 150 *millions* (1). » Aucune réponse, non plus, à cette objurgation précise de M. Emile de Girardin : « Messieurs de la minorité du Corps législatif, qui, le 4 septembre, avez pris en main les destinées de la France, qu'en avez-vous fait ? Du 4 septembre 1870 au 8 février 1871, vous avez exercé pleinement la dictature pendant cinq mois : l'heure a sonné des comptes à rendre. Rendez compte de toutes les sommes que vous avez follement dépensées. »

En 1873, M. Gambetta était au château de Lesnevar, chez l'ex-fournisseur Ferrand, lorsque celui-ci fut mis en état d'arrestation. Pourtant l'ex-dictateur disait ne pas connaître cet homme, encore que M. Dumoustier de Frédilly, directeur du commerce, et M. Girard, sous-directeur, déclarassent qu'il leur avait été « imposé par M. Gambetta ». Et M. Davy, commissionnaire, déposait en ces termes devant le juge d'instruction : « Personne n'ignore que M. R... a présenté Ferrand à M. Gambetta, et lui a fait obtenir la mission qui avait été confiée à Barthélemy. La voix publique a accusé Ferrand d'avoir partagé ses bénéfices avec ces messieurs, mais je ne puis rien dire à cet égard ; je pense, quant à moi, que les bénéfices de Ferrand ont été considérables, je les chiffre à plusieurs millions, mais je n'ai aucun élément qui me permette de préciser le chiffre. Je l'apprécie par la différence de ses prix d'acquisition avec ceux payés par l'Etat ; j'ai vu les factures fournies par Ferrand au ministère, et je connais le prix que valaient les denrées qu'il achetait. »

M. Gambetta n'opposa que le silence du dédain à des imputations si durement injurieuses pour sa probité ; le silence est souvent la plus adroite des protestations, ce n'est pas toujours la plus digne des réfutations. On s'étonne que pas un de ses amis ne lui ait inspiré la pensée, imposé le devoir de répondre catégoriquement et de pulvériser la suspicion. Quel homme politique peut tolérer que tels de ses concitoyens le comparent à Cléon, « qui arriva aux

(1) *Assemblée nationale*, séance du 5 septembre 1872.

affaires le ventre vide et s'en revint le ventre plein (1), » que tel de ses adversaires le flagelle en public d'odieuses imputations, brutalement précises (2), que tel de ses coreligionnaires, enfin, émette, sans être soufflété d'aucune réplique, des remarques si perfidement outrageantes : « M. Gambetta était un étudiant du quartier latin, sans sou ni maille... A présent, il est riche, il a un hôtel, un équipage, il joue 25 louis à l'écarté, à la bouillotte ou au baccarat. Il paraît dépenser cent mille francs par an... Je laisse à d'autres, Monsieur Gambetta, le soin de découvrir de quelle façon vous avez fait fortune; il me répugne d'accomplir cette besogne (3). »

D'autres ont calculé que, de 1871 à 1879, M. Gambetta a dépensé les millions à poignée, pour reconquérir sa dictature. L'histoire du legs Dubochet ne s'appuyant sur rien de certain, d'où provenaient ces millions? Qui donc avait un intérêt si majeur à maintenir la France dans l'ornière de la République?

M. Gambetta, si l'on en juge par le cortège de ses funérailles, a laissé de très nombreux admirateurs : ils doivent à la mémoire de leur *leader* de porter la lumière dans une question qui intéresse gravement son honneur.

IX

« L'âge chevaleresque du parti républicain est passé! » disait M. Gambetta à Bordeaux, au mois de juin 1871. On se rappelle son attitude expectante, sa neutralité moins qu'hostile sous le principat de M. Thiers. A la chute du « libérateur », M. Gambetta, qui venait de renouer le pacte de Belleville et de parler, aux gens de Grenoble, des « nouvelles couches sociales », M. Gambetta crut à la terreur blanche, prit peur et loua prudemment un second logement sous un faux nom. Ce n'était qu'une alerte ; Démosthène revint de Chéronée. Avec son aplomb de Génois mêlé de Gascon, lui, qui naguère avait

(1) Aristophane, *les Chevaliers*.

(2) « Quand on écrit dans la maison d'un homme qui s'est engraissé aux dépens de la patrie, qui a gagné son premier argent avec Ferrand le filou; qui doit aux désastres de la nation les cigares qu'il fume et les fourrures qu'il porte; qui s'est enrichi dans nos ruines et qui se promène au bois dans une voiture à huit ressorts que les contribuables ont payée; qui vit de l'emprunt Morgan et qui s'amuse avec l'argent de la hausse amenée par la guerre tunisienne, on reste tranquille, vous entendez bien! Et on ne parle pas des fortunes honnêtes, lorsqu'on a le malheur de défendre les fortunes volées. » — Paul de Cassagnac, dans le *Pays*, en réponse à un article du *Voltaire*.

(3) M. Ordinaire.

livré toutes les fonctions publiques au pillage le plus éhonté, il osa bien critiquer certaines révocations. « Voilà la curée qui commence! s'écria-t-il d'un timbre gouailleur. — Non, répartit un ministre, M. de Cumont, c'est le curage. » L'échec de la restauration monarchique, et surtout la légalisation de la République par le vote criminel de 1875, rendirent au tribun toute son assurance. — Vient la déplorable campagne du 16 mai; Démosthène reprend peur, mais bien vite s'apercevant que le gouvernement parle plus virilement qu'il n'agit, il part en guerre, enseignes déployées, glorifiant M. Thiers, jouant au Dauphin de la R. F., ouvertement aidé par l'étranger, — qui n'admet pas que la France puisse se relever, — vitupérant contre le « gouvernement des curés », proclamant, à Romans, l'imbécile et lamentable guerre à la religion, attisant les haines, soignant, restaurant sa popularité, tonnant contre « l'ordre moral (1) », et, finalement, acculant le coq de combat et ses poules mouillées.

La France n'eut alors que ce qu'elle méritait, car elle avait été dûment avertie. Au mois d'octobre 1877, le *Bulletin des Communes* fut accusé de diffamation par les 363 de M. Gambetta pour avoir imprimé ce monitoire : « Si vous nommez ces hommes, s'ils reviennent aux affaires, voici ce qu'ils feront : Ils bouleverseront toutes les lois. Ils désorganiseront la magistrature. Ils désorganiseront l'armée. Ils désorganiseront les services publics. Ils persécuteront le clergé. Ils rétabliront la loi des suspects. Ils détruiront la liberté de l'enseignement. Ils fermeront les écoles libres et rétabliront le monopole. Ils porteront atteinte à la propriété privée et à la liberté individuelle. Ils remettront en vigueur les lois de violence et d'oppression de 1792. Ils expulseront les ordres religieux et ouvriront les portes de la France aux hommes de la Commune. » Aujourd'hui, la France voit si le *Bulletin* diffamait « ces hommes » ; il n'est pas un point de ce prophétique avertissement qu'ils n'aient exécuté comme une consigne.

(1) Il est curieux de constater que « le gouvernement de l'ordre moral » avait été exalté, comme une haute nécessité politique, par M. Gambetta lui-même. Le 26 septembre 1872, à Grenoble, il avait dit en effet : « C'est de l'ordre moral, avant tout, que devraient se préoccuper les hommes d'Etat; car, retenez-le bien, Messieurs, sans l'ordre moral il n'y a pas d'ordre matériel ; c'est l'ordre moral qui règle tout, qui calme tout, qui assoit tout, et qui permet aux peuples de tout faire pour se relever de leurs catastrophes. » — O Aristophane!...

Sur ces entrefaites, M. Thiers était mort, et le Dauphin de la R. F., qui n'était pas prêt, fut distancé par M. Jules Grévy. Alors, « fin comme un Génois (1) », il organisa un gouvernement à côté, une dictature à peine occulte, dont relevait, sous peine de la vie, le gouvernement apparent; le nouveau Warwick, maître absolu de la Chambre et du budget, faisait et défaisait à son gré les ministres et les ministères; les Ricimer n'ont jamais manqué d'Olybrius; il ne régnait pas, mais il gouvernait, sans contre-poids, sans contrôle, sans responsabilité; il était le titulaire effectif de chaque portefeuille; l'armée était sa chose, comme le reste; il dispensait les croix, les grades, les pensions, et tel de ses sous-ordres eut plus justement porté la livrée de Trompette que le noble uniforme du soldat. Son omnipotence, qui n'admettait pas l'ombre d'une contradiction, ridiculisait la France et scandalisait l'Europe. « Dans mon opinion, disait M. Gladstone, vous ne pourriez pas avoir un système plus opposé à l'esprit de la Constitution que celui sous lequel un certain nombre de personnes *font figure de ministres responsables*, tandis que *derrière ces personnes* se trouve *un homme privé*, un membre indépendant du Parlement, qui *emploie* ces ministres *responsables* comme des *mannequins*, et *gouverne le pays sous leur couvert* (2). »

Ce gouvernement à la baguette ne pouvait pas toujours durer : il y eut des froissements, de timides velléités d'indépendance partielle et de dignité. La République subissait le contre-coup des tiraillements ministériels et parlementaires; maintes fois on offrit à Ricimer de prendre officiellement le pouvoir, mais alors il était trop avisé. Quand le maréchal était sur ses fins, M. Gambetta se dérobait, disant qu'il n'était « pas assez sûr de Mac-Mahon »; plus tard, il prétexta de l'éducation politique de la Chambre, qui ne pouvait se faire que s'il en conservait la présidence; une autre fois, il allégua qu'il n'y avait rien à faire avec cette tourbe d'incapables, avec cette chambrée de sous-vétérinaires. Pauvres 363! Mais les républicains clairvoyants avaient de bonne heure percé à jour la tactique du Machiavel de Belleville, et même prophétisé son déboire. Dès le 16 mai 1877, la *Marseillaise*, examinant l'éventualité d'un cabinet dont le premier ministre eût été M. Gambetta, avait dit : « Malgré sa roublardise méridionale, servie par la véhémence des

(1) M. Ordinaire.
(2) La *Marseillaise*, n° du 16 mai 1877.

paroles et des attitudes, *il sera vite usé au pouvoir; après six mois de gouvernement, il sera aussi impopulaire, aussi amoindri* que l'était M. Odilon Barrot trois mois après le 24 février... *Le forcer à prendre le pouvoir, c'est le forcer à boire le poison qui fut si fatal à Masaniello* (1). »

Il eut la gloriole d'aller se montrer dans son pays, lorsqu'il était à l'apogée de sa deuxième dictature; il revit Gênes et Celle, berceau de sa famille; il étonna le Quirinal par une outrecuidance et un défaut d'usages que le ministre Depretis jugea sévèrement. Ce fut un *fiasco*. Dans son excursion de l'autre côté du Rhin, il ne fut pas plus heureux; « le chancelier de fer » le toisa et le laissa se morfondre; il se rabattit sur les « bêtes d'encre » de M. de Bismark, et festoya, dit la chronique viennoise, avec ces détracteurs mercenaires de la patrie française.

Il voulait une guerre de revanche, mais il la préparait, comme celle de 1870, par la désorganisation de l'armée. « Nous autres vieillards, disait Louis XIV au maréchal de Gramont, la fortune ne nous aime pas! » M. Gambetta avait extraordinairement vieilli; ses beaux jours étaient passés; tout lui tournait à mal; il semblait que, comme certains de ses compatriotes, il eût le mauvais œil, ou bien que, pareil au *Mérou* de Voltaire, il eût perdu l'œil qui voit le mauvais côté des choses. Le voyage à Cahors, troublé par la présence de la chanteuse Clara Gambetta, la mission Thomassin, le discours de Cherbourg, qui fit penser au *capitan Fracassa*, l'accident du Neubourg, une chute de cheval, la baignoire d'argent du duc de Morny, les gages mirifiques du cousin Trompette, l'expédition financière de Tunisie, le scandale du marchandage des journaux destinés à murer l'opinion publique, la bagarre de Charonne, le cartel aux « esclaves ivres », autant de sinistres préludes de la déconfiture du « grand ministère », — qui n'eut de grand que son ridicule, — et du mystérieux coup de revolver des Jardies.

X

Peu d'hommes ont été plus adulés que M. Gambetta; l'enfant gâté du Bazar génois avait gardé un faible pour les adorations; il vivait dans la flagornerie comme un poisson dans l'eau. Dans son

(1) « Je m'attendais à rencontrer un tout autre personnage; la vue de cette obésité précoce, de cette suffisance impudente et de cette absence de sens politique, a dissipé mes illusions. »

hôtel de la rue Montaigne, puis rue Saint-Didier, au Palais-Bourbon, à Ville-d'Avray, au château des Crêtes (1), il était pour ainsi dire écouté, servi, encensé à genoux. La *tantan* Massabie disait naïvement à chaque visiteur nouveau : « Vous l'admirez, n'est-ce pas? » Ses thuriféraires, serrant les rangs autour de l'idole, avaient fini par l'enfermer dans un cercle dont l'étroitesse ne contribua pas faiblement à sa déchéance. Sur la scène politique, il pontifiait volontiers, avec des attitudes de demi-dieu de buvette, mais le charme allait se rompre : il n'était plus un grand homme que pour ses valets de chambre. La *République française*, son journal, empruntait de l'*Indépendance belge* ce pavé de l'ours, expédié peut-être de quelque officine intime : « Ce que fut Richelieu à l'heure de la lutte entre la féodalité et le pouvoir royal, ce que fut M. de Cavour à l'heure où l'Italie pouvait s'affranchir et se reconstituer, ce qu'a été pour la Prusse M. de Bismark, à l'heure où l'empire d'Allemagne était possible, M. Gambetta paraît devoir l'être chez nous. » Le *XIXe Siècle* était moins féru de grotesque adulation lorsqu'il imprimait que la majorité républicaine avait « porté au fauteuil M. Gambetta par une intuition politique qui fera l'admiration de la France ». Les caudataires frappaient à l'effigie du maître des médailles, et jusqu'à des pièces de 5 francs; lors de son duel avec M. de Fourtou, ils firent courir le bruit que la plupart des souverains avaient envoyé des télégrammes d'actions de grâces; les idolâtres de Cahors lui votaient une statue de son vivant. Qu'on s'étonne, après cela, de son flux d'interruptions au parlement, de ses impertinences grossières envers la minorité, de son écrasante partialité lorsque, selon son expression, il fut « monté au perchoir », c'est-à-dire au fauteuil présidentiel. Qu'on s'étonne de ces portraits de l'idole, envoyés par elle-même, comme une grâce souveraine, comme un gage d'auguste satisfaction, aux ministres qui remportaient le premier prix de servilité. Comme on comprend, après cela,

(1) « Gambetta est l'âme de ce petit cercle; c'est vers lui que convergent toutes les attentions et toutes les sollicitudes. On le choie, on le dorlotte, on irait jusqu'à le bercer s'il n'était pas si lourd. Quand, à table, il fait signe qu'il va parler, les fourchettes s'arrêtent d'elles-mêmes et les couteaux se reposent sur la nappe. Aux boules, quand la sienne a touché le *cochonnet*, c'est un hourrah d'enthousiasmes, et si par hasard, au tonneau, son palet entre dans la gueule du crapaud, l'ivresse n'a plus de bornes. Lui est très sensible à tant d'admirations, et la flatterie le caresse doucement. » (Le *Figaro*, 28 octobre 1879.)

ces lignes sanglantes d'un ami de la première heure (1), amèrement découragé par cette mise au concours de la platitude :

« Tu t'offenses facilement, je le sais, de la dignité des autres; mais tu en as toujours assez peu pour accepter leurs services... Tu es ainsi pourléché, flatté et adulé que tout t'est dû... Tu voyages toujours dans un nuage, comme Junon, dans une sorte d'assomption laudative qui te transporte à 6 mètres au-dessus de terre. La dictature t'a gâté la main. Tu n'as même point su descendre du pouvoir comme le bourgeois M. Thiers. Celui-là, il est resté le même après comme avant, et il perdait une présidence que la France ne te donnera jamais, car tu es un homme de mauvaise éducation, impitoyablement et irrémissiblement bohème, et il est réfractaire au génie de la France d'être gouvernée par un homme mal élevé... J'attends ta chute avec la philosophique sérénité que donne une certitude. »

Si haut qu'il fût monté, M. Gambetta avait des faiblesses de petit parvenu. Que n'imitait-il plutôt l'orgueilleuse coquetterie de cet opulent financier qui avait mis en vedette, dans son salon, sous un globe, la paire de sabots avec laquelle il était venu de son village à Paris! Comme Rienzi rougissait de la taverne de son père, M. Gambetta rougissait du *Bazar génois*, où continuait à s'étaler son nom, que ses fidèles firent disparaître la veille du voyage de Cahors. A peine prenait-il à présent le soin, je ne dis pas de répondre, mais seulement de faire répondre aux lettres laudatives du commun des mortels; par cette discourtoise et maladroite négligence il se fit plus d'ennemis qu'il ne lui restait d'amis. On n'a pas oublié ce coup de fouet du docteur Cassaignau, qui avait adressé ses poésies au « grand citoyen », avec une série de lettres invariablement demeurées sans réponse :

« ... Vous pouvez être un homme intelligent; mais vous êtes certainement un garçon assez mal élevé et vous sentez l'épicier parvenu, mon ami... Cette odeur (*sui generis*), croyez-en ma vieille expérience de Gascon, est de nature à compromettre très sérieusement votre candidature à la présidence de la République française (2). »

Hélas! il était passé, le doux temps des vers à Musette! M. Gambetta portait mal la fortune, comme d'autres portent mal le vin. Sa hauteur, en repoussant la supplique de la malheureuse mère du

(1) M. Pierre Baragnon.
(2) Lettre datée de Cauzé, 15 mars 1882.

misérable Ménesclou, qui s'était jetée à ses pieds dans la rue, fit douter à la fois de son tact, de son intelligence et de son cœur. Assurément il n'avait pas lu, ou plutôt il avait oublié l'exquise moralité du *Meunier de Sans-Souci*, lorsqu'il fit expulser de son locatis l'humble cabaretier dont le voisinage troublait, aux Jardies, une auguste sérénité. — L'indulgence et la patience sont, à vrai dire, des vertus royales, et M. Gambetta, sans doute, n'attachait de prix qu'aux vertus républicaines. Sa fameuse « république athénienne », pavée d'honnêtes intentions, ne fut jamais qu'une glose oratoire; il conviait les jeunes générations aux mœurs élégantes et attiques, et, dans le parlement, il qualifiait de « cris d'animaux » les légitimes protestations de la minorité opprimée.

« Quelque habile que soit l'homme que nous étudions, — écrivait en 1874 un portraitiste, que l'on a dit être M. Challemel-Lacour, — et quelque souplesse qu'il mette au service de son parti, il y a chez lui un fond de rudesse emporté qui persiste malgré tout (1) ».

C'était à ce fonds de rudesse qu'il avait dû sa soudaine et tapageuse notoriété; son genre d'éloquence se ressentit toujours de ses débuts; il n'eut pas l'art de se perfectionner en tempérant sa première manière; elle pouvait faire de lui un puissant tribun, elle devait l'empêcher d'être un grand orateur. C'était l'homme du forum, mais non de l'aréopage. Sa voix mugissait, tonnait et détonnait dans une enceinte; il semblait qu'elle trouât la muraille pour aller à la multitude, comme la flèche au but. Le contact de la multitude le fortifiait visiblement, comme, pour Antée, le contact de la terre. Comme il avait les appétits de la plèbe, ses désirs et ses haines, il lui parlait d'abondance une langue qui faisait sur elle l'effet d'une loque rouge sur un taureau. Avec son timbre exubérant, sa tournure vulgaire, son geste violent, son physique étrange, ses grasses mains qui martelaient la tribune, ses lieux communs républicains, pompeusement accoutrés d'oripeaux oratoires, son imperturbable impudence, « arme unique des orateurs (2) », son manque de méthode, de mesure et de correction, ce Masaniello en redingote était bien vraiment la personnification des « nouvelles couches sociales ». On a pu dire de ses harangues que c'était « de l'absinthe parlée ».

(1) Dans la *Revue politique et littéraire*, n° de septembre 1874. Article signé : C. L.

(2) Aristophane, *les Chevaliers*.

La multitude la buvait, ivre de cette prose grandiloque et désordonnée, férue d'enthousiasme, follement heureuse comme jadis les Athéniens « lorsqu'un hâbleur les accablait d'éloges mérités ou non, eux et la République (1) ». Il était de ceux qu'il faut entendre et non pas lire, sous peine de déception et de désenchantement. Ses amis les plus sûrs regrettaient qu'il y eût en lui tant d'éléments « contraires à l'esprit d'examen, de défiance et de mesure ». Fort d'une mémoire presque impeccable et d'un merveilleux talent d'assimilation, il ressassait des redites avec cette assurance et ce grand bruit qui attirent et captent la foule. Il était *l'orator gloriosus* du *vulgum pecus*. « Sa théorie n'est pas très nette, disait un de ses séides, et ne témoigne pas d'une élaboration intime très forte. Il est naturellement *exondant*, aussi entraîne-t-il avec lui nombre de demi-vérités, de pensées tronquées, d'à peu près, débris de lectures et de souvenirs qui n'ont point de racines... Ne lui demandez pas d'être un philosophe politique et le docteur de son parti : il en est seulement la voix (2) ».

En effet, ce n'était pas une tête, ce n'était qu'une voix, et M. Alexandre Dumas l'a pourtrait et résumé d'un mot : « Rien à espérer de cet homme : il est purement verbal. » Il faisait penser à cette statue creuse qui, dans l'antiquité, rendait de beaux sons aux rayons du matin. Sans doute l'aigle de Belleville eut de brillants coups d'ailes, mais trop fréquemment, « cette langue oratoire est d'un tissu lâche et flottant (3). » Il lui advenait, dans le feu de l'improvisation, de perpétuer de monumentales bévues qu'Henri Monnier eût justement revendiquées pour son Joseph Prudhomme (4); mais la multitude n'aime pas à demi, et elle aimait tout en lui, jusqu'à ses défauts, car elle sera éternellement séduite par la banalité pompeuse. « Ce Gambetta qui se croit

(1) Aristophane, *les Acharniens*.
(2) La *Revue politique et littéraire*, article signé : C. L.
(3) *Ibid.*
(4) « La Seine, ce ruban d'argent qui, *parti de l'Océan, aboutit* à la capitale de la civilisation... » Discours du Havre. M. Gambetta ne s'aperçut pas qu'il faisait couler la Seine à rebours. — « Vous vous élancez, audacieux *coursiers, sur cette mer* qui vous tente. » Discours de Honfleur. Il est à présumer que ces coursiers, bien audacieux en effet, appartenaient au légendaire régiment des longeurs à cheval. — « La liberté est un *torrent* qui *s'éclipse*, mais bientôt reparaît *plus lumineux*. » Discours de Romans. — Et la fameuse leçon aux pilotes de Quillebeuf! Et le banquet de Hoche, où la mémorable victoire de Jouvines se transforma en un désastre national! etc., etc.

un orateur! disait Ledru-Rollin!... Mais voyez le discours d'Auxerre, il est pillé d'un bout à l'autre! Il n'y a pas une théorie qui lui appartienne. Pour moi, ce n'est qu'un ramasseur de bouts de cigares, qui se pavane avec son butin entre les dents. » — C'était dire avec M. Armand de Pontmartin : « La grosse éloquence de cet homme mal instruit n'existe que par l'extrême vulgarité de ceux qui l'écoutent. » Horace n'eût pas mieux dit. Pourtant ses caudataires, amis maladroits, le voulurent hisser à l'Académie; il ne répugnait pas à ce cumul de fauteuils; malheureusement la docte assemblée joua *le Sourd* ou *l'Auberge pleine*, et M. Gambetta alla se consoler de sa déconvenue en relisant, sous les ombrages des Jardies, *Grandeur et décadence de César Birotteau.*

XI

M. Gambetta fut-il un patriote français? La question a été posée et discutée; il est déjà très fâcheux pour lui qu'elle ait seulement pu l'être. Assurément, en 1870, il eut la bonne volonté, mais, de son aveu, il fut l'homme d'un parti avant d'être l'homme de la patrie; il fut le boute-en-train de la victoire républicaine, non de la victoire nationale; ses proconsuls, répercutant sa pensée, osaient crier dans leurs sacrilèges proclamations : « Périsse la France plutôt que la République (1)! » Et cela à l'heure même où le plus auguste des exilés, où le chef de la maison de France, s'écriait, dans le sublime navrement du patriotisme : « Mon Dieu, sauvez la France, dussé-je mourir sans la revoir (2)! » D'ailleurs, M. Gambetta était un *jouisseur;* or, l'amour de la patrie, comme tout amour, est fait de sacrifices personnels; le sacrifice répugnait donc à sa nature.

Puis la France n'était que sa seconde patrie, et la première mère est la seule vraie, la seule que l'on aime de toutes ses forces et de toute son âme. Il était demeuré trop foncièrement Italien pour n'être pas que superficiellement Français. La France était sa carrière plutôt que sa patrie, même en deuxième ligne. Le Génois combattait avec une orgueilleuse ivresse, à la tête de Français de la décadence, cette monarchie très chrétienne devant laquelle le

(1) Proclamation de M. Bertholon, commissaire de la République dans le département de La Loire.

(2) Correspondance de M. le comte de Chambord (Palmé, 1880), p. 274.

doge de Gènes était venu s'humilier à genoux dans le Versailles de Louis XIV. La dernière fois qu'il visita, en compagnie de son père, le berceau des siens, au moment de repartir, il écrivit sur les murs du vieux château de Celle cette significative inscription : « Je vais en France. *Au revoir*, mes amis! » Il vint chez nous, comme les fumistes des bords du Pô, pour faire sa pelotte. S'il eut parfois des élans de ce respect que l'on doit à la France, c'était du Berryer, qu'il avait entendu ou lu, et qu'il replaçait.

Italien jusqu'au bout des ongles, il excellait dans la conduite d'une conjuration, et il avait, très nettement accusées, de basses inclinations policières, répulsives à la droiture du caractère français. Il savait Machiavel par cœur. M. Henri Rochefort le tirait de la cuisse d'un vulgaire sacripant subalpin du nom de Bocco, haut et court pendu pour ses gentillesses, et de qui les descendants avaient pris le nom de guerre de Gambetta. M. de Rochefort se trompait; mais il y avait certainement du Leone ou du fra Diavolo dans son fait, et du Génois madré, et du juif pratique; ce fut lui qui, parodiant César, donna pour mot d'ordre aux républicains, en montrant leurs adversaires : « Visez à la caisse! » Il avait appris chez Procope à nier Dieu, mais ce libre penseur était demeuré superstitieux comme un *pifferaro*, et, de l'aveu de son père, il avait choisi pour sa sépulture la terre de Nice, sans doute parce que, pour les métis franco-italiens, Nice c'est encore l'Italie. Il haïssait le catholicisme moins par conviction, moins par politique même, que parce que le catholicisme se personnifie visiblement dans le Pape, et que le Pape condamne la révolution *italienne*. Ce fut un condottiere italien au service de la révolution antifrançaise.

Il était resté irréligieux, comme on l'est à vingt ans dans les brasseries. Oubliant que sa mère était chrétienne, il avait osé dire : « Les filles élevées dans les établissements religieux sont ou des sottes, dévouées aux momeries de l'Eglise, ou des prostituées (1). »

Parole moins lâche encore que l'enfouissement civil de sa mère! Il omit, en proférant cette énormité, cette vilenie de jocrisse rouge, de citer son auteur purement italien, Joseph Garibaldi, qui ne réclama point contre le plagiat. Plus tard, après des désastres qui, pour une part considérable, de l'avis de M. Thiers, avaient été exclusivement son œuvre, oubliant que sa fortune s'était établie sur

(1) Discours prononcé à Paris, boulevard de la Chapelle, le 15 mai 1869.

nos ruines, il éructa cette monstrueuse bouffonnerie : « C'est toujours quand la fortune de la patrie baisse que le jésuitisme monte. » Jésuitisme, cléricalisme, catholicisme, autant de synonymes dans les succursales du ghetto de Gênes. L'envie de parvenir l'avait fait verser de bonne heure dans le bourbier maçonnique ; il s'était enfermé, comme un sot, dans la petite boîte noire de l'athéisme. Frotté de mauvais monde, saturé de niaiserie rabelaisienne, il entendait ne croire qu'à ce qu'il voyait, et il ne voyait que d'un côté ; il parlait trop pour avoir le temps de penser ; entouré, paranymphé, porté aux nues par des nullités, il avait conclu du néant de l'homme au néant de l'âme.

Fut-il du moins un grand politique ?

Les esprits superficiels, ceux qui s'en tiennent aux mots, ont pu le croire ; il avait, en effet, gardé de son pays d'origine le goût des *concetti*, et il les prodiguait aux badauds, comme des *confetti* de carnaval italien. « Le monopole, c'est la sécurité sociale. » — « La liberté est une des prérogatives du pouvoir. » — « Les programmes politiques ne valent rien ; la réalité du pouvoir est tout. » — « Pour gouverner le peuple français, il faut des paroles violentes et des actes modérés. » Et ce lâche et imbécile cri de guerre civile : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » Il faisait de ses mots consciemment, par système, des amusettes captieuses à l'usage des pauvres d'esprit, *numerus infinitus*. Il ignorait qu'on ne gouverne pas les peuples avec une métaphysique même grossière, et que l'art de tromper les hommes n'est pas l'art de les rendre heureux. Son opportunisme, c'était le radicalisme masqué comme le bourreau, le radicalisme transigeant, avançant lentement mais sûrement, avec l'espoir de surprendre le pays après l'avoir endormi. « Tu as tout ce qu'il faut pour entraîner la populace, disait Démosthène au charcutier Agoracrite : voix terrible, naturel pervers, impudence de halle, tu as toutes les qualités nécessaires pour gouverner (1). » Un jour, comme un prêtre, ami de son enfance, l'admonestait paternellement, lui remontrant qu'il agissait contre l'intérêt de la patrie, que la faveur populaire est changeante, et qu'il finirait aux gémonies : « Pourtant, s'écria le tribun avec un gros rire d'orgueil, voyez comme je les abrutis tous ! » Il était de ces dupeurs de peuple dont l'Écriture sainte :

(1) Aristophane, *les Chevaliers*.

dit : « *Cæci sunt, et duces cæcorum.* » Et encore : « Ils promettent la liberté lorsqu'ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption. » — « Grattez le démagogue, disait M. John Lemoinne, parlant de M. Gambetta, vous retrouverez l'esclave et le tyran. » — « Nous saurons commander aux forces démocratiques », disait-il pompeusement en 1872 (1). Mais les forces démocratiques n'ont des chefs que pour qu'ils obéissent. Par le pacte de Belleville, il s'était fait l'homme-lige de cette populace qui ne croit aller à la liberté que si elle attente à celle des autres. « Le despotisme, a dit Chateaubriand, est fort du goût de nos frères républicains. » Sa méthode d'abrutissement tendait à faire des Français « des singes cruels », comme Hiéroclès appelait les Lacédémoniens abâtardis. Volontiers, comme Lysandre à Athènes, il eût édicté une loi défendant d'enseigner l'art de raisonner. Il avait déjà attenté au suffrage universel ; il l'eût fait encore ; il avait dans le sang le virus de la proscription, cet instrument de règne des républiques italiennes ; et comme, à Florence, le cardeur Michel (2), devenu chef de l'Etat par la grâce du peuple souverain, Léon-Michel eût fini par jeter au feu les urnes électorales.

Les crochetages furent son œuvre ; pour la justifier, les valets du bourreau invoquaient des lois vermoulues et infâmes, oubliant qu'il n'y a pas de loi contre le droit, oubliant cet anathème de Tacite et de Montesquieu :

« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qui s'exerce à l'ombre des lois. » Calibano sait couvrir ses attentats du sacré nom de la liberté, mais il n'était jusqu'aux adversaires de l'Église qui le rappelassent rudement à la pudeur (3). La liberté, pour Caliban,

(1) Discours d'Annecy.

(2) Voy. Oscar de Poli, *la Royauté, les Républiques* p. 139.

(3) Prospero. Qu'advint-il ensuite? Ariel. Les scènes les plus extraordinaires. Caliban, à la tête des siens, enfonçait la porte des couvents. Et il criait : « Liberté! Ohé! Liberté! » On mettait la corde au cou des magistrats, et il criait : « Liberté! Ohé! Liberté! » On enchaînait les députés et les sénateurs, et il criait : « Liberté! Ohé! Liberté! » On édictait des lois de majesté contre quiconque manquerait de bassesse envers Caliban, et il criait : « Liberté! Ohé! Liberté! » On forçait le peuple à choisir pour délégués ceux qu'il désignait, et il criait : « Liberté! Ohé! Liberté! » Il poussait les multitudes à la boucherie des champs de bataille, et il criait : « Liberté! Ohé! Liberté! » Lui, qui voulait baiser le pied de Thiericulo et qui lui disait : « Je serai ton sujet », il exigeait que les premiers de l'Etat de Milan vinssent lécher la poussière de la semelle de ses bottes, et il criait : « Liberté! Ohé! Liberté! » — Prospero. Et le peuple, que disait-il? — Ariel. Il répétait : « Liberté! Ohé! ohé! Liberté! Ban, Ban! Çà, Caliban! » — Prospero. Pauvre peuple! » (Ernest Renan, *Caliban.*)

n'était rien, selon l'expression de M. Mignet, que le goût du pouvoir. Le spectacle de la paisible et heureuse perpétuité d'une république d'Italie ne lui avait rien appris; c'était la plus faible de toutes, et pourtant c'est la seule qui ait surnagé sur le flot des révolutions; mais aussi, à Saint-Marin, « la liberté, c'est de n'appartenir à personne qu'à Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

Philosophe de courte vue, il ne concevait point que les principes révolutionnaires n'ont de valeur que pour détruire : lui-même ne fut bon que pour démolir; il ne fut toute sa vie qu'un révolté, incomparable comme homme d'opposition, intolérable comme homme de gouvernement. N'avait-il pas lu Cicéron, qui enseigne qu' « un État doit être gouverné selon son principe originel (2) ? » Non, il ne fut pas plus un grand politique qu'un grand patriote, le sophiste qui sacrifia d'un cœur léger à d'inavouables intérêts, — lorsque l'union était l'indispensable condition du relèvement et du salut, — « la clientèle catholique », la religion, le lien le plus puissant et le plus fécond des sociétés. Il eût pu refaire la France, comme le baron de Stein refit la Prusse après Iéna ; il préféra continuer et parachever l'œuvre de M. de Bismark. Il aurait pu cependant devenir un véritable homme d'État, s'il eût poussé moins hâtivement et surtout « s'il eût aimé son âme », comme le grand pape Alexandre III disait de Frédéric Barberousse.

Le parti républicain fut son complice et sa dupe. Le tribun préconisait « la politique des résultats » ; quels ont donc été les résultats de sa politique? L'abominable guerre des consciences, la France « cuisant dans son jus » et réduite à la diplomatie de l'impuissance, l'avènement du déficit, la question sociale, que ce borgne niait en aveugle, poussée à l'aigu, l'industrie paralysée, la ruine béante, l'anarchie morale et mentale, prélude infaillible de l'anarchie matérielle, le suffrage universel dépravé par le scandale des invalidations, la liberté foulée aux pieds, la République anémiée, méprisée, démente, moribonde, la monarchie traditionnelle apparaissant à tous les yeux comme le port nécessaire de refuge et de salut!... Tels sont les indéniables résultats de l'opportunisme, et si les républicains s'en contentent, c'est qu'ils sont gais et de bonne composition. Ces résultats avaient, d'ailleurs, été prévus et pronostiqués par les clairvoyants du parti : « M. Gambetta, revenant au pou-

(1) *La Royauté, les Républiques*, p. 192.
(2) *De Republicâ*.

voir, — disait, en 1875, M. Taxile Delord, — serait obligé de compter avec le parti de la Commune et de lui faire des concessions dont le pays, dans l'état où il se trouve, ne s'accommoderait pas, et qui le rejetteraient infailliblement dans la monarchie. » Lorsqu'il eut sur le tard la vision de l'abîme, il voulut endiguer le torrent qu'il avait déchaîné ; il était trop tard, Rabagas était démonétisé ; le jacobin autoritaire avait trouvé plus jacobin que lui ; son étoile avait filé, c'était un homme à la mer. « Quand je suis venu en France, disait un homme d'État américain, d'après ce qu'on m'avait raconté je croyais que c'était un cyclope ; maintenant que je l'ai vu de près, je déclare que ce n'est qu'un borgne. »

D'aucuns l'ont comparé, de son vivant même, à Mirabeau, et cette flagornerie ne le révoltait pas. M. Félix Pyat n'admettait la comparaison qu'avec de caustiques restrictions : « Jacobin à Belleville et girondin à Marseille, pour Marat à Paris et pour M. Thiers à Aix, sorte de Mirabeau ambulant qui ne parle pas comme Mirabeau, sans doute, *mais qui pourra mourir comme lui*..., et qui, à coup sûr, ne mourra pas comme Marat..., avocat de la pire espèce, beau parleur, moins beau penseur et fort laid moraliste, un irréconciliable assermenté, assermenté deux fois, comme député et comme avocat! voilà Gambetta! (1). » La comparaison peut choquer par la disproportion de ses termes ; elle devient cependant flagrante à la lumière de Chateaubriand : « Mirabeau a fait école. *En s'affranchissant des liens moraux, on a rêvé qu'on se transformait en homme d'État.* Ces imitations n'ont produit que de petits pervers : tel qui se flatte d'être corrompu et voleur n'est que débauché et fripon ; tel qui se croit vicieux n'est que vil ; tel qui se vante d'être criminel n'est qu'infâme. »

Mirabeau disait qu'en mourant il emportait avec lui la monarchie; M. Gambetta lui ressemble en ce qu'il a aussi emporté quelque chose avec lui dans sa tombe, mais ce qu'il a emporté, ce n'est pas la monarchie.

OSCAR DE POLI.

(1) *Le Combat*, 1870, n° 1.

LE CODE

DE

LA CHEVALERIE[1]

V

« Tu aimeras le pays où tu es né » : un tel commandement est fait pour étonner aujourd'hui quelques esprits, et neuf Français sur dix se persuadent en effet que leur France n'est aimée que depuis cent ans. Nous avons lu tout récemment certain Discours de distribution de prix, prononcé en 1795, et où l'on peut lire textuellement ce paradoxe candide : « Chers enfants, vous n'avez de patrie que depuis cinq ou six ans. » A en croire les défenseurs convaincus de ce système naïf, il n'y avait en France, avant 1789, ni gouvernement, ni unité; ni industrie, ni art; ni lumière, ni vie. Avant ce 14 juillet qui est la date exacte de la naissance de la France, rien. Depuis lors, tout.

Nous sommes la seule nation, dans l'univers entier, qui méprise ainsi son passé et prenne un vif plaisir à ne dater que d'hier. Nos puissants voisins, les Allemands et les Anglais, s'obstinent à placer leurs origines très haut et à les aimer d'un très ardent amour. Ce sont des nations traditionnelles et qui puisent dans leur tradition les meilleurs éléments de leur unité et de leur force. Elles sont loin cependant d'avoir une histoire qui soit comparable à la nôtre, et aucune patrie ne fut jamais aimée et ne mérita de l'être autant que notre France, il y a huit ou dix siècles.

Ce n'est pas à dire que l'on soit arrivé tout d'un bond à cet amour complet dont nous constatons l'épanouissement dans nos poèmes

(1) Voir, dans la *Revue*, les articles du 1er octobre 1882 et du 15 février 1883.

populaires du moyen âge. Cette plénitude, cette maturité, ne s'improvisent pas

Si nous laissons ici de côté la vieille patrie celtique, tant aimée jadis, mais qui, vers la fin de l'Empire romain, avait fini par se fondre avec cet Empire lui-même, et dont le nom peut-être ne faisait plus battre un seul cœur; si nous nous transportons dans les forêts germaines, nous pouvons nous demander s'il est vraiment permis d'appeler de ce beau nom « amour de la patrie » l'attachement grossier que ce grand et fort guerrier frank, que cette sorte de sauvage aux longs cheveux porte à sa tribu nomade, à son klan. Cette tribu se met un jour en marche, attirée par l'Occident, comme le fer par l'aimant. La voilà (c'est la carte de Peutinger qui en fait foi), la voilà dans le territoire qui lui a été un jour concédé par Probus, et l'on donne à cette contrée le nom, le cher nom de *Francia*, comme on le donnera successivement à tous les pays habités par la Confédération franke. Mais ce n'est pas encore une patrie, une vraie patrie. Enfin, ces errants font halte, et les voici dans le grand pays qui doit garder leur nom : Saliens, d'un côté; Ripuaires, d'un autre. Chaque tribu conserve d'abord son indépendance et sa loi. Mais ce sont des fragmentations sans nombre et des déchirements sans fin : royaumes étranges, formés et déformés, un peu au hasard, par la force des événements et par la fantaisie de ces princes mérovingiens qui souhaitaient avoir un large royaume au nord et quelques cités au soleil du midi. Puis, c'est encore la grande division en Austrasie et en Neustrie qui n'a rien de factice, celle-là, et qui représente deux civilisations, deux tendances et, pour ainsi parler, deux races différentes Que voulez-vous que devienne l'amour de la Patrie au milieu de tout cet éparpillement de forces mal dépensées et sans but comme sans unité? Attendez. Les Carlovingiens se montrent à l'horizon et vont hâter l'heure bénie où nous aurons une patrie. A vrai dire, ce sont des Tudesques, ces Carlovingiens; mais des Tudesques qui ont le sens de l'unité et savent faire le sacrifice de leurs idées germaines à l'idée latine dont l'Église est, à leurs yeux, la meilleure incarnation et le dernier asile. Ils s'inclinent devant elle, et se mettent bravement à rebâtir le vieil Empire romain. Il semble, à première vue, que rien ne soit plus contraire à cet amour de la patrie dont nous cherchons, non sans quelque angoisse, à déterminer les origines; mais cette patrie et cet amour étaient décidément impossibles avec tous les tiraillements mérovingiens,

et il fallait, de toute nécessité, qu'une puissante unité fût de nouveau fondée dans notre monde occidental. Cette unité, sans doute, n'a pas eu de durée; mais elle a donné aux nations modernes le pouvoir et le temps de se reconnaître. Le siècle même où meurt Charlemagne est le siècle où l'on voit se séparer nettement les Allemands, les Italiens, les Français. Le duché de France devient chez nous le noyau de la patrie; mais ce nom si glorieux se dilate et s'étend avec les progrès lents et sûrs des premiers Capétiens. Ceux-ci sont des Français, et cette dynastie est vraiment nationale. On en vient fort naturellement à appeler France *tout* le domaine du roi de France, et ce domaine, grâce à Dieu, s'agrandit tous les jours. Il se fait aimer, on l'aime. Aux rois un peu tremblants des dixième et onzième siècles, vont bientôt succéder ces rois à cheval, ces rois militants du douzième siècle, dont Louis VI est le premier type, et non pas le moins noble. Mais il n'est pas besoin d'aller jusque-là pour avoir la joie de saluer la patrie définitivement constituée et chaudement aimée. Dans la *Chanson de Roland*, qui fut composée entre 1066 et 1095, le pays aimé par le neveu de Charlemagne, C'EST NOTRE FRANCE DU NORD AVEC SES FRONTIÈRES NATURELLES DU COTÉ DE L'EST ET AYANT POUR TRIBUTAIRE TOUTE LA FRANCE DU MIDI (1). C'est donc pour le même pays qu'a battu le cœur de Roland et que battent les nôtres; c'est pour le même pays qu'il est mort et que meurent nos soldats de 1883 (2). La patrie, voici la patrie. Elle a mis de longs siècles à se former, à se faire; mais, aux battements de nos cœurs, nous sentons qu'elle existe, et qu'elle est aimée.

Telle est la patrie que nos poètes ont célébrée (3), telle est

(1) Le nom de France est donné CENT SOIXANTE DIX FOIS dans le *Roland*, (texte d'Oxford), à tout l'empire de Charlemagne, lequel, en dehors de la France proprement dite, renfermait, d'après notre chanson, la Bavière, l'Allemagne, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, l'Auvergne, la Flandre, la Frise, la Lorraine et la Bourgogne. Aix-la-Chapelle est en France et l'on se trouve en France au sortir des Pyrénées. Il est vrai qu'en plusieurs autres passages du vieux poème, ce même mot « France » est employé dans un sens plus restreint et pour désigner le pays qui correspondait au Domaine royal avant Philippe-Auguste; (V. la nomenclature des dix Corps d'armée de Charlemagne, v. 3014 et ss.) mais il ne faut pas perdre de vue le sens général qui est le plus usité. (*Chanson de Roland*, 12e édit. de L. G. p. 6.)

(2) Voir notre article : *L'Idée politique dans les Chansons de geste*, *Revue des Questions historiques*, t. VII (1869), p. 84.

(3) « Il est un lyrique infécond que, dans notre honteuse ignorance, nous avons longtemps vénéré comme le plus vieux de nos poètes : Mal-

celle que le Code de la Chevalerie ordonne à nos héros de chérir jusqu'à la mort, telle est celle qu'ils ont aimée.

Il ne faut pas confondre, avec ce large amour, le petit attachement que nous avons pour la ville, pour le village où nous sommes nés. Rien n'est plus naturel, plus *humain*, plus louable que ce sentiment de second ordre, et il est aisé d'en rencontrer l'expression dans notre épopée du moyen âge. Lorsque l'évêque de Mautran propose successivement la royauté de Jérusalem à tous les chefs de la première croisade, il voit ses offres successivement rejetées par chacun d'eux. Et quel motif les poussait à refuser une telle couronne? Entre tant d'illustres barons, le seul Godefroi était véritablement humble : les autres étaient simplement fatigués et désiraient revoir leur château, leur pays natal. « Plût à Dieu et à saint Simon que déjà je fusse à Arras, en ma maîtresse maison, et que je sentisse autour de mon cou les bras de mon fils Baudouin ! (1) » Ainsi parle Robert le Frison, ainsi pensent tous les autres. La dernière pensée de ces chevaliers chargés de fer était souvent pour cette petite patrie. Lorsque Aleaume, dans *Raoul de Cambrai*, est mortellement frappé par le sor Geri : « Sainte Marie, s'écrie-t-il en chancelant, je ne « verrai donc plus Saint-Quentin, ni Nesle (2) ! » Leur pays, d'ailleurs, leur paraît toujours plus beau que tous les autres, et c'est ce qu'exprime sans ambages le comte de Flandre, en contemplant les solitudes arides qui entourent Jérusalem : « Je me merveille fort que Dieu, le fils de sainte Marie, ait pu habiter un tel désert. Ah! combien j'aime mieux le grand château de mon bourg d'Arras (3). »

herbe, dont quelques vers ont éveillé le génie de Lafontaine. Or, cinq cent cinquante ans avant ce père d'une strophe immortelle, quatre siècles avant le grand poète de la Ballade des dames du temps jadis, Douce France et Terre major étaient déjà célébrées dans les quatre mille décasyllabes de la *Chanson de Roland*, poème français qui sort d'une âme épique et tragique... Le même cri d'amour, d'enthousiasme et d'orgueil traverse nos autres poèmes de Chevalerie... Pour ces interminables conteurs... la patrie est toujours *Douce France*, le plus gai pays, et *Terre major*, le plus grand royaume. De nos jours, huit cents ans après la *Chanson de Roland*, la France n'a plus droit qu'au premier de ces noms. » (*France*, par Onésime Reclus, pp. 1-3.)

(1) *Jerusalem*, éd. Hippeau, p. 184.

(2) « Et cil s'en vait cui paroit la boele; — Forment li bat li cuers sous la mamele : — « Sainte Marie, gloriouse pucele, — (Ce dist Aleaumes qui por la mort chancele); — Mais ne verrai Saint Quentin ne Neele ! » (Ed. Le Glay, p. 185).

(3) « Merveille moi de Dieu, le fils sainte Marie, — Qui chi se heberga en ceste desertie... — Miex aim del borc d'Arras la grant castelerie — Et

Encore un coup, c'est humain, mais étroit. Ce n'est pas la patrie : c'est le clocher (1).

C'est la grande patrie que nos chevaliers doivent aimer ; c'est la vraie France ; c'est celle qui s'étend « de Seint-Michiel del Peril jusqu'as Seinz » et « de Besançun jusqu'as porz de Guitsant » (2) ; c'est celle qui s'épanouit au soleil « dès Saint-Michel qui desor de la mer sist — Jusqu'à Germaise qui siet desor le Rin » (3) et « dès Huiscent sor la mer de ci que à Saint-Gille. » (4) C'est ce vaste et noble pays que nos poètes louent sans cesse au détriment des Lombards, (5) c'est-à-dire, des Italiens et des Tiois (6), c'est-à-dire

d'Aire et de Saint-Pol la grant caroierie — Et de mes biaus viviers la riche pescherie — Que tote ceste terre ne la chité antie. » (*Jerusalem*, éd. Hippeau. p. 41.) Le bon chevalier eût évidemment souhaité que Jésus-Christ fût né à Arras.

(1) Qu'il y ait eu des confusions possibles entre ces deux amours, c'est ce que démontre le document suivant, écrit dès les premières années de la Révolution, en un temps où l'amour de la Patrie était le plus ardemment exalté : « La Patrie est le pays où l'on est né et où l'on a ses parents, sa famille et son héritage. L'Amour de la Patrie est l'attachement que l'on a pour ses parents, pour son pays et pour tous ceux qui y demeurent et sont nos frères. » (*Catechisme francais à l'usage des gens de la campagne*, s. d.)

(2) *Chanson de Roland*, v. 1428, 1429. « Saint-Michiel del Peril », c'est le Mont Saint-Michel ; les *Seinz*, c'est Cologne ou Xanten ; Guitsand, c'est Wissant (Pas-de Calais).

(3) *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 47. Cf. II, 115. — Germaise, c'est Worms.

(4) *Gui de Bourgogne*, éd. Guessard et Michelant, v. 63.

(5) Les Lombards sont les poltrons de notre drame épique, et l'on est assuré de les voir toujours s'enfuir à l'heure de la bataille : « Qu'on leur « fasse garder les chevaux (dit, en un de nos poèmes, l'empereur Louis qui vient d'en tuer dix de sa propre main), en attendant qu'on les brûle dans « un fumier. » (*Enfances Vivien*, Bibl. Nat. fr. 1448, f° 196. Voy., dans *Aiol* (éd. Normand et Raynaud), p. 258, v. 8836 et s.) un épisode comique où les Lombards jouent le plus triste rôle. On y rappelle que Charlemagne « une porte de piere fist taillier à un jor. — Lonbars le fist baisier as grans et as menors. — Puis lor fist mangier ras et grans cas surceors. ». Et l'on reproche de nouveau à ces mêmes Lombards leur poltronnerie devenue proverbiale : « Et portent grans espées, si ont grans pessans makes, — Et jetent trestout jus, quant viennent en bataille (l. l., p. 259, v. 8866, 8867.) Cf. les *Saisnes*, éd. Fr. Michel, p. 38, etc., et *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 231, v. 31, 35 : « Il ne sunt pas Lombart ne Anglois d'outremer, — Ains sont li meillor prince que l'on puisse trover. » Un seul poème, *la Prise de Pampelune*, donne aux Lombards un beau rôle ; mais il ne faut pas oublier que ce poème a été écrit en Italie et par un Italien.

(6) Les Tiois ne sont pas mieux traités que les Lombards dans nos vieilles chansons. On leur confie les plus viles besognes et Charlemagne les traite de *povre gent sauvage*. (*Chanson des Saisnes*, éd. Fr. Michel, II, p. 38 et ss.). *Entrée en Espagne*, f° 128 et suiv. Etc.

des Allemands), comme pour bien marquer les limites exactes de notre nationalité, et la bien séparer des deux grands pays avec lesquels on aurait pu la confondre. C'est cette terre incomparable « la plus vallant do mont », qui est belle au regard autant que plaisante au cœur. C'est cette terre charmante « qui est abondante en bois, en rivières et en prés, en vins et en chevaliers redoutés, en pucelles et en belles dames (1). » C'est cette douce contrée où tous les habitants ont le cœur sur la main : « Quar France est un païs el quel on doit trouver — Honor et loïauté et tout bien savourer (2) »; et ailleurs : « En nul païs n'a gent plus douce ni plus vraie (3) ». C'est par excellence la patrie des âmes fières : « Cil peuples est plus fier que lupart ne lion (4) ». C'est ce peuple qui a l'immortel honneur d'être confondu avec la race chrétienne elle-même dans tout ce monde musulman, où le mot « Franc », est glorieusement synonyme du mot « chrétien », à tel point que ce n'est pas l'Orient latin qu'il faudrait dire, mais l'Orient français. C'est cette nation bénie de Dieu, « d'où tant de bonne gent est sortie ». Il ne la faut pas confondre avec ces peuples voisins « où l'on a souci des oiseaux de chasse », et où les chevaliers ont chacun leur amie. Non; le souvenir de la vraie croix y est sans cesse vivant, et celui du *digne sepulcre* (5). « L'Espagne lutte alors pour son existence contre les ennemis africains de sa foi; l'Italie saigne en tronçons ennemis; l'Angleterre est française par sa cour, ses nobles, ses tribunaux, ses livres; sous le vain nom de Saint-Empire, l'Allemagne est un campement de barbares. » (6) Mais la France du onzième et du douzième siècle est vraiment une patrie, et une patrie UNE. Et la grande voix de Pierre de Blois n'étonne personne, lorsqu'il s'écrie que les chevaliers, fils de l'Église, doivent

(1) « [Est] la terre de France la plus vallant do mont. » (*Renaud de Montauban*, éd. Michelant, p. 404, v. 20.) « Tiere plentive et france, — De bois, de rivières, de prés, — De vins, de cevaliers doutés, — De puceles, de bieles dames, etc. (Philippe Mouskes, *Chronique*, éd Beiffemberg, v. 8063-8067.)

(2) Girart d'Amiens, *Charlemagne*, Bibl. nat. fr. 773, f° 30 r°.

(3) *Berte aux grans piés*, éd. P. Paris, p. 13; éd. Scheler, p. 9, v. 219.

(4) *Antioche*, éd. P. Paris, I, 141.

(5) Beneoiste soit France et de Dieu absolue. — Que tant de bone gent en est de li issue. — Cil conquisent la terre sor la gent mescreüe. — Il ne se painent mie d'oisiaus traire de mue, — Ne chascuns cavaliers n'i a mie sa drue. — La vraie Crois i est sovent ramenteüe — El li dignes sepulcres... (*Antioche*, éd. P. Paris, I, pp. 147, 148.)

(6) Onésime Reclus, *France*, p. 3.

prendre l'épée pour l'honneur du sacerdoce, la défense des pauvres, le châtiment des méchants ET LA DÉLIVRANCE DE LA PATRIE (1). » Nos vieux poètes nationaux l'avaient bien compris, mais ils n'avaient pas su le dire, et il appartenait à un homme d'Église de donner à leur pensée sa forme véritable et définitive.

VI

Nos trouvères sont plus explicites, quand il s'agit de ce cinquième commandement qui se rapporte à la bravoure du chevalier et il est à peine utile de signaler le courage au nombre des vertus que le Code de la Chevalerie imposait à tous les chevaliers. Chez le vieux Gaulois dégénéré, qui, longtemps encore, s'était souvenu de Vercingétorix et de Civilis; chez le légionnaire romain, qui était scientifiquement façonné à la victoire; chez le jeune guerrier frank, qui avait les instincts et la bravoure féroces du sauvage, et chez cette race chrétienne, enfin, qui avait déjà compté tant de millions de martyrs, il y avait d'évidentes traditions de courage. Ces quatre courants ont formé le fleuve dont nous parlons; mais il convient de constater qu'ici comme ailleurs, les éléments germanique et chrétien ont été les plus influents et les plus féconds. Le courage chevaleresque n'est guères qu'un composé de ces deux courages. Il est, en quelque manière, fait de ces deux métaux. Au reste, le Code de la Chevalerie est ici plus net qu'en aucun de ses autres commandements, et il n'est pas besoin de feuilleter dix pages de nos vieux romans pour y relever les formules les plus décisives, les préceptes les plus clairs. Semblables à Néhémias, à ce chevalier de l'ancienne loi, qui s'écriait : « Mes pareils n'ont pas peur et ne fuient jamais (2) », nos chevaliers redoutent par-dessus tout d'être appelés lâches. C'est leur plus grand effroi. « Miex vauroit estre mors que coars apelés (3) » : telle est leur devise qu'ils répètent sans cesse, et ils ajoutent avec un certain sentiment de terreur « qu'un seul coart

(1) « Hodie tyrones enses suos recipiunt de altari, ut profiteantur se esse filios Ecclesiæ atque ad honorem sacerdotii, ad tuitionem pauperum, ad vindictam malefactorum et *Patriæ liberationem* gladium accepisse. (Epist. 94.)

(2) « Num quisquam similis mei fugit? » (II Esdras, VI, 11.)

(3) *Élie de Saint-Gilles*, éd. Fœrster, V, 724. Cf. *Antioche*, éd. P. Paris, I, 129 : « Micus aime en conquerrant soit ma teste trencie. — Que jou muire en fuiant; çou seroit vilonie. Etc., etc.

feroit une ost de decouragier (1) ». Au moment de se jeter dans l'horreur de la mêlée, ils se retournent vers leurs compagnons de bataille, et leur lancent ce cri : « U nus i garrons tuit, u nos tuit i morron (2). » Ce qu'ils veulent, c'est prendre leur ennemi corps à corps, c'est le sentir au bout de leur épée, et l'on sait qu'un combat n'est alors qu'une série de duels. Ils ont là-dessus des mots superbes et que les poètes de notre temps ont heureusement popularisés. « Maudit soit le premier qui fut archer. Il fut couard : il n'osait approcher (3). » Les javelots et les flèches leur semblent armes de vilains, et ce préjugé, qui fait d'abord honneur à la vaillance française, finira par lui devenir historiquement fatal. On se rappelle le dédain théâtral que nos chevaliers témoignèrent à Crécy pour les archers génois, et ce qu'il en advint. C'était, hélas! l'excès d'une mâle et héroïque vertu, et il est trop vrai que le quatorzième siècle n'est trop souvent qu'une copie maladroite et exagérée du douzième, lequel, encore un coup, reste le grand siècle du moyen âge.

Nous disions tout à l'heure qu'il y avait dans l'intrépidité chevaleresque deux éléments principaux : le germanique et le chrétien. On les sent fort distinctement en toutes nos chansons, où ils ne sont pas toujours suffisamment fondus. Nos chevaliers aiment trop souvent la bataille pour elle-même, et non pour la cause qu'ils y défendent. Le vieux barbare des forêts germaines frémit encore sous leurs vêtements de mailles. A leurs yeux, c'est un charmant spectacle, que le sang rouge coulant sur le fer de l'armure. Un beau coup de lance les ravit, les transporte au ciel : « J'aime mieux un tel coup que boire et manger », s'écrie fort naturellement un des farouches héros de *Raoul de Cambrai* (4). Cette admiration naïve éclate surtout dans nos plus vieilles épopées et, en particulier, dans le *Roland*. Au milieu de l'horrible bataille, quand il s'agit de savoir si la victoire restera à l'Islam ou à la Croix, quand une poignée de chrétiens tient tête à des cent milliers de païens, dans cette

(1) *Gaufrey*, l. l., v. 5298. C'est le plus beau vers de ce poème médiocre.

(2) *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 194, v. 4.

(3) Cent dehais ait qui archiers fu premiers : — il fu couars, il n'osoit approchier. (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbi, p. 7.) Dans sa *Fille de Roland* (acte III, scène IV, p. 74), M. de Bornier a intercalé ces deux beaux vers : « Maudit soit le premier soldat qui fut archer ; — C'était un lâche au fond : il n'osait approcher. »

(4) Éd. Le Glay, p. 177. Le mot est prononcé par le sor Geri.

plaine couverte de mourants qui râlent, nos Français, plus qu'à moitié morts, trouvent encore le temps de juger ou d'admirer les beaux coups de lance ou d'épée (1). Un maître d'escrime du dix-neuvième siècle n'apprécierait pas plus tranquillement une belle passe dans un assaut. C'est de l'art, mais de l'art brutal, et que le christianisme a eu quelque peine à idéaliser. Il y est parvenu cependant, et les croisades ont eu, à ce point de vue, une influence qu'on n'a pas assez remarquée. La féodalité n'avait pas « dégermanisé » le courage de nos pères, et ne lui avait rien ôté de sa rudesse antique. Les croisades y jetèrent l'idée de Dieu, et le transformèrent. Comparez entre elles ces deux chansons : *Raoul de Cambrai* et *Antioche*. Le barbare germain rugit encore dans la première, qui est un écho du dixième siècle ; l'Eglise triomphe dans la seconde, qui est un récit de la croisade, écrit en quelque sorte sous la dictée des croisés eux-mêmes. La Féodalité et les Croisades (il ne faut pas se lasser de le dire et de le redire), c'est la thèse et l'antithèse.

« Combatez vos : Dieu vos ira aidier (2) : » telle est, en quelques mots, toute la formule du courage chrétien ; et ce vieux vers du douzième siècle n'exprime pas une autre idée que le fameux mot du plus chevalier de tous les chevaliers (c'est de Jeanne d'Arc que je veux parler) : « Les hommes d'armes batailleront, et Dieu donnera « la victoire. » Il n'y a pas, à vrai dire, un résumé plus exact du cinquième article de notre décalogue.

C'est à cette loi, ainsi formulée, qu'ont été glorieusement fidèles tous les héros de notre histoire comme tous ceux de notre légende, et il semble que ces deux groupes de chevaliers, les imaginaires et les réels, rivalisent entre eux de grandeur morale et de vaillance superbe. Les personnages d'*Aliscans* ne le cèdent pas à ceux d'*Antioche*, ni ceux de *Jerusalem* à ceux de *Roland*. La légende, d'ailleurs, n'est ici, comme en tant d'autres cas, que la condensation et la quintessence de l'histoire.

Sous ces murs d'Antioche, où tant d'héroïques courages se sont révélés plus grands que ceux de la Grèce et de Rome, c'est à cette loi qu'obéit cet écuyer encore inconnu, ce Gontier d'Aire, qui entre

(1) Après le magnifique coup d'épée que Roland assène à Grundoigne : *Dient Francois* : « BIEN FIERT *nostre guerant* (v. 1609), et Roland lui-même s'écrie plus tard, quand il s'apprête à sonner enfin de son cor pour demander du secours à Charlemagne : *Colps i ai fait* MULT GENZ (v. 1712).

(2) *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, p. 18.

un jour, lui tout seul, dans la ville assiégée et mérite ainsi de recevoir le sacrement de la Chevalerie (1). Durant ce siège aussi mémorable que celui de Troie, c'est à cette loi qu'obéit encore cet admirable Renaut Porquet, qui, prisonnier des Sarrasins, conseille lui-même aux chrétiens de ne pas l'échanger contre un prisonnier païen (2); c'est à cette loi qu'obéit Foucart l'orphelin, qui ne permet pas à son seigneur, le comte de Flandre, de monter le premier à l'échelle, à la périlleuse échelle qui doit conduire les barons chrétiens jusque sur les remparts d'Antioche, mais qui, après avoir dit sans amertume ces très simples paroles : « Si je meurs, personne ne me pleurera », s'offre comme victime, rejette son *blason* derrière ses épaules, empoigne à deux mains l'échelle, fait une longue prière à Dieu, s'élance et ne laisse que le second rang, en cette magnifique équipée, à des héros tels que Tancrède et Bohemond (3). Sous les murs sacrés de Jérusalem où tout l'Occident chrétien s'est donné rendez-vous et qui est encore au pouvoir des païens, c'est à cette loi qu'obéit enfin ce Thomas de Marne, qui se fait jeter dans la ville *à la volée* sur trente lances de chevaliers. « Tant que durera le monde, on redira cet exploit, » dit l'auteur de la *Chanson de Jerusalem* (4). Je l'espère bien. Et mille autres exploits encore, que je ne puis raconter à cette place et qui seront l'éternel honneur de la race française, de la race chrétienne. Il serait temps d'en composer un second *De viris*, à l'usage de nos enfants. L'autre est moins beau.

C'est à cette loi que, dans le domaine de la légende, obéissent ces héros de cent coudées dont nous avons peut-être trop parlé adis, mais dont il faut, pour être juste, inscrire ici les noms qui furent, durant tout le moyen âge, une leçon vivante de fierté, l'honneur et surtout de courage. Le Code de la Chevalerie que nous essayons de mettre en lumière, n'était pas, comme les autres codes, un texte aride et froid, et nos pères lui donnaient pour commentaire les exemples des grands chevaliers. Au lieu de répéter aux jeunes cuyers. : « Soyez preux », on leur disait plus volontiers : « Regardez Ogier et pensez à Roland. » Les peintures murales, un peu grossières, qui couvraient les murs des châteaux et les hottes des cheminées énormes, les tapisseries aux tons sourds, les verrières

(1) *Antioche*, éd. P. Paris, I, 223-225.
(2) *Antioche*, II, p. 25.
(3) *Antioche*, II, p. 108.
(4) Éd. Hippeau, p. 175.

éclatantes, les sculptures naïves des portails, tout parlait de ces modèles de la Chevalerie, et les jeunes regards ne les pouvaient éviter. C'est Guillaume Fierebrace, résistant seul à cent mille Sarrasins dans les plaines illustres d'Aliscans (1) ; c'est Ogier, tenant tête à tout l'Empire dans son donjon de Castelfort (2) ; c'est Vivien, l'enfant Vivien, qui, pantelant et demi-mort, se fait renouer ses boyaux autour du corps et se relance dans la mêlée où il achève de mourir (3) ; c'est le bon chevalier Guron, qui, dans la *Prise de Pampelune* (4), accomplit très fièrement, auprès du roi païen Marsile, le plus dangereux de tous les messages et qui périt, dans une lâche embuscade, après une lutte inégale et sublime où sa vie n'est prolongée, dit le poète, que par le *sien haut courage* (5) ; c'est Roland, le plus glorieux et le plus populaire de tous ces vaillants, c'est Roland, mourant en conquérant, les yeux tournés du côté de l'Espagne, enveloppé d'anges et tendant son gant à Dieu, sur ce rocher de Roncevaux qui a véritablement dominé tout le moyen âge (6). Ce sont enfin tous nos chevaliers épiques qui répètent à l'envi cette grande parole, ces deux beaux vers d'un de nos plus vieux poèmes.

Veci la mort qui desor nos desçant :
Mès com prodonne morons en combatant !

VII

Du cinquième au sixième commandement de la Chevalerie, nous estimons que la transition est aisée : car le véritable emploi du courage chevaleresque, le seul usage qui en parût vraiment légitime aux yeux de nos pères, c'était la lutte contre les Sarrasins, une guerre acharnée, un duel sans fin. Quelques-uns de nos poèmes, il est vrai, sont presque uniquement animés par la rage féodale ; mais, quoi qu'on dise, ce ne sont ni les plus antiques, ni les plus beaux, ni les plus *vrais*. Préférer *Raoul de Cambrai* à la *Chanson de Roland*

(1) *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, v. 868 et ss.
(2) *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 665 et ss.
(3) *Covenant Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 1850-1854.
(4) *Prise de Pampelune*, éd. Mussafia, vers 2892-3823.
(5) « Grant pièce croit mort, pour voir je le vous di ; — Mès le suen au corace maintenoit ensi (3).
(6) *Chanson de Roland*, v. 2259-2396.

c'est faire preuve, à notre sens, d'un assez petit esprit, et personne n'osera jamais exprimer tout haut une préférence aussi mal fondée. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, c'est la haine du païen qui anime le plus grand nombre de nos vieilles chansons; c'est le souffle de nos croisades qui les échauffe. Sans doute on trouve de plus classiques images et un style plus noble dans ces lettres des Papes où les Croisés sont comparés aux athlètes antiques (1); mais notre vieille épopée exprime le même sentiment en paroles plus héroïques et populaires. Veut-on résumer en un vers la vie tout entière de Charlemagne, on trouve soudain ces huit mots : « Par lui furent païen en maint leu encombré (2) ». Veut-on consacrer un résumé aussi bref à tous les exploits de ce libérateur historique de notre France, de ce Guillaume que nous avons trop oublié : « C'est lui, dit-on, *qui tant pena sor païens. sor Esclers* (3) ». Voilà qui dit tout, et il n'est pas de plus belle oraison funèbre.

Les citations ici sont inutiles, et tous nos romans ne sont, à vrai dire, que le récit de cette grande et formidable lutte. Tout ce qui n'est pas chrétien devient Sarrasin aux yeux de nos pères. Clovis lui-même est considéré par eux comme un musulman converti, et c'est à la tête d'une armée de croisés que Charlemagne délivre Jérusalem. Chacune de nos épopées se termine par la prise d'une ville infidèle, et les trois points culminants de toute notre poésie épique, c'est Aliscans, c'est Roncevaux, c'est Jérusalem ; deux défaites et une victoire, où nous avons eu les Sarrasins pour adversaires. « Ils se combatent as Turcs moult volontiers — Et souvent sont dans leur sanc baptisé (4). » Ces deux vers rendent bien toute la physionomie de nos chevaliers et sont le plus ressemblant de tous les portraits.

Cette haine contre les païens va jusqu'à la furie, jusqu'au spasme. « Si nous étions en paradis, disent les rudes soldats du douzième

(1) Terra sanctia, Christi respersa sanguine, plurimos invenit in eisdem partibus strenuos pugiles athletas inclytos et propugnatores electos qui salutifica crucis assumpto signaculo et posito cum Moyse gladio supta femur, se potenter accingunt. (Lettre d'Urbain IV, en 1264; Arch. Nat. J, 451, n° 16.). Etc., etc.

(2) *Simon de Pouille*, Bibl. nat. fr. 368, f° 242.

(3) *Enfances Guillaume*, ms. de Boulogne, f° 1. Cf. le début du *Voyage à Jérusalem* où le Code de la Chevalerie est résumé en un vers : « Ferir en bataille et poursuivre les païens » ; et *Girars de Viane* (éd. P. Tarbé, p. 2) où on dit des chevaliers : « Crestienté faisoient avancier — Et Sarrazins confondre et essilier. »

(4) *Ordene de Chevalerie*, éd. Méon, p. 67.

siècle, nous en redescendrions pour combattre les Sarrasins (1). » Les compagnons de Godefroi de Bouillon, dans le premier feu d'un enthousiasme qui s'éteignit plus tard, jettent ce cri de rage dont on n'a pas encore dépassé la vigueur : « Fussent-ils d'acier, les murs de Jérusalem, fussent-ils d'acier, nous les mordrons (2). » Plusieurs se scandaliseront de tant de colère; mais ils en parlent à leur aise, et nos pères connaissaient mieux que nous le danger que l'Islam faisait courir à la chrétienté. Il faudrait pourtant ne pas oublier que les musulmans sont venus au huitième siècle jusqu'à Poitiers, et qu'à Toulouse, en 793, ils faillirent se rendre maîtres de tout le midi de la France. Au neuvième siècle, ils infestaient encore nos côtes et menaçaient notre indépendance nationale. Deux races, deux religions, deux puissances étaient là, en présence. Il fallait de toute nécessité que l'Islam reculât, et les croisades n'ont été qu'un refoulement. On sait, d'ailleurs, de quel fléau la Chevalerie a délivré le monde en le protégeant contre le triomphe de Mahomet. On a vu, on voit jusqu'où peuvent descendre les races musulmanes et avec quelle rapidité elles perdent tout sens moral, tout honneur de la vie, toute vitalité sociale. Sans la Chevalerie, l'Occident, vaincu par le fatalisme et les sens, serait peut-être aujourd'hui décomposé et pourri comme l'Orient. Grâce à ceux de ses articles qui nous paraissent aujourd'hui les plus violents et les moins *modernes*, le Code de la Chevalerie nous a affranchis et conservés. Il serait peut-être équitable d'en garder la mémoire.

(1) « Encor me soit le poil el chié changié, — Si ferrai-ge desor les renoiez. — Se je estoie en Paradis couchiez, — Si descendroie... (*Moniage Renvart*, Bibl. nat. fr. 368, f° 238.)

(2) Ce langage est tenu principalement par les Normands et les Bretons avant le siège de Jérusalem : « Chascuns se soloit si et vanter et proisier : — Se ja Dex li donoit Jursalem aprochier, — C'as dens mordroit les murs, s'il estoient d'achier. (*Jérusalem*. éd. Hippeau, p. 130.) Ce beau zèle, par malheur, se refroidit, et Godefroi de Bouillon est un jour forcé de leur rappeler leurs propres paroles : « Ahi ! jentius barnages, com faites à b asmer ! — A l'venir ceste part vous oï tos vanter — Qui devant Jursalem vous porroit amener, — Tant que cascuns puïst les murs avironer, — S'en les avoit d'acier fait faire et manovrer, — Les vauriés vos manger et as dens entamer. (*Ibid.*, p. 173.)

VIII

La fidélité du vassal à son seigneur, l'accomplissement rigoureux de tous les devoirs féodaux, composent ce que nous appellons le septième Commandement de la Chevalerie. Le vassal devait strictement l'obéissance à son seigneur toutes les fois que ce seigneur ne lui demandait rien de contraire à la vraie foi, rien de préjudiciable à l'Eglise et aux pauvres. C'est ce qu'a exposé fort nettement l'auteur de *Girars de Viane* : « Que son seigneur doit-on partot aidier, — Puis que il tient terre de lui ne fié; — Mais que ne soit à destruire moustier, — Ne povre gent derober n'essilier. — Vers Damedeu ne doit nus guerroier (1). » Il paraît qu'en ce temps-là on n'osait pas encore déclarer la guerre à Dieu.

Nous avons plus haut protesté contre cette doctrine si étrange et si répandue qui confond la féodalité avec la Chevalerie; nous avons plus énergiquement protesté contre certains fanatiques qui, au lieu d'accepter la féodalité comme une phase nécessaire de l'histoire, la divinisent aujourd'hui comme la plus parfaite de toutes les formes de gouvernement. L'un de ces enthousiastes dévoyés nous disait un jour : « Malheur à tous ceux qui attaquent la féodalité ou l'esclavage, ces deux institutions si visiblement providentielles! » On ne réfute pas de telles insanités : s'indigner suffit. Mais, à l'égard de la féodalité, il importe de ne pas aller trop loin, et de constater que ce régime tant de fois et si cruellement fatal à l'Eglise et au Bien ne pouvait pas ne pas se produire au milieu de ce terrible effarement du neuvième siècle. Nulle unité possible; le pouvoir central qui perd la tête et abdique; mille ambitions qui surgissent partout à la fois: aucun chemin qui soit sûr; les vaisseaux normands qui remontent les fleuves du nord; les dernières invasions sarrasines qui effrayent les populations maritimes du midi; le vieux sang germain qui frémit de nouveau, et la barbarie qui menace de redescendre comme une nuit sur le monde épouvanté. C'est alors que les petits ont eu l'idée fort naturelle de se serrer autour des puissants et de leur crier, d'une voix étouffée par la peur : « Protégez-nous, protégez-nous. » Telle est la féodalité. Il n'y a là rien de divin, ni de parfait; mais un phénomène très simple, imposé par la force des choses, nécessaire.

(1) Éd. P. Tarbé.

Il est, au reste facile de comprendre que cette protection des grands n'a pas été accordée gratuitement aux petits, et il a fallu que ceux-ci se missent entre les mains de ceux-là : « Nous vous servirons; « nous serons vos hommes; nous vous suivrons à la guerre, et nous « vous serons fidèles jusqu'à l'effusion de notre sang, jusqu'à la « mort. » De là la force incomparable du lien féodal. C'est la reconnaissance passée à l'état de loi sociale; que dis-je? c'est la reconnaissance qui entre dans les mœurs et les habitudes de toute une race, de tout un monde. Reconnaissance brutale et grossière, je le veux bien, mais sincère et forte. Sans elle et Dieu, c'en était fait de nous.

Ce dévouement du vassal à son seigneur, il est aveugle, excessif, insensé. Quelle que soit la volonté de son baron, le vassal lui répond toujours par ce mot qui est passé à l'état de formule : *Si soit com vous agrée*. Lisez, relisez ce poème barbare, ce poème ultra-féodal, ce *Raoul de Cambrai*, dont nous avons déjà parlé. Lorsque le héros de cette épopée de sauvages, lorsque Raoul s'apprête à brûler le moûtier d'Origni (1), son vassal Bernier, dont la mère est religieuse en ce couvent, son vassal le suit jusque dans ce crime : « Mon seigneur Raoul, dit-il, est plus félon que Judas, mais il est mon seigneur. Pour rien au monde, je ne lui manquerais. » C'est déjà prodigieux, mais ce n'est rien encore. Le crime se consomme; Origni est en flammes; cent nonnes meurent dans l'horrible brasier, et la mère de Bernier n'est pas épargnée. Elle est là, étendue sans vie, avec son psautier qui brûle encore sur sa poitrine. Son fils l'aperçoit : quelle douleur! quelle rage! Mais Bernier est le vassal de Raoul, et c'est encore avec un certain tremblement de respect qu'il va trouver l'assassin de sa mère. Raoul, lui, ne se repent de rien, traite Bernier de bâtard et le frappe d'un terrible coup à la tête. Le sang coule à flots sur le visage de ce fils en larmes, qui ne cesse pas d'être un vrai vassal, supporte placidement cette suprême injure et se contente de demander ses armes (2) : « *De ceste cort partirai sans*

(1) Raoul, mes sires, est plus fel que Judas. — Il est mes sires; chevals me donne et dras. — Et garnemens et pailes de Baudas. — Ne li fauroie por l'onor de Damas, — Tant que tuit dient : « Bernier, le droit en as. » (Éd. Le Glay, p. 56.)

(2) « Or tost mes armes et mon hauberc doblier. — Ma bonne espée et mon elme vergié. » (*Ibid.*, p. 69.) Il faut ajouter que Raoul sollicite très humblement le pardon de son vassal.

congé ». Il ne frappe pas ce misérable ; il ne lui rend pas insulte pour insulte, soufflet pour soufflet. Il s'en va, et c'est tout (1). Ainsi comprenait-on le type du vassal durant l'âge héroïque de la féodalité ; et ce terrible roman de *Raoul de Cambrai* est fondé, ne l'oublions pas, sur des faits historiques du dixième siècle. On ne saurait, je pense, aller plus loin.

Les liens de la vassalité sont plus forts que ceux de la famille : le seigneur est plus qu'un père et le vassal plus qu'un fils. En voulez-vous une autre preuve, véritablement tragique et plus horrible peut-être que le crime d'Origni? Un traître du nom de Fromont assassine son jour un seigneur, Girart de Blaives, et, dans sa rage intéressée, veut faire disparaître jusqu'au dernier membre de cette famille dont il a tué le chef. Il ne reste, hélas! qu'un tout petit enfant de quelques mois, et ce fils unique de Girard a été confié aux soins d'un vassal dévoué qui s'appelle Renier, et dont la femme se nomme Erembourc. Le traître somme ces braves gens de lui amener le fils de Girart, le petit Jourdain, qu'il veut tuer. Après de longues et émouvantes péripéties que nous aurons lieu de raconter plus loin, ils s'y refusent et finissent par livrer au misérable leur propre enfant, qu'ils font passer pour celui de leur seigneur. Oui, ils sacrifient ainsi leur cœur, leur sang, leur chair, et assistent en frémissant au supplice du pauvre petit. Ils pleurent, ils se pâment, ils se meurent ; mais, somme toute, ce sont des vassaux, et ils croient accomplir un devoir en sauvant à ce prix l'enfant de leur seigneur (2). C'est rude.

Le Code de la Chevalerie a tempéré cette rudesse, mais en se gardant bien de trop l'atténuer. L'Eglise elle-même a compris que c'en était fait de ces jeunes et sauvages générations si, dans l'excès d'une fausse sensibilité, l'on voulait tempérer et amoindrir la fidélité du vassal, si l'on jetait bas ce rempart, si l'on amollissait la dureté de ces mœurs. Elle s'est contentée de donner aux devoirs du seigneur le même relief qu'à ceux du vassal et à jeter dans ces relations

(1) L'enfes Bernier à la chière membrée — D'un siglaton a la teste bendée. — Il vest l'auberc dont la maille est ferée — Et lace l'elme, si a çainte l'espée. — El destrier monte à la croupe estelée — Et prent l'espié où l'enseigne est fermée. — Il sonne un cor à molt grant alenée. — Cinc chevalier ont la noise escoutée, — *Homme Bernier, s'en tiennent lor contée.* — *Vers Berneçon viennent de randonée.* — *Ne li fauront por chose qui soit née.* (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 71, 72.)

(2) *Jourdain de Blaires*, éd. Conrad Hoffmann, vers 487 et ss. (?)

farouches l'esprit de mesure et l'esprit de sacrifice. « Cher fils (dit Odilon sur son lit de mort à son neveu Girard de Roussillon, qu'il veut réconcilier avec Charles), observez toujours mesure et sens; aimez votre seigneur et portez-lui foi (1). » Cette « mesure » n'exclut pas les rapidités du dévouement. Guillaume, ce libérateur perpétuel des rois de France, Guillaume est à l'église; il se marie. On en est arrivé à cette partie du rite auguste où le fiancé tend son anneau à sa fiancée, quand, tout à coup, on voit entrer dans le moûtier un messager tout effaré, qui apporte à Guillaume de mauvaises nouvelles de l'Empereur. « Mon seigneur Louis est en danger », s'écrie Guillaume. Et laissant là l'autel, le prêtre, sa fiancée au clair visage qu'il ne veut plus regarder et qu'il ne reverra plus, le bonheur auquel il ne veut pas penser, il part (2). Il a le cœur brisé, il est tout en larmes; mais il part. Si Victor Hugo rimait cet épisode, il en ferait un beau pendant à son *Aymerillot*. Même héroïsme chez ce Fouqueret que le père d'Aubri le Bourguignon a jadis nourri et fait chevalier. Aubri est le mortel ennemi de ce Fouqueret dont il a tué les neveux, dont il a voulu déshonorer la fille. Mais voici que le Bourguignon est vaincu et va succomber. Il est désarmé, il est à pied, il est perdu. Tout aussitôt le devoir de la vassalité fait entendre sa voix puissante dans le cœur de Fouqueret; le souvenir de ses enfances lui revient soudain en l'esprit; il se rappelle le bon seigneur qui l'a élevé, et, sans plus hésiter : « Tiens, dit-il à Aubri, prends mon cheval et mon épée. Va. » Et il le sauve (3). C'est ce que fait Didier pour Charlemagne, dans la grande bataille sous les murs de Pampelune (4). Il est vrai,

(1) *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, § 180, p. 101.

(2) *Couronnement Loïs*, éd. Jonckbloet, p. 37. vers 1374 et ss. Guillaume bese la dame o le vis cler — Et ele lui : ne cesse de plorer. — Par tel covent einsi sont dessevré. — Puis ne se virent en trestot lor ać.

(3) *Aubri le Bourgoing*, éd. Tobler, p. 198, v. 21 et ss. « Moult ot preudone et vassal Fouqueri. — Quant esmaier vit ensi Auberi, — De la pitié li cuers l'en atenri. — Come charbon le viaire ot noirci. — Dont li remembre der bon duc seignouri, — Der duc Basin qui fu pere Auberi, — Qui longuement l'avoit soef nouri, — Adoubé l'ot et d'oneur l'ot saisi. — Lors dist en bas que nus ne l'entendi : — Dieu! que ferai, vrais rois qui ne menti? — CIL EST MES SIRES que ci voi devant moi. — Se on l'ocist, douques l'ai je traï. »

(4) Quand Dexirier vit Zarlle plus isnel che livrier — Se gista de l'arçon et, par le frain d'or clier, — Amena suen cival à Çarllon sans tardier. — Puis li dist doucement : « MON SEIGNEUR DROITURIER, — Pour mien amour, vous pri que vous doiés montier — Sour cest cheval... (*Prise de Pampelune*, éd. A. Mussafia).

toutefois, qu'il y a certaines heures où ce noble sentiment semble s'éteindre dans l'âme de nos meilleurs chevaliers. Oui, certains vassaux se révoltent brutalement contre leurs seigneurs et portent la main sur ceux « qui les ont nourris ». Mais ce sont là des heures d'aberration et d'aveuglement passagers : ces révoltes n'ont rien de profond, et l'on voit tôt ou tard les révoltés tomber aux pieds de leurs seigneurs, fondant en larmes et demandant grâce. Les quatre fils d'Aimon (1), les fils de Garin (2) et Gaidon (3) tombent ainsi aux genoux de Charlemagne, comme les fils et les petits-fils d'Aimeri de Narbonne tomberont aux pieds du trop débonnaire et trop faible Louis (4). Un jour on voit (c'est dans *Renaus de Montauban*), quatre mille sept cents chevaliers s'acheminer tête basse, nus-pieds et en chemise, vers la tente du redoutable empereur contre lequel ils se sont révoltés. C'est Girard de Roussillon, c'est Beuves d'Aigremont, c'est Aimon et Doon, ce sont les plus grands seigneurs de France. A peine aperçoivent-ils la majesté du roi, qu'ils se précipitent tous *à genoillons* et lui jurent, en larmes, de ne plus forfaire à leur seigneur (5). C'est ce qu'était là le crime des crimes, et celui qu'on ne pouvait comparer qu'à la seule apostasie. Sur les murs de toutes les salles, dans tous nos châteaux du douzième et du treizième siècle, on eut pu écrire ce vers vengeur d'un de nos vieux poèmes : « Qui boise son seigneur bien a Dieu relenqui (6). » Si l'on a commis un tel crime, on ne saurait assez s'en repentir. Mais ce repentir n'a pas suffi aux créateurs inconnus du Code de la Chevalerie et ils ont voulu, ils ont dû se montrer plus sévères. Une pénalité existe contre les vassaux qui ont trahi leur devoir, et elle leur est très rudement appliquée. Ce Bernier, de *Raoul de Cambrai*, dont nous parlions tout à l'heure, et qui en vient un jour à tuer son seigneur Raoul en un combat singulier, ce vassal avait bien des raisons pour se venger ainsi de celui qui avait brûlé sa mère dans Origni en flammes et qui l'avait lui-même indignement outragé. Qu'importe! Le lien de la vassalité n'est pas brisé, il ne peut l'être,

(1) *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, pp. 337-346; 230-236. Cf. 289, 291.

(2) *Girars de Viviac*, éd. P. Tarbé, p. 168.

(3) *Gaidon*, éd. Siméon Luce, v. 10296 et ss.

(4) *Enfances Vivien*, Bibl. nat. v. 1448, f° 196. Etc. etc.

(5) *Renaus de Montauban*, l. l. p. 38, v. 9 et ss.

(6) *Renaus de Montauban* : « Et qui son seigneur boise bien a Dieu relenquï. » (V. éd. Michelaut, p. 79, v. 19.)

et voilà Bernier, tout en pleurs, qui, pour expier un aussi grand crime, s'offre à faire aussitôt le grand pèlerinage d'outre-mer (1), Pourquoi Renaud de Montauban quitte-t-il un jour sa femme et ses enfants? Pourquoi fait-il, lui aussi, le voyage de Jérusalem? Pourquoi s'achemine-t-il vers Cologne, cachant sa gloire, sa naissance, son nom? Pourquoi revêt-il l'humble habit du dernier des compagnons maçons (2)? Pourquoi? C'est qu'il s'est révolté jadis contre son seigneur, et qu'une telle expiation ne lui paraît pas encore assez forte.

Telle est la loi, et telle en est la sanction (3).

IX

Un commandement nouveau pour la condition militaire et que les anciens ont à peine connu, c'est l'horreur du mensonge. « Ne pas mentir » est une des traditions chevaleresques qui sont demeurées le plus vivantes au milieu des générations modernes. Il n'est pas besoin de citer ici un grand nombre de textes, et nous n'en signalerons que deux, dont l'un est emprunté à l'une de nos plus anciennes chansons, et l'autre à l'une des plus récentes. Ce sont là comme les deux pôles sur lesquels a tourné toute la poésie du moyen âge : *Fins cuers ne puet mentir*, dit l'auteur de *Raoul de Cambrai* (4), qui écrit au treizième siècle avec les traditions et l'esprit du dixième. Même note dans cette *Entrée en Espagne*, qui est une œuvre de notre décadence épique. Quand Roland fait en Perse ce voyage fabuleux qui est raconté dans la seconde partie de ce

(1) « Por l'amandise irai à Acre, au port — Servir au Temple, etc. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 134.)

(2) *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 403 et ss. Une première fois Renaud avait dit que, « pour son seigneur Charles, il irait *en langes* jusqu'au Mont Saint-Michel. » (p. 170, f° 6.)

(3) Sur le dévouement du vassal à son seigneur, voy. encore *Girars de Roussillon*, trad. Paul Meyer, § 40, p. 19 et § 136, pp. 76, 75. *Élie de Saint-Gilles*, éd. Fœrster, pp. 358, 359. *Aspremont*, éd. Guessard, p. 14, v. 64 et ss. et Bibl. nat. fr. 2495, f° 100; *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 362, v. 12. *Brun de la Montagne*, éd. Paul Meyer, v. 2286. Etc., etc. = Au quatorzième siècle, Eustache Deschamps place encore ce devoir parmi ceux qui sont le plus nécessaires au chevalier : « Il doit aimer son seigneur droiturier — Et dessus tout garder sa seigneurie. »

(4) Ed. Le Glay, p. 180. Cf. *Renaus de Montauban*, éd. Michelant; Car *cuers ne peut mentir*, pièça que le dit-on (p. 19, v. 11). Car *cuers ne puet mentir*, quant ce vient au besoing (p. 222, v. 2.) Etc., etc.

singulier poème, quand il est appelé à professer un cours de Chevalerie au fils du roi païen, à Samson; il lui donne une série de conseils précieux à retenir, et notamment le suivant : « Amis, li dit Rolant, GART-TOI DE MENTIR : — *Car ce est une tache qui moult fait repentir* (1).

Nous avons vu plus haut qu'un des plus beaux éloges qu'on ait jamais adressés à la noble France, est celui-ci : « C'est la plus vraie de toutes les nations », c'est-à-dire la plus sincère. Ainsi parle le rimeur qui nous a laissé *Berte aux grands pieds*. Et comme on pourrait suspecter ce chevilleur de n'avoir mis ici le mot « vraie » que pour la rime, il est utile d'ajouter que cette épithète homérique « au cœur vrai », est une de celles que l'on décerne le plus volontiers à nos chevaliers dans l'antique chanson de *Girars de Rosillho* et dans plusieurs autres (2). Les chevilles n'ont parfois leur raison d'être que dans les axiomes.

Si l'on veut bien d'ailleurs remonter à la véritable origine de nos sentiments modernes les plus justement vantés, on reconnaîtra sans peine que « le respect pour sa parole » remonte véritablement à l'époque de la Chevalerie. Le respect pour les engagements féodaux a entraîné le respect pour tous les autres engagements. « Ne pas mentir » et « tenir parole » sont encore aujourd'hui les deux marques auxquelles on reconnaît, auxquelles on reconnaîtra toujours un vrai gentilhomme (3).

Il importe peu d'ailleurs que la parole ait été donnée sous forme de serment devant l'Évangile ouvert et devant les châsses d'or où sont enfermées les reliques des saints (4); ou que la promesse ait été faite, plus simplement, par le chevalier étendant sa main nue (5); ou que l'engagement, enfin, n'ait été accompagné d'aucune solennité, d'aucun rite. La parole suffit, seule.

(1) *Entrée en Espagne*, Bibl. S. Marc à Venise, fr. XXI, f° 265 r°.

(2) Ce fut à la Pentecôte, au gai printemps; Charles tenait sa cour à Reims. Il y avait maintes personnes *au cœur franc*. (*Girart de Rumillon*), trad. Paul Meyer, ss, p. 1.)

(3) « Amis, a dit Rolant, se tu vais esamplir — CUN IS PLUS GENTILS HOME, gart toi de mentir, etc. » (*Entrée en Espagne*, l. l.)

(4) LES SAINZ LI APORTERENT, n'i ot plus atargié — Et Floovant JURA, quant s'est agenouilliez — Que il n'antrerai mais en France le renier. (*Floovant*, éd. Guessard-Michelant, v. 142-144). TU L'AIS SOR SAINS ET PLEVIT ET JURÉ. *Hervis de Metz*, l. I. f° 59, v°.

(5) DE LA MAIN NUE te vi-ge fiancier. — N'auroie garde fors que d'un chevalier (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 187.)

Lorsque le comte Guillaume revient de ce grand désastre d'Aliscans où la chrétienté a été vaincue avec lui; lorsqu'il rentre à demi mort et en larmes dans ce beau palais d'Orange qui a jadis abrité tant de prospérité et tant de gloire; lorsqu'enfin, toute haletante et sans lui laisser seulement le temps de prendre haleine, l'héroïque Guiboure, sa femme, le pousse sur le chemin de Paris, où il va réclamer le secours de l'Empereur contre les Sarrasins, la pauvre comtesse, au moment de dire adieu à son mari, sent tout son courage défaillir soudain et redevient femme un moment. « Ah! lui « dit-elle, tu en verras là-bas, qui sont plus belles et plus jeunes « que moi. Tu vas m'oublier. » Guillaume alors, pour la consoler, lui jure de laisser croître sa barbe et ses cheveux jusqu'à son retour auprès d'elle, et de ne jamais, en son absence, toucher d'autre bouche que la sienne. Il part, et tient parole.

Mais qu'est-il besoin de tant d'exemples et de tant de paroles accumulés? Un mot suffira pour montrer jusqu'à quel point nos pères faisaient estime de la Sincérité, de cette haute vertu dont le nom est synonyme « d'honneur. » Parmi les centaines d'épithètes dont les trouvères accompagnent le nom de Dieu, la plus usitée est celle-ci : « Par Dieu QUI NE MENTIT. »

Cette formule est plus significative que tous nos textes et plus éloquente que tous nos commentaires.

LÉON GAUTIER.

(*A suivre.*)

UN ANTECHRIST MYSTIQUE [1]

Si M. Renan voulait sérieusement avoir la preuve des faits miraculeux, nous pourrions la lui faire trouver sous sa main.

Il n'est certainement pas sans recevoir une Revue anglaise qu'il honore parfois de ses communications, *The Nineteenth Century* [2]. Il a donc pu y remarquer naguère un article sur *les Miracles modernes*, dont l'auteur examine, au point de vue de la critique purement rationnelle et scientifique, quelques-unes des guérisons opérées à Lourdes. Dans cet article, qui a paru le 1er novembre, M. Renan a pu d'avance trouver la réponse au défi qu'il allait insérer dans la *Revue des Deux-Mondes*, quinze jours plus tard. Là, il s'engage à abandonner son prétendu principe « lorsqu'il lui sera donné de constater, dans la nature, un fait spécialement intentionnel ayant sa cause en dehors de la volonté libre de l'homme ou de l'action spontanée des animaux. » Or voici qu'on lui signale des faits nombreux, qu'on ne peut évidemment attribuer ni à la volonté libre de l'homme, ni à l'action spontanée des animaux : c'est la guérison instantanée de tumeurs à la poitrine, d'ulcères à la langue, de la carie des os, de la gangrène, de tumeurs blanches. Ces faits sont évidemment intentionnels, puisqu'ils ont eu lieu à la suite d'exercices religieux accomplis à la seule intention de les obtenir, et sur des malades qui venaient à Lourdes avec l'intention unique d'y trouver une guérison que tous les moyens humains

(1) Voir la *Revue* du 15 février 1883.

(2) Par une distinction dont M. Renan n'a pu qu'être très flatté, cette revue a publié en français la conférence que notre compatriote avait donnée, à Londres, sur Marc-Aurèle. Beaucoup plus large dans son libéralisme que les organes français de la libre pensée, le *Nineteenth Century* n'exclut pas plus de ses pages la vérité que l'erreur. C'est une tribune ouverte à toutes les doctrines, depuis la pure orthodoxie du cardinal Manning jusqu'au matérialisme d'Huxley.

n'avaient pu leur procurer. Ils ont été constatés par des médecins, à l'aide de toutes les lumières que fournit la science ; et il ne tient qu'à M. Renan de discuter les motifs sur lesquels ces hommes de l'art se sont appuyés pour déclarer ces faits miraculeux. S'il n'en fait rien, et s'il refuse de regarder les preuves qu'on lui donne, comment pouvons-nous admettre la sincérité de sa négation?

Cette négation est d'autant plus antiscientifique qu'elle est plus absolue. M. Renan ne se contente pas de nier *à priori* le miracle divin : poussant jusqu'au bout la logique de son incrédulité, il ne veut admettre « aucun fait spécialement intentionnel ayant sa cause en dehors de la volonté libre de l'homme ou de l'action spontanée des animaux. » C'est supposer impossible l'existence dans le monde d'aucune intelligence supérieure à celle de l'homme. Sur quel motif rationnel peut s'appuyer cette négation? Est-elle évidente? Est-elle prouvée? Est-elle même probable? N'est-elle pas en contradiction avec une masse de faits, dont quelques-uns peuvent sans doute être attribués à l'illusion, mais qu'on ne peut nier absolument sans nier l'évidence? Nous pouvons ici nous contenter d'opposer, à M. Renan, l'auteur même de « la phrase inexorable », M. Littré ; non pas le Littré converti dont on récuserait le témoignage, mais le Littré positiviste de 1856. A cette époque (15 février), le successeur d'Auguste Comte, aveuglé encore par ses fausses théories, mais sincère au moins dans la constatation des faits, publia, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un travail sur les *Tables parlantes et les Esprits frappeurs;* et pour expliquer ces phénomènes qui occupaient alors tous les esprits, il les compare aux faits analogues qui se sont produits à toutes les époques de l'histoire, aux faits de magie, de sorcellerie, de possession diabolique, de convulsions.

Sa philosophie ne lui fournissait pour ces phénomènes étranges qu'une explication : il était réduit à en chercher la cause dans des affections nerveuses, soit isolées, soit épidémiques et collectives. Ayant ce résultat en vue, M. Littré a dû naturellement choisir ses exemples dans les faits qui se prêtaient le mieux à cette explication ; et plusieurs de ceux qu'il rapporte peuvent, en effet, à toute force, être assimilés à des hallucinations subjectives. Mais nous l'avons dit : M. Littré était sincère : et le parti pris n'était pas chez lui tellement arrêté, qu'il pût retrancher délibérément de son récit tout ce qui ne cadrait pas avec sa théorie. Aussi constate-t-il, sans essayer

même d'en contester la réalité, plusieurs phénomènes qu'aucune hallucination, aucun dérangement nerveux ne saurait expliquer. Il signale, entre autres, ce fait, si commun dans les possessions diaboliques, de personnes parlant le latin sans l'avoir jamais appris. Il nous montre, parmi les camisards des Cévennes, des enfants de treize mois se mettant tout à coup à parler très distinctement. Il nous fait voir les convulsionnaires du diacre Pâris manifestant des connaissances qu'ils n'avaient point acquises, et rendus tellement invulnérables qu'ils recevaient sans éprouver aucune contusion les coups portés avec des barres de fer et des instruments lourds ou contondants. Parmi les phénomènes que nous offre le spiritisme, combien il en est qui sont marqués de caractères également étranges! Ce sont des tables qui écrivent ou qui répondent aux questions par des signes convenus et parfaitement intelligibles; des bras saisis d'une raideur tétanique, qui écrivent des volumes sans que l'intelligence de l'écrivain y prenne aucune part; *des médiums parlants* qui font entendre distinctement les voix des morts qu'on évoque, bien qu'ils leur soient parfaitement inconnus.

De l'aveu de M. Littré, ces faits sont parfaitement constatés. Il ne reste donc plus qu'à demander à M. Renan ce qui leur manque pour répondre à son défi. Ne sont-ce point des faits intentionnels? Parler une langue qu'on n'a pas apprise, écrire des livres, répondre à des questions, peut-on voir là des effets d'une cause inintelligente ou des accidents fortuits? D'un autre côté, ces phénomènes peuvent-ils sans absurdité être attribués à la volonté libre de l'homme ou à l'action spontanée des animaux? L'homme est-il libre de rendre son corps subitement invulnérable, et de donner à sa main le pouvoir d'écrire les choses même qu'il ignore? Sa liberté peut-elle faire un assez grand effort pour le mettre en état de parler une langue qu'il n'a pas apprise? Alors même qu'on supposerait gratuitement l'intelligence humaine capable, dans certains états nerveux, de créer subitement une langue, on n'aurait pas encore expliqué par cette hypothèse absurde les discours faits en français ou en patois par le jeune camisard de treize mois, et le latin parlé par des personnes qui ne l'avaient jamais appris; car les mots du français et du latin sont des signes purement conventionnels, et de pareils signes ne se devinent pas et ne s'inventent pas. On peut à toute force créer une langue nouvelle; mais les langues en usage parmi les hommes ne s'inventent pas; pour les savoir, il faut les apprendre.

Rien n'est donc plus certain : le prétendu principe sur lequel, de l'aveu de M. Renan, se fonde toute sa philosophie : cette condition première, d'après lui, de toute recherche vraiment scientifique, n'est ni un principe évident, ni une conclusion démontrée, ni une hypothèse probable : c'est une assertion gratuite, en opposition avec la persuasion du genre humain et avec le témoignage de l'histoire. C'est par conséquent la violation flagrante de la loi première de toute recherche scientifique, qui, d'après M. Renan lui-même, exige l'absence de tout parti pris. Et comme l'édifice ne peut être plus solide que le fondement, tout le système d'incrédulité que M. Renan a déduit du prétendu principe est antiphilosophique et antiscientifique au premier chef.

V

Remarquons, en effet, que tout le reste se déduit de là, et que tous les semblants de preuves que les études de M. Renan lui ont fournis contre le christianisme, empruntent à cet argument fondamental toute leur force de persuasion. Lui-même va nous dire de quelle nature sont ces preuves : « Mes doutes, dit-il, ne vinrent pas d'un raisonnement. Ils vinrent de dix mille raisonnements. » Mais quels raisonnements? Sont-ce des démonstrations évidentes et des arguments irréfutables? — Non : « L'orthodoxie a réponse à tout, et n'avoue pas une bataille perdue. » Mais si elle a réponse à tout, si elle est en état de résoudre les difficultés qu'on lui oppose, comment peut-on voir dans ces difficultés des motifs de l'abandonner? C'est, répond M. Renan, qu'à plusieurs de ces difficultés, elle n'oppose que des réponses subtiles. « La critique elle-même veut que, dans certains cas, on admette une réponse subtile comme valable. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable : une réponse subtile peut être vraie. Deux réponses subtiles peuvent même à la rigueur être vraies à la fois. Trois, c'est plus difficile ; quatre, c'est presque impossible. Mais que, pour défendre la même thèse, dix, cent, mille réponses subtiles doivent être admises, comme vraies à la fois, c'est la preuve que la thèse n'est pas bonne ».

Nous avons dans ces paroles la plus complète justification que M. Renan ait su nous donner de son apostasie. Motivée d'abord par l'impossibilité supposée du miracle, son incrédulité s'est affermie à

un jour, lui tout seul, dans la ville assiégée et mérite ainsi de recevoir le sacrement de la Chevalerie (1). Durant ce siège aussi mémorable que celui de Troie, c'est à cette loi qu'obéit encore cet admirable Renaut Porquet, qui, prisonnier des Sarrasins, conseille lui-même aux chrétiens de ne pas l'échanger contre un prisonnier païen (2); c'est à cette loi qu'obéit Foucart l'orphelin, qui ne permet pas à son seigneur, le comte de Flandre, de monter le premier à l'échelle, à la périlleuse échelle qui doit conduire les barons chrétiens jusque sur les remparts d'Antioche, mais qui, après avoir dit sans amertume ces très simples paroles : « Si je meurs, personne ne me pleurera », s'offre comme victime, rejette son *blason* derrière ses épaules, empoigne à deux mains l'échelle, fait une longue prière à Dieu, s'élance et ne laisse que le second rang, en cette magnifique équipée, à des héros tels que Tancrède et Bohemond (3). Sous les murs sacrés de Jérusalem où tout l'Occident chrétien s'est donné rendez-vous et qui est encore au pouvoir des païens, c'est à cette loi qu'obéit enfin ce Thomas de Marne, qui se fait jeter dans la ville *à la volée* sur trente lances de chevaliers. « Tant que durera le monde, on redira cet exploit, » dit l'auteur de la *Chanson de Jerusalem* (4). Je l'espère bien. Et mille autres exploits encore, que je ne puis raconter à cette place et qui seront l'éternel honneur de la race française, de la race chrétienne. Il serait temps d'en composer un second *De viris*, à l'usage de nos enfants. L'autre est moins beau.

C'est à cette loi que, dans le domaine de la légende, obéissent ces héros de cent coudées dont nous avons peut-être trop parlé jadis, mais dont il faut, pour être juste, inscrire ici les noms qui furent, durant tout le moyen âge, une leçon vivante de fierté, d'honneur et surtout de courage. Le Code de la Chevalerie que nous essayons de mettre en lumière, n'était pas, comme les autres codes, un texte aride et froid, et nos pères lui donnaient pour commentaire les exemples des grands chevaliers. Au lieu de répéter aux jeunes écuyers. : « Soyez preux », on leur disait plus volontiers : « Regardez Ogier et pensez à Roland. » Les peintures murales, un peu grossières, qui couvraient les murs des châteaux et les hottes des cheminées énormes, les tapisseries aux tons sourds, les verrières

(1) *Antioche*, éd. P. Paris, I, 223-225.
(2) *Antioche*, II, p. 25.
(3) *Antioche*, II, p. 108.
(4) Éd. Hippeau, p. 175.

éclatantes, les scupltures naïves des portails, tout parlait de ces modèles de la Chevalerie, et les jeunes regards ne les pouvaient éviter. C'est Guillaume Fierebrace, résistant seul à cent mille Sarrasins dans les plaines illustres d'Aliscans (1) ; c'est Ogier, tenant tête à tout l'Empire dans son donjon de Castelfort (2) ; c'est Vivien, l'enfant Vivien, qui, pantelant et demi-mort, se fait renouer ses boyaux autour du corps et se relance dans la mêlée où il achève de mourir (3) ; c'est le bon chevalier Guron, qui, dans la *Prise de Pampelune* (4), accomplit très fièrement, auprès du roi païen Marsile, le plus dangereux de tous les messages et qui périt, dans une lâche embuscade, après une lutte inégale et sublime où sa vie n'est prolongée, dit le poète, que par le *sien haut courage* (5) ; c'est Roland, le plus glorieux et le plus populaire de tous ces vaillants, c'est Roland, mourant en conquérant, les yeux tournés du côté de l'Espagne, enveloppé d'anges et tendant son gant à Dieu, sur ce rocher de Roncevaux qui a véritablement dominé tout le moyen âge (6). Ce sont enfin tous nos chevaliers épiques qui répètent à l'envi cette grande parole, ces deux beaux vers d'un de nos plus vieux poèmes.

Veci la mort qui desor nos desçant :
Mès com prodonne morons en combatant !

VII

Du cinquième au sixième commandement de la Chevalerie, nous estimons que la transition est aisée : car le véritable emploi du courage chevaleresque, le seul usage qui en parût vraiment légitime aux yeux de nos pères, c'était la lutte contre les Sarrasins, une guerre acharnée, un duel sans fin. Quelques-uns de nos poèmes, il est vrai, sont presque uniquement animés par la rage féodale : mais, quoi qu'on dise, ce ne sont ni les plus antiques, ni les plus beaux, ni les plus *vrais*. Préférer *Raoul de Cambrai* à la *Chanson de Roland*,

(1) *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, v. 868 et ss.
(2) *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 665 et ss.
(3) *Covenant Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 1850-1854.
(4) *Prise de Pampelune*, éd. Mussafia, vers 2892-3823.
(5) « Grant pièce seroit murt, pour voir je le vous di : — Mès le suen aut corace maintenoit ensi (3).
(6) *Chanson de Roland*, v. 2259-2396.

c'est faire preuve, à notre sens, d'un assez petit esprit, et personne n'osera jamais exprimer tout haut une préférence aussi mal fondée. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, c'est la haine du païen qui anime le plus grand nombre de nos vieilles chansons; c'est le souffle de nos croisades qui les échauffe. Sans doute on trouve de plus classiques images et un style plus noble dans ces lettres des Papes où les Croisés sont comparés aux athlètes antiques (1) ; mais notre vieille épopée exprime le même sentiment en paroles plus héroïques et populaires. Veut-on résumer en un vers la vie tout entière de Charlemagne, on trouve soudain ces huit mots : « Par lui furent païen en maint leu encombré (2) ». Veut-on consacrer un résumé aussi bref à tous les exploits de ce libérateur historique de notre France, de ce Guillaume que nous avons trop oublié : « C'est lui, dit-on, *qui tant pena sor païens, sor Esclers* (3) ». Voilà qui dit tout, et il n'est pas de plus belle oraison funèbre.

Les citations ici sont inutiles, et tous nos romans ne sont, à vrai dire, que le récit de cette grande et formidable lutte. Tout ce qui n'est pas chrétien devient Sarrasin aux yeux de nos pères. Clovis lui-même est considéré par eux comme un musulman converti, et c'est à la tête d'une armée de croisés que Charlemagne délivre Jérusalem. Chacune de nos épopées se termine par la prise d'une ville infidèle, et les trois points culminants de toute notre poésie épique, c'est Aliscans, c'est Roncevaux, c'est Jérusalem ; deux défaites et une victoire, où nous avons eu les Sarrasins pour adversaires. « Ils se combatent as Turcs moult volontiers — Et souvent sont dans leur sanc baptisé (4). » Ces deux vers rendent bien toute la physionomie de nos chevaliers et sont le plus ressemblant de tous les portraits.

Cette haine contre les païens va jusqu'à la furie, jusqu'au spasme. « Si nous étions en paradis, disent les rudes soldats du douzième

(1) Terra sanctia, Christi respersa sanguine, plurimos invenit in eisdem partibus strenuos pugiles athletas inclytos et propugnatores electos qui salificæ crucis assumpto signaculo et posito cum Moyse gladio supta femur, se potenter accingunt. (Lettre d'Urbain IV, en 1264; Arch. Nat. J, 451, n° 16.). Etc., etc.

(2) *Simon de Pouille*, Bibl. nat. fr. 368, f° 242.

(3) *Enfances Guillaume*, ms. de Boulogne. f° 1. Cf. le début du *Voyage à Jérusalem* où le Code de la Chevalerie est résumé en un vers : « Ferir en bataille et poursuivre les païens » ; et *Girars de Viane* (éd. P. Tarbé, p. 2) où on dit des chevaliers : « Crestienté faiscient avancier — Et Sarrazins confondre et essilier. »

(4) *Ordene de Chevalerie*, éd. Méon, p. 67.

siècle, nous en redescendrions pour combattre les Sarrasins (1). » Les compagnons de Godefroi de Bouillon, dans le premier feu d'un enthousiasme qui s'éteignit plus tard, jettent ce cri de rage dont on n'a pas encore dépassé la vigueur : « Fussent-ils d'acier, les murs de Jérusalem, fussent-ils d'acier, nous les mordrons (2). » Plusieurs se scandaliseront de tant de colère; mais ils en parlent à leur aise, et nos pères connaissaient mieux que nous le danger que l'Islam faisait courir à la chrétienté. Il faudrait pourtant ne pas oublier que les musulmans sont venus au huitième siècle jusqu'à Poitiers, et qu'à Toulouse, en 793, ils faillirent se rendre maîtres de tout le midi de la France. Au neuvième siècle, ils infestaient encore nos côtes et menaçaient notre indépendance nationale. Deux races, deux religions, deux puissances étaient là, en présence. Il fallait de toute nécessité que l'Islam reculât, et les croisades n'ont été qu'un refoulement. On sait, d'ailleurs, de quel fléau la Chevalerie a délivré le monde en le protégeant contre le triomphe de Mahomet. On a vu, on voit jusqu'où peuvent descendre les races musulmanes et avec quelle rapidité elles perdent tout sens moral, tout honneur de la vie, toute vitalité sociale. Sans la Chevalerie, l'Occident, vaincu par le fatalisme et les sens, serait peut-être aujourd'hui décomposé et pourri comme l'Orient. Grâce à ceux de ses articles qui nous paraissent aujourd'hui les plus violents et les moins *modernes*, le Code de la Chevalerie nous a affranchis et conservés. Il serait peut-être équitable d'en garder la mémoire.

(1) « Encor me soit le poil el chié changié, — Si ferrai-ge desor les renoiez. — Se je estoie en Paradis couchiez, — Si descendroie... (*Moniage Renwart*, Bibl. nat fr. 368, f° 238.)

(2) Ce langage est tenu principalement par les Normands et les Bretons avant le siège de Jérusalem : « Chascuns se soloit si et vanter et proisier : — Se ja Dex li donoit Jursalem aprochier, — C'as dens mordroit les murs, s'il estoient d'achier. (*Jérusalem*, éd. Hippeau, p. 130.) Ce beau zèle, par malheur, se refroidit, et Godefroi de Bouillon est un jour forcé de leur rappeler leurs propres paroles : « Ahi ! jentius barnages, com faites à b asmer ! — A l'venir ceste part vous oï tos vanter — Qui devant Jursalem vous porroit amener. — Tant que cascuns puïst les murs avironer, — S'en les avoit d'acier fait faire et manovrer, — Les vauriés vos manger et as dens entamer. (*Ibid.*, p. 173.)

VIII

La fidélité du vassal à son seigneur, l'accomplissement rigoureux de tous les devoirs féodaux, composent ce que nous appellons le septième Commandement de la Chevalerie. Le vassal devait strictement l'obéissance à son seigneur toutes les fois que ce seigneur ne lui demandait rien de contraire à la vraie foi, rien de préjudiciable à l'Eglise et aux pauvres. C'est ce qu'a exposé fort nettement l'auteur de *Girars de Viane* : « Que son seigneur doit-on partot aidier, — Puis que il tient terre de lui ne fié; — Mais que ne soit à destruire moustier, — Ne povre gent derober n'essilier. — Vers Damedeu ne doit nus guerroier (1). » Il paraît qu'en ce temps-là on n'osait pas encore déclarer la guerre à Dieu.

Nous avons plus haut protesté contre cette doctrine si étrange et si répandue qui confond la féodalité avec la Chevalerie; nous avons plus énergiquement protesté contre certains fanatiques qui, au lieu d'accepter la féodalité comme une phase nécessaire de l'histoire, la divinisent aujourd'hui comme la plus parfaite de toutes les formes de gouvernement. L'un de ces enthousiastes dévoyés nous disait un jour : « Malheur à tous ceux qui attaquent la féodalité ou l'esclavage, ces deux institutions si visiblement providentielles! » On ne réfute pas de telles insanités : s'indigner suffit. Mais, à l'égard de la féodalité, il importe de ne pas aller trop loin, et de constater que ce régime tant de fois et si cruellement fatal à l'Eglise et au Bien ne pouvait pas ne pas se produire au milieu de ce terrible effarement du neuvième siècle. Nulle unité possible; le pouvoir central qui perd la tête et abdique; mille ambitions qui surgissent partout à la fois; aucun chemin qui soit sûr; les vaisseaux normands qui remontent les fleuves du nord; les dernières invasions sarrasines qui effrayent les populations maritimes du midi; le vieux sang germain qui frémit de nouveau, et la barbarie qui menace de redescendre comme une nuit sur le monde épouvanté. C'est alors que les petits ont eu l'idée fort naturelle de se serrer autour des puissants et de leur crier, d'une voix étouffée par la peur : « Protégez-nous, protégez-nous. » Telle est la féodalité. Il n'y a là rien de divin, ni de parfait; mais un phénomène très simple, imposé par la force des choses, nécessaire.

(1) Éd. P. Tarbé.

Il est, au reste facile de comprendre que cette protection des grands n'a pas été accordée gratuitement aux petits, et il a fallu que ceux-ci se missent entre les mains de ceux-là : « Nous vous servirons; « nous serons vos hommes; nous vous suivrons à la guerre, et nous « vous serons fidèles jusqu'à l'effusion de notre sang, jusqu'à la « mort. » De là la force incomparable du lien féodal. C'est la reconnaissance passée à l'état de loi sociale; que dis-je? c'est la reconnaissance qui entre dans les mœurs et les habitudes de toute une race, de tout un monde. Reconnaissance brutale et grossière, je le veux bien, mais sincère et forte. Sans elle et Dieu, c'en était fait de nous.

Ce dévouement du vassal à son seigneur, il est aveugle, excessif, insensé. Quelle que soit la volonté de son baron, le vassal lui répond toujours par ce mot qui est passé à l'état de formule : *Si soit com vous agrée*. Lisez, relisez ce poème barbare, ce poème ultra-féodal, ce *Raoul de Cambrai*, dont nous avons déjà parlé. Lorsque le héros de cette épopée de sauvages, lorsque Raoul s'apprête à brûler le moûtier d'Origni (1), son vassal Bernier, dont la mère est religieuse en ce couvent, son vassal le suit jusque dans ce crime : « Mon seigneur Raoul, dit-il, est plus félon que Judas, mais il est mon seigneur. Pour rien au monde, je ne lui manquerais. » C'est déjà prodigieux, mais ce n'est rien encore. Le crime se consomme; Origni est en flammes; cent nonnes meurent dans l'horrible brasier, et la mère de Bernier n'est pas épargnée. Elle est là, étendue sans vie, avec son psautier qui brûle encore sur sa poitrine. Son fils l'aperçoit : quelle douleur! quelle rage! Mais Bernier est le vassal de Raoul, et c'est encore avec un certain tremblement de respect qu'il va trouver l'assassin de sa mère. Raoul, lui, ne se repent de rien, traite Bernier de bâtard et le frappe d'un terrible coup à la tête. Le sang coule à flots sur le visage de ce fils en larmes, qui ne cesse pas d'être un vrai vassal, supporte placidement cette suprême injure et se contente de demander ses armes (2) : « *De ceste cort partirai sans*

(1) Raoul, mes sires, est plus fel que Judas. — Il est mes sires; chevals me donne et dras. — Et garnemens et pailes de Baudas. — Ne li fauroie por l'onor de Damas, — Tant que tuit dient : « Bernier, le droit en as. » (Éd. Le Glay, p. 56.)

(2) « Or tost mes armes et mon hauberc doblier, — Ma bonne espée et mon elme vergié. » (*Ibid.*, p. 69.) Il faut ajouter que Raoul sollicite très humblement le pardon de son vassal.

congé ». Il ne frappe pas ce misérable ; il ne lui rend pas insulte pour insulte, soufflet pour soufflet. Il s'en va, et c'est tout (1). Ainsi comprenait-on le type du vassal durant l'âge héroïque de la féodalité ; et ce terrible roman de *Raoul de Cambrai* est fondé, ne l'oublions pas, sur des faits historiques du dixième siècle. On ne saurait, je pense, aller plus loin.

Les liens de la vassalité sont plus forts que ceux de la famille : le seigneur est plus qu'un père et le vassal plus qu'un fils. En voulez-vous une autre preuve, véritablement tragique et plus horrible peut-être que le crime d'Origni? Un traître du nom de Fromont assassine son jour un seigneur, Girart de Blaives, et, dans sa rage intéressée, veut faire disparaître jusqu'au dernier membre de cette famille dont il a tué le chef. Il ne reste, hélas! qu'un tout petit enfant de quelques mois, et ce fils unique de Girard a été confié aux soins d'un vassal dévoué qui s'appelle Renier, et dont la femme se nomme Erembourc. Le traître somme ces braves gens de lui amener le fils de Girart, le petit Jourdain, qu'il veut tuer. Après de longues et émouvantes péripéties que nous aurons lieu de raconter plus loin, ils s'y refusent et finissent par livrer au misérable leur propre enfant, qu'ils font passer pour celui de leur seigneur. Oui, ils sacrifient ainsi leur cœur, leur sang, leur chair, et assistent en frémissant au supplice du pauvre petit. Ils pleurent, ils se pâment, ils se meurent ; mais, somme toute, ce sont des vassaux, et ils croient accomplir un devoir en sauvant à ce prix l'enfant de leur seigneur (2). C'est rude.

Le Code de la Chevalerie a tempéré cette rudesse, mais en se gardant bien de trop l'atténuer. L'Eglise elle-même a compris que c'en était fait de ces jeunes et sauvages générations si, dans l'excès d'une fausse sensibilité, l'on voulait tempérer et amoindrir la fidélité du vassal, si l'on jetait bas ce rempart, si l'on amollissait la dureté de ces mœurs. Elle s'est contentée de donner aux devoirs du seigneur le même relief qu'à ceux du vassal et à jeter dans ces relations

(1) L'enfes Bernier à la chière membrée — D'un siglaton a la teste bendée. — Il vest l'auberc dont la maille est ferée — Et lace l'elme, si a çainte l'espée. — El destrier monte à la croupe estelée — Et prent l'espié où l'enseigne est fermée. — Il sonne un cor à molt grant alenée. — Cinc chevalier ont la noise escoutée, — *Homme Bernier, s'en tiennent lor contée.* — *Vers Berneçon viennent de randonée.* — *Ne li fauront por chose qui soit née.* (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 71, 72.)

(2) *Jourdain de Blaires*, éd. Conrad Hoffmann, vers 487 et ss. (?)

farouches l'esprit de mesure et l'esprit de sacrifice. « Cher fils (dit Odilon sur son lit de mort à son neveu Girard de Roussillon, qu'il veut réconcilier avec Charles), observez toujours mesure et sens; aimez votre seigneur et portez-lui foi (1). » Cette « mesure » n'exclut pas les rapidités du dévouement. Guillaume, ce libérateur perpétuel des rois de France, Guillaume est à l'église; il se marie. On en est arrivé à cette partie du rite auguste où le fiancé tend son anneau à sa fiancée, quand, tout à coup, on voit entrer dans le moûtier un messager tout effaré, qui apporte à Guillaume de mauvaises nouvelles de l'Empereur. « Mon seigneur Louis est en danger », s'écrie Guillaume. Et laissant là l'autel, le prêtre, sa fiancée au clair visage qu'il ne veut plus regarder et qu'il ne reverra plus, le bonheur auquel il ne veut pas penser, il part (2). Il a le cœur brisé, il est tout en larmes; mais il part. Si Victor Hugo rimait cet épisode, il en ferait un beau pendant à son *Aymerillot*. Même héroïsme chez ce Fouqueret que le père d'Aubri le Bourguignon a jadis nourri et fait chevalier. Aubri est le mortel ennemi de ce Fouqueret dont il a tué les neveux, dont il a voulu déshonorer la fille. Mais voici que le Bourguignon est vaincu et va succomber. Il est désarmé, il est à pied, il est perdu. Tout aussitôt le devoir de la vassalité fait entendre sa voix puissante dans le cœur de Fouqueret; le souvenir de ses enfances lui revient soudain en l'esprit; il se rappelle le bon seigneur qui l'a élevé, et, sans plus hésiter : « Tiens, dit-il à Aubri, prends mon cheval et mon épée. Va. » Et il le sauve (3). C'est ce que fait Didier pour Charlemagne, dans la grande bataille sous les murs de Pampelune (4). Il est vrai,

(1) *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, § 180, p. 101.

(2) *Couronnement Loïs*, éd. Jonckbloet, p. 37, vers 1374 et ss. Guillaume bese la dame o le vis cler — Et ele lui : ne cesse de plorer. — Par tel covent einsi sont dessevré. — Puis ne se virent en trestot lor aé.

(3) *Aubri le Bourgoing*, éd. Tobler, p. 198, v. 21 et ss. « Moult ot preudone et vassal Fouqueri. — Quant esmaier vit ensi Auberi, — De la pitié li cuers l'en atenri. — Come charbon le viaire ot noirci. — Dont li remembre der bon duc seignouri, — Der duc Basin qui fu pere Auberi, — Qui longuement l'avoit soef nouri, — Adoubé l'ot et d'oneur l'ot saisi. — Lors dist en bas que nus ne l'entendi : — Dieu! que ferai, vrais rois qui ne menti? — CIL EST MES SIRES que ci voi devant moi. — Se on l'ocist, donques l'ai je traï. »

(4) Quand Dexirier vit Zarlle, plus isnel che livrier — Se gista de l'arçon et, par le frain d'or clier, — Amena suen cival à Çarllon sans tardier. — Puis li dist doucement : « MON SEIGNEUR DROITURIER, — Pour mien amour, vous pri que vous doiés montier — Sour cest cheval... (*Prise de Pampelune*, éd. A. Mussafia).

toutefois, qu'il y a certaines heures où ce noble sentiment semble s'éteindre dans l'âme de nos meilleurs chevaliers. Oui, certains vassaux se révoltent brutalement contre leurs seigneurs et portent la main sur ceux « qui les ont nourris ». Mais ce sont là des heures d'aberration et d'aveuglement passagers : ces révoltes n'ont rien de profond, et l'on voit tôt ou tard les révoltés tomber aux pieds de leurs seigneurs, fondant en larmes et demandant grâce. Les quatre fils d'Aimon (1), les fils de Garin (2) et Gaidon (3) tombent ainsi aux genoux de Charlemagne, comme les fils et les petits-fils d'Aimeri de Narbonne tomberont aux pieds du trop débonnaire et trop faible Louis (4). Un jour on voit (c'est dans *Renaus de Montauban*), quatre mille sept cents chevaliers s'acheminer tête basse, nus-pieds et en chemise, vers la tente du redoutable empereur contre lequel ils se sont révoltés. C'est Girard de Roussillon, c'est Beuves d'Aigremont, c'est Aimon et Doon, ce sont les plus grands seigneurs de France. A peine aperçoivent-ils la majesté du roi, qu'ils se précipitent tous *à genoillons* et lui jurent, en larmes, de ne plus forfaire à leur seigneur (5). C'est ce qu'était là le crime des crimes, et celui qu'on ne pouvait comparer qu'à la seule apostasie. Sur les murs de toutes les salles, dans tous nos châteaux du douzième et du treizième siècle, on eut pu écrire ce vers vengeur d'un de nos vieux poèmes : « Qui boise son seigneur bien a Dieu relenqui (6). » Si l'on a commis un tel crime, on ne saurait assez s'en repentir. Mais ce repentir n'a pas suffi aux créateurs inconnus du Code de la Chevalerie et ils ont voulu, ils ont dû se montrer plus sévères. Une pénalité existe contre les vassaux qui ont trahi leur devoir, et elle leur est très rudement appliquée. Ce Bernier, de *Raoul de Cambrai*, dont nous parlions tout à l'heure, et qui en vient un jour à tuer son seigneur Raoul en un combat singulier, ce vassal avait bien des raisons pour se venger ainsi de celui qui avait brûlé sa mère dans Origni en flammes et qui l'avait lui-même indignement outragé. Qu'importe ! Le lien de la vassalité n'est pas brisé, il ne peut l'être,

(1) *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, pp. 337-346; 230-236. Cf. 289, 1.
(2) *Girars de Viaine*, éd. P. Tarbé, p. 168.
(3) *Gaidon*, éd. Siméon Luce, v. 10296 et ss.
(4) *Enfances Vivien*, Bibl. nat. v. 1448, f° 196. Etc. etc.
(5) *Renaus de Montauban*, l. l. p. 38, v. 9 et ss.
(6) *Renaus de Montauban* : « Et qui son seigneur boise bien a Dieu relenquï. » (V. éd. Michelant, p. 79, v. 19.)

et voilà Bernier, tout en pleurs, qui, pour expier un aussi grand crime, s'offre à faire aussitôt le grand pèlerinage d'outre-mer (1). Pourquoi Renaud de Montauban quitte-t-il un jour sa femme et ses enfants? Pourquoi fait-il, lui aussi, le voyage de Jérusalem? Pourquoi s'achemine-t-il vers Cologne, cachant sa gloire, sa naissance, son nom? Pourquoi revêt-il l'humble habit du dernier des compagnons maçons (2)? Pourquoi? C'est qu'il s'est révolté jadis contre son seigneur, et qu'une telle expiation ne lui paraît pas encore assez forte.

Telle est la loi, et telle en est la sanction (3).

IX

Un commandement nouveau pour la condition militaire et que les anciens ont à peine connu, c'est l'horreur du mensonge. « Ne pas mentir » est une des traditions chevaleresques qui sont demeurées le plus vivantes au milieu des générations modernes. Il n'est pas besoin de citer ici un grand nombre de textes, et nous n'en signalerons que deux, dont l'un est emprunté à l'une de nos plus anciennes chansons, et l'autre à l'une des plus récentes. Ce sont là comme les deux pôles sur lesquels a tourné toute la poésie du moyen âge : *Fins cuers ne puet mentir*, dit l'auteur de *Raoul de Cambrai* (4), qui écrit au treizième siècle avec les traditions et l'esprit du dixième. Même note dans cette *Entrée en Espagne*, qui est une œuvre de notre décadence épique. Quand Roland fait en Perse ce voyage fabuleux qui est raconté dans la seconde partie de ce

(1) « Por l'amandise irai à Acre, au port — Servir au Temple, etc. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 134.)

(2) *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 403 et ss. Une première fois Renaud avait dit que, « pour son seigneur Charles, il irait *en langes* jusqu'au Mont Saint-Michel. » (p. 170, f° 6.)

(3) Sur le dévouement du vassal à son seigneur, voy. encore *Girars de Roussillon*, trad. Paul Meyer, § 40, p. 19 et § 136, pp. 76, 75. *Élie de Saint-Gilles*, éd. Fœrster, pp. 358, 359. *Aspremont*, éd. Guessard, p. 14, v. 6 et ss. et Bibl. nat. fr. 2495, f° 100; *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 362, v. 12. *Beuve de la Montagne*, éd. Paul Meyer, v. 2286. Etc., etc. — Au quatorzième siècle, Eustache Deschamps place encore ce devoir parmi ceux qui sont le plus nécessaires au chevalier : « Il doit aimer son seigneur droiturier — Et dessus tout garder sa seigneurie. »

(4) Ed. Le Glay, p. 180. Cf. *Renaus de Montauban*, éd. Michelant; Car *cuers ne peut mentir*, pièça que le dit-on (p. 19, v. 11). Car *cuers ne puet mentir* quant ce vient au besoing (p. 222, v. 2.) Etc., etc.

singulier poème, quand il est appelé à professer un cours de Chevalerie au fils du roi païen, à Samson : il lui donne une série de conseils précieux à retenir, et notamment le suivant : « Amis, li dit Rolant, GART-TOI DE MENTIR : — *Car ce est une tache qui moult fait repentir* (1).

Nous avons vu plus haut qu'un des plus beaux éloges qu'on ait jamais adressés à la noble France, est celui-ci : « C'est la plus vraie de toutes les nations », c'est-à-dire la plus sincère. Ainsi parle le rimeur qui nous a laissé *Berte aux grands pieds*. Et comme on pourrait suspecter ce chevilleur de n'avoir mis ici le mot « vraie » que pour la rime, il est utile d'ajouter que cette épithète homérique « au cœur vrai », est une de celles que l'on décerne le plus volontiers à nos chevaliers dans l'antique chanson de *Girars de Rosillho* et dans plusieurs autres (2). Les chevilles n'ont parfois leur raison d'être que dans les axiomes.

Si l'on veut bien d'ailleurs remonter à la véritable origine de nos sentiments modernes les plus justement vantés, on reconnaîtra sans peine que « le respect pour sa parole » remonte véritablement à l'époque de la Chevalerie. Le respect pour les engagements féodaux a entraîné le respect pour tous les autres engagements. « Ne pas mentir » et « tenir parole » sont encore aujourd'hui les deux marques auxquelles on reconnaît, auxquelles on reconnaîtra toujours un vrai gentilhomme (3).

Il importe peu d'ailleurs que la parole ait été donnée sous forme de serment devant l'Évangile ouvert et devant les châsses d'or où sont enfermées les reliques des saints (4) ; ou que la promesse ait été faite, plus simplement, par le chevalier étendant sa main nue (5) ; ou que l'engagement, enfin, n'ait été accompagné d'aucune solennité, d'aucun rite. La parole suffit, seule.

(1) *Entrée en Espagne*, Bibl. S. Marc à Venise, fr. XXI, f° 265 r°.

(2) Ce fut à la Pentecôte, au gai printemps; Charles tenait sa cour à Reims. Il y avait maintes personnes *au cœur franc*. (*Girart de Rumillon*), trad. Paul Meyer, ss, p. 1.)

(3) « Amis, a dit Rolant, se tu vais esamplir — CUN IS PLUS GENTILS HOME, gart toi de mentir, etc. » (*Entrée en Espagne*, l. I.)

(4) LES SAINZ LI APORTERENT, n'i ot plus atargié — Et Floovant JURA, quant l'est agenouilliez — Que il n'antrerai mais en France le renier. (*Floovant*, éd. Guessard-Michelant, v. 142-144). TU L'AIS SOR SAINS ET PLEVIT ET JURÉ. *Hervis de Metz*, l. I. f° 59, v°.

(5) DE LA MAIN NUE te vi-ge fiancier. — N'auroie garde fors que d'un chevalier (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 187.)

Lorsque le comte Guillaume revient de ce grand désastre d'Aliscans où la chrétienté a été vaincue avec lui; lorsqu'il rentre à demi mort et en larmes dans ce beau palais d'Orange qui a jadis abrité tant de prospérité et tant de gloire; lorsqu'enfin, toute haletante et sans lui laisser seulement le temps de prendre haleine, l'héroïque Guiboure, sa femme, le pousse sur le chemin de Paris, où il va réclamer le secours de l'Empereur contre les Sarrasins, la pauvre comtesse, au moment de dire adieu à son mari, sent tout son courage défaillir soudain et redevient femme un moment. « Ah! lui « dit-elle, tu en verras là-bas, qui sont plus belles et plus jeunes « que moi. Tu vas m'oublier. » Guillaume alors, pour la consoler, lui jure de laisser croître sa barbe et ses cheveux jusqu'à son retour auprès d'elle, et de ne jamais, en son absence, toucher d'autre bouche que la sienne. Il part, et tient parole.

Mais qu'est-il besoin de tant d'exemples et de tant de paroles accumulés? Un mot suffira pour montrer jusqu'à quel point nos pères faisaient estime de la Sincérité, de cette haute vertu dont le nom est synonyme « d'honneur. » Parmi les centaines d'épithètes dont les trouvères accompagnent le nom de Dieu, la plus usitée est celle-ci : « Par Dieu QUI NE MENTIT. »

Cette formule est plus significative que tous nos textes et plus éloquente que tous nos commentaires.

Léon GAUTIER.

(*A suivre.*)

UN ANTECHRIST MYSTIQUE [1]

Si M. Renan voulait sérieusement avoir la preuve des faits miraculeux, nous pourrions la lui faire trouver sous sa main.

Il n'est certainement pas sans recevoir une Revue anglaise qu'il honore parfois de ses communications, *The Nineteenth Century* (1). Il a donc pu y remarquer naguère un article sur *les Miracles modernes*, dont l'auteur examine, au point de vue de la critique purement rationnelle et scientifique, quelques-unes des guérisons opérées à Lourdes. Dans cet article, qui a paru le 1er novembre, M. Renan a pu d'avance trouver la réponse au défi qu'il allait insérer dans la *Revue des Deux-Mondes*, quinze jours plus tard. Là, il s'engage à abandonner son prétendu principe « lorsqu'il lui sera donné de constater, dans la nature, un fait spécialement intentionnel ayant sa cause en dehors de la volonté libre de l'homme ou de l'action spontanée des animaux. » Or voici qu'on lui signale des faits nombreux, qu'on ne peut évidemment attribuer ni à la volonté libre de l'homme, ni à l'action spontanée des animaux : c'est la guérison instantanée de tumeurs à la poitrine, d'ulcères à la langue, de la carie des os, de la gangrène, de tumeurs blanches. Ces faits sont évidemment intentionnels, puisqu'ils ont eu lieu à la suite d'exercices religieux accomplis à la seule intention de les obtenir, et sur des malades qui venaient à Lourdes avec l'intention unique d'y trouver une guérison que tous les moyens humains

(1) Voir la *Revue* du 15 février 1885.

(2) Par une distinction dont M. Renan n'a pu qu'être très flatté, cette revue a publié en français la conférence que notre compatriote avait donnée, à Londres, sur Marc-Aurèle. Beaucoup plus large dans son libéralisme que les organes français de la libre pensée, le *Nineteenth Century* n'exclut pas plus de ses pages la vérité que l'erreur. C'est une tribune ouverte à toutes les doctrines, depuis la pure orthodoxie du cardinal Manning jusqu'au matérialisme d'Huxley.

n'avaient pu leur procurer. Ils ont été constatés par des médecins, à l'aide de toutes les lumières que fournit la science ; et il ne tient qu'à M. Renan de discuter les motifs sur lesquels ces hommes de l'art se sont appuyés pour déclarer ces faits miraculeux. S'il n'en fait rien, et s'il refuse de regarder les preuves qu'on lui donne, comment pouvons-nous admettre la sincérité de sa négation?

Cette négation est d'autant plus antiscientifique qu'elle est plus absolue. M. Renan ne se contente pas de nier *à priori* le miracle divin : poussant jusqu'au bout la logique de son incrédulité, il ne veut admettre « aucun fait spécialement intentionnel ayant sa cause en dehors de la volonté libre de l'homme ou de l'action spontanée des animaux. » C'est supposer impossible l'existence dans le monde d'aucune intelligence supérieure à celle de l'homme. Sur quel motif rationnel peut s'appuyer cette négation? Est-elle évidente? Est-elle prouvée? Est-elle même probable? N'est-elle pas en contradiction avec une masse de faits, dont quelques-uns peuvent sans doute être attribués à l'illusion, mais qu'on ne peut nier absolument sans nier l'évidence? Nous pouvons ici nous contenter d'opposer, à M. Renan, l'auteur même de « la phrase inexorable », M. Littré : non pas le Littré converti dont on récuserait le témoignage, mais le Littré positiviste de 1856. A cette époque (15 février), le successeur d'Auguste Comte, aveuglé encore par ses fausses théories, mais sincère au moins dans la constatation des faits, publia, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un travail sur les *Tables parlantes et les Esprits frappeurs;* et pour expliquer ces phénomènes qui occupaient alors tous les esprits, il les compare aux faits analogues qui se sont produits à toutes les époques de l'histoire, aux faits de magie, de sorcellerie, de possession diabolique, de convulsions.

Sa philosophie ne lui fournissait pour ces phénomènes étranges qu'une explication : il était réduit à en chercher la cause dans des affections nerveuses, soit isolées, soit épidémiques et collectives. Ayant ce résultat en vue, M. Littré a dû naturellement choisir ses exemples dans les faits qui se prêtaient le mieux à cette explication ; et plusieurs de ceux qu'il rapporte peuvent, en effet, à toute force, être assimilés à des hallucinations subjectives. Mais nous l'avons dit : M. Littré était sincère ; et le parti pris n'était pas chez lui tellement arrêté, qu'il pût retrancher délibérément de son récit tout ce qui ne cadrait pas avec sa théorie. Aussi constate-t-il, sans essayer

même d'en contester la réalité, plusieurs phénomènes qu'aucune hallucination, aucun dérangement nerveux ne saurait expliquer. Il signale, entre autres, ce fait, si commun dans les possessions diaboliques, de personnes parlant le latin sans l'avoir jamais appris. Il nous montre, parmi les camisards des Cévennes, des enfants de treize mois se mettant tout à coup à parler très distinctement. Il nous fait voir les convulsionnaires du diacre Pâris manifestant des connaissances qu'ils n'avaient point acquises, et rendus tellement invulnérables qu'ils recevaient sans éprouver aucune contusion les coups portés avec des barres de fer et des instruments lourds ou contondants. Parmi les phénomènes que nous offre le spiritisme, combien il en est qui sont marqués de caractères également étranges! Ce sont des tables qui écrivent ou qui répondent aux questions par des signes convenus et parfaitement intelligibles; des bras saisis d'une raideur tétanique, qui écrivent des volumes sans que l'intelligence de l'écrivain y prenne aucune part; *des médiums parlants* qui font entendre distinctement les voix des morts qu'on évoque, bien qu'ils leur soient parfaitement inconnus.

De l'aveu de M. Littré, ces faits sont parfaitement constatés. Il ne reste donc plus qu'à demander à M. Renan ce qui leur manque pour répondre à son défi. Ne sont-ce point des faits intentionnels? Parler une langue qu'on n'a pas apprise, écrire des livres, répondre à des questions, peut-on voir là des effets d'une cause inintelligente ou des accidents fortuits? D'un autre côté, ces phénomènes peuvent-ils sans absurdité être attribués à la volonté libre de l'homme ou à l'action spontanée des animaux? L'homme est-il libre de rendre son corps subitement invulnérable, et de donner à sa main le pouvoir d'écrire les choses même qu'il ignore? Sa liberté peut-elle faire un assez grand effort pour le mettre en état de parler une langue qu'il n'a pas apprise? Alors même qu'on supposerait gratuitement l'intelligence humaine capable, dans certains états nerveux, de créer subitement une langue, on n'aurait pas encore expliqué par cette hypothèse absurde les discours faits en français ou en patois par le jeune camisard de treize mois, et le latin parlé par des personnes qui ne l'avaient jamais appris; car les mots du français et du latin sont des signes purement conventionnels, et de pareils signes ne se devinent pas et ne s'inventent pas. On peut à toute force créer une langue nouvelle; mais les langues en usage parmi les hommes ne s'inventent pas; pour les savoir, il faut les apprendre.

Rien n'est donc plus certain : le prétendu principe sur lequel, de l'aveu de M. Renan, se fonde toute sa philosophie ; cette condition première, d'après lui, de toute recherche vraiment scientifique, n'est ni un principe évident, ni une conclusion démontrée, ni une hypothèse probable : c'est une assertion gratuite, en opposition avec la persuasion du genre humain et avec le témoignage de l'histoire. C'est par conséquent la violation flagrante de la loi première de toute recherche scientifique, qui, d'après M. Renan lui-même, exige l'absence de tout parti pris. Et comme l'édifice ne peut être plus solide que le fondement, tout le système d'incrédulité que M. Renan a déduit du prétendu principe est antiphilosophique et antiscientifique au premier chef.

V

Remarquons, en effet, que tout le reste se déduit de là, et que tous les semblants de preuves que les études de M. Renan lui ont fournis contre le christianisme, empruntent à cet argument fondamental toute leur force de persuasion. Lui-même va nous dire de quelle nature sont ces preuves : « Mes doutes, dit-il, ne vinrent pas d'un raisonnement. Ils vinrent de dix mille raisonnements. » Mais quels raisonnements? Sont-ce des démonstrations évidentes et des arguments irréfutables? — Non : « L'orthodoxie a réponse à tout, et n'avoue pas une bataille perdue. » Mais si elle a réponse à tout, si elle est en état de résoudre les difficultés qu'on lui oppose, comment peut-on voir dans ces difficultés des motifs de l'abandonner? C'est, répond M. Renan, qu'à plusieurs de ces difficultés, elle n'oppose que des réponses subtiles. « La critique elle-même veut que, dans certains cas, on admette une réponse subtile comme valable. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable : une réponse subtile peut être vraie. Deux réponses subtiles peuvent même à la rigueur être vraies à la fois. Trois, c'est plus difficile ; quatre, c'est presque impossible. Mais que, pour défendre la même thèse, dix, cent, mille réponses subtiles doivent être admises, comme vraies à la fois, c'est la preuve que la thèse n'est pas bonne ».

Nous avons dans ces paroles la plus complète justification que M. Renan ait su nous donner de son apostasie. Motivée d'abord par l'impossibilité supposée du miracle, son incrédulité s'est affermie à

mesure que, dans son étude, il a rencontré des difficultés dont la solution n'était pas parfaitement évidente; et l'accumulation de ces difficultés a fini par équivaloir, dans sa pensée, à une démonstration péremptoire.

Ainsi, ce ne sont plus seulement les mystères du christianisme qui en ont démontré la fausseté à M. Renan, ce sont tous les points obscurs qui se rencontrent dans l'étude de ces dogmes et de son histoire : attendu que, d'après lui, la critique ne souffre pas que dans une science il y ait plus de deux ou trois questions auxquelles on ne puisse donner que des réponses subtiles. Nous doutons que jamais homme ayant quelque droit au titre de savant ait émis une assertion aussi manifestement contraire aux conditions de la science. Qui ne sait que toute science est une sphère dont le centre seul est parfaitement lumineux et dont la clarté diminue à mesure qu'on s'éloigne de ce centre? Les vérités mêmes qu'on prouve avec évidence paraissent souvent en désaccord avec d'autres vérités également certaines. Lorsque le fait est démontré, le « comment » demeure incompris. De là une foule de questions auxquelles il n'est pas possible de répondre avec certitude; et c'est pour donner une solution quelconque à ces questions qu'on propose des hypothèses plus ou moins ingénieuses, des systèmes plus ou moins subtils. Aucun de ces systèmes ne force l'assentiment de l'intelligence; car ils renferment tous assez d'obscurité pour être rejetés par des intelligences peu favorablement disposées; et ils ne pourraient manquer de l'être par des esprits qui n'admettraient pas préalablement comme certain le fait dont ils ne fournissent qu'une explication insuffisante

Qu'exige à cet égard une saine critique? Elle exige qu'on ne fasse pas dépendre l'admission du fait de la possibilité de l'expliquer, l'adhésion à une conclusion évidemment prouvée, de la faculté plus ou moins grande de la concilier avec d'autres conclusions également certaines. On donnera donc à ce qui est certain un complet assentiment; et on admettra, comme simple hypothèse, ce qui est purement hypothétique. Mais ce n'est pas sur la subtilité plus ou moins grande d'une solution que la critique rationnelle mesure l'assentiment qui lui est dû. Une réponse subtile peut être certaine : et alors il faut l'admettre, malgré sa subtilité; elle peut être aussi purement probable : et alors elle ne peut être que matière de simple opinion.

Ces règles s'appliquent à toutes les sciences; et il n'y a aucun

motif pour ne pas les appliquer également à la science du dogme chrétien. Bien loin qu'on ait le droit d'exiger de la théologie qu'elle soit exempte des obscurités dont les sciences purement rationnelles sont entourées, sa condition particulière accroît au contraire, dans une énorme proportion, l'étendue de cette pénombre. D'un côté, cette science touche à l'infini, dont la nature offre à notre faible intelligence d'autant plus d'obscurité qu'elle est en elle-même plus lumineuse : *qui lucem habitat inaccessibilem;* d'un autre côté, la théologie confine avec toutes les autres sciences et en embrasse les plus grandes obscurités. Par son récit de la création du monde, elle soulève les questions les plus obscures de la cosmogonie, de l'astronomie et de la géologie; par son histoire, elle provoque les discussions les plus graves sur les origines des peuples, sur leurs révolutions, sur les contrées qu'ils ont habitées; dans son dogme, elle comprend la philosophie tout entière et par conséquent toutes les obscurités de l'ontologie, de la psychologie, de la cosmologie, de la théodicée et de la morale. Ses livres fournissent aux discussions philologiques un de leurs plus fertiles terrains; faut-il s'étonner que, dans toute cette immense sphère qui est la sphère même du savoir humain, on puisse proposer cent, mille et dix mille questions auxquelles il soit impossible de répondre avec une parfaite évidence? Et n'est-ce pas se mettre en opposition flagrante avec toutes les règles de la critique que de trouver dans la subtibilité des réponses faites à ces questions un motif pour rejeter la thèse?

Admettons, du reste, que la subtilité des réponses soit un préjugé légitime contre la vérité de la thèse : est-ce contre la foi seule que ce préjugé pourra être tourné? S'il y a des obscurités dans notre croyance, n'y en a-t-il pas aussi, et de bien plus ténébreuses, dans l'incrédulité? Si nous avons besoin de recourir à des réponses subtiles pour expliquer comment Jésus-Christ est à la fois Dieu et homme, M. Renan n'a-t-il pas dû mettre en jeu toute sa subtilité pour nier la divinité du Sauveur, affirmée par lui à tant de reprises, sans faire de lui un imposteur? Si les récits de la résurrection par les divers évangélistes offrent des contradictions apparentes, l'hypothèse de la non-résurrection n'en offre-t-elle pas de bien plus manifestes? Si le dogme de la création donne lieu à des objections difficiles à résoudre, un monde se faisant lui-même et s'ordonnant si merveilleusement sans aucun ordonnateur, est-il plus facile à concevoir? Avant d'abandonner la foi chrétienne, à cause des

réponses subtiles auxquelles ses défenseurs sont contraints de recourir, M. Renan aurait dû attendre qu'il eût trouvé une doctrine susceptible d'être défendue par des considérations plus obvies; et s'il eût attendu ce moment, comme la raison l'y obligeait, il serait encore des nôtres.

M. Renan n'a donc pas réussi, il s'en faut, à justifier son incrédulité, mais il nous en a donné l'explication. Nous pouvons maintenant nous rendre compte du contraste que nous signalions naguère dans les résultats d'une même étude, chez M. Le Hir et chez son disciple. Nous ne nous étonnerons plus que, voyant les mêmes objets, scrutant les mêmes problèmes, ayant les mêmes données pour les résoudre, ils aient adopté des solutions opposées; que le disciple ait trouvé des motifs de s'affermir dans son incrédulité dans ces mêmes difficultés qui n'ébranlaient en aucune manière la foi du maître. Cela tient évidemment aux dispositions contraires avec lesquelles ces deux esprits s'appliquaient à l'étude. Le maître, rationnellement convaincu de la vérité du christianisme, ne faisait dépendre cette conviction ni de l'obscurité plus ou moins grande des problèmes, ni de la probabilité plus ou moins grande des solutions. Il gardait, à l'égard des uns et des autres, toute sa liberté, sans éprouver le moindre besoin d'atténuer les difficultés, ni d'exagérer la valeur des réponses subtiles proposées pour les résoudre.

Le disciple, au contraire, persuadé à l'avance, comme il l'atteste lui-même, qu'*un livre inspiré étant un miracle*, est par là même une impossibilité, et que, partant, *il est impossible* que l'*apologétique ait toujours raison* en défendant contre la critique la vérité de l'Écriture, était disposé par ce parti pris absolument irrationnel à s'exagérer autant la gravité des objections de la critique que l'insuffisance des réponses de l'apologétique. On a vu alors la foi chrétienne réaliser, par rapport à M. Renan et à son saint maître, la saisissante figure que nous offre l'histoire de l'ancien peuple, dans la colonne miraculeuse que Dieu lui avait donnée, pour le guider dans le désert et le protéger contre ses ennemis. Lumineuse du côté des Israélites, cette colonne, on le sait, était ténébreuse du côté des Egyptiens. M. Renan vient de nous prouver une fois de plus la vérité de ce symbole. Tandis que son maître fixant ses yeux sur le côté lumineux de la colonne, ne se laissait nullement troubler par les ténèbres qui accompagnent cette clarté, l'infidèle disciple qui détournait volontairement ses regards de la lumière, s'aveuglait d'autant plus

qu'il regardait plus obstinément cette colonne devenue pour lui toute ténébreuse. Et c'est ainsi qu'en étudiant ces témoignages divins dont David disait « qu'ils sont croyables à l'excès : *testimonia tua credibilia facta sunt nimis* », l'infortuné en est arrivé à n'y voir que des contradictions et à les voir, dit-il, « avec une évidence si absolue, qu'il est disposé à jouer là-dessus sa vie et par conséquent son éternité. »

L'examen auquel nous venons de soumettre cette « évidence absolue » nous a permis d'en discerner les éléments et d'en apprécier la valeur. Elle se compose, nous l'avons vu, d'un parti pris absolument irrationnel ; de l'admission parfaitement gratuite d'un prétendu principe aussi contraire aux données de la raison qu'aux faits de l'histoire, et à la persuasion universelle et constante du genre humain ; d'une règle de conduite imposée au savant chrétien qui, appliquée au philosophe, l'obligerait à se défaire du sens commun ; d'exigences à l'égard de la théologie qu'aucune science ne pourrait accepter sans se détruire. Telle est « l'évidence absolue » de l'incrédulité ! Voilà ce qu'a trouvé de mieux pour justifier son apostasie le plus ingénieux de nos adversaires. Après avoir pris plusieurs années pour élaborer son apologie, il n'a à nous offrir que ce tissu de contradictions.

En vérité, si nous avions eu besoin d'une contre-épreuve pour nous mieux convaincre de la vérité de notre foi, M. Renan nous l'aurait fournie. Rien n'est plus propre à justifier l'hommage rendu par la raison du chrétien à la vérité divine que les outrages infligés à sa propre raison par celui qui repousse ce joug glorieux.

VI

En colorant de son mieux les motifs scientifiques de son apostasie, M. Renan ne nous en a pas fourni l'explication complète. Nous savons par quels sophismes son intelligence a été déçue ; mais l'intelligence n'est pas tout dans l'homme : le pouvoir délibératif lui appartient seul ; mais le pouvoir exécutif appartient à la volonté. Or la volonté semblait devoir opposer, chez M. Renan, une invincible opposition à sa rupture avec l'Eglise. Car autant ses tendances intellectuelles lui rendaient difficile l'humble soumission au joug de la foi, autant ses habitudes morales, ses goûts, ses manières, ses qualités et ses défauts semblaient devoir le fixer, non seulemen

dans l'Eglise, mais dans le sanctuaire. Il revient à plusieurs reprises, dans ses *Souvenirs*, sur ces aspirations innées vers le sacerdoce, et il les exprime dans des termes qui permettent de croire à sa parfaite sincérité. Il va jusqu'à dire : « Effectivement, voilà ce que je suis : un prêtre manqué (1) » Dans sa lettre écrite de Bretagne à son directeur, après avoir pris la fatale résolution, il ne dissimule pas les angoisses qu'il éprouve en « quittant une voie qui lui a souri dès son enfance et qui le menait sûrement aux fins nobles et pures qu'il s'était proposées (2). » Il ajoute : « Mon cœur a besoin du christianisme : le christianisme suffit à toutes mes facultés, sauf une seule », la faculté critique.

Pour amener toutes ces facultés, naturellement chrétiennes, suivant la parole de Tertullien, à capituler devant les exigences de la critique antichrétienne, il fallait qu'aux subtilités du sophisme se joignît la fascination plus funeste encore de l'illusion.

Telle a été, croyons-nous, la cause principale de la chute de M. Renan. Si son prodigieux orgueil en a été le principe, elle a été consommée par une illusion non moins prodigieuse. Et, sous ce rapport, les souvenirs qu'il vient de publier resteront comme un des monuments les plus étonnants de cette puissance indéfinie que possède l'âme humaine de se tromper elle-même. Pour faire un apostat de ce jeune homme aux mœurs toutes cléricales, de ce Breton aux aspirations mystiques, de cet esprit passionné pour les études ecclésiastiques, et également indifférent aux intérêts du monde et à ses plaisirs, le tentateur a dû créer pour lui une apostasie d'un nouveau genre, celle que nous avons nommé l'apostasie mystique.

En se décidant à renier, avec le christianisme, toute religion positive, que dis-je? la religion naturelle elle-même, M. Renan s'est persuadé accomplir par là un devoir religieux. Et à l'heure qu'il est, cette persuasion n'a rien perdu de sa force. De même qu'il croit avoir été le seul à bien comprendre Jésus, il prétend aussi être son seul vrai disciple. Sa *Vie de Jésus* n'a été que le développement de cette idée qui s'empara de lui, au moment où il se sentait déchiré par la lutte entre l'incrédulité et les besoins religieux de son cœur. Son incrédulité ne triompha que lorsqu'il eut cette sorte de révélation d'un nouveau Jésus, dont il serait lui-même le créateur, et

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1882, p. 79.
(2) *Ibid.*, p. 22.

qu'il arrangeait de manière à pouvoir le vénérer sans lui obéir, dans les enseignements duquel il prendrait ce qui serait à sa convenance, en laissant le reste.

Une aussi étrange hallucination serait incroyable, si elle ne nous était attestée par M. Renan lui-même. C'est lui qui va nous dire comment elle le saisit, au moment où, après de vains efforts pour demeurer au moins protestant, il comprit la nécessité d'abjurer toute croyance à la révélation chrétienne.

« J'étais chrétien cependant, dit-il, car tous les papiers que j'ai de ce temps donnent, très clairement exprimé, le sentiment que j'ai plus tard essayé de rendre dans *la Vie de Jésus;* je veux dire un goût vif pour l'idéal évangélique et pour le caractère du fondateur du christianisme. L'idée qu'en abandonnant l'Église, je restais fidèle à Jésus, s'empara vivement de moi, et si j'avais été capable de croire aux apparitions, j'aurais certainement vu Jésus me disant : « Abandonne-moi pour être mon disciple. » Cette pensée me soutenait, m'enhardissait. Je puis dire que dès lors *la Vie de Jésus* était écrite dans mon esprit. La croyance à l'éminente personnalité de Jésus, qui est l'âme de ce livre, avait été ma force dans ma lutte contre la théologie. Jésus a bien réellement été mon maître. En suivant la vérité au prix de tous les sacrifices, j'étais convaincu de le suivre et d'obéir au premier de ses enseignements (1). »

Et c'est par là que M. Renan se vante d'être toujours resté le même dans ses changements. Il est demeuré fidèle à ses vieux maîtres de Tréguier, parce que, tout en regrettant leurs enseignements inspirés par une philosophie très étroite, il a appris d'eux que la vie n'a de prix que par le dévouement à la vérité et au bien (2).

M. Renan se fait gloire surtout du soin pieux avec lequel il a mis en pratique les leçons de ses chers maîtres de Saint-Sulpice : « En quittant Saint-Sulpice, dit-il, je m'efforçai de rester aussi Sulpicien que possible. » Ce n'était pas en apparence une entreprise facile : puisque, au bout de très peu de temps, il ne restait plus dans l'esprit du renégat le moindre vestige de la foi qui faisait toute la substance de l'enseignement comme de la vie de ses maîtres vénérés : « Mais, dit M. Renan, la foi disparue, la morale reste ; pendant longtemps mon programme fut de lâcher le moins possible du chris-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1882, p. 20.
(2) *Ibid.* 1er nov. 1883, p. 71.

tianisme, et d'en garder tout ce qui peut se pratiquer sans la foi au surnaturel. Je fis en quelque sorte le triage des vertus du Sulpicien, laissant celles qui tiennent à une croyance positive, retenant celles qu'un philosophe peut approuver. Telle est la force de l'habitude. Le vide fait quelquefois le même effet que le plein : *est pro cordo locus*. La poule à qui on a arraché le cerveau continue néanmoins, sous l'action de certains excitants, à se gratter le nez (1). »

M. Renan vient de nous fournir tout à la fois la formule et la réfutation de son antichristianisme. Cette formule peut être résumée en deux mots : être chrétien sans croire à Jésus-Christ; s'affranchir du joug gênant que la foi impose aux intelligences et conserver toutes les vertus dont cette foi a pu seule doter la volonté et la société humaine; couper les racines de l'arbre et conserver tous ses fruits.

M. Renan se targue d'avoir trouvé pour lui-même la solution de ce difficile problème. Les dernières pages de ses souvenirs sont employées à faire admirer au monde les vertus chrétiennes qu'il a su conserver en cessant d'adorer Jésus-Christ. Passons sur cet étrange procès de canonisation, où le héros est seul et tout à la fois juge et témoin, et remettons-en la révision au grand jour où les mystères des cœurs seront dévoilés. La question que nous nous permettons de poser à M. Renan est celle-ci : espère-t-il que le miracle d'un nouveau genre qu'il assure s'être accompli en lui-même s'accomplira également pour tous ceux dont ses livres détruiront la foi?

Si faibles que soient ses arguments, si contradictoires que soient ses assertions, si gratuites que soient ses hypothèses, il n'est pas douteux que les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, comme les précédents écrits de l'auteur, inoculeront à grand nombre d'esprits irréfléchis le venin de l'incrédulité. Quelque dépit que paraisse en avoir M. Renan, il est, sous ce rapport, le collaborateur des plus vils malfaiteurs de la pensée. Ses livres, si artistement élaborés, produiront sur une foule d'intelligences le même effet que l'infecte littérature à un sou produit sur le gamin de Paris, et les amènera tout juste « au même point d'émancipation intellectuelle ».

M. Renan s'avoue cette triste vérité, et il n'en poursuit pas moins sa propagande antichrétienne. Il livre à notre foi des attaques d'autant plus perfides qu'il affecte à son égard plus de bienveillance. Quoi de

(1) *Revue des deux Mondes*, 15 nov. 1882, p. 248.

plus propre, en effet, à en dégoûter les esprits que de la montrer comme incompatible avec la connaissance exacte des textes et des faits?

Assurément, en présentant au public son apostasie comme le résultat nécessaire et légitime de ses études et de sa sincérité, M. Renan ne s'est pas dissimulé le résultat que devrait nécessairement produire sur grand nombre de lecteurs la séduction de son exemple.

Il ne lui est donc pas permis d'en rester là. En travaillant, comme il le fait, depuis plus de trente ans, à détruire la foi, il assume la responsabilité des conséquences de cette destruction. La question se pose donc inexorablement devant lui, et nous la lui réitérons :

Pense-t-il, oui ou non, que la destruction de la foi chrétienne n'amène pas inévitablement, pour l'immense majorité des hommes, la ruine de la morale chrétienne, et par conséquent, pour la société, la ruine de la civilisation chrétienne?

A vrai dire, nous ne pensons pas que l'illusion de M. Renan puisse aller jusqu'à lui persuader que, sous ce rapport, la masse de l'humanité s'élèvera à son niveau. Il méprise trop notre espèce pour la croire capable d'une pareille élévation; et le contraste qu'il établit constamment entre lui et le reste des hommes, dans le tableau qu'il nous peint de ses vertus, montre assez qu'il se regarde comme une rare exception.

Pour lui-même, du reste, il n'attribue qu'à l'habitude acquise cette persistance de la morale chrétienne, après l'éradication du dogme. Il la compare, nous l'avons vu, aux mouvements instinctifs que l'animal fait encore parfois après le retranchement de l'organe auquel appartenaient ses mouvements. N'est-ce pas nous dire que les vertus produites par la foi chrétienne ne sauraient se rencontrer dans les âmes, dans lesquelles l'organe divin aurait été atrophié dès l'origine? Si les fruits de la foi peuvent rester après que la racine a été coupée, il n'y aura ni arbre ni fruits dans le champ social, du moment que la contagion de l'incrédulité y empêchera la production de la racine. Du reste, M. Renan ne nous laisse pas la peine de deviner sa pensée à ce sujet, car il l'exprime très clairement. Il avoue qu'avant de rompre définitivement avec le christianisme, « il avait rêvé des réformes futures, où la philosophie du christianisme, dégagée de toute scorie superstitieuse, conserverait néanmoins son

efficacité et resterait la grande école de l'humanité. » Mais il ajoute entre parenthèses : « C'était mon rêve (1). »

Il n'y a donc pas à en douter : la destruction de la morale chrétienne dans les âmes, et la destruction de la civilisation chrétienne dans la société, tel est le résultat inévitable des efforts qui tendent à affaiblir et à détruire dans les esprits la foi chrétienne. Ces deux effets sont également inévitables. De même que les volontés ne peuvent se soumettre au joug du devoir qu'autant que ce joug leur est imposé par les convictions de l'intelligence, ainsi les lois morales ne peuvent produire dans les rapports sociaux leurs effets civilisateurs que dans la mesure de l'empire qu'ils exercent sur les individus.

Tel est donc le résultat auquel doit fatalement, inévitablement aboutir le mysticisme du moderne antechrist : la destruction de la morale chrétienne dans les âmes, et la ruine de la civilisation chrétienne dans la société.

A-t-il au moins une autre morale et une autre civilisation à substituer à celles qu'il travaille à détruire? Non, il le reconnaît lui-même dans la lettre qu'il écrit à son directeur, pour lui annoncer qu'ayant *cru trouver* des points vulnérables dans l'enseignement de l'Église, il l'abandonne, « sans avoir rien de complet à mettre à sa place (2) ».

Ainsi, tandis que M. Renan se félicite avec tant de complaisance des quelques vertus chrétiennes qui auraient survécu dans son âme à la perte de la foi, il assume, sans paraître s'en douter, l'épouvantable responsabilité des conséquences qu'entraînera cette perte pour les infortunés qui suivront son exemple. Peut-il donc se faire illusion sur la gravité de ces conséquences? Ignore-t-il les passions malfaisantes dont la violence ne peut être domptée, dans certaines âmes, que par le frein de la religion?

Il y avait là, assurément, pour M. Renan, le sujet d'un examen de conscience, tout autrement sérieux que celui dont il a préféré prendre la matière dans ses vertus.

C'est à ce point de vue qu'il faut envisager la trahison dont il s'est rendu coupable envers Jésus-Christ, si on veut en apprécier le caractère odieux.

Voilà un homme qui se reconnaît redevable au divin Sauveur

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1882, p. 20.
(2) *Ibid.*, 1er novembre 1882, p. 24.

et à ses ministres de sa formation intellectuelle et morale. Cette pureté dont il est si fier, ces aspirations élevées par lesquelles il se distingue du *profanum vulgus*, toutes ces vertus qu'il propose à notre admiration, c'est à la foi chrétienne qu'il les doit. Il sait que cette foi a été le moyen par lequel Jésus-Christ a sauvé la société humaine de la dissolution à laquelle la condamnait le paganisme, et de la ruine dont la menaçait l'invasion barbare. C'est donc par la foi que Jésus-Christ est vraiment le sauveur des âmes et des sociétés.

M. Renan sait cela ; et le sachant, il emploie à détruire la foi de Jésus-Christ ces lumières, ces vertus, cette supériorité dont il lui est redevable. Il ne tient pas à lui que l'Evangile ne soit considéré comme un tissu de fables, entremêlé de vérités que chacun peut prendre ou laisser à sa guise ; que Jésus-Christ n'apparaisse aux yeux des chrétiens, comme un personnage à moitié réel, à moitié fictif, composé d'hallucinations mystiques, d'illusion et de dissimulation, trompant les autres après s'être trompé lui-même ; que l'Église ne soit abandonnée par tous ses enfants, comme une marâtre qui asservit leur raison à une doctrine contradictoire, et leur rend impossible tout légitime progrès.

Ce n'est pas dans les âmes vulgaires que M. Renan travaille ainsi à détruire la foi en Jésus-Christ et la soumission à l'Église : il a des goûts trop raffinés pour admettre les procédés grossiers qu'emploie l'impiété de bas étage. Pour lui, il ne s'adresse qu'aux esprits d'élite ; et les procédés qu'il emploie, sont d'autant plus efficaces pour détruire dans les intelligences, jusqu'aux dernières fibres de la foi, qu'ils sont revêtus de formes plus douces et plus obséquieuses.

Tandis que d'autres travaillent à soustraire à l'empire de Jésus-Christ les membres inférieurs du corps social, c'est la tête et le cœur que M. Renan s'efforce de rendre inaccessibles à sa divine influence.

Mais voici par où cette trahison, si funeste par ses résultats, se distingue surtout de tant d'autres dont le divin Sauveur a été la victime depuis qu'il est mort pour le salut de l'humanité : c'est que cette tentative qui a pour but unique de détruire son œuvre et de rendre inutile son sacrifice, on ose lui en faire porter la responsabilité. C'est au nom même de celui qu'il trahit, que le nouveau Judas le livre à ses ennemis : et non content de lui prodiguer ses

baisers et ses marques de respect, il contrefait sa voix et se fait ordonner par lui « de l'abandonner pour être son disciple ».

Depuis l'*Ave Rabbi* du jardin des Olives, nous ne pensons pas que jamais moquerie plus insultante ait été adressée à l'Homme-Dieu.

Quand il a osé écrire ces mots, M. Renan a pris un rang à part parmi les nombreux antechrists qui se sont succédé depuis dix-huit siècles; nous doutons même que ce rang puisse lui être disputé par ceux qui suivront.

Laissons-le se féliciter tout à son aise de cette triste supériorité. Hélas! ces blasphèmes portent avec eux leur châtiment. Pour se se venger de la sanglante insulte qu'il vient de recevoir, l'Homme-Dieu n'aurait qu'à laisser l'insulteur en proie à l'enivrement qui le porte aujourd'hui à s'applaudir du triste rôle qu'il a joué et des avantages qu'il a retirés de son apostasie. Son plus grand ennemi ne pourrait pas assurément lui vouloir plus de mal qu'il ne s'en fait à lui-même, en se fermant la voie du retour et en repoussant d'avance les clartés de la dernière heure qui ont été si secourables à son confrère en athéisme, M. Littré. Sa protestation anticipée contre le repentir que la miséricorde divine pourrait lui inspirer à ce moment suprême, est assurément le plus grand effort que puisse faire l'impiété pour acquérir sur la terre cette inflexible obstination qui est le propre de l'enfer.

Chaque année, nous dit-il, et même plusieurs fois par an, il reçoit une lettre contenant ces mots : « Si pourtant il y avait un enfer! » Loin de le toucher, ce charitable avertissement lui fournit matière à d'ironiques blasphèmes.

Il en serait tout autrement si ses yeux pouvaient s'ouvrir et s'il pouvait appliquer à sa situation ce calcul des probabilités qui, nous assure-t-il, n'a pas été sans influence sur son apostasie. Un jour, espérons-le, il se posera à lui-même ces questions que son bon sens aura bientôt résolues, du moment que son orgueil lui permettra de les examiner.

Si je m'étais trompé en me croyant plus sage que toute l'humanité chrétienne!

Si les apôtres et ces millions de martyrs qui ont donné leur vie pour attester la divinité de Jésus-Christ, se trouvaient l'avoir mieux compris que moi.

Si l'humanité entière qui croit en Dieu, avait raison contre mon scepticisme.

Si ce Jésus, dont j'ai travaillé à détruire l'empire dans les âmes, se trouvait être ce qu'il a dit, mon Dieu et mon Juge !

Si, après ma mort, je devais comparaître devant son tribunal et lui rendre compte de l'abus que j'aurai fait de ses dons, des âmes que j'aurai perdues, des crimes qui seront pour ces âmes la conséquence inévitable de la perte de leur foi !

La sérénité dont M. Renan fait parade vis-à-vis de son éternelle destinée ne serait raisonnable qu'autant que, dans la solution de toutes ces questions, il serait absolument certain d'avoir raison contre les apôtres et les martyrs, contre l'Église, contre toute la chrétienté, contre l'humanité entière. Je pourrais ajouter : il faudrait qu'il eût raison contre lui-même et qu'il tînt pour un imposteur manifeste ce Jésus, pour « l'éminente personnalité » duquel il professe le plus profond respect.

Comment, en effet, pourrait-il mieux montrer le mépris qu'il fait de sa parole qu'en jouant gaiement son éternité sur le démenti qu'il donne à l'une de ses plus solennelles affirmations? M. Renan le sait aussi bien que nous; dans cette question capitale, il n'a pas affaire seulement au correspondant inconnu qui lui propose l'enfer comme une hypothèse possible. Le feu éternel a été maintefois affirmé par Jésus comme une réalité certaine; et cette bouche, d'ordinaire si miséricordieuse, n'a pas prédit une damnation moins inexorable à ceux qui auront délibérément repoussé la foi qu'à ceux qui auront refusé d'exercer la charité.

Voilà dix-huit siècles que l'élite de l'humanité croit à la vérité certaine de cette affirmation; M. Renan osera-t-il prétendre qu'il en voit évidemment la fausseté?

Pour justifier le calme qu'il affecte, il faudrait qu'il eût cette certitude impossible. S'il n'est pas évident que Jésus a trompé le monde, en se trompant lui-même, nous ne pouvons voir dans ce calme même que l'effrayante réalisation de la parole prophétique : *Impius cum in profundum venerit contemnit.*

H. Ramière, *S. J.*

LE PÈLERINAGE DE PÉNITENCE A JÉRUSALEM[1]

(1882)

On sait que les païens eux-mêmes se sont chargés de marquer la place exacte de la croix et du saint Sépulcre, en y plaçant les statues de Vénus et de Jupiter. Le divin Maître force souvent les hommes à concourir à l'accomplissement de ses volontés saintes, tandis qu'ils croient agir efficacement contre lui. La piété des empereurs chrétiens éleva des autels à cette place vénérée par une tradition non interrompue, mais profanée par le paganisme, et depuis cette restauration le tombeau du Sauveur n'a cessé d'être un lieu sacré pour tous les chrétiens, qui viennent à Jérusalem de tous les points du monde.

Le saint Sépulcre occupe le milieu de la rotonde, qui remplace celle qu'avait fait construire Constantin. Il se trouve à soixante pas du pied du Golgotha. Des pilastres en maçonnerie ont succédé aux magnifiques colonnes de marbre et de porphyre qui ornaient autrefois ce sanctuaire auguste. Le tombeau est partagé en deux chambres contiguës, distribution conforme à celle que l'on remarque dans les tombeaux qui existent encore aux environs de Jérusalem.

Primitivement, le saint Sépulcre, taillé dans le roc, formait deux grottes : la première servait de vestibule; la seconde contenait une espèce de banc creux, surmonté d'une petite arcade formée dans le rocher. C'était tout à fait un sépulcre juif, tel qu'on en trouve encore un grand nombre dans la Palestine.

Saint Cyrille nous apprend que sainte Hélène, préparant le terrain pour orner le saint tombeau et construire la basilique, sépara,

(1) Voir la *Revue* du 1er février 1882.

pour aplanir le sol, le Calvaire de la masse qui renfermait le monument sacré, en démolit même le vestibule pour en faciliter l'ornementation. Cette opération est à tout jamais regrettable. Le saint Sépulcre était monolithe, quadrangulaire, orné de pilastres jusqu'à la corniche. Plus tard, la voûte du saint Sépulcre fut percée, pour laisser échapper la fumée des cierges et des lampes qui y brulent perpétuellement.

Les croisés remplacèrent le vestibule, démoli sous Constantin, par un porche à trois portes : une au nord, une à l'est, et l'autre au sud ; dans le pavé de ce porche ou portique était incrustée la pierre dite de l'*Ange*, c'est-à-dire la pierre que l'ange ôta du saint Sépulcre.

La première chambre est appelée chapelle de l'*Ange*. C'est là qu'il se tenait quand il dit aux saintes femmes :

« Ne craignez pas. Vous cherchez Jésus, qui a été crucifié : il n'est plus ici ; il est ressuscité, comme il l'avait prédit. » (Saint Matthieu, XXVIII, 5, 6.)

La seconde, dans laquelle on n'entre qu'en se baissant beaucoup, n'a qu'une ouverture d'un mètre quinze centimètres. Elle peut à peine contenir quatre personnes. C'est la chambre sépulcrale ; c'est le tombeau glorieux qui a été le berceau de notre civilisation, ce tombeau qui a précipité l'Europe vers l'Asie, qui a fait déployer tant de courage, suscité tant de héros.

Les grecs prétendent que ce glorieux tombeau est le centre du monde ; vérité saisissante au point de vue religieux : depuis deux mille ans tout converge vers ce centre mystérieux.

La pierre du saint Sépulcre proprement dit est recouverte d'une table de marbre, sur laquelle on célèbre les saints mystères. Sa largeur est de deux mètres ; elle est lambrissée de marbre et ornée de peintures assez médiocres. Quarante-trois lampes d'argent, suspendues par les différents cultes, y brûlent nuit et jour ; des fleurs y sont sans cesse renouvelées, et l'essence de rose est répandue sur l'autel.

Combien nous aurions préféré voir les murs du saint Sépulcre, ainsi que la butte du Calvaire, dans leur nudité primitive, au lieu de ce revêtement de marbre, que la piété de nos pères leur a fait donner pour les protéger contre les dévastations du temps et peut-être des fidèles eux-mêmes !

En se prosternant dans ce saint lieu, on est forcé de refaire par

la pensée le tombeau qu'il renferme : combien la pierre nue ne parlerait-elle pas mieux au cœur ! avec quelle émotion l'on baiserait l'excavation où reposa le corps sacré du Sauveur !

Dans l'intérieur du saint Sépulcre, plusieurs petites lucarnes sont ouvertes dans les murs : c'est par là que les grecs schismatiques font la ridicule cérémonie du FEU SACRÉ.

Pendant la nuit du samedi saint, lorsque l'affluence des pèlerins est plus grande dans l'église, que la foule emplit depuis la veille, un évêque grec, nommé à cause de ses fonctions l'*Évêque du feu*, entre dans le saint Sépulcre et s'y enferme.

Tout à coup le gouverneur turc donne un signal, honneur qui lui est dû pour les bons offices qu'il rend pendant l'année aux grecs schismatiques.

Aussitôt, obéissant à sa voix comme à celle d'Élie, le feu du ciel descend, paraît-il, sur le cierge que tient l'évêque : car il le passe à l'instant tout allumé par une des lucarnes, et c'est un ange qui est censé avoir apporté du ciel le feu nouveau. Chacun se précipite pour allumer son cierge à la flamme céleste, et s'empresse d'aller le faire vénérer aux parents et amis. Une frénésie furieuse s'empare de cette turbulente foule grecque ; des clameurs sauvages ébranlent la voûte ; on passe de mains en mains ce feu sacré. Les hommes, les femmes, les enfants, s'étourdissent de leur joie bruyante ; et bientôt, dans leur ivresse factice, ils se croient tout permis : au moins a-t-on tout vu, depuis le meurtre jusqu'aux actes les plus indignes du lieu saint.

Quelques schismatiques plus graves emportent chez eux le feu sacré jusqu'à de grandes distances. Des cavaliers, venus de districts lointains, attendent, leurs chevaux sellés à la porte, pour porter une parcelle de cette flamme dans leurs villages. On cite avec honneur des pèlerins qui l'ont apportée jusqu'à Constantinople.

La meilleure place pour voir se dérouler les scènes pieuses du saint Sépulcre est dans les galeries supérieures, qui communiquent avec le couvent latin et servent de promenoir aux religieux. L'église du Saint-Sépulcre est un édifice fort vaste : il se compose d'une rotonde couvrant le petit bâtiment intérieur qui est le tombeau de Jésus-Christ, et, en outre, d'une nef fermée, orientée vers l'est et entourée de bas côtés. Sur la rotonde comme sur ces bas côtés s'ouvrent beaucoup de portes au rez-de-chaussée et de fenêtres au premier étage.

Elles donnent entrée à la lumière dans des chapelles ou sanctuaires révérés, et surtout dans les dépendances de l'église, où les nombreux ministres des diverses sectes se sont établis avec leurs familles. Là sont des chambres, des greniers, des caves, où les provisions entassées font penser à un entrepôt bien plutôt qu'à un temple.

En quittant le saint tombeau, la procession se dirige vers la chapelle des franciscains, d'où elle est partie, en s'arrêtant à un petit autel destiné à marquer le lieu où le Sauveur, sous la forme d'un jardinier, apparut à Marie-Madeleine.

Dans la chapelle des religieux franciscains est une porte bardée de fer : c'est l'unique entrée de leur petit couvent. Un escalier étroit et sombre y conduit. En suivant des détours, on arrive dans un réfectoire aux murs nus et humides : un crucifix, une table et des bancs de bois en forment tout l'ameublement. Les fils de Saint-François partagent leur frugal repas avec les pèlerins qui viennent passer une ou plusieurs nuits au saint Sépulcre, et ils leur offrent un lit de cénobite, tout en déployant, comme toujours, la plus charitable hospitalité. Du côté opposé, une assez vaste chambre, au premier étage, avec fenêtres vis-à-vis du saint tombeau, et pourvue de quelques lits, est réservée aux dames.

Dans l'après-midi du dimanche de la Pentecôte, nous avions un peu trop prolongé notre excursion au mont Sion : à notre arrivée à la *Casa Nova*, on nous pressa de nous rendre immédiatement au saint Sépulcre, au risque de voir les portes fermées. On nous assura que les religieux nous donneraient à souper. Chaque jour on leur porte leurs repas du couvent de Saint-Sauveur, ainsi que des provisions pour les pèlerins auxquels ils donnent l'hospitalité. Au lieu de dix pèlerins qu'ils attendaient ce soir-là, trente vinrent faire invasion chez eux : dans un clin d'œil toutes les provisions furent épuisées. Après avoir visité les sanctuaires décrits plus haut et prié quelque temps au saint Sépulcre, notre estomac, réclamant ses droits, nous poussa vers la table hospitalière des fils de Saint-François. Un bon père vint nous dire sa perplexité : il n'avait à nous offrir que quelques sardines, du pain et du fromage.

Il fut un peu consolé en voyant que nous entamions à belles dents un vieux morceau de fromage et du pain dur comme s'il avait été pétri avec le sable du désert, le tout arrosé d'un vin d'or, recueilli sur les coteaux d'Hébron.

Ce léger souper à peine fini, l'on fit trêve aux conversations, et chacun se retira dans sa cellule. Les bons pères sont avares de leur nuit, dont une partie seulement doit appartenir au sommeil.

A peine avais-je eu le temps de fermer les yeux, après une lutte prolongée contre les moustiques, qu'attire l'humidité des cellules : vers onze heures, tout à coup, des chants de chœur d'une extrême suavité retentirent sous les voûtes du saint Sépulcre. C'étaient les Russes qui célébraient leurs offices, je ne sais plus dans quel sanctuaire. Ces chantres invisibles, doués de belles voix admirablement dirigées, psalmodiaient des litanies sur un récitatif en plain-chant; puis une basse ample et profonde reprenait fréquemment un motet lent et plaintif.

J'écoutai avec ravissement la musique religieuse la plus symphonique, la plus douce que l'on puisse entendre.

Debout près de la fenêtre, vis-à-vis du saint Sépulcre, mes regards plongeaient sous les sombres voûtes, où des pèlerins passaient comme des ombres devant le saint tombeau; d'autres y étaient prosternés et baisaient les pierres sacrées; ailleurs, de petits groupes faisaient le chemin de la croix, portant de petits cierges pour guider leurs pas aux différentes stations.

Nous étions encore sous le charme du suave chant des Russes, qui venait d'expirer, quand, à minuit précis, les sons retentissants d'une cloche se firent entendre : elle appelait les religieux franciscains à matines. Nous nous hâtâmes de descendre à la chapelle latine, pour assister à l'office de nuit, qu'on y psalmodiait.

Bientôt une scène d'un autre genre attira notre attention : les grecs appelaient les fidèles à la prière; au lieu d'agiter une cloche, ils frappaient avec des marteaux sur le *simantérion*.

Le simantérion se compose de bandes de bois ou de fer suspendues à des cordes, et dont on obtient, en les frappant, des sons variés qui ne manquent pas d'originalité.

On sait que de nos jours certaines parties du saint Sépulcre appartiennent exclusivement à un culte, tandis que d'autres sont communes à tous.

La partie appartenant en propre aux latins, ou religieux franciscains, sont, outre le petit couvent qui touche à l'église, la chapelle de l'Apparition, d'où nous sommes partis pour suivre la procession des religieux, une moitié du Calvaire, la chapelle de Notre-Dame des Douleurs et celle de l'Invention de la Sainte-Croix.

La pierre de l'Onction et le saint Sépulcre sont à toutes les communions.

Les grecs sont maîtres absolus de la nef. Elle est somptueusement ornée de peintures, de dorures et de sculptures. Leur sanctuaire, conformément au rite grec, est séparé des assistants par une cloison percée de portes, que l'on nomme templon. Ils ont encore exclusivement une moitié du Calvaire, avec un petit couvent qui en dépend.

La chapelle propre aux Arméniens est celle de Sainte-Hélène. Les grecs et les arméniens schismatiques forment à Jérusalem deux grandes branches séparées de l'Église; elles se détestent mutuellement.

Les grecs sont riches, puissants, redoutables par leur astuce et leur fourberie proverbiale. Autrefois, continuellement en guerre avec les franciscains, ils leur enlevaient, par la force ou par la ruse, les parties les plus considérables des sanctuaires; aujourd'hui encore, ils se maintiennent énergiquement dans les possessions usurpées : au saint Sépulcre, au tombeau de la sainte Vierge, à Bethléem. Ils ne voient pas sans inquiétude les catholiques solidement établis dans les murs de Jérusalem, autour du patriarche, qui en est le chef vénéré. Ils savent parfaitement qu'ils ne peuvent plus rien contre nous. A mesure que nous grandirons, ils deviendront faibles. Le rétablissement du patriarcat latin et la présence d'un consul général de France à Jérusalem sont désormais une barrière infranchissable aux entreprises des schismatiques.

Quelque temps après l'office des religieux franciscains, d'autres voix retentissaient sous les voûtes de la basilique : celles des moines grecs, qui célébraient leurs offices en partie au Calvaire, en partie au saint Sépulcre. Nous nous décidâmes à y assister. Nous fûmes peu charmés de la mélopée nasillarde des hymnes grecques, qui nous semble fausse comme leur croyance. Les religieux grecs, ou caloyers, ont la tête couverte d'une grande toque noire, de laquelle s'échappent de longues mèches de cheveux. Une ample robe noire descend jusqu'à leurs pieds. Leur tenue manque de dignité, comme leur costume de propreté. De grandes chapes brodées d'or, jetées sur leurs épaules, traînent à terre. Ces caloyers, ou moines grecs, psalmodiaient leurs prières d'un ton lent et monotone : on les dirait ennuyés de leur fonction nocturne. L'officiant était un vieillard d'une taille herculéenne; une longue barbe blanche tombait sur sa robuste

poitrine. Trois acolytes, statues immobiles, tenaient, auprès d'un pupitre, chacun un cierge allumé. Ces quatre personnages disparaissaient parfois dans un nuage d'encens, bizarrement éclairés par les cierges. En dehors de quelques cérémonies, auxquelles je n'ai rien compris et que l'on exécutait lentement, je ne remarquai autre chose que des saluts très fatigants, des milliers de signes de croix, régulièrement faits à l'envers avec trois doigts seulement, et des millions de *Kyrie eleison*, débités avec une volubilité telle, qu'à la fin les moines grecs ne devaient plus savoir ce qu'ils disaient. Pendant que l'officiant lisait le rituel posé sur un pupitre, quelques femmes, appartenant au culte grec, avaient réussi à se glisser sous ce pupitre, malgré le coup de pied que leur appliqua un des acolytes; elles restèrent accroupies, cachées à demi par les ornements sacrés, espérant par ce contact s'attirer de plus abondantes bénédictions. Rien de plus bizarre que ces dévots grecs, ne faisant que se prosterner et se relever, pour retomber de nouveau la face contre terre, comme des capucins de cartes.

Bientôt d'autres sons plus mâles et plus puissants retentirent autour du saint Sépulcre. L'office des arméniens succédait à celui des grecs. Là, au moins, il y avait des ornements superbes, de beaux chants, un maintien digne. Ils célébraient leur culte au saint Sépulcre.

Le prêtre arménien était un beau type. Une barbe superbe encadrait sa mâle figure; sur sa tête était une tiare arrondie, peu élevée, reluisante d'émaux et de pierreries; il portait un manteau brodé d'or et de couleurs brillantes, qui enveloppait toute sa personne.

Entre les grecs et les arméniens la comparaison n'est pas possible : les premiers ont l'air d'être des acteurs mercenaires qui oublient qu'on les observe; les seconds, de pauvres égarés, peut-être de bonne foi.

Notre âme était sous le coup d'une trop forte émotion pour permettre au corps de se livrer au repos. Nous ne pûmes nous décider à rentrer dans notre cellule; une impulsion irrésistible nous poussait à monter au Calvaire. D'autres pèlerins nous y avaient précédés; plusieurs étaient prosternés au pied de la croix dans un profond recueillement, dont nous ressentions le contact édifiant. On disait les messes aux trois autels, servies par des pèlerins laïques; les communions y furent nombreuses.

A quatre heures du matin, la même cloche aux sons éclatants nous appela à l'office du matin, célébré par les pères franciscains

au saint Sépulcre. Il ne leur est permis de célébrer que trois messes dans ce sanctuaire auguste : deux basses et une chantée; tout doit être fini à six heures.

On ne peut s'empêcher de gémir, quand, dans ce temple bâti par les croisés nos pères, et dont nous devrions être les maîtres, on nous mesure le temps de nos prières.

A quatre heures précises, le prêtre entre dans le second compartiment du saint Sépulcre. Le marbre du tombeau sert d'autel; le vin et l'eau sont posés sur la pierre sur laquelle l'ange s'est assis. Là, dans un profond silence, le pèlerin, prosterné à l'entrée de cet étroit espace, oublie entièrement le monde, dont le bruit ne pénètre plus jusqu'à lui. En collant ses lèvres sur ces parois de rocher, il médite sur l'événement inouï qui s'est accompli dans ce tombeau, où la mort n'a pu retenir sa victime.

Comment redire ce qui se passe dans l'âme du chrétien, qui s'ouvre aux émotions les plus tendres et aux pieux sentiments que fait naître ce lieu, où se sont accomplies les dernières scènes de la vie du Sauveur?

Il y a des souvenirs qui ne laissent que la faculté de pleurer. Les fortes impressions ne s'expriment point : les paroles ont manqué à tous ceux qui se sont trouvés en présence du tombeau de notre Sauveur. Saint Paul, qui avait contemplé les secrets divins dans la céleste Jérusalem, n'a pu nous les raconter.

En ce précieux moment, nous ressentions un bonheur intime qui dépasse toute expression, et nous pouvions nous écrier avec saint Augustin : *Si Dieu est si bon dans cette terre d'exil, que sera-ce donc dans la patrie?*

Ce qu'on va chercher au saint Sépulcre, ce sont assurément des souvenirs, des émotions, des enseignements pour fortifier la foi. A Jérusalem, l'artiste doit s'effacer pour faire place au chrétien. C'est avec la foi qu'il faut visiter la ville sainte, en pèlerin et non en touriste.

L'office des pères franciscains au saint Sépulcre est terminé : nous quittons ce saint lieu, le cœur inondé de joie, pour nous rendre à la *Casa Nova*, afin de prendre quelques heures de repos.

Au moment de quitter le temple, le soleil levant venait jeter une teinte rose sur l'admirable façade.

Essayons de recueillir nos souvenirs et de compléter les renseignements donnés déjà, en disant quelques mots de l'architecture du

monument, dont nous empruntons la description à l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Azaïs (1).

« L'église du Saint-Sépulcre est précédée d'un parvis, qui devait être primitivement un cloître; il ne reste plus rien de la basilique Constantienne, bâtie par sainte Hélène avec une rare magnificence, et où, suivant l'expression d'un auteur, l'architecture chrétienne se révélait dans sa juvénile beauté. Dévastée, en 614, par Chosroès, elle tomba encore sous le coup du farouche Hakem, au commencement du onzième siècle. Le monument actuel est en grande partie l'œuvre des croisés, comme l'atteste la présence de l'ogive.

« La façade présente une disposition très simple : deux portes acculées, dont l'une murée, sont surmontées de deux fenêtres, et séparées d'elles par une architrave ornée de feuillages délicatement ouvragés.

« Les ailes des portes sont flanquées de trois colonnes, qui supportent des voussures dont l'arc se brise en ogive. Le faîte de la façade présente un entablement peu saillant, orné de denticules, qui court horizontalement d'un côté de la place à l'autre; il s'arrête, à gauche du spectateur, entre les pans d'un énorme clocher, dont les baies ogivales et les contreforts révèlent la même époque que la façade. Ce clocher a été découronné par les musulmans, qui ne permettent pas aux chrétiens de Syrie l'usage des cloches. A droite, et faisant saillie sur la place, est un petit monument carré, à baies ogivales, et surmonté d'un dôme : c'est la chapelle de Notre-Dame des Douleurs.

« Elle forme un étage intermédiaire entre le sol de la place et le niveau du Calvaire, dont elle était autrefois le vestibule. Le nom qu'elle porte, va bien à côté du Golgotha.

« L'intérieur de l'église, rebâtie en partie par les grecs, après l'incendie de 1808, sur le plan d'un architecte de Mitylène, est lourd et de mauvais goût.

« Quel contraste pénible entre le temple et son portail! quel désaccord! Ici, c'est la foi inspirée ; là, le schisme glacial ; et sous la coupole, le petit monument du saint Sépulcre, si gracieux autrefois, a été détruit par les grecs, bien que l'incendie ne l'eût pas endommagé, et remplacé par une construction massive et sans grâce.

(1) *Pèlerinage en Terre Sainte.*

« Le schisme, comme l'hérésie et l'impiété, a la main malheureuse en fait d'architecture sacrée. La foi seule a le privilège de savoir bâtir des églises. »

LA MOSQUÉE D'OMAR

Samedi 27 mai, nous avons visité la fameuse mosquée d'Omar, bâtie sur l'emplacement du temple de Salomon. Les pèlerins logés à la *Casa Nova* étaient en nombre, ayant à leur tête le R. P. Picard. Le frère Lieven nous servait de guide, et nous donnait les plus intéressants détails sur les monuments musulmans que nous admirions. Le principal d'entre eux, la mosquée d'Omar, est le chef-d'œuvre le plus accompli de l'art arabe.

Les mahométans considèrent cette mosquée cmme un de leurs plus célèbres sanctuaires. Autrefois le chrétien qui se permettait de franchir seulement le mur d'enceinte, commettait un crime qui méritait la mort. Sous la voûte et devant la fontaine, décorées avec la fantaisie exquise du goût moresque, veillaient encore, il y a quinze à vingt ans, des Arabes armés jusqu'aux dents, le sabre au poing, prêts à faire tomber la tête du téméraire qui eût osé franchir le seuil sacré sans un firman difficilement accordé.

Après la dernière guerre d'Orient, la mosquée est devenue accessible aux Européens, moyennant une autorisation, que les consuls des puissances étrangères peuvent obtenir du gouverneur de la province. Le jour du grand carême des musulmans, dit Ramadan, et tous les vendredis de l'année, cette mosquée reste fermée aux visiteurs.

Là, comme partout ailleurs, le *bachiche* exerce une irrésistible puissance. Il est d'usage, en sortant, de donner aux gardiens une gratification, fixée à 5 feco par personne, et de un franc, quand on est nombreux.

Pour visiter la mosquée, on est obligé de se munir de pantoufles, si l'on ne veut pas s'exposer à marcher sans chaussures.

On remarque à l'entrée de la nef du milieu une balustrade entourant une pierre encastrée dans le pavé. Les musulmans prétendent qu'elle couvre le tombeau des fils d'Aaron, bien qu'ils soient certainement morts avant d'avoir vu la terre promise.

L'intérieur présente une nef avec transept et trois bas côtés.

Selon la tradition, la sainte Vierge, ses compagnes et la prophé-

tesse Anne, habitèrent le lieu occupé par ces deux nefs : c'est là aussi que le vieillard Siméon prophétisait.

Au bout de cette nef ouest, on voit une grande salle, séparée par deux rangées de piliers supportant les voûtes : c'est l'ancienne salle d'armes des Templiers.

A la sortie de la mosquée *El-Aska*, on reprend sa chaussure, puis on visite, près de la porte à droite, les restes très visibles d'une abside provenant de l'église des Templiers.

A l'angle nord de l'esplanade est une chambre souterraine, dans laquelle on descend par un escalier de trente-deux marches, et l'on remarque une niche de pierre, dont la partie supérieure est sculptée en coquille, couchée horizontalement sous un dais soutenu par quatre petites colonnes en marbre. Au moyen âge, cette chambre était une chapelle appelée le berceau de Jésus-Christ. La tradition rapporte que le vieillard Siméon y habita, et que la sainte Vierge après l'offrande de son divin Fils au temple, resta quelques jours auprès de ce saint vieillard. De nos jours, c'est une petite mosquée : *Saïdnactisa* (sanctuaire de Jésus).

En remontant sur l'esplanade du côté nord, on rencontre un petit bois de cactiers, d'où s'élève en forme de forteresse la *Porte Dorée*, ornée de pilastres. Par cette porte le Sauveur entra le jour de son triomphe; l'empereur Héraclius y pénétra dans la ville pour porter la vraie Croix au Calvaire.

J.-T. DE BELLOC.

LES ROSMADEC

SCÈNES DE LA VIE BRETONNE(1)

IV

A KERMOUSTER

Le lendemain de l'excursion à Rouzic, Adrien et Roland allèrent se baigner à l'entrée du lac marin. Roland se déshabilla en un clin d'œil, et monta sur un rocher, d'où il piqua une tête dans la mer qui descendait; il refoula ensuite le courant en nageant à coups précipités.

L'amiral, qui se promenait auprès de la rive, cria d'une voix tonnante :

— Bien! très bien! parfait pour casser une tête sage de ton intime connaissance! elle est tombée tout près d'une pierre pointue; ne manque pas de la heurter la prochaine fois.

— Quoi! il y a là une pierre à fleur d'eau?

— Oui : elle sera bientôt visible. Mais qu'est-ce que cette gymnastique enragée? Du calme et de la lenteur pour ménager tes forces! une brasse seulement par quart d'heure! N'as-tu pas honte de souffler déjà comme un cachalot?

Roland, pris d'un rire fou, coula, but de l'eau et reparut, toussant, éternuant; incapable de lutter en ce moment contre la marée, il fit volte-face et se rapprocha du bord.

— Vaincu par Neptune en une minute! cria l'oncle moqueur : voilà ce que c'est de se frotter à plus fort que soi!

(1) Voir la *Revue* du 15 février 1883.

Le jeune homme, piqué dans son amour-propre, reprit le large, t Adrien le rejoignit; bons nageurs, ils remontèrent côte à côte ers le milieu du lac. Il était huit heures du matin : une lumière clatante, traversant les petites vagues, dorait le sable du fond, sur equel elle colorait les galets et les herbes marines.

— L'eau est transparente aujourd'hui, dit Adrien; on dirait de ambre liquide. Il y a ici quinze pieds de profondeur, et l'on ompterait les cailloux au fond.

— C'est vrai, dit Roland : on voit les poissons comme dans un quarium; voici deux bars qui passent sous moi et voilà une plie lemi-cachée sous ce ruban de goémon; on ne lui voit que la tête et a queue. Quel plaisir de se baigner dans cette onde limpide et par e beau soleil!

Le bassin solitaire de Kermouster, avec son onde pure, qui se filtre n traversant le goulet, avec ses ombrages, ses pittoresques rochers t ses cascatelles, est, en effet, préférable aux plages fréquentées par s baigneurs : le charme d'un paysage disparaît quand il est envahi ar la foule.

Comme les cousins se rhabillaient, ils aperçurent, vers la pleine ner, à l'issue du détroit, un nageur blond qui la traversait en droite gne, tout le buste élevé au-dessus du rapide courant; un épagneul lanc et orangé le suivait en jappant, sans pouvoir l'atteindre.

— Voilà M. Guillaume, dit Adrien; mais c'est un dieu de la mer, n vrai Triton!

— Ce grand matelot est peut-être marchand de poissons, dit oland : il s'exerce à saisir sa marchandise à la course.

Les trois dames de Kermouster approchaient, accompagnées de amiral; elles avaient résolu de prendre dans le bois le premier éjeuner matinal. La famille se réunit à la pointe du lac, au bord u ruisseau, dans un rond-point boisé, entouré d'un banc circulaire e gazon; on voyait de là l'entrée de la baie, quelque étendue de er et une des Sept-îles à l'horizon.

On fit honneur au repas matinal, qui se composait de café, de ıocolat et de crêpes sucrées. Julie poussa un cri : elle apercevait, à ois pas, entre des herbes, des yeux brillants et la petite tête brune lilée d'un reptile, dont le cou était marqué d'un collier jaune.

— Un serpent! s'écria-t-elle; là, là! tuez-le!

— C'est la couleuvre élégante, dit l'amiral : elle est si inoffensive, ue beaucoup de dames romaines la portaient à leur cou.

— Sauve-toi, pauvre petite! dit tante Providence en touchant légèrement de son ombrelle la curieuse téméraire, qui se glissa dans les herbes et disparut.

— Ne restons pas ici, dit Julie : cette voisine ne me plaît pas.

On monta vers le belvédère. Aline et Roland cueillirent des mousserons sous les hêtres; Julie s'empara du bras de son cousin, et la causerie ne chôma pas entre eux. A l'arrière-garde marchaient, en se chamaillant, tante Providence et le vieux marin, qui brisait à coups de canne les branches qui empiétaient sur le sentier.

Après les hêtres et les bouleaux, vinrent, sur le coteau, les sapins et les pins au doux frémissement, aux senteurs aromatiques. De la plate-forme du belvédère, on dominait un vaste échiquier de terres et une immense étendue de mer; on apercevait, sans lunette, au nord-ouest, les trois hauts clochers de Saint Pol-de-Léon, éloignés d'environ dix lieues; à l'est, la vue se reposait sur le cap de la Clarté, surmonté par sa chapelle. Un navigateur du quinzième siècle allait périr sur les rochers du cap; il implora la vierge Marie : une lumière surnaturelle brilla soudain sur cette pointe, et une brise de salut en éloigna le navire; le capitaine reconnaissant construisit la grande et belle chapelle, qu'il voua à Notre-Dame de la Clarté. Telle est la légende.

On ne voyait sur la mer qu'une douzaine de petites voiles de pêcheurs et trois caboteurs. L'amiral examina ceux-ci avec une lunette. — Voilà, dit-il, un côtre anglais qui dépassera promptement ces deux navires français : pauvre marine française! elle abandonne aux Anglais le transport d'une partie de nos produits, elle n'a plus qu'un petit nombre de bons marcheurs. Ah! quel mal nous fait la Révolution! Descendons : cette vue m'attriste.

Le second déjeuner réunit, à midi, les convives autour d'une table copieusement servie : la pêche de Rouzic y fournit trois plats auxquels on fit honneur. Il fut convenu qu'on se promènerait ensuite en bateau.

Le dernier jusant s'échappait du goulet et le chenal se réduisait à une vingtaine de mètres, quand les Rosmadec arrivèrent à l'entrée. Ils y trouvèrent ancré un batelet, dans lequel M. Guillaume pêchait au carlet, sans autre compagnon que son épagneul. Il avait la tête nue; la brise se jouait dans ses cheveux. L'amiral, arrêtant la péniche, lui demanda s'il faisait bonne pêche.

— J'arrive, répondit le jeune marin, et je n'ai encore rien pris

mais vous m'apportez de la chance : je sens des secousses dans le filet. Il leva le carlet — c'était une nappe de mailles d'une telle étendue, qu'il eût fallu deux hommes de force ordinaire pour la manœuvrer — une grosse plie s'y débattait.

— Quel grand poisson! s'écria l'amiral; mais quel mouchoir vous déployez! un marsouin y danserait à l'aise.

— Acceptez cette plie, dit le jeune homme; elle est tachetée et de la meilleure espèce.

Le présent ne fut pas refusé. Julie remercia gracieusement le jeune étranger de la garniture de calculots qu'elle lui devait. Les rames de la péniche battirent l'eau; doublant la pointe à gauche, elle aborda bientôt au village de Poulmeur, construit au fond d'une petite baie bien abritée.

En débarquant, les promeneurs rencontrèrent Noël Le Coz, qui les pria d'entrer chez lui. Le brave homme joignait aux profits de sa pêche le produit de quelques petits champs et les bénéfices d'une auberge, achalandée surtout par les cultivateurs qui venaient chercher les engrais marins.

La maison de Noël, encaissée entre deux gigantesques rochers, n'avait pas à craindre les tempêtes; elle se composait de trois pièces spacieuses, que surmontait un toit mansardé.

La femme et les deux filles du pêcheur accueillirent les visiteurs avec l'hospitalité bretonne accoutumée : une table fut couverte d'une nappe blanche, où l'on étala du laitage, des crêpes, de la bière, du vin et des liqueurs. Il faut au moins, par politesse, tremper les lèvres dans un verre pour satisfaire les maîtres du logis.

— Nous venons de rencontrer votre pensionnaire, M. Guillaume, pêchant au carlet, dit Adrien. Se plaît-il ici? doit-il vraiment y séjourner plusieurs semaines?

— Nous l'espérons bien, dit la femme : il est généreux comme un prince, et cause volontiers avec les petites gens tels que nous. C'est un plaisir de l'entendre parler des pays qu'il a visités.

— A-t-il déjà beaucoup navigué?

— Oui, dit Noël : il est allé aux Indes et en Amérique; il commandait en second *la Confiance*, du Havre, un navire de 800 tonneaux; et je crois que l'armateur se propose de l'en nommer premier capitaine. Voulez-vous voir sa chambre et comment il s'y est arrimé?

On entra dans le rustique appartement, dont la porte était restée

entr'ouverte : une couchette entourée de rideaux blancs, deux bancs, deux tables, des chaises de paille, une étagère de sapin, un petit miroir et des images de pacotille : voilà tout, mobilier et ornements. Des filets et des lignes de pêche remplissaient les coins,

Un livre était ouvert sur une table : C'est un volume de Macaulay en anglais, dit Adrien. Quelques livres se trouvaient sur l'étagère; les Rosmadec en regardèrent les titres : c'étaient les *Pensées* de Pascal, l'*Imitation* traduite par Corneille, la *Vie dévote* de saint François de Sales; puis Cervantes en espagnol, le Tasse et Manzoni en italien; en outre, quelques cahiers de revues littéraires ou géographiques.

— Ce M. Guillaume est une énigme, dit Julie: est-il possible qu'un marin du commerce soit si savant?

— Beaucoup de capitaines au long cours savent l'anglais et l'espagnol, dont la connaissance leur est très utile, dit l'amiral; quelques-uns parlent aussi l'italien. Ce qui m'étonne le plus, c'est le choix de ces ouvrages par un homme aussi jeune.

Les promeneurs sortirent et allèrent montrer à Julie, auprès du village, une curiosité locale, un immense monolithe, demi plat et poli comme un disque, qui repose de biais sur une table de pierre.

— Quelle puissance de soulèvement il a fallu, dit Adrien, pour dresser en l'air ce colosse de granit!

— Peut-être cette table a-t-elle servi d'autel aux druides pour leurs sacrifices sanglants, dit l'amiral; cependant on n'y voit pas de rainures pour l'écoulement du sang. Un grand nombre de druides résidaient sur cette plage : car on y voit, en quantité, des menhir, des tumulus, des pierres branlantes; et dans plusieurs cavernes on trouve des armes et des outils des temps préhistoriques. Cette nature étrange, sauvage, grandiose, devait convenir à la sombre religion de nos premiers ancêtres.

On revint à la péniche. Le flot montant emplissait la baie. M. Guillaume y entrait lentement, effleurant l'eau de ses avirons.

— Avez-vous pris un marsouin? demanda l'amiral.

— Non; je ne rapporte qu'une trentaine de petits poissons.

Le jeune marin accosta la jetée et remonta chez Noël.

— Le capitaine n'est pas causeur, dit Julie, et ne paraît pas désireux d'entrer en relation avec nous.

— Il vous a cependant examinée d'un regard comme un gen-

darme qui eût voulu prendre un signalement, dit Roland : ce matelot ne me plaît pas.

— Il me plaît et m'intéresse, dit l'oncle ; ce sont les regards fuyants qui indiquent un mauvais fond. J'aime les yeux fiers et francs de ce jeune homme. Voudrais-tu qu'ils se fussent baissés devant les œillades de ta sœur, après avoir affronté les typhons de l'Océan indien ?

— Oh ! des œillades ? pour qui me prenez-vous ?

— Pour une fille d'Ève, curieuse et aimant le fruit défendu : pas une qui ne désire être remarquée d'un superbe garçon !

— Même quand il est d'une condition inférieure et se nomme M. Guillaume ?

— Sans doute, parce que c'est du nouveau pour toi, après laquelle ont couru vingt imbéciles portant les plus beaux noms.

— Votre taquinerie dépasse les bornes, et je vais vous en punir, dit Julie, qui embrassa trois ou quatre fois l'oncle narquois.

— Merci du châtiment ! dit-il ; mais tu ne respectes pas même le cœur et le repos d'un jeune homme de soixante-sept ans.

On rentra au manoir, où Julie changea de costume et remonta à cheval avec son frère pour regagner le Tromeur.

Tandis qu'ils s'éloignaient, Adrien montait au belvédère : de là, avec une lunette, il suivit longtemps une robe flottante ; quand elle eut disparu, ses beaux yeux se fermèrent, et il resta quelques instants immobile, la tête adossée à la pierre ; il rouvrit les yeux et les leva vers le ciel en murmurant une prière : peut-être prenait-il avec Dieu un secret engagement.

V

UN CHATEAU MODERNE

— Nous allons déjeuner au Tromeur, dit l'amiral à tante Providence : Éléonore nous y invite et nous attend. J'emprunte votre carrosse : mon attelage n'est pas en état.

Les deux petits chevaux du vieux marin se portaient fort bien : mais il se faisait un plaisir d'aller chez l'élégante et hautaine comtesse dans la rustique carriole de Mlle Kéranilis.

Entre Kermouster et le Tromeur, la route est accidentée : on traverse une douzaine de vallons et de coteaux avant d'atteindre le vaste plateau sur lequel le château s'élève. On y arrive par une longue avenue de chênes, entourée de bois ; elle aboutit à une es-

planade; le château est en face; à droite, un étang sur lequel nagent des cygnes; à gauche, les bâtiments de service.

Le Tromeur est un froid et prétentieux édifice du dix-huitième siècle; neuf fenêtres de façade au corps-de-logis et trois à chacune des ailes.

— Quelle ennuyeuse baraque! dit l'amiral. Bon modèle pour un hôpital! Quelle insipide régularité! Si l'on me donnait ce château à condition de l'habiter, je dirais mille fois non.

La comtesse de Rosmadec parut au haut du perron. Roland en franchit les marches en deux sauts et ouvrit la portière de la carriole, devançant deux grands laquais cravatés de blanc. Ceux-ci regardaient le char-à-bancs avec une dédaigneuse surprise; mais Pierre, qui se savait homme d'importance, toisait de son côté les beaux valets sans éblouissement de leurs habits.

On entra au salon, vaste pièce richement meublée : divans, fauteuils et tentures de velours ponceau; tapis d'Aubusson; tables et consoles de palissandre; cheminée de marbre blanc, garnie de beaux bronzes; glaces montant jusqu'au plafond; sur les tables, profusion d'albums et de livres illustrés; sur les murs, six tableaux de quelque valeur.

La comtesse Éléonore, en laquelle s'éteignait la famille des comtes de Lannion, tenait à ce que tout fût distingué dans sa maison. Héritière de deux millions, elle avait épousé le comte de Rosmadec, jeune élégant dépensier : il diminua leur fortune d'au moins 500,000 francs. A Paris, la comtesse recevait une société nombreuse et choisie; en Bretagne, on la visitait peu : les gentilshommes voisins s'effarouchaient de son élégance, et l'accusaient d'être prodigue pour sa toilette et parcimonieuse pour sa table. Ces reproches n'étaient pas fondés : Éléonore suivait la mode et se costumait d'étoffes de prix, mais ménageait ses vêtements et les rajeunissait habilement. Elle avait horreur des gros mangeurs et des grands buveurs: on ne servait au Tromeur qu'une quantité raisonnable de plats et qu'un petit nombre de vins, contrairement aux habitudes bretonnes.

Éléonore était de moyenne taille, encore mignonne et fraîche, avec une profusion de cheveux châtains, des épaules potelées, une main et un bras charmants. Elle avait reçu beaucoup d'hommages: il lui était douloureux de renoncer à plaire : aussi se défendait-elle autant que possible contre les terribles quarante-cinq ans.

La comtesse n'était pas flattée d'être proche parente d'une bourgeoise de Morlaix; mais tante Kéranilis possédait de beaux biens auprès du Tromeur: c'était un héritage à souhaiter.

— Quelle amabilité d'être venue nous voir! Je vous en suis bien reconnaissante, ma chère tante.

— Je vous revois avec plaisir ainsi que vos enfants; mais où est Julie?

— Encore à sa toilette, dit Roland: elle avait mis ce matin, à votre intention, sa robe couleur de lune; le charmant Coatriou s'est annoncé, et Julie veut l'éblouir avec sa robe couleur de soleil.

— Bien! très bien! dit l'amiral: la voici entourée de ses rayons. Approche que je te contemple! Rien que cela de tour à ta robe! On y cacherait à peine tous les enfants de la mère Gigogne; et une traîne! excellente à la campagne pour cueillir les insectes. Au demeurant, tu es fulgurante, avec cette robe blanche et lilas. Embrasse-moi et prends ta volée!

— De vous, j'accepte toutes les malices, dit Julie en embrassant cordialement son oncle.

Jeunes gens et jeunes filles se groupèrent dans un coin, où les langues ne restèrent pas muettes. Le costume simple d'Aline contrastait avec la toilette de sa cousine; cependant les yeux ardents de Roland brillaient de plus de flamme encore en se reposant sur ce frais bouton parfumé, qui promettait une admirable floraison.

Un bruit de voiture fut entendu: c'était une calèche découverte, attelée de deux grands gris pommelés; elle amenait M. de Kerfoen et son neveu, M. de Coatriou.

L'oncle Kerfoen était trapu, pansu, joufflu : cheveux gris hérissés sur une face rougeaude; petits yeux bridés, nez large et court : type du gentilhomme d'esprit étroit et obstiné. Il était vêtu de noir, avec un gilet blanc. Le neveu, long et maigre, chevelure et barbe d'un blond roux, profil allongé, yeux rougis et fatigués, se faisait habiller par un tailleur anglais et avait une préférence pour le jaune; son veston noirâtre faisait ressortir un gilet et un pantalon jaunes comme ses gants. Il jouissait de 20,000 francs de rente et devait hériter de M. de Kerfoen. La comtesse fit à l'un et à l'autre l'accueil le plus aimable.

On passa en cérémonie dans la salle à manger. Cette vaste pièce, boisée en érable et tapissée de cuir à dessins dorés, était ornée de portraits de famille. Trois laquais y attendaient les convives. La

table offrait un agréable coup d'œil : fin linge damassé, corbeille, cloches et plats d'argent massif armorié. Beaucoup d'argenterie, se dit M. de Kerfoen, et pas grand'chose dedans. Le menu se bornait, en effet, sans compter le dessert, à quatre plats de viande, suivis de deux légumes et d'un entremets, festin médiocre pour un Breton.

Julie, placée entre son cousin et Coatriou, causa sans cesse avec celui-ci, qui était de ses danseurs à Paris ; les épigrammes sur leurs amies et amis se succédèrent dans le jargon du beau monde ; le jeune solitaire de Kermouster gardait le silence.

On causa politique ; il n'en pouvait être autrement ; on recherchait quel serait l'avenir de la France.

— Il ne peut être heureux, dit l'amiral : le scepticisme, l'indiscipline et le luxe nous tuent. Nous adorons des idoles : idolâtrie de la révolte, glorifiée par l'esprit de parti ; idolâtrie de la chair et de la raison, entretenues par l'éducation universitaire : voilà notre culte, et cela suffit pour nous détruire.

— Quoi ! nous serions condamnés à périr, nous qui avons survécu à tant de désastres et qui possédons un si glorieux passé ! s'écria M. de Kerfoen.

— Oui, à périr et à disparaître comme grande puissance, si nous ne cessons pas d'être révolutionnaires et si nous ne revenons pas à Dieu. Que nous soyons république, empire ou royaume, le résultat final sera le même : il faut se transformer ou tomber. Société désagregée et sans aristocratie, démocratie dépendant d'une capitale sceptique, fastueuse et indisciplinée, nous sommes condamnés, selon les prévisions humaines, à subir une série de crises, d'humiliations et de malheurs.

— Concluez, dit Roland : si notre avenir devait être aussi sombre, il serait sage d'abandonner la France et de fuir à l'étranger.

— Au bout du monde, en Australie, dit en souriant M. de Coatriou.

— Oui, précisément, en Australie, dit l'amiral : l'Europe entière est malade, et il y a même aux États-Unis des éléments de guerre sociale ; l'Australie seule me semble promettre une longue sécurité.

— Eh bien ! partons pour ce pays, dit Roland : élever des chevaux, galoper dans les plaines, chasser le kangourou, cela m'irait parfaitement.

— Et ce serait meilleur pour toi que de vivre sans occupation à Paris.

La comtesse protesta contre ce pessimisme, et fut appuyée par M. de Kerfoen et M. de Coatriou.

Après déjeuner, on se promena dans le bois, dont on admirait les arbres centenaires : Julie en avant, avec M. de Coatriou ; Adrien en arrière, avec sa sœur et Roland.

— Considérez ce serin, dit Roland : il est bête et ridicule ; quand il danse, frisé comme un caniche, empesé comme ses manchettes, c'est à mourir de rire. Cependant il a du succès ; beaucoup de mères lui font des avances, parce qu'il aura, dit-on, 50,000 francs de rente : je ne serais pas surpris que Julie l'épousât.

Adrien pâlit et garda le silence. Avant le départ de celui-ci, Julie lui dit quelques mots affectueux ; le jeune homme y répondit à peine, et la quitta en fixant sur elle un regard attristé.

— J'adore votre carrosse, dit l'amiral en remontant en voiture : il a le double mérite d'être commode et de se moquer du qu'en dira-t-on. En route ! Pierre, au triple galop.

— Notre jument ne sait pas ce que c'est, dit le vieux domestique.

— Et elle ne le saura jamais, la pauvre bête ! dit tante Providence.

Tandis que la jument reprenait son petit trot habituel, M. de Coatriou disait à la comtesse :

— Votre cousin et votre cousine sont des types originaux.

— Plût au ciel qu'il y en eût beaucoup de la sorte ! dit Roland : Mlle Kéranilis est à Morlaix la providence des malheureux, et, ici, ses fermiers s'estiment heureux de lui appartenir ; quant à mon oncle, à lui seul il a du cœur et de l'esprit plus que dix fous et dix sots tels que vous et moi. Sans rancune, Coatriou ! faisons une partie de billard en fumant un cigare.

Au même moment, l'amiral se livrait à la fantaisie de comparer M. Guillaume et M. de Coatriou : Ce jeune fat, disait-il, est incapable de faire une marche forcée comme de lire un livre sérieux, il n'a ni vigueur musculaire ni portée d'esprit ; mais ce Guillaume est un homme : robuste, énergique, studieux, laborieux, il arrivera sans aucun doute à la considération et à la fortune. Coatriou fait évidemment la cour à Julie ; peut-être sera-t-elle sa femme. Jamais, ma chère Aline, tu ne l'épouserais de mon consentement, eût-il plusieurs millions.

— Faut-il en conclure que je devrais épouser M. Guillaume ?

— S'il tient les promesses que je crois deviner en lui, je ne dis pas non.

— Vous n'avez pas le sens commun aujourd'hui, dit tante Providence. Si notre Aline vous prenait au mot, vous changeriez aussitôt d'opinion.

VI

UN POÈTE TROGLODYTE

La fin d'août fut chaude et belle en Bretagne. Une brise tiède glissait sur les vagues assoupies; le vent se maintenant au nord, le ciel était pur et sans nuages. Tandis que la chaleur devenait incommode dans les terres, les habitants de Kermouster jouissaient de leur frais ermitage. Tante Julienne y prolongeait son séjour : elle aimait tant les enfants de l'amiral, qui lui rendaient toute sa tendresse! Aline l'avait intéressée aux familles pauvres de Poulmeur, auxquelles elles faisaient ensemble de fréquentes visites.

Une de leurs clientes préférées était la veuve Jeanne Le Noan, femme de trente ans, dont le mari avait péri, l'hiver précédent, à la dangereuse pêche des goëmons. Restée sans ressources, avec un garçon de dix ans et une fille de huit ans, elle avait redoublé de travail, récoltant sans cesse les herbes marines, les chevrettes et les coquillages. Le profit était si mince, qu'il fallait aller à la grève par tous les temps. Un rhume forcément négligé s'aggrava; la veuve continua de travailler sans se plaindre. Enfin, vaincue par la souffrance, chancelante, amaigrie, épuisée, elle fut contrainte de garder la maison, où elle tricotait pour gagner quelques centimes.

Les voisins, et surtout Noël Le Coz lui vinrent en aide : celui-ci la recommanda aux Rosmadec et à M. Guillaume; le jeune marin remit de généreuses aumônes à la malade, qu'il visitait chaque jour. Mlle Kéranilis et Aline le rencontrèrent chez elle dans la matinée du 1er septembre.

La chaumière, éclairée par une seule fenêtre, n'avait pour mobilier que des bancs, une table usée, une armoire, un bahut et deux lits fermés montant l'un sur l'autre jusqu'au plafond; mais le tout était propre. La malade tricotait auprès d'un mince feu d'ajoncs en causant avec le capitaine; l'épagneul du marin était couché à leurs pieds.

Jeanne avait été une jolie blonde. Ses yeux bleus étaient devenus trop grands pour ses joues amaigries; mais sa physionomie souffrante s'était embellie de cette sérénité qu'une foi vive peut seul

entretenir; sa foi lui montrait les bras de Dieu ouverts pour la recueillir, et elle ne craignait pas la mort. Cette résignation parfaite n'est pas rare chez le peuple croyant des campagnes bretonnes.

Voyant les dames entrer, le jeune homme se leva, salua en silence, et fit quelques pas pour sortir :

— Restez, je vous en prie, dit Mlle Kéranilis.

Il reprit sa place auprès de la veuve, et tante Julienne s'assit avec sa nièce de l'autre côté du foyer. Aussitôt l'épagneul du capitaine alla, en remuant sa queue soyeuse, poser la tête sur les genoux de la vieille demoiselle, qu'il regardait avec confiance, de ses yeux tendres et intelligents.

— Le bel animal! dit celle-ci en le caressant : comment s'appelle-t-il?

— Philos, ce qui signifie ami; mais il vous prodigue de prime abord ses amitiés avec un sans-gêne qui m'étonne.

— Il a compris que j'aime les bêtes. C'est sans doute un excellent chien?

— Oui : il est docile et courageux; il ne craignait pas d'attaquer les taureaux sauvages dans les savanes de Buenos-Ayres.

— C'était cruel de leur faire la guerre; mais les hommes trouvent leur plaisir à cela.

— Eh bien, ma pauvre enfant, comment allez-vous aujourd'hui?

— Pas mal : j'ai dormi un peu cette nuit et je ne souffre pas beaucoup; cependant mes forces s'en vont.

— Il faut espérer qu'elles reviendront, dit Aline.

— Je ne m'en flatte pas : la fin approche. Dieu me tiendra-t-il compte de ce que je ne me plains pas?

— N'en doutez point. S'il éprouve ici-bas ceux qu'il aime, c'est pour leur donner une plus grande récompense éternelle : chère Jeanne, vous serez puissante au ciel.

— Oh! j'y prierai bien pour vous, mes chères protectrices. Je mourrai en paix, puisque vous aurez pitié de mes enfants.

— Soyez tranquille sur leur sort : nous élèverons Yvonne à Kermouster.

— Et je me charge de Jean, ajouta tante Providence : je lui ferai apprendre à lire et à écrire, après quoi il choisira sa profession.

— Soyez mille fois bénies! Que Dieu me fasse souffrir davantage, s'il m'est possible de prier ensuite pour vous avec plus de pouvoir! Et je ne vous oublierai pas non plus, cher Monsieur, qui avez été

si compatissant. Si vous saviez, bonnes demoiselles, quelles douces paroles il trouve pour me consoler! Monsieur bien-aimé, que la Vierge vous protège sur la mer! que les anges du Seigneur vous entourent et vous défendent toujours!

La poitrinaire voulut porter à ses lèvres la main brune du marin: celui-ci la retira. Sentant ses yeux humides, et confus de son émotion, il se leva, salua et sortit brusquement.

— Vous reste-t-il assez de vin vieux et d'argent? demanda Mlle Kéranilis à la malade, en lui donnant 10 francs.

— Oh! oui, merci! je n'ai besoin de rien : avec vos dons et ce que j'ai reçu du capitaine, nous vivrons plus d'un mois, si Dieu me laisse vivre aussi longtemps.

— Ma chère enfant, je me sens menacée d'une passion folle pour ce grand marin, dit tante Providence : il me rappelle un homme que j'aimai, et qui me fit verser bien des larmes.

— N'était-ce pas le marquis de Rosmadec? demanda Aline.

— Oui. Il était beau, brave, amusant, mais joueur et buveur. Il voulait m'épouser; mon cœur disait oui et ma raison non : ce fut une cruelle souffrance. Enfin, je refusai : il se retira dans son château, fit un triste mariage, et je ne le revis plus; mais il me fut impossible de l'oublier.

La vieille demoiselle rentra émue et rêveuse au manoir. Roland et sa sœur y arrivèrent dans l'après-midi : c'était l'heure de la promenade accoutumée. Après avoir longé le lac, on remonta le coteau jusqu'au belvédère, d'où l'on explora l'immense étendue de mer que le regard apercevait.

— Je ne vois pas *l'Hirondelle*, dit l'amiral en déposant la lunette. Rouzault m'a cependant prévenu qu'il sera ici aujourd'hui ou demain. Je le voudrais venu : le soleil est trop ardent, et ce calme plat m'inquiète; le baromètre baisse et annonce un changement de temps.

— Revenons par l'autre côté du bois et faisons une visite à Job, dit Aline.

Comte G. DE LA TOUR.

(*A suivre.*)

LES ROMANS NOUVEAUX

Pensées d'automne, par Philippe Gerfaut (Calmann-Lévy). — *L'Évangéliste*, par Alphonse Daudet (E. Dentu). — *Un Détraqué*, roman expérimental, par M. Marc Monnier; *Fleurs d'ennui*, par Pierre Loti (Calmann-Lévy). — *Contes grotesques* d'Edgar Poë, traduction Émile Hennequin (Paul Ollendorff). — *Les Savoyardes*, par Charles Buet (Société générale de librairie catholique). — *La Lizardière*, par le vicomte Henri de Bornier (E. Dentu). — *Dans le Monde*, par Henri Rabusson (Calmann-Lévy). — *Lucienne*, par Mlle Marthe Lachèze; *le Vol de Colombe*, par Étienne Marcel (Blériot et Gautier). — *Rhéa Taupinier*, par Gabriel Beau (C. Marpon et E. Flammarion). — *Le Peintre à la violette*, par Mlle Thérèse-Alphonse Karr (Delhomme et Briguet). — *Le Château de Birogues*, par Paul Yorel; *Mon Vieux Fermier* et *Blanche*, par Yves des Forges (Firmin Didot et Cie).

I

Il faut plus que de l'esprit et de la finesse naturelle, plus que de l'intelligence et de l'étude, plus même que du talent, pour écrire des *Pensées* dignes, non seulement d'être lues avec plaisir (car c'est piètre résultat en ces matières), mais d'être relues. Et encore, les qualités que nous venons d'énumérer, si rares qu'elles soient, ne sont de rien si l'on n'y ajoute une extrême sensibilité, et si cette sensibilité n'a pas conduit à beaucoup souffrir.

Car une pensée n'est ni un trait d'esprit, ni une remarque plus ou moins délicate, dans sa teneur légère et superficielle, ni un ressouvenir curieux. Pour qu'elle existe, il ne suffit pas que l'intelligence, en la lisant, éprouve cet éblouissement rapide qui dure à peine le temps d'un éclair, et bon tout au plus à donner l'idée d'un spectacle confus; il faut qu'elle soit attirée, attachée, retenue, et que l'on éprouve le besoin de descendre au plus secret de soi-même, pour mieux se connaître, se justifier ou se condamner, pour souffrir d'être *humain*.

Or, pour amener ce résultat, il faut qu'un auteur se soit beaucoup étudié, c'est-à-dire qu'il ait beaucoup souffert.

Lisez attentivement tous les écrivains qui, au lieu de semer leurs réflexions dans la trame d'un récit ou d'une action à l'image de la vie, ont eu l'ambition de les tourner en maximes séparées et qui les ont ainsi réunies, avec un décousu plus apparent que réel, dans un livre mûrement *pourpensé;* un de ces livres rares où l'on vient et l'on revient chercher des consolations et la tristesse salubre qui se dégage du néant des choses humaines. Tous ont été de grands, de sublimes désolés; nous ne disons pas des malheureux. Malheureux! on ne l'est jamais quand on s'élève hors de l'atmosphère lourde de la terre; la douleur humaine étant divine toutes les fois qu'elle a pour pôle l'espoir en Dieu.

S'est-il assez déchiré, ce sublime Pascal, sans cesse attiré par les gouffres de l'Infini, dont la lumière l'éblouit et l'épouvante : cette lumière que nos yeux mortels tiennent pour obscurité? Le voyez-vous, après chaque furieux coup d'aile donné dans les hauteurs, retomber sur la terre, brisé comme un Icare, et se lamenter de son impuissance? Quel homme voulut jamais, plus que, lui arriver à l'ange! quel homme se lamenta davantage de faire, et malgré lui, la bête!

A travers les recherches, les délicatesses curieuses, les observations de détail, justes, profondes, inattendues, que la Bruyère a accumulées dans ses *Caractères*, ce la Bruyère moins audacieux mais non moins grand peut-être que Pascal, comment ne pas démêler ce signe de la vocation des forts, la souffrance de n'être qu'un homme? Pour ne pas s'être élancé vers le Dieu infini avec la force et la sainte colère de Pascal, pour avoir recherché la vérité dans la vie visible plutôt que dans l'invisible, il ne s'est pas moins tourmenté du grand problème de notre destinée. Lui aussi a trouvé son gouffre et éprouvé son vertige à noter les vices, l'orgueil, les vanités, la bassesse, l'infamie des personnages qu'il a peints avec tant de vigueur : et si de sa plume est tombée quelque rare maxime consolante, il ne l'a jamais laissée faire son chemin dans le monde, sans marquer qu'elle lui vient plus à l'état de désir et d'espérance qu'à l'état de certitude.

Il a souffert aussi, ce la Rochefoucauld, le persécuteur du plus puissant, du plus insaisissable, du plus naturel de nos vices, l'*amour propre;* il a souffert de connaître qu'il aurait beau en écrire, il était

lui-même dominé par ce qu'il blâmait; il a souffert encore d'être un humain, et rien qu'un humain.

Les réflexions qui précèdent se sont tellement imposées à nous, tandis que nous parcourions le volume des *Pensées d'automne* de Philippe Gerfaut, que nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de les reproduire, en guise d'entrée en matière, avant de donner à nos lecteurs une idée de ce recueil léger de phrases, mais, à coup sûr, rempli d'idées.

Il est peut-être bon aussi d'ajouter, après être descendu au fond de nous-même, que nous avons fait comme celui qui nous lit en ce moment, et que nous nous sommes écrié avant d'avoir feuilleté ces pages avec intérêt et plaisir :

— Des pensées! qui se mèle encore de penser par ce temps-ci? qui peut arriver à sortir assez de la matière et à oublier les matérialistes qui nous assiègent, pour nous servir quelque chose de nouveau? Tout n'est-il pas dit?

Eh! non, tout n'est pas dit. Il y a toujours à revenir sur les choses, ne fût-ce que pour les rappeler. Il y a, il y aura toujours des penseurs d'un ordre élevé. Philippe Gerfaut s'est montré original (ou originale) dans la plupart des maximes toujours courtes qu'elle nous présente ou qu'elle nous représente en leur donnant la tournure de son imagination, en les habillant à la livrée de son individualité. Cela coule de source; c'est naturel, fin, parfois mordant, toujours élevé. La forme en est délicate, sinon châtiée. Ces pensées, enfin, sont de vraies pensées. N'est-ce pas tout l'éloge en un *concetti?*

Il faut donc lire ce livre; il faut, quand on l'aura lu, lui réserver une place dans sa bibliothèque, cette bibliothèque fût-elle une bibliothèque choisie et peu amie des livres nouveau-venus.

Qu'on nous entende bien, nous ne conseillons pas de donner à tout le monde ce petit volume. Les gens d'un esprit mûri peuvent seuls le goûter, le *lire*, c'est-à-dire choisir dans ces maximes celles qui sont bonnes à retenir et à méditer. Pour les jeunes gens, le recueil est trop complexe, trop hardi, trop désenchanté; il en dit trop, en dépit de la forme, qui a la délicatesse nécessaire pour ne point choquer, mais qui ne recule pas toujours devant certaines vérités cruelles. Il est trop triste aussi. Il est des breuvages qui exigent des lèvres déjà brûlées par les amertumes de la vie.

Ce qui nous plaît surtout dans la manière de Gerfaut, c'est que

rien n'y sent le livre prémédité, l'écrivain et la femme, encore que la femme s'y révèle en maint endroit.

C'est une vérité que jamais une femme ne pourra s'empêcher de se trahir, lorsqu'elle écrit sous le couvert d'un pseudonyme, en disant beaucoup de mal des hommes et encore plus de mal des femmes. Il y a, surtout là, ce qui caractérisera toujours la femme, le besoin d'affirmer une supériorité à laquelle elle ne croit pas elle-même. Mais ici, comme nous n'avons pas affaire à un esprit vulgaire et révolté, cette affirmation de supériorité n'est qu'accidentelle. L'auteur constate seulement que nous disons beaucoup de mal des femmes quand nous sommes entre nous, *ainsi que les domestiques en l'absence de leurs maîtres*. Eh! Madame, certainement. Mais vous constatez aussi que, si nous vous sommes inférieurs quand nous vous aimons, parce que nous n'aimons peut-être pas assez, nous vous sommes supérieurs hors des choses du cœur. La vie des hommes n'est pas parquée dans les orages de la passion. Ils ont autre chose à faire. C'est notre devoir d'agir, de penser, de travailler, de raisonner, de lutter, qui fait que nous sommes parfois injustes et même ingrats envers vous. En cela, nous suivons la volonté divine, qui a fait la femme pour se dévouer à l'homme, et l'homme pour marcher en avant, dans les voies ardues où le conduit sa main.

Mais voilà encore des réflexions, sinon des pensées. Que voulez-vous? l'abîme invoque l'abîme. Il est temps d'entrer dans l'examen de l'œuvre qui nous intéresse ainsi.

Si, en rendant compte d'un roman ou de toute autre œuvre où l'imagination domine, il convient d'en donner d'abord l'intrigue, afin que le lecteur, dûment averti, sache si elle a quelque chance de l'intéresser; si l'on craint de citer les passages intéressants, de peur d'en déflorer la nouveauté ou seulement de les présenter d'une façon maladroite, écourtée, qui, les distrayant de l'ensemble, trahisse les intentions de l'auteur, il n'en est pas de même quand il s'agit de maximes courtes, dont chacune forme un tout intelligible et complet. C'est ce qui nous pousse à détacher de leurs branches quelques-unes de ces fleurs ou de ces fruits d'automne, savoureux malgré les brouillards qui ont flétri les couleurs, espérant que leur parfum, leur goût, engagera à retourner à l'arbuste où nous les avons cueillis.

Commençons par cette pensée, une pensée qui est bien d'une femme. Un homme aurait craint d'être taxé d'exagération, de médi-

sance, de calomnie, même s'il l'avait présentée avec cette bravoure :

L'homme pardonne et oublie, la femme pardonne seulement.

On nous objectera que c'est, sous une autre forme, l'essence même de la réponse célèbre que fait Martine à Sganarelle qui l'a battue, et qui, tout à fait réconforté, lui, par suite de cet exercice hygiénique des ménages grossiers, ne demande qu'à rentrer en grâce près de sa victime. « Je te pardonne (à part) mais tu me le payeras! » D'accord, mais le trait de Molière est un trait de pure comédie, et la forme que lui a donnée Philippe Gerfaut en fait une pensée. La Bruyère, qui s'y connaissait un peu, a tranché la question du plagiat littéraire, une fois pour toutes, dans son chapitre *de l'Esprit*, en disant : « Le choix des pensées est invention. »

L'aphorisme suivant, s'il est d'une femme, est digne au moins d'un cœur viril :

Ce n'est pas à la force de l'amour que tient la fidélité, c'est à la force du caractère.

Voici une pensée gracieuse et vraie. Méditez-la bien, ô jolies femmes : qui pensez plus à votre beauté qu'aux délicatesses de l'esprit :

Les plus beaux yeux ne peuvent se passer de la pensée. Comme les étoiles, ce sont des mondes qui veulent être habités.

Nos *japonistes* modernes, chercheurs de silhouettes allongées et d'élégances qui n'en finissent plus, aimeront cette définition de l'élégance physique, qui est vraie, en partie du moins :

Une définition de l'élégance physique est difficile à donner. C'est peut-être une exagération en longueur... Une fusée, une fleur au bout de sa tige, une femme frêle, sont élégantes.

Messieurs les honnêtes gens, vous ferez peut-être bien de faire votre profit, après avoir fait votre *mea culpa*, de cette critique :

Ce sont les sots et les méchants qui forment l'opinion. Les honnêtes gens sont des troupes qui donnent rarement.

Voici qui frappe juste et mord bien. Il s'agit des sots, et des sots ignorants; de vous, Messieurs les libres penseurs, qui n'êtes pour la plupart ni libres ni penseurs, mais libertins et mal instruits :

Certains hommes ont découvert la Bible, d'autres seulement la Revue des Deux Mondes.

Nous avons réservé pour la fin les deux fruits, les deux pensées qui suivent : la première, parce qu'elle est belle et digne de la plus haute philosophie; la seconde, parce qu'elle nous justifiera d'avoir

donné pour origine aux pensées profondes la douleur et l'expérience, qui est le résultat acquis de toutes les douleurs éprouvées.

L'homme poursuit le bonheur, qui est le partage de la Divinité, et Dieu lui impose le devoir, pour lui rappeler qu'il n'est qu'une créature.

L'expérience est un trophée composé de toutes les armes qui nous ont blessé.

II

L'Evangéliste! Il y avait mieux à faire qu'un roman, et surtout que le roman qui nous est servi par M. Alphonse Daudet, sous ce beau titre religieux. Ne semble-t-il pas qu'il eût dû servir de préface à quelque belle vie militante et glorieuse d'apôtre, d'un de ces infatigables semeurs de la parole divine, d'un de ces Vincent de Paul ou de ces Charles Borromée, s'occupant à la fois de donner aux âmes la nourriture spirituelle et de soulager la misère corporelle?

Il eût été beau de montrer un de ces hommes supérieurs, aux prises avec l'égoïsme et la corruption de notre époque, hué, honni, ridiculisé peut-être, mais vainqueur, par la foi et la charité, de la révolte des instincts. C'eût été une grande et belle œuvre, et elle aurait eu peut-être le plus grand succès; mais elle pouvait aussi n'en avoir aucun.

Et puis, que voulez-vous? ce sujet-là n'est pas essentiellement moderne, et M. Daudet est un moderne, plus encore, un *moderniste*. (Vivent les terminaisons en *iste* et en *isme*, qui riment si richement à *utopiste* et à *barbarisme!*) Il a préféré nous montrer une espèce de faux évangéliste, un faux prophète femelle, une protestante, et une protestante dissidente, une de ces créatures sans sexe et sans cœur qui se sont bâti, en interprétant la Bible à leur guise, une religion étroite et sans charité, qui se livrent furieusement à une propagande effrénée, ne prennent d'empire que sur les âmes faibles, et dont le résultat le plus sûr est de faire la fortune des librairies qui débitent ces insipides petits volumes, gourmés, ennuyeux et bizarres, dont l'Angleterre et l'Amérique sont inondées, et qui rencontrent, en notre France catholique et spirituelle, un mépris si complet, qu'il en devient indulgent.

Est-ce donc seulement le prosélytisme protestant, en ce qu'il a

d'étroit, de rigoureux et de stérile, que M. Daudet a voulu battre en brèche? Oui et non. La vérité est qu'il est, comme tous les gens de ce siècle, l'ennemi des vocations religieuses, et que c'est à elles qu'il en veut. C'est la vie de famille qu'il a voulu placer au-dessus de la vie de renoncement et de charité, l'une fût-elle vulgaire et grossière, l'autre fût-elle sublime. Cela ressort de l'examen attentif de l'œuvre, de ses prodromes autant que de ses conclusions.

Mais il ne nous appartient pas d'examiner *l'Évangéliste* à ce point de vue particulier ; il suffit que nous en ayons indiqué la tendance et appelé sur ce livre l'attention de qui de droit. L'œuvre en sa forme littéraire, seule, est de notre ressort. Examinons-en la fable et les développements que cette fable comporte.

Éline Ebsen est une jeune fille de race danoise, qui vit à Paris, assez médiocrement, des leçons qu'elle donne. Les jours s'écoulent d'une façon monotone entre sa mère, une excellente créature un peu vulgaire et endormie dans les lentes occupations de l'existence terre à terre, et une grand'mère, dont la mort fournit à l'auteur son premier chapitre, tout de lamentations. Ce chapitre n'ouvre pas de trop réjouissante façon le monument, en somme assez funéraire, qui s'appelle *l'Évangéliste*.

Cette petite Éline, qu'est-elle, au fond? Nous avouons ne l'avoir pas trop bien compris. C'est du reste le défaut, ou du moins la particularité de ce volume, de présenter les caractères en énigme, d'une façon fuyante, enveloppée : car ni le banquier Autheman, ni sa femme *l'Évangéliste*, ne sont bien clairs non plus...

Éline donc est rêveuse, rêveuse comme une septentrionale du pays de Swedenborg, réglée en ses mouvements et en ses actes. Elle aimait beaucoup sa grand'mère; elle aime aussi sa mère, mais avec une tendresse sans expansion. Il est évident que, au fond d'elle-même, elle ne doit pas la trouver à sa hauteur. Pour se distraire, elle s'est mise à s'intéresser à la fillette d'un voisin, la petite Lorie; mais cette tendresse même est assez calme.

Lorie est un homme de quarante ans, ou plutôt une effigie à face humaine, un employé; caractère brisé, effacé, destitué de toute virilité par la soumission hiérarchique. C'est un des nombreux sous-préfets que la stabilité gouvernementale, que l'Europe nous envie, a jeté sans ressources sur le pavé de Paris, et qui a eu grand mal à rentrer en sous-ordre dans un ministère quelconque. Le type est assez juste, et paraît à première vue original; il le serait même,

si l'on pouvait oublier les nombreux « Babolein », « Cibot » et autres types du même genre, dont nous a rassasiés depuis une vingtaine d'années cet écrivain de tant d'esprit, mais d'un esprit si alambiqué, qui a nom Gustave Droz, et qu'il est impossible que M. Daudet n'ait pas connus. Timide, respectueux des formules, amoureux des paperassses et conservateur juré des vieux dossiers, tout en courbettes, en saluts distingués, en phrases toutes faites, nous le connaissons sur toutes les coutures, ce bon sous-préfet; si bien que nous ne le saluons même plus quand on nous le réapprête, par égard pour la durée de nos chapeaux. N'importe! ce dernier Cibot n'est pas pour faire tort à ses aînés; il les résume même si dextrement, que nous ne serions pas très étonné qu'on le prît pour l'archétype. Et c'est tout ce que M. Daudet a voulu.

Donc Lorie n'a pu voir Éline sans l'aimer. Il est veuf; Mme Ebsen a le désir bien légitime de donner un protecteur à sa fille. Éline n'a personne en tête; elle est trop réfléchie pour refuser un mariage parce qu'il ne la passionne pas : la chose se décide donc tout naturellement, et il ne reste plus qu'à songer aux arrangements matériels qui assureront le confort du nouveau ménage.

Mais on a compté sans Caroline Autheman, l'Évangéliste.

Avant d'épouser le banquier juif Autheman, un malheureux dont la joue est rendue hideuse par une affreuse tumeur, mais qui aime sa femme au point de se convertir, uniquement pour lui faire plaisir, Caroline a eu son roman. Elle a été fiancée à un jeune pasteur qui l'a planté là pour évangéliser une plus grosse dot. C'est de là que date son mépris du monde et sa résolution de se consacrer à répandre la religion, celle qu'elle s'est faite, bien entendu.

Elle a eu l'occasion de voir Éline; elle sait quel est le mariage qui l'attend; elle veut l'arracher à ses déceptions, autant qu'assurer à son œuvre l'appui d'une créature intelligente; et plutôt par ennui que par foi, plus fascinée que convaincue, Éline cède aux obsessions de la froide sectaire. Elle arrive bientôt à devenir une de ces étonnantes créatures sans sexe qui courent le monde, plus sectaires que charitables, revêtues d'un inévitable waterproof, dont les poches sont grosses de bibles; si sèches, si acharnées, que leurs coreligionnaires eux-mêmes finissent par s'en moquer.

Tout le monde a déjà vu, par cette rapide analyse, qui laisse bien des détails en route, le défaut de la conception de M. Daudet. Voulant plaider la cause de la famille, de la vie, du bonheur laïque et

obligatoire, il n'a oublié qu'une chose : c'est de nous présenter des personnages vivants, intéressants. Il a, à son habitude, esquivé l'action, la lutte; il s'est dérobé à l'idée même qui lui a inspiré son livre. C'est peut-être habileté d'agir ainsi, mais ce n'est pas puissance.

Comment voulez-vous que nous nous intéressions à une jeune fille dont le caractère nous échappe? comment plaindre Lorie, qui n'est qu'un fiancé de pis-aller, et que ses dossiers consoleront avant peu? comment plaindre même Mme Ebsen, l'excellente femme vulgaire qu'on nous a présentée? C'est une bonne mère, qui aura bien du chagrin, mais qui, n'ayant pas conquis le cœur de son enfant, l'aurait perdue d'une façon ou de l'autre. Quant à Éline, entre le malheur d'épouser un homme qu'elle n'aime pas et celui de se dévouer à une œuvre imaginaire, elle peut choisir sans trop se préparer de regrets.

Comment aussi nous irriter contre Mme Autheman? Nous n'avons pas plus pénétré que l'auteur le fond de ce personnage ambigu, et qui passe comme une silhouette, assez incompréhensible au demeurant. Est-elle folle, ambitieuse, convaincue, malheureuse, méchante, inconsciente? Autant de points d'interrogation que l'auteur a plantés sur la route, sans vouloir, sans pouvoir peut-être y répondre.

Résumons notre impression. Ce livre fait froid. Mais, s'il pèche par la donnée et l'exécution, il est loin d'être sans mérite. Beaucoup de détails, certains tableaux ont de l'agrément. M. Daudet a ceci de particulier : c'est qu'il est resté au fond un délicat, en dépit des bizarreries de style, empruntées surtout aux frères de Goncourt, qu'on traite chez lui, paraît-il, de divinités protectrices. Il lui reste toujours de son goût pour Dickens, qu'il arrive, à force de se souvenir, à rappeler complètement — et beaucoup même lui en savent plus de gré que s'ils rencontraient en lui une plus parfaite originalité. Cette fois, on a prétendu qu'il imitait aussi Zola. Ce n'est pas tout à fait exact. Il apparaît bien que l'auteur du *Nabab* cherche à modifier son genre, à trouver à la fois d'autres sujets et une autre forme. C'est à louer, au moins par ce temps de recommenceurs stériles, d'imitateurs et de plagiaires. Mais qu'il y prenne garde! l'admiration qu'il a, qu'il croit avoir pour les Goncourt, l'entraîne trop loin. Qu'il sorte plus de son époque, et du byzantinisme des tournures qu'elle affectionne; qu'il relise les maîtres si simples de la vraie langue française, d'avant ce siècle; qu'il

oublie qu'il est de cette période où les machines triomphent de l'art qui se défend mal, et qu'il aille se purifier dans les eaux salubres du grand fleuve du dix-septième siècle. Alors il nous donnera peut-être le livre qu'il cherche à faire, un livre qui serait au *Nabab* son meilleur ouvrage, et le seul peut-être complet jusqu'à présent, ce que *le Nabab* est à *l'Évangéliste*.

III

Les pages que M. Marc Monnier a réunies sous ce titre : *un Détraqué*, ne seraient pas intéressantes par elles-mêmes, c'est-à-dire par le choix des personnages qui s'y meuvent, tous nets et bien venus, et en même temps très approfondis; elles ne seraient pas écrites avec goût et simplicité — toutes les fois du moins que l'auteur parle en son nom personnel — qu'elles formeraient encore un volume utile et une bonne action littéraire.

C'est la première fois, en effet, qu'un romancier a le courage de se séparer aussi nettement du gros de la foule, de prendre à partie le naturalisme et le roman expérimental qui en est la forme pédante et boursouflée. Il était temps que quelqu'un vînt, qui, usant d'ironie, cette arme difficile à manier, mais d'un effet sûr en France, nous dénonçât la barbarie de termes et l'enfantillage ignorant de nos romanciers soi-disant scientifiques, monographistes du rien, barbouilleurs de natures mortes, plus que mortes, déjà pourries. C'est une maladie dont chacun devrait s'improviser le médecin, puisque la critique seule est impuissante à dessiller les yeux du public, pris par tous les grands mots, chatouillé dans ses plus bas Instincts, qui sont aussi, hélas! les plus puissants.

Le détraqué que nous présente M. Marc Monnier, est un certain don Ruff, qu'il a fait Napolitain. — Il eût mieux fait, à notre avis, de le faire Français, et de transporter la scène sur le terrain même de l'épidémie, notre cher pays, toujours ami des extrêmes et s'affolant avec naïveté de tout ce qui est extraordinaire et surtout de ce qu'il croit nouveau.

Ce don Ruff est une manière d'imbécile, un de ces esprits moyens, mais mal équilibrés, fait pour subir tous les engouements, et croire à l'aveuglette à toutes les sottises. Après avoir été romantique — autre maladie encore, mais moins contagieuse que l'autre, — don Ruff tombe dans l'admiration des chefs-d'œuvre du jour. Pour

lui, il n'y a plus ni mal ni bien; il y a le *vrai*, le vrai que l'on ne trouvera que lorsqu'on aura, suivant l'expression de Claude Bernard, à qui l'on fait jouer un bien vilain rôle, et bien néfaste, « expérimenté et remué dans l'hôpital, l'amphithéâtre et le laboratoire, le terrain fétide et palpitant de la vie ». Aussi se prépare-t-il par les plus bizarres admirations et les études les plus extraordinaires à faire un livre sur *l'Atavisme*, qui explique tout et qui remplace tout; qui prouve, surtout, que nous sommes tous des fous, des criminels, des alcooliques, et que s'il y a encore des honnêtes gens, c'est parce qu'ils n'ont pas encore trouvé à exercer les vertus qu'ils ont reçues du Néant pour faire mal, c'est-à-dire *bien*, puisqu'alors ils agiraient dans leur nature.

Il serait trop long de suivre don Ruff dans ses expériences. Disons seulement qu'il fait si bien, à force de lire à sa femme Mariannina, une Napolitaine du peuple, un peu vulgaire, très gourmande, mais honnête au fond, les ouvrages naturalistes, il la conduit au détraquement célébral. Elle eût fait pis, la malheureuse, si le disciple de don Ruff, Francisquiel, avait répondu aux coquetteries de l'affolée. Enfin Romaine, la fille de don Ruff, serait fort exposée, grâce aux conseils donnés toujours à Francisquiel, si l'amour pur que le jeune homme éprouve pour la jolie et brave enfant, et qu'elle éprouve elle-même pour lui, ne les gardait de tout maléfice naturaliste.

Mais ce n'est pas l'histoire de cette tendresse, si joliment contée qu'elle soit par M. Marc Monnier, sur laquelle nous voulons insister; mais bien sur l'habileté avec laquelle l'auteur du *Détraqué* a recueilli, pour les mettre dans la bouche de son héros, les phrases incompréhensibles et d'un déplorable français que les naturalistes sèment, non comme des perles, mais comme des coquilles d'huîtres, dans leurs étonnants chefs-d'œuvre.

Rien n'y manque, ni « la solennité de l'escalier qui monte dans le silence »; ni « le soleil entrant en nappe d'or, qui, déchirée aux barreaux de la fenêtre d'un hôpital, mystérieusement, s'effrange et pend comme un paquet de charpie, pour s'attacher aux viscosités des murailles lubrifiées par le mucus de la nuit »; ni « les puanteurs traversant d'un frisson les grands rayons jaunes, comme des fumées chaudes ». Il y a encore des ailes de cloître au *pavement* bossué, gonflé de dévotion, des « arcades crevant de soleil, des myrtes et des citronniers *mettant* dans le silence leur spasme

bariolé ». Et les gens mêmes qui n'ont pas remarqué ces phrases sans queue ni tête, alors qu'ils les lisaient noyées dans les romans de M. Zola, et surtout de ses disciples, seront stupéfaits d'avoir pu hésiter à les considérer comme le dernier mot du détraquement littéraire : car c'est vraiment abuser du droit que l'on peut avoir d'écrire pour ne rien dire et de précieuser l'ignoble.

Pour nous, cette lecture nous a confirmé dans notre opinion sur le naturalisme. Le genre — si l'on peut l'appeler ainsi — a été trop loin pour que la réaction ne soit pas proche. Il tombera, et il tombera sous le ridicule. Un jour, un livre paraîtra plus complet que le livre de M. Marc Monnier, plus ironique encore, plus gai surtout ; et tous les yeux s'ouvriront. Mais il restera à M. Marc Monnier le mérite d'avoir attaché le grelot et commencé la campagne ; et, en attendant que l'ironie, dans la forme la plus puissante, la plus attique, la plus française, la gaieté robuste, ait achevé d'abattre le monstre et de renverser l'idole de boue, on le lira avec un sentiment de satisfaction, car il lui aura porté déjà un coup sensible.

IV

Puisque nous nous occupons de *détraqués*, parlons un peu des *Fleurs d'ennui*, par Pierre Loti, qui se montre bel et bien en ces pages décousues un détraqué de la plus belle eau, et de son ami Plumkett, son collaborateur, qui n'a pas l'air d'un esprit beaucoup plus sain. Mais le plus grand défaut de ce chef-d'œuvre, ce n'est pas encore d'être incohérent, violent de ton, d'une immoralité tranquille ; c'est encore de justifier la moitié au moins du titre. S'il n'y a pas les fleurs promises, il y a au moins l'ennui.

Et pourtant celui qui a signé Pierre Loti — sans Plumkett — ces étranges romans qui s'appellent *Azyadé*, *le Mariage de Loti* et *le Roman d'un spahi*, n'est pas le premier venu. Ces œuvres avaient un parfum étrange, dangereux peut-être. Elles étaient colorées de cette couleur orientale, un peu violente pour nos prunelles occidentales, et qui nous surprend autant qu'elle nous attire. Elles donnaient une impression juste du monde où sévit le soleil, où soufflent sirocos et simouns, où les sables aveuglent, où la chaleur détruit, surtout chez l'Européen transplanté, la faculté de vivre, de penser, et même le sens moral. Il y avait des récits de fêtes dans des forêts magnifiques, des mousselines traînantes, des figures étranges de femmes

demi-sauvages, demi-civilisées, des chapelets de fleurs éblouissantes, des rugissements de fauves, dans le silence de l'air embrasé, des danses de nègres au clair de lune, un clair de lune plus rose que bleuâtre : quelque chose enfin de fantastique et qui semblait *vu*, même à ceux qui n'avaient pas vu. Mais à côté de cela, il y avait aussi bien des défauts : l'abus de la description, mille détails bravant trop crument la pudeur la moins farouche, une incrédulité systématique finissant par un désir impie du néant ; ce Nirvaña, dernier mot de tout ce paganisme oriental, moitié farouche, moitié endormi dans l'opium, et que résume, d'une façon si nette, cette phrase, la dernière prononcée dans ce fameux drame indien, *Çakountâlâ :*

« Et que Civâ, l'être existant par lui-même, anéantisse pour moi, en récompense de ma dévotion, la nécessité de renaître. »

Mais le détraquement du cerveau de Pierre Loti n'apparaissait pas aussi net, contenu qu'il était par la nécessité de suivre une sorte d'action. Il s'éparpillait entre les divers personnages ; si bien qu'on pouvait espérer que l'auteur gardait, en dépit de ses idées à outrance, un peu de maîtrise sur lui-même, et qu'il était simplement *compliqué*, ainsi qu'il se plaît à le répéter. Il est plus, et non mieux que cela. C'est de la folie lucide et raisonnante, c'est une sorte d'alcoolisme littéraire.

Ce qu'il y a d'histoires bizarres, fantastiques, cherchées, tourmentées, arrangées en vue d'étonner le simple cerveau sain et logique, est inimaginable : promenades en Chine, dans la boue jaunâtre et glacée ; coucher dans des auberges aux cloisons de papier, embellies de tous les insectes dévorants que la saleté chinoise et la faune du climat peuvent faire essaimer ; souvenirs d'enfance ; clochers qui s'effondrent dans un rêve ; entassements de statues grotesques, de palais abandonnés ; tableaux de la vie de débauche en Algérie ; quartiers peu recommandables où se promène l'ivresse de zouaves nouvellement débarqués. Tout cela se succède, commence, se brise, s'entremêle de réflexions plus ou moins saugrenues. Pas d'oasis où se reposer, toujours la prétention d'être cynique, sadique, et, comme on disait sous le règne du romantisme, « orgiaque et babylonien ». Détraquement en vérité, détraquement encore, et toujours détraquement. Et au bout du compte, le désespoir, fruit plein de cendres que produit l'abus des sensations, ne fussent-elles pas toutes des plaisirs ; le désespoir, qui est la marque du détraquement, comme il est aussi celle de la folie.

N'est-ce pas toucher à la folie, quand on arrive à écrire ceci :

« On n'est jamais bien qu'ailleurs, mon cher ami, vu qu'on s'ennuie partout... Un certain *nulle part* fait d'inconscience universelle et d'anéantissement absolu, ce serait beau!... Qu'il existe ou non, ce néant, éternel sommeil sans rêve, plus doux que tout les rêves, je l'aime. »

Comme rêverie à la Schopenhaer, ces réflexions ne sont pas mal folles non plus :

« Je ne vois guère que ces peuples millénaires de l'Orient arrivés au *summum de la sagesse*, par ces contemplations perpétuelles dans lesquelles ils laissent si heureusement tomber leurs vagues pensées, ne soient un public capable de trouver plus d'intérêt à des pages blanches qu'à tout autre livre. »

En ceci, vous vous trompez, ô Loti, ô Plumkett! il y a même, parmi les Occidentaux, des gens qui pourtant vous avaient trouvé du talent qui auraient préféré des pages blanches à ce volume, où vous avez trop voulu poser pour le désenchantement et surtout où vous avez montré sur quelle base fragile vous édifiez vos observations. Permettez à l'un de ceux-là de vous dire que l'on a beau avoir beaucoup vu, beaucoup retenu, on ne crée rien que si l'on croit à quelque chose. Il faut opter entre les délices du Nirvâna et des contemplations orientales et l'activité occidentale, si l'on veut être autre chose qu'un fakir, digne tout au plus d'être écrasé par le char des idoles.

V

Encore un détraqué, et certainement un des plus curieux, cet Edgar Poë, dont M. Émile Hennequin nous ramasse les miettes sous ce titre : *Contes grotesques*. Le malheur est que ce titre et l'étrange corbeau qui se dresse noir et ironique sur la couverture, sont beaucoup plus attrayants que le contenu du volume. Il y a certainement de la faute d'Egar Poë, qui n'a pas toujours fait des contes aussi curieux que ceux de *l'Assassinat de la rue Morque*, du *Chat noir*, de *la Lettre volée* et du *Scarabée d'or*; mais il y a aussi, de la faute du traducteur.

Préface et traduction nous semblent écrites d'une façon un peu plus hâtée qu'il n'eût convenu. C'est froid et ce n'est pas toujours correct. Rien ne paraît à travers le rendu peut-être très littéral et conservant exactement les duretés et les subtilités de l'original, de

l'Edgar Poë que nous connaissons. Il n'y a pas cette ironie, ces suspensions de sens inquiétant la curiosité, cette vague et croissante terreur, nous hallucinant malgré nous : tout ce que nous éprouvons chaque fois que nous relisons la traduction des premiers *Contes* par Beaudelaire. Est-ce à dire qu'il fallait que ce fût un poète qui traduisît ces nouveaux *Contes*? Peut-être. La langue poétique a des sons et des ressources que n'offre point une prose même habile, pour translater d'un idiome dans un autre certaines tournures, certaines proportions mathématiques, qui font tout le mérite, ou du moins toute l'originalité d'un auteur d'une autre langue et d'une autre race.

Nous n'aurions pas insisté sur ce défaut de la traduction de M. Hennequin, si nous n'avions été à même de comparer une des pièces qu'il nous donne, déjà mise en français par un autre : c'est *la Caisse oblongue*. L'auteur de cette traduction, M. William Hughes, un Anglais qui connaît le français comme s'il était de la race. Tout l'intérêt de cette lugubre histoire est dans les suppositions que l'on fait sur le contenu de cette caisse, et les particularités qui chaque fois déroutent l'individu qui s'en inquiète. Il faut que ce passager soit si tourmenté, si préoccupé, que sa préoccupation nous gagne. Et c'est ce qui existe dans la première traduction, et ce que nous n'avons pas retrouvé dans la seconde.

Cette critique faite, il faut remercier M. Hennequin d'avoir eu l'idée de traduire les *Marginalia*, ou notes crayonnées par l'auteur américain sur les marges des livres qu'il lisait. Elles sont précieuses pour achever de pénétrer cette bizarre imagination, qui, appuyée sur les mathématiques, exaspérée par l'alcool, a été se poser aux confins de la folie, et nous a mené à sa suite, par des procédés scientifiques, dans l'inconnu, avec tant de conviction, tant d'art, qu'on se surprend à se demander qui est fou, celui qui a écrit ces rêves comme des réalités, ou celui qui lit et qui doute encore.

Ces notes marginales ne sont pas toutes intéressantes par elles-mêmes : car ce ne sont pas toujours des remarques personnelles, mais des rapprochements dépensés, des citations empruntées à d'autres auteurs ; mais elles finissent par nous découvrir tout un côté de l'individu, le côté de l'artiste désespéré d'être né dans la brutalité d'une démocratie naissante, et qui se sent écrasé par le *nombre*, cette divinité moderne qui écrasera toutes les civilisations qui l'adorent.

Citons au hasard quelques-unes de ces notes :

« Après avoir lu tout ce qui a été écrit sur l'âme et sur Dieu, après avoir pensé là-dessus tout ce qui peut être pensé, l'homme qui peut dire qu'il réfléchit encore, se trouvera face à face avec cette conclusion, que sur ces matières l'aphorisme le plus profond est celui qui peut le moins être distingué du sentiment le plus superficiel. »

« Le nez du public est son imagination. C'est par là qu'on peut de tout temps le mener. »

« Les journalistes me paraissent constitués comme les dieux du Wlahalla, qui se coupaient en pièces tous les jours, et se relevaient en parfaite santé tous les matins. »

Mais où Poë ne tarit pas, c'est sur le peuple, qu'il n'aime guère. Il n'est pas tendre au gouvernement du plus grand nombre; soit qu'il rappelle ce mot de Samuel Butler, définissant une cohue : « Une assemblée des états généraux, où chacun est d'un avis différent sur quelque question que ce soit, se rassemble pour se quereller et s'en retourner chez soi satisfait *et enclin à narrer* » ; soit qu'il dise : « Je commence à penser que le peuple n'a rien à voir dans les lois, sinon pour leur obéir. »

Il est fâcheux que M. Hennequin ne nous ait pas présenté plus de ces *Marginalia*. Elles ont un intérêt bien plus puissant que les contes qu'il a traduits. Nous espérons qu'il achèvera de nous donner les autres; qu'il en profitera pour revoir un peu les textes qu'il a cherché à faire passer en français, et tâcher d'améliorer cette traduction peut-être faite à la hâte, en tous cas inférieure à ce qu'elle eût dû être.

VI

Aimez-vous les légendes, les histoires de chevalerie, les donjons perchés sur les rocs, les grandes salles jonchées de paille fraîche, les passes d'armes, les tournois, les cortèges, les chevaliers vêtus d'armures damasquinées, les belles châtelaines fines sous le hennin barré d'argent et brodé de perles, avec leurs voiles et leurs gorgerettes de neige, leur teint de lis et leurs yeux purs? aimez-vous les pages, les faucons, les écuyers, les drames cruels de la haine et de l'ambition, les récits mystérieux qui font frisonner? prenez le nouveau volume de M. Charles Buet : *les Savoyardes*, et vous passerez les plus agréables moments du monde, en dévorant ces récits

qui font vivre le moyen âge aussi bien dans ce qu'il a de pompeux, de loyal et de pieux, que dans ce qu'il a de violent et de fier.

Car M. Buet manie la terreur avec autant d'art qu'il manie la tendresse. C'est une sinistre histoire que celle de Guy Main-Rouge, de ce jeune meurtrier qui, pour se punir du crime où il a été poussé par un Jago subalterne, va guerroyer vingt ans, la main teinte encore de la pourpre du sang innocent qu'il a répandu; lequel sang, par miracle, apparaît le jour où il ôte le gantelet qui protège cette main, aussi frais que lorsqu'il fut versé. On ne pourra s'empêcher non plus de frissonner en lisant les scènes de torture qui remplissent, peut-être un peu trop compendieusement, les deux autres récits : *le Seigneur aux mains coupées*, et *les Doigts de saint Jean-Baptiste*. Mais on se reposera de ces scènes de deuil, d'horreur et de sang, en lisant le conte si délicat intitulé : *la Reine enfantine*.

Elle est vraiment ordonnée avec goût et peinte d'une couleur gaie, rose et charmante, cette « Savoyarde », puisque l'auteur a voulu baptiser ainsi ses contes. Les personnages apparaissent si bien tracés et maintenus, non seulement dans le costume, mais dans l'allure du temps, qu'ils semblent sortir d'une de ces tapisseries de haute lice, dont la pâle image survit encore aux modèles, malgré le temps écoulé. Seulement les couleurs étincellent de nouveau aussi fraîches qu'au jour où la tapisserie a été tissée, grâce à l'habileté du peintre, qui est en même temps un érudit. Voici ce pauvre Charles VI, promenant son long corps brisé par la folie, son œil morne, inquiet de maniaque; voici l'arrogante et détestable Ysabeau de Bavière; puis la petite reine Isabelle, jouant à la poupée, à Windsor, tandis que son mari, Richard II, s'en va perdre son royaume. Oh! le beau et brillant conte, réjouissant comme une vieille miniature et délicat comme elle! Comme on voit bien que l'auteur s'est plu à le faire! N'est-ce pas souvent le meilleur moyen pour qu'on se plaise à le lire?

Nous allions ajouter que nous recommandons ce volume; mais il semble que ce soit inutile : sa publication par la Société de librairie catholique et le nom de l'auteur lui sont encore de meilleures cautions que tout ce que nous pourrions dire.

VII

La Lizardière est, si nous ne nous trompons, le seul roman écrit par M. Henri de Bornier; c'est, du moins, le premier qu'il ait publié depuis son beau et légitime succès de *la Fille de Roland.*

Que M. de Bornier ait réussi dans cette transformation de son talent; qu'il ait opéré heureusement son passage du langage tragique et poétique à la prose familière, cela ne fait aucun doute pour ceux qui le connaissent : il a assez d'érudition, de finesse et de goût pour faire un livre de dégustation facile et aimable. Il a d'autant mieux réussi, du reste, qu'il n'a pas voulu frapper d'abord un grand coup, et qu'il s'est contenté de nous raconter simplement une histoire qui n'est pas neuve, mais qui est éternelle, celle d'un amour honnête; comptant justement que sa connaissance des choses mondaines, sa morale élevée, lui serviraient à relever ce que la fable de son œuvre pouvait avoir de simple et de déjà lu.

M. de Bornier n'a pourtant pas encore, il faut le dire, dépouillé entièrement l'auteur dramatique. L'homme d'action, le metteur en scène, montre encore le bout de l'oreille. Ceci n'est ni tout à fait un reproche, ni tout à fait un éloge.

Il peut paraître facile, en effet, aux gens qui ne réfléchissent guère, de passer de la scène au livre, surtout quand celui qui le fait a l'autorité de M. de Bornier. On se trompe fort. Rien n'est plus difficile, car il n'y a pas le moindre rapport entre la façon dont on doit écrire un chapitre de roman, et celle que l'on emploie pour « filer » une scène.

Le théâtre exige avant tout des personnages hardiment découpés, tout d'une venue, grossis dans leurs proportions en vue d'une optique particulière, et se peignant plus par leur façon d'agir encore que par leurs paroles. Le roman, au contraire, permet de développer lentement chacun de ses types, d'en composer le caractère à force de détails, de ne livrer le secret de leur nature qu'à la fin du livre. Ajoutez à cela que l'auteur du drame est entièrement dissimulé derrière ce qu'il a créé, tandis que le romancier peut intervenir à sa fantaisie à chaque page, pour glisser une réflexion de son cru, qui explique ceci, pallie cela, et ajoute une morale définie aux agissements des personnages évoqués. Pas de descriptions devant le public qui écoute; des scènes rares où il faut accumuler tout ce qu'on a à dire en le résumant autant que faire

se peut; devant le public qui lit, au contraire, autant de scènes que l'on veut et le plus de détails possibles. En un mot, le théâtre relève plutôt de la synthèse, et le roman plutôt de l'analyse.

Ceci posé, on comprend ce qui se passe lorsqu'un auteur dramatique se transforme en romancier. Il abusera du dialogue, car il verra toujours les personnages dans l'action; il aura beau s'inquiéter de les expliquer, de les nuancer : il leur donnera toujours une silhouette trop forte, un coloris trop vif. Il négligera détails et accessoires; il ne songera pas au *temps*, se fiant sur les entr'actes. Cela manquera d'explication, de transition, et même de vraisemblance.

Les traces de cette lutte avec des conditions d'art toutes nouvelles sont visibles dans *la Lizardière*. Les personnages se parlent trop par petites phrases hachées, qui auraient besoin parfois d'être réduites au strict nécessaire; d'éviter des répétitions, qu'un acteur peut rendre très agréables, utiles même, par des changements de ton, de voix, un geste heureux ou simplement distrayant. Il y a, notamment, certain duel qui ferait la fortune d'un acte, mais qui sent d'une lieue sa mise en scène trop bien réglée. On est porté à sourire, quand on voit, en moins d'un an, le marquis de la Lizardière, de simple amateur qu'il était, passer artiste de premier ordre obtenir un ruban rouge et gagner la médaille d'honneur à sa première exposition, placer, enfin, en six mois *trois cent mille francs* en rentes et en actions. Si fort que soit l'engouement actuel pour les peintres, cette fortune est un peu trop rapide; elle n'est plus du ressort du théâtre seulement, mais bien de la féerie.

Ces critiques faites, ces réserves établies, il faut en revenir à cette conclusion, que *la Lizardière* est un livre agréable. On s'intéresse du premier coup aux personnages qui gravitent autour de ce vieux manoir : à ce robuste, bruyant et excellent M. de Chazé, et surtout à sa belle et bonne femme; à Jean de la Lizardière, rêveur et paresseux, transformé en homme d'action et en peintre aux œufs d'or, par un coup de baguette de Mme de Chazé; à Mlle Madeleine Désormes; à la haine de Jean pour elle, haine qui est en somme de l'amour; et à l'amour de Madeleine, qui en fait en peu de temps la plus charmante et la plus digne des fiancées.

Nous allions laisser le livre de M. de Bornier, lorsqu'en le relisant, nous avons trouvé cette phrase, qui nous permet de compléter ce que nous avons dit plus haut, à propos de la difficulté qu'avait un

homme de théâtre à dépouiller tout à fait ses habitudes, ses préférences et même ses préjugés :

« Le danger du roman est qu'il est lu dans le demi-jour, propice aux mauvais rêves et aux tentations de l'esprit. Le théâtre n'offre pas, du moins, ce genre de péril. L'auditeur, le spectateur est en pleine lumière; il regarde et il est regardé; il sent autour de lui la probité générale qui le surveille, et, *sauf aux heures de vertige*, il n'applaudit jamais le vice éclatant ou violé. La preuve, c'est que nous voyons les romanciers, quand ils mettent leurs romans sur la scène, en retrancher ce que le spectateur ne supporterait pas, ce que pourtant le lecteur a dévoré. »

Ici nous entendons celui qui nous lit s'interrompre pour dire : Mais M. de Bornier a raison. Nous ne disons pas le contraire ; mais croyez-vous qu'il serait difficile à un romancier de rétorquer les arguments spécieux qui ont permis ainsi à l'auteur dramatique de proclamer si péremptoirement la supériorité morale du théâtre sur le roman ?

« Le danger du théâtre, c'est qu'une fois installé dans sa stalle, il est bien difficile de ne pas entendre, et surtout de ne pas voir tout ce qui se passe sur la scène. Le roman n'offre pas ce péril, puisqu'au moindre mot offensant votre probité particulière, vous pouvez fermer le livre et vous en tenir là. Et puis les descriptions du livre ne sont pas animées par les acteurs ; les mots soulignés, exagérés, complétés par les gestes, etc. »

N'aurait-il pas raison aussi, le romancier? D'où il résulte qu'il est bon de ne pas trop affirmer d'une façon absolue que le théâtre est plus moral que le roman. Tous deux peuvent l'être, et la preuve, M. de Bornier nous la donne : car si *la Fille de Roland* était une pièce d'une morale élevée, *la Lizardière* ne lui cède en rien. Monsieur de Bornier, l'auteur dramatique, de grâce, un peu plus d'indulgence, de compassion, de justice, pour votre homonyme le romancier.

VIII

Il faut établir, en premier lieu, que le roman signé Henri Rabusson (?), et intitulé *Dans le monde*, justifie assez bien son titre, tant par les tableaux qu'il fait passer devant nos yeux, l'observation assez exacte des détails matériels, certains traits délicats qui prouvent que l'auteur a, sinon vécu parmi les gens dont il écrit, du

moins traversé ces sphères brillantes et pas toujours fort récréatives, que par la façon aisée et raffinée du style.

La première impression que nous avons eue en lisant cette série de tableaux de *high life*, c'est que l'auteur de cette série de racontars, de mots aussi cruels pour la moralité particulière des personnages décrits que pour la moralité en général, était une femme, et une femme âgée.

C'est, en effet, d'une corruption raffinée, dont le trait empoisonné se cache sous une attitude de nonchalante voulue, un air détaché à la Talleyrand, qui sent ou joue fort bien son « monde ». On croirait lire, avec certaine ingénuité en moins, ces confessions, ces mémoires du dix-huitième siècle, où femmes et hommes ne savent que faire pour raconter les choses les plus simples et les moins grivoises en y mettant quelque grivoiserie habillée de façon sentimentale. Signe des temps, ces pages plus que désenchantées et d'un ragoût singulièrement épicé ont été publiées par la grave *Revue des Deux Mondes*. La douairière de la rue Bonaparte sacrifierait-elle aux Grâces, vêtues de court et de transparent? et renoncerait-elle à l'épais vernis de vertu, nous voulons dire de *rigidité* protestante, à la lourdeur génevoise qui a jusqu'ici fait sa fortune?

Une autre remarque nous ferait persister dans la conviction qu'il y a de la douairière sous le pseudonyme Rabusson, une douairière voltairienne, la dernière sans doute, mondaine impénitente et se délectant au seul souvenir de ses péchés passés : c'est la façon dont les femmes sont traitées, immolées, et le ton avec lequel sont chantées les perfections, même physiques, surtout physiques, des hommes. On ne nous fait pas grâce d'une des beautés du héros Roger de Trémont, depuis ses yeux, son teint et sa fine moustache, jusqu'à ses ongles. Les femmes ne semblent même exister que pour rendre hommage à ce héros, qui n'a pour lui, ce semble, qu'une assez crâne façon de monter à cheval, beaucoup d'incertitude dans ses affections, un grand désir de s'amuser, et pas grande idée en la cervelle. Il est vrai qu'il est tel ainsi, le beau et sous-lieutenant sauteur de banquettes, que le rêvent généralement les femmes de l'acabit de celle qui nous paraît se déguiser sous le pseudonyme d'Henri Rabusson.

N'importe! il y a du talent et bien de l'esprit dans cette monographie mondaine. Ce n'est pas un esprit tendre, sain et lumineux; il est méchant au contraire, sournois. C'est un esprit de vieille

femme que l'expérience n'a pas adouci et qui n'a pas accepté sa déchéance de jolie femme; mais c'est de l'esprit tout de même, et la denrée est assez rare pour qu'on s'épanouisse un peu quand on la rencontre. Le tour rappelle celui de Sainte-Beuve, cette vieille commère de lettres, chatte au repos, mais pourvue de griffes sous la patte de velours, et toujours prête à blesser dans une caresse.

Maintenant vous intéresse-t-il beaucoup de savoir que Roger de Trémont passe de la brune à la blonde, de la duchesse à la fausse Anglaise, du monde au demi-monde; qu'il n'échappe que par hasard à certaine princesse à la Putiphar, peinte de la façon suivante, qui donnera un échantillon de la manière de l'auteur?

« La princesse aime le Louis XV, et une de ses prétentions est d'être, elle aussi, du temps. Elle y met tout son art, qui est grand; tout son aplomb, qui est immense; toute sa grâce, qui est réelle; et toute son inconduite, qui est prodigieuse. »

On voit par cet échantillon, que l'art de dire les choses les plus fortes en les habillant d'une façon qui les rend supportables, n'est pas inconnu d'Henri Rabusson Cependant il faut ajouter que le mauvais goût du jour s'est glissé en maint endroit dans le volume. A côté de ce portrait moral d'une femme qui ne l'est nullement, voici une phrase en style des Goncourt :

... Et tout en débitant ses petites phrases provocatrices, où elle mettait *un soupçon d'ironie, avec un rien d'apparente franchise!...*

Comment résumer nos impressions sur *Dans le monde?* C'est un volume que non seulement la mère ne donnera pas à sa fille, mais que le père ne prêtera pas à son fils. Il y règne un ton de liberté de mœurs, d'inc rédulité voltairienne, plus dangereux encore que le sujet, même qui est tout à fait libre. Mais il faut le répéter, si c'est un livre immoral, ce n'est pas un livre sans goût et sans esprit.

Voici qu'il nous revient que l'on soupçonne ce livre d'être le résultat d'une collaboration qui aurait cherché à obtenir ce qu'on appelle un grand succès de librairie. Maintenant ce qui expliquerait certains traits à la Sainte-Beuve, cette manière d'écrire de vieille femme spirituelle et désabusée ce serait qu'un des auteurs anonymes aurait été un des secrétaires de Sainte-Beuve.

Nous donnons l'explication comme on nous la donne, sous bénéfice d'inventaire.

IX

Nos lecteurs doivent se rappeler un roman de Mlle Marthe Lachèze, *Maître Le Tianec*. Il nous avait paru contenir de sérieuses promesses de talent. C'était honnête, simple, écrit avec franchise. Le nouveau volume que nous envoie le même auteur, *Lucienne*, nous confirme dans notre première opinion. C'est une œuvre douce, dont le sujet est bien choisi, dont les développements sont heureux. Le romanesque, c'est-à-dire cette exagération des qualités imaginatives qui emporte généralement les femmes un peu loin du possible et du réel, n'est pas trop prononcé, sauf dans certaine scène de *phare*, assez inutile à notre gré. C'est une œuvre enfin qui n'est ni trop travaillée ni trop hâtée; et il convient d'engager Mlle Marthe Lachèze à suivre la voie qu'elle s'est tracée. Elle y peut recueillir de vrais et honorables succès, des succès plus durables peut-être que bien d'autres plus bruyants.

Voici le sujet de cet intéressant volume :

Lucienne est une jeune femme, mariée récemment à Raoul Mauvoisin, un de ces fils de famille ni bons ni mauvais, gâtés, oisifs, sans autre volonté ni désir que celui de s'amuser le plus possible. Il est riche, Lucienne l'est aussi : tout est pour le mieux. M. et Mme Barli, parents de l'épouse, font bon ménage avec les parents du jeune homme. Tout à coup la scène change : la fortune des Barli et la dot de Lucienne, non encore versée, disparaissent, enlevés par un associé infidèle, un certain Lozarès. Outrés, les Mauvoisin, qui n'ont pas d'autres dieux que les dieux Plutus et Mercure, viennent reprocher à Lucienne ce qui est un crime à leurs yeux, c'est-à-dire sa pauvreté; et cela si violemment, que la pauvre jeune femme en tombe malade, et voit s'évanouir l'espérance qu'elle avait de devenir bientôt mère.

Raoul n'est pas méchant, mais il est faible; s'il soigne Lucienne et ne lui reproche plus trop sa ruine, il refuse de recevoir les parents de sa femme, bien innocents pourtant du désastre qui les fait malheureux. Mais la jeune femme ne peut se dérober aux reproches de ses beaux-parents Mauvoisin, aux comparaisons qu'ils font d'elle, qui a apporté la misère chez eux, avec leur gendre, son beau-frère, le baron de Charolles, un spéculateur effréné.

Où trouver un refuge? où se retremper pour lutter et vaincre dans

ce combat quotidien? Dans le travail, la prière et la charité, la vraie charité, celle qui milite et ne craint point d'affronter le spectacle des pires misères, celles qui causent du dégoût. Et c'est ici que le drame se noue.

Le premier malade qu'elle rencontre dans son pieux ministère, c'est Lozarès, l'auteur de la ruine de ses parents, du trouble de son ménage, celui qui met en péril son bonheur. Il a joué et perdu la fortune qu'il a escroquée; et le voilà atteint d'une maladie mortelle, sans ressources, sans soins, sans consolations, et repoussant, par dessus le marché. Que va faire Lucienne? Le dénoncer? Est-ce qu'elle le doit? Le soigner? Puisqu'elle est venue pour cela. Se taire et lui pardonner? Son cœur et sa foi le lui enseignent. Lozarès ne guérira pas, mais il mourra en paix; en attendant, il ne sait que faire pour réparer son crime. Ah! s'il avait encore cet argent qu'il a perdu au jeu! Et le nom de Gilbert revient sans cesse sur ses lèvres.

Or Gilbert est un des noms du baron de Charolles, qui, non content de jouer pour faire face à ses échances, spécule à compromettre non seulement sa fortune, mais celle même de tous les Mauvoisin, plus que leur fortune encore, l'honneur de toute la famille. Qui les sauvera? Lucienne. Et voici comment :

Au chevet de Lozarès, la jeune femme a rencontré une de ces créatures évangéliques et sacrifiées qui semblent n'avoir d'autre mission que de répandre le bien autour d'elles : c'est Mlle de Rochefeuille que l'auteur peint ainsi :

Une femme si petite que sa taille ne dépassait pas celle d'une adolescente; si frêle, qu'elle ne semblait pas capable de résister à un souffle de brise; très vieille, sans toutefois qu'on pût donner un âge à cette pâle figure entourée de cheveux argentés.

L'intérieur de la maison où cette fée charitable vit avec sa sœur, Mme de Mantelon, autre noble et généreuse femme, clouée sur un lit de repos par la maladie, est délicatement touché par Mlle Lachèze. Lucienne trouve chez ces deux femmes l'amitié, l'appui qui lui manquaient; elle s'y repose, elle y respire un parfum de bonne compagnie; elle y savoure cette politesse aisée qui vient de la grâce du cœur chez certaines femmes de race, et que rehausse une extrême simplicité. Hélas! où les rencontre-t-on encore, les vieilles maisons où la vertu est de bonne grâce, où l'on respire le parfum évanoui de la vieille politesse française? Il en existe pourtant.

Or Lozarès a tout raconté à ces âmes charitables : aussi Mme de Mantelon, en mourant, légue-t-elle à M. et Mme de Barli la somme que l'associé infidèle leur a pris. C'est avec une partie de cette somme que Lucienne sauve l'honneur des Mauvoisin, et, de nouveau riche, redevient la préférée de ces nobles et désintéressés personnages.

Le caractère de Lucienne ne se dément pas; et pourtant il n'est pas exagéré. C'est un dévouement que l'on comprend et que l'on peut songer à imiter. Il ne demande qu'un peu de cœur et beaucoup de patience. Seulement, nous n'osons promettre à celles qui se conduiront ainsi en pareille occurrence de rencontrer, même au chevet des malades les moins intéressants, une Mlle de Rochefeuille, et de faire connaissance avec une Mme de Mantelon, qui meurt à point pour fournir à la vertu le million dont elle a besoin pour triompher ici-bas.

X

Amis, heureux *amis*, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines.

Il faut que ces vers de la fable des *Deux Pigeons* aient hanté l'esprit d'Étienne Marcel, lorsqu'il a écrit *le Vol de colombes :* car plusieurs fois, pendant que nous lisions ce gracieux récit, ils nous sont revenus à la mémoire.

Nous sommes en Pologne, probablement à une époque plus ancienne que la nôtre, bien que l'auteur ait cru devoir passer ce détail sous silence, et nous laisser dans l'incertitude jusqu'aux deux bons tiers de l'histoire. Cinq frères vivent ensemble, gentilshommes pauvres mais fiers, qui ne rougissent point, ayant planté leur épée à la limite de leurs champs, de les labourer avec patience et courage. D'âme pure et le corps chaste, ces cinq nobles Polonais sont tout simplement *le Vol de colombes;* et ce nom leur est donné quand ils passent, qui à cheval, qui en *Bryczka*, pour accomplir le devoir dominical en se rendant à l'église la plus voisine. Avouons que l'appellation est bizarre, et qu'on eût trouvé, autre part qu'en Pologne, une comparaison plus mâle pour peindre cinq robustes laboureurs hauts de taille, fiers de regard, eussent-ils eu l'âme plus blanche que n'est la plume des colombes.

Mais ce n'est pas sur cette bizarrerie, cette mièvrerie du titre, qu'il faut juger l'ensemble du récit où figurent les seigneurs *Bar-*

teck, *Jerzy*, *Stanislaw*, *Jacek* et *Janusz*, mais bien sur la trame même de leur histoire, qui est touchante; sur les détails, qui sont intéressants et présentés de façon habile.

Les cinq bons seigneurs laboureurs sont déjà grisonnants et voisins de la cinquantaine; ils ont recueilli leur neveu Wladzio, à qui ils songent à laisser leur héritage; ils n'ont jamais eu l'intention de se séparer, quand, en un seul jour, toutes ces résolutions, mûrement agitées, fondent comme neige au soleil.

La faute en est d'abord à l'installation pompeuse, sur les vieux bancs de l'église que fréquentent nos héros, de la comtesse Balbine, une veuve un peu ruinée, un peu coquette, un peu ambitieuse, mais si brillante encore et si attrayante, que le bon Janusz en voit beaucoup plus de lumières qu'il ne convient à un homme qui a dépassé l'âge de plaire; la faute en est aussi à Mme Kalinska et à sa fillette Zozia, qui bouleverse de sa jeunesse, de sa grâce, le vieux cœur du frère aîné Barteck. Mais Zozia est bien innocente de l'impression qu'elle fait et qu'elle ignore, tandis que la comtesse Balbine agit dans un but déterminé, et qui n'est pas des plus désintéressés. La charmante veuve a été fort ruinée par son premier mari, et enrage de ne plus voir le monde, et surtout de ne pas posséder un carrosse à la dernière mode, un carrosse qui lui jouera du reste le plus vilain tour du monde.

Le jour même où l'amour a fait flamber le cœur des deux quinquagénaires, Barteck et Janusz, Stanislaw a été remué par la parole du prêtre qui s'est élevé contre l'indifférence en matière de foi, et a réveillé dans son âme un désir vague et ancien de se donner à Dieu. A peu de temps de là encore, il advient que Jacek veut partir en guerre, et que Jerzy, l'intrépide chasseur, se laisse tenter par un Juif qui lui promet force ducats, s'il veut lui chercher au loin des fourrures.

Voici le nid déserté par les coureurs d'aventures, le chasseur et le guerrier : Stanislas est au séminaire ; dame Balbine fait endiabler Janusz : Barteck soupire en attendant que Zozia soit d'âge à devenir sa femme. Quant à Zozia, elle se contente de sourire de son plus joli sourire, quand Wladzio accompagne son oncle, et de s'étonner de l'air chagrin qu'il porte le plus souvent près d'elle : c'est qu'elle ne sait pas qu'elle aime, elle, tandis que Wladzio le sait et qu'il se désespère.

Mais voilà que revient un homme perclus de rhumatismes. C'est

Jacek, qui n'a guère guerroyé, mais qui est à demi mort des fatigues et du froid des campements. Son âge ne lui permettait pas d'affronter ces labeurs; on s'est même moqué de lui. Stanislaw arrive à son tour, renvoyé par le supérieur du couvent, qui le voit se lamenter d'être loin du nid et ne le trouve pas assez délâché du monde pour le cloître. Il se fera prêtre; mais il ne quittera pas son hameau, ses frères. Jerzy, seul, revient sain et de belle humeur; mais le damné Juif avec qui il a traité, ne tient pas son marché, si bien que ces belles pelleteries qu'il a rapportées ne servent point à augmenter le pot de terre garni de ducats. Ce n'est pas grand mal en somme.

Les amoureux ont aussi leur déception. Dame Balbine exige avec tant d'âpreté le carrosse de son fiancé Janusz, que, réfléchissant, il tente sur elle l'épreuve de venir, le jour des noces, dans le véhicule. La comtesse s'irrite et renvoie l'amoureux, qui s'en venge en lui faisant voir qu'il a acheté le carrosse, mais qu'elle ne s'en servira point. La scène est de bonne comédie, et appartient à ce genre tempéré moitié gai, moitié sentimental, qui fait toujours plaisir.

Restent Zozia, Wladzio et le blanchissant seigneur Barteck. Comme bien on le pense, le vieillard surprendra le secret de la tendresse des deux jeunes gens, tendresse qui se sacrifie les larmes aux yeux, et il se contentera avec un peu d'effort, du rôle de grand-oncle. Et le vol de colombes s'éparpille de nouveau sur les routes, le dimanche, plus nombreux maintenant, grâce à l'adjonction de la jolie ménagère Zozia et de ses beaux enfants.

Après *le Vol des colombes*, qu'on lira certainement avec plaisir, on retrouvera une nouvelle qui a paru dans cette *Revue*, et que l'on n'a pas oubliée : c'est *Salomé*. Des descriptions très fines et très colorées des vieux quartiers de Venise; une histoire fantastique, mais d'un sentiment profond; une apparition près d'un monument funéraire, une voix d'outre-tombe qui réclame une sépulture chrétienne, montrent qu'Étienne Marcel sait passer du triste au doux avec talent et habileté. Pour notre part, nous avons relu *Salomé*, et nous ne nous en sommes pas repenti.

XI

Nous aurions bien voulu dire un peu de bien de *Rhéa Taupinier*, ce volume étant le début d'un auteur sans doute jeune, mais il n'y a vraiment pas moyen. La donnée est vulgaire, et se traîne dans tout

ce que le naturalisme a mis à la mode : milieu peu intéressant, personnages sans âme, vie de tous les jours dans ce qu'elle a de plus ennuyeux et de plus inutile à relater. C'est l'histoire de la fille d'une femme qui se conduit mal ; et, s'il y a une sorte de morale dans les fruits que recueille Mme Taupinier — Oh ! l'affreux nom ! — de l'éducation molle qu'elle donne à sa fille, elle ne ressort pas bien visiblement. L'auteur paraît n'avoir eu d'autre but que de nous faire passer sous les yeux quelques tableaux érotiques et force « intérieurs », puisque c'est le mot dont on se sert. Et puis, pourquoi finir par le dénouement de l'affaire Clémenceau, sans se donner la peine de la rajeunir par quelque détail nouveau?

Le style de M. Gabriel Beau ne relève pas sensiblement son premier ouvrage. Il est veule ; et, s'il n'a pas autant de bizarreries et de recherches que beaucoup d'autres styles naturalistes, il ne rachète pas cette mollesse par la concision ou la précision. Ce début ne paraît même pas promettre beaucoup pour l'avenir.

Il nous reste à parler de deux autres volumes. Le premier est signé Thérèse-Alphonse Karr et s'appelle *le Peintre à la violette;* le second est *le Château de Byrogues* et *Mon Vieux Fermier :* deux histoires signées de deux noms différents : MM. Paul Yorel et Yves des Forges.

Le Peintre à la violette appartient au genre sentimental, qui a bien son charme, et au genre honnête, qui a toujours son intérêt. Il s'agit d'un petit lazzarone, recueilli par une femme moitié charitable moitié avisée, qui finit par le vendre à un de ces exploiteurs d'enfants qui viennent d'Angleterre et même de France racoler les petits abandonnés, pour les faire mendier ou travailler à leur profit. Les étonnements, les souffrances physiques et morales du petit Italien transplanté du golfe de Naples au ciel et à la mer si bleus, sur le pavé boueux de Londres et sous son ciel jaune fait de brume et de fumée de charbon de terre, sont notés délicatement, avec des tendresses de femme, par Mlle Thérèse-Alphonse Karr. Nous aimons surtout le chapitre où le *Peintre à la violette*, déjà artiste, est forcé de s'arracher le cœur, abandonnant à un fiancé de sa condition Giudetta, sa sœur d'adoption, dont le clair et beau visage lui est resté toujours cher ; Giudetta, qu'il a toujours rêvé de revoir et de faire la compagne de sa jeunesse et de son âge mûr, comme elle a été la douce amie de son enfance.

Un récit dramatique, *l'Imagier de Bethléem*, complète le volume

de Mlle Alphonse Karr. Il faut y remarquer surtout avec quelle foi ardente l'auteur parle des lieux où voulut naître le Christ.

Le Château de Byrogues est une manière de récit moitié romanesque et moitié analytique, qui débute, à notre gré, beaucoup mieux qu'il ne finit. Les descriptions du commencement nous avaient plu, ainsi que certains tableaux de la vie en plein air, la libre simplicité de l'héroïne Alice de Byrogues, son amitié pour son camarade d'enfance et d'éducation Roger, amitié qui se change peu à peu en un sentiment plus tendre.

Mais certain aventurier s'en mêle, et cette simplicité se gâte ; nous tombons dans le roman feuilleton. Enlèvement, changements de nom, poursuites de mer et de terre, escalades, menaces, revolvers armés, chute finale du criminel dans un torrent. C'est complet, trop complet comme invraisemblance ; et cela choque d'autant plus, que les premières pages, il faut le répéter, nous avaient fait espérer quelque chose de plus délicat et de moins grossi pour forcer l'intérêt.

Beaucoup plus intéressante est l'histoire qui prend ce titre bonhomme : *Mon Vieux Fermier*. Commencée et finie sur le mode gai et même un peu comique, par certain coup de fusil chargé de sel, envoyé là où ces avertissements, plus cuisants que dangereux, sont adressés aux maraudeurs nocturnes, elle contient pourtant un drame très sombre, dont le dénouement fera couler les larmes des jeunes gens qui le liront. Car ces deux volumes appartiennent à la *Bibliothèque des mères de famille ;* c'est dire qu'on peut les laisser lire par les jeunes gens, pour qui du reste ils ont été faits.

Ch. Legrand.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La république vient de traverser une crise, où l'on a pu voir combien est fragile son existence et en même temps à quelles violences elle est capable de se porter. Il a suffi d'une occasion pour la jeter dans le désarroi et les excès. Les incidents de ces derniers temps auront singulièrement éclairé la situation. Avec un régime solidement établi, où la question des prétendants n'aurait pas surgi, où elle aurait été résolue sans trouble ni difficulté. Depuis six semaines, elle est l'unique affaire. Elle a été cause d'une longue agitation, d'un conflit entre les deux Chambres, de la chute successive de deux ministères.

En réalité, la peur a tout fait. La république, jusque-là pleine de folle confiance en elle même, s'est sentie tout à coup menacée à la pensée qu'il y avait, devant elle, des princes, héritiers de gouvernements monarchiques, dont un acte suffisait peut-être pour la renverser. Le projet de M. Floquet répondait, sans contredit, aux préoccupations intimes du parti républicain. Sans le Sénat, il eût passé d'emblée à la Chambre, et le gouvernement n'aurait pas hésité à s'en faire l'exécuteur. Les mêmes ministres qui avaient ordonné l'arrestation du prince Napoléon, auraient aussi décrété l'expulsion des princes d'Orléans. On craignait la résistance du Sénat, où la majorité du côté républicain ne tient qu'à un petit nombre de voix. Cette perspective imposait quelque modération au ministère, quelque retenue à l'autre Chambre. Mais, par suite, le cabinet se trouvait dans une fausse position, ne sachant pas au juste ce qu'il devait accorder d'un côté et refuser de l'autre. Les rapports entre les deux Chambres n'étaient pas moins difficiles. Bref, la situation tournait de plus en plus à l'anarchie. Le ministère ne subsistait qu'à l'état de crise, dans les conditions les plus anormales au point

de vue du régime parlementaire; les deux Chambres s'engageaient dans un conflit sans issue. On ne savait plus ce que les choses allaient devenir.

A ce moment, l'existence de la république ne tenait véritablement à rien. Il n'y avait plus en réalité de ministère, plus de gouvernement, et l'opposition des deux Chambres sur la question des prétendants ouvrait la porte aux entreprises. Si les prétendants eussent été aussi dangereux que paraissaient le croire les républicains, certes, l'occasion était favorable, pour un duc d'Aumale ou même pour le prince Jérôme Bonaparte, de tenter un coup contre le régime républicain. Et qui voudrait affirmer que l'opinion n'eût pas été en grande partie pour eux ?

Mais comme il n'existait aucun complot de la part de ces prétendants si redoutés, comme il n'y avait même chez eux aucune velléité d'entreprendre quoi que ce soit par force contre la république, le dénouement de la crise a été ce qu'il pouvait être, c'est-à-dire tout parlementaire. Une des Chambres a cédé à l'autre, et le ministère s'est retiré. La république aurait pu succomber sous une tentative audacieuse; elle a survécu, en laissant voir qu'aucun prétendant n'était prêt à prendre sa place. Tout s'est passé constitutionnellement.

Le Sénat a eu le mérite, dans la circonstance, de tenir bon à ses résolutions. Après avoir cédé une première fois, pour éviter un conflit, il a compris, par les nouvelles prétentions de la Chambre des députés, que ses concessions ne servaient à rien, et qu'il valait mieux prendre le parti de résister résolument dans une question où il y allait du droit, de la justice et de la liberté. Non content de l'amendement de MM. Léon Say et Waddington, qui armait le gouvernement républicain d'un pouvoir déjà très large, quoique non discrétionnaire, contre les membres des anciennes familles princières, la Chambre, en reprenant, un autre amendement plus vigoureux, qui avait déjà réuni au Sénat un grand nombre de voix, espérait amener la majorité sénatoriale à l'adopter avec elle. Mais l'amendement de M. Barbey, comme le projet primitif du gouvernement, c'était l'arbitraire. Il donnait au gouvernement le droit de disposer à son gré, quand il voudrait, et comme il voudrait, de la liberté d'un citoyen, sous prétexte que, membre d'une ancienne famille régnante, il était en dehors de la loi commune.

Une raison de prudence et de sécurité s'imposait à tous les esprits

modérés. Si, au nom de la raison d'Etat ou du salut de la république, l'on entrait, vis-à-vis des princes, dans les lois d'exception et d'ostracisme, où s'arrêterait-on? Quelle garantie resterait-il aux autres citoyens en dehors du droit commun pour tous? N'y aurait-il pas, après les princes, d'autres catégories de suspects, exposés aux représailles d'un pouvoir intolérant et ombrageux? Grâce à l'énergie de la commission et de son rapporteur M. Allou, le Sénat n'a pas voulu se laisser entraîner plus avant hors de la voie libérale. Il a persisté, malgré les menaces d'un conflit et d'une crise ministérielle, à rejeter le projet Barbey, voté par la Chambre et appuyé par le cabinet.

Battu une seconde fois au Sénat, il ne restait plus à ce ministère incomplet, et déjà démissionnaire, qu'à quitter la place. Quant à la Chambre, elle jugea, devant la résolution bien arrêtée du Sénat, qu'il lui suffirait d'obtenir à l'amiable du nouveau ministère l'équivalent de celles des dispositions des divers projets contre les princes, auxquelles elle tenait principalement. L'histoire du fameux article 7 contre les jésuites allait se renouveler. Après le rejet de cet article, la Chambre, sans soutenir davantage la lutte avec le Sénat sur le terrain parlementaire, s'était retournée vers le ministère, et d'un commun accord entre elle et lui, le vote du Sénat avait été immédiatement suivi du décret d'expulsion des jésuites et des autres congrégations religieuses non autorisées. Il n'y avait qu'à faire de même en cette circonstance. La majorité républicaine avait précisément sous la main un ministre de la guerre entré dans le cabinet, alors que son prédécesseur, le général Billot, s'en retirait, jugeant qu'il n'y pouvait rester davantage, sans perdre son honneur militaire. M. Thibaudin, lui, avait déclaré qu'il ferait contre les princes appartenant à l'armée tout ce que l'on voudrait. C'était le ministre de la guerre qu'il fallait. Avec lui, il n'y avait plus qu'à s'adresser à M. Jules Ferry, l'homme de l'article 7 et des décrets contre les congrégations religieuses, pour trouver les deux éléments principaux du ministère appelé à expulser les princes d'Orléans de l'armée. L'essentiel, aux yeux du plus grand nombre des républicains, peu convaincus de la solidité du gouvernement de leurs préférences, c'était, en effet, d'éloigner les princes d'Orléans de l'armée encore plus que du territoire. Grâce à M. Thibaudin, il devenait donc possible de former un nouveau ministère dont le programme devait être d'abord de donner à la majorité républicaine cette satisfaction.

Le nouveau cabinet dont M. Jules Ferry est le chef, s'est fait connaître par une déclaration manifestement inspirée des derniers incidents. Avant tout, il a voulu paraître fort, pour faire croire, non seulement au pays mais à l'Europe, qu'il était le gouvernement depuis longtemps attendu de la république. Car c'est à l'Europe, qu'il prétend « donner le spectacle d'un gouvernement plus sûr de son lendemain, mieux armé contre les factions, quelles qu'elles soient, d'une administration forte et respectée. » On voit bien, à la composition du cabinet, que M. Jules Ferry a cherché, en effet, à lui donner un caractère de force et d'autorité, en choisissant pour ses principaux collègues quelques-uns des personnages le plus en vue de l'ancien parti opportuniste, devenu, depuis la chute parlementaire de M. Gambetta, le parti autoritaire. C'est avec eux qu'il se flatte de reprendre pour le pouvoir l'initiative et la direction qui lui appartiennent.

Ce serait d'un véritable homme d'Etat; mais M. Jules Ferry n'a pas tout ce qu'il faut pour prendre des airs de Richelieu. Auprès de M. Gambetta lui-même il paraît petit, et l'on peut douter qu'il réussisse là où celui-ci a échoué. Dès le lendemain de la mort de M. Gambetta, on a vu M. Ferry aspirer au rôle de chef du parti républicain; il s'annonce dans la déclaration comme devant continuer la politique que l'ancien dictateur de Tours s'était mise à préconiser dans les derniers temps. Mais lorsque les républicains parlent d'autorité, on sait qu'il faut entendre par là le despotisme. La déclaration du nouveau ministère se ressent de cette espèce d'intolérance et de tyrannie que les doctrinaires de la Révolution prennent pour la force. Par le fait, le premier acte de vigueur, le seul, à vrai dire, annoncé dans la déclaration est un acte de violenee. Il s'agit de l'application de la loi du 19 mai 1834, où le ministère croit trouver le droit de mettre les princes d'Orléans, qui ont des grades dans l'armée, en non-activité par retrait d'emploi. C'est encore là aux yeux de M. Ferry une « loi existante », dont l'application appartient au pouvoir exécutif, en vertu de son droit supérieur.

Ce droit supérieur du gouvernement républicain, si hautement proclamé dans la déclaration ministérielle, le président du conseil a refusé de le définir en répondant à l'interpellation de M. Jolibois. On en est encore à se demander, après les paroles de M. Jules Ferry, en quoi consiste ce droit et s'il est en dehors et au-dessus de la Constitution, du Code pénal, de la loi civile et criminelle. Au

fond, le président du conseil n'a fait qu'exprimer la théorie du parti républicain dont la prétention est de mettre la république au-dessus de tout, au-dessus même du suffrage universel. M. Jolibois était, au contraire, dans la véritable doctrine de la souveraineté du peuple, en déclarant que ce droit supérieur des gouvernements n'a sa source que dans le vote plébiscitaire. Mais le plébiscite rappelle l'empire. Les républicains ont toujours repoussé l'appel au peuple, trouvant plus commode et plus sûr d'attribuer à la république un droit primordial et transcendant qui la met à l'abri des manifestations du suffrage populaire. C'est le droit divin renversé, ce droit supérieur de l'autorité, tant reproché par les révolutionnaires à la monarchie.

Les théories que M. Jules Ferry a laissé entrevoir plutôt qu'il ne les a exposées ouvertement, restreignent considérablement, si même elles ne suppriment pas tout à fait, le droit de révision de la Constitution inscrit dans les lois constitutionnelles elles-mêmes. La déclaration ministérielle se tait complètement sur ce point. La question de la révision déjà posée devant l'opinion paraît devoir se débattre cette année même au Parlement. Une proposition présentée à cet effet par un groupe de députés vient d'être prise en considération. Bornera-t-on la révision à l'abolition du Sénat, au rétablissement du scrutin de liste, tout au plus à la suppression de la présidence de la république? Les doctrinaires républicains du cabinet et leurs amis contesteront-ils qu'elle puisse jamais s'étendre à la forme même du gouvernement? M. Jules Ferry ira-t-il jusque-là avec son droit supérieur du gouvernement républicain?

Il est à remarquer que la déclaration ministérielle, entièrement muette au sujet de la révision de la Constitution, ne fait que toucher aux questions de la magistrature et du régime municipal, qu'elle ne dit rien de l'armée, des rapports de l'Église et de l'État, qu'elle ne s'explique pas sur les réformes du programme républicain. Elle se borne à une sorte de profession de foi qui limite singulièrement les perspectives ouvertes par les dernières élections. « Deux choses, dit-elle, sont nécessaires à un gouvernement réformateur; il lui faut un terrain quelque peu solide et une bonne méthode : un terrain solide à l'abri des crises incessantes qui paralysent l'action des pouvoirs publics, affaiblissent l'autorité républicaine, engendrent des gouvernements sans esprit de suite et sans crédit, et une méthode politique et parlementaire, qui consiste à ne pas aborder

toutes les questions à la fois, à limiter avec soin le champ des réformes pour le parcourir plus sûrement, à écarter les questions irritantes et les débats stériles, à modérer enfin l'initiative individuelle de façon à laisser au gouvernement l'initiative qui lui appartient de droit. »

Tout cela est juste; seulement les conditions requises par M. Ferry pour l'accomplissement des réformes annoncées les ajournent à un temps qu'il ne sera jamais donné à aucun gouvernement républicain de voir. D'ici là, le nouveau ministère aura à compter avec les ardeurs et les impatiences des radicaux, avec l'indiscipline des irréguliers, l'imprévu des circonstances. Peut-être M. Jules Ferry et ses collègues ont-ils cru trop facilement qu'on leur ferait crédit, en raison de leurs protestations de zèle pour la république et de leur bonne volonté à la défendre contre ses adversaires. C'est bien pour un jour. On saura certainement gré dans tous les rangs de la gauche au nouveau cabinet des mesures prises avec tant de ponctualité contre les ducs d'Aumale, de Chartres et d'Alençon, et annoncées au *Journal officiel* dès le lendemain de l'interpellation. Mais après? Les radicaux n'auront-ils plus rien à demander? Le ministère sera-t-il pour toujours à l'abri des revendications de l'extrême gauche, des revirements de la gauche plus modérée?

Et d'ailleurs, avec la déclaration ministérielle, si tant est qu'il y ait là un programme quelconque de gouvernement, les choses iront-elles mieux pour la république? On a entendu les doléances du haut commerce parisien, bientôt répétées sur tous les points de la France. Dans leur démarche auprès du président de la République, les négociants de la rue du Sentier, quoique partisans des institutions républicaines, n'ont pas hésité à déclarer que la crise des affaires n'a atteint ce caractère aigu du moment « que parce que la politique, telle qu'elle est pratiquée, ne présente aucune stabilité et n'offre aucune garantie. » Ils ont dû demander un ministère durable pour ramener la confiance. N'est-ce pas trop demander à la république? Il serait difficile, sans doute, de fixer dès maintenant la durée du ministère de M. Ferry, mais comment croire que M. Jules Ferry, esprit médiocre, caractère antipathique, réussira mieux à se faire une majorité et à la conserver que M. Gambetta, dont les Waldeck-Rousseau, les Martin Feuillée, les Méline, les Raynal, ne sont que la monnaie, et dont M. Jules Ferry lui-même

aspirait tout au plus à être le lieutenant? Les radicaux, qui s'étendent très avant dans la gauche, ne le tiendront pas quitte si facilement des réformes. Le ministère s'est bien annoncé comme un gouvernement réformateur; mais la Chambre aussi devait être une Chambre réformatrice, et elle en est encore à tenir ses promesses. Le ministère met tant de conditions dilatoires à l'accomplissement de ces fameuses réformes, très mal définies d'ailleurs, que les organes du radicalisme ont pu dire avec raison qu'il les refusait toutes. En résumé, il y a assez d'éléments d'opposition dans la majorité, assez de questions scabreuses à l'ordre du jour, pour que le ministère Ferry ne soit pas encore le ministère durable réclamé par les républicains eux-mêmes au nom des intérêts.

Le nouveau cabinet, à qui la charge parlementaire suffirait amplement, se trouve engagé par surcroît dans une grave affaire religieuse. La condamnation portée par la Congrégation de l'Index contre divers manuels d'instruction morale et civique a été notifiée aux fidèles par les soins des évêques. Quelques-uns, même, l'ont officiellement publiée. Partout la sentence de l'autorité ecclésiastique a produit ses effets. Dans beaucoup d'écoles, les maîtres sont obligés, devant l'opposition des parents et la résistance des enfants, d'abandonner les livres prohibés; ailleurs, les enfants quittent l'école, plutôt que de subir la contrainte de l'instituteur. Un grand émoi règne dans l'école; des conflits de conscience menacent de troubler toutes les communes; la loi sur l'instruction laïque est mise en question.

Le précédent ministère a cru venir au secours de la loi de laïcisme en s'en prenant aux évêques de la condamnation de ces mauvais petits livres, dont l'enseignement civique mériterait autant d'être flétri par le patriotisme et l'honneur français que l'enseignement moral l'est par la foi chrétienne. Quatorze prélats, parmi lesquels LL. Em. les cardinaux de Bonnechose et Guibert, sont sous le coup d'une poursuite comme d'abus devant le conseil d'Etat. On invoque contre eux la loi de germinal qui interdit la publication des actes de la Cour de Rome sans l'autorisation du gouvernement. Mais cette loi n'est-elle pas contraire au Concordat? Ne dénie-t-elle pas au Saint-Siège et aux évêques une des libertés les plus essentielles à l'exercice du culte catholique? Et d'ailleurs, cette loi de germinal, eût-elle quelque valeur en regard du Concordat, n'est-elle pas en opposition absolue avec les principes de notre droit public qui

proclament la liberté du culte? Bien plus, n'est-elle pas incompatible avec cet autre principe de la liberté de la presse, et même avec la dernière loi sur la matière qui ne permettrait pas de poursuivre un seul journal pour le fait dont on accuse l'épiscopat? Enfin, ce décret de la Congrégation de l'Index a-t-il été communiqué de Rome aux évêques et publié par ceux-ci dans la forme qui le rendait passible de la loi de germinal? N'est-ce pas un acte tombé, dès son apparition, dans le domaine public de la presse et n'est-ce même pas par les journaux que les évêques en ont eu connaissance? Telles ont été les observations des vénérables prélats au ministre des cultes. Leurs réponses, si concluantes, rendent un procès impossible ou convainquent d'avance le jugement d'arbitraire. Le conseil d'Etat, en vînt-il à condamner tous les évêques, ses arrêts ne suffiront pas à assurer au gouvernement l'avantage dans la lutte de conscience qui s'engage de plus en plus au sujet de la loi d'enseignement laïque.

Plus heureuse que la France, l'Autriche ne connaît pas ce régime oppressif de l'école laïque obligatoire. Grâce au ministère conservateur et catholique, qui est aujourd'hui au pouvoir, la religion y est honorée et reprend même une partie de ses droits. Dernièrement la Chambre des seigneurs a adopté un projet de loi scolaire qui place l'enseignement du peuple sous la tutelle du clergé. Il n'y a guère qu'en France que le système de l'école irréligieuse ait prévalu. La Suisse, malgré son libéralisme confessionnel, n'en a pas voulu.

L'intervention personnelle du Pape et de l'empereur d'Allemagne, dans les négociations engagées entre Rome et Berlin pour le règlement du différend religieux, n'amène pas un résultat aussi prompt qu'on aurait pu l'espérer. Malgré les sentiments conciliants de Léon XIII et ses efforts suivis pour arriver à la paix, malgré les dispositions favorables du vieil empereur, les choses en restent à peu près au même point. Les fameuses lois de mai restent en vigueur, quoiqu'elles aient reçu de l'usage quelque tempérament. Le Souverain Pontife a fait une importante concession en permettant aux évêques d'indiquer au gouvernement les personnes appelées à administrer les cures, sans attendre un remaniement complet de la législation politico-ecclésiastique, afin que les cures vacantes pussent être pourvues. Dans sa seconde lettre à l'empereur Guillaume, le Pape rappelle cette concession et il demande de

nouveau que l'on commence sans retard la modification des mesures gouvernementales qui entravent aujourd'hui l'exercice du pouvoir et des fonctions ecclésiastiques, ainsi que l'instruction et l'éducation du futur clergé.

Un point pouvait faire difficulté dans les arrangements proposés par le Souverain Pontife, ou du moins servir de prétexte à la mauvaise volonté de M. de Bismarck qui, s'il désire réellement la pacification religieuse, voudrait qu'elle fût uniquement l'effet des concessions du Saint-Siège. La notification au gouvernement des titulaires des cures devait-elle être subordonnée à la révision des lois de mai, réclamée par le Pape? En était-elle une condition préalable ou subséquente? Le Saint-Père a voulu qu'il n'y eut pas de doute sur sa pensée. La situation a été expliquée dans une note remise par le cardinal Jacobini à M. de Schlœzer, le ministre prussien auprès du Vatican. Dans son désir d'écarter toutes les causes du désaccord actuel, Léon XIII se borne à réclamer une modification partielle des lois hostiles à l'Eglise, et à vouloir que la révision de ces lois marche de pair avec l'autorisation d'indiquer les personnes nommées aux cures. En conséquence, les évêques recevront les instructions nécessaires pour indiquer au gouvernement les nouveaux titulaires de toutes les paroisses actuellement vacantes, dès que les pouvoirs législatifs de Prusse auront manifesté leur intention de décréter des mesures propres à assurer le libre exercice de la juridiction ecclésiastique et la liberté de l'éducation et de l'instruction du clergé. Cela suffira-t-il au cabinet de Berlin? Les explications équivoques du ministre des cultes, en réponse à une interpellation du centre, n'annoncent pas encore la conclusion de la paix. Cependant, il a déclaré que la correspondance continuait entre le Pape et l'Empereur. Le rapprochement qui s'est fait par cet échange de lettres entre le chef de l'Eglise et le souverain d'Allemagne, reste le meilleur gage de la future pacification. En demandant que l'État et l'Église marchent du même pas dans la voix de la conciliation et de l'apaisement, Léon XIII ne demande rien d'excessif et que ne peut accepter l'orgueil du ministre qui a dit : « nous n'irons pas à Canossa. »

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

11 *février*. — Un grand nombre d'évêques de France, consultés par les curés de leurs diocèses sur la ligne de conduite qu'ils doivent suivre relativement aux manuels condamnés récemment par la Sacrée Congrégation de l'Index, leur recommandent de s'inspirer, au besoin, de l'esprit et des conseils de haute sagesse renfermés dans la lettre récemment publiée, sur ce grave sujet, par Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris. Voici cette lettre *in extenso* :

« Monsieur le Curé,

« La morale, qui apprend aux hommes à régler leur vie, est sans contredi la partie la plus importante de l'éducation. Jusqu'ici cet enseignement avait toujours été regardé comme inséparable de celui de la religion ; on n'éprouvait guère le besoin de déclarer que la morale est essentiellement religieuse, tant il semblait évident que l'idée de Dieu n'en pouvait être exclue, puisque c'est elle seule qui donne la raison des devoirs et la sanction aux préceptes! Dans les sociétés chrétiennes en particulier, la morale s'identifiait avec le *Décalogue*, qui est la loi promulguée par Dieu lui-même, et s'appuyait sur le *Credo*, c'est-à-dire sur l'ensemble des vérités qui nous montrent en Dieu notre créateur, notre maître et notre juge.

« Dans ces derniers temps, on a entrepris chez nous de substituer à cette antique alliance de la religion et de la morale un divorce dont on ne trouve pas d'exemple dans les temps qui nous ont précédés. On a écarté des programmes de l'enseignement tout ce qui touche aux croyances religieuses. Du même coup, la morale se trouvait décapitée, ou plutôt elle allait disparaître entièrement des leçons destinées à l'enfance. C'est alors qu'on a imaginé de créer une morale qui ne relevât que de l'esprit de l'homme et qu'on a appelée la *morale civique*.

« Le nom de cette nouvelle morale était trouvé, mais le code n'était pas encore rédigé. Des écrivains de l'un et de l'autre sexe se sont mis à l'œuvre et ont essayé de réunir, en dehors de tout enseignement divin, une collection de préceptes qu'ils ont cru apparemment répondre aux besoins de l'humanité.

« Que cette tentative fût vaine, qu'une semblable morale dût manquer d'autorité, de certitude et d'efficacité; qu'elle fût impuissante à réprimer les passions et à imposer à l'homme le sacrifice de son égoïsme, on pouvait l'assurer d'avance. Mais nos modernes moralistes ne s'exposaient pas seule-

ment à pécher par omission ; ils rencontraient forcément sur leur chemin les dogmes chrétiens, et, parlant des mêmes devoirs autrement que le catéchisme, ils couraient grand risque d'entrer en conflit avec l'enseignement révélé; c'est ce qui est arrivé à plusieurs d'entre eux. L'un déclare le miracle impossible; un autre fait consister le mariage dans la formalité civile. L'histoire est présentée de façon à inspirer aux enfants, à l'égard de l'Eglise, des sentiments de défiance, de mépris ou de haine. A en croire ces nouveaux récits, les temps où l'influence chrétienne s'est exercée le plus librement auraient été pour l'humanité des siècles de servitude, de misère, d'ignorance. Le savoir, la dignité, la liberté, tout ce qui fait le prix de la vie remonterait à moins de cent ans, et la société n'en aurait obtenu la conquête qu'en s'affranchissant des lois de l'Evangile.

Ces livres ayant été adoptés en divers lieux par un certain nombre d'instituteurs, il devenait nécessaire de signaler les erreurs qu'ils contiennent et les périls auxquels la jeunesse était exposée en les lisant. Plusieurs évêques ont porté contre quelques-uns de ces ouvrages des condamnations doctrinales; d'autres ont mis les fidèles en garde contre le danger de ces lectures. Enfin, les feuilles publiques viennent de nous apprendre que la Congrégation de l'*Index* a inscrit au catalogue des livres prohibés ceux dont les noms suivent :

« *Instruction morale et civique, l'homme et le citoyen, à l'usage de l'enseignement primaire*, par M. Jules Steeg;

« *Eléments d'instruction morale et civique*, par M. Gabriel Compayré ;

« *Instruction morale et civique des jeunes filles*, par Mme Henry Gréville;

« *Instruction civique à l'école*, par M. Paul Bert.

« Si quelqu'un de vos paroissiens, Monsieur le Curé, vous demandait ce qu'est l'*Index*, vous pourriez lui répondre que c'est un des conseils dont s'entoure le Souverain Pontife pour gouverner l'Église universelle. Comme il y a, dans tous les pays, auprès du chef de l'Etat, un certain nombre de ministères pour gérer les affaires de la nation, ainsi le chef de l'Église a autour de lui des tribunaux et de grandes commissions, qui l'aident dans l'exercice de sa haute juridiction spirituelle. La Congrégation de l'*Index* est spécialement chargée d'examiner, d'approuver ou de condamner les ouvrages que l'on publie.

« Le danger des mauvais livres pour la foi et pour les mœurs a été trop grand de tout temps, il est devenu trop pressant de nos jours, pour qu'il ne fût pas nécessaire d'avertir les fidèles et de leur signaler les lectures qu'ils doivent éviter. Cette nécessité apparaît plus évidente encore lorsqu'il s'agit des livres destinés à l'éducation de l'enfance. L'Etat lui-même s'attribue un droit semblable de contrôle sur les ouvrages employés dans l'enseignement. Le Conseil supérieur de l'instruction publique prononce l'exclusion de ceux qu'il juge mauvais ou dangereux. Seulement la prohibition formulée par ce conseil, qu'on peut appeler l'*Index* du pouvoir séculier, appartient au for extérieur et a pour sanction des pénalités temporelles, tandis que les prohibitions de la Congrégation de l'*Index* sont valables au for de la conscience et ont pour sanction des peines spirituelles.

« L'Eglise, par les décisions de la Sacrée Congrégation, ne fait pas autre

chose que dire aux chrétiens : si vous voulez demeurer mes enfants fidèles, ne lisez pas, ne faites pas lire à vos fils et à vos filles les livres que je vous signale comme dangereux pour la foi et pour les mœurs. Il ne se peut rien concevoir de plus juste, de plus sage, de plus légitime aux yeux de tous ceux qui respectent les droits de la religion et la liberté des consciences.

« En présence des faits que je viens de rappeler, nous avons, Monsieur le Curé, des devoirs à remplir :

« 1° Dans les écoles libres, qui doivent à leur caractère privé le privilège de rester des écoles chrétiennes, il faut proscrire l'usage des livres indiqués plus haut, ou qui pourront être signalés dans la suite. Vous veillerez avec soin à ce que ces ouvrages ne soient pas introduits dans les écoles libres de votre paroisse.

« 2° Dans les écoles qui ne dépendent pas de vous, c'est à la conscience des instituteurs que vous devez vous adresser. Le mot *laïque*, quoi qu'on dise, n'est pas la négation du nom de chrétien. La plupart des instituteurs laïques, dans notre pays, appartiennent à la religion catholique. Quand vous les trouverez disposés à écouter vos conseils, vous les détournerez de l'usage des livres dont il s'agit.

« 3° Si les instituteurs ne tenaient aucun compte de vos avis, c'est aux parents que vous devriez montrer le danger et rappeler leurs devoirs, soit dans les relations que votre qualité de pasteur vous permet d'entretenir avec eux, soit quand ils viennent recevoir vos avis au saint tribunal. Vous n'auriez alors qu'à faire aux cas particuliers qui se présenteraient une application sage et éclairée des règles de la théologie touchant l'obligation d'éviter les occasions de péché.

« 4° Enfin, quoique ces questions et d'autres analogues soient du domaine de l'enseignement pastoral, vous ferez bien de vous abstenir de les traiter du haut de la chaire. L'auditoire ne saisit pas toujours le vrai sens des paroles du prédicateur et leur donne des interprétations fausses ou exagérées. De là naissent assez souvent des difficultés, qu'il convient d'éviter dans un temps où l'on rencontre tant d'esprits injustes et passionnés, qui ne cherchent que des prétextes pour accuser les ministres de la religion. S'il arrivait que l'imminence du danger ou la difficulté d'avertir vos paroissiens en particulier vous obligeât à donner des avis en public, il faudrait alors apporter la plus grande prudence dans vos paroles et écarter tout ce qui pourrait être personnel et offensant.

« J'arrête ici ces instructions, dont votre prudence et votre zèle, Monsieur le Curé, sauront faire une sage application. Il y a dans la vie des sociétés certaines heures de trouble, où les esprits déconcertés semblent avoir perdu leur direction. Aucune vérité ne paraît plus acquise, aucune expérience n'a plus d'autorité, aucune tradition n'est plus respectée. On remue tout, on change tout, on essaye de tout, et les ruines s'accumulent sous les coups de novateurs qui ne se rendent pas compte de ce qu'ils font. Tout semble indiquer que nous touchons à une de ces heures. Laissons-la passer, *en gardant nos âmes dans la patience*. Nous avons, grâce à Dieu, une lumière pour nous guider, une autorité pour nous affermir, un secours divin pour nous fortifier, d'immortelles espérances pour relever notre cou-

rage. Soyons fermes et pacifiques, aimons ceux qui nous haïssent, faisons du bien à ceux qui nous font du mal, prions pour l'Eglise, pour la France, et Dieu, qui est le maître de tous et de toutes choses, sera avec nous !

« Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère et affectueux attachement.

« † J.-Hipp., cardinal Guibert. *archevêque de Paris.* »

11. — Au Sénat, suite et fin de la discussion du projet de loi d'expulsion des princes appartenant à des familles ayant régné en France. M. Tolain ouvre le feu. Son discours est une charge à fond contre le rapport de M. Allou qu'il qualifie de *manifeste* orléaniste. Tous les mots à effet sont amassés à dessein dans ce discours et reviennent sans cesse dans la bouche de l'orateur.

L'amiral Jauréguiberry lui succède à la tribune. Ce vieux brave démontre que la loi d'expulsion n'est point nécessaire, qu'elle est injuste et inefficace. Il termine en affirmant, au milieu des applaudissements, qu'il n'y a dans l'armée de terre et de mer ni traîtres ni conspirateurs. M. Bardoux vient ensuite. Il supplie ses coreligionnaires politiques de s'arrêter sur la pente où ils se sont imprudemment engagés sous peine de voir tomber la République. Malgré les cris de la gauche qui demande la clôture, il reprend le discours de M. Tolain et le réfute habilement.

Après M. Bardoux, c'est le tour de M. Clamageran. Il se pose en adversaire déclaré des princes, tout en affirmant que la République est définitivement fondée. A son avis, la loi d'expulsion est une loi de précautions.

M. Allou déclare que la Commission combattra tous les amendements. Le contre projet Barbey, défendu par M. Henri Martin et par son auteur, est vivement combattu par M. Léon Say et repoussé en fin de compte par une écrasante majorité. M. Wadington et Léon Say présentent alors l'amendement suivant, qui est adopté par 158 voix contre 121 :

« Tout membre d'une famille ayant régné en France qui fera publiquement acte de prétendant ou une manifestation ayant pour but d'attenter à la sûreté de l'Etat, sera puni de bannissement.

« La personne ci-dessus désignée sera traduite soit devant la Cour d'Assises, soit devant le Sénat constitué en cour de justice. »

Le projet de loi ainsi amendé est renvoyé à la Chambre des députés.

Léon XIII répond à la lettre de l'empereur Guillaume, que nous avons précédemment donnée.

Dans cette réponse, Sa Sainteté manifeste les dispositions les plus conciliantes. Le Saint-Père adresse aussi une lettre au prince impérial d'Allemagne, à l'occasion de ses noces d'argent. Léon XIII, en félicitant le prince, exprime son désir de voir bientôt la paix religieuse rétablie en Allemagne.

13. — Le ministère Fallières, Devès, Thibaudin et consorts donne sa démission, à la suite du vote du Sénat sur la loi d'expulsion des princes.

De nouveaux désordres recommencent à Montceau-les-Mines. Des croix sont de nouveau brisées.

Mort de Mgr Antoine Fialkowsky, métropolitain de toutes les églises catholiques romaines de Russie et archevêque de Mohilew.

De désastreuses inondations ont lieu en Amérique et font de nombreuses victimes, notamment à Louisville et à Cincinnati.

14. — A la Chambre des députés, dépôt par M. Devès, garde des sceaux, de la loi sur l'expulsion des prétendants, modifiée par le Sénat. Ce dépôt donne lieu à des interpellations au gouvernement, de la part de MM. Jolibois et Paul de Cassagnac. Ces interpellations, dans lesquelles les personnalités ministérielles sont prises à partie, dégénèrent bientôt en désordres inouïs et peu dignes d'une Chambre française.

Réunion de la Conférence dite du Danube. Le prince Ghika, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Londres, dans une lettre adressée à lord Granville, proteste énergiquement contre la non-admission de la Roumanie à cette conférence. Les représentants de la Bulgarie présentent également une protestation contre l'admission de Musurus Pacha aux délibérations.

15. — A la Chambre des députés, M. Marcou, au nom de la Commission d'expulsion, donne lecture de son rapport, concluant à l'adoption de la loi Floquet et repoussant toute conciliation. Malgré la dislocation du cabinet, M. Devès déclare se mettre à la disposition de la Chambre, qui passe immédiatement à la discussion générale. Le débat ne dure pas moins de quatre heures. M. Floquet vient le premier solliciter la Chambre de ne point adopter le projet auquel il a attaché son nom, sous le prétexte qu'il est inopportun et qu'il ne correspond plus aux sentiments de la majorité républicaine. Il prie ses collègues, afin d'éviter un conflit entre les deux branches de la représentation nationale, de se rallier de préférence à l'amendement Barbey. M. Madier de Montjau se soucie peu de soulever ce conflit; lui et ses amis menacent, au contraire, la Haute Chambre, si elle ne cède pas, de crier : Sus au Sénat. MM. Martin Feuillée, Janvier de lamotte, Proust et plusieurs autres orateurs interviennent alors dans la discussion. La Chambre se montre impatiente d'en finir, c'est à peine si elle consent à accorder la parole à Mgr Freppel, qui vient protester contre l'expulsion des descendants des rois qui ont fait de l'Alsace et de la Lorraine deux provinces françaises. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici cette noble et patriotique protestation : « Si je prends, dit l'éloquent Prélat, la liberté de demander à la Chambre cinq minutes d'attention, c'est que j'ai peut-être un titre particulier, une qualité personnelle, pour protester contre les mesures qu'on lui propose d'adopter. Je ne saurais, en effet, oublier un seul instant que c'est aux souverains dont on vous propose de frapper la famille, que je dois, moi qui vous parle, l'honneur d'être Français. C'est donc en ma qualité d'Alsaciens et au nom de l'Alsace-Lorraine, c'est comme interprète des frères absents de la grande famille française que je viens protester contre la proscription des descendants et des membres de la famille de Louis XIV. Cette Alsace et cette Lorraine, dont nous pleurons la perte et qui, avant nos désastres de 1870, faisaient notre légitime orgueil, à qui les deviez-vous? Qui les avait réunies au territoire national, à force d'habileté et de persévérance? La maison de France; les ancêtres de ces princes, que l'on vous demande de proscrire, d'envoyer en exil, de disperser sur tous les chemins de l'Europe, que l'on vous propose de traiter comme des étrangers, comme des suspects, comme des ennemis.

« Je dis qu'une ingratitude aussi profonde retentirait douloureusement au cœur des Alsaciens-Lorrains. Je dis qu'une pareille proscription, qu'une expulsion aussi odieuse serait une injure cruelle à ce drapeau voilé d'un crêpe noir qui est devenu le drapeau de l'Alsace-Lorraine.

« 1648, 1766, voilà des dates dont se souviennent les Alsaciens et les Lorrains. C'est la date de leur incorporation ou plutôt de leur retour à la grande famille française. Or, à chacune de ces dates, je vois briller, je vois resplendir le nom de Bourbon, le nom de la maison de France. Proscrire les Bourbons, frapper la maison de France, c'est atteindre du même coup l'Alsace et la Lorraine, car leurs noms sont à jamais inséparables dans l'histoire. J'ai rempli, Messieurs, un devoir de reconnaissance. »

Malgré cette magnifique protestation, la Chambre n'en adopte pas moins l'ensemble du contre-projet, à la majorité de 317 voix contre 173 sur 490 votants.

Par un bref papal, Mgr Rœss, évêque de Strasbourg, est, sur sa demande et en considération de son grand âge (89 ans) et de son état de santé, déchargé des fonctions épiscopales. Mgr Stumpf, évêque de Césaropolis et coadjuteur, est nommé administrateur du diocèse et chargé de la direction des affaires épiscopales.

16. — M. Devès, garde des sceaux, dépose le projet de loi sur les princes, voté hier par la Chambre. Par 8 voix contre 1, la Commission sénatoriale accepte la discussion immédiate, mais elle repousse tout contre-projet, s'en tenant au projet voté par le Sénat.

La discussion est renvoyée au lendemain.

17. — La Société générale d'éducation et d'enseignement adresse à ses correspondants la circulaire suivante :

« Messieurs et chers confrères,

« Dès qu'a paru la loi de 1882, nous avons, vous le savez, nettement délimité le terrain de notre action. Cette entreprise tyrannique soulevait des questions de conscience qu'il ne nous appartenait pas de trancher et sur lesquelles nous devions attendre les décisions de l'autorité spirituelle. Nous avons été, nous ne cesserons jamais d'être fidèles à cette résolution.

« La neutralité de l'école, fût-elle sincère, a toujours été regardée par l'Eglise comme un grand péril pour la foi des enfants. Si l'éducation contre Dieu tue le sentiment moral, l'éducation sans Dieu le mutile et l'atrophie ; et celle-ci d'ailleurs conduit le plus souvent à la première.

« Néanmoins, NN. SS. les évêques ont tenu à pousser la condescendance jusqu'à ses dernières limites, et, tout en étant unanimes pour recommander aux parents de préférer, partout où ils en ont le choix, l'école libre chrétienne à l'école officielle neutre, ils n'ont pas cru, quelles que fussent leurs craintes, devoir aller jusqu'à interdire aux familles catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école publique, pourvu que la neutralité, loyalement observée, n'y dégénérât pas en hostilité contre la religion.

« Dès lors, notre voie était tracée et nous résumâmes notre programme d'action dans les trois points suivants, dont nous ne nous sommes jamais départis :

« Favoriser la multiplication des écoles libres;

« Surveiller de près l'enseignement public, auquel, en fait, les trois quarts des enfants du peuple restent condamnés;

« Assister, dans leur légitime résistance, les pères de famille à qui leur conscience imposerait le devoir de ne pas envoyer leurs enfants dans les écoles publiques.

« Aujourd'hui, dans beaucoup d'écoles publiques, la neutralité est violée de la façon la plus flagrante par l'introduction de certains manuels de morale civique que nous avions dès leur apparition signalés à votre vigilance.

« Il en est qui ne sont, à vrai dire, que des élucubrations sectaires où la religion est défigurée, où l'histoire est souvent falsifiée, où apparaît le dessein manifeste de détruire la foi, de fausser les idées et de pervertir l'esprit de la jeunesse.

« Tant que NN. SS. les évêques ont pu espérer que l'indignation de tous les cœurs chrétiens suffirait à en faire justice et que le gouvernement ne leur ouvrirait pas l'accès des écoles publiques, ils ont renfermé dans leur cœur leurs douloureuses préoccupations. Mais, après avoir constaté que, sur plusieurs points, ces livres étaient mis, dans les écoles officielles, entre les mains des enfants, tantôt ouvertement et en bravant les réclamations des familles, tantôt subrepticement et en se dérobant à leur contrôle, ils ne pouvaient garder le silence. Tenant de Dieu la mission de guider toutes les consciences, celles des parents comme celles des enfants, celles des instituteurs comme celles des prêtres, ils ne pouvaient s'empêcher de proclamer, avec l'autorité qui s'attache à leur jugement, quelle faute grave serait commise et quelle redoutable responsabilité serait encourue par tous ceux qui, directement ou indirectement, accepteraient une part de complicité dans cette entreprise contre la foi des enfants. Aussi les entendons-nous se prononcer avec un ensemble qui est leur honneur et leur force. Quatre de ces manuels ont été frappés d'une condamnation formelle.

« Le gouvernement aurait l'obligation stricte de faire droit aux protestations de l'épiscopat, en tenant les manuels condamnés à l'écart des écoles publiques.

« L'introduction dans les écoles de livres renfermant un enseignement anti-chrétien constitue, en effet, une audacieuse violation du droit et de la loi elle-même. Elle viole le droit : car l'âme de l'enfant est sacrée, et si sa famille en a la garde, il ne saurait appartenir à l'État de pénétrer dans ce domaine inviolable pour arracher à l'enfant les croyances dont il reçut la première révélation dans son berceau. Elle viole la loi ; car si on est allé jusqu'à exclure la religion de l'école publique — exclusion monstrueuse ! — pour garantir la neutralité de cette école au libre penseur, on s'est du moins solennellement engagé à n'y pas laisser pénétrer un enseignement anti-religieux, pour y assurer au croyant la même neutralité. « Ni religion, ni irréligion d'Etat », avait dit M. Jules Ferry ; et la loi du 28 mars fut votée sur la foi de cet engagement, que nous constatons ici sans le juger; en sorte que manquer à cet engagement, c'est violer la loi elle-même.

« Quelle est cependant l'attitude du gouvernement?

« Interpellé naguère au Sénat, il n'osait donner publiquement aux manuels

de M. Paul Bert et de ses amis ni un blâme ni une approbation; il se réfugiait derrière la liberté des instituteurs. Liberté menteuse! faux-fuyant hypocrite! Il ne s'agit pas ici des écoles libres, où l'instituteur, en effet, choisit à son gré les livres qu'il préfère, à l'exception seulement de ceux que le conseil supérieur de l'instruction publique croit devoir frapper d'interdiction. Il s'agit des écoles officielles, pour lesquelles le ministre a pleins pouvoirs. Les instituteurs sont, il est vrai, consultés pour la forme sur les livres qu'ils désirent; mais leur avis est déféré au recteur, dont ils doivent accepter la décision. Qui ne sait d'ailleurs que les instituteurs publics ne sont le plus souvent que de trop dociles instruments sous la main de leurs supérieurs hiérarchiques, et que ceux-ci obéissent avec non moins de docilité aux inspirations du ministre? D'où il résulte que si les manuels dont nous parlons sont admis dans les écoles, c'est parce que le ministre le permet, le veut et peut-être l'ordonne.

« Le gouvernement, au surplus, vient de trahir ses véritables sentiments par les mesures qu'il a prescrites et les poursuites qu'il a ordonnées à l'occasion de certains mandements épiscopaux, où ces manuels sont condamnés. Nous n'avons pas à apprécier ici ces poursuites, que la passion a inspirées; il nous sera pourtant permis de dire que ce n'est pas en essayant de fermer la bouche à nos pasteurs par des arrêts du conseil d'Etat, en interceptant leur parole par des gendarmes avant qu'elle n'arrive aux fidèles, en tentant d'intimider les prêtres par d'odieuses menaces de suspension de traitement, qu'on tranchera une question de justice et de liberté.

« Cette question, nous tenons à la préciser; elle se pose d'ailleurs dans les termes les plus simples et les plus clairs :

« Les manuels de M. Paul Bert et de ses amis sont-ils notoirement hostiles à la religion, dangereux par conséquent pour la foi des enfants? — Pas un homme de bon sens et de bonne foi ne peut le nier.

« Ces manuels sont-ils condamnés par l'Église catholique? Devant la décision venue de Rome, devant les sentences unanimes de l'épiscopat français, personne ne peut l'ignorer ou le méconnaître.

« La loi du 28 mars a-t-elle pour base la neutralité de l'école publique? — Les engagements les plus formels pris par le gouvernement et ratifiés par les Chambres dans la discussion de cette loi ne permettent pas de le contester.

« Dès lors, quand le gouvernement autorise l'accès de ces manuels dans les écoles publiques, si même il ne le prescrit pas; quand il permet d'en faire la base de l'enseignement moral dans ces écoles, si même il ne l'ordonne pas, il ne commet pas seulement un de ces actes de tyrannie contre lesquels il est toujours légitime d'élever l'imprescriptible revendication du droit : il viole encore la loi même qu'il a faite, il foule aux pieds la neutralité qu'il a solennellement promise au pays.

« Quels sont, à l'égard de cette question, le droit et les devoirs, d'une part, des instituteurs et des institutrices, d'autre part et surtout des parents chrétiens?

« En ce qui concerne d'abord les instituteurs et les institutrices qui veulent rester fidèles à leur foi, le devoir nous paraît très clairement tracé. Le

ministre reconnaît leur liberté, sans trop la respecter peut-être. En tout cas, la neutralité ne permet pas de leur imposer l'usage de livres frappés par les condamnations de l'Eglise; ils doivent les repousser de leurs écoles. Un vœu de la majorité de leurs collègues, fût-il sanctionnée par une approbation du recteur, ne saurait les autoriser, encore moins les obliger à se faire, à un degré quelconque, les complices d'un enseignement anti-religieux, contraire à leurs croyances, à celles des familles, à la neutralité prescrite par la loi.

« Vis-à-vis d'eux toutefois, nous n'avons guère, Monsieur et cher confrère, d'action à exercer. Ceux d'entre eux, congréganistes ou laïques, qui s'honorent par la fermeté de leurs sentiments chrétiens sont incapables de se prêter à des compromissions qui seraient un désaveu de leur foi; et notre parole serait sans crédit auprès des autres.

« Mais, quant aux parents, nous ne saurions assez vous recommander de les entourer de vos conseils, de les fortifier de votre concours, au besoin de les assister dans leur résistance légale à cette entreprise d'usurpation sur leurs droits et d'apostasie contre l'âme de leurs enfants.

« Faites-leur bien comprendre qu'ils n'ont plus, comme autrefois, dans les ministres de leur culte des représentants autorisés, ayant le droit de surveiller l'école et pouvant s'assurer que la liberté des consciences y est respectée. Cette garantie leur a été enlevée. Les classes ne s'ouvrent qu'aux agents et aux délégués du pouvoir. C'est donc au père de famille à s'enquérir lui-même si les manuels condamnés sont lus, dictés ou enseignés dans l'école de sa commune.

« Là où il en serait ainsi, que tous les parents se concertent. S'ils s'unissent dans la manifestation d'une volonté énergique, s'ils exigent, avec la pleine conscience de leur droit, que ces livres ne soient pas mis entre les mains de leurs enfants et qu'ils ne servent pas de base à l'enseignement de l'école, on sera contraint, soyez-en sûr, de céder à leur insistance. C'est là, en effet, une tyrannie tellement odieuse qu'elle a besoin, pour s'exercer, du silence des opprimés; elle ne pourra pas tenir devant la ferme et loyale opposition des pères de famille.

« Que si pourtant il n'était pas fait droit à leurs justes réclamations, nous n'hésitons pas à dire que, la neutralité de l'école étant violée, ils seraient affranchis de l'obligation légale d'y envoyer leurs enfants. Ils pourraient et ils devraient les retirer.

« L'obligation n'a été, nous le répétons encore, votée par les Chambres que sous la condition de la neutralité sincèrement comprise et loyalement pratiquée. Quand la neutralité manque, l'obligation tombe. La loi admet des excuses qui justifient l'absence des enfants; quelle excuse plus respectable que celle de les soustraire à un enseignement qui met manifestement leur foi en péril?

« Aucune pénalité ne peut légalement atteindre un père de famille qui accomplit ce devoir sacré de préservation. Les commissions scolaires prononcent souverainement et sans appel sur la valeur des excuses invoquées. Est-ce qu'elles pourraient ne pas admettre comme excuse légale le refus du père d'accepter pour son enfant un enseignement contraire à sa foi? Elles

n'oseraient pas le frapper, s'il ne voulait pas envoyer son enfant à une école insalubre; la santé des âmes a-t-elle donc moins de prix que la santé des corps, et un père chrétien peut-il être condamné parce qu'il ne veut pas livrer l'âme de son fils à un enseignement anti-chrétien? Cela n'est pas possible, cela ne sera pas.

« Mais si enfin cela se produisait dans quelque commune déshéritée, ce serait le cas pour le père de s'exposer à d'injustes pénalités, en se rappelant la parole qui est la grande charte de l'affranchissement des âmes, et en disant avec nos évêques : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

« En résumé, quatre manuels de morale civique sont condamnés par l'Eglise comme anti-religieux et impies.

« Le gouvernement ne peut les laisser entrer dans les écoles sans manquer à tous ses engagements et sans violer lui-même la loi qu'il a faite.

« Les instituteurs et les institutrices ne peuvent pas les mettre entre les mains de leurs élèves sans se faire les complices d'une déloyale oppression.

« Les parents chrétiens ne peuvent pas accepter un enseignement dont ces livres seraient la base, sans renoncer à leur foi et sans exposer criminellement celle de leurs enfants.

« S'ils retirent leurs enfants d'une école où ces livres seront enseignés et pour laquelle, par suite de cette violation de la neutralité, l'obligation légale n'existe plus, les commissions scolaires et les magistrats ne peuvent pas légalement les condamner.

« S'ils encourent néanmoins des pénalités pour avoir voulu garder et préserver, dans de telles conditions, l'âme de leurs enfants, ils donneront un noble exemple de résistance chrétienne, et la France catholique tout entière devra les soutenir dans leur légitime et légale revendication, et protester avec eux contre l'atteinte portée, au mépris du droit et de la loi, à la liberté de leur foi.

« Nous nous confions, Monsieur et cher confrère, à votre zèle et à votre dévouement pour éveiller sur cette grave question la sollicitude des familles et les soutenir dans la défense de leurs droits. Nous vous prions de nous tenir au courant des tentatives qui pourront être faites dans votre région pour introduire dans les écoles les manuels condamnés, et des oppositions que — nous l'espérons pour l'honneur des catholiques français — ces tentatives ne manqueront pas de rencontrer.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de nos sentiments dévoués.

« *Le président* : Ch. Chesnelong.
« *Le vice-président* : E. Keller.
« *Le secrétaire* : A. de Claye. »

Charles de Baulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les derniers livres publiés par M. Ch. Buet.

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire!

Ainsi parlait Boileau à Louis XIV, en un moment où il accumulait victoires sur victoires, avec une telle rapidité que le satirique essoufflé ne pouvait le suivre.

Je suis tenté de dire à mon ami Ch. Buet quelque chose de pareil. Il multiplie ses œuvres avec une telle prestesse qu'à peine vient-on d'en louer une, en voici une autre, puis deux, puis trois qui, coup sur coup, frappent à la porte.

Parlons d'abord du volume sur Madagascar, la reine des côtes africaines, comme l'appelle Ch. Buet. Inutile d'insister sur l'opportunité, sur l'actualité de cette œuvre. Des soldats français partent en ce moment même pour cette terre splendide, où notre influence était naguère puissante, où elle est aujourd'hui battue en brèche.

Le volume de Ch. Buet démontre avec éloquence combien il est à souhaiter que notre domination, au lieu de diminuer en ce beau pays, y croisse toujours.

La géographie physique de l'île, sa situation au point de vue politique, ses productions, les mœurs étranges des diverses populations établies sur ce sol, leur religion, leur histoire, le bien que la France leur a fait, le bien qu'elle peut leur faire, les avantages qu'elle en retirera, toutes ces questions sont étudiées avec soin. Les descriptions, faites d'un style coloré, sont heureusement complétées par des dessins nombreux.

Bref, on fait ici une connaissance intime avec Madagascar; l'auteur vous dit tout ce que vous pouvez souhaiter d'en connaître; il vous donne l'amour de ce pays favorisé par la nature.

Je m'en voudrais de prendre congé de ce livre sans louer ces pages si vivantes et si émues que Ch. Buet consacre à l'île Bourbon.

Paul Féval. *Souvenir d'un ami*, par Charles Buet : Brochure in-8° de 32 pages. Prix : 1 franc.

Des splendeurs du ciel africain passons à une biographie : M. Ch. Buet nous trace ici un portrait moral et littéraire d'un homme dont la riche

palette a beaucoup d'analogie avec la vigoureuse et exubérante végétation des régions tropicales.

Cet homme dont on a tant parlé depuis quelques années surtout, Paul Féval, nous est ici présenté par un ami : Ch. Buet ne s'en cache pas, et il a l'art de faire de son ami le nôtre.

Glanons un peu parmi ces détails intimes, ces analyses vivantes, ces jugements littéraires très fins, que Charles Buet sème ici avec la richesse et l'originalité que l'on trouve dans ses œuvres.

Paul Féval, né à Rennes le 28 novembre 1817, appartient à une ancienne famille de robe. Au moment de la révolution de 1830, il manifesta hautement au collège ses opinions royalistes. Sa mère alors l'emmena dans un vieux château du Morbihan. Là, sa puissante imagination se développa; là il vit des yeux ou de la pensée tout ce monde pittoresque de la Bretagne qu'il a si admirablement fait vivre dans ses œuvres.

Après des débuts littéraires pénibles et même durs, Paul Féval conquit de bonne heure la renommée. « A l'époque où le feuilleton régnait sur le journalisme, Paul Féval partageait avec Alexandre Dumas la faveur du public et jouissait d'une immense popularité. Livres, drames, conférences, il abordait tout avec un égal succès. *Le Bossu* menait aussi grand tapage que l'*Assommoir*. »

Que valaient donc ces œuvres si bien accueillies? — Au point de vue religieux, sans être mauvaises, elles ne valaient pas ce qu'elles auraient dû. Paul Féval, tout en conservant la foi, ne pratiquait pas. De là, dans ses romans d'alors, une demi-indifférence religieuse, une liberté de pinceau un peu exagérée. Mais combien il y a loin de là au dévergondage présent! Féval n'a jamais écrit une ligne hostile à la religion; il a toujours eu le respect de la famille ou de la morale.

Au point de vue littéraire, que dire de cette œuvre considérable, qui comprend soixante volumes peut-être?

« Paul Féval n'a pas, comme G. Sand, écrit des romans de toute espèce : il n'a fait que des histoires de cape et d'épée, ou des récits d'aventures, ou encore d'excellentes études de mœurs. Il ne s'est jamais soucié de la politique, encore moins des questions sociales... Il aime l'action, le combat, la vie, les grands coups d'épée, les folies héroïques, les héros téméraires, les drames impossibles... Jamais il n'oublie d'introduire le comique dans ses drames les plus noirs. Il oppose volontiers le rire aux larmes; parfois même il abuse de ces antithèses en action. » Autre qualité, digne des plus grands éloges : « Il a horreur des courtisanes; toujours chaste, même lorsque les nécessités de sa fiction le contraignent à analyser la terrible passion que ses confrères mettent à toute sauce, il n'a pas imaginé d'autres amours que des idylles honnêtes, pures, permises, et qui n'ont jamais d'autre dénouement que le dénouement légitime, le mariage. »

Pour tout dire d'un mot, Paul Féval n'est qu'un conteur, mais c'est un admirable conteur.

Cette âme droite et forte, sans oublier Dieu, l'avait négligé. Il y a quelques années, Dieu l'appela; le Sacré-Cœur le convertit. Depuis lors, Paul Féval a corrigé avec soin ses œuvres antérieures; il en a écrit de nouvelles

qui lui ont à bon droit conquis une célébrité énorme : l'histoire de sa conversion d'abord, et une éloquente défense des Jésuites.

Hélas! une grande épreuve vient de frapper pour la seconde fois à la porte de l'écrivain. On le sait, l'épreuve visite plus volontiers les âmes magnanimes et elle les élève encore. Celle qui atteint P. Féval donne à la biographie de Charles Buet un intérêt tout particulier. On aime à voir le grand romancier portraituré par un jeune maître qui déjà marche glorieusement sur ses traces.

Je m'étais bien promis de parler encore d'un volume de nouvelles qui sort de presse. Ce volume tout embaumé des brises de la Savoie, le pays natal de Ch. Buet, sera, je crois, l'une de ses œuvres les plus fêtées. Mais je m'en voudrais de passer en courant sur une œuvre aussi distinguée, elle mérite d'être analysée à loisir; c'est un plaisir que je me donnerai bientôt.

Charles Dubois.

(L'Espérance, *Courrier de Nancy.*)

Un Machabée au dix-neuvième siècle.

Après avoir vaincu l'empereur d'Allemagne, à Austerlitz, le 2 décembre 1805, Napoléon Ier lui enleva la province de Bavière, qu'il érigea en royaume, y adjoignant la province du Tyrol.

Les maîtres de ce royaume, choisis dans la classe des tarés, se mirent à vexer leurs sujets à l'endroit le plus sensible, c'est-à-dire sur leurs sentiments religieux : vente de leurs biens, aliénation des vases sacrés (achetés par les juifs), lois contraires à celles de l'Eglise, évêques emprisonnés et exilés, prêtres cités devant les tribunaux et pourchassés comme des malfaiteurs : telle était la situation du nouveau royaume de Bavière.

*
* *

C'en était trop pour le Tyrol, pays où, de temps immémorial, la foi règne en souveraine.

Les habitants de cette autre Vendée finirent par recourir aux armes.

Leur chef s'appelait André Hofer. C'était un simple aubergiste, issu d'une famille de paysans. Il était pauvre, mais intelligent, d'un grand bon sens, plein de courage et se faisant remarquer par la fermeté et la dignité de son caractère. Ces grandes qualités le firent acclamer unanimement généralissime. Son cri de ralliement était : « Pour Dieu, pour l'empereur, notre ancien et vrai maître, pour la patrie ! »

Après avoir obtenu deux succès éclatants, il dit à ses soldats : « Placez tout votre espoir en Dieu. Ce que nous avons fait, nous lui en sommes redevables. Mais tout n'est pas fini. S'agit il de sauver nos fortunes ! Non, il nous faut défendre notre religion ; il nous faut pour elle vaincre ou mourir. Debout frères ! aux armes contre les ennemis de la terre et du ciel ! »

Avant la bataille, qui se termina par la prise d'Inspruck, capitale de la province, comme tous, chefs et soldats, étaient à genoux pour recevoir

l'absolution générale, Hofer, se levant le premier, promit à Dieu, que, s'il lui accordait la victoire, il ferait célébrer, comme fête nationale, la solennité du Sacré-Cœur de Jésus.

Son titre de chef de l'armée tyrolienne lui ayant été confirmé par l'empereur, il ne fut point ébloui par cet honneur; il persévéra dans la simplicité de son costume et de ses manières. Il portait sur lui un crucifix en cuivre, une statuette de la sainte Vierge et une médaille de saint Georges, soldat et martyr. Le matin, il allait prier devant la madone de *Maria Hill;* après le souper, s'entourant de tous les siens, il récitait le chapelet avec maints *Pater noster* et autres prières en l'honneur des saints patrons. Sa nourriture n'était le plus souvent que du pain et du fromage.

Les ordonnances qu'il porta comme gouverneur du Tyrol sont pleines de sagesse. Il rendit la liberté à l'Eglise, ne permit les bals et danses qu'à l'occasion des noces, fit fermer les cabarets pendant les offices et ordonna à la police de sévir contre les jeunes libertins. Un jour, une dame, dont la robe ne montait pas assez haut, vint lui présenter un placet. « Va t'habiller, lui dit-il, tu reviendras ensuite me parler. »

Quand on lui donnait le titre d'Excellence, il répondait : « Moi, je suis André Hofer, paysan. »

Le triomphe d'Hofer et de sa sainte cause ne fut pas de longue durée. Après la bataille de Wagram (5 et 6 juillet 1809), Napoléon Ier, complètement vainqueur de l'empereur d'Autriche, envoya attaquer les Tyroliens, qui, se trouvant cernés par une armée composée de Français, de Bavarois et d'Italiens, furent obligés de céder au nombre et de mettre bas les armes.

Hofer, dont la tête avait été mise à prix, se réfugia dans les montagnes, mais bientôt il y fut découvert par un traître et livré au vainqueur. Comme on le conduisait enchaîné avec sa femme et quelques-uns des siens, ils eurent beaucoup à souffrir de la marche et des mauvais traitements; mais il disait : « Prions, prions; souffrons avec patience, c'est le moyen de faire pénitence de nos péchés. »

On le conduisit à Mantoue. Là, un général vint lui dire : « Vous aurez la vie sauve, si vous consentez à servir l'étranger. » Il refusa en disant : « Je veux rester fidèle au bon empereur François. »

Dans le prononcé du jugement, le conseil de guerre se partagea par moitié; mais un ordre de l'état-major de Milan enjoignit de fusiller Hofer dans les vingt-quatre heures.

Quelques heures avant sa mort, il écrivit à l'un de ses meilleurs amis une lettre où se révèle toute son âme. « La volonté de Dieu, disait-il, est que j'échange ici à Mantoue la vie mortelle pour l'éternelle; mais le bon Dieu soit béni pour sa divine grâce! Il m'est aussi facile de mourir que de m'occuper d'une autre affaire. Pauvre monde, adieu! Je vois venir la mort avec si peu de peine que je n'en ai pas une larme dans les yeux. »

L'archiprêtre de Santa-Barbara vint le disposer à mourir et lui donner le pain de vie. Hofer lui remit son argent pour le distribuer aux pauvres Tyroliens prisonniers à Mantoue, le chargeant de leur dire qu'il était tout consolé et qu'il leur recommandait son voyage. — A onze heures du matin (20 février 1810), on battit la générale, et le condamné, tenant un cru-

cifix, accompagné de son confesseur, se dirigea vers la place de la Citadelle. — Quand le cortège passa près de la Porta Molina, on entendit sortir des casemates des cris et des sanglots; c'étaient les Tyroliens prisonniers qui, tombant à genoux, pleuraient et priaient pour leur bien-aimé chef. — On arriva au lieu de l'exécution; un bataillon de grenadiers forma le carré, au milieu duquel Hofer, au premier signe, s'avança d'un pas ferme, saluant à droite et à gauche les soldats. Il pria quelque temps avec le prêtre, auquel il laissa sa croix et son rosaire en souvenir; puis douze hommes se placèrent, l'arme au bras, à vingt pas de lui. On lui présenta un mouchoir pour se bander les yeux; il refusa. On lui ordonna de fléchir le genou, il n'en fit rien et dit : « C'est debout que je veux rendre mon âme à Celui qui me l'a donnée. » — Une minute après il cria : *Vive l'empereur François et mon cher Tyrol!* Il pria encore un moment, les yeux au ciel, puis, faisant signe aux grenadiers, il commanda d'une voix forte : « Visez bien! feu! »

Telle fut la mort de ce héros chrétien. C'est à bon droit que la province du Tyrol s'en glorifie et que ses compatriotes lui ont élevé un beau monument dans la grande église de la ville d'Inspruck.

(*André Hofer et l'insurrection du Tyrol en* 1809, par le P. Ch. Clair, *S. J.* — Paris, Victor Palmé.) 1 beau et fort volume in-18 Prix : 3 francs.

A l'approche du mois de mars, consacré au glorieux saint Joseph, protecteur de l'Église universelle, nous croyons devoir reparler du beau livre que la « Société générale de Librairie catholique » vient d'éditer en son honneur. Nous le faisons au double point de vue de la piété et de l'art, dont les pages de ce vrai chef-d'œuvre sont le plus édifiant et le plus admirable assemblage.

Voici comment s'exprime un de nos confrères de la presse parisienne :

« La VIE ILLUSTRÉE DE SAINT-JOSEPH, éditée par la maison Palmé, a dit le *Figaro*, est un livre appelé à faire sensation. Nous, nous disons : ce livre est appelé à un succès unique. Tout y est nouveau : arrangement, conception, exécution. L'encadrement rouge fait ressortir le charme et le fini des gravures. La poésie de la nature s'y mêle à la poésie et à la noblesse des attitudes. Comme nous le disait un très haut esprit doublé d'un grand écrivain, la suavité des scènes rappelle Angélique de Fiosole embelli de tous les raffinements de l'art moderne.

« Le directeur de la partie artistique et avec lui toute la pléiade des Yan'dargent, Scott, Chovin, Pairson, Fichot, semblent avoir assisté de *visu* aux scènes qui captivent le lecteur.

« L'arrivée des Rois avec l'entourage nombreux et toute la pompe asiatique, le désert avec ses effroyables solitudes. La vie humble de Nazareth avec son charme naïf. Enfin mille détails des mœurs égyptiennes et des lois hébraïques trahissent de profondes études et une grande science de la vie orientale. Quant au côté moral de ce livre, la grandeur du héros apparaît immédiatement. Cette belle figure des descendants des plus illustres patriar-

ches, placée au seuil de la loi nouvelle comme des sphinx gardant l'entrée des temples, se révèle sublime de majesté. Cet homme juste abritant de son bras robuste, de sa dignité d'honnête homme, de sa force virile, la VIERGE annoncée dans tout l'univers, chez tous les peuples, dans toutes les religions, devient immense comme importance.

« Ce serviteur fidèle à qui est confiée l'œuvre du rachat, appelle à lui tous les respects, car la Rédemption ne viendra précisément que s'il se trouve au sein de l'humanité une âme assez droite, un cœur assez vaillant pour que cette Vierge, fleur du ciel, soit gardée du moindre souffle terrestre.

« Voilà donc un livre qui, même au point de vue de l'imagination, est des plus piquants, car il oppose aux héros de convention le véritable héroïsme, et prouve qu'il y a autant de valeur à tenir en main par sa volonté ces cinq coursiers qu'on nomme les sens, qu'à vaincre l'ennemi sur un champ de bataille.

« Quant aux souffrances de ce monde pour eux, quel livre incomparable; quelle est la créature abandonnée de tous qui ne trouve un baume à ses peines en suivant les recherches inutiles de ce pauvre saint Joseph et de la sainte Vierge, ne trouvant un refuge que dans une étable dans un moment si solennel de leur vie.

« Quel est l'ouvrier, si chargé du poids et du labeur du jour, qui ne sente la fraternité qui le lie à cet homme qui devra porter à travers la solitude du désert la responsabilité du salut de la Vierge et de l'Enfant? L'ennemi est partout; le secours nulle part. Voilà vraiment pour ceux qui luttent et qui souffrent, notre héros, voilà de la fraternité, non pas celle qui se peint sur les murs, mais une fraternité qui fait battre le cœur aux mêmes angoisses et tressaillir l'être sous les mêmes impressions.

*
* *

En terminant, nous appellerons bien particulièrement l'attention de nos lecteurs sur : L'OBÉISSANCE ENSEIGNÉE AUX ENFANTS, *Petit traité en Histoires sur la Désobéissance et la Soumission*, par M. V. l'abbé Dumax, dont la « sixième » édition vient de paraître.

Cinq parties divisent ce petit Traité.

Dans la première, l'auteur recherche avec les enfants ce que c'est que l'obéissance, et s'il faut obéir.

Dans la deuxième, il examine ce qui doit détourner un enfant de la désobéissance. C'est dire qu'il s'attache à en peindre la méchanceté et les inconvénients.

La troisième partie, qui est le contre-pied de la précédente, présente, au contraire, tous les avantages de l'obéissance.

Dans la quatrième, M. l'abbé Dumas répond aux objections que font ordinairement les enfants désobéissants pour ne pas se soumettre à l'obéissance.

Dans la cinquième, enfin, il indique de quelle manière il faut obéir.

L'ouvrage est terminé par un appendice ou chapitre supplémentaire, dans lequel sont cités quelques modèles d'obéissance, et quelques-uns des

prodiges que Dieu s'est plu à opérer pour montrer combien l'obéissance lui est agréable.

A la suite, viennent encore comme nouvelle démonstration, comme mise en action pour ainsi dire de tout le livre, plusieurs charmantes historiettes, entre autres celle-ci : *la Fête du village* ou la désobéissance punie ; *la Chapelle blanche* ou l'obéissance récompensée.

M. Edouard Thierry, dans la revue littéraire du *Moniteur*, s'est exprimé ainsi sur ce charmant ouvrage :

« Respect et obéissance! Si le monde peut être sauvé, c'est par là. Enseignez l'obéissance aux enfants, afin qu'ils aient le respect quand ils seront hommes; mais enseignez-la comme l'auteur du *Petit traité sur l'obéissance, dédié à l'enfance chrétienne*, c'est-à-dire avec bonté, avec enjouement, avec une douce et aimable cordialité. L'auteur ne voulait pas faire un livre, il voulait faire une aumône; faute de mieux, il a donné quelque pages écrites à l'œuvre de la Sainte-Enfance : ces quelques pages valent plus que toute autre offrande. Elles fructifieront dans le présent et dans l'avenir. Ce qui est certain, c'est qu'elles rendent l'obéissance attrayante et facile. L'auteur cause avec ses auditeurs et leur raconte des histoires simples et mises à leur portée, le bon conseil arrive au milieu de tout cela, et le livre amuse en persuadant. »

Placez cet ouvrage, chers lecteurs, sur la même ligne que celui de M. Arthur Loth, *le Livre du jeune Français*, et faites-en la propagande avec la même ardeur.

In-18 de 216 pages. Prix, broché : 1 fr. 50.

Gerbet et Salinis. — 1 beau vol. in-18 anglais. Prix : 3 fr. 50.

Mgr Ricard, prélat de la maison de S. S. et professeur à la faculté de théologie d'Aix, vient de donner une nouvelle édition de son beau livre sur Gerbet. Il a eu l'heureuse et féconde pensée de rapprocher, dans un même volume, Gerbet et Salinis, ces deux premiers disciples de l'*Ecole menaisienne*. Vivant de la même vie depuis leur séparation d'avec le Maître, s'aimant à la manière de David et de Jonathas d'une amitié forte et pure comme le diamant, tous les deux mêlés aux luttes ardentes de l'époque, tous les deux évêques, ces deux illustres champions du catholicisme étaient bien faits pour se compléter l'un l'autre.

« Peu de biographies, disait naguère à notre sympathique auteur le « savant et regretté cardinal Donnet, peu de biographies peuvent offrir « autant d'intérêt que la vie de Mgr Gerbet. Tout le monde saura apprécier « le service que vous rendez en exposant à nos regards les grandes physio- « nomies de l'histoire contemporaine. L'oubli, fils de l'ingratitude, est une « des fautes les plus ordinaires de notre temps...

« C'est plus qu'un homme, en effet, que vous avez voulu peindre, c'est « votre temps. Vous avez eu raison d'élargir votre cadre : un grand homme

« n'est-il pas l'expression de la société au sein de laquelle Dieu l'a fait « vivre? »

C'est bien là ce qui fait le charme des ouvrages de Mgr Ricard.

Faire vivre ses personnages de leur vie propre et naturelle, les faire mouvoir dans leur atmosphère, les décrire tels qu'ils furent, sans les agrandir ni les rapetisser, c'est là un mérite assez rare dans les biographies pour qu'il ne soit pas inutile de le signaler.

Mgr Ricard a compris tout cela à merveille.

C'est bien le platonique, l'aimable et le doux abbé Gerbet, tel que l'ont connu tous ses contemporains, qui se meut dans ces pages délicieuses. Tour à tour poète, philosophe, artiste, il nous entraîne et nous subjugue, comme il entraînait et subjuguait ceux qui l'avaient une fois approché.

Voilà comment l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, prétendait qu'il fallait écrire la vie d'un homme.

Le puissant essor qu'il avait donné ne s'est point ralenti, et ce sera certainement une des gloires de notre temps d'avoir soustrait aux ravages de l'oubli tant de nobles et saintes existences.

Mgr Ricard aura travaillé pour une large part à l'édification de cet édifice grandiose, par la publication des nombreuses études sur l'*Ecole menaisienne* qui sont sorties de sa plume féconde. Il n'aura pas peu contribué à faire disparaître ces biographies qui n'étaient qu'une aride chronologie, comme une procession de gothiques personnages alignant leurs files raides et compassées sur les murs de quelque cathédrale.

Grande aussi sera l'utilité que chacun retirera d'une lecture si attachante. L'homme du monde comme l'homme d'Église trouveront non moins de charmes que de profits à voir renaître devant leurs yeux les souvenirs d'un temps qui est déjà plus éloigné de nous qu'on ne croit. Que de grandes figures se meuvent autour de ces deux noms : Gerbet et Salinis! Qu'il nous suffise de nommer Lamennais, le Maître; Jouffroy, le philosophe rêveur et souffrant; Lacordaire, le grand orateur; le chevaleresque Montalembert; Sainte-Beuve, le critique fin et érudit; Albert de la Ferronnays, un des héros du *Récit d'une Sœur*, de cette épopée chrétienne, pure et douce comme le ciel de l'Attique.

Comme le cardinal Donnet, nous ne trouverons qu'un seul défaut à ce livre, c'est sa brièveté. C'est dire toute la joie que nous avons éprouvée à sa lecture, et que tout lecteur, nous en sommes sûr, ressentira comme nous.

Émile GEORGE.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

E. PLON & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

VIENT DE PARAITRE

LA FRANCE ECCLÉSIASTIQUE

ALMANACH DU CLERGÉ

POUR L'AN DE GRACE 1883

CONTENANT

LA COUR DE ROME, LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE;
LEURS VICAIRES GÉNÉRAUX, LEURS OFFICIAUX
ES DIGNITAIRES ET CHANOINES DES ÉGLISES CATHÉDRALES, LES SUPÉRIEURS DES SÉMINAIRES;
LES CURÉS ET DESSERVANTS; SUCCURSALES ET VICARIATS
LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES;
CE QUI EST RELATIF AU CHAPITRE DE SAINT-DENIS, ETC, ETC.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

Un volume in-18 . . . . . 4 francs.

VIENNENT DE PARAITRE

LES MÉDAILLEURS ITALIENS

DES QUINZIÈME ET SEIZIÈME SIÈCLES

Par Alfred ARMAND

Deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée

Deux volumes in-8. . . . . 30 francs.

Il a été imprimé 50 exemplaires numérotés sur papier Hollande, 50 francs.

ÉTUDES SUR LES FORCES MORALES

DE LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

LA RELIGION ET L'ÉGLISE

Par Louis de BESSON

Un volume in-8 . . . . . 7 fr. 50

SOUVENIRS DU FAR-WEST

Par le baron Arnold de WOELMONT

Un volume in-18 . . . . . 3 fr. 50

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORIENT

Par Ad. CHAUVET et E. ISAMBERT

PALESTINE

SYRIE

1 vol. in-16 de 848 pages et 1 atlas, avec 4 cartes, 62 plans et coupes 5 vues, cartonné, 36 francs.

Grèce et Turquie d'Europe. 1 vol. in-16 de 1,168 pages avec 11 cartes et 23 plans, cartonné. . . . . 25 »

Égypte, Malte, Nubie, Abyssinie Sinaï. 1 vol. de 772 pages, avec 6 cartes 19 plans et 4 gravures, cartonné e percaline gaufrée . . . . . 30 fr

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE

ET INDUSTRIELLE

OU EXPOSÉ ANNUEL DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES, DES INVENTIONS ET DES PRINCIPALES APPLICATIONS DE LA SCIENCE A L'INDUSTRIE ET AUX ARTS QUI ONT ATTIRÉ L'ATTENTION PUBLIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER ACCOMPAGNÉ D'UNE NÉCROLOGIE SCIENTIFIQUE

Par LOUIS FIGUIER

VINGT-SIXIÈME ANNÉE (1882)

Un volume in-16, broché . . . . . 3 fr. 50

SIXTE-QUINT

D'APRÈS DES

CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES INÉDITES

TIRÉES DES ARCHIVES D'ÉTAT DU VATICAN, DE SIMANCAS, DE VENISE, DE PAR DE VIENNE ET DE FLORENCE

Par M. le Baron de HUBNER

NOUVELLE ÉDITION

Deux volumes in-16, brochés. . . . . 7 francs.

PUBLICATIONS NOUVELLES

FORMAT IN-8

Chéruel, recteur honoraire et inspecteur général honoraire de l'Université, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1651-1661). Tome II et III; chaque v. 7 50

L'ouvrage est complet en trois volumes.

Croiset (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*. 1 vol. Prix : 7 50

Cucheval-Clarigny, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de classes d'histoire. *L'Instruction publique en France*. Observations sur la situation de l'instruction publique en France et sur les moyens de l'améliorer. 1 vol. Prix : . . . . . 3 »

Larroumet, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur au lycée de Vanves. *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, d'après de nouveaux documents, avec 2 portraits et 2 fac-similés. 1 vol. 6 »

Oursel (Paul), attaché au Ministère des affaires étrangères. *Les essais de lord Macaulay*, étude critique. 1 vol. . 6 »

Pellissier (Georges), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée de Nancy. *La Vie et les Œuvres de du Bartas*. 1 vol. . . . . 6 »

FORMAT IN-16

Brunetière (Ferdinand). *Nouvelles Études critiques sur l'histoire de la littérature française*. (Les Précieuses. — Bossuet et Fénelon. — Massillon. — Marivaux. — La Direction de la librairie sous Malesherbes. — Galiani. — Diderot. — Le théâtre de la Révolution.) 1 vol. 3 50

DU MÊME AUTEUR :

Études critiques sur l'histoire de la littérature française (la littérature française au moyen âge. — Pascal. — Mme de Sévigné. — Molière. — Racine. — Montesquieu. — Voltaire. — La littérature française sous le premier empire) 1 volume. 3 50

Caro, de l'Académie française. *M. Littré et le Positivisme*. 1 v. broché. . 3 50

Lacroix (Jules). *Les Satires de Juvénal traduites en vers français*. Ouvrage couronné par l'Académie française en 1847. Nouvelle édition rev. et corr. 1 v. 3 50

Larchey (Lorédan). *Mémoires patriotiques*, publiés d'après les manuscrits originaux. *Les Cahiers du capitaine Coignet* (1676-1850). 1 vol. avec gravures et fac-similé du manuscrit autographe. 1 vol. 3 50

Marbeau (Edouard), *Slaves et Teutons*. 1 vol. avec 2 cartes. 3 50

Martha, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de lettres de Paris. *Études morales sur l'Antiquité*. 1 v. . 3 50

Valbert *Hommes et choses du temps présent*. 1 vol. 2 50

TABLE DES MATIÈRES : Le journal du docteur Busch. — La politique réaliste. — Les amours de Ferdinand Lassalle. — La question des Juifs en Allemagne. — Un comédien devenu conseiller de cour. — La force et la faiblesse des gouvernements démocratiques. — Une religieuse excommuniée. — Thomas Carlyle. — Le roi Georges V de Hanovre. — Robinson Crusoé et la littérature électorale. — Un voyage malheureux dans les oasis de la Tripolitaine. La question romaine.

Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Eloges académiques*. 2 vol. . . 7 »

1er VOLUME : Le comte A. Beugnot. — Charles Magnin. — Stanislas Julien. — J.-D. Guigniaut — Le vicomte Em. de Rougé.

2e VOLUME : Ch. Lenormant. — J. Naudet. — A.-P. Caussin de Perceval. — L.-F.-J. Caignard de Saulcy. — Paulin Paris.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE INTERNATIONALE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

PARIS, 6, RUE CASSETTE, 6, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

L'AMOUR DU DIVIN CRUCIFIÉ

MÉDITATIONS SUR LA DOULOUREUSE PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. Ch. CLÉMENS

PRÊTRE DE L'ORDRE DES RÉDEMPTORISTES

1 vol, in-8 de XLV-648 pages. — Prix, broché, *franco* : 5 fr. 50.

Ce livre, qui se présente sous les auspices du Supérieur général des Rédemptoristes, et avec les approbations de Son Eminence le cardinal Dechamps, et de NN. SS. de Luxembourg, de Brixe, d'Ermland, de Limbourg, etc., etc., sera un trésor : pour les associés si nombreux de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus, qui y puiseront une saine et charmante doctrine sur les mystères qu'ils honorent d'une façon particulière ; — pour les membres innombrables du Tiers-Ordre de saint François qui a toujours encouragé ses fils spirituels à méditer assidûment les mystères de la Passion du Sauveur ; pour les religieux et les prêtres qui y trouveront, ceux-là l'exposition détaillée des vertus propres à leur état, ceux-ci une mine abondante pour les prédications du Carême.

L'ouvrage du R. P. Clémens se compose de 103 méditations. Les 3 premières montrent de quelle utilité il est de méditer les souffrances et la mort du Sauveur ; des 100 autres, 94 embrassent la Passion tout entière, les 6 dernières traitent de la Résurrection et de l'Ascension de Notre Seigneur.

Chaque méditation se divise en deux parties : l'une et l'autre offre une matière suffisante à de pieuses et solides considérations, de la sorte elles peuvent suffire pour la plus grande partie de l'année. Une résolution pratique couronne chacune de ces méditations.

RECUEIL DES ÉCRITS DE MARIE EUSTELLE

NÉE A SAINT-PALAIS DE SAINTE LE 19 JUIN 1814, MORTE LE 29 JUIN 1842

Deux beaux volumes. — Prix, *franco*, 5 francs 60 cent. — Nouvelle édition

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE **DIDIER & Cie**, 35, QUAI DES AUGUSTINS, PARIS

LA FEMME FRANÇAISE

DANS LES TEMPS MODERNES

Par Mlle CLARISSE BADER

Un fort volume in-12. — Prix..... 5

DU MÊME AUTEUR.

LA FEMME BIBLIQUE, 1 vol. in-12..... 3 5
LA FEMME GRECQUE. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2 vol. in-12.... 7
LA FEMME ROMAINE. 1 vol. in-12..... 3 5

ENTRE DEUX JEUNES MÈRES

DIALOGUES SUR L'ÉDUCATION

Par Mme J. FERTIAULT

Un volume in-12. — Prix..... 3 »

Quatrième volume du **Cours d'éducation morale**, dédié aux femmes.

LES PRÉCÉDENTS SONT :

L'éducation du cœur. 1 vol..... 3 »
Le Bonheur au foyer. 1 vol..... 3 »
La Science de la jeune mère. 1 vol..... 3 »

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LE PROBLÈME SOCIAL

I

Lorsque Louis XVI, vaincu par les conseils dangereux de Turgot, demanda au parlement d'enregistrer l'édit qui détruisait brutalement les jurandes et la constitution séculaire du travail, le premier président d'Aligre lui parla en ces termes :

« Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui une morne tristesse s'offre partout aux regards de Votre Majesté? Si elle daigne les jeter sur le peuple, elle verra le peuple consterné; si elle les porte vers la capitale, elle verra la capitale en alarmes; si elle les tourne vers la noblesse, elle verra la noblesse plongée dans l'affliction.. Dans cette assemblée même, où le trône est environné de ceux que le sang, les dignités et l'honneur de votre confiance attachent plus particulièrement encore que le reste de vos sujets à votre personne sacrée, au bien de votre service, aux intérêts de votre gloire, elle ne peut méconnaître l'expression fidèle du sentiment général dont les âmes sont pénétrées... L'édit de suppression des jurandes rompt au même instant tous les liens de l'ordre établi pour les professions de commerçants et d'artisans. »

Comme une troupe qui entrerait en campagne sans bagages, sans munitions, sans officiers, sans direction, l'armée des ouvriers, émancipée subitement par l'édit de 1776, renouvelé en 1789 et définitivement confirmé en 1791, se précipita dans toutes les directions, sans l'expérience de la liberté, sans le secours et la protection des jurés et des maîtres qui veillaient autrefois à la défense de leurs intérêts; et ces artisans, étonnés et découragés de cet isolement soudain qui les jetait sans secours dans la mêlée de la vie, incer-

tains de leur direction, se perdirent d'abord dans l'armée de la révolution, et plus tard dans l'armée de l'empire. Ils voulaient sortir d'un isolement dont ils ne savaient pas braver encore les difficultés redoutables, et retrouver à tout prix l'association qui avait été la loi et qui restait l'impérieux besoin de leur vie.

Depuis lors le problème social de l'organisation ouvrière attend encore sa solution. La société est divisée en deux classes, séparées par l'égoïsme et par l'envie : d'un côté, le maître, patron ou entrepreneur, qui cherche à défendre avec un soin jaloux, contre les atteintes de l'ouvrier et du prolétaire, le capital dont il est le possesseur inquiet; de l'autre côté, l'ouvrier, qui considère le maître comme l'ennemi, dont il convoite, avec la haine envieuse des anciens esclaves, le capital, qui peut lui donner la jouissance matérielle, devenue le but suprême de sa vie. La dispersion est partout, avec l'isolement, l'égoïsme, l'envie. Les abris séculaires de l'ouvrier, péniblement élevés par l'Église, par la royauté, par l'expérience des siècles, ont été abattus. Aucune institution ne réunit dans la communauté de vie et de croyance les patrons et les ouvriers. Il se fait souvent des coalitions pour les batailles; on ne voit plus de rapprochements fraternels pour assurer la paix dans la réciprocité de l'affection. L'armée coalisée se disperse au lendemain de ses défaites ou de ses victoires, en attendant l'heure prochaine d'une nouvelle coalition pour de nouveaux combats. Le mal est profond; on a tenté, cependant, de le guérir.

Pendant que j'écris ces lignes, les ouvriers porcelainiers de Limoges sont en grève. Les tourneurs de soucoupes, qui ont obtenu cette concession injuste, *l'unification des tarifs*, malgré l'inégalité et les différences d'intelligence, d'habileté, de probité des tourneurs, exigent encore des fabricants des tarifs plus élevés. Au nom de la loi de fer de la solidarité et par la toute-puissance du mot d'ordre, plus de cinq mille ouvriers porcelainiers prennent parti pour les tourneurs et refusent de travailler. C'est la misère pour le pauvre, c'est le désastre pour l'industrie. Peu importe! il faut obéir,

Cependant le plus grand nombre de ces ouvriers, employés avec leur femme et leurs enfants, arrivent à gagner quinze francs par jour. Mais le vent de la révolution passe par là. Ce n'est plus la justice que l'on demande : c'est l'abolition de la loi du salaire, l'abolition du capital, la remise du patron.

Et qu'arrive-t-il? L'Allemagne et la Bohême imitent la porce-

laine de Limoges; l'importation écrase nos marchés des produits étrangers. Le conseil général anglais des *Trades Unions* envoie de l'argent aux grévistes, pour mieux servir l'industrie de leur propre pays, et nous verrons se réaliser, par l'ignorance aveugle des uns, par l'ambition égarée et brutale des autres, cette parole du prince héritier de Prusse :

« Nous avons vaincu la France en 1870 sur les champs de bataille, nous voulons la vaincre de nouveau sur le terrain industriel et commercial. »

« Notre commerce national est en décadence, dit *la Liberté*, les *importations excèdent de près de deux milliards les exportations.* La concurrence étrangère lutte désormais *victorieusement* avec notre fabrique, même sur le marché français. » (*Moniteur Universel*, 5 février 1883.)

Et cette situation lamentable, ces grèves répétées, ces exigences croissantes et injustes, cette animosité des ouvriers contre les maîtres, inspirent à l'un de nos économistes les plus estimés, M. Paul Leroy-Baulieu, ces paroles, qui expriment le mal de l'heure présente et le péril de demain :

« Il y a un collectivisme mitigé et opportuniste, un collectivisme bâtard et hypocrite, qui consiste, sans déposséder absolument les patrons, à leur enlever la liberté d'action, l'initiative industrielle, le droit de conduire à leur gré leurs ateliers, de recruter et de choisir leur personnel. On leur imposerait toutes sortes d'obligations nouvelles, de servitudes vis-à-vis de leurs ouvriers, de charges pécuniaires ; ils seraient astreints à ne plus renvoyer « un travailleur » qui ne travaillerait pas ou qui travaillerait mal, à partager avec leur personnel leurs bénéfices, comme si le salaire n'était pas déjà un partage. Ce collectivisme opportuniste, qui semble avoir beaucoup d'adhérents parmi les gens d'extrême gauche, conduirait tout droit et en même temps au collectivisme réel. Les industriels, auxquels on ne laisserait plus que des chances de perte et des causes d'angoisse, disparaîtraient un à un, les uns dérobant leurs capitaux et les portant au dehors, les autres tombant dans le gouffre de la faillite. »

Je le répète, la division est partout. Les syndicats professionnels ne remplaceront pas la corporation chrétienne ; ils ne sont pas animés de son esprit divin. Les nouvelles institutions n'ont pas pour but la paix sociale, l'union des patrons et des ouvriers : l'institution

des syndicats répond aux nécessités d'un état de guerre, elle est une arme offensive et défensive au service des belligérants. L'esprit pacifique de l'Evangile n'a pas soufflé encore sur les maîtres du travail. L'incertitude est partout, avec la crainte et la douleur sans résignation et sans espérance.

Les économistes modernes ont conçu trois systèmes pour faire cesser le douloureux antagonisme du capitaliste et de l'ouvrier, et résoudre le problème social.

II

Le premier système nous ramène, avec les modifications et les tempéraments commandés par les circonstances particulières du temps présent, à l'organisation chrétienne du travail, abolie par Turgot, et emportée dans la tempête de la dernière révolution.

Les anciennes corporations ouvrières étaient des associations de tous les artisans d'une même ville exerçant la même profession. Chaque corps de métier : drapiers, orfèvres, tailleurs, charpentiers, étaient unis par des liens particuliers et par une commune soumission à des règlements et à des statuts dont la garde était confiée à des jurés nommés par élection. Souvent même les artisans d'un même métier se rapprochaient, s'établissaient dans un même quartier, qui prenait leur nom. Tisserands, orfèvres, changeurs, se groupaient autour de l'église, qui était leur centre de ralliement, et qui couvrait de sa protection puissante leurs maisons tranquilles. C'était la cité chrétienne engendrée par l'esprit de foi.

Les corporations, que l'on appelait encore maîtrises et jurandes, quand elles avaient obtenu du roi la sanction de leurs règlements et le droit d'élire leurs jurés, se composaient des apprentis, des ouvriers ou compagnons, et des maîtres ou patrons.

Les différentes corporations exigeaient d'abord des candidats à l'apprentissage un âge en rapport avec les fatigues et les difficultés du métier. A dix ans, l'enfant était reçu chez les orfèvres ; à quinze ans seulement, dans la corporation des charpentiers. Un contrat, entouré de formalités et de garanties dont l'utilité était justifiée par l'expérience, unissait l'apprenti au patron. La durée de l'apprentissage et de l'engagement contracté variait de un an à six ans. L'apprenti promettait son travail ; le maître s'engageait à le loger, le nourrir, le vêtir, l'instruire, et à ne rompre son engagement que dans certains cas graves, déterminés par les statuts.

Le patron tenait la place du père, et l'apprenti devenait son fils adoptif. Inspiré et dirigé par la pensée chrétienne, qui était l'âme de l'ancienne organisation du travail et des règlements des corporations, le maître n'avait pas seulement à veiller sur les intérêts temporels de son apprenti; il devait surveiller ses mœurs et s'occuper de ses intérêts spirituels.

Nous retrouvons dans les anciens règlements, édits et ordonnances, l'expression touchante des devoirs du maître à l'égard de l'apprenti. Je n'en citerai que deux exemples : *Corps des drapiers* : « Si l'apprenti est obligé de quitter son maître par la brutalité ou avarice de celui-ci, les maîtres drapiers manderont le maître devant eux et le blâmeront, et lui diront qu'il tienne l'apprenti honorablement, comme fils de prud'homme, le vêtisse, le fasse boire et manger comme il faut; et, s'il ne le fait, on cherchera à l'apprenti un autre maître. » *Corps des pâtissiers*. « Ne pourront, dit une ordonnance de 1566, les maîtres pâtissiers envoyer les apprentis vendre et débiter par la ville petits pâtés, petits choux, échaudez, richolles, tartelettes..... attendu les inconvénients, fortunes et maladies qui en peuvent advenir, et aussi que c'est la perdition des apprentis, qui ne peuvent apprendre leur métier, et, au lieu de ce, apprennent toute pauvreté et ne peuvent estre ouvriers audit estat, ce qui est une grande charge de conscience auxdits maîtres. »

L'apprentissage fini, l'ouvrier était reçu dans la corporation de son métier, en qualité de compagnon. Les larrons, meurtriers, débauchés et les infidèles n'entraient pas dans la corporation. Le nombre des compagnons n'était pas fixé, comme celui des apprentis; il était illimité. Le maître ne pouvait pas renvoyer un ouvrier sans une cause légitime, et l'ouvrier perdait le droit de se louer à un autre patron pendant la durée de son engagement.

Des conditions particulières étaient exigées de l'ouvrier qui voulait obtenir les droits de maîtrise et passer maître ou patron. Il devait prouver, dans la plupart des métiers, qu'il était Français, qu'il appartenait à la religion catholique et romaine, qu'il n'avait pas subi de condamnation en justice, et qu'il avait satisfait aux engagements de compagnon et d'apprenti. Les jurés exigaient de plus, du candidat à la maîtrise, le *chef-d'œuvre*, qui était la garantie de sa capacité professionnelle (1). Le nouveau maître s'engageait par ser-

(1) « Le sujet du *chef-d'œuvre* est souvent indiqué dans les statuts des

ment solennel à se soumettre aux règlements de la corporation, et pouvait, à partir de ce moment, s'établir, produire, vendre, et recevoir des apprentis.

Les gardes ou jurés, de par le roi, à garder le métier, étaient élus, chaque année, par les jurés en charge et par un certain nombre de maîtres. Ils devaient recevoir les maîtres, visiter les boutiques et les ateliers, examiner les marchandises pour empêcher les fraudes, et veiller à l'exécution fidèle des règlements dans la corporation.

Telle était l'ancienne organisation du travail.

La corporation, avec sa hiérarchie puissante, était étroitement unie à la confrérie, qui lui donnait un caractère religieux. Chaque corporation : apprentis, compagnons, maîtres, formaient aussi une association chrétienne, qui avait son patron, sa chapelle, ses bannières, ses processions solennelles, ses assemblées dans l'église pour les mariages et les funérailles des membres du métier. Il y avait même des confréries qui recueillaient dans leurs hôpitaux, placés sous la protection d'un saint, leurs malades, leurs pauvres, les veuves et les fils des malheureux. La charité chrétienne, avec son dévouement plein de vigilance et les mille ressources d'un zèle infatigable, inspirait les ouvriers et les patrons de ces familles vaillantes, qui avaient l'église pour berceau.

Si loin, en effet, que vous regardiez dans l'histoire de l'Église, antérieurement à l'organisation civile et temporelle des métiers, vous rencontrez la confrérie avec ses souvenirs touchants et chrétiens. Saint Grégoire de Nazianze nous apprend que lorsque l'illustre saint Athanase, revenant d'exil, fit son entrée triomphale dans sa ville d'Alexandrie, tous les habitants se portèrent au-devant de lui, divisés par sexe, par âge et *par métiers*, et que c'était l'usage de

métiers. Pour les serruriers, c'était une clef et une serrure. Pour les gantiers, « une paire de mitaines à cinq doigts, de peau de loutre à poil, un « gant à porter l'oiseau, et trois autres paires de gants à coudre et parfumer « en bonnes odeurs ». Les bourreliers avaient à faire « un harnais complet de « limon ou de carrosse. » Les peintres d'Amiens devaient achever « un tableau « dont le fond estoit de trois pieds et demi, *sans compter la bordure* » ; et les sculpteurs, « une figure de trois pieds et demi de haut. » — M. Léon Gautier a écrit l'*Histoire des corporations ouvrières*. Cet opuscule, auquel nous empruntons ces renseignements, contient, sous un petit format, des trésors d'érudition sur l'organisation chrétienne du travail ; c'est un devoir d'en recommander la lecture et de le propager. On peut consulter aussi le *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, précédé d'une savante introduction, par M. Depping.

cette ville quand elle voulait rendre hommage à un personnage célèbre (1).

Je relève deux caractères principaux dans la confrérie et la corporation à tous les moments de leur existence : c'est d'abord l'esprit de charité fraternelle et profondément chrétienne, qui rapprochait, sans distinction de fortune ou de rang, les apprentis, les compagnons, les maîtres, les jurés et les syndics, et qui assurait à tous une protection et des ressources généreuses contre les vicissitudes pénibles de l'existence ; c'est ensuite l'influence à la fois tendre et puissante de l'Église, qui inspirait les règlements et la vie de la corporation. On sent bien que ces artisans des derniers siècles sont les fils de ces ouvriers du moyen âge qui s'en allaient à travers le monde, l'âme toute chrétienne, le cœur joyeux et plein d'espérance, bâtir, de leurs mains courageuses, ces magnifiques églises qui étaient aussi leur berceau, leur demeure et leur tombe. La tradition n'a pas encore été brisée par le coup de foudre de la révolution qui approche, et ces ouvriers chrétiens du moyen âge se rappellent avec reconnaissance qu'ils sont les héritiers par le sang et les fils plus heureux des anciens esclaves, émancipés à une heure solennelle par la parole et par l'exemple de Jésus-Christ.

Malgré sa passion révolutionnaire, Louis Blanc a reconnu et décrit avec impartialité ces deux caractères de dévouement fraternel et de foi chrétienne de nos anciennes corporations ; il a traduit ses impressions dans une page émue, que je veux citer :

« La fraternité fut le sentiment qui présida dans l'origine à la formation des communautés de marchands et d'artisans, constituées sous le règne de saint Louis : car, dans le moyen âge, qu'animait le souffle du christianisme, mœurs, coutumes, institutions, tout s'était coloré de la même teinte ; et parmi tant de pratiques bizarres ou naïves, beaucoup avaient une signification profonde.

« Lorsque, rassemblant les plus anciens de chaque métier, Étienne Boileau fit écrire sur un registre les vieux usages des corporations, le style même se ressentit de l'influence dominante de l'esprit chrétien ; souvent la compassion pour le pauvre, la sollicitude pour les déshérités de ce monde, se font jour à travers la concise rédaction des règlements de l'antique jurande. « Quand les maîtres et jurés « boulangers, y est-il dit, iront par la ville, accompagnés d'un ser-

(1) S. Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXI, *in laudem Athanasii*, 29.

« gent du Châtelet, ils s'arrêteront aux fenêtres où est exposé le pain; « et si le pain n'est pas suffisant, la fournée peut être enlevée par le « maître. » Mais le pauvre n'est pas oublié, et les pains qu'on trouve trop petits, on les distribue au nom de Dieu. « Ceux que l'on trouve « petits, *li juré feront par Dieu donner le pain.* »

« Et si, en pénétrant au sein des jurandes, on y reconnaît l'empreinte du christianisme, ce n'est pas seulement parce qu'on les voit dans les cérémonies publiques promener solennellement leur dévotes bannières et marcher sous l'invocation des saints du paradis. Ces formes religieuses cachaient les sentiments que fait naître l'unité de croyances. Une passion qui n'est plus aujourd'hui ni dans les mœurs ni dans les choses publiques, rapprochait alors les conditions et les hommes, la charité. L'église était le centre de tout. Autour d'elle, à son ombre, s'asseyait l'enfance des industries. Elle marquait l'heure du travail, elle donnait le signal du repos. Quand la cloche de Notre-Dame ou de Saint-Merry avait sonné l'*Angelus*, les métiers cessaient de battre, l'ouvrage était suspendu, et la cité, de bonne heure endormie, attendait, le lendemain, que le timbre de l'abbaye voisine annonçât le commencement des travaux du jour.

« Mêlées à la religion, les corporations du moyen âge y avaient puisé l'amour des choses religieuses... Mais protéger les faibles était une des préoccupations les plus chères au législateur chrétien. Il recommande la probité aux mesureurs; il défend aux taverniers de hausser jamais le prix du gros vin, comme une boisson du même peuple; il veut que les denrées se montrent en plein marché, qu'elles soient bonnes et loyales, et, afin que le pauvre puisse avoir sa part au meilleur prix, les marchands n'auront qu'après tous les autres habitants de la cité la permission d'acheter des vivres.

« Ainsi l'esprit de charité avait pénétré au fond de cette société naïve, qui voyait saint Louis s'asseoir à côté d'Étienne Boileau, quand le prévôt des marchands rendait la justice. Sans doute, on ne connaissait pas alors cette fébrile ardeur du gain qui enfante quelquefois des prodiges, et l'industrie n'avait pas cet éclat, cette puissance qui aujourd'hui éblouissent; mais, du moins, la vie du travailleur n'était point troublée par d'amères jalousies, par le besoin de haïr son semblable, par l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant. Quelle union touchante, au contraire, entre les artisans d'une même industrie! »

III

Faut-il louer *sans réserve* les anciennes corporations et les voir toujours à travers le mirage poétique des souvenirs religieux? Est-il possible de reculer jusqu'aux siècles passés, d'*abolir de nouveau la liberté du travail* et la concurrence, qui en est le résultat? La corporation des métiers est-elle un remède *exclusif et infaillible* à l'antagonisme révolutionnaire qui divise et fatigue la société? Je réponds : Non, et j'explique ma pensée.

Qu'il y ait eu des abus lamentables dans les anciennes corporations, qui voudrait le nier? Déjà au quinzième siècle, nous voyons des ouvriers se coaliser contre leurs maîtres, organiser des cérémonies impies et des parodies sacrilèges du culte catholique : l'église de Satan combat contre l'Église de Jésus-Christ. C'est le duel qui commence avec Lucifer et qui finira avec l'Antéchrist. De ces réunions horribles, où l'on entrait par le blasphème, où l'on restait par le sacrilège, et dont la trace honteuse trouble l'histoire de nos derniers siècles, sortirent ces compagnons impies qui, sous des noms divers, se signalèrent parmi les persécuteurs et les bourreaux de la révolution. L'association, comme la liberté, a ses périls redoutables et ses entraînements criminels.

A partir du seizième siècle, l'excès des réglementations intérieures et les restrictions excessives imposées à l'initiative intelligente naturelle au génie français causèrent un préjudice considérable au travail, au commerce, à l'industrie. L'ouvrier et le maître ne pouvaient rien faire en dehors des règlements. La routine régnait partout. Les perfectionnements des procédés de travail et les inventions nouvelles étaient difficiles, et se heurtaient à la résistance jalouse des maîtres, qui, blessés dans leurs intérêts, étouffaient l'invention au nom de leurs statuts, et sacrifiaient à leur égoïsme les magnifiques progrès que l'on pouvait attendre du travail, fécondé par l'esprit d'invention. Le métier à bas fut d'abord inventé à Nîmes : l'inventeur, contrarié en France, passa en Angleterre, où il fut magnifiquement récompensé. Les Anglais nous doivent de même une matrice pour la monnaie, un métier à gaze, la teinture du coton en rouge et plusieurs autres découvertes d'une égale importance (1).

(1) Voir l'édit de 1776 et le rapport sur la loi de janvier 1791.

Ce même esprit de réglementation minutieuse et sévère qui faisait sentir son action tracassière aux moindres détails du métier, nuisait encore au travail par des démarcations arbitraires entre des corps d'état qui auraient pu s'unir. De là des conflits, et l'immobilité dans l'industrie. Ainsi les ciriers ne pouvaient mettre du suif dans leur cire; il était défendu aux fripiers de faire des habits neufs, et aux tailleurs de réparer les vieux habits. Avant de livrer sa lampe à double courant d'air, Argant eut à triompher de l'opposition et des résistances de cinq corps de métiers.

C'est par ces abus et ces entraves au libre essor du travail et de l'industrie que Turgot croyait justifier la théorie trop radicale de l'édit de 1776 : « Nous voulons abroger, dit-il, des institutions qui éloignent l'émulation dans l'industrie et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté, qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient, qui retardent les progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs; qui, enfin, deviennent un instrument de monopole. »

Les partisans du rétablissement de la corporation chrétienne ont reconnu la légitimité de ces griefs, et ils n'ont jamais eu la pensée malheureuse ou la prétention surannée de faire revivre, avec tous ses détails et ses règlements, l'ancienne organisation du travail. Leur ambition est plus raisonnable et plus modeste, et j'ajoute qu'elle est légitime. Ils veulent supprimer et laisser dans l'oubli les abus de la corporation, en conserver les deux idées fondamentales : l'*esprit chrétien* et la *solidarité fraternelle*, et les mettre en harmonie avec les conditions nouvelles du travail.

La liberté du travail existe, elle est un fait (1). Personne ne pense aujourd'hui à demander la suppression de cette liberté. L'ouvrier est libre de sa personne et de ses bras, libre du choix de ses procédés, libre de choisir son état et de produire sans monopole et sans autorisation. Cette liberté a des dangers, elle a aussi des avantages; et, sans discuter inutilement sur ses résultats, les partisans de la corporation acceptent le fait; ils n'ont jamais perdu le temps à rêver

(1) Lorsque Pie IX rétablit l'association corporative dans les États de l'Église, il déclara que « l'état actuel de la société et des législations lui interdit de tourner ses pensées vers le rétablissement des anciens systèmes de privilèges en faveur de classes déterminées de commerçants et d'industriels. »

un retour impossible aux anciens privilèges et au monopole du passé. La grande industrie a remplacé le métier; les travailleurs sont agglomérés par légions dans l'usine, la manufacture et les vastes ateliers. C'est encore un fait économique nouveau, contre lequel les patrons chrétiens n'ont pas la prétention ridicule de protester. Tout en reconnaissant les inconvénients redoutables de l'agglomération des ouvriers des deux sexes, au point de vue de la moralité, de l'hygiène et de la concurrence, ils acceptent le fait et savent s'en servir.

La division des anciennes corporations en quatre classes : apprentis, ouvriers, patrons et jurés; l'autonomie de ces corporations; l'attribution aux jurés et gardes du métier des pouvoirs dévolus aujourd'hui aux conseils de prud'hommes et aux chambres de commerce; la substitution des rapports fraternels de maître à ouvrier dans la charité de la corporation à l'antagonisme irrité que l'organisation des syndicats développe au lieu de les supprimer (1); l'inspection et la surveillance des ouvriers, des apprentis et des produits, par les jurés librement élus; enfin, et par-dessus tout, la réorganisation de la confrérie, avec son patron, sa bannière, sa chapelle, ses cérémonies religieuses, ses assemblées, avec tout ce qui pourrait faire passer dans le cœur des patrons et des ouvriers l'affection, le dévouement fraternel, l'amour de la justice complété par les tendresses de la charité chrétienne, est-ce que toutes ces réformes, dont nous indiquons seulement les lignes générales, sont incompatibles avec la liberté du travail, l'esprit moderne et la grande industrie?

Qu'on ne parle donc pas d'ancien régime et de mouvement rétrograde, pour exciter, contre les réformateurs pacifiques et chrétiens de la société, l'armée des travailleurs! Nous voulons rattacher le présent au passé, car réformer n'est pas détruire; nous voulons donner un caractère chrétien aux conquêtes modernes et aux éléments nouveaux de la vie sociale de notre pays; nous voulous faire tomber les envies et les haines qui séparent et qui aigrissent, au détriment de tous, le patron et l'ouvrier; nous voulons sans doute la prospérité

(1) Voir M. Ducarre, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France* (1875). Un industriel courageux, savant et chrétien, M. Harmel, a réalisé la corporation dans son usine du Val-des-Bois. C'est M. Harmel qui a défini la corporation « une société religieuse et économique, formée librement par des chefs de familles industrielles, patrons et ouvriers d'un même corps d'état ou de profession analogue, et dont tous les membres sont groupés dans diverses associations de piété ».

commerciale, industrielle, et l'amélioration de la condition temporelle des pauvres, mais nous cherchons avant tout, et en dehors de toute considération politique, la paix sociale par le règne de Jésus-Christ. Il ne s'agit donc pas de reculer; notre ambition est de faire marcher au même pas le progrès chrétien et la civilisation.

IV

Les économistes de l'école de Jean-Baptiste Say déclarent que la Révolution a complété son œuvre de réforme, en abolissant l'organisation chrétienne du travail et les anciennes corporations de métiers enfermées dans la camisole de force des règlements, funestes à la dignité de l'ouvrier et à la fécondité nécessaire du travail; ils louent sans mesure et au nom de la liberté les théories économiques de Turgot. Plus de commerce constitué en monopole, plus d'industrie privilégiée, plus de production interdite à une catégorie de citoyens; liberté absolue pour tout ouvrier d'arriver sans peine, à ses risques et périls, à l'honneur et aux responsabilités de maître et de patron; plus d'autre loi économique que celle de l'*offre* et de la *demande* : voilà ce que nous avons conquis, par le triomphe des idées révolutionnaires, sur les prétentions de l'ancienne monarchie. L'ouvrier est affranchi de toute entrave et de toute sujétion : cela suffit. Il est armé pour la bataille de la vie. Le gouvernement ne doit plus rien à l'ouvrier : il ne doit plus ni s'occuper de lui, ni contrarier par son intervention malheureuse le jeu des forces économiques et les lois nouvelles de la production; il doit à tous les citoyens la liberté, pas davantage, et toutes ses obligations se résument dans cette formule devenue célèbre : *Laissez faire, laissez passer.*

La morale sociale et l'économie politique n'ont aucun rapport avec les devoirs et la condition matérielle, intellectuelle et morale de l'ouvrier. Multiplier les productions pour multiplier les satisfactions et les jouissances qui répondent aux besoins; combattre les vieux préjugés légués par le christianisme sur le renoncement aux intérêts temporels, sur le sacrifice et les mérites surnaturels de la pauvreté; marcher dans la vie en suivant les indications de la nature, qui multiplie en nous les désirs pour augmenter nos jouissances et donner plus de prix au bonheur : voilà le fond du système sensualiste et de la morale sociale facile, présentée avec beaucoup

de séduction et de science par Jean-Baptiste Say, le premier et le plus célèbre des économistes qui ont su s'inspirer des principes de la révolution française dans ses considérations générales sur la richesse, le travail et la consommation.

C'est toujours une question de morale et de religion que nous rencontrons au fond de ces problèmes sociaux, que des canonistes superficiels ou volontairement distraits prétendent résoudre, en les séparant de toute morale et de toute religion. Ici nous sommes en présence du grand problème de la destinée humaine et du but suprême de la vie, agité avec tant d'ardeurs et d'impatience dans les écoles de philosophie. Aveugle qui ne le voit pas! Si l'homme doit mourir tout entier, sans espérance d'immortalité ; si sa destinée commence et s'achève en ce monde, c'est en ce monde qu'il doit chercher le bonheur, car il faut un aliment à l'insatiable désir de bonheur qui fait le tourment et la grandeur de la nature humaine, et je comprends, alors, le système d'économie politique et sociale qui dédaigne le renoncement, la mortification, la souffrance et les vertus austères des pénitents chrétiens; je comprends les économistes préoccupés de produire beaucoup, de produire sans cesse, pour donner une satisfaction aux besoins et des jouissances à notre nature; mais ce système est vieux dans le monde, et l'on pourrait le définir : l'art de réaliser les théorie de l'école d'Epicure, à tous les moments de la vie. Mais si vos désirs vont plus haut, si vous croyez avec la vraie philosophie et avec toutes les religions que la fin de l'homme est dans une autre vie; que l'on y arrive par le chemin aride du renoncement, des sacrifices, de l'effort douloureux contre soi-même; qu'il faut résister à ce penchant redoutable qui nous précipite vers les joies défendues, alors vous comprendrez que l'homme a une fin temporelle et une fin éternelle, que la première est inférieure et subordonnée à la seconde, que l'économie politique doit s'inspirer des principes supérieurs de la morale chrétienne, et que, s'il est utile de s'occuper avec les économistes de la production de la richesse, qui permet d'améliorer la condition matérielle de l'homme sur la terre, il importe davantage de recueillir les renseignements de la morale chrétienne, qui assure la paix et la béatitude suprême de l'homme après la mort.

Je ne condamne pas les économistes qui veulent apprendre à l'homme le secret d'être heureux sur la terre; j'admire davantage le moraliste qui lui apprend à être fort contre la douleur.

« L'état de société, écrit Jean-Baptiste Say, en développant nos facultés, en multipliant les rapports de chacun de nous avec les autres hommes, a multiplié tout à la fois nos besoins et les moyens que nous avons de les satisfaire. Nous avons pu produire et consommer d'autant plus que nous étions plus civilisés; et nous nous sommes trouvés d'autant plus civilisés que nous sommes parvenus à produire et à consommer davantage. C'est le trait le plus saillant de la civilisation. Qu'avons-nous, en effet, par-dessus les Kalmoncks, si ce n'est que nous produisons et consommons plus qu'eux? C'est la vie sociale qui, tout à la fois, nous donne des besoins et nous procure les moyens de les satisfaire, qui multiplie nos facultés, qui fait de nous des êtres plus développés, plus complets. L'homme qui reste solitaire, est plus dépourvu de ressources que la plupart des animaux. Réuni à ses semblables, il acquiert une vaste capacité pour produire et pour jouir; il devient un autre être; il change la face de l'univers. Comme nos jouissances sont proportionnées à la quantité de besoins que nous pouvons satisfaire, il s'ensuit que l'état de société, en multipliant tout à la fois nos besoins et nos ressources, augmente considérablement notre bonheur. Non seulement il augmente le bonheur qui tient à la satisfaction des besoins du corps, mais encore celui que nous recevons de la culture de l'esprit. C'est la production, c'est l'aisance qui nous procure des livres, qui nous permet les voyages, qui nous rend, comme le dit un poète :

Contemporains de tous les âges
Et citoyens de tous les lieux.

« Les plaisirs mêmes de l'âme dépendent, jusqu'à un certain point, de l'abondance de ces biens que l'on a cru flétrir en leur donnant l'épithète de *matériels*, comme si l'on pouvait élever sa famille, exercer la bienfaisance, servir son pays d'une manière désintéressée, offrir enfin le spectacle des plus belles qualités de l'âme, sans cette portion d'aisance, fruit de la production des richesses, et qui ne se rencontre un peu généralement que dans l'état de société, et même d'une société assez avancée (1). »

Cet idéal des sociétés humaines dominées par la passion de la richesse et par les jouissances matérielles n'est pas l'idéal chré-

(1) *Cours complet d'économie politique*, p. 107.

tien, fondé sur la pratique austère de la justice, du devoir et du sacrifice. Il est facile de prévoir ce que deviendrait un grand peuple qui ferait litière des principes de la religion, qui écarterait de ses lois et bannirait de ses mœurs toute influence chrétienne et toute pensée spiritualiste, pour obéir, avec l'irrésistible entraînement des passions déchaînées, à l'ardente convoitise de la richesse et des jouissances. Qu'un tel peuple soit, un instant, prospère, raffiné dans ses goûts, qu'il présente même toutes les apparences d'une civilisation brillante, je le veux bien ; mais que ce peuple soit grand dans l'histoire et qu'il vive, je le nie. En perdant l'amour austère de la vertu, du sacrifice, du renoncement, il a perdu le principe qui fait les nations immortelles ; et dominé, comme les anciens peuples de l'Orient, par le désir d'arriver à la jouissance par la richesse, il est condamné à périr, comme eux, dans la sensualité, le luxe et la décadence. C'est le châtiment des nations qui ont laissé s'oblitérer dans leur âme jusqu'au sentiment des vertus qui pouvaient les sauver.

Si nous acceptons ces théories économiques de l'école de la liberté absolue, la société sera pour nous un champ de bataille, où la loi de fer d'une concurrence effrénée dominera tous les intérêts. Produire beaucoup pour répondre aux besoins et arriver à la richesse ; travailler seul, en dehors de toute protection, soit de la part du gouvernement, soit de la part des autres travailleurs ; ne rien attendre dans la détresse, ni des liens d'une corporation dont les derniers débris ont disparu avec l'esprit nouveau des temps modernes, ni de l'assistance du gouvernement, qui n'a pour mission que d'observer le respect de la liberté : telle est la solution donnée par les disciples de Say au problème social de l'ouvrier.

Et cette solution n'est pas seulement l'expression brutale d'un égoïsme et d'un sensualisme qui révoltent la raison autant que la conscience, elle est encore en opposition formelle avec les désirs invincibles de la nature humaine dans l'ouvrier ; elle est en opposition avec la législation économique actuelle de notre pays ; elle est en opposition avec les lois essentielles à la conservation et à la prospérité des sociétés.

Observez l'ouvrier chez les peuples civilisés, depuis son origine jusqu'à nos jours : il vous apparaîtra toujours avec ce même caractère, l'horreur de l'isolement et le besoin de communauté. Quand l'abolition des anciennes corporations lui donna la liberté dans

l'isolement, il préféra se jeter dans les rangs de l'armée, et ne pas se sentir seul. Aujourd'hui même, en Angleterre, en Allemagne, en France, les associations ouvrières s'organisent, prospèrent, se multiplient; et ne voyez-vous pas que le dévoloppement rapide des associations est la condamnation la plus éclatante des économistes modernes, qui applaudissent avec tant de bruit à l'abolition des anciennes corporations, qui semblaient affermies par l'expérience de plusieurs siècles, et que ces corporations renaissent en France, malgré les conquêtes de la révolution, avec un caractère particulier de haine contre le christianisme et d'envie contre la propriété? C'est l'ancienne corporation, moins la charité et l'esprit chrétien.

Dans son discours du 8 mars 1864, sur les *Friendy Societies* et sur un nouveau système d'assurances, Gladstone, premier ministre, déclarait que le nombre des *Sociétés amicales* d'Angleterre, enregistrées ou non, était au moins de 30,000, ayant 3 millions de membres, leur distribuant annuellement 150 millions, et possédant un capital accumulé de 625 millions (25 millions de livres sterling).

Il y a aussi les *Trade's Unions*, qui ont obtenu récemment du parlement d'Angleterre l'autorisation légale et la personnalité civile, qui disposent d'un revenu de 50 millions, d'un fond de réserve de 50 millions, et qui comptaient déjà, il y a quelques années, plus de 15,000,000 d'adhérents; les *sociétés coopératives de consommation*, fondées par cinq ouvriers tisserands en flanelle, et qui comptent aujourd'hui 560,000 membres, disposant de plus de 160 millions, avec un chiffre annuel d'affaires qui atteint 500 millions.

En Allemagne, je retrouve le souvenir vivant de l'ancienne corporation. Aujourd'hui même, en Autriche, une loi rétablissant les anciennes corporations vient d'être votée par le Parlement.

Depuis 1808, la Prusse vivait sous le régime de la liberté industrielle; mais elle a rétabli, par une ordonnance du 9 février 1848, les maîtrises et les jurandes abolies en France par la révolution. Nous retrouvons en Allemagne, comme autrefois en France, l'apprenti, dont la durée de stage est déterminée par des règlements; le compagnon, dont le séjour obligatoire à l'étranger doit durer trois ans; le maître, dont le *chef-d'œuvre* a été reçu. Pendant ces huit années qui s'écoulent de l'entrée en apprentissage jusqu'au jour de la maîtrise, l'ouvrier est sous les yeux de la corporation, qui apprend à le connaître, et qui peut, en certain cas, répondre de lui.

C'est la confiance dans la garantie assurée par la corporation qui

a fait l'étonnant succès de ces *banques d'avances* qui prêtent au pauvre et qui facilitent, en Allemagne, l'établissement de l'ouvrier. En 1874, on comptait 2,639 *banques d'avances*, ayant plus de 1 million de sociétaires, qui ont reçu 1,694,656,477 francs de prêts (1). Ces prêts, faits à trois mois, en général, représentent aussi un emploi annuel de fonds de plus de 500 millions. Ces millions prêtés apprennent à l'ouvrier qu'il peut arriver à l'aisance autrement que par le hasard dangereux des révolutions; que la moralité, l'ordre, l'épargne et la vie réglée sont des moyens honnêtes et sûrs de sortir de la misère, et que tout ouvrier laborieux tient dans ses mains son avenir et celui de ses enfants.

Ces sociétés coopératives de production et de consommation; ces banques populaires d'avances, qui ont un grand succès en Allemagne et qui se multiplient en Écosse, où le travailleur est honnête, économe, profondément chrétien, n'ont pu s'établir en France avec le même succès. L'ouvrier a demandé au compagnonnage, à la franc-maçonnerie, aux syndicats, l'appui qu'il avait perdu par la suppression des anciennes corporations des métiers. Mais ce qui manque à ces associations diverses, c'est l'esprit chrétien, l'esprit de fraternité dévouée, le caractère affectueux, tendre, des corporations. Les syndicats de patrons et les sydicats d'ouvriers forment deux armées, à la veille d'une bataille. Les besoins les rapprochent, les intérêts et l'envie les séparent, et vous chercheriez en vain, dans ces institutions organisées pour l'attaque et pour la défense, l'esprit de charité qui prépare et assure la paix sociale.

Mais la conclusion qui se dégage de ces faits et de cet état du travail chez les peuples civilisés, c'est bien, pour l'ouvrier, le besoin, la nécessité de l'association. L'ouvrier ne veut pas et ne peut pas rester seul. Depuis la révolution, qui a rompu ses attaches avec la corporation chrétienne, il cherche encore le point de ralliement, à travers des expériences douloureuses, qui lui rappellent ce qu'il a perdu, sans lui apprendre ce qu'il doit demander. Il veut sortir de son isolement et prendre sa place dans l'association. C'est l'impé-

(1) Ces banques d'avances, qui rendent de si grands services à la classe ouvrière en Allemagne, existent aussi en Écosse, sous le nom de *cash-credit*, et y rendent les mêmes services avec un égal succès. — Le lecteur pourra consulter avec fruit sur toutes ces questions, les ouvrages suivants : *le Paupérisme et les Associations de prévoyance*, par E. Laurent; — *les Associations ouvrières en Angleterre*, par Mgr le comte de Paris; — *Patrons et Ouvriers de Paris*, par Fougerousse; — *Études sur les associations ouvrières*, par Lemercier.

rieux besoin de sa nature, et l'on n'agit pas contre la nature. Or l'école de la liberté absolue, du *laissez-faire, laissez-passer*, qui applaudit à l'émancipation révolutionnaire de l'ouvrier, qui raille, avec plus d'injustice que d'à-propos, l'organisation allemande du travail; cette école qui voue à l'isolement l'ouvrier en face des difficultés et des hasards de la vie, ne répond ni aux tendances naturelles et invincibles de l'ouvrier, ni à la grande loi de charité qui doit dominer la société.

Je fais la part des fautes, de l'imprévoyance et de l'inconduite même de l'ouvrier. Je reconnais l'utilité et les services rendus par des sociétés de secours mutuels contre la maladie et le chômage; mais, la part faite à ces concessions, il est encore certain que les crises commerciales et industrielles, les catastrophes qui engloutissent dans une banqueroute l'épargne péniblement recueillie, et bien d'autres causes que l'expérience de chaque jour nous apprend à connaître, exposent et condamnent trop souvent à la misère l'ouvrier et sa famille; et la théorie égoïste du *laissez-passer*, qui se désintéresse de ces souffrances de la misère, est une révolte contre la loi universelle qui commande à tout homme de s'occuper de son semblable.

Et si ces périls de l'ouvrier existent à toutes les époques, n'est-il pas trop certain que des circonstances particulières donnent aujourd'hui même à ces périls un caractère plus douloureux de gravité.

Écoutez un économiste chrétien qui n'a jamais flatté la démocratie. « Quoi qu'il en soit, et quoi que puisse faire le zèle le plus intelligent et le plus ardent pour alléger les douloureuses conséquences des crises économiques, le remède est peu de chose en proportion du mal. Dans la perturbation générale et profonde qui en est la cause, les efforts individuels produisent peu d'effet. Nous traversons une de ces périodes de révolution industrielle qui accompagnent d'ordinaire les grandes transformations de la vie sociale. Le trouble que cette révolution jette dans l'organisation du travail, par la puissance toujours accrue de l'industrie, par la succession rapide des découvertes, par la prodigieuse extension des voies de communications, ébranle toute la société. L'agitation sans trêve à laquelle le monde du travail est livré depuis le commencement de ce siècle, enlève toute fixité au marché, et répand dans tout le domaine économique une mobilité, une incertitude, une instabilité telles, qu'on ne sait sur quoi l'on peut compter. Et c'est dans un moment

si critique, alors que toutes les énergies de la vie humaine suffiraient à peine pour triompher de tant de difficultés, que les doctrines qui éteignent en l'homme toutes les vertus en le séparant de Dieu, font irruption dans la société, et envahissent, sous le souffle d'une puissance malfaisante, la vie privée et la vie publique! On tremble à la vue d'une pareille folie, et l'on se demande si le monde qui s'y abandonne, n'est point perdu sans remède!... L'association, qui unit pour un même effort toutes les énergies et tous les dévouements, est seule à la hauteur d'une telle entreprise. Nous ne réussirons que par l'association à vaincre l'individualisme, qui est la principale source de nos maux (1). »

D'ailleurs, l'État n'a jamais pratiqué, en matière de surveillance du travail, et en face des perturbations trop fréquentes dans le salaire des ouvriers, la neutralité absolue et l'indifférence égoïste des partisans du *laissez-passer*. Nous avons la loi du 19 juin 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures; la loi de 1851 sur les relations entre les patrons et les apprentis; les lois réglementant les offices publics, les charges d'agents de change, de commissaires priseurs, d'avoués, d'huissiers, etc.; les lois sur les établissements industriels dangereux, incommodes, insalubres; les lois sur les mines, le travail et les procédés industriels ; les lois qui, soit dans l'intérêt général, soit pour la sûreté publique, soit dans l'intérêt du fisc, reconnaissent des monopoles particuliers à l'État.

Nous n'avons pas cependant énuméré toutes les restrictions prohibitives apportées par nos lois et nos règlements à la liberté du travail. Que d'exceptions aux principes trop absolus de l'école de Manchester!

Si le principe du *laissez-passer*, écrivait le duc de Broglie en 1850, admet aujourd'hui, même en théorie, des exceptions que les premiers économistes auraient peut-être contestées, le principe du *laissez-faire* en admet encore davantage. On reconnaît aujourd'hui, d'un commun aveu, qu'il est bien des cas où l'intervention du gouvernement ne doit pas se borner à garantir un champ libre à l'activité industrielle : car beaucoup de choses très utiles deviendraient impossibles sans son concours, même sans son initiative.

Les caisses d'épargne, les bureaux de bienfaisance, les monts-de-piété, les caisses de retraite pour la vieillesse, les services des

(1) Ch. Périn, *les Doctrines économiques depuis un siècle*, p. 220.

hôpitaux et des hospices, toutes ces institutions, placées sous la surveillance de l'État, et destinées à défendre l'ouvrier contre ces hasards douloureux de la vie, chômage, disette, crises commerciales, maladies, qu'il est impossible d'éviter, sont la condamnation du système égoïste qui refuse à l'ouvrier le secours charitable de l'État, et qui prétend trouver dans la liberté seule la solution du problème social.

Oui, la liberté, dans le domaine du travail, a fait des merveilles, et nous la défendons contre ses ennemis. Mais la liberté ne guérit pas tous les maux; elle ne suffit pas : il faut la féconder par l'esprit chrétien.

V

Je ne parlerai pas de la solution révolutionnaire du problème social donnée par Proudhon. Elle repose sur la négation de la propriété, du capital, de l'autorité. Nous l'avons déjà rencontrée au cours de ces études sociales, discutée et réfutée.

Nous avons reconnu et loué les avantages de la corporation aux temps chrétiens. Les économistes les moins favorables aux idées religieuses et à l'influence sociale de l'Église, Louis Blanc, Cauwès, Blanqui, Larousse, ont exprimé le même jugement et vanté ces anciennes corporations qui avaient établi des liens professionnels et puissants entre les ouvriers; protégé les intérêts du travail et du capital; entretenu la patience, l'exactitude et le sentiment du respect dans l'ouvrier; relevé l'autorité du maître, en lui donnant les attributions du père sur ses enfants; recueilli et soutenu de leur charité pleine de tendresse, et sans intervention de l'État, les enfants, les veuves, les vieillards, les infirmes, les malheureux du métier; et défendu, enfin, avec une égale sollicitude, contre les sévérités douloureuses de la vie et contre les séductions du vice, le corps et l'âme des apprentis et des compagnons. Ne soyons donc pas injustes contre ces grandes institutions, et qu'un engouement excessif pour le régime nouveau du travail ne nous fasse pas oublier un passé qui n'a pas été inutile au bonheur de nos pères, à la prospérité de notre pays et à la perfection du travail.

Mais évitons aussi de dénigrer le présent et d'exciter des haines profondes contre l'Église, en essayant de l'associer à des déclamations injustes contre la liberté du travail et contre la suppression si légi-

time des privilèges, des règlements, des monopoles, qui constituent la partie éphémère et funeste des anciennes corporations.

La liberté du travail et de la concurrence existent, et il serait aussi ridicule d'essayer de les abolir, pour ressusciter les anciennes constitutions du travail, que de vouloir imposer à nos soldats l'épée et l'armure de nos vieux chevaliers. Comme toutes les institutions humaines, la libre concurrence a ses inconvénients et ses avantages ; mais il n'est pas permis de méconnaître qu'elle a stimulé et développé l'initiative, le courage, l'ardeur dans la production, qu'elle a produit des merveilles dans le domaine industriel, où l'ouvrier ne se sent plus arrêté à tout instant par une réglementation tracassière, et que si cette liberté rencontre aujourd'hui des ennemis, c'est surtout dans le camp des socialistes, qui rêvent encore l'établissement des ateliers nationaux dirigés et commandés par l'État.

On parle, écrit M. Charles Périn (1), de restaurer les anciennes relations légales des patrons avec les ouvriers, alors qu'en réalité la situation des uns et des autres est absolument changée ; alors que, par l'extension des entreprises, par l'emploi des grands capitaux et des puissants moteurs, par la concentration des travailleurs dans de vastes ateliers, par l'extension du marché et la nécessité de chercher au loin le placement des produits, les rapports entre l'ouvrier et celui qui l'emploie se trouvent absolument modifiés. On voudrait rétablir des corps de métiers, aujourd'hui qu'il n'y a plus de métiers, et que la grande industrie envahit de plus en plus le domaine du travail. Pour nous ramener aux règlements des métiers, il y aurait à porter un règlement préliminaire : celui qui limiterait l'importance des ateliers, mettrait des bornes à la division du travail, et interdirait de vendre les produits en dehors d'un certain rayon. Ce règlement-là, personne ne le fera.

Et, après avoir affirmé son désir de travailler de toutes ses forces pour faire cesser l'antagonisme des ouvriers contre les patrons et l'isolement douloureux des travailleurs, M. Périn ajoutait avec une grande sagesse ces nobles paroles :

« Mais si l'on nous proposait une restauration, si mitigée qu'elle fût, du privilège et de la réglementation des anciennes corporations d'arts et métiers, nous nous tiendrions à l'écart, persuadés que de pareilles propositions, loin de nous offrir une solution, ne feraient

(1) *Le Socialisme chrétien*, p. 57.

qu'élever des obstacles à notre action charitable dans l'ordre économique... Les peuples modernes sont parvenus à la liberté et à l'égalité civile par un travail social, poursuivi durant des siècles avec l'aide de l'Église et de la royauté chrétienne. *Elles sont la loi de notre époque, comme les engagements perpétuels et les restrictions à la liberté du travail furent la loi d'un autre temps.* »

Tel était le ferme langage d'un économiste chrétien, et je ne saurais trouver un témoignage plus autorisé et plus explicite pour établir qu'en demandant la restauration de la corporation chrétienne, avec son esprit religieux et charitable, avec ses confréries et ses divisions en apprentis, compagnons, maîtres et jurés, nous n'entendons pas protester contre l'abolition du monopole et des privilèges, ni contre la suppression si légitime des règlements tracassiers qui étaient un obstacle à l'essor fécond du travail. Ce que nous demandons, c'est la conservation de la liberté dans le champ du travail et l'amour fraternel des ouvriers et des patrons, sous l'autorité et dans l'amour de Jésus-Christ.

Nous vivons à une époque féconde en révolutions politiques et en révolutions sociales. L'instabilité des institutions économiques, les révélations soudaines de la science, qui change brusquement le régime du travail et déconcerte les prévisions humaines, nous commandent la sagesse dans le choix des moyens qui nous paraissent les meilleurs pour assurer la paix sociale et réconcilier les classes rivales de la société. Ne nous hâtons pas. Que de surprises l'avenir nous réserve! Déjà les expériences décisives de M. Marcel Deprez, à l'exposition d'électricité de Munich, et tout récemment sur la ligne du Nord, ont démontré que la force électrique peut être transmise à distance et produite par une chute d'eau qui ne coûte rien (1). Ne voyez-vous pas dans cette invention autre chose qu'un magnifique résultat matériel, et n'avez-vous pas le pressentiment d'une modification profonde qui peut en résulter dans le régime du travail? ne voyez-vous pas que, par la division à l'infini de cette force mystérieuse, par sa distribution dans toutes les demeures habitées par les

(1) Aujourd'hui, en Angleterre, le bureau des travaux (*Board of trade*), autorisé par le parlement, a élaboré un règlement relatif à la distribution de l'électricité à tous les consommateurs qui en feront la demande. (*The gravesend Electric Lightric Order*, 1883.) Ce règlement comprend les divers systèmes de distribution : système direct, système par emmagasinement, système avec retour par terre, système en séries.

travailleurs, la grande agglomération des troupeaux humains d'ouvriers autour d'une machine à vapeur ou des métiers dans l'air infect de l'usine devient inutile, et que l'ouvrier, restant chez lui, avec sa femme et ses enfants, dans le milieu sain et dans l'air fortifiant de son foyer, pourra vaquer à son travail devenu plus facile?

Attendons avec la patience chrétienne l'heure de la Providence, sans nous laisser troubler par les secousses profondes dont nous sommes témoins; attendons, sans présomption et sans défaillance. Nous appartenons à une génération qui traverse dans sa course douloureuse des régions obscures et tourmentées. La génération qui suivra, verra peut-être des jours meilleurs et une lumière plus sereine! Dieu ne demande pas à l'homme de trouver, au milieu de nos changements rapides, la constitution économique et religieuse définitive, qui répond le mieux à la situation pénible des travailleurs; mais il nous fait un devoir de répandre dans les foules ces hautes pensées chrétiennes et ces vérités morales, sans lesquelles les nations en apparence les plus florissantes perdent toute grandeur, parce que ces vérités renferment le principe divin qui élève les âmes et qui les fait vivre!

L'abbé Élie Méric,

Professeur à la Sorbonne.

JOSEPH DE MAISTRE

Le Comte Joseph de Maistre, avec des documents inédits, par Amédée de Margerie, doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille. (Société bibliographique.) — *Joseph de Maistre*, par Louis Moreau (Palmé) (1).

I

Il y a des figures que l'éloignement dans le temps et dans l'espace grandit. Vues de près, touchées pour ainsi dire de la main, elles ont des proportions ordinaires. Le milieu dans lequel elles sont placées, l'éclat souvent fugitif des autres figures qui les entourent, les rejettent dans une sorte de pénombre. Quand on se met à distance et en quelque sorte au point, ou quand l'épreuve du temps s'est accomplie, tous les objets, tous les personnages d'ordre secondaire, qui brillaient d'une lumière empruntée et vivaient d'une vie factice, disparaissent. Il ne reste en vue que la statue dédaignée d'abord, mais dont les dimensions paraissent à présent accrues, parce qu'elle subsiste seule, entourée de ruines.

Tel est le comte de Maistre. Presque complètement ignoré du vulgaire pendant sa vie, apprécié seulement d'une rare élite, écouté, consulté par un très petit nombre de penseurs, par deux ou trois hommes d'État, Joseph de Maistre était comme perdu au sein de cette foule d'illustrations littéraires dont les noms remplissaient toutes les bouches, de célébrités politiques qui avaient joué, qui jouaient encore un grand rôle sur le théâtre des affaires politiques.

(1) M. de Margerie a voulu élever un monument à la gloire de Joseph de Maistre : tel est l'objet de la publication à laquelle nous empruntons la plupart des éléments de cette étude. L'ouvrage de M. Moreau nous a également fourni des documents précieux.

Quelques ouvrages seulement, les *Considérations sur la France*, l'*Essai sur le principe générateur des sociétés*, le livre *du Pape*, avaient, au commencement de la Restauration, grâce au revirement qui s'opérait dans le monde des faits et dans celui des idées, brisé le cercle assez étroit où s'était renfermée jusque-là la réputation de l'auteur. Après sa mort, la publication des *Soirées de Saint-Pétersbourg* mit le sceau à sa renommée, aux yeux du petit nombre de ceux qui savent méditer. Cette mémoire avait toutefois des adversaires, et des adversaires assez dédaigneux. C'était le temps où Villemain, un maître pourtant, plein de finesse et d'ouverture, dénaturait absolument sa doctrine, en exagérant certains côtés et passant sous silence le reste, qu'il ne s'était pas donné la peine de lire. Égarée par cet étrange jugement, dominée d'ailleurs par ses préventions, la foule des lettrés regardait le comte de Maistre comme un écrivain hardi, un penseur paradoxal et un politique arriéré. Un peu plus tard, la divulgation de ses lettres intimes le révéla sous un nouveau jour, et montra quelle tendresse était cachée sous ces dehors austères. Puis vinrent les indiscrétions calculées de M. de Cavour, des fragments perfidement découpés dans sa correspondance diplomatique. Une bataille s'engagea autour de son nom, et l'on en vint à se demander si ce serviteur intraitable de la légitimité, ce zélé défenseur de la Papauté et de l'Église n'avait pas joué un peu la comédie, ou ne s'était pas pipé lui-même par sa puissante imagination. Cette alerte dura peu : on réduisit bien vite à leurs justes proportions des boutades regrettables mais passagères, et le caractère de l'accusé sortit, à tout prendre, victorieux de cette épreuve posthume. La postérité était désormais fixée sur l'homme et sur le penseur.

Cependant les événements avaient marché; et, en marchant, ils firent tomber bien des voiles, dissipèrent plus d'une illusion, jetèrent des clartés de plus en plus vives sur la grande énigme contemporaine. La renommée du comte de Maistre y gagna notablement. Il se trouvait que ce témoin des débuts de la Révolution l'avait jugée dans son esprit longtemps ignoré, même d'une partie de ses adeptes, avec une rare sagacité : il en avait prédit les excès, les succès passagers et l'impuissance finale; jamais il ne désespéra de la royauté française, dont le retour lui sembla toujours inévitable; la prodigieuse fortune de Napoléon, dont il admirait librement certains côtés, ne l'éblouit point, et il avait

annoncé sa disparition alors que le géant était dans tout l'éclat de sa gloire et de sa puissance. Lorsque l'empire napoléonien s'écroula en effet et que les Bourbons remontèrent sur leur trône, le comte de Maistre passa aisément pour un prophète. Lui triomphait modestement, et, tout en se réjouissant de voir les plus ardents de ses vœux accomplis, il s'affligeait de l'insuffisance des remèdes apportés au mal et redoutait de nouveaux orages. S'il eût vécu en 1830, la révolution de Juillet ne l'eût pas surpris; on peut même dire qu'il s'y attendait : quelques-unes de ses lettres en font foi. Comme, après tout, le gentilhomme savoisien n'était pas inspiré, il serait téméraire d'affirmer que la traînée de poudre de 1848, les péripéties diverses du second empire, l'effondrement de 1870 et ce lamentable événement, l'un des plus graves de l'histoire moderne, qui s'appelle la suppression du pouvoir temporel des papes, non par la main d'un conquérant, mais par une sorte d'acquiescement aussi stupide que lâche de toute l'Europe chrétienne, l'auraient laissé dans son assiette ordinaire. Non, M. de Maistre n'a point prévu toutes ces choses; mais on peut dire qu'il en a vu le germe, et, dans un certain sens très juste et très rigoureux, que ces éventualités, qui se sont réalisées bien après lui, étaient en puissance dans sa conception de l'avenir.

Une fois que l'on a défini la révolution et qu'on l'a qualifiée de *satanique*, il faut bien admettre que, si la révolution prévaut définitivement, le règne de Satan est arrivé. Quoi d'étonnant, dès lors, que le siège de l'empire social de Jésus-Christ soit assailli et humilié, et que le trône du vicaire du Fils de Dieu, ce trône que la foi des peuples avait érigé, soit transporté dans une étroite prison, en attendant les catacombes? Évoquons par la pensée l'ombre de M. de Maistre, rappelons-le à la vie, et rendons-le témoin des spectacles que le présent nous donne : sans doute ce grand chrétien se voilera la face, et donnera un libre cours à sa douleur et à son indignation. Mais il nous semble voir ce noble et fier visage recouvrer bientôt sa sérénité, cette bouche un peu sarcastique proférer l'arrêt de condamnation de notre temps : « Vous avez déchaîné le monstre, et le monstre vous dévore. Je vous l'avais bien dit : En supprimant les droits de Dieu et en les remplaçant par ce que vous appeliez droits de l'homme, aux jours de votre prétendue régénération, vous avez installé l'athéisme officiel. Les temps n'étaient pas mûrs, et la nation n'avait pas encore bu tout ce poison corrupteur : aussi une réaction s'est opérée; le Concordat est venu, puis la Restauration. Mais

parce que vous n'avez pas voulu extirper le mal jusque dans sa racine, cette racine a repoussé et l'athéisme social a reparu. Les signes en sont sensibles dans le langage des chefs de l'État, d'où le mot même de Providence est banni; dans les blasphèmes dont retentissent vos assemblées politiques; dans l'expulsion ordonnée et exécutée, nous ne dirons pas légalement, mais avec tout l'appareil de la puissance publique, de ceux qui sont, par état et par vocation, l'élite des chrétiens; dans la guerre déclarée au clergé catholique, à tous les clergés; dans la domination avouée, publique, solennelle, de la franc-maçonnerie, dont les adeptes occupent presque toute la hiérarchie civile et militaire, jusqu'aux plus hauts emplois; dans l'éloignement du prêtre et de la religieuse chassés du chevet des mourants, que l'assistance publique arrache aux mains maternelles de l'Église; dans cette abominable loi scolaire, enfin, qui ne veut pas que le nom de Jésus, que le nom même de Dieu parvienne à l'oreille de l'enfant, par la bouche de l'instituteur communal; qui ne souffre pas que ces noms sacrés soient prononcés par n'importe quelles lèvres dans l'enceinte de la maison d'école officielle. N'est-ce pas là l'empire de Satan?

Il faut rapprocher des anathèmes de de Maistre contre la révolution, ses effusions de tendressse pour le pays qui en est la principale victime. Il ne veut pas que la France périsse, même la France subjuguée par la révolution, même la France instrument de la révolution. Et pourquoi? C'est que si la France est anéantie, ou seulement annulée comme puissance politique et sociale, tout moyen *humain* de résistance et de salut est enlevé au monde. Entendez-vous bien? C'est là une des convictions les plus enracinées dans l'esprit de ce sagace observateur. Il y revient cent fois. Et pourquoi encore? Écoutez la réponse : « Ne savez-vous pas que la France exerce une sorte de magistrature? qu'elle a l'initiative de tous les progrès? qu'elle est la propagatrice de tous les grands systèmes? qu'elle se dévoue pour ce qu'elle croit la vérité et la justice? » On se rappelle involontairement, en entendant ces généreux accents, la parole proférée dans une circonstance solennelle par un prince qui a régné sur les Français, et qui les connaissait bien, du moins par certains côtés. « La France, s'écriait Napoléon III, est la seule nation qui se batte pour une idée! » Napoléon III, écho du comte de Maistre! Qui se serait attendu à cette rencontre? Le souverain qui donnait pour base à son trône d'un jour les principes de

89 et le publiciste qui a démontré l'inanité de ces principes, n'étaient-ils pas à l'antipode l'un de l'autre? Tous deux pourtant ont porté le même jugement sur notre pays. Cet accord est un témoignage irrécusable en faveur de la vérité.

Ce rôle providentiel attribué à la France a un autre fondement. Non seulement notre pays a reçu une mission particulière, mais il se trouve actuellement dans une situation spéciale, qui lui impose des devoirs spéciaux. N'est-ce pas la France qui a introduit la Révolution dans le monde, qui l'a rendue populaire, pleine de prestiges et de séductions, et quasi invincible? Avant la date fatidique de 89, les idées de liberté native, d'égalité absolue, de souveraineté du peuple, d'indépendance de l'homme, n'étaient pas chose absolument nouvelle, mais elles n'avaient eu aucun retentissement. Des philosophes avaient discouru là-dessus; mais on avait peu lu leurs livres, et la discussion n'avait pas franchi l'enceinte des écoles. Il y a bien quelque part, dans le préambule de la constitution des États-Unis d'Amérique, un passage qu'on dirait avoir été copié par la Constituante; mais qui s'en était ému de ce côté de l'Atlantique? Il était réservé à la nation initiatrice par excellence, à la nation qui peut s'appeler *propagande,* de déclarer maximes d'État les rêveries de Jean-Jacques Rousseau, et de les élever à la hauteur de principes applicables, non pas seulement à elle-même, mais à tous les peuples de l'univers. Et ces principes ne sont pas relégués dans la région de l'idéal, d'où les hommes d'État auront soin de ne les faire sortir qu'avec mesure et en temps opportun; mais ils doivent servir de règle pratique immédiatement, en tous lieux et dans tous les temps. La vraie cause du malheur et de la grandeur de la France, c'est d'avoir fait, non pas une révolution, mais la révolution. Si les Français, observait avec finesse un prélat italien, s'étaient contentés d'inventer certaines formules pour leur usage propre et national, nous les laisserions bien tranquillement se repaître de leurs illusions; mais ils prétendent imposer ces formules à l'univers : or l'univers ne saurait le tolérer. En attendant, l'univers se laisse fasciner, du moins en partie, et l'opposition entre ceux qui acceptent et ceux qui repoussent notre symbole, est une cause d'agitation constante. Or, si la France a fait le mal, c'est à elle qu'il incombe de le réparer. C'est la femme qui a introduit le péché dans l'humanité; c'est aussi par la femme qu'est arrivé le salut, et Marie a réhabilité Ève. Tout de même la France, revenue à de saines doctrines, les substituera,

dans ce monde où son exemple est tout puissant, au sophisme révolutionnaire.

Joseph de Maistre rêvait pour notre pays ce rôle réparateur. Bien que ces jours heureux semblent reculer devant nous, nous n'oserions dire qu'il se soit trompé par excès d'optimisme. Prêtons une oreille attentive au travail silencieux qui se fait dans bien des esprits, ne nous laissons pas étourdir par le vacarme des menaces, par l'horreur des blasphèmes. N'est-il pas vrai qu'à côté de ces projets de réformes insensées, ou plutôt de destructions sauvages que forment les sectaires, il s'élabore des plans de restauration, de reconstitution, qui s'inspirent des vues les plus justes, les plus sages, et souvent les plus généreuses? Les études sociales ne sont-elles pas en honneur? L'école très nombreuse et très active qui reconnaît M. Le Play pour son fondateur, n'a-t-elle pas détruit une foule de préjugés? ne sème-t-elle pas tous les jours des idées fécondes par l'intermédiaire de ses *unions sociales?* Que dire de l'œuvre, jeune encore et déjà si vigoureuse, des cercles catholiques d'ouvriers, dont les ramifications s'étendent sur tous les points de la France? N'est-ce pas un foyer incessant de méditations sur une des grandes questions du jour, et de méditations qui aboutissent à des essais sur le terrain pratique? Remarquons que tout ce travail a pour but de préparer l'avènement d'un nouveau monde; mais il ne touche en rien à la politique quotidienne. On pose les fondements de l'édifice futur, voilà tout. La question de la forme du gouvernement n'est pas en jeu; on se préoccupe de ce qui est bien plus important, de l'essence même du gouvernement. Et il y a d'autres chercheurs. Les écoles socialistes pures elles-mêmes, si l'on en éloigne ce qu'elles ont de chimérique, d'irrationnel, de contraire au droit, apportent peut-être, sans trop s'en douter, leur pierre à ce monument qu'entrevoyait de Maistre dans l'avenir : tout n'est pas à dédaigner dans leurs investigations.

M. de Margerie signale deux grandes œuvres postérieures à Joseph de Maistre, et que l'on dirait nées tout exprès pour donner des gages à ses espérances de rénovation sociale et religieuse : la Propagation de la foi et les conférences de saint Vincent de Paul. Ici encore, c'est la France qui a pris l'initiative, fidèle à son rôle de coopératrice aux desseins de Dieu dans le monde : *Gesta Dei per Francos*. On nous permettra de mentionner à la suite l'œuvre des Écoles d'Orient, de proportions moins grandioses, mais encore con-

sidérables, un des meilleurs instruments des progrès de la civilisation chrétienne dans cet Orient que la ruine prochaine du grand empire de l'Islam semble ouvrir pour la seconde fois aux conquêtes pacifiques de l'Évangile. Quand on parle de l'Orient, est-il possible de passer sous silence ces admirables pèlerinages de pénitence à Jérusalem qui renouvellent, à certains égards, en plein dix-neuvième siècle, l'ère des croisades? Enfin le mouvement inouï des missions, où notre pays a toujours eu et conserve actuellement encore la plus grande part, succédant à la torpeur causée par la destruction des ordres religieux pendant la tourmente révolutionnaire, couronne magnifiquement ces essais multipliés du zèle et de la charité. Il n'est pas téméraire d'affirmer que la persécution dirigée contre la plupart des congrégations, en condamnant les membres de ces congrégations à l'exil, contribue providentiellement à leur expansion dans les régions païennes et barbares, et par là même à l'extension du règne de la vérité. Ne peut-on pas, il est vrai, redouter pour la France cet éloignement de tant de prédicateurs de la plus pure morale, et n'est-ce pas le cas de rappeler la prophétie de l'Apocalypse : *Movebo candelabrum?* C'est ici le lieu d'étudier un problème des plus délicats et des plus compliqués qui s'inspire au patriote et au chrétien. La société française renferme encore, on le voit, de grands dévouements; mais l'État, que fait-il? Loin de susciter ou d'encourager ces dévouements, il les combat. Il semble qu'une opposition de plus en plus grave s'établisse entre la société et l'État, entre les mœurs et les lois, entre les Français et leur gouvernement. Il n'y a pas précisément lutte ouverte et matérielle, et l'oppression n'a pas engendré la révolte : on se soumet; on paye les impôts, sinon avec cette gaieté que les repus qui s'appellent Jules Ferry et autres, ont si étrangement découverte chez nos populations surmenées, du moins avec une scrupuleuse exactitude et une résignation exemplaire; on montre dans l'exécution du service militaire un patriotisme que l'impéritie de nos gouvernants n'est point parvenue à lasser; on obéit aux pouvoirs publics. En un mot, la machine politique fonctionne; mais si l'obéissance met dans tout son jour la docilité un peu inquiète de la nation, un sourd mécontentement règne partout, le désaccord moral est évident. Quel sera le résultat final de cette mésintelligence? L'Etat, fort des immenses moyens d'action, qu'une centralisation savante met à son service, aura-t-il raison des résis-

tances passives de la société, et finira-t-il par la façonner à son image, c'est-à-dire, à l'image des sectes qui le dominent? Le pays réagira-t-il, au contraire, par sa propre énergie, par le fait de ces dévouements sans cesse renaissants que suscite un prosélytisme sincère? C'est le secret de l'avenir.

On a exprimé quelque part l'idée que c'en était fait, ou à peu près, de l'État français considéré comme État chrétien. Le gouvernement, a-t-on dit en substance, ou plutôt les gouvernements qui se succèdent et qui se succéderont pendant une période indéterminée, peut-être à toujours, de plus en plus infidèles à la vocation de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, rompront définitivement avec l'Église, non seulement avec l'Église catholique, mais avec toutes les confessions chrétiennes, avec toutes les religions positives. La France légale, la France, en tant que constituée en corps de nation, semble appelée (par Satan sans doute) à inaugurer en Europe le régime de l'État sans croyances et sans Dieu... L'école neutre conduira naturellement à l'administration neutre, pis que cela, au gouvernement athée : le mot a été depuis longtemps prononcé. Dès lors le prosélytisme national cessera : car on ne peut donner, on ne peut répandre au dehors ce qu'on ne possède pas intérieurement. La France deviendra une Chine occidentale, dénuée de toute croyance religieuse officielle, sans autre culte que le culte d'une prétendue raison mutilée, sous la tutelle de lettrés, de rhéteurs et de politiciens; renfermée dans d'étroites murailles intellectuelles et morales; renonçant à toute élévation des pensées et des cœurs, à tout idéal; pétrifiée dans des mœurs mesquines et une civilisation matérielle désormais sans issue et sans progrès.

Telles sont les prévisions de certains esprits pessimistes. On ajoute, il est vrai, que si la nation subit cette déchéance morale, les individus conserveront les dons propres à la race. Il n'y aura plus de France, au sens traditionnel du mot, du moins plus de France grande, prospère, honorée, écoutée, suivie, en possession de cette hégémonie que l'histoire constate, que ses ennemis n'ont pu contester; mais il y aura toujours des Français doués des qualités françaises. Ces Français penseront, agiront, pèseront sur les destinées du monde, comme ont fait leurs devanciers. Ils formeront des groupes, des associations; ils entreprendront des œuvres, ils remueront l'univers. L'esprit français, pense-t-on, ne saurait être

entièrement étouffé. Et c'est ainsi que le nom de la France ne sortira pas de la pensée des peuples, et que sa mission providentielle se prolongera.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ces pronostics. Il nous est doux d'espérer que l'avenir ne les démentira point tout à fait; mais dans quelle mesure seront-ils réalisés? Peut-on s'assurer que les gouvernements dégagés de toute attache religieuse toléreront chez les simples citoyens le prosélytisme qu'ils repousseront au point de vue national? L'indifférence sera-t-elle durable? sera-t-elle possible? N'est-il pas permis de conjecturer, en se basant sur les faits dont nous sommes témoins depuis quatre ou cinq ans, que toutes les œuvres grandes et généreuses seront interdites, ou du moins entravées? Il est, au surplus, difficile de croire qu'un pouvoir hostile et nécessairement oppresseur n'exercera aucune action sur les simples particuliers, et que l'exemple donné en haut n'engendrera pas de coupables défections. Tout ce qu'on aurait droit d'espérer serait la formation d'un noyau plus ou moins considérable, plus ou moins consistant, d'âmes généreuses qui résisteraient à la séduction générale. Nous avons peine à croire que la fidélité d'un peuple puisse longtemps se maintenir en dépit de la pression continue d'un mauvais gouvernement.

Quel que soit le sort que l'avenir nous réserve, à nous catholiques, nous demeurerons fidèles à notre patrie. Les torts de nos concitoyens ne nous feront pas oublier nos devoirs envers la France; nous irons au delà de nos devoirs, nous nous distinguerons par notre générosité. Nous resterons fermement convaincus que le meilleur moyen de dissiper d'injustes préventions, c'est de redoubler de prévenances et de patriotisme, et que s'il reste quelque espoir d'arrêter la défection religieuse, c'est en redoublant de zèle, en multipliant les œuvres, en témoignant par nos actes encore plus que par nos paroles le plus vif intérêt aux classes laborieuses et déshéritées, que nous ferons courir sur la face du pays un souffle d'honneur et de vertu et que nous conjurerons la colère du Très-Haut. M. de Maistre sera notre guide dans les circonstances douloureuses que nous prévoyons. Nous apprendrons à son école à ne jamais désespérer de la France, à faire des vœux pour elle, même quand son gouvernement sera tombé dans les mains les plus indignes.

En octobre 1794, c'est-à-dire au plus fort de la Terreur, sous l'exécrable domination de Robespierre, M. de Maistre, écrivant à un

ami, jugeait avec une juste sévérité les desseins des puissances qui voulaient profiter des dissensions de la France pour la partager ou du moins l'affaiblir considérablement. Il applaudissait aux victoires des armées françaises, et donnait l'assurance qu'il « ne désirait les succès de la coalition que contre le jacobinisme, parce qu'il voyait dans la destruction de la France le germe de deux siècles de massacres, la sanction des maximes du plus odieux machiavélisme, l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine, et même... une plaie mortelle à la religion. »

II

Après ces vues d'ensemble, entrons dans les détails de l'œuvre du penseur doublé d'un homme d'État.

Il convient de distinguer chez M. de Maistre les principes, les observations, les jugements, les théories.

Les principes sont généralement sains et solides. M. de Maistre a l'esprit naturellement droit et sérieux, bien qu'il incline un peu au paradoxe, comme nous le verrons plus tard. Une éducation profondément chrétienne, fortifiée par la pratique de toutes les vertus, condition nécessaire pour l'acquisition et la conservation de la vérité; ses traditions de famille; l'étude du droit fécondée par l'application, la méditation, l'éloignement instinctif et raisonné des nouveautés : tout le prémunit contre l'invasion des fausses doctrines qui faisaient tant de ravages parmi ses contemporains, tout contribue à le maintenir dans l'orthodoxie religieuse et philosophique. Il s'est tenu en garde contre les illusions du jansénisme, du gallicanisme, de l'illumunisme et de la sophistique révolutionnaire : quadruple mérite qui suffit à rendre la lecture de ses ouvrages extrêmement profitable. A ces erreurs il a opposé, avec une fermeté rare à son époque, des maximes généralement irréprochables. Il a même devancé, sur ces divers points, la plupart des hommes les plus sensés de son temps. M. de Margerie le constate avec autant de finesse que d'exactitude : le comte de Maistre a tenu sur presque tous les points le langage que tiennent aujourd'hui les conservateurs les plus avancés — dans le bon sens du mot — et les catholiques les plus fidèles : les premiers, après cent ans d'expériences politiques; les seconds, après le concile du Vatican.

Voilà pour les principes, voici maintenant pour l'observation. M. de Maistre est un observateur consciencieux, sagace, souvent profond. Son regard ne s'arrête pas à la surface, il pénètre dans les entrailles du sujet : ces qualités se révèlent notamment dans ses *Considérations sur la France*, où il montre une connaissance extraordinaire du caractère français et des mobiles qui influaient sur les divers partis au moment où il écrivait. Pourtant l'impartialité nous oblige d'avouer que la passion qui l'anime, quelque excusable, quelque honnête même qu'elle soit, l'amène parfois à ne considérer que les beaux côtés des hommes ou des institutions qui lui plaisent, et plus rarement à réserver toute son attention aux parties défectueuses des personnes ou des factions qu'il juge digne de sa haine et de son mépris.

Ses jugements dérivent de ses principes et de ses observations : c'est dire qu'ils participent de la rectitude habituelle des uns et des autres. Toutefois ils sont assez fréquemment entachés de quelque exagération. Dans son examen de Locke, par exemple, où il a, du reste, le mérite de battre courageusement en brèche une admiration presque universelle et trop peu justifiée, M. de Margerie, qui se connaît en philosophes et en philosophie, remarque fort justement que le critique ne se montre pas suffisamment homme du métier, et qu'il ne comprend pas toujours parfaitement celui qu'il censure avec tant d'amertume.

Restent les théories, ces fameuses théories, d'après lesquelles le vulgaire, qui n'a ni le temps de lire ni la capacité nécessaire pour discuter, juge habituellement le grand penseur dont nous nous occupons ici. Eh bien! il faut le confesser ingénument, ces théories sont, à nos yeux, la partie la plus contestable de son bagage historique et philosophique. Certes, il y règne un grand génie d'observation et une remarquable puissance d'invention; mais c'est précisément cette invention merveilleuse et que peu de cerveaux seraient capables de porter, qui soulève les défiances de la froide raison. Tel est, du reste, on le sait, le défaut de la cuirasse de toutes les théories. N'est-il pas remarquable que les créations des plus belles intelligences laissent précisément le plus de prise aux objections? Descartes était un admirable logicien, un excellent géomètre, et ses découvertes en physique ont accru sa gloire ; néanmoins son système du monde, bien que tout n'y soit pas à dédaigner, est depuis longtemps bien démodé. Quel génie philosophique peut-on comparer au *divin*

Platon? et qui oserait pourtant prendre la défense des rêveries et, si nous osons dire, des turpitudes de sa *République?*

La renommée du comte de Maistre ne souffre donc pas de ce qu'il peut y avoir de hasardé dans quelques-unes des théories qui lui étaient les plus chères, et où il a dépensé le plus de verve, d'esprit et d'érudition. Et pour donner tout de suite un exemple, il est assurément licite, tout en admirant ses vues profondes sur le caractère providentiel et en quelque sorte divin de la guerre, et ses très remarquables *éclaircissements* sur les sacrifices, de relever ce qui s'y rencontre de dur, d'exagéré, et même positivement de faux, dans ce que nous nous permettrons d'appeler des morceaux de bravoure. Oui, le sang expie; c'est même la plus puissante des expiations dans l'ordre matériel, puisque le sang, c'est la vie, et que la vie, c'est tout ici-bas.

L'homme a dû le comprendre dès l'origine; et, se sentant coupable, il a naturellement immolé des victimes choisies parmi les animaux sans défense. On s'explique même qu'il ait pu, par une interprétation abusive, sacrifier des vies humaines. Il serait à peine tolérable d'ajouter que Dieu ait permis ces hécatombes haïssables pour laver et purifier, en quelque sorte, le genre humain dans son propre sang, quoiqu'à le bien prendre, le crime fût naturellement inexpiable et toute satisfaction humaine insuffisante. Mais donner à entendre que l'horrible fléau de la guerre est une chose voulue de Dieu et agréable à Dieu, que depuis la chute originelle la guerre est devenue indispensable à l'humanité, c'est s'exposer à faire accuser ce même Dieu, tel que les catholiques l'adorent, d'égoïsme et de cruauté; c'est, comme le remarque avec un grand sens M. de Margerie, oublier ces passages éloquents d'Isaïe où l'avènement du Sauveur est présenté comme l'ouverture d'une ère de paix et de réconciliation universelle.

Nous nous croyons obligé de faire des réserves analogues à propos des idées de M. de Maistre sur les constitutions.

M. de Maistre a cent fois raison de proclamer les droits spéciaux de chaque peuple, ce qu'on a nommé depuis les droits historiques. Ces droits sont réels, substantiels, durables; ils plongent leurs racines dans le passé et s'épanouissent dans l'avenir. Les méconnaître, c'est fausser la physionomie d'une nation; n'en tenir nul compte, c'est livrer un pays aux malaises et aux bouleversements. Mais ces droits sont-ils les seuls? et ne reposent-ils pas, en grande

partie, sur un *substratum* commun à tous les peuples? Le publiciste a vu, dit-il, des Français, des Anglais, des Allemands, des Américains: il a même vu des Persans, et il a constaté chez ces divers types, des mœurs, des traditions, des instincts différents. Fort bien! Il en conclut que c'est une absurdité de vouloir leur faire subir à tous le même traitement, les soumettre aux mêmes institutions. Rien de plus correct que ce raisonnement; mais embrasse-t-il l'ordre de la politique tout entier? Nous nous permettrons d'en douter. Vous excédez, cher et éminent philosophe, en affirmant que vous n'avez vu l'homme nulle part. Quand vous considériez le Français, l'Anglais, etc..., vous aviez sous les yeux l'homme lui-même. Eh! grand Dieu! qu'auriez-vous pu voir, sinon l'homme? Si les nations diffèrent entre elles, elles ont aussi des points de ressemblance et de contact. Les races humaines elles-mêmes, bien que les divergences entre elles s'accusent plus fortement, ne sont pas sans quelque parenté. Ce n'est pas vous qui nierez la descendance d'un couple unique, ni la réalité de traditions primitives et communes à tout le genre humain. Plus on remonte le cours des âges, plus on étudie les peuples enfants, plus cette similitude se révèle aux moins clairvoyants. Les coutumes des sauvages semblent calquées les unes sur les autres. On a retrouvé sur les rives de la Delaware et de la Plata les mêmes outils de pierre, les mêmes instruments de guerre et de chasse, indices des mêmes mœurs, que contenaient les cavernes du vieux monde. Les tribus séparées par tant d'océans se ressemblaient jusque dans la manière de fendre des os et d'en extraire la moelle. Ce sont là nos ancêtres, aussi bien que les ancêtres des Américains. Donc l'homme est partout l'homme: et quand on examine un individu, c'est l'espèce même qui soutient l'épreuve.

Or, si la nature humaine est une et constante dans ses grandes lignes, ses besoins, ses lois, ses devoirs et ses droits ont nécessairement quelque chose de commun et de permanent. A côté des droits historiques et nationaux, qui sont divers, il y a les droits de l'homme, que je déclare partout identiques. Les philosophes, les publicistes et les politiques de la fin du dernier siècle n'avaient donc pas tout à fait tort quand ils invoquaient les droits de l'homme, car ces droits sont le fondement des droits propres à chaque société particulière; mais ils se trompaient lorsqu'ils formulaient ces droits ou qu'ils négligeaient de les subordonner aux droits

de Dieu. C'est par cette omission plus ou moins volontaire et réfléchie qu'ils ont donné à leur entreprise ce caractère de satanisme que le génie de de Maistre a tout de suite reconnu. Ils ont droit à la louange pour avoir revendiqué les titres du genre humain, car ces titres existent, mais ils ont encouru justement le blâme quand ils ont prétendu les avoir retrouvés; et cela, par la raison que les titres qu'ils ont allégués, étaient de faux titres. Droits et titres véritables ne sont pas dans la Déclaration de 1789, mais dans l'Évangile.

Le cosmopolitisme d'Anacharsis Cloots et de bien d'autres avait, sans doute, quelque chose de bizarre, de défectueux, disons le mot, d'absurde ; mais il procédait pourtant d'un vif et sérieux sentiment de la solidarité humaine. Il est permis d'en sourire, mais non pas d'en médire. Ses extravagances sont dignes de pitié; mais le principe qui l'inspirait, nous devons, nous hommes de tradition et de foi, le revendiquer hautement. Il ne faut pas qu'un patriotisme étroit et exclusif, païen dans son origine et dans son essence, nous fasse oublier cette grande société du genre humain que certains penseurs de l'antiquité, Cicéron entre autres, ont proclamée en théorie, bien qu'ils l'aient méconnue dans les actes de la vie civile et politique. Cette erreur serait voisine du faux principe des nationalités entendu au sens révolutionnaire, quand on regarde comme illégitime la soumission de plusieurs peuples à un même gouvernement. On arrête ainsi les progrès de la civilisation, qui doit tendre, au contraire, à la fusion des races, à l'assimilation mutuelle des peuples, à l'union des cœurs et des intérêts.

Répudions hardiment la politique de défiance, de jalousie, d'abaissement et de destruction, qui conduit à l'absorption des petites puissances par les grandes; et regardons l'étranger, non pas comme un ennemi, mais comme un frère : car nous apercevons en lui, aussi bien qu'en nous, les traits de l'humanité. Certes, après les meurtrissures et les humiliations de mon pays, je l'aime passionnément, et je suis d'autant plus attaché à mon titre de Français, qu'on le déprécie au delà de la frontière; mais pourtant, avant d'être Français, je sens que je suis homme, et il me plaît de répéter avec le poète : *Homo sum*... Est-il permis de remarquer que, dans une région infiniment supérieure, la même préférence s'est manifestée? Celui qui nous a rachetés tous, bien qu'il fût Juif de naissance, ne s'est pas réclamé de cette origine. Ses ennemis et

les indifférents l'ont appelé Nazaréen; mais Lui a revendiqué un titre plus haut et plus universel : Il s'est dit « le Fils de l'homme ».

III

Généralement le premier jet de la pensée de Joseph de Maistre est juste; mais quand il développe et insiste, parfois il s'égare dans des méandres un peu capricieux et se laisse aller à des exagérations de détail. On peut aisément, bien entendu, avec un peu de bonne foi, dégager sa conception mère des appendices superflus et compromettants. Il rappelle certains avocats qui, pour défendre une bonne cause, ne reculent pas devant des arguments captieux. C'est ce qui explique pourquoi M. de Maistre a été traité de paradoxal. Il a, d'ailleurs, tant d'horreur du mal et du faux, ou de ce qui lui paraît tel, qu'il cherche partout des armes pour détruire ce qu'il regarde comme l'ennemi du genre humain.

Cette surabondance défectueuse n'empêche pas la thèse principale d'être au-dessus de toute atteinte. Prenons quelques exemples. De Maistre combat l'erreur qui consiste à croire qu' « une constitution politique peut être écrite et créée *a priori*, tandis que la raison et l'expérience se réunissent pour établir qu'une constitution est une œuvre divine, et que ce qu'il y a précisément de plus fondamental et de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation, ne saurait être écrit. » Au fond que veut-il dire? Que la vraie constitution d'un peuple dépend de son passé, de son caractère, des circonstances; que cette constitution naît, croît, se développe avec lui, et qu'il est absurde de prétendre lui en fabriquer une d'emblée. Tout cela est vrai : avant 1789, il y avait une constitution française; antérieurement aux conciles généraux et aux décisions pontificales, il existait une constitution de l'Église. Mais soutenir que le fait même de mettre par écrit le droit public d'un peuple suffit pour ébranler ce droit, est aussi téméraire que d'avancer que les définitions dogmatiques ont eu pour résultat d'affaiblir la foi. De Maistre a, du reste, fort bien aperçu que ces déclarations ou définitions n'ont lieu que lorsque le principe est attaqué. Qu'est-ce que cela prouve? Que le principe existait auparavant, et qu'on a bien fait de l'éclaircir par des explications, quand des sectaires ont voulu l'obscurcir.

Quant aux lois fondamentales, M. de Maistre va peut-être un peu

loin en affirmant que rien au monde ne peut les modifier. Cette immutabilité absolue lui sert, à la vérité, de rempart contre le despotisme, parce qu'il n'admet pas le partage de la souveraineté. De même que l'enfance n'obéit pas absolument à toutes les lois qui régissent l'âge adulte, de même un peuple, en grandissant, peut éprouver le besoin de modifier sa constitution. De Maistre répondra peut-être qu'il y a certaines règles propres à chaque nation, et que cette nation ne peut abandonner sans périr ; mais ces règles sont en si petit nombre, qu'elles laissent de la marge pour bien des changements. D'ailleurs Rome n'a-t-elle pas successivement passé par des formes bien diverses de gouvernement : la royauté, la république, d'abord aristocratique, puis démocratique, enfin oligarchique, et le principat? Il est vrai de dire que sous les Césars, le pouvoir dominateur de Rome avait depuis longtemps disparu, sa prépondérance même était fortement atteinte ; l'Italie et la province formaient un vaste corps, que la tête avait peine à régir. Quant à l'Église, comme elle est d'ordre divin, nul ne peut y toucher. Et cependant il y a en elle un côté humain, qui l'oblige à tenir compte des circonstances.

Autre exemple. Le pouvoir politique est-il de soi absolu? De Maistre l'a écrit, dans un livre, qui, à la vérité, n'a pas été achevé, et qu'il ne destinait pas à voir le jour. Plus tard il s'est corrigé : il a limité le pouvoir par la loi divine d'abord, naturelle partout, chrétienne chez les nations baptisées, puis par ces fameuses lois fondamentales. Ces restrictions sont-elles suffisantes? Oui, si l'on comprend sous le nom de loi divine toutes les institutions qui dérivent immédiatement ou médiatement de la nature. Ainsi la famille a ses lois et son autorité, que l'autorité politique doit respecter. L'homme a de nature le droit de s'associer avec ses semblables. L'association est donc, en soi, légitime, et ne peut être dissoute, si elle ne viole pas, en fait, la morale, ou n'implique pas péril pour l'État. Il faut bien reconnaître que toute autorité, qu'elle soit exercée par un seul ou par plusieurs, directement ou suivant le mode de la délégation, est par essence absolue, sans quoi elle ne serait pas l'autorité; mais elle n'est absolue que dans sa sphère, et les autres autorités, également indépendantes et absolues dans leurs sphères respectives, la limitent par le seul fait de leur existence et de leur fonctionnement. Là est le nœud du problème. Une observation très juste du comte de Maistre, c'est que la royauté chrétienne s'est posé à elle-même des limites, qu'elle a pris soin de respecter.

Ici se pose nécessairement le redoutable cas de l'abus du pouvoir, de cet abus, bien entendu, qui dépasse ce que l'obéissance humaine peut porter, et, pour employer le langage des théologiens du moyen âge, de la tyrannie. Que faire? Faut-il laisser la nation périr? doit-on, au contraire, par la révolte, porter atteinte au principe de la souveraineté? M. de Maistre résout la difficulté en admettant qu'il y a une puissance « dispensante ». Où résidera cette puissance? Elle ne résidera pas dans la nation, puisque nul ne peut être juge et partie. Écoutons le publiciste : « La souveraineté étant pour nous une chose sacrée, une émanation de la puissance divine, que les nations de tous les temps ont toujours mise sous la garde de la religion, il n'était pas absurde de penser que, pour être délié du serment de fidélité, il n'y avait pas d'autre autorité que celle du haut pouvoir spirituel unique sur la terre, et dont les prérogatives forment une portion de la Révélation. » M. de Margerie, qui cite ce passage, ajoute en note une phrase de l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII, du 28 décembre 1878, commençant par ces mots : *Quod apostolici*. L'importance du sujet nous engage à le reproduire : *Si quandoque contingat teneri et ultra modum publicam a principibus potestatem exerceri, catholicæ Ecclesiæ doctrina eos insurgere proprio motu non sinit, ne ordinis tranquillitas magis magisque turbetur, neve societas majus exinde detrimentum capiat.* Le Pape déclare donc illicite toute insurrection *spontanée*. Il faut qu'une autorité intervienne : or quelle sera cette autorité, sinon celle que les siècles chrétiens ont reconnue? En dehors d'elle, l'expérience montre les nations oscillant sans cesse entre le despotisme et l'anarchie.

Une des choses qui ont le plus préoccupé le comte de Maistre, après le pouvoir politique, c'est l'éducation. L'importance et l'actualité de ce sujet nous engagent à nous y arrêter un instant.

IV

Une pièce importante, jusqu'ici inédite, que M. de Margerie a eu la bonne fortune de livrer au public, c'est le *Mémoire sur la liberté de l'enseignement supérieur* que M. le comte de Maistre, alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, adressa au gouvernement russe en septembre 1811. Le point de départ de cette affaire était une pétition du général des jésuites, le P. Rrzozowski, tendant à

obtenir que les établissements d'instruction dirigés par les Pères de la Compagnie, et qui étaient devenus très florissants, fussent dispensés de l'ombrageuse et malveillante surveillance de l'Université d'État. La question se posait dès lors en Russie comme elle s'est posée depuis en France. M. de Maistre, que sa grande situation et ses excellentes relations avec le monde le plus distingué autorisaient à intervenir par la voie des conseils, résolvait la question comme elle a été résolue dans notre pays, à savoir par la liberté. Nous parlons, bien entendu, de la loi de 1875, qu'un arbitraire sans pudeur a récemment mutilée.

Les observations de l'ambassadeur de Sardaigne portent la marque de ce génie généralisateur qui remonte toujours aux principes, et de cette sûreté d'observation grâce à laquelle il ne se perd jamais dans les nuages et conserve pied sur terre. « *Tout privilège exclusif dans l'État n'est que la permission de mal faire...* Ce n'est plus aujourd'hui une chose douteuse que, *depuis trois siècles, il existe en Europe une force cachée qui travaille sans relâche au renversement du christianisme et des trônes chrétiens.* » Après avoir montré que la Russie était un des objectifs de cette conjuration, et que l'illuminisme menaçait de la dévorer, l'auteur du *Mémoire* poursuivait ainsi : « Un corps, une association d'hommes marchant invariablement vers un certain but, ne peut (s'il n'y a pas moyen de l'anéantir) être combattue et réprimée que par une association contraire. Or, l'ennemi capital, naturel, inné, irréconciliable de l'*illuminé*, c'est le *Jésuite*. Ils se sentent, ils se découvrent, comme le chien et le loup. Partout où on les laissera faire, il faudra que l'un dévore l'autre. » Puis il rappela la déclaration de Rabaud Saint-Étienne, protestant et révolutionnaire fougueux, affirmant que, *sans l'abolition préliminaire des Jésuites, la Révolution française était impossible*. Il aurait pu ajouter que d'Alembert appelait ces religieux les garde-corps du Pape.

Nous avons vu récemment se dérouler le même spectacle. Quand la Révolution, un instant maîtrisée, ou du moins contenue, a repris avec son audace habituelle le cours de ses fureurs, lorsqu'elle s'est préparée à frapper de nouveaux coups, elle a commencé par expulser les congrégations religieuses, au premier rang desquelles figuraient les disciples de Loyola. A partir de ce moment fatal, presque toute les barrières qui défendent la société sont tombées les unes après les autres ; celles qui subsistent encore sont près de suc-

comber sous les efforts des assaillants, et les esprits sensés prévoient les dernières catastrophes.

M. de Maistre fut écouté de l'empereur Alexandre, qui professait pour lui autant d'estime que d'amitié, et qui croyait avec raison au désintéressement de ses conseils. Les Jésuites obtinrent même plus qu'ils ne demandaient, car leurs collèges de Polotsk et de Pétersbourg furent érigés en universités. Mais cette faveur ne fut que de peu de durée. Quand les événements prodigieux de la guerre de Russie et des deux coalitions eurent mis ce pays et son souverain à la tête de l'Europe, Alexandre, très accessible aux séductions de la flatterie et enorgueilli de sa victoire, crut n'avoir plus besoin, pour assurer l'ordre dans son empire, de ces auxiliaires modestes et dévoués, mais fermement attachés à leur religion, qu'on lui avait perfidement dépeints comme dévorés d'ambition et menaçant par des manœuvres souterraines son omnipotence. Il se livra à Mme de Krudener et à la secte des illuminés, dont M. de Maistre lui avait pourtant signalé les menées. Dès lors les Jésuites furent sacrifiés et durent quitter le sol de la Russie. Ils venaient heureusement d'être rétablis officiellement par le pape Pie VII, et tout le reste du monde s'ouvrait à leur féconde activité. La Compagnie avait fait son œuvre en Russie, en retardant la décomposition de cet empire, que ruine en bas la corruption de son clergé, et en haut le scepticisme de sa noblesse. Après sa disparition, il n'y eut plus de résistance. Une génération à peine avait passé, que la Russie se réveillait en proie à un mal affreux, dont on n'a vu l'analogue dans aucun pays, mal qui démontre le vide effrayant, pauvrement dissimulé par les dehors trompeurs d'une civilisation factice, et qui s'appelle lui-même le *nihilisme*. M. de Maistre en avait déjà pénétré les premiers symptômes, grâce à son étonnante justesse de coup d'œil, et il le baptisa du nom vraiment prophétique de *rienisme*.

Plus tard la même question d'éducation nationale fut agitée en France. C'était dans les commencements de la Restauration. Fidèle à ses doctrines, M. de Maistre jugea bien que la réforme complète de l'enseignement était une nécessité de premier ordre, et que tous les changements politiques seraient inefficaces, si l'on ne rendait pas meilleure l'âme du peuple par un vaste système d'écoles. On sait qu'il fut sérieusement question de détruire l'Université; l'ordonnance qui décrétait sa suppression, avait même été préparée. On ne

donna malheureusement pas de suite à ce dessein, qui eût dû être complété, il est vrai, par une reconstruction. Ce fut peut-être la seconde partie du programme qui effraya les conseillers de Louis XVIII. Avait-on sous la main les éléments qu'il aurait fallu pour peupler les chaires de professeurs animés d'un esprit vraiment chrétien? La Révolution, en fauchant les ordres religieux, en supprimant les dix-sept universités alors existantes, en versant à flot le sang des prêtres, avait fait un vide effrayant. La reconstitution des diocèses, à l'époque du Concordat, absorba tout ce qui restait du clergé séculier. L'Université impériale se recruta avec les débris des universités de l'ancien régime et des ordres religieux. Tous ses membres n'étaient pas irréprochables, il s'en fallait de beaucoup; l'organisation fut défectueuse, parce qu'elle mettait tout dans la main du maître, et l'esprit encore pire, car l'instrument impérial reposait, comme du reste toutes les créations napoléoniennes, sur une transaction entre certaines idées mal définies d'ordre gouvernemental et les doctrines révolutionnaires. On se résigna donc, en 1815, à conserver ce qui existait, sauf à mettre à la tête des hommes dont on se croyait sûr. C'était une illusion de s'imaginer que, grâce à quelques déplacements de personnes et de légères modifications dans les règlements, la même machine qui avait fait des jacobins disciplinés, formerait à la royauté des sujets dévoués et à l'Église des fidèles énergiques. Une seule voie de salut était ouverte : décréter une sage liberté d'enseignement. L'Église eut, peu à peu, reconquis la place qu'elle avait occupée autrefois dans l'éducation du peuple. Malheureusement la Restauration se défiait à la fois de la liberté et de l'Église : elle préféra un instrument de despotisme qui semblait commode, mais qui blessa des mains imprudentes ou maladroites. Ce fut une grande faute, que M. de Margerie signale avec raison. « Qui sait les effets qu'aurait eus la loi de 1850 et la loi de 1875, arrivant un demi-siècle plus tôt et dans des conditions qui eussent permis de les faire meilleures? ou plutôt qui peut douter du puissant concours qu'elles eussent apporté à la reconstruction de la France chrétienne, étant appliquées par un pouvoir qui n'aurait pas eu peur de la liberté de l'Église?... Puisque tout le plan de l'ennemi est de déchristianiser la France en déchristianisant l'éducation, la liberté de l'éducation chrétienne doit être pour nous le plus cher des trésors. » Nous ne pouvons que nous approprier ces réflexions.

V

Il faudrait maintenant, pour compléter le portrait, à côté de l'homme public montrer l'homme privé. Nous serons forcément bref en cette matière. On sait maintenant que cet esprit méditatif, que ce diplomate consommé, que ce magistrat austère était le plus respectueux des fils, le meilleur des époux, le plus tendre des pères, non en style tumulaire, mais réellement. L'exil sous un ciel inclément auquel il se résignait par dévouement pour son roi, coûtait beaucoup à ce cœur condamné à battre loin de tous ceux qu'il aimait. Il était aussi très sensible à l'amitié, et quand le malheur visitait ses amis, il trouvait pour les consoler des accents mâles et fermes. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelques fragments de sa correspondance intime.

Il écrivait à un ami qui venait de perdre sa femme : « Il n'y a rien que je conçoive mieux que le *charme du désespoir*. C'est ce qui vous retient en Angleterre ; mille souvenirs tendres et déchirants vous attachent à cette terre où votre bonheur naquit pour durer si peu. Moi, qui ne suis qu'un ami, je suis cependant visité par l'ombre de votre chère Élisabeth. Elle m'apparaît toujours entre vous et moi... Combien ce souvenir doit être terriblement doux pour l'époux qui l'a perdue, qui se promène sur cette même terre où son cœur rencontra le sien, où il entendit pour la première fois ce *oui* sérieux dont le suivant n'est que la répétition légalisée, et que l'homme le plus heureux n'entend qu'une fois dans sa vie!... Dieu vous a frappé très justement comme juge et très amoureusement comme père; il vous a dit : *C'est moi!* Répondez-lui : *Je vous connais.* »

Et à son frère le chevalier Nicolas, demeuré en Italie près des siens, tandis que lui-même vivait isolé sur les rives de la Néva : « Vous êtes tous dans mon cœur, vous ne pourrez en sortir que lorsqu'il cessera de battre. A six cents lieues, les idées de famille, les souvenirs de l'enfance me ravissent de tristesse. Je vois ma mère qui se promène dans ma chambre avec sa figure sainte ; et, en t'écrivant ceci, je pleure comme un enfant... Je crois entendre pleurer à Turin. »

A son fils Rodolphe, officier aux chevaliers gardes de l'empereur de Russie, et qui prenait part aux grandes guerres de l'époque, il écrivait : « Il est inutile de communiquer des pensées *molles*,

telles qu'elles naissent involontairement dans le cœur d'un père. Allez bravement votre chemin. Vive la conscience et l'honneur! » N'est-ce pas admirable de fermeté et de tendresse paternelle? Maintenant écoutez la suite : « Soyez toujours assez semblable aux autres pour ne pas leur déplaire, et assez différent pour ne déplaire ni à vous ni à moi... Soyez honnête homme et bon enfant. » Que les admirateurs à outrance de M. de Maistre me le pardonnent, mais il semble que dans ces dernières lignes la rigueur absolue du devoir fléchit un peu. Il veut que son fils soit honnête homme et sans doute bon chrétien ; mais il serait fâché qu'il déplût au monde. Le témoignage de la conscience, l'approbation de Dieu ne lui suffisent pas; il lui faut encore les applaudissements des hommes. Il a oublié cette parole de saint Paul : *Si hominibus placerem, Christi servus non essem*. Lisez encore ceci, écrit à un ami, à propos de ce même Rodolphe : « Il a le diable au corps. » Concluons en disant que dans M. de Maistre, à côté du chrétien, il y a le mondain. On en aperçoit les vestiges jusque dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. C'est une légère tache, mais nous étions obligé de la noter.

Et pour épuiser d'un seul coup toutes nos sévérités, disons bien vite que le recueil diplomatique publié par M. Albert Blanc, de Turin, contient quelques lettres infiniment regrettables, que son auteur eût voulu sans doute, plus tard, effacer au prix de son sang. Quand le pape Pie VII, obéissant à des raisons de haute politique religieuse, s'il est permis d'user de cette expression, vint sacrer à Paris Napoléon, cette démarche parut à Joseph de Maistre une trahison envers le principe de la légitimité. Il échappa alors à son indignation des paroles vraiment indignes de son titre de catholique, et qu'il nous en coûterait trop de reproduire. M. de Margerie ne les a pas citées : nous imiterons sa discrétion. S'il nous convient d'y faire allusion, ce n'est pas seulement pour montrer de quelle défaillance sont capables les plus intègres caractères, mais aussi pour en tirer une leçon qui peut s'appliquer à la doctrine politique de M. de Maistre. C'est comme gentilhomme savoisien que le héros conseille à son fils de plaire au monde et se permet de morigéner le Pape; c'est en sa qualité d'homme qu'il se livre à ces douces et viriles effusions qui ravissent nos cœurs. Il est plus grand dans le second rôle que dans le premier. Vive donc l'homme! nous entendons bien : vive l'homme racheté!

Léonce de la Rallaye.

LES ARTICLES ORGANIQUES

I

Jamais peut-être, depuis Julien l'Apostat, la persécution religieuse n'a revêtu de formes plus hypocrites qu'à l'heure présente. Les modernes jacobins n'ont pas la brutale franchise de leurs ancêtres; il leur manque l'audace de dire ce qu'ils ont le triste courage de faire; il y a chez eux plus du filou que du brigand, et il n'est pas une de leurs violences que le mensonge ne prépare et n'accompagne. Commettent-ils une injustice, c'est au nom de la loi; violent-ils un droit, c'est au nom de la liberté; proscrivent-ils une catégorie de citoyens, c'est au nom de l'intérêt commun et du salut public!

Les naïfs, pour faire la guerre au christianisme, réclament, il est vrai, la séparation de l'Église et de l'État. Mais les habiles ont trouvé mieux : l'État, au lieu de se séparer de l'Église, doit l'asservir et l'absorber. Loin de dénoncer le Concordat, il faut, au contraire, en exiger l'exacte et rigoureuse observation. Et c'est ici qu'est le piège. Les étranges canonistes de la Chambre des députés, les Ferry, les Bert, les Labuze, les Roche, confondent intentionnellement, avec le Concordat, les articles organiques: avec un contrat légitime, des clauses frauduleusement introduites par une des parties, à l'insu et contre le gré de l'autre, et en opposition formelle avec l'esprit et la lettre de la convention.

Bien souvent déjà il a été péremptoirement démontré que les articles organiques ne font nullement partie du Concordat, et que même ils le détruisent; mais, puisque nos politiciens, par ignorance ou par mauvaise foi, prétendent encore aujourd'hui le contraire, il n'est pas inutile, ce me semble, de leur opposer une réfutation

qui, à défaut d'autre mérite, aura, je l'espère, celui de la brièveté et de la précision.

II

L'illustre Consalvi a raconté, dans ses *Mémoires*, les laborieuses négociations qui aboutirent à la signature du Concordat. Il est peu de récits plus dramatiques : les citations en seraient pleines d'intérêt ; cependant, parmi les dépositions d'un témoin si digne de foi, je n'en reproduirai qu'une, qu'il est nécessaire d'avoir présente à l'esprit, si l'on veut comprendre l'histoire des articles organiques et en apprécier la valeur.

« Après vingt-cinq jours d'indicibles fatigues et d'angoisses de tout genre », raconte le grand cardinal (1), « toutes les difficultés paraissaient levées ; le rendez-vous pour la signature fut pris chez Joseph Bonaparte. — Quelle fut ma surprise, quand je vis l'abbé Bernier m'offrir la copie qu'il avait tirée de son rouleau, comme pour me la faire signer sans examen, et qu'en y jetant les yeux afin de m'assurer de son exactitude, je m'aperçus que ce traité ecclésiastique *n'était pas celui dont les commissaires respectifs étaient convenus entre eux, dont était convenu le premier consul lui-même, mais un tout autre!* La différence des premières lignes me fit examiner tout le reste avec le soin le plus scrupuleux, et je m'assurai que cet exemplaire non seulement contenait le projet que le Pape avait refusé d'accepter sans ses corrections, et dont le refus avait été cause de l'ordre intimé à l'agent français de quitter Rome, mais, en outre, qu'il le modifiait en plusieurs endroits : car on y avait inséré certains points déjà rejetés comme inadmissibles avant que ce projet eût été envoyé à Rome. »

Joseph Bonaparte et le conseiller d'État Crétet protestèrent qu'ils ne savaient rien sur la diversité de rédaction ; l'abbé Bernier, lui, « d'un ton confus et embarrassé, balbutia qu'il ne pouvait nier... la différence des concordats qu'on proposait à signer : *mais que le premier consul l'avait ainsi ordonné...* »

Il fallait se remettre à l'œuvre : la discussion fut reprise, mais il fut impossible de s'entendre (notons bien ce point) sur l'article concernant la publicité du culte, que les négociateurs français prétendaient limiter par des *règlements de police*.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 363 et suiv.

Consalvi pressentait un piège, il répliqua que si une réserve était jugée nécessaire, elle ne pouvait avoir en vue que la *tranquillité publique*, et qu'alors ces mots devaient être introduits dans l'article pour en préciser le sens. « — Ou l'on est de bonne foi, disait-il, en affirmant que le motif qui force le gouvernement à imposer à la publicité du culte la restriction de se conformer aux règlements de police est le maintien impérieux de la tranquillité publique, et alors le gouvernement ne peut pas et ne doit pas avoir de difficulté à ce qu'on l'exprime dans l'article ; ou le gouvernement ne souhaite pas qu'on l'exprime, et alors il n'est pas de bonne foi, et il montre par là même qu'il veut cette restriction pour assujettir l'Église à ses volontés (1). »

L'éminent diplomate l'emporta, pour le moment du moins : l'article fut rédigé comme il l'entendait; le premier consul l'approuva avec tous les autres; de son côté, le Saint-Siège accepta le Concordat, et les ratifications furent échangées à Paris, le 23 fructidor an X (10 sept. 1801). Il ne restait plus qu'à procéder à la promulgation officielle, impatiemment attendue à Rome aussi bien qu'en France. Elle n'eut lieu pourtant que huit mois plus tard.

Le jour de Pâques, 28 germinal an X (18 avril 1802), le Concordat fut publié solennellement dans tous les quartiers de Paris ; le premier consul, suivi des grands corps de l'État, se rendit à Notre-Dame, où l'on chanta le *Te Deum* pour remercier Dieu de la réconciliation de la France avec l'Église.

La convention conclue avec le Saint-Siège comprenait *dix-sept* articles, ni plus ni moins. Or, chose étrange ! le document officiel, présenté au Corps législatif et publié ensuite sous le nom de Concordat, contenait, en outre, *soixante-dix-sept articles*, dont les plénipotentiaires romains n'avaient pas eu connaissance, et que le Saint-Père n'avait, d'aucune façon, ratifiés !

Ainsi, le premier consul revenait, par un détour inavouable, sur les clauses réciproquement jurées, et reprenait, par les articles organiques, la part de liberté que le Concordat reconnaissait à l'Église. Il est triste de constater que « la puissance servie par le génie a pu descendre jusqu'à l'emploi d'un moyen qu'on n'ose pas même qualifier (2) ».

(1) *Mémoires*, t. I, p. 405.
(2) M. de Carné, *Correspondant*, 25 avril 1868, p. 200.

Telle est l'origine bien peu honorable des fameux *articles organiques*, au sujet desquels nous avons à nous poser les questions suivantes :

1. *Font-ils partie du Concordat, c'est-à-dire du traité intervenu entre le Saint-Siège et la France?*

2. *Nuls comme traité, sont-ils du moins une loi que les pouvoirs publics aient eu le droit et l'intention d'édicter?*

3. *En tous cas, sont-ils encore en vigueur? la plupart ne sont-ils pas tombés en désuétude?*

III

Dans la séance du 15 germinal an X (5 avril 1802), le conseiller d'État Portalis, présentant le Concordat à la sanction du Corps législatif, posait en principe :

1° Que l'État ne pouvait par lui-même procéder à l'organisation du culte catholique;

2° Qu'il avait donc fallu recourir à la seule autorité compétente en pareille matière, c'est-à-dire au Pape;

3° Que tout ce qui était proposé au Corps législatif, avait été préalablement arrêté d'un commun accord par le Saint-Siège et le gouvernement français.

Il s'agissait uniquement d'homologuer un *traité*. Or, aux termes de l'article 50 de la constitution du 22 frimaire an VIII, les traités étaient discutés et promulgués comme les lois, avec cette différence, exigée par la nature des choses, qu'ils étaient adoptés ou rejetés en bloc, mais ne pouvaient être modifiés par le pouvoir législatif.

C'est bien un *traité* que le Corps législatif entend renvoyer au Tribunat (1); c'est bien d'un *traité* que, le 18 germinal, Lucien Bonaparte, orateur du Tribunat, vient entretenir le Corps législatif. — Après avoir établi que le gouvernement devait tous ses soins au rétablissement de la religion : « Cette vérité reconnue, continue-t-il, nous impose le devoir d'organiser publiquement le culte catholique et les cultes protestants; le projet de loi atteint ce double but : il est composé d'un *Concordat fait avec le chef de l'Église romaine*

(1) « Le Corps législatif transmet, par un message, un projet de loi relatif à la convention conclue, le 26 messidor an IX, entre le gouvernement français et S. S. Pie VII, et aux articles organiques des cultes protestants. » (*Procès-verbal*, séance du 15 germinal an X.)

et d'articles réglementaires sur les *diverses communions protestantes.* »

Des soixante-dix-sept articles ajoutés aux dix-sept clauses seules consenties par le chef de l'Église, il n'est pas question.

Le 28 germinal an X (18 avril 1802), le premier consul adresse une proclamation à la France; elle se termine ainsi :

« Il fallait rasseoir la religion sur sa base, et *on ne pouvait le faire que par des mesures avouées par la religion même.*

« C'était au souverain Pontife que l'exemple des siècles et la raison même commandaient de recourir pour rapprocher les opinions et réconcilier les cœurs.

« *Le chef de l'Église a pesé, dans sa sagesse et dans l'intérêt de l'Église, les propositions que l'intérêt de l'État avait dictées; sa voix s'est fait entendre aux pasteurs;* CE QU'IL APPROUVE, *le gouvernement l'a consenti, et les législateurs en ont fait une loi de la République.* »

Ainsi le gouvernement affirmait, à la face de la France et de l'Europe, que tout ce qu'il avait consenti, tout ce qu'avait discuté et approuvé le Corps législatif, tout ce qui était solennellement promulgué comme base des rapports nouveaux entre l'Église et l'État, avait été préalablement *approuvé par le chef de l'Église.* C'est ainsi que l'opinion publique le comprit. « Tous les journaux, écrit le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, au cardinal Caprara, légat en France (5 mai 1802), tous les journaux, particulièrement ceux d'Allemagne, renferment tous les articles organiques comme s'ils faisaient partie du Concordat. Ce qui, outre la réunion des deux pièces et diverses autres choses, a le plus contribué à cela, c'est le discours du conseiller d'État Portalis, qui dit, dans un passage, que, les articles de la convention et les articles organiques étant un concordat, ils tombent sous les dispositions de la constitution, et ont besoin de l'approbation du Corps législatif (1).

Nous voilà donc en présence d'une prodigieuse mystification! Non seulement le Corps législatif, mais la France, mais l'Europe, avaient été trompés : les articles organiques, subrepticement introduits dans un document diplomatique qui portait le titre de *Concordat avec le Saint-Siège*, n'avaient reçu aucune approbation de l'une des parties contractantes, et ne pouvaient donc être présentés, même

(1) D'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*, t. I, p. 513.

comme une annexe, aux dix-sept articles seuls discutés et consentis.

Le 12 mai 1802, peu de jours après la promulgation du Concordat, M. Cacault, ministre de France à Rome, mande à M. Portalis, au sujet d'une entrevue avec le Saint-Père : « Il m'a parlé des articles organiques ; il est très affecté de voir que, leur publication coïncidant avec celle du Concordat, elle a fait croire au public que Rome avait concouru à cet autre travail (1). »

Le 24 du même mois, Pie VII publie la bulle contenant les dix-sept articles du Concordat, et, dans l'allocution qu'il adresse à cette occasion au sacré Collège, il déclare que sa joie n'est pas sans mélange : « Nous avons remarqué qu'en même temps que notre convention précitée, quelques articles *qui nous étaient inconnus* ont été promulgués. Suivant les traces de nos prédécesseurs, nous ne pouvons pas ne pas demander qu'ils reçoivent les modifications et les changements convenables et nécessaires (2). »

Le 25 mai 1802, Consalvi, le négociateur du Concordat, le cardinal secrétaire d'État, adresse officiellement à M. Cacault une protestation, que ce dernier transmet à son gouvernement... « Le soussigné entend parler, et toujours par ordre de Sa Sainteté, des articles organiques qui, *inconnus à Sa Sainteté*, ont été publiés avec les 17 articles du Concordat, comme s'ils en faisaient partie (ce que l'on croit d'après la date et le mode de publication)... »

Quoi de plus décisif? M. Thiers, cependant (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 435), donne à entendre que le gouvernement français n'avait pas agi par surprise, et que le Saint-Siège était suffisamment renseigné, puisque les articles organiques avaient été, avant leur promulgation, communiqués au cardinal Caprara, légat en France.

Cela n'est pas sérieux. Il y avait *huit mois* que le Concordat était signé. Tout à coup, *cinq jours* avant la présentation du traité aux Chambres, M. Portalis donne lecture des 77 articles organiques au cardinal, et cela, à l'improviste, dans le moment le plus mal choisi.

(1) D'Haussonville, t. I, p. 514.

(2) « Animadvertimus una cum præfata conventione nostra nonnullos articulos *ignotos nobis* promulgatos esse ; quos, vestigiis prædecessorum inhærentes, *haud possumus non expetere ut opportunas ac necessarias modificationes accipiant.* » (Bullarium Romanum, continuatio, t. XI, p. 335, n. 131.) — M. Dupin (*Manuel du droit public ecclés. français*, appendice, p. 434) prétend que la protestation du Pape n'eut lieu qu'après *un an*. C'est *après un mois* qu'il fallait dire.

C'était dans la soirée du 30 mars 1802, à la fin d'une de ces scènes violentes auxquelles le premier consul soumettait périodiquement le malheureux légat. Celui-ci était encore tout ému et troublé.

« — L'on se mit à me lire, écrit-il (1), le système organique relatif au culte et à ses ministres, longuement développé par le conseiller Portalis. Il ne m'est guère possible d'en donner plus qu'une légère idée, tant à cause de la multiplicité des choses qu'il embrasse, que parce qu'il y a peu de chance que je m'en souvienne, après l'altercation qui avait précédé. »

Il n'y a rien là qui ressemble à une communication diplomatique.

D'ailleurs le légat ne pouvait qu'en référer au Saint-Père. — Il reçoit l'ordre de protester.

Le 7 juin 1802, dans une entrevue avec le premier consul, il lui dit en termes touchants : « Je pleure quand je songe à ces lois : elles foulent complètement aux pieds les principes et les maximes canoniques, et elles tendent à réduire l'Église et ses ministres à un véritable esclavage. »

Il ne s'en tient pas là : le 18 août 1803, par ordre du Saint-Père, le cardinal légat adresse à M. de Talleyrand une *Réclamation* longue et motivée. Nous y lisons : « Je suis chargé de réclamer contre cette partie de la loi du 18 germinal que l'on a désignée sous le nom *articles organiques*... La qualification qu'on donne à ces articles paraîtrait d'abord supposer qu'ils ne sont que la suite naturelle et l'explication du Concordat religieux ; cependant *il est de fait qu'*ILS N'ONT POINT ÉTÉ CONCERTÉS AVEC LE SAINT-SIÈGE, *qu'ils ont une extension plus grande que le Concordat, et qu'ils établissent en France un code ecclésiastique sans le concours du Saint-Siège. Comment Sa Sainteté pourrait-elle l'admettre*, N'AYANT PAS MÊME ÉTÉ INVITÉE A L'EXAMINER ? »

IV

A ces documents officiels ajoutons le témoignage de nos principaux historiens.

« — La cour de Rome, qui se trouvait la plus faible, dit Lanfrey (2), eut à subir des déboires et des humiliations... Il lui fallut assister à la *déloyale surprise* de la publication des articles organiques, imprimés d'abord avec le Concordat comme ayant eu son

(1) Dépêche du 4 avril 1802.
(2) *Histoire de Napoléon Ier*, 6e éd., t. II, p. 425.

assentiment, et ensuite maintenus malgré ses protestations. »

« — C'était bien de propos délibéré, raconte M. d'Haussonville (2), parce que cela servait à leur assurer le respect du clergé et des fidèles, qu'il (le premier consul) avait présenté les articles organiques comme ayant été combinés d'accord avec le Saint-Siège. Aucune précaution n'avait été oubliée pour accréditer cette opinion. Ces lois avaient été secrètement délibérées en conseil d'État longtemps après la conclusion du Concordat. Elles avaient pour but de tenir lieu d'un certain article relatif aux conditions de l'exercice du culte, article que le cardinal Consalvi n'avait jamais voulu signer, article dont la discussion, ainsi que nous l'avons précédemment raconté, avait failli amener la rupture des négociations, et sur lequel on n'avait pu s'entendre qu'en le supprimant. Cependant ces dispositions législatives, élaborées exclusivement par le gouvernement français, tout à fait inconnues à la cour de Rome, qui n'en apprit l'existence que par la promulgation, furent livrées au public dans un gros volume officiel ayant pour titre *Concordat*, avec la même date que la convention synallagmatique conclue avec le Saint-Siège. La signature de Consalvi seule y manquait. Afin d'égarer davantage les esprits superficiels, dans l'exposé des motifs du projet de loi présenté au Corps législatif et portant approbation du Concordat, ils étaient intitulés : *Articles organiques de ladite convention*, et M. Portalis ne manqua point, insistant sur le tout, d'expliquer comment, la convention et les articles organiques étant un contrat passé avec une puissance étrangère, ils devaient, d'après la constitution, être également soumis au Corps législatif. »

Si MM. Lanfrey et d'Haussonville sont suspects à quelques-uns, il n'en sera pas ainsi de M. Fréderic Portalis, le petit-fils du ministre des cultes de Napoléon. Dans un long travail, entrepris pour justifier les actes de son illustre aïeul (2), nous recueillons cet aveu :

« Les articles organiques, dit-il, placés à la suite de la convention diplomatique, furent proposés comme ne formant qu'un tout avec elle... En fait, les articles organiques n'avaient pas été communiqués au Saint-Siège... Le langage tenu à cette occasion par le gouvernement était loin d'être explicite... Il avait intérêt à ne pas laisser pénétrer la nature du lien intime qui, dans sa pensée,

(1) T. I, p. 247.

(2) *Rapports, Discours et Travaux inédits sur le Concordat*, introduction, p. LIX et LX.

unissait la convention diplomatique aux dispositions législatives... Cependant il était inévitable que le Pape protestât contre une manière de procéder qui donnait à entendre qu'il avait eu connaissance d'un document dont on ne lui avait jamais parlé... Il était naturel encore qu'il protestât contre tout ce qui aurait impliqué de sa part une adhésion expresse et directe à des opinions, à des maximes, à des dispositions de lois contraires aux opinions, aux maximes, aux préventions de la cour de Rome... »

Après les historiens, nous pourrions faire entendre les jurisconsultes. Contentons-nous d'en citer deux :

« Au moment où le gouvernement publia le Concordat, dit Gaudry (1), il fit paraître des articles intitulés : *Articles organiques de la convention du 29 messidor an IX*, réglant en France l'exercice du culte catholique, et, en même temps, des articles organiques du culte protestant. Cette promulgation était faite comme « loi de l'État » : car le décret du Corps législatif, ordonnant l'exécution du Concordat, avait en même temps ordonné l'exécution des articles organiques *comme loi de la République;* la promulgation et l'insertion au *Bulletin des lois* avaient eu lieu à la suite immédiate du Concordat, et comme s'y rattachant avec la même autorité. Les articles organiques devenaient donc loi de l'État ainsi que le Concordat lui-même.

« On ne peut pas se dissimuler l'irrégularité de cet état de choses.

« D'abord les articles organiques n'avaient jamais été concertés avec le souverain Pontife; jamais le projet ne lui avait été soumis. Il n'était donc pas exact de les donner comme une suite, une dépendance du Concordat.

« En second lieu, si les articles organiques avaient eu seulement pour objet des mesures d'administration temporelle du culte en France, on concevrait que le gouvernement, seul maître de l'administration de l'État, eût pu adopter seul un règlement qui n'aurait modifié en rien le culte ou le Concordat. Mais les articles organiques réglaient le culte lui-même, et allaient jusqu'à modifier ou restreindre la liberté assurée par le Concordat à la religion catholique. »

Enfin nous lisons dans le *Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence*, publié par M. Dalloz (2) :

(1) *Traité de la législation des cultes*, t. I, p. 74 et 75.
(2) V° *Culte*, n° 46.

« Le Concordat conclu avec le Saint-Siège le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) fut publié comme loi de l'État le 18 germinal an X (8 avril 1802).

« Cette loi se compose de deux parties : du Concordat proprement dit, tel qu'il fut signé par le souverain Pontife et le chef du gouvernement, puis de la loi ou des articles organiques sur le culte catholique, et qui ne sont autre chose que *des règlements censés faits en exécution du Concordat, mais auxquels le Pape n'eut aucune part.* Ces règlements furent présentés *sous un aspect différent au Pape et au pouvoir législatif en France.* Vis-à-vis du Pape, c'étaient des *règlements* ou des *lois de police*, dans lesquels il n'avait pas à s'immiscer; vis-à-vis du pouvoir législatif en France, c'était une *annexe de la convention conclue avec le Pape*, et qui en était inséparable, qui devait être acceptée avec celle-ci. »

V

Deux points sont déjà mis en lumière : 1° le Saint-Père n'a pas eu connaissance des articles organiques avant leur publication; — 2° il s'est empressé de protester contre la confusion volontaire que l'on s'efforçait d'établir entre eux et le Concordat.

Mais, dans la suite, ne les a-t-il pas acceptés ou subis, au moins implicitement et par son silence? — Nullement : il n'y a pas la moindre ambiguïté dans la conduite et dans le langage du souverain Pontife. C'est un hommage qu'il est malheureusement impossible de rendre à la politique toujours machiavélique du premier consul, dans ses rapports avec le Saint-Siège.

Le désaccord éclate tout d'abord à propos du serment du sacre. Napoléon avait dicté cette formule équivoque : « Je jure... de respecter et de faire respecter *les lois du Concordat* et de la liberté des cultes. »

Les lois du Concordat... Ces mots pouvaient signifier les articles organiques. Aussi le cardinal Consalvi écrit-il à Caprara, dès le 3 juin 1804 : « On ne peut admettre le serment *de respecter et de faire respecter les lois du Concordat :* ce qui n'est autre chose que de dire que l'on observera et fera observer les articles organiques. » Dans une lettre particulière, écrite le lendemain, il ajoute que « Sa Sainteté, tenant *pour coupable* le serment à prêter par l'empereur des Français, croit ne pouvoir condescendre à cou-

ronner le monarque (1). » Enfin, dans une note jointe à sa dépêche du 6 juin 1804, il insiste avec plus de vivacité encore : « Il ne faut pas surtout qu'on se serve de l'espoir de tourner cette difficulté du serment en présence du Pape. Pie VII ne s'y prêtera pas. Il a déclaré au cardinal Fesch (alors ambassadeur de France à Rome) que si on l'essayait, il n'hésiterait pas à se lever de son siège et à sortir de l'église à l'instant même, quoi qu'il en pût arriver (2).

Il fallut que le cardinal Fesch déclarât officiellement au Pape que « par les mots : *les lois du Concordat*, on *ne parlait pas des lois organiques*... que celles-ci ne sont pas comprises dans le Concordat (3). »

Le 13 juillet 1804, Talleyrand indique, dans un rapport à l'empereur, que les *lois du Concordat* ne peuvent s'entendre que des dix-sept articles consentis par le Saint-Siège et le gouvernement français. L'empereur accepte cette interprétation, et le ministre des affaires étrangères remet au cardinal légat la lettre suivante, pour être incessamment envoyée à Sa Sainteté :

« Monsieur le Cardinal,

« En réponse à la note de Votre Éminence, du 25 juin 1804, Sa Majesté me charge de vous annoncer qu'elle a vu avec une extrême surprise que la proposition confidentielle faite à Sa Sainteté de venir à Paris, pour la cérémonie de son sacre et de son couronnement, a pu éprouver des difficultés...

« Le serment que doit prêter Sa Majesté, ne peut avoir aucun rapport avec le voyage de Sa Sainteté en France. Il sera l'objet d'une cérémonie particulière, faite en présence du peuple et des membres des autorités constituées appelées à cet effet, en vertu du sénatus-consulte, par le gouvernement.

« Ce serment n'est nullement susceptible de l'interprétation qu'on veut lui donner. *Les lois du Concordat sont essentiellement le Concordat lui-même...*

« *Ces mots*, lois du Concordat, *ne supposent nullement une cumulation du Concordat et des lois organiques*. Ils sont consacrés par l'usage des deux cours française et romaine. Léon X (titre IV) appelait le premier Concordat français convenu entre la France et

(1) D'Haussonville, t. I, p. 330.
(2) *Ibid.*, p. 334, 553.
(3) A. Theiner, *Histoire des deux Concordats*, t. II, p. 99-101.

le Saint-Siège, *leges concordatas*. Telles étaient aussi les expressions dont se servait François Ier dans son édit d'acceptation et de promulgation. »

C'est seulement à la suite de tous ces pourparlers que le Pape accepte la formule du serment (1).

VI

Le 10 juin 1809, le Pape excommunie Napoléon ; et dans la bulle *Quum memorandæ*, il se plaint de nouveau qu' « en proclamant le Concordat, on y ait ajouté plusieurs articles dont nous n'avons pas eu connaissance, dit-il, et que nous avons sur-le-champ désapprouvés. En effet, ces articles, non seulement ôtent au culte catholique, dans l'exercice de ses principales et plus importantes fonctions, une liberté qui, dès le commencement des négociations, avait été déclarée et solennellement jurée comme la base et le fondement de ce Concordat, mais encore quelques-uns attaquent de front la doctrine même de l'Évangile... »

Enfin, en 1817, un nouveau concordat est négocié entre Pie VII et Louis XVIII, concordat qui, du reste, ne fut pas accepté par les Chambres. On lit à l'article 3 : « Les articles organiques qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu le 18 avril 1802, en même temps que le Concordat du 15 juillet 1801, sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la discipline et aux lois de l'Église. »

Concluons que jamais et d'aucune manière le Saint-Siège n'a accepté les articles organiques.

Il est donc absolument impossible de les donner comme partie intégrante ou même comme annexe du Concordat.

Et cependant c'est à ce titre qu'ils ont été proposés et votés par le Corps législatif, promulgués officiellement en France, présentés solennellement à l'Europe surprise : fraude vraiment colossale et sans précédent, aussi haut que l'on remonte dans l'histoire des relations diplomatiques.

Les articles organiques sont nuls comme traité. — C'était la première assertion que nous avions à prouver.

(1) Comte d'Haussonville, t. I, pièces justificatives, p. 574.

VII

Mais si les articles organiques ne sont pas un traité, sont-ils une *loi?*

M. Guichard a dit : « Les articles organiques ne sont pas un traité, ils sont une *loi française* (1). »

C'est l'avis de M. Dupin. « Je n'ai vu nulle part, dit-il, que, pour être exécutoires en France, les *lois françaises* eussent besoin d'être reconnues ni homologuées par le Pape, ni qu'elles pussent être regardées comme nulles, parce qu'elles n'auraient pas été acceptées par la puissance spirituelle, ou même parce qu'on aurait protesté contre ces lois de l'autre côté des monts. »

Saisissons le légiste gallican en flagrant délit de sophisme. A quoi se réduit son argument? A ce syllogisme, qu'il se garde bien de présenter intégralement et en forme :

Les « lois françaises » n'ont pas besoin, pour être obligatoires, de la sanction pontificale : or les *Organiques* sont une loi française semblable à n'importe quelle autre, une loi votée comme telle par le Corps législatif, une loi dont l'objet est du domaine purement civil : donc les articles organiques, malgré les protestations du Pape, font partie de notre droit public.

Les *lois françaises*, répondons-nous, n'ont pas besoin d'être reconnues par le Pape, quand elles sont seulement lois françaises, c'est-à-dire quand elles réglementent une matière qui n'est ni directement ni indirectement religieuse, les douanes, par exemple, ou les chemins de fer; nous en tombons d'accord. — Mais il n'en est pas ainsi, quand il s'agit précisément de l'organisation du culte et de la liberté des consciences catholiques : sur ce terrain l'Etat ne saurait, sans usurpation, s'arroger le droit de faire des lois que l'Église n'accepterait pas, contre lesquelles elle protesterait.

Il y a donc lieu à distinction dans ce prétendu principe de bon sens posé par M. Dupin.

Mais à l'erreur de droit se mêle une double erreur de fait :

1° Les articles organiques n'ont pas été votés comme une loi par le Corps législatif;

2° L'objet multiple qu'ils prétendent régler, échappe à la compé-

(1) *Journal officiel*, 21 déc. 1877, p. 3583, col. 3.

tence de l'État; bien plus, la plupart de leurs prescriptions vont à détruire le Concordat.

Les articles organiques n'ont pas été votés comme une loi par le Corps législatif.

« La loi, dit M. Demolombe (1), est une règle établie par l'autorité qui, d'après la constitution politique, a le pouvoir de commander, de défendre ou de permettre dans toute l'étendue de l'Etat. »

Or, aux termes de la constitution du 22 frimaire de l'an VIII, si le gouvernement avait le droit de proposer les lois (art. 44), seul, le Corps législatif pouvait les voter. Le Corps législatif, auquel les projets de loi étaient présentés, les renvoyait au Tribunat. Celui-ci les discutait et nommait trois orateurs chargés de soutenir devant le Corps législatif l'opinion que le Tribunat avait adoptée. Après avoir entendu les orateurs du gouvernement et ceux du Tribunat, le Corps législatif, sans prendre part au débat, décrétait la loi ou la rejetait. (Art. 25, 26, 27, 28, 34 et 37.)

En 1802, le Corps législatif n'a donc pu faire que ce qui lui était proposé et que ce que lui-même a entendu décréter.

La loi n'a pu être qu'un acte émané de la volonté du pouvoir législatif. Que lui proposait le gouvernement? le vote d'une loi? Nullement; mais la *simple ratification d'un traité déjà signé.* Les articles organiques lui étaient présentés comme faisant partie intégrante de la convention intervenue entre le Saint-Siège et le premier consul; le Corps législatif les a acceptés en bloc avec le Concordat et absolument au même titre (2).

Il y a eu erreur de sa part, et fraude de la part du gouvernement; l'erreur et la fraude portaient, non pas sur quelques détails accessoires, mais sur la substance même de l'acte. — Et comme conséquence, les articles organiques sont dès lors deux fois nuls : *nuls comme traité*, puisqu'il leur a manqué le consentement d'une des deux parties; *nuls comme loi*, puisqu'ils n'étaient ni présentés comme tels par le gouvernement, ni discutés et votés comme tels par le pouvoir législatif.

(1) *Traité de la publication, des effets et de l'application des lois en général*, 5e éd., p. 2.

(2) Ce n'étaient pas les articles mêmes du traité qui étaient l'objet du vote, mais bien un projet de loi ordonnant l'exécution d'une convention consentie déjà par le Saint-Siège et le gouvernement français. Voilà seulement ce qu'a voté le Corps législatif.

VIII

Allons plus loin : à titre de loi civile, de « loi française », *les organiques n'ont aucune valeur, si nous considérons la matière qu'ils prétendent régler, puisqu'elle échappe absolument à la compétence de l'État.*

En effet, les articles statuent sur la doctrine catholique, la discipline ecclésiastique, les droits et les devoirs des évêques et des prêtres, la circonscription des évêchés et des cures, les conditions d'admission aux fonctions sacrées, la rédaction des catéchismes, les règles de la liturgie, etc., objets sur lesquels l'Église seule, par la nature même des choses, a le pouvoir de prononcer.

L'impuissance radicale de l'État en pareille matière, le premier consul était contraint de l'avouer par la bouche de Portalis. « La religion en soi, disait le ministre de Napoléon, — qui a son asile dans la conscience, *n'est pas du domaine direct de la loi*... Quand une religion est admise, on admet, par raison de conséquence, les principes et les conséquences (*sic*) d'après lesquels elle se gouverne... Que doit donc faire le magistrat politique en matière religieuse? Connaître et fixer les conditions et les règles sous lesquelles l'État peut autoriser, sans danger pour lui, l'exercice public d'un culte. C'est ce qu'a fait le gouvernement français relativement au culte catholique. IL A TRAITÉ AVEC LE PAPE, non comme souverain étranger, mais comme chef de l'Église universelle, dont les catholiques de France font partie. *Il a fixé* AVEC CE CHEF *le régime sous lequel les catholiques continueront à professer leur culte en France.* TEL EST L'OBJET de la convention passée entre le gouvernement et Pie VII et des ARTICLES ORGANIQUES de cette convention (1). »

Écoutez encore le même orateur, dans le même discours : « Toutes ces opérations (ayant pour but l'organisation du culte) *ne pouvaient être matière à projet de loi*... La nature, l'enseignement et la discipline de chaque culte sont des *faits qui ne s'établissent pas par la loi*, et qui ont leur sanctuaire dans le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. »

(1) Séance du 15 germinal an X. — *Archives parlement.*, 2e série, t. III, p. 424.

Et enfin : « *La convention avec le Pape et les* ARTICLES ORGANIQUES *de cette convention participent à la nature des traités diplomatiques, c'est-à-dire, à la nature d'un véritable contrat.* »

Ainsi parlait Portalis, d'accord avec Napoléon. Aussi bien, malgré les prétentions des légistes et les empiètements des princes, l'indépendance de l'Église, par rapport aux points essentiels signalés plus haut, avait toujours été reconnue en principe. Sans citer les ordonnances de François Ier (1539), de Henri III (édit de Melun), de Henri IV (1606), de Louis XIII (1610), rappelons seulement ces paroles décisives de Louis XIV, dans son édit de 1695 sur la juridiction ecclésiastique (art. 34) : « La connaissance des causes concernant les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique et autres purement spirituelles, appartiendra aux juges d'Église. »

Louis XV dit de même : « Notre premier devoir est d'empêcher qu'on ne mette en question les droits sacrés d'une puissance qui a reçu de Dieu seul l'autorité de décider les questions de doctrine sur la foi ou sur la règle des mœurs, de faire des canons ou des règles de discipline pour la conduite des ministres de l'Église et des fidèles (1) ».

En un mot, le principe constamment admis, même au temps où régnait le gallicanisme, c'est que l'Église seule règle tout ce qui a un rapport direct au culte de Dieu et à la sanctification des âmes, tandis que l'État règle seul ce qui n'intéresse que le bien temporel de la société civile. Les deux pouvoirs sont indépendants chacun dans sa sphère. — Quant aux matières *mixtes*, c'est-à-dire, celles qui appartiennent à la fois à l'ordre spirituel et à l'ordre temporel, les deux pouvoirs les règlent d'un commun accord : de là les concordats.

De ces considérations nous avons le droit de conclure que les organiques sont nuls, eu égard à la matière qu'ils prétendent réglementer, puisque, par la nature des choses et de l'aveu des princes les plus jaloux de leur autorité, tels que Louis XIV et Napoléon lui-même, — cette matière, spirituelle avant tout, échappe absolument à la compétence de l'État.

(1) Arrêt du conseil, 10 mars et 31 juillet 1730.

IX

J'ai dit en outre que les organiques ne pouvaient être acceptés en même temps que le Concordat, ni comme traité ni comme loi, par cette simple raison que, dans la plupart de leurs prescriptions, ils *contredisent et détruisent le Concordat lui-même.*

1. Le souverain Pontife, assurément le juge le plus compétent de la question, nous l'affirme : « En compensation du Concordat ecclésiastique, dit-il à Napoléon (1), vous ne nous avez rendu que la *destruction de ce même Concordat par des lois séparées* dites organiques. » — Et, un an plus tard (2) : « Aux termes de ces articles, *on anéantit de fait*, pour l'exercice de la religion catholique, dans les points les plus graves et les plus importants, la liberté qui, dès le commencement des stipulations du Concordat, avait été spécifiée, convenue, promise, comme base et fondement. »

2. Pour vérifier, s'il était besoin, l'exacte vérité de cette assertion solennelle, il suffit de rapprocher les principales clauses du Concordat des mesures absolument contradictoires, édictées par l'auteur des organiques.

L'article 1er *du Concordat* stipule le *libre exercice* de la religion catholique en France. — Nous avons vu que la clause restrictive, par rapport aux *règlements de police*, ne devait porter que sur les manifestations extérieures du culte, et dans le seul cas où elles compromettraient la tranquillité publique.

Or les quatre premiers articles organiques détruisent le 1er article du Concordat, et, au lieu de la liberté promise à l'Église, décrètent et réglementent sa *servitude*.

La liberté de l'Église consiste d'abord dans la liberté de sa *foi*, puis dans la liberté de sa *discipline :* la foi et la discipline sont maintenues dans leur intégrité par l'autorité infaillible du souverain Pontife, agissant seul ou avec le concile œcuménique ; puis, par l'union intime des pasteurs et des fidèles avec le chef suprême et entre eux.

Or sait-on ce que prescrivent les quatre premiers articles organiques?

Sans l'examen et la permission expresse du gouvernement, nulle

(1) Bref du 27 mars 1808.
(2) Bulle du 10 juin 1809.

liberté de recourir au Pape, nulle intervention du Pape vis-à-vis des Évêques ou des fidèles. — « Aucun acte ou bulle du Pape, même concernant les particuliers (même les brefs de la pénitencerie, au mépris du secret des consciences), ne pourra être exécuté ou publié en France, » sans l'estampille du gouvernement.

De même pour les conciles généraux;

De même pour la mission d'un envoyé pontifical;

De même pour les conciles particuliers et les synodes diocésains.

De bonne foi, que reste-t-il du libre exercice de la religion catholigion, affirmé par l'article 1er du Concordat?

L'art. 2 du Concordat décide que le Saint-Siège, d'accord avec le gouvernement, fera une nouvelle circonscription des diocèses.

Les articles organiques 58 et 59, sans accord avec le Pape, établissent cette circonscription.

L'art. 4 du Concordat porte que l'institution des nouveaux évêques se fera selon les formes suivies avant la Révolution.

L'art. 17 des organiques octroie à l'État le droit de les examiner *sur leurs doctrines!*

L'art. 6 des organiques établit cette odieuse et ridicule procédure de l'appel comme d'abus, qui soumet l'évêque, pour des actes purement spirituels (par exemple, le couronnement d'une Vierge à la Salette), à la juridiction d'un conseil d'État composé de laïques, qui peuvent être protestants, juifs ou athées. (Voir Mgr Affre, Cormenin et É. Ollivier, *l'Église et l'État*, t. I, p. 151.)

L'art. 11 du Concordat laisse les évêques libres pour la fondation des chapitres et des séminaires.

Les articles organiques 11 et 35 exigent l'autorisation de l'État et son approbation pour le choix des chanoines (1).

L'art. 23 soumet au gouvernement les règlements des séminaires. L'art. 24 lui reconnaît le droit d'imposer la doctrine qui lui plaît, en exigeant l'enseignement de la déclaration (aujourd'hui hérétique) de 1682.

L'article organique 26 exige, pour l'ordination, un revenu de 300 francs et vingt-cinq ans d'âge; il défend toute ordination avant que le gouvernement ait fixé le nombre des ordinands.

(1) On sait combien l'on a abusé de cet article 11 des organiques, contre l'existence des congrégations religieuses. Il n'est pas question d'elles, mais qu'importe? Les articles organiques sont le code universel des servitudes et l'arsenal commode des ennemis de l'Église.

L'art. 39 abolit les liturgies particulières et *prescrit* un catéchisme.

L'art. 12 du Concordat stipule expressément que toutes les Églises *paroissiales ou autres*, *non aliénées*, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des Évêques.

L'art. 75 des organiques porte qu'il sera rendu uniquement *un édifice* par cure et par succursale.

L'art. 15 du Concordat porte que le gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur de l'Église des fondations.

L'art. 73 des organiques prend si bien ses mesures, que ces fondations, déclarées absolument libres par le Concordat, ne peuvent se faire sans l'autorisation du gouvernement et ne peuvent consister qu'en rentes sur l'État. — L'art. 74 va plus loin encore : il défend à l'Église de posséder aucun immeuble autre que ceux affectés au logement.

De cette comparaison résulte une étrange découverte : c'est que les organiques détruisent le Concordat dans toutes ses clauses essentielles, et ne laissent intactes que les dispositions transitoires ou de minime importance.

Il faut donc choisir : *ou le Concordat*, *ou les organiques*, puisqu'ils ne peuvent subsister simultanément.

Ils n'ont donc lu ni le Concordat ni les articles organiques, ceux qui affirment que « c'est une même chose ». Que dirait-on si, comme annexe au contrat de vente d'un immeuble, le vendeur rédigeait isolément, à l'insu de l'autre partie, un petit billet qui lui permît de tout recevoir sans rien céder?

La situation est identique : Napoléon a repris d'une main ce qu'il avait accordé de l'autre. Le procédé fut malhonnête; mais aujourd'hui la prétention est absurde de vouloir maintenir à la fois le Concordat qui donne et les organiques qui retirent.

X

Nuls comme traité, nuls comme loi, les articles organiques sont donc sans valeur en droit. Mais de plus, en fait, ils demeurent lettre morte, et sont, au moins pour la plupart, tombés en désuétude.

En 1868, M. Émile Ollivier, dans un remarquable discours

prononcé au Corps législatif (1), au cours de la discussion du budget, appréciait ainsi *l'œuvre néfaste des articles organiques* — ces mots sont de lui :

« Je tiens dans les mains les articles organiques, disait-il... Croyez-vous que pour énumérer ceux de ces articles encore en vigueur, il faille procéder en écartant ceux qui sont abrogés par désuétude? Nullement : ce serait un travail trop long et trop fastidieux ; il suffit de rechercher quels sont les articles conservés. Or *on en pourrait citer à peine un ou deux;* et encore ils ne sont pas exécutés tous les jours; *on ne les tire de leur néant* et de leur obscurité que dans les occasions importantes, *quand on veut se donner l'apparence de faire quelque chose en ne faisant rien.* »

Sur les 77 articles organiques, en effet, il en est 11 seulement qui ont eu pleine et entière exécution. Ce sont ceux qui regardent le recours au conseil d'Etat, la résidence des curés et la défense à eux faite d'ordonner des prières dans leurs paroisses sans la permission de l'évêque, la nomination des desservants, l'érection, le nombre et l'étendue des cures et des succursales, l'établissement des fabriques, les édifices du culte, la célébration des mariages, les registres paroissiaux, et le repos du dimanche pour les fonctionnaires publics (2).

Quant aux autres, ou bien ils n'ont été exécutés qu'imparfaitement et d'une façon intermittente, — ou bien ils ont été formellement abrogés, — ou bien ils sont absolument tombés en désuétude.

Il en est qui ont été formellement abrogés.

Le décret du 28 octobre 1810 a limité l'art. 1er et dispensé de tout *exequatur* les brefs de la pénitencerie, relatifs à des questions individuelles.

Le même décret abroge l'art. 26, qui exigeait pour l'ordination un revenu de 300 francs et l'âge de vingt-cinq ans; enfin, il rapporte l'art. 36 et restitue aux chapitres l'administration du diocèse vacant (3).

(1) *Moniteur universel*, 10 juillet, p. 1020, 3e col.

(2) Art. 29, 40, 54, 55, 57, 61, 62, 63, 75, 76, 77.

(3) Je laisse à de plus habiles à décider si, en 1810, un décret de l'empereur suffisait pour supprimer un article de loi. Ce qui est bien plus étrange, c'est que, le 13 fructidor an X (31 août 1802), une simple décision ministérielle déclarait (contrairement au 31e art. org.) que les curés n'avaient sur les desservants qu'un simple droit de surveillance. — Une autre, du 9 brumaire

Plus tard, la loi du 2 janvier 1817 a effacé l'art. 73 et autorisé les fondations autrement qu'en rentes sur l'État.

Grand nombre d'autres articles sont tombés d'eux-mêmes en désuétude, ce qui est aussi une abrogation.

La déclaration de 1682 n'est nulle part enseignée dans les séminaires, malgré l'art. 24 et les ridicules réclamations de M. Guichard.

Aucun gouvernement n'est intervenu, depuis le premier empire, dans la rédaction des catéchismes et la question des liturgies, malgré l'art. 39.

Nul ministre des cultes n'oserait désigner, d'après l'art. 17, des examinateurs pour s'enquérir de la *doctrine* des évêques nommés.

Les évêques continuent à être appelés *Monseigneur*, malgré l'art. 12 ; jusqu'à ces derniers temps, ils allaient à Rome, aussi souvent qu'il leur plaisait, malgré l'art. 20.

Les règles ecclésiastiques imposent aux prêtres le port de la soutane, au lieu de l'habit à la française prescrit par l'art. 43 (1).

Pas un gouvernement n'a exigé le serment des curés en vertu de l'art. 27, ni réclamé la liste des ordinands, art. 26.

On a prononcé fréquemment des *appels comme d'abus ;* mais on sait le peu d'autorité qui s'attache à ces sentences arbitraires et si aisément ridicules !

En 1845, le conseil d'État supprime un mandement du cardinal archevêque de Lyon, Mgr de Bonald : soixante évêques déclarent publiquement y adhérer.

En 1855, le même conseil condamne la dernière partie de l'encyclique du 8 décembre 1854 sur l'Immaculée Conception : l'épis-

a XIII, décidait qu'un desservant était dans sa paroisse ce qu'un curé était dans la sienne.

(1) Par lettre du 30 brumaire an XI (22 nov. 1803), le ministre autorise les vicaires et les curés du diocèse de Versailles à porter la soutane. Par décision du 11 messidor an XII (30 juin 1804), l'autorisation s'étend à toute la France. — Un évêque de Belgique s'étant présenté à Napoléon avec son clergé en habit à la française, celui-ci s'en étonna; et comme on alléguait pour raison les lois organiques, il répondit : « Je ne connais que le Concordat. » — Au contraire, au commencement de l'année 1804, il exprima publiquement sa satisfaction de voir en habit long le cardinal de Belloy et tout le clergé de Paris, à la réception du 1er janvier.

Le 12 octobre 1803, Bonaparte chargeait Portalis d'inviter l'archevêque de Paris à faire venir l'abbé de***, à savoir de lui pourquoi il ne portait pas la soutane, et à l'y contraindre. (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. IX, p. 67, n° 7177.)

copat tout entier proteste et accepte comme règle de foi l'acte doctrinal proscrit en vertu des organiques.

Un dernier fait. En 1808, Fourcroy fut chargé de préparer un projet de loi sur l'Université. L'art. 38 de son travail portait que tous les professeurs de théologie seraient obligés de se conformer à l'édit de 1682, et de *soutenir les maximes sur lesquelles reposent les lois organiques des cultes.*

Le cardinal Fesch communiqua cet article à l'abbé Émery, pour avoir son avis. Celui-ci répondit : « Qui pourrait s'engager à soutenir ces maximes? Parmi ces lois organiques, *il en est qui respirent l'hérésie*, et leur rédacteur a reconnu plusieurs fois lui-même qu'un très grand nombre n'étaient pas exécutées, ni exécutables (1). »

Sur quoi l'article disparut du projet définitif.

XI

Résumons-nous.

1. Les articles organiques, *nuls comme traité*, puisqu'ils ont été rédigés et publiés à l'insu et sans l'aveu de l'un des contractants, *n'appartiennent au Concordat ni comme partie intégrante ni comme annexe.*

2. Les articles organiques *n'ont pas davantage le caractère et la valeur d'une loi purement civile*, et par le vice de leur origine, puisque le pouvoir législatif trompé n'a pas entendu les voter comme loi; et par la nature de leur objet, qui échappe à la compétence du pouvoir civil; et par suite de leur contradiction avec les clauses du Concordat, qu'ils détruisent.

3. Les articles organiques, enfin, *n'ont jamais été appliqués totalement et complètement; quelques-uns ont été formellement abrogés* par décret et même par simple décision ministérielle; — *les autres sont tombés en désuétude.*

Il est temps que la lumière se fasse et que l'opinion publique, mieux instruite, cesse de prendre pour une réalité ce qui n'est qu'un fantôme.

CH. CLAIR, *S. J.*

(1) *Vie de M. Émery*, t. II, p. 202.

LE PÈLERINAGE DE PÉNITENCE A JÉRUSALEM[1]

(1882)

GROTTE DE JÉRÉMIE

Nous traversons le vaste emplacement qu'occupait jadis le faubourg de Bezetha, et nous arrivons presqu'en face de la porte de Damas, près d'un monticule qui renferme le tombeau du roi *Alexandre Jannée* et la *grotte de Jérémie*. D'après la tradition, c'est là que ce prophète composa ses *Lamentations* (600 ans av. J.-C.). Cette grotte est gardée par un derviche, qui exige un bachiche de chaque visiteur. A l'entrée de la grotte, on remarque les tombeaux de quelques derviches en grande vénération parmi les musulmans.

La grotte de Jérémie proprement dite a 70 pieds de longueur et environ 40 de hauteur; elle forme une voûte naturelle. C'est à Jérusalem qu'il faut lire ces chants de la douleur : il semble qu'on entend cette voix tour à tour plaintive, suppliante et terrible, sortir de ces ruines et raconter tous les malheurs de Sion.

« Le Seigneur a assouvi sa fureur; il a répandu l'ardeur de sa colère, et allumé dans Sion un feu qui en a dévoré les fondements. » (Thren., IV, 11.)

Jérémie avait prédit les malheurs de Jérusalem. Comme ses paroles ne plaisaient pas aux Juifs, ils se saisirent de lui, ils le mirent quatre fois en prison et voulurent le faire mourir. Un jour, ils le descendirent avec des cordes dans une citerne, où il était dans la boue jusqu'au cou. (Jérémie, XXXVIII.)

Aujourd'hui un senton musulman habite cette grotte de Jérémie,

(1) Voir la *Revue* du 1er mars.

avec son âne, comme Balaam. Ce nouveau faux prophète remplace les élégies du voyant par les psalmodies nasillardes de la prière musulmane.

VALLÉE DE JOSAPHAT

Dans l'après-midi, le frère Lieven nous accompagne à la vallée où, d'après le prophète Joël et l'opinion commune, aura lieu le jugement dernier. Nous nous trouvons dans le pays des tombes. Ce n'est plus l'ancienne nécropole déserte et souterraine des plateaux du nord, que nous venons de quitter; c'est le domaine de la mort présente et à fleur de terre. Pourtant, au milieu des pierres juives qui envahissent le lit du Cédron, quelques monuments de l'ancien Israël submergent çà et là.

Aucun lieu sur la terre n'évoque de plus solennelles pensées : c'est la vallée des larmes, du recueillement et de la mort. Rien d'animé ne distrait celui qui vient méditer dans cette triste solitude. Une ville ensevelie sous ses malheurs, un torrent sans eau, partout des monuments funèbres, des rochers nus, quelques arbres sans verdure, des montagnes arides, des tombes brisées, le souvenir des martyrs et des prophètes, l'agonie du Fils de Dieu et la pensée de sa venue à la fin des siècles pour juger tous les hommes : voilà qui saisit l'âme et la remplit d'émotion et d'effroi !

Le frère Lieven nous dit que la vallée de Josaphat, sillonnée par le Cédron, n'a qu'une largeur de cent mètres; sa longueur est d'environ trois kilomètres.

C'est pour avoir ce petit coin de terre de la vallée que des centaines de Juifs quittent chaque année le pays lointain où le souffle de Dieu les a jetés, afin de reposer sur la terre de leurs pères. Les mahométans tiennent le côté opposé, tout près du lieu où doit venir le Prophète pour juger les hommes : ils ont pris la droite de la vallée, pour être plus sûrs de l'avoir au dernier jugement. La *vallée de Josaphat* commence au tombeau des juges et finit à la *mer Morte*, en prenant le nom de *vallée des Moines*, à Saint-Sabas, et de *vallée de feu* dans sa dernière partie. On l'appelle aussi *vallée de Cédron*, c'est-à-dire obscurité et tristesse. On sait que le mot Josaphat signifie *Jugement* en hébreu : en prenant ce mot à la lettre, en quelque lieu que se tiennent ces grandes assises du genre humain, ce sera toujours dans la vallée de Josaphat, c'est-à-dire, du Jugement.

Mais que ceux qui trouvent la vallée de Josaphat trop étroite se rassurent : le prophète Joël a pu la désigner sans fixer de limites aux innombrables phalanges qui y seront convoquées, quand il dit : « Que les nations se lèvent et montent vers la vallée de Josaphat, parce que j'y serai assis pour juger les peuples. » (Joël, III, 12.)

Nous passons près du tombeau d'Absalon. C'est un monument monolithe, taillé dans le roc, orné de quatre pilastres et surmonté d'une maçonnerie arrondie.

HACELDAMA

Nous gravissons des bancs de rochers pour arriver à Haceldama, le champ du sang, situé sur la pente de la colline. C'est le seul endroit autour du Jérusalem où l'on trouve une argile blanchâtre propre à la poterie, et dont on se sert encore aujourd'hui. En remuant un peu le sol, on découvre une grande quantité de fragments de poterie. La terre porte encore un témoignage en faveur du texte évangélique.

L'histoire a exécuté avec une fidélité scrupuleuse l'arrêté du sanhédrin. Quand nos croisés assiégèrent Jérusalem, ils firent du champ réprouvé leur cimetière, qu'ils appelèrent le *Charnier de Chandemar*. Sainte Hélène fit transporter plusieurs vaisseaux de cette terre au *Campo santo* de Rome, et entoura le champ d'Haceldama d'un mur. (Quaremius, t. II, p. 284.) Au temps des croisades, Haceldama appartenait aux chevaliers de Saint-Jean ; ils y ensevelissaient les pèlerins qui mouraient à Jérusalem.

TOMBEAU DE LA SAINTE VIERGE

En descendant dans la vallée, nous passons sous un pont de pierre d'une seule arche, jeté sur le torrent, et nous arrivons au pied de la montagne des Oliviers. A quelques pas vers la gauche, est l'entrée de l'église souterraine qui renferme le tombeau de la sainte Vierge.

C'est dans cette église que la sainte Vierge avait été ensevelie ; mais Dieu n'a pas voulu que cette demeure de la mort gardât le corps qui avait été la demeure de la vie ; Celle qui, n'ayant pas connu l'atteinte du péché, ne devait point passer par la décomposition du tombeau. C'est là qu'a eu lieu sa glorieuse Assomption, et d'où elle est allée prendre place auprès de son Fils dans le ciel.

Le sépulcre de la sainte Vierge a été, comme celui du Sauveur, creusé dans le rocher. On a taillé tout autour, ne respectant que la masse qui renfermait le monument saint, et l'on obtint ainsi un édicule isolé, qui est devenu le centre d'une grande église. Le portique est de style gothique. On y descend par un large et superbe escalier de marbre de quarante-sept marches, le long duquel on vénère, à droite et à gauche, les tombeaux de saint Joseph, de sainte Anne et de saint Joachim.

Nous baisons avec joie le marbre blanc qui recouvre le tombeau de la Mère de Dieu. L'église souterraine a la forme d'une croix latine. Elle a 32 mètres de longueur sur 7 environ de largeur. Le jour n'y pénètre que par une ouverture pratiquée dans la voûte du côté de la montagne et par l'escalier. Les tombeaux de la sainte Vierge, de saint Joseph, de sainte Anne et de saint Joachim, appartenaient autrefois aux catholiques; mais ils leur ont été enlevés par les grecs schismatiques. (Mariti, *Viagg. al. S. Sepulcre*, 1760.)

Ces derniers célèbrent leurs offices sur la table de marbre placée sur le tombeau et qui sert d'autel. Autrefois les catholiques avaient le bonheur d'y célébrer les saints mystères. S'ils peuvent y pénétrer aujourd'hui, c'est grâce au firman de 1852; encore sont-ils obligés de n'y aller qu'à la suite des grecs et des arméniens, et d'enlever après la célébration de la messe tous les objets qui ont servi au culte. Ainsi, à cause des empiètements des schismatiques et de la vénalité des représentants de l'autorité musulmane, toutes les sectes chrétiennes possèdent un autel propre dans cette église : grecs, arméniens, abyssiniens, jacobites, mahométans même, y ont un lieu de prière. Les catholiques seuls en sont pour ainsi dire exclus, quoique les *chartes des Capitulations* attestent que ce lieu de pèlerinage est la propriété des Francs.

Les musulmans ont beaucoup de dévotion pour la sainte Vierge, et ils y ont toujours eu un *mihrab* (niche de prière); au seizième siècle, ils avaient même converti l'église en mosquée. La clef en était confiée à un scheik : c'était une branche de revenu, comme l'est encore aujourd'hui la clef du saint Sépulcre. (Surius.)

Par l'intervention de la reine Jeanne de Naples auprès du sultan d'Égypte, cette église fut remise aux Franciscains; mais, après plusieurs siècles de luttes et d'intrigues, les grecs s'emparèrent du sépulcre de la Mère de Dieu, et aujourd'hui encore gardent arbitrairement ce saint lieu.

GROTTE DE L'AGONIE

La grotte de l'agonie touche, pour ainsi dire, au tombeau de la sainte Vierge. Arrivés sur le parvis, un étroit passage entre deux murs nous conduit à une porte bardée de fer, qui donne entrée dans a grotte. On y descend par un escalier de six marches. Elle a environ 12 mètres de long sur 7 de large. Cette grotte est taillée dans le roc; trois gros piliers soutiennent la voûte, au milieu de laquelle une espèce de soupirail laisse pénétrer un peu de jour.

Cet auguste sanctuaire appartient exclusivement aux *Pères de la Terre-Sainte*. Ici, du moins, es catholiques sont chez eux. Leur piété est d'autant plus satisfaite, que la grotte a été conservée telle qu'elle était au temps du Sauveur. Sau un autel qu'on y a élevé, on l'a laissée dans sa nudité primitive, que nous préférons à tous les ornements, souvent de mauvais goût, dont on a surchargé quelques autres sanctuaires. Un autel occupe le fond de ce souterrain où le Fils de Dieu sentit toute l'amertume du calice qu'il avait accepté de boire pour notre réconciliation. C'est le rocher qui a entendu les plaintes de la Victime du salut, qui a été arrosé de la sueur de son sang, pendant l'agonie mystérieuse qui précéda la trahison et la passion.

Nous contemplons avec une profonde émotion ces parois de rocher contre lesquelles le Sauveur appuya son front divin, ce sol inégal sur lequel tombèrent les gouttes de sa sueur sanglante. Qu'il fait bon prier dans ce sanctuaire! C'est peut-être un des plus pauvres qui soient au monde; mais nulle part les sentiments que la foi seule inspire, ne sont plus vifs et plus pénétrants.

Les premiers chrétiens bâtirent une église au-dessus de la sainte Grotte, sous le vocable du Saint-Sauveur. (Quaremius, t. II, p. 161.) Saint Jérôme en fait mention. Depuis 1392, les pères Franciscains y disent la messe tous les jours.

LE JARDIN DE GETHSÉMANI

En quittant la grotte de l'Agonie, nous nous rendons au jardin de Gethsémani, en suivant un sentier escarpé, qui monte vers le village, situé au sommet de la colline. Des bouquets d'arbres au maigre et pâle feuillage en couvrent les pentes, mêlés à quelques arbrisseaux d'une végétation chétive.

La montagne sainte est couverte de ruines. Partout il y a des stations qui rappellent un souvenir biblique. Nous passons près d'un rocher qui garde trois empreintes de forme humaine. C'est là que le Sauveur trouva les apôtres endormis, quand, dans son amère tristesse, il dit à Pierre : « Ainsi vous n'avez pu veiller une heure avec moi. » (S. Matth., XXVI, 40.)

Au douzième siècle, il y avait en ce lieu une chapelle, dite du *Sommeil des Apôtres*. Tout près de là, dans une sorte d'impasse, nous apercevons une colonne engagée dans le mur : c'est le lieu où Judas trahit son Maître par un baiser. Nous nous représentons dans le recueillement et le silence la scène émouvante de la trahison, l'épouvante des soldats renversés par cette seule parole du Sauveur : « C'est moi. » Nous nous trouvons devant un espace carré, qui renferme une partie du jardin de Gethsémani. Cet enclos a été entouré d'un mur par les pères Franciscains, qui en ont la garde. Il renferme les huit oliviers où, selon la tradition, notre Sauveur pria lors de sa dernière heure. Les religieux, qui cultivent ce jardin avec amour, ont élevé à l'intérieur des barrières qui empêchent de toucher aux arbres vénérables, dont les feuilles seraient bien vite arrachées, si on les livrait à l'indiscrétion des pèlerins ; il n'est permis que de prendre les débris que l'on trouve par terre. La porte du jardin est si basse, qu'il faut se plier en deux pour y entrer. Le frère Lieven nous dit qu'une mesure de sûreté oblige d'établir des portes basses, pour se garder des cavaliers turcs : car, en temps de troubles ou de guerre, les soldats entrent partout pour piller et sabrer : il est donc urgent de faire des portes où il est impossible d'entrer à cheval. En outre, la porte est blindée de fer et munie de verrous énormes. Nous pénétrons en ce lieu sous l'empire d'une profonde émotion, pour y chercher la trace de l'auguste douleur qui l'a consacré. Nous sommes surpris de l'aspect riant de l'intérieur du jardin, qui forme un étrange contraste avec les rochers nus et désolés de l'extérieur. Une allée assez large, le long de laquelle est placé un chemin de croix orné de tableaux, permet de faire le tour du jardin où le Sauveur se retira pour se préparer à la mort.

Des parterres bordés de buis et émaillés de fleurs entourent les huit oliviers séculaires, que la piété chrétienne fait remonter aux jours de Jésus-Christ. Ces vénérables arbres ont environ 25 à 30 pieds de circonférence ; leurs troncs énormes sont couverts de [illegible] et de crevasses, qu'on a remplies de pierres pour les pro-

téger contre les coups de vent. Leurs immenses racines ont soulevé la terre et les pierres qui les recouvraient, en s'élevant de plusieurs pieds du niveau du sol. Il n'est pas impossible qu'ils abritèrent sous leurs rameaux le Sauveur à l'heure solennelle de sa prière et de son agonie. Le frère Lieven nous dit qu'il est incontestable que ces arbres sont à la même place qu'ils occupaient lorsque l'islamisme s'empara de la Palestine : car les mahométans ont ordonné, dès leur établissement dans ce pays, que tout arbre qu'on planterait désormais serait soumis à un impôt. Or les oliviers de Gethsémani n'ont jamais été imposés. Ils n'ont donc pas été plantés depuis l'invasion du mahométisme, et remontent déjà à douze siècles. Malgré leur grand âge, les cimes de ces oliviers sont couverts d'un abondant feuillage. Les religieux recueillent avec soin leurs fruits, pour en faire des chapelets fort recherchés.

Ce n'est pas d'un œil sec que nous nous arrachons à ces lieux et que nous reprenons le chemin de Jérusalem, pour rentrer à la *Casa-Nova*, afin de faire nos préparatifs de départ. Pourquoi faut-il quitter sitôt ces sanctuaires augustes, où nous avons éprouvé des émotions qui n'ont rien de commun avec celles de la terre? Aussi les trois semaines que nous avons passées dans ces murs sacrés, nous ont paru un songe. Mais si nous ne pouvons prolonger notre séjour à Jérusalem, ni respirer plus longtemps le pieux parfum qui s'exhale de ses ruines, nous emportons son souvenir dans notre cœur, et nous espérons le conserver aussi fidèlement que ses premiers enfants captifs à Babylone. *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea.*

DÉPART DE JÉRUSALEM

A trois heures du matin nous sommes debout, et nous assistons à la messe du R. P. Picard, à l'église du Saint-Sauveur. En traversant la rue pour rentrer à la *Casa-Nova*, nous entendons pour la dernière fois la voix du *muezzin* qui, du haut du minaret, appelle les sectateurs de Mahomet à la prière : *Allah! il Allah!* Ce chant large, éclatant, se répand en notes puissantes dans la cité sainte.

Tous les pèlerins de *la Picardie* sont convoqués pour quatre heures et demie sur la grande place, devant la porte de Jaffa, où se forme la caravane. L'obscurité règne encore dans les rues; mais quand nous avons franchi la porte de la ville, tout à coup le disque

du soleil se montre radieux à l'horizon, sans que l'aurore annonce son approche. Dans les pays chauds, il répand soudain des clartés éblouissantes. On comprend alors la beauté de la poétique comparaison de David, disant, dans les Psaumes, que le soleil prend son essor comme un géant pour parcourir sa carrière.

Il y a une grande animation au lieu du rendez-vous des pèlerins; chacun se met en quête d'une monture. Comme il y a une route carrossable, un certain nombre de voitures sont retenues par des pèlerins, n'ayant pas gardé un agréable souvenir de leurs débuts équestres par la Samarie. La route étant sûre, on part à mesure qu'on est prêt, par petits groupes. On me donne un excellent cheval pour faire le long trajet jusqu'à Jaffa. Les yeux pleins de larmes, nous jetons un suprême regard sur Jérusalem, où notre âme a éprouvé des joies intimes et un calme bienfaisant que nous emportons au-delà de la Méditerranée, et dont le suave parfum embaumera toute notre vie. Nous saluons une dernière fois le mont Sion et le Cénacle, puis nous passons devant le gracieux édifice de l'hôpital Saint-Louis, la colonie russe et l'établissement de Saint-Pierre. En vingt minutes nous sommes en pleines montagnes de Judée, inondées par les premiers feux du soleil. Partout il y a un luxe de couleurs, de souvenirs et de beautés qui émerveille nos regards.

LA TRAVERSÉE

La Picardie se balance au large pour recevoir les pèlerins, et ne demande qu'à quitter la rade inhospitalière de Jaffa, la plus mauvaise de la côte. Dans la saison des gros temps, les navires peuvent rarement y aborder, et les embarcations qui les font communiquer avec la terre, ne les accostent point sans péril.

Nous montons dans une vaste barque, dirigée par de vigoureux rameurs arabes, qui, debout sur leurs avirons, luttent contre la vague qui les rejette. Bien que la mer soit calme relativement, notre embarcation, agitée par les lames, gagne péniblement l'échelle de *la Picardie*. En y mettant le pied, nous sommes accueillis par des cris de joie, qui se renouvellent à mesure qu'une nouvelle barque vient aborder. On est ravi de se revoir, de se communiquer ses impressions; tous les pèlerins semblent des membres d'une famille étroitement unie, tous sont remplis d'un saint enthousiasme. Le bon frère Lieven, venu à bord nous faire ses adieux, est acclamé quand

il quitte notre navire. A huit heures tous les passagers sont arrivés. On hisse l'échelle et on lève l'ancre par un temps superbe. Nous voyons fuir dans la nuit la terre mystérieuse et bénie qui a mis dans notre esprit lumière, paix et espérance. Bientôt la côte de la Judée a disparu, mais un trésor nous reste : le souvenir d'une vision sereine.

Chacun s'empresse de gagner sa couchette pour prendre un repos dont on a un impérieux besoin.

Un triste réveil nous attendait le lendemain jeudi. La nuit, pendant que nous reposions paisiblement, un de nos compagnons s'était endormi pour l'éternité. Un jeune prêtre de vingt-sept ans, M. l'abbé Laurent, vicaire à Montluçon, distingué, intelligent et pieux, avait quitté Jérusalem étant déjà fort souffrant; le trajet jusqu'à Jaffa, quoiqu'il l'eût fait en voiture, avait aggravé son état. Une crise violente se déclara trois heures après l'embarquement, et les soins dévoués du docteur du bord ne purent le sauver.

Rien de plus douloureux et de plus navrant qu'une cérémonie funèbre à bord, où les règlements sont sévères en pareil cas. Selon les prescriptions imposées à tous les navires, il faut que l'immersion ait lieu quelques heures après le décès. Cette circonstance rendait notre perte plus poignante encore.

Mourir à la fleur de l'âge, loin de son pays, loin des siens, ne pouvoir reposer dans une terre bénite ! telles étaient les douloureuses réflexions qui agitaient notre cœur et faisaient couler nos larmes, pendant que des prêtres portaient le corps sur l'avant du navire, où l'on devait dire la messe de *Requiem*. Cette cérémonie ne pouvait être entourée de la pompe dont on la revêt dans une église. Le drap funèbre fut remplacé par le drapeau de la France, afin de rappeler autant que possible la patrie absente. Cent voix sacerdotales entonnent le *Requiem* autour de ce catafalque si simple et si touchant. Le solennel *Dies iræ* retentit comme la trompette du jugement au milieu des flots silencieux. Le recueillement des pèlerins est profond, et les officiers, rangés autour de l'autel improvisé, assistent à la cérémonie. Après l'absoute, donnée comme à un enterrement ordinaire, le navire s'arrête, et le corps cousu dans une toile, avec une pierre attachée aux pieds, est posé sur deux planches, que l'on hisse sur l'escalier du bord; et tandis que l'officiant entonne le chant du *Benedictus*, le défunt disparaît dans les flots.

Des sanglots répondent au bruit sourd de sa chute et des frissons

parcourent nos membres. L'émotion des pèlerins est indescriptible. Ce triste événement manifeste leur intime union : ils prient et pleurent comme à l'occasion de la perte d'un véritable parent; chacun pense avec une profonde pitié à la pauvre mère de cette seconde victime de notre pèlerinage.

Un voile de tristesse enveloppe de son ombre cette première journée de notre traversée. On garde le silence en méditant sur la fragilité de la vie humaine, semblable à ces paillettes d'argent qui scintillent sur les vagues et disparaissent si promptement.

La nuit du mercredi 7 juin est fatale : une nouvelle douleur poignante nous est réservée. La mort s'abat une seconde fois sur notre pèlerinage pendant la traversée. Cette fois-ci, Dieu choisit sa victime parmi les religieux de l'Assomption. C'est le bon frère Simon que nous laissons dans les eaux de la Méditerranée, presqu'en vue des côtes de France.

Notre pacifique croisade est terminée; il en restera parmi nous d'impérissables souvenirs et de sublimes consolations. Nous voudrions pouvoir ajouter que les souffrances et les prières, non des seuls pèlerins, mais des catholiques qui, de cœur, se sont unis à nous pendant ce voyage, plaideront devant le souverain Juge la cause de la France.

Comment l'espérer, quand partout retentit ce cri des anges rebelles : *Non serviam?* comment l'espérer, quand la France va jusqu'à renier l'autorité divine, qui l'avait faite grande, honorée, prospère? quand elle insulte l'image du Verbe incarné, de Jésus-Christ mort pour le salut du monde? La justice de Dieu ne va-t-elle pas frapper cette nation coupable? Donc il nous faut implorer la divine miséricorde. Un nouveau pèlerinage de pénitence s'organise : que tous les catholiques s'unissent par leurs prières à cette nouvelle phalange, allant demander le salut de la patrie. Déjà Dieu a prouvé aux pèlerins sa paternelle protection; et en choisissant des victimes parmi les plus purs, ne nous a-t-il pas donné un signe d'espérance?

J.-T. DE BELLOC.

DE LA PLACE DE L'HOMME DANS LA CRÉATION

La rage de la démocratie a saisi jusqu'aux savants. Ils ne veulent plus de la royauté de l'homme dans la création; c'est même à contre-cœur qu'ils laissent ce pauvre roi découronné au premier rang parmi les animaux, qui sont ses pairs, *primus inter pares*. Son sceptre pourtant n'avait rien de tyrannique et ne pouvait exciter l'envie. L'homme, on devrait le savoir, n'est pas un homme en particulier, ce sont tous les hommes sans exception. Par conséquent, dans notre race, grands et petits, nobles et roturiers, blancs et nègres, tous étaient également souverains, et souverains d'une souveraineté qui semblait inaliénable, mais qui en même temps consistait beaucoup à régner et fort peu à gouverner. La révolution, après tout, ne peut être ici que spéculative; qu'elle réussisse ou qu'elle échoue, l'homme n'en restera pas moins dans la création ce qu'il était avant la levée de boucliers; son titre changé, sa puissance et sa dignité n'en éprouveront pas la moindre atteinte, et ceux qui furent regardés comme ses sujets n'en seront ni plus ni moins indépendants. Pourquoi donc cet essai de révolution? Est-il raisonnable de tenter l'inutile?

Il ne faut pas se le dissimuler, c'est ici l'une des phases de la grande lutte de l'incrédulité contre la vérité religieuse. Découronner l'homme, l'avilir, c'est introduire le désordre dans la création, parce que c'est supprimer une des raisons maîtresses de la subordination. On fait en ce moment, parmi les savants, qui se prêtent inconsciemment ou travaillent de propos délibéré à cette besogne, des efforts inouïs pour livrer l'univers et toutes ses parties au hasard. L'évolutionnisme et le positivisme sont les deux formes philosophiques où maintenant la science se moule; or l'évolutionnisme est le hasard dans le monde organique, et le positivisme, c'est le

hasard partout : la loi même, que l'on invoque avec obstination, est l'expression suprême du hasard, suivant les principes de ces philosophes savants. L'épicurisme est au fond de ces spéculations; et l'épicurisme qu'est-il, sinon la négation de l'âme et de Dieu? Or nos sages croient avoir beaucoup gagné s'ils parviennent à ternir dans les esprits la notion du Créateur. C'est moins la royauté de l'homme que celle de Dieu qu'ils ont la hardiesse de viser, et ils ont la conviction secrète que le désordre constaté dans le monde est un argument sans réplique contre le gouvernement, et par conséquent contre l'existence d'un ordonnateur suprême, d'une sagesse et d'une puissance infinies.

I

Le docteur Constantin James, résumant en une formule la pensée de l'école de Darwin, dont il est loin d'être le disciple, définit l'homme, dans cette langue barbare qu'ont adoptée les naturalistes, « un animal vertébré, mammifère, de la classe des quadrumanes et de l'ordre des primates. » — « Vertébré » signifie : « qui a une épine dorsale »; « mammifère », « qui porte des mamelles »; quadrumanes » est un synonyme de « singes », parce que les singes ont quatre mains; et « primates » désigne la caste la plus élevée de la population animale. Le professeur Huxley a une singulière manière de prouver que l'homme est bien tout cela. Il suppose un sujet humain expédié dans un baril de rhum, comme un monstre dans de l'alcool, et reçu, on ne sait trop comment, par les habitants de quelque planète. Or, après avoir ouvert le baril, les savants de la planète, nous dit le savant Anglais, ne manqueront pas d'assimiler son contenu aux singes et autres animaux mammifères. Le procédé de démonstration est au moins singulier et peu pratique. Il exprime la manière de voir de toute une école; nous ne voulons pas autre chose ici.

Un écrivain qui s'est fort agité sans réussir à faire du bruit, et qui parle au nom de la science sans mission bien authentique, M. Lefèvre, collaborateur de M. Paul Bert dans la rédaction scientifique de *la République française*, dresse comme l'acte de naissance du « primate » dont il est question. « A une époque indéterminée, dit-il, est né, à son heure et à sa place, dans la série des êtres, un *mammifère bipède et bimane*, comme les autres simiens, velu,

grimpeur, aux jambes sèches, aux griffes agiles, qui, d'une branche arrachée, d'un caillou ramassé, a frappé sa proie. Il apportait, dans la lutte pour la vie, un organisme plus équilibré, des appétits plus réglés, un cerveau moins obtus. Instruit par la nécessité, il apprit à chercher des refuges, à se créer des gîtes; à des forces supérieures, il opposa l'adresse et le nombre. La sélection fit le reste (1). » On voit que le secrétaire a oublié de nommer les père et mère du jeune mammifère, et ne fait non plus mention des témoins de sa naissance. Nous pensons que c'est, dans le cas présent, un vice de forme très grave. Mais enfin, c'est bien là le primate bimane de la zoologie.

Du reste, il faut en convenir, la classification des êtres vivants, telle qu'elle est pratiquée par beaucoup de savants, repose sur des principes de l'ordre matériel. « Les caractères anatomiques, dit Carl Vogt, dans la comparaison, pèsent avant tous les autres. Quant aux accessoires, soit philosophiques, soit religieux, dont quelques naturalistes ont cherché à décorer leur fragile édifice, nous ne pouvons que çà et là leur accorder, en passant, quelques regards. » Les naturalistes dont les doctrines sont les plus saines au point de vue de la philosophie n'ont pas toujours une autre manière de concevoir la question. Ainsi le regretté professeur d'anatomie comparée au Muséum, M. Paul Gervais, s'étonne que « des savants célèbres aient songé à faire de notre espèce un règne à part, qu'ils appellent le *règne humain* », en s'appuyant sur les « attributs moraux de l'homme ». D'après lui, quand on fait de l'histoire naturelle, « on doit ne s'occuper que de l'homme physique », et il établit « comme évident que, envisagé sous le rapport de ses organes aussi bien que sous celui de ses fonctions, l'homme ne saurait être classé ailleurs que parmi les mammifères. » Après cet exposé de principes, Paul Gervais, on ne sait pourquoi, se garde de les appliquer en donnant la définition zoologique de l'homme. Il est vrai que « les fonctions » obligent, bon gré mal gré, à voir dans l'homme autre chose qu'un mammifère; mais Paul Gervais était trop honnête pour user d'un faux-fuyant : il aura été distrait.

Le docteur Claus, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'université de Vienne, et darwiniste avoué, enseigne aussi, comme on devait s'y attendre, que les caractères anato-

(1) Le reste, c'est beaucoup! ce reste ne comprit-il que la *Philosophie* de M. A. Lefèvre, d'où ce passage est tiré!

miques sont la seule base scientifique d'une bonne classification de l'homme. La vie intellectuelle ne saurait caractériser une catégorie distincte, car, dit ce savant : « Si l'on étudie sans parti pris le développement de la vie intellectuelle par lequel l'individu passe depuis sa première enfance et qu'a parcouru l'humanité depuis les premiers débuts de la civilisation, et si l'on soumet à une étude semblable les facultés psychiques des animaux supérieurs, on arrivera, avec Wundt et autres, à cette conclusion, que l'entendement des animaux ne diffère de celui de l'homme que par le degré de développement. » Mais, chose curieuse, le même naturaliste, avec la même plume, à quelques lignes de distance, rappelant les diverses tentatives de la science pour classer l'homme au moyen de ses caractères anatomiques, écrit que « ces tentatives ont complètement échoué ». De telle sorte que non seulement l'homme est un roi détrôné, c'est un malheureux déclassé. Cela n'empêche pas le docteur Claus d'offrir à ses lecteurs une définition qui lui est propre : « Mammifère doué de raison et de langage articulé, à station verticale, présentant des mains et des pieds à plante large et orteils courts. » Le docteur Claus a eu le talent, on le voit, de renfermer dans la définition qu'il propose à peu près tout ce qu'il blâme dans les autres. Si les caractères physiques ont seuls de l'importance, il vaudrait mieux après tout s'en tenir à la fameuse description dont Littré est l'auteur. « L'homme est un animal mammifère, de l'ordre des primates, famille des bimanes, caractérisé taxinomiquement par une peau à duvet ou à poils rares;... pieds et mains différents, nus ou à peine duvetés; des muscles fessiers saillants au-dessus des cuisses; une jambe à angle droit sur le pied, avec des hanches saillantes. »

Ces quelques citations donneront une idée de la manière dont la question est aujourd'hui comprise par les naturalistes. Mais la chose est trop importante pour que nous n'entrions pas dans quelques détails. Un rédacteur ordinaire de la *Revue des Deux Mondes*, physiologiste et psychologue, comme il s'en fait gloire lui-même (1), vient de publier un travail sous ce titre : *l'homme, roi*

(1) « Les deux sciences qui me sont le plus chères, la physiologie et la psychologie », ainsi s'exprime le rédacteur. Plus loin, il nous parle de sa tendresse pour les chiens; ce qui ne l'empêche pas de pratiquer, en pleurant sans doute, la vivisection à outrance sur bon nombre de ses amis à quatre pattes. Sa tendresse pour la psychologie nous laisse bien des inquiétudes.

des animaux, où il tâche d'effacer toute distinction entre l'homme et l'animal. Nous trouverons là d'utiles renseignements.

II

M. Charles Richet, car c'est de lui qu'il s'agit, professe des principes généraux dont on ne peut s'empêcher de reconnaître la légitimité et la valeur. Sa pensée est, si nous la comprenons bien, que les choses se distinguent entre elles par des caractères distincts, et que les caractères sont distincts par la qualité et non par la quantité. Les différences en quantité appartiennent à des objets semblables, de même espèce; pour établir des espèces différentes, il faut nécessairement des caractères de qualités différentes: à plus forte raison, pour établir des genres; à plus forte raison, pour établir des familles, des tribus, des embranchements; à plus forte raison surtout, pour établir des règnes. Nous le répétons, ces principes sont excellents. Le tout est, maintenant, de les bien appliquer, et nous craignons que M. Richet, à ce point de vue, ne mérite pas les mêmes éloges.

La thèse qu'il s'agit de prouver, est énoncée en ces termes : « L'homme est à la tête du règne des êtres vivants, mais il en fait partie intégrante. » Proposition moins innocente qu'elle n'en a l'air : elle signifie, sous la plume de celui qui l'a écrite : « l'homme est un pur animal. » En effet, nous lisons ailleurs : « Par son squelette, l'homme est animal au même titre que le singe, l'aigle et la grenouille » ; et un peu plus loin : « Cœur, poumons, foie, estomac, sang, œil, nerfs, muscles, squelette, tout est analogue chez l'homme et les autres vertébrés. Il y a moins de différence entre un homme et un chien, qu'entre un chien et un crocodile; il y a moins de différence entre un homme et un crocodile, qu'entre un crocodile et un papillon. » Tout cela revient à dire : « Anatomiquement, l'homme est un animal. » Or l'anatomie a, seule, droit d'être entendue quand il s'agit de classer l'homme. « On ne peut établir de bonne classification que d'après les caractères tirés de la forme générale des organes. Quoi qu'on fasse, il sera toujours impossible de prendre une fonction pour base d'une classification zoologique. C'est par la forme des organes, et non par le rôle qu'ils jouent, qu'on fait des classes et des espèces... En fait de classification, l'anatomie doit

avoir le premier et le dernier mot. » Par conséquent, l'anatomie déclarant que l'homme est un animal, il s'ensuit qu'il n'est que cela.

Il serait intéressant d'examiner pourquoi; l'anatomie ayant tant de vertus pour les classifications zoologiques, et les bons anatomistes n'étant vraiment pas rares aujourd'hui, l'on n'est point encore parvenu à déterminer avec quelque précision la place de l'homme dans l'échelle animale : car, nous avons entendu le docteur Claus nous le dire, on n'est pas d'accord sur ce point parmi les naturalistes, et l'on ne trouvera pas deux définitions qui présentent exactement le même sens; bien plus, il n'y en a pas une qui ne prête le flanc à de sérieuses difficultés. Mais de plus graves intérêts nous appellent. Que nous importe que, par son corps, l'homme soit bimane ou quadrumane, qu'il soit velu ou *duveté*, que ses muscles soient plus ou moins renflés, ses pouces opposables, qu'il ait le pied large et à angle droit sur la jambe? Ce qui nous touche de plus près, c'est de savoir si réellement nous n'avons rien qui nous mette dans une catégorie moins humble que celle du singe ou du chien. M. Richet répond hardiment : non. A-t-il de bonnes raisons pour parler de la sorte, pour nous humilier si profondément avec lui? Nous voulons bien que l'anatomie ne réussisse pas à nous tirer de la populace des vivants; mais la psychologie est-elle vraiment aussi impuissante?

Les points par où l'homme différerait de l'animal et s'élèverait au-dessus de lui sont, une première fois, résumé en ces termes par M. Richet : « L'homme est sociable, il sait faire du feu, il adore un Dieu ou des dieux, il parle, il peut transmettre à ses descendants les progrès accomplis. » Ce sont, on le voit, des raisons tirées de la psychologie. Le physiologiste psychologue prétend que ces caractères constituent des différences de quantité et non des différences de qualité, et que, par conséquent, loin de constituer notre race en règne, ils n'en font pas même une espèce à part.

« Laissons d'abord la sociabilité, dit M. Richet... Bien des êtres sont sociables! » Et tout aussitôt il rappelle les éléphants, les castors, les abeilles, les fourmis. « Tout le monde sait, ajoute-t-il, qu'il y a là de véritables institutions politiques. » Nous devons avouer que nous ignorions jusqu'ici ce que tout le monde sait. La conspiration d'éléments différents vers un but commun, telle qu'on la remarque dans les animaux groupés par la nature, ne nous sem-

blait pas suffire à des institutions politiques, et nous avions de la peine à voir dans une locomotive, une montre, un télégraphe électrique, dans une foule de machines où il y a cependant conspiration parfaite d'éléments divers vers un but commun, des institutions politiques. Les institutions politiques, croyions-nous, ont pour objet de protéger le droit des faibles contre les violences coupables des forts dans une société, en réglant sagement par des lois les actes libres des membres de la société : elles supposent donc la liberté morale, le droit et le devoir. Il est vrai que M. Richet affirme et n'articule pas la moindre preuve. Cela ne suffit pas pour constituer une démonstration, et une démonstration scientifique. Les sociétés animales ont cela de remarquable, que l'on n'y constate jamais ni révolution ni même le moindre progrès. Ne serait-ce point parce que ces petits peuples n'ont point ce qui est le principe essentiel de tout changement, et en même temps la matière même des institutions politiques, l'indépendance morale de leurs actions, ou, en termes vulgaires, le libre arbitre? Les groupes des abeilles et des fourmis sont des royaumes ou des républiques, au même titre qu'un tableau d'Horace Vernet est une bataille.

Chose curieuse! l'animal, qui est capable de vie politique, est incapable de faire du feu! M. Richet l'avoue de bonne grâce, et, par une ruse de rhétorique, il ajoute que l'animal ne sait non plus ni tailler des pierres, ni lancer des flèches, ni tisser des étoffes. La ruse est mêlée de quelque distraction : on a oublié l'abeille maçonne, le castor, le xylophage, la teigne, le fourmi-lion et beaucoup d'autres représentants animaux de la plus savante industrie. Passe pour la distraction, le physiologiste psychologue écarte la difficulté du feu, en portant son argumentation sur le principe. « Si le fait de tailler des pierres, dit-il, de lancer des flèches, d'allumer du feu, était une caractéristique de tout être humain, il s'ensuivrait que tout être humain doit jouir de cette faculté, à l'exclusion de tout animal. » Il est bien évident en effet que les hommes ne sont pas tous tailleurs de pierres, ni archers, ni bien d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer. M. Richet aurait pu être plus radical, et affirmer, sans crainte de démenti, qu'il n'y a absolument aucune profession qui se rencontre dans tous les hommes; mais il aurait pu remarquer en même temps que les « professions » en usage parmi les animaux se retrouvent absolument identiques dans tous ceux de la même espèce. Voilà une différence, et une différence

d'observation scientifique : l'animal, par cela seul qu'il est, possède parfaitement une industrie spécifique, une seule, et il ne peut ni l'abandonner ni la modifier; l'homme, au contraire, n'en possède aucune par droit de naissance, mais il est également capable d'en acquérir une foule, qu'il choisit à son gré dans un nombre illimité. L'homme agit par *art*, l'animal par *instinct*. *Instinct* et *art* ne sont pas synonymes. Cela suffit pour faire voir dans le raisonnement de M. Richet une lamentable claudication.

M. de Quatrefages enseigne que le sentiment religieux constitue une différence essentielle entre l'animal et l'homme, et suffit pour placer celui-ci dans un règne à part, le règne humain. M. Richet n'en est point ému. « Il ne me semble pas, dit-il avec désinvolture, qu'on doive attacher plus d'importance à cette faculté, qu'on dit propre à l'homme, d'adorer un Dieu et d'encenser des idoles. En effet, la croyance à des êtres supérieurs existe probablement chez le chien ou chez l'éléphant. » Le vieux Pasquier a écrit quelque part, avec l'esprit de critique qui lui est propre, que l'éléphant témoigne de son admiration pour le Créateur en lançant de l'herbe vers le ciel. Nous ne savons si M. Richet a vu le chien encenser les idoles; du moins il affirme que « le chien vénère son maître et l'éléphant son cornac, comme de véritables dieux ». Nous osons douter, que M. Richet nous le pardonne, nous osons douter de sa compétence en matière d'adoration : il croit peu en Dieu et l'adore encore moins. Nous lui dirons donc que l'adoration est tout ce qu'il y a de plus intime dans une âme, et que rien au monde ne la révèle aux profanes, sauf une confidence d'ami. Le chien et l'éléphant lui ont-ils fait confidence qu'ils vénèrent, à l'égal d'une divinité, celui-là son maître, celui-ci son cornac? Les contes à dormir debout sont médiocrement à leur place dans un travail qui prétend être scientifique.

Le grand instrument des confidences, c'est le langage; et M. Richet avoue presque de bonne grâce que les animaux ne parlent point. « S'il fallait donner, dit-il, une caractéristique de l'homme, nous dirions que l'homme est un animal qui parle. » Et là-dessus, un dithyrambe passionné en l'honneur du langage. « Grâce au langage, nous pouvons transmettre à nos enfants les progrès que nous avons faits, former des idées générales, chercher les causes des choses, analyser les phénomènes extérieurs, réfléchir sur ce qui nous entoure, conclure, par une audacieuse généralisation, des faits

que nous voyons à ceux que nous n'avons jamais vus. » Eh bien, ce n'est encore là qu'un artifice de rhétorique : le langage ne constitue, en somme, qu'une différence quantitative, et non qualitative, entre l'homme et l'animal. D'abord, si l'on considère « les organes de la phonation », on est bien forcé de reconnaître qu'ils « ne diffèrent qu'à peine chez l'animal et l'homme (1) : un larynx d'homme, un larynx de singe, un larynx de chien, sont construits tout à fait sur le même type. » Ce n'est pas tout : les sons inarticulés de ces larynx de bête sont le principe, l'origine de la parole, la matière dont elle est formée. En voici la preuve, dont nous avouons simplement ne pas saisir toute la force : « Si tous les êtres vivants étaient absolument muets, on ne comprendrait pas comment a pris naissance le langage de l'homme (2). » Donc, ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher la raison pour laquelle le primate bimane parle et pourquoi les autres mammifères ne parlent pas. En tous le germe existe; mais, pour s'épanouir et fleurir, ce germe a besoin d'une atmosphère particulièrement chaude et lumineuse, qui est l'intelligence humaine. De part et d'autre, dit M. Richet, « l'organe est le même », mais « la fonction est différente, et elle diffère parce que diffère l'intelligence qui met en mouvement les muscles du larynx. » On le voit, le physiologiste déplace habilement la question : ce n'est plus du langage, c'est de l'intelligence qu'il s'agit. L'un est conséquence; l'autre, principe. Laissons la conséquence et occupons-nous du principe : la meilleure méthode l'exige.

M. Richet, pourtant, ne fait qu'un détour simulé : il abandonne un organe pour en reprendre un autre; la faculté psychique, comme on dit dans son école, n'est qu'un moyen de transition. Écoutons-le : « Comme l'homme, l'animal est intelligent, mais à un degré inférieur. Ce n'est pas la *qualité* qui diffère, c'est la *quantité*. *Le cerveau de l'animal est petit et son intelligence est petite, le cerveau de l'homme est grand et son intelligence est grande : voilà toute la différence.* »

A la bonne heure! voilà qui est clair : la question se réduit à une pesée de cerveaux. Si l'on désigne par les lettres C *c* deux cerveaux, par les lettres I et *i* deux intelligences correspondantes, l'assertion

(1) Exemples : le poisson, l'huître, le lombric et plusieurs autres.

(2) L'homme est un être vivant : M. Richet a donc grandement raison de soutenir que si tous les êtres vivants étaient absolument muets, l'homme ne parlerait pas.

de M. Richet se traduira rigoureusement par l'équation $\frac{I}{i} = \frac{C}{c}$. Rien n'est plus scientifique. Mais cette formule conduit invinciblement à des conséquences qui paraîtront passablement étranges, et que M. Richet ne semble pas avoir soupçonnées. Ainsi le poids moyen du cerveau de l'homme est de 1320 grammes, celui de l'éléphant et celui de la baleine sont de 1550 grammes, celui du dauphin s'élève jusqu'à 1800 grammes : d'où il suit, en appliquant la formule, que l'intelligence de l'homme est en moyenne les neuf dixièmes de celle de l'éléphant et de la baleine, et seulement les sept dixièmes de celle du dauphin ; et si l'on fait entrer le langage dans le calcul, le langage du Parisien le plus poli n'a que les neuf dixièmes de la perfection du langage de la baleine, qui est muette, et les sept dixièmes de la perfection du langage du dauphin, qui ne parle pas mieux. Il est vrai que l'éléphant a un espèce de beuglement, mais le plus beau parleur Parisien est d'un dixième au-dessous.

Autre chose : si l'on fait attention aux sexes, on constate une différence de poids entre le cerveau de la femme et celui de l'homme : le cerveau masculin l'emporte de plus de 100 grammes sur l'autre. Cependant une observation journalière démontre de la manière la plus invincible que la femme l'emporte sur l'homme par la langue. M. Gambetta, dont le cerveau avait juste le poids de l'idiotie commençante (1130 grammes), était un parleur intarissable, et l'emportait de beaucoup, à ce point de vue, sur Newton, qui pendant toute sa vie parlementaire n'a dit que trois mots (1), et dont le poids cérébral, si nos souvenirs sont fidèles, l'emportait notablement sur celui du dauphin. Remarquons encore, dans cet ordre d'idées, que l'on a rencontré des individus humains dont le cerveau ne dépassait pas 300 grammes, et qui parlaient : le gorille s'élève jusqu'à 620 grammes, et il ne parle pas.

Ces quelques considérations, que nous pourrions continuer longtemps encore, démontrent surabondamment que, pour chérir la physiologie et la psychologie, on n'acquiert pas toujours une claire vision des rapports de l'une avec l'autre. Non, la question de l'intelligence n'est pas une question de cerveau : pour échapper aux méprises les plus humiliantes, il faut absolument les diviser.

On voit si M. Richet a quelque sujet d'être fier de sa démonstra-

(1) « Fermez cette fenêtre. »

tion. Il ne s'en résigne pas moins avec courage aux conséquences sociales qui en découleraient, si elle était aussi forte qu'elle l'est peu. Il s'approprie, en la modifiant un peu, la phrase célèbre de Carl Vogt : « Mieux vaut être le frère perfectionné d'un singe, que l'enfant dégénéré d'un ange. » Ah! Monsieur, le sapajou qui se perfectionnerait au point de passer chimpanzé, ne vaudrait pas le séraphin qui descendrait jusqu'à l'archange! Quand il s'agit de monter et de descendre une échelle, il faut tenir grand compte de l'échelon où l'on arrive; ce n'est pas tout, il faut surtout examiner s'il n'y a pas quelque échelon absolument infranchissable. M. Richet a porté son attention de physiologiste et de psychologue sur ce point intéressant; on vient de voir avec quel bonheur. Son exclamation ne peut donc être l'effet que de son bon naturel.

J. de Bonniot, *S. J.*

(*A suivre.*)

LES ROSMADEC

SCÈNES DE LA VIE BRETONNE (1)

La proposition fut acceptée : les promeneurs prirent un sentier ombreux, qui les conduisit vers un groupe d'énormes rochers isolés dans une petite lande stérile. En approchant on apercevait une cheminée surmontant la plus haute pierre, une porte et une fenêtre percées dans le granit ; des rosiers, des pervenches, des giroflées, encadrant ces ouvertures, égayaient un peu le singulier logis.

Le maître troglodyte de l'habitation était Job, le poète breton, connu dans plus de cent paroisses. Il psalmodiait une strophe des *Quatre Fils Aymon*, quand les visiteurs parurent près de sa porte ouverte.

— Donnez-vous la peine d'entrer ; je suis heureux de vous recevoir, dit-il en découvrant sa tête chauve.

Job était un enfant trouvé, de caractère indépendant et d'humeur bizarre. En gardant les moutons sur cette lande, il se réfugiait dans une caverne ; il s'éprit de cet asile au point de l'habiter. Là, pendant dix ans, dans ses loisirs, il tailla et creusa le rocher, si bien qu'il s'y créa une demeure spacieuse. Une table, un banc, un tas de feuilles sèches et de fougères, formèrent d'abord presque tout son mobilier. Job était né poète : il composa des chansons, qu'il chanta aux noces, aux foires et aux marchés. Elles eurent du succès. La grotte se meubla : son propriétaire se vit possesseur d'un lit, d'une armoire et d'un foyer. Après le nécessaire vint le superflu. Agé de cinquante ans en 1853, le barde bas breton possédait deux relui-

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1883.

santes armoires, quatre chaises, un bahut et un fauteuil de bois, sur lesquels sa fantaisie avait multiplié les ciselures.

Non seulement Job sculptait; il faisait aussi ses habits, et se fabriquait des costumes cornouaillais : tunique à large basque, culotte bouffante, gilet de velours, ceinture de cuir ornée de boutons brillants, guêtres de cuir montant jusqu'au genou. Grand et maigre, il avait une figure ascétique, des yeux noirs mobiles et ardents; sa parole emphatique s'accompagnait de gestes exubérants.

Un quartier de porc fumé pendait près de la cheminée; dans le bahut entr'ouvert se trouvaient deux boisseaux de pommes de terre et un sac de farine : cette opulence n'inspirait pas à Job un mince orgueil.

— Comme vous êtes bien installé! quels beaux meubles vous avez! lui dit Aline.

— Oui, mes meubles ne sont pas piqués des vers, et ma maison n'a jamais besoin de réparations; elle se moque de la pluie et des tempêtes.

— Ne vous ennuyez-vous pas quelquefois de votre solitude? demanda Julie.

— Oh! je ne suis jamais seul, puisque j'ai des livres bretons, que je lis et apprends par cœur. Je vis d'ailleurs avec la voix qui chante en moi; je l'écoute surtout quand le vent furieux m'apporte les mugissements de la mer : alors une belle chanson est bien vite terminée; le sacristain l'écrit, je la fais imprimer, et les Bretons l'entendent avec plaisir.

— On chante en effet vos couplets sur toute la côte entre Paimpol et Morlaix, dit Adrien.

— C'est qu'ils sont beaux et honnêtes. Je ne crains aucun rival ni pour la complainte ni pour la chanson. Ah! Monsieur Adrien, ce serait encore mieux si j'étais savant comme vous. Vous avez des dispositions. Je vous vois souvent rêver seul au bord de la mer : c'est ainsi que j'ai commencé. Choisissons un sujet et travaillons ensemble : avec votre science, ce sera parfait.

— Voilà une carrière trouvée, dit Julie : associe-toi à Job et deviens barde breton.

— Pourquoi pas, Mademoiselle? reprit le poète avec feu. C'était un temps glorieux, celui de nos anciens bardes! Le capitaine Guillaume m'a conté leur histoire. Ah! il parle bien, et en breton

distingué! Il m'a dit comment les chanteurs de nos princes armoricains les accompagnaient aux combats, comment nos guerriers souriaient à la mort quand les grandes harpes vibraient; il m'a récité un chant de bataille d'autrefois : mon cœur tressautait; je me serais fait tuer pour deux sous avec bonheur. Il m'a chanté ensuite la plaisante histoire de M. Flammik, qui n'est plus paysan et qui n'est pas bourgeois; j'ai bien ri de cette charmante malice. Voilà un homme, le capitaine! Si nous avions vécu ensemble dans le vieux temps, il eût été prince de la mer et j'aurais été son barde.

— En vérité, l'idée est bonne, dit l'amiral. Ce Guillaume a dans la stature et la physionomie quelque chose des princes scandinaves de la mer : je le baptise du nom de roi Harald.

Les dames achetèrent à Job plusieurs de ses naïves poésies. Ses cahiers contenaient la chronique rimée des principaux événements contemporains, soit de la France entière, soit de la côte bretonne : batailles, naufrages, meurtres, suicides. Le barde racontait tout en vers. Il est curieux que ces récits populaires versifiés se soient continués depuis l'antiquité jusqu'à nos jours chez les peuples celtiques.

Quand on retourna vers le manoir, l'amiral s'arrêta un moment sur le plateau pour examiner la mer et l'horizon. Un faible vent d'ouest soufflait alors par tièdes bouffées sans soulever les vagues, qui dormaient immobiles comme de l'étain fondu; des nuées transparentes couraient, voilant à demi le soleil terni.

— Il y aura changement de temps, dit le vieux marin, mais je ne vois pas apparence d'une tempête. Rouzault et son navire me préoccupent plus que de raison.

Les jeunes gens prirent les devants et disparurent bientôt dans le bois.

— Roland est un charmant garçon, dit tante Julienne : quelle gaieté! quelle ardeur! quelle jolie tournure! et pas de fierté ni de vanité.

— J'en conviens; mais Éléonore fera bien de le marier de bonne heure : ce caractère impétueux m'effraye pour son avenir. Je n'ai pas caché mes appréhensions à sa mère; je lui ai dit : Ou occupez votre fils ou mariez-le promptement; et, jusqu'à ce qu'il soit en ménage, faites-lui fendre du bois ou casser des pierres, si vous ne trouvez mieux.

— Comment la cousine a-t-elle accueilli ce conseil?

— En me traitant de visionnaire et de rêveur pessimiste; elle ne l'a pas pris au sérieux.

— C'est que vous exagérez le bon sens jusqu'au paradoxe par la vivacité de vos expressions.

— Eh! sacrebleu! je déteste la grisaille, je peins en bas-reliefs polychrômes : c'est ma manière; et je regrette qu'Éléonore n'ait pas tenu compte de mes avis. Il serait dangereux de laisser Roland paresser plus longtemps dans l'oisiveté. Savez-vous ce qui l'a sauvé jusqu'à présent? Son affection pour Adrien, qui le prêche de paroles et d'exemple.

— Et peut-être aussi son attachement pour Aline. Ne craignez-vous pas qu'elle n'aime trop son cousin?

— Oh! non : ma fille est une personne fière et réfléchie, dont le cœur obéit à la raison; elle n'a qu'une amitié fraternelle pour Roland.

— Prenez garde, mon ami! des passions cruelles peuvent commencer ainsi; et l'isolement dans lequel vos enfants vivent les rend plus susceptibles de sentiments exclusifs et profonds. Non seulement Aline est sensible à la prédilection que son cousin lui témoigne; vous avez dû remarquer qu'Adrien est très occupé de Julie. Éléonore consentirait-elle à un double mariage?

— Certainement non : elle a de grandes prétentions de fortune pour ses deux enfants.

— En ce cas, je vous conseille de quitter Kermouster ou de rompre avec les habitants du château.

— Cela n'aurait pas le sens commun : il n'y a nul péril en la demeure. Quand les femmes sont délivrées de l'amour pour elles-mêmes, elles le rêvent chez les autres, et ne voient qu'heureux ou malheureux amants parmi les jeunes gens qui se fréquentent. Je vous croyais exceptionnellement préservée de ces hallucinations.

Coupant court à des observations qui l'ennuyaient, l'amiral s'escrima, à grands coups de canne, contre les buissons qui bordaient le sentier.

Pendant que leur tante exprimait ses appréhensions, Aline et son ardent cousin causaient gaiement avec des éclats de voix : aucune préoccupation ne se reflétait sur leurs physionomies; mais les traits d'Adrien conservaient une expression grave et triste; l'aimable babil de Julie ne dissipait pas le nuage. N'y avait-il pas déjà une blessure saignante dans ce cœur pur de vingt ans?...

VII

LA ROCHE-FENDUE

Pendant la nuit suivante, quelques coups lointains de tonnerre se mêlèrent au murmure de la mer. L'amiral, levé de bonne heure, vit que le baromètre était encore descendu. Si le ciel était clair, le soleil levant brillait d'une lumière blafarde, et de petits nuages blanchâtres accouraient au galop du nord-ouest.

Le vieux marin monta à l'observatoire. Les pins qui l'entouraient gémissaient faiblement, à peine agités par la brise. L'horizon était net, la mer calme auprès de la terre, clapoteuse au large, et grosse autour des Sept-Iles, que battait un ressac écumant. Plusieurs barques glissaient, toutes voiles hautes, sur la plaine liquide.

— Voilà des pêcheurs qui seront rudement secoués, se dit M. de Rosmadec : il y aura du gros temps.

Comme il retournait au manoir, il rencontra Nicolas qui revenait de Poulmeur. Tous les pêcheurs du village étaient sortis en mer, à l'exception de Noël.

Peu à peu le vent fraîchit, et pendant quelques heures soufflèrent des rafales intermittentes. Avant midi, il ventait *à deux ris*. M. de Rosmadec remonta vers une heure à l'observatoire avec ses enfants. Quelques bateaux se dirigeaient vers Perros; d'autres s'étaient abrités sous l'Ile-aux-Moines. La voile d'un côtre apparaissait à l'ouest, vis-à-vis de la baie de Saint-Michel-en-Grève.

— Voici probablement *l'Hirondelle*, dit l'amiral. J'espère qu'elle va piquer droit sur Perros : avec ce vent et cette grosse mer, il serait dangereux de chercher notre passe.

— Le commandant Rouzault sait son métier et sera sans doute prudent, dit Adrien.

— La prudence n'est pas son fort; ce diable de Malouin se complaît dans le péril. Quand les autres visages s'assombrissent ou pâlissent, le sien s'épanouit. Nous fûmes assaillis sur *la Forte* par un ouragan auprès de Madagascar : Rouzault en semblait joyeux. Un coup de mer nous coiffa, emporta une embarcation, défonça un de nos bordages : cet enragé se secoua comme un chien mouillé et éclata de rire.

— Voyez comme le ciel est noir au nord-ouest, dit Aline.

— Oui : un grain vient de là-bas; déjà la mer blanchit à l'approche de la rafale. Cependant le côtre ne diminue pas sa toile... Avec quelle vitesse il avance !... C'est bien *l'Hirondelle;* elle porte son pavillon à la corne.

Tandis que les Rosmadec regardaient ce navire, deux autres personnages le considéraient du haut des rochers qui surmontaient la maison de Noël : l'un était M. Guillaume; l'autre, un lieutenant des douanes, compatriote du commandant Rouzault, nommé M. Benoît, ancien patron des douanes. Celui-ci avait navigué pendant dix ans entre Morlaix et Perros : personne ne connaissait mieux l'hydrographie de cette côte dangereuse. Les deux marins avaient reconnu *l'Hirondelle*.

— Le commandant a tort de ne pas amener sa haute voile, dit le lieutenant. Le côtre est solide, mais louvoie mal : c'est une misère de virer de bord avec lui par un gros temps.

— En ce cas, Rouzault ferait bien de se rapprocher des îles et de s'élever au vent; je regretterais qu'il tâchât d'entrer dans cette baie.

— Il vient pourtant, à nous et d'un train d'enfer, poussé par les rafales et par le courant : son pilote est bien hardi. Il y a devant lui des *cailloux* sur lesquels un trois-mâts se briserait comme un pot de faïence, avec une telle allure.

Le grain signalé par les Rosmadec arrivait en ce moment. Un voile noir s'étendit sur la mer blanche et grondante; des herbes et des graviers fouettèrent en tourbillonnant le visage des deux marins. Alors ils virent le côtre carguer ses voiles hautes. Bientôt le petit bâtiment apparut de travers, tantôt disparaissant dans les vagues jusqu'à la moitié de sa mâture, tantôt se relevant sur la crête des lames. Un éclair déchira l'obscurité, le tonnerre retentit avec fracas, et des torrents de pluie tombèrent : les deux spectateurs anxieux ne se mirent pas à l'abri.

— Voici un zéphyr soigné en compagnie d'un déluge, dit le lieutenant : *l'Hirondelle* gagnera sans doute le large. Mais où diantre va-t-elle ?... Quel s... soldat la pilote? L'animal vire de bord sans compter avec le courant qui le porte sur la Roche-Fendue : ou il ne la connaît pas, ou il l'a oubliée... La marée l'y drosse en plein... Ah! mille noms d'un marsouin! que ne suis-je à bord!

— Le péril est il donc si grand? demanda M. Guillaume avec angoisse.

— Un miracle peut seul sauver ces malheureux... Que le bon Dieu et la Vierge prennent pitié de ces aveugles! les voilà quasi sur le *caillou!*... Gare aux côtes enfoncées!... Crac! nous y sommes! en plein! Ah! s... soldat de pilote!

— Mais il faut porter secours! s'écria le jeune homme.

— Attendez un moment : si le navire ne tient pas ferme, s'il talonne contre le rocher, nous le verrons couler en cinq minutes.

— Il est solide et ne bouge plus, dit le capitaine après quelques instants d'une pénible attente.

Un nuage blanchâtre s'éleva des flancs du côtre, et le bruit d'un coup de canon, affaibli par le fracas du vent et de la mer, arriva aux oreilles des deux marins.

— Vous appelez du secours! s'écria le douanier; mais celui qui tâchera de vous sauver risquera dix fois sa vie.

— Qu'importe? Voici Noël qui nous aidera. Mon ami, il faut secourir les naufragés.

— Oui, si c'est possible; mais mon bateau est trop lourd à l'aviron et nous manquons de bras au village : les hommes sont en mer.

— Prenons le canot de l'amiral, dit M. Guillaume. Rouzault est son ami : courons à Kermouster.

Les trois hommes allaient au pas de course vers le manoir, quand ils rencontrèrent à mi-chemin Nicolas, envoyé par M. de Rosmadec chercher de l'aide à Poulmeur. Quelques moments plus tard, l'amiral, le lieutenant, Adrien, M. Guillaume, Noël et Nicolas étaient réunis sur la plage, auprès du canot préparé à tenter la périlleuse aventure.

— Mon amiral, dit le capitaine, permettez-moi de prendre votre place. L'abordage sera difficile : il nous faut des hommes lestes et vigoureux.

— Me croyez-vous infirme et décrépit? A cette heure j'ai trente ans de moins; l'embarcation est à moi, et je la commande.

— Je m'incline et vous obéis; mais cinq hommes suffisent : qui restera à terre?

— Pas moi, dit Adrien en sautant dans le bateau.

— Vous êtes trop jeune et pas assez robuste pour l'expédition, Monsieur, dit le lieutenant : ici le courage ne suffira pas.

— Il nous faut en effet des bras plus forts et plus exercés que les vôtres, affirma M. Guillaume : pardonnez-moi si je vous exclus.

Et, enlevant le jeune homme comme un enfant, il le remit à terre.

— Venez, Nicolas, poursuivit-il.

— Mon père! ne me laissez pas ici; je vous en supplie, ne m'infligez pas cette humiliation et cette douleur! s'écria le jeune Rosmadec.

— Tu ne pourrais nous être utile, mon fils : rejoins ta tante et ta sœur. Priez pour nous. Adieu! En route, mes amis!

Les quatre avirons battirent l'eau avec ensemble, et la barque, dirigée par l'amiral, partit comme une flèche.

— Que pensez-vous de la situation, mon cher Benoît? demanda le vieux marin au douanier.

— La campagne sera rude. Ne nous faisons pas d'illusions : notre peau ne vaut pas deux liards. L'accostage sera dangereux, peut-être impossible : voyez comme la mer déferle, et quels paquets d'écume elle lance sur l'écueil! Si nous abordons le navire, il faudra ou le sauver ou périr avec lui, selon toute probabilité.

— C'est bien mon opinion, dit tranquillement M. de Rosmadec. Vous avez reconnu que le côtre est encaissé dans le creux de la Roche-Fendue?

— Oui, parfaitement; reste à savoir si la quille n'est pas défoncée : dans ce cas, le bâtiment chavirera et sera démoli au plein de l'eau. Si nous ne le renflouons pas, il n'y aura pas moyen de mettre ses embarcations à flot; quant à la nôtre, elle sera perdue.

— Nos chances sont faibles, mais tout n'est pas désespéré. En avant! On ne meurt qu'une fois dans sa vie, conclut le capitaine.

On déboucha de la passe. Le bruit des vagues et le sifflement du vent couvrirent les voix. Alors commença la lutte des hardis sauveteurs contre la mer : leurs habits furent inondés d'eau salée; les gouttelettes des embruns leur piquèrent la figure comme des grêlons. Pas un muscle ne trahit la crainte sur leurs visages impassibles. Ils avancèrent vaillamment à force de bras, tantôt enfoncés dans les sillons des flots, tantôt soulevés à la crête des lames. Au bout d'une demi-heure, ils arrivèrent au fatal écueil, qui était entouré d'un ressac formidable.

Alors le commandant Rouzault leur cria avec un porte-voix :

— Merci, mille fois merci de votre dévouement! mais retournez à terre : l'abordage est impossible; ne le tentez pas, vous vous perdriez avec nous.

— *Souquez un coup*, mes garçons, pour accoster à l'arrière! ordonna l'amiral.

Aussitôt le canot fut lancé dans le ressac, où un tourbillon furieux le saisit, le roula comme un jouet, puis le souleva et le lança contre la poupe du navire. Il allait s'y briser, quand M. Guillaume saisit la chaîne de l'ancre de *l'Hirondelle*, et s'y cramponna des deux mains, en arrêtant avec les pieds l'élan du bateau : il fallait pour cela une force herculéenne.

— Jetez-nous des cordes! cria-t-il d'une voix tonnante.

Plusieurs cordes étaient prêtes; les matelots les lancèrent aux sauveteurs, qui furent hissés à bord. Les figures des marins de l'État étaient sombres; quelques-uns d'entre eux serrèrent en silence les mains des arrivants, tandis que d'autres regardaient le canot qui s'en allait éventré et chaviré, triste épave emportée par les vagues.

— Bonjour, mes braves amis! dit Rouzault. Vous avez monté malgré moi à l'abordage, comme des forbans : je capitule; mais que ferez-vous de votre prise?

— Nous essayerons de la conduire au port, si vous n'avez pas trop d'eau dans la cale, répondit le douanier. Avez-vous talonné plusieurs fois?

— Non, pas une seule fois. Une grosse lame nous a soulevés et fixés sur cette roche, que mon coquin de pilote ne connaissait pas; depuis ce moment le côtre n'a quasi pas remué. Si vous avez l'espoir de le sauver, je vous en remets le commandement, mon amiral.

— Je le délègue à Benoît : personne ne serait aussi capable que lui de nous guider.

— C'est bien. Il n'y a pas d'avarie au gouvernail. Attention à la manœuvre! cria le lieutenant. Voici précisément une rafale qui arrive par le travers : profitons-en, levez l'ancre et hissez toutes les voiles pour déraper!

L'équipage, composé de trente matelots, exécuta l'ordre. Aussitôt que la misaine fut tendue, le vent s'y engouffra violemment, et le côtre, s'inclinant en frôlant les parois du rocher, pencha tellement à bâbord, que presque toute la voilure fut dans l'eau. Il y eut une minute de terrible angoisse, durant laquelle les hommes cramponnés aux cordages attendirent la mort ou le salut. Une pression trop forte du vent, un faux coup de barre, tout était perdu; mais la brise ne souffla qu'avec une salutaire puissance, et le bras du douanier était ferme comme de l'acier. Le navire se releva en lofant et prit soudain sa course, fuyant devant la rafale. Alors le commandant se frotta les mains avec un bruyant éclat de rire :

— Bien joué, mon camarade ! s'écria-t-il. Vive Dieu ! nous voilà hors de péril !

— Oui ; mais vous avez un s... soldat pour pilote. S'il vous avait jetés contre *la Scie*, près de laquelle nous passons, vous seriez au fond de la mer. Maintenant pinçons le vent et armons des avirons pour nous tenir au plus près : la pointe de Ploumanach ne nous ferait pas grâce.

— Le petit bâtiment, aidé par les longues rames dont il était muni, doubla les gigantesques rochers de Ploumanach et entra bientôt dans la baie de Perros, où la mer était tranquille. Alors le commandant visita la cale, et n'y trouva qu'un demi-pied d'eau :

— Nous sommes égratignés, dit-il, mais sans grave blessure. La Roche-Fendue est un bijou d'écueil ; *l'Hirondelle* reprendra son vol dans peu de jours. Camarades, ajouta-t-il en se tournant vers son équipage, remercions nos sauveurs, mon amiral et ses compagnons dévoués : leur souvenir ne s'effacera jamais de notre cœur.

— Oh ! non, jamais, jamais ! s'écrièrent les matelots.

Et plusieurs d'entre eux exprimèrent leur reconnaissance avec une effusion simple et touchante ; mais ils témoignèrent surtout leur gratitude au jeune capitaine dont l'adresse et la force avaient sauvé l'équipage ducanot : sans lui la perte de tous était probable, car ni le commandant ni le pilote ne connaissaient la forme de la roche sur laquelle on avait échoué, et n'auraient risqué la manœuvre à laquelle on avait dû le salut : la mer, en montant plus haut, eût presque certainement démoli le navire.

— Voilà des muscles qui nous ont rendu un fameux service, dit Rouzault en secouant rudement les mains du jeune marin. Un autre se serait disloqué jambes et bras en essayant d'arrêter le bateau.

— Je suis heureux de n'avoir pas été inutile, dit M. Guillaume ; mais c'est surtout à l'amiral et au lieutenant que vous devez rendre grâces : à mon âge, on n'a aucun mérite à s'exposer pour des camarades et pour un ami.

— J'étais déjà votre ami, mon cher élève ; mais que le bon Dieu fasse de moi un fantassin, si je ne vous prouve pas que le Malouin Rouzault sait être utile à l'homme qu'il aime ! Mon amiral, ne croyez pas que ce garçon soit parfait : il est d'un sérieux ridicule et d'une insupportable sagesse, quoiqu'il ait quelques lubies dans son cerveau romanesque. Tel qu'il est, cependant, je l'aime comme s'il était mon frère cadet.

— Je ne doute pas que votre affection ne soit bien placée, dit M. de Rosmadec, et je serai heureux de vous recevoir ensemble à Kermouster.

Un canot du navire conduisit les sauveteurs à Perros, petit port gracieusement situé au bord d'une splendide rade abritée par de grands coteaux. Un des habitants fit reconduire en voiture l'amiral et ses vaillants associés.

Les dames du manoir et Adrien, qui suivaient avec une lunette les péripéties du sauvetage, éprouvèrent une terrible anxiété quand le canot chavira et disparut; toutefois, lorsque les voiles du côtre furent hissées, le jeune homme afirma que son père, au moment du naufrage, était à bord : il l'avait entendu déclarer que c'était l'unique moyen de dégager le navire. Tandis que *l'Hirondelle* se dirigeait vers Perros, Adrien montait à cheval et prenait au galop la route du port. Il trouva son père qui revenait, et courut annoncer l'heureuse nouvelle à Kermouster. Un quart d'heure plus tard, la voiture y arrivait.

Aline se suspendit au cou de M. de Rosmadec en pleurant de joie, et tante Julienne l'embrassa aussi, mais en lui disant :

— Plus heureux que sage, mon cher Victor! L'héroïsme n'est plus de votre âge : laissez-en désormais la pratique aux jeunes gens.

— Bien! très bien! Voici un capitaine qui s'en acquitte à merveille : sans lui nous serions tous au fond de l'eau. Mon cher Monsieur, acceptez une chambre chez nous, je vous en prie.

— Ne refusez pas mon père : vous ne pouvez rester un étranger pour nous, ajouta Aline en pressant la main du marin.

M. Guillaume rougit, et, après une courte hésitation, refusa l'hospitalité si cordialement offerte; il promit seulement de venir dîner le lendemain au manoir.

VIII

M. GUILLAUME A KERMOUSER

Au lendemain matin de cette mémorable journée, le ciel s'était éclairci, la mer apaisée avait repris une teinte azurée. Mouettes et goëlands papillonnaient sur le lac de Kermouster, guettant les petits poissons qui tournoyaient à fleur d'eau.

Les herbes et les feuillages, rafraîchis par la pluie, saturaient

l'air d'agréables senteurs. M. Guillaume, suivi de Philos, traversait, avant midi, le parc du manoir. L'épagneul joyeux dénichait çà et là, en galopant, un lapin, des perdreaux, un couple de cailles. Si son jeune maître nourrissait des chagrins ou des soucis, on ne s'en apercevait guère : il marchait d'un pas élastique, à longues enjambées, le front haut et le visage épanoui. Vêtu d'un élégant costume gris clair, coiffé d'un fin panama, ganté soigneusement, un jonc à la main, il avait une tournure si distinguée, qu'elle eût satisfait la comtesse Éléonore elle-même; à voir son air martial, sa fière allure, sa haute taille et ses cheveux blonds, on eût pris, à Londres, ce gentleman pour un officier de la garde écossaise.

Le jeune homme reçut le plus cordial accueil chez les Rosmadec. Tante Julienne rougit d'une étrange émotion en le revoyant, et le regarda avec une sympathie presque passionnée.

— Vous voici enfin sous notre toit! Bien! très bien! dit l'amiral. J'ai besoin de voir des hommes de votre trempe pour me réconcilier avec l'espèce humaine. Sans nous vanter, nous avons fait hier un bel abordage. Ah! que n'avons-nous vécu et combattu avec Jean Bart et Forbin! Que de vaisseaux nous aurions capturés!

— Nous en aurions au moins attaqué plus d'un. C'était un beau temps pour les marins français! Une seule bordée à double charge, lâchée à bout-portant, puis l'assaut à l'arme blanche...

— C'était chevaleresque et superbe, mon jeune camarade, et cela convenait merveillement à un équipage français. Hélas! maintenant l'artillerie et la mousqueterie décident des combats : on est pointeur et mécanicien; on n'est plus ni manœuvrier ni soldat. Ce qu'il y avait de plus noble et de plus entraînant dans notre profession s'en va.

— Cela est vrai : la vapeur et le perfectionnement des armes à feu ont leur mauvais côté; mais le génie humain a dompté les éléments et triomphé des distances. Aujourd'hui l'homme tient le globe dans la main; il court au but, droit et vite, à travers les mers; il parcourt et colonise de nouveaux continents. La vie d'un marin qui veut étudier les peuples et la nature, est encore pleine d'attraits.

— Oui, quand il peut choisir ses voyages, dit Adrien; mais la plupart des capitaines du commerce et même des officiers de la marine militaire sont obligés de recommencer les mêmes parcours et de toucher aux mêmes pays.

— Je ne m'astreindrai pas toujours à cette obligation, dit M. Guillaume : en choisissant la profession de marin, je n'ai pas aliéné mon indépendance.

Comme on allait se mettre à table, un tilbury arriva au grand trot. Roland et sa sœur en sautèrent lestement et se précipitèrent dans le salon.

— Est-il vrai, mon oncle, que vous avez sauvé une corvette de l'État?

— Mieux que cela, Hotspur, un vaisseau de cent canons : il s'était maladroitement fiché sur un écueil; nous l'avons saisi par le grand mât et remis à flot.

— Sans plaisanterie, n'avez-vous pas sauvé un navire?

— Oui, mais seulement *l'Hirondelle*, le côtre commandé par mon ami Rouzault.

— Quel malheur que je n'aie pas été là!

— Je ne t'aurais pas embarqué : dans cette mer démontée, il me fallait de rudes marins et des hommes de sang-froid.

Le jeune comte fit la moue d'un personnage méconnu dans sa valeur, et jeta un regard jaloux sur le capitaine.

Julie était émerveillée du costume et de la tournure du marin.

L'amiral demanda à celui-ci où sa famille habitait.

— Auprès de Carhaix, répondit-il.

— Avez-vous connu le marquis de Rosmadec dans ce pays? lui demanda tante Kéranilis.

— Oui; mais j'étais encore enfant quand il mourut.

— N'était-il pas beau, de taille superbe, droit comme un peuplier?

— Vous oubliez, ma bonne Julienne, que nous approchons de soixante-dix ans, et que le marquis était de beaucoup notre aîné.

— Je ne puis me représenter Rosmadec vieux, lui que j'ai toujours vu beau, leste et terrible, sans peur, sinon sans reproche. Je l'aimais de toute mon âme, ce cher compagnon de ma jeunesse.

— Pouvez-vous parler ainsi d'un homme qui a fait la honte de sa famille? s'écria Roland,

— Il buvait et jouait, mais c'était dans les mœurs de l'époque, répondit doucement tante Providence; il eût évité ces défauts, s'il avait reçu votre éducation.

— Le marquis eut un mérite plus rare que d'éviter l'ivrognerie : il s'en corrigea complètement, dit gravement M. Guillaume.

— En êtes vous certain? demanda l'amiral : on nous a rapporté que sur la fin de sa vie il était tombé dans l'abrutissement.

— Et cela est vrai, reprit Roland : l'ivrogne épousa une paysanne et mourut ruiné, hébété, à force de boire avec sa digne moitié. Après sa mort, cette madame osa écrire à ma mère, qui ne lui répondit pas ; et nous n'avons plus entendu parler ni de la veuve ni de son fils.

— Si vous aviez pris en Cornouaille des renseignements précis, dit M. Guillaume, vous eussiez appris que votre parente méritait des égards. Elle aimait le marquis d'une affection désintéressée; après une longue résistance, elle céda enfin à ses instances, et l'épousa pour le sauver d'une ruine complète et essayer de le corriger. Elle était instruite et possédait quelque fortune. Elle ramena son mari à une vie exemplaire, et doubla le revenu de leurs biens : grâce à cette dame, le nom des Rosmadec est respecté auprès du berceau de leur famille.

— Combien je suis heureux de ce que vous nous apprenez! je vous en remercie, dit Mlle Kéranilis.

— Je vous en suis aussi très obligé, dit l'amiral ; je regrette qu'Eléonore ait repoussé, en mon absence et à mon insu, les avances de notre cousine, Connaissez-vous son fils ?

— Oui : j'ai navigué avec Yves de Rosmadec ; il est capitaine au long cours.

— Ah! monsieur le marquis est capitaine marchand : que transporte-t-il? des cuirs, du bois, du guano, des cochons? dit étourdiment Roland.

— Il transporte à bon port toutes les marchandises qu'on lui confie, répondit tranquillement le marin ; mais si quelqu'un l'interrogeait en ces termes, il le briserait probablement en deux comme une branche sèche : mon camarade Yves n'est pas toujours patient.

— L'impertinent recevrait un châtiment mérité, dit l'amiral. Hotspur, ne fais pas ces yeux terribles. Quel est le but de notre jeune parent? cherche-t-il à s'enrichir ?

— Non : sa fortune lui suffit. Quand il choisit sa profession, son âge ne lui permettait plus d'entrer au vaisseau-école. Il désire être admis, comme enseigne auxiliaire, au service de l'État, et prendre part à une guerre ou à un voyage de découverte.

— Bien! très bien! je suis charmé qu'il ait cette noble ambition. Ainsi maître Yves est un garçon brave et laborieux, qui aime la mer

et les batailles. Si vous le rencontrez, dites-lui que je le recevrai volontiers, et que j'aiderai autant que possible à l'accomplissement de ses vœux.

— Dites-lui aussi que je désire le connaître, et qu'il trouverait en moi une amie dévouée, dit tante Providence.

Roland n'étouffa pas sans peine un accès de colère, qui eût peut-être éclaté, si Aline ne s'était pas assise près de lui pour le distraire et le calmer. Elle avait surpris un menaçant éclair dans les yeux du capitaine, à certaines expressions du jeune comte.

On servit le café sous un superbe tilleul qui formait berceau dans le jardin. L'amiral fumait d'excellents havanes avec le marin, quand une voiture de louage amena le commandant Rouzault.

— Je viens finir avec vous cette belle journée, dit-il, pour me dédommager de celle d'hier.

— Bien! très bien! charmé de vous voir. Comment se porte *l'Hirondelle?*

— Pas mal; seulement une côte faussée: il n'y paraîtra plus dans huit jours.

— Alors tout est pour le mieux. Pendant cette semaine, nous vous verrons souvent à Kermouster, je l'espère.

— C'est bien mon intention : à tous les charmes de votre demeure ne vois-je pas s'ajouter ceux de Mlle Kéranilis?

— Vous avez près d'elle un rival redoutable : je crois que votre ami Guillaume a déjà gagné le cœur de Julienne.

— Mon père nous a trop brièvement raconté le sauvetage, dit Aline : je vous en prie, faites-nous-en le récit.

Le commandant, qui avait la parole vive et facile, dépeignit les terribles péripéties de l'abordage, l'exploit herculéen du jeune marin, le dévouement des sauveteurs et la reconnaissance de son équipage.

Rouzault n'avait pas un physique avantageux : il était gros et trapu ; sa large face rougeaude, ses lèvres épaisses, son nez retroussé et ses petits yeux gris contrastaient avec les beaux traits et la tournure distinguée des jeunes gens qui l'entouraient. Mais sa physionomie franche et bienveillante s'embellissait quand il parlait; on sentait dans sa voix une âme loyale et virile.

L'amiral lui avait voué une confiante affection.

— Je voudrais bien faire une visite de reconnaissance à la Roche-Fendue, dit le commandant en terminant sa narration.

— Ce sera facile, si le calme continue, dit l'amiral. Je me propose d'aller y pêcher des mulets.

— Ah! c'est la plus amusante des pêches, dit Roland : permettez-moi de vous accompagner.

— Volontiers. La matinée d'après-demain conviendrait, d'après l'heure de la marée.

Bientôt les trois marins se dirigèrent en causant vers la mer, tandis que les autres personnes montaient vers le belvédère. Roland et Aline marchaient dans le bois en avant.

— Quelle bizarre idée l'on a eue de questionner ce matelot sur nos parents! dit le comte. Je ne crois pas un mot de son roman, sinon que ce marquis est matelot comme lui, et à bonne école pour imiter la sobriété du père.

— Ta malveillance m'étonne et m'afflige : quel intérêt le capitaine aurait-il à nous tromper? Pourquoi as-tu parlé avec mépris de sa profession? Prends garde de le blesser par quelque impertinence; n'oublie pas que, sans lui, mon père n'existerait plus.

— Encore un conte! ton père aurait pu se passer de son aide. Je tâcherai de me contenir, puisque tu le veux; mais je ne supporterais pas longtemps les moqueries de ce lourdaud, quoiqu'il fût humiliant de se mesurer avec un individu de sa classe.

— Il s'élèvera au-dessus d'elle, car il a du courage, de l'instruction et de la volonté. Souviens-toi que dans notre pays tout bourgeois de mérite peut conquérir la fortune, l'influence, les hautes dignités, tandis qu'un gentilhomme hautain et paresseux reste impuissant et méprisé.

— Voilà une phrase digne de ton père, qui ne m'épargne pas les leçons. De lui je les accepte, parce que je l'aime et le vénère; mais je ne permetterai pas à ce Guillaume d'être impertinent.

— Si tu te querelles avec lui, ce sera de ta faute. Sois patient et convenable, il ne t'offensera certainement pas. Voilà ma tante qui s'assied là-bas toute seule : allons la rejoindre.

Julie et Adrien gravissaient la colline par un autre sentier : ils arrivèrent au belvédère et s'y assirent, inconscients du vaste paysage qui se développait devant eux. Résolue aux confidences, la jeune fille parlait vivement, tantôt affectueuse, tantôt taquine et narquoise ; le jeune homme au profil angélique, écoutant ce séduisant babil, plongeait parfois ses yeux tristes et doux dans des yeux noirs qui pétillaient d'un feu malin. La cousine exposait ses vœux et ses

projets de mariage; elle insistait sur les compensations qu'offrirait une union de raison avec M. de Coatriou : mari commode et docile; appartement à Paris; château de M. de Kerfœn en province; fortune solide et considérable.

Adrien se bornait à de timides objections fraternelles. N'obtenant rien de plus, la coquette se leva avec un certain dépit; elle eût cependant repoussé en riant l'aveu de plus tendres sentiments, si le cousin était tombé dans le piège.

Jeunes filles du monde, laquelle de vous, soupçonnant qu'une épine est enfoncée dans un cœur loyal qui vous aime, résiste à la volupté de pousser la pointe acérée, en recherchant jusqu'à quelle profondeur elle peut pénétrer?...

Comte G. de la Tour.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LITTÉRATURE ANGLAISE

ANGLETERRE. — I. Éducation : L'avenir des écoles primaires, par S. E. le cardinal Manning. — II. Histoire et géographie : *Madagascar*, par lady Herbert of Léa. — III. Bibliographie : Les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, d'après la *Contemporary Review*. — IV. Voyages : *In the Land of Misfortune*, par lady Florence Dixie. — V. *Les Annales de l'Union catholique de l'île Maurice*. — VI. Romans : *Kit, a Memory*, par James Payn; *Sanguelac*, par Percy Greg.

ÉTATS-UNIS. — I. LE *Nouveau-Monde*, revue franco-américaine. — II. A travers les livres nouveaux.

CANADA. — I. *Histoire des Canadiens-Français*, par M. Benjamin Sulte. — II. *Les Chansons populaires au Canada*, par M. Ernest Gagnon.

I

Le *Month* de janvier contient plusieurs articles des plus intéressants et pleins d'actualité. Il ouvre par un cri d'alarme de S. E. le cardinal Manning sur l'avenir des écoles primaires : *The Future of the Primary Schools*, qui mérite une analyse détaillée. Ce n'est pas long, mais c'est frappé et d'une logique irrésistible.

Les hommes sont ce que les fait l'éducation, et, par conséquent, l'avenir des écoles primaires est vraiment l'avenir même du peuple anglais. Après avoir posé ce principe, Son Eminence en conclut qu'en Angleterre, comme c'est déjà un fait accompli aux États-Unis, le caractère national ne tardera pas à changer complètement :

« Jusqu'en 1870, dit-il, l'éducation primaire était libre et chrétienne. Depuis 1870, une moitié de la population est soumise à un système qui n'est ni libre ni chrétien, mais laïque et obligatoire. Deux systèmes, si diamétralement opposés dans leur nature et leur essence, peuvent-ils produire un seul et même effet? Le caractère national avait été formé jusqu'ici dans des écoles chrétiennes. Quel caractère sera formé dans des écoles sans religion? »

Il reste bien encore des écoles libres où l'on enseigne la religion; mais combien de temps pourront-elles supporter la terrible concurrence des écoles de l'État, où l'on ne recule devant aucune dépense, où les professeurs sont grassement payés, qui attirent la clientèle par leurs magnifiques constructions, par leurs vastes cours de récréation, par tout ce que peut procurer un riche budget d'Etat.

Mais, dira-t-on, l'accord ne pourra-t-il se faire avec le temps, et les deux systèmes d'éducation se mêler ou vivre en bons voisins? Non, répond Son Eminence, ce sont deux ennemis irréconciliables, partant de principes absolument opposés et exclusifs l'un de l'autre.

« L'éducation laïque repose sur les bases suivantes :

« 1° L'éducation appartient, originairement et en propre, à l'État;

« 2° Les écoles appartiennent à l'État;

« 3° Les enfants appartiennent à l'État;

« 4° L'État n'a pas de religion;

« 5° La formation du caractère national appartient à l'État;

« 6° La formation des professeurs appartient à l'État;

« 7° Nul ne peut enseigner que par délégation de l'État;

« L'éducation chrétienne, au contraire, est fondée sur des principes diamétralement opposés, à savoir que :

« 1° Les enfants des chrétiens ont droit, de par la loi divine, à une éducation chrétienne;

« 2° Les parents chrétiens ont, dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, le droit et le devoir de conserver à leurs enfants ce patrimoine;

« 3° Les enfants chrétiens ne peuvent, dans aucun cas, appartenir à un État qui n'a pas de religion;

« 4° Leur éducation chrétienne est d'une importance supérieure à toute instruction laïque, et ne peut lui être sacrifiée;

« 5° Dans le choix des professeurs de leurs enfants, les parents

chrétiens ont un droit et un devoir qui excluent toute autre autorité humaine;

« 6° Dépouiller le pauvre de ce droit, de cette liberté qu'on laisse au riche, c'est une flagrante injustice. »

On voit quel avenir prépare aux générations futures l'adoption de l'un de ces deux systèmes. Il est encore temps d'abandonner la doctrine autoritaire de l'omnipotence de l'Etat, et de revenir aux idées sainement libérales préconisées par les esprits religieux. Le mal n'est encore que partiel, et peut être réparé; mais il faut se presser : chaque année perdue apporte aux ennemis du christianisme une force qui bientôt, si l'on n'y prend garde, deviendra invincible. Il est vrai que Dieu veille sur les siens; mais il faut savoir mériter ses faveurs et ses grâces par la lutte infatigable, par les sacrifices et les privations, par une activité sans cesse en éveil.

II

Je trouve plus loin un article de lady Herbert Of Lea sur un sujet bien actuel. Madagascar occupe aujourd'hui tous les esprits, en Angleterre aussi bien qu'en France; et pourtant, combien de personnes, chez les deux nations rivales, connaissent bien le peuple malgache!

Il n'y a pas vingt ans que l'île de Madagascar a été ouverte au zèle des missionnaires européens. Au seizième siècle, cependant, deux Jésuites portugais avaient entrepris d'y porter la croix; mais leur rapide succès avait excité l'ombrage du gouvernement, et la persécution la plus terrible avait valu à ces prêtres courageux et à leurs néophytes les palmes du martyre. Un nouvel essai de colonisation fut également tenté, un siècle plus tard, par Louis XIII; et saint Vincent de Paul avait profité de l'occasion, sur la prière du cardinal Bagni, pour confier à deux de ses prêtres les plus distingués la périlleuse mission d'évangéliser l'île; mais le peuple se souleva bientôt contre les Européens, qui furent impitoyablement chassés.

Il serait trop long de raconter toutes les tentatives infructueuses des Jésuites, leurs travaux, leurs fatigues, les persécutions dont ils furent victimes pendant plus d'un siècle. En 1849 encore, le sang coulait à flots, et le peu de chrétiens épargnés par le glaive étaient vendus comme esclaves. Le calme ne revint qu'à la mort de la

cruelle Ranavalou, et l'avénement de son fils Radama II rétablit des relations amicales avec l'Europe. Les missionnaires catholiques se remirent immédiatement à l'œuvre avec leur énergie habituelle, mais ils eurent bientôt à lutter avec les agents des sociétés protestantes, qui poussèrent les Hovas à la révolte. Le roi fut étranglé avec trente de ses favoris, et sa veuve lui succéda sous le nom de Ranavalou II. Elle a toujours favorisé les Hovas, à qui elle doit son élévation au trône, et le protestantisme, dont elle a fait la religion d'État de son royaume.

Les Malgaches sont d'un naturel intelligent et affectueux, mais faibles de caractère, et tout à fait esclaves des sens et de la matière.

Il y a sans doute de nobles exceptions, témoin les martyrs et les confesseurs de la foi ; mais nous parlons des traits généraux qui distinguent la race, et c'est justement, croyons-nous, qu'un maître d'école protestant a pu dire d'eux : « Pour deux sous un Malgache se fera catholique ; pour deux sous de plus il deviendra protestant. »

On comprendra aisément par cette peinture les difficultés qu'ont à vaincre les missionnaires catholiques. D'abord, le protestantisme, comme religion d'Etat, est une route sûre pour arriver aux honneurs ; c'est, de plus, une religion facile à pratiquer, qui ne reconnaît et ne prohibe qu'un seul crime, celui d'être catholique ; enfin, les rites de la religion protestante flattent le défaut le plus remarquable du Malgache, qui aime par-dessus tout à parler et à s'entendre parler. Malgré tout, la population catholique s'élève encore à plus de 80,000 âmes. Voici, du reste, une statistique dressée par Mgr Cazet, vicaire apostolique de Madagascar, constatant les résultats de la mission, du 1er juillet 1881 au 1er juillet 1882 :

Les baptêmes d'adultes ont été de	1,611
Ceux d'enfants de.	2,882
Les catholiques formant une population de . . .	23,490
Et les catéchumènes non encore baptisés s'élevant à	57,415
On peut considérer que la mission compte. . . .	85,398 âmes.

Dans l'année 1881-82, il y a eu 55,406 confessions, 45,466 communions ordinaires, 580 premières communions, environ 4,000 communions pascales, et 860 confirmations ; il a été célébré 196 mariages, et administré 52 extrêmes-onctions.

Il y avait à la même époque 52 églises et 118 chapelles consacrées au culte, 11 églises et 43 chapelles en construction, 346 éta-

blissements de divers genres pour les hommes, et 184 pour les femmes, un hôpital de lépreux contenant 100 malades, une pharmacie et un dispensaire.

Au point de vue de l'éducation, 9,134 garçons et 9,964 filles fréquentent les écoles catholiques.

Enfin, la mission est administrée par quarante-huit prêtres, vingt et un frères coadjuteurs, huit frères des écoles chrétiennes et vingt sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Il y a, en outre, six novices, dont trois indigènes.

Un pareil succès paraîtra merveilleux, si l'on tient compte du caractère malgache, du mauvais vouloir du gouvernement et de la faveur dont jouissent les protestants à la cour. Il s'explique cependant par le zèle des missionnaires, par l'admiration que professe pour eux le premier ministre, par son estime pour les vertus de sa bru, Victoria, la plus fervente des catholiques de l'île, et par la protection non déguisée que les pères Jésuites ont trouvée dans le consul anglais, M. Pakenham.

L'article contient encore beaucoup d'autres faits des plus intéressants, et il finit par un coup d'œil sur le climat, les productions, la population et la langue de Madagascar; mais je me suis déjà laissé entraîner trop loin, et je dois m'arrêter, à mon grand regret. Les lecteurs de la *Revue* savent qu'ils trouveront tous les renseignements utiles dans le livre de M. Ch. Buet, publié en ce moment par la *Société de librairie catholique*.

III

Les lecteurs de la *Revue* connaissent tous, au moins de nom, les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, édités avec tant de soin et de luxe par M. V. Palmé, le sympathique directeur de la Société générale de librairie catholique. La *Contemporary Review* leur consacre, dans son numéro de janvier, un article d'une profonde érudition et d'une rare impartialité, dû à la plume de M. G.-P. Stokes, et dont la lecture ne peut que fortifier, dans toutes les âmes, l'admiration pour une œuvre aussi merveilleuse, aussi éminemment catholique. Nous y trouvons en même temps, sur l'origine et la marche de cette entreprise gigantesque, des détails aussi intéressants que peu connus.

La haute valeur de la collection des Bollandistes, la meilleure sans contredit et la plus complète en ce genre, a de tout temps attiré sur elle l'attention des érudits, même des protestants et des libres penseurs. M. Guizot lui a consacré un chapitre de son *Histoire de la civilisation en France;* M. Renan l'estime au point de s'écrier que pour un philosophe une cellule de prison avec ces cinquante-cinq volumes in-folio serait un vrai paradis; M. Fronde, critique plus sévère encore pour le catholicisme, proclame les grandes qualités des *Acta Sanctorum*, et n'admet pas qu'on puisse méconnaître le principe de cette hagiologie chrétienne : « Tenter d'enseigner la morale au peuple, dit-il, sans illustrer les préceptes par des exemples, c'est vouloir enseigner le dessin par les règles de la perspective, de la lumière et de l'ombre, sans mettre sous les yeux de l'élève des modèles qui lui permettent d'étudier les effets... »

On croit généralement, sur la foi de M. Guizot, que la collection des *Acta Sanctorum* a été commencée à Anvers, par un Jésuite nommé Bolland ou Bollandus, en 1643. Il y a dans cette opinion une erreur relative relevée par M. Stokes. S'il est vrai que Bollandus est le vrai fondateur de la compagnie des Bollandistes et l'éditeur des premiers volumes, c'est à Héribert Rosweide, né à Utrecht en 1569, entré au noviciat des Jésuites en 1589, puis professeur de philosophie et de théologie à Douai et à Anvers, qu'est due l'idée du savant ouvrage. Les *Fasti Sanctorum quorum vitæ in belgicis bibliothecis asservantur*, qu'il publia en 1607, étaient présentés au public comme un spécimen d'une œuvre plus étendue, qui devait embrasser les Vies de tous les saints connus dans le monde entier. Rosweide jouissait d'une célébrité européenne : son dessein excita l'attention universelle; mais les meilleurs juges le considéraient comme tout à fait impraticable. Le cardinal Bellarmin demanda même au courageux Jésuite s'il espérait vivre deux cents ans. C'était, en effet, le temps matériellement nécessaire à un seul homme, pour mener à bonne fin une entreprise aussi immense. Le fait est qu'elle a exigé, non pas d'un seul homme, mais de toute une société littéraire, un plus long espace de temps. Rosweide ne vécut pas même assez pour commencer son ouvrage : en 1629 il était enlevé prématurément par une fièvre contagieuse, contractée dans l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux.

La Compagnie de Jésus ne voulut pas permettre que l'idée gran-

diose de son illustre membre périt en même temps que lui, et Jean Bolland, prédicateur et confesseur célèbre à Anvers, reçut la mission d'exécuter le plan de Rosweide. Il s'adjoignit successivement Godefroi Henschen et Daniel Papebroch. A sa mort, 1665, les Vies des saints du mois de mars n'étaient pas encore terminées.

L'ouvrage fut ensuite continué sans interruption par les Jésuites jusqu'à la suppression de leur Ordre par Clément XIV. Godrefoi Hermans, abbé des Prémontrés, se rendit acquéreur de la bibliothèque des Bollandistes, et travailla pendant sept ans consécutifs à la suite de l'ouvrage, que les guerres de la révolution française interrompirent de nouveau pendant près d'un demi-siècle. Deux tentatives infructueuses avaient été faites pour le recommencer, en 1801 et en 1810, sous les auspices de Napoléon; mais c'est seulement en 1838 que quatre membres de la Compagnie de Jésus, Boone, Vandermoere, Coppens et Van Hecke, ressuscitèrent la société des Bollandistes, qui n'a cessé depuis lors de travailler sans relâche à l'achèvement de l'entreprise de Rosweide.

Mais, dira-t-on, quelle peut être, si ce n'est à un point de vue spécial, l'utilité d'une pareille collection? M. Guizot s'est déjà chargé de répondre, en observant que ces saintes chroniques constituent la vraie littérature de la première moitié du moyen âge, la principale nourriture de la vie intellectuelle, morale et esthétique de cette époque. M. Stokes leur reconnaît encore une grande valeur historique à tous les points de vue. Les auteurs ont eu des facilités toutes spéciales pour se procurer ou copier des documents pour la plupart introuvables aujourd'hui, et, comme ils les ont fait imprimer tels quels, ils nous ont conservé une mine de matériaux historiques qu'on chercherait en vain partout ailleurs :

« Nous observons souvent en eux, ajoute M. Stokes, en parlant des Bollandistes, une crédulité que n'auraient certes pas eue des hommes plus au courant du monde; mais ce défaut est largement racheté par un respect absolu de la vérité historique. Ils n'admettent aucune suppression de pièces, et donnent toutes les preuves pour ou contre. Ils écrivent en hommes persuadés, comme leur fondateur Bolland, que rien ne donne le droit de mentir. Ils n'hésitent jamais à proclamer leurs convictions et leurs prédilections; ils tirent leurs conclusions personnelles et donnent leurs propres interprétations des faits et des documents : mais ils fournissent les pièces justificatives telles qu'ils les ont trouvées, et mettent le lecteur impartial

en état d'en faire, s'il y a lieu, un usage plus judicieux et plus exact. »

Aujourd'hui, je le répète, la France a son édition, édition soignée et luxueuse, des *Acta Sanctorum;* mais l'œuvre, si gigantesque qu'elle soit, et bien qu'inachevée, n'a pas encore paru complète aux consciencieux écrivains de la Compagnie de Jesus. En attendant qu'elle soit terminée, ils en publient une suite non moins digne de l'attention des amateurs des sciences historiques, dont la Société générale de librairie catholique nous donne une belle édition sous le titre de : *Analecta Bollandiana.*

IV

Lady Florence Dixie n'est pas une inconnue pour les amateurs de récits de voyages. Nous avons déjà lu avec plaisir ses aventures en Patagonie, qui nous ont fait tour à tour rire aux larmes ou trembler de terreur. Aujourd'hui elle nous conduit dans l'Afrique méridionale, dans le Transvaal et le Zululand, dans le pays de malheur, *In the Land of Misfortune.* C'est le titre qu'elle donne à son nouveau livre, publié à Londres par Bentley et Fils.

Lady Dixie était partie pour l'Afrique, comme correspondante du *Morning Post.* Elle avait, de plus, l'intention de se faire sœur de Charité sur le théâtre de la guerre et de se dévouer au soulagement des blessés. Malheureusement elle ne put remplir le double but qu'elle se proposait ; à peine touchait-elle Natal, qu'elle apprenait, à son grand désappointement, la conclusion de la paix avec les Boërs. Elle en prit cependant bien vite son parti, et les rivages ensoleillés de l'Afrique lui firent oublier ce fâcheux contre-temps pendant six mois consécutifs. Si elle n'eut pas la consolation d'assister, selon son plus cher désir, au spectacle de la guerre elle-même, elle put du moins visiter les champs de bataille encore tout fumants du sang des combattants. La tristesse n'est pourtant pas la note dominante dans son récit.

Je n'entreprendrai pas de la suivre à travers les plaines de Natal, ni de traverser avec elle les montagnes, les fertiles vallées, les fleuves majestueux du Transvaal et du Zululand ; je me contenterai de détacher de son livre un passage, où elle nous apprend comment on trouve le diamant :

« On monte la terre à la surface, on l'étend dans un endroit choisi, et on la laisse, pendant deux ou trois semaines, sécher au

soleil. Alors des brigades de Cafres, sous la surveillance d'un blanc, réduisent en poudre les mottes sèches ; puis on charrie cette poussière pour la porter dans une machine à laver. C'est pendant l'opération de la réduction en poudre qu'on trouve les plus gros diamants, et le surveillant ne doit pas quitter de l'œil les ouvriers. En dépit des pénalités terribles encourues par ceux qui sont surpris dans un acte d'indélicatesse, les vols ne sont pas rares, et la vigilance la plus attentive n'empêche pas les Cafres de s'approprier plus d'un diamant. Pendant le lavage, le gravier, qui abonde en grenats et en diamants, tombe au fond de la machine, pendant que la terre disparaît par un autre canal. On recommence l'opération deux ou trois fois ; puis on recueille le gravier, qu'on étale sur des tables. Là, des ouvriers armés d'instruments d'acier assez semblables à de larges couteaux examinent attentivement chaque caillou. Quand une pierre précieuse est découverte, quelle que soit sa forme ou sa dimension, on la place dans un petit baquet, qu'un surveillant spécial observe d'un œil attentif. On me donna quelques petits tas de gravier à examiner, et je réussis en une demi-heure à trouver vingt à trente diamants d'une assez belle dimension et d'une forme si parfaite qu'ils semblaient sortir des mains du joaillier. »

L'ouvrage est illustré de dessins dus au crayon du major Fraser et du capitaine Beresford, qui ne manquent pas de caractère et ne peuvent que contribuer à son succès.

V

Les révolutions politiques et les guerres peuvent modifier, et modifient souvent la carte des nations. C'est ainsi que beaucoup de colonies françaises ont été détachées de la mère patrie, et sont allées augmenter le patrimoine d'autres peuples. L'Angleterre surtout s'est ainsi enrichie au détriment de sa rivale. Mais il est plus facile d'annexer les populations que de leur faire perdre leur nationalité, leur religion, leurs mœurs et leur langue. Témoin, nous l'avons déjà maintes fois constaté, témoin le Canada ; témoin encore l'île Maurice, cette ancienne *Ile de France*, dont le génie de La Bourdonnais avait fait une des plus belles possessions françaises. Elle appartient aujourd'hui aux Anglais ; mais la religion catholique continue à y être vivace, et la langue française résiste à tous les efforts des dominateurs.

Ces réflexions me sont suggérées par la lecture des *Annales de l'Union catholique de l'île Maurice*, journal mensuel publié en français à Port-Louis. Je remarque, dans le numéro que j'ai sous les yeux, un mémoire adressé au ministre des colonies par les administrateurs des écoles catholiques subventionnées. Les revendications que contient ce document me semblent curieuses à méditer en France par le temps qui court ; et, si j'ajoute que les principaux points ont été concédés ou réservés par le gouvernement anglais, on sera stupéfait de voir que les catholiques sont mieux traités par les Anglais protestants que par les faux libéraux de France, qui ne craignent pas cependant d'inscrire sur tous les murs la devise mensongère : *Liberté, égalité, fraternité*. Je cite quelques passages du mémoire :

« Les autorités de l'Eglise catholique romaine ont demandé à plusieurs reprises la fondation d'une école normale, où des instituteurs seraient préparés pour les écoles catholiques : mais, quoique Votre Seigneurie ait, dans sa dépêche du 23 février 1881, recommandé le payement d'une subvention pour l'entretien d'un établissement de ce genre, il a été décidé ici que rien ne serait fait à cet égard.

« Si une école normale était établie et si un délai raisonnable était stipulé, il ne serait plus fait d'objection à ce que le gouvernement n'accordât un salaire qu'à des maîtres brevetés, pourvu que l'exception faite par Votre Seigneurie en faveur des religieuses fût intégralement maintenue, et qu'il fût bien compris que les certificats délivrés par l'évêque catholique auraient la même force et les mêmes effets que des brevets de capacité.

« Il existe, à Maurice, plusieurs ordres de sœurs de Charité, dont le concours zélé et dévoué est précieux pour les écoles destinées aux filles et aux jeunes enfants; et les supérieures de ces ordres religieux ont fait savoir aux administrateurs que, si les conditions nouvelles leur étaient imposées, ce concours ne pourrait pas être continué. Le retrait des sœurs, pour ce motif, d'une œuvre où elles ont obtenu une popularité bien méritée, ferait naître certainement, dans la colonie entière, un profond sentiment de tristesse et de mécontentement, et causerait le tort le plus sérieux aux intérêts de l'éducation dans les classes laborieuses..... »

« Le choix fait, par le plus grand nombre des écoles, de la langue française pour l'épreuve de l'examen n'implique pas que la langue

anglaise ne soit pas enseignée dans ces écoles. Les soussignés sont bien pénétrés de la nécessité de répandre cette langue; et tout ce qui est possible à cet égard a déjà été tenté. Mais, comme les enfants vivent au sein d'une population où, en général, ils n'ont jamais l'occasion d'entendre ou de prononcer un mot d'anglais, le français s'impose au début comme langue de l'enseignement, et il est plus qu'évident que l'anglais ne peut leur être enseigné qu'après qu'ils ont appris à lire et à écrire dans leur propre langue. Lorsqu'alors leurs parents peuvent les laisser à l'école, ils s'appliquent utilement à acquérir une autre langue..... »

On voit avec quel tact et quelle force en même temps les colons de l'île Maurice savent défendre leur religion, l'éducation de leurs enfants et leur langue. C'est respectueux, mais c'est net et franc. Le ministre des colonies vient de faire connaître sa réponse : l'obligation du brevet de capacité est prorogée jusqu'au 1er mai 1884, une assez forte subvention annuelle est accordée pour former des instituteurs catholiques, etc. Le résultat est encourageant et récompense dignement les efforts des courageux pétitionnaires.

Je trouve ensuite une étude sur les fondements de la morale, signée Wilfrid, qui révèle des qualités précieuses de philosophe et d'écrivain. « Concluons donc, — dit l'auteur en terminant, — et nous en avons le droit, que la morale est du ciel, comme le catholicisme dont elle ressort, qu'elle ne peut descendre que de là et qu'elle n'est obligatoire qu'à ce titre. »

La France occupe une large place dans les diverses chroniques. Voici comment y est appréciée la belle œuvre fondée à Reims par M. l'abbé Lehmann, sous le nom d'*Alliance catholique* et sous la protection du bienheureux pape Urbain II : « A l'association cosmopolite universelle de la franc-maçonnerie, à l'*Alliance universelle israélite*, qui fonctionne dans un but identique, il convient d'opposer une association, une alliance cosmopolite, universelle, catholique, secondant l'œuvre de l'Église, la défendant partout, en usant de tous les moyens politiques, économiques et sociaux dont les sociétés ennemies ont su se faire, depuis un siècle, de si terribles instruments de destruction antichrétienne. La nouvelle croisade de l'*Alliance catholique*, avec son cri de ralliement : Dieu le veut! armée de l'angélique prière, l'*Angelus*, et placée sous la protection du grand pape Urbain II, né à Reims, nous apparaît comme une entreprise nationale... »

Les publications périodiques catholiques sont l'objet d'une attention toute spéciale à l'île Maurice, et la *Revue du monde catholique* figure avec honneur dans les comptes rendus des *Annales*.

VI

Un roman de M. James Payn est toujours bien accueilli. C'est toujours bien écrit, et l'on est sûr d'avance d'échapper à l'ennui que procurent trop souvent le vide ou l'absurdité des incidents inhérents aux œuvres de la plupart des romanciers contemporains. Or *Kit, a Memory* (Londres : Chatto et Windus) est peut-être le meilleur ouvrage de M. Payn. L'intérêt y est bien soutenu, et le style en est brillant. Les scènes d'amour sont charmantes, et ne tombent jamais dans ce débraillé passionné ou dans cette fausse sentimentalité qui font le succès de mauvais aloi de certaines écoles. M. Payn croit toujours, et de la foi la plus robuste, à la vertu des femmes; mais, en revanche, il a moins de confiance dans l'humanité des enfants, dans l'éducation universitaire, dans la vertu des homme de loi, dans la nécessité d'étudier les langues classiques et étrangères.

Le héros est un coquin du nom de Kit Garston, étudiant de l'université de Cambridge, fils d'un *solicitor* de Cornouailles, et petit-fils d'un Espagnol. Il a pour amis Frank Meade, fils du médecin de la localité, jeune homme grave et vertueux, et Mark Medway, jeune rêveur, qui porte des lunettes et qui travaille à une histoire du comté de Cornouailles. La première fois que l'auteur nous présente les trois jeunes gens, Mark lit un vieux roman du docteur Faust, ce qui amène Kit à confesser qu'il a lu aussi ce livre dans son enfance, et qu'il a vendu son âme au diable.

Quant aux femmes, ce sont Trenna Garston, la sœur de Kit, une belle brune, et Maude Medway, la sœur de Mark, une jolie blonde. Celle-ci est presque complètement sacrifiée : son rôle se borne à peu près à se laisser sauver la vie par Kit et par Frank. La véritable héroïne, c'est Trenna, qui se sacrifie, et de la façon la plus cruelle, pour sauver, momentanément, la réputation de son frère.

Tout le récit consiste à nous montrer les résultats du marché contracté par Kit avec le diable et, par conséquent, toutes les friponneries, toutes les infamies de ce criminel endurci. Il n'y a là

rien de bien nouveau, et tout l'intérêt ressort de l'habileté du romancier; mais on peut dire, cependant, qu'il y a une certaine originalité dans le caractère de Kit. Il y a, de par le monde et de par les romans, bien des jeunes gens qui, comme lui, savent cacher leur perversité sous le masque des bonnes manières, de l'esprit et de l'enjouement; mais Kit a plus que cela, c'est un coquin d'une nature réellement affectueuse. Quand l'amitié est en jeu, il est capable de certains sacrifices, il oublie sa fourberie innée, il ne craint pas de marcher droit à sa propre ruine.

On pourrait, certes, relever plus d'un défaut, plus d'une faute, dans le roman de M. Payn; mais, en somme, il est d'une lecture agréable, et la morale n'y est pas blessée : c'est assez, par le temps qui court, pour ne pas se montrer trop difficile et pour arrêter les élans de la critique.

Sanguelac, par Percy Greg (Londres : Hurst et Blackett), est un roman historique sur la guerre de Sécession. On peut ne pas partager les idées de l'auteur, qui se montre un partisan déclaré des Sudistes; mais il faut rendre justice à ses grandes qualités d'écrivain, à sa science remarquable, à son talent puissant. Dans cette nouvelle œuvre, extrêmement attachante, on retrouve unies deux précieuses qualités que l'on avait pu observer séparées dans ses ouvrages précédents : la peinture exquise de certains caractères féminins et une puissance peu commune dans la description des scènes de combats.

ÉTATS-UNIS

I

Si le *Nouveau-Monde* remplit ses promesses, chacun de ses lecteurs connaîtra bientôt l'Amérique aussi bien que s'il était né et avait passé sa vie à New-York. Mais, me direz-vous, qu'est-ce que le *Nouveau-Monde?* C'est une nouvelle revue franco-américaine, comme nous l'apprend le sous-titre, que l'année 1883 a vue éclore à Paris. On y trouve un mélange de sérieux et d'humour qui a son cachet tout particulier, et des peintures de mœurs qui ne peuvent manquer d'attacher fortement le lecteur français.

Dans la chronique signée Jehan Soudan, par exemple, il y a un

trait que je ne puis résister au désir de citer, tellement il peint au naturel le caractère *yankee :*

« Jessee James était le chef d'une bande de brigands opérant dans le Missouri.

« Depuis quelques mois, sa tête avait été mise à prix pour 15,000 dollars. Mais personne ne se souciait de mériter la récompense promise par le gouverneur, lorsque ce dernier reçut la visite des frères Ford, deux bandits précoces, dont l'un avait vingt ans, et l'autre vingt-deux. Ils faisaient partie de la bande sous les ordres de Jessee James, et offraient de débarrasser l'Etat de ce bandit redoutable, mais à la condition qu'avec les 15,000 dollars promis pour la tête du brigand, ils recevraient leur grâce pleine et entière.

« Le gouverneur transige à 10,000 dollars et la liberté. Quelques jours plus tard, confiant dans la parole du gouverneur, l'un des frères Ford déchargeait dans le dos de son chef le propre revolver du bandit, et venait toucher la prime convenue.

« Maintenant les assassins font le tour des États-Unis, exhibant à prix d'or le cheval de Jesse James, sa ceinture, son chapeau et le pistolet qui l'a tué. Pour rendre plus intéressante l'exhibition de cette défroque, les frères Ford louent, dans chaque ville, de petites scènes dans des cafés chantants de bas étage, et jouent une pièce de leur composition, où sont reproduits les principaux épisodes de la carrière de Jessee James.

« Dans le dernier tableau, on voit comment le plus jeune des frères a pu tuer sans danger le chef redouté, en le tirant dans le dos, ce qui n'indigne nullement l'assistance, chaque soir très nombreuse.

« J'ai sous les yeux une invitation imprimée, envoyée pour ce spectacle singulier.

« Dans un angle se trouve le fac-simile du cachet ayant appartenu à Jessee James ; il représente deux têtes de mort.

« Par une note au bas de la page, les frères Ford s'excusent de ne pouvoir rester qu'une semaine seulement dans la ville. Ce post-scriptum vaut bien les honneurs de la traduction :

« *N. B. — Les assises pour juger l'affaire du vol commis à Blue-Cut devant s'ouvrir prochainement, — (et les deux frères Ford étant les principaux accusés), — nous sommes obligés, contre notre désir, de limiter notre visite dans cette ville à une semaine au plus.* »

II

La guerre civile continue à faire l'objet de nombreuses publications. Je remarque d'abord une esquisse excellente de la vie journalière d'un soldat sudiste : *Detailed Minutiæ of soldier Life in the Army of Northern Virginia*, 1861-65, par Carleton Mac Carthy, illustrations de W. L. Sheppard (Richmond : Carleton Mac Carthy et Cie.). L'auteur a servi dans une batterie d'artillerie qui prit part à toutes les principales batailles de la campagne, et rien de plus charmant que le récit de ses diverses aventures, des fatigues, des privations qu'il eut à supporter avec ses compagnons d'armes, des victoires et des défaites de l'armée confédérée. Il n'existe peut-être pas de peinture plus vive du tempérament et du caractère des soldats sudistes, de leur indiscipline jointe à un dévouement, à un enthousiasme à peine croyables, de leur patience, on peut presque dire de leur indifférence dans les dangers et les privations, de leur insouciance de tout confort, des choses mêmes les plus nécessaires à la vie, de leur énergie à supporter toutes les fatigues, excepté celle d'emporter avec eux les objets indispensables dans les longues marches. C'est un ouvrage où les historiens futurs de la guerre de Sécession trouveront des renseignements aussi utiles que pittoresques.

Dans son livre sur la campagne de Vicksburg : *The Vicksburg campaign : an Historical Review* (Cincinnati : Clarke et Cᵉ, Londres : Trübner et Cᵉ), M. S. Rokwell Reed semble vouloir glorifier le soldat fédéral au détriment de ses généraux. C'est ainsi qu'il dénie à Grant toute prescience militaire, cherchant à démontrer que, si ce capitaine célèbre a eu l'habileté de réparer ses fautes et ses erreurs avec promptitude, il n'a pas su prévoir dans le principe les résultats et les nécessités de la campagne, et que son plan primitif d'opérations était destiné à un échec certain. La preuve, c'est qu'après avoir cru en finir par sa pointe sur Richmond, il dut marcher sur le Sud, et se trouva enfin, après avoir gratuitement perdu 60,000 hommes, exactement dans la même position qu'il lui eût fallu prendre dès l'origine. A ce point de vue, on peut accorder plus ou moins de créance aux arguments de M. Reed ; mais tout le monde tombera d'accord avec lui sur la supériorité que donnèrent aux généraux nordistes, quelles que fussent d'ailleurs leurs qualités

militaires, les immenses ressources qu'ils devaient à la science, au nombre et à la richesse.

Un livre bien intéressant et d'une utilité incontestable pour ceux qui veulent étudier la constitution américaine, c'est le manuel de M. Ford : *The american citizen's Manual* (New-York : G. P. Putnam's Sons). Ce petit traité en apprendra plus à ceux qui le liront avec attention que les plus gros volumes publiés sur les lois et le gouvernement des Etats-Unis. Il n'a rien de théorique : tout y est pratique, et l'étranger, armé de ce *vade-mecum*, ne sera pas dépaysé en mettant le pied sur le rivage du nouveau monde : il connaîtra tous les droits et les devoirs qu'il s'est créés en venant habiter la grande république.

CANADA

I

Le deuxième volume de l'*Histoire des Canadiens-Français*, par M. Benjamin Sulte, vient de paraître à Montréal (Wilson et Cᵉ, éditeurs). Il part de l'année 1618, pour s'arrêter en 1646. Les détails abondent, et l'auteur nous fait suivre pas à pas l'histoire des premiers habitants qui s'établirent dans la vallée du Saint-Laurent. Aussi serait-il bien long et presque impossible de faire un compte rendu analytique d'un pareil livre, et je dois me contenter de citer quelques appréciations renvoyant pour les événements à la lecture de l'ouvrage même.

Et d'abord, que doit-on entendre par les *habitants* du Canada? La question, à première vue, peut sembler oiseuse; mais elle a son importance, comme on va en juger : « Les Canadiens-Français descendent de *l'habitant*, et non pas de l'*hivernant*. Ce dernier était aux gages des compagnies de traite : après trois ou quatre années, il retournait en France. L'*habitant* était celui qui prenait une terre, se fixait à demeure dans le Canada, et y laissait ses enfants. Dès les jours de Champlain, on le distingua de l'*hivernant*. Abatteur de la forêt, conquérant du sol par la charrue, milicien dans les heures du danger, croyant aux destinées du Canada, comme les Gaulois ses pères avaient cru à l'avenir de leur noble patrie, l'habitant est la souche unique du peuple canadien-français. »

Les plumes protestantes se sont toujours exercées contre le pré-

tendu despotisme de Champlain et de ses amis à l'égard des huguenots. M. Sulte défend courageusement les habiles colonisateurs : « La moitié des marchands ou bailleurs de fonds, dit-il, étaient huguenots et voyaient avec déplaisir la détermination de Champlain d'introduire les catholiques dans la Nouvelle-France. Ils se montraient tout aussi hostiles aux projets de colonisation. Comment expliquer leur attitude, de manière à satisfaire les écrivains protestants de nos jours, qui ne cessent de se lamenter sur le prétendu absolutisme des amis de Champlain? A-t-on jamais prouvé que les huguenots voulussent fonder ici une colonie digne du nom, c'est-à-dire permanente, stable, agricole, susceptible de se suffire à elle-même? Nous avons, au contraire, cent témoignages qui démentent leur opposition à tout ce qui ne tenait point immédiatement au commerce. Pourquoi donc méconnaître les faits? Si on eût écouté les huguenots, le Canada ne se fût ni défriché ni peuplé. »

Les seigneurs canadiens trouvent aussi en M. Sulte un défenseur convaincu : « Des seigneurs dont les femmes et les filles labouraient la terre; des seigneurs qui, à leur mort, laissaient leurs familles aux prises avec la pauvreté; des seigneurs dont la vie entière était consacrée aux plus rudes travaux! Et l'on a eu l'aplomb de les comparer aux courtisans de Versailles! Nous voyons en eux, au contraire, des fondateurs, des travailleurs, des patriotes. Tout le dix-septième siècle est employé utilement par ces hommes dévoués : ils éclaircissent la forêt, ils créent des établissements stables, ils exécutent, en un mot, ce que le roi ne veut pas faire, et ce que les compagnies privilégiées eussent dû accomplir, comme elles y étaient obligées par leurs chartes. »

La partie descriptive est réussie. Qu'on en juge par le tableau suivant de la vie des premiers colons du Canada : « Les rigueurs du climat canadien n'effrayaient personne. L'intense chaleur de nos étés n'affaiblissait point les courages. Après avoir bravé les moustiques et les coups de soleil, le bûcheron voyait venir l'hiver avec tranquillité. C'était un changement de scène qui s'offrait à ses regards, et d'autres combats à livrer aux éléments. Les journées étaient plus courtes, tant mieux : la santé se dédoublait : les soirées s'allongeaient, tant mieux encore : la causerie et les chansons y gagnaient. Que de récits de la vieille France circulaient parmi nos gens! Comme on se sentait vivre, et comme il était bon à respirer, l'air vivifiant de la Nouvelle-France! Les hirondelles une fois parties,

la neige tombait à gros flocons, le vent sifflait dans les grands arbres, le feu tenait compagnie au laboureur désœuvré; mais on n'est jamais désœuvré lorsqu'on est Français et que les voisins n'ont rien à faire. Comme les oiseaux blancs qui peuplent nos hivers, nous savons tirer parti de tout. Le plaisir change de forme suivant le pays. Voyez-vous ces chanteurs frileux, qui s'envolent au souffle de l'automne? Ce ne sont pas les oiseaux de neige ni les Canadiens. Attendez quelque temps, ces derniers feront leurs délices des tourbillons de Noël, des avalanches de février et des glaces de la rude saison. On éteindra la gaieté canadienne le jour où l'on aura changé le naturel des oiseaux blancs. »

II

Dans la préface du recueil qu'il vient de publier à Québec, sous le titre de : *les Chansons populaires au Canada*, M. Ernest Gagnon s'attache à faire ressortir l'attachement de ses compatriotes à la religion catholique et à la langue française : « Les premiers chants que le petit Canadien entend au berceau, dit-il, sont presque tous, à part les improvisations, des chansons naïves qui viennent de France, comme celle-ci :

C'est la poulette grise
Qui pond dans l'église;
Elle va pondre un p'tit coco
Pour l'enfant qui fait dodo.

« On sait que le respect des coutumes catholiques, autant que l'attachement à l'idiome national, a toujours fait partie des traditions de résistance patriotique, au Canada, contre l'envahissement du conquérant. Simultanément, et avant même qu'il puisse aller à l'église, l'enfant canadien entend des cantiques, des hymnes et, en général, les chants de la grande mélopée grégorienne.

« Plus tard, il connaîtra les innombrables chansons qui se répètent dans la *paroisse;* et lorsque, le soir, après une chaude journée d'été, il reviendra se reposer de son travail, balancé par le mouvement de sa charrette aux hautes haridelles, et nonchalamment couché sur un moelleux et odorant *voyage de foin*, on l'entendra murmurer, d'une voix monotone, mais douce, quelques-uns de ces mots, de ces noms si chers, que rappellent l'ancienne mère patrie;

ou bien, sur les *cages* (1), ou dans le canot, il chantera la *belle Française*, ou la complainte du malheureux voyageur noyé dans les *rapides*, ou encore le beau *Kyrie*, que chantent à l'église les êtres qu'il aime, et qui sont restés dans la *paroisse* natale, sur le *bien* paternel.

« Un écrivain français, qui s'est occupé des chants canadiens, dit que souvent une chanson est un monument plus solide que ceux de bronze ou de granit. On y rencontre parfois des couplets, ou même un seul mot, qui vous reportent à des siècles en arrière, comme, par exemple, la ronde : *Il n'y a qu'un seul Dieu*, traduction littérale d'une des *séries chrétiennes*, substituées aux *séries druidiques*, et l'expression de la *guignolée*, dont l'origine indubitable est le chant et le cri druidiques : *Au gui l'an neuf!* Ces antiques chansons, apportées du *vieux pays* par les premiers colons, se sont implantées au foyer de toutes les familles, suivant le missionnaire ou le pionnier dans la forêt, et rappelant un événement, à mille lieues de l'endroit où il s'est passé, sur plusieurs points à la fois... »

Après une étude intéressante sur les chansons d'origine française, qui se chantent encore pour la plupart dans les provinces de la mère patrie, M. Gagnon en arrive aux œuvres purement canadiennes, et poursuit ainsi : « Pour ce qui est des chansons de composition canadienne, on aurait tort de faire fi de tout ce qui n'est pas poésie dans ces chants. A vrai dire, la poésie proprement dite en est le plus souvent absente; on n'y rencontre guère de ces images gracieuses que l'on remarque dans la chanson populaire française : mais il y a, dans les chants canadiens, des formes de langage, des tours particuliers, des observations, des traits de mœurs et de caractères qui ne manquent pas de piquant et qui, à défaut d'autre mérite, ont l'émotion de l'exil, le parfum du souvenir de la patrie française... »

Le lecteur sera sans doute satisfait de goûter la saveur d'une de ces pièces. Je citerai donc, pour terminer, les strophes du *Canadien errant;* mais je laisse d'abord la parole à M. Gagnon, qui va nous en expliquer l'origine et le succès : « Elles ont été composées, dit-il, en 1842, par un étudiant, M. Gerin-Lajoie, devenu l'un des écrivains les plus distingués du Canada-Français. C'était le début de

(1) Trains de bois flottants.

deux années d'exil pour les patriotes révoltés de 1837 et 1838, alors que tant d'honnêtes familles pleuraient l'absence de pauvres *Canadiens bannis de leurs foyers*. Les couplets de M. Lajoie, grâce à leur mérite, mais grâce aussi à la vieille mélodie sur laquelle ils se chantent, sont connus aujourd'hui partout où il y a des Canadiens-Français.

« Que l'auteur pénètre dans la forêt, qu'il y rencontre quelques-uns de ces pêcheurs dont il a si bien su peindre l'existence et les rudes, mais nobles travaux; qu'il parcoure les villes du haut Canada, et même certaines villes américaines, voisines de nos frontières, il les entendra chanter partout. Il n'est pas jusqu'aux échos des montagnes Rocheuses et des rives du lac Ouinipeg, qui n'aient répété cette touchante poésie. Mgr Faraud, évêque d'Attalaska, raconte avoir entendu chanter *un Canadien errant* dans les plus lointaines missions du nord-ouest. »

En voici le texte :

Un Canadien errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressa ces mots :

« Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

« O jours si pleins d'appas,
Vous êtes disparus,
Et ma patrie, hélas!
Je ne la verrai plus.

« Non, mais en expirant,
O mon cher Canada,
Mon regard languissant
Vers toi se portera. »

R. Martin.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La république doit maintenant se sentir rassurée. La voilà débarrassée de la crainte des princes. Il s'est trouvé un ministre de la guerre pour la mettre à l'abri de leurs entreprises, en expulsant de l'armée ceux d'entre eux qui y avaient des emplois. M. Thibaudin avait déclaré à la Chambre des députés qu'il se passerait du vote du Sénat : la loi de 1834 lui suffisait pour mettre hors de l'armée, sans loi nouvelle, sans décret spécial, les officiers « à qui leur naissance a créé une situation exceptionnelle. » Et il a fait comme il avait dit. C'était là un précédent très grave pour l'armée. La loi permettait-elle au ministre de la guerre d'en agir de cette façon à l'égard des princes d'Orléans qui appartenaient au cadre d'activité? La mesure prise contre eux ne consacrait-elle pas le bon plaisir ministériel? Dans la voie des exceptions, où s'arrêterait l'arbitraire?

Toutes ces questions se posaient d'elles-mêmes à la suite de la mise en non-activité par retrait d'emploi de « Messieurs d'Orléans », ainsi que le décret appelait les ducs d'Aumale, de Chartres et d'Alençon. Les interpellations adressées au gouvernement dans les deux Chambres ont fait ressortir l'irrégularité ou tout au moins le caractère excessif de l'acte d'autorité du ministre de la guerre. Sans doute, la loi de 1834 permet de prononcer à titre de peine disciplinaire la mise en non-activité par retrait d'emploi, mais en même temps, comme l'ont démontré les orateurs de la droite, la législation militaire spécifie les cas dans lesquelles cette peine peut être prononcée. Le ministre avait frappé des princes qualifiés pour la circonstance de prétendants, mais il n'avait pas puni en eux des officiers dont une enquête hiérarchique avait démontré « l'inconduite, les fautes dans le service ou l'incapacité. » Les princes n'étaient

que les victimes de la passion politique, et de l'intolérance républicaine, dont M. Thibaudin avait consenti à se faire l'instrument.

Malgré l'arbitraire du décret rendu contre les princes, malgré le danger pour l'armée et pour les citoyens d'un acte aussi abusif, le centre du Sénat n'a pas cru pouvoir en faire un crime au nouveau ministère. Il avait montré une première fois de l'indépendance et de la sagesse en refusant de s'associer aux mesures de rigueur réclamées contre les membres des anciennes familles régnantes par le parti radical; ce groupe d'irrésolus et de pusillanimes, beaucoup plus préoccupés d'empêcher les crises ministérielles que de prévenir les crises sociales, n'a pas su persévérer dans sa fermeté d'un jour. Le Sénat, lui-même, à une assez forte majorité, a donc absous le ministère.

Pour celui-ci c'était le point capital. Il ne s'était pas trompé, d'ailleurs, en escomptant le vote du Sénat. Sans la promesse d'expulser de l'armée par simple décret les princes d'Orléans, malgré le rejet du projet de loi voté contre eux par la Chambre des députés, le ministère n'aurait pas pu se constituer; et sans l'expérience de la faiblesse et de la versatilité du Sénat, il n'aurait pas cru s'engager envers l'autre Chambre. Le centre sénatorial s'est vu tenu de faire honneur à la parole ministérielle. On prévoyait bien ce résultat. Aurait-il fallu pour cela s'abstenir, non seulement à la Chambre, mais encore au Sénat, d'une interpellation dont l'issue devait être favorable au ministère? Quelques-uns l'ont dit; mais en réalité il s'agissait moins pour les conservateurs de la Chambre haute d'obtenir un vote de blâme contre le ministère que de protester contre sa conduite, de dénoncer au pays l'arbitraire et de le prévenir pour la seconde fois, comme à la suite de l'expulsion des congrégations religieuses, que les droits et les libertés des citoyens étaient désormais à la merci d'un décret. Car on voit bien où l'arbitraire a commencé, mais on ne sait pas où il finira.

A peine sorti d'embarras avec l'affaire des princes, le ministère se trouvait en face de la question plus critique encore de la révision, soulevée par une proposition de MM. Andrieux et Barodet. Ici il n'avait plus le champ libre. La majorité républicaine était engagée sur la révision. Le dépouillement des cahiers électoraux avait signalé 311 membres de la Chambre des députés ayant inscrit dans leur programme la réforme de la Constitution. Il y a un an, la Chambre elle-même avait voté qu'il y avait lieu à révision des lois

constitutionnelles. Que le pays désirât ou non cette mesure bruyamment mise en avant par la coterie gambettiste, que la majorité parlementaire en fût ou non partisan, la Chambre n'en était pas moins liée. Pour le ministère qui s'était mis d'accord en se constituant sur la nécessité de repousser la révision, le cas ne laissait pas que d'être périlleux. Il lui fallait demander à la Chambre de renier ses engagements électoraux et de revenir sur son vote.

C'est sur « la prise en considération », que le débat allait s'engager. Le ministère était obligé de s'y opposer, sous peine de voir la question entrer au Parlement à la suite de cette première procédure et y perpétuer l'agitation. Il faut reconnaître que M. Ferry en se posant en successeur de M. Gambetta, en représentant de la politique autoritaire proclamée par celui-ci, remplit assez bien le rôle de l'opportunisme. Il a de M. Gambetta la ruse et l'impertinence. C'est tout ce qu'il faut pour dominer la majorité actuelle. M. Ferry a fait le discours que M. Gambetta eût fait dans les mêmes circonstances avec plus de fougue de gestes et d'éclats de voix. Le chef de l'opportunisme n'eût pas mieux expliqué que ce refus de prise en considération d'une proposition intempestive n'impliquait pas l'ajournement indéfini de la question, qu'il signifiait seulement que le cabinet ne jugeait pas le moment venu de procéder à la révision, que cette mesure extrême devait, à son avis, être renvoyée à la veille de l'expiration du mandat de la Chambre. De leur côté, les journaux opportunistes, inspirés par ceux des anciens collaborateurs de M. Gambetta, qui sont devenus les collègues de M. Ferry, persuadaient à la Chambre qu'en se rangeant à l'avis du cabinet, elle ne reniait rien et ne se déjugeait en quoi que ce soit. Que veut la Chambre? disaient-ils. Rester fidèle aux promesses des programmes électoraux et, par conséquent, faire tout ce qui dépend d'elle pour qu'avant l'expiration de son mandat on ait corrigé les défauts de la Constitution de 1875? Or les ministres qui doivent avoir sa confiance, qui la méritent par leurs antécédents, ne venaient-ils pas l'avertir que le moment n'était pas encore venu de donner suite à ses promesses électorales, à son vote formel? Ces promesses, elles n'avaient pas cessé de tenir; ce vote, il subsistait toujours. Rien ne l'obligeait à aller au delà pour le moment; au contraire, les circonstances l'engageaient à différer un débat irritant, dont la conséquence ne pouvait être que la dissolution.

En plaidant cette cause, M. Jules Ferry ne s'est-il pas aperçu

qu'il dressait contre la Chambre actuelle et contre la république un acte d'accusation bien fait pour donner raison à ses adversaires? Il ne pouvait mieux montrer que la république c'est l'agitation et l'impuissance. « Ne faites pas la révision, s'est-il écrié, ne la faites pas. Est-ce que par le malheur du temps nous n'avons pas été en proie à un véritable interrègne gouvernemental, par une série d'événements qui ont pris le caractère d'une catastrophe? » Et il ajoutait : « N'avons-nous pas à travailler à restaurer en ce pays le calme et la sécurité? » Avec la même naïveté il avouait que la Chambre avait « épuisé dans les conflits toute son activité, lorsqu'il y avait tant d'affaires sérieuses à régler, lorsque les finances appelaient toute la vigilance du Parlement. » Comme dernier argument, le président du conseil ajoutait que le Sénat ne consentirait pas à la révision immédiate et qu'en la votant la Chambre s'engagerait dans un nouveau conflit, où le ministère se trouverait sans force et sans autorité pour faire prévaloir ses décisions.

On ne s'étonnera pas que la majorité opportuniste avertie aussi formellement que le pays était las des agitations, que le Sénat, comme le ministère, était partisan d'un ajournement indéfini de la révision, et qu'enfin la conséquence d'un échec du cabinet serait la dissolution, ait oublié ses engagements et son vote. La Chambre, plus « confiante dans les déclarations du gouvernement relatives à la révision des lois constitutionnelles » que fidèle à son programme électoral, a donc déclaré « qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération les propositions de MM. Barodet et Andrieux. » Pour M. Ferry, c'était assurément un triomphe que d'amener la Chambre à rendre un vote tout contraire à celui par lequel elle renversait, il y a un an, le grand ministre de M. Gambetta. Le cabinet dont il est le chef en a été consolidé. M. Ferry a trouvé à la Chambre comme au Sénat une majorité docile qui lui promet un certain nombre de jours d'existence.

Il est des questions sur lesquelles il s'entendra toujours avec cette majorité, et celles-là constituent le fond du programme et des travaux parlementaires. Au milieu des débats sur l'affaire des princes, la Chambre a voté en première lecture une loi municipale ayant pour objet, bien moins de réorganiser le régime des communes que de préparer la séparation complète de l'Église et de l'État. Cette loi constitue la plus grave atteinte portée jusqu'ici au culte. Une de ses dispositions enlève aux fabriques le monopole des pompes funèbres,

une autre dispense les communes de l'obligation de subvenir aux dépenses des fabriques. En vain Mgr Freppel a-t-il signalé avec force l'iniquité de cette double mesure et la situation extrêmement précaire qu'elle fait aux paroisses. La majorité n'en était pas à apprendre de la bouche de l'éloquent évêque que les articles insérés incidemment dans la loi municipale privent les fabriques de leurs principales ressources et tendent à la ruine du culte dans la plupart des communes. C'est bien ce qu'elle voulait. Elle a même poussé la rage de destruction religieuse jusqu'à autoriser les communes à laisser tomber en ruines les églises. Le gouvernement n'a eu garde de s'opposer aux volontés de la gauche, quoique le monopole des pompes funèbres, concédé aux fabriques postérieurement au Concordat, ne soit qu'un dédommagement des biens qui leur avaient été enlevés à la Révolution et que la contribution des communes aux frais du culte, ne soit qu'une forme de l'obligation pécuniaire de l'État vis-à-vis de l'Église. Mais n'entre-t-il pas dans les vues du gouvernement lui-même de rendre impossible l'exercice du culte, et de détruire le catholicisme par une série de mesures vexatoires? Le projet de loi adopté par la Chambre ne trouble pas seulement l'équilibre du maigre budget paroissial, il brise les liens entre l'église et la commune.

C'est un grand pas de fait dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat. « Que l'Etat subvienne lui-même aux dépenses du culte et de son personnel, ou qu'il délègue à la commune la charge de cette subvention, c'est toujours, comme l'a fait observer un journal non suspect, le *Temps*, l'application du même système, une forme de la même assistance, étroitement liée depuis soixante-dix ans à la pratique du Concordat. La suppression de la subvention communale est donc tout aussi grave que le serait la suppression de la subvention de l'Etat. » Elle l'est en principe, elle l'est en fait. Car en même temps que les fabriques sont dépouillées du produit des inhumations qui venait alimenter leur budget, elles sont privées du supplément de ressources que leur apportaient les communes, et l'entretien des édifices du culte reste à leur charge. C'est la suppression effective de la moitié du budget des cultes, dont l'autre moitié reste provisoirement affectée aux traitements des ecclésiastiques; c'est la suppression du culte lui-même en attendant qu'on mette ses ministres hors la loi.

Ce n'est plus le cléricalisme auquel on fait la guerre, ce ne sont

plus seulement les congrégations religieuses que l'on persécute; les innovations introduites dans la loi municipale attaquent la religion même, jusque dans l'exercice paisible et régulier du culte, elles frappent en plein le clergé paroissial. Le Sénat fera-t-il cette différence, lui qui vient encore, par complaisance surtout pour le ministère, de livrer les congrégations religieuses aux haines du radicalisme? La loi d'association présentée au Sénat sous les auspices de M. Dufaure, sous le patronage de M. Jules Simon, deux libéraux qui avaient autrefois la confiance du parti républicain, ne demandait pour elle qu'une part de liberté à l'abri du droit commun et moyennant les garanties les plus strictes. Il semble que le libéralisme du Sénat aurait pu aller jusque-là. M. Jules Simon avait posé la question sur son vrai terrain en montrant que l'opposition faite à un projet qui proclamait le même droit pour tous ne pouvait venir que de la crainte de voir se reconstituer ces congrégations religieuses violemment expulsées, en sorte qu'en leur déniant le droit d'association, c'était à la religion elle-même qu'on en avait. Les débats ont prouvé que le parti républicain, comme le gouvernement, aimerait mieux sacrifier le droit d'association, qu'il réclamait autrefois si ardemment, que d'en faire bénéficier les congrégations religieuses. Périsse la liberté si elle doit profiter à la religion! Les théories de M. Jules Ferry et du ministre de l'intérieur M. Waldeck Rousseau ont été cyniques. L'un et l'autre se sont attachés à démontrer que les congrégations, par cela même qu'elles avaient un but religieux, n'étaient pas des associations de la même nature que les autres et qu'elles ne pouvaient en conséquence être régies par la même loi. Le Sénat a approuvé ce déni de liberté, à l'égard des congrégations religieuses, comme il approuvera un peu plus tard la spoliation des fabriques, et à son heure la suppression totale du budget des cultes.

Dans toutes les questions religieuses, le ministère, animé des mêmes sentiments que la majorité parlementaire et, comme elle, décidé à poursuivre lentement, mais sûrement, l'œuvre de la persécution, se trouvera d'accord avec les deux Chambres. Sa situation, raffermie par le concours que lui a donné le Sénat dans l'affaire des princes et dans la question des congrégations religieuses, serait bonne s'il ne se voyait, pour ses débuts, aux prises avec des difficultés d'un caractère beaucoup plus critique. Le ministère a réussi à faire ajourner par un vote la révision des lois constitutionnelles,

mais la question écartée au Parlement subsiste devant l'opinion. Le parti radical n'accepte pas la décision de la Chambre, il persiste à vouloir la révision immédiate. Le vote obtenu à une grande majorité par le cabinet Ferry n'a pas été une conclusion. L'extrême gauche s'est mise à la tête d'un mouvement qui peut s'étendre fort avant dans les masses profondes du suffrage universel. C'est un appel au peuple qu'elle adresse. Une ligue de la révision s'est formée, ayant à sa tête les députés et les sénateurs radicaux, les conseillers municipaux de Paris, les représentants de la presse radicale et les délégués des comités républicains de province. Au grand *meeting* de dimanche dernier, les plans ont été arrêtés. Une campagne d'agitation commence; on veut amener partout les électeurs à demander compte de leur vote aux députés qui, malgré les promesses de leur programme, ont repoussé la proposition de MM. Andrieux et Barodet. Le peuple se mène avec des mots. Si MM. Ferry et ses collègues ont quelque souvenir du passé, ils feront bien de songer au sort des gouvernements, beaucoup plus solides que leur fragile cabinet, tombés au seul cri de réforme.

Pendant que l'agitation révisionniste commence, le mouvement anarchique, plus dangereux encore pour le régime actuel, s'étend dans le pays. La question sociale se dresse en face de la république. Les attentats tout récents de Montceau-les-Mines, ceux de Lyon, de Montpellier et d'autres villes, pour lesquels leurs complices réclament déjà l'amnistie, ont montré ce que peut faire le parti démagogique qui s'appelle aujourd'hui le parti anarchiste. Depuis longtemps, grâce à la faiblesse du gouvernement et aux nouvelles lois sur la presse et sur les réunions, ce parti s'organise librement, s'entretient tout haut des projets de destruction et de pillage, et discute les meilleurs moyens d'anéantir la bourgeoisie et de bouleverser la société. Un travail analogue à celui qui a précédé la Commune s'est accompli dans les bas-fonds populaires, sans que le monde politique, tout entier aux crises ministérielles, aux stériles débats parlementaires, à la peur des princes et à ses haines anti-religieuses, parût s'en occuper.

La manifestation de l'Esplanade des Invalides est venue apprendre au gouvernement qu'il aurait à compter désormais avec un ennemi que son incurie et son impuissance ont laissé grandir. Aux convoitises et aux passions furieuses du parti anarchique s'ajoutent les souffrances réelles de la classe ouvrière. Les vices du régime

républicain, la mauvaise organisation du travail dans notre société révolutionnaire, les difficultés de la vie matérielle qui sont la conséquence du désordre social, tout contribue à faire à l'ouvrier une situation malheureuse. Le grand *meeting* de l'Esplanade des Invalides ne devait être qu'une réunion d'ouvriers sans travail, venus là pour exposer aux yeux de tous leur misère et provoquer une intervention des pouvoirs publics. Cette manifestation, dont la plupart des intéressés se sont abstenus, a été surtout une tentative d'action des groupes anarchistes. Les scènes de désordre et de pillage qui ont eu lieu sont un premier avertissement, que le gouvernement semble avoir compris par la nature des précautions qu'il a prises ce jour-là et le surlendemain en vue d'une autre manifestation projetée à l'Hôtel de Ville. M. Jules Ferry s'était même rendu sur le théâtre des événements pour mieux en juger et être plus en mesure d'aviser à la situation. Le cabinet, dont il est le président et qu'il a appelé fièrement à un banquet de ce soir-là, un cabinet de résistance, peut se flatter d'avoir triomphé de l'émeute dans ces deux journées, grâce au déploiement extraordinaire de police et de troupes, et peut-être plus encore à l'inexpérience des manifestants. Mais ce qui s'est passé n'est qu'un commencement. On a pu voir qu'il y a un parti organisé de l'anarchie, à qui les plus redoutables moyens de destruction ne manquent pas, et qui veut le bouleversement de la société. C'est assez pour faire craindre quelque catastrophe prochaine, dont le moindre mal serait la chute du gouvernement républicain.

Du reste, la propagande des anarchistes, qui bientôt ne feront qu'un avec les nihilistes, ne se borne pas à la France. Elle a passé la frontière belge, et Bruxelles a eu un essai des explosions de Montceau-les-Mines. La conspiration universelle de l'anarchisme se révèle peu à peu. La Russie en a déjà subi les sauvages effets et les menaces adressées au nouvel empereur, à l'occasion de son couronnement enfin fixé au mois de mai, montrent assez qu'elle y est toujours exposée. En Irlande, la cause nationale, compromise par l'assassinat et les déprédations agraires, ne parvient pas à se dégager entièrement des excès du fénianisme.

Les attentats répétés à Rome contre les deux ambassadeurs d'Autriche, les bombes jetées devant le Quirinal témoignent bien que le parti furieux de *l'irredentisme*, qui a entrepris de compléter l'Italie aux dépens de Trieste et du Trentin, est aussi le parti de

l'anarchisme, et que les patriotes comme Oberdanck sont à l'occasion des assassins et des incendiaires. L'Espagne où l'on ne connaissait jusqu'ici que des conspirations militaires, s'est montrée sous un jour nouveau. L'anarchisme y apparaît sous sa forme la plus violente dans la société secrète des *mains noires*, ramifiée à l'infini sur le sol de l'Andalousie. Les statuts de l'association déclarent la propriété illégitime, mettent les riches hors du droit des gens et proclament que pour les combattre comme ils le méritent tous les moyens sont bons et nécessaires, sans en excepter le fer, le feu et même la calomnie. L'association est maîtresse absolue de ses membres; elle ordonne, elle dispose, et la sanction générale de ses décisions est la peine de mort. C'est par la terreur qu'elle entend régner comme le nihilisme en Russie. Il n'était que temps que le gouvernement espagnol se montrât résolu à réprimer avec la plus grande énergie le terrible socialisme de l'Andalousie. La société des *mains noires*, dont l'objet avoué est le pillage et l'assassinat, se vante de marcher d'accord avec toutes les sociétés secrètes du même genre établies dans les autres pays. L'entente règne par-dessus les États entre ces conspirateurs de toute nationalité, unis dans une même pensée de destruction. La guerre sociale s'organise partout en Europe. C'est, par un juste retour des événements, la lutte engagée entre la Révolution et les gouvernements modernes. Ceux-ci en avaient pris les principes, ils ont maintenant à en combattre les conséquences. On verra qu'il n'y a de salut qu'avec l'Église et par le retour aux principes de l'ordre chrétien.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

18 *février.* — Le Saint-Père adresse le bref élogieux suivant à M. le Président de la Société d'éducation et d'enseignement.

LÉON PP. XIII

« Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons appris avec joie, cher Fils, par la lettre pleine de filial dévouement que, de concert avec plusieurs des membres de la Société que vous présidez, vous Nous avez adressée, quel est le but de cette œuvre et quels fruits elle a produits depuis sa fondation. Au milieu des graves périls qui nous assiègent, les hommes qui consacrent leurs efforts à assurer aux enfants le bienfait d'une éducation basée sur les vérités de notre sainte religion doivent, en effet, être comptés parmi ceux qui méritent le mieux non seulement de l'Eglise, mais de la société civile. C'est pourquoi Nous avons éprouvé une grande consolation en recevant de vous l'assurance que le nombre des membres de l'Œuvre et de ses comités est déjà considérable, que des jurisconsultes distingués sont chargés d'examiner et de résoudre les difficultés juridiques, qu'un recueil périodique a été créé pour défendre les principes et répandre les instructions de la Société, qu'enfin elle vient en aide aux besoins des écoles chrétiennes par des distributions de secours.

« Mais ce qui Nous a procuré une douce et très particulière satisfaction, c'est de lire dans votre lettre que votre œuvre a reçu l'approbation presque unanime de Nos Vénérables Frères les évêques et que vous les révérez comme vos chefs et vos guides. Nous voyons avec une joie profonde ces liens mutuels qui unissent les évêques et la Société.

« Comme, en effet, le zèle pastoral des évêques pour le salut des âmes qui leur sont confiées ne doit pas être moins loué que leur haute sagesse, vous ne pouvez vous écarter du droit chemin en suivant fidèlement, dans ces questions d'éducation, la ligne de conduite qu'ils auront jugée, devant Dieu, la mieux appropriée à la gravité des temps et des circonstances. Nul, d'ailleurs, ne peut douter qu'obéir aux conseils et aux prescriptions de ceux que Dieu et le Saint-Siège ont établis juges en Israël, c'est répondre aux vœux du Chef suprême de l'Eglise.

« Aussi, Nous vous exhortons vivement, vous, cher Fils, et les autres membres de la Société, à poursuivre, sous le patronage des évêques, avec

une ardeur et une vigilance de jour en jour plus grande, l'œuvre que vous avez entreprise; bien assurés que, dans l'état présent des choses, rien ne peut Nous être plus agréable que de vous voir travailler avec un zèle persévérant à ce que le plus grand nombre possible d'enfants, en même temps qu'ils seront instruits dans les lettres humaines, soient profondément pénétrés des enseignements de la vraie foi. En attendant, Nous adressons à Dieu de ferventes prières pour qu'il accorde ses grâces les plus abondantes aux membres de la Société, et pour qu'il les soutienne et les fortifie dans le plein développement de l'œuvre commencée.

« Enfin, comme gage de dons célestes et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons très affectueusement et du fond du cœur à chacun de vous la bénédiction apostolique. »

Après un débat signalé par des discours de MM. Challemel-Lacour et Devès qui appuient la proposition votée par la Chambre, et de MM. Allou, Wadington et Léon Say qui la combattent, le Sénat rejette purement et simplement, à la majorité de cinq voix, le projet de loi sur les familles ayant régné en France et enterre ainsi la question au point de vue législatif.

19. — M. Jules Grévy charge M. Jules Ferry de former un nouveau ministère.

Mgr l'évêque d'Angoulême adresse à M. le ministre des cultes une lettre protestant contre la réduction arbitraire et illégale du traitement dont il vient d'être l'objet, pour avoir rempli son devoir d'évêque en allant, à Rome, rendre sa visite *ad limina apostolorum*.

20. — Anniversaire de l'élévation de Léon XIII au souverain Pontificat. A cette occasion, le Saint-Père fait distribuer d'abondantes aumônes aux pauvres de la ville de Rome.

21. — Les délégués des commerçants et industriels français sont reçus en audience privée par M. Jules Grévy et lui remettent l'adresse suivante que nous donnons sans commentaire :

« Monsieur le président,

« Nous venons, au nom du commerce et de l'industrie nationale, appeler respectueusement votre attention sur la période critique que traversent en ce moment les affaires.

« L'instabilité ministérielle dont nous souffrons a son contre-coup sur la situation économique du pays.

« Au dehors, nos exportations diminuent; notre action extérieure et coloniale s'affaiblit, et l'étranger, tirant profit des exigences croissantes de la main-d'œuvre et de nos divisions, accapare peu à peu les industries qui étaient notre patrimoine et notre honneur.

« A l'intérieur, les affaires se restreignent et la confiance diminue.

« Profondément dévoués aux institutions républicaines, nous savons aussi que leur développement et leur durée sont liés à la prospérité commerciale, industrielle, agricole et financière du pays; or, cette prospérité serait compromise si la France voyait les crises s'éterniser, et si le Parlement continuait, par des débats stériles et passionnés, à ajourner les réformes pratiques attendues impatiemment par la nation. »

Le nouveau ministère Ferry, Challemel-Lacour et consorts, n'est certes pas de nature à rassurer le commerce et l'industrie.

22. — Enfin M. Jules Ferry a trouvé un ministère! Le *Journal officiel* nous donne ce matin les noms de ses collègues :

MM. Jules Ferry, *député*, président du conseil, instruction publique;
Challemel-Lacour, *sénateur*, affaires étrangères;
Waldeck-Rousseau, *député*, intérieur et cultes;
Martin-Feuillée, *député*, justice;
Tirard, *député*, finances;
Raynal, *député*, travaux publics;
Le général Thibaudin, guerre;
Ch. Brun, *sénateur*, marine;
Hérisson, *député*, commerce;
Méline, *député*, agriculture;
Cochery, *député*, postes et télégraphes.

Le nouveau ministère fait à la Chambre et au Sénat une déclaration en forme de programme. Il déclare tout d'abord qu'il commencera par retirer leur emploi aux princes qui ont des grades dans l'armée; qu'il prendra des mesures contre les cris publics et l'affichage; qu'il s'occupera de la réforme de la magistrature, de la loi municipale, de la loi militaire et de la loi relative aux récidivistes, si on lui en laisse le temps!!!

23. — La Chambre des députés fixe à demain l'interpellation que M. Jolibois se propose de faire au gouvernement sur la déclaration contenue en son programme « qu'il *usera des droits supérieurs pour* défendre la République », et celle de M. le prince de Léon, sur l'application de la loi de 1834 aux princes d'Orléans.

Le cœur de Pie IX est transporté, dans la soirée, de la place où il était provisoirement déposé, dans la crypte de la basilique Vaticane.

24. — A la Chambre des députés, M. Jolibois invite le président du conseil des ministres à s'expliquer sur le droit supérieur de défense qu'il a réclamé pour la République dans sa déclaration de jeudi dernier. M. Jules Ferry essaie de se tirer par de l'esprit et des épigrammes d'une situation très embarrassante et très délicate. Un ordre du jour de confiance, voté par 395 voix contre 92, permet au ministère de donner aux mots : *droit supérieur de la République*, le sens le plus étendu, le plus arbitraire et le plus illégal. Ce premier point réglé, M. le prince de Léon prend la parole et met le général Thibaudin en demeure de lui signaler les faits qui justifient à ses yeux la mise en retrait d'emploi des princes d'Orléans. Dans la pensée du législateur de 1834, une pareille mesure ne peut être appliquée qu'à des officiers dont la conduite ou la capacité donne lieu à de légitimes plaintes. Quels sont les attentats dont les ducs d'Aumale, de Chartres et d'Alençon se sont rendus coupables?

M. le général Thibaudin attend pour répondre que M. Paul de Cassagnac lui pose de nouveau la question et le flagelle d'une façon sanglante.

M. le ministre de la guerre, dit le piquant orateur, me répondra sans doute qu'il est dans son intention de restreindre les mesures d'ostra-

cisme aux seuls princes d'Orléans, et que les autres officiers seront placés à l'abri de sa *parole d'honneur*. M. le président de la Chambre enfonce le trait plus avant, en commentant la phrase de M. de Cassagnac et en la déclarant irréprochable.

Après avoir pris à partie M. Thibaudin, M. Paul de Cassagnac s'adresse à M. Ferry. Il donne lecture d'une ancienne profession de foi électorale dans laquelle le nouveau président du Conseil se constituait le champion de la politique républicaine qu'il foule aux pieds aujourd'hui. M. Ferry, piqué au vif, balbutie quelques mots de réponse. Enfin, M. le général Thibaudin monte à la tribune. En fait de grief contre les princes, le ministre de la guerre ne trouve à articuler que la visite de Frohsdorf, et c'est assez, selon lui, pour justifier les mesures de rigueur qu'il est à la veille d'employer.

Après les piteuses explications du ministre de la guerre, la Chambre entend M. le baron Reille; l'honorable député combat pied à pied avec une argumentation irréfutable la décision prise par le gouvernement. Il dénie au général Thibaudin le droit de disposer de l'emploi d'un officier au gré de son arbitraire. La jurisprudence établit le caractère du retrait d'emploi. C'est une peine disciplinaire qui ne peut être appliquée qu'après enquête. Ainsi l'établissent les ordonnances et les circulaires qui commentent la loi de 1834. Seule, une législation nouvelle pourrait donner au gouvernement un droit qu'il ne peut puiser dans la loi.

Ces considérations, quelque justes qu'elles soient, n'impressionnent point la majorité. Son parti est pris d'avance; par 376 voix contre 101, elle sanctionne les mesures arbitraires qui se préparent.

25. — Le *Journal officiel* publie un rapport sommaire, dans lequel le général Thibaudin se borne à invoquer l'*opinion publique* et à énumérer un certain nombre d'articles de lois diverses pour démontrer la nécessité et l'urgence de la mise en non-activité des princes d'Orléans par retrait d'emploi.

Ce rapport est suivi des décrets signés par M. Jules Grévy, et mettant en non-activité, par retrait d'emploi, MM. d'Orléans (Henri-Eugène-Philippe-Louis), duc d'Aumale, général de division en disponibilité; d'Orléans (Robert P.-L.-E.-F.), duc de Chartres, colonel, commandant le 12e régiment de chasseurs; d'Orléans (F.-P.-H), duc d'Alençon, capitaine au 12e régiment d'artillerie.

26. — Le Saint-Père adresse à l'empereur Guillaume deux lettres successives, en vue d'aplanir les difficultés pendantes entre la curie romaine et l'Allemagne, et d'arriver à une solution amiable. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici le texte de ces deux lettres dont nous n'avions donné jusqu'ici qu'une analyse incomplète.

Première lettre.

« Majesté,

« Lors de la récente inauguration du Landtag prussien, Votre Majesté Impériale et Royale s'est plu à manifester à son peuple la joie qu'Elle éprouvait pour la consolidation de ses rapports amicaux avec le chef de l'Eglise catholique, grâce au rétablissement des relations diplomatiques. Ces paroles, si courtoises à Notre égard, Nous ont été des plus agréables, et

Nous portent à Vous en exprimer des remerciements tout particuliers, ce que Nous faisons avec la plus vive satisfaction.

« Dès les commencements de Notre pontificat, confiant dans les nobles et généreux sentiments de Votre Majesté, Nous avions espéré voir la tranquillité des consciences et la paix religieuse rétablies chez les peuples qui obéissent à son puissant sceptre; et, aujourd'hui, le fait même de la reprise des rapports diplomatiques et l'intérêt que Votre Majesté porte à l'accomplissement d'un but si élevé et si avantageux, sont venus renforcer Notre confiance.

« Votre Majesté, avec sa haute intelligence et sa longue expérience, s'aperçoit combien grand est le besoin de reconduire les peuples, par l'observation des devoirs religieux, à l'accomplissement des devoirs qui leur incombent, comme citoyens et comme sujets, en ce moment surtout où la société est ébranlée dans ses bases. Nous pouvons donner cette assurance à Votre Majesté que l'Eglise catholique est pleinement animée de cet esprit, et que, là où elle ne rencontre pas d'obstacle, elle possède la force précieuse de le faire pénétrer et de le répandre partout. Aussi, ça toujours été Notre plus vif désir de voir l'Eglise développer librement partout son influence, pour le plus grand bien des peuples et des gouvernements et de resserrer, avec ceux-ci, dans un tel but, des rapports d'amitié et de paix.

« Que si les devoirs impérieux du ministère apostolique, plein de responsabilité devant Dieu et devant les hommes, Nous obligent à demander que la nouvelle législation en Prusse, au moins dans les points qui sont essentiels pour l'existence et la vie de la religion catholique, soit, d'une manière définitive, adoucie et amendée, Votre Majesté, loin d'y voir de Notre part un manque de dispositions bienveillantes et conciliantes, voudra reconnaître au contraire que Nous le demandons dans l'intérêt même de la paix, qui ne pourrait être vraie et durable si elle n'était établie sur des bases solides.

« Cette pacification, en satisfaisant un des désirs les plus ardents de Notre cœur, et en attachant par des liens plus forts au trône de Votre Majesté les cœurs de tous ses sujets catholiques, sera sans aucun doute le plus beau et le plus précieux couronnement de Son long et glorieux règne.

« Dans cet espoir, Nous élevons vers le Ciel les vœux les plus ardents pour la prospérite de Votre Majesté et de sa famille impériale et royale.

« Léon XIII, Pape. »

Seconde lettre.

« Majesté,

« La lettre que Votre Majesté Impériale et Royale Nous a fait remettre au mois de décembre dernier par les mains de M. de Schlœzer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près le Saint-Siège, a confirmé en Nous l'espérance, que Nous nourrissons depuis longtemps, de voir résolus, avec un accord complet, les conflits religieux dans le royaume de Prusse. L'auguste parole de Votre Majesté, qui se montre disposée à prêter les mains à une révision de la législation ecclésiastique actuelle, Nous fait entrevoir comme prochaine la conclusion de cet accord. Nous exprimons à Votre

Majesté Notre gratitude et Notre satisfaction pour ces dispositions favorables.

« En conséquence, Nous avons fait écrire à M. de Schlœzer, par le cardinal notre secrétaire d'Etat, une note qui, nous le croyons, a déjà été portée à la connaissance du gouvernement de Votre Majesté. Dans cette note, Nous avons voulu que le gouvernement royal fût de nouveau assuré de Notre ferme volonté, déjà manifestée à d'autres reprises, de permettre aux évêques la nomination des titulaires à nommer aux bénéfices paroissiaux. Et, pour Nous rapprocher le plus possible des vues et des désirs de Votre Majesté, Nous avons fait connaître la disposition dans laquelle Nous sommes de ne pas attendre la révision complète des lois en vigueur, afin de pourvoir, par la notification demandée, aux paroisses actuellement vacantes.

« Nous avons cependant demandé que, en même temps, on arrive à modifier les mesures qui, aujourd'hui, empêchent l'exercice du pouvoir et du ministère ecclésiastique : l'instruction et l'éducation du clergé, car Nous croyons que ces modifications sont indispensables pour la vie même de l'Eglise catholique. Elle exige que les évêques aient la faculté d'instruire les ministres sacrés, de les former sous leur vigilance et conformément aux enseignements et à l'esprit de l'Eglise. L'Etat ne pourrait demander moins pour ses fonctionnaires. Pareillement, une liberté raisonnable dans l'exercice du pouvoir et du ministère ecclésiastique pour le bien des âmes est un élément essentiel pour la vie de l'Eglise. Ce serait en vain qu'on nommerait aux paroisses de nouveaux titulaires, si ceux-ci se trouvaient ensuite empêchés d'agir en conformité des devoirs que leur impose la charge pastorale.

« L'accord étant établi sur ces points, il sera facile, moyennant un bon vouloir mutuel, de s'entendre aussi sur les autres conditions nécessaires pour assurer une paix réelle et durable, but final de Nos communs désirs.

« En attendant, Nous prions Votre Majesté d'accueillir l'expression réitérée des vœux ardents que Nous ne cessons de faire pour la pleine prospérité de Votre Majesté et de la Famille Impériale et Royale.

« Léon XIII, Pape. »

27. — Son Eminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII, adresse à M. de Schloezer, ambassadeur du roi de Prusse près le Saint-Siège, la note suivante relative à la dernière lettre de l'empereur Guillaume au Saint-Père :

« La lettre adressée le 22 par Sa Majesté l'empereur au Pape a été accueillie avec une satisfaction toute particulière. Cette lettre, non seulement indique les dispositions bienveillantes de Sa Majesté et de son gouvernement, mais constitue un nouveau pas vers un accord définitif.

« Le principal obstacle à cet accord est la législation prussienne, dans les points où elle est en contradiction avec la constitution sacrée de l'Eglise catholique. Comme Sa Majesté a daigné déclarer pouvoir intervenir afin que les lois sus-mentionnées fussent soumises à une révision par les Chambres, dès que la notification obligatoire aura été admise, on ne pourrait se dissimuler qu'un rapprochement s'est opéré entre les désirs du Saint-Siège et les dispositions du gouvernement.

« Le Saint-Père a déjà dit, dans un écrit à l'archevêque de Cologne, qu'il céderait sur la question de la notification obligatoire, quand des réformes équivalentes auraient été accomplies sur le terrain de la législation.

« Pour montrer en quelle haute estime Sa Sainteté tient les déclarations pacifiques de la lettre impériale, et combien elle désire vivement faire cesser avec le plus grand empressement les causes de la discussion actuelle, sans attendre la révision de toutes les lois nuisibles à l'Eglise, le Pape est disposé à consentir à ce que cette révision ne porte pour le moment que sur certains points, et que l'acceptation de la notification obligatoire ait lieu à mesure que seront accomplies les réformes législatives.

« Le Pape a donc ordonné au soussigné de déclarer que les évêques recevront des instructions leur commandant de notifier au gouvernement pour toutes les cures actuellement vacantes les noms des nouveaux titulaires, qui devront être installés par une institution canonique dès que les Chambres auront manifesté leur consentement à des mesures suffisant à amener efficacement le libre exercice de la juridiction ecclésiastique et la liberté d'éducation et d'instruction du clergé.

« La notification obligatoire, qui, pour le moment et pendant un certain temps serait limitée, serait à l'avenir rendue définitive par des dispositions à arrêter dans une convention commune, dès que la révision des lois de mai serait prononcée. Le Saint-Père, profondément reconnaissant envers l'empereur pour les sentiments de conciliation qu'il lui a témoignés, est persuadé que Sa Majesté considérera la décision du Saint-Père comme une preuve des sentiments d'amitié et de modération dont toutes ses actions à l'égard de l'Allemagne étaient animées depuis le commencement de son pontificat, et que le gouvernement impérial, partageant les intentions généreuses de Sa Majesté, marchera d'accord avec l'empereur d'un pas ferme vers le but tant désiré de l'union.

« Sa Sainteté est fermement convaincue que cette union produira de grands avantages pour les forces vitales de l'Eglise aussi bien que pour l'Etat, et que les populations catholiques seront ainsi unies par des liens de fidélité de plus en plus indissolubles au trône et à leur souverain. Voilà ce que le cardinal soussigné a l'honneur de communiquer à Votre Excellence, en vous priant d'en donner connaissance à votre gouvernement et en y joignant l'assurance de sa considération distinguée.

« *Signé* : Le cardinal Jacobini. »

Attentat contre la vie du vice-roi d'Irlande, au moyen d'une lettre contenant une substance explosible.

Un mouvement anarchiste et nihiliste a lieu en Andalousie. 260 arrestations sont opérées. La police belge saisit à Bruxelles plusieurs malles renfermant des lettres et des documents écrits en russe et en italien et relatifs à un vaste complot international organisé par les anarchistes.

28. — Le Sénat reprend, en deuxième lecture, le projet de loi relatif au serment judiciaire. L'amendement Humbert qui rend le serment religieux purement facultatif, est combattu avec une grande force d'argumentation et une grande élévation d'idées par M. Oscar de Vallée. L'honorable sénateur

démontre que le contre-projet de l'ancien ministre de la justice diminue les garanties dues aux accusés et qu'il porte une grave atteinte à la dignité de la justice; ce qui n'empêche pas le Sénat de voter ce projet par 153 voix contre 113.

Le Sénat fixe au 8 mars l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement du général Chanzy.

La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi municipale, et vote au pas de course trente-six articles. Mgr Freppel intervient dans la discussion de plusieurs articles pour protester contre le droit que l'on veut attribuer au maire de régler lui-même les funérailles des personnes décédées; pour s'opposer à l'exécution immédiate des arrêtés permanents, enfin, pour faire établir nettement que le droit de police confié au magistrat municipal sur les églises ne modifie en rien le droit de police supérieur qui appartient aux curés.

1er *mars*. — Le *Journal officiel* publie des décrets : 1° nommant cinq sous-secrétaires d'Etat, 2° transférant l'administration des cultes au ministère de la justice, 3° pourvoyant au remplacement du général Chanzy et du général Osmont dans le commandement des 6e et 13e corps d'armée.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi municipale. On s'occupe tout d'abord des gardes champêtres, de leur révocation, puis on passe au monopole des pompes funèbres. La commission propose d'enlever ce monopole aux fabriques pour le transférer aux communes. Mgr Freppel combat avec beaucoup d'énergie cette dépossession et démontre qu'elle constitue une véritable spoliation, c'est une raison pour que la Chambre adopte la proposition de la commission.

2. — Au Sénat, interpellation de M. le général Robert au gouvernement sur la mise en non-activité des princes d'Orléans. — Le général commence par déclarer qu'il laissera de côté la personnalité des princes pour se placer sur le terrain de la loi de 1834. La mise en non-activité est un châtiment; or le ministre de la guerre a violé toute la procédure militaire dans le décret concernant les princes d'Orléans, car il ne s'est pas conformé aux instructions ministérielles sur la matière. Une telle mesure est funeste aux intérêts de l'armée.

M. le général Thibaudin répond par une demi-douzaine de phrases décousues et creuses. Il invoque, on ne sait trop à quel propos, les grands principes de discipline qui font la force de l'armée.

M. le duc d'Auuffret-Pasquier se charge de répliquer au ministre. Il démontre que le général Thibaudin a fait ce que d'autres n'ont pas voulu faire et que les hommes du gouvernement inaugurent par leurs procédés une politique nouvelle.

Le major L... qui lui succède, se montre dans sa réplique à la hauteur de l'accusé qu'il veut défendre. Le gouvernement, par l'organe de M. Ferry, sollicite un ordre du jour pur et simple qui lui est octroyé.

La Chambre des députés continue la discussion de la loi municipale et discute l'amendement de M. Jules Roche proposant de rendre les dépenses du culte facultatives pour les communes, même lorsque les ressources des fabriques sont insuffisantes pour y subvenir. En vain Mgr Freppel, dans un

discours très remarquable, s'élève-t-il contre cette innovation que rien ne justifie, mais que tout condamne. La majorité consacre, aux dépens de l'Eglise, cette criminelle injustice et donne encore une fois gain de cause au promoteur ordinaire des mesures de spoliation, le citoyen Roche.

Léon XIII reçoit en audience solennelle le sacré Collège des cardinaux qui lui présente ses hommages et ses vœux à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement. Le cardinal di Piétro, doyen du sacré Collège, donne lecture d'une adresse à laquelle Sa Sainteté répond par le discours suivant :

« Nous avons écouté, le cœur ému, les paroles de félicitation et d'affection que vous Nous adressez, Monsieur le Cardinal, en votre nom et au nom de tout le sacré Collège, en ce jour mémorable. Nous sommes heureux de vous exprimer Notre gratitude et de vous témoigner en même temps Notre satisfaction pour l'aide que le sacré Collège Nous a largement prêtée, pendant ces années, dans le gouvernement difficile de l'Eglise.

« Certainement le retour de ce jour remplit Notre cœur de la plus humble reconnaissance envers le Prince des Pasteurs, qui a daigné Nous soutenir pendant cinq ans déjà sur le siège vénérable de ses vicaires. Mais, en même temps, Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de profonde crainte, en considérant le poids énorme imposé à Notre faiblesse et rendu encore plus lourd par les difficultés du temps présent, où l'œuvre de l'Eglise, comme vous l'observiez vous-même, Monsieur le Cardinal, est attaquée par de cruels ennemis, et où le Pontife Romain voit, chaque jour, se multiplier les obstacles dans l'exercice du ministère apostolique.

« Désirant, en effet, faire jouir Nos fils des fruits de la paix religieuse, Nous Nous sommes efforcé de la rétablir là où elle était troublée. Mais aussitôt, ici et ailleurs, ces ennemis, poussés par une haine implacable et comme conjurés, ont cherché par mille artifices à contrarier nos desseins, à en empêcher la réussite, et, ne pouvant y parvenir, ils en dénaturent par d'indignes insinuations le but et le caractère.

« Et cependant Notre action, qui regarde directement les intérêts religieux des peuples, la propagation du règne de Jésus-Christ sur la terre, le bien des âmes, est absolument conforme à la mission divine de l'Eglise et toute dans les limites du pouvoir spirituel du Souverain Pontife.

« Fidèle aux serments solennels que Nous avons prêtés, Nous Nous efforçons, comme ont toujours fait nos prédécesseurs, de soutenir les intérêts sacrés de l'Eglise et de réclamer aussi les droits temporels du Siège Apostolique, indignement violés. Et aussitôt, voilà que nos paroles sont accueillies par un concert de railleries et de dérisions, comme des plaintes et des lamentations vaines, et Nous Nous voyons cruellement exposé aux injures les plus basses et aux accusations les plus calomnieuses. Cependant ces légitimes revendications Nous sont uniquement inspirées par le très grave devoir qui incombe au Pontife Romain de sauvegarder d'une manière qui ne soit pas illusoire l'indépendance du Saint-Siège et la liberté du pouvoir suprême de l'Eglise.

« Si Nous réclamons aussi pour qu'on écarte les injustes obstacles qui s'opposent à la prompte installation des nouveaux évêques sur leurs sièges, on interprète Nos réclamations de la plus odieuse manière; on ose même

crier à l'usurpation, comme si Nous pouvions reconnaître pour légitimes de nouvelles prétentions destituées de tout solide fondement juridique.

« Voilà à quelle extrémité Nous avons la douleur de voir réduite, dans son centre même, Notre autorité et la dignité du Siège Apostolique.

« En attendant, l'Eglise, soutenue par la certitude que la haine et les persécutions auxquelles elle est en butte sont la preuve infaillible de sa divine origine, ne mesure pas sur les ingratitudes humaines l'étendue de sa charité; mais, formée aux enseignements de son céleste Fondateur, elle ne se lasse pas de répandre largement ses bienfaits sur ceux qui lui sont contraires et qui la combattent.

« Pendant que la lutte dirigée contre elle devient de plus en plus violente, on voit l'Eglise, en Italie, aussi bien que dans les autres pays de l'Europe et du monde, s'efforcer, par la parole et par les œuvres de ses pasteurs et ministres sacrés, de porter remède aux maux très graves qui affligent le monde, en moralisant les peuples, en réprimant les passions, en favorisant la saine instruction et l'éducation chrétienne de la jeunesse. C'est assurément à cette influence bienfaisante plutôt qu'à la force matérielle et à d'autres moyens de répression que l'on est redevable de ce que, à une époque de tant d'aberration dans les esprits, de tant de dépravation dans les cœurs, d'un tel déchaînement des appétits pervers, la société humaine n'est pas précipitée dans une ruine irrémédiable.

« Certes, le Siège Apostolique, bien qu'assiégé par d'immenses difficultés, n'a épargné et n'épargne rien pour que cette vertu providentielle se répande avec abondance et en toute efficacité pour le salut du monde. Quant à nous, plein de confiance dans le secours divin et persuadé que de l'Eglise seulement peuvent venir le salut et la vie pour la société malade, Nous ne désirons rien plus ardemment que de voir cet esprit vivificateur en pénétrer tous les membres et les guérir.

« Dans cette tâche si difficile, Nous aurons pour nous soutenir, comme par le passé, la coopération de tout le sacré Collège, que nous sommes très heureux de voir aujourd'hui réuni autour de Nous et auquel, ainsi qu'à tous ceux qui sont ici présents, Nous accordons du fond du cœur la Bénédiction apostolique, comme un gage de Notre très spéciale affection. »

Charles DE BEAULIEU

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Publications faites en 1882 sous les auspices de la Société Bibliographique.

L'année 1882, si inféconde dans certaines sphères, n'a pas été stérile pour la Société Bibliographique : si bonne qu'eût été pour elle l'année précédente, elle n'a pas cru que, par le temps de lutte que nous traversons, il lui fût permis de se reposer sur ses lauriers, et elle a continué le bon combat pour la vérité et la justice. Ses amis et ses adhérents, de jour en jour plus nombreux, seront certainement bien aises de savoir ce qu'elle a fait, durant le cours de l'année qui vient de finir, sur le terrain des publications.

Nos lecteurs connaissent déjà les diverses collections entreprises sous les auspices de la Société Bibliographique, et qui embrassent l'histoire, la géographie, les sciences, la littérature, sans négliger les actions actuelles et les nécessités de la propagande. Chacune de ces collections s'est augmentée de plusieurs volumes, qui sont destinés au même succès que leurs aînés et aspirent à faire le même bien.

I. — Au premier rang, il faut citer la *Collection de petits mémoires sur l'histoire de France*, publiée sous la direction de M. Marius Sepet. Cette collection, dont un juge compétent, M. Léopold Delisle, louait jadis, en présentant les premiers volumes à l'Institut, et le plan et l'heureuse exécution, s'est enrichie de deux volumes ayant pour titre, l'un : *Histoire du Bon chevalier Bayard, d'après le Loyal serviteur et d'autres auteurs contemporains*, texte établi par J. Roman, correspondant du ministère de l'Instruction publique; et l'autre : *Anne d'Autriche et la Fronde d'après les Memoires de Madame de Motteville*, texte établi par Henri Chapoy. Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en littérature et en histoire pour apprécier la valeur soit littéraire, soit historique, de la chronique du *Loyal serviteur* et des *Mémoires* de *Madame de Motteville*. Le personnage de Bayard est trop sympathique, et l'époque de la Fronde trop curieuse à étudier, pour qu'il soit utile de faire ressortir longuement l'intérêt de ces deux chroniques. Elles ont l'avantage, étant l'œuvre d'auteurs contemporains, de donner mieux l'impression et comme la saveur de l'époque qu'elles décrivent, et des faits qu'elles racontent; d'autre part, débarrassées de tous les détails, fastidieux quelquefois, et des hors-d'œuvre qui encombrent l'original, elles sont maintenant lisibles et intéressantes pour tout le monde, et nous sommes persuadés que tout le monde voudra les lire.

II. — Une troisième série s'est ajoutée aux deux premières séries, si remarquées, des *Questions controversées de l'histoire et de la science*. Comme ses deux aînées, cette nouvelle série se recommande autant par le choix des sujets traités que par le nom des auteurs dont elle porte la signature. Nommer en effet MM. Vigouroux et Bacuez, de Barthélemy et de l'Epinois, n'est-ce pas nommer les maîtres de l'exégèse, de la numismatique et de l'histoire? Quant aux sujets, il suffit de relever ici quelques titres pour en faire apprécier l'intérêt : *le Pentateuque et son authenticité*, par l'abbé Vigouroux; *l'Apocalypse*, par l'abbé Bacuez; *les Temps antiques de la Gaule*, par A. de Barthélemy; *Galilée*, par H. de l'Epinois : mais il faudrait transcrire la table tout entière. Qu'il nous suffise de dire que, fidèle aux divisions adoptées pour la collection, ce livre embrasse les diverses époques de l'histoire, depuis la création jusqu'à la période contemporaine et qu'on est aussi assuré d'y trouver une grande variété de lectures aussi intéressantes qu'instructives. Nous nous permettons de recommander spécialement cette collection pour la propagande. Il est peu de livres qui soient de nature à faire autant de bien.

III. — Dans la *collection des Voyages et Découvertes géographiques*, dont le nom de M. Richard Cortambert, qui le dirige, dit assez la valeur et l'intérêt, deux nouveaux volumes ont pris place : l'*Australie*, par *L. Delavaud*, et *Nunez de Balboa ou première traversée de l'isthme américain*, par *M. Paul Gaffarel, doyen de la Faculté des lettres de Dijon*. Je promets, aux lecteurs qui voudront suivre un instant MM. Delavaud et Gaffarel, deux excellents et émouvants voyages. L'Australie est une immense région incomplètement connue encore, mais déjà prospère, et qu'attend un grand avenir. Quant à l'isthme américain, l'attention y a été ramenée depuis quelque temps par le projet de percement dont M. de Lesseps a pris l'initiative : nul doute qu'on n'éprouve le désir de lire l'histoire du vaillant explorateur qui l'a traversé pour la première fois. Cette histoire a d'ailleurs tout l'intérêt du roman le plus dramatique. C'est un de ces livres dont on peut dire : qui le lira le voudra relire.

IV. — Les *Classiques pour tous* constituent, des diverses collections de la Société Bibliographique, l'une des plus élégantes et des mieux réussies : elle était déjà riche en excellents livres, elle vient de s'enrichir de six volumes nouveaux : le quatrième et dernier volume des *Lettres de Madame de Sevigné*; *les Ballades anglaises et écossaises*, traduites et annotées par M. Emm. de Saint-Albin; *les Ballades allemandes*, du même auteur; *les Saints Évangiles*, traduction française annotée par M. l'abbé de la Perche (2 vol.); enfin *Avant Malherbe, poètes français des seizième et dix-septième siècles*, par l'abbé Vaudon. Ainsi cette collection continue à rester fidèle à son programme, qui consiste à embrasser, sans exclusion d'aucun genre, les chefs-d'œuvre littéraires de tous les pays et de tous les temps. Les littératures sacrée et profane, étrangère et française, classique et non classique, sont en effet représentées dans les six volumes dont je viens de transcrire les titres, et la chaîne y est renouée entre les divers genres, les divers peuples et les divers âges. Je signale tout spécialement les deux volumes des *Saints Evangiles*, qui mettent à la portée de toutes les bourses une charmante édition des récits sublimes où sont consignés les enseignements du

Sauveur des hommes et où se déroulent les péripéties du drame le plus émouvant de l'histoire humaine, puisque c'est la vie, les souffrances, la mort et le triomphe d'un Dieu.

V. — C'est encore de la *Vendée militaire* que nous entretient M. de Brem, dans le volume intitulé : *la Légende du bonhomme Quatorze*, qui a pris place, comme l'*Histoire des guerres de la Vendée*, dans la collection des *Lectures populaires*. C'est un épisode après la grande histoire, épisode dramatique et touchant qui fera battre bien des cœurs et couler bien des larmes.

VI. — S'il est une œuvre urgente et nécessaire aujourd'hui, c'est la destruction de toutes ces légendes révolutionnaires qui ont fait tourner tant de têtes et fait dire et faire tant de sottises. Tel est le but de la collection de *Brochures sur la Révolution française*, qui comprend maintenant vingt et une brochures : les deux dernières ont pour titre : *Danton*, par Victor Pierre, et le *Décadi*, par Ludovic Sciout. Ces deux études impartiales montrent bien ce que valent et les hommes et les institutions révolutionnaires, et elles contribueront à désabuser les naïfs dont le nombre est si grand encore.

VII. — Sans rentrer dans le cadre de nos diverses collections, d'autres publications méritent aussi d'être signalées. Mentionnons : *la Loi de malheur impie et tyrannique*, par Antonin Lirac, opuscule éloquent où sont dévoilés les dangers de la loi sur l'enseignement obligatoire, ce traité produit de l'inféconde année qui vient de finir ; l'*Erreur antisociale*, par A. de Boucherville, excellente analyse des causes qui ont si profondément ébranlé la société contemporaine, étude consciencieuse et sagace du mal dont nous souffrons et du remède qui seul pourra le guérir ; *l'Administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en* 1740, par le baron Louis de Bardies, monographie très bien faite qui nous initie aux détails de l'administration publique dans trois provinces du midi de la France, au milieu du siècle dernier ; *la Vie privée des paysans au moyen âge*, par Félix Brun, tableau pittoresque et vivant de la vie rurale dans l'ancienne France, qui donne de catégoriques démentis aux assertions du manuel civique, aussi bête que fameux, d'un vivisecteur célèbre.

Je ne puis que signaler les *Almanachs* de la Société Bibliographique, dont le succès va toujours croissant, et qui constituent l'un de nos plus puissants instruments de propagande. C'est le contre-poison près des poisons variés versés par tant de mains perfides, et nous sommes persuadés que tous nos confrères ne manquent pas de les propager et de les répandre dans ce pauvre peuple livré aux expériences de tant de charlatans et d'empoisonneurs.

Enfin, cette année, a été entreprise la publication d'un magnifique ouvrage sous le titre de *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, par M. Victor Gay, et on a continué celle de *Charles VII* de M. de Beaucourt, dont le tome II vient de paraître, à la grande joie du monde savant.

Voilà ce qu'a fait la Société Bibliographique en 1882. Elle a donc bien employé l'année : mais ses efforts seraient inutiles si nos confrères ne prenaient à cœur les diffusions des publications mises au jour pour la défense de la vérité et du bien. Nous leur adressons donc un chaleureux appel : qu'ils

fassent arriver tous ces livres à tant de pauvres âmes trompées, avides de lumière. Elles demandent à être secourues contre la propagande du mal et de l'erreur qui les assiègent et auxquels elles ne peuvent seules résister, faibles et ignorantes qu'elles sont. Allons à elles, éclairons-les, secourons-les, et nous aurons efficacement travaillé au triomphe de la vérité et au relèvement de la France. E. P.

La *Revue du Monde catholique* a parlé déjà plusieurs fois de la belle VIE ILLUSTRÉE DE SAINT JOSEPH, que vient de publier la Société générale de Librairie catholique.

A l'approche du 19 mars, fête du grand saint, nous voulons citer un dernier article, dû à la plume si autorisée du R. P. Charles Clair. On va voir que l'éminent religieux, tout en présentant quelques observations sur deux ou trois lacunes du texte, ne marchande pas son éloge à ce magnifique livre.

C'est dans la *Bibliographie catholique*, numéro de février dernier, que le R. P. Charles Clair a publié cet article, que nous reproduisons ci-après intégralement.

Après *Notre-Dame de Lourdes*, *Christophe Colomb*, *Devant l'ennemi*, et plusieurs autres beaux livres illustrés, la Librairie catholique, dont M. Victor Palmé est l'intelligent et infatigable directeur, offre au public chrétien une *Vie de saint Joseph*, éditée avec un grand luxe et un soin pieux.

L'auteur de cet ouvrage, le R. P. Champeau, emporté prématurément par la mort dans la plénitude de son talent, était un prêtre, un religieux d'un grand mérite et d'une plus grande humilité. Nous l'avons connu, il y a une trentaine d'années, et nous n'avons jamais oublié avec quelle éloquence simple, familière, chaleureuse, il nous parlait, dans les réunions intimes d'une congrégation, du Sacré-Cœur, de la sainte Vierge et de saint Joseph. C'étaient là ses trois dévotions préférées et le thème habituel de ses aimables causeries.

Evidemment, le R. P. Champeau a mis tout son cœur à la douce tâche que son zèle lui avait imposée. On sent, à le lire, que son livre a été médité devant Dieu, avant d'être écrit. Il n'est personne qui ne puisse en tirer grand profit.

Le plan de l'ouvrage est des plus simples. Saint Joseph a vécu sur la terre, il règne au ciel. Durant les années qu'il a passées ici-bas entre Jésus et Marie, il nous a donné l'exemple de toutes les vertus. Depuis que Dieu l'a glorifié, il ne cesse d'obtenir à ses clients toutes les grâces.

Avouons-le, raconter la vie du bienheureux chef de la sainte famille est chose difficile. Les faits que nous apprend l'Evangile, non seulement sont fort peu nombreux, mais exposés sans détails, dans le style le plus concis et le plus laconique. Et que de lacunes! Nous connaissons la généalogie et la famille du saint Patriarche, mais qu'avons-nous de la date de sa naissance, de sa première éducation, des années écoulées jusqu'à son mariage avec la très sainte Vierge? A l'époque de l'Incarnation du Verbe, Joseph sans doute intervient à plusieurs reprises. Mais le silence se fait de nouveau autour de lui. La perte de Jésus au temple et sa « recouvrance », un mot d'un évangé-

liste signalant Jésus comme *ouvrier et fils d'ouvrier;* c'est tout. Quant aux circonstances de sa mort, nous sommes réduits aux conjectures.

Le P. Champeau, sans se rebuter devant cette difficulté réelle, a parfaitement profité de tous les renseignements fournis par le texte sacré. De plus, comme il cherchait avant tout l'édification de ses lecteurs, il n'a laissé échapper aucune occasion de donner quelque utile conseil. Les réflexions morales mêlées au récit nous ont paru excellentes. Signalons en particulier ce qu'il dit, au chapitre IIIe, des moyens d'entretenir la paix et l'union dans la famille, et les considérations aussi édifiantes que solides des chapitres XVIIe et XVIIIe sur le travail et la perfection des actions ordinaires. Qu'on nous permette toutefois d'exprimer un doute sur l'opportunité des nombreux emprunts faits aux Révélations de la sœur Catherine Emmerich. L'auteur, il est vrai, a soin d'avertir que « ces détails n'ont d'autre autorité que la vie la plus sainte et le témoignage de personnes très respectables » (p. 7); mais peut-être, dans le cours du récit, ne distingue-t-on pas assez ce qui est affirmé par l'Evangile et ce qui provient d'autres sources plus ou moins contestables. Nous regrettons aussi que l'auteur n'ait pas indiqué avec plus de précision les ouvrages qu'il cite; presque partout il se contente de cette mention : saint Bonaventure, Bossuet, Fénelon. N'est-ce pas insuffisant, surtout quand il s'agit de Vignier, de l'abbé Orsini et de M. Ayma?

La seconde partie de l'ouvrage traite du culte de saint Joseph et de la protection qu'il accorde à toute l'Eglise et spécialement aux prêtres, aux parents chrétiens, aux maîtres et à leurs disciples, aux ordres religieux, aux artisans, etc. Peut-être eût-il été utile de raconter plus au long l'histoire de cette dévotion et de ses développements progressifs, de nommer quelques-uns de ses plus zélés apôtres, depuis Joseph l'hymnographe (883), jusqu'à Gerson, sainte Thérèse et saint François de Sales. Sur ce sujet, comme sur toute autre question d'agiographie, les Bollandistes offrent une mine abondante et malheureusement trop peu explorée.

Si nous nous sommes permis ces légères critiques, c'est que le livre du P. Champeau n'est pas de ceux qu'on signale au public par un éloge banal, d'autant plus suspect qu'il est sans réserve.

Que dire de l'exécution typographique et de l'illustration?

Les amateurs admireront certainement la beauté de l'ensemble et la perfection des détails. Sorti des presses de M. Le Roy, de Rennes, le digne chef d'une famille d'imprimeurs qui date de 1631, exécuté sous la direction artistique de M. E. Mathieu, avec le concours d'artistes tels que Yan d'Argent, Chovin, Fichot, Poirson, etc., ce magnifique ouvrage a sa place parmi les plus belles productions de ce temps.

Un *appendice* contient les vœux de l'Episcopat catholique, le décret de Pie IX et les documents pontificaux, ainsi que la remarquable *Instruction pastorale* du Cardinal Pie sur le culte de saint Joseph, patron de l'Église universelle.

Toute famille chrétienne, toute maison religieuse, voudra posséder ce volume aussi bon à lire qu'agréable à regarder.

(*Bibliographie catholique*) CH. CLAIR, S. J.

Comme nous le disons en dernière page, dans l'annonce détaillée de ce beau livre, POUR TOUS CEUX QUI S'APPELLENT JOSEPH, C'EST UN CADEAU TOUT INDIQUÉ POUR LEUR FÊTE DU 19 MARS PROCHAIN.

*
* *

A la suite de ce chef-d'œuvre publié en l'honneur du prince des Patriarches, mentionnons avec empressement l'ouvrage suivant : **Sainte Lucie**, vierge et martyre, sa vie, son martyre, ses reliques, son culte, par AUGUSTIN BEAUGRAND, juge au tribunal civil d'Avesnes (Nord), un volume imprimé avec soin par Paul Brodard, à Coulommiers, et enrichi d'une belle eau-forte et d'une figurine exécutées avec talent par M. Henri Toussaint.

« Ce volume, ainsi que le dit Monseigneur Duquesnay, le vénérable archevêque de Cambrai, dans sa lettre approbative, ce volume, conçu sous l'inspiration d'une pensée intime, et bien que composé au milieu des mille empêchements venant de l'exercice consciencieux, nous le savons, de la profession de l'auteur, se distingue par la pureté de la doctrine, la facilité et l'élégance du style et l'abondance des recherches historiques. Il présente la figure suave et pure de sainte Lucie, comme un vrai modèle de chasteté, de ferme espérance, d'amour ardent, de foi vive, à l'admiration et à la vénération de notre siècle égoïste, sceptique et voluptueux. »

L'ouvrage, fruit de longues et consciencieuses recherches, couronnées de succès, contient trois parties également intéressantes et également soignées ; la première traite de la biographie de sainte Lucie (284-304); la seconde, du culte et des reliques de sainte Lucie; la troisième, sous le simple nom d'annexes, contient un vrai trésor pour les chercheurs de documents hagiographiques, manuscrits, martyrologes, panégyriques, etc.

Un pareil livre doit être recommandé aux amateurs de bonne et saine littérature, et nous n'aurions garde d'y manquer.

1 beau volume in-8. Prix : 6 francs.

Encore un livre de circonstance et que nous recommandons aux heureux mortels qui vont se rendre à Rome. — C'est le *Guide historique du chrétien dans Rome*, par Julius Memor. — 1 beau volume cartonné, avec planches. Prix 6 francs. A la *Librairie de la Société Bibliographique* et à la *Librairie catholique*, 76, rue des Saints-Pères.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU XVIIIe VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

N° 102. — 1er JANVIER 1883.

Pages.

I. La politique française en Océanie, par Raoul **Postel**. 5

II. La Translation du corps de saint Benoît, par dom **Chamard**. 23

III. Le pèlerinage de pénitence à Jérusalem (suite), par J.-T. de **Belloc**. . . 43

IV. Un nonce du Pape à la cour d'Ivan le Terrible, par **Pierling**, S. J. . 63

V. Grippard (suite), par Ch. **Clair**, S. J. 72

VI. Les Froidefont (fin), par Léontine **Rousseau**. . 87

VII. Revue littéraire. — Littérature étrangère, par Ch. **Martin**. 104

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 122

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 132

N° 103. — 15 JANVIER 1883.

Pages.

I. Les prodiges de la Salpêtrière, par J. de **Bonniot**, S. J. 161

II. Un nonce du Pape à la cour d'Ivan le Terrible (fin), par **Pierling**, S. J. 179

III. Mgr de Ségur dans la seconde partie de sa vie, par le comte Jean d'**Estampes**. 189

IV. La translation du corps de saint Benoît (fin), par dom **Chamard**. . . 213

V. Grippard (suite), par Ch. **Clair**, S. J. 238

VI. Le pèlerinage de pénitence à Jérusalem (suite), par J.-T. de **Belloc**. . . 253

VII. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 269

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 289

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 299

N° 104. — 1er FÉVRIER 1883.

Pages.

I. La léproserie des îles Sandwich, par Marie **Améro**. 321

II. Les prodiges de la Salpêtrière (suite), par J. de **Bonniot**, S. J. . . . 341

III. La femme chrétienne dans les Gaules, par Clarisse **Bader**. 361

IV. Le pèlerinage de pénitence à Jérusalem (suite), par J. T. de **Belloc**. . . 382

V. Grippard (fin), par Ch. **Clair**, S. J. 397

VI. Revue scientifique, par le Dr **Tison**. 414

VII. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 434

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 450

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 460

N° 105. — 15 FÉVRIER 1883.

I. Léon Gambetta, par le vicomte Oscar de **Poli**. . 481

II. Le code de la Chevalerie, par Léon **Gautier**. . 504

III. Etat actuel du protestantisme, par J. de **Bonniot**, S. J. 527

IV. Le livre de M. Jules **Simon**, par Antonin **Rondelet**. 542

V. Un Antechrist mysque, par H. **Ramière**, S. J. 557

VI. Les Rosmadec, par le comte G. de la **Tour**. . 573

Pages.

VII. Revue des voyages et variétés, par J. de **Rochay**. 589

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 609

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 619

X. Bibliographie. 629

N° 106. — 1er MARS 1883.

I. Eclaircissements sur le miracle, par J. de **Bonniot**, S. J. 641

II. Léon Gambetta (fin), par le vicomte Oscar de **Poli**. 661

III. Le code de la Chevalerie (suite), par Léon **Gautier**. 680

IV. Un Antechrist mystique (fin), par R. **Ramière**, S. J. 701

V. Le Pèlerinage de pénitence à Jérusalem (suite), par J. T. de **Belloc**. . . 717

VI. Les Rosmadec (suite), par le comte G. de la **Tour**. 728

VII. Les Romans nouveaux, par Ch. **Legrand**. . . . 741

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 770

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 779

X. Bibliographie. 789

N° 106. — 15 MARS 1883.

I. Le problème social, par l'abbé Elie **Méric**. . . 801

Pages.

II. Joseph de Maistre, par Léonce de la **Rallaye.** 824

III. Les articles organiques, par Ch. **Clair,** S. J. . 846

IV. Le pèlerinage de pénitence à Jérusalem (suite), par J.-T. de **Belloc** . . . 866

V. La place de l'homme dans la création, par J. de **Bonniot.** S. J. . . . 878

Pages.

VI. Les Rosmadec (suite), par le comte G. de la **Tour.** 889

VII. Revue littéraire. Littérature étrangère, par Ch. **Martin.** 906

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth.** . . . 926

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu.** 935

X. Bibliographie. 945

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Améro (Marie). La léproserie des îles Sandwich, 321.

Année (l') liturgique, par le R. P. Fromage, 318.

Antechrist (un) mystique, par H. **Ramière**, S. J., 557, 701.

Articles (les) organiques, par Ch. **Clair**, S. J.

B

Bader (Clarisse). La femme chrétienne dans les Gaules, 361.

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 132, 299, 460, 619, 779 et 935.

Belloc (J. T. de). Le pèlerinage de pénitence à Jérusalem, 43, 253, 382, 717 et 866.

Bernard (Daniel). Chronique parisienne, 434.

Bonniot, S. J. (J. de). Les prodiges de la Salpêtrière, 161, 641. — État actuel du protestantisme, 527. — Eclaircissements sur le miracle, 641. — La place de l'homme dans la création, 878.

Bulletin bibliographique, 142, 309, 470, 629, 789 et 945.

C

Chamard (dom). La translation du corps de saint Benoît, 23, 213.

Charles VII, par M. de Beaucourt, 149, 629.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 122, 289, 450, 609, 770 et 926.

Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**, 434.

Clair (Ch. S. J.). Grippard, 72, 231, 397. — Les articles organiques, 846.

Code (le) de la Chevalerie, par Léon **Gautier**, 504, 680.

D

Derniers (les) livres publiés, par M. Ch. Buet, 789.

E

Eclaircissements sur le miracle, par J. de **Bonniot**, S. J., 641.

Estampes (comte Jean d'), Mgr de

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

Ségur dans la seconde partie de sa vie, 189.
Etat actuel du protestantisme, par J. de **Bonniot**, S. J., 527.
Etat (l') est-il possible sans prêtres? par M. l'abbé Brettes, 475, 476.

F

Femme (la) chrétienne dans les Gaules, par Clarisse **Bader**, 361.
Femme (la) chrétienne, sa mission, sa formation et sa sauvegarde, par le R. P. Schouppe, S. J., 633.
Féval (Paul), souvenir d'un ami, par Charles Buet, 789.
Froidefont (les), par Léontine **Rousseau**, 87.

G

Gambetta (Léon), par le vicomte Oscar de **Poli**, 481, 661.
Gautier (Léon). Le code de la Chevalerie, 504, 680.
Gerbet et Salinis, par Mgr Ricard, 795.
Grippard, par Ch. **Clair**, S. J., 72, 231, 397.

H

Histoire (l') *de Charles VII*, par M. le marquis de Beaucourt, 629.
Histoire du sacrement de baptême, par M. le chanoine Corblet, 317.
Histoire (l') *universelle de l'Eglise*, par Rohrbacher, 472.

I

Infortune (une grande) littéraire, 142.
Instructions (les) dominicales de *l'Ami du clergé*, par M. l'abbé Ch. Rolland, 315.
Institutions liturgiques et défenses, de dom Guéranger, par Léon Aubineau, 473.

J

Joseph (Saint) *illustré*, par le R. P. Champeau, 317, 793.

L

Lamennais. — L'Ecole la Menaisienne, par Mgr le chanoine Ricard, 319.
Legrand (Ch.). Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, 741.
Léproserie (la) des îles Sandwich, par Marie **Améro**, 321.
Lettres de Mgr de la Bouillerie à un de ses amis, 634.
Livre (le) de M. Jules Simon, par Antonin **Rondelet**, 542.
Livres (les) d'étrennes, 153.
Livre (le) *du jeune Français, manuel d'instruction civique et morale*, par Arthur Loth, 311.
Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 269.
Loth (Arthur). Chronique générale, 122, 289, 450, 609, 770 et 926.

M

Machabée (*un*) *au dix-neuvième siècle*, par le P. Ch. Clair, S. J., 791.
Madagascar, la reine des côtes africaines, par Charles Buet, 309, 789.
Maistre (Joseph de), par Léonce de la **Rallaye**, 824.
Martin (R.). Revue littéraire. — Littérature étrangère, 104 et 906.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 132, 299, 460, 619 779 et 935.
Méric (Élie). Le problème social, 801.
Miracles (les), par M. l'abbé Brettes, 475.
Morale (la) *civile*, par M. l'abbé Brettes, 475.
Mot (*un*) *sur les manuels d'instruction civique*, 313.

N

Nonce (un) du Pape à la cour d'Ivan le Terrible, par **Pierling** (S. J.), 63, 179.

O

Obéissance (l') enseignée aux enfants. — Petit traité en histoires sur la désobéissance et la soumission, par M. l'abbé Dumax, 794.

Origines (les) *de l'Eglise romaine*, par dom Guéranger, 473.

P

Parfums du grand monde, par le vicomte Henry du Mesnil, 320.

Pèlerinage (le) de pénitence à Jérusalem, par **J. T. de Belloc**, 43, 253, 382, 717 et 866.

Pierling (S. J.). Un nonce du Pape à la cour d'Ivan le Terrible, 63, 179.

Place (la) de l'homme dans la Création, par J. de **Bonniot**, S. J., 878.

Poli (le vicomte Oscar de). Léon Gambetta, 481, 661.

Politique (la) française en Océanie, par Raoul **Postel**, 5.

Postel (Raoul). La politique française en Océanie, 5.

Problème (le) social, par l'abbé Elie **Méric**, 801.

Prodiges (les) de la Salpêtrière, par **Bonniot**, S. J., 161, 341.

R

Rallaye (Léonce de la). Les livres récents d'histoire, 269. — Joseph de Maistre, 824.

Ramière (H. S. J.). Un antechrist mystique, 557, 701.

Recommandations (les) de la Revue du Monde catholique, 144.

Retraite pascale d'après les prédicateurs contemporains, avec préface et faits historiques, par M. l'abbé Pluot, 634.

Revue littéraire. — Littérature étrangère, par Ch. **Martin**, 104 et 906.

Revue littéraire. — Les romans nouveaux, par Ch. **Legrand**, 741.

Revue des voyages et variétés, par J. de **Rochay**, 589.

Revue scientifique, par le Dr **Tison**, 414.

Rochay (J. de). Revue des voyages et variétés, 589.

Rondelet (Antonin). Le livre de M. Jules Simon, 542.

Rosmadec (Les), par le comte G. de la **Tour**, 573, 728 et 889.

Rousseau (Léontine). Les Froidefont, 87.

S

Ségur (Mgr de) dans la seconde partie de sa vie, par le comte Jean d'**Estampes**, 189.

Société générale de librairie catholique, 470.

T

Tison (le Dr). Revue scientifique, 414.

Tour (Comte G. de la). Les Rosmadec, 573, 728 et 889.

Translation (la) du corps de saint Benoît, par dom **Chamard**, 23, 213.

V

Vie (la) de saint Joseph illustrée, par le P. Champeau, 473, 793.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

OUVRAGE COMPLET

MAXIME DU CAMP

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SOUVENIRS LITTÉRAIRES

TOME I

AVANT-PROPOS. — I. L'enfance. — II. L'école. — III. Le collège. — IV. L'initiation. — V. L'émancipation. — VI. Le temps perdu. — VII. Gustave Flaubert. — VIII. En voyage. — IX. Les deuils. — X. En Bretagne. — XI. En révolution. — XII. La Tentation de saint Antoine. — XIII. Au Caire. — XIV. A travers l'Orient. — XV. En Grèce. — Pièces justificatives.

TOME II

XVI. La Revue de Paris. — XVII. Le Décret du 17 février. — XVIII. Les Revenants. — XIX. Les Saint-Simoniens. — XX. Les Illuminés. — XXI. Morale publique et religieuse. — XXII. En guerre. — XXIII. Ateliers de peintres. — XXIV. Les uns et les autres. — XXV. Lui et elle. — XXVI. Intérieur de journal. — XXVII. Louis de Cormenin. — XXVIII. Louis Bouilhet. — XXIX. Le Désastre. — XXX. Les dernières tombes. — XXXI. Pièces justificatives.

Prix de chaque vol. in-8°, broché. . . . . 7 fr. 50

ÉMILE MONTÉGUT

ESSAIS SUR LA LITTÉRATURE ANGLAISE

1 vol. in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

E. PLON & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

LE PRINCE ALBERT DE SAXE-COBOURG
ÉPOUX DE LA

REINE VICTORIA

D'APRÈS LEURS LETTRES, JOURNAUX, MÉMOIRES, ETC.
EXTRAITS DE L'OUVRAGE DE **Sir Théodore Martin**
Et traduit de l'anglais par AUGUSTUS CRAVEN
Deux forts volumes grand in-8 avec portrait et fac-simile d'autographes. 16 francs.
Il a été tiré 25 exemplaires numérotés sur papier de Hollande, 40 francs.

ÉTUDE SUR LES FORCES MORALES
DE LA

SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

LA RELIGION ET L'ÉGLISE
Par Louis DE BESSON
Un volume in-8. . . . . 7 fr. 50

SCIENCE ET VÉRITÉ

PRÉCÉDÉ D'UN SOMMAIRE
ET SUIVI D'UNE TABLE ANALYTIQUE
Par le Docteur J.-B.-L. DECÈS
Deuxième édition, revue et corrigée
Un fort volume in-18. . . . . 5 »

ÉTUDE
SUR

L'ÉTAT MENTAL DE J.-J. ROUSSEAU

ET SA MORT A ERMENONVILLE
Par Alfred BOUGEAULT
Un volume in-18. . . . . 2 »

LES MÉDAILLEURS ITALIENS

DES QUINZIÈME ET SEIZIÈME SIÈCLES
Par Alfred ARMAND
Deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée.
Deux volumes grand in-8 raisin imprimés en elzévir, 30 francs.
Il a été imprimé 50 exemplaires numérotés sur papier de Hollande, 60 francs.

RECHERCHES
SUR LES

COLLECTIONS DES RICHELIEU

Par Edmond BONNAFÉ
Un magnifique volume grand in-8 raisin, imprimé en elzévir sur papier teinté et illustré, broché, 8 francs.
25 exemplaires numérotés sur papier de Hollande, 16 francs.

COURS COMPLET D'INSTRUCTIONS POUR LA RETRAITE ET LE JOUR D'UNE

PREMIÈRE COMMUNION

Par M. l'abbé H. BRUGALE, CURÉ DE BEZONS

2e édition revue et augmentée d'un appendice de **Traits historiques.** 1 fort volume in-8, 3 fr.
— **TRAITS HISTORIQUES** *seuls*, pour ceux qui ont eu la 1re édition in-8, 1 fr.

LA PREMIÈRE COMMUNION

COURS D'INSTRUCTION PRÉCÉDÉ D'UNE MÉTHODE

Par M. l'abbé F. LEGENDRE, RECTEUR DE PARTHENAY

Ouvrage honoré d'un Bref de N. S. P. le Pape Pie IX et approuvé par NN. SS. les Archevêques et Evêques de Sens, Laval, Bâle, Rennes. 4e édition. 3 très forts volumes in-18 jésus, 9 fr.

L'ANGE CONDUCTEUR

DE L'ENFANT EN RETRAITE POUR LA PREMIÈRE COMMUNION

Par M. l'abbé F. LEGENDRE

Nouvelle édition. 1 volume in-32..... 75 centimes.

LA PERSÉVÉRANCE APRÈS LA PREMIÈRE COMMUNION

MOTIFS, MOYENS ET EFFETS

Par M. l'abbé SAUSSERET

1 volume gr. in-32 raisin, 60 centimes. — Le même cartonné toile, 80 centimes.

APRÈS LE CONGÉ OU LA VIE DE FAMILLE

LETTRES A UN ANCIEN SOUS-OFFICIER

Par M. l'abbé VIMARD, AUMONIER DE L'HOPITAL MILITAIRE DE VINCENNES

Joli volume in-32 raisin, 75 centimes; relié, 1 fr.

ANNÉE RELIGIEUSE

SANCTIFIÉE PAR LA MÉDITATION DE CHAQUE JOUR

Par une Supérieure de Communauté

3 beaux volumes grand in-12 de 400 pages environ..... 7 fr. 50

COURTES MÉDITATIONS POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE

Par M. l'abbe BERTEU

Beau et fort volume grand in-18 raisin..... 2 fr. 50

ENTRETIENS DE L'AME AVEC JÉSUS-CHRIST

Ouvrage spécialement approuvé à Rome et par l'Ordinaire

2 volumes grand in-18 jésus..... 4 francs.

GLANES SPIRITUELLES

MÉDITATIONS ET AVIS POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE

Beau volume grand in-18 raisin, 2 fr. 50.

« ... Ce petit cours de méditations, en un seul volume et suffisant pour une année, plaira particulièrement, au milieu de tous ceux que nous possédons déjà, par l'heureuse distribution des sujets, par la simplicité, la clarté, la solidité, la manière neuve et intéressante de présenter les choses déjà cent fois dites. RIEN N'Y EST LIEU COMMUN OU BANALITÉ.

J. HETZEL & Cie, ÉDITEURS, 18, RUE JACOB, PARIS

BIBLIOTHÈQUE DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES
COMMERCIALES ET AGRICOLES

VIENT DE PARAITRE

COMMENT ON DEVIENT
UN DESSINATEUR

PAR

E. VIOLLET-LE-DUC

Un volume in-18 orné de 110 dessins par l'auteur. — Prix : 4 francs

J.-D. DANA

MANUEL DU
GÉOLOGUE

TRADUIT ET ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR W. HOUTLET

Un volume in-18 orné de 363 figures. — Prix, 4 francs.

Dernières Publications et Réimpressions de la Bibliothèque des

PROFESSIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET AGRICOLES

CONTENANT 132 VOLUMES ET 5 ATLAS

ROULAND
Nouveaux Barèmes de serrurerie
1 vol. in-18. — Prix : 4 fr.

LOUIS BAUDE
Calligraphie. — Cours d'écriture
1 vol. in-18, 32 planches. — Prix : 5 fr.

SOUVIRON
Dictionnaire des termes techniques
1 vol. in-18, 3e édition. — Prix : 6 fr.

LOUIS DUTEMPLE
CAPITAINE DE FRÉGATE EN RETRAITE
Introduction à l'étude de la PHYSIQUE
1 vol. in-18, 146 figures. — Prix : 4 fr.

Transmissions de la PENSÉE ET DE LA VOIX
1 vol. in-18 de 62 figures. — Prix 4 fr.

GRIMARD
Manuel de l'herboriseur
1 vol. in-18, 4e édition. — Prix : 5 fr.

ÉLISA HIRTZ
Méthode de coupe et de confection de vêtements
1 vol. in-18, 154 figures, 5e édition
Prix : 3 fr. 50

MORTIMER D'OCAGNE
Les Grandes Écoles de France
(Écoles militaires, écoles civiles)
1 vol. in-18. — Prix : 3 fr.

LAFFOLAY
Nouveau Manuel des Octrois
1 vol. in-18. — Prix : 4 fr.

LELAY
Lois et Règlements sur la Douane
1 vol. in-18. — Prix : 4 fr.

Pour recevoir FRANCO l'un de ces volumes brochés, ajouter 50 centimes.
Prix du cartonnage, toile anglaise, 50 centimes par volume.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

REVUE du Monde Catholique. 1883
Jan.-Mar. v.73